

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE.



TYPOGRAPHIE DE MARCELLIN-LEGRAND, PLASSAN ET C^{IE},
RUE DU PETIT-VAUGIRARD, N^o 15.

PARIS. — IMPRIMERIE DE PLASSAN ET C^{IE},
RUE DE VAUGIRARD, N^o 15.

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSE RAISONNÉE

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LES SCIENCES, LES ARTS INDUSTRIELS, LA LITTÉRATURE
ET LES BEAUX-ARTS;

PAR UNE RÉUNION
DE MEMBRES DE L'INSTITUT,
ET D'AUTRES HOMMES DE LETTRES.

TOME XLVII.

PARIS.

AU BUREAU CENTRAL DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE,
ET CHEZ SÉDILLOT, LIBRAIRE, RUE DE L'ODÉON, N° 50.

JUILLET-SEPTEMBRE 1850.

4

Fi
1:2

« Toutes les sciences sont les rameaux d'une même tige. »

BACON.

« L'art n'est autre chose que le contrôle et le registre des meilleures productions... A contrôler les productions (et les actions) d'un chacun, il s'engendre envie des bonnes et mépris des mauvaises. »

MONTAIGNE.

« Les belles-lettres et les sciences, bien étudiées et bien comprises, sont des instrumens universels de raison, de vertu, de bonheur. »

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSES ET ANNONCES RAISONNÉES

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

I. MÉMOIRES, NOTICES,
LETTRES ET MÉLANGES.

COURS D'HISTOIRE DES SCIENCES NATURELLES,

PAR M. CUVIER.

N. B. Nous nous proposons de rendre compte du *Cours sur l'Histoire des Sciences naturelles* que professe M. Cuvier au collège de France, en insistant principalement sur les généralités, et réduisant beaucoup les détails historiques, scientifiques ou biographiques qui nous entraîneraient trop loin. Si quelque erreur se glisse dans ces articles, le lecteur devra s'en prendre à nous, et non au savant illustre dont nous cherchons à rendre les idées. Cependant, après avoir suivi

ses leçons avec l'attention la plus soutenue, nous avons pris de telles précautions que ces erreurs ne pourront être que très-rares. Mais, avec l'exactitude des faits, des dates et des noms propres, nous ne saurions offrir, dans le cadre étroit d'une analyse trop resserrée, l'image de cette élocution si claire et si abondante où tous les fruits du travail, du génie et d'une immense lecture viennent se coordonner et se fondre sous les apparences d'une conversation élégante et négligée. Dans un tems où les promesses trompeuses d'une métaphysique incertaine exercent encore quelque influence sur l'esprit des jeunes gens, il est inutile de faire ressortir l'importance et l'utilité d'un cours véritablement sérieux et instructif, dans lequel se trouvent développés, à la fois, l'origine, les progrès, la philosophie de chaque branche des connaissances naturelles, les rapports nombreux qui les unissent en faisceau, leurs intimes relations avec les révolutions politiques et les modifications sociales. Nous entrons donc immédiatement en matière, en tâchant de faire parler M. Cuvier lui-même.

PREMIER ARTICLE.

HISTOIRE DES SCIENCES NATURELLES CHEZ LES PEUPLES ANTÉRIEURS AUX GRECS.

L'étude de l'histoire des sciences naturelles est indispensable à tous ceux qui les cultivent : elles reposent sur des faits constatés par notre propre expérience ou par le témoignage d'autrui ; et ce témoignage ne peut être apprécié lui-même si l'on ne connaît le témoin et les circonstances où il a vécu, les moyens qu'il avait en lui et hors de lui de connaître la vérité : leur marche est progressive ; et, faute d'avoir fait cette étude, ceux qui veulent hâter leurs progrès s'exposent, après de longs efforts, à découvrir des choses déjà trouvées, à relever des erreurs déjà réfutées : d'ailleurs, la connaissance des idées de nos prédécesseurs peut devenir pour nous une source féconde de nouvelles découvertes. Cette étude nous offre encore une

utilité d'un ordre plus élevé, en démontrant la vanité des nombreux systèmes qu'on voit se succéder et se détruire sur les objets inaccessibles à l'esprit humain. Les faits bien déterminés demeurent seuls immortels avec les noms de ceux qui les ont dévoilés : un des besoins de notre âge est de fixer leur importance et leur durée.

C'est par l'observation de la nature que les hommes ont été conduits aux découvertes qui, fournissant tout le matériel de la société, ont favorisé son développement. La société n'est autre chose qu'un combat contre la nature ; or, la nature ne se combat que par elle-même ; chaque progrès des sciences avance donc la société, et l'histoire de leur développement et de leur influence serait l'histoire même de la civilisation.

Il ne faut pas oublier que ce qui est vulgaire aujourd'hui a fait partie de la science même, dans l'origine ; et nos premiers moyens d'existence ont été d'abord les fruits du génie de nos ancêtres. La Providence avait, sans doute, destiné l'homme à ce comble de jouissances physiques et spirituelles auxquelles une partie de l'espèce est parvenue ; mais elle avait résolu de les lui faire acheter par le tems et le travail. Jeté nu et sans armes à la surface de la terre, il serait resté le plus faible des animaux, s'il n'avait été doué de trois instincts puissans : la sociabilité, le langage, l'abstraction.

Si l'on cherche à établir l'ordre de succession des découvertes capitales dans les sciences naturelles, on voit l'homme reconnaître d'abord que l'air n'est pas conducteur du calorique, et ressentir le besoin des *vêtemens* et des *maisons* : ce qui le conduisit aux premières notions d'architecture et de mécanique. Il s'aperçut ensuite que l'oxygène, en se combinant, abandonnait son calorique, et il chercha *le feu*, qu'il appliqua à la cuisine et aux premiers arts chimiques. En remarquant que le feu liquéfiait certaines substances susceptibles de se fondre et de se forger, *les métaux*, il eut l'idée des armes et de leur emploi à la chasse. En reconnaissant que l'eau portait des corps plus légers, il conçut *la navigation* appliquée à la pêche. Certains animaux pouvaient se soumettre et se multiplier : de cette observation naquit

l'art pastoral et les voyages. Certaines plantes pouvaient se multiplier et se perfectionner : de là *l'agriculture*. Les différens climats produisaient des substances diverses et réciproquement utiles : ce fut, dans son esprit, le premier germe du *commerce* entre les nations. La marche des saisons se montrait régulièrement soumise aux mouvemens des astres, et il étudia *l'astronomie*, qui lui fit inventer le calendrier. Des rapports existaient entre la position des astres et la sienne propre sur terre ou sur mer, et il s'attacha à *la navigation astronomique*, d'où dépend la géographie. Par l'étude des propriétés de l'aimant, il retrouva cette même position sans le secours des astres : dès lors il put tracer *le chemin des Deux-Mondes*. Par la fabrication de *la poudre à canon*, l'empire fut enlevé à la force parmi les individus comme à l'égard des nations. Il créa *l'imprimerie*, qui assure une durée éternelle à toutes ses autres découvertes. Enfin, il a construit *les machines à vapeur* ; et l'homme possède désormais une force sans limites.

A ces découvertes se rattachent des développemens correspondans dans l'état social. Les premiers hommes, ne se soumettant qu'à l'amour ou à la force, se divisèrent entre eux : *la force décidait de tout*. En se créant des demeures, des vêtemens, des armes, ils commencèrent à prendre l'idée de la propriété appliquée aux produits de leur industrie : *l'industrie contrebalança la force*. En formant des troupeaux, ils prirent l'idée d'une propriété sur des choses qu'ils n'avaient point produites : aussitôt parurent l'inégalité des richesses et celle des *conditions* indépendantes de la force : les prisonniers ne se mangèrent plus ; on en fit des esclaves pour les utiliser. En s'exerçant à la culture de la terre, les hommes apprirent à connaître *la propriété territoriale* : l'inégalité put alors devenir extrême ; indépendamment des esclaves, les hommes libres sans propriété travaillèrent pour les autres. *Le commerce* fit apprécier l'importance de la propriété mobilière, affaiblit les effets de l'extrême inégalité, et l'invention de *la boussole* accrut prodigieusement la puissance du commerce. *La poudre à canon*, mettant le pouvoir entre les mains du gouvernement, rendit tous les

hommes égaux devant la loi. *L'imprimerie*, empêchant la durée de l'erreur, obligea les gouvernemens eux-mêmes à remplir leur mission, qui est le maintien de la justice. Tels sont les bienfaits successifs qui dérivent de l'observation de la nature scientifique. Mais leur développement n'a pas été spontané : il a fallu pour le déterminer l'impulsion d'hommes de génie, d'esprits spéculatifs, qui, tirant parti des découvertes dues au hasard, ont su les coordonner et les appliquer.

L'histoire des sciences offre trois époques principales : l'époque religieuse, l'époque philosophique et celle qui a pour caractère principal la division du travail dans l'étude de la nature.

Dans l'origine, il a fallu parler aux hommes au nom de la divinité : *la science et la religion* étaient confondues : aussi les peuples ont-ils mis au rang des dieux leurs premiers instructeurs, Minerve, Neptune, Cérès, Triptolème. Hermès et les dieux de l'Égypte, Brama, Fo, Mancoapac. Aujourd'hui même ce ne sont guère que des missionnaires religieux qui parviennent à éclairer les sauvages. Mais la conduite de ces précepteurs des nations n'a pas été partout la même. Dans certains pays, les savans ont conservé à leur doctrine le caractère religieux : *la science a été censée révélée*, et, par suite, elle est restée stationnaire. Ils ont établi des castes héréditaires : et, pour conserver le privilège de la science, ils l'ont présentée aux peuples voilée d'emblèmes : sous la forme de divinités factices, comme dans l'Inde ; avec des figures et des hiéroglyphes, comme dans l'Égypte. Cependant l'esprit de caste aurait arrêté ses progrès, et maintenu le genre humain dans une éternelle enfance, si des circonstances heureuses ne l'avaient transportée hors des temples. Les Hébreux et les Grecs, formés par les colonies égyptiennes, furent les premiers qui étudièrent les sciences pour elles-mêmes, débarrassées des allégories qui les masquaient encore. Moïse enseigna une doctrine pure, et défendit les images : malheureusement il parlait à une nation trop faible, où le sacerdoce était encore héréditaire : et cette nouvelle influence ne put se manifester avec force que par

le christianisme, la seule religion au sein de laquelle les sciences soient cultivées de nos jours. Les Grecs ne reçurent d'Égypte et de Phénicie que des rites symboliques sans explications; et les connaissances qu'ils allèrent chercher plus tard en Égypte et aux Indes en revinrent sous la seconde forme, c'est-à-dire, sous la forme philosophique.

L'époque philosophique commence donc aux premiers sages de la Grèce, qui firent ces voyages, environ mille ans après l'établissement des colonies égyptiennes. Il n'y avait pas alors de sciences proprement dites : toutes les connaissances humaines, dont l'ensemble fut désigné plus tard sous le nom de philosophie, séparées de la religion, se cultivaient à la fois par les mêmes hommes, qui les communiquaient sans réserve au vulgaire.

Dans les sciences, comme dans l'industrie, la division du travail est la condition des progrès. La troisième époque où cette division fut bien marquée aurait daté d'Aristote, si ses disciples avaient pu suivre la marche qu'il leur avait tracée; car ce grand homme classa les sciences avec une supériorité de vues admirable. Mais, après lui, la secte des péripatéticiens, qu'il avait fondée, tomba dans le mépris, et la confusion renaquit dans les sciences. La médecine resta seule séparée en sa qualité d'art pratique. Cette troisième époque ne doit donc être comptée réellement qu'à partir de la renaissance des lettres au xv^e siècle. Alors chaque ordre d'idées se détacha et forma une science spéciale sous la direction générale de la philosophie, restée ainsi la science des sciences, parce qu'elle est celle de l'instrument général des connaissances de l'esprit humain. Les sciences ne comptent donc en réalité que trois siècles d'efforts constans et de travaux méthodiques. Quelles espérances ne doivent pas faire concevoir leurs progrès merveilleux dans un si court intervalle! quel avenir leur développement ne promet-il pas à l'espèce humaine! qui oserait assigner des limites à leur essor!

L'origine des sciences doit être comptée du jour même de l'apparition de l'homme à la surface de la terre; et la considé-

ration simultanée des phénomènes naturels, des monumens historiques, des traditions religieuses, malgré le peu de données que l'on a pour résoudre cette question, permet d'en déterminer l'époque d'une manière satisfaisante.

Tous les peuples se vantent d'une haute antiquité : des milliers de siècles ne coûtent rien à ceux qui ne suivent pas la Bible. Mais, si l'on se borne aux histoires sérieuses, aucune d'elles ne remonte à plus de 5,000 ans avant notre âge ; et dans toutes se trouve conservé le souvenir d'une grande catastrophe, qui, changeant la surface de la terre, anéantit la presque totalité de l'espèce humaine. L'étude du globe nous apprend aussi que, des diverses révolutions qui l'ont agité, la dernière correspond sensiblement à l'époque assignée au déluge.

Parmi les considérations géologiques qui permettent d'asseoir une opinion sur la date de cette immense révolution terrestre, on doit compter surtout les dunes qui s'élèvent au bord de la mer, les atterrissemens qui s'accumulent à l'embouchure des fleuves, les talus qui se forment au pied des montagnes, car ces phénomènes ont dû commencer immédiatement après le dernier bouleversement du globe, et se continuer dans une succession régulière. Or, l'observation, nous apprenant à calculer leur augmentation annuelle, démontre qu'ils ne peuvent compter que 5 ou 6,000 ans au plus. En outre, les ossemens et autres débris organisés qu'on rencontre sous les couches marines sont dans un état de fraîcheur qui prouve leur peu d'ancienneté. Les circonstances naturelles, susceptibles d'appréciation, s'accordent donc pour confirmer l'exactitude des traditions humaines qui offrent elles-mêmes une étonnante conformité.

Toutes les annales des peuples anciens parlent de cette catastrophe, et la fixent à des époques très-rapprochées les unes des autres. Le texte hébreu de la Genèse place le déluge à l'an 2549 avant Jésus-Christ ; celui des Septante, à l'an 5520 : celui des Samaritains, à l'an 5044. Les Grecs, selon Varron et Censorinus, portent l'année de leur déluge en 2576 : selon

Acurilans et Eusèbe, en 1796. Les Indiens, d'après Caliyoug, font commencer le quatrième âge du monde, l'âge de la terre, celui où nous vivons, à l'an 5102; chez les Chinois, Confucius représente le premier roi, Yao, faisant couler, en 2584, les eaux de l'Océan, élevées jusqu'au sommet des montagnes. Ninus, d'après Ctésias, fonda l'empire de Babylone, en 2548; et, selon Hérodote, en 1250. Les rois de Thagada, fils du soleil, et les premiers humains, commencèrent à régner en 2200. Ainsi toutes les histoires s'accordent à rapporter la fondation des grands empires à 2000 ou 2500 ans avant l'ère chrétienne : cependant, les hommes ne peuvent avoir commencé à tenir des registres réguliers, à établir des systèmes scientifiques positifs, que long-tems après cette époque.

La plus ancienne de toutes les sciences est l'astronomie, dont les premières observations paraissent avoir été faites en même tems par plusieurs peuples. La première éclipse observée à la Chine date de 776; à Babylone, la première des Chaldéens qui semble authentique est de 747, sous l'ère de Nabonassar. Les zodiaques, tracés sur les murs de certains temples en Égypte ont fait penser que l'astronomie y était cultivée depuis un tems plus reculé; mais M. Champollion a reconnu leur date précise : celui de Denderah fut construit sous Néron, un autre sous Domitien, etc.

On a prétendu, il est vrai, que des observations remontant à l'an 1905 avaient été envoyées à Aristote par Callisthènes, lorsque ce philosophe se trouvait à Babylone, à la suite d'Alexandre; mais Aristote n'en parle pas; et ce fait n'est rapporté que par Simplicius, écrivain grec du Bas-Empire, qui vivait 600 ans après J.-C. : Ptolomée lui-même n'avait aucune connaissance de ces observations. Le calendrier attaché aux Védas des Indiens paraît dater de 1500 ans avant J.-C.; mais on doute aussi de son authenticité.

Tout annonce donc que la société humaine n'a pris assez de consistance pour conserver des Mémoires et pour donner une forme un peu régulière à ses connaissances que dans le VIII^e

siècle avant J.-C. ; bien que les documens restés de l'antiquité nous portent à penser que , dès 1500 ans avant l'ère chrétienne, quatre grands peuples subsistaient en corps de nations : les Chinois, les Indiens, les Babyloniens et les Égyptiens.

Les Chinois ont toujours vécu séparés du reste du monde, et leurs progrès dans les sciences n'ont jamais eu d'influence sur la civilisation universelle. Quant aux trois autres nations primitives, il existe une si grande ressemblance entre leurs emblèmes religieux, leur constitution sociale et la forme même de leurs monumens, qu'on ne peut s'empêcher de leur reconnaître une origine commune.

Leur système de religion représente la même philosophie avec des légendes fort semblables. Chez toutes, les emblèmes sont des divinités, Athor, Astarté, Vénus, Bavhané, Brama. Phta, Vulcain, Rhama, Bacchus, Osiris, Chrisna, Horus, Apollon. Leur doctrine est une espèce de panthéisme : partout règne la métempsycose. Le sujet de la métaphysique est le même pour toutes les nations : on conçoit donc à la rigueur qu'elles puissent arriver à la fois à une même philosophie religieuse, revêtue d'emblèmes à peu près semblables empruntés des objets naturels les plus familiers ; mais l'identité de la constitution politique ne peut provenir évidemment que d'une communication entre ces peuples.

L'organisation sociale dans l'Inde est restée telle qu'elle était du tems d'Alexandre. On y observe quatre castes principales : les prêtres ou bramines, dépositaires de la religion et des sciences, jouissant seuls du privilège de lire les védas, et de les expliquer ; les kchatrias ou guerriers, autrefois chargés de la défense du pays, dont le privilège est d'entendre lire les livres sacrés ; et deux autres classes, qui ne doivent apprendre que dans les pouranas, les marchands ou vaisia, et les artisans ou joudres, subdivisées elles-mêmes en autant de castes héréditaires qu'il y a de professions diverses. Une pareille division en castes héréditaires, sous le gouvernement des prêtres, n'a jamais eu lieu à la Chine ; mais cette constitution singulière, évidemment produite sous l'empire de circonstances accidentelles,

se retrouve exactement dans l'antique Égypte : une coïncidence aussi extraordinaire ne saurait être imputée au hasard.

Les monumens, dont les formes doivent être plus arbitraires de leur nature, offrent, chez ces peuples, une ressemblance plus étonnante encore : ce sont des pyramides, des grottes, des temples souterrains ; et cependant les matériaux n'étaient pas les mêmes : dans l'Assyrie, la brique seule était en usage, tandis qu'aux constructions de l'Inde et de l'Égypte on employait la sienite ou le granit.

Une grande analogie se montre aussi dans leur position géographique, qui dut être pour ces peuples une cause puissante de prospérité. Tous les trois s'établirent dans le voisinage de grands fleuves, dans des pays fertiles, plats, percés de canaux et d'une culture aisée. Les Indiens forment leur empire sur les rives du Gange, en envoyant quelques colonies aux bords de l'Indus ; les Babyloniens, dans le Delta de l'Euphrate ; les Égyptiens, le long du Nil ; et tous sont placés sur la route d'un grand commerce, protégé par la religion, puisque leurs édifices sacrés servaient d'entrepôt aux marchandises. Au milieu de tant de circonstances favorables, pourquoi les sciences ne s'y sont-elles pas élevées à un haut degré de perfection ? Quelles furent les causes extérieures de leur rétrogradation ?

Tous ces peuples primitifs occupaient un sol fertile, qu'entouraient des plaines sablonneuses ou élevées, peu susceptibles de culture, et habitées par des nomades, naturellement actifs, sobres, courageux, portés à la conquête. Dans les tems reculés, l'histoire nous montre les nations civilisées luttant sans cesse contre les hordes nomades, et souvent subjuguées par ces voisins dangereux : la Chine a été conquise dix fois par les Tartares ; l'Inde, trois fois depuis que nous connaissons son histoire, par les Mongols, les Turcs et les Persans ; la Perse elle-même passa sous le joug des Turcs et des Arabes : dès le commencement de l'histoire, on voit les désastres des Assyriens et des Chaldéens : Samarie est détruite en 720 par Salmanazar ; Jérusalem, en 587, par Nabuchodonosor ; Tyr, par le même ; Babylone, par Cyrus, etc. : l'Égypte fut occupée, de-

puis 1650 jusqu'à 1450 avant J.-C., par les nomades arabes, sous le nom d'hicsos, qui détruisirent l'ordre des prêtres, et arrêtèrent l'essor des connaissances humaines; en 784, elle fut soumise par Sabaccon, l'Éthiopien; en 541, par Cambyse; plus tard, par les Sarrasins, et enfin par les Turcs. Ce ne fut donc que par leur transmission des Égyptiens aux Grecs, et de ceux-ci aux peuples occidentaux, que les sciences, à l'abri de ces commotions politiques, purent se développer d'une manière continue.

Tout se réunit pour nous faire penser que l'Inde a été leur berceau, et qu'il faut y chercher les premières annales du monde. Contenant les plus hautes plaines de la terre, celles qui avoisinent les chaînes du Thibet et de l'Himalaya, seule, elle a pu offrir un abri aux hommes échappés du déluge, ou dernier cataclysme de notre globe : la Babylonie ne présentait alors qu'un marécage; et, par le nombre des couches annuelles du Nil, superposées sans se confondre, on peut reconnaître que, 2000 ans avant J.-C., toute la Basse-Égypte n'existait pas encore : du tems de Ménes, en 2200 avant notre ère, le Delta n'était qu'un marais.

Une tradition, que l'on ne semble pas avoir prise en considération jusqu'à présent, tend encore à prouver l'antériorité des Indiens sur les autres peuples de l'antiquité. Dans des fragmens conservés des ouvrages de Manéthon, on voit que, vers 1615, sous le règne d'Aménophis, roi de la seizième dynastie, une colonie indienne s'établit dans l'Éthiopie ou Haute-Nubie : or, Diodore de Sicile et les autres auteurs qui ont écrit sur l'Égypte font venir sa religion de l'Éthiopie. On sait d'ailleurs que Thèbes n'était qu'une colonie de Méroë, du moins pour ses castes supérieures, car les classes inférieures paraissent avoir été d'une autre race. La civilisation, dont le foyer primitif était dans l'Inde, passa donc de là dans la Nubie, et de la Nubie dans l'Égypte; et l'on peut conjecturer encore que de l'Égypte elle gagna Babylone, en se fondant sur les récits de Diodore, qui prétend que les Chaldéens, c'est-à-dire la caste

sacrée dans la Babylonie, n'étaient d'abord qu'une colonie des prêtres égyptiens.

Pour établir la marche des sciences parmi les Indiens, ses premiers fondateurs, on ne peut tirer aucun secours des ouvrages qui nous en restent : ils n'ont rien publié sur l'histoire de leur pays, bien qu'ils aient beaucoup écrit et depuis très-long-tems. Les premières notions que les Grecs en prirent, lors des conquêtes d'Alexandre, étaient passagères et superficielles; celles des Ptolomées et des Romains ne se fondaient que sur des traditions de marchands. Les Indiens condamnent l'étude de l'histoire : ils méprisent le tems présent, et se moquent même des Européens. On ne peut donc puiser quelques renseignements à cet égard que dans leurs autres livres ou dans leurs monumens.

Les monumens de l'Inde sont postérieurs à Alexandre et aux Ptolomées, puisque, malgré leurs proportions gigantesques, les écrivains grecs n'en ont jamais parlé; et les emblèmes qui leur servent d'ornement se rapportent tous au culte actuel, développé dans des traités plus récents que les védas : ces édifices religieux n'existaient donc pas au tems où les védas furent composés. Ils n'ont d'inscriptions à dates connues que d'un siècle avant J.-C. : Stobée, qui vivait au n^e siècle, sous Héliogabale, est le premier qui en fasse mention.

Les védas et les pouranas, dont l'ensemble forme les livres sacrés des Indiens; les upavédas, recueils de traités de médecine, de musique, de danse, sur la guerre, l'architecture et soixante autres arts; les anciens poèmes de ce peuple, où la philosophie générale se mêle à la mythologie, et qui font aussi partie de sa littérature sacrée, sont tous écrits en sanscrit, langue des premiers Indiens, langue la plus régulière de toutes, qui n'est parlée aujourd'hui nulle part, et de laquelle paraissent dériver, puisque leurs racines y sont comprises, le grec, le latin, l'allemand, l'esclavon, et les langues qui en dépendent. C'est donc encore dans l'Inde qu'il faut aller chercher l'origine du langage, de cet instrument primitif des sciences.

On a pu calculer le tems où les védas furent composés, à l'aide d'un calendrier ajouté à l'un d'eux, le Jasus véda : d'après les lois connues de l'astronomie, il doit être de 1580 avant J.-C. Les lois de Menou sont de 1280.

Les védas, dont la métaphysique offre une espèce de panthéisme, sont leurs plus anciens livres, cités dans tous les autres. Il n'y est question ni de Crishna, qui, selon Johnes, date de 1200 avant notre ère, ni de Rhama, postérieur d'un siècle. Leur contenu est l'adoration d'une divinité unique qui se manifeste dans les phénomènes de la nature : les êtres sortent tous de l'infini pour y rentrer; le feu, l'air et le soleil forment la trinité divine. La mythologie des Indiens, recueil de fables sur lesquelles repose aujourd'hui la religion populaire, n'est venue que long-tems après.

Bailly a soutenu, dans le dernier siècle, que les Indiens avaient possédé jadis une astronomie plus avancée que celle même de nos jours; mais, en consultant les données astronomiques renfermées dans leurs propres ouvrages, on reconnaît facilement que leurs formules étaient erronées, et qu'ils n'avaient pas même de géométrie méthodique. M. Delambre a réfuté complètement l'opinion de Bailly : il a prouvé que l'on ne trouvait pas chez eux le moindre vestige d'observations dans les tems anciens. Les philosophes grecs, qui ne rapportèrent de leurs voyages aux Indes que des notions d'une astronomie dans l'enfance, ont toujours cité les astronomes chaldéens, et jamais les Indiens. Bentley (de l'Académie de Calcutta) pense même que l'astronomie indienne n'a dû commencer qu'en 527 avant J.-C. Cependant, on croit que l'arithmétique actuelle vient d'eux : peut-être la devons-nous aux Arabes.

En général, les Bramines, même de nos jours, n'appellent savans que les grammairiens, les métaphysiciens et les théologiens. L'astronomie leur paraît traiter d'objets très-matériels : à plus forte raison, l'histoire naturelle proprement dite. Leur algèbre va jusqu'au deuxième degré, leur géométrie jus-

qu'au carré de l'hypothénuse et aux triangles semblables : on ne les y croit arrivés qu'au xi^e siècle.

Les connaissances des Indiens en histoire naturelle devaient se borner, vers le tems où l'une de leurs colonies civilisa l'Égypte, à des notions sur les produits du règne végétal de leur pays. L'horreur que la religion inspirait pour le cuir, pour les cadavres et pour le meurtre des animaux, s'opposait à tout progrès sensible en zoologie. Dans leurs anciens poèmes, il est souvent parlé de l'or, mais pas encore des perles : ils connaissaient l'ivoire, et savaient le travailler ; ils fabriquaient des tissus, employaient la teinture, faisaient un grand commerce d'épices, de poivres, de parfums, sous la direction des prêtres, qui avaient institué, à cet effet, des caravanes, des pèlerinages et des fêtes.

Les colonies indiennes ne purent donc porter en Égypte que leur constitution sociale, les formes de leurs monumens d'architecture, la connaissance des productions végétales de leur patrie, et des habitudes relatives à la vie domestique : sans pouvoir fixer l'époque de ces émigrations, on reconnaît que la dernière ne remonte pas à plus de 2000 ans avant J.-C.

Sur les bords du Nil, les sciences durent se développer avec rapidité, favorisées par plusieurs circonstances locales. L'Égypte possède le sol le plus fertile ; à peine a-t-on besoin d'y remuer la terre pour en obtenir d'abondantes récoltes : elle est difficile à envahir, et propre à être réunie sous une même domination. Forcés par les inondations de rester des mois entiers dans les villes, ses habitans durent naturellement s'adonner aux exercices de l'esprit, qu'excitaient encore les nécessités de leur situation singulière. Pour retrouver les limites des propriétés après la retraite du fleuve, il fallut chercher les procédés de larpentage et les règles de la géométrie élémentaire ; pour prévoir ses débordemens réguliers, il fallut se livrer à l'étude des mouvemens célestes, que favorisait un ciel toujours serein ; pour faciliter l'écoulement des eaux, il fallut construire des canaux, et cultiver l'art hydraulique. Riches en

carrières de grès et de granit, matériaux durables qu'ils pouvaient transporter facilement sur le Nil, ils furent portés à l'architecture et aux arts du dessin qui en dépendent; possesseurs de mines nombreuses, ils étudièrent la minéralogie, et, par suite, la chimie, qui en est inséparable. La pratique des embaumemens leur fournit des notions exactes en anatomie. Au culte qu'ils avaient reçu des Indiens ils ajoutèrent l'adoration de certains animaux; ce qui les conduisit à en observer les mœurs et à en dessiner les figures dans leurs édifices sacrés: leur religion, formée probablement d'un mélange des rites de l'Inde avec le fétichisme, qui dut être le premier culte des Éthiopiens, comme il l'est en général de tous les peuples de race nègre, n'était donc point un obstacle aux études de l'histoire naturelle: au contraire, elle semblait les favoriser.

Malheureusement, il ne reste aucun ouvrage écrit de ce peuple; nous avons seulement un catalogue des livres sacrés d'Hermès, conservé par Clément d'Alexandrie. Ces livres étaient en Égypte l'objet d'une grande vénération; ils traitaient des rites, des lois, de l'astronomie, de la géographie, des hiéroglyphes, de philosophie, de médecine et d'autres sujets; mais aucun n'était consacré à l'histoire: Jamblique dit qu'il y en avait 36,521. Dès le tems de Galien, la plupart de ceux qui portaient ce nom étaient déjà très-suspects; ceux d'aujourd'hui sont apocryphes.

A défaut d'annales de l'Égypte, nous avons, dans Eusèbe et dans quelques autres écrivains, plusieurs listes de ses rois; mais il y règne une grande confusion, qui provient vraisemblablement de la division du pays en États indépendans, dont les souverains sont présentés sans date sur une ligne continue, comme s'ils s'étaient succédé sur le même trône.

Les probabilités sont que l'Inde a devancé les autres peuples dans la carrière de la civilisation. Mais, si, à une époque reculée, 16 ou 1700 ans avant notre ère, elle a pu influencer sur l'Égypte, ses communications scientifiques se sont bornées à des idées métaphysiques ou religieuses, et aux premiers élémens des mathématiques. Les propres ouvrages des Indiens,

postérieurs à ces communications, furent composés dans des tems moins reculés que les livres sacrés des Égyptiens, qui paraissent d'ailleurs n'avoir contenu rien d'intéressant pour les sciences. Les mystères que l'on croyait écrits sur les monumens se réduisent de leur côté à des litanies et à des descriptions adulateurs. Ces édifices n'offrent probablement que des représentations mythologiques, comme ils représentent les exploits de Rhama dans l'Inde, et ceux d'Hercule ou d'Achille dans la Grèce : Gatterer prétend même que Ménès, Osymandias, Mœris, Sésostri et Rhamsinitès n'ont existé que dans l'imagination des *cicerone* qui expliquaient les pyramides ; on ne trouve, en effet, aucune trace des exploits de Sésostri chez les historiens des autres nations.

Il est donc permis de penser que l'Égypte n'a pris de l'unité et de la consistance qu'après l'expulsion des pasteurs, alors que toutes ses petites souverainetés furent réunies sous un même sceptre. Seulement, à partir de cette époque, elle fut assez puissante pour entreprendre de grands travaux. M. Champollion, en lisant les noms des souverains, écrits sur les monumens en caractères hiéroglyphiques, a reconnu qu'aucun d'eux n'était antérieur aux xvii^e et xviii^e dynasties, c'est-à-dire, à celles qui expulsèrent les nomades : peut-être même les édifices élevés en l'honneur de ces princes n'ont-ils été bâtis qu'après leur mort, comme on en érige aujourd'hui parmi nous à Henri IV et à saint Louis.

Les pyramides, monumens de l'enfance de l'art, ne furent construites, suivant Manéthon, qu'après le règne de Sésostri, le vainqueur des pasteurs : elles sont donc postérieures aux premières émigrations de l'Égypte, celles de Cécrops, en 1556 avant J.-C., de Moïse, en 1491, de Danaüs, en 1485. La Bible n'en fait aucune mention, et les Hébreux ne les imitèrent pas : la même observation peut se faire à l'égard des colonies qui se dirigèrent vers la Grèce. On croit que les pyramides furent fondées en 1100, un peu avant David et la guerre de Troie. Les autres édifices leur sont postérieurs : on doit porter leur date au tems où l'Égypte florissait le plus.

depuis 1100 jusqu'à l'an 550 avant J.-C., époque de l'invasion de Cambyse, qui mit un terme à sa prospérité. Leur nombre, leur beauté, leur grandeur, n'ont rien d'étonnant sous un ciel où les matériaux se conservent inaltérables, et dans un pays au sein duquel avaient dû s'accumuler d'immenses richesses, par suite de la fertilité du sol et de sa position géographique, qui le rendait maître du commerce de l'Afrique et de l'Inde.

Fermée aux étrangers pendant sa prospérité, l'Égypte leur ouvrit ses ports pour la première fois, vers l'an 600, sous Psamméticus, qui, pour apaiser des troubles civils, se vit forcé d'appeler des troupes grecques auxiliaires. Ses prêtres purent alors communiquer leurs connaissances à Thalès, à Pythagore, et successivement aux autres philosophes grecs qui vinrent s'instruire dans ses temples. Thalès y vint en 550. Peu après, en 541, Cambyse conquiert l'Égypte : mais cet événement n'empêcha pas les Grecs de s'y rendre encore. Pythagore vers 500. Hérodote en 450, Platon en 400. Eudoxe en 370.

Ainsi, les travaux vraiment scientifiques des Égyptiens commencent environ 1200 ans avant J.-C. : ils se ralentissent lors des troubles civils, vers 700, et cessent presque entièrement à la conquête de Cambyse, en 541, ou 548, selon d'autres : on les voit enfin appréciés et réduits à leur juste valeur, en 564, par les Grecs d'Alexandre, qui transportèrent sur les bords du Nil les sciences, telles que, depuis Thalès, en 200 ans, ils les avaient développées. Bien que cette période de sept à huit siècles ait été plus que suffisante pour conduire à de nombreuses découvertes, l'esprit humain ne fit pas en Égypte de grands progrès pendant ce long intervalle : la période grecque, à partir de Thalès, et même en y comprenant l'école d'Alexandrie, ne fut guère que de mille ans ; celle des modernes n'en compte pas encore cinq cents.

On peut juger des connaissances des Égyptiens par celles des émigrans. Les premiers, dans les xv^e et xvi^e siècles avant J.-C., Cécrops, Deucalion, Moïse, Danaüs, n'a-

vaient que l'année lunaire de 355 jours, avec des intercalations. Environ mille ans après, Thalès n'en rapporta que l'année de 365 jours; on dit même qu'il leur montra la manière de mesurer par l'ombre la hauteur des pyramides : Pythagore y apprit l'arithmétique, mais non son théorème du carré de l'hypothénuse : Hérodote y trouva encore l'année de 365 jours : Eudoxe y vit nue sphère grossière; et, de son tems, on y avait adopté l'année de 365 jours un quart. Mais que savaient d'ailleurs les Égyptiens? qu'ont-ils pu enseigner aux philosophes grecs?

Ils cultivaient l'hydraulique, car ils avaient creusé des canaux; la mécanique, qui leur fit transporter et élever des masses énormes à une grande hauteur; la stéréotomie, au moyen de laquelle ils taillaient des pierres sous des formes régulières; l'art de l'arpentage, qui servait à diviser et à retrouver les propriétés. Ils s'adonnaient à l'étude de l'astronomie, qu'ils portèrent assez loin pour trouver l'année de 365 jours et un quart, très-approchée de la véritable, et pour orienter leurs pyramides; mais il n'est pas prouvé qu'ils soient les auteurs des constellations. En physique générale, ils paraissent n'avoir eu que des idées vagues et fausses, puisqu'ils regardaient le feu comme un animal dévorant. En géologie, ils avaient observé les lois des atterrissemens du Nil, qui leur permettaient d'expliquer, comme nous, la formation du Delta; mais ils faisaient tout dériver de l'eau. Ils connaissaient les propriétés les plus usuelles des minéraux, si abondans dans leur pays, savaient travailler les pierres fines, les porphyres, le granit, le grès, l'or, l'argent, etc., sans doute au moyen d'instrumens tranchans, donnés par la trempe des métaux; ils fabriquaient nos émaux, nos porcelaines, des verres colorés de toute espèce. composaient les couleurs les plus brillantes et les plus solides; enfin, pour les procédés des arts chimiques, ils étaient beaucoup plus avancés que ne le furent jamais les Grecs et les Romains, leurs successeurs. En zoologie, l'étude des mœurs et des formes des animaux était favorisée par la religion, et les dessins de plus de cinquante d'entre eux

très-reconnaissables se retrouvent encore dans leurs temples. Ils avaient aussi des notions d'anatomie.

En se livrant avec persévérance à l'observation des faits, les Égyptiens durent être conduits à chercher les théories générales qui expriment leurs rapports : peut-être ont-elles été perdues par suite de l'oppression de la caste sacerdotale, après la conquête de Cambyse ; mais toutes ces théories, liées à leur mythologie, entravées par des lois de castes, cachées sous des formes mystiques, n'offraient rien de solide, hors de la pratique des arts ; et toutefois, un Crotoniate fut meilleur chirurgien pour Darius que tous les Égyptiens.

On a peu de notions sur les connaissances des peuples voisins de l'Égypte à ces époques reculées. Les Chaldéens avaient un observatoire sur le temple de Bélus : ils firent des observations grossières d'éclipses de lune, conçurent quelques idées de l'astronomie sphérique, et connurent l'année solaire de 365 jours 50' 28". Les Phéniciens étaient très-industrieux, faisaient un grand commerce, et fabriquaient le verre, la pourpre, le ged, etc. ; mais, à en juger par Sanchoniaton, leurs théories cosmogoniques étaient encore plus ridicules ou plus déguisées que celles des autres nations.

Les chefs des colonies égyptiennes ne possédaient, avec les procédés pratiques, qu'une partie des connaissances dont le dépôt était conservé dans la caste sacerdotale : élevé dans les temples, Moïse seul était initié aux doctrines philosophiques des prêtres. A la prendre pour humaine, sa cosmogonie est étonnante ; et ses livres prouvent qu'il avait des idées exactes sur plusieurs points de la plus haute philosophie. L'ordre qu'il assigne aux diverses époques de la création s'accorde parfaitement avec celui qu'on déduirait des considérations purement géologiques. C'est ainsi que la Genèse nous montre la terre et le ciel formés d'abord et animés de la lumière, puis les poissons, ensuite les plantes, après lesquelles viennent les animaux terrestres, et enfin l'homme, le dernier des êtres créés. Cette succession est exactement la même qu'admet la géologie. Dans les terrains situés aux plus grandes profon-

deurs, et par conséquent antérieurs aux couches superposées, on ne voit aucune trace d'êtres organisés; la terre était donc alors sans habitans : en s'élevant aux couches superficielles, les coquilles et les débris de poissons se montrent d'abord, et successivement les restes des grands reptiles et les os des quadrupèdes; les ossemens humains ne se trouvent que dans les terrains meubles, tels que les cavernes et les fentes de rochers : l'homme est donc, de tous les êtres organisés, le dernier qui ait apparu à la surface de la terre.

La Bible parle de l'olivier, du safran, du papyrus, du nard, de l'orge, du blé, du figuier, du sycomore, de plusieurs parfums : pour les plantes qui y sont mentionnées, on peut voir la Flore biblique dans Sprengel; en ce qui concerne les animaux, il faut consulter l'Hiérozoïcum de Bochart.

Ad. GONDINET.



OPINION de M. Edouard LIVINGSTON

SUR LA PEINE DE MORT.

EXTRAIT du RAPPORT servant d'INTRODUCTION AU SYSTÈME DE LOI PÉNALE PRÉPARÉ POUR L'ÉTAT DE LA LOUISIANE (1).

En entrant en matière, nous sommes arrêtés par la difficulté de découvrir la vraie théorie de la loi pénale. Il faut que la

(1) Nous devons la communication de cet *Extrait* à M. TAILLANDIER, notre collaborateur, qui le premier a publié en Europe le résultat des travaux de M. LIVINGSTON sur la législation criminelle. La haute réputation que ce législateur de la Louisiane s'est acquise, la force des argumens qu'il a employés pour combattre la peine de mort, qu'il répudie de son Code, ne nous font pas hésiter à insérer cet *Extrait*, dans lequel l'illustre auteur s'est de nouveau élevé contre ce terrible châtement. On le

philosophie nous la révèle ; car cette théorie dérive de profondes recherches sur les facultés de l'esprit humain, et sur leur action habituelle ; et il appartient à une législation sage de l'adapter à l'usage des sociétés. A aucune autre époque, la science de la jurisprudence, et particulièrement de la jurisprudence pénale n'a autant qu'aujourd'hui attiré l'attention. A aucune autre époque, ses progrès de la vérité théorique à l'utilité pratique n'ont été plus apparens, ou n'ont produit de plus importants, de plus heureux résultats. Des hommes érudits et sages consacrent à ce sujet leur tems et leurs talens ; et, dans le conflit intellectuel qu'a produit cette discussion intéressante, il est bien satisfaisant de remarquer que les principes que vous avez sanctionnés ont été confirmés par les plus honorables opinions, et soutenus par les raisons les plus concluantes. Ceux-mêmes qui diffèrent sur d'autres points s'accordent à approuver les doctrines générales d'après lesquelles vous avez voulu que votre Code fût préparé, quoiqu'ils n'en déduisent par les mêmes conclusions, et qu'ils n'aient pas puisé leurs autorités dans les mêmes sources.

Ainsi, tandis que tous confessent que le véritable but de la jurisprudence eriminelle est la prévention des crimes, et que la doctrine des lois vindicatives est absurde et injuste au plus haut degré, les uns soutiennent que les crimes ne doivent être réprimés que par le seul exemple des punitions ; les autres, que la réforme est le seul objet légitime que l'on doive se proposer. Quelques-uns font dériver le droit de punir d'un contrat tacite entre la société et ses membres ; d'autres, du seul principe d'utilité générale ; d'autres enfin n'admettent

marquera quelques locutions vicieuses dans le style ; mais nous croyons devoir les conserver, parce qu'elles feront connaître à nos lecteurs l'état de la langue française à la Louisiane. Le Rapport d'où ce passage est extrait a été, comme tous les actes législatifs de cette contrée, publié en anglais et en français. Ce n'est donc pas une traduction que nous présentons ici ; et, à ce titre, nous n'avons pas cru qu'il nous fût permis de rien changer à un document officiel.

(*Note du Rédacteur.*)

d'autre origine à ce droit qu'une justice abstraite. Chacune de ces opinions a ses sectateurs. Pour nous, sans nous enfoncer dans les abstractions de leurs raisonnemens, contentons-nous de ce résultat important, que, soit que le droit de punir soit fondé sur contrat, utilité ou justice, soit que l'objet doive être la punition ou la réforme; quelle que soit la vraie doctrine sur ces points, nous avons la satisfaction de savoir que, par un bonheur particulier, si l'une de ces théories est bonne, les résultats pratiques que nous avons déduits de notre raisonnement ne peuvent être mauvais; car toutes les dispositions de notre système coïncident avec la justice abstraite, avec l'utilité générale, et avec les clauses admissibles de tout contrat originel supposable; et que ce soit la réforme ou la punition qui soient le vrai moyen de prévenir les crimes, notre plan de discipline des prisons remplira cet objet; car il embrasse l'une et l'autre.

Si, sur un examen critique du système qui vous est proposé, on trouvait extraordinaire qu'il s'adapte si bien à des principes qui sont considérés comme opposés les uns aux autres, ce sera certainement un grand pas vers la conclusion à tirer, que la dispute théorique porte plus sur les mots que sur aucune différence réelle dans la chose. Par exemple, si le prétendu contrat social a jamais existé, il n'a pu être fondé que sur la conservation des droits naturels de ses membres; ce qui lui donne les mêmes effets que produit la théorie qui adopte la justice abstraite pour base du droit de punir; car l'une et l'autre ont le même but, d'assurer à chacun son droit; et si l'utilité générale, qui est la troisième source d'où l'on fait décoller ce droit de punir, est si intimement liée avec la justice qu'en jurisprudence criminelle elles soient inséparables, il s'ensuit que tout système fondé sur un de ces principes doit être appuyé par les autres.

De même pour ce qui est relatif au but commun de tous, la prévention du crime, si la punition la plus efficace est celle qui produit la réforme; toutes ces théories sont d'accord dans la pratique, quelle que soit d'ailleurs la différence de leurs raisonnemens.

On a cru en conséquence qu'il était plus convenable de s'abstenir de paraître dans la lice de la controverse avec les disputans, ainsi que d'adopter implicitement les dogmes d'aucune de ces écoles, mais de se contenter de réunir, s'il était possible, le suffrage de toutes dans les résultats pratiques que nous établirons. Il ya cependant un de ces résultats qui, quoique déduit clairement des premiers principes admis par tous, n'est pas encore généralement mis en pratique. Ce trait qui distingue si honorablement des lois actuelles de toutes les autres nations le plan que vos prédécesseurs ont unanimement approuvé ; ce trait qui a excité l'attention du monde civilisé, et qui semble l'avoir fixée sur cet objet principal, est (comme vous devez l'avoir pressenti) *l'abolition de la peine de mort*. Rarement aucune doctrine a fait d'aussi rapides progrès dans l'opinion publique. Quoique combattue par les préjugés invétérés, par la longue routine, par les opinions religieuses erronées et par l'appréhension générale et indéfinie des innovations, le nombre de ses prosélytes s'accroît néanmoins chaque jour davantage ; l'exemple de notre État est partout cité : les mesures futures de son assemblée générale sont attendues avec le plus vif intérêt, et la civilisation européenne avec une confiance mêlée d'anxiété attend de vous l'abolition d'une peine qui répugne à notre nature. Un citoyen éclairé de Genève (1) a publié l'annonce d'un prix qu'il propose pour

(1) M. SELLON, membre du Conseil Souverain de Genève, proposa au Conseil, dès l'année 1816, d'abolir la peine de mort ; et ce fut en 1826 qu'il proposa le prix mentionné dans le texte. Dans l'annonce, après avoir cité les opinions de *Beccaria* et de *Bentham*, il ajouta : « Je termine ces observations en produisant le document le plus récent et le plus concluant en faveur de ma proposition ; c'est l'assentiment de l'assemblée générale de la Louisiane aux principes tracés par M. Livingston dans son Rapport. Mes concitoyens y verront une république adoptant des dispositions dont la principale est la *suppression absolue de la peine de mort*. » Il donne ensuite une copie de notre loi de 1820, du certificat de ma commission, de toute la partie du Rapport qui est relative à la peine de mort, et de la résolution qui approuva le Rapport. Dans une

le meilleur essai sur ce sujet, et il y a introduit, comme texte, la copie des argumens qui ont reçu l'approbation de cet État. Une Société a suivi cet exemple à Paris. Les nombreux papiers périodiques de France, d'Angleterre, d'Allemagne et de Hollande, sont remplis de dissertations, la plupart fortement approbatives de l'abolition; mais, autant que j'ai pu le voir, aucun, même de ceux qui doutent du succès, n'a combattu l'expérience comme dangereuse.

Si ce principe est maintenu dans notre Code, sa date sera celle du vote d'approbation, et nous assure parmi les nations un nom auquel de plusieurs siècles nous n'aurions pu pré-

note sur la loi, il dit : « N'ayant d'autre but dans cet écrit que de convaincre mes concitoyens que l'abolition de la peine de mort serait une mesure aussi utile qu'honorable pour ma patrie, j'ai cru ne pouvoir mieux l'atteindre qu'en leur donnant connaissance du Rapport fait par M. Livingston à l'Assemblée générale de la Louisiane. La Louisiane est une république; elle est partie constituante d'une illustre union, comme nous faisons partie de la confédération suisse; et la constitution des États-Unis, comme notre acte fédéral, permet à ses membres de se donner les meilleures lois, encore qu'elles diffèrent de celles des autres États. Nous sommes redevables à M. TAILLANDIER de la traduction de ce Rapport, etc., et il termine son programme en citant l'exemple des nations modernes chez lesquelles la suppression de la peine de mort a été effectuée : 1^o la Russie, sous Élisabeth; 2^o la Toscane, sous Léopold; 3^o la Louisiane, en Amérique, qui, sur le rapport de M. Livingston, et par une résolution solennelle de l'Assemblée souveraine, a décrété la suppression absolue de cette punition. Ce Rapport, dans lequel l'auteur, comme on le verra, a rassemblé toute l'expérience des tems passés et présents, me paraît être un document du plus grand intérêt pour Genève, dont la position, la population et la constitution, ont un grand rapport avec celles de la Louisiane, qui, comme Genève, membre d'une fédération, s'est donné de bonnes lois, sans consulter ses voisins à cet égard, leur offrant un noble et sage exemple à suivre, sans craindre qu'une législation douce attirât les criminels. Il faut espérer que nous suivrons cet exemple; » et il ajoute : « Il est aisé d'en faire l'essai; le monde entier l'approuvera; la gloire en rejaillira sur toute la nation, et l'histoire ne peut manquer de mentionner honorablement le peuple qui le premier renoncera à une pratique qui n'est plus requise par la nécessité, qui seule pouvait lui servir d'excuse. »

Vote de M. Livingston.

tendre par notre population ou notre force relative, et une distinction plus honorable que celle que donnent les richesses, la puissance ou les progrès dans toute autre science.

Ce n'est pas aux hommes éclairés auxquels je m'adresse que j'ai besoin de faire observer combien cette distinction obtenue par un pays rejaillit sur ses citoyens, ni à quel point, en exaltant l'honneur de la nation, ils augmentent le bonheur des individus qui la composent. C'est la ferme persuasion où je suis que l'un et l'autre s'accroîtront à un degré incalculable par la mesure en question, qui m'induit à la représenter encore à la considération de la législature, et à y ajouter quelques réflexions aux argumens qui furent dans une occasion précédente considérés comme concluans. A cette époque (1), j'exprimai l'opinion que le droit de punir de mort pouvait être établi dans des cas où l'importance de l'objet à obtenir, et la nécessité d'infliger cette peine pour y parvenir, étaient l'une et l'autre suffisamment démontrées; mais je niais l'existence de cette nécessité. En revoyant cette partie du rapport, j'ai pensé qu'elle avait besoin de quelque éclaircissement.

L'existence est le premier don que l'homme reçut du Créateur : existence accompagnée non-seulement de l'instinct nécessaire à sa conservation et à la propagation de l'espèce, mais d'une disposition sociale (et non purement aggrégative) qui opéra si soudainement, qu'à moins de remonter en idée jusqu'au premier homme, il n'est guère possible d'imaginer, et moins encore d'indiquer, un état autre que celui de société. Cet état de société a été rencontré partout où l'on a trouvé des hommes, et doit avoir existé aussitôt que l'espèce a été assez nombreuse pour l'effectuer. Ainsi, l'homme étant créé pour la société, le Créateur de l'homme a voulu sa conservation; et, comme il agit par des lois générales, et non par des interventions spéciales (excepté dans les cas que la religion nous

(1) *Rapport fait à l'assemblée générale de la Louisiane, 1822, p. 7-71.*

ordonne de croire), toute société primitive a été investie, ainsi que chacun de ses membres, de certains droits naturels et de certains devoirs correspondans, antérieurs en date, et supérieurs en autorité à tous ceux qui peuvent résulter d'aucun consentement mutuel. Le premier de ces droits, peut-être le seul incontestable, est pour l'individu aussi-bien que pour la société le droit de conserver l'existence qu'ils ont reçue de la toute-puissance divine qui créa l'homme pour l'état social; et le devoir correspondant et mutuel de l'homme et de la société est de défendre ce droit. Mais, lorsque le droit est donné, les moyens de le maintenir doivent, dans la loi naturelle comme dans la loi positive, avoir également été donnés. Si donc les individus et la société ont le droit de conserver leur existence respective, et sont réciproquement tenus de la défendre lorsqu'elle est attaquée, il s'ensuit que, si l'une ou l'autre est menacée de destruction, et que pour l'éviter il soit nécessaire d'ôter la vie à l'assaillant, le droit, je dis plus, le devoir de l'ôter existe : l'impulsion irrésistible de la nature indique le droit qu'elle a conféré; et sa première loi est que la vie peut être ôtée dans la défense personnelle. L'agresseur, il est vrai, a le même droit d'exister; mais, si ce droit restait sacré lorsqu'il tente de l'ôter à un autre, il existerait en même tems deux droits égaux et opposés; ce qui est une contradiction dans les termes. En conséquence le droit dont je parle est prouvé; mais, par rapport à l'individu comme à la société, ce droit est strictement défensif : il ne peut être exercé que pendant la durée du danger; j'entends pendant le tems où la question est : Lequel des deux existera de l'agresseur ou de la partie attaquée, soit individu ou société? Avant ou après ce moment critique, ce n'est plus défense personnelle; leur droit respectif de jouir de l'existence est alors co-existant et égal, mais non opposé, et il serait injuste à l'un d'en dépouiller l'autre.

Ainsi je crois avoir prouvé ce que j'avais avancé, que le droit d'infliger la mort existe, mais seulement dans la défense per-

sonnelle de l'individu ou de la société (1), et qu'il est *confiné* aux cas où il n'y a pas d'autre alternative pour détourner l'imminence de la destruction.

Afin de juger s'il y a nécessité de mettre en action ce droit abstrait, il faut se rappeler le devoir imposé à la société de protéger ses membres; devoir qui, si nous avons bien raisonné, dérive de la nature sociale de l'homme, indépendamment de tout contrat *implicatif*. Tant qu'on peut imaginer la société dans un tel état d'enfance et d'imperfection qu'elle ne puisse remplir ce devoir de protection sans ôter la vie à l'agresseur, nous devons lui accorder ce droit; mais existe-il un pareil état de société? certainement non, dans le monde civilisé; et nos lois sont faites pour des hommes civilisés. L'emprisonnement est une alternative facile et efficace; ainsi dans la société civilisée, et dans le cours ordinaire des choses, nous ne saurions admettre la nécessité, ni conséquemment la légitimité de l'exercice de ce droit; et même parmi les hordes les plus sauvages, où les moyens de détention peuvent manquer, le bannissement peut, dans beaucoup de cas, dispenser de la nécessité d'infliger la mort. Il n'est pas douteux qu'une imagination active ne put inventer des cas ou des situations dans lesquels cette nécessité existerait peut-être: mais de pareils cas, s'il en est (ce qui est suffisamment probable pour justifier une exception dans la loi), doivent être présentés comme cas d'exception, et dès lors ne feraient que confirmer la règle; mais, par un travers de raisonnement de la part de ceux qui appuient cette espèce de punition, ils mettent l'exception à la place de la règle, et une exception, qui pis est, dont la possibilité d'existence est douteuse.

Observez que j'ai cité le cas de la préservation de la vie comme le seul dans lequel même la nécessité puisse autoriser à ôter la vie; et cela, par la raison bien simple que c'est le seul cas où ces deux droits naturels et d'égale importance

(1) Ceci explique cette partie du premier Rapport qui est relative à la comparaison du mal de l'offense et de la punition.

(Note de M. Livingston.)

puissent être balancés , et où la balance doit pencher en faveur de celui qui s'oppose à la destruction contre celui qui tâche de l'opérer. Le seul vrai fondement du droit d'infliger la mort est la préservation de la vie. Ce don de notre Créateur semble, par le désir universel de le conserver, qu'il a infusé dans toutes les parties de la création animale, être le seul qu'il n'ait pas eu l'intention de laisser à notre disposition. Mais alors , dira-t-on , que deviennent nos autres droits ? La liberté et l'inviolabilité personnelles, la propriété privée, doivent-elles être abandonnées à la merci du premier usurpateur puissant ? Comment les défendre , si vous restreignez le droit d'ôter la vie au seul cas de défense contre un attentat à l'existence ? A cela on répond : la société étant un état naturel, ceux qui la composent ont collectivement des droits naturels. Le premier de ces droits est celui de maintenir l'existence sociale ; ce qui ne peut s'effectuer qu'en maintenant celle des individus qui la composent. Elle a donc des devoirs ainsi que des droits ; et les uns et les autres ont été sagement rendus inséparables. La société ne saurait exercer ses droits de préservation propre d'elle-même sans en même tems remplir ses devoirs en préservant ses membres. Toutes les fois, que l'une des choses qui sont l'objet de l'association , telles que la vie , la liberté ou la propriété, sont attaquées, la force de tout le corps social doit être employée pour la défendre. Et cette force collective , dans le cas d'une attaque individuelle, est généralement suffisante pour la repousser, sans sacrifice d'existence ; mais , dans les cas extraordinaires, où la force des assaillans est telle qu'ils persévèrent de manière à compromettre l'existence sociale, alors la loi de la défense de soi-même devient applicable.

Mais il peut survenir des circonstances dans lesquelles les droits individuels se trouvent lésés avant que la force commune ne puisse intervenir. Dans ces cas, comme la nature de la société ne prive point l'individu de ses droits personnels, il peut défendre sa personne ou sa propriété contre toute violence illégale avec une force suffisante pour repousser celle

de l'assaillant. Ceci résulte clairement du droit de propriété, de quelque source qu'on le fasse dériver, et de l'inviolabilité personnelle, qui est (avec quelques restrictions imposées par la nature elle-même) incontestablement un droit naturel. Comme le tort dont il est menacé peut ne pas admettre de compensation, l'individu peut, pour le prévenir, user de force; et si celle employée par l'assaillant met en danger la vie de l'assailli (1), la question rentre encore dans la catégorie de la défense personnelle, et le même raisonnement employé dans ladite hypothèse démontre le droit d'ôter la vie dans le dernier cas. Mais lorsque l'individu attaqué peut, par sa seule force physique ou avec l'aide de la société à laquelle il appartient, défendre sa personne ou sa propriété; lorsque l'attaque n'est pas de nature à compromettre sa propre existence dans la défense; s'il ôte la vie à l'agresseur en pareille circonstance, il l'ôte sans nécessité, et conséquemment sans droit. Voilà toute l'étendue que la loi naturelle de la défense personnelle accorde à l'individu pour infliger la mort à autrui. Une association quelconque d'individus peut-elle l'infliger pour aucune autre cause, et dans aucune autre circonstance? La société n'a le droit de défendre qu'elle-même, c'est-à-dire sa propre existence, et ce que les individus qui la composent ont le droit de défendre; et de détruire tout individu, ou toute autre société qui tenterait de la détruire. Mais elle n'a ce droit que comme les individus, pendant la durée de l'attaque, et lorsqu'il n'y a aucun autre moyen de la repousser.

C'est-là le seul sens que j'attache au mot, si fréquemment employé, si abusivement prodigué, et si peu entendu, *nécessité*; elle existe entre nations, durant la guerre; entre une nation et une de ses parties constituantes, dans les cas de rébellion et d'insurrection; entre des individus, durant le mo-

(1) La seule existence du danger ne suffit pas pour justifier l'homicide; d'après les lois anglaises et autres, il faut que le danger ne laisse pas d'autres moyens de l'éviter.

(Note de M. Livingston.)

ment d'un attentat à l'existence, qui ne peut pas être autrement préservée ; mais , entre un individu et la société , telle qu'elle est aujourd'hui formée , elle n'existe jamais. Je conclus donc (bien explicitement , parce que je désire être compris) que , quoique le droit de punir de mort puisse , sous un rapport abstrait , exister dans certaines sociétés , et dans certaines circonstances qui peuvent le rendre nécessaire , néanmoins , dans l'état actuel de la société , ces circonstances ne peuvent être raisonnablement même supposées advenir ; que dès lors il n'existe aucune nécessité , et par conséquent aucun droit d'infliger la mort comme punition.

On a également employé des raisonnemens très-forts pour réfuter ceux qui fondent le droit d'ôter la vie pour crimes sur un contrat originel fait par les individus lors de la première fondation des sociétés : d'abord , qu'un tel contrat non-seulement n'est pas prouvé , mais ne peut même guère être imaginé ; ensuite , qu'alors même qu'il le serait , il serait confiné au seul cas de défense. Les parties , dans ce contrat , n'ont pu donner à la société que les droits qu'elles avaient individuellement ; leur seul droit sur la vie d'autrui était celui de préserver la leur ; voilà le droit qu'elles purent donner à la société , et pas d'autre. Ainsi , dans cette théorie également , le droit se résout en celui de faire ce qui est nécessaire pour sa conservation ; la grande question revient donc encore : la peine de mort est-elle nécessaire dans aucune société civilisée pour préserver , soit la vie de ses membres individuellement , soit leurs droits sociaux collectivement ? Si elle n'est pas nécessaire , je pense avoir prouvé qu'elle n'est pas juste ; et , si elle n'est ni juste ni nécessaire , peut-elle être utile ? Pour qu'elle fût nécessaire , il faudrait démontrer que sans elle la vie des citoyens et l'existence de la société ne sauraient être préservées. Mais ceci peut-il être soutenu en face de tant de preuves contraires ? L'Égypte , pendant vingt années , sous le règne de Sabace ; Rome , pendant deux cent cinquante ans ; la Toscane , pendant plus de vingt-cinq ans ; la Russie , pendant vingt-un ans , sous Élisabeth , démentiraient cette assertion. Il y a plus : s'il est vrai , comme on vous le

dit, que les lois pénales espagnoles aient été abrogées par la cession, cet État lui-même vous offre une preuve incontestable que cette nécessité n'existe point. Car, si ces lois n'existaient pas en force, il est évident qu'il n'y en avait aucune qui imposât la peine de mort, depuis l'époque du transfert (décembre 1805) jusqu'au 5 mai 1805, que fut passée notre première loi pénale. Eh bien! durant cette période, où les préjugés nationaux étaient exaltés, où l'un des gouvernemens avait abandonné, et l'autre n'avait pas encore établi son autorité, je crois qu'on ne vit pas un exemple de meurtre ou de tentative de troubler l'ordre de la société. Ainsi il faut qu'on renonce à l'un ou à l'autre argument; ou les lois espagnoles existaient, ou nous étions nous-mêmes une preuve qu'une nation peut exister en paix sans la peine de mort. Des sociétés ont donc existé sans elle; elle n'était donc pas nécessaire à ces sociétés. Y a-t-il quelque chose dans l'état de la nôtre qui rende cette punition nécessaire? Autant que j'ai pu l'apprendre, rien de pareil n'a été même suggéré. Mais, si elle n'est pas de nécessité absolue, ses partisans auront-ils recours au misérable prétexte qu'elle est convenable; que les crimes auxquels on l'applique diminuent en plus grande proportion que ceux auxquels une autre peine est infligée; mais le contraire est malheureusement trop vrai. Le meurtre et la tentative de meurtre, qui sont punis de la peine capitale, se sont multipliés, dans quelques États de l'Union, à un degré qui non-seulement répand une alarme générale, mais qui imprime au caractère national une tache qu'il sera très-difficile d'effacer. Je pourrais là-dessus m'en remettre aux sentimens des membres du corps auquel je m'adresse; mais, comme le résultat est susceptible d'être démontré par des chiffres, j'appelle leur attention sur les tables annexées à ce rapport, dans lesquelles ils verront, quelque incomplètes qu'elles soient, un accroissement de ces crimes, qui démontre, si quelque chose peut le démontrer, l'inefficacité des moyens adoptés, et si obstinément maintenus pour leur répression. Le petit nombre d'exécutions, comparé avec les faits bien authentiques des crimes,

prouve que la sévérité de la punition augmente les chances d'acquiescement ; tandis que l'oisive curiosité qui attire la foule au spectacle des souffrances humaines, dans les exécutions, et l'insouciance irréfléchie des spectateurs, prouvent les effets pernicieux d'un tel spectacle sur la morale et la sensibilité publiques, et que les crimes commis pendant l'exhibition même des exemples destinés à les prévenir, démontrent l'inefficacité absolue du prétendu remède. Il est un cas de cette nature trop frappant pour être passé sous silence. En 1822, un individu nommé *Jean Lechter* fut exécuté à Lancaster, en Pensylvanie, pour un meurtre atroce. L'exécution attira, comme à l'ordinaire, une multitude immense d'assistans ; et nous pouvons juger de l'effet salutaire qu'elle produisit sur les spectateurs par l'extrait suivant d'une gazette imprimée dans le voisinage (1) ; et les faits y relatés m'ont été depuis confirmés par une autorité irrécusable.

« C'est depuis long-tems un point de controverse (dit le judiciaire éditeur) si les exécutions publiques, par l'air de solennité qu'on leur donne, ne sont pas pour la partie vicieuse de la communauté plutôt un stimulant au crime qu'un moyen d'en détourner. Ce qui vient de se passer à Lancaster induirait à penser que le spectacle d'une exécution publique produit moins de réformes que d'inclinations vers le crime. Pendant qu'une ancienne offense était expiée, plus d'une douzaine de nouvelles ont été commises, et quelques-unes d'une nature capitale. Vingt-huit personnes ont été emprisonnées à Lancaster, vendredi soir, pour différentes offenses, telles que meurtres, larcins, etc., sans compter que plusieurs messieurs perdirent leurs portefeuilles ; mais les filous se sont évadés ; autrement, la prison eût débordé.

» Dans la soirée, un nommé *Thomas Barne*, tisserand employé dans la manufacture près de Lancaster, se retirant chez lui, fut rencontré par un certain *Wilson* avec lequel il avait eu

(1) *Gazette de Yorktown.*

quelque précédent démêlé : Wilson tira son couteau et lui en donna plusieurs coups en divers endroits ; quelques-unes des blessures sont réputées mortelles ; Wilson a été arrêté et emprisonné ; on lui a mis les mêmes fers que portait Lechler, et qui n'avaient pas eu le tems de se refroidir. »

Une lettre en réponse à quelques informations que j'avais demandées à ce sujet ajoute à ces renseignements que Wilson était un de ceux qui avaient quitté leur résidence exprès pour venir assister à l'exécution de Lechler ; et, afin de ne laisser aucun doute sur l'exactitude des faits relatés dans la Gazette, que ledit Wilson a été depuis convaincu de ce meurtre.

Je prie les avocats de la peine de mort de réfléchir sur cet exemple, de le rapprocher de celui que j'ai détaillé dans mon premier rapport, concernant le brocantage des faux billets dans la même chambre où gisait le cadavre de celui qui venait d'être exécuté pour le même crime (1). Je les prie de réfléchir sérieusement sur ces cas, sur beaucoup d'autres de la même nature dont ils ont pu avoir connaissance, et de dire s'ils peuvent penser sincèrement que la peine de mort soit une punition efficace pour le meurtre. La plus intense, la plus mûre réflexion a conduit mon esprit à conclure que, non-seulement cette punition n'a aucun effet répressif, mais qu'au contraire elle incite au crime. Comment ? c'est ce qui n'est

(1) Le fait suivant, que je trouve rapporté par une personne dans une assemblée à Southampton, en Angleterre, comme le tenant de M. Buxton, est encore plus étrange : « Un Irlandais, convaincu d'émission de faux billets de banque, fut exécuté, et son corps fut remis à sa famille ; tandis que sa veuve se lamentait sur le cadavre de son mari, un jeune homme se présenta pour acheter de faux billets. Dès qu'elle sut son intention, oubliant à la fois sa douleur et ce qui l'avait causée, elle souleva le cadavre, et tira de dessous le corps de son mari une quantité de ces mêmes papiers dont l'émission lui avait coûté la vie. A ce moment, on donne l'alarme, en annonçant l'approche de la police ; et la veuve, ne sachant où cacher ces billets, les mit dans la bouche du cadavre ; c'est là qu'ils furent découverts par les officiers de police. »

(Note de M. Livingston.)

pas facile à découvrir, et moins encore à expliquer. Mais j'argumente d'après les faits ; et, quand je les vois généralement les mêmes après chaque événement de ce genre, je dois croire que l'événement est la cause efficiente qui les produit, quoique je ne sois pas capable de suivre et de découvrir exactement leur connexion. C'est la difficulté qu'on éprouve principalement, en déduisant des effets moraux de causes physiques, ou en raisonnant des effets des causes morales sur les actions humaines. L'influence mutuelle des opérations réciproques de l'esprit et du corps sera toujours pour nous un mystère. Quoique nous soyons tous les jours témoins de ces effets, ils ne sont jamais plus apparens, ni la cause plus profondément cachée, que dans cette propension de l'esprit à imiter ce qui a fait une forte impression sur les sens, et cela fréquemment dans des cas où la première sensation a dû produire une impression pénible de crainte. C'est un des premiers développemens de l'intelligence dans les enfans. D'autres mobiles nous font surmonter ce sentiment pénible et la crainte naturelle de la mort. Les tortures que s'infligent les Fakirs de l'Inde, les mortifications et les rudes pénitences de quelques ordres monastiques parmi les chrétiens, le bûcher où s'immolent les veuves du Malabar, peuvent être attribués en partie à la religion, en partie à l'amour de la distinction et à la crainte du blâme ; mais aucun de ces motifs, ni tous réunis (excepté dans le cas très-rare d'un héros ou d'un saint), ne réussiraient à produire des effets aussi extraordinaires sans cet esprit d'imitation dont j'ai parlé. Le législateur doit donc remarquer cette disposition, ainsi que toutes les autres propensions de la nature humaine, et bien se garder d'exécuter, dans ses punitions, les mêmes actes qu'il prétend réprimer, de peur d'en faire des exemples attrayans plutôt qu'effrayans.

Une autre raison, peut-être, de l'inefficacité de cette punition, raison sur laquelle on n'a pas assez appuyé dans le premier rapport, est l'incertitude de son infliction, qui réduit la chance du danger à moins qu'on n'en court volontairement

dans plusieurs des états de la vie. Les soldats marchent gaiement au combat, avec la certitude que nombre d'entre eux y périront. Ceux qui commettent un crime capital y procèdent toujours avec l'espoir de n'être pas découverts. On trouve des hommes qui affrontent la mort, sous quelque forme qu'elle se présente (1), dans la poursuite de leurs dangereux projets ; qui, pour le plus léger bénéfice, se lancent dans les entreprises les plus périlleuses. Tant qu'il y a une chance de salut, l'heureuse disposition de notre nature nous fait espérer que cette chance nous sera favorable. Nous embrassons avidement la jouissance certaine que nous offrent la gloire, le profit, ou même l'agrément, et nous comptons échapper au danger incertain. Si cette vérité est admise pour le cours ordinaire des affaires de la vie, peut-on la repousser pour les cas des crimes ? La grande erreur de nos lois est de s'obstiner à ne vouloir pas considérer leur violateur comme mu par les mêmes mobiles,

(1) Le grand peintre moderne des passions et des caractères, dans un de ses plus heureux tableaux, a tracé admirablement, dans le personnage fictif d'un féroce boucanier, ce mépris désespéré du danger et de la mort.

Blasé sur les périls, sous des cieus étrangers,
 Dans toutes leurs terreurs il a vu les dangers,
 A soutenu le choc des élémens en guerre ;
 Trombe, ouragans, tempête et tremblemens de terre.
 La mort ! il la connaît sous ses plus noirs aspects :
 Dans la contagion, ses dévorans progrès ;
 Lente dans la torture, et soudaine à la brèche ;
 A l'abordage, il sait par la lance ou la flèche,
 Ou la mine, ou le plomb, ses différens effets.
 Elle ne l'émeut point ; il sait toutes ses routes,
 Ses formes, ses couleurs, et les méprise toutes.

BERTRAM est le beau idéal d'un pirate ; mais nous retrouvons cette même insouciance de la mort, à un moindre degré peut-être, chez d'autres flibustiers ; témoin la froide observation de l'un d'eux à ses compagnons placés sur la roue avec lui : Pourquoi faire tant de bruit ? ne saviez-vous pas que, dans notre profession, nous sommes, plus que les autres, sujets à cette maladie ? (Note de M. Livingston.)

guidé par les mêmes motifs qui font agir les autres membres de la société, à refuser de le considérer comme un homme. Elles le supposent un démon ou un idiot; et leurs dispositions sont, en conséquence, la plupart calculées pour un être poussé par une perversité trop enracinée pour être corrigible, ou par une folie qui le rend incapable de suivre la route de son bonheur, quand elle lui est indiquée. Si, au contraire, nous désirions faire nos lois pour l'homme, tel qu'il est, penserions-nous que la crainte de la mort fût un frein suffisant pour contenir celui qui, avant le crime, a pris toutes les précautions que la prudence peut suggérer pour n'être pas découvert, et qui, après sa *commission*, calcule sur l'incertitude des lois; lorsque nous-mêmes ne sommes pas détournés de l'appât du moindre gain, ou même d'une jouissance passagère, par la considération du même danger? Il est vrai qu'on pourrait dire que l'honnête homme s'expose à la mort, mais non pas à une mort de ce genre, et qu'il n'est plaisir ni profit qui pût l'induire à risquer d'encourir l'infamie, quand le plus grand danger d'une mort honorable ne l'effraie point. Tout cela est très-vrai et donne une grande force à l'argument; ce n'est donc pas la mort qu'on craint, mais bien l'ignominie; et si c'est l'ignominie qui rend la mort redoutable, ne peut-elle pas rendre la vie insupportable? Si l'on ne peut endurer le tourment de la honte pendant le court intervalle qui sépare la condamnation de l'exécution, comment le supportera-t-on durant tout le cours de la vie?

Mais le meurtrier n'a point de honte! Si c'est là votre argument, il n'a donc, dans son état criminel, rien qui lui rende la mort plus redoutable qu'à vous, dans votre occupation honnête, d'aspirer les exhalaisons pestilentielles d'un hôpital, ou les vapeurs empoisonnées d'un laboratoire de mercure; ou, quand vous la bravez héroïquement face à face sur un champ de bataille ou sur les flots. Alors pourquoi voulez-vous qu'il soit arrêté par un moindre risque, contre lequel il s'est précautionné, lorsque vous ne l'êtes point vous-même par celui plus

grand que vous savez devoir affronter? Qu'il n'évade pas cette question celui dont le devoir est de prononcer sur cette importante mesure; et s'il y répond, suivant ce que lui dicteront, je pense, la raison et la moindre connaissance du cœur humain, la peine de mort sera reconnue impuissante pour détourner de la commission du seul crime auquel on croit convenable de l'appliquer.

Il n'est pas un point de la thèse sur lequel on puisse produire des raisons plus convaincantes ou des autorités plus persuasives que sur celui-ci, qui s'est nécessairement présenté plus d'une fois; car il se rattache à tous les autres. Depuis la mise en exécution des premières lois écrites dont nous parle l'histoire jusqu'à nos jours, tous ceux qui ont pris la peine de penser ont invariablement observé que l'inexécution des lois pénales a toujours exactement suivi la proportion de leur sévérité. Celles de Dracon sont devenues proverbiales par leur cruauté, qui, d'après l'opinion générale, causa leur abolition par Solon. Mais le fait est qu'elles furent abolies, moins par Solon que par l'impossibilité de les exécuter. Alors que le vol d'une pomme encourait la peine de mort, quel citoyen se fût porté accusateur, quel témoin eût déposé, quelle assemblée du peuple eût condamné, quel exécuteur eût voulu présenter la coupe empoisonnée? Aussi nous dit-on expressément que ces lois furent abolies, non par aucun décret formel, mais par le consentement tacite des Athéniens (1). Je ne cite pas sur ce point les modernes qui ont écrit sur les lois pénales, parce qu'il n'en est pas un qui ne se soit prononcé en faveur de l'opinion que je défends. Et cependant, par une diversité très-singulière, chacun d'eux a un crime favori, auquel spécialement il juge cette punition inapplicable.

Ceci n'est point un essai pour prouver l'inutilité, le danger,

(1) Draconis leges quoniam videbantur, impendio acerbiores, non decreto jussuque, sed tacito illiteratoque Atheniensium consensu, obliteratae sunt. (AUL-GELLE, L. 5.)

et (si l'on admet l'un et l'autre) le crime d'employer la peine de mort. Un tel ouvrage exigerait un arrangement méthodique et une recherche des premiers principes de la loi pénale : ce qu'on ne peut pas attendre d'un simple rapport explicatif, dans lequel on ne fait qu'indiquer, sans beaucoup d'ordre ni de développement, les argumens principaux, laissant aux esprits éclairés auxquels on l'adresse la tâche des conséquences à tirer des sujets qu'on présente à leur considération. Cela posé, j'ajouterai encore quelques réflexions sur cette question si intéressante pour nos plus louables sentimens.

(*La fin au prochain Cahier.*)



II. ANALYSES D'OUVRAGES.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

VOYAGE DE LA CORVETTE l'*Astrolabe*, exécuté par ordre du Roi, pendant les années 1826-1827-1828-1829, sous le commandement de M. J. DUMONT D'URVILLE, capitaine de vaisseau, publié par ordonnance de Sa Majesté. — HISTOIRE DU VOYAGE : T. I (1).

Le président des États-Unis disait, à la fin de 1826, dans son Message au Congrès : « Les voyages de découvertes illustrent les nations qui les entreprennent, en même tems qu'ils reculent les limites des connaissances. Nous avons recueilli le fruit des grands travaux exécutés par la France et par l'Angleterre : il est tems d'acquitter la dette de la reconnaissance, en contribuant à notre tour à l'accroissement du trésor commun. Il ne s'agit point d'expéditions qui puissent être onéreuses à nos finances : cent voyages autour du monde, comme ceux de Cook et de La Peyrouse, ne coûteraient pas autant qu'une seule campagne de guerre. Mais une autre sorte de dépense doit être prise en considération ; c'est celle de la vie des hommes habiles et dévoués qui dirigent ces belles entreprises, et qui trop souvent y succombent. Quelles compensations pouvons-nous offrir à leur pays ! Il n'en est qu'une seule : conservons avec amour la mémoire de ces hommes si utiles, et marchons sur leurs traces. »

(1) Paris, 1830 ; imprimerie de Tastu. Grand in-8° de cxii-527 pages, avec vignettes et planches. Chaque livraison se compose d'un demi-volume de plus de 500 pages, et de 6 planches, et coûte 14 fr.

M. J. Q. Adams est descendu du fauteuil de la présidence. L'Union promène les étoiles de son pavillon sur toutes les mers, mais c'est dans l'intérêt de son commerce, dont la marine se compose de près de 1,400,000 tonneaux; et, si l'exportation des pelleteries de Nootka vers la Chine se trouve réduite de plus de moitié, 150 navires américains parcourent les côtes de l'Australie pour exploiter la pêche de la baleine. L'Angleterre, occupée à jeter une partie de sa puissance sur les principaux points de l'Océanie, semble renoncer aux voyages de découvertes, excepté vers le pôle boréal : inconnu jusqu'à ce siècle dans l'Océan pacifique, le pavillon de la Russie vient de s'y montrer plusieurs fois. La France, redevable en partie aux sciences de ses victoires, aperçoit, du sein des désastres qui ont fondu sur elle, une gloire nouvelle à conquérir par des circumnavigations : et malgré les contributions de la Sainte-Alliance, malgré le milliard d'indemnité accordé par privilège à l'émigration, trois grands voyages, sont exécutés dans le cours de onze années. L'*Uranie* s'est perdue, et sur un écueil qui peut-être n'était pas inévitable; mais ses travaux ont été conservés aux sciences. Plus heureuse, la *Coquille*, après avoir également parcouru près de 25,000 lieues, leur a rapporté d'abondantes richesses. Enfin l'*Astrolabe*, par ses explorations, ses découvertes et ses collections, surpasse les espérances des savans. L'histoire de la politique n'est pas impartiale, car elle ne se préserve pas des passions des partis : plus modérée, l'histoire des sciences est en outre reconnaissante. La première dira qu'en 1817 le portefeuille de la marine était confié aux mains incapables de M. Dubouchage; la seconde aime à rappeler qu'il prépara le voyage de M. Freycinet. La réprobation qui pèse sur le ministère de 1822 sera partagée par la postérité; M. de Clermont Tonnerre, qui fut l'un des principaux membres de cette administration, présida au départ de M. Duperrey. La France refuserait un bill d'indemnité à M. de Chabrol, qu'elle n'oublierait pas que ce ministre accueillit le projet de l'expédition de M. Dumont d'Urville: et son successeur, M. Hyde de Neuville, a favorisé la

publication du voyage de l'*Astrolabe*. Ces exemples peuvent apprendre encore aux ministres qu'en secondant les progrès des sciences et des lettres, en attachant leurs noms à des entreprises durables et véritablement glorieuses, ils se procurent des consolations, et acquièrent des titres à l'estime des peuples.

La *Revue Encyclopédique*, vaste répertoire de matériaux choisis pour l'histoire philosophique et scientifique, a déjà indiqué les travaux et les résultats de l'expédition de l'*Astrolabe*. Dix mois après son retour, le premier volume de la Relation historique a paru, avec plusieurs livraisons de planches : les autres parties vont être publiées avec autant d'activité, pourvu que l'administration ne suscite point d'obstacles. On se souvient que, si le gouvernement impérial ordonna en 1806 l'impression du Voyage aux Terres australes, des débats entre deux ministres en retardèrent tellement la publication que le second volume ne fut achevé qu'en 1816, long-tems après que l'amirauté anglaise eut fait paraître la Relation complète de Flinders. Il faut le dire aussi, la tribune nationale qui, depuis l'établissement du gouvernement constitutionnel, a eu à discuter tant et de si énormes budgets, s'est trop peu occupée des expéditions scientifiques : elle en eût tiré de nouveaux moyens pour combattre l'abus des sinécures, toujours habile à se couvrir du manteau du royalisme. En effet la *Coquille*, nommée ensuite l'*Astrolabe*, n'a guère plus dépensé que si elle eût été employée pour une croisière ; ses deux voyages de découvertes ont moins coûté qu'un bal de la ville de Paris.

Ce fut le 25 avril 1826 que M. DUMONT d'URVILLE appareilla de Toulon, emportant les instructions qu'il s'était, pour ainsi dire, tracées à lui-même, principalement d'après la circumnavigation qu'il venait d'exécuter, en qualité de commandant en second de la *Coquille* (1). L'Océanie est un archipel immense :

(1) M. d'URVILLE se livra, autant que son service le lui permit, à la botanique et à l'entomologie. Les rapports de l'Académie des sciences sur le voyage de la *Coquille* font mention de son herbier, qui, sur près de 5,000 espèces, en a procuré au Muséum environ 400 nouvelles, et de sa

de 1788 à 1809, des navires du commerce, de simples baleniers y ont découvert environ cinquante-neuf îles, groupes d'îlots, écueils : la plupart des grandes terres de l'Australie n'ont pas été entièrement reconnues ni décrites avec exactitude. Combien d'études il reste à faire sur des peuplades qui sont encore dans l'état de nature, sur d'autres appelées sauvages, quoique les arts chez elles soient plus développés que dans beaucoup de cantons de l'Europe ! et combien d'observations à poursuivre, de récoltes à faire pour la zoologie ; combien d'expériences et d'explorations qui doivent enrichir les sciences physiques, et perfectionner la géographie ! il eût suffi de moindres travaux pour exciter des naturalistes et des officiers, qui avaient pris part aux expéditions précédentes, à s'exposer encore aux vicissitudes et aux dangers qui attendaient l'*Astrolabe*. MM. Quoi et GAYMARD avaient participé au voyage de l'*Uranie* ; la *Coquille* avait eu pour officiers M. JACQUINOT et M. LOTTIN, qui a dressé avec talent une grande partie de ses cartes.

Des vents contraires retinrent l'*Astrolabe* dans la Méditerranée ; enfin, le trente-quatrième jour de son départ, elle put franchir le détroit de Gibraltar, « où deux lieues de mer séparent deux continens, et semblent être, pour l'intelligence humaine, les limites de la mort et de la vie. » La description physique des îles Canaries par M. de Buch, ouvrage classique pour la géologie, serait plus connue en France, qu'on ne lirait pas moins avec intérêt les récits de l'excursion au pic de Ténériffe, par MM. d'Urville, Quoi et Gaynard (1). Par un arrangement

collection d'insectes, dont 750 espèces manquaient à cet établissement, ou n'étaient pas encore décrites. Déjà le Muséum avait reçu des dons non moins précieux du même officier qui avait accompagné M. le capitaine Gaulhier dans la Mer-Noire et la Méditerranée ; et le Musée du Louvre est redevable à M. d'Urville de la découverte de la Vénus de Milo.

(1) M. DE LA FOYE, professeur de physique à la Faculté des sciences de l'Académie de Caen, vient de traduire la partie la plus importante de l'ouvrage de M. Léopold DE BUCH, membre de l'Académie des sciences de Berlin. Cette traduction a été recueillie dans le premier volume (seconde série) des *Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie*. In-4°.

qui est presque une innovation, quoiqu'il soit de justice rigoureuse, l'histoire de ce voyage, écrite par le Commandant, offre en appendices divers extraits des journaux des officiers et des artistes de l'expédition. Comme pour les dangers qu'ils ont surmontés ensemble, il y aura entre eux communauté dans le succès de leurs travaux. Des publications partielles, sous des titres divers, compromettent une entreprise, ou du moins provoquent contre elle la critique passionnée; et c'est peu servir les sciences que de disperser ainsi, dans un grand nombre de volumes, les observations faites simultanément sur les mêmes objets et par le concours des mêmes personnes. Mais des relations qui paraissent ensemble se complètent les unes par les autres, et les différences qui peuvent résulter de la manière de juger des choses, des fonctions et des genres d'études, attestent la véracité et l'indépendance de chacun des collaborateurs.

« L'*Astrolabe* passera, sans s'arrêter, de Ténériffe au sud du cap de Bonne-Espérance, traversera la mer des Indes, et du détroit de Bass ira relâcher dans le port Dalrimple. On suppose que trois mois et dix jours suffiront pour cette traversée. » Ainsi sa marche a été tracée à Paris; et le cent-huitième jour la corvette jette l'ancre au port du roi Georges, si intéressant par sa position; elle trouve à ajouter aux descriptions qu'en ont faites Vancouver, Baudin et Flinders : sa traversée a été d'environ 4,000 lieues, sans qu'elle ait rencontré d'autre terre que les rochers inabordables de la Trinité, dont elle a opéré la reconnaissance pour suppléer au plan qu'en avait levé La Pérouse. Mais déjà que de coups de vent, que de tempêtes essuyées ! Pendant près de cinquante jours la mer a été terrible; des brumes perfides ont failli causer la ruine de la corvette : les quatre-vingts marins de l'*Astrolabe* étaient suspendus sur des abîmes; les officiers faisaient des expériences avec le thermomètre jusqu'à 520 brasses.

Après une relâche de seize jours seulement, employés aux observations astronomiques, à des herborisations dans des forêts magnifiques où errent des naturels, de tous les sauvages

les plus misérables et les moins farouches, nos navigateurs reprennent la haute mer, qui a peu perdu de sa furie. Il leur faut jeter la moitié des boîtes de comestibles, mal arrangées d'après les procédés d'Appert. L'ancre tombe au Port-Western, où aucune expédition scientifique n'a encore mouillé; et cette pointe australe de la Nouvelle-Hollande enrichit de matériaux précieux et inconnus les journaux des officiers, les caisses des naturalistes et le portefeuille des dessinateurs. Les cartes qu'ont dressées de cette côte le capitaine Flinders et M. de Freycinet ne s'accordent point : M. d'Urville acquiert la preuve que ces erreurs graves ne proviennent pas du navigateur anglais. Ensuite la baie Jervis, avec sa végétation si vigoureuse et ses habitans qui ont quelque idée de l'industrie, est visitée et décrite; et le 2 décembre l'*Astrolabe* se trouve affourchée à Sydney-Cowe.

Des édifices et des maisons décorés par tous les arts, des compagnies d'assurance, une chambre de commerce, deux banques dont le dividende s'élève jusqu'à 40 p. 100 de leurs capitaux; des routes avec des relais, un service journalier de voitures publiques, des champs, des fermes habilement exploitées, une navigation très-active, et par son entremise une contrebande continuelle; trois gazettes remplies en partie d'annonces; une salle de spectacle dont le devis s'élève à 5,000 liv. sterl.; des bals où se réunissent plus de 200 personnes d'élite, car le nombre des coteries n'est pas moindre que celui des sectes religieuses; tous ces établissemens et ces usages feraient croire qu'on lit la description d'une ville de la Grande-Bretagne; et la plupart des chefs-lieux de nos départemens envieraient une semblable prospérité. Elle appartient à une ville jetée dans un autre hémisphère, sur le bord d'un continent désert qui embrasse en longueur plus de 2,000 milles géographiques, et dans sa largeur 1,800 milles, que les Néerlandais ont sans droit réel appelé la *Nouvelle-Hollande*; car il est douteux que la découverte leur en soit due. Fondée depuis moins d'un demi-siècle, Sydney est parvenue dans cet intervalle de tems à une civilisation inconnue à toute

l'antiquité, et jouit d'un luxe dont la cour même de Louis XIV ne prévit pas les raffinemens. Le Tibre n'a pas encore de bateaux à vapeur, et les montagnes Bleues ne recèlent pas comme les Apennins des bandes de brigands? Si ces pauvres sauvages n'ont pour assurer leur salut éternel ni rosaire, ni absolution, ils ne cachent point de poignards sous leurs peaux de kangarous; inoffensifs, ils ne tiennent à la main qu'un cône de banksia allumé, soit pour se réchauffer en le promenant du menton au bas du ventre, soit pour se frayer des passages dans leurs forêts. Quel contraste présentent ces hommes qui forment peut-être une race distincte, dont l'intelligence ne s'est jamais éveillée pour aucune industrie, et ces êtres flétris par des crimes qui proviennent moins peut-être de leur perversité que de la fausse direction donnée à nos institutions sociales. Mais, malgré les vices que l'on retrouve chez la plupart des *convicts*, les arts et le travail les rendront dignes de devenir la souche d'une nation composée de laboureurs, de manufacturiers, de magistrats, et aussi de lords et de ladies; car plutôt que d'abjurer ses préjugés, l'aristocratie d'Europe les propage jusque dans les cases de la Nouvelle-Galles.

La seconde partie du premier volume de l'*Astrolabe* contient (p. 215 à 528) un précis de l'histoire de cette colonie et des tribus indigènes, d'après les meilleures relations et les gazettes de Sydney: résumé intéressant pour notre pays, qui s'occupe, mais seulement en théorie, de la colonisation des condamnés. Ce précis renferme aussi des tableaux que rechercheront les villes et les États qui couvriront un jour ce vaste continent: ils posséderont des *origines* certaines que ni Rome, ni les Gaules, qu'aucun des empires modernes n'ont pu trouver en des siècles qu'ils ont tant interrogés sur les tems primitifs. La première expédition anglaise, en 1787, transporta 565 hommes condamnés, 192 femmes, et seulement 60 fonctionnaires et gardiens: elle employa huit mois et neuf jours à une traversée qui à présent s'effectue en quatre ou cinq mois. Toutes les espèces d'animaux apportées d'Europe produisirent d'abord plus de mâles que de femelles: la première récolte

ne rendit que 200 boisseaux de blé et 55 d'orge. En 1796, un recensement donna 4,848 Européens : 889 à l'île Norfolk, 454 dans l'Hawkésbury, 965 à Parramatta, et 2,219 à Sydney, où trois écoles réunissaient plus de 100 enfans. La population, en 1802, s'éleva à 15,195 individus, dont 5,772 convicts, 3,170 émancipés et 2,065 enfans nés dans ces localités. La première gazette parut le 6 mars 1805 ; en 1811, on commença à publier l'almanach de *New-South-Wales*, qui, bien différent en cela de la plupart de nos annuaires, a acquis chaque année un intérêt nouveau. Plus de 20,000 habitans, 9,000 acres cultivées en blé, 200,000 brebis, et plus de 50,000 bêtes à cornes ; tel était l'état de la colonie en 1820. Mais ce ne fut pas sans soulever une forte opposition que le gouverneur, M. Macquarie, conféra à des émancipés quelques emplois publics. « Les grandes propriétés et la majeure partie des intérêts commerciaux, dit M. d'Urville, se trouvaient concentrés entre les mains d'un petit nombre d'individus qui exerçaient aussi des fonctions civiles et militaires, ou qui les avaient primitivement remplies. Ils ne tardèrent pas à former une sorte d'aristocratie dont les efforts tendirent incessamment à envahir tout le pouvoir et à dominer la colonie entière. Aux yeux de ces colons, toute la classe des *émancipistes* (les *convicts* qui recouvrent leur liberté par pardon, ou après avoir rempli le tems de leur condamnation), ne méritaient aucune considération. »

Les palliatifs et les promesses décevantes encore à l'usage de la vieille politique des gouvernemens européens n'en imposent plus aux peuples. Le parlement anglais rendit, en 1825, un acte qui ordonnait pour 1827 l'établissement d'un conseil législatif composé au plus de sept membres, d'une cour suprême et d'un tribunal, *general quarter sessions of peace*. Mais, outre que des envois trop fréquens de convicts compromettaient la sécurité publique, un commissaire extraordinaire entravait les mesures conciliatrices du gouverneur ; et la métropole, par les charges qu'elle imposait au commerce et à l'industrie, paraissait être jalouse des progrès si rapides de la colonie, et déjà redou-

ter son affranchissement. Aussi des hommes de loi, des médecins, d'autres habitans, n'ont cessé d'exprimer, dans les journaux l'*Australian* et le *Monitor*, les plaintes les plus énergiques, surtout contre les prétentions des grands propriétaires. Dans nos colonies, les hommes de couleur, qui n'ont mérité ni subi aucune condamnation, réclament bien moins de droits que les convicts émancipistes australiens ne jouissent de privilèges; quand des complots ne sont pas imputés aux premiers, les tribunaux condamnent ou bannissent ceux qui ont reçu de simples brochures publiées à Paris; même le ministère appréhende que les mulâtres ne trouvent des défenseurs à la tribune des députés. La presse périodique n'est aux États-Unis et en Angleterre ni plus active, ni plus véhémente qu'à Sydney; elle y emploie tous les tons, toutes les formes de style, et parfois elle devient démagogique, entraînée qu'elle est par les passions d'une opposition qu'irritent les actes et les vices d'une administration partielle, cauteleuse, qui ne sert pas les intérêts de tous.

Ces gazettes fournissent, au moins par les extraits que M. d'Urville a traduits, des notions intéressantes sur l'émigration et sur le régime colonial. La Nouvelle-Galles, à la fin de 1826, contenait 200,000 bêtes à cornes, 500,000 brebis et 15,000 chevaux; plus de 700,000 acres étaient occupées par les Anglais: le gouvernement louait par an les pâturages 20 schellings les 100 acres. Cinq villes et plusieurs villages renferment une population de plus de 42,000 individus qui consomment annuellement pour la valeur de 350,000 liv. sterl. de produits des fabriques anglaises; les exportations s'élèvent déjà à 100,000 liv. sterl., et à 10,000 tonneaux; enfin le revenu colonial dépasse 50,000 liv. sterl. Il résulte de divers tableaux que de 1787 à 1821 cet établissement a coûté à l'Angleterre 5,501,025 liv. sterl., qui ont servi au transport et à l'entretien de 55,155 personnes, à la solde du service de terre et de mer et à toutes les autres dépenses coloniales. La Grande-Bretagne, en gardant dans son sein ces condamnés, eût payé sur les pontons, dont il eût fallu accroître le nombre de 40, environ

7,214,486 liv. sterl.; et dans des maisons pénitentiaires (ce qui eût rendu nécessaire l'établissement de 40 maisons nouvelles) à peu près 16,509,861 liv. sterl. Je regrette que l'espace me manque pour comparer avec ces tableaux les dépenses d'établissement et les revenus des deux colonies de bienfaisance que je visitais naguère dans les Pays-Bas, et dont la fondation fait tant d'honneur à la nation et au gouvernement belges. Les évaluations des papiers australiens et anglais paraissent un peu exagérées; mais il en sort une réfutation complète des opinions que des écrivains distingués ont publiées en France pour déprécier ou contester les avantages de la colonisation des condamnés. Il serait plus vrai de dire que la dernière expédition contre l'Espagne a plus coûté à la France que l'établissement de quatre colonies dans l'Australie, qui bientôt seraient devenues aussi florissantes que la Nouvelle-Galles.

Pendant la courte relâche de l'*Astrolabe* à Sydney, les habitants soupçonnèrent que cette corvette venait prendre possession de King-Georges-Sound, de Western-Port ou de Jervis-Bay; enfin qu'elle avait pour mission de choisir un lieu convenable à un dépôt de forçats. Certes, les relèvemens que M. le capitaine d'Urville a opérés de ces trois ports, et de tant d'autres contrées de l'Australie, préserveraient du désappointement que causa à l'Angleterre la reconnaissance inexacte de Botany-Bay par le célèbre Cook. Mais c'était attribuer à notre gouvernement un projet conçu seulement par des philanthropes. La France ne peut pas espérer, même pour aucune de ses colonies actuelles, un avenir aussi prospère que le prévoit, avec assez de probabilités, le *Monitor* australien pour Sydney en l'an 1900. Il annonce, pour cette époque, l'arrivée d'un bateau à vapeur d'Angleterre, après une traversée de 47 jours par le canal Darien; l'approche d'un corsaire de la Nouvelle-Zélande; des négociations politiques avec l'État de Tasmanie; puis le départ prochain de 56 navires en charge pour l'Europe. L'exportation de la laine s'élève à 20 millions de livr.; le cens de 1899 a donné 287,652 habitans à Sydney: une session législative

va s'ouvrir; à cette occasion on attend une nomination de baronnets australiens, etc. Les colonies de Taïti et de l'île Merville sont dans l'état le plus florissant, ainsi que Java, heureuse depuis l'expulsion de ses maîtres d'Europe.... Sans contredit le rêveur journaliste de Port Jackson est plus spirituel que son confrère de Londres, qui, critiquant la manie des spéculations, a publié la lettre suivante qu'on s'étonne qu'une *Revue* très-estimée ait traduite comme véritable. « On vient de faire d'Angleterre à Sydney un envoi de deux millions de doses de sel purgatif d'Epsom, quantité suffisante à la consommation de la colonie pendant 50 ans, en supposant que chaque habitant prenne une dose par semaine. Les hommes et les femmes sont la marchandise qui y ont le plus de demandes : on ne refuse pas les vieilles ; car, même à 60 ans, elles deviennent mères dans la Nouvelle-Galles. »

Bientôt les sciences morales ne trouveront plus partout le globe un des principaux sujets de leurs études, la comparaison de la civilisation raffinée et de l'état de nature avec ses misères et son indépendance. Les castes de l'Hindoustan n'ont guère plus de mépris les unes pour les autres que n'en nourrissent à Sydney les légitimistes, *purs méridionaux* ou *émigrants exclusionistes*, contre les *émancipistes* ou *illégitimistes*, qui se subdivisent en *caractères titrés*, en *canaris*, etc. Les tribus de la Nouvelle-Hollande avaient aussi leurs titrés (*biannai*) ; mais les cicatrices de ces chefs désignaient leur autorité. L'aristocratie européenne ne s'est jamais contentée de la redevance d'une dent, comme la tribu Gonja-Gal, qui en exige une de chacun des hommes des autres hordes. Ces sauvages sont aussi maladroits dans leurs rapines que les convicts déploient d'habileté à dérober ; mais les naturels mettent plus d'adresse dans leurs combats simulés et d'ordre dans la réunion de leurs tribus que les *canaris* anglais ne montrent d'art en boxant et de sobriété dans les tavernes. Irlandais et indigènes, tous ont conservé des croyances superstitieuses. On raconte que des matelots, retenus par un vent contraire, s'amusaient la nuit à faire cuire des coquillages : un sauvage leur représenta

qu'ils empêchaient ainsi le vent de leur devenir favorable ; mais eux, lui attribuant ce retard, ils le maltraitèrent.

Un grand nombre de voyageurs ont visité à la fois trop de terres et fait sur chacune un trop court séjour pour approfondir l'état de chaque peuplade sauvage. M. Dumont d'Urville, quoiqu'il ait résidé plusieurs fois à la Nouvelle-Galles, joint, à ses observations propres, des renseignemens que lui ont communiqués des colons instruits et des fonctionnaires qui ont eu des rapports continuels avec les indigènes ; en outre, des extraits des journaux de M. QUOI, naturaliste, et de M. de SAINSON, qui a rapporté tant de vues, de portraits, de dessins également curieux et bien exécutés. Ce premier volume est une belle introduction aux travaux, si importans pour les progrès des sciences, qu'ont opérés les navigateurs de l'*Astrolabe*.

Isidore LE BRUN.



SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

VORLESUNGEN ÜBER DIE GEFÄNGNISS-KUNDE, etc. — LEÇONS SUR LA CONNAISSANCE DES PRISONS, ou SUR LEUR AMÉLIORATION, SUR LA RÉFORME MORALE DES DÉTENUS, DES FORÇATS LIBÉRÉS, etc. ; faites à Berlin, en 1827, par N. H. JULIUS, docteur en médecine (1).

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

(Voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, pag. 407-427 ; t. XLIV, pag. 66-86).

Nous allons continuer ici, sans préambule, l'analyse de cet ouvrage, auquel deux articles ont été déjà consacrés dans la *Revue Encyclopédique*.

Septième Leçon.

Après avoir examiné les mesures nécessaires pour assurer dans les maisons de détention *la sécurité, la salubrité, la surveillance et la classification*, M. Julius s'occupe de deux objets non moins importants et étroitement unis, savoir : *l'organisation du travail et l'enseignement religieux et moral* des prisonniers. Sans le travail, l'enseignement moral et religieux le mieux dirigé et le mieux approprié à leurs besoins peut ne laisser dans leur esprit qu'une disposition à des pratiques ascétiques, accompagnée d'une sensibilité factice qui n'inspire aucune énergie pour résister aux suggestions des penchans

(1) Berlin, 1828 ; librairie de Stubr. 1 vol. in-8° avec planches.

nuisibles. Sans un enseignement moral et religieux, le travail peut donner aux facultés une trempe plus vigoureuse, mais propre seulement à rendre le malfaiteur plus redoutable pour le repos de la société ; car cette force toute animale se développe aux dépens de ce qu'il y a de plus élevé dans sa nature. Le travail et l'enseignement doivent donc se donner la main pour contribuer à la régénération morale du criminel, véritable but de la sentence prononcée sur lui.

Si Pôisiveté est la mère de tous les vices, on peut dire aussi qu'elle est la mère d'une foule de maladies, observe avec beaucoup de justesse M. VILLERMÉ (1). Ces dangers sont doublés par l'isolement ; ils sont centuplés pour l'homme auquel le passé n'offre que des remords, le présent des douleurs, l'avenir des craintes. On ne saurait donc trop blâmer l'essai fait en Amérique de l'emprisonnement solitaire, *sans travail*, comme moyen de punition (2). Le régime propre à détourner de l'imagination du détenu toute pensée pernicieuse est un travail continu pendant toutes les heures qui ne sont pas employées au repos, à l'instruction ou à l'exercice en plein air. (5)

A ce premier avantage du travail s'en joignent plusieurs autres également importants : le détenu perd l'habitude de la paresse et contracte celle d'un genre de vie régulier. Il lui est assuré, à l'époque de sa libération, des moyens d'existence par l'exercice d'une profession lucrative. Lorsqu'au contraire il sort de prison sans autre savoir-faire que celui de trans-

(1) *Dictionnaire des Sciences médicales.*

(2) *Nemo est ex imprudentibus, qui relinqui sibi debeat. Tunc mala consilia agitant, tunc aut aliis aut ipsis futura pericula struunt. Tunc cupiditates improbas ordinant, tunc, quidquid aut metu aut pudore celabat, animus exprimit, tunc audaciam acuit, libidinem irritat, iracundiam instigat. Sénèque.*

(5) Le malfaiteur en prison n'est plus tourmenté, soit par l'inquiétude d'être découvert, soit par celle de ne pouvoir fournir aux besoins du lendemain sans commettre quelque nouveau crime : on doit aussi compter sur cette certitude de son sort pour calmer l'agitation de son esprit.

gresser les lois, il ne tarde pas à épuiser les légères ressources que la charité a pu mettre entre ses mains; et bientôt, contraint par le besoin à rechercher ses anciens complices, il rentre avec eux dans la carrière dont on ne l'a éloigné que momentanément.

Un dernier avantage enfin, qui ne doit nullement être négligé, c'est le produit : d'une part, il sert à la formation du pécule destiné à l'entretien des détenus libérés depuis le jour de leur délivrance jusqu'à celui où ils trouvent à se caser de nouveau dans la société; de l'autre, il en résulte pour l'État une économie considérable. Dans beaucoup de prisons de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des États-Unis, cette économie s'est élevée jusqu'à plus de la moitié des dépenses de l'établissement. La prison de l'État de Vermont, en Amérique, s'est soutenue pendant cinq années, presque uniquement par des ouvrages de tisserand.

L'utilité du travail étant ainsi constatée, il reste cette question à examiner : quel genre de travail convient le mieux aux établissemens de détention ? M. Julius arrive aux résultats suivans :

1°. Il ne faut point introduire dans la même prison une trop grande diversité d'occupations. Les divisions de travailleurs devenant alors plus nombreuses, on ne saurait conserver un égal degré de surveillance qu'en multipliant aussi le nombre des gardiens : delà un contrôle plus difficile à exercer et des frais plus considérables.

2°. Il est important de choisir pour chaque prisonnier le genre d'occupation le plus propre à changer totalement sa manière de vivre antérieure. Que le faussaire, que l'escroc, habitués à mettre en jeu les subtilités de leur esprit, soient appliqués à un travail corporel, fatigant, et, autant que possible, en plein air; que le vagabond, le voleur de grands chemins, soient employés dans l'intérieur, à des ouvrages sédentaires, qui exigent toute l'attention de leur intelligence moins active, tels que ceux de tailleur, de cordonnier, de tisserand.

3°. Il est également important, dans le choix d'une occu-

pation pour le prisonnier, d'avoir égard à cette considération, savoir : si elle constituera pour lui une profession qu'il puisse exercer utilement après l'expiration de sa peine. On doit généralement donner la préférence aux métiers sédentaires, très-multipliés dans la société, et la nécessité seule doit faire adopter des industries qui ne sont guère en activité que dans l'intérieur des prisons, comme l'épluchement des étoupes, du coton, etc.

4°. Enfin il est à propos de consulter encore, pour la détermination des travaux, l'intérêt direct de l'établissement : Toutefois cette considération doit toujours être subordonnée à celle de leur influence sur la réforme morale des détenus.

Suit un tableau des différens genres d'occupations que l'expérience a démontré pouvoir être introduites dans les prisons, mais que sa longueur ne nous permet pas de transcrire ici.

Un principe adopté aujourd'hui dans toutes les maisons de détention bien administrées est la concession au prisonnier d'une partie du revenu de son travail : ce système est infiniment préférable à l'usage américain qui consiste à lui assigner une tâche journalière, après l'accomplissement de laquelle il lui est permis de travailler pour son propre compte ; on en conçoit aisément les nombreux inconvéniens. M. Julius pense qu'au lieu de mettre à la disposition du détenu une portion de son gain, dont il fait souvent mauvais emploi, il serait plus convenable d'en porter la totalité à la masse qui lui est réservée pour l'époque de sa libération définitive. La quotité du profit accordé aux travailleurs n'est pas la même dans les diverses prisons anglaises ; elle varie de la moitié au huitième. L'auteur propose d'y puiser un élément de plus pour contribuer à la réforme morale : il voudrait, ce qui n'a été jusqu'à ce jour établi dans aucune maison de détention, que cette quotité allât croissant en raison des progrès du prisonnier dans la bonne voie, progrès représentés par son admission successive dans les trois classes dont nous avons parlé (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 85) et sur lesquelles nous aurons occasion de revenir.

On ne peut qu'approuver les efforts faits pour déterminer à un travail volontaire les simples prévenus que l'on ne saurait y contraindre sans injustice, mais une part de profit plus considérable doit alors leur être attribuée. En cas d'acquiescement, ce profit et l'apprentissage qu'ils ont fait deviennent une espèce de dédommagement d'une détention souvent fort longue, au défaut de celui que, peut-être, les lois devraient leur accorder : en cas de condamnation, ce noviciat n'est point sans fruit pour eux. Quoi qu'il arrive, c'est du moins une ressource contre l'ennui, fléau de la santé et de la moralité (1).

L'expérience vient confirmer hautement la salutaire influence des habitudes de travail contractées par les prisonniers. Le comité des dames de la prison de Newgate a observé que là où les détenues n'étaient point occupées, leur moral, malgré tous les efforts de la persuasion, ne s'améliorait pas sensiblement ; que là où elles étaient soumises à quelques travaux, on remarquait aussi chez elles quelque amélioration ; que là enfin où les travaux étaient constans et régulièrement établis, on apercevait une amélioration décisive. — Les prisons de Manchester et de Glasgow ont donné lieu à une observation analogue : dans la première, où presque tous les détenus travaillaient, il ne s'en est trouvé qu'un tiers en état de récidive, tandis que dans la seconde, où régnait l'oisiveté, on en a compté le double, c'est-à-dire les deux tiers du nombre total.

Le travail, ainsi que nous l'avons dit, n'exercerait cependant qu'une action passagère sur la conduite du prisonnier s'il ne s'y joignait l'apprentissage d'un métier, en un mot l'acquisition d'un moyen d'existence pour l'avenir. De concert avec cette éducation professionnelle, l'enseignement des connais-

(1) Pour échapper à cet ennui mortel, les détenus, dans plusieurs prisons anglaises, ont imaginé une sorte de Code pénal à leur usage : les nouveau-venus, ou ceux qui semblent chercher à s'isoler, sont traduits devant un d'entre eux chargé par les autres des fonctions de juge (c'est ordinairement le plus criminel de tous), et les prétendus délinquans sont condamnés à des amendes dont le produit est consommé en orgies.

sances primaires doit être donné à celui qui ne les possède pas par un maître attaché à l'établissement. Enfin l'éducation morale, destinée à couronner l'œuvre de la réforme, doit être confiée au directeur spirituel de la prison. Il n'est point de plus belles fonctions ; elles exigent l'emploi de toutes les facultés de l'esprit et du cœur, celui de tous les momens ; non-seulement l'homme qui en est revêtu doit sentir tout le bien qu'il peut faire, il doit savoir aussi persuader à ceux dont la régénération est commise à ses soins qu'il est capable de l'accomplir. La fermeté, quelquefois même la contrainte, sont nécessaires avec des êtres indociles et vicieux, mais souvent la douceur et la bienveillance peuvent beaucoup plus encore sur les âmes les plus endurcies. — Les devoirs du directeur spirituel ne se bornent point aux instructions données en commun aux détenus ; elles n'en forment même qu'une partie secondaire : il doit étudier profondément et la vie passée et le caractère de chacun de ses disciples, et mériter sa confiance ; ce n'est plus alors avec le ton solennel de l'enseignement qu'il doit s'adresser à lui ; c'est avec la chaleur et l'abandon d'un ami, mais d'un ami supérieur en intelligence et en pureté, qu'il doit chercher à devenir le confident de ses peines et le soutien de ses espérances. Il ne s'agit point d'une adoption d'un jour et restreinte aux murs de la prison : les conseils et les bons offices du père spirituel doivent être prodigués à l'homme déchu pendant la durée de son épreuve, soutenir ses premiers pas chancelans dans la société, l'accompagner dans sa carrière future et s'étendre à sa famille.

Huitième Leçon.

Si l'on jette un coup d'œil sur l'histoire de l'architecture des prisons, on est frappé par une observation générale ; c'est que la *sûreté* fut d'abord la seule condition que l'on eût en vue de remplir ; il ne s'agissait alors en effet que de débarrasser la société, par des moyens moins inhumains que ceux dont on avait usé jusque-là, d'un homme que l'on jugeait dangereux pour son repos. Ce fut seulement pendant la seconde moitié

du XVIII^e siècle que l'on s'occupa d'assurer la *salubrité*, et d'introduire l'usage du *travail*; plus tard on songea à établir une *classification* parmi les détenus, et dans ces derniers tems enfin à leur donner un *enseignement moral et religieux*, et à les soumettre à un système régulier de *surveillance*: ces perfectionnemens successifs en amenèrent dans l'art des constructions; le dernier particulièrement exerça à cet égard une influence décisive.

Toutefois les progrès de l'architecture des prisons ne s'opéraient qu'avec lenteur et non sans de fréquentes rechutes dans les anciens errements, faute d'avoir posé les bases d'après lesquelles ces progrès devaient être dirigés. C'est à la Société des prisons de Londres qu'appartient le mérite d'avoir rassemblé les élémens que fournissaient l'expérience du passé et les réflexions du présent, et d'avoir enfin indiqué le plan *radié* comme offrant, pour la construction des établissemens de détention, des avantages incontestables sur tous les autres.

Le pays de l'Europe qui paraît avoir donné, le premier, l'exemple d'organiser des travaux dans les prisons, vraisemblablement dans un but d'économie, et plus tard celui de mettre au nombre des soins importans la salubrité et l'enseignement, n'est point l'Angleterre, mais la Hollande, qui se trouvait alors à la tête du monde commercial. On peut regarder comme un progrès mémorable dans l'architecture des prisons l'érection de celle de Gand par les États de la Flandre autrichienne. Cet établissement, décrit avec détail par M. DE VILAIN XIII (1), et cité par Howard comme un modèle à imiter, n'a été que très-récemment augmenté d'après le plan primitif, circulaire, mais se rapprochant sous quelque rapport du système radié.

Jusqu'à cette époque, en Angleterre et en Hollande, comme partout ailleurs, la sûreté étant le seul but recherché, on avait

(1) *Mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs et fainéans à leur propre avantage, et de les rendre utiles à l'État*, par le vicomte DE VILAIN, Gand, 1775.

cru voir dans un *carré fermé*, contenant une cour intérieure pour les détenus, la combinaison la plus parfaite qu'il fût possible de réaliser. Une des constructions les plus modernes, exécutées d'après ce principe, est la grande prison de Newgate à Londres, dont l'affligeante solidité brave jusqu'à ce jour les efforts d'amélioration tentés par les philanthropes anglais.

Les espérances les plus hardies que Howard lui-même exprimât dans son bel ouvrage ne s'élevaient pas d'abord au delà du carré fermé, ainsi que l'atteste le plan dressé par lui pour une prison de comté, plan qui néanmoins offre un germe très-vague du *carré ouvert*, en usage un peu plus tard. Les principaux perfectionnemens exécutés à cette époque consistent dans l'établissement de salles diverses pour le jour et pour la nuit, de cours destinées à l'exercice en plein air, de chapelles, de divisions particulières pour les malades, et dans un commencement de classification.

Ce n'est qu'en 1788, dans la prison construite à Exeter, que fut accomplie la transformation du carré fermé en carré ouvert. Grâce à ce progrès, non-seulement les cours cessèrent d'être entourées de bâtimens élevés qui les dérobaient à la salutaire influence du vent et des rayons solaires, mais on put encore augmenter considérablement la dimension et le nombre de ces cours, de manière à permettre une classification complète. Londres possède un modèle, assez remarquable pour l'époque, de ce genre de construction, dans la prison de Cold-bathfields : cet établissement, placé autrefois dans une position très-saine et à distance des habitations, se trouve aujourd'hui environné par la ville qui ne cesse de gagner du terrain.

On peut considérer comme le dernier progrès appartenant à cette période, et servant de transition aux progrès ultérieurs, la pensée d'élever, au lieu d'un seul édifice pour tous les détenus, plusieurs corps de logis isolés les uns des autres, et affectés aux différentes classes, mais entourés d'une seule muraille d'enceinte. Dans la prison érigée, en 1788, à Shrewsbury, on avait déjà disposé un bâtiment particulier pour les femmes; mais, bientôt après, l'architecte Blackburn conçut une idée

féconde en résultats, et qu'il mit à exécution dans le plan de la prison de Dorchester; ce fut de placer la maison du directeur au centre, puis d'élever quatre autres bâtimens, séparés du premier et situés obliquement à ses quatre coins, pour les détenus : ceux-ci, dans les huit cours destinées à leur usage, se trouvaient ainsi soumis à une surveillance, très-incomplète encore à la vérité, de la part des personnes placées dans l'édifice central.

La seconde période de progrès qui se remarque dans l'histoire de l'architecture des prisons présente beaucoup d'hésitations, d'erreurs, et même de pas rétrogrades; elle n'embrasse pas moins de trente années, et commence, ainsi que nous l'avons indiqué, à la promulgation, en 1785, de la première loi sur les maisons pénitentiaires, loi qui ne fut mise en pratique qu'en 1791, et qui provoqua un grand nombre de plans divers pour les établissemens de détention. Ces plans, dont il est inutile de parler ici avec détail, peuvent être rangés en deux classes, selon les principes sur lesquels ils reposent. Une même pensée sert de base à tous, celle d'entourer le logement du directeur par ceux des détenus, et de ménager entre eux des cours dans lesquelles puisse plonger aisément l'œil placé au centre. Tel est le but que les uns ont voulu atteindre par la forme d'un cercle entier, d'une portion de cercle ou d'un polygone, d'autres par celle d'une étoile.

Outre la maison de travail d'Édimbourg (1), dans laquelle a été suivi, mais imparfaitement, le plan panoptique de Bentham, les prisons suivantes appartiennent au premier de ces modes de construction; savoir : celles de Chester, de Devize, de Brixton et de Kirkdale; aucune d'elles cependant ne saurait être comparée à l'immense établissement de Milbank à Londres.

L'idée de Blackburn, dont nous avons parlé tout à l'heure et d'après laquelle furent construites les prisons de Manchester

(1) Voir une description de cette maison dans le *Journal de la Société de la morale chrétienne*. T. XII, p. 364; février 1850.

et d'Ypswich, peut être regardée comme ayant marqué le passage du système circulaire, dominant, pendant la seconde période, au système radié, adopté de préférence dans la troisième. Quatre corps de logis affectés aux détenus, placés autour d'une maison octogone habitée par le directeur, dans la disposition des ailes d'un moulin à l'égard de leur axe, et formant tantôt une croix de saint André, tantôt une croix grecque, donnaient, entre leurs intervalles, huit cours accessibles au renouvellement de l'air, à la surveillance du centre et au passage inaperçu des gardiens : il ne manquait plus que d'établir une séparation entre les ailes et l'édifice du milieu, et de pratiquer des fenêtres pour que le directeur pût, du même point, étendre sa surveillance jusqu'à l'intérieur des bâtimens de détention.

Le mérite de ce perfectionnement qui forme le début de la troisième période appartient à l'architecte George Ainslie ; il se trouve indiqué dans ses plans présentés, en 1819, au comité du parlement chargé de l'enquête sur les prisons.

Le système radié, étant ainsi fondé et perfectionné, inspira une multitude de projets reposant sur le même principe, et variant par le nombre des ailes et par leur dimension, selon les localités, la quantité des détenus, etc. Tels furent ceux d'après lesquels on éleva la maison de correction de la ville d'York avec trois ailes, celles de Knutsford et de Glasgow avec quatre ailes, celles de Carlisle et de Newcastle avec six ailes, enfin celle de l'État de Pensylvanie, décrite par M. Julius, qui doit en avoir sept. Parmi les plans nombreux qu'a publiés et proposés la Société des prisons de Londres, il en est dont la simplicité surpasse celle même de la maison pénitentiaire de Genève, puisqu'ils ne se composent que d'un édifice central attenant à deux ailes : le plus compliqué est dû à M. CUBITT, inventeur du moulin de discipline, dont nous aurons occasion de parler tout à l'heure ; il veut porter jusqu'à quatorze le nombre des ailes : M. Julius considère celui de cinq comme présentant le plus d'avantages.

Après cette revue historique des progrès introduits succes-

sivement dans l'architecture des établissemens de détention, l'auteur, pour plus de clarté, expose avec de grands détails le projet d'une prison pour deux cents personnes des deux sexes : ce n'est pas, comme il prend soin de le dire, un modèle dont il propose l'imitation, mais simplement un exemple de l'application du système radié avec ses perfectionnemens. L'espace qu'occupe cette description ne nous permet pas de la transcrire : elle serait d'ailleurs de peu d'utilité et difficile à concevoir en l'absence des plans figuratifs qui l'accompagnent.

Neuvième Leçon.

Cette leçon est consacrée à la description de plusieurs prisons bâties, soit d'après le plan circulaire ou polygone, soit d'après le plan radié, puis à la comparaison de ces deux modes de construction, comparaison qui fait ressortir l'incontestable supériorité du dernier.

Quatre grands édifices de forme circulaire ou polygone, savoir : *la prison d'Édimbourg, la maison de correction de Bristol, la maison de correction de Kirkdale et la prison pénitentiaire de Milbank*, sont dépeints avec le plus grand soin par M. Julius, qui les a visités lui-même, ainsi que trois autres construits selon le système étoilé ; savoir : *la maison de correction d'York, la prison de la ville de Bristol, la maison pénitentiaire de Genève.*

Dans une construction circulaire, les corps de logis habités par les détenus se trouvent nécessairement à une distance beaucoup plus considérable de la maison centrale occupée par le directeur que dans une construction étoilée, puisqu'ils en sont séparés par des cours : il devient donc impossible aux employés d'exercer une surveillance exacte et invisible dans les ateliers, les salles et les corridors, où ils ne peuvent parvenir qu'en traversant cet intervalle sous les yeux même des prisonniers. Un autre inconvénient résulte de la disposition des bâtimens en forme de cercle ou de polygone : les fenêtres, se trouvant placées plus ou moins obliquement les unes à l'égard des autres, permettent des communications entre les dé-

tenus appartenant aux différentes classes, communications également faciles dans les cours que de simples murailles séparent; ces cours, d'ailleurs, sont entourées de bâtimens ou de murs élevés qui empêchent d'y établir des courans d'air, et de donner accès aux rayons du soleil. Enfin l'expérience a fait reconnaître que les corps de logis de la détention, situés entre la demeure du directeur qu'ils environnent et le mur d'enceinte extérieur, forment une espèce de paravent, derrière lequel les prisonniers peuvent, sans crainte d'être aperçus, faire des préparatifs d'évasion. A cette comparaison du plan circulaire avec le plan étoilé nous devons ajouter, d'une part, que les sons se transmettent plus aisément des extrémités au centre dans un édifice de cette dernière forme, avantage qui peut être augmenté au moyen de tubes de métal passant par les corridors et venant aboutir dans la chambre du surveillant; de l'autre part, que, dans les prisons circulaires, les détenus trouvent le secret de communiquer ensemble par des sons légers qui se propagent le long des murailles, sans pouvoir être entendus par les inspecteurs logés au centre, de l'autre côté des cours.

De tout ce qui précède il résulte que des six conditions réputées nécessaires à un établissement de détention les quatre premières, savoir : la sûreté, la salubrité, la surveillance et la classification, se trouvent réalisées d'une manière beaucoup plus complète par le plan radié que par le plan circulaire, également moins avantageux, ainsi que nous allons le voir, à plusieurs autres égards.

La distribution des alimens, celle des matériaux destinés au travail, l'enlèvement des immondices, etc., sont rendus singulièrement commodes par la proximité où les ailes se trouvent du bâtiment central; cette proximité facilite surtout beaucoup l'accès de la chapelle. Enfin le plan radié présente, de plus, la possibilité d'augmenter l'établissement par la prolongation des ailes; ce qui devient tout-à-fait impossible dans un cercle ou polygone fermé; chacune de ces ailes constitue d'ailleurs un édifice à part; dès que la première est bâtie, elle peut être occu-

pée par des prisonniers que l'on emploie, si l'on veut, aux autres constructions.

Quelle que soit néanmoins la supériorité du système étoilé sur le système circulaire, ce dernier est préférable, sans contredit, à celui qui semble avoir pris faveur aux États-Unis, et d'après lequel a été construite, en 1820, la prison d'Auburn, dans l'État de New-York, prison déclarée modèle par les Américains. Cet édifice forme, avec les murs extérieurs épais de trois pieds, un carré long de deux cent six pieds et large de quarante-six. Dans ces murs sont percées trois rangées de fenêtres garnies de vitres et d'un fort treillage en fer. A l'intérieur de cette espèce de boîte ou de vaste hangar couvert d'un toit se trouve le bâtiment de la détention, élevé de cinq étages; chacun de ceux-ci consiste en deux rangs de cellules, séparés par un mur mitoyen; il en contient cent onze, ce qui donne pour l'établissement entier le nombre de cinq cent cinquante-cinq. Les cellules ont leur entrée sur la cour intérieure, qui n'est autre chose qu'un intervalle de dix pieds entre les deux boîtes concentriques: au rez-de-chaussée les portes donnent immédiatement sur cette cour; aux étages supérieurs elles donnent sur des galeries de bois ouvertes, larges de trois pieds, qui s'étendent tout autour du bâtiment et auxquelles conduisent des escaliers placés aux quatre angles. Les cellules, dont les cloisons intermédiaires ne sont épaisses que d'un pied, en ont sept de longueur, sept de hauteur et trois et demi de largeur: la partie supérieure de leurs portes consiste en un grillage de fer, par lequel l'air, la lumière et la chaleur pénètrent de la cour intérieure, garnie de cinq petits poêles, de six plus grands et de douze petites lampes. Des ventilateurs sont adaptés aux cellules. Dans la cour se promènent deux sentinelles qui peuvent entendre les paroles prononcées à voix basse aux étages les plus élevés.

Si l'on étudie ce plan beaucoup trop vanté, en ayant égard aux six conditions dont nous avons reconnu la nécessité, on aperçoit aussitôt ses vices: 1° en ce qui concerne la sûreté, les cloisons qui séparent les cellules ne semblent point devoir em-

pêcher toute communication des détenus entre eux. 2°. A l'égard de la salubrité, les inconvéniens sont plus graves encore, les cellules ne jouissant que de cent soixante-onze pieds et demi cubes d'air, reçu, pour ainsi dire, de la seconde main, c'est-à-dire transmis par une cour qui n'est elle-même en communication avec le dehors que par des croisées. De pareilles critiques peuvent être faites contre le mode de distribution de la chaleur et de la lumière. 5°. Quant à la surveillance invisible, elle n'a lieu dans les cellules que lorsque les gardiens parcourent les galeries : elle est nulle dans les ateliers, dans les réfectoires et dans les cours servant à la promenade. 4°. Enfin on doit tenir compte des inconvéniens qui peuvent résulter, soit de la présence simultanée d'un nombre considérable de détenus dans des galeries étroites, lorsqu'ils se rendent au travail, au repas, à la promenade, ou lorsqu'ils en reviennent, soit de l'extrême confiance que le directeur, privé des moyens de surveillance immédiate, dont il est en possession sans quitter sa demeure dans un édifice étoilé, est obligé de témoigner à ses subordonnés et même à de simples sentinelles.

Il est à regretter que ce système imparfait soit en assez grande faveur en Amérique pour que l'État de New-York en ait ordonné l'application dans la prison de Sing-Sing sur le fleuve Hudson, l'État de Massachussets dans celle de Charlestown, et celui de Connecticut à Weathersfield. En Pensylvanie, au contraire, ainsi que nous l'avons dit, le plan radié sert de base à la construction du nouveau pénitencier de Philadelphie.

Avant de terminer, nous devons dire un mot encore sur l'extérieur convenable à une prison. D'après le principe de tout monument d'architecture, elle doit présenter le caractère de sa destination. Forte, sûre, inébranlable, elle doit encore, selon Howard, offrir quelque chose de sévère, de sombre, de repoussant. Il ne faut pas qu'une idée agréable se joigne à celle d'une existence assurée, privilège dont jouit le détenu, que ne possède pas aujourd'hui le pauvre (moins favorisé, sous ce rapport, que le serf ou l'esclave lui-même). et qu'il serait alors

trop souvent tenté de lui envier. Les suites d'une telle disposition, appuyée par l'apparence extérieure des établissemens de détention, ne seraient point sans danger pour le repos de la société.

Dixième Leçon.

Jusqu'ici M. Julius a pu trouver des jalons dans les travaux antérieurs au sien ; mais, arrivé à la partie la plus importante, à celle qui constitue essentiellement *la science des prisons*, c'est-à-dire aux moyens de réforme morale, ces guides l'abandonnent. L'Angleterre elle-même ne présente que quelques essais isolés, dépourvus de lien systématique. Nous ne saurions dire que M. Julius a trouvé ce lien ; c'est dans une sphère plus élevée, selon nous, qu'on devra le chercher ; la réforme des prisons n'est qu'une division de l'éducation publique, dont les principes fondamentaux sont loin d'être arrêtés, et ne le seront, sans doute, que par un ordre d'idées totalement étrangères à celles qui la dirigent aujourd'hui. Alors, sans doute, ces idées nouvelles nécessiteront un bouleversement complet de l'édifice élevé par les philanthropes, mais leurs veilles n'auront point été inutiles, et l'ouvrage que nous examinons, dans cette partie comme dans les précédentes, fournira des matériaux précieux pour la construction de l'édifice à venir.

Les procédés de réforme, suivant l'auteur, doivent varier selon les individus sur lesquels ils sont appelés à exercer leur influence, et par conséquent selon la nature des prisons dans lesquelles on les introduit.

Revenant sur les cinq espèces de prisons indiquées dans une précédente Leçon (la 6^e), les maisons d'arrêt, de correction, de réclusion ou prisons proprement dites, institutions pénitentiaires et établissemens pour les travaux forcés, on voit que le mécanisme de la discipline pénitentiaire ne serait qu difficilement applicable dans celles de la première et de la dernière classe. Nous en avons dit les motifs : les détenus qu'elles renferment se trouvent placés aux deux extrémités de l'échelle ; les uns ne seraient pas soumis assez long-tems au joug de

l'éducation pour en conserver l'empreinte ; chez les autres, il y a peu d'espoir de trouver une persévérance assez longue pour accomplir leur régénération.

Parmi les mesures disciplinaires en usage dans les maisons de détention, les unes ont plus particulièrement pour objet d'influer sur le physique, les autres sur le moral. Nous nous occuperons d'abord des premières, autant du moins qu'il est possible d'établir une ligne de démarcation entre elles par la nature de leur action.

La règle des prisons anglaises admet trois moyens principaux, savoir :

Le moulin de discipline,

Le silence,

La solitude.

Le moulin de discipline a été le sujet de critiques qui nous semblent motivées. Rien ne saurait donner une idée plus exacte du genre de fonctions auquel il réduit les hommes que ces cages tournantes dans lesquelles on enferme les écureuils. L'ouvrier-machine n'y fait l'apprentissage d'aucune profession utile, il est rabaisé plutôt qu'élevé à ses propres yeux, enfin il est privé de la récompense qui doit accompagner un travail quelconque, la satisfaction du succès. Ces raisons sont suffisantes pour engager à ne faire usage du moulin de discipline que dans les cas de détentions très-courtes, pour approvisionner la maison d'eau, de farine, etc., et particulièrement comme un châtiment applicable dans l'intérieur des prisons.

D'après les renseignemens donnés par l'inventeur lui-même, M. Cubitt, le moulin à pied fut introduit pour la première fois en novembre 1819 dans la prison de Bury Saint-Edmond. Une description en a été publiée par la Société des prisons de Londres (1), et il a été adopté dans un nombre considérable

(1) *Description of the tread mill for the employment of prisoners*, traduite en français sous ce titre : *Description d'un moulin de discipline, appelé tread mill*; avec plusieurs planches. Londres, 1822.

des établissemens de détention de la Grande-Bretagne (1), à Hambourg, Werden et Kronach en Allemagne, en Hollande à Leuwarden. L'état sanitaire des prisonniers paraît n'avoir fait qu'y gagner.

Si l'on veut apprécier l'efficacité du moulin de discipline, il est nécessaire de l'examiner d'une manière tout-à-fait pratique, et de se poser les trois questions suivantes :

1°. Combien d'individus peut-il employer à la fois ?

2°. Doit-on relever fréquemment les travailleurs ?

3°. Quel est le tems le plus long qu'un homme puisse consacrer à ce travail, sans préjudice pour sa santé, soit dans un jour, soit pendant la durée entière de sa réclusion ?

Un rapport de M. Peel, du 15 avril 1824 (2), répond ainsi à la première de ces questions : le plus grand nombre d'individus employés à une seule et même roue est cinquante-deux (dans la maison de correction de Swaffham) ; le moindre nombre est quatre (à Shepton-Mallet). La plupart des roues occupent de douze à dix-huit personnes : terme moyen, d'après le tableau des moulins de discipline en exercice en Angleterre, $15 \frac{5}{63}$. Plusieurs roues peuvent être adaptées au même moulin (3). La petitesse de ces roues et l'accroissement de leur nombre facilitant la classification des détenus, celles qui n'exigent que six, douze, ou tout au plus quinze travailleurs, paraissent devoir être préférées, bien que demandant une augmentation de frais.

M. Cubitt lui-même a cherché à résoudre les deux autres questions en dressant des tables où sont mis en regard le

(1) D'après un rapport du ministre de l'intérieur, fait à la Chambre des communes le 15 février 1825, des moulins de discipline étaient en activité dans cinquante-quatre prisons de l'Angleterre et du pays de Galles.

(2) *Copies of papers showing the results of inquiries made by the secretary of state for the home department, as to the effect of the tread wheel in the prisons.*

(3) La prison de Brixton possède un moulin auquel dix roues sont adaptées : c'est le seul exemple d'un aussi grand nombre.

nombre des heures de travail pendant les différentes saisons de l'année, celui des pas nécessaires pour mettre la machine en mouvement, etc. ; mais rien ne peut être absolu dans leur solution, qui demeure toujours dépendante de plusieurs conditions, telles que celles-ci :

1°. La durée du travail forcé auquel on veut astreindre chaque prisonnier. — L'exercice du moulin devant être considéré comme une punition, il faut le calculer de manière à ce qu'il remplisse cet objet. Le détenu qui n'y est soumis que pour peu de jours doit et peut supporter un travail plus onéreux que celui dont la peine s'étend à plusieurs semaines ou même à plusieurs mois.

2°. Le nombre des heures consacrées chaque jour au travail. — Celui de dix est généralement adopté en Angleterre, et ne saurait guère être dépassé sans inconvénient. On regarde comme très-convenable la division du tems en trois cinquièmes le matin et deux dans l'après-dînée, plus l'intervalle d'une heure pour le repas.

3°. Le sexe des travailleurs. — Les femmes ne sont soumises à l'exercice du moulin de discipline que dans les prisons de Dorchester, d'Exeter et de Coldbathfields à Londres (1) : le produit de leur travail, comparé à celui du travail des hommes, présente environ le rapport de 7 à 10. Nous pensons, avec M. le docteur Julius, qu'un pareil genre d'occupation, fût-ce en qualité de châtiment, ne saurait convenir à des femmes.

4°. La quantité de matériaux soumise à la fois à l'action du moulin, soit qu'il s'agisse de grains à moudre comme en Angleterre, ou, comme à Hambourg, de draps à fouler. — Plus cette quantité est considérable, plus la roue tourne lentement ; l'exercice des *marcheurs* est alors moins pénible : il le devient d'autant plus, au contraire, que la roue tourne plus rapidement, ce qui a lieu lorsque la force du moulin agit sur une petite quantité de matériaux.

(1) Les magistrats ont aboli cet usage dans la première de ces villes.

5°. Le diamètre de la roue ; le tems nécessaire pour sa rotation étant en raison inverse de sa circonférence.

6°. Le nombre des marches qui forment la circonférence de la roue. — De son étendue dépend, il est vrai, principalement la facilité de son exercice ; mais les degrés peuvent aussi se trouver trop ou trop peu rapprochés, et contribuer à rendre cet exercice beaucoup plus incommode.

7°. Enfin, le nombre des marches qui doivent être franchies dans un tems donné. — D'après les tableaux dressés en Angleterre, le chiffre moyen est 48 par minute ; combiné avec le terme moyen du tems consacré au travail (8 heures), et avec l'élévation moyenne des degrés (8 pouces $4 \frac{17}{32}$ lignes), il donne la hauteur de 16,076 pieds $9 \frac{3}{5}$ pouces comme celle que le marcheur doit franchir en un jour. L'expérience démontre que cette limite ne peut être dépassée sans inconvénient.

Quant à l'emplacement convenable aux moulins de discipline, la Société des prisons de Londres veut qu'ils soient construits en plein air, mais sous un toit et dans le voisinage des salles de jour, afin qu'en cas de mauvais tems ou dans le moment où les travailleurs passent d'un exercice très-actif au repos, ils ne soient point exposés à l'influence du froid. Placés dans des lieux fermés, ils offriraient toutefois l'avantage, pendant les courtes journées d'hiver, de pouvoir être mis en mouvement à la lumière le matin et le soir.

Il est aisé sans doute de prescrire à des hommes rassemblés un silence absolu ; mais un tel règlement est illusoire, parce qu'il est inhumain, non pour des chartreux que la foi soutient au milieu de leurs privations, mais pour des prisonniers que révolte la contrainte. Aussi l'interdiction de la parole est-elle généralement inobservée par le surveillant ou transgressée par les détenus au moyen du langage des signes, d'autant plus nuisible qu'il est grossier et secret.

L'homme doit entendre, penser et parler, ou ne faire aucun pas dans les voies de la perfection ; il ne faut pas, même

en prison, qu'il soit privé de l'exercice de ces facultés. Mais il ne lui suffit point de parler ou d'écouter *par ordre* ; ce dont il a besoin, c'est d'un entretien libre où l'âme peut s'épancher et manifester son intérêt pour tout ce qui la frappe. Toutefois le silence est une règle importante dans la discipline pénitentiaire ; il doit être obligatoire pour la *classe d'épreuve*, hormis aux heures de l'enseignement. Dans la deuxième classe, celle des *éprouvés*, la conversation doit être permise à titre de récompense, sauf interdiction de toute expression malhonnête, cris ou chuchotemens ; c'est à l'aumônier, pendant les heures consacrées le dimanche soir à la conversation, à savoir lui donner un cours utile et intéressant. Enfin, dans la classe de préparation, rien ne s'oppose à ce que les détenus puissent s'entretenir librement, mais à des heures déterminées, et en présence d'auditeurs.

Si l'on a toujours considéré la solitude comme un des plus nobles moyens de perfectionnement pour l'homme, c'est que l'on supposait chez ceux qui s'y condamnaient volontairement une disposition à méditer sur les sujets les plus sacrés ; mais peut-elle exercer cette influence salutaire sur des malfaiteurs chez lesquels on doit présumer une vocation tout opposée ? Non sans doute, et nous n'hésitons pas à considérer l'emprisonnement solitaire prolongé comme l'état le plus corrupteur, après le contact avec des criminels endurcis. Cependant ce moyen peut être employé avec succès comme punition ; que le coupable soit abandonné seul à ses remords pendant peu de tems, mais qu'il n'ait pas celui de se familiariser avec cette situation, et d'occuper son recueillement à ruminer de nouveaux crimes. M. Julius, d'accord avec nos sentimens à cet égard, ne conseille l'emprisonnement solitaire qu'envers les individus qui n'ont point abjuré toute idée religieuse, ou qui déjà ont fait quelque retour sur eux-mêmes. Quant aux autres, il veut que le tems de leur solitude soit rempli par un travail assidu et fatigant, qui ne soit interrompu que par le repos strictement nécessaire et par l'enseignement spirituel.

Il est indispensable d'étudier avec soin le caractère des hommes auxquels on prétend appliquer cette peine, dont l'effet varie étrangement. M. Buxton rapporte que deux paysans de la même ferme ayant été condamnés à l'emprisonnement solitaire, l'un, sot et paresseux, avait passé son tems à dormir, tandis que l'autre, vif et intelligent, avait failli perdre la raison. Il est des individus pour lesquels ce châtiment est une torture intolérable, et l'on en a vu demander la mort comme une grâce. — Il a été observé en général que la solitude prolongée influait sur le moral d'une manière très-nuisible, à moins qu'elle ne fût accompagnée d'un travail continu, tandis que ce moyen, employé avec intelligence et ménagement, devenait un puissant auxiliaire dans l'œuvre de la réforme.

Il est presque inutile de recommander un soin tout particulier à l'égard des communications avec l'extérieur. Pendant la période d'épreuve, toute visite aux détenus doit être formellement interdite : ce n'est que pendant les deux périodes suivantes qu'elles peuvent être autorisées peu à peu, après des informations très-précises sur la moralité des visiteurs, et toujours devant témoins. Ces visites, outre l'impression directe qu'elles peuvent exercer sur le prisonnier, ne sont pas sans une influence préjudiciable à l'extérieur même. « Une prison dont les portes sont ouvertes à des curieux oisifs, dit l'auteur anglais d'un excellent article sur les maisons de détention (1), perd infailliblement la moitié de la terreur qu'elle doit inspirer : les idées tristes qui se joignent au mot de prison, et qui contribuent sans doute à détourner les actes criminels, se trouvent écartées par l'aspect de la propreté, de l'ordre et du bien-être apparent qui règnent dans ses murs. L'homme est ordinairement disposé à juger d'après ce qui frappe ses regards, et ce que les visiteurs ne voient pas, c'est-à-dire la solitude et les dégoûts, l'extrême frugalité et le travail pénible auxquels les détenus sont assujettis, tout cela ne se présente pas à leur pensée ; ils quittent la prison convaincus que l'on

(1) *Quarterly review*. T. xxx, p. 415.

exagère les maux de la captivité, et si cette opinion n'influe pas sur leur propre conduite, ils ne manquent pas du moins de la propager au dehors. »

L'enseignement qui a pour but d'inculquer au détenu des habitudes de travail, d'ordre et d'économie, et de le mettre, par la possession d'une industrie lucrative, à l'abri des tentations dont il sera assailli en rentrant dans la société, et l'enseignement religieux destiné à perfectionner son moral, sont, comme on le voit, trop intimement liés pour les séparer : ils doivent marcher de front. Qu'à l'apprentissage d'un métier se joignent l'instruction élémentaire de la lecture, de l'écriture, du chant, le catéchisme, la prière solitaire qui n'est entendue que de Dieu, et la prière en commun qui harmonise les âmes ; qu'une cérémonie religieuse accompagne l'entrée en prison et la délivrance de chaque détenu, c'est la première et la dernière pierre du monument que vous entreprenez d'élever à Dieu dans son cœur : ces deux époques doivent y laisser de profondes impressions.

La division des prisonniers en trois classes n'est en usage en Angleterre que dans les maisons pénitentiaires où une différence de costume les distingue. Cette mesure pourrait être introduite dans les prisons ordinaires sans grande difficulté. Pour la classe d'*épreuve* la solitude et le silence sont de rigueur pendant la première année au moins ; la sévérité de ce règlement doit être fort adoucie pour la classe *éprouvée* ; elle doit l'être beaucoup plus encore pour la classe de *préparation* chez laquelle le travail en commun doit devenir peu à peu une habitude. La promotion d'une classe à l'autre ne doit pas avoir lieu sans quelque solennité ; qu'elle soit précédée pour celui qui en est l'objet de quelques jours de solitude dans une salle dont la décoration puisse frapper son esprit, et que cette solitude ne soit interrompue que par la visite de l'aumônier et remplie par un choix de lectures convenables à sa situation. — La durée du séjour des prisonniers dans chaque classe doit être déterminée par le directeur, l'instituteur et l'aumônier. — Ceux d'entre les détenus qui se distinguent par leur honne

conduite peuvent être élevés aux fonctions de sous-inspecteurs, sans pour cela cesser d'être soumis aux réglemens généraux de la maison. — Enfin, pour exciter l'émulation, des récompenses peuvent être accordées, telles que la prolongation des momens de repos ou de conversation, des emplois domestiques dans l'établissement, l'exemption des châtimens corporels, la faculté d'être appelés en témoignage, etc. Les moyens de punition seraient alors la privation de tous ou de quelques-uns de ces privilèges, la rétrogradation vers une classe inférieure, et pour la dernière de ces classes le renvoi de la maison aux travaux forcés. — Cette organisation étant fondée dans les prisons ordinaires, le nombre des institutions pénitenciaires proprement dites pourrait être considérablement réduit et les frais qu'elles occasionent épargnés. M. Julius, appliquant ce système à la Prusse, pense qu'il y suffirait de deux pénitenciers modifiés selon les degrés très-différens de lumières qui séparent la partie orientale de la partie occidentale.

A cette leçon sont joints les réglemens des prisons de Milbank et de Genève.

Onzième Leçon.

L'argument le plus spécieux que fassent valoir les adversaires du système pénitenciaire, c'est le mauvais succès des établissemens de ce genre dans le pays où il a été primitivement introduit et perfectionné, dans les États-Unis d'Amérique. M. Julius a regardé comme un devoir de repousser les inductions que l'on pourrait tirer de ce fait sans en avoir apprécié les causes.

Ces causes, d'après le rapport d'un comité institué à New-York pour en faire la recherche, sont les suivantes :

1°. L'architecture vicieuse des prisons. — Aucune n'était distribuée de manière à empêcher la communication des détenus entre eux.

2°. Le défaut de classification. — Celle des sexes était la seule en usage. L'objet principal, celui qui dominait tous les autres, était de rendre le travail aussi productif que possible.

sans songer, ainsi que l'observe le comité, qu'un tel procédé devait mettre au néant tout le système.

5°. Le manque d'espace. — Outre l'impossibilité d'établir, lors même qu'on l'aurait voulu, aucune classification, ce défaut entraînait l'inconvénient suivant non moins grave :

4°. L'usage abusif du droit de grâce. — Ces grâces étaient accordées avec autant de légèreté qu'on en mettait à appuyer les demandes; et cela afin de faire place à de nouveaux prisonniers, qu'il fallait loger.

5°. Une nourriture trop peu abondante sans interdiction des liqueurs fermentées. — C'était le fruit de la même tendance funeste qui portait à tout sacrifier au lucre du travail.

6°. L'absence d'écoles pour les jeunes condamnés. Partout, mais surtout dans la ville populeuse de New-York, s'offre le tableau déplorable d'une nombreuse jeunesse privée d'instruction, grandissant dans le vice et destinée au crime.

7°. La mutation fréquente des fonctionnaires publics par suite des triomphes et des chutes successives des différens partis politiques. Ces mutations se font sentir jusque dans l'administration des prisons (1).

Ces causes ont eu des suites sur lesquelles un rapport fait, en 1825, à l'occasion d'un projet d'institution pénitentiaire pour les jeunes délinquans s'exprime de la manière suivante :

« La nature démoralisante de quelques-uns de ces établissemens nommés pénitentiaires est tellement connue, il est si rare que les détenus libérés n'en sortent pas plus dégradés et plus corrompus qu'ils n'y sont entrés, et plus experts dans les procédés du vol, que ces lieux ont mérité le surnom *d'écoles du*

(1) M. Charles LUCAS vient de publier le second volume de son ouvrage sur le Système pénitentiaire : il y trace avec détail l'histoire de la décadence de ce système aux États-Unis (p. 51 et suivantes). Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient en avoir une plus ample connaissance. — Voyez aussi : *A brief statement of the causes which have led to the abandonment of the celebrated system of penitentiary discipline in some provinces of the united states of America.* By William ROSCOE. Liverpool, 1827.

crime. La somme des maux causés à notre ville et à notre État par les défauts du régime des prisons est si grande que, de l'avis de bien des gens, il est douteux si le système actuel, avec son attirail dispendieux, sa douceur et sa moralité apparentes, n'est pas, en dernière analyse, plus nuisible encore à l'ordre public que le simple emprisonnement d'autrefois, avec ses punitions corporelles, ses fustigations publiques, ses piloris, sa marque, etc., etc. (1).»

Un semblable tableau serait bien décourageant pour les partisans du système pénitentiaire, si l'on ne pouvait lui opposer les expériences faites dans plusieurs prisons d'Europe et dans le petit nombre de celles d'Amérique qui ne se sont point trouvées encombrées : les auteurs du Rapport auquel nous avons emprunté l'énumération des causes qui ont entraîné sa décadence, décadence dont ils sont loin de faire un mystère, terminent leur travail par ces paroles remarquables :

« Dans l'espace de trente années, il n'a pas été signalé un seul fait, découvert un seul vice qui fût capable de nous convaincre que ce système n'est pas en état de réaliser tout ce qu'on a pu en attendre ».

Après cette digression nécessaire, M. Julius reprend son exposition en traçant les devoirs des hommes appelés à donner la vie au système, et sans lesquels tous les avantages d'une situation favorable, d'une construction habile, d'un emplacement étendu, etc., ne serviraient de rien.

« La fonction de directeur de prison gagne journellement en considération publique et en importance; cela est juste : cette fonction est honorable, difficile, elle entraîne une délicate responsabilité, et suppose une confiance toute particulière dans la personne que l'on en investit. L'accomplissement ponctuel et loyal de ses devoirs rend un directeur de prison digne de l'estime et de la reconnaissance générales. La sûreté de l'établisse-

(1) *Report of a committee appointed by the society for the prevention of pauperism in the city of New-York, on the expediency of erecting an institution for the reformation of juvenile delinquents.* New-York, 1825.

ment qu'il administre est son premier soin ; mais il n'est pas le seul. Ses efforts ont aussi un objet moral, et le repos de la société et le sort des plus malheureux des hommes en dépendent. Il doit savoir régler l'emploi de son autorité, encourager l'obéissance et prévenir bien plus que réprimer la mutinerie. Ses ordres doivent être précis, son humeur égale et son amour de l'équité sensible pour tous : enfin il doit apporter dans l'exercice de sa charge non-seulement fermeté de caractère et droiture de jugement, mais encore une âme remplie de sentimens bienveillans et religieux ».

Immédiatement après ce fonctionnaire supérieur qui doit embrasser tous les besoins de l'établissement, deux autres trouvent leur place, auxquels est confiée immédiatement la direction morale et intellectuelle des prisonniers ; l'*aumônier*, c'est-à-dire le confident, le guide de leurs consciences, et l'*instituteur*, dont l'emploi doit être également revêtu d'une haute considération ; vient ensuite l'*instructeur* qui enseigne aux détenus la profession industrielle qu'ils doivent exercer ; et le *médecin*, dont le docteur Julius indique les devoirs en homme de l'art.

Toutefois cette organisation intérieure de la prison ne lui paraît pas encore suffisante pour remplir complètement son objet. S'appuyant sur l'opinion, émise il y a plus de vingt-cinq ans, par un homme d'État éclairé, feu M. D'ARNIM, ministre de la justice en Prusse (1), il croit nécessaire d'établir entre les autorités supérieures qui ne peuvent, sans inconvénient, descendre à une surveillance à l'égard de chaque fonctionnaire, et les administrations particulières des prisons, des conseils chargés d'assister les directeurs dans leur gestion, et composés, dans chaque localité, outre le justicier, l'aumônier et le mé-

(1) *Bruchstücke über Verbrechen und Strafen*, etc. — Fragmens sur les délits et les peines, ou pensées sur l'accroissement remarqué dans les États prussiens du nombre des crimes contre la propriété ; avec des propositions sur les moyens d'y remédier par une bonne organisation des prisons. Francfort, 1805.

decin de la maison, de plusieurs des citoyens les plus notables qui accepteraient sans doute volontiers ces commissions purement honorifiques. La sollicitude publique serait ainsi attirée sur les établissemens de détention, et travaillerait à leur perfectionnement. M. Julius observe que des efforts trop souvent méconnus, surtout à l'époque où écrivait M. d'Arnim, avaient depuis long-tems créé dans un but religieux des institutions analogues à celles qui sont ici conçues d'après un point de vue politique. Sans parler des traces laissées par les empereurs romains dès les premiers siècles du christianisme, on ne peut s'empêcher de citer les nombreuses confréries qui de Rome se répandirent dans l'Italie et dans tout le monde chrétien, et particulièrement celle de la Miséricorde, qui avait dans beaucoup de villes des confréries affiliées des deux sexes, et dont les réglemens furent renouvelés en 1821 (1). Ces associations ne se bornent pas à porter des consolations aux condamnés à mort; elles s'occupent aussi de l'enseignement religieux des prisonniers, et de leur distribuer du travail, des vêtemens et de la nourriture.

Ce qu'avait fait le sentiment religieux, la philanthropie a de nos jours essayé de le reproduire; elle a voulu intéresser les efforts individuels à l'amélioration du sort des détenus et à leur réforme morale. Dans toute l'Europe, mais particulièrement en Angleterre, les *Sociétés pour la visite des prisons* se sont multipliées. Parmi ces associations, il est impossible de ne pas mettre en première ligne la *Société pour la réforme des femmes détenues*, et le nom de sa fondatrice, M^{me} *Élisabeth Fry*, de cette femme chez laquelle la douceur et la fermeté, le dévoûement et l'élevation d'âme forment un ensemble harmonique si digne de respect et d'admiration. Nous nous faisons une véritable violence pour ne pas reproduire dans son entier l'histoire de

(1) Cette confrérie, citée comme modèle à imiter dans les écrits de Scauaroli (*De Visitatione Carccratorum*) et de Muratori (*Della Carità cristiana*) fut rencontrée par Howard dans la plupart des villes d'Italie et de Portugal.

ses étonnans succès; et c'est à regret que nous nous bornons à recommander à nos lecteurs ce chapitre de M. Julius comme l'un des plus intéressans de son ouvrage. Nous y joindrons l'indication d'un petit volume composé par le même auteur dans l'espoir, réalisé peu de tems après, de provoquer la création d'un comité de dames à Berlin pour la visite des prisons (1); ainsi que celle d'un écrit de M^{me} Fry elle-même : *Observations sur la visite, la surveillance et la direction des femmes détenues.* (Londres 1827.)

Toutefois, en rendant ici un hommage mérité aux assemblées charitables dont il s'agit, nous sommes loin de nous exagérer l'efficacité de tentatives isolées, divergentes souvent dans leur tendance, et qui ne sont à la réforme des prisons que ce qu'est l'aumône pour la mendicité, un palliatif momentané. Quelques heureux résultats, obtenus par de si faibles moyens, font seulement pressentir ceux qui naîtraient d'une organisation profonde et générale; le cœur humain a tant de ressources pour retrouver la bonne route, lors même qu'il s'en est le plus écarté! que ne pourrait-on donc pas attendre d'un système de traitement moral embrassant à la fois toutes les prisons, et dans les prisons toute l'existence des détenus? Et pourtant ce serait peu encore. Une partie de la société est malade; il faut s'efforcer de la guérir sans doute, mais il faut surtout chercher les causes du mal au sein de la société elle-même, et savoir y porter le remède. Or une pareille tâche appartient aux chefs de cette Société, car eux seuls peuvent l'accomplir: il a fallu toute leur négligence à le faire pour légitimer l'usurpation tentée par les associations philanthropiques, bien que cette usurpation manifeste plutôt un besoin qu'elle ne le satisfait. Mais j'ai parlé à tort de négligence; c'est impuissance

(1) Voir dans les *Archives philanthropiques*, journal publié par la Société de la morale chrétienne (t. 1, p. 29 et 151; mars et mai 1850) quelques détails sur la société des prisons de Berlin, et particulièrement sur le comité des dames. — Le livre de M. Julius dont il est question ici a pour titre : *Die weibliche Fürsorge, etc.* (*Soins des femmes pour les détenues et les malades de leur sexe.*)

qu'il fallait dire. Lorsqu'arrivent les époques de rénovation, ceux qui représentent les anciennes idées sont naturellement les derniers à accepter les idées nouvelles : à ces époques, on voit grandir peu à peu en dehors du pouvoir la philosophie, disons mieux la religion de l'avenir, jusqu'au jour où de l'assentiment universel elle se met à la tête de la société.

Douzième et dernière Leçon.

M. Le docteur Julius, dans ses onze leçons précédentes, avait tracé l'histoire des prisons envisagées sous le rapport de leur perfectionnement successif, auquel l'Angleterre a eu la plus grande part ; il avait indiqué les changemens apportés dans leur architecture, dans leur organisation, dans leur discipline ; il avait exposé les principes qui, selon lui, doivent présider à la réforme morale des détenus ; il avait fait connaître les avantages du système pénitentiaire et les efforts estimables de quelques réunions bienfaisantes ; cependant son entreprise n'était point achevée à ses yeux ; il n'avait accompagné le prisonnier que jusqu'au moment de sa délivrance, comme si la sollicitude de la société devait expirer pour lui avec son châtement. Il restait donc à parler des mesures propres à prolonger l'influence de l'éducation pénitentiaire.

Avant que le philanthrope Beccaria eût prêté des expressions à l'opinion publique contre la législation pénale de son tems, dès le milieu du xviii^e siècle, le célèbre romancier anglais Fielding, qui occupait alors des fonctions importantes dans la police de Londres, avait observé dans un fort bon écrit sur *l'accroissement du nombre des voleurs* (1), que trois mois après l'exécution d'un coupable, c'est-à-dire à l'époque des assises suivantes, ceux de ses complices qui n'avaient point partagé sa condamnation se trouvaient ordinairement à leur tour chefs de nouvelles bandes. L'expérience avait également démontré en France que sur dix forçats libérés après

(1) Henry FIELDING *On the Increase of Robbers, etc.* London, 1749.

expiration de leur peine, il n'y en avait pas trois qui ne méritassent d'être condamnés à perpétuité (1). On avait vu en Angleterre des malheureux, sortis de la prison sans aucune ressource, pour ne pas succomber de nouveau à des tentations criminelles avoir recours à l'horrible préservatif du suicide (2).

Et cependant, il s'écoula bien du tems avant que l'on songeât à fonder des établissemens pour recueillir ces infortunés ; il s'en écoula bien plus encore avant que les associations qui avaient ouvert ces asiles donnassent la main à celles qui s'occupaient de la réforme dans l'intérieur des prisons, afin de faire succéder immédiatement à leurs enseignemens une tutelle appropriée aux forces des disciples, et de les préparer peu à peu à marcher d'un pas assuré dans la société : car il est nécessaire, pour que de tels soins ne demeurent point inutiles, de connaître parfaitement ceux qui en sont l'objet, leurs antécédens, les dispositions de leurs âmes pendant les différentes périodes de la captivité et surtout aux approches de son terme. L'influence de la pensée d'une délivrance prochaine est si grande sur l'esprit des détenus que l'on en a vu, dans l'excès de leur joie et de leur impatience, tomber malades et mourir.

Puisque la seule attente de ce moment peut jeter dans un pareil délire l'âme d'un homme encore enfermé sous les verroux d'un cachot, quel sera donc le torrent de sensations qui l'assiégera lorsque toutes ces entraves viendront à se briser ? Ce qui avait occupé son imagination comme un avenir lointain d'abord, mais se rapprochant de plus en plus, pendant son travail du jour, pendant ses rêves de la nuit, l'heure de la liberté a sonné : cette heure solennelle a été préparée pour lui par les consolations de la religion ; des exhortations touchantes ont attendri son cœur, tumultueusement agité, et l'ont ouvert à l'affection de ses semblables : il entre ainsi dans le monde ; et les

(1) *Dictionnaire des Sciences médicales*. T. XLV, p. 259.

(2) *A sermon, preached in saint Peter's church, Dublin, on sunday, january 4th 1824, by the Rev. Charles BARDIN, in aid of the shelter for females discharged from prison.*

hommes que dans son ivresse il voudrait embrasser, avec lesquels il voudrait sentir, se réjouir et s'affliger, près desquels il voudrait s'établir pour consacrer sa vie future à une loyale industrie, comment ces hommes l'accueillent-ils ? les meilleurs d'entre eux s'éloignent avec embarras, avec répugnance de celui qui porte le signe du déshonneur sur sa chair, sur ses vêtemens, sur son passeport : des méchans le dépouillent peut-être en quelques jours du petit trésor acquis par un travail de plusieurs années, et que ce travail lui fait estimer outre mesure, pour le repousser ensuite avec mépris. Il reste isolé, personne ne lui tend la main, hormis les anciens complices de ses fautes : ceux-là le reçoivent avec amitié, ils envoient son ressentiment contre la société, qui le repousse comme s'il était encore un des leurs ; au lieu de la misère et des privations qui l'attendent, ils lui promettent des jouissances étourdissantes ; il ne tarde point à retomber dans les liens de la dépravation et du crime, qui s'emparent de tout son être par des nœuds désormais indissolubles.

Ils ont donc bien mérité de l'humanité ceux qui les premiers conçurent et exécutèrent le projet de créer un établissement pour servir de transition entre la vie des prisons et le retour dans la société.

C'est à la ville de Lyon, selon toute apparence, que cet honneur doit être attribué. La fondation des sœurs de Saint-Joseph, qui, non contentes de faire le service dans la prison des femmes, ont érigé une maison où celles-ci, à l'époque de leur libération, sont instruites dans des travaux de leur sexe, pour être ensuite placées au dehors, est antérieure aux institutions anglaises du même genre.

Les deux maisons de refuge affectées aux différens sexes (1), qui existent à Londres, et auxquelles par une exception toute spéciale le parlement accorde une subvention de 5,000 liv. sterling, ont été fondées par une Société qui se rassembla en 1805 : elles sont ouvertes à sept classes de malheureux.

(1) *Refuge for the male destitute. Refuge for the female destitute.*

1°. Les condamnés à mort graciés ; — 2°. Ceux en faveur de qui les juges ont suspendu l'exécution de la sentence ; — 3°. Les détenus qui, après l'expiration de leur peine, ne peuvent réussir à se placer ; — 4°. Ceux qui, sortant des pontons, se trouvent dans le même cas ; — 5°. Les prévenus acquittés ; — 6°. Ceux que les juges recommandent à l'établissement au lieu de les envoyer en prison ; — 7°. Des jeunes gens qu'une conduite irrégulière a perdu de réputation, et qui, sans être poursuivis juridiquement, se voient repoussés de la société.

Chacun de ces deux établissemens, qui peuvent contenir ensemble environ deux cents prisonniers, est partagé en deux divisions, l'une temporaire, l'autre permanente. Le refuge temporaire est le premier séjour de tous les individus qu'admet la société : il est le seul pour ceux qu'elle espère réconcilier avec leurs familles, ou encore pour ceux qui y sont placés par des associations charitables, moyennant une légère rétribution (7 schellings par semaine). Ils y sont tenus à l'abri des mauvais conseils et des mauvais exemples, accoutumés à l'ordre et au travail ; ceux qui manquent de vêtemens ou d'outils en sont pourvus.

Quant aux individus dont la Société prend à ses frais l'entretien, après que leur caractère a été suffisamment étudié, on les fait passer de la division temporaire à la division permanente. Dans l'une comme dans l'autre l'enseignement comprend les préceptes religieux et moraux, la lecture et l'écriture, et diverses professions industrielles. Celles-ci, dans la maison des hommes, sont celles de cordier, tailleur, cordonnier et relieur ; on y fait aussi tailler des allumettes, éplucher du lin et du chanvre. Les femmes sont occupées à des ouvrages domestiques et au blanchissage soit pour des particuliers, soit pour plusieurs établissemens d'orphelins. Les récompenses en usage consistent à être nommé sous-surveillant d'une esconade de dix personnes : à changer un travail peu lucratif contre un autre qui l'est davantage, enfin à voir porter à sa masse un sixième du produit. S'il faut punir, on fait asseoir le délinquant à une table particulière dans le réfectoire et

dans l'église, où son nom et sa faute sont inscrits sur un tableau exposé publiquement; les cas plus graves entraînent l'emprisonnement solitaire au pain et à l'eau; les châtimens corporels sont absolument interdits.

Le tems du séjour dans la classe permanente est fixé à deux années; les filles sont ensuite placées comme domestiques, et les garçons chez des maîtres ouvriers. Mais la Société ne les perd pas de vue dans cette nouvelle condition: elle vient à leur secours, s'ils se trouvent dans le besoin sans qu'il y ait de leur faute.

Les faits suivans sont la meilleure preuve des résultats salutaires de cette prolongation de tutelle. Trois condamnés à mort graciés, après avoir fait un séjour dans la maison de refuge, exerçaient à Londres un métier honnête et productif; mais sur la nouvelle que des emplois de sous-surveillans s'y trouvaient vacans, ils vinrent se présenter, demandèrent avec instance que ces emplois leur fussent confiés, et ils les occupent encore aujourd'hui. — Chaque année un repas est donné dans la division des femmes à toutes celles qui en font partie; les anciennes pensionnaires viennent aussi y prendre part. En 1822, trente-six d'entre elles y assistèrent; elles déclarèrent hautement devoir leur bonne conduite et leur bien-être actuel au séjour qu'elles avaient fait dans la maison, et s'imposèrent en sa faveur une contribution qui monta à 10 livres sterling 5 schellings. L'année suivante la même collecte fut renouvelée, et offrit 11 liv. sterl. 6 schellings.

Ces deux établissemens, depuis 1805, époque de leur fondation, jusqu'au 1^{er} janvier 1826, c'est-à-dire pendant une période de vingt ans, ont reçu dans leurs murs 2,974 personnes, savoir: 1,521 hommes et 1,655 femmes, qui vraisemblablement sans leurs secours auraient été perdus à jamais:

Nous ne saurions faire ici l'énumération d'une assez grande quantité de fondations analogues, telles que l'*Asile de Westminster*, l'*Asile de Surrey*, la *Maison de refuge* de Dublin, etc. Toutes ont confirmé, ce que d'ailleurs on pouvait prévoir, que pour obtenir des succès réels ce n'est pas aux criminels âgés

et endurcis qu'il faut s'adresser, mais aux jeunes gens, plus souvent coupables par légèreté que par corruption. Aussi les institutions anglaises en faveur des libérés se sont-elles généralement transformées en institutions pour les jeunes délinquans.

A ces dernières se rattachent naturellement celles où l'on recueille les enfans. Si leurs âmes encore tendres sont plus aisées à façonner, l'œuvre dont ils sont l'objet est aussi d'autant plus importante qu'ils ont devant eux une carrière longue à parcourir, dont les premiers pas sont décisifs. Dès l'année 1788, se forma à Londres par les soins du philanthrope Robert Young une association en faveur des enfans malfaiteurs ou fils de malfaiteurs : l'établissement créé par cette association (*The philanthropic Society for the prevention of crimes by the admission of the offspring of convicts and for the reformation of criminal poor children*) renferme aujourd'hui 200 enfans des deux sexes, divisés en trois classes. — La première, composée des enfans malfaiteurs, est placée dans le bâtiment nommé *la Réforme* : là, sous la direction d'un ecclésiastique, ils reçoivent un enseignement moral et intellectuel ; et, de plus, ils apprennent à raccommoder des vêtemens et des chaussures. De cette classe, où leurs parens ne peuvent les visiter qu'une fois en trois mois, ils ne passent dans la seconde que lorsqu'on les juge suffisamment corrigés. — La seconde classe, *la Manufacture*, reçoit, outre les enfans dont nous venons de parler, ceux de pères criminels, pour lesquels on redoute l'influence du mauvais exemple ou de l'abandon. Ils sont occupés dans des ateliers à différens métiers enseignés par des maîtres. — La même subdivision n'ayant pu être établie dans la troisième classe, celle des filles, on n'y admet que des enfans non coupables de parens condamnés, ou quelquefois aussi de très-jeunes filles qui n'ont à se reprocher qu'une faute légère. Elles sont instruites dans les travaux de leur sexe et placées souvent comme domestiques.

Des établissemens du même genre existent dans plusieurs parties de l'Angleterre et de l'Irlande, en Amérique, à Paris

(Maison de refuge pour les jeunes prisonniers), à Strasbourg, Berlin, Kœnigsberg, Weimar, Posen, etc.

En nous occupant successivement des institutions fondées en faveur des jeunes délinquans, puis des enfans malfaiteurs ou nés de malfaiteurs, nous sommes arrivés à toucher au plus grave sujet qui puisse réclamer les méditations des amis de l'humanité, savoir : les mesures propres à prévenir les désordres auxquels la prison sert de répression. C'est ici surtout que se trahit l'impuissance de la prévoyance individuelle ; c'est ici que les esprits les plus prévenus ne peuvent s'empêcher de reconnaître l'immense lacune, tranchons le mot, la complète nullité de l'éducation sociale actuelle, comparée même à celle des siècles grossiers où la prédication, la confession, où toutes les institutions du catholicisme dans sa vigueur, formaient un ensemble systématique d'éducation adapté à l'état des mœurs. Mais, si nous entrons dans cette voie, il ne s'agirait de rien moins que de faire sentir combien l'éducation que reçoivent aujourd'hui les hommes les approprie mal au rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la société, combien d'erreurs et de déceptions elle leur prépare, et de montrer qu'un nouveau système d'éducation ne peut s'élever que d'un corps de doctrines homogènes comme l'étaient celles dont nous voyons finir le règne. Nous nous contenterons donc de suivre M. Julius dans l'indication de quelques établissemens liés immédiatement aux maisons de détention, puisqu'ils sont destinés à combattre les causes qui contribuent incessamment à les peupler.

Selon lui, ces causes qui frappent tous les esprits sont de trois sortes : l'immoralité, l'ignorance et l'irrégion, monstre à triple tête, qui n'habite point l'enfer des prisons pour en défendre l'entrée, mais pour y précipiter chaque jour de nouvelles victimes.

L'immoralité et les passions qu'elle met en jeu se manifestent plus particulièrement chez les hommes par des actes de violence que le sentiment de la disproportion illégitime des fortunes dirige surtout aujourd'hui contre le droit de pro-

priété ; chez les femmes, c'est principalement par le libertinage. — Les moyens préventifs employés contre la première espèce de désordres sont les institutions dont nous avons parlé pour la réforme des jeunes malfaiteurs, la destruction des dépôts de recèlement, l'abolition des loteries et jeux de hasard, la répression du vagabondage et de la mendicité, la punition des cruautés exercées envers les animaux, etc. — Les fondations de Sainte-Madeleine ont pour objet de s'opposer aux dérèglements des femmes. La plus ancienne maison de ce genre est l'*Hôpital de la Madeleine*, érigé à Londres en 1758. Les filles repenties, après un noviciat qui dure deux mois et qui s'éconle dans la solitude, passent successivement par une *classe d'épreuve*, puis par une *classe éprouvée* ; pendant ce tems, elles reçoivent une instruction morale, et font l'apprentissage d'une profession ; le produit de leur travail est accumulé dans leur intérêt ; et, à leur sortie de l'établissement, elles sont placées par les soins des administrateurs. Depuis le 10 juillet 1758, époque de la fondation, jusqu'au 31 décembre 1826, on y avait entretenu 5,585 personnes, dont le sort se trouvait fixé de la manière suivante :

Placées ou réconciliées avec leurs familles.	5,624
Aliénées ou atteintes de maux incurables.	104
Mortes.	98
Sorties volontairement.	878
Renvoyées pour cause de mauvaise conduite.	598
Échappées de la maison.	2
Habitant aujourd'hui l'établissement.	80
	5,585.

Londres possède encore une institution analogue, fondée en 1807 (*the London female penitentiary*). Il en existe une à Édimbourg, une à Bath, cinq à Dublin, dont la plus ancienne est de 1766. Il se trouve à Hambourg un établissement de *Madeleines*, et à Paris une *Maison de Refuge*, dite du *Bon Pasteur*.

Les fondations dont nous venons de parler ont principalement pour objet d'offrir un asile aux filles qui se présentent fatiguées du vice, et disposées à rentrer dans le chemin de la vertu. Une association que nous devons citer fait plus encore; elle va les chercher jusque dans les repaires où se cache leur infamie. Les membres de la *Société pour la Conservation de la Morale publique* (the Guardian Society and asylum for the preservation of public morals) non-seulement ont ouvert une maison pour y recevoir ces malheureuses, mais ils ont été les rechercher dans la grande maison de travail de Londres (city Bridewell); ils ont pénétré dans les demeures des ignobles créatures qui exploitaient leur misère et leur déshonneur; quelquefois ils ont poursuivi celles-ci devant les tribunaux; et, avec le secours des lois, ils ont eu la satisfaction de parvenir à leur arracher leur proie.

Nous ne nous étendrons pas sur les associations dont le but est de dissiper l'ignorance populaire : elles sont aujourd'hui extrêmement multipliées, et particulièrement dans notre pays : il en est pour propager l'enseignement élémentaire, les connaissances usuelles (*the Society for the diffusion of useful knowledge*) les professions mécaniques (*mecanics institutions*) des Bibliothèques ambulantes (*Itinerant Parish libraries. etc.*

Quant aux associations contre l'irrégion, nous nous bornerons à citer les Sociétés bibliques et celles des missions, qui, par l'abondance de leurs revenus et l'étendue de leur sphère d'activité, comparées à toutes les autres, attestent la puissance supérieure du sentiment religieux; mais n'attestent-elles pas mieux encore, pour les hommes dont le regard sait se porter vers l'avenir, tous les prodiges que ce sentiment pourra opérer, lorsque, dépouillant des formes arriérées, il ne se présentera plus devant la raison que pour puiser en elle de nouveaux élémens de grandeur ?

Nous voici parvenus au terme de la tâche que nous avons entreprise, celle de faire connaître, au moins dans ses parties essentielles, le beau travail de M. Julius. Ainsi qu'on a pu le

voir dans le cours de cette analyse, nous ne partageons pas toujours la confiance de l'auteur dans des réformes particulières aux établissemens de détention; les réformes, selon nous, pour être efficaces aujourd'hui, doivent porter sur les relations sociales elles-mêmes. Mais nous croyons avoir apprécié comme il le mérite un tableau historique plein d'intérêt, des recherches statistiques consciencieuses et soignées, des vues intelligentes et généreuses; nous croyons en un mot avoir justifié le désir que nous exprimons en terminant, que cet ouvrage soit mis en entier à la portée des lecteurs français par une bonne traduction.

H. C.



MONUMENS ARABES, PERSANS ET TURCS *du Cabinet de M. le duc DE BLACAS, et d'autres cabinets, considérés et décrits d'après leurs rapports avec les croyances, les mœurs et l'histoire des nations musulmanes*; par M. REINAUD, employé au Cabinet des manuscrits orientaux de la *Bibliothèque du Roi*, membre de la *Société asiatique de Paris*, etc. (1).

« Cet ouvrage n'est pas de nature à satisfaire seulement les savans et les personnes qui, par état ou par goût, sont vouées aux études orientales; nous espérons qu'il conviendra également aux amateurs, aux curieux, à tous ceux qui ont appliqué leur esprit à l'histoire des croyances, des mœurs et des usages des divers peuples de la terre. »

C'est par cette phrase que l'auteur termine l'*Introduction* ou Préface, dans laquelle il s'est efforcé de donner une idée de son travail; et je m'empresse de déclarer qu'en effet il est peu d'ouvrages où l'on puisse recueillir des notions plus

(1) Paris, 1829; Dondey-Dupré. 2 vol. in-8°, imprimés, par autorisation du Roi, à l'imprimerie royale; prix, 18 fr., papier ordinaire; et 30 fr., papier vélin.

exactes sur les antiquités, l'histoire, les opinions religieuses et même politiques des musulmans. Pour une pareille publication, les circonstances paraissent favorables : nous touchons à une époque où des intérêts de plus d'un genre, des relations multipliées, nous feront un devoir de mieux connaître les peuples soumis à l'islamisme. Les portes de l'Orient sont ouvertes ; et désormais, les communications, il faut le croire du moins, deviendront plus faciles et plus fréquentes entre les peuples de l'Europe et ceux de l'Afrique et de l'Asie.

L'ouvrage avait paru, l'année dernière, sous un titre qui n'annonçait qu'une simple *description* des monumens musulmans que renferme la collection de M. le duc de Blacas. L'auteur vient de réformer ce titre ; et celui qu'il y a substitué indique mieux ce que contient le livre : on en jugera par l'aperçu que je vais présenter de toutes les matières qui entrent dans sa composition.

Expliquons d'abord ce que l'auteur a entendu par ce mot **MONUMENS**. Ce ne sont ni des palais, ni des mosquées, ni des tombeaux, qu'il explore et décrit ; mais des objets de petite dimension, de simples meubles qu'un amateur éclairé a réunis, non sans de grandes dépenses, aux collections variées de son riche et précieux cabinet. Ces petits objets méritent de fixer l'attention des érudits, autant et peut-être plus que de massifs et intransportables édifices : les inscriptions dont ils sont couverts fournissent d'importantes notions sur les mœurs et les usages de l'Orient.

Le premier volume est divisé en deux parties : l'une contient un *Traité des pierres gravées musulmanes*. On y voit par quels motifs les Musulmans préfèrent, pour la fabrication de leurs cachets, les pierres fines aux métaux. L'or, dans leur opinion, annonce le luxe que proscrivait Mahomet, et le fer est pour eux, on ne sait pourquoi, une *source d'impureté et de souillures* ; ce qui ne les empêche point d'aimer beaucoup l'or monnoyé, et d'employer le fer en armures et en ustensiles de toute espèce. Quant aux pierres fines, ils attribuent à quelques-unes d'étranges vertus. Le rubis, par exemple, for-

tifie le cœur, garantit de la peste et de la foudre; l'émeraude passe pour un excellent spécifique contre les piqûres des vipères; le diamant guérit de la colique, etc., etc. Ces ridicules opinions, ces préjugés sont répandus chez tous les peuples de l'Orient; et c'est une preuve, entre mille autres, de leur ignorance profonde.

On ne voit point ordinairement sur les pierres gravées musulmanes de figures humaines, ni même de figures d'animaux. Mahomet, à l'exemple du législateur des Hébreux, a proscrit les représentations figurées de tout ce qui respire, de tout ce qui a une âme. Mais les artistes musulmans trouvent moyen de montrer leur talent dans les ornemens dont ils entourent les inscriptions, dans les enjolivemens, quelquefois bizarres, qu'ils adaptent aux lettres de l'écriture arabe. D'ailleurs, ils réussissent très-bien à représenter les plantes et les fleurs, qui, pour les orientaux, sont, comme on sait, un langage aussi expressif qu'agréable.

La seconde partie du premier volume contient d'excellentes notices sur les personnages dont les noms se trouvent le plus fréquemment dans les inscriptions arabes, persanes et turques. Des motifs qu'il ne fait point connaître auront sans doute porté M. Reinaud à placer ces Notices avant l'explication des inscriptions, qu'il ne donne que dans la troisième partie de son ouvrage. Je suivrai dans cet article un ordre qui me paraît plus naturel, et m'occuperai des inscriptions avant de parler des personnages qui y sont mentionnés.

L'usage des sceaux, des cachets, des anneaux, des boucles-d'oreille, est de la plus haute antiquité en Orient. Combien ne trouve-t-on pas de ces objets dans les hypogées de l'Égypte et sur les momies même. Le plus ancien des livres que renferme la Bible offre une preuve que, dès le tems des patriarches, l'anneau était le signe du pouvoir souverain. Quand Pharaon transmet à l'Hébreu fils de Jacob une grande partie de sa puissance, il lui met au doigt son anneau (1). Au-

(1) *Tulitque annulum de manu sua, et dedit in manu ejus.* Gen. xli, 42.

jourd'hui encore les Musulmans n'apposent point aussi fréquemment que nous le faisons leurs signatures au bas des actes les plus importans, ni même de leurs lettres particulières : l'empreinte de leur cachet équivaut à une signature, que souvent ils ne sauraient pas tracer.

Au lieu de figures d'êtres animés et d'armoiries, les sceaux ou cachets, et en général toutes les pierres gravées en Orient, portent des inscriptions tirées pour la plupart du Coran, et quelquefois aussi de tel ou tel poète célèbre. C'est, comme je l'ai dit, à l'explication de ces légendes que M. Reinaud consacre la troisième partie de son ouvrage, c'est-à-dire tout le second volume. Savant orientaliste, il a pu en donner non-seulement le texte exact, mais la traduction; attaché à la bibliothèque, dans le département des manuscrits orientaux (et il s'occupe en ce moment à les classer et les cataloguer), il lui a été plus facile de retrouver et d'indiquer les sources de ces divers passages ou fragmens d'écrits qui sont tantôt en vers, tantôt en prose; et, comme ils font le plus souvent allusion à quelque dogme religieux, ou à quelque usage que l'auteur ne néglige jamais de faire connaître, il en résulte que cette partie de l'ouvrage, où l'érudition était si nécessaire, n'en est pas moins intéressante sous les rapports historiques, politiques et moraux.

Les Musulmans ne pouvant, sans enfreindre la loi, obéir à ce penchant si naturel à l'homme qui le porte à retracer sur quelque matière solide et durable les scènes fugitives de la vie, les rêves même qui remplissent son imagination; ne pouvant même exprimer, par des figures emblématiques, les pensées qui les occupent le plus vivement, il a bien fallu que, pour manifester leurs pensées les plus intimes, leurs sentimens, leurs passions, ils eussent recours à l'écriture, quelque froid et imparfait qu'a dû paraître à des hommes ardents, naturellement poètes, ce mode de communication avec leurs semblables. Ils en ont usé et même abusé peut-être : des inscriptions couvrent les murs de leurs mosquées, tant à l'extérieur que dans l'intérieur, ainsi que les murs des monumens publics,

des palais. Elles sont célèbres, ou du moins bien connues, celles qu'on lit dans les magnifiques salles, dans les bains, sur les fontaines de ce vieux et superbe *Alhambra*, édifice inimitable, témoignage éternel du génie des Maures. Au milieu des fleurons et d'une multitude d'ornemens variés et du goût le plus délicat, on y voit tracées des inscriptions ou gracieuses ou morales; mais aucune ne l'est plus souvent que celle-ci : « Dieu est grand ; — il n'y a de Dieu que Dieu. » On sait que tout bon Musulman doit l'avoir sans cesse à la bouche. Telles étaient aussi les inscriptions que nos savans de l'expédition d'Égypte ont vues sur les monumens construits depuis l'Hégire ; inscriptions dont l'un d'eux (M. MARCEL) a donné l'explication dans plusieurs Mémoires (1).

Quoique les monumens décrits par M. Reinaud soient d'un tout autre genre, les inscriptions qu'il explique ont une grande analogie avec celles qui couvrent les édifices et les grands monumens. Dans les unes, comme dans les autres, dominent un sentiment religieux et souvent même un ton de mysticité qu'approuveraient sans doute nos dévots chrétiens les plus austères. Les plus remarquables, celles qui plairont aux hommes modérés et sages, quels que soient leur culte, leur secte, sont tirées du Coran ; celle-ci, par exemple : « Dieu est le seul Dieu, le Dieu vivant et éternel. Le sommeil n'approche point de lui. A lui appartient ce qui est au ciel et sur la terre. Qui pourrait intercéder auprès de lui sans sa volonté ? Il sait ce qui était avant le monde, et ce qui sera après. Nul ne possède de la science que ce qu'il veut bien accorder. Son trône embrasse le ciel et la terre ; et il les conserve l'un et l'autre sans efforts. Lui seul est grand et sublime. »

Le Coran contient vingt autres définitions de Dieu, plus magnifiques, plus poétiques : on les retrouve en grande partie dans les inscriptions des pierres gravées ; et c'est là que l'on peut se convaincre de l'esprit religieux qui anime tous les Musulmans. Mais dans quelques-unes se montrent aussi leur fa-

(1) Voy. *Paléographie arabe*, par J. J. MARCEL ; Paris, 1828. 1 vol. in-fol.

natisme, leur haine invétérée contre les peuples qui ont une autre croyance, un autre culte.

Les maximes morales sont dans l'Orient ce qu'elles doivent être chez tous les peuples civilisés. La morale est partout la même. Fuir les vices qui portent atteinte à la société; aider, secourir ses semblables : tels sont les préceptes qu'on lit à chaque page du Coran, et que l'on retrouve sans cesse dans les inscriptions musulmanes.

C'est encore le Coran qui fournit les inscriptions que gravent les Musulmans sur leurs armes, sur leurs vases, leurs meubles de toute espèce. Sur tel sabre on lit ce passage : « Le secours vient de Dieu, et la victoire est proche; annonce cette bonne nouvelle aux croyans; » sur un poignard : « Que Dieu nous soit en aide; » sur des étendards, cet autre passage du même livre sacré : « Assurément nous t'avons accordé une victoire illustre; Dieu t'a pardonné tes péchés passés et futurs, afin d'accomplir sa tâche sur toi, de te diriger dans la voie droite et de t'aider d'un puissant secours. » Ces paroles sont celles que Mahomet prononça, lorsqu'il entra triomphant à la Mecque. De semblables légendes, que l'on retrouve partout, annoncent une foi vive et constante; et telle est celle de tous les sectateurs de l'Islamisme.

La superstition est la compagne inséparable de l'excessive piété. Les Musulmans doivent croire et croient fermement à la magie, à l'astrologie, à l'art de la divination par divers procédés mystérieux. L'Orient, au reste, a toujours été le berceau des plus absurdes croyances : c'est de là qu'elles sont sorties pour envahir le monde; rien d'étonnant, si c'est encore là que prospèrent sans contrariété, sans obstacle, toutes les fables, les superstitions, qui ont si long-tems contribué à l'abrutissement de notre Europe; dont nous ne commençons que d'hier à nous délivrer, et difficilement encore; qui peuvent reparaître parmi nous, pour peu que l'ignorance se perpétue, se propage, pour peu que l'on continue de proscrire l'esprit d'examen, ou pour mieux dire, la philosophie.

Parmi tous les instrumens de magie, les plaques talismani-

ques, les vases, les coupes, les miroirs dont M. Reinaud donne, dans son livre, la description, l'explication et souvent la gravure, il est un objet qui, plus que les autres, m'a paru mériter l'attention : c'est une coupe en métal, d'une assez grande dimension, et qui occupe les planches v et vi. On sait que les coupes, dès les tems les plus anciens, étaient un ustensile indispensable pour quiconque faisait métier de prédire l'avenir. Il paraît même, d'après la Bible, que le patriarche Joseph employait, ou du moins feignait d'employer une coupe d'argent pour interpréter les songes du Pharaon d'Égypte, et pour toutes ses autres prédictions. C'est du moins ce que fait entendre très-clairement un passage de la Genèse (1). La coupe que décrit M. Reinaud était certainement employée à un usage analogue. C'est un talisman qui doit préserver le possesseur, moyennant quelques cérémonies qui ne sont pas indiquées, de plusieurs accidens ou maladies dont on voit l'énumération inscrite en arabe sur les bords. Voici l'inscription : « Ce talisman béni, digne de figurer parmi les trésors des rois, sert contre toutes les espèces de poison ; il réunit une foule d'avantages constatés par l'expérience. On l'emploie utilement contre les piquûres des serpens et des scorpions, contre la morsure des chiens enragés, contre la fièvre, les douleurs de l'enfantement, le mauvais lait des nourrices, les douleurs d'entrailles, les coliques, la migraine, les blessures, les sortilèges et la dysenterie. » L'intérieur de la coupe est entièrement rempli d'inscriptions tirées du Coran, et contenues dans des espèces d'écussons, qui rappellent un peu les *Cartouches* des hiéroglyphes égyptiens. Plusieurs de ces écussons renferment, ou du moins paraissent renfermer aussi quelques informes représentations d'êtres animés. Ainsi les artistes musulmans contreviennent quelquefois à la loi de proscription lancée par le prophète contre les représentations de cette espèce.

(1) *Chap. XLIV, v. 5.* — La coupe que Joseph fit mettre dans le sac de Léé de Benjamin, son frère, était la coupe qui lui servait dans ses prophéties.

On voit aussi des figures d'êtres animés sur un miroir bien plus curieux encore que cette coupe, et qui tenait de même aux sciences occultes en si grand crédit chez les orientaux. M. Reinaud croit que ce miroir a été fabriqué vers la fin du XIII^e siècle de notre ère. La surface ne porte aucune inscription; il n'en est pas de même du côté opposé : sur une bande qui en fait le tour, on lit d'abord ces mots : « par le grand nom de Dieu... talisman. » Au milieu est une espèce de chat-huant, les ailes déployées; autour, dans des bandes placées l'une au-dessus de l'autre, sont les figures des planètes et des signes du zodiaque. « Les planètes sont représentées deux fois : la première fois, elles sont sous la forme de simples bustes et privées de leurs attributs; la seconde, elles sont groupées avec les signes du zodiaque; ce qui donne à ces derniers un caractère astrologique. » Ainsi parle M. Reinaud; et il s'efforce ensuite de rendre raison des modifications apportées par les Musulmans aux figures ordinaires du zodiaque. Cette partie de son ouvrage a dû lui coûter beaucoup de recherches et d'études. Le monument méritait l'intérêt d'un auteur qui s'est fait un devoir de tout expliquer. Ce ne pourrait être que dans une dissertation, qui serait ici déplacée, qu'il conviendrait d'examiner si les opinions qu'il émet sont incontestables : aussi ne veux-je considérer ce miroir que sous le rapport de l'art; et j'observerai que l'on ne saurait imaginer rien de plus grossièrement dessiné que les figures du zodiaque; qu'elles sont une preuve sans réplique de l'inexpérience des artistes musulmans dans la représentation des êtres animés. Mais il faut répéter que, dans les figures des plantes, dans ces ornemens bizarres que l'on qualifie d'*arabesques*, ils ne se montrent pas sans génie, ni sans goût.

Il me tardait d'arriver à la partie de l'ouvrage où l'auteur, par d'excellentes Notices puisées dans une foule de manuscrits orientaux, nous fait connaître l'opinion des Musulmans sur un grand nombre de personnages dont l'histoire et les religions les plus répandues dans le monde ont consacré les noms.

C'était un appendice nécessaire au tableau de la croyance religieuse des peuples qui professent l'islamisme. Il a divisé cette partie de son travail en trois sections : dans deux sections, il passe en revue les personnages, dont les uns ont précédé et les autres suivi Mahomet. Dans la seconde section, Mahomet comparait seul : elle est entièrement remplie par l'histoire du prophète législateur.

Les Musulmans ont ajouté bien des fables aux événemens de la vie des personnages qui figurent dans notre Bible. Il y a plus : ils ont placé au nombre de ces personnages des hommes que la Bible ne mentionne nullement : ils leur attribuent des aventures, quelquefois très-singulières, et qu'ignorent entièrement les juifs et les chrétiens. Mais il fallait bien que ces aventures fussent universellement connues au tems de Mahomet, puisqu'il y fait allusion dans son Coran. Le Talmud et les livres des Rabbins, les évangiles, tant vrais que faux, qui circulaient alors dans tout l'Orient, furent sans doute les sources de toutes les opinions singulières qu'avaient adoptées les peuples sur les patriarches hébreux, sur Jésus, Marie, sur les apôtres. Mahomet n'avait aucun intérêt à détruire ces opinions : il les présentait, au contraire, comme des autorités respectables, lorsqu'elles pouvaient étayer le nouveau système religieux qu'il voulait imposer à sa patrie. Les commentateurs de son livre sont venus ensuite, qui ont corroboré, par des fables encore plus bizarres, celles qu'il n'avait que légèrement indiquées. Il en est résulté un amas de légendes, toutes plus déraisonnables les unes que les autres, et qui rappellent ces contes des *Mille et une Nuits*, où se manifeste à un si haut degré la vive et brillante imagination des Arabes. Citons seulement quelques exemples, parmi un bien plus grand nombre.

Adam est pour les musulmans, comme pour les juifs et les chrétiens, le premier homme, le père du genre humain ; mais ils ne croient pas qu'après avoir été chassé du Paradis terrestre il eût du moins, pour se consoler un peu dans un si grand malheur, Eve, sa femme. L'ange du Seigneur le jeta dans l'île de Ceylan, et Eve fut reléguée sur les côtes de la Mer-Rouge.

Ce ne fut que deux cents ans après que Dieu, touché de leurs larmes, consentit à les réunir dans les environs de la Mecque. Il s'ensuivrait de là que ce pays si révérend, parce qu'il possède la maison sacrée, la fameuse *Caaba*, doit l'être encore, comme le berceau du genre humain. Au reste, ce que les chrétiens ignorent, Adam était un prophète; il avait sur le front le rayon lumineux qui depuis brilla sur le front de Moïse.

Après *Noé*, dont ils n'ont pas trop défigurè l'histoire, les musulmans citent deux prophètes dont il n'est point parlé dans la Bible. Ce sont *Houd* et *Saleh*. Le premier alla prêcher la foi à des Arabes, géans s'il en fut jamais; car les plus petits avaient soixante coudées; mais ils ne voulurent point croire au Dieu unique qu'il était venu leur annoncer. Saleh, l'autre prophète, alla, dans une vallée de l'Arabie, prêcher aussi le vrai Dieu à une autre tribu de méchans Arabes qui se moquèrent de lui. En vain, pour les convaincre par un miracle, fit-il sortir des flancs d'une montagne une chamelle prête à mettre bas: ils tuèrent la chamelle et son petit. Il est souvent fait mention de cet événement dans les écrits des Orientaux, qui, lorsqu'ils passent près de la montagne où s'opéra le prodige, croient encore entendre les cris du chameau.

Mais le patriarche sur la vie duquel ils semblent avoir pris plaisir à entasser le plus de fables, c'est *Abraham*, qu'ils nomment *Ibrahim*, et qui est chez eux en grande vénération. Certes, dans la Bible, l'histoire d'Abraham est fort extraordinaire; mais c'est bien autre chose dans le Coran et dans les commentaires de ce livre. A l'âge de quinze mois, Abraham était grand comme un jeune homme de quinze ans; et il pouvait se nourrir à peu de frais; car il n'avait qu'à sucer ses doigts. De l'un, il tirait un lait exquis; de l'autre, le plus doux miel. Plus âgé, il alla prêcher les habitans de Babylone; mais Nemrod, leur roi, le fit jeter dans un bûcher, qui, si l'on en croit quelques auteurs, se changea en un parterre de roses. Mahomet raconte bien le miracle, mais sans y joindre la dernière circonstance. Voici ce qu'on lit dans le Coran: « Pour-

« moi adorez-vous, disait Abraham aux idolâtres, des simulacres impuissans dont vous ne pouvez attendre ni bien, ni mal? Malheur à vous et aux objets de votre culte! N'ouvrirez-vous point les yeux? — Brûlez l'impie, s'écrièrent les idolâtres, et défendez vos dieux. — Nous commandâmes au feu (c'est Dieu qui parle) de perdre sa chaleur, et au salut de descendre sur Abraham (1). »

Combien, au reste, la mémoire d'Abraham ne doit-elle pas être en vénération chez les musulmans. Ils croient qu'il a construit de ses propres mains la *Caaba* (la célèbre maison sacrée à la Mecque, vers laquelle ils se tournent dans toutes leurs prières), et que son fils Ismaël lui apportait les matériaux, à mesure que s'élevaient les murs. Aussi, très-antérieurement au tems de Mahomet, les Arabes faisaient le pèlerinage de la Mecque. Ils venaient y vénérer la mémoire d'Abraham et d'Ismaël. « Ce n'était d'abord qu'un usage, dit Savary; Mahomet le consacra par des cérémonies religieuses, et leur en fit un précepte (2). »

Quant à un autre patriarche non moins célèbre, *Joseph*, ou, comme prononce les musulmans, *Joussouf*, ils ont aussi embelli son histoire, déjà si intéressante dans la Bible, de plusieurs traits romanesques. Suivant eux, Joseph était si beau qu'aucune femme ne pouvait le voir sans l'aimer; ce qui excite l'extrême passion que conçut pour lui la femme de Putiphar, dont la Bible ne donnait point le nom, mais qu'eux ils appellent *Zoleikha*. Comme on parlait mal d'elle en Égypte, et que les femmes du pays la désapprouvaient surtout d'avoir donné son cœur à un esclave, elle en invita quelques-unes à venir manger chez elle des grenades. Toutes ces femmes étaient à table quand Joseph parut, et elles furent si éblouies de sa beauté que, sans songer à ce qu'elles faisaient, elles se coupèrent les doigts au lieu des grenades. Cette aventure se trouve représentée dans un très-beau manuscrit persan de la Bibliothèque du Roi.

(1) *Le Coran*. Surate, xxi, vers. 68 et suiv.

(2) *Le Coran*, T. II, p. 91 (à la note).

Au reste, il faut bien que l'opinion de la merveilleuse beauté de Joseph ait été répandue, au moyen âge, ailleurs que dans l'Orient ; car un poète du XII^e siècle, Pierre de Riga, chanoine de Reims, dans un poème latin, intitulé : *Aurora*, trace de l'amant de Zoleïkha le portrait le plus séduisant. Il nous apprend même une chose fort extraordinaire : c'est que non-seulement la femme de Putiphar, mais que Putiphar lui-même, brûlait d'amour pour Joseph. Et le poète semble excuser un peu le mari de ce goût dépravé, en considérant que, même au tems où il écrit, les princes de la terre étaient tous atteints du même vice, qu'il s'efforce de flétrir par l'épithète de *sulphureum*. Comme le poème de Riga est peu connu, puisqu'il n'a jamais été imprimé, je citerai les vers dans lesquels il décrit la beauté de Joseph et la passion de Putiphar, qu'à l'exemple des musulmans, il nous donne pour un des principaux ministres de Pharaon.

Sulphureo vitio qui dicitur esse notatus
 Putiphar iste fuit captus amore Joseph.
 Nam qui scit quos non laqueo prædetur amoris
 Os in quo certant lilia mista rosis!
 Magnus habebatur antistes regis : eoque
 Putiphar à vitio non alienus erat.
 Nunc etiam tales absorbet, eoque laborant
 Qui mundi regimen et loca summa tenent (1).

Dans quelques endroits de ce poème de l'*Aurora*, qui n'a pas moins de 15,000 vers, j'ai trouvé une assez grande conformité entre les faits racontés par le poète et ceux que les musulmans ont consignés dans leurs livres ascétiques. D'où il résulterait que les aventures qu'ils prêtent à certains personnages de nos livres saints n'ont été regardées par nous comme des fables qu'assez tard, et presque de nos jours.

Amaury DUVAL,
 De l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
 (La suite au Cahier prochain.)

(1) Voy. le poème de l'*Aurora*, dans le manuscrit 8097 de la Bibliothèque.



SUISSE.

Canton du Tessin (1).

- I. DELLA RIFORMA DELLA COSTITUZIONE TICINESE. — *De la Réforme de la Constitution du Tessin* (2).
- II. L'OPUSCOLO DELLA RIFORMA DELLA COSTITUZIONE TICINESE DIFESO DAL SUO AUTORE (5).
- III. ATTI E RISOLUZIONI DELLA SESSIONE STRAORDINARIA DEL GRAN CONSIGLIO DEL CANTONE TICINO DEL 6 MARZO 1850, E SUCCESSIVI (4).
- IV. G. B. QUADRI, *Lanilamano Reggente*, ALCUNE OSSERVAZIONI DELL' AUTORE DI UN PROGETTO DI ADRIZZO DA FARSI DELLE COMUNI.
- V. Giac. LUVINI-PERSEGHINI e Stefano FRASCINI, RISPOSTA ALL' OPUSCOLO DEL SIG. Land. QUADRI.
- VI. Giov. REALI, CENNI APOLOGETICI SOPRA I NOVE PUNTI ESSENZIALI D'UNA RIFORMA COSTITUZIONALE CHE FUVONO STAMPATI E DIVAMATI.
- VII. Battista MONTI PENSIERI INTORNO AL MIGLIORARE LA COSTITUZIONE DEL CANTONE TICINO. LETTERA CONCERNENTE I SUOI PENSIERI.
- VIII. G. B. PIODA, OSSERVAZIONI INTORNO ALLA RIFORMA DELLA COSTITUZIONE.

(1) *La Revue Encyclopédique*, recueil central de la civilisation, enregistre tout ce qui atteste les progrès des peuples en tout genre. L'heureuse réforme constitutionnelle, qui vient de s'opérer dans un des cantons de la Suisse, est un de ces événemens qui appartiennent à l'histoire du perfectionnement social, et qu'il était de notre devoir de signaler.

M. A. J.

(2) Zurich, 1829; Orell et Fussli. In-8° de 69 pages.

(5) Zurich, 1850; Orell et Fussli. In-8° de xvi-67 pages.

(4) Lugano, 1850; Franc. Veladini. In-8° de 117 pages.

IX. *Gior. JAUCH*, LETTÈRA SUL MODO DI ELEGGERE I MEMBRI DEL GRAN CONSIGLIO.

X. *Giac. Ang. Land. Reggente*, DISCORSO PRONUNCIATO ALL' ENTRATA DELLA SESSIONE ORDINARIA DEL GRAN CONSIGLIO, il giorno 7 giugno 1850.

XI. *Giac. LUVINI-PERSEGHINI*, COLPO D'OCCHIO AL PARAGRAFO 7° DEL DECRETO GOVERNATIVO 18 GIUGNO, etc., etc.

UNE RÉFORME RADICALE vient de s'opérer dans l'organisation politique du canton du Tessin ; nous aurions dit une *révolution*, si ce mot ne réveillait pas dans la plupart des esprits l'idée de la violence et des troubles. Or, le renversement, moins des hommes en place que des institutions vicieuses qui pesaient sur le Tessin, n'est pas l'ouvrage d'un soulèvement ou d'attaques violentes, mais de l'opinion publique, de la publicité, du réveil de tout un peuple, de l'opportunité, de la sagesse administrative, de la raison qui a présidé aux débats législatifs, enfin de quelques actes arbitraires qui ont hâté et facilité la réforme.

Pour éclairer la matière dont nous devons entretenir nos lecteurs, jetons historiquement un coup d'œil sur les phases de l'état politique du canton du Tessin. Les provinces italiennes qui forment aujourd'hui cet État, après avoir passé sous la domination de plusieurs maîtres, simultanés ou successifs, et avoir été tour à tour le théâtre de la valeur des Suisses et l'objet de leurs conquêtes, furent enfin incorporées à la confédération helvétique, au commencement du xvi^e siècle, comme pays sujet d'une république orgueilleuse de sa liberté, mais qui ne comprenait pas encore toute la portée de la liberté. Devenu suisse en sous-ordre, ce pays ne fut plus guère connu que sous le nom de *Bailliages italiens*. Huit baillis y exerçaient les droits de républiques despotes : une partie du pays appartenait à douze cantons ; une autre partie, aux trois cantons primitifs ; Uri seul possédait en propre la Léventine : la formule du serment prêté par cette vallée à ses nouveaux ma-

tres, en 1466, et conservée dans le livre des statuts de la Léventine, donne une idée des relations des pays sujets avec leurs souverains suisses; la Léventine jurait, entre autres, «de prêter obéissance, sans la moindre contradiction, en tout ce que le pays d'Uri entreprendrait à l'égard de ladite vallée Léventine». Néanmoins, quelques droits politiques, quelques franchises, avaient été conservés à la Suisse italienne; ces provinces sujettes avaient une part dans l'administration judiciaire en matière civile, et, dans des Assemblées générales, elles nommaient leurs magistrats et leurs autres fonctionnaires publics. Mais, malheur à elles, si elles venaient à fournir quelque prétexte de les dépouiller de ces prérogatives! Des maîtres, jaloux de toute liberté qui n'était pas la leur propre, saisissaient avidement cette occasion de resserrer les chaînes de leurs sujets. Telle fut la conduite d'Uri, lors de la révolte de la Léventine, en 1755. La longue possession et l'habitude étendirent les prérogatives de la domination, et rendirent la sujétion plus molle et plus lâche. Un système de gouvernement favorable à l'avidité administrative plongea peu à peu le pays dans la corruption. Héritiers d'abus dont plusieurs avaient leur source dans la religion mal entendue, les huit baillis en créèrent de nouveaux. La Suisse italienne payait peu d'impôts, et le revenu légal des baillis était plus que modique; mais ils achetaient à un grand prix leur emploi, que les cantons mettaient en quelque sorte à l'enchère, et ils ne recevaient cet emploi que pour deux ans. Ils mettaient ce tems si court à profit pour se rembourser d'abord de leurs avances; puis, pour s'enrichir. Outre les baillis, le collège des douze députés des cantons formait, sous le nom de *syndicat*, un tribunal d'appel et de patronage; la justice et la protection paternelle devinrent deux branches de commerce lucratives qu'on exploita sans miséricorde. Une lettre écrite par un membre du syndicat, et dont je garantis l'authenticité, renferme sur l'administration des bailliages italiens des faits extrêmement curieux, qui paraissent ici pour la première fois au grand jour de la publicité.

« Imaginez une détestable administration, et vous ne serez pas encore à la hauteur de celle des douze cantons (Appenzell n'en était pas).

» Il y avait appel du bailli au syndicat et du syndicat aux douze cantons. Vous jugez bien de l'impossibilité de plaider devant douze cantons, dont sept ou huit au moins trafiquaient de leurs suffrages.

» Mon prédécesseur au syndicat, M. X, avait poursuivi le député d'un canton aristocratique catholique, pour avoir vendu sa voix comme juge. Le député, pour étouffer l'affaire, signa que lui, conseiller à Lucerne, reconnaissait avoir vendu sa voix dans le procès de ***. M. X se contenta de cet aveu, et me remit la déclaration faite en due forme, d'avoir, contre son serment et contre les lois, accepté telle somme pour condamner telle partie.

» Dans nos séances de la diète, j'étais assis au-dessus du député prévaricateur. Me doutant un jour qu'il avait pris de l'argent dans un procès, que nous avions à juger, je tirai sa déclaration de mon portefeuille, et, la plaçant près de lui, je frappai de la main sur la table en le regardant, pour la lui faire remarquer. Le député coupable sortit, et quitta la diète et le Tessin. Sa place resta vacante, sans qu'aucun député en fit la remarque; tant ils étaient complices ou auteurs du coupable. Voilà son fauteuil vacant.

» Quelques jours après, on installa avec beaucoup de cérémonie un nouveau bailli en présence de nombreux spectateurs. On lut un grand nombre de lois contre la corruption des juges et la vénalité des magistrats. Le nouveau bailli jura qu'il avait été élu dans son canton sans avoir acheté les suffrages. Mon nouveau voisin, se penchant sur le fauteuil vide, me dit en riant : *Cela lui plaît à dire; sa place lui a coûté, je crois, 6,000 beaux florins.* Je lui fis signe de se taire; il crut que je n'avais pas compris, et répéta en jurant et à haute voix que celui qui jurait là avait payé cette charge de 6,000 florins. et il le dit en présence du peuple, qui avait entendu le faux serment du bailli. Mais personne ne parut surpris de tant d'impudence.

» Un jour un autre de mes collègues, homme assez aimable, me dit : « Vous ne prenez jamais votre part de l'argent que les plaideurs nous donnent. Vous nous faites grand plaisir, car ce que vous ne prenez pas nous revient, nous nous moquons de vous. Un plaideur met toujours de côté une somme pour acheter les suffrages ; et ce que vous refusez nous revient à nous. Vous voyez que votre vertu est bien inutile. » Je me disais à moi-même : si je reste long-tems dans ce pays, je suis sûr que je finirai par être un malhonnête homme.

» Dans les procès criminels, on payait en raison de la gravité du crime. Tous les assassinats restaient impunis. Le coupable sortait du canton, et puis marchandait sa grâce auprès des juges.

» L'insolence des juges était égale à leur cupidité. La première information que je reçus dans ma chambre était celle d'une mère et de deux de ses filles assez jolies. Quand la mère allait commencer son information, les trois dames se mirent à genoux devant moi. Je leur dis à l'instant de se lever, et les grondai d'une telle profanation. L'information finie, je me dis : Puisqu'elles se sont mises à mes genoux, il faut que d'autres députés permettent cet usage. J'allai aussitôt dans la chambre d'un autre député, et je vis le député assis et les trois dames établies à genoux devant lui.

» Il n'y avait presque jamais de procès criminel sans torture. Un bailli zuricois m'a raconté ce fait, qui s'était passé dans un bailliage voisin du sien (de Val Maggia). Deux hommes avaient couché dans la même chambre. Le lendemain, l'un d'eux alla accuser l'autre de lui avoir volé un louis. Le voleur avoua aussitôt et rendit le louis. Les *juges de sang* (Blutrichter) se dirent dans leur sagesse : Cet homme a volé un louis ; il pourrait bien avoir quelque part volé autre chose. *Ils le mirent à la torture* pour lui faire faire ses confessions.

» Quand j'arrivai à Lugano, un jeune homme était détenu dans les prisons. Il avait été torturé, puis déclaré innocent. Le bailli continuait à le tenir en prison, où il couchait sur la pierre, sans paille ni lit. Nous le fîmes relâcher ; il vint me

voir; il était si faible qu'il ne pouvait pas tenir une prise de tabac entre deux doigts; on lui versait le tabac sur la main pour le prendre.

» Bien antérieurement, un bailli avait fait verser du plomb fondu sur la tête d'une vieille femme, pour lui faire avouer où elle avait mis son argent.

» A Val Maggia, la chambre où l'on torturait était vis-à-vis de la chambre à coucher des dames du château (1).

» Les procès duraient tant que les parties avaient de l'argent pour payer les avocats et les juges. Le procès de la commune d'Ansernone concernait, dans l'origine, une valeur de 5 livres. Quelques années plus tard, il avait déjà coûté 120 ou 20 mille livres, et n'était pas fini. (Je crois 120 mille, mais mettons 20 mille, ce sera déjà assez.) Les habitans de cette vallée, divisés en deux partis, se fusillaient, et personne n'y allait qu'armé. On avait plusieurs fois tiré sur le curé.

» Locarno était une ville de 2,000 âmes. Il y avait 52 avocats et procureurs. La seule marchandise, dans ce pauvre pays, c'était la justice.

» Tous les revenus de l'hôpital de Locarno étaient partagés entre les syndicateurs.

» Dans les petits cantons, les bailliages se donnaient au plus offrant. Cela faisait 2, 5 ou 4 francs par membre de la *Landsgemeind* (2). Le bailli payait à son souverain deux ou trois fois plus que les revenus légitimes du bailliage : ainsi toute la communauté était complice.

» Entre nous autres députés, on parlait franchement. Ces messieurs me disaient : « Nous ne levons pas d'impôt; le pays ne nous rend rien que de cette seule manière; il paie moins qu'aucun pays de l'Europe. Nous convenons que cette taxe

(1) Lorsque le célèbre Jean de Muller visita le château de Gruyère, dans le canton de Fribourg, il trouva le cabinet de madame la baillive à côté de la chambre où l'on donnait la question. Les bois qui servaient à la torture étaient comme vernissés par le grand usage : c'était en 1755.

(2) Assemblée générale du peuple.

n'est pas morale ; mais enfin il paie moins qu'aucun pays civilisé. » — Avec une bonne administration, il aurait rendu le centuple sans s'appauvrir, et sans effort, tandis que le denier enlevé injustement ruinait tous les habitans moralement et économiquement.

» Le pays était obligé de loger et meubler les baillis. Un bailli, à qui le pays n'avait pas fait le présent qu'il voulait, cassa, brisa tous les meubles de son château, la veille de son départ.

» Le régime a duré jusqu'en 1798. Et qu'on nous parle encore des vertus républicaines ! On a bien raison de trembler en Suisse à l'idée de la liberté de la presse. »

La servitude et la corruption développés par le tems laissent des traces durables, même sous un régime de régénération ; l'ignorance générale dont elles se font un auxiliaire, la puissance de l'habitude, la douceur des prérogatives, la hiérarchie de la corruption organisée, les traditions de la servilité ralentissent les progrès de la guérison et s'opposent long-tems à l'extirpation du mal. Seize années de liberté, depuis 1798 jusqu'en 1814, ont été une période insuffisante pour cicatriser les vieilles plaies de l'État ; il restait encore et des habitudes, et des traditions, et des hommes du précédent régime. Aussi, lorsqu'après un intervalle de fluctuation et après le règne de l'Acte de médiation, arriva la contre-révolution de 1814, elle trouva des aides bénévoles dans ces hommes, dans ces traditions et dans ces habitudes ; le revirement du vaisseau de l'État fut une opération aussi facile qu'elle devint funeste. A raison de la durée et du degré de la servitude antérieure, à raison de la profondeur de l'ignorance du peuple et du manque de bonnes institutions, le régime aristocratique pesa dès lors sur le canton du Tessin, d'un poids plus lourd que sur aucun des autres cantons nouveaux. Les faits que nous allons rapporter expliquent ce phénomène.

Le Grand-Conseil ou Corps-Législatif fut réduit à 76 membres pour une population de 99,500 âmes, proportion la plus faible de tous les cantons où la représentation est en partie di-

recte et en partie indirecte (1). La majorité absolue était de 59, à supposer le Grand-Conseil assemblé au complet, ce qui n'arrive presque jamais. Le Conseil-d'État ou pouvoir exécutif, composé de 11 membres, en faisait partie. Dans les affaires qui intéressaient ses prérogatives, on peut croire qu'il était unanime; il n'avait donc besoin que de s'assurer une vingtaine de suffrages pour transformer ses désirs en lois et en décrets. Or, ce nombre de suffrages lui était acquis par l'influence qu'il exerçait sur les élections indirectes, par la dépendance des agens révocables, membres du Grand-Conseil, et par les relations de parenté; car, depuis 1814, la composition des conseils législatifs des nouveaux cantons a fréquemment rendu hommage à la sainteté des liens du sang. Dans le Tessin, comme ailleurs, les abus des nominations indirectes avaient révolté les esprits bien pensans. Il en était de même de la trop longue durée des fonctions des membres des pouvoirs législatif et exécutif, et de leur rééligibilité continuelle.

(1) Voici le Tableau du rapport numérique de la représentation à la population dans les cantons représentatifs. Nous le tirons de la brochure *Della Riforma* (n° 1).

CANTONS.	Nombre des membres du Grand-Conseil.	Population approximative.	Un membre par âme.
Berne.....	299	550,000	1,170
Genève.....	288	52,000	182
Zurich.....	212	218,000	1,028
Vaud.....	180	170,000	944
Argovie.....	150	150,000	1,000
Saint-Gall.....	150	144,000	960
Bâle.....	150	54,000	560
Fribourg.....	144	84,000	585
Soleure.....	101	55,000	525
Lucerne.....	100	116,000	1,160
Thurgovie... : ...	100	81,000	810
Tessin.....	76	99,500	1,509
TOTAL.....	1,950	1,572,000	806

L'administration judiciaire a donné lieu à des plaintes générales et souvent répétées. Quoique le canton du Tessin ait été un des premiers à posséder un Code de procédure criminelle et correctionnelle et un Code pénal, ce bienfait se trouvait neutralisé par l'ignorance de beaucoup de juges de paix, et même de juges de première instance, triste résultat de l'absence de conditions suffisantes d'éligibilité et du manque d'une instruction publique au moins passable. L'impunité criante des contraventions, les longueurs interminables des procès criminels, les tribunaux extraordinaires créés dans des cas graves, comme dans la fameuse tentative d'empoisonnement, l'intervention du pouvoir exécutif dans les affaires judiciaires, voilà certes des griefs suffisans contre l'ordre de choses établi depuis 1814. Et que peut être la sûreté individuelle dans un pays où nous venons d'apprendre, par un discours prononcé dans le Grand-Conseil, qu'un prévenu gémit depuis quatre ans dans les prisons sans avoir encore été jugé?

L'instruction primaire misérable, l'instruction moyenne insuffisante, l'instruction supérieure nulle, demandaient la réforme d'une organisation politique incompatible avec les lumières.

La presse était livrée à l'arbitraire, c'est dire qu'il n'y avait point de liberté de la presse, point de publicité; la liberté d'association n'existait pas même pour des travaux philanthropiques dont l'objet était déterminé et connu. Le Conseil-d'État avait défendu, il y a peu de tems, les réunions d'une Société d'utilité publique affiliée à la Société suisse de ce nom, laquelle compte dans les divers cantons plus de 500 membres, et s'occupe de l'éducation, de l'industrie et des pauvres. — Deux gazettes se publiaient dans ce canton : *Il Corriere svizzero* et la *Gazetta ticinese*, l'une et l'autre presque silencieuses sur les affaires intérieures; car tel était le bon plaisir du gouvernement.

Nous ne rapporterions rien de ce que nous avons lu et entendu sur quelques parties de l'exploitation financière du canton, parce que ce sont des choses à ne croire et surtout à ne dire

que les preuves à la main, si nous ne pouvions pas citer un écrit signé, c'est une brochure de M. l'avocat : LUVINI-PERSECHINI (n° 11), datée du 27 juin; nous copions ses propres paroles : « Le nom tessinois doit l'opprobre auquel il est condamné à des actes réitérés d'extorsion, à la vente ouverte de toutes les charges, à la démoralisation publiquement protégée, à l'oubli des besoins du peuple, à des lois rendues bien plutôt en faveur des intérêts particuliers que des intérêts publics, à des monopoles honteusement adjugés, à la dilapidation des finances, enfin au régime entièrement despotique établi dans un pays destiné à jouir du plus beau don du ciel, de la liberté. »

La situation politique du canton du Tessin, sous les principaux rapports, se résume donc depuis 1814 dans ces mots : *système d'asservissement et de servilité au profit de quelques hommes habiles.*

Il nous reste à exposer les évènements qui ont amené la ruine de cet état de choses et les bases du système qui lui a succédé.

Dans la session législative ordinaire de l'année 1829, un honorable député direct, M. *Jean-Baptiste MAGGI*, fit une motion pour obtenir un changement dans le système des élections; elle fut repoussée comme subversive de la constitution; un *Te Deum* solennisa le triomphe du *statu quo*. Au commencement de la présente année se trouva tout à coup répandue dans tout le canton la brochure *Della Riforma* dont nous avons placé le titre sous le n° 1. Exposer les vices de la constitution et les réformes à faire fut le double but de l'auteur anonyme. Ses assertions étaient si bien fondées, qu'à quelques détails d'opinion près chacun y reconnut ou y découvrit la vérité. Rarement peut-être un écrit a plus contribué à donner à l'opinion de la consistance. — Dans ces entrefaites, s'appuyant sur cette opinion qui avait rejeté ses langes, un journal national s'était établi, l'*Osservatore del Ceresio*, rédigé par trois citoyens d'un courage civique digne de leurs lumières, M. *Stefano FRASCINI*, auteur d'une *Statistica della Svizzera*, dont nous avons rendu compte

dans la *Revue Encyclopédique* (voy. t. XL, p. 429), et deux avocats, M. LUVINI PERSEGHINI, et M. PERI. La surveillance de la publicité dérange les habitudes de l'arbitraire. Une minorité du Conseil-d'État, se trouvant un jour de séance peu nombreuse (21 avril), forme la majorité, hasarde un coup d'État; elle supprime l'*Osservatore*, et livre les éditeurs aux tribunaux, sans préjudice des mesures surrogatoires que laisse entrevoir la peur administrative. Des bruits de sédition, de visites domiciliaires sont répandus. L'autorité prend en tremblant une attitude menaçante; elle réussit bien à inquiéter le peuple, mais non à le soulever.

Parvenu au faite de l'arbitraire qui gouverne depuis long-tems le Tessin, le pouvoir exécutif en va descendre rapidement. La lutte venait d'être transportée sur le terrain de la publicité. Le 6 mars, à l'ouverture d'une session extraordinaire du Grand-Conseil, M. QUADRI, landammann en charge, avait prononcé un long discours qui n'était guère qu'une tentative de réfutation de la brochure *Della Riforma*. Ce discours fut publié officiellement avec deux pièces envoyées sous le titre de *Atti e Risoluzioni*, etc. (n° 3). Quelque tems après parut la réplique du premier auteur (n° 2). Dans cette même session législative du mois de mars, le Conseil-d'État, en vertu de son autorisation, avait fait une proposition relative à des changemens à la constitution: sentant bien que le *statu quo* n'était plus une position tenable, il joua d'adresse et proposa sur le mode de révision de la constitution une loi destinée à tromper les espérances des partisans des libertés publiques. Mais devant la finesse de l'opinion les finesses du pouvoir échouent, ou si elles réussissent ce n'est qu'en se faisant mépriser. La première de ces alternatives fut le partage des copypnées tessinois.

Le 1^{er} mai, l'Assemblée communale de Lugano se réunit constitutionnellement pour élire un nouveau syndic et une partie des autres officiers municipaux. Le nouveau syndic, M. LUVINI, adressa à l'Assemblée un discours de remerciement dans lequel il parla éloquemment des besoins de la patrie. Ce fut une étincelle électrique. L'Assemblée répondit par

des acclamations. Le discours fut imprimé; plus de mille exemplaires s'en répandirent en peu d'heures; un second tirage s'en fit sur-le-champ. De proche en proche toutes les Assemblées communales exprimèrent les mêmes besoins et les mêmes vœux. Trois jours après la pacifique explosion de Lugano, qui donna le signal de l'émancipation de l'opinion nationale, la majorité du Conseil-d'État, impatiente de la tutelle sous laquelle la tenait une de ces supériorités qu'on rencontre dans toutes les républiques où il y a des élémens aristocratiques à exploiter, se déclara aussi émancipée. Des mesures vives lui furent proposées; elle les rejeta. Vers le milieu du mois de mai une demi-feuille d'impression, répandue avec et sans les journaux, indiqua *neuf points essentiels et indispensables pour une bonne réforme de la constitution*. Les neuf points, tous adoptés depuis, furent en quelque sorte le centre autour duquel tourna une discussion animée, soutenue dans les journaux et par des brochures, dont nous avons cité les principales sous les n^{os} 4-9.

Enfin la session ordinaire du grand Conseil s'ouvrit le 7 juin, sous la présidence de M. le landammann en charge LOTTI. Digne de la circonstance, le discours d'ouverture de ce magistrat respira le patriotisme le plus pur, et fut accueilli avec enthousiasme : l'impression en fut ordonnée (n^o 10). Rompant avec le passé, sans astuce et, à ce qu'il semble, sans regret, le pouvoir exécutif se place en tête du mouvement général; il use de son initiative pour présenter un projet de constitution dont les bases sont plus libérales que celles d'aucune autre constitution des cantons confédérés. Modifié, par une commission d'examen, puis discuté dans huit séances législatives, ce projet est enfin provisoirement adopté avec de nouveaux amendemens par le Grand-Conseil, en attendant que les Assemblées primaires le sanctionnent.

Les principaux points de la nouvelle constitution, rapportés sans commentaire et sans développement, feront connaître à fond l'esprit de la réforme qui vient de s'opérer.

La représentation nationale sera portée de 76 membres à 114,

tous élus directement par le peuple pour quatre ans seulement. Les membres du Grand-Conseil ne peuvent remplir aucune charge salariée quelconque qui les mettrait dans la dépendance du pouvoir exécutif; les offices municipaux sont seuls exceptés. Les séances sont publiques.

La *division des pouvoirs* sera plus complète que dans aucun autre canton; les membres du *Conseil-d'État*, réduits de 11 à 9, ne seront plus membres du Grand-Conseil; mais le Conseil-d'État assistera en corps ou par commission aux débats législatifs, excepté quand il s'agira de l'examen de sa gestion et de ses comptes; il ne sera jamais présent à la votation. Les Conseillers-d'État nommés pour quatre ans ne sont immédiatement rééligibles qu'une fois, au bout de huit ans de fonctions ils ne sont rééligibles qu'après un intervalle de deux ans.

Le *président du Grand-Conseil* ne sera plus pris dans le Conseil-d'État, mais dans le Grand-Conseil lui-même, et ce titre de *président* sera substitué à celui de *landammann*.

Les membres du *tribunal d'appel* seront pris en dehors du Grand-Conseil.

Les membres des *tribunaux de première instance* seront choisis sur une présentation triple faite par les cercles ou Assemblées primaires.

Les cercles nomment leur *juge de paix*, l'assesseur et le suppléant.

La constitution garantit la *liberté de la presse*, le *droit de pétition*, la *sûreté personnelle*. Nul ne peut être arrêté ni mis en cause qu'en vertu d'une loi; nul ne peut être distrait de son juge naturel ni détenu au delà de vingt-quatre heures sans être renvoyé par devant le juge compétent.

Tous les *jeux publics de hasard*, y compris les loteries, sont prohibés. Les concessions temporaires déjà accordées ne pourront pas être prorogées.

Aucune loi d'*impôt*, ou pour l'augmentation d'un impôt, ne peut être sanctionnée sans le concours des deux tiers des membres du Grand-Conseil.

La *constitution* ne pourra être *modifiée* à l'avenir qu'après un laps de douze ans, et toujours sous réserve de la ratification par la majorité absolue des cercles. La sanction des cercles est aussi exigée pour le changement actuel.

Entre les dispositions transitoires nous lisons que *la loi pourra avec sollicitude à l'instruction publique.*

Un phénomène remarquable de loyauté et de désintéressement dans l'œuvre de la réforme, c'est que le Grand-Conseil a prononcé le renouvellement intégral de ses membres.

Fondée sur ces bases et sur les vœux du peuple clairement exprimés dans des adresses, la nouvelle constitution vient d'être sanctionnée par les Assemblées primaires, le 4 de juillet. Des 58 cercles dont se compose le canton, 57 l'ont acceptée à l'unanimité des suffrages; le 58^e, sous l'influence d'une puissance expirante, a mis des conditions à son vote affirmatif. Cette dissonance de commande s'est effacée au milieu des jubilations universelles, du son des cloches et de toute l'explosion d'une joie bruyante, sans tumulte et sans désordre.

Notre but dans cet article a été uniquement de présenter une exposition historique, et d'expliquer des faits par des faits. Nous ne nous engagerons pas dans une discussion critique. Déjà des publicistes suisses de couleurs fort diverses, et des citoyens dont les lumières politiques méritent la plus grande confiance, ont blâmé quelques dispositions de la réforme qu'ils trouvent trop radicale : telle que la nomination des juges de paix par leurs cercles respectifs, et le principe que toute la magistrature supérieure et à peu près tous les fonctionnaires publics seront exclus du corps législatif. Ils croient que le Grand-Conseil sera privé de cette façon du concours des hommes les plus éclairés.

Nous n'examinerons point la validité de l'objection; mais l'équité exige, ce nous semble, que l'on considère la nouvelle constitution moins peut-être dans ses rapports avec l'état présent du Tessin, qu'avec l'état plus brillant et plus prospère dans lequel elle mettra ce canton. L'équité exige encore qu'on ne sépare pas de l'ensemble de la réforme le développement

rapide que va prendre l'instruction publique, dans une contrée où un climat plus méridional produit une plus grande activité d'esprit, et où le soleil de la liberté, dissipant enfin les nuages qui le couvraient, allumera dans toutes les âmes le zèle du patriotisme. Dans quelques années la masse des citoyens se sera placée d'elle-même à la hauteur de ses devoirs civiques, et la masse des représentans et des employés à la hauteur de leurs fonctions. La constitution nouvelle a une double tâche, rompre avec le passé et former l'avenir; rendre le peuple libre d'abord, puis digne de sa liberté; c'est une œuvre d'émancipation qu'elle a faite et une œuvre de régénération qu'elle doit faire encore. La plus grande partie de l'Europe méridionale tourne dans un cercle vicieux : son émancipation n'est possible qu'à l'aide de l'instruction, et son instruction n'est possible qu'à la suite de l'émancipation. Dans les pays affranchis, au contraire, et sans doute on va le voir en particulier dans le canton du Tessin, la liberté fait prendre l'essor à l'instruction publique, et l'instruction publique protège, épure, agrandit la liberté.

Heureuse la nation tessinoise si elle féconde, si elle met en harmonie tous les élémens de prospérité qui lui sont départis; si elle comprend toute la beauté du rôle dont elle vient de se charger! Sur un des théâtres les plus brillans de la nature, où le grandiose des Alpes se marie avec des formes plus douces, où la neige éternelle s'unit à la suavité de l'air du midi; où de riches eaux fertilisent le sol et secondent l'industrie; où des vallées alpestres aboutissent à des lacs aux rives gracieuses, et où des noms harmonieux rappellent des souvenirs de gloire; là les Tessinois, doués d'une heureuse et vive intelligence, parlant l'une des plus belles langues du monde, étendant leurs idées par l'étude, présenteront, s'ils le veulent, aux yeux de la confédération suisse et de l'Europe le spectacle des progrès que la liberté fait faire. de la sagesse qu'elle inspire et de la dignité qu'elle donne même à une petite peuplade subitement émancipée par un effort d'énergique volonté.

C. MONNARD.

LITTÉRATURE.

L'ILIADÉ D'HOMÈRE ; traduction nouvelle en vers français, précédée d'un *Essai sur l'épopée homérique*, par A. BIGNAN (1).

Notre époque, féconde en préoccupations politiques, est peu favorable aux travaux littéraires, et surtout aux études sur l'antiquité. Une mince brochure, relative aux affaires du jour, a mille fois plus d'importance aux yeux du public et plus de chances de succès que des recherches laborieuses ou des ouvrages purement scientifiques. L'illustre auteur d'*Anacharsis*, après avoir terminé, au bout de trente années, ce grand et impérissable monument, hésita, avant de le livrer au public, parce qu'on était à l'aurore de la révolution, et qu'il craignait de passer inaperçu au milieu des grands évènements qui se préparaient. Il se décida enfin à cette épreuve qu'il regardait comme si périlleuse pour lui, et le succès démentit heureusement ses tristes prévisions. Mais, en serait-il de même aujourd'hui, et le savant Barthélemy pourrait-il attirer l'attention publique absorbée par des circonstances si graves? il est permis d'en douter. A l'époque où parut *Anacharsis*, il restait encore dans la nation de vieilles habitudes littéraires, si l'on peut s'exprimer ainsi; l'influence que la littérature avait acquise par les ouvrages de Voltaire, de Rousseau, de Buffon, de Montesquieu et d'autres écrivains célèbres, dut

(1) Paris, 1850; Belin et Mandard, rue Saint-André-des-Arts, n° 55
2 vol. in-8°; prix, 15 fr.

résister quelque tems à l'invasion de la politique et à la tendance nouvelle des esprits. Mais, aujourd'hui que la France s'émeut encore après quarante ans sur ses intérêts les plus chers, il faut du courage pour affronter l'indifférence générale, en lui offrant des travaux qui ne portent point la date de notre époque, c'est-à-dire, le cachet de tel ou tel parti. Ce courage, ou plutôt cette noble confiance du talent, n'est pas aussi rare qu'on pourrait le supposer, si l'on n'était point au courant des publications nouvelles. Sans parler de la belle édition de Cicéron par le docte et consciencieux M. Victor Leclerc, de l'élégante version des *Métamorphoses* d'Ovide par M. Villenave, de la traduction en vers de Lucrèce par M. de Pongerville, ouvrages déjà connus et appréciés, ne doit-on pas citer en première ligne la collection des classiques latins de M. Pancoucke, dont plusieurs parties méritent tant d'éloges, la traduction en prose d'Homère et les savantes remarques de M. Dugas-Montbel, et ces *Études sur Virgile* que M. Tissot présente à ses anciens auditeurs du Collège de France comme un dédommagement de ses brillantes leçons ?

M. Bignan, déjà très-avantageusement connu dans la république des lettres, vient aujourd'hui augmenter le nombre de ces littérateurs courageux qui semblent se dire comme les anciens chevaliers : *Fais ce que dois, advienne que pourra*. Sans examiner si notre baromètre est à la littérature ou à la politique, il se présente, son *Iliade* à la main, c'est-à-dire, avec le fruit de dix années de veilles soutenues, et il réclame de la critique un examen sérieux, un jugement impartial. Le nom de M. Bignan et l'importance d'un travail, tel qu'une traduction complète en vers de l'*Iliade*, commandent suffisamment l'attention, je ne dis pas du public en général (le public a bien d'autres affaires aujourd'hui), mais des hommes de lettres, des hellénistes, de tous ceux qui sont restés fidèles au culte d'Homère et de Sophocle dont l'école a donné à la France ses plus illustres écrivains. Nous allons, en conséquence, nous occuper de l'ouvrage de M. Bignan, et essayer de lui rendre la justice qu'il mérite. Nous laisserons de côté la question de savoir si l'ou

doit traduire les poètes en vers ou en prose, question souvent traitée et diversement résolue, comme on le pense bien, par les traducteurs en vers et par les traducteurs en prose. Il nous semble d'abord que la poésie peut seule traduire la poésie, et c'était l'opinion de Voltaire. Mais il ne s'agit point ici, selon nous, d'une question de prééminence; et les versions, soit en vers, soit en prose, ont chacune un mérite particulier, quoique à un degré différent. Voulez-vous lire un grand poète de l'antiquité dans une version qui le fasse revivre avec son harmonie, son langage périodique et nombreux, choisissez une version faite par un poète habile. Tenez-vous, au contraire, au sens littéral des mots; prétendez-vous connaître surtout la marche, les tours de l'original, recourez à une traduction en prose, la plus fidèle que vous pourrez trouver, à une traduction interlinéaire même, comme M. Frémont ou M. Vidal en faisaient jadis, et vous aurez le sens précis de chaque mot sans être obligé de feuilleter votre Dictionnaire. Ainsi la première des deux versions pourra plaire au lecteur instruit; mais la seconde instruira mieux celui à qui les auteurs anciens ne sont point familiers.

Il semble que de tout tems le public a parfaitement compris cette distinction; car, de tout tems, il a accueilli par ses suffrages les traductions en vers ou en prose qui avaient un mérite réel. Il faut abandonner cette question de prééminence aux docteurs qui imaginent de si belles choses depuis quelques années, et qui sont venus bien à propos pour nous corriger des erreurs que nos pères nous avaient léguées. Ce sont ces mêmes docteurs qui, souffrant avec peine les traductions, de quelque nature qu'elles soient, ont cependant établi un art poétique nouveau pour ce genre de travail. On a proscrit en masse toutes les versions de *la littérature classique*, et entre autres celle des *Géorgiques*, par Delille, parce qu'elles n'étaient pas faites dans un système de fidélité scrupuleuse. Il faut non-seulement qu'un traducteur en vers exprime le sens de l'original, mais encore qu'il le suive pas à pas, mot à mot, sans rien ajouter ni rien retrancher. Il est impossible de repro-

duire ainsi les formes brillantes, la mélodie enchanteresse de l'original; mais peu importe : la poétique nouvelle n'a pas besoin de tous ces vains ornemens que la littérature classique recherchait avec tant de soin. L'essentiel, dans une traduction en vers, c'est de rendre les mots de l'auteur, et de ne pas adopter la méthode de ce Delille, qui a si étrangement défiguré le poème de Virgile.

Tels sont les paradoxes qu'on entend répéter tous les jours, et qui décèlent la plus complète ignorance dans ceux qui les professent. Certainement, il est nécessaire qu'un interprète soit exact et fidèle : car sa mission est de reproduire les idées d'autrui; mais cette fidélité doit-elle s'attacher minutieusement à exprimer les mots de l'original, et ne suffit-il pas que la pensée soit rendue? N'est-il pas évident, pour tout homme qui connaît un peu les langues anciennes et la langue française, que ce mot-à-mot, cette exactitude puérile ne sera réellement qu'un contre-sens perpétuel, puisque avec ce système on remplacera l'élégance par la sécheresse et la raideur, le coloris par un style terne et rampant, la mélodie par des sons âpres et rocailleux? Si nous voulions en citer des exemples, nous n'aurions que l'embarras du choix. Les langues anglaise et allemande sont très-riches et très-abondantes; elles se prêtent souvent d'une manière admirable à la reproduction des formes antiques, comme un vêtement souple se plie sans effort à toutes les formes du corps qu'il doit couvrir. Hé bien, malgré cet avantage, Pope, dans sa belle version de l'Iliade, ne s'est point astreint à une fidélité scrupuleuse et scholastique : Dryden s'est donné les mêmes libertés dans sa version de Virgile; et cependant, jamais on ne s'est avisé d'en faire un reproche à ces deux grands poètes. Chez les Allemands, Voss a été séduit par les facilités que sa langue lui offrait; il a cherché à être littéral, et les doctes critiques de sa nation n'ont pas manqué d'observer qu'un système de fidélité minutieuse avait donné à ses traductions un air de contrainte et de raideur qui les déparait quelquefois. Si le soin d'une exactitude scrupuleuse a entraîné Voss dans des fautes graves, combien ces

fautes seront plus fréquentes pour celui qui prétendra traduire ainsi en vers français, c'est-à-dire dans une langue si pauvre, lorsqu'on la compare aux idiomes de l'antiquité ! Il est inutile d'ajouter qu'on ne doit pas outrer ce système d'une liberté raisonnable ; une traduction n'est pas une imitation, et celui qui dépasse trop les limites que son devoir de traducteur lui prescrit mérite la sévérité de la critique, comme celui qui, sous prétexte d'être plus fidèle, devient lourd et traînant. Heureusement, les traducteurs ont désormais une boussole pour se diriger sur une mer si féconde en naufrages ; l'immortelle version des Géorgiques est un modèle qui a fixé d'une manière irrévocable les conditions du succès dans cette carrière difficile. M. Bignan ne paraît point partager cette opinion ; il semble au contraire adopter *le système nouveau qui s'est établi dans l'art de traduire*, ainsi qu'il s'exprime lui-même dans son avant-propos : « La plupart des versions des trois derniers siècles, dit-il, justement surnommées de *belles infidèles*, altéraient la physionomie des auteurs anciens, en les couvrant d'une enluminure moderne : celles d'aujourd'hui, en serrant de plus près le texte de leurs modèles, nous ont révélé une foule de beautés jusqu'à présent inaperçues. » On peut remarquer ici que M. Bignan applique indistinctement à toutes les traductions anciennes ce qui n'avait été dit que des seules traductions de Perrot d'Ablancourt, qui effectivement portait la liberté jusqu'à la licence, et dont les versions très-*infidèles* n'étaient pas toujours *belles*, comme il est facile de s'en convaincre par la simple lecture. Quant aux travaux d'Amyot, de Lemaistre de Sacy, de Guérault (traducteur des morceaux choisis de Plin), de Jacques Delille, ils ont réuni les suffrages des juges les plus sévères ; et nous sommes loin de penser que les traductions modernes nous aient révélé des beautés inaperçues, en serrant de plus près le texte. M. Bignan aurait bien dû citer ces versions nouvelles, et nous épargner la peine de les chercher. Il assure plus loin qu'il a été aussi fidèle qu'il lui a été possible, et qu'il a préféré le système de Cowper et de Monti à celui de Pope et de Cesarotti. M. Bi-

gnan a commis ici une erreur qu'il importe de signaler. Monti ne peut être cité comme un modèle de fidélité; très-grand poète d'ailleurs, il ignorait complètement le grec, et il avouait avec franchise qu'il n'avait traduit l'*Iliade* que d'après une version latine, et ses nombreuses infidélités le prouvent. Une traduction en vers italiens, réellement très-fidèle, est celle d'Hippolyte Pindemonte; mais, comme elle est souvent froide ou sans couleur, elle est beaucoup moins connue et moins estimée que celle de Monti. L'avant-propos de M. Bignan pourrait donner lieu à plusieurs observations semblables; mais elles nous conduiraient trop loin. Il nous suffira de déclarer qu'en général cet avant-propos, ou *Essai sur l'Épopée homérique*, nous paraît également bien pensé et bien écrit; nous voudrions cependant en faire disparaître quelques expressions, telles que celles-ci : *Ils ne voyaient point de partout*. — *Dans le cycle de ses anciennes traditions — une antithèse perpétuelle de bien et de mal*. — *Une fidélité interlinéaire*. — *Tout concourait à POÉTISER leurs ouvrages*. — *Le peu de succès ATTRIBUABLE à l'influence des tems*; et, enfin, les répétitions trop fréquentes de certains mots bizarres, tels que ceux de *discrepances, astrolâtrie, élément pélasgique, anthropomorphisme, importation mythriaque, doctrine orphique, théomachie*, et quelques autres qui ne sont ni plus harmonieux, ni plus intelligibles pour la plupart des lecteurs.

Il nous reste maintenant à examiner la traduction même de l'*Iliade*, et à signaler les parties brillantes et les côtés défectueux de cet immense travail. M. Bignan, jeune encore, aura tout le tems nécessaire pour profiter des conseils de la critique, pour revoir lui-même son ouvrage d'un œil sévère, et lui donner ainsi ce degré de perfection qu'on ne saurait atteindre dans une première édition. Delille avait débuté d'une manière éclatante par ses *Géorgiques*; et cependant il ne s'endormit point comme on dit sur ses lauriers; il s'occupa sans cesse de corriger sa traduction, et parvint ainsi à faire d'un ouvrage déjà remarquable un véritable chef-d'œuvre: il savait que le travail est une dixième Muse, et qu'il

peut seul donner aux productions du talent cette maturité qui les fait vivre. M. Bignan, qui est entré dans la même carrière, est digne de suivre en tout l'exemple de cet illustre maître. Ainsi, dans une prochaine édition, il cherchera à donner quelquefois à son vers plus de souplesse et de mouvement; il s'affranchira davantage des chaînes dont il s'est volontairement chargé; et, devenu plus libre, il marchera avec plus d'aisance et de naturel. En un mot il fera ses efforts pour être toujours lui-même, c'est-à-dire pur, coulant, harmonieux. Son Iliade mérite déjà beaucoup d'estime; c'est une œuvre de conscience et de probité littéraire, qui honore singulièrement l'auteur, surtout à l'époque où nous nous trouvons. M. Bignan a su se préserver de ce style à la mode, renouvelé de Ronsard et de Jodelle; sa phrase est presque toujours correcte, sans recherche et sans afféterie. J'ouvre le livre au hasard, et je tombe sur le passage où le poète raconte la douleur d'Achille après l'enlèvement de Briséis; écoutons M. Bignan.

Loin de ses compagnons, le héros, l'œil en pleurs,
Près des flots blanchissans court porter ses douleurs;
Puis, étendant les mains, il s'assied, et sa vue
De l'immense Océan mesure l'étendue :

« O ma mère! dit-il, de mes rapides jours
Puisqu'un destin jaloux précipite le cours,
Le maître du tonnerre, illustrant ma mémoire,
Aurait dû m'accorder au moins un peu de gloire.
Hélas! il m'abandonne; Atride avec mépris,
Pour flétrir mes exploits, m'en arrache le prix. »

Il parlait en pleurant; dans la grotte profonde,
Thétis, qui reposait près du vieux roi de l'onde,
Entend sa voix, se lève, et paraît sur les mers,
Semblable à la vapeur qui monte dans les airs.
Près d'Achille plaintif, inquiète, elle vole,
Le flatte avec la main, de la voix le console :

« Mon fils, pourquoi ces pleurs? Quel mal peut t'affliger?
Ne me le cache pas; je veux le partager. »
Achille a soupiré : « Faut-il donc, ô ma mère,
Rappeler le sujet de ma douleur amère? etc.

Ce moment est d'autant plus remarquable que cette fois la fidélité n'a pas nui à l'élégance, et l'on pourrait facilement citer de nombreux passages où le traducteur n'a pas été moins heureux. Quant à celui que nous venons de transcrire, le lecteur a dû remarquer que Virgile en avait fait une imitation, au quatrième livre des Géorgiques, dans l'épisode d'Aristée qui va se plaindre à l'Océan de la perte de ses abeilles. La version de M. Bignan peut sans désavantage soutenir ici la comparaison avec le passage de Virgile traduit par Jacques Delille. Nous étions tentés de faire ce rapprochement, mais les limites assignées à cet article ne nous le permettent point. Nous sommes forcé par la même raison de passer sous silence le morceau d'Homère que Racine a imité dans son Iphigénie, lorsque Achille rappelle qu'il n'a aucun grief contre les Troyens :

Et que m'a fait à moi cette Troie où je cours ?

M. Bignan nous paraît avoir lutté heureusement contre Homère et Racine. Le passage suivant, tiré du second chant, est également d'un tour facile et poétique :

Le fantôme s'échappe ; Agamemnon se livre
 Au séduisant espoir dont le charme l'enivre :
 Crédule, il se flattait que, dans ce même jour,
 La cité de Priam périrait sans retour ;
 Car à ses yeux trompés un voile impénétrable
 Cachait de Jupiter l'arrêt inexorable,
 Et ce Dieu préparait aux deux peuples rivaux
 Des combats, des périls et des malheurs nouveaux.

Tandis qu'Agamemnon se réveille et s'étonne,
 A son oreille encor la voix des cieus résonne ;
 Seul, debout, sur sa couche il se dresse ; le lin
 L'enveloppe aussitôt du tissu le plus fin ;
 Tout son corps, revêtu de la simple tunique,
 S'entoure des longs plis du manteau magnifique ;
 Les riches brodequins à son pied diligent
 S'enlacent ; sur son dos brille un glaive d'argent,
 En marchant vers la flotte, il balance la masse
 Du sceptre incorruptible, attribut de sa race.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer encore un morceau que Virgile a imité dans le deuxième chant de l'Énéide, par l'épisode de Laocoon :

. Baigné d'une onde fraîche et pure,
 Sur nous un beau platane étendait sa verdure,
 Quand soudain, ô prodige ! un dragon monstrueux,
 Échappé de l'autel en replis tortueux,
 Dressant son dos rougeâtre et sa sanglante crête,
 S'élançe, et du platane escalade le faite.
 Dans le feuillage épais, huit passeraux couchés
 Sous l'aile maternelle y reposaient cachés ;
 Malgré leurs cris plaintifs, le dragon les dévore ;
 Autour du nid désert, leur mère vole encore ;
 Elle gémit ; le monstre, en cercle replié,
 L'enlève et dans son sein l'engloutit sans pitié ;
 Mais Jupiter commande, et l'énorme reptile,
 En pierre transformé, se durcit immobile, etc.

M. Bignan, comme on le voit, sait manier l'instrument poétique. Les fautes qu'il serait facile de signaler appartiennent plutôt à son système qu'à son talent ; ce talent que le public estime et apprécie depuis long-tems, vient d'augmenter ses titres déjà si nombreux. Il ne reste plus à l'auteur qu'à soumettre son travail à une révision sévère, telle que son goût éclairé la lui prescrira, pour rendre son ouvrage irréprochable, et effacer entièrement ses devanciers. Nous regrettons de n'avoir pu mettre son travail en parallèle avec celui de Rochefort, d'Aignan, et même avec les traductions étrangères. Nous terminerons ici ce faible examen de l'Iliade de M. Bignan, bien persuadé que les amateurs des lettres antiques s'empresseront de connaître par eux-mêmes une traduction digne sous tous les rapports de l'intérêt public.

SERVAN DE SUGNY.



HARMONIES POÉTIQUES ET RELIGIEUSES, par *Alphonse DE*
 LAMARTINE (1).

Est-il vrai, comme nous le répétons sans cesse, que le siècle ne soit point poétique? Les grands poètes lui manquent-ils donc? Ou, s'il s'en fait entendre, leur refuse-t-il audience? Ni l'un ni l'autre assurément, et je n'en veux d'autres preuves que l'admirable talent, les éclatans succès de M. de Lamartine.

Sans doute, la préoccupation toute présente des intérêts de l'ordre social nous a rendus assez indifférens à ce qui a été jadis la grande affaire d'âges plus frivoles ou moins libres. Nous ne sommes plus à l'époque où l'art et même le métier suffisaient au plaisir, à la gloire littéraires. Pleurons, si on le veut, le charme détruit, les honneurs perdus de la versification; mais ne nous attendrissons pas hors de propos sur la poésie, qui ne peut passer, ni périr, sur la poésie vivace comme le cœur humain par qui et pour qui elle est faite.

Oui, je n'en puis douter, ces passions, ces sentimens, ces instincts que notre sein recèle, et qui sont l'homme même, trouveront dans tous les tems quelques éloquens interprètes et des milliers d'auditeurs attentifs; dans notre tems surtout, si bien préparé à ces hautes inspirations du génie, à ces nobles plaisirs de l'esprit, par le spectacle des révolutions et la gravité des mœurs publiques.

Il y a dix ans qu'une voix solitaire, inconnue, s'éleva tout à coup. Elle chantait les ennuis secrets de l'âme, désabusée des biens périssables d'ici bas, et aspirant à une plus pure, à une plus durable félicité; la curiosité inquiète qui la pousse à péné-

(1) Paris, 1850; Ch, Gosselin. 2 vol. in-8° de 342-556 pages, ornés de vignettes gravées sur bois par *Porret*, d'après les dessins d'*Alfred et Tony Johannot*; prix, 16 fr.

à briser l'énigme de sa nature et de sa destinée ; ses dégoûts, ses désirs, ses doutes, ses pressentimens, ses visions ; cette voix avait des accens pleins de mélancolie et d'enthousiasme ; elle était mélodieuse et forte ; elle troubla, elle ravit ; chacun se tut pour l'écouter. Et cependant, de grands talens appelaient aux tableaux animés du drame les imaginations, ou, dans des chants passionnés, les entretenaient des triomphes et des malheurs, des affections et des haines de la patrie : de la tribune, livrée à d'orageux débats, s'échappaient d'électriques paroles qui remuaient la France entière : cette littérature active ne put prévaloir sur une poésie rêveuse et méditative, qui, se séparant du monde, demandait ses inspirations et ses succès à ce qu'il y a en nous de plus secret et de plus intime, mais peut-être aussi de plus puissant, le sentiment religieux.

Cette source féconde qui, pendant un siècle de scepticisme et d'indifférence, s'était amassée au sein de notre état social, n'a pas été épuisée par ce qu'en a fait jaillir le génie de deux hommes, auxquels on peut, à égal titre, malgré la diversité de leurs vocations littéraires, décerner le grand nom de poètes, Châteaubriand et Lamartine ; qu'écartant la foule indiscrète qui à leur suite s'est précipitée autour du rocher, mais pour qui le rocher est resté aride, ils y frappent encore, et il en coulera de nouveaux torrens de sentiment et d'harmonie.

Mon âme est un torrent qui descend des montagnes
Et qui roule sans fin ses vagues sans repos
A travers les vallons, les plaines, les campagnes

Où leur pente entraîne ses flots ;

Il fuit quand le jour meurt, il fuit quand naît l'Aurore ;

La nuit revient, il fuit ; le jour, il fuit encore ;

Rien ne peut ni tarir, ni suspendre son cours,

Jusqu'à ce qu'à la mer, où ses ondes sont nées,

Il rende en murmurant ses vagues déchainées,

Et se repose enfin, en elle, et pour toujours. (T. II, p. 12.)

Ces vers de l'auteur des *Harmonies poétiques et religieuses* expriment, par une espèce de symbole, ce qui frappe d'abord dans M. de Lamartine, ce dont sa récente publication offre un

bien frappant témoignage. L'interminable abondance qui, sous des formes toujours nouvelles, reproduit un sujet toujours le même. *La mer* où se précipite et s'abyme le génie du poète, c'est l'infini, l'éternel, l'invisible vers lequel l'emporte incessamment un irrésistible instinct; *les vallons, les plaines, les campagnes* qu'il traverse dans son cours, ce sont les images de la nature sensible, qui lui viennent de toutes parts, mais où il ne peut *se reposer*; son mouvement, son harmonie sont peints aussi par cette onde *déchainée* qui *fuit en murmurant*; et, si dans une strophe si habilement suspendue, si facilement prolongée, se rencontrent par aventure quelque dureté, quelque répétition, quelque redondance, ces défauts de la négligence, les seuls qu'on y aperçoive, comme dans le reste du recueil, achèveront pour nous la similitude, en nous montrant le torrent qui mêle au bruit majestueux de son onde, aux plaintes mélodieuses de ses rivages, le retentissement des cailloux broyés sur un lit inégal, ou qui s'épanche et se répand capricieusement hors de ses limites.

M. de Lamartine ne revoit pas, ne corrige pas ses vers; il aime mieux en faire de nouveaux. Il faut tout ensemble nous en applaudir, et nous en plaindre. Nous y gagnons nombre de pièces charmantes, produites avec la facilité, avec l'aisance de l'improvisation; nous y perdons la pureté qu'un peu de travail eût pu ajouter à quelques morceaux d'élite. Est-il vrai, comme paraît le croire l'auteur des *Harmonies*, que *la correction et l'inspiration s'excluent* (*Avert.* p. 10)? Il y a dans son livre bien des pages qui paraissent prouver le contraire par une perfection trop exquise pour n'avoir coûté aucun effort. Le statuaire, quand il a imprimé au marbre sa pensée, le façonne encore et le polit avec un soin curieux. Le poète peut bien aussi repasser sur son œuvre, et, sans la refroidir, lui donner ce fini qui doit toujours manquer au premier jet, ou qui attesterait une merveilleuse organisation. Ce que M. de Lamartine, je le soupçonne du moins, a pris quelquefois la peine de faire, pourquoi ne se l'imposerait-il pas toujours? Effacer certaines répétitions, certaines consonnances, abrégier quelques

développemens, élaguer quelques images, éclaircir telle idée, telle expression, voilà tout ce que lui demanderait la critique la plus exigeante. Sa poésie n'en deviendrait pas plus belle assurément, mais plus irréprochable; le charme n'en serait mêlé d'aucun trouble.

J'insiste sur ces imperfections d'un rare talent, avec d'autant moins de scrupule, que lui-même les avoue, et qu'à mon grand regret il y consent. Du reste, il ne les érige pas en beautés, et ne réclame pas pour elles l'admiration, comme il arrive quelquefois dans ce tems-ci. Il est encore plus éloigné de les rechercher par esprit de système. M. de Lamartine ne s'est pas, je pense, beaucoup occupé d'innover dans le rythme, dans l'expression. Il ne versifie pas, il n'écrit pas, à ce qu'il semble, autrement qu'on ne faisait dans les deux derniers siècles. Et cependant, par la vertu d'une inspiration personnelle des plus heureuses, tout chez lui paraît nouveau, non-seulement les sentimens et les idées, mais le mètre, mais la strophe, mais le tour. Cette manière facile et naturelle de rajeunir l'art des vers et du style pourra bien décréditer un peu les opérateurs violens qui l'essayaient à la façon des filles de Pelias.

Il est difficile d'analyser un recueil de pièces détachées. Les *Harmonies*, cependant, comme les *Méditations*, se rapportent plus ou moins à une même pensée, à un sujet unique que nous avons déjà indiqués; c'est toujours l'expression du sentiment religieux. La nature avec ses touchans, ses sublimes spectacles, le monde avec ses illusions et ses mécomptes, ses joies et ses douleurs, voilà le point de départ de ce rêveur inspiré; la vie à venir et Dieu, voilà le terme de son essor: cette poésie est comme suspendue entre la terre et le ciel; les affections humaines et l'amour mystique sont les pôles opposés entre lesquels elle semble graviter. Seulement les *Méditations* étaient un peu plus de ce monde: les *Harmonies* sont plus voisines de l'autre.

Don sacré du Dieu qui m'enflamme,
Harpe qui fais trembler mes doigts,
Sois toujours le cri de mon âme,
A Dieu seul rapporte ma voix;

Je frémis d'amour et de crainte
 Quand, pour toucher ta corde sainte,
 Son esprit daigna me choisir !
 Moi, devant lui moins que poussière,
 Moi dont jusqu'alors l'âme entière
 N'était que silence et désir !

Hélas ! et j'en rougis encore,
 Ingrat au plus beau de ses dons,
 Haïpe, que l'ange même adore,
 Je profanai tes premiers sons ;
 Je fis ce que ferait l'impie,
 Si ses mains, sur l'autel de vie,
 Abusaient des vases divins,
 Et s'il couronnait le calice,
 Le calice du sacrifice,
 Avec les roses des festins !

Mais j'en jure par cette honte
 Dont rougit mon front confondu,
 Et par cet hymne qui remonte
 Au ciel dont il est descendu !
 J'en jure par ce nom sublime
 Qui ferme et qui rouvre l'abîme,
 Par l'œil qui lit au fond des cœurs,
 Par ce feu sacré qui m'embrase,
 Et par ces transports de l'extase
 Qui trempent tes cordes de pleurs !

De tes accens mortels j'ai perdu la mémoire,
 Nous ne chanterons plus qu'une éternelle gloire,
 Au seul digne, au seul saint, au seul grand, au seul bon ;
 Mes jours ne seront plus qu'un éternel délire,
 Mon âme qu'un cantique, et mon cœur qu'une lyre,
 Et chaque souffle enfin que j'exhale ou j'aspire,
 Un accord à ton nom ! (T. 1, p. 22.)

Le poète, et nous autres mortels ne nous en plaindrons point, n'a pas tellement quitté la terre qu'il ne s'en souvienne et ne la regarde encore. Cette passion si pure et si tendre, qui s'exhalait dans les *Méditations*, se fait entendre, par intervalle, dans les *Harmonies*, et en tempère la gravité mystique

par quelques accens plus humains. Ce sont les séductions de la gloire, les plaisirs de l'étude, la contemplation de la nature, les douceurs de l'amitié, l'amour de la beauté naïve et ingénue, et même il faut qu'une analyse soit complète, le passager enivrement d'une affection moins pure.

Je vois passer, je vois sourire
 La femme aux perfides appas,
 Qui m'enivra d'un long délire,
 Dont mes lèvres baisaient les pas!
 Ses blonds cheveux flottent encore,
 Les fraîches couleurs de l'Aurore
 Teignent toujours son front charmant,
 Et dans l'azur de sa paupière
 Brille encore assez de lumière
 Pour fasciner l'œil d'un amant!

La foule qui s'ouvre à mesure
 La flatte encor d'un long coup d'œil,
 Et la poursuit d'un doux murmure
 Dont s'enivre son jeune orgueil;
 Et moi! je souris et je passe:
 Sans effort de mon cœur j'efface
 Ce songe de félicité,
 Et je dis, la pitié dans l'âme:
 Amour! se peut-il que ta flamme
 Meure encore avant la beauté? (T. II, p. 124.)

Nous voilà jetés bien loin des hauteurs où habite de préférence la pensée de M. de Lamartine. Mais, vers quelque souvenir profane que l'ait portée l'inclination ou le caprice, elle y remonte toujours sans effort, et là se perd dans la contemplation de ce qui n'a point de forme, et qu'elle se fatigue pourtant à revêtir d'une apparence sensible, appelant à son aide toutes les images qu'elle a rapportées de la scène visible du monde. J'ai souvent entendu taxer cette poésie d'indécision et de vague. C'est la condition du sujet, mystérieux, obscur, comme l'infini, qui est bien une conception de notre esprit, mais non pas une idée claire. Loin d'adresser à ce sujet aucun reproche à M. de Lamartine, j'admire vivement,

au contraire, la richesse inépuisable, l'éclat éblouissant, le sens frappant des figures par lesquelles il traduit, autant qu'il est possible, l'instinct religieux de l'âme et son insaisissable objet.

Ah ! si j'avais des paroles,
Des images, des symboles
Pour peindre ce que je sens !
Si ma langue embarrassée
Pour révéler ma pensée
Pouvait créer des accens !

.....

Quelque chose en moi soupire,
Aussi doux que le zéphire
Que la nuit laisse exhale,
Aussi sublime que l'onde,
Ou que la foudre qui gronde ;
Et mon cœur ne peut parler !

Océan, qui sur tes rives
Épands tes vagues plaintives,
Rameaux murmurant des bois,
Foudre dont la nue est pleine,
Rameaux à la molle haleine,
Ah ! si j'avais votre voix ! (T. 1, p. 555.)

Ces passages que je transcris sans choix, à l'ouverture du livre, ne sont certainement pas les plus saillans qu'il renferme; mais ils en offrent comme une poétique table des matières, ils font comprendre et l'intention générale et la manière habituelle de l'auteur. Partout vous trouvez chez M. de Lamartine cette même confusion de la nature et du monde invisible, se servant l'un à l'autre d'explication ou d'emblème. Ainsi, chez lui la pensée prend toujours un corps, une figure, et la matière, à son tour, une âme et une voix. Il est éminemment descriptif, mais tout autrement que l'ont été Delille et son école; car il ne décrit pas pour décrire, mais pour produire, au dehors, et sous des traits palpables, l'émotion, l'idée dont il est plein. Nul poète n'a répandu dans ses tableaux plus de traits

empruntés aux beautés naturelles, n'a broyé sur sa palette de plus riantes, de plus éclatantes couleurs; mais nul aussi n'en a composé un plus grand nombre d'ingénieuses similitudes, de symboles frappans. Que dire de l'aisance, de l'harmonie singulière avec lesquelles se développent les rythmes nombreux où il renferme ces trésors d'imagination et de sentiment? Rien n'égale l'impression que laissent dans l'oreille et dans l'âme quelques-uns de ces vers.

Cette impression ne risque-t-elle pas de fatiguer par la répétition? Quelques-uns le disent, et sans doute l'éprouvent: pour mon compte, et je m'en félicite, je suis encore loin d'être blasé là-dessus. On abuse trop contre les génies féconds du reproche de monotonie. Sans doute, ils se ressemblent à eux-mêmes par le continuel retour de ce qu'ils ont la vocation d'exprimer, par l'emploi fréquent des procédés qui leur appartiennent et font leur originalité. Mais, dans ce cercle, limité comme tout ce qui est de ce monde, quelle fécondité d'invention ils déploient! Ainsi que la nature, leur modèle, ils recommencent, mais sans se copier; ils sont toujours les mêmes, et toujours nouveaux. Sans remonter bien haut, ceux qui de nos jours ont le plus long-tems occupé le public de leurs productions, *Walter-Scott*, *Byron*, *Scribe*, *Rossini* ont souvent été jugés monotones, lorsqu'on eût dû être frappé avant tout de leur inépuisable variété. Je me trompe fort si ce n'est pas de la même façon que M. de Lamartine est monotone.

Mais, qu'on ne lise pas de suite, comme un livre ordinaire, ses *Méditations*, ses *Harmonies*. Nulle poésie, si elle n'est soutenue par la continuité d'un récit, par le mouvement d'un drame, ne résiste à cette épreuve. Lisez ces élégies, ces odes, comme elles ont été écrites, une à une, par intervalles, dans ces heures que la fatigue de la vie active prépare et laisse à la rêverie. Rêver, c'est de tous les états de l'âme le plus passager; ne le prolongez pas au-delà de sa mesure; vous arriveriez à l'ennui, et par votre faute.

Encore une apologie; ce sera la dernière. Beaucoup de

personnes, ne regardant qu'au peu d'étendue des poésies de M. de Lamartine, n'y voient que des essais par lesquels il se prépare à quelque œuvre de plus longue haleine ; ils l'admirent conditionnellement, dans l'espérance et dans l'attente de ce qu'il promet. J'ignore ce qui est réservé à l'avenir de M. de Lamartine. Il est toujours téméraire de restreindre ou d'étendre d'avance la carrière du talent. Mais, quand *les Méditations* et *les Harmonies* devraient être ses seules productions, quand il n'y devrait ajouter que des compositions du même genre, la gloire d'avoir renouvelé avec tant d'éclat dans notre littérature, par l'inspiration religieuse, la poésie élégiaque et la poésie lyrique, suffirait certainement à son nom, et devrait lui mériter une place parmi les plus illustres.

H. PATIN.

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS (1).

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

1. — * *Encyclopædia Americana*. — Encyclopédie américaine publiée par Francis LIEBER, aidé de E. WIGGLESWORTH. Philadelphie, 1850; Carey et Lea. In-8° de 616 pages imprimées sur deux colonnes.

Ce premier volume est le commencement d'une entreprise aussi importante que recommandable, et qui, si elle est menée jusqu'au bout avec le talent et la conscience qui président au début, fera honneur à la littérature d'Amérique, et comblera un vide qui s'y faisait sentir. Conçue sur le plan du Dictionnaire allemand (*Conversations Lexicon*), cette Encyclopédie embrasse toutes les découvertes les plus récentes de l'Europe, ainsi qu'une grande quantité d'articles originaux sur l'Amérique, et de notions biographiques d'un haut intérêt. Une circonstance assez curieuse c'est que l'éditeur, jaloux de réserver de la place à des sujets plus importants, et se mettant au point de vue d'une nation jeune et libre comme celle des États-Unis, a omis tout ce qui regardait la science du blazon et des armoiries. Nous signalons ce fait comme caractéristique. Le volume s'étend depuis la lettre A jusqu'au mot *bataille*. Les renseignemens donnés sur chaque chose sont exacts, clairs et concis sans sécheresse. Les parties géologique et biographique promettent des choses neuves, et les specimens donnés sont de nature à faire bien augurer de ce qui doit suivre.

L. S. B.

(1) Nous indiquons par un astérisque (*), placé à côté du titre de chaque ouvrage, ceux des livres étrangers ou français qui paraissent dignes d'une attention particulière, et nous en rendrons quelquefois compte dans la section des *Analyses*.

2. — *Elements of geometry, with practical applications, etc.* — Éléments de géométrie, avec des applications à la pratique, à l'usage des écoles; par T. WALKER. *Seconde édition.* Boston, 1850. In-12 de 104 pages.

L'ouvrage de M. Walker ne nous est connu que par un article du 67^me numéro de la *Revue nord-américaine* (the north-american Review); l'auteur de l'article, qui commence par jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire de la géométrie et sur les ouvrages élémentaires les plus estimés pour l'enseignement de cette science, arrive au petit volume du professeur de Northampton, et lui donne des éloges qui paraissent impartiaux et mérités. Il ne serait pas inutile de faire en Europe la comparaison de ce petit livre avec les nombreux traités dont on embarrasse l'enseignement, surtout en France, et dont aucun ne manque de prôneurs. Si ce traité de 104 pages in-12 vaut mieux pour l'instruction commune que ceux que nous possédons, pourquoi ne l'adopterions-nous pas? L'intérêt des étudiants, avant tout, car c'est l'intérêt de la société. Si après avoir comparé les États-Unis à la France, par rapport à l'enseignement de la géométrie élémentaire, nous pensons que notre situation actuelle est assez satisfaisante pour que nous ne cherchions pas à la changer, nous inviterons les Anglais à s'emparer du livre de M. Walker, à moins que son origine ne leur porte ombrage. Il semble que la Grande-Bretagne se condamne à manquer éternellement de bons élémens de géométrie; comment peut-elle s'obstiner à mettre Euclide entre les mains des étudiants? Si jamais méthode fut contraire à la marche naturelle de l'esprit humain, fatigante, *assommante*, c'est bien celle de cet ancien géomètre. On ne peut douter que l'obstination de la routine qui a conservé son ouvrage dans les écoles de l'Angleterre ne soit une cause de l'affaiblissement de l'instruction mathématique dans la patrie de Newton.

5. — *Elements of technology, etc.* — Éléments de technologie, tirés principalement du *Cours d'Application des Sciences aux Arts* fait à Cambridge, et publiés pour l'usage des écoles et des étudiants; par Jacob BIGELOW, D. M., professeur de matière médicale, membre de l'*Académie américaine des Sciences et des Arts*, etc. Boston, 1829. In-8° de 507 pages.

Jusqu'à présent, le mot *technologie* n'a pas été défini avec précision et clarté. Il doit signifier autre chose que l'application des sciences aux arts mécaniques; autre chose aussi que la description de ces arts, de leurs procédés et de leurs instrumens. Ces descriptions seraient de volumineuses monographies dont la collection composerait la *Bibliothèque des Arts*

et *Métiers* ; on en tirerait des matériaux pour une technologie qui resterait à faire, en généralisant sous quelque point de vue particulier ces notions diverses et isolées, en rassemblant les idées communes à toutes les monographies, en formant des groupes des objets analogues qu'elles présentent, et en procédant envers les êtres industriels à peu près comme le naturaliste envers les animaux, les plantes et les minéraux qu'il classe d'après la méthode qui lui paraît la plus naturelle et la plus commode pour l'étude. Comme la technologie est encore à naître, si elle suit dès sa naissance la direction que l'histoire naturelle lui a tracée, direction qui est peut-être la meilleure et peut-être la seule qu'elle puisse prendre, elle éprouvera le sort de l'histoire naturelle, commencera par des méthodes imparfaites et qu'il faudra quitter ; les technologues ne seront pas plus d'accord entre eux, que les naturalistes ne l'ont été et ne le sont encore aujourd'hui. Comme ils seront venus les derniers, ils ne seront probablement pas les premiers à se réunir à une doctrine commune ; et par conséquent, la science viendra très-tard, et ses élémens plus tard encore. On ne peut contester à la technologie le titre de *science*, puisqu'elle doit être un ensemble, un *système* de connaissances généralisées. Elle peut donc avoir ses élémens, comme toutes les sciences, au lieu qu'un art est un assemblage de connaissances particulières, toutes nécessaires à la production du résultat, qui ne forment pas un système, qui ne dérivent point de principes communs, et qui, par conséquent, ne sont point susceptibles d'être exposées dans des *Traité élémentaires*.

Ce préambule devait être long, parce que nous sommes dans la nécessité de déclarer que le bon et intéressant ouvrage de M. Bigelow ne contient pas les élémens de la technologie. C'est une dissertation très-bien faite sur plusieurs arts, sur leurs ressources, leurs procédés, les secours qu'ils ont reçus des sciences ; des descriptions succinctes et claires d'une multitude d'opérations curieuses ; des observations sur les beaux-arts dans lesquelles on reconnaît une intelligence capable de les sentir, de les analyser, de les juger. Le livre de M. Bigelow offre à l'homme du monde une lecture aussi agréable qu'utile ; il peut même contribuer aux progrès de l'étude des arts mécaniques et autres, tant par la justesse de ses vues, la curiosité qu'il excite et le goût qu'il fait naître, que par des préceptes et des conseils dont il est à désirer que l'on profite partout ; mais il faudrait changer le titre, car les élémens de la technologie ne sont certainement point dans cet ouvrage.

4. — *Considerations on the propriety and necessity of annexing the province of Texas to the United-States, etc.*— Considérations sur la convenance et la nécessité de réunir la province de Texas aux États-Unis; par un *Officier de l'armée de la révolution*. New-York, 1829; Hopkins père et fils.

Cet écrit n'atteint pas tout-à-fait son but, l'auteur pouvait se dispenser de prouver que la province de Texas est à la *convenance* des États-Unis, puisqu'elle est, en partie, dans le bassin du Mississipi, et que, par conséquent, les deux républiques limitrophes ne peuvent plus avoir de frontières naturelles que sur la ligne de partage des eaux; quant à la *nécessité* de la réunion dont il parle, on ne la sent point dans les États-Unis, où tant de moyens de force, tant de garanties d'indépendance sont maintenant accumulées; ce ne serait donc que pour la province de Texas seulement que cette réunion pourrait avoir de très-grands avantages, quoiqu'on ne puisse regarder comme *nécessaire* la réunion des déserts à la confédération des États-Unis. L'étendue territoriale de l'État, l'un de ceux qui forment aujourd'hui la république mexicaine, équivaut au moins aux deux tiers de la France, et la population n'y excède pas, dit-on, douze mille habitans! les glaces de la Laponie en comptent, à proportion, plus que le double. Il ne peut donc être vrai, n'en déplaise à l'officier américain, que les États-Unis ne puissent se passer de cet accroissement d'étendue. Mais, comme pays propre à la fondation de nouvelles colonies, le Texas mérite la plus sérieuse attention; considérons le sous ce point de vue.

L'art social n'a pas moins besoin d'expériences nouvelles que la médecine, l'art de la guerre, les diverses applications des connaissances humaines. Point de perfectionnemens de quelque importance sans découvertes; et, dans les sciences expérimentales et les arts, c'est ordinairement par des essais que l'on force la nature à révéler quelques-uns de ses mystères, quelques vérités fécondes qui font une révolution complète dans la science ou l'art qu'elles viennent éclairer d'une lumière subite. Lorsqu'un hasard heureux fait apercevoir une de ces vérités sans qu'on ait même pris la peine de soulever le voile qui la couvrait, on n'est point dispensé de la soumettre à des épreuves assez nombreuses et assez diverses pour que son autorité soit reconnue sans contestation. Laissons donc le champ libre aux expériences de toutes sortes, et en politique, une colonie nouvelle est certainement le moyen le plus commode et le plus sûr de vérifier ce que nous croyons savoir: l'homogénéité des élémens qu'on y rassemble simplifie

toutes les questions , et laisse démêler plus facilement les causes et les effets : peut-être même ne saurons-nous jamais bien que ce que nous aurons appris par cette voie qui est réellement celle de l'analyse.

Ajoutons encore , en faveur de ce mode d'épreuves politiques , une observation dont on ne contestera point la justesse , c'est qu'elles ne font que des victimes volontaires , en cas de non succès. Le médecin essaie sans scrupule ses remèdes nouveaux sur les malheureux qui implorent les secours de son art ; certains gouvernemens traitent aussi lestement les nations sur lesquelles ils exercent leur plein pouvoir : dans une colonie nouvelle , on va droit au bien commun , on s'entraide pour atteindre ce but ; la société naissante offre l'image de ce qu'elle serait , si en grandissant et acquérant des forces , elle conservait sa raison et ses vertus. Réunissez sur un sol tout neuf et fertile des hommes qui soient bons , sains , laborieux ; vous aurez fait des heureux. D'ailleurs , il est des humeurs inquiètes , indociles , avides de nouveautés , des caractères qui ne peuvent s'habituer à nos mœurs , à nos vieilles institutions ; il convient de leur laisser au moins une voie pour nous échapper , un lieu d'asile sur la terre où ils puissent vivre à leur manière ; qu'ils aillent au Texas , qu'ils s'enfoncent dans les solitudes où l'homme n'a pas encore pénétré ; la vieille Europe ne les poursuivra pas dans cette retraite : ils y seront même en sûreté contre la jeune Amérique , s'ils ont une insurmontable aversion pour tout ce qui leur rappellerait nos formes sociales.

Aucun lieu sur la terre ne convient mieux que cette province mexicaine pour y établir une grande et belle colonie , et faire l'essai des théories morales et politiques dont quelques bons esprits douteraient encore. Point de voisins incommodes ; plus de garanties contre les dangers d'une invasion qu'on n'en aurait au milieu de l'océan ; cent lieues de côtes , des baies , des ports , les embouchures de plusieurs rivières navigables , dont l'une a plus de deux cents cinquante lieues de cours ; un sol fertile , un climat plus salubre qu'on ne l'aurait espéré , point de marais pestilentiels , une chaleur constante et modérée près de la mer , des froids sévères dans les montagnes , et entre ces deux extrêmes , tous les degrés des températures intermédiaires. Aucune contrée ne semble plus convenable pour la culture de la vigne , car elle y croit partout spontanément , s'élève à une hauteur extraordinaire , sur un tronc dont la grosseur est un phénomène que les Européens ne voyent que dans ce pays et dans les montagnes de l'Inde.

Entre 27° et 55° de latitude nord, ce pays sillonné par de nombreuses rivières, où des montagnes s'élèvent jusqu'à la région des glaces éternelles, ne méritait pas l'abandon auquel on l'a condamné jusqu'ici, mais dont il sera bien dédommagé, s'il a été réservé pour des colonies dont les progrès de la morale et de la civilisation soient le but. Malheureusement, l'esprit de spéculation s'empare de ces ressources qu'il eût fallu consacrer à un plus noble usage; il a jeté les yeux sur le Texas, et probablement, il a déjà formé ses projets d'invasion. On ne connaît pas bien, en Europe, la nature, l'organisation et le but de la colonie fondée dans ce pays par M. *Austin*, citoyen des États-Unis, et qui est aujourd'hui entre les mains de son fils, M. le colonel Austin; il est bien à désirer que nous ayons enfin une description exacte et complète de cette contrée intéressante sous tant d'aspects divers et d'une haute importance : mais cette instruction ne nous sera donnée qu'à la suite d'un voyage de reconnaissance, et nous le disons sans hésiter, c'est à un Français que des recherches de cette nature devraient être confiées. La France est aujourd'hui très-bien pourvue d'hommes qui possèdent l'assortiment de connaissances qu'exige un voyage de découvertes; et de plus nous avons acquis, au milieu de nos agitations politiques, une habitude d'observer que nous ne perdrons point, si nous sommes assez courageux pour défendre nos institutions contre tous les ennemis ligués pour les détruire.

Y.

AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

5. — *Memoria sobre la Educacion*, etc. — Mémoire sur l'Éducation, par J. DEL V. — Guatemala, 1829; imprimerie de l'Union. In-8° de 49 pages.

L'auteur de ce Mémoire, M. *José DEL VALLÉ*, est membre de la Société établie à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire, et s'acquitte envers elle, en lui communiquant ses idées sur l'éducation, telles qu'il les a modifiées pour les rendre applicables à sa patrie. Son Mémoire est un extrait d'un ouvrage assez considérable, composé d'abord dans la prison où M. Del Vallé fut enfermé par ordre de l'empereur Iturbide; puis, au milieu des travaux et des soucis des hautes fonctions dont il fut chargé, et des horreurs d'une guerre civile dont le premier effet fut de suspendre la liberté de la presse. Ainsi, quand même on remarquerait quelque défaut d'ensemble dans l'exposition des idées et des faits,

il serait équitable de l'attribuer à la situation pénible et contrainte de l'écrivain : mais on ne sera pas dans le cas d'user envers lui de cette sorte d'indulgence. On trouvera dans son *Mémoire* quelques dures vérités, telles que celles-ci : *Les plus grands maux que l'humanité ait soufferts ont été causés par de mauvaises lois ; ses plus grands ennemis ne lui auraient pas été plus funestes que ses législateurs.* L'idée si juste et si importante d'une école d'instituteurs est reproduite ici, d'après l'expérience de notre ancienne école normale, monument tout-à-fait effacé en France, mais dont le souvenir sera conservé par les peuples plus éclairés sur leurs véritables intérêts. M. Del Vallé passe successivement en revue les divers degrés d'enseignement dont sa patrie aura besoin, depuis les écoles élémentaires jusqu'aux Sociétés savantes ; et, pour que rien ne manque à l'édifice dont il propose l'érection, il le termine par une *Académie d'éducation*. Les enseignemens spéciaux n'entraient point essentiellement dans son plan, quoiqu'un État bien organisé ne puisse s'en passer, et qu'ils doivent être coordonnés avec l'éducation nationale. Cette coordination est sans doute établie dans l'ouvrage dont ce *Mémoire* est un extrait, et dont nous attendrons la publication avec une impatience d'autant plus vive, qu'une impression de cette importance attestera le retour de la paix et du bon ordre dans cette partie de l'Amérique. Y.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

6. — * *Reflexions on the decline of Science in England, and on some of its causes.* — Réflexions sur le déclin de la science en Angleterre, et sur quelques-unes de ses causes, par Charles BABBAGE, professeur de mathématiques à l'Université de Cambridge, et membre de plusieurs Académies. Londres, 1850 ; Fellowes et Booth. In-8°.

Tandis que les sciences ont produit en France tant de théories ingénieuses, tant d'importantes découvertes, restées long-tems, à la vérité sans application, par suite de l'inertie de nos classes ouvrières, elles sont devenues pour ainsi dire toutes pratiques dans la Grande-Bretagne, où les connaissances des praticiens sont proportionnellement beaucoup plus étendues que celles des savans, ou de ceux qui prétendent à ce titre. Il résulte de là que les sciences mécaniques ont pris un grand développement, et que toutes celles qui

reposent sur l'observation, et qui exigent des études longues et abstraites, sont demeurées stationnaires. C'est cet état de choses qui a frappé M. Babbage; il l'attribue à l'absence d'un plan rationnel d'éducation scientifique, au manque d'encouragemens nationaux offerts aux hommes distingués, enfin, à l'influence dangereuse d'une société fondée dans le principe pour étendre et seconder les progrès des lumières. En effet, les sciences sont peu ou point enseignées dans les Universités anglaises: ni concours, ni examens, ne viennent stimuler les élèves, et les forcer à faire preuve de savoir. L'enseignement, quand il y en a, se borne à des notions vagues et générales, données par un professeur, sans démonstrations, ni expériences. Pour se dévouer à des recherches savantes, il faut en Angleterre l'indépendance de fortune, car aux études de ce genre ne se rattachent ni emplois lucratifs, ni postes honorables; les étudiants qui entrent avec ardeur dans la carrière du savoir en sont bien vite détournés par l'obligation de se créer un état, et un avenir: reste une classe d'amateurs riches, jaloux de rattacher leurs noms à quelque établissement d'utilité publique, mais c'est à prix d'argent qu'ils se font une réputation de savaus: ainsi on n'apprendra pas sans surprise qu'il en coûte cinquante livres sterling pour se faire nommer membre de la Société Royale: les hommes du plus grand mérite ne peuvent s'exempter de payer cette somme, tandis que la facilité avec laquelle on admet ceux qui n'ont d'autres droits que leur fortune a augmenté le nombre des membres dans une proportion déraisonnable: et a, par cela même, diminué l'importance du titre. Le président et les secrétaires sont nommés par coterie, et sans égard au mérite réel. Le conseil est au choix du président et ne relève que de lui. Les rapports de la société sont mal tenus, et parfois *falsifiés*; les correspondans font peu de communications, on figurent sur la liste pour leurs titres de lord ou de duc; bref, tout tend à amener le rapide déclin d'une fondation, détournée de son véritable but. M. Babbage cite plusieurs faits à l'appui de ses assertions. Les observations faites à l'observatoire de Greenwich, et publiées aux frais du gouvernement, avec le plus grand luxe, ont été trouvées dans une boutique de Thames-Street où on les revendait à la livre pour en faire du carton de Bristol. Il paraît qu'un des membres du conseil, chargé de ce dépôt, avait imaginé d'en tirer ainsi parti. Un autre inconvénient beaucoup plus grave, résultat de la négligence des études mathématiques, est signalé par M. Babbage: «Le gouvernement découvrit, il y a peu de tems, que les termes d'après lesquels il

payait les annuités étaient inexacts, et de nouvelles tables furent faites par ordre du parlement. Il fut constaté à la même époque, que les fausses tables avaient occasioné au pays une perte de deux ou trois millions de livres sterling. On savait depuis long-tems qu'il existait nombre d'erreurs dans le règlement de ces comptes, mais le gouvernement en fut le dernier informé. Moitié de l'intérêt de moitié de cette somme, judiciairement appliquée à l'encouragement des études mathématiques, eût empêché que de pareilles erreurs ne se renouvellassent jamais. »

On voit que dans son ouvrage M. Babbage aborde et approfondit d'importans sujets, et de hantes questions : il ne recule devant aucun abus ; il les démasque tous, et en appelle avec intrépidité et bonne foi au sens de la nation pour les faire disparaître. L'intérêt de la science l'anime seul, et son travail, aidé de l'autorité d'un nom qui déjà se rattache à d'importantes découvertes, ne peut manquer d'amener sur plusieurs points de grandes améliorations. L. Sw.-B.

7. — *On the portraits of english authors of gardening, etc.* — Sur les portraits des auteurs d'horticulture anglais, avec des *Notices biographiques*, par S. FELTON ; *Seconde édition* considérablement augmentée. Londres, 1850 ; Effingham Wilson, royal exchange. In-8° de 221 pages.

Quoique l'ouvrage de M. Felton soit réellement une biographie, l'auteur a su lui donner un intérêt dramatique, une vivacité de coloris qui anime ses peintures, fait mouvoir ses personnages, au lieu de les représenter dans l'attitude d'hommes qui se laissent peindre. Quoiqu'il ait consacré son travail aux écrivains anglais qui ont contribué par leurs ouvrages à la propagation des connaissances d'horticulture, il n'a pas tout-à-fait oublié les auteurs français ; et, lorsqu'il parle de quelques-uns de nos jardiniers, c'est avec une scrupuleuse impartialité, en digne citoyen de la république des lettres. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de faire un reproche à son livre ; les citations textuelles d'auteurs français y sont criblées de fautes d'impression ; et en général, lorsque les presses anglaises reproduisent quelques lignes de français, il est rare qu'elles ne les traitent point hostilement. Si nous nous permettons le même procédé envers les auteurs anglais, lorsque nous les citons textuellement, ne pouvons-nous pas alléguer le droit de représailles. Dans les livres d'agrément, et celui-ci en est un, la correction typographique est plus nécessaire que dans tout autre écrit : une faute d'impression y cause une sensation désagréable, c'est une tache sur une parure élégante,

un défaut dans une fleur. La Fontaine conseillait de corriger à la main les fautes d'impression que l'on trouverait dans ses poésies, ce qui prouve qu'il était un lecteur délicat, et il faut l'être pour apprécier les ouvrages de goût. Y.

8. — *Picture of India : geographical, historical and descriptive.* — Tableau géographique, historique et descriptif de l'Inde. Londres, 1850 ; Wttaker et C^{ie}. 2 vol. in-12.

Ces deux volumes répondent, par leur élégance typographique, aux idées de magnificence qui s'associent dans notre esprit avec le nom de l'Inde ; tout ce qui nous intéresse dans ce pays y est indiqué légèrement, mais d'une manière intéressante. La partie géographique est traitée avec intelligence et savoir, et l'ouvrage contient plusieurs détails amusans sur l'histoire naturelle de cette contrée. La description du *grosbec* indien (*toxia philippina*), et de ses précautions pour garantir son nid de l'atteinte des serpens et de ses autres ennemis ailés, est des plus curieuses. Cet oiseau suspend sa petite habitation, faite en forme de panier, avec des herbes habilement nattées, au bout d'une corde composée des mêmes matériaux. Le nid est divisé en trois appartemens. Le mâle se tient dans le premier, gardien de la femelle et des petits qui occupent les deux autres ; une provision de vers luisans conservés sur un petit tas de terre humide, pour la nourriture de la famille, a fait dire que le mâle, pour plus de sûreté, éclairait son appartement. On lira aussi avec plaisir dans ce volume la description de l'état des arts et de l'industrie parmi les Indous, faite avec beaucoup de vivacité et de couleur, et, à ce qu'il nous a semblé, avec justesse et impartialité.

9. — * *Notes on the Bedouins and Wahabys.* — Notes sur les Bédouins et les Wéchabites, recueillies par John BURCKARDT, pendant ses voyages en Orient. Londres, 1850 ; Colburn. In-4°.

Ce dernier volume des intéressans voyages de Burckardt, publié après sa mort, est un peu affaire de spéculation. La division de l'ouvrage, en *partie descriptive* et *partie historique*, a l'inconvénient de donner les mêmes faits par duplicata. Néanmoins l'auteur des notes a vécu si long-tems parmi les Arabes, leurs mœurs lui étaient devenues si familières, que ses moindres observations, les moindres traces de ses souvenirs sont encore de précieux documens. Burckardt est le voyageur qui a le mieux connu et le mieux fait connaître les Arabes. Leurs vertus hospitalières ressortent avec éclat dans tous ses récits : nous remarquerons surtout ce qu'il dit du *harany*, ou prisonnier mis à rançon. Il est traité tour à tour avec barbarie et

humanité, en ennemi et en fils. Dès qu'il peut toucher le maître, quelqu'un ou quelque chose qui lui appartienne, en s'écriant : *Ana dakheilak*, « je suis ton protégé, » il n'est plus exposé à aucun mauvais traitement. Si un enfant lui donne un morceau de pain, il a droit de réclamer le privilège d'avoir mangé avec un libérateur, et on le remet aussitôt en liberté. La pitié des chefs des tribus voisines peut sur-le-champ faire tomber ses fers. Le dévouement d'un de ses proches (souvent sa mère ou sa sœur), si elle parvient à s'introduire dans le camp des Arabes, assure sa délivrance. C'est ordinairement sous le costume de mendiante que se présente la parente du *haramy*. Une fois qu'elle sait dans quelle tente est le prisonnier, elle s'y glisse la nuit, tenant à la main un peloton de fil ; elle tâche de lui en mettre un bout dans la bouche, ou de le lui attacher à la jambe, afin qu'il sache que quelqu'un des siens est venu à son aide. La femme se retire ensuite, déroulant le fil à mesure, jusqu'à ce qu'elle atteigne une tente voisine. Là, elle réveille l'Arabe endormi et lui posant le peloton sur la poitrine, elle lui dit : « Regarde moi ! par ton amour pour Dieu et pour toi-même, je mets ceci sous ta protection ! » Aussitôt que l'Arabe comprend le sujet de cette visite nocturne, il se lève, et, suivant le fil qu'il tient, il marche droit à la tente qui renferme le *haramy*, et somme le maître de relâcher son captif, déclarant que c'est son *dakheil* ou protégé. Il n'y a pas d'exemple qu'une pareille demande soit jamais refusée. On délie le prisonnier, on le régale comme un hôte bien venu, et on le renvoie libre. Ce fait, tout romanesque qu'il puisse sembler, n'est point une fiction : le voyageur l'a vu se renouveler plusieurs fois pendant son séjour chez les Arabes ; et ce n'est pas le côté le moins frappant de cette vie nomade et aventureuse, que le respect de coutumes humaines, garanties seulement par la bonne foi de tous. Il y a quelque chose de touchant dans cette civilisation organisée d'un commun accord, et sans son cortège obligé de lois et de châtimens. La pitié et la sympathie ont là un code convenu, régulier, et dont le plus sauvage Bédouin n'oserait s'écarter. Une histoire de la secte sanguinaire des Wéchabites termine le volume, et n'en est pas la partie la moins curieuse.

L. Sw.-B.

10. — * *On the best means of improving the moral and physical condition of the working classes, etc.* — Des meilleurs moyens d'améliorer l'état moral et physique des classes laborieuses ; discours prononcé à la première assemblée scientifique mensuelle de l'*Institut de mécanique de Belfast* ; par Henry M'CORMAC, D. M. Londres, 1850 ; Longman. In-8° de 24 pages ; prix, un shilling.

M. le docteur M'Cormac avait à remplir une tâche devenue facile à quelques égards, difficile sous un autre point de vue ; il fallait faire sentir de plus en plus les avantages de la propagation des connaissances et de l'esprit d'association, et, par conséquent, ajouter de nouveaux motifs à tous ceux qui ont été exposés plusieurs fois. Il les a trouvés dans les circonstances particulières où l'Irlande est placée aujourd'hui. On a peut-être à lui reprocher une erreur bien excusable : il pense que tout homme est capable d'instruction, et que, de quelques mauvaises qualités que la nature l'ait doué, l'éducation peut le rendre meilleur. Quoique cette proposition soit vraie pour les masses, elle ne l'est point pour quelques individus ; il en est quelques-uns que l'instruction rend plus redoutables, qu'elle arme d'instrumens de crimes, instrumens plus dangereux que ne peut l'être la brute nature, dans toute sa perversité. Mais cette opinion de M. M'Cormac, qui est celle de plusieurs philosophes des plus distingués, n'influe point sur l'ensemble de ses vues de bienfaisance éclairée, active, efficace, s'attachant à détourner la source du mal, au lieu de se borner à des palliatifs. Tout ce qu'il dit peut être pratiqué partout, aussi-bien qu'en Irlande. Y.

11. — *Ireland and its economy; being the result of observations made in a tour through the country, in the autumn of 1829.* — De l'Irlande, et de son économie intérieure ; résultat d'observations faites dans ce pays pendant l'automne de 1829 ; par J. E. BICHENO. Esq. Londres, 1830 ; Murray. In-8°.

C'est lorsque la grande mesure de l'émancipation avait déjà apporté quelque soulagement aux maux de l'Irlande, que M. Bicheno a parcouru ce malheureux pays. Dans des vues toutes philanthropiques, il a cherché à découvrir la cause des souffrances dont il était témoin. Une population qui s'accroît à mesure que les moyens de la faire vivre diminuent, c'est là le fait malheureux qui donne un démenti à tous les raisonnemens des philosophes et des économistes, et qui déjoue tous leurs plans d'amélioration. Le voyageur anglais, imbu, sans s'en douter lui-même, des préjugés aristocratiques que dans sa patrie on suce avec le lait, regrette l'organisation des *clans*, qui parquait une masse d'hommes au profit d'un seul, et attribue les malheurs de l'Irlande à l'abandon d'un système, qui, selon lui, unissait le propriétaire au prolétaire par des liens d'affection et de patronage. Il dit avec raison, que les dissensions et les troubles ne viennent point des oppositions religieuses, que celles-ci sont un phénomène, un effet, non une cause. Tous les riches sont protestans, tous les pauvres, ca-

tholiques, et l'état de guerre entre ces deux classes ne vient pas de la différence de sectes; c'est bien plutôt leur haine mutuelle qui les a rangées dans deux camps opposés. Cette vue de M. Bicheno est fort juste; mais il est étonnant qu'il ne donne pas sur-le-champ l'explication de cet état de choses, et qu'il aille la chercher dans l'abandon d'un vieux système que le genre humain grandissant a dû briser, comme l'enfant brise ses lisières, quand ses membres sont assez forts pour le porter. La cause de la haine entre les pauvres et les riches, en Irlande comme ailleurs, est facile à trouver : elle naît de ce que les uns ont tout; les autres, rien.

M. Bicheno se range parmi ces admirateurs du passé, qui, tournant incessamment dans un cercle vicieux, attribuent les maux de l'humanité aux nouvelles doctrines, et, en expliquant deux effets l'un par l'autre, prétendent remonter aux causes. Le voyageur peut regretter, mais il ne rappellera pas ces tems où « les rentes, que l'on a refusées depuis aux *landlords* républicains, étaient volontairement payées à des chefs despotiques; où des contrats passés en rompant une baguette ou une paille étaient plus obligatoires que ceux qui sont enregistrés aujourd'hui sur le parchemin, et dont le peuple se rit, ne se regardant pas comme lié parce qu'il y a du noir sur du blanc, des lettres tracées sur une *peau de mouton*. » Chaque âge de la société a ses vertus; les besoins et les maux se sont accrus avec les lumières, non comme conséquences les uns des autres, mais tous naissant de l'expérience, de la vie, des lois de notre organisation; car la société, établie sur le modèle de l'homme, grandit comme lui, et ses exigences, ses défiances grandissent avec elle.

Les regrets de ces tems d'enfance appartiennent aux poètes : à eux, le champ des souvenirs et celui de l'espérance, ces deux paradis sans bornes, entre lesquels marche la vie positive : le moraliste, l'observateur qui recueille des matériaux pour la législation et pour le gouvernement des peuples, a une autre tâche : il faut qu'il mette le doigt sur la plaie et lui donne son véritable nom, car c'est presque toujours indiquer le moyen de la guérir. La division des propriétés est l'unique, mais difficile remède, à la situation de l'Irlande, si critique, que ce n'est pas de sa durée que le ministère s'inquiète, puisqu'elle est impossible, mais bien de la manière dont le pays peut trancher la question, si l'autorité ne la résout. C'est à lui, c'est au gouvernement, de trouver les moyens d'amener progressivement, légalement, une répartition que, tôt ou tard, une révolution effectuera : une Révolution, c'est-à-dire, une

de ces violentes injustices qui, de tems à autres, viennent tout à coup compenser en un moment des siècles d'oppression, et redresser par une terrible secousse la balance sociale.

L. SW.-B.

RUSSIE.

12. — *Réponse à la Lettre de Tutundju-Oglou*, par M. DE HAMMER.

15. — *Observations sur la Lettre de Tutundju-Oglou-Moustafa-Aga*, véritable philosophe turk, à M. Thaddée Bulgarin, rédacteur de l'*Abcille du Nord*, etc., par F.-B. CHARMOY. In-8° de 40 p. Saint-Petersbourg, 1828; imp. de C. Hintze.

Nous voici engagé dans une discussion, sans doute un peu longue, au sujet de deux ou trois brochures, dont le but est peut-être un peu trop spécial pour un recueil qui ne peut et ne doit s'attacher qu'à présenter à ses lecteurs l'analyse sommaire, et pour ainsi dire l'essence des faits les plus généraux ou des productions capitales de la science; mais nous croyons avoir prouvé qu'il s'agissait de quelque chose de plus ici que d'une simple discussion littéraire entre deux Orientalistes, sinon également célèbres, du moins également recommandables; et d'ailleurs, il serait injuste de refuser à la défense la place que nous avons accordée à l'attaque. Écoutons donc un instant M. de Hammer et celui qui s'est constitué son défenseur officieux, sans doute par estime pour ce savant professeur et par conviction pour son bon droit.

Dans sa *Réponse*, insérée dans le cahier de juillet 1828 du *Nouveau Journal asiatique* (p. 50 à 71), M. de Hammer essaie d'abord d'intéresser à sa propre cause l'honneur de la *Société asiatique de Paris*, qui l'a nommé le premier de ses associés étrangers, et dont le jugement, dit-il, est compromis par l'indigne attaque de M. Senkovsky, et par le ton et l'objet de sa critique. Nous ne voyons pas tout-à-fait la conséquence de ce raisonnement; nous ne croyons point qu'aucune société du monde puisse être compromise en rien, parce que les écrits d'un de ses membres ou d'un de ses associés auront été l'objet d'une critique plus ou moins sévère, plus ou moins fondée, de la part d'un autre savant étranger à la société, ou même faisant partie de la société; à moins de déclarer que cette société et tous ses membres ou adhérens sont infailibles: prétention que nul homme ou même nul corps n'est en droit d'afficher à l'égard de tous les autres, et dont le ridicule ferait aujourd'hui justice.

Quoi qu'il en soit, M. de Hammer ne répondra pas, dit-il.

par des injures, aux injures de M. Senkovsky ; il veut, suivant l'expression de Polybe, que sa défense soit *non-seulement une lutte, mais encore une école*. Nous ne pouvons en cela qu'approuver M. de Hammer, quoique nous devions à la vérité de déclarer que nous avons trouvé bien des malices, bien des méchancetés dans la lettre de M. Senkovsky, mais rien qui ne nous paraisse être de bonne guerre, et surtout rien qui ressemble le moins du monde à des injures. Après un préambule, où la modestie de notre célèbre orientaliste M. Silvestre de Sacy reçoit un éloge que tous ses confrères devraient bien tâcher de mériter comme lui, M. de Hammer entre en matière, et passe franchement condamnation sur *les fautes et les erreurs* de sa traduction. Il avoue qu'il a eu tort « de traduire les mots *ichtlar* et *mounfesihan* comme s'ils étaient des noms propres » ; qu'il a « mis par mégarde dans cette traduction, le côté droit pour le côté gauche, et ceux-ci pour ceux-là » ; il avoue qu'il aurait dû « lire *berke*, au lieu de *birke* », et qu'il a eu « tort de prendre les mots *baki-ol-djaji*, *baki-el-djaji*, ou *bakil-djaji* pour le titre d'un ouvrage ». Enfin il reconnaît que « la leçon de *djebal* (montagnes) vaut mieux que celle de *djemat* (chameaux) ». — « Voilà, dit-il, pour les fautes d'inadvertance : pour les autres qui ont été relevées par M. Senkovsky, elles sont autant de fictions de sa création. » Si la leçon de *Kârran* vaut mieux que celle de *Kaziran* (lotor, dealbator), qu'il a rendue par *foulon*, il n'est pas vrai, ajoute-t-il, que ce mot signifie une blanchisseuse, comme le veut M. Senkovsky, ce qui donnerait lieu de croire que ce sont les femmes qui blanchissent en Perse, tandis que ce sont les hommes. Si la leçon de *Ghounwan* vaut mieux que celle d'*Oumran*, il n'en a pas moins en raison de traduire celle-ci (qui est celle que porte son manuscrit) par le mot de *culture*, qui est celle que lui donne *Ibu-Khaldoun* et le dictionnaire arabe-turc d'*Akhtéri*, qui a paru il y a deux ans à Constantinople. Il soutient que le mot persan *kundus* est le nom d'une *herbe vénéneuse*, et non celui du castor, comme le veut M. Senkovsky, qui a confondu ce mot, dit-il, avec celui de *koundhouz*.

Nous ne suivrons pas plus loin le célèbre orientaliste de Vienne sur le terrain glissant de cette discussion, où il semble reprendre quelquefois l'avantage contre son adversaire, qu'il taxe à son tour, en propres termes, d'*ignorance* et de *présomption*, et qu'il accuse d'user souvent à son égard « d'un procédé qui ne peut réussir qu'auprès des personnes qui n'entendent rien aux textes orientaux » ; c'est de paraître corriger ses traductions « par une nouvelle interprétation, qui est en réalité

moins juste et moins fidèle à la lettre du texte. » Nous ne sommes point juge compétent dans ces matières, comme nous l'avons déjà déclaré, et nous avons hâte d'arriver au point le plus important de cette discussion, qui est relatif au sujet même de l'ouvrage de M. de Hammer, critiqué par M. Senkovsky, c'est-à-dire aux *origines russes*. « Il en sera, dit-il, comme l'entend M. Senkovsky, je ne serai, comme il lui convient de le dire, et si l'on peut le croire, qu'un *franc ignorant*, un *charlatan* (1), en histoire et en géographie; je lui abandonne tous mes ouvrages, car il paraît que c'est leur quantité qui l'irrite... mais je ne puis désavouer ce que j'ai dit sur les *Sacæ*, les mots *Czar*, *Ras*, *Corsares* et sur la patrie originaire des Germains. » Ici l'auteur s'attache à prouver les cinq propositions suivantes, savoir : 1° que « les Σάξαι des Grecs paraissent être les Slaves »; 2° que « le nom de *Czar* est un nom asiatique »; 3° que « les *Corsans* du Chahnamè sont les Χοροζροι des géographes grecs »; 4° que « les *Asshabi-Ras* du Coran, placés par quelques commentateurs sur les bords de l'Araxe, sont probablement les Ρωσ de l'Écriture, c'est-à-dire les Russes d'Asie, que les historiens orientaux classent parmi les Turcs »; 5° enfin (et cette dernière proposition n'est plus relative aux Russes, mais aux Germains), que « la patrie originaire des Germains et des Teutons est au delà de l'Oxus, la Boukharie » (quoique, ajoute M. de Hammer lui-même, la « leçon du manuscrit de Mirkhond qui porte *Germania* pour *Djördjania* soit fautive », ce qu'avait observé son critique).

Il faut lire dans la *Défense* même de l'auteur toutes les raisons qu'il cherche pour appuyer son opinion, et les comparer ensuite avec celles que donne M. Senkovsky pour corroborer la sienne, qui lui est toute contraire, et pour laquelle nous avons déjà dit que nous penchions. Mais cette opinion ne reçoit point de valeur de la nôtre, que nous devrions appuyer à notre tour sur des preuves. Ce n'est pas ce que l'on peut faire en quelques mots. Nous le tenterons peut-être un jour; mais dans un travail spécial, pour lequel nous n'avons encore qu'une bien faible partie des matériaux, et surtout des connaissances que nous sentons être nécessaires. Nous ne voudrions pas imiter en cela l'exemple de savans célèbres qui se sont présentés quelquefois dans l'arène, armés un peu trop à la légère, et qui ont donné des conjectures hasardées pour des faits, quoique nous ne puissions prêter à nos erreurs l'au-

(1) Remarquons, en passant, que ces mots ne se trouvent nulle part textuellement dans la lettre de M. Senkovsky.

torité d'un nom qui les rendît bien dangereuses, et que par cela même sans doute nous fussions plus excusables. Les savans, et en général tous ceux qui écrivent sur une matière quelconque, devraient s'appliquer avant tout à augmenter la somme des vérités connues. Ce n'est pas la peine de s'élever au-dessus du vulgaire et de monter à la tribune, si l'on ne fait qu'embrouiller la question et épaissir davantage le voile de l'erreur ou du doute. C'est là le point moral de la discussion, c'est là où nous voulions en venir; et tout notre désir serait de voir les savans se rendre un peu plus respectables en se respectant un peu plus eux-mêmes dans les querelles que peut leur susciter l'amour-propre.

Il nous reste bien peu de place pour parler des *Observations* de notre compatriote M. Charmoy, qui, on ne sait trop pourquoi, est venu se mêler à cette discussion. Ma raison, dit-il, se refuse à attribuer, comme M. de Hammer, un semblable *libelle* à un homme aussi distingué que M. le professeur Senkovsky. » Il entreprend donc de lui répondre, et il essaie de le faire sur le même ton qui règne dans la lettre de son adversaire, ou plutôt de celui de M. de Hammer; mais, si la plaisanterie est une arme que l'on se plaît généralement à voir manier par les Français, et dans laquelle on avoue assez volontiers la supériorité de notre nation, il faut bien reconnaître qu'en cette occasion notre compatriote a été vaincu par un étranger, qu'il est resté bien loin de la finesse, de l'ironie, et surtout des convenances, et des formes du style employé par l'agresseur; nous dirons même que sa brochure, écrite en français, mais très-peu soignée sous le rapport typographique, semblerait bien plutôt traduite péniblement d'une langue étrangère que celle de M. Senkovsky, qui a été écrite originairement en russe.

Ce qu'il y a de plus clair dans la brochure de M. Charmoy, c'est qu'il a voulu, sous le prétexte de défendre M. de Hammer contre les attaques de M. de Senkovsky, montrer que ses connaissances sont supérieures à celles de ces deux savans; ce que nous souhaiterions de tout notre cœur, ne fût-ce que par esprit national. En effet, il accuse le célèbre orientaliste de Vienne (p. 4) de travailler « parfois avec trop de légèreté ». Il ne s'est, dit-il (p. 6), immiscé dans cette discussion, que parce que M. de Hammer « s'est laissé *intimider* par le ton tranchant du *quotidien* dirigé contre lui », et qu'il s'est borné « à chanter la *palinodie* », au lieu de relever les fautes grossières dont fourmille l'ouvrage de son adversaire. Il oppose (p. 9 à 12) sa propre version de quelques passages à la traduction de M. Senkovsky, et prétend prouver par-là que ce

« mordant censeur les a tout aussi mal entendus que le savant qu'il a critiqué ». Étrange manière, on l'avouera, de défendre M. de Hammer!

Mais, ce qu'il y a de plus curieux dans cette prétendue défense, c'est que le fameux *Djebal*, sur lequel M. de Hammer lui-même a passé condamnation de si bonne grâce, ne doit plus être remplacé, selon M. Charmoy, par celui de *Djemat* (ou *Djimâl*) qu'a proposé M. Senkovsky; mais qu'il faut lire, à la place de ces deux mots, celui de *chutarha*, que l'on trouve, dit-il, dans le texte persan, donné par M. de Hammer lui-même à la suite de son ouvrage. C'est ce qu'on appelle faire d'une pierre deux coups; c'est tuer à la fois (toujours dans la supposition que notre compatriote ait raison) et M. Senkovsky, contre lequel il dirige sa réfutation, et M. de Hammer, qu'il prétend défendre. Cela nous rappelle enfin la fable de l'*Ours émueur* (1), et ce vers de notre bon et inimitable La Fontaine :

Mieux vaudrait un sage ennemi,

qu'on pourrait appliquer à de plus grandes erreurs.

Edme HÉREAU.

POLOGNE.

14. — * *Discours prononcé par M. le comte Mostowski, sénateur palatin, ministre de l'intérieur et de la police du royaume de Pologne, à l'ouverture de la diète, le 28 mai 1850. Varsovie, 1850; imprimerie de Glucksberg. In-8° de 59 pages.*

Les ministères ne sont pas aussi mobiles en Pologne qu'en France : nous avons sous les yeux les discours prononcés depuis 15 ans par le même ministre, à l'ouverture de chaque diète. Cette stabilité est un bien ou un mal, suivant l'usage que font du pouvoir ceux qui en sont dépositaires. Malheureusement, le bien ne peut être opéré que lentement, au lieu que le mal peut tomber comme une bombe qui écrase par sa chute, et répand au loin ses éclats meurtriers. Nous nous plaignons avec raison de l'état actuel de la France; nous sentons péniblement toute l'étendue de nos besoins, le poids énorme du fardeau qui nous accable; nous connaissons les moyens de soulagement et les obstacles qui s'opposent à leur adoption : la Pologne est-elle mieux que nous? Examinons.

Pour une population qui n'est guère que le sixième de celle de la France, on compte 14,142 causes criminelles; ce serait, à proportion, au moins 85,000 pour la France; il y en

(1) *L'Ours et l'Amateur des jardins*, liv. VIII, fab. X, édit. paisienne.

à moins chez nous. Mais il paraît que les écoles supérieures sont plus fréquentées en Pologne qu'en France. Quant à l'instruction primaire, ce discours ne donne pas la mesure des progrès qu'elle a pu faire en Pologne; M. le ministre de l'intérieur annonce que le nombre des étudiants s'est accru, quoique celui des écoles ait été diminué. Les maximes qui dirigent le gouvernement polonais, relativement à la propagation des connaissances, doivent être remarquées par les philanthropes; nous les livrons à leurs méditations. Les voici telles que M. le comte Mostowski les expose : « Aucune société dont les membres n'auront point appris à discerner le bien et le mal, le vice et la vertu; auxquels on n'aurait pas, à cet effet, ainsi que pour la direction de leur avenir, enseigné les premiers élémens de toute instruction sociale, à lire, à écrire, à compter, et ce qui est strictement nécessaire à la profession qu'ils exercent, ne saurait être mûre pour chérir et maintenir un état de choses hors de leur portée. Et, s'il est peut-être vrai que l'extension irrégulière des connaissances, en augmentant la sûreté des personnes, tend à diminuer celle des propriétés, par les nouveaux désirs qu'elle excite, le moyen le plus simple d'écarter l'appât des jouissances illicites se trouverait en facilitant surtout pour chaque état l'instruction limitée qui lui convient, et qui attachera davantage. » Cette doctrine poussée trop loin ne serait point sans danger : elle tendrait à faire penser que l'effet de l'instruction pourrait être d'engager les assassins à se contenter d'être voleurs, ce qui serait une amélioration; mais que, d'un autre côté, l'accroissement illimité de l'instruction multiplierait les vols, ce qui serait aussi un grave inconvénient. Quant à l'instruction limitée qui convient à chaque profession, il est fort à craindre que les distributeurs ne se trompent sur une dose aussi précise, qu'ils n'aient mieux être avares que prodigues, et que, pour éviter plus sûrement la multiplication des vols, ils ne laissent faire quelques pas rétrogrades vers l'assassinat. Mais continuons notre examen.

En raison de la population, le clergé polonais n'est pas la moitié de celui de France, et probablement il n'est pas traité plus magnifiquement; c'est un bien. Dans l'espace de cinq ans, 267 fonctionnaires, prévenus de concussion ou d'abus de pouvoir, ont été poursuivis criminellement; justice a été faite, c'est encore un bien; mais le nombre des prévaricateurs est très-grand, ce qui décèle quelque vice dans les lois ou dans les mœurs; voilà un mal. Nous ne manquons pas non plus de fonctionnaires prévaricateurs; mais bien peu sont poursuivis

crinaînement. Les levées de recrues ont été moindres en Pologne qu'en France. En Pologne, les routes s'amélioraient, tandis que les nôtres se dégradèrent de plus en plus. Les améliorations sont rapides, dans un pays où l'on avait tant à réparer; chez nous, où il ne s'agissait que de conserver, on n'a rien acquis; et sans les efforts constans des amis de la patrie, les pertes eussent été nombreuses, et peut-être irréparables. Que les Polonais soutiennent leur courage, qu'ils ne cessent jamais d'espérer, et qu'ils s'attachent à resserrer le faisceau national : pour eux l'avenir n'est pas, comme pour nous, menaçant et chargé d'orages. Tout bien considéré, dans les circonstances actuelles, ils ont à se féliciter d'un état de choses qui ouvre la voie à de nombreuses améliorations. Tous les vœux des amis de l'humanité accompagnent et encouragent la noble nation polonaise dans sa tendance progressive; et le ministre qui veut la favoriser, et qui remplit ainsi les intentions de son jeune souverain, mérite aussi des éloges. N.

ALLEMAGNE.

15.—*Mikroskopische Untersuchungen, u. s. w.* — Recherches microscopiques sur la découverte faite par M. Robert Brown de particules vivantes, indestructibles même dans le feu, se trouvant dans tous les corps, et sur la génération des Monades; par le docteur C. Aug. Sigm. SCHULTZE. Carlsruhe et Fribourg, 1828. In-4°.

Depuis le commencement des recherches scientifiques, un des buts principaux de la physiologie a été, d'un côté, de poursuivre le germe de la vie jusque dans ses premiers mouvemens; de l'autre, de découvrir les phénomènes qui signalent le passage de la vie à la mort. Le microscope a servi maintes fois à l'examen de ces problèmes encore insolubles, et il a ramené les philosophes à ces idées de molécules et d'atomes qu'avaient déjà professées Empédocle et Démocrite. On a vu là, comme en beaucoup d'autres points, un obscur instinct de ces antiques génies devancer les démonstrations de la science.

M. Robert BROWN, qui se livre aux recherches microscopiques, annonce, dans un Mémoire qui a paru à Londres en 1829, et dont la *Revue Encyclopédique* a rendu compte (voy. t. XLIV, p. 124), que tous les corps organiques et inorganiques contiennent des particules animées, pourvues d'un mouvement propre, qui sont dans tous les corps de la même forme et de la même grandeur, et qui ont le même mouvement.

Cette question a déjà été soumise au jugement de l'Académie des sciences. M. Ad. BRONGNIART avait présenté un Mémoire dans lequel il avançait que *c'est un caractère commun aux corpuscules reproducteurs de tous les êtres organisés de jouir d'une vie propre qui se manifeste par des mouvemens spontanés.* M. Brown étendait cette proposition à tous les corps de la nature. L'Académie, appelée trois fois à prononcer son avis dans ces difficiles questions, élève dans son premier rapport la découverte de M. Brongniart jusqu'aux nues, admet le doute dans le second, et dans le troisième déclare que les travaux de M. Robert Brown fournissent de fortes présomptions contre l'hypothèse du naturaliste français.

Ce sont ces travaux de M. Brown que M. Schultze a soumis à un nouvel examen; et il est arrivé à des résultats tout différens :

1°. Le mouvement des molécules n'est point un mouvement spontané; il est dû à l'évaporation du liquide, à l'imbibition ou à la dissolution des particules. Si on les place dans un liquide qui s'évapore difficilement, l'huile par exemple, le mouvement cesse; il l'accélère beaucoup dans l'alcool et l'éther. En étudiant avec attention ces mouvemens, M. Schultze est parvenu à en distinguer trois espèces qu'il rapporte à trois causes différentes : le premier, d'ascension et de descente, est produit par l'évaporation du liquide; le second, d'oscillation, semblable à la supination et à la pronation de la main, est dû à l'imbibition successive des particules; le troisième, de rotation, à leur dissolution dans la liqueur.

2°. M. Robert Brown a avancé que ces mêmes particules qu'il a aperçues dans le pollen des plantes se retrouvent comme molécules élémentaires dans tous les organes des animaux et des végétaux, et sont les mêmes que celles qu'ont décrites Buffon, Needham, Wrisberg, Müller et Milne Edwards. M. Schultze nie la vérité de cette proposition pour les particules organiques. Elles diffèrent de formes et de grandeurs suivant les animaux et suivant les organes. Et le raisonnement est ici d'accord avec les faits; car quelle explication des différens phénomènes vitaux pourrions-nous espérer d'atteindre, si ces opinions d'une similitude complète entre toutes les parties élémentaires des corps organisés étaient confirmées par l'observation? Quant à la texture des corps inorganiques, où M. Robert Brown prétend avoir trouvé les molécules comme parties élémentaires, il semble à M. Schultze qu'elles sont un produit de l'art, et qu'on peut leur donner le degré de grossueur qu'on veut par la pulvérisation.

Tels sont les résultats auxquels est arrivé M. Schultze par un grand nombre d'observations attentives et ingénieuses. Il est impossible de méconnaître la valeur de ses objections; et on en sentira encore davantage la force si l'on se rappelle qu'un observateur plein de sagacité, M. *Raspail*, a déjà attaqué, et presque par les mêmes motifs, le Mémoire publié par M. Adolphe Brongniart sur les particules du pollen. Il est évident que, quel que soit le pouvoir de nos verres grossissans, nous sommes encore loin d'avoir atteint les limites où la nature commence ses opérations. E. L.

16. — * *Corpus Historiæ Byzantinæ*. — Collection des Historiens de Byzance : Nouvelle édition publiée par les soins de M. NIEBUHR. Bonn, 1850. In-8°.

Cette belle entreprise marche d'un pas rapide; déjà elle nous a donné *Agathias*, *Nicéphore*, *Constantin Porphyrogenete*, le *Syncelle*, etc., etc. : aujourd'hui M. BEKKER et NIEBUHR publient plusieurs nouveaux écrivains : ce sont *Dexippe*, *Eunape*, *Petrus Patricius*, *Priscus*, *Malchus*, *Ménandre*, *Olympiodore*, *Nonnosus*, *Candide* et *Théophane*; enfin le volume est terminé par les panégyriques de *Procope* et de *Priscien*. Nous empruntons à la préface quelques renseignemens sur ces divers historiens. *Dexippe*, Athénien, fut honoré de la dignité d'archonte éponyme et fut agonothète aux panathénées; il se distingua à la fois comme orateur et comme historien, aussi lui érigea-t-on une statue. La gloire militaire embellit aussi sa carrière, car il défit les Hérules qui s'étaient jetés sur Athènes, et leur tua 5,000 hommes. *Dexippe* vécut jusqu'au règne de *Probus*. Les fragmens qu'on nous donne de lui sont relatifs à la guerre des Scythes et aux affaires de Macédoine : *Photius* vante beaucoup son style. — *Eunape* naquit à Sardes en 517, et continua l'histoire de *Dexippe* : il paraît d'après *Photius* qu'il la poussa jusqu'en 404, année de l'exil de saint Jérôme. *Eunape* professait une haine aveugle pour les chrétiens. On a joint à ces historiens, ainsi qu'à *Ménandre*, des fragmens découverts au Vatican par l'abbé *Maï*. — *Petrus*, né à Thessalonique, se distingua à Constantinople dans l'art de la parole. *Justinien* le chargea de plusieurs missions importantes; dans l'une d'elle, il tomba au pouvoir du roi des Goths, à Ravenne, et demeura trois ans captif; après avoir conclu plusieurs traités avec les Perses, il termina sa longue et brillante carrière, laissant un fils qui suivit ses traces. *Petrus* écrivit l'histoire, mais il serait difficile de dire où il commença, on présume qu'il s'arrêta où commence *Eunape*. — *Priscus* de Thrace a écrit huit livres sur *Attila*. On ne sait pas

non plus quel fut le commencement de son histoire : seulement on remarque qu'on ne la cite pour aucun événement antérieur à 455; on a des raisons de croire enfin qu'elle finissait à 474, année où commence celle de Malchus. Celui-ci, né à Philadelphie en Palestine, faisait à Constantinople le métier de sophiste; il continua Priscus jusqu'à l'an 480, époque de la mort de l'empereur Léon. Son ouvrage contient sept livres et embrasse sept ans. Quant à Ménandre, il continua l'histoire d'Agathias, depuis l'invasion des Huns repoussés par Bélisaire en 558, jusqu'à la fin de Tibère en 582. On ne sait d'Olympiodore, de Caudide, de Nonnosus et de Théophane que le peu que nous en apprend Photius. M. CLASSEN a revu la traduction latine. Il y a dans cette édition une multitude de corrections et d'ingénieuses conjectures, les unes de M. Niebuhr, les autres de M. Bekker : on les distingue par les initiales dont elle est signées.

P. DE GOLBÉRY.

17. — *Antiquitates Saynenses*, etc. — Antiquités de Sayn recueillies en 1684 par Jean-Philippe DE REIFFENBERG et publiées pour la première fois sur les manuscrits originaux. Aix-la-Chapelle et Leipzig, 1850; J. A. Mayer. In-8°. avec figures.

Quoiqu'écrit à la fin du xvii^e siècle, et publié seulement au commencement du xviii^e siècle, cet ouvrage était loin d'être ignoré. Plusieurs savans y ont recouru avec fruit et se sont appuyé de son autorité, entre autres le célèbre Hontheim qui songeait à en faire cadeau au public ainsi que des *Notæ et Additiones in Annales Browerianos Trevirenses* du même auteur. Les *Antiquités de Sayn* sont divisées en quatre parties. Dans la première, il est traité de la ville de Sayn, de son château et de ses dépendances; dans le second, de Cunostein-Engers qui est dans le voisinage, lieu où J. P. de Reiffenberg reconnut les débris du pont jeté sur le Rhin par César et dont celui-ci fait mention dans le vi^e livre de la *Guerre des Gaules*. La troisième partie est consacrée à des recherches sur *Regiodulum*, non pas celui dont parle Tacite (*Hist., lib. iv*), mais le *Regiodulum* d'Ammien Marcellin. Enfin dans la quatrième est décrite la paroisse de Heimbach. Les différens chapitres ou Mémoires sont précédés d'une préface et accompagnés de notes par M. ENGELMANN, conseiller à Arensburg, lequel n'a pas jugé à propos de se nommer.

DE REIFFENBERG.

Ouvrages Périodiques.

18. — * *Kritische Zeitschrift*. — Recueil critique de jurisprudence et de législation étrangères, publié par MM. MITTER-

MAIER et ZACHARIE. T. II : cahiers II et III. Heidelberg, 1856. In-8°.

Deux articles importans pour la Suisse ouvrent ce nouveau volume. Dans le premier, M. MITTERMAIER examine le nouveau projet de Code pénal du canton de Genève ; dans l'autre, M. FREY, docteur bâlois, entretient ses lecteurs des Codes d'Uri et d'Appenzell. Attachons-nous d'abord aux lois qu'on prépare pour l'heureuse cité qui, française au tems de notre gloire, jouit aujourd'hui d'une liberté et d'une prospérité dignes d'envie. Genève jusqu'à ce jour était encore régie par notre Code pénal : cependant il y avait été fait des changemens dictés par l'humanité et par la raison. Il est peu de pays qui puissent se glorifier d'autant de lumières : de savans jurisconsultes, des historiens célèbres répandent sur leur belle patrie l'éclat de leur réputation, et c'est de Genève que s'est élevée récemment la philanthropique discussion d'une des questions les plus graves, de celle de l'abolition de la peine de mort. Le projet dont il s'agit aujourd'hui est le dernier travail du célèbre traducteur de Bentham. Il ne s'agit de rien moins que de mettre en pratique les idées du philosophe anglais. Mais M. Mittermaier, tout en reconnaissant le mérite du travail de M. Dumont, pense que son adoption n'aurait pas pour Genève de résultats heureux. Passons sur la nomenclature des crimes et la liste des peines. M. Mittermaier n'approuve pas les définitions qui souvent ne servent qu'à entraver l'usage qu'on voudrait faire des lois, et qui ressortent bien mieux du bon sens et du discours ordinaire, que de phrases trop souvent défectueuses et presque toujours incomplètes. Il critique plusieurs de ces définitions, dont il fait sentir le vague et l'insuffisance. Il blâme bien plus encore les explications que l'on a cru devoir donner sous le titre d'*Expositions*. La peine de mort est conservée dans le projet, mais sous la réserve de ce que le Grand-Conseil en aura décidé : du reste, elle n'est destinée qu'à l'assassinat, à l'incendie au premier chef, à la révolte, à la trahison. M. Mittermaier réproouve le luxe des amendes, qui sont fort chères et prodiguées avec une désespérante profusion. — Jusqu'à ce jour on a peu fait pour la jurisprudence suisse : aussi la publication des ordonnances et des statuts d'Uri et d'Appenzell est-elle un bienfait qui portera bientôt ses fruits. Tout cela est écrit sans ordre, sans suite, en langage vulgaire, et quelquefois même en rimes. On doit à M. le docteur Frey un morceau fort curieux sur ces statuts, qui renferment des dispositions fort originales. Nous signalerons, quant à présent et sans ces analyses, deux morceaux

d'une grande importance pour le droit français : l'un, sur les nullités en matière de procédure, par M. RAUTER, de Strasbourg; l'autre, du savant avocat FŒLIX; ce dernier a pour objet la séparation des fonctions d'avocat et d'avoué. Enfin nous indiquerons comme fort intéressant un aperçu sur des collections de droit d'Arménie et de Géorgie, nous réservant de parler avec plus de détail d'articles d'un intérêt plus général, tels que celui de M. Mittermaier sur la marche et les progrès de la législation criminelle en général.

P. DE GOLBÉRY.

ITALIE.

19 — * *Teoria e Pratica del Probabile, dell' abate Giuseppe BRAVI*, etc. — Théorie et Pratique du Calcul des Probabilités, par l'abbé Joseph BRAVI. Milan, 1828; imprimerie de Félix Rusconi. Grand in-8° de 255 pag. ; prix, 5, 48 livres italiennes.

20. — *Ragionamento critico sulla Teoria del Probabile dell' abate Giuseppe BRAVI*, etc. — Dissertation critique sur la Théorie des Probabilités de l'abbé Joseph BRAVI. Bergame, 1829; imprimerie de Mazzaloni. Grand in-8° de 155 pages; prix, 2, 50 livres d'Autriche.

Le second de ces deux écrits est du même auteur que le premier. M. l'abbé Bravi répond à une critique de son ouvrage, insérée dans le recueil périodique publié à Modène sous ce titre : *Memorie di Morale e di Letteratura*. Le critique, animé d'un zèle dont la religion pouvait se passer, et que la morale ne réclamait pas davantage, n'a pas attendu l'approche du danger pour jeter un cri d'alarme; il a deviné les projets de l'ennemi, observé sa marche, et, allant à sa rencontre, il attaque impétueusement l'avant-garde qu'il croit apercevoir. L'auteur de la *Théorie du Probable*, étonné de se voir assailli si brusquement comme ennemi de la religion, se fâche, et riposte avec vigueur. Cette escarmouche n'aura pas de suite; le combat doit cesser dès qu'on se sera reconnu de part et d'autre. Nous n'avons donc à nous occuper que du livre qui a été l'occasion de ces débats inutiles.

L'exposition de la *Théorie* est divisée en neuf chapitres, et les applications en comprennent six. Le premier chapitre peut être considéré comme une introduction; l'auteur y expose en peu de mots l'histoire des travaux des géomètres sur le calcul des probabilités, et partant des notions générales de *sensations*, d'*idées*, de *principes*, il indique ce qui a pu jeter quelques philosophes pleins de droiture et de discernement hors des voies

qui lui paraissent seules dirigées vers la vérité. Dès ce début, quelques lecteurs prendront peut-être un peu d'ombrage, et observeront de plus près les raisonnemens de l'auteur; M. l'abbé Bravi n'y perdra rien. Quand même on s'écarterait de tems en tems de son avis, ce qui est inévitable, on reconuait si bien en lui l'amour sincère du vrai et le désir de propager les connaissances utiles, qu'on le suit avec intérêt, quelque route qu'il suive. Son introduction mériterait d'être citée presque en totalité, tant pour la justesse des pensées que pour celle des expressions; nous nous bornerons par nécessité à traduire le dernier alinéa, où l'auteur indique plus spécialement son but et l'ordre qu'il suivra.

« J'ai profité, pour la composition de mon ouvrage, des lumières qu'ont répandues les écrits des géomètres dont je viens de parler : j'ai surtout mis à contribution *Bernoulli*, *Condorcet* et *Laplace*. Mais, quel qu'ait été le génie de ces hommes illustres, quel que soit le mérite des ouvrages qu'ils nous ont laissés, il me semble qu'on peut faire disparaître des complications inutiles et des obscurités qu'ils y ont laissées, corriger certaines erreurs qu'ils n'ont point aperçues, restituer à la science des principes qu'ils ont omis. Je me suis donc attaché à simplifier, à établir entre toutes les parties les liaisons nécessaires, à remplir des vides, et ce travail amenait quelques changemens. Je devais aussi, pour rendre la science facile et accessible à tous, éviter les longs calculs dont les géomètres ont rempli leurs ouvrages, déduire des notions les plus communes les principes fondamentaux, et traiter le tout par une méthode uniforme : le public jugera si j'ai réellement fait ce que j'avais projeté. Jusqu'à présent aucun ouvrage italien n'avait traité d'une manière scientifique l'importante question des probabilités; celui-ci contient déjà beaucoup de vérités utiles, et déterminera sans doute quelque penseur plus profond à perfectionner ce que je n'ai qu'ébauché. »

Le second chapitre appartient à la métaphysique; l'auteur y traite de la certitude considérée en elle-même autant qu'il nous est possible de la connaître. Ici la métaphysique ne manque point d'amener son immense cortège de nuages, et d'en couvrir les notions les plus claires; l'idée de certitude serait de ce nombre si l'on pouvait s'abstenir de chercher à l'éclaircir encore, si on l'employait partout avec confiance au lieu de scruter péniblement ce qu'elle peut être. Nous comprenons à merveille ce que c'est qu'ignorer, et les explications qu'on en donnerait ne nous apprendraient rien de plus; nous savons tout aussi-bien ce que c'est que le doute; nous n'ignorons point qu'il diminue

à mesure que nous acquérons des connaissances relatives à l'objet de notre incrédulité, et que, lorsqu'il est entièrement dissipé, la certitude le remplace; en un mot, que, par rapport à nous, la certitude est la *conviction intime*, et ne peut être autre chose. Si de ce qui se rapporte à notre intelligence nous passons aux objets dont elle s'occupe, il nous faudra d'autres mots, car nous aurons de nouvelles idées; et si, à raison de quelque analogie partielle entre l'une de ces idées et quelque autre appartenant à un ordre de conceptions différentes, nous nous désignons l'une et l'autre par le même mot, l'expression manquera d'exactitude, et le raisonnement où ce mot sera employé se ressentira de cette incorrection. Si le mot *certitude* désigne l'état de l'esprit qui ne doute point, et ne peut douter, parce qu'il aperçoit clairement la totalité de l'objet dont il s'occupe, il ne devrait pas être permis de dire la *certitude d'un fait*. Dans ce cas, puisqu'il s'agit des *choses*, le mot *réalité* n'est-il pas le plus convenable, le mot *propre*? M. l'abbé Bravi n'a pu échapper entièrement à l'obscurité d'une discussion métaphysique, quoique son raisonnement y soit d'une sagesse remarquable, et qu'il fasse très-bien connaître les causes de l'incertitude qui s'attache à tous les résultats de notre intelligence, même en mathématiques. Il démontre avec une telle évidence la nécessité d'évaluer le degré de probabilité de chacune de ces opérations qu'après avoir lu ce chapitre on est persuadé que la partie la plus précieuse de l'art du raisonnement est celle qui établit les méthodes et dirige les applications du calcul des probabilités.

Dans les chapitres suivans l'auteur discute successivement les notions de *probabilité simple*, de *probabilité composée*, et il passe en revue les causes diverses qui font varier celles-ci, quant à la *valeur* que nous leur attribuons. Il traite ensuite de la combinaison des différentes sortes de probabilités plus ou moins complexes, plus ou moins appréciables. L'usage du calcul lui devient indispensable; mais il le réduit à des opérations d'arithmétique très-faciles, et supplée par le raisonnement à ce que les signes algébriques eussent représenté. Dans le troisième chapitre, au sujet de la probabilité simple, une question de mots ne semble pas déplacée, et peut répandre sur les choses mêmes quelques lumières dont la science profiterait. L'auteur, d'accord sur ce point avec tous les géomètres, établit cette *loi générale*: « Dans une série d'événemens également probables, le degré de leur probabilité relative est exprimé par une fraction numérique dont le numérateur est l'unité, et dont le dénominateur est le nombre total de ces

événemens. » N'est-ce pas une *règle de calcul* que l'on transforme ici en *loi*? Les lois tiennent essentiellement à la nature des choses; dans le cas dont il s'agit, ce n'est plus sur les choses que porte notre jugement, mais sur la connaissance que nous en avons. Nous regardons comme également probables des événemens dont l'éventualité nous est inconnue au même degré, mais qui ne sont point également possibles, ni même placés dans des circonstances également favorables. Ainsi, par exemple, les numéros d'une loterie occupent dans la roue, avant le tirage, une place déterminée : voilà pour ce tirage un premier fait : quelques-uns de ces numéros sont en avant, d'autres en arrière ou dans l'intervalle; le mouvement de rotation de la roue et la pesanteur les affecteront d'après cette position initiale, et il est évident que leur place, après le mouvement et au moment du tirage, dépend de celle où ils se trouvaient d'abord. Ils ne sont donc pas tous également à la portée de la main du tireur, leur sortie n'était pas *également probable*. Le calcul n'est donc fondé que sur une hypothèse représentant, non pas l'état des choses telles qu'elles sont, mais notre ignorance de ces premières données : ce n'est donc pas une *loi* que l'on a introduite dans l'évaluation des chances de la *probabilité*. A la rigueur il n'y a peut-être point d'événemens également probables; on serait tenté de l'affirmer si l'accusation de *fatalisme* ne menaçait pas le téméraire qui oserait avancer cette scandaleuse proposition; mais ce dont on ne peut douter, c'est que les cas d'éventualité réellement égale pour un grand nombre de chances sont extrêmement rares, et que par conséquent le calcul fondé sur cette égalité doit être fort souvent en défaut.

-Cet ouvrage mériterait une analyse approfondie. Le peu que nous en avons dit d'après une lecture trop rapide nous a convaincu de son utilité, et ce que nous avons pu relire est précisément ce qui nous a le plus satisfait. Cet ouvrage est très-propre à provoquer des méditations sans fatigue, et fructueuses : on ne sera pas moins content des applications que de la théorie. Il est bien à désirer que nos professeurs de philosophie sachent profiter de l'excellent travail de M. l'abbé Bravi.

FERRY.

21. — * *Teatro di Shakespcare, volgarizato*, etc. — Théâtre de Shakespcare, traduit en italien par *Virginus Soncini*, avec des notes explicatives. Milan, 1830; Ranieri Fanfani.

Notre *Revue* a déjà eu l'occasion de témoigner l'estime qu'elle fait des talens de M. V. Soncini lorsqu'il publia son Histoire de la Suède. Aujourd'hui c'est avec encore plus de sa-

tisfaction que nous applaudissons aux travaux littéraires de cet écrivain. Ses traductions des deux tragédies d'Othello et de Macbeth, qui seules jusqu'ici ont paru, nous semblent lui promettre un véritable succès. Il a compris son auteur, il l'a traduit fidèlement dans un langage pur, facile et qu'il a su animer de différentes couleurs, selon les différentes pensées qu'il avait à rendre. Peut-être pourrait-on accuser M. Soncini de se servir quelquefois d'inversions et de phrases qui s'éloignent autant de la simplicité que de la hardiesse du style de Shakespeare; mais en général il sait très-bien rendre les expressions anglaises par leur analogues italiens, et nous osons dire qu'il est souvent parvenu à reproduire sur ses lecteurs les impressions que le texte original produit sur les lecteurs anglais, de même que nous ne croyons pas nous contredire en ajoutant que, dans certains passages, M. Soncini est plus simple et plus touchant que l'original.

Dans les notes qui accompagnent cette traduction, il y a tant de grâce, de bon sens et de profondeur, qu'elles seules suffiraient pour nous rassurer sur la capacité du traducteur à remplir la tâche qu'il s'est imposée.

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. Soncini va sous peu livrer au public la traduction de quatre autres tragédies, et nous avons toute raison d'espérer qu'il complétera ce beau et très-utile travail. Jusqu'ici les Italiens n'avaient pu lire dans leur langue que quelques-unes des pièces de l'Eschyle anglais, traduites en vers par M. Leoni; et encore cette traduction s'écarte tellement de l'original, qu'on devrait plutôt l'appeler une imitation.

M. Soncini est aussi l'auteur d'une traduction des comédies de Molière, qu'on nous dit être excellente: mais nous ne l'avons point encore lue, et nous attendrons en conséquence pour en entretenir nos lecteurs. U.

Ouvrages périodiques.

22. — * *Annali universali di statistica*, etc. — Annales universelles de statistique, d'économie publique, d'histoire, des voyages et du commerce. 25^e volume. Milan, 1850; on s'abonne chez les éditeurs, quartier del Agnello, n^o 965. Le prix de la souscription est de 20 *liras* par an, et 24 *liras* par la poste.

Nous revenons toujours volontiers à ces Annales, parce qu'elles abondent en matériaux qui nous conviennent. Plus d'une fois peut-être il nous est arrivé de faire usage à notre

ingén de données que notre mémoire nous rappelait alors, et que le Reueil milanais nous avait fournies. Si nous sommes quelque jour dans la nécessité d'opposer une nouvelle résistance à l'accumulation des propriétés territoriales entre les mains d'un petit nombre de possesseurs, nous emprunterons certainement des faits et des raisonnemens à deux articles insérés dans le cahier de mars de cette année ; l'un est un Mémoire de M. le docteur VAXNI, lu à la Société des Géorgophiles, le 5 mai 1829, et l'autre est l'analyse d'un ouvrage de M. l'avocat POGGI, intitulé : *Essai d'un traité théorico-pratique sur le système de la distribution des propriétés, suivant les lois et la jurisprudence de Toscane*. L'auteur de cette analyse, M. NANNINI, expose avec clarté les principes d'économie publique qui résolvent toutes les questions relatives à cet objet, et dont le législateur ne devrait jamais s'écarter. On a fait pourtant chez nous, on y renouvellera peut-être des tentatives pour imprimer à nos lois une direction contraire à ces principes. Et remarquons que ces Annales sont publiées en Italie, dans un pays où le gouvernement représentatif est aboli : heureusement les principes de toute bonne administration n'y sont pas méconnus, et il est permis de les proclamer dans les livres, et même dans les écoles publiques.

25.—* *Giornale arcadico*, etc.—Journal arcadien des sciences, des lettres et des arts. Rome, 1830 ; Archini, libraire, rue du Cours (via del Corso), n° 249. Journal mensuel de 8 feuilles au moins par cahier : format in-8° ; prix de l'abonnement, 5 écus romains par an.

Ce journal, commencé vers la fin du xviii^e siècle, a été contemporain de grands bouleversemens politiques, au lieu même de sa naissance, et il est encore debout : la raison humaine et tout ce qu'elle produit, les sciences, les lettres et les arts échapperont désormais aux causes de destruction qui les atteignirent autrefois, et peut-être à plus d'une époque ; les journaux qui secondent les développemens intellectuels et la propagation des connaissances participeront à cette immortalité ; ils l'auront méritée. Le seul cahier de ce journal que nous ayons reçu cette année est du mois de janvier, et tout annonce que les lecteurs en seront aussi satisfaits en 1830 qu'ils l'ont été jusqu'à présent. Dans la section consacrée aux sciences, nous voyons que l'Italie a les yeux ouverts sur les travaux de nos savans, et qu'elle s'empresse d'en profiter. Nos ouvrages périodiques avertissent de l'apparition des écrits dignes d'estime ; on veut les juger par soi-même ; et, s'ils répondent à ce que l'annonce promettait, on les traduit : c'est

ainsi que la géométrie de M. Charles Dupin va servir à l'instruction de la jeunesse italienne. En littérature, il faut avouer que l'Italie semble nous livrer à nous-même, et attendre paisiblement que les accès de délire de quelques-uns de nos plus fougueux novateurs soient passés : on ne parle point de nous ; mais les auteurs italiens suffisent pour alimenter les journaux de cette contrée, et occuper le loisir des lecteurs. Mais, afin de satisfaire en même tems le goût de la variété, les rédacteurs y ont entremêlé quelques échantillons de prose et de poésie chinoises, pièces qui n'ont guère d'autre mérite que l'*étrangeté* : mais elles viennent de loin ; voilà ce qu'il faut à une classe de curieux. Si nous nous en rapportons à une Notice de M. ODESCALCHI sur un tableau de M. le professeur AGRICOLA, de l'Académie de Saint-Luc, le romantisme n'a pas plus envahi la peinture italienne que la littérature du même pays : Ce journal n'est pas le seul qui fasse prendre une opinion favorable de la situation de la république des lettres dans ce pays où elle parut autrefois avec tant d'éclat, et qui est encore une de ses contrées de prédilection. Un pays où les bons ouvrages périodiques se soutiennent et se multiplient occupe certainement un rang distingué dans la statistique intellectuelle.

N.

PAYS-BAS.

24. — *Description pittoresque de la grotte de Han sur Lesse*, par J. ALLEWEIRELDT, docteur en médecine. Bruxelles, 1829 ; lith. de Vanburggraff. In-fol., orné de 27 gravures.

La grotte de Han, qui prend son nom d'un petit village situé dans les Ardennes, à peu de distance de Rochefort et de Saint-Hubert, n'a guère commencé à être connue que depuis une dizaine d'années, époque à laquelle on parvint à suivre toutes ses sinuosités à travers la montagne dans laquelle elle se trouve. Mercator, dans le 1^{er} volume de sa Géographie, édition de 1608, a représenté, sur sa carte du Luxembourg, l'interruption de la Lesse, petite rivière qui se jette dans la grotte ; mais dans le texte il ne dit rien des particularités qu'elle présente. On pouvait pénétrer depuis long-tems dans la montagne, lorsque quelques personnes dans ces derniers tems parvinrent à trouver des passages qu'on ne connaissait pas encore, et s'aperçurent qu'on pouvait, en les suivant, traverser la montagne de part en part. M. le comte de Robiano, dans un des journaux de Bruxelles, appela le premier l'attention du public sur la grotte de Han. L'Académie de Bruxelles, vers la même

époque, désigna deux de ses membres, M. Kicka et moi, pour aller sur les lieux prendre connaissance de l'état des choses, et lui présenter à ce sujet un rapport qu'elle fit insérer en 1822, dans le 2^e volume de ses *Nouveaux Mémoires* (1).

Il paraît que la Lesse tournait autrefois autour de la montagne de Han; mais que cette petite rivière, dont les eaux à certaines époques prennent un volume considérable, finit par se frayer un passage dans la roche calcaire et amplia considérablement les cavités qui pouvaient s'y trouver déjà. Partout on trouve des traces de son action long-tems continuée, et des éboulemens nombreux qui semblent avoir eu lieu dans des tems plus ou moins reculés. La Lesse, dont les eaux coulent avec rapidité sur un lit de rochers, vient se jeter en bouillonnant dans un gouffre profond, situé vers la partie méridionale de la montagne. Ses eaux, dont il est impossible de suivre le cours, paraissent pénétrer dans l'intérieur de la grotte par les nombreuses fissures que leur présente la roche calcaire. On les revoit plus loin dans la montagne d'où elles sortent en formant une rivière de près de 20 mètres de largeur. La galerie de sortie, dont la voûte est formée par un plan immense de rochers, présente le coup d'œil le plus imposant. C'est par-là qu'on entre ordinairement dans la montagne, au moyen d'une barque qui pénètre assez loin dans son intérieur. Dans la dernière partie de la grotte, dont l'étendue entière est de plus de 1.100 mètres, on suit l'ancien lit de la Lesse, et l'on peut sortir par plusieurs fissures qui viennent aboutir à une vaste cavité par où la Lesse entraît autrefois. Quand, pendant l'hiver, cette rivière se gonfle et que la grotte du gouffre ne suffit plus pour donner passage à ses eaux, elle vient encore se jeter dans la montagne par cette même cavité, et souvent le surplus de ses eaux rentre dans l'ancien lit autour de la montagne.

La grotte de Han renferme des stalactites et des stalagmites d'une grande beauté. Quelques salles de son intérieur ont jusqu'à 50 et même 70 mètres de largeur. Je me rappelle que, lors de la dernière visite que j'y fis, nous restâmes égarés pendant quelque tems au milieu des débris de rochers détachés par les éboulemens qui ont eu lieu dans la plus grande salle; quoique nous fussions une dizaine de personnes, armées de flambeaux, nous ne parvenions à éclairer cette vaste cavité

(1) Cet écrit a été réimprimé en 1825, sous ce titre : *Relation d'un voyage fait à la grotte de Han au mois d'août 1822*; par MM. KICKA et QUELELET, avec des Notices sur plusieurs autres grottes du pays; avec un plan et 4 planches. 1 vol. in-8^e, chez Demat. Bruxelles.

que par parties, et nous eûmes de la peine à rentrer dans les chemins connus, malgré deux à trois conducteurs qui étaient avec nous. Je trouvai alors une galerie nouvelle que j'ai figurée sur la carte générale que j'ai donnée de la grotte. Lorsque je visitai ces cavités en 1822, plusieurs passages étaient très-difficiles; vers le milieu de la grotte, on devait même traverser un bras de la Lesse, dont la profondeur, dans les circonstances les plus favorables, était au moins de deux pieds. A cause de tous ces obstacles, il ne fallait pas moins de trois heures pour parcourir les sinuosités de la grotte; aujourd'hui les curieux trouvent des chemins plus praticables et moins dangereux.

L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons a eu pour but de présenter une description pittoresque de la grotte de Han, mais on peut craindre que les détails minutieux dans lesquels il est entré pour donner les dimensions des moindres fragmens de rocher ne parlent pas à l'imagination du lecteur, surtout si l'on considère que le moindre éboulement suffit pour changer les mesures qu'il donne avec tant de soin. C'est un écueil que nous avons senti nous-même, et peut-être ne sommes-nous pas parvenus à l'éviter dans la partie descriptive de l'intérieur de la grotte. L'auteur y a consacré tout un volume in-folio, car c'est de cet objet spécial qu'il s'est occupé. Du reste, si les détails dans lesquels il est entré peuvent paraître trop minutieux, son travail sous ce rapport même peut avoir un avantage, c'est de faire constater par la suite les changemens qui pourraient provenir par de nouveaux éboulemens ou par l'action des eaux. Nous avons regretté que la plupart des planches ne donnent qu'une idée très-imparfaite des objets qu'elles représentent; quant à l'exécution typographique, elle ne laisse rien à désirer.

A. QUETELET.

25. — LEOP. AUG. WARNKÖENIG..... *Doctrina juris philosophica aphorismis distincta, in usum scholarum.* Louvain, 1850; Michel. In-8°.

La jurisprudence traitée scientifiquement peut être considérée sous les points de vue historique, didactique, exégétique et philosophique. Sans le dernier, les trois autres manquent de clarté. Il faut que la philosophie fasse reconnaître son empire dans l'étude du droit, comme ailleurs: elle seule peut fournir la solution de ces importantes questions: d'où dérive toute notion du droit? Quelles sont les causes premières du droit universel? quelle est la fin suprême du droit? Elle seule peut nous apprendre si le droit est l'œuvre de la nature, du hasard ou de la volonté des gouvernans; elle seule est capable

de nous révéler l'origine véritable des idées du *juste* et de l'*injuste*, sans lesquelles nous ne saurions prononcer avec compétence sur les lois qui régissent les peuples, ni sur les institutions publiques et privées de la cité. Ces recherches constituent la philosophie du droit que M. Warnkœnig resserre dans un court, substantiel et lumineux abrégé. Il commence par exposer les opinions les plus célèbres professées sur la matière qu'il traite, et part de Grotius et de Puffendorff pour arriver jusqu'à nos jours. La méthode qu'il adopte lui est particulière, et annonce un esprit aussi juste que vigoureux. Il s'aide d'abord de l'histoire et de l'expérience, puis demande des lumières à la science de l'homme, tant physique qu'intellectuel et moral. Sous ce rapport, ses principes sont *anthropologiques* ou déduits de la *psychologie empirique*; en second lieu, *rationnels*, c'est-à-dire empruntés aux lois de la raison. Ces derniers se subdivisent en *logiques*, en tant que les règles du raisonnement servent à les découvrir; en *métaphysiques*, que les lois de la cognition établissent; enfin en *éthiques* ou *moraux*, qui découlent des lois de la volonté. Il faut voir dans le livre même l'usage heureux que fait l'auteur de l'instrument qu'il s'est ingénieusement fabriqué. Arrivé à la dernière page, on ressent cette satisfaction qu'éprouve celui qui est parvenu sans fatigue au terme d'un long voyage, et qui, grâce à son guide, n'a rien oublié de ce qu'il a trouvé sur sa route. L'écrit de M. Warnkœnig est dans la forme classique, en latin, par paragraphes, avec la citation de toutes les sources que l'on peut consulter. Mais ce professeur a pris l'engagement de revenir sur son travail, et de le reprendre en grand pour des lecteurs plus exercés. Les amis de la science ne le tiendront pas quitte de sa promesse. DE REIFFENBERG.

26. — * *Petri a Thymo Historia Brabantiae diplomatica, Regiis auspiciis edidit F. A. AB REIFFENBERG.* Tom. I^{er}. Bruxelles, 1850; imprim. normale. In-8° avec fig.

Nous avons déjà annoncé que le roi des Pays-Bas avait ordonné la publication des monumens inédits de l'histoire de son royaume. Le volume que nous signalons est le premier de cette importante collection. Le mérite d'*A Thymo* a été justement apprécié par M. de Nelis dans son *Prodromus*. Cet écrivain néanmoins, dans le commencement de sa compilation, offre peu d'intérêt; en effet, suivant la coutume des chroniqueurs, il y a rassemblé un grand nombre de fables; il débute même par la donation de Constantin. Mais, plus il avance, plus il devient précieux par le grand nombre de documens originaux qu'il conserve. L'éditeur a enrichi ce tome d'une

préface élégante, de témoignages nombreux, ainsi que de renseignements sur l'auteur, d'une table chronologique, d'un commentaire et d'appendices. Un beau portrait de Charlemagne a été copié sur la peinture connue qu'on voit dans l'église du sacre, à Aix-la-Chapelle.

27. — * *Gedenkwaardigheden*, etc. — Mémoires sur l'histoire de la Gueldre, appuyés de pièces originales, par *Is. An. NYHOFF*. 1^{re} partie, Arnhem, 1850; Paul Nyhoff. Gros in-4°, avec figures.

Ce volume présente un tableau très-curieux et très-intéressant de la Gueldre pendant la première moitié du xiv^e siècle. Les révolutions du sol, la population, l'état de l'agriculture, du commerce, des sciences et des lettres, la politique extérieure et intérieure, voilà les objets dont s'occupe principalement M. Nyhoff, et sur lesquels il donne une multitude de détails entièrement neufs et extraits de documens authentiques. Ces documens sont mis sous les yeux du public. Dans le premier volume, il y en a 404, presque tous transcrits en entier. Le plus ancien est de l'année 1286 : le plus récent appartient à l'année 1545. Les planches présentent des *fac-simile* de sceaux et d'écritures.

28. — * *Histoire de l'Ordre de la Toison-d'Or, depuis son origine jusqu'à la cessation des chapitres généraux, tirée des archives de cet ordre et des ouvrages qui en ont traité*, par le baron DE REIFFENBERG. Bruxelles, 1850; imprimerie normale. Grand in-4° d'environ 700 pages, avec dix planches; prix, 84 fr. 65 cent.

Cet ouvrage entièrement neuf est dédié au prince d'Orange, au nom duquel, comme le dit justement l'auteur, se rattache tout ce qui est noble, grand, chevaleresque. Dans une longue introduction, M. de Reiffenberg raconte l'origine de la Toison-d'Or, en analyse les privilèges et les statuts, en fait connaître l'esprit et les rapports politiques, puis examine à quelle puissance en appartient véritablement la grande-maîtrise. Cette discussion très-approfondie est présentée avec une circonspection toute diplomatique, bien qu'elle mette la vérité dans son jour. L'histoire de l'Ordre, qui vient ensuite, est un extrait des protocoles mêmes, tenus par les greffiers de la Toison-d'Or, avec des notes historiques, généalogiques, héraldiques et littéraires, et des appendices tirés soit de manuscrits précieux, soit d'ouvrages imprimés peu communs. Voici un fait, entre mille autres, qui donnera une idée des renseignements précieux que contient ce bel ouvrage. Les chevaliers de l'Ordre exerçaient autrefois les uns sur les autres une censure

morale, dont la hardiesse étonnerait de nos jours, quoique nous commencions à devenir difficiles en fait d'audace. Le terrible Charles de Bourgogne, surnommé le *Téméraire*, n'en était pas plus exempt qu'un autre; et, en 1468, il s'attira, de la part de ses *confrères et compagnons*, la réprimande suivante : « Que mondit seigneur, sauf sa bénigne correction et révérence, parle parfois un peu aigrement à ses serviteurs, et se trouble aucunes fois en parlant des princes. — Qu'il prend trop grande peine, dont fait à douter qu'il en pût pis valoir en ses anciens jours. — Que, quand il fait ses armées, lui plût tellement dresser son fait, que ses sujets ne fussent plus ainsi travaillés ni foulés, comme ils ont été par ci-devant. — Qu'il veuille estre benigne et attempé, et tenir ses pays en bonne justice. — Que les choses qu'il accorde et dit, lui plaise entretenir et être véritable en ses paroles. — Que le plus tard qu'il pourra il veuille mettre son peuple en guerre, et qu'il ne le veuille faire sans bon et mûr conseil. » Nous le demandons, jamais Chambre de députés, jamais parlement tinrent-ils un langage plus ferme, et de pareilles semonces ne font-elles point pâlir ces *adresses* contre lesquelles se gendarment si fort certains ministres qui voudraient nous ramener aux traditions du passé dont ils ignorent, comme on voit, la valeur? — L'histoire de la Toison-d'Or jette un nouveau jour sur les règnes de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint, ainsi que sur le procès des comtes d'Egmont et de Hornes. — Les planches sont copiées d'après d'anciennes miniatures, et offrent des portraits, des blasons et des costumes.

P.

LIVRES FRANÇAIS.

Sciences physiques et naturelles.

29. — *Notice sur quelques animaux élevés et apprivoisés*; par M. CHASSAY, lieutenant-colonel en retraite. Bayeux, 1830; Groult. In-8° de 25 pages; ne se vend pas.

M. le lieutenant-colonel Chassay a pris plaisir à apprivoiser des *épervier*, *araignée*, *cochon*, *crapaud*, *loup* et *coq*: cet ordre est chronologique. Ce qu'il a fait et comment il a fait, l'auteur l'expose avec une crudité et une simplicité de langage qui font image, et qui le montrent dans un état voisin de l'extase, plus occupé de ses élèves que de son lecteur. Le loup, auquel il a donné ses soins, et qui a vécu de 1814 à 1828 à la ménagerie du jardin du Roi, excita un certain intérêt.

M. Chassay paraît persuadé que la nature l'avait doué

de facultés *ad hoc* ; il parle de son point de mire juste et de son tact tout particulier pour l'éducation des animaux. Aux questions comment il s'y prend, il répond : « Je regarde d'abord l'animal avec des yeux où il distingue enfin un vif sentiment de bienveillance pour lui ; j'étudie ses besoins, ses moindres désirs ; j'y pourvoie. Est-il un être au monde qui résiste à des caresses, à de tendres soins dont il est l'objet ? » Tel est le précis de ses réponses. Son secret, c'est d'aimer pour être aimé à son tour.

M. Chassay conclut de ses expériences qu'il est ainsi possible de changer le naturel des animaux. Cependant, si leurs habitudes d'aujourd'hui n'étaient que le résultat d'une contrainte qui les aurait anciennement modifiées, si elles ne formaient que des habitudes viciées par l'intervention et la multiplication d'une espèce qui combat avec la toute-puissance de son état social pour fasciner et asservir tout ce qui existe autour d'elle, les expériences de M. Chassay ne prouveraient que le fait d'un retour à l'ancien ordre de choses.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE.

50. — * *Cours de Chimie générale*, par M. LAUGIER, professeur de chimie au Jardin du Roi. Paris, 1829 ; Pichon et Didier. 3 vol. in-8° avec un atlas ; prix, 24 fr.

Nulle science ne fait des progrès plus rapides que la chimie ; nulle science n'est en même tems l'objet d'un culte plus général. Le merveilleux de ses expériences captive d'abord l'attention des hommes, qui plus tard sentent le besoin de s'initier à ses théories. Il n'est guère de carrière en effet où la chimie ne donne lieu à quelques applications utiles : toutes les professions industrielles exploitent ses ressources ; la médecine et la pharmacie lui empruntent la préparation de leurs médicaments ; l'agriculture y trouve l'explication de quelques-uns de ses mystères ; et l'homme du monde lui-même ne peut se dispenser de rendre raison par des explications chimiques d'une foule de phénomènes qui se passent tous les jours sous nos yeux.

On peut trouver la mesure de ce besoin général de connaissances chimiques dans l'avidité avec laquelle sont suivis tous les cours où l'on s'occupe de cette science. A Paris, le vaste amphithéâtre de la Sorbonne, celui du collège de France et celui du Jardin du Roi suffisent à peine pour recevoir toute une jeunesse avide d'instruction. En province, des chaires de chimie sont établies ou s'établissent sur tous les points, et partout ces cours sont suivis avec passion. Les publications sur cette science ont dû se ressentir de cet élan ; aussi depuis quelque

tems voyons-nous pulluler les traités de chimie élémentaire, ou appliquée ; on pourrait en effet en citer au moins vingt qui ont été publiés en France depuis cinq ans.

Toutes ces publications sur un même sujet prouvent, n'en doutons pas, un grand besoin d'une science, dont les élémens feront sans doute bientôt partie de l'enseignement élémentaire.

L'ouvrage de M. Laugier est la rédaction du cours professé par ce savant distingué au Jardin des plantes. Ce cours qui ne comprend que cinquante-trois leçons, faites du mois de mai au mois d'août, doit présenter un système complet de connaissances chimiques à l'usage des nombreux élèves en pharmacie et en médecine, qui suivent les cours d'été du Jardin des plantes. Les connaissances étendues de M. Laugier, ses travaux nombreux et sa longue expérience de la science rendent son cours extrêmement instructif, et les hommes qui peuvent y assister, de même que ceux que leur éloignement de Paris prive de cet avantage, pourront se procurer son ouvrage, qui est conçu avec méthode, écrit avec clarté, et qui est mis ainsi même à la portée des personnes qui ne veulent pas faire de la chimie une étude approfondie.

Le professeur examine d'abord les corps simples non métalliques, les oxides et les acides auxquels ils servent de radicaux. Les métaux divisés en six sections se présentent ensuite avec leurs oxides ; puis vient l'étude générale et spéciale des sels. L'ouvrage est terminé par l'étude des deux chimies organiques. En général M. Laugier a pris pour base de son cours celui de M. Thénard.

31. — * *Cours de chimie*, par M. GAY-LUSSAC ; comprenant l'histoire des sels, la chimie végétale et animale ; cours fait à la Faculté des sciences. Paris, 1828 ; Pichon et Didier. 2 vol. in-8° ; prix, 18 fr.

Les cours de la Sorbonne sont partagés en deux parties qui sont confiées chacune à des professeurs différens. C'est ainsi que le cours de chimie a été long-tems partagé entre MM. *Thénard* et *Dulong*, et le cours de physique entre MM. *Gay-Lussac* et *Pouillet*. Des arrangemens de famille ont provoqué un échange de travaux entre MM. *Gay-Lussac* et *Dulong*. Cette circonstance, qui a privé l'auditoire de la Sorbonne des savantes leçons de l'un de nos plus infatigables chimistes, a fait connaître au moins en compensation la manière dont un de ses dignes émules envisage la science.

Jusque-là le public n'avait reçu de M. *Gay-Lussac* que d'excellentes et instructives leçons de physique et l'on devait désirer ardemment d'entendre parler sur la chimie l'illustre au-

teur de tant de travaux et d'importantes découvertes qui ont enrichi cette branche de nos connaissances.

M. Gay-Lussac a dans cet enseignement soutenu dignement sa réputation comme savant et comme professeur, et il a su, chose assez difficile, conserver un auditoire assez nombreux jusqu'à la fin de ses leçons. L'ordre du cours lui léguait une des parties les plus arides de la science, celle qui, vivant moins d'expériences amusantes, parle plus à l'intelligence qu'aux yeux. Cette partie embrasse les sels et la chimie organique : elle comprend trente-trois leçons, qui ne suffisent pas au cadre d'une science qui s'agrandit chaque jour. Aussi toutes les leçons sont-elles bien substantielles et fort nourries. Nous émettons ici un regret, c'est de voir resserrer autant un enseignement dont le public et les professeurs sentent si péniblement l'insuffisance.

On a eu l'heureuse idée de sténographier et de publier les leçons de M. Gay-Lussac, et c'est cette publication que nous annonçons. Elle est une expression assez fidèle des leçons du savant professeur, quoiqu'elle n'ait pas été retouchée par lui, et nous croyons qu'elle sera de la plus grande utilité à tous les amis de la science et de l'enseignement. Elle sera surtout utile à la classe nombreuse d'étudiants qui suivent les cours de la Sorbonne, et qui, souvent étrangers à la science, suivent avec peine les savantes leçons du professeur. Ils trouveront ici un guide qui les préviendra des matières traitées dans chaque leçon, et qui leur permettra par là même de se préparer à la recevoir, et de la méditer encore après l'avoir reçue.

52. — * *Leçons de chimie appliquée à la teinture*, par M. E. CHEVREUL, membre de l'Institut. T. I^{er} : leçons 16^e — 50^e. Paris, 1830; Pichon et Didier. Le cours complet sera composé de 4 vol. in-8° fermant en tout environ 5,500 pages, et comprenant 60 leçons dont le prix est de 45 fr.

En annonçant le 1^{er} volume de cet ouvrage (voy. *Rec. Enc.*, t. XLII, p. 466), nous avons présenté des observations générales sur le plan de M. Chevreul et sur le mérite et l'utilité de son livre. Le volume que nous annonçons aujourd'hui, digne en tout de la grande réputation de l'auteur, n'appelle notre attention que sur ses détails. Il comprend comme le premier quinze leçons.

Il termine l'étude des métaux, puis il s'occupe, avec tous les développemens désirables des acides et des bases organiques pour traiter immédiatement, d'une matière plus générale et plus complète, la classe si importante des sels. Cet ordre est une innovation heureuse qui a permis à M. Chevreul de grouper l'étude des sels sans distinction de règne, et qui per-

met ainsi de donner aux principes plus de généralité. Jusqu'à présent les auteurs qui ont traité la chimie d'une manière élémentaire n'ont présenté les propriétés générales des sels qu'après avoir adopté une classification par genres, établis ou d'après la nature de la base ou d'après la nature de l'acide. Ces deux modes d'établir les genres conduisent l'un et l'autre à ces généralités qu'il est important de faire connaître, et M. Chevreul montre les sels sous ces deux faces principales.

Ayant à traiter dans ce volume la chimie organique dont il s'est occupé avec tant de persévérance et de succès, M. Chevreul a résumé tout ce qui a été publié d'intéressant sur cette matière, et ses travaux sur les corps gras, sur le bleu de Prusse, sur les matières colorantes y occupent une large place. On lira surtout avec intérêt l'article indigo, qui, envisagé dans ses propriétés chimiques, dans ses préparations, ses qualités commerciales et ses emplois industriels, est le travail le plus complet qui ait été publié sur cette matière.

En résumé l'ouvrage de M. Chevreul est remarquable par les vues philosophiques qu'il a su répandre sur la science, et par la clarté et la simplicité qui règnent dans ses explications. Ces qualités rendent son livre digne tout à la fois des méditations du savant et de l'élève.

DUBRUNFAUT.

33. — * *Cours de Chimie élémentaire et industrielle*, destiné aux gens du monde; par M. PAYEN, manufacturier-chimiste. Paris, 1850; Thomine, rue de La Harpe, n° 88. Cet ouvrage paraît par livraisons de deux feuilles chacune; prix de la livraison. 60 cent.

La Société des méthodes d'enseignement ayant désiré qu'il fût fait un cours public et gratuit dans lequel les principes de la chimie et leurs applications à l'industrie seraient mis à la portée de toutes les classes d'auditeurs, M. Payen a consenti à remplir cette tâche. Ce cours se fait dans le local de la Société, rue Taranne, n° 12; les leçons sont sténographiées et imprimées. Les trois premières leçons sont actuellement publiées; elles sont dignes du savant désintéressé qui sacrifie si généreusement son temps et ses peines à une branche utile d'enseignement. Les six feuilles qui sont en vente ne renferment encore que l'énoncé des propositions de physique les plus nécessaires à l'étude de la chimie. Les livraisons paraîtront successivement à mesure que l'auteur continuera ses leçons.

FRANCOEUR.

34. — *Essai sur la Navigation dans l'air*. Note présentée à l'Académie royale des Sciences, dans la séance du 21 décembre 1829, par DUPUIS-DELCOURT. Paris, 1850; Delaunay. Grand in-8° de 56 pages.

L'art de voyager dans les airs occupe en ce moment quelques esprits dans les deux mondes ; en Amérique, M. GENET et ses coopérateurs, et en Europe, trois rivaux, MM. DUPUIS-DELICOURT, CHABRIER et VALLOT. M. Genet a fondé ses projets sur quelques propriétés qu'il attribue aux fluides élastiques ; s'il échoue, ce ne sera pas à ses hypothèses qu'il imputera le non succès. Ici, les concurrens en aérostation paraissent pleins de confiance ; car ils s'empressent de faire constater l'époque précise de leurs découvertes. Nous n'avons aucune connaissance de celle de M. Vallot, ingénieur-mécanicien : nous manquons aussi de toute notion sur la machine de M. Chabrier, très-différente, dit M. Dupuis-Delcourt, des applications que le même savant a voulu faire de ses idées sur le vol des oiseaux. Tout ce que nous savons, c'est qu'il y a quelque ressemblance entre les vues aérostatiques de MM. Dupuis-Delcourt et Chabrier ; qu'il y en a de même entre les mécanismes de MM. Chabrier et Vallot ; mais peut-être n'y a-t-il rien de commun entre le premier et le troisième de ces inventeurs. « Mon intention était de présenter à l'Académie, sur mes moyens de voyager dans l'air, un Mémoire détaillé et digne de fixer son attention : il n'est point terminé. J'aurais attendu encore, si, dans le travail que vient de soumettre à l'Académie sur le même objet, M. Chabrier, il ne se trouvait des points de ressemblance qui m'obligent à prendre date, pour éviter à l'avenir toute réclamation, ou toutes fausses interprétations. »

M. Dupuis-Delcourt donne une *idée* de son *aérostat dirigeable* : plus d'un lecteur ne trouvera pas dans son imagination les moyens de suppléer à ce que sa description ne fait pas assez connaître. L'auteur ajoute ensuite : « On trouve facilement, au moyen de quelques opérations simples et claires, le calcul relatif des dimensions, des pesanteurs, forces et résistances nécessaires à une semblable machine, non pour marcher contre un vent violent, ni pour lutter contre une atmosphère en furie, mais pour avancer par un tems calme, dévier par un vent faible, et vaincre les oscillations, s'il y en avait, les frottemens, la force d'inertie, celle (légère) d'ascension qui romprait l'équilibre, et tenterait de faire élever la machine, tout ce dont enfin on n'aurait pu faire état. » Si l'auteur possède effectivement une méthode *simple et claire* d'appliquer le calcul à sa machine, et de résoudre toutes les questions relatives à sa construction et à son mouvement, il devrait en enrichir les sciences mathématiques ; une acquisition aussi précieuse ne serait pas moins estimée que l'art de diriger les aérostats. L'auteur continue ainsi : « Une fois le mouvement en ligne

droite commencé, il faut compter que l'aérostat trouverait en lui-même une nouvelle puissance dans sa force d'impulsion. Un corps long et étroit, tel que serait celui de cette machine, devra trouver, dans les frottemens et la résistance même de l'air contre ses parois, un auxiliaire propre à le maintenir dans sa situation, et à lui continuer son mouvement.» Il est bien probable que, si des géomètres ont lu cette brochure jusque-là, ils n'iront pas plus loin. Si M. Dupuis-Delcourt est intimement convaincu de la justesse de ses idées, s'il est certain de réussir, qu'il s'arrange pour se passer de l'Académie, car il n'aura pas l'approbation de ce corps savant.

On trouve dans cette brochure une liste des personnes qui se sont élevées dans l'air au moyen des ballons. Il y a quelques omissions, telles que celles de *Guyton-Morveau*, de M. *Coutelle*, etc. ; il n'est point question de la compagnie d'aérostatiers qui accompagna les armées françaises pendant quelques années.

Le perfectionnement des aérostats exige plus que de l'imagination, plus que le génie des inventions mécaniques ; on n'y réussira point sans de profondes connaissances mathématiques et sans l'habitude d'en faire l'application à la physique et aux machines. Nous sommes loin néanmoins de vouloir décourager M. Dupuis-Delcourt, qui, jeune encore, mérite des éloges pour le zèle et la persévérance avec lesquels il a constamment dirigé sa pensée et les nombreuses expériences qu'il a faites vers un but noble et utile : celui de perfectionner un art encore au berceau, et d'ouvrir à l'homme des routes nouvelles et des moyens de faire de nouvelles conquêtes sur la nature.

55. — *Réfutation du Rapport de M. LISFRANC à l'Académie royale de médecine*, en date du 5 mai 1850, par *Louis François GONDRET*, docteur médecin honoraire des dispensaires de la *Société philanthropique*, médecin consultant de l'*Institution des jeunes aveugles*, membre de plusieurs Sociétés savantes ; auteur 1° d'un *Mémoire sur l'emploi du feu en médecine et de la pommade ammoniacale* ; 2° d'un *Mémoire concernant les effets de la pression atmosphérique sur l'homme, et de l'action de la ventouse dans différens ordres de maladies* ; 3° d'un *Mémoire sur la cataracte*, et d'autres opuscules. Paris, 1850 ; imprimerie de Rignoux. In-8° de 57 pages.

Par des motifs très-honorables et très-philantropiques, exposés dans la préface de cet écrit, M. le docteur Gondret avait demandé au ministre de l'Intérieur qu'une salle, dans l'un des hôpitaux de Paris, fût consacrée à l'application de sa méthode

contre les affections oculaires. L'Académie de médecine, consultée sur cette demande, chargea MM. *Gérardin, Récamier, Marjolin, Piorry, Roux, Émery et Lisfranc* de lui faire un rapport sur cet objet, et la Commission choisit M. Lisfranc pour être son organe. Le rapport est très-succinct, beaucoup trop peut-être; les tribunaux daignent quelquefois expliquer plus longuement les motifs de leurs arrêts. Ce que nous allons citer est à peu près le tiers de l'arrêt prononcé par l'Académie de médecine contre la demande de M. Gondret.

« M. le docteur Gondret prétend que ce qu'il nomme sa nouvelle méthode est imparfaitement imité dans les hôpitaux. Pour répondre à cette allégation, il suffira de dire que tout le monde a pu lire les Mémoires de notre auteur, que les moyens qui y sont indiqués sont du ressort de la chirurgie dont l'exercice est confié sans le moindre inconvénient à nos élèves les moins forts.

» Votre Commission conclut *unanimentement* que la méthode de M. Gondret n'est pas nouvelle, qu'elle peut être dangereuse dans certains cas, que cette méthode ne doit pas être exclusivement employée, qu'elle est d'une application très-simple et très-facile, et à la portée de tout le monde, et qu'enfin il n'y a pas lieu à accorder au docteur Gondret une salle dans les hôpitaux de Paris. »

M. Gondret ne se résigné point à subir toutes les conséquences de cette condamnation; il en appelle au jugement du public, et revendique la part d'estime et de confiance que la décision académique pourrait lui faire perdre. Il s'agit donc, pour ceux qui sont étrangers aux sciences médicales, de multiplier les faits authentiques, et, pour les médecins, d'approfondir la discussion, et d'examiner si la Commission académique ne s'est point trompée dans son jugement. Il paraît, d'après la préface de cet écrit, que l'Académie de médecine n'a pas encore adopté les conclusions de sa Commission, et que la cause n'est pas jugée. Puisque le plaidoyer peut être continué, revenons au rapport de M. Lisfranc. Il faut avouer que ce docteur expédie lestement une question grave: il semble même qu'on aperçoit dans ces décisions brusquées l'habitude de prononcer, d'après un simple et rapide coup d'œil, sur la vie d'un pauvre malade. On serait autorisé à conclure que les droits de l'humanité sont peu respectés dans quelques hôpitaux de Paris, peu connus de quelques-uns des médecins attachés à ces établissemens. Les malades y seraient donc livrés à l'apprentissage des élèves, comme l'argile et le plâtre aux jeunes artistes qui aspirent à exercer leur ciseau sur des

matières précieuses. Que ces médecins y prennent garde ; ils n'échapperont pas toujours aux regards scrutateurs de quelques sincères et judicieux amis de l'humanité ; on leur rappellera que le docteur *Storch*, avant de faire aucun usage de l'extrait de cigüe, en fit sur lui-même un essai prolongé, et ne se permit aucune expérience sur les hommes confiés à ses soins dans les hôpitaux de Vienne. On qualifiera comme il doit l'être ce mépris pour l'homme accablé de souffrances et de misère, ce révoltant abus de confiance, qui ne craint point d'exposer à une mort certaine le malheureux qui est venu chercher un remède ou un soulagement aux maux qu'il endure. Les noms seront placés à côté des épithètes méritées ; il est tems de faire une justice complète.

M. Gondret remarque que trois des membres de la Commission n'ont pas signé le rapport, et que les conclusions n'ont peut-être pas été adoptées aussi *unanimentement* que le rapporteur l'a dit. De plus, une discussion assez vive s'est élevée dans l'Académie à la séance où ce rapport lui fut communiqué. M. Gondret produit quelques extraits d'anciens rapports de M. Lisfranc qui lui sont plus favorables ; mais, si l'influence de quelques vues étrangères à la science ne se manifestait point dans cette affaire, on justifierait aisément M. Lisfranc de ces variations, qui peuvent être le résultat d'observations nouvelles, de connaissances plus mûres et plus complètes ; mais ce docteur ne peut être excusé, ni aux yeux des médecins, ni à ceux du public, d'avoir fait un rapport où les convenances les plus ordinaires sont aussi mal observées.

Nous n'examinerons point en détail la réplique de M. Gondret : elle nous mènerait trop loin, ou bien notre examen serait insuffisant, et n'éclairerait pas assez les lecteurs. Nous nous bornerons donc à des observations générales sur la nature de la certitude en médecine, sur le nombre et le degré d'authenticité des faits qui peuvent la fonder. On ne peut disconvenir que les données sur lesquelles ce grand art doit opérer sont tellement variables, que ses résultats sont moins assurés que ceux des autres applications des sciences à des êtres matériels. Il fut moins difficile de découvrir le système du monde que de fonder une théorie médicale qui soit autre chose qu'une hypothèse. Le calcul des probabilités appliqué à la médecine doit tenir compte de cette extrême complication des causes, des données et des questions ; ce qui suffirait pour établir un fait historique ordinaire laisserait encore beaucoup d'incertitude relativement à un fait médical. Il n'a pas dé-

pendu de M. Gondrét de citer autant de faits qu'il le faudrait pour constater les effets de sa méthode; il n'avait ni le tems, ni les matériaux nécessaires pour écrire de gros volumes: on pourra donc n'être pas encore convaincu ni par ses écrits antérieurs, ni par celui-ci; mais, à coup sûr, on prendra une très-bonne opinion de l'écrivain et de sa manière de raisonner en médecine. N.

36. — *Éléments d'Algèbre* à l'usage des élèves qui se destinent à l'École Polytechnique, à la Marine, à l'École militaire de Saint-Cyr et à l'École forestière, par le baron REYNAUD, examinateur pour l'admission à ces Écoles, etc. Paris, 1850; Bachelier. In-8° de 600 pages; prix, 6 fr.

Dans cette nouvelle édition, M. Reynaud divise l'algèbre en deux sections: la première comprend les matières exigées pour l'admission directe à l'École de marine de Brest, et démontrées dans les Écoles forestières et de Saint-Cyr; la seconde section complète les connaissances nécessaires pour l'admission à l'École Polytechnique, et comprend les parties de la haute algèbre qu'on voit dans cette dernière École. L'auteur s'attache particulièrement aux difficultés qui peuvent arrêter les élèves aux examens publics. Il y donne un procédé pour ramener les fonctions matérielles à des formes plus élémentaires; il présente d'une manière plus simple que dans les éditions précédentes les démonstrations relatives à la détermination des limites des racines et à la règle des signes de Descartes. On y voit encore des observations nouvelles sur la théorie des racines réciproques, sur celle des radicaux réels et imaginaires de tous les degrés, etc. Cet ouvrage est principalement destiné aux professeurs des Collèges royaux et aux élèves qui se destinent aux diverses écoles militaires. AD. G.

37. — *Application des Globes à la Trigonométrie sphérique et à divers calculs d'astronomie et de géographie*, pour servir d'appendice à l'ouvrage de M. F. DELAMARCHE, géographe; par John JUMP, inventeur d'un instrument qui représente les cercles verticaux de la sphère, approuvé par la Société de géographie. Paris, 1829; F. Delamarche; Fayolle. In-8° de 104 pages; prix, 2 fr.

Lorsqu'on n'a pas besoin d'une grande précision de calcul, on peut résoudre sur un globe tous les problèmes de trigonométrie sphérique, au moyen de cercles mobiles, propres à mettre en place les données de la question: c'est ce que M. Jump expose dans cet ouvrage. Les méthodes graphiques, fournies par la géométrie descriptive, vont plus près du but, et entre des mains exercées, poussent l'approximation assez

loin. Enfin, pour les besoins de l'astronomie et de ses applications, rien ne peut suppléer au degré d'exactitude que l'on obtient par les méthodes connues. L'usage du globe et des solutions qu'on peut obtenir par les procédés de M. Jump est certainement utile aux commençans ; il les accoutume à se représenter, soit sur la terre, soit dans les espaces célestes, les opérations des géographes et des astronomes, et les met en état de se passer de ce mécanisme pour des études plus élevées. L'introduction de ce petit ouvrage dans l'enseignement peut donc rendre un service réel, soit à la jeunesse qui ne se destine point à la carrière des sciences, mais qui veut au moins n'y être pas étrangère, soit à celle qui voudra la parcourir dans toute son étendue. N.

58. — *Traité des Roues hydrauliques et des Roues à vent*, à la portée des personnes qui connaissent les premiers élémens des mathématiques ; par L. M. P. COSTE, capitaine d'artillerie, et ancien élève de l'École Polytechnique. Paris, 1830 ; Anselin, rue Dauphine, n° 9. In-8° de 160 pages ; prix, 5 fr. 50 c.

La théorie de l'action des cours d'eau sur les roues hydrauliques laisse beaucoup à désirer ; non-seulement cette théorie n'est pas d'accord sur tous les points avec l'expérience, mais il est souvent difficile de savoir si, dans des conditions données, il faut préférer une roue à aubes en dessous, ou de côté, à une roue en dessus. La doctrine des aubes-courbes, si judicieusement établie par les travaux de M. Poncelet, est aussi de nature à présenter des difficultés dans l'application à la pratique, selon que la chute offre telle vitesse, ou telle masse d'eau. Les fabricans de ces appareils sont encore incertains du degré de vitesse qu'il faut donner au mouvement de rotation de la roue en dessous, par rapport à celle de la chute. La disposition des moulins à vent est sujette à des difficultés de même nature. M. Coste s'est proposé de donner une analyse complète de ces théories ; ce n'est pas un ouvrage de pratique qu'il présente, mais il veut mettre d'accord la théorie avec l'expérience. On lira avec intérêt cet utile ouvrage, où toutes les parties sont liées ensemble par des principes communs et certains, quoique sur plusieurs points l'auteur n'adopte pas les opinions reçues. C'est l'œuvre d'un homme habile et exercé ; la lecture doit en être recommandée à toutes les personnes versées dans la science des mécaniques.

59. — *Guide du Meunier et du Constructeur de moulins*, par OLIVER EVANS, avec des additions et des corrections du professeur de mécanique à l'Institut de Franklin, en Pensylvanie.

et la description d'un moulin en gros perfectionné par C. et O. EVANS, ingénieurs; traduit sur la 5^e édition américaine, augmenté de notes, et de la description des moulins de M. BENOIST, à Saint-Denis; par P. M. N. BENOÎT, ingénieur civil, ancien élève de l'École Polytechnique, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc. Paris, 1850; Malher et comp^e, passage Dauphine. 2 vol. in-8° contenant 616 p. et 17 planches gravées; prix, 5 fr.

Lorsqu'on réfléchit à la variété des connaissances qui servent de base à l'art de la meunerie, on est étonné de voir combien l'expérience peut tenir lieu d'instruction; car on doit avouer que la plupart des meuniers sont dépourvus des études théoriques les plus nécessaires à leur profession. Il n'en est pas moins certain que les perfectionnemens que cet art a reçus de nos jours n'ont pu être faits que par des hommes remarquables par leurs lumières, et dont on doit écouter les conseils lorsqu'on veut livrer à la consommation les farines les plus belles avec peu de frais et de déchets. L'appréciation de la force motrice du vent ou d'un cours d'eau, l'emploi de la puissance de la vapeur, la manière de gouverner ces actions avec adresse et économie, le choix des engrenages, l'art de diminuer les frottemens et de tirer partie de la force centrifuge des meules tournantes sont des choses qu'on ne peut savoir sans une étude particulière; ici la théorie est aussi indispensable que la pratique.

L'ouvrage d'Oliver Evans mérite d'être médité par toutes les personnes que ce sujet intéresse, parce qu'il l'a embrassé dans toute son étendue. Cet habile mécanicien, connu par le parti qu'il a su tirer de la vapeur à haute pression, et par l'ouvrage qu'il a publié sur cette matière, joint des connaissances expérimentales à celles que l'étude de la théorie lui a permis d'acquérir. Il passe en revue toutes les parties de la meunerie. Après avoir exposé les principes de mécanique nécessaires à cet art, et analysé les machines simples et leurs combinaisons, tant en repos qu'en mouvement, les faits d'expérience qui modifient la théorie, et particulièrement ceux qu'on doit à Sméaton sur la force du vent et celle de l'eau, l'auteur indique les règles propres à la construction des roues hydrauliques et des ailes de moulin à vent. Des tables clairement disposées sont propres à guider le constructeur dans le choix des moyens pour tirer parti des cours d'eau lors de l'établissement des roues. Les instructions de *Th. Ellicot*, de *W. French*, constructeurs de moulins, et de *Th. Jones*, jettent sur ce sujet la clarté désirable. On trouve dans l'ouvrage tous les détails con-

cernant le rabillage des meules, la distribution des édifices de mouture, de scierie, etc., les tarares, bluttoirs, etc.

Mais ce qui donne à ce traité un grand intérêt, c'est la partie que le traducteur, M. Benoît, y a ajoutée, tant pour relever quelques erreurs théoriques de l'auteur que pour développer les principes mécaniques de l'art de la meunerie, et en montrer les applications. Cette composition sera consultée avec fruit par les personnes éclairées qui veulent établir des moulins, ou tirer un meilleur parti de la force motrice dont elles disposent. Le sujet y est traité avec soin, clarté et exactitude. On voit que l'auteur est exercé à la pratique des appareils, et qu'il a bien étudié son sujet pour en apprécier les difficultés et les surmonter. On trouvera enfin une description détaillée des beaux moulins de M. Benoist à Saint-Denis; on peut regarder cet établissement comme un modèle que doivent se proposer de suivre toutes les personnes qui font de la mouture l'objet spécial de leurs travaux.

Je me permettrai une observation relativement à la traduction de l'ouvrage d'O. Evans. On ne conçoit pas ce qui a pu déterminer M. Benoît à conserver les mesures anglaises, totalement inusitées parmi nous, et qui ne sont pas dignes d'un autre sort. Si c'est pour s'épargner la peine de traduire en mètres, kilogrammes, etc. les nombres de l'auteur, M. Benoît est inexorable. Outre qu'on trouve fatigans de rencontrer partout les termes *feet, yard, pound, gallon, cuboch*, qui ne représentent rien à notre esprit, ce n'est pas traduire un livre que d'y conserver les unités métriques étrangères, et il est peut-être plus facile au lecteur de mettre du français sous chaque mot anglais du texte qu'il de convertir les mesures en mètres, kilogrammes et litres. Il m'a aussi paru que M. Benoît força un peu ce qu'on appelle la force d'un cheval, en style de fabricant de machine à vapeur, puisqu'on ne l'évalue communément qu'à 70 kilogrammes élevés à 1 mètre par seconde. Watt la supposait de 74 kilogrammes : M. Benoît la fait de 80.

FRANCOEUR.

40. — *Le Pêcheur français*, Traité de la pêche à la ligne en eau douce, contenant l'histoire naturelle des poissons, la pêche particulière à chacun d'eux, etc., etc.; par KRESZ aîné. *Deuxième édition*. Paris, 1856; Audot. In-12 de iv et 415 pages avec 20 planches; prix, 5 fr.

Pendant les jours de la révolution, la pêche, autrefois prohibée, fut permise à tout le monde; mais ce tems de franchise dura peu, l'an X y mit fin. Le privilège de pêcher pouvait être vendu et rapporter quelque chose au trésor; on en

dépouilla la masse et on le vendit à quelques-uns. Depuis, on a successivement ajouté aux restrictions apportées à ce droit commun. Le fisc y trouva un autre avantage : les restrictions amenèrent les contraventions et les contraventions des procès, des amendes : le timbre et l'enregistrement y gagnèrent, de pauvres gens furent ruinés, et le public perdit un plaisir. On créa des gardes-pêche, et l'armée des salariés fut augmentée de quelques milliers d'individus, chose qui n'était pas non plus à dédaigner : des fonctionnaires à 500, à 200 fr. et même à plus bas prix ! c'est avoir des gens à soi au meilleur marché possible. Le motif sur lequel on s'appuya pour justifier cet envahissement du pouvoir fut la conservation de l'empoisonnement des rivières ; mais ce motif était peu fondé puisqu'on permettait la même dévastation moyennant finance, et que d'ailleurs le moyen le plus efficace de s'opposer au dommage consistait à restreindre la pêche au filet, qui est la seule vraiment destructive. On négligea ce seul moyen : les fermiers eurent des gardes à eux, et ne furent pas surveillés par les gardes de l'administration ; la dévastation fut plus grande que jamais, et est devenue telle qu'il faut être passé maître rusé pêcheur pour attraper maintenant un poisson passable, dans une rivière affermée à chaque bail pour un prix inférieur à celui du bail précédent. La pêche à la ligne était inoffensive ; cependant on ne put se résoudre à laisser prendre gratis aux amateurs cet innocent plaisir, et le pêcheur que vous voyez au bord de l'eau a payé 9 à 10 fr. par an la tranquillité dont il jouit ; ou bien c'est un fraudeur qui redoute la présence du garde. La latitude laissée à la pêche licite est tellement restreinte qu'il est presque impossible de n'être point en contravention. C'est ainsi que petit à petit tout ce qu'il y avait d'onéreux et de vexatoire dans les anciennes ordonnances a été remis en vigueur ; mais laissons ce sujet, sur lequel il y aurait trop à dire, et revenons au livre de M. Kresz aîné.

C'est avec regret que nous avons vu disparaître dans cette deuxième édition tout ce qui avait trait aux grandes pêches dont s'occupent les pêcheurs de profession ; c'était bien assurément la partie la plus remarquable de l'ouvrage. Dans la seconde édition, l'auteur s'occupe seulement de la pêche à la ligne : nous regrettons aussi ces gravures dans lesquelles le pêcheur était représenté en action sur les bords rocaillieux où la pêche est le plus fructueuse ; M. Kresz les a remplacées par son portrait. Quoiqu'il en soit, cette seconde édition contient en échange de ce qui a été supprimé de la première quelques préceptes dont les pêcheurs pourront faire leur profit, notamment sur

la pêche aux pelotes, qui est celle que l'auteur paraît le mieux entendre. OE.

41.—**Traité élémentaire de Géographie*, contenant un abrégé méthodique du Précis de la géographie universelle de Malte-Brun, terminé d'après le plan et les matériaux de ce célèbre géographe, par ses collaborateurs, MM. LABENAUDIÈRE, BALBI et HUOT, contenant l'*Histoire de la Géographie, les Principes et la Description générale de l'Europe*. Paris, 1850; Aimé-André, quai Malaquais, n° 15. In-8° de xvj et 989 pages. Il y aura deux vol., avec un atlas composé de 12 cartes, dessinées par M. Poirson, et de tableaux statistiques et autres; prix, 17 fr.

Il est bien plus difficile qu'on ne le croit communément de composer un bon traité élémentaire sur quelque branche que ce soit des connaissances humaines. Sans parler du peu d'avantages qu'un travail de ce genre peut offrir à son auteur, soit pour sa fortune, soit sous le rapport de la célébrité, il exige un assez grand nombre de conditions qu'il est rare de trouver réunies : une connaissance complète et approfondie de la science sur laquelle on veut écrire; un esprit juste et méthodique, possédant l'art peu commun de rendre clairement les choses les plus difficiles, et de marcher sans cesse, et par degrés, du simple au composé; un choix judicieux de matériaux recueillis à l'aide de longues recherches, non-seulement parmi nous, mais encore chez les étrangers qui se sont occupés avec succès de la même matière; enfin, une expérience suffisante des diverses méthodes d'enseignement qui y ont été appliquées jusqu'ici.

Ce sont peut-être ces difficultés, et d'autres encore plus spécialement attachées à l'étude de la géographie, qui nous ont empêché jusqu'ici d'avoir un bon traité élémentaire sur cette science, si utile et si agréable en elle-même, et à laquelle d'importantes découvertes ont donné, tout récemment, un nouveau degré d'intérêt. Il est bien digne de remarque, en effet, que nous possédions en France tant d'habiles et laborieux géographes, dont les travaux sont justement appréciés de l'Europe savante, et que pas un d'eux ne paraisse avoir songé à nous donner un traité élémentaire en harmonie avec l'état actuel de la science. On peut s'étonner encore que la Société de géographie, qui décerne chaque année plusieurs prix pour des ouvrages relatifs aux objets principaux de ses études, n'ait jamais mis au concours la composition d'un semblable traité. Il est pénible d'avouer que, jusqu'aux tems actuels, l'enseignement de la géographie dans nos écoles ne s'est fait qu'au moyen de traductions d'ouvrages anglais et alle-

mands, dont notre indigence a fait exagérer le mérite, et qui, grâce à elle, ont obtenu depuis trente ans de nombreuses réimpressions.

Les personnes du monde, qui, après des études superficielles, veulent s'occuper plus sérieusement de cette science qu'on ne peut le faire dans les collèges, pouvaient du moins, depuis peu d'années seulement, consulter avec fruit le beau travail de Malte-Brun, véritable traité de géographie universelle, qui, sans doute, eût encore mieux justifié son titre, s'il eût été possible à l'auteur de le publier en entier avant sa mort. On se rappelle avec quel empressement le public accueillit, en 1809, le projet et le premier volume de ce grand ouvrage. D'après la pensée féconde de l'auteur, toutes les sciences devaient fournir des matériaux à son vaste édifice, et, pour la première fois, la description de la terre allait se montrer complète et universelle comme son objet. Mais c'est le sort des livres de ce genre de vieillir en peu d'années; la géographie proprement dite, les sciences qui s'y rattachent, et surtout les divisions politiques qui en forment un important accessoire, ont éprouvé depuis vingt ans de nombreuses modifications. Ce grand ouvrage, malgré l'immense érudition de Malte-Brun, malgré les talens et le zèle si estimable de ses continuateurs, demeure donc encore incomplet, et ne satisfait plus qu'imparfaitement aux besoins de la science. Son étendue et le prix élevé qui en résulte le mettaient en même tems hors de la portée d'un grand nombre de lecteurs.

Rien ne pouvait donc être plus agréable aux personnes qui s'occupent spécialement de cette étude, et même à tous les hommes instruits, que la publication d'un nouveau traité, extrait du précédent, enrichi de tout ce que celui-ci présentait de neuf et d'essentiel, dégagé seulement des considérations trop scientifiques et inutiles au commun des lecteurs. Ce travail a été fait avec un soin et un talent que nous ne pouvons trop louer, par MM. Larcnaudière, Balbi et Huot, collaborateurs et disciples de Malte-Brun, et dont les noms seuls offrent la plus honorable garantie. Analyser un pareil ouvrage, qui, nous l'espérons, remplira complètement les espérances qu'il a déjà fait concevoir, c'est en faire l'éloge le plus entier et le moins suspect. Nous allons donc indiquer sommairement le plan véritablement neuf de ce nouveau Traité élémentaire.

Ce plan se trouve exposé par Malte-Brun lui-même dans un fragment que les nouveaux auteurs ont placé en tête de leur préface. On y voit dominer cette idée, qui paraîtra un

peu étrange à plus d'un lecteur, qu'un « traité de géographie ne doit pas offrir la description détaillée des diverses parties du monde; ce serait comme si l'on voulait faire entrer un dictionnaire dans une grammaire. » L'auteur du Précis pensait donc qu'on devait se borner, dans un tel ouvrage, aux principes généraux, et ce n'est que par une sorte de concession à l'usage établi, qu'il se proposait de descendre à ces descriptions qu'offrent les traités ordinaires. Nous voyons avec plaisir que les auteurs de l'Abrégé n'ont pas suivi rigoureusement le système de Malte-Brun, qui, s'il nous est permis d'exprimer ici notre opinion personnelle, nous semblerait détourner la géographie de son but principal, la *description de la terre*, comme l'indique son nom même. Toutefois nous serions tentés de leur dire qu'ils ne se sont pas encore assez rapprochés, en cela, des usages reçus. Nous aurions voulu voir, par exemple, dans la description des contrées de l'Europe, l'indication détaillée du cours des grands fleuves qui la traversent, et ce n'est pas assez pour faire connaître celui du Danube, que de dire « qu'il divise le sol de la Bavière en deux grandes formations géologiques. » Où trouvera-t-on, si ce n'est dans un traité élémentaire de géographie, la désignation des sources et des embouchures de ces fleuves et des accidens de leurs cours? Il semble que le Rhin, le Volga, l'Elbe, le Rhône, etc., méritaient bien quelque chose de plus qu'une simple mention. Par un motif semblable, nous n'aurions pas été fâchés de voir indiquer avec plus de précision les limites politiques de départemens et de provinces, souvent à peine nommées dans ce Traité, peu agréables il est vrai à étudier, mais qu'il faut pourtant savoir, et qu'on ne devrait pas être obligé d'aller chercher ailleurs.

À la suite d'un Précis, très-bien fait et très-substantiel, de l'histoire de la géographie depuis les premiers tems historiques jusqu'à nos jours, se trouve placée l'exposition des *principes généraux*, comprenant les bases astronomiques, mathématiques et géologiques de la science. D'importantes notions sur l'eau, qui couvre une partie de la surface du globe, sur l'air, qui l'enveloppe de toutes parts, sur la cause et la nature des vents, sur les températures locales et les climats physiques, sur les révolutions arrivées à la surface du globe, sur la distribution des animaux et des végétaux qui l'habitent, toutes choses aussi intéressantes qu'étrangères jusqu'ici à la plupart de nos traités de géographie, présentent tout ce qu'on peut désirer de savoir à cet égard. Viennent ensuite les diverses classifications de la race humaine, ce qui regarde les langues,

les religions, les divers modes de gouvernement. Ici se termine la première partie, qui occupe à peu près la moitié du volume.

La seconde division, nommée *descriptive*, et qui constitue la partie géographique proprement dite, commence par des notions générales sur l'Europe, ses dimensions, ses mers, ses montagnes, ses fleuves, ses diverses productions ; enfin sur l'importance, la force et la richesse de chacun des États qui la composent. Là se trouvent encore de précieux documens statistiques qu'on chercherait vainement ailleurs. Ensuite viennent les descriptions de chaque contrée en particulier, en commençant par la France. On a adopté ici une marche, déjà suivie dans le Précis universel, et qui, moins monotone sans doute et moins pénible pour l'étude que l'ancienne, nous paraît aussi moins méthodique et moins rationnelle. Les divisions par provinces et par départemens ne sont plus rappelées que dans des tableaux répétés à la fin de l'article ; la surface du royaume est décrite par bassins, et comme pourrait le voir un voyageur instruit qui la parcourrait successivement, du Nord au Midi, en s'écartant au besoin à l'est et à l'ouest, et sans s'inquiéter aucunement de sa division administrative. Cette classification par bassins, en suivant les lignes de partage des eaux n'est pas, comme on sait, une idée nouvelle : elle offre beaucoup d'avantages pour l'étude de la géographie physique ; mais nous le répétons, l'étude des divisions politiques et administratives est aussi d'une grande importance, surtout à l'époque actuelle ; et l'on ne peut nier que le nouveau Traité, d'ailleurs si complet, ne laisse quelque chose à désirer sous ce rapport.

Les autres contrées de l'Europe sont décrites d'après le même système ; d'abord la Suisse et l'Italie ; puis l'Allemagne et les autres contrées du Nord ; la Turquie d'Europe et la Grèce (indiquée ici, peut-être pour la première fois, comme un État indépendant) ; l'Espagne et le Portugal ; enfin, les Îles Britanniques. Pour chacun de ces États, les auteurs ont donné des détails statistiques d'une haute importance, qu'on n'avait consignés jusqu'ici dans aucun ouvrage de ce genre, et qui sont dus, sans doute, aux savantes et consciencieuses recherches de M. Balbi, l'un des collaborateurs. Nous y aurions seulement désiré quelques pages de plus, sur l'industrie manufacturière, surtout pour les États dont elle forme la principale richesse ; et sous ce rapport, sans doute, la France et l'Angleterre méritaient bien quelques détails, que le plan de cet ouvrage semblait d'ailleurs comporter.

L'Atlas, dont nous avons encore à parler, contient seule-

ment douze cartes, exécutées avec un soin et une délicatesse de burin remarquables, et dont l'exactitude ne peut être mise en doute, puisqu'elles sont l'ouvrage de M. Poirson, dont le talent est si bien connu, et à qui l'on doit le superbe globe manuscrit qui orne le milieu de la galerie d'Apollon, au Louvre. Ces cartes sont précédées de plusieurs tables indiquant la position des capitales des cinq parties du monde par rapport au méridien de Paris, ainsi que la valeur comparative de leurs poids et mesures et de leurs monnaies, rapportés aux nôtres.

Y. Z.

Sciences religieuses, morales, politiques et historiques.

42. — *Établissement protestant pour l'éducation d'enfans pauvres, au Neuhof, près Strasbourg.* Strasbourg, 1829; imprimerie de M^{me} veuve Silbermann. In-8° de 16 pages.

En lisant cet écrit on prend un vif intérêt à l'établissement de Neuhof et à ceux qui le dirigent : M. KRAFFT, supérieur du pensionnat théologique attaché au séminaire protestant, etc., est président du Conseil d'administration et rédacteur de cette notice, qui, dans l'espace resserré de 16 pages, contient la biographie du fondateur principal, l'histoire et l'organisation de l'établissement, la distribution des heures du travail, soit à l'étude, soit au ménage et à la comptabilité, les noms des bienfaiteurs et la note de leurs dons. Arrêtons-nous un moment à la biographie par laquelle M. Krafft a débuté, car le vertueux WURTZ, modèle accompli du chrétien, est un de ces hommes qui font honneur à l'humanité, et dont la vie fait connaître tous les biens que le christianisme répandrait sur la terre s'il était mieux connu et si ses maximes étaient mieux suivies.

Wurtz naquit dans la pauvreté, supporta dès l'enfance des infortunes dont la religion le consola, ne perdit pas de vue un seul instant le but du voyage que le chrétien fait sur la terre, et la route par laquelle il peut l'atteindre. Le peu de biens qu'il avait acquis par son travail, ses soins durant les dernières années de sa vie, tout a été consacré à l'établissement de Neuhof. Un simple monument y conservera son souvenir; sur l'une des faces on lit cette inscription : « Philippe-Jacques Wurtz, fondateur principal de l'établissement pour l'éducation d'enfans pauvres au Neuhof, né le 19 octobre 1745, décédé le 23 juin 1828. » Sur une autre face : PAROLES DU DÉFUNT EN 1825. « Ce bien terrestre n'est point ma propriété; c'est un talent que m'a prêté le Seigneur, et je dois le lui rendre avec usure; je le lui rendrai en le transmettant à ces plus petits de mes

frères. » Troisième face : PAROLES DU SEIGNEUR. « O bon et fidèle serviteur, tu as été fidèle en peu de choses ; je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton seigneur. » Quatrième face : SENTIMENT DES ENFANS. « Dieu ! tu as délivré mon âme de la mort ; tu as gardé mes pieds de broncher, afin que je marche devant Dieu en la lumière des vivans (ps. 56, v. 14). »

Pour avoir une juste idée de la vie toute chrétienne de Wurtz, il faut lire cette notice tout entière, et remarquer que cet homme d'une véritable piété a traversé toute la révolution, subi ses calamités, supporté ses orages, sans que la tranquillité de son âme en ait été troublée.

Au Neuhof, outre l'instruction religieuse que reçoivent les enfans, on leur fait apprendre le français et l'allemand ; la calligraphie, le dessin linéaire, la géographie, le calcul, etc., sont aussi l'objet de leçons assez fréquentes pour que les jeunes élèves en tirent un profit réel. Le ménage et les travaux champêtres sont faits par les enfans, sans le concours de domestiques ni de journaliers. Malheureusement, quoique le zèle des bienfaiteurs se soutienne, il éprouve des variations qu'il serait important d'éviter : nous lisons dans cette brochure, au sujet d'un envoi de pommes de terre et d'autres denrées, fait par la commune de *Lampertheim* : « Ce dernier secours nous arriva à une époque où notre provision était épuisée, une avance de quatre sacs consommée, et où notre pusillanimité était sur le point de se demander : que mangeront nos enfans ? » Les dotations faites aux établissemens tels que celui-ci sont aussi l'un des moyens par lesquels la Providence pourvoit à leur conservation : il serait bien à désirer que les largesses prodiguées aux couvens reçussent cette destination. La bienfaisance appliquée à l'éducation des enfans pauvres ne fait sans doute aucune distinction entre les diverses communions chrétiennes ; l'Institut du Neuhof ne peut encore se passer d'offrandes annuelles. Les *chrétiens* disposés à venir à son secours voudront bien adresser leurs dons soit à M. Krafft, soit à l'un des membres du Conseil d'administration, qui sont MM. le professeur HERRENSCHNEIDER, LUNG, marchand de soieries, DOLDÉ, propriétaire, HICKEL, notaire royal. On peut aussi adresser à MM. LEGRAND père et fils, membres correspondans, à Fouday, au Ban de la Roche.

Y.

45. — *Le Vocabulaire des Sourds-Muets (partie iconographique)* ; première livraison, contenant cinq cents noms appellatifs de la langue usuelle, interprétés par un pareil nombre de figures correspondantes ; par M. PIROUX, directeur de l'Institut des sourds-muets de Nancy, membre de plusieurs So-

ciétés savantes. Nancy, 1850; à l'établissement des sourds-muets et chez L. Vincenot et Vidart, au Casino. In-8°; prix de chaque livraison, 2 fr. 50 c., 5 fr. pour les non-souscripteurs; les autres livraisons paraîtront de six en six mois.

Un travail du genre de celui dont nous venons de tracer le titre avait été recommandé par M. DE GÉRANDO dans son estimable ouvrage sur l'instruction des sourds-muets; M. Piroux était bien digne de s'associer au vœu de l'honorable philanthrope en l'accomplissant. Son ouvrage, qui se composera de cinq livraisons, est divisé en partie iconographique et en partie lexicologique, c'est-à-dire qu'il réunit des figures et des appellations correspondantes; on conçoit tous les avantages de cette méthode pour parler à la fois aux yeux et à l'intelligence. L'auteur, pour exciter plus encore le travail des élèves, a eu le soin de placer les figures au verso du feuillet sur lequel les noms sont inscrits. Nous ne pouvons qu'encourager l'auteur dans son utile entreprise, qui a déjà obtenu les suffrages des directeurs d'établissements royaux, parmi lesquels M. Piroux figure lui-même si honorablement. L'instruction d'une classe d'êtres malheureux, dont près de moitié en France, environ 8.000 individus, n'en peuvent recevoir aucune, en deviendra plus simple et plus facile. L'auteur aura donc rendu par là un service important à la société. D....

44. — * *Histoire financière de la France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la fin de 1786, avec un Tableau général des anciennes impositions et un État des recettes et des dépenses du Trésor royal à la même époque*; par M. A. BAILLY, inspecteur-général des finances. Paris, 1850; Montardier, rue Gît-le-Cœur, n° 4. 2 vol. in-8° ensemble de xxxvi et 954 pag.; prix, 15 fr.

L'année dernière, M. Jacques BRESSON publia sous ce même titre un ouvrage dont il a été rendu compte dans la *Revue Encyclopédique* (t. xli, p. 678), et qui n'était, à proprement parler, qu'un exposé de la vie des surintendans et des ministres des finances depuis 1591 jusqu'en 1850; M. Bresson n'avait point traité son sujet comme on aurait pu l'attendre de son talent, et le travail était à refaire; M. Bailly est entré dans la carrière, et son livre est en quelque sorte la contrepartie de celui de M. Bresson. Laissant de côté les noms et les personnes, il s'attache aux faits et passe en revue l'état des finances sous la domination romaine et sous les trois premières races. On voit qu'il s'est beaucoup aidé de l'ouvrage d'Arnould, publié en 1806; ses recherches l'ont complété; mais il est à regretter qu'il n'ait pas su mieux résumer les faits

et qu'il n'ait pas fait ressortir avec plus de force et de clarté les différences notables qui se font remarquer dans les diverses phases de notre histoire ; son livre renferme beaucoup de choses, beaucoup de documens à consulter, de matériaux importants ; ils seront utiles à celui qui saura nous donner enfin un tableau complet et précis, appuyé sur des chiffres, de l'histoire de nos finances depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours.

ω.

45. — *Des Domaines et de l'état constitutionnel de la Lorraine*, par M. NOËL, notaire et ancien avocat. Nancy, 1850. In-8° de 120 pages.

L'administration des domaines voulant faire entrer le gouvernement en possession de ceux qu'on appelle aliénés ou engagés, cette grande question a produit plusieurs écrits intéressans sous le rapport de l'histoire et du droit public, au moyen âge. Parmi eux, nous avons remarqué le Mémoire publié par M. Noël, de Nancy. L'auteur, qui a réuni un grand nombre de livres et de manuscrits curieux sur la Lorraine, examine la nature de ce duché et la puissance donnée aux ducs lors de l'investiture, essentiellement en ce qui regarde le domaine. « Les Francs, dit-il, lorsqu'ils s'emparèrent des Gaules, ne possédaient rien du sol ; la conquête n'était pas la propriété du chef, mais celle de tous les vainqueurs. Le chef n'était point maître, mais seulement administrateur du bien commun ; sous ce rapport, il ne pouvait l'aliéner seul.... Depuis 1514, à peu près dans le tems où les états-généraux ou nationaux ont été assemblés pour la première fois, il fut publié des ordonnances qui déclaraient les domaines inaliénables, et révoquaient les aliénations faites même par saint Louis depuis 1226.... » En Allemagne, dont la Lorraine faisait partie, depuis le traité de Bonn en 921, l'empereur était électif.... Toutes les capitulations successives n'avaient pour objet que de diminuer ses pouvoirs, en augmentant celui des princes qui, par le fait, ont pu disposer de leurs domaines, en toute propriété, à moins qu'ils n'en fussent empêchés par leurs États particuliers, tandis que l'empereur ne le pouvait nullement.... En résumé, en France tout domaine de l'État était inaliénable ; en Allemagne, le seul domaine mis en réserve pour les charges de la couronne était inaliénable, comme une propriété commune. Le surplus des domaines était aliénable, sans recours ni restitution, comme étant bien particulier ou privé.... « En 1048, lors de l'établissement de l'hérédité du duché de Lorraine dans la maison de Gérard d'Alsace, la province avait une organisation modelée sur celle de l'empire.

Les chevaliers jugeaient leurs propres causes et celles des particuliers; les États, composés des chevaliers, des prélats, des bourgeois, des vilains, avaient le droit de reconnaître le duc, de décider de toutes les affaires, lois, aides, contributions relatives au duché.... Charles III publia des ordonnances domaniales pour le duché de Bar, les 21 juin 1560 et 27 juin 1561. Les États, composés des prélats, des chevaliers et des bourgeois, résolurent de lui refuser ses aides, de ne lui rien payer; les aides représentaient alors le budget d'aujourd'hui (1).... Sous Charles IV, la Lorraine ayant été envahie par la France, les lois furent méconnues.... Louis XIII établit un conseil souverain à Nancy.... Les tribunaux subsistans n'exerçaient qu'en vertu de commissions données par le roi de France; les Lorrains ne voulurent pas se faire juger par eux.... Ils se transportèrent partout où leur Cour souveraine de Saint-Mihiel rendit ses arrêts, à Luxembourg, à Stritz, à Vesoul..... »

La coutume de Lorraine, homologuée par Charles III, porte : Quiconque, sans interruption, a possédé de bonne foi héritage, soit de fief, franc alleu ou roture, par l'espace de 50 ans, il a acquis la propriété et seigneurie dudit héritage... avec titre ou sans titre, entre absens ou présens, *contre le prince ou le vassal*.

Léopold, en 1722, imposa une contribution assez forte aux détenteurs des domaines aliénés. Il n'en avait pas le droit, et c'est avec peine que l'on « critique les actes d'un prince qui a acquis à tant de titres le respect et l'amour des Lorrains. » François III alla plus loin; il soutint que « les domaines de la couronne sont inaliénables et toujours reversibles suivant le bon plaisir des donateurs.... Il annula toutes les aliénations faites depuis 1697, et exigea que les acquéreurs antérieurs payassent la contribution imposée par Léopold.... » Cette ordonnance fait exception aux règles générales du droit, comme à l'équité et à la justice; elle ne peut pas être susceptible d'extension par interprétation; loin de là, on doit lui appliquer toutes les restrictions qu'il est possible de lui faire subir. La première est, sans doute, d'effacer l'effet rétroactif; la loi dispose seulement pour l'avenir.... « Sous le règne de François III s'est éteinte la puissance des ducs en Lorraine.

(1) Les ultras de ce tems-là ne jetaient-ils pas les hauts cris de ce qu'on refusait le budget à un prince trompé par ses ministres ?

(Note du rédacteur.)

Stanislas ne fut que duc bénéficiaire ou usufruitier ; c'est pourquoi il ne disposa en rien du domaine , toutes les aliénations en furent adjudgées par suite des ordonnances du roi de France , promulguées par Stanislas lui-même. » On lira avec plaisir le discours que M. de Vence prononça lorsque ce prince vint prendre possession de la Lorraine : « Sire , la fortune , lassée de vous accabler , vient enfin de se fixer sur vous ; il était tems que l'ami de Charles XII et le beau-père de Louis XV cessât de donner à l'Univers le spectacle affligeant de l'inconstance des choses humaines. V. M. va régner , et sur qui ? Ah ! Sire , jugez par nos larmes de ce que nous perdons et de ce que nous attendons de vous. Si la renommée de vos vertus ne vous avait devancé , nous oserions vous citer Léopold , d'éternelle mémoire , et son fils que nous n'avons qu'entrevu : nous supplierions V. M. d'imiter ces princes. Mais il ne faut point d'exemple à un héros , son cœur lui dicte ses devoirs ; écoutez le vôtre , Sire , et nous serons heureux. »

« Stanislas a surpassé l'attente des Lorrains.

» Leur courage , leur fidélité , leur patriotisme sont encore indigènes dans cet ancien État. Au milieu des troubles de la révolution , la Lorraine est la province qui a donné le moins d'hommes variables en opinion politique ; pour preuve , nous pouvons citer le général comte Drouot ; il a hérité des vertus de nos aïeux , et certes il n'est pas le seul ; mais c'est un bel exemple à citer. »

L'amitié a copié ces dernières lignes avec bien du plaisir.

L*.

46. — *Considérations et opinions sur cette question* : « Continuera-t-on de délivrer , pour les inventions industrielles , de titres qui , sous la dénomination de brevets , conféreront le droit privatif d'exploiter ces inventions pendant un tems déterminé ? » Par A. B. VIGAROSY. Castelnau-dary , 1829 ; imprimerie de G. P. Labadie. In-8° de 66 pages.

Cet écrit est du nombre de ceux que provoqua le ministre du commerce durant la courte existence de son ministère. C'était alors l'usage d'interroger l'opinion publique , les hommes éclairés , et d'écouter les réponses ; on ne croyait pas à la *certaine science*. Sur les vingt-sept questions que M. de Saint-Cricq avait proposées , M. Vigarosy n'a traité que la première , parce que si la solution qu'il propose était admise , il serait inutile de s'occuper des autres ; il ne croit point à l'utilité des brevets d'inventions , et par conséquent il les repousse comme une grave erreur en économie publique , un obstacle au développement de l'industrie. Mais ce qu'il voudrait mettre à leur

place ne nous éloignerait-il pas aussi du but? Ferions-nous autre chose que changer d'erreur, si nous établissions un *Ordre du Mérite pour récompenser et encourager les inventions nouvelles*? La pauvre humanité serait-elle condamnée à ne jamais revenir au simple bon sens; et faut-il que, sous une forme ou sous une autre, elle tienne une marotte à la main? Si l'on continue en France la multiplication des Ordres, des décorations et des autres prétendues récompenses du même genre, leur nomenclature ne sera pas moins bizarre que le blason, et ces deux sortes d'instrumens dits sociaux seront très-justement assimilés, quant au degré d'utilité et le mérite de l'invention.

La dissertation sur l'industrie est suivie d'une ode sur le même sujet. M. Vigarosy fait très-bien les vers, mais le sujet qu'il a choisi n'a pas assez échauffé, enflammé son imagination; ses pensées sont trop *exactement* vraies pour atteindre jusqu'à la poésie de l'ode. Avec le titre et sous la forme d'*Épître*, cette pièce de vers plairait davantage, et serait sans reproches. M. Vigarosy a le talent d'écrire, une bonne méthode d'exposition et de discussion; quoi qu'il ait fait, cette fois, un emploi malheureux de cette faculté précieuse, il ne renoncera pas à la carrière, et ceux qui approuveront le moins cette brochure ne seront pas les derniers à désirer qu'il prenne une éclatante revanche: il le peut; nous le lui demandons. N.

47. — * *Discours sur cette question*: « Quelle a été l'influence du gouvernement représentatif depuis quinze années en France sur notre littérature et nos mœurs? » par M. Édouard TERNAUX, avec cette épigraphe: « L'esprit du siècle a pénétré de toutes parts. Il est entré dans les têtes et même dans les cœurs de ceux qui s'en croient le moins entachés. » CHATEAUBRIAND. Paris, 1850; Éverat, imprimeur, rue du Cadran, n° 16. In-8° de 19 pages.

Ce discours, qui est publié à part, après avoir été inséré dans l'un des derniers numéros de la *Revue de Paris* (recueil très-intéressant par le choix et la variété des matériaux qu'il renferme, mais qui est un *Magasin* littéraire et non pas une *Revue*), fournit une preuve nouvelle de cette tendance salutaire vers les améliorations et de cette appréciation éclairée des bienfaits de notre régénération politique, qui distinguent la plus grande et la meilleure partie de la nouvelle génération. M. Éd. TERNAUX, qui porte et qui soutient dignement un nom très-honorable, a développé avec conscience et avec talent, en traitant la question proposée, pour laquelle il a obtenu le second prix, les avantages que la France et l'Europe:

la civilisation et l'humanité doivent à notre révolution, si atrocement calomniée par ceux qui affectent de n'y voir que les déplorables excès, également commis par tous les partis, dans les jours de leurs sanglantes luttes, et qui sont assez aveugles pour méconnaître l'accroissement de population, de richesse, de liberté, d'industrie, de bien-être, de moralité même (car toutes ces choses se tiennent étroitement), qui a résulté de l'ordre constitutionnel, substitué à l'arbitraire de l'ancien régime. Le jeune écrivain esquisse rapidement quelques traits de « ce drame immense qui s'ouvre et se ferme au bruit du canon, sous les créneaux de la Bastille et dans les plaines de Waterloo. — Tout a eu son tems et sa part : l'éloquence, ses éclats et ses foudres ; la liberté, ses jours de fête et de brillantes illusions ; la licence, ses saturnales ; le crime, ses orgies ; la victoire, ses glorieux prestiges ; le despotisme, sa grandeur et son châtimeut. » Il montre « qu'il n'y a plus de place pour une littérature de luxe et de parade, pour le clinquant de l'ancienne société, au milieu des grandes réalités de réforme et d'intérêt public qui passionnent tous les esprits. » Il rappelle que, « si la révolution, comme Saturne, avait dévoré ses enfans, comme Saturne aussi elle fut détrônée par son fils, qui ne se souciait guère des rigides vertus républicaines, » ou plutôt qui les a étouffées et proscrites, pour rétablir, à son profit, comme il le croyait, l'ancienne corruption, les préjugés, les habitudes et les mœurs monarchiques.

Il insiste sur cette vérité, que « le gouvernement représentatif, qui n'est qu'un gouvernement de discussion et de libre examen, ne doit pas et ne peut pas avoir de ressorts cachés ; tout y brille au grand jour. On lui demande compte, non-seulement de ses résultats, mais aussi de ses moyens.... C'est le gouvernement public, chacun peut y mettre la main.... La littérature, les arts, les sciences, tout enfin ne devrait-il pas être soumis à ce régime de controverse et d'examen ? »

M. Éd. Ternaux est conduit à signaler deux grands traits distinctifs de notre littérature contemporaine : un retour vers le moyen âge, considéré comme l'âge héroïque des tems modernes ; une vive et franche sympathie pour les idées religieuses.

Sans vouloir décourager ceux qui cherchent à ouvrir en littérature des routes nouvelles, il blâme la violence effrénée, les prétentions absurdes et les écarts de quelques novateurs imprudens et fougueux qui déclarent une guerre à mort aux anciens principes, et il termine en exprimant cette consolante espérance, que « la raison, dans les lettres comme dans la po-

fitique, relèvera la tête. et reprendra son empire : la réforme fera justice des excès commis en son nom. » M. A. J.

48. — * *Le Bon Sens national*, par Marc-Antoine JULLIEN de Paris; avec cette épigraphe : « Ce n'est point ici la pensée d'un seul homme, ni une opinion isolée ; c'est l'écho des sentimens, des vœux, des discours de presque tous les hommes d'action, de cœur, d'énergie, qui ont combattu et vaincu, et des hommes de sens, de réflexion, d'expérience, qui veulent que la victoire du peuple profite à la France et au monde. » — Paris, 6 août 1830; Sédillot, rue de l'Odéon, n° 50; prix, 75 c. Se vend au profit des martyrs de la liberté et de leurs familles.

Le retard qu'a éprouvé la publication de notre cahier nous permet d'annoncer cette brochure improvisée, écrite le 5 août, publiée le 6, et qui retrace rapidement les événemens héroïques de la *Semaine du Peuple*, et pose avec netteté et précision la question politique du moment. Il nous suffit d'en citer quelques passages : « Le général LA FAYETTE et le duc D'ORLÉANS, tous deux dignes de la cause populaire, rallient aujourd'hui tous les esprits, toutes les affections, toutes les opinions; ils représentent les deux grandes idées de LIBERTÉ et D'ORDRE, élémens nécessaires de la société qui vient d'être ébranlée dans ses racines : l'UNION est le seul moyen de conserver les biens qui nous sont acquis. — Le nom seul de *république* porterait l'effroi dans beaucoup d'esprits pusillanimes, ou prévenus, ou même très-éclairés, tant en France qu'en Europe. Ainsi, *point de république*. La monarchie représentative, si elle est bien combinée, *fondue en bronze et non moulée en plâtre*, peut nous donner toute la portion de liberté que désirent les patriotes les plus exigeans. Nous devenons le modèle des peuples, sans être la terreur des rois. — Mais la nomination d'un roi doit être précédée par une *déclaration* ou *bill* des droits, qui sera comme la base première de la grande *Charte nationale*, dont la rédaction définitive ne saurait être l'ouvrage, ni d'un seul jour, ni d'une Chambre qui n'a point un mandat spécial pour une tâche aussi importante. — C'est la cause de l'ordre et des lois, de la paix européenne, de la liberté du monde entier et de la civilisation, qui a triomphé dans ces derniers jours, à Paris. Gardons-nous de la compromettre. Ce triomphe, loin d'effrayer les monarques, si notre conduite est sage et modérée, peut garantir leurs États de commotions populaires et de révolutions sanglantes, pourvu qu'ils sachent comprendre cette grande leçon. » N.

49. — *Voyage à Paris, ou Esquisses des hommes et des choses*

dans cette capitale; par le marquis Louis Reinier LANFRANCHI. Paris, 1850; V^e Lepetit, rue de Sorbonne, n^o 9. In-8^o; prix, 6 fr.

Voici un livre fort amusant, et qui tient beaucoup plus que son titre ne promet; singularité littéraire assez remarquable pour être d'abord signalée à nos lecteurs. Nous en ferons compliment à l'auteur, quel qu'il soit; car, s'il faut tout dire, l'existence de M. le marquis Lanfranchi nous a paru singulièrement problématique; et par plus d'un motif, nous sommes tentés de le regarder comme appartenant à cette famille nombreuse qui a produit dans ces derniers tems Joseph Delorme, feu M^{re} de Chamilly, et bien d'autres. Ce n'est pas que, dans une de ces lettres, nous ne trouvions des regrets fort touchans de l'auteur sur l'esclavage de l'Italie, une belle phrase sur le *Campo-Santo* de Pise, sa patrie, et sur cette *tour penchée*, si connue des voyageurs. Mais, dans mille autres passages, nous croyons reconnaître un Parisien spirituel et malin, qui ne s'est fait aucun scrupule de s'égayer aux dépens de ses compatriotes, sous un masque italien. Une seule chose nous ferait hésiter dans cette opinion: c'est l'éloge singulier que fait le voyageur de la commission de censure dramatique, devenue, à ce qu'il assure, «un tribunal vraiment littéraire, où des hommes de goût aident l'auteur à corriger ses *inadvertances*.» Ou bien ce n'est pas un Français qui a écrit ces lignes, ou il n'aura voulu qu'ajouter une épigramme de plus à toutes celles que renfermait déjà cette piquante revue de la capitale. Nous abandonnerons ce problème à la sagacité du lecteur, nous bornant à donner un aperçu de ce livre, écrit avec grâce et élégance, plein d'observations ingénieuses, de critiques presque toujours fondées et exprimées avec une urbanité toute nationale. Dans cette nombreuse galerie, un seul portrait nous a semblé tracé avec des couleurs et une intention tout-à-fait différentes: c'est celui d'un ministre qui, dans ces derniers tems, a fait admirer à la tribune un des plus beaux talens oratoires dont la France puisse aujourd'hui s'honorer. Le voyageur étranger en parle à plusieurs reprises, avec un dédain que nous ne voulons pas qualifier. L'amertume de ses sarcasmes contraste étrangement avec le ton général du livre, et l'on serait tenté de croire que des motifs particuliers, une cause toute personnelle, ont conduit ici le crayon de l'observateur.

Cet ouvrage, sous la forme de lettres, comme on l'a déjà vu, est adressé à un ami, et contient les remarques de l'auteur sur tout ce que Paris peut offrir d'intéressant à l'avidité curieuse d'un étranger. Il ne s'y est assujéti à aucun plan, et passe,

suivant son caprice et sans nulle transition, d'un sujet à l'autre. Ainsi, après un aperçu général de cette grande cité, de sa population, ou plutôt des populations si distinctes qu'offrent ses différens quartiers, vient un chapitre sur le Théâtre-Français, où chaque acteur a son article à part, tracé avec une malice qui n'exclut pas la vérité. Le talent de Talma et ses différentes phases, si l'on peut ainsi parler, sont caractérisés ailleurs avec infiniment de sagacité. Les entrepreneurs de succès à juste prix ne sont pas oubliés; et c'est ici un de ces nombreux passages qu'une main étrangère n'aurait certainement pu tracer d'une manière si sûre, ni si exacte. Plus loin, dans une soirée chez M. de Jony, vous voyez défiler devant vous la plupart de nos célébrités littéraires. La politique a sa place, comme on le pense bien, dans cette revue parisienne; et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'au commencement du livre on parle du ministère Villele comme encore existant, et que, dans les lettres suivantes, on voit successivement apparaître ceux dont ont fait partie MM. de Martignac et de Bourmont. Nous passons ailleurs dans la galerie du Luxembourg, à laquelle l'auteur a consacré deux chapitres, où les beaux ouvrages de nos peintres vivans, ceux qui font la véritable gloire de l'école moderne, sont appréciés avec le goût et l'enthousiasme d'un sincère ami des arts.

Au milieu de ce désordre apparent, qui donne à l'ouvrage ce genre de mérite que la foule des lecteurs apprécie le mieux, celui de la variété, se trouvent jetés, comme par hasard, un chapitre très-remarquable sur le goût dans les arts en France, et un épisode romantique, dont l'auteur aurait pu nous faire grâce, sorte de concession faite à un genre qu'il a si bien et si heureusement combattu ailleurs.

Nous avons fait connaître le goût de notre voyageur pour les portraits; mais il s'en faut bien que nous ayions indiqué tous ceux qu'il s'amuse à tracer dans ses lettres. Celui de Napoléon, qu'il ne pouvait oublier, est dessiné avec un talent tout particulier; ceux de MM. Châteaubriand, Lafayette, ne sont pas moins dignes d'attention. Il en est encore un autre, auquel l'auteur a donné tous ses soins; il le trace avec enthousiasme: il en soigne les moindres accessoires: on dirait qu'il a voulu en faire son chef-d'œuvre. Peut-être le public désintéressé le trouvera-t-il un peu flatté; mais sûrement *la Nouvelle Corinne, la Sœur vivante des Anges de Sainte-Genève* et ses nombreux admirateurs ne s'en plaindront pas.

Il est bien difficile, dans un tableau si vaste et qui comprend

tant de sujets différens, de ne pas laisser échapper quelques erreurs, quelques jugemens incomplets. Aussi, nous permettrons-nous à peine de faire remarquer à M. le marquis Lanfranchi, ou à son spirituel interprète, qu'on ne plaide pas dans la salle des Pas-Perdus; que M^{lle} Élisabeth Mercœur n'est pas encore tout-à-fait regardée comme *une grande poète*, et que M. de Lamartine a même formellement désavoué le mot flatteur qu'on lui prêtait à ce sujet. Nous pourrions ajouter encore que l'auteur, quel qu'il soit, se trompe complètement, en affirmant que M. de Jony n'a peint, dans ses *Ermîtes*, que les mœurs de la classe élevée; tous ceux qui connaissent ces charmans ouvrages, où un si rare talent d'observateur s'unit à un talent non moins rare d'écrivain, peuvent se rappeler que les tableaux les plus piquans sont pris, au contraire, dans les derniers rangs de la société; il suffirait de citer pour preuves *l'Écrivain public, la Vente après décès, la Maison de la rue des Arcis, la Journée d'un Fiacre, le Curé Touchard*, etc.

Y. Z.

Littérature.

50. — *Sethos*, ou une Journée de l'ancienne Égypte, poème dramatique en cinq parties. Paris, 1850; Kilian. In-8° de xxxviii et 71 pages; prix, 2 fr.

L'auteur de ce poème rend compte à ses lecteurs, dans une préface spirituelle, d'une lecture qu'il fit de son drame, *vers le milieu de la durée de l'empire*. Les opinions ultra-classiques du tems, qu'il caractérise d'une manière piquante, contrastent singulièrement avec celles du nôtre. Condamné par ce rigorisme littéraire, l'auteur n'en juge pas avec moins d'impartialité l'esprit de licence qui lui a succédé. Dans toutes les réflexions que lui suggèrent les tentatives des novateurs actuels, il fait preuve de beaucoup d'instruction et de goût. Nous regrettons de ne pouvoir parler aussi favorablement de son drame que de sa préface. Le style, généralement faible et languissant, mais pur, naturel, parsemé de beaux vers et même de beaux passages, est encore la partie la plus recommandable de ce drame. L'action, obscure et compliquée, n'est point disposée d'une manière théâtrale. L'intérêt est presque nul; les détails de mœurs, surtout dans les trois premières parties, étouffent, pour ainsi dire, le sujet. Faire de la peinture des mœurs historiques l'objet principal du drame est une idée malheureuse et jusqu'ici inféconde. Tous ceux qui ont tenté consciencieusement cette entreprise y ont échoué.

Si quelques-uns des adeptes de l'école prétendue historique ont obtenu des succès, c'est pour avoir dédaigné ses préceptes, non pour les avoir suivis. CH.

51. — * *Le Sylphe*, Poésies de feu DOVALLE, précédées d'une Notice par M. LOUVET, et d'une préface par M. Victor HUGO. Paris, 1850 : Ladvocat. Grand in-8°; prix, 9 fr.

« Ce manuscrit du poète tué à vingt ans réveille de si douloureux souvenirs ! Tant d'émotions se soulèvent en foule sous chacune de ces pages inachevées ! On est saisi d'une si profonde pitié au milieu de ces odes, de ces ballades orphelines !.. Quelle critique faire après une si poignante lecture ! » Ces paroles empruntées à la lettre de M. V. Hugo aux éditeurs de M. *Dovalle* expliquent assez pourquoi nous arrivons si tard à parler de ce livre. Maintenant nous sommes heureux de dire que l'œuvre n'a rien perdu à nos yeux du touchant intérêt qu'elle semblait emprunter à cette mort si triste et si prématurée du poète. Jusqu'ici notre critique s'était adressée à de vieilles renommées, devant lesquelles nos opinions étaient mêlées de réserves, ou à de jeunes athlètes, que nous aimions à suivre dans le développement progressif de leur talent. Ici, rien de semblable : c'est un poète de vingt ans qu'il faut juger comme une vieille renommée : c'est un hymne de jeunesse que l'âge mûr n'achèvera pas. Toute la vie, tout le talent, toute la destinée du poète est dans ce livre de 200 pages, dont la mort a laissé la dernière inachevée.

Cette vie, ce talent, cette destinée, le secret en est tout entier dans le morceau qui ouvre le recueil, et dont le titre, par une heureuse pensée des éditeurs, est en même tems celui du livre, le *Sylphe*.

LE SYLPHÉ.

L'aile ternie et de rosée humide,
Sylphe inconnu, parmi les fleurs couché,
Sous une feuille, invisible et timide,
J'aime à rester caché.

Le vent du soir me berce dans les roses ;
Mais, quand la nuit abandonne les cieux,
Au jour ardent mes paupières sont closes :
Le jour blesse mes yeux.

Pauvre lutin, papillon éphémère,
Ma vie, à moi, c'est mon obscurité !
Moi, bien souvent je dis : c'est le mystère
Qui fait la volupté.

Et je m'endors dans les palais magiques
 Que ma baguette élève au fond des bois,
 Et dans l'azur des pâles véroniques
 Je laisse errer mes doigts.

Quand tout à coup l'éclatante fanfare
 À mon orrille annonce le chasseur,
 Dans les rameaux mon faible vol s'égare,
 Et je tremble de peur.

Mais si parfois, jeune, rêveuse et belle,
 Vient une femme, à l'heure où le jour fuit,
 Avec la brise, amoureux, autour d'elle,
 Je voltige sans bruit.

J'aime à glisser aux rayons d'une étoile,
 Entre les cils qui bordent ses doux yeux ;
 J'aime à jouer dans les plis de son voile
 Et dans ses longs cheveux.

Sur son beau sein quand son bouquet s'effeuille,
 Quand à la tige elle arrache un bouton,
 J'aime surtout à voler une feuille
 Pour y tracer mon nom...

Oh ! respectez mes jeux et ma faiblesse,
 Vous qui savez le secret de mon cœur !
 Oh ! laissez-moi pour unique richesse
 De l'eau dans une fleur.

L'air frais du soir ; au bois, une humble couche,
 Un arbre vert pour me garder du jour...
 Le Sylphe après ne voudra qu'une bouche
 Pour y mourir d'amour.

Le poète est là tout entier avec sa pensée chaste, sa langue harmonieuse, son allure molle et abandonnée ; « rien de sombre, rien d'amer, dit encore le poète que nous citons en commençant ; rien de fatal. Une poésie toute jeune, enfantine parfois ; la joie, la volupté, l'amour ; la femme surtout, la femme divinisée ; et puis, partout des fleurs, des fêtes, le printemps, le matin, la jeunesse ; voilà ce qu'on trouve dans ce portefeuille d'élégies déchirées par une balle de pistolet ; ou, si quelquefois cette douce muse se voile de mélancolie, c'est comme dans le *Premier chagrin*, un accent confus, indistinct, presque inarticulé, à peine un soupir dans les feuilles de l'arbre, etc. » Une pièce surtout nous a paru marquée de ce caractère ineffable, celle qui a pour titre : *Le Convoi d'un jeune enfant*. Partout ailleurs, M. Dovalle se laisse aller à une poésie plus en sympathie avec la fraîcheur de son talent : *la Campagne après une pluie d'orage*, *la Chasse invisible*, *la Jeune fille*.

sont de charmantes compositions où la négligence est encore de la grâce : ailleurs, elle est quelquefois de la faiblesse. Un autre reproche que nous ferions à ce livre, si nos reproches pouvaient encore être des conseils pour l'auteur, c'est l'absence du rythme dans la phrase poétique ; il y a harmonie et douceur dans chaque vers isolé, dans chaque hémistiche pris à part, dans chaque mot ; mais nulle mélodie dans le mouvement de la stance, nul art dans le choix de la strophe. Il semble que, dans sa douce insouciance, le poète laisse prendre à sa rêverie la première forme qui vient à elle : de là peut-être aussi cette incertitude qui se trahit çà et là dans la marche de certaines compositions. Nous citerons encore, en finissant, M. *Victor Hugo* ; après avoir parlé de la préoccupation austère que les révolutions politiques ont laissée de nos jours dans les âmes, il ajoute, en revenant à M. *Dovalle* : « Heureux pour lui-même le poète qui, né avec le goût des choses fraîches et douces, aura su isoler son âme de toutes ces impressions douloureuses ; et, dans cette atmosphère sombre qui rougit l'horizon long-tems encore après une révolution, aura conservé, rayonnant et pur, son petit monde de fleurs, de rosée et de soleil ! »

A. DE L.

52. — * *L'Insurrection*, poème dédié aux Parisiens, par MM. BARTHÉLEMY et MÉRY. Paris, 1850 ; A. -J. Denain, rue Vivienne, n° 16. In-8° de 55 pages ; prix, 2 fr. 50 c.

Nos poètes nationaux ne pouvaient rester muets devant les admirables évènements qui ont rendu à la France sa gloire et sa liberté : déjà Casimir Delavigne a célébré, dans *la Marche parisienne*, les héroïques exploits des enfans de Paris ; bientôt sans doute, Béranger chantera la résurrection du *Vieux Drapeau* ; et voici Barthélemy et Méry, ces audacieux adversaires du jésuitisme et de l'arbitraire ministériels, qui, déposant leurs armes citoyennes, retracent en beaux vers l'histoire de notre glorieuse insurrection. « Témoin de tant de merveilles, disent-ils dans la préface, nous avons écrit ce poème sous leur inspiration ; la poésie est bien froide après un drame si vivant, et les émotions sont encore trop ferventes, pour qu'on puisse donner à une ceuvre de littérature ces soins minutieux, enfans des calmes loisirs. N'importe ; nous nous sommes hâtés de payer notre dette à la circonstance, nous qui avons si souvent chanté le drapeau tricolore devant Villèle et Polignac. D'ailleurs, nous osons dire à la critique qu'un bon nombre de ces vers n'ont pas été composés dans le silence du cabinet, et que nous avons cessé d'être poètes pour nous faire citoyens » Aussi n'irons-nous pas rechercher dans leur poème par quels

défauts pèchent la conception de l'ensemble et l'agencement des détails ; nous ne dirons pas quelles lignes auraient pu être retranchées sans nuire à l'effet poétique, ni quelles expressions choquent l'oreille et la raison par leur obscurité et leur maladroite nouveauté. Mais nous applaudirons aux patriotiques intentions des jeunes auteurs, et nous admirerons, avec tous les amis de la belle poésie et des nobles sentimens, la richesse et l'harmonie de leur langage, la verve et l'éclat de leurs pensées.

Comme nous l'avons dit déjà, Barthélemy et Méry se sont bornés à faire l'histoire poétique de l'insurrection de juillet. Et d'abord, ils racontent les discours mensongers des conseillers du trône :

Voici ce que disaient les courtisans prophètes :
 Voyez-là cette ville idolâtre des fêtes !
 Comme aux jours décrépits de l'empire romain,
 Dans l'ivresse du cirque où son peuple se plonge,
 Chaque soir de la vie, il s'endort, sans qu'il songe
 A ses maîtres du lendemain.

.....
 En ses faubourgs de fange,
 Que fait la plèbe vile ? Elle boit, elle mange,
 Elle exhale sa joie en de cyniques chants ;
 Ignobles journaliers, grotesques politiques,
 On les verrait encor trembler dans leurs boutiques
 Devant le prévôt des marchands.

Ils ne sont plus ces jours où la voix de Camille
 Convoquait la révolte au pied de la Bastille ;
 La rouille a dévoré la pique des faubourgs.
 Tout ce peuple abruti doit d'un pénible somme,
 Et Santerre aujourd'hui, sans éveiller un homme,
 Passerait avec ses tambours.

.....
 Osons tout, oublions leurs vieux anniversaires,
 Déployons sans effroi des rigueurs nécessaires ;
 Le trône de Saint-Cloud est bâti sur le roc ;
 D'un brumaire royal faisons naître l'aurore :
 Si Paris se levait, il tomberait encore
 Devant le canon de Saint-Roch.

Eh bien ! ils ont osé... Quand la lave voisine
 S'apprête à secouer Agrigente et Messine,
 D'abord la grande mer, par élaus convulsifs,
 Pousse des flots huileux sur l'algue des récifs,

De bleuâtres vapeurs s'échappent du cratère,
 Et la voix d'un volcan gronde au loin sous la terre.
 Tel bouillonnait Paris : les travaux et les jeux
 S'arrêtent tout à coup sur un sol orageux ;
 Un peuple entier, sorti des foyers domestiques,
 Ondule en murmurant sur les places publiques.
 Et partout, sur les murs du splendide bazar,
 De prophétiques mots menacent Balthazar.

.....

La mort nous enveloppe, entendez-vous nos cris ?
 Au secours ! au secours ! défenseurs de Paris !
 Venez prendre une part à nos combats épiques.
 Vous qui sortiez jadis avec cent mille piques,
 Redoutables faubourgs Saint-Antoine et Marceau,
 Du vieil Hôtel-de-Ville envahissez l'arceau ;
 Saluez en passant l'ombre de la Bastille,
 Le canon du dix août va tonner à la grille ;
 Reprenez les marteaux qui brisent sur les gonds
 Les lourds battans de bronze où veillent les dragons.
 Et vous qui prolongez vos lignes parallèles,
 Saint-Denis, Saint-Martin, grandes cités jumelles,
 Venez, armez vos bras du fer des ateliers.
 Tombez du Panthéon, généreux écoliers,
 Quittez vos bancs ; payez par votre jeune audace
 La grande inscription qu'aucun maître n'efface ;
 Montrez-vous les premiers, au front des combattans,
 Enfans de Guttenberg opprimés si long-tems !
 Gloire à vous, jeunes gens de plaisirs et de fêtes !
 Quels bravos sont sortis de nos cœurs de poètes,
 Quand vous avez paru dans le pondreux chemin,
 Sous les habits du luxe, un fusil à la main !
 Et vous dont les accens électrisent une âme,
 Un rôle vous est dû dans ce merveilleux drame,
 Artistes citoyens ! amoncellez ici
 Les sabres de Corinthe et ceux de Portici ;
 Fouillez, pour soutenir notre lutte civile,
 Tout, jusqu'à l'arsenal du joyeux Vaudeville.
 Paris se lève en bloc ! au signal assassin,
 Tout homme dans son cœur sent vibrer au tocsin,
 Éternelle infamie au lâche qui s'absente !

Suivent la peinture de la nuit du 28 au 29, et de la journée qui suivit, la prise du Louvre et des Tuileries, et la venue du roi nouveau, proclamé par le peuple ; puis, un hymne intitulé : *La Tricolore*, dont nous citerons seulement quelques strophes :

Voilà le drapeau tricolore,
 Glorieux enfans de Paris !
 Vos bras l'ont reconquis encore,
 Nous le salvons de nos cris ;

L'Europe tremble, quand il brille
 Sur le front de nos jeunes rangs,
 C'est la méduse des tyrans,
 C'est le drapeau de la Bastille :
 Plane sur nos soldats, astre de liberté,
 Honneur au grand Paris qui t'a ressuscité!

.....
 Ton triomphe, nouvelle Sparte,
 Sur ton sol restera gravé ;
 Chaque lettre de notre charte
 Est écrite sur un pavé :
 Si, troublant cette grande fête,
 L'Europe nous jetait un roi,
 Avec les tables de la loi
 Que le peuple écrase sa tête.

.....
 De notre gloire vieil emblème,
 Sur la colonne il s'est placé,
 Et des Bourbons le drapeau blême
 Comme un spectre s'est effacé.
 Les héros ciselés d'Arcole,
 La garde gravée au buin,
 Suivent la spirale d'airain
 Pour le revoir sur la coupole.

.....
 Que notre flotte ramenée,
 Noyant le signe des trois fleurs,
 Sur la mer méditerranée
 Se pavaise des trois couleurs ;
 Que les peuples semés sur Ponde,
 Nos frères de tous les climats,
 En les saluant sur nos mâts,
 Chantent la liberté du monde.
 Plane sur nos soldats, astre de liberté,
 Honneur au grand Paris qui t'a ressuscité.

L.

55. — *Épître à la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Dordogne* ; par M. DE GAGEAC, membre correspondant, avec cette épigraphe : *Celebrare domestica factu*. Périgueux, 1850 ; F. Dupont. In-8° de 92 pages.

La centralisation n'a pas réuni à Paris tous les talens de notre époque. Je n'en veux pour témoin que l'Épître adressée par M. de Gageac à l'Académie de Périgueux. C'est un remerciement qui rompt avec grâce la triste monotonie à laquelle nous ont accoutumés nos réceptions académiques. L'auteur a eu le bon esprit de cacher l'éloge de ses confrères dans des allusions qui, sans être moins flatteuses, n'exposent pas le

panégyriste à des questions indiscrètes sur la légitimité des renommées locales qu'il célèbre. Mais, lorsqu'il demande à l'histoire les grands noms que revendique sa terre natale, il rappelle avec bonheur *Bertrand de Born, Montaigne, Fénelon*. Les lieux célèbres par des actions d'éclat, qui s'offrent à nous, dans le *Perigord*, ne doivent pas moins au poète qui achève de nous les faire connaître dans les notes qui accompagnent son Épître. Ces notes pleines d'intérêt ne sont pas seulement une preuve de l'érudition patriotique de l'auteur, mais un nouveau témoignage des richesses presque ignorées que renferment nos provinces. En attendant, voici les vers du poète. Au milieu de l'énumération de ses souvenirs historiques, un confrère de la section d'agriculture l'interrompt pour lui dire :

Et que fait, s'il vous plaît, à la race bovine,
 Qu'on ait remis en selle un monarque à *Bouvine*?
 Que nos murs aient reçu le vainqueur de *Coutras*,
 Que m'importe? mes bœufs en seront-ils plus gras?
Monsieur de Born et tous les exploits de nos pères
 Me donnent-ils un bon système de jachères?
 Que les champs qu'un bon acte a transmis en mes mains
 Aient fleuri grecs, chinois, *ostrogoths* ou romains,
 Que m'importe? Je sais, de principe immuable,
 Qu'ils sont miens; que de plus je suis contribuable;
 Et que les plus beaux vers, n'en déplaise à l'auteur,
 Ne sont pas pour comptant pris par le perceuteur.

Ces vers ingénieux nous apprennent que tous nos poètes n'ont pas suivi le conseil de Voltaire : ils riment en province, et même s'y font imprimer sur beau papier, avec de beaux caractères.

A. D. L.

54. — *Irène Delfino*, chronique vénitienne, par FALCONETTI; traduite de l'italien. Paris 1850; Sédillot, rue de l'Odéon, n° 50. 4 vol. in-12; prix, 12 fr.

M. Falconetti débute avec succès, et nous ne doutons pas que les romans de cet émule de Manzoni ne soient accueillis aussi favorablement en France qu'en Italie. La chronique d'*Irène Delfino* a été traduite par un écrivain habile, M. César ROSSERTI; et, si l'on trouve dans cet ouvrage quelque froideur, ce défaut est compensé par le mérite du style, dont la couleur et le mouvement ont été bien rendus par le traducteur.

55. — *Cloudestey*, par WILLIAM GODWIN, auteur de *Caleb Williams*; traduit de l'anglais par JEAN COHEN. Paris, 1850; Fournier jeune, rue de Seine, n° 14. 4 vol. in-12 formant ensemble 900 pages; prix, 12 fr.

M. Godwin jouit depuis long-temps d'une réputation méritée.

tée, qu'il doit surtout au roman de Caleb Williams qui a servi de texte à ce drame de Falkland, où Talma mettait en saillie, avec tant d'art et de génie, tous ces tourmens du remords développés avec une sagacité si remarquable par le romancier anglais. Comme l'a dit un de nos collaborateurs, M. Godwin « excelle à décrire une passion ; il la prend à l'origine, remonte à ses causes secrètes ; c'est d'abord un atome qui s'agite pour vivre ; puis, à peine visible, il grossit rapidement, absorbe les pensées, les désirs, se précipite au but à travers mille obstacles. L'atteint alors que dans l'âme il n'y a plus puissance de jouir ; nous assistons ensuite au désenchantement, au dégoût de ces biens si ardemment souhaités, si chèrement payés : la peinture des nuances et des progrès des sentimens constitue le principal mérite de ses ouvrages. » Cloudesley a sous ce rapport beaucoup de ressemblance avec le chef-d'œuvre de Godwin ; toutefois l'intérêt et la curiosité n'y sont pas aussi-bien soutenus que dans Caleb Williams. Nous renvoyons d'ailleurs, pour une analyse plus détaillée et pour un jugement plus complet, à l'article que nous avons consacré à ce roman lors de sa première publication à Londres (voy. *Rev. Enc.*, t. XLVI, p. 158). Du reste, c'est un ouvrage intéressant et dont la traduction mérite d'être favorablement accueillie.

Beaux-Arts.

56. — * *Traité complet de la Peinture*, par M. P*** DE MONTABERT. Paris, 1829 ; Bossange père. 9 vol. in-8°, avec un atlas in-4°, renfermant 110 planches ; prix, 92 fr.

Cet important ouvrage est réellement un *Traité complet*, ainsi que l'annonce son titre. L'auteur y a considéré l'art de la peinture sous tous ses rapports et dans toutes ses branches. Histoire générale de cet art, chez les anciens, dans le moyen âge, et chez les modernes ; histoire chronologique des artistes ; catalogue des ouvrages écrits sur le même sujet à toutes les époques ; idées sur la théorie de l'art, sur la beauté ; principes d'anatomie à l'usage des peintres ; géométrie pratique ; perspective ; procédés de la peinture proprement dite ; art du coloris ; encaustique ; art de réparer et de nettoyer les tableaux : tel est le vaste champ que s'est tracé M. de Montabert. Il n'a rien oublié de ce qui lui a paru propre à instruire ou à intéresser les artistes et les amateurs. Son ouvrage offre un ensemble de faits, de vues et de raisonnemens, que personne n'avait eu jusqu'à présent le courage et le talent de réunir en

un seul corps. Un si vaste tableau ne saurait être analysé dans quelques lignes. Il suffira aujourd'hui de cette première annonce; nous nous livrerons à un examen plus attentif, dans l'un de nos prochains cahiers.

57. — * *Musée de peinture et de sculpture*, ou Recueil des principaux tableaux, statues et bas-reliefs des collections publiques et particulières de l'Europe; dessiné et gravé à l'eau forte par RÉVEIL, avec des *Notices descriptives, critiques et historiques*, par DUCHESNE aîné. 91^e livraison. Paris, 1850; Audot, rue des Maçons-Sorbonne, n^o 11. Prix, 1 fr. chaque livraison, composée de 6 planches gravées et de 12 pages de texte.

Depuis que nous avons annoncé cette intéressante collection (voy. *Rev. Enc.*, t. xxxviii; mai 1828, p. 496, et t. xlv, octobre 1829, p. 201), elle est parvenue à sa 91^e livraison. Le même soin a présidé au choix des tableaux, à l'exécution des gravures et à la rédaction des notices. Le procédé de la gravure sur acier donne beaucoup plus de finesse aux planches, et par ce moyen toutes les épreuves sont également belles. Nous n'insisterons pas sur l'agrément et l'utilité d'une entreprise qui jouit d'un succès éprouvé, cependant nous citerons les articles qui nous semblent mériter une mention particulière.

Le quatrième volume contient, par exemple, toute l'histoire de Marie de Médicis, peinte par *Rubens* dans l'ancienne galerie du Luxembourg; les tableaux du Conseil-d'État qui n'avaient pas encore été gravés, et parmi lesquels on remarque la mort de *Duranti*, par *Delaroche*; la mort de *Brisson*, par *Gassies*; *Molé* insulté par le peuple, et l'arrestation du parlement, par *Thomas*; enfin *Mazarin* présentant *Colbert* à *Louis XIV*, par *Schnetz*. Ce volume renferme encore des tableaux peints par *Murillo*, et tirés de la galerie du maréchal *Soult*, duc de *Dalmatie*. Ce n'est pas sans intérêt non plus que les souscripteurs éloignés de la capitale y trouveront la réunion des statues nouvellement placées sur le pont *Louis XVI*.

Parmi les sujets intéressans contenus dans le 5^e volume, on doit remarquer les sacremens du *Poussin*, compositions sublimes qui sont rendues avec une perfection remarquable et à laquelle ne sont pas toujours arrivées des gravures d'une plus grande dimension: les notices qui les accompagnent sont piquantes par les recherches dont l'auteur les a remplies, et dans lesquelles il rapporte souvent l'opinion de *Poussin* lui-même sur ses tableaux.

Le mélange des ouvrages des grands maîtres de toutes les écoles apporte dans ce recueil beaucoup de variété. Auprès

des Raphaël, des Rembrandt, des Téniers, des Van Dyck, se trouvent de belles et importantes productions de l'art moderne. On ne peut voir sans surprise le tableau du sacre par *Gérard*, qui tenait une si grande place au salon, réduit à une proportion de cinq pouces sur trois, et rendu avec une exactitude et une finesse qui ne laissent rien à désirer. Le même mérite se retrouve dans les immenses compositions des batailles d'Alexandre par *Le Brun*.

Parmi les tableaux modernes intéressans, dont chacun aimera à retrouver le souvenir, sont la Phèdre de *Guérin*, le Marius de *Drouais*, le serment des Horaces par *David*, la famille malheureuse par *Prudhon*, le jugement de lord Russel par *Hayter*, l'Hippocrate de *Girodet*, le Mazeppa d'*Horace Vernet*.

Nous bornerons là nos citations de tableaux. Dans chaque livraison une planche est consacrée à la sculpture, et représente des chefs-d'œuvre dont quelques-uns n'ornent plus notre Musée. Quant au texte, les notices sont en général concises et substantielles. L'auteur, en décrivant les tableaux, donne avec soin l'historique du sujet, et y joint des observations sur l'art, le style et la composition, qui annoncent en lui beaucoup de connaissances positives.

Il en est de même de ses Notices historiques : chaque volume en contient trois, avec des portraits. L'auteur y fait bien connaître le talent de l'artiste et le caractère de l'homme : il résume les jugemens qui ont été portés sur les peintres et les sculpteurs célèbres dont il donne la vie, et il y joint la liste de leurs meilleures compositions.

On trouve dans cette collection, outre les tableaux importants du Musée royal de France, les principaux tableaux des Musées de Dresde, de Munich, de Vienne, de Florence, de Pétersbourg, et des belles collections de Stafford et d'Angenstein, en Angleterre.

Il n'est pas inutile de rappeler que le prix modique de chaque livraison, qui n'est que d'un franc, permet à toutes les fortunes de se procurer cet ouvrage, qui fera véritablement un Musée européen de peinture et de sculpture, utile surtout à ceux, qui n'ayant pas fait des arts une étude approfondie, en ont cependant le goût. Le texte français est accompagné d'une traduction anglaise ; des tables complètent chaque volume : enfin l'ouvrage est fait en conscience, et offre autant d'agrément que d'utilité.

DUMESAN.

Ouvrages périodiques.

58. — *Recueil agronomique publié par les soins de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne.* Journal mensuel. Montauban, 1830; imprimerie de Lapie-Fontanel. Chaque cahier est d'environ 2 feuilles, et suivi de planches, si le sujet l'exige; prix de l'abonnement, 5 francs par an, franc de port.

59. — *Journal du Comice agricole du département de la Marne.* Châlons, 1830; imprimerie de Boniez-Lambert. In-8° de 24 pages par cahier. Publication mensuelle; prix de l'abonnement, 6 francs par an, franc de port.

La *Société des sciences et d'agriculture de Montauban* est peut-être la première qui ait donné l'exemple de ces publications qui contribuent souvent, plus que de gros volumes, à la propagation des connaissances usuelles. Elles sont à la portée de tous les cultivateurs, et par la modicité du prix, et par les matières qu'elles traitent. Comme les rédacteurs ont à leur disposition tout ce que leur apporte la presse périodique, et, de plus, les bons ouvrages d'agriculture, chaque livraison est remplie de notices d'une utilité reconnue, et qui viennent toujours à propos. Il semble que le *Recueil de Tarn-et-Garonne* embrasse plus d'objets, afin d'être au niveau des besoins de la culture méridionale; le *Journal du Comice agricole de la Marne* se restreint à l'agriculture du nord. Nous n'entrerons point dans le détail de ce qu'ils contiennent. Les soins que d'habiles rédacteurs donnent à chaque livraison et le but qu'ils se proposent garantissent assez l'utilité de ces publications, qui ne sauraient trop se multiplier dans nos départemens.

N.

60. — * *L'Agriculteur-manufacturier, Journal de Mécanique, de Physique et de Chimie appliquées à l'agriculture et aux Arts qui s'y rattachent*, tels que : les sucreries de betteraves et de cannes, les amidonneries, les féculeries, les brasseries, les distilleries, la mennerie, la fabrication des sirops de féculé et de raisins, des vins, des cidres, des poirés, des vinaigres, des huiles, des beurres, des fromages, de l'indigo, des cafés indigènes, le travail des lins, des chanvres, le raffinage, etc.; par M. DUBRUNFAUT. Paris, 1830; l'auteur, rue Pavée, n° 24, au Marais, et Bachelier, quai des Augustins. Le journal paraît par cahiers mensuels de 3 à 4 feuilles et un ou deux planches; prix, 30 fr. par an pour Paris; 32 pour les départemens; et 35 pour l'Étranger.

Il existe un grand nombre de recueils destinés à enregistrer les progrès de l'industrie en général, mais il n'en est aucun dont les rédacteurs aient tracé à leur cadre des limites qu'ils se soient interdit de dépasser. Il en résulte que ces recueils, en s'adressant à toutes les industries, sont rarement d'une utilité bien grande pour la généralité de leurs lecteurs, et qu'ils ne rendent à chaque profession en particulier que des services peu importants, par des documens publiés de loin en loin sur des objets qui s'y rattachent. C'est à cette cause, il n'en faut pas douter, que tient, en France, le peu de succès de ces journaux qui semblent s'adresser plutôt aux hommes qui s'occupent de spéculations scientifiques qu'aux praticiens qui, le plus souvent, ignorent jusqu'à leur existence.

Cependant nous sommes dans le tems des spécialités. Chaque classe, soit qu'elle commence à être passablement pourvue des principes scientifiques sur lesquels repose l'art qui l'occupe, soit qu'il ne lui reste pas de tems pour les embrasser dans toute leur étendue, veut que toutes les pages du livre qu'on lui propose se rattachent à cet art; directement ou indirectement, ce que chacun recherche, ce sont des applications, des faits relatifs à sa profession et le compte fidèlement rendu d'expériences tentées et susceptibles d'être facilement répétées.

Aucune classe peut-être ne sent ce besoin d'une manière aussi vive que les agriculteurs. Depuis que les saines doctrines d'économie ont pénétré parmi eux, les agriculteurs, éclairés par l'habitude de l'observation, sentent que leur tâche est loin d'être terminée avec la rentrée des récoltes, qu'ils doivent rechercher les moyens d'utiliser les hommes et les animaux de leur exploitation aux époques où les travaux des champs sont interrompus; qu'il leur importe de savoir tirer parti d'un grand nombre d'objets qu'ils laissent détériorer parce qu'ils ignorent les procédés qui les rendraient propres à la consommation; pénétrés de plus en plus des paroles de M. Say, que M. Dubrunfaut a prises pour épigraphe, ils savent que l'homme qui se borne à récolter des mains de la nature n'est pas agriculteur, et songent aux moyens de fabriquer eux-mêmes les produits dont jusqu'à présent ils ont livré au commerce les matières brutes. En un mot, ils comprennent que l'agriculteur intelligent et laborieux doit être en même tems sucrier, bouilleur, féculiste, etc., et que ces diverses branches d'industrie elles-mêmes n'acquièrent toute leur prospérité qu'autant qu'elles sont intimement liées à la culture des terres et à l'engraissement des bestiaux.

Mais un grand obstacle s'opposait au développement de ces industries agricoles, source de richesses pour les hommes laborieux répandus sur le sol de la France; une instruction générale ne suffit pas pour la pratique de ces arts divers, et il n'existait aucun recueil qui pût leur apporter des conseils sages et des données précises, tant sur les dépenses premières que sur l'emploi des appareils et les fabrications. Pour ceux mêmes qui ont fait une étude spéciale des traités ex-professo publiés sur ces divers arts, parmi lesquels se placent en première ligne les ouvrages de M. Dubrunfaut, lui-même, il manquait encore un ouvrage périodique spécial destiné à leur faire connaître les changemens, les perfectionnemens apportés dans la construction des appareils et les méthodes nouvelles de fabrication. Privé de ces renseignemens, le propriétaire-manufacturier risquait, en continuant sur les mêmes errements, de tomber dans la routine et d'être bientôt incapable de soutenir la concurrence avec ses voisins mieux informés ou aidés des conseils d'un praticien éclairé par la science.

Il appartenait à M. Dubrunfaut de porter remède à cet état de choses; livré par goût aux applications des sciences à l'agriculture, ce jeune savant a puissamment contribué, par ses ouvrages et ses Mémoires, par ses leçons et ses infatigables travaux, au perfectionnement des arts agricoles en France, de la distillation, et surtout de la fabrication du sucre de betteraves, industrie avec laquelle son nom est désormais identifié, et dont il se propose de constater régulièrement les progrès dans son journal.

Ce recueil est, pour ainsi dire, le complément de ses leçons. Chacune de ses pages consacre un fait, une expérience répétée d'abord dans le laboratoire, sous le point de vue scientifique; puis, dans l'atelier, sous le point de vue industriel et économique. Les appareils qu'il décrit, s'il les recommande, c'est qu'ils ont fonctionné dans son atelier, qu'ils ont été construits chez lui sous ses yeux, qu'il a pu ainsi apprécier leur économie, et qu'enfin il les a placés dans les nombreuses usines qu'il a montées ou fait monter, soit en France, soit en Belgique, en Pologne, en Russie et en Suède.

Déjà deux cahiers de ce recueil ont été publiés; le premier contient, entre autres articles, la description avec le dessin de la presse hydraulique horizontale de Bramah pour les graines oléagineuses; un article sur les progrès de la fabrication du sucre de betteraves pendant 1829; un moyen de distinguer les sucres bruts de la canne et de la betterave; un plantoir à betteraves, etc.

Le 2^e numéro, mai 1830, contient des questions de droit sur l'agriculture manufacturière, un article sur la défécation du jus de betteraves ; la description d'un laveur continu ; une note sur le sucre de fécule ; un article sur la culture des lius, etc.

Les planches dont chaque cahier est accompagné sont dues à M. Le Blanc ; c'est assez dire qu'elles sont exécutées avec soin, et qu'on peut compter sur l'exactitude de leur échelle.

Si M. Dubrunfaut tient la promesse dont les deux premiers cahiers ont été un commencement d'exécution, nous ne doutons pas que son journal tout spécial ne soit apprécié par les agriculteurs, et surtout par les fabricans et les raffineurs de sucre, pour lesquels il finira par former un corps de doctrines, et qu'il tiendra ainsi au courant de toutes les améliorations sur lesquelles ils étaient obligés d'aller chercher des renseignemens épars dans un grand nombre de recueils divers. H. D.

61. — **Journal (mensuel) des Sciences militaires des armées de terre et de mer*, etc. . . Paris, juillet 1830. J. Corréard jeune, éditeur, rue Richer, passage Saulnier, n^o 13. In-8^o de 176 pages. Prix de l'abonnement.

Au milieu du mouvement général imprimé aux connaissances humaines en Europe depuis deux ou trois siècles, la science des armes, dont les peuples n'ont malheureusement que trop besoin, ne pouvait rester stationnaire. Aussi a-t-elle éprouvé, pendant cet intervalle, d'importantes modifications, dont elle est surtout redevable à la découverte de la poudre : plans de campagne, tactique, stratégie, attaque et défense des places, etc. il a fallu tout changer ; tant nos projectiles l'emportent sur ceux que les anciens lançaient avec les arcs, les balistes et les catapultes ! L'histoire de tous ces changemens présente beaucoup d'intérêt, et la création d'un journal des sciences militaires fut certainement une heureuse idée, comme l'attestent le succès de cinq années obtenu par celui dont M. Corréard est l'éditeur. Le cahier de juillet que nous avons sous les yeux contient : 1^o le commencement d'un *Mémoire sur différentes parties du service de l'artillerie*. Il paraît que ce travail a été rédigé, en 1795, par MM. DOUAI et LARIBOISSIÈRE, après la reddition de Mayence. On y propose dans le matériel plusieurs améliorations dont l'expérience avait prouvé la nécessité, et qui ont eu lieu en partie, depuis cette époque. 2^o 4^{me} Article sur la *Rectification du matériel de l'artillerie*, par M. le baron MALLET DE TRUMILLY, lieutenant colonel en retraite. L'écrivain s'y occupe spécialement du tir du mortier à pivot et à aiguille, dit *tir par comparaison*. Les hommes de l'art doivent se souvenir que M. Mallet est inventeur d'un

mortier avec appareil à aiguille, d'une supériorité reconnue pour la justesse et la promptitude du tir; il en expose de nouveau la théorie, pour en faire mieux ressortir les avantages. Ce mortier a servi onze ans au polygone de Vincennes : il en a été retiré, en 1829, on ne sait trop pourquoi, et ce n'est pas la seule injustice dont l'inventeur ait eu à se plaindre; tant il est difficile, même au vrai mérite, de lutter contre de jalouses rivalités! 5° *Observations sur l'Administration militaire* : on trouve dans cet article d'excellentes vues sur les attributions des fonctionnaires de l'armée. 4° *Tableau des forces navales des puissances maritimes de l'Europe*. Il résulte de ce tableau que l'Angleterre possède encore aujourd'hui 151 vaisseaux de ligne, 149 frégates, 536 corvettes, bricks, etc...; en tout, 615 bâtimens de guerre, nombre qui surpasse de moitié celui des vaisseaux que la France, la Russie, la Hollande, l'Espagne et le Portugal peuvent opposer ensemble à la dominatrice des mers. On prétend qu'en 1814 la Grande-Bretagne avait en activité 1,026 bâtimens, dont 276 vaisseaux de ligne et 265 frégates, le tout monté par 100,000 matelots, et plus de 36,000 hommes de troupes de marine. En 1819, on ne comptait plus que 20,000 matelots sur les flottes anglaises; on a calculé aussi que, depuis 1688 jusqu'en 1815, c'est-à-dire dans un espace de 127 ans, les Anglais avaient eu 65 années de guerre qui leur ont coûté 2,024,000,000 de livres sterlings, ou 56,600,000,000 de francs. Faut-il s'étonner, d'après cela, que la dette nationale, en Angleterre, s'élève à 28,000,000,000 de francs!

Nous ne dirons rien de l'article sur l'expédition d'Alger, qui termine cette livraison, parce qu'il n'est qu'un simple extrait des nouvelles transmises par le *Moniteur*.

Livres en langues étrangères, imprimés en France.

62.—* *A Abelha*, etc. — *l'Abeille* (portugaise), ou Recueil de connaissances agréables, instructives, nécessaires ou utiles à toutes les classes de la société, extraites des journaux scientifiques et littéraires de toute l'Europe, et des ouvrages des meilleurs écrivains : *Journal portugais*, rédigé et publié tous les mois à Paris, par François Ludistas ALVARES D'ANDRADA, bachelier-ès-lettres de l'Académie de Paris, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, membre de la Société française statistique universelle, etc. — On s'abonne à ce nouveau recueil, à Paris, chez le rédacteur, rue de l'Arcade, n° 56. — à Lisbonne, chez Georges Rey;

rue des Martyrs, et chez M. Pierre-Nicolas Brelaz, négociant. — à Rio-Janeiro, chez M. Laemmert, libraire; prix pour l'année, 30 fr. pour la France; 20 schellings pour l'Angleterre; 4800 reis, pour le Portugal et le Brésil. On peut aussi se procurer les cahiers séparés, au prix de 480 reis chacun. 1^{er} cahier. Paris, juin, 1830. In-8° de 60 pages, avec une lithographie.

Le rédacteur de ce nouveau journal se propose encore plus que de répandre les connaissances usuelles dans tous les lieux occupés par la nation portugaise; il établit avec ces contrées une correspondance pour l'envoi de livres, d'instrumens pour les sciences, les arts et l'agriculture dont le journal aura rendu compte avec éloge. M. d'Andrada avait sous les yeux un grand nombre de modèles de publications analogues à la sienne; mais il les généralise, il renferme dans son cadre tout ce qui mérite le nom de connaissance, et par conséquent il établit une sorte de *Revue Encyclopédique portugaise*. La presse périodique ne lui fournit qu'une partie des matériaux qu'il met en œuvre; il en prend partout où il en trouve à sa convenance, sans tenir compte d'autre chose que de l'utilité des notices dont il fait provision pour ses compatriotes. L'entreprise de M. d'Andrada est généreuse; elle peut devenir grande et belle, si elle est secondée. Placé ici, hors des passions politiques dont sa patrie ressent encore les atteintes, il ne voit que le bien qu'il serait si facile d'opérer partout où la nation portugaise s'est établie; et parmi ces biens il ne pense pas qu'il faille prononcer aucune exception. Tous les arts y sont compris, même le plus mobile, le plus capricieux de tous, celui de la marchande de modes. Le prospectus annexé au premier cahier est un des bons articles qu'il renferme; les lecteurs y trouveront des observations très-judicieuses sur l'influence des lumières et de l'habitude du travail, sur l'état intellectuel de l'Europe, et sur les moyens de l'améliorer de plus en plus.

N.

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

Progrès des moyens de communication. — Le tableau suivant fera mieux apprécier que tous les discours cette progression rapide de tous les éléments de la civilisation, qui, en si peu d'années, a élevé l'Amérique du Nord au niveau des contrées les plus prospères de la vieille Europe.

Il y avait,	Bureaux de poste,	Revenu,
En 1790.	75	57,935 dollars.
— 1795.	455	160,620
— 1800.	863	280,804
— 1805.	1,558	421,575
— 1810.	2,500	551,684
— 1815.	3,006	1,045,065
— 1820.	4,500	1,111,927
— 1825.	5,667	1,506,525
— 1829.	8,004	1,707,418

Il y avait,	Milles de chemins de poste,	Clercs,	Salaires déterminés par la loi,
En 1790.	1,875	2	•
— 1798.	15,207	4	2,000 dollars.
— 1800.	20,817	7	4,250
— 1805.	31,076	9	9,150
— 1810.	56,406	12	12,550
— 1815.	45,748	15	16,580
— 1820.	72,492	21	22,700
— 1825.	94,052	27	28,500
— 1829.	115,000	38	59,700

NEW-YORK. — *Nouvelle Université.* — Il est fortement question de fonder ici un établissement d'éducation sur le plan du

collège de Londres, qui prospère, en dépit de ses nombreux détracteurs. La ville de New-York veut faire un appel aux savans les plus distingués des États-Unis, et compte beaucoup sur leur coopération pour réaliser ce projet.

ASIE.

MALACCA. — *Abolition de l'Esclavage.* — Une première assemblée des habitans s'est tenue le 18 novembre dans le but de prendre en considération le mode le plus convenable pour abolir l'esclavage dans cet établissement. Il a été arrêté que, tous les travaux domestiques étant exécutés par les esclaves, et les naturels ayant depuis long-tems contracté l'habitude d'être ainsi servis, il était impossible d'effectuer un affranchissement immédiat. Toutes les classes d'habitans, ayant intérêt et droit à peser la question, et à la résoudre en conciliant leurs intérêts particuliers avec la justice générale, ont été invitées à envoyer une députation à une seconde réunion qui a eu lieu le 28 novembre, et à laquelle se sont en effet rendus cinq députés de la part des Portugais, cinq envoyés par les Chinois, cinq par les Malais, cinq par les Choolcas. Après une discussion calme et éclairée, on a fixé l'époque de l'émancipation des esclaves à douze ans, à dater du jour de la décision. Les habitans ont ensuite adressé un rapport et une lettre de remerciemens au gouverneur, qui a hâté cette résolution de tous ses vœux et de tous ses efforts : et l'on a inscrit solennellement sur les registres que l'esclavage ne serait plus autorisé ni reconnu dans la ville et le territoire de Malacca, après le 31 décembre 1841.

— *Nouveaux réglemens pour la presse.* — La censure de la presse vient d'être abolie ici; on y a substitué des réglemens qui interdisent aux éditeurs de journaux : 1° Toute animadversion contre les mesures et les actes de l'honorable cour des directeurs, ou autres autorités publiques anglaises chargées du gouvernement de l'Inde; toute *enquête* sur les transactions politiques de l'administration locale, ou remarques offensantes sur la conduite publique des membres du Conseil, juges de la cour suprême, etc., etc.

2°. Toute discussion qui pourrait faire craindre aux naturels que l'influence anglaise s'exerçât sur leurs opinions ou leurs observances religieuses. Toute controverse sur des sujets religieux est également défendue.

3°. La réimpression des passages des journaux anglais qui traiteraient de ces sortes de sujets, et pourraient tendre à affaiblir la puissance britannique dans l'Inde.

4°. Enfin les scandales particuliers et les remarques personnelles sur les individus, qui pourraient exciter des troubles et des dissensions dans la société. »

Certes il y a loin de pareilles mesures à la liberté de la presse : cependant, comparées au régime de la censure, ce sont autant d'améliorations. Malheureusement la rédaction des réglemens laisse un champ bien vaste aux interprétations, et on ne pourra guère savoir si l'on a gagné ou perdu à ce changement de système qu'après une ou deux applications de la loi. Nous regrettons que le journal de l'Inde n'ait pas joint aux réglemens le tableau des peines qu'encourront ceux qui les auront violés.

CHINE.—*Discipline des prisons.*—*Sollicitude du dernier empereur sur ce sujet.*—*Extrait du registre de Canton.*—Sa M. impériale qui, depuis quelque tems, s'occupe de lire et de commenter les ordres donnés par feu son père, en a dernièrement trouvé un relatif aux prisons de Canton. C'était lors de la dixième année du règne de l'empereur. Outre les prisons du gouvernement appartenant aux districts de Canton et de Whampoa, il y avait des lieux de réclusion où les officiers de police enfermaient toute personne arrêtée pour de légères offenses, accusées de crimes non prouvés, ou appelés à témoigner devant la loi. Ces maisons étaient si mal saines et si mal tenues que plusieurs des gens arrêtés y moururent souvent ; on les y retenait indéfiniment. Il n'y en avait pas moins de cinquante-trois dans le seul distinct de Van-Haë, et onze dans celui de Swang-Yer. Lorsque les détenus ne pouvaient ou ne voulaient pas payer certaines sommes, exactions des gens de police, ils étaient maltraités, affamés, au point que, d'après les notes même de l'empereur, quelques-uns expirèrent de faim. Il compare ces prisons aux plus noires profondeurs de l'enfer. Il y en avait encore d'autres, réservées pour les femmes, mais, où bien loin d'être protégées, les malheureuses se trouvaient exposées à toutes sortes de violences et de brutalités de la part de leurs gardiens, qui les forçaient de se livrer à la prostitution pour leur arracher ensuite l'argent qu'elles en retiraient. D'après cet exposé, laissé par le défunt empereur, Sa Majesté actuelle, craignant que d'aussi odieux abus ne se perpétuent encore dans quelques parties de l'empire, a donné ordre à tous les gouverneurs de province de s'enquérir de l'état des prisons et de la conduite des magistrats auxquels ces établissemens sont confiés, et enfin d'interdire toute réclusion particulière. il y a environ six ans que cent trente personnes moururent en prison, à Canton, pendant un des mois d'hiver. L. S. B.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

Souscription en faveur des blessés pendant les journées des 27, 28 et 29 juillet. — Rien sans doute ne peut mieux faire comprendre les progrès de cet esprit de fraternité universelle entre les hommes aux dépens de l'esprit de nationalité qui lui est trop souvent contraire, que ce qui vient de se passer en Angleterre à la nouvelle de notre glorieux affranchissement. Un enthousiasme général s'est subitement manifesté parmi toutes les classes de la population et les feuilles publiques de presque toutes les nuances d'opinions se sont réunies pour accorder à notre nation, et notamment aux braves habitans de Paris, les témoignages les plus éclatans d'admiration. La manifestation de ces généreux sentimens n'a pas été stérile; des souscriptions ont été ouvertes partout en faveur des blessés et des familles qui ont été frappées dans quelqu'un de leurs membres, pendant ces mémorables journées. Un des meilleurs recueils périodiques de l'Angleterre (*Westminster Review*) a répandu une adresse par laquelle tous les citoyens sont invités à contribuer à cette noble offrande, les riches pour les sommes dont ils voudront disposer, et les hommes des classes laborieuses, en bornant leur don à un sou. Les éditeurs prient les agens de la Revue, dans toute l'Angleterre, à ouvrir partout des listes de souscription; ils annoncent que les sommes seront adressées à Paris au général Lafayette; les éditeurs ont déjà souscrit pour 10 liv. sterl. 10 schel.; le colonel *Thomson*, pour trois mois de sa demi-solde ou 50 liv. sterl. 12 schel.; *M. Hume*, pour 5 liv. 5 schel.; *M. Taylor* pour 5 liv. sterl., etc. Nous reviendrons sur des actes de générosité bien faits pour cimenter l'union entre deux peuples qui tiennent le premier rang dans la grande famille humaine et que tout doit porter désormais à s'estimer.

D.

Mémoires de Lord Byron. — *Commérages littéraires.* — Les clameurs pour et contre lady Byron continuent et donnent lieu à une guerre de plume assez vive. Après s'être abstenu de prendre parti, lorsque parut la réclamation de cette dame contre l'ouvrage de *M. Moore*, les journaux se déclarent enfin pour le bon droit, et demandent que les griefs soient nettement articulés. Le *Monthly Magazine* se montre un des plus virulens: il rappelle à lady Byron que l'austérité de morale et de principes dont elle fait tant de bruit aurait dû lui ren-

dre plus présentes les paroles de la Bible, qui dit : « Tu laisseras ton père et ta mère pour suivre ton mari : » et celles du Rituel, que les époux se prennent et s'acceptent mutuellement « pour les meilleurs tems et les plus mauvais jours, *for better for worse*, jusqu'à ce que la mort les sépare. » Il termine ainsi un article très-amer. « S'il n'est pas rare que des querelles soudaines, et même des séparations aient lieu entre gens mariés, où est la preuve d'aucune tentative de retour de la part de cette femme? d'aucun effort pour adoucir le caractère dont elle connaissait l'irritabilité avant son mariage? A-t-elle, après la mort de son mari, témoigné douleur ou repentir. Non; elle n'a pas même observé les moindres convenances; ni sa voiture, ni celle de sa famille n'a suivi le convoi : nul envoyé ne représentait elle ou sa fille aux funérailles. Quels honneurs a-t-elle rendus à la tombe de celui dont la gloire la distingue seule de la populace titrée? Encore pouvait-on croire qu'absorbée par sa haine, elle nourrissait dans le silence ses vieux ressentimens; mais voilà qu'au bout de six ans, elle sort de son repos pour réveiller d'insidieuses calomnies, pour déverser le blâme et jusqu'au deshonneur sur la mémoire du père de sa fille, d'un poète, digne par son génie et par sa mort des respects de son pays et de la postérité : et le prétexte de tout ce scandale, c'est la justification d'une lady Noël Milbanke, d'un sir Ralph, personnages insignifians, dont personne n'eût soupçonné l'existence, si, dans un jour de malheur, lord Byron ne les eût attachés à son sort. »

De nouvelles brochures vont aussi compliquer la querelle, que sans doute elles envenimeront : on en annonce deux; l'une a pour titre : *Séparation de Byron, ou Lord Byron justifiés des allégations de Thomas Campbell*; la seconde est une réimpression de la *Lettre de Lady Byron à Thomas Moore*, suivie de quelques observations, et commentaires.

Beaux-Arts. — *Galerie de portraits de feu sir Thomas LAWRENCE.* — Cette exposition, la plus complète qui ait jamais eu lieu des ouvrages du dernier président de l'Académie de peinture, continue à attirer la foule à la galerie britannique, dans Pall-Mall. Le nombre des amateurs payans a dépassé tous les jours quinze cents, et s'est parfois élevé à deux mille. Il est vrai qu'outre son mérite comme art cette collection a l'avantage d'être historique, et comprend presque tous les grands personnages qui ont figuré de nos jours dans les Annales de l'Europe : aussi les contrastes y sont-ils frappans et nombreux. A côté de la physionomie fine, nous dirions pres-

que astucieuse, du diplomate autrichien, le prince de Metternich, on voit la figure rude et hâlée du vétéran Blucher. Après le duc de Wellington, vient Platoff, Plietman des Cosaques ; puis, Capo-d'Istria, le comte Nesselrode, le défunt marquis de Londonderry, etc., etc. Les portraits de femmes sont peut-être les plus étonnans comme tableaux : remarquables de composition et de couleur, ils ont un éclat et une vie extraordinaires.

L. B.

RUSSIE.

Expédition scientifique à l'Ararat, par M. PARROT fils (1). — « Dès que l'Ararat eut été conquis par les armées russe, le professeur Parrot, de Dorpat, forma le projet de faire à ses propres frais une visite à cette montagne, célèbre dans la plus haute antiquité, et consacrée par nos livres saints comme le second berceau de l'humanité. C'est au milieu de mars 1829 qu'eut lieu son départ. Après s'être muni des meilleurs instrumens d'observation et de tous les autres objets nécessaires, M. Parrot se choisit parmi les élèves de l'Université de Dorpat quatre compagnons de voyage ; MM. *Féodoroff*, *Schleman*, *Hahn* et *Behagel*, pour l'astronomie, la zoologie, la botanique et la géognosie. L'empereur ajouta de son chef un courrier, homme sûr, destiné à hâter les expéditions sur la route, et à épargner aux voyageurs bien des détails fatigans, et chargea le comte *Paskewitch d'Erivan* de pourvoir à la sûreté des voyageurs, ce qu'il fit, pendant une campagne aussi difficile que glorieuse, avec un zèle et des soins inspirés par l'amour des sciences qui caractérise cet illustre général. Laissons parler le voyageur lui-même dans les lettres adressées à son père. — « *Mosdok*, le 28 mai 1829. Me voilà sur le point de traverser les colosses du Caucase, mes anciennes connaissances. De *Teherkask*, le voyage se dirigea au travers de la steppe des calmouks, de village en village, nivelant continuellement avec le baromètre, et suivant les piquets de kossaks jusqu'au bout du grand marais que forme le *Manitch*, et où il se trouve nombre de lacs salans. J'ai vu la plupart de ces marais, dans lesquels la cristallisation ne s'opère qu'au fort de l'été, et quelquefois pas du tout, quand la saison a été pluvieuse. Dans plusieurs d'entre eux, l'eau n'a qu'un pied de profondeur lors de la cristallisation, et la croûte de

(1) Les extraits suivans sont empruntés à une Notice manuscrite communiquée à l'Académie des sciences de Paris.

sel un pouce d'épaisseur. — *Tiflis*, le 26 juin. Je suis ici depuis trois semaines, après avoir opéré un nivellement de Mosdok, par Wladikafkas, Vrosbeck, au travers de la chaîne du Caucase. M. le général Reñenkampff, qui accompagne le prince de Perse dans son voyage à Pétersbourg, nous instruisit que déjà la peste ravage Erivan et la contrée voisine; circonstance qui m'a arrêté à Tiflis jusqu'à présent. J'ai employé mon séjour ici à des opérations très-soignées et souvent répétées sur le pendule constant et les aiguilles aimantées, pour lesquelles je me suis établi ici une espèce d'observatoire, où j'ai continué, comme à Dorpat, les observations du pendule pendant quatre fois vingt-quatre heures. M. Féodoroff me fournissait les tems exacts pour l'observation des hauteurs du soleil et de quelques étoiles. Je n'ai pas encore calculé les observations du pendule, mais l'influence de la diminution de la pesanteur saute aux yeux. — *Tiflis*, 18 juillet. L'intensité du magnétisme est ici (d'après un calcul approximatif), 0,955 de Dorpat; l'inclinaison moyenne $55^{\circ} 55'$; la déclinaison immédiatement observée $3^{\circ} 51'$ à l'ouest. Ces dernières observations ont été faites avec deux grandes aiguilles, l'une parallélogrammique et pesante, l'autre très-légère et en forme de lance. Les résultats ont été les mêmes. J'étais décidé à partir pour l'Ararat, sans me soucier plus longtemps de la peste, qui diminue déjà, d'autant plus que je me suis muni de chlorure de chaux, et que je ne négligerai pas l'usage du vinaigre en cas de danger. Mais toutes les personnes de ma connaissance ne veulent pas me laisser partir, parce que le voyage dans ces plaines humides, pendant l'excessive chaleur, cause des fièvres dangereuses et des dysenteries. Pour passer cette saison malsaine avec avantage, je vais me jeter dans le pays montagneux de la Cachétie, encore tout-à-fait inconnu. — *Tiflis*, 5o août. Les vallées et les montagnes de la Cachétie sont encore tellement en proie au brigandage des Lesghis, qu'on ne peut s'écarter d'une verste de la ligne des villages qui bordent cette partie du Caucase. La seule excursion un peu considérable qui nous fut possible fut dirigée sur la plus haute montagne de ces contrées, dont nous atteignîmes le sommet, élevé d'environ 1666 t. au-dessus du niveau de la mer, et cela ne fut possible qu'en nous faisant escorter par 120 hommes d'infanterie, commandés par un capitaine, et 200 gergious d'élite, bien armés, et commandé par un des principaux princes de la Cachétie. J'ai déjà pu faire là quelques observations relatives à la ligne des neiges permanentes, et nous avons nivelé tout ce terrain, jusqu'à Ti-

flis, pendant l'allée et le retour. Dans deux ou trois jours, nous nous mettrons en marche avec les meilleures espérances. La saison des grandes chaleurs est passée, la peste diminue de plus en plus à Érivan et dans les environs. Elle n'a point atteint le beau monastère d'Érivas d'Etschmiazin, qui nous servira de station pendant tout le tems que nous vouerons à l'Ararat, et de centre de réunion après nous être dispersés dans les environs. — *Couvent Saint-Grégor, sur le penchant inférieur de l'Ararat, 24 septembre 1829.* — Nous partîmes le 1^{er} septembre de Tiflis; nous arrivâmes, toujours en nivelant notre route, au monastère d'Etschmiazin, le 8 de ce mois. Le lendemain, trois archevêques et plusieurs archimandrites nous honorèrent d'une visite; et ensuite le patriarche, vieillard de 95 ans, reçut la nôtre, entouré de son haut clergé, avec beaucoup de dignité et de bonté. Un jeune diacre, nommé Abojan, qui nous servait d'interprète à cette cérémonie, demanda et obtint, à ma prière, la permission de nous accompagner à l'Ararat. Nous partîmes le 10, traversâmes l'Araxe, couchâmes la nuit en plein air et arrivâmes le 11 au soir ici. Nous ne trouvâmes dans ce couvent délabré et solitaire qu'un archimandrite de 75 ans, qui n'a jamais quitté cette solitude, où il souffre, avec une résignation vraiment chrétienne, les mauvais traitemens des Persans. Ce couvent est à quatre verstes du village d'Argure, nom qui signifie *plantation de la vigne*, et doit rappeler que c'est là que Noé a planté les premiers ceps. Notre manière de vivre est tout-à-fait militaire. Outre les trois kosaks qui nous ont escortés depuis Tiflis, j'en ai fait venir encore quatre d'Érivan et quatre soldats d'infanterie. Ma tente est au milieu de la cour, gardée par une sentinelle : elle contient les instrumens, et me sert de chambre à coucher. Mes camarades logent dans une grande salle du cloître. A notre première tentative d'ascension de l'Ararat, faite à l'est de la montagne, nous arrivâmes à 2,166 toises au-dessus du niveau de l'océan. Mais, parvenus à cette hauteur, nous vîmes évidemment qu'il serait impossible d'atteindre le sommet de ce côté, à raison de la raideur de la pente des surfaces de glace que nous avions à parcourir. Je suivis en conséquence, quelques jours plus tard le conseil d'un paysan du village, de faire un essai du côté nord-ouest, accompagné de MM. Behagel, Schlieman, le brave diacre Abojan, deux soldats d'infanterie, un kosack, et cinq habitans du village. Nous atteignîmes le premier jour la limite des neiges permanentes, où nous passâmes la nuit auprès d'un feu de bivouac. Nous partîmes au point du jour pour le sommet, espérant l'atteindre vers midi; mais, à cette

heure, nous n'avions atteints que la hauteur de 2,600 toises, c'est-à-dire fait un chemin d'environ 500 toises perpendiculaire; et, comme il me paraissait que nous avions encore une hauteur de plus de 500 toises à gravir par une marche toujours ralentie, et voyant des nuages et des brumes s'avancer vers la montagne, et qui, vers le soir, la couvrirent de neige, je me trouvai forcé de redescendre, après avoir planté au point le plus élevé que j'eusse atteint, une grande croix de bois, dépassant de 10 pieds le niveau de la glace, et sur laquelle j'avais cloué une plaque de plomb, sur laquelle était l'inscription suivante : *Nicolao, Pauli filio, totius Rutheniæ autocratore jubente, hoc asyllum sacro-sanctum armata manu vindicavit, fidei Christianæ, Johannes Fridrici filius Paskevitsch ab Eriwan, anno Domini M^oCCCXXIX.* Avant le départ, l'archimandrite bénit solennellement cette croix et les voyageurs. L'Ararat est une masse immense de laves. Depuis 50 werstes aux environs, jusqu'aux neiges permanentes, nous n'avons vu, dans toutes nos excursions et nos deux ascensions, rien que des laves. Nous n'avons pas trouvé de cratère de forme ordinaire, si l'on ne prend pas pour tel une énorme crevasse au côté nord-ouest. L'Ararat entier n'offre aucun arbre; quelques noyers et autres arbres fruitiers plantés autour de ce couvent sont des broussailles qui méritent à peine le nom de buissons. Les armées de serpens et d'animaux carnassiers dont on nous menaçait ont disparu, au moins devant nous; les Kourdes n'inquiètent plus ce côté de l'Ararat, et la peste est entièrement étouffée. Les excursions zoologiques et géognostiques se continuent, et M. Hahn cherche avec un soin scrupuleux ce qui se trouve encore de plantes reconnaissables enfouies dans l'herbe sèche, tandis que M. Feodoroff ne quitte pas un moment ses observations.

Couvent Saint-Grégor, 28 septembre — Je me hâte de t'annoncer que l'ascension complète de l'Ararat m'a réussi. C'était la troisième tentative que j'entrepris le 25 de ce mois; j'étais accompagné du robuste et intrépide Abojan, de cinq paysans et de deux soldats russes. Nous arrivâmes le 27, à trois heures après midi, à la cime. Les difficultés étaient nombreuses, et je dois beaucoup, peut-être le succès entier, à l'ardeur des deux soldats et d'un des cinq paysans, les quatre autres n'ayant pu nous suivre. Dès le premier pas que nous fîmes sur la neige glacée, jusqu'au sommet, nous avons dû nous former, pas par pas, à la hache des marches pour y asseoir le pied, lesquelles nous furent bien plus nécessaires pour la descente que pour la montée; car le coup d'œil, plongeant de cette hauteur sur ces surfaces immenses et escarpées de

glaces luisantes, entrecoupées de précipices profonds et glisseurs, a réellement quelque chose d'imposant, même pour celui qui est aguerri à ces entreprises. Cette fois-ci, comme à la seconde tentative, le tems nous favorisa complètement; nous avons passé la nuit au milieu de ces frimats, dans une atmosphère si tranquille et si sereine, que je sentais à peine le froid, qui, d'ailleurs, est extrêmement sensible à de si grandes hauteurs. La lune même prit soin de guider nos pas incertains sur le cône de glace, lorsqu'après le coucher du soleil, je me trouvais encore bien au-dessus de la région des neiges permanentes. Le baromètre était au sommet à 180,7''' , à une température de -5° , 5. c. : ce qui donne environ 2,700 t. pour la hauteur au-dessus du niveau de l'océan. La hauteur de la ligne des neiges éternelles est d'environ 2,000 t., hauteur extraordinaire pour cette latitude de $59^{\circ}, 45'$, selon les cartes, ce qu'on doit attribuer, vraisemblablement, à ce que l'Ararat est une montagne tout-à-fait isolée, dont le climat n'est pas refroidi par d'autres montagnes voisines qui dépassent cette ligne (1).

L'Ararat n'offre de tous côtés, depuis la ligne des neiges jusqu'à une distance de 50 werstes, ou environ 12 lieues de France, absolument rien que des laves, même sans autres productions volcaniques, de sorte qu'on doit le regarder comme un des plus grands volcans, et comme ayant cela de particulier, qu'il se trouve à la même distance de 80 lieues de la mer Noire et de la mer Caspienne, et doit par conséquent être envisagé comme un volcan méditerrané. On est étonné de voir d'immenses rochers de laves s'élever au-dessus du reste comme des masses fondues, qui viennent de se figer en l'air. J'ai élevé sur ce sommet une croix de cinq pieds de hauteur au-dessus de la glace, comme un signal de la religion chrétienne qui domine, et éclairera bientôt ces contrées. Je ferai les expériences du pendule aux environs du couvent où nous sommes, mais en plein air; le couvent ne nous offre, dans son intérieur, aucune base assez solide. J'ai déjà fait plusieurs expériences magnétiques; mais je les multiplierai

(1) Au Casbeck (45° degré de latit.) elle ne monte qu'à 1647 t. Selon la loi des carrés des cosinus des latitudes, la ligne des neiges de l'Ararat ne devrait s'élever qu'à 1822 t., et par conséquent de 158 t. de moins que la véritable. M. Parrot se trouvant à l'Ararat dix-sept jours plus tard qu'au Casbeck (qui s'éloigne de trois deg. 65 un quart de latitude de l'Ararat), il doit avoir été sur le sommet des deux montages précisément dans la même saison relative; c'est ce qui doit faire préférer à toute autre l'observation faite au Casbeck.

et les répéterai, pour leur donner le plus haut degré d'exactitude. Nous séjournons ici encore trois ou quatre semaines.

Tiflis, 1^{er} décembre 1829. — Demain j'expédie trois de mes camarades pour le retour, avec les instrumens et les collections, escortés du fidèle courrier. M. Behagel et moi ferons encore plusieurs nivellemens barométriques. Le premier sera d'ici directement à Redoute-Kalé, sur la mer Noire, pour réduire tout d'un coup nos hauteurs mesurées au niveau de cette mer, sans l'intermédiaire de la mer Caspienne. De Redoute-Kalé, je retournerai à Tiflis, pour niveler sa distance jusqu'à Bakou. De cette ville, nous passerons à Astrakan, et essaierons de percer depuis l'embouchure de la Kouma jusqu'aux sources du Manittsch, autant que l'hiver, qui n'offre point de fourrages à la cavalerie d'escorte, le permettra. Enfin, je m'efforcerai de gagner le tems de niveler les rives du Volga jusqu'à Zarizin.

SUÈDE.

Travaux publics exécutés en Suède par l'armée. — M. Théodore OLIVIER, l'un des fondateurs de l'École des Arts et Manufactures, à Paris, et l'un des professeurs de ce précieux établissement, a fait un assez long séjour en Suède, où il a visité, en 1825, les travaux de la forteresse de Vanas, sur le lac Weteru; il a inséré, dans les *Annales de l'industrie française et étrangère*, une notice très-instructive sur ces travaux. Nous croyons devoir transcrire en entier les réflexions par lesquelles il débute, et les faire suivre des observations qu'elles provoquent, afin d'examiner ce qu'il est convenable d'établir en France, avant de nous occuper de ce qui se passe en Suède.

« Dans ce moment, l'industrie française jette, non sans motif, un œil inquiet sur les communications intérieures du pays. De tous côtés l'on voit apparaître des Mémoires sur l'état de nos routes et de nos canaux; plusieurs ingénieurs ont publié leurs observations sur ce sujet important, et proposé les moyens qu'ils croyaient les plus propres à empêcher les maux qui nous menacent. Notre but n'est point de discuter les projets proposés, ni d'en examiner la valeur réelle. Au reste, nous ferons observer que, déjà plusieurs fois, on a parlé dans ces derniers tems de soldats utiles à la patrie en tems de paix, d'armée employée aux grands travaux publics; que l'on s'est même souvenu que les légions romaines, après avoir con-

quis un pays, y étaient employées, pendant les loisirs de la paix et pour consolider la conquête, à construire des routes militaires, des aqueducs, etc. Nous avons donc pensé qu'il serait opportun de publier des documens authentiques sur l'emploi de l'armée suédoise dans les travaux publics. Et d'ailleurs, qui ignore que la grande route du Simplon a été exécutée par l'armée française? que des bornes milliaires attesteront à la postérité que tel régiment construisit, en telle année, telle partie de cette route mémorable qui a aplani les Alpes?

» Que de travaux, de ports, de forteresses, de canaux, de routes, n'ont pas été exécutés par notre grande armée : presque tous ces travaux furent exécutés, il est vrai, sur les terres conquises; l'étranger en jouit seul maintenant, et sans doute avec dédain; rien n'est resté à notre patrie. Dès lors nos soldats pourraient-ils ne pas employer avec plaisir leurs bras à élever sur le sol de la patrie des monumens utiles que tous les Français pourraient contempler? »

Arrêtons-nous ici. Quand cessera-t-on d'attribuer aux légions romaines les constructions qu'elles firent exécuter par les malheureux habitans des pays conquis? S'il peut être utile de conserver sur le territoire français ces traces de notre ancienne servitude, c'est apparemment afin que nos descendans connaissent d'autant mieux le haut prix de l'indépendance nationale, et repoussent avec plus d'horreur l'idée de se soumettre à une domination étrangère qui les gouvernerait militairement, et emploierait leurs bras à faire des routes pour ses soldats, des aqueducs pour ses nannachies, etc. Certes, ce n'est pas en cela qu'il nous convient d'imiter les Romains. Mais, sans chercher des exemples au dehors ou dans le passé, ne pouvons-nous contracter l'habitude de faire dériver nos lois et nos institutions du petit nombre de principes qui forment à peu près toute la politique des nations? Tant que nous n'aurons que des lois mal raisonnées, contraires à des vérités incontestables et fondamentales, et que ces mauvaises lois ne seront pas mieux appliquées qu'elles n'ont été conçues, le malaise social sera la conséquence inévitable d'un pareil état de choses. Voyons donc quels sont les principes dont on ne peut s'écarter impunément, lorsqu'il s'agit de l'organisation d'une armée nationale.

On admet en France deux modes de recrutement pour les armées : les engagements volontaires sont le premier mode, celui dont on se contenterait, s'il pouvait suffire; les contin-

gens fournis par les départemens, quoiqu'ils soient la principale ressource de toutes les armes et la pépinière des meilleurs soldats, n'obtiendraient point la préférence, si l'on trouvait quelque moyen de s'en passer. Il semble même que les doctrines le plus généralement professées aujourd'hui tendent à ne composer les armées que de soldats *mercenaires*, et font peu de cas des hommes que les lois appellent sous les drapeaux, hommes qui, dans certains cas, pourraient se souvenir qu'ils ont une patrie à servir et à défendre. Jusqu'à présent on n'a point senti les inconvéniens de ce double mode de formation des corps militaires, dont la force dépend en grande partie de leur homogénéité : les enrôlés volontaires sont en trop petit nombre pour ne point disparaître, absorbés par la masse des soldats appelés en exécution des lois. Si, par la suite, ces deux élémens de nos armées se rapprochaient de l'égalité numérique, on se déterminerait probablement à les séparer, et à former de chacun des corps distincts entre lesquels on pourrait susciter une louable émulation, au lieu de les contraindre à supporter paisiblement une association que leur origine repousse. En attendant, comme nos armées sont presque entièrement composées de soldats réunis sous les drapeaux en exécution des lois, c'est pour ceux-là qu'il s'agit de résoudre la question de l'emploi des troupes dans les travaux publics.

L'impôt du service militaire est, sans contredit, le plus onéreux de ceux qui pèsent sur les contribuables : ajoutons qu'il est aussi le plus inégalement réparti. Les autres taxes n'affectent que les revenus, et pèsent équitablement sur toutes les fortunes : celle-ci dispose des plus belles années, de l'avenir, d'un petit nombre de jeunes gens désignés par le sort pour acquitter seuls toute la contribution, tandis que tout le reste de la génération virile en est complètement affranchi : une répartition aussi vicieuse, aussi évidemment contraire à toutes les notions de justice et de bon gouvernement ne peut être excusée que par une rigoureuse nécessité, par l'impossibilité d'agir autrement. Que doit faire le législateur dans ces cas où il est forcé de céder à un pouvoir au-dessus des principes de morale et de justice ? Alléger autant qu'il est possible le fardeau qu'il ne peut faire peser que sur un petit nombre, ne rien exiger au delà de ce qui est nécessaire, ne pas imposer d'autres devoirs que le noble emploi des armes et du courage pour la défense de la patrie. S'il reste du tems au soldat, après l'accomplissement de ses devoirs militaires, c'est une propriété qu'il n'a point aliénée, dont aucune loi n'a disposé, et qu'on

ne peut lui ravir sans la plus révoltante injustice. Un tems viendra peut-être où l'on fera mieux que de ne pas aggraver le sort du soldat, en le privant du tems qu'il pourrait consacrer à se préparer un avenir lorsqu'il rentrera dans ses foyers; on sentira que les nations n'acquittent point leurs dettes envers leurs défenseurs, en leur fournissant la subsistance, et rien de plus. Si l'on médite sur la meilleure organisation de la force publique, on sera conduit à des vérités encore inaperçues, ou tout-à-fait hors d'usage, combattues par des préjugés plus puissans que la raison : peu à peu ces vérités seront proclamées par des voix éloqu岸tes dans l'enceinte législative; reçues avec empressement par la raison publique, elles feront bientôt partie des doctrines professées par toutes les nations éclairées; et tôt ou tard il faudra bien que les gouvernemens s'y conforment. Si nous arrivons un jour à ce degré de perfectionnement, il ne sera plus question d'employer l'armée aux travaux publics. Et même, dans l'état actuel de nos connaissances, de nos opinions et de nos lois, les maximes fondamentales de l'organisation dont il s'agit sont pressenties par tous les esprits droits et toutes les intentions patriotiques, en dépit des efforts que font encore les préjugés pour diriger en sens contraire les opinions et les actes du gouvernement. C'est à cette cause qu'il faut attribuer l'affaiblissement de l'esprit militaire en France. Vous faites tout ce que vous pouvez pour dépouiller de sa dignité le titre de soldat français; et vous vous étonnez qu'on ne veuille plus rester sous les drapeaux!

Encore une observation sur l'emploi de l'armée aux travaux publics, et celle-ci est sévère; vous parlez de faire creuser des canaux, des ports, etc., par nos soldats. Si les bagnes vous fournissaient un assez grand nombre de travailleurs, vous leur donneriez la préférence; ainsi, vous suppléez par des soldats aux galériens dont vous manquez! Certainement, M. Olivier n'a pas aperçu toutes les conséquences de la proposition qu'il a faite, quoique l'exemple de la Suède ait pu l'induire en erreur. Qu'il fasse attention à la différence essentielle entre la constitution militaire de la France et celle de la Suède, et il sera pleinement convaincu de la nécessité de renoncer à faire chez nous ce qui réussit au delà de la Baltique. C'est à sa *Note* que nous empruntons les détails suivans :

» L'armée suédoise est divisée en deux parties très-distinctes : l'une est permanente, elle se compose d'hommes qui sont soldats pendant toute leur vie, et prend le nom d'armée *indelta*; l'autre se compose d'hommes enrôlés pour un tems, et prend le nom d'armée *varvat*. Les deux régimens des gardes à pied,

le régiment des gardes à cheval, les trois régimens d'artillerie et le régiment des hussards du prince royal composent la partie *varrat* de l'armée suédoise. Il y a environ 52,000 hommes d'infanterie *indelsta*; et c'est cette infanterie seule qui est appelée à coopérer à l'exécution des grands travaux d'utilité publique.

» Chaque année, on désigne les régimens qui doivent envoyer des hommes aux travaux publics. Les régimens désignés envoient chacun à peu près le même nombre d'hommes, et chaque régiment, à tour de rôle, fournit son contingent. Les troupes se rendent à leur destination en armes, et le sac sur le dos, n'emportant que les effets de petit équipement militaire; pendant tout le tems qu'elles sont sur les travaux, elles sont exercées au manieiment des armes et aux évolutions militaires le dimanche, dans l'après-dînée.

» Le nombre des officiers, chargés du commandement des troupes envoyées sur les travaux, est ordinairement la moitié de celui établi par l'organisation militaire. Cependant, suivant les localités et le genre du travail à exécuter, ce nombre varie; il est réglé par des ordres particuliers envoyés aux régimens au moment du départ des troupes.

» En tout ce qui regarde la discipline, les soldats obéissent à leurs officiers. C'est par eux qu'ils sont conduits et ramenés du travail; pendant le travail, les officiers surveillent les soldats, pour s'assurer, soit qu'ils exécutent avec obéissance et activité les travaux dont ils sont chargés, soit qu'ils n'entreprennent pas ou que les ingénieurs n'exigent pas d'eux des travaux au-dessus de leurs forces, et qui pourraient compromettre leur santé. Du reste, pendant les heures de travail, les soldats sont entièrement sous les ordres des ingénieurs, et dirigés par eux seuls. Les heures de travail et de repos sont indiquées militairement.

» L'organisation de l'armée *indelsta* est due à Charles XI, qui fut un roi habile et un bon administrateur. Dans chaque province, il y a un ou deux régimens cantonnés à perpétuité. Chaque officier a sa métairie (*hostel*) qu'il fait valoir, et dont le revenu forme la solde de son grade. Chaque soldat a une chaumière, et un coin de terre (*torp*) assez grand pour qu'il puisse suffire à ses besoins. Il reçoit du gouvernement l'équipement militaire. Une compagnie est cantonnée, soldats et officiers, autour d'un village. Tous les dimanches la compagnie se met sous les armes, et manœuvre.

» Chaque année, pendant trois semaines, le régiment se rend au champ de manœuvre, et campe. Quelquefois, deux, ou un plus grand nombre de régimens se réunissent pour exé-

cuter de grandes manœuvres. Pendant tout le tems que les soldats passent sous la tente, ils reçoivent du gouvernement les vivres de campagne. Par la même raison, pendant le tems que les soldats sont occupés aux travaux publics, ils reçoivent, comme en tems de guerre, les rations de vivres. Mais, presque toujours, le soldat appelé aux travaux publics reçoit ses rations en argent, parce que les localités permettent rarement d'établir des magasins provisoires.

» C'est le roi qui règle, suivant les lieux où s'exécutent les travaux, l'indemnité ou solde (*betling*) que chaque soldat doit recevoir par jour. Cette solde varie, parce que, pour l'établir, on consulte les matricules des prix des denrées dans l'endroit où le soldat doit séjourner.

» Chaque soldat peut, après avoir terminé le travail exigé, et fourni sa journée, prendre à son compte un supplément de travail pour lequel il fait prix de gré à gré avec l'ingénieur. La solde de ce travail se nomme *of ver beting*, et forme ses bénéfices. »

Les détails exposés dans le reste de la note font sentir le besoin de mieux connaître tout ce qui concerne l'infanterie *indelta* de l'armée suédoise; mais il est assez évident que la France ne peut adopter aucune institution militaire qui soit analogue à celle de cette infanterie, et que, si nous prenions la Suède pour modèle, ce serait pour imiter l'organisation et l'emploi de son armée *varvat*, qui n'est point chargée de travaux publics.

ALLEMAGNE.

BERLIN. — *Société de géographie.* — Cette Société a tenu sa dernière séance le 6 juin. Le célèbre géographe Ch. RITTER y a lu des notices sur la race des nègres qui habitaient autrefois dans les montagnes de l'Himalaya, et sur les masses de fer météorique trouvées dans l'Inde et en Arabie. Il a également présenté une copie de la carte du géographe arabe *Ibn al Wardi*, d'après le dessin de M. Johannsen.

DOCUMENTS RELATIFS A LA STATISTIQUE MORALE DE LA
MONARCHIE PRUSSIENNE.

(Voy. t. XLVI, p. 494 et p. 791.)

10. CRIMES ET DÉLITS.

a. *Tableau des crimes et délits commis dans la monarchie prussienne en 1817, distingués en crimes et délits commis*

PROVINCES.	Contre les personnes.		Contre les propriétés.		TOTAL.
	en général	sur cent	en général	sur cent	
Brandebourg.....	196	16	1,055	84	1,249
Poméranie.....	45	10	599	90	444
Prusse.....	110	10	1,045	90	1,155
Posen.....	65	17	500	85	565
Silésie.....	225	12	1,574	88	1,797
Saxe.....	150	6	2,157	94	2,267
Westphalie.....	60	4	1,542	96	1,602
Provinces rhénanes.	110	5	5,507	97	5,417
Les anciennes provinces sans les provinces du Rhin...	827	9	8,048	91	8,875
TOTAL de toute la monarchie prussienne.....	957	8	11,555	92	12,292

b. *Tableau des crimes et délits commis dans les anciennes provinces de la monarchie prussienne pendant l'année 1826, avec l'indication de leur proportion relativement aux personnes et aux propriétés, et de leur rapport à la population existante dans la même année.*

PROVINCES.	Population en 1826.	Crimes			RAPPORT des crimes et délits entre eux : sur 100 crimes et délits		Un crime et délit sur habit.
		contre les personnes.	contre les propriétés.	en général.	contre les personnes.	contre les propriétés.	
Brandebourg.	1,525,000	888	2,699	3,587	25	75	425
Poméranie..	862,000	284	626	910	51	76	947
Prusse.....	2,050,000	1,272	5,976	5,248	25	75	587
Posen.....	1,067,000	757	1,259	1,976	57	65	540
Silésie.....	2,522,000	1,780	5,285	5,065	55	65	458
Saxe.....	1,578,000	1,610	2,579	4,189	58	62	529
Westphalie..	1,200,000	675	1,520	2,195	51	69	547
TOTAL...	10,584,000	7,246	15,924	25,170	51	69	448

c. *Tableau général offrant le nombre des personnes condamnées à mort dans toute la monarchie prussienne, depuis 1818 jusqu'en 1827 inclusivement, en distinguant les sentences qui furent confirmées de celles où la peine de mort a été commuée.*

1° PAR PROVINCES.

De 1818 à 1827 inclusivement.

confirmées.	Brandeb.			Poméranie.			Prusse.			Posen.			Silésie.			Saxe.			Westphalie.			Prov. rhén.		
	commuées.	Total.		Conf.	Com.	Total.	Conf.	Com.	Total.	Conf.	Com.	Total.	Conf.	Com.	Total.	Conf.	Com.	Total.	Conf.	Com.	Total.	Conf.	Com.	Total.
18	14	32	6	1	5	18	15	55	9	8	17	15	12	27	7	5	14	4	6	10	10	60	70	

2° TOTAL GÉNÉRAL,

Avec la distinction du sexe des condamnés.

Sentences confirmées.			Commuées.			Total.		
Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
77	10	87	87	56	125	164	46	210

3° RÉSUMÉ GÉNÉRAL AVEC LE RAPPORT DES EXÉCUTÉS ET DES GRACIÉS A LA POPULATION.

De 1818 à 1827.	Condamnés à mort.			Nombre d'habitans pour une condamnation		
	Exécutés.	Graciés.	TOTAL.	confirmée.	commuée.	en général
Dans les anciennes provinces.	77	63	140	124,096	152,625	68,688
Dans les provinces rhénanes.	10	60	70	257,100	59,517	35,871
Dans toute la monarchie.....	87	125	210	155,414	59,780	56,100

(La suite au Cahier prochain)

ITALIE.

TURIN. — *Académie des sciences : Section des sciences morales, historiques et philologiques.* — L'Académie propose, pour sujet de prix, un travail sur les *Institutions municipales en Italie, depuis la chute de l'empire d'Occident, en 476, jusqu'à la fin de la domination de la maison de Souabe (Hohenstaufen), en 1224.* On demande 1° des détails sur l'état des dernières institutions municipales romaines, et sur les changemens qu'y firent tour à tour les Goths, les Grecs, les Lombards, etc., pendant que l'Italie était une proie que se disputaient des princes italiens, français, allemands, et enfin sous les empereurs et rois des maisons de Franconie et de Souabe; 2° une analyse des historiens qui ont parlé de la destruction, soit entière, soit partielle, de ces institutions romaines; on indique spécialement *Sigonio, Funagalli, Lupi, Sismondi, Muratori, Savigny, Leo, Pagnoncelli*. Les Mémoires, écrits en italien, latin ou français, devront être remis avant la fin d'octobre 1852. Le prix est une médaille d'or de la valeur de 600 livres.

GRÈCE.

État de l'enseignement primaire en Grèce. — Nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs de cet objet important pour un pays où tout est à créer, les hommes et les choses. La publication d'un document officiel nous fournit l'occasion d'y revenir, et nous la saisissons volontiers. La génération grecque actuelle, habituée à la guerre, est peut-être inhabile à seconder l'établissement de l'ordre et à goûter le calme de la paix : il s'agit d'en former une autre plus en harmonie avec l'avenir probable de la Grèce. Il faut, en un mot, faire l'éducation d'un peuple. Parmi ceux qui s'y emploient avec ardeur, nous remarquons, non sans une vive satisfaction, un de nos compatriotes, M. *Dutrône*, dont nous avons plusieurs fois signalé les utiles travaux et le zèle pour la régénération de la Grèce. C'est à lui, en grande partie, qu'est dû l'état satisfaisant de l'instruction publique tel qu'il est exposé dans le rapport suivant fait au président par le secrétaire d'État, *Chrysogetos*. Cette pièce est datée du 26 février (10 mars) 1850.

RAPPORT. — « En exécution des ordres de V. Exc., le secrétaire pour les affaires ecclésiastiques et pour l'instruction publique a l'honneur de mettre sous vos yeux, M. le président, les renseignemens qu'il a recueillis jusqu'à ce jour relative-

ment aux écoles de langue grecque et à celles d'enseignement mutuel qui se trouvent établies dans l'État.

» Ces renseignemens, d'une part puisés dans les rapports que les commissaires extraordinaires et les gouverneurs provisoires ont faits au gouvernement, en se conformant à la circulaire qu'il leur avait été adressée, en date du 3 octobre dernier, et d'un autre côté confrontés avec les catalogues des maîtres et avec les indications données par des particuliers à portée de connaître la situation de ces établissemens, ont été consignés dans un registre *ad hoc*. Ce registre contient le catalogue des écoles de langue grecque et de celles d'enseignement mutuel, le nom des maîtres de chacune d'elles, l'indication du traitement de ceux-ci, les fonds accordés par le gouvernement pour la fondation et l'entretien de ces établissemens, enfin les contributions payées par des particuliers.

» D'après le tableau sommaire que j'ai l'honneur de transmettre à V. Exc., elle verra qu'il se trouve établi : 1° dans le Péloponèse, dix-huit écoles pour la langue grecque, contenant 694 élèves.

Vingt-cinq écoles d'enseignement mutuel, contenant 1,568

Dans les îles de l'Archipel, y compris l'Orphanotrophe et l'école centrale, trente-une écoles pour la langue grecque 1,712

Trente-sept d'enseignement mutuel 3,650

TOTAL, cent onze écoles, renfermant 7,824 élèves.

Quand à la Grèce continentale, le lieutenant plénipotentiaire vient de fonder à Lépante une école pour la langue grecque, et l'édifice qui se construit pour le même objet à Missolonghi, aux frais du gouvernement, va bientôt être achevé. Ainsi V. Exc. se convaincra que les Grecs, à peine rentrés, depuis son arrivée, dans leurs habitations, s'empres- sent partout avec une égale ardeur à concourir de tous leurs moyens à la fondation des écoles.

» Les ressources que la sollicitude de V. Exc. a procurées à ces établissemens, les mesures qu'elle a bien voulu adopter pour les assujettir à des règles uniformes, la fondation d'une école centrale où viennent déjà se former les instituteurs qui doivent les diriger, le zèle enfin que des citoyens hellènes, domiciliés en Grèce, ou dans l'étranger, mettent à encourager l'instruction, garantissent à la nation des progrès rapides vers les lumières, qui constituent le principe vital de toute société. »

FRANCE.

PARIS.

INSTITUT. — *Académie des Sciences.* — JUILLET 1850. — M. CAUCHY fait un rapport sur un Mémoire de M. CH. STURM, intitulé : *Résumé d'une nouvelle Théorie relative à une classe de fonctions transcendentes*; nous en donnons les conclusions. « M. Sturm s'est contenté le plus souvent d'énoncer les propositions auxquelles il est parvenu. Ayant vérifié un grand nombre de ces propositions, nous les avons trouvées parfaitement exactes, et nous pensons que le nouveau Mémoire de M. Sturm est très-digne de l'approbation qui a été accordée aux autres ouvrages de ce jeune savant. En conséquence nous proposons à l'Académie d'insérer ce Mémoire dans le recueil des savans étrangers. » (Approuvé.) — M. CAUCHY présente un nouveau *Mémoire sur la détermination des racines primitives*. Il annonce qu'il se proposait de revoir ce Mémoire rédigé, il y a plusieurs mois. Mais un journal scientifique ayant annoncé que d'autres personnes s'occupent du même sujet, il se borne à présenter la rédaction primitive; sur sa demande, ce Mémoire sera paraphé par un des secrétaires. — MM. *Geoffroy-Saint-Hilaire* et *Serres* font un rapport sur une note de M. le Dr DUPOTRQUET, concernant un *enfant double*, du genre *ischiadelphe*, né à Salies (Basses-Pyrénées), dans les derniers jours de mars. Ce monstre présente l'idée de deux enfans réunis et collés sur une ligne circulaire qui partirait du bourrelet des anus et passerait sur les pubis, de telle manière que la peau des deux ventres, en s'agglutinant, a caché les organes sexuels, et que les deux enfans ne semblent avoir qu'un abdomen commun et n'out qu'un seul cordon ombilical.

— *Séance du 12 juillet 1850.* — M. *Guillaume Libri* présente une note contenant une formule qui donne en nombres, directement ou d'une manière générale, les racines primitives d'un nombre premier quelconque. (MM. *Poisson*, *Cauchy*, commissaires.) — L'Académie procède au scrutin pour la nomination d'un candidat à la chaire de l'École de pharmacie; sur 57 votans, M. *Soubciran* obtient 26 voix, M. *Caventou* 11; la nomination de M. *Soubciran* sera adressée au ministre. M. *Chevallier* avait renoncé à la candidature. — M. *DUPUYTREN* présente à l'Académie un enfant âgé de 10 à 12 ans, lequel, par suite d'une inflammation gangréneuse à la face, avait perdu la

commissure des lèvres, une partie de la lèvre supérieure, la totalité de la joue et la majeure partie de l'os maxillaire inférieur du côté droit. Ces pertes de substances étaient accompagnées d'un écoulement involontaire de la salive et des alimens, d'impossibilité de former aucun son articulé et d'un déplacement de la langue qui pendait jusque sur la partie moyenne du cou sans jamais pouvoir être ramenée dans la bouche. Ces difformités et ces incommodités avaient fait exclure le malheureux enfant de toute réunion publique; son existence semblait être arrivée au dernier terme; il fallait venir à son secours, sous peine de le voir périr d'inanition. Après de mûres réflexions, M. Dupuytren s'arrêta à l'idée de faire un emprunt à la peau du cou, pour réparer la perte de substance et corriger la difformité de la face. Après trois opérations successives, rendues nécessaires par des accidens indépendans de la méthode employée, l'enfant a été guéri de tout écoulement involontaire de la salive, des alimens, de toute difformité produite soit par la chute de la langue sur le cou, soit par la destruction de la joue, et quoiqu'assurément la face ne soit pas des plus régulières, elle n'offre rien de repoussant. — M. ARAGO met sous les yeux de l'Académie un *Mémoire de géographie mathématique de M. PENTLAND*, contenant les longitudes et les latitudes des points les plus remarquables de la partie du Haut-Pérou, qui maintenant porte le nom de *Bolivia*. Ces déterminations ont été obtenues, en 1826 et 1827, pendant un voyage que M. Pentland a fait en Amérique par les ordres du gouvernement anglais. Les instrumens dont il était muni sont : un excellent sextant de Troughton; un sextant à tabatière; un cercle à réflexion; un horizon artificiel à mercure; deux chronomètres de poche d'Arnold et Roskell, et une collection complète de baromètres, thermomètres et hygromètres. Les latitudes ont été déterminées par des hauteurs circummériennes des étoiles situées au nord-est et au sud du zénith; les longitudes des principaux points se fondent sur de nombreuses observations des distances de la lune aux étoiles. Il résulte du travail de M. Pentland que les cartes de l'intérieur du Pérou doivent être complètement refondues. — M. ARAGO met sous les yeux de l'Académie l'extrait d'un travail que M. QUÉTELET, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, lui a remis, et qui concerne *les degrés successifs de force qu'une aiguille d'acier reçoit pendant les frictions multiples qui servent à l'aimanter*. L'auteur a trouvé que toutes ces forces sont représentées par une formule exponentielle contenant trois constantes, en sorte que, si l'on a observé l'intensité du ma-

gnétisme de l'aiguille, après une, deux et trois frictions, par exemple, on peut calculer ce qu'elle sera après quatre, cinq, dix, vingt, etc. En étudiant ensuite la manière dont le magnétisme d'une aiguille se renverse quand on le frotte en sens contraire avec les mêmes barreaux qui d'abord avaient servi à l'aimanter, M. Quételet a reconnu que la charge *maximum* devenait de plus en plus faible à mesure que les renversemens se multipliaient. Ainsi, après l'aimantation primitive, l'aiguille oscillait plus vite qu'à la suite du premier renversement; mais cette dernière force à son tour surpassait celle dont l'aiguille était douée, quand, de nouvelles frictions ayant encore renversé les pôles, elle se trouvait revenue, du moins pour le sens de l'aimantation, à l'état initial, et ainsi de suite. Au reste, ces différences allaient continuellement en s'affaiblissant, et, suivant toute apparence, elles auraient fini par devenir insensibles.

— M. ARAGO communique *une lettre* dans laquelle M. DAUBUISSON, correspondant de l'Académie, rend compte d'*expériences qu'il a faites à Toulouse avec M. CASTEL pour résoudre ces trois questions d'hydraulique*: 1°. *Sous de petites charges, le coefficient de la contraction de la veine fluide augmente-t-il lorsque la charge diminue, comme on le supposait déjà?* La réponse est affirmative. 2°. *Le coefficient propre aux orifices rectangulaires allongés est-il le même que celui des orifices circulaires ou carrés, ainsi qu'on l'admet généralement?* L'expérience a répondu négativement. 3°. *La dépense par un orifice est-elle affaiblie si, dans le voisinage du premier, il en existe d'autres au travers desquels le liquide puisse aussi couler?* Pour de petites charges, cette influence que divers orifices voisins pourraient exercer les uns sur les autres n'a pas lieu. Si les expériences de ce genre faites sur les empêchemens des portes d'écluse du canal du midi sont exactes, on a eu tout au moins tort d'en généraliser les résultats.

— M. CAUCHY lit un *Mémoire sur la théorie des nombres*. — M. CUVIER lit un *Mémoire sur quelques ossemens qui paraissent appartenir à un oiseau dont l'espèce a été détruite seulement depuis deux siècles*. Cet Oiseau habitait l'île Maurice à l'époque où les Européens s'y sont établis. M. Cuvier trouve que ses restes donnent des preuves suffisantes que cet oiseau appartenait à l'ordre des gullinacées. Ces restes ne sont point pétrifiés, mais seulement recouverts d'une légère incrustation calcaire. Leur décomposition n'est pas grande, en sorte qu'on peut les considérer comme ayant été déposés à l'époque géologique actuelle.

— M. DE BLAINVILLE fait l'observation que, depuis plusieurs années, il s'est occupé d'un *travail sur le Dodo*, pour lequel il a fait faire trois planches, qu'il met sous

les yeux de l'Académie. Il est arrivé à ce résultat que, suivant lui, c'était un vautour et non un gallinacé, ni un manchot, comme l'ont voulu quelques auteurs. Il se propose de lire son Mémoire dans la séance prochaine. — M. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE présente aussi quelques observations au sujet du *Dodo*. La disparition complète de cet oiseau lui rappelle qu'on trouve aujourd'hui des momies entières de crocodiles qui ne ressemblent pas à ceux qui peuplent actuellement le Nil.

— *Séance du 19 juillet.* — M. PELTIER annonce avoir appliqué le *galvanomètre* à la mesure du produit des *piles sèches*, et que les piles de 25 à 30 couples lui ont donné le *maximum* de déviation de 15 à 24 degrés; qu'à 200 couples il y a à peine de 3 ou 4 degrés; que de 600 à mille il n'y a de sensibilité que par intermittence. En réunissant au contraire les pôles de même nom, il a rougi la teinture du tournesol avec 50 piles de 50 élémens, et réduit du nitrate de cuivre. Le galvanomètre augmente de déviation dans le rapport du nombre de piles. Avec une pile de 40 élémens de six pouces en carré, il a rougi en trois heures la teinture de tournesol, et le galvanomètre marquait 80 degrés. — MM. CHEVALLIER et PAYEN adressent de *nouvelles observations sur les moyens à mettre en usage pour prévenir les faux en écriture*. Ils proposent d'introduire dans la pâte du papier destiné à porter le timbre une substance colorante qui puisse résister à l'action de l'air, de l'humidité et des autres causes qui agissent sans le concours de l'homme sur le papier ordinaire, mais qui serait susceptible de se décolorer lorsqu'on altérerait le papier pour commettre un faux. (Renvoyé à la commission déjà nommée.) — Sur la demande du ministre de l'instruction publique, la section de physique est chargée de fournir des explications sur certains points de son instruction sur les paratonnerres, et notamment sur la distance à laquelle ils doivent être placés les uns des autres. — M. le docteur FONTANEILLES adresse *deux insectes rendus par une de ses malades à la suite de pilules purgatives*. « Ayant observé ces deux insectes au microscope, dit ce médecin dans sa lettre, il m'a paru leur reconnaître les caractères d'une espèce de chenille arrivée au commencement de sa métamorphose en chrysalide; ils ont à peu près un pouce de longueur. Leur peau est assez dure et luisante, le museau est rond et ressemble à celui du ver à soie. Je crois avoir distingué six rangs de pattes inférieures. » (M. Duméril, commissaire.) — MM. CUVIER et de BLAINVILLE font un rapport sur le Mémoire de M. DUGÈS, contenant quelques *observations nouvelles sur les planaires* et genres voisins. Ce travail, qui

offre beaucoup d'intérêt, sera imprimé dans le *Recueil des savans étrangers*. — M. CAUCHY présente un *Mémoire sur la dispersion de la lumière*.

— *Séance publique du 26 juillet.* — *Prix décernés.* — 1°. Le *grand prix de mathématiques*, consistant en une médaille d'or de trois mille francs, que l'Académie avait proposé pour celui des ouvrages, ou manuscrits ou imprimés, qui présenterait l'application la plus importante des théories mathématiques, soit à la physique générale, soit à l'astronomie, ou qui contiendrait une découverte analytique très-remarquable, a été partagé entre la famille de feu de M. ABEL, de Christiania, et M. JACOBI, professeur de mathématiques à Kœnigsberg. — 2°. Le sujet du *grand prix des sciences naturelles* était une description anatomique des nerfs des poissons; l'Académie n'a reçu qu'un seul Mémoire rédigé en latin, et accompagné de dessins du fini le plus précieux, qui représentent la distribution des nerfs dans le sandre (*perca lucioperca*), le brochet (*eson lucius*), et la lamproie (*petromyzon marinus*.) Ce Mémoire contient des observations excellentes et une histoire presque aussi complète qu'il était possible de l'attendre des nerfs des deux premières espèces; mais cette histoire est beaucoup moins parfaite pour la troisième espèce, ainsi que le rédacteur lui-même le reconnaît. Néanmoins l'Académie, dans la vue de contribuer au perfectionnement de ce travail et à sa publication, lui accorde, à titre d'encouragement, la somme entière de quatre mille francs, consacrée au prix proposé. — 3°. *Prix d'astronomie.* L'Académie décerne cette année la médaille fondée par M. Delalande, à M. GAMBART, directeur de l'Observatoire de Marseille, qui a aperçu le premier la nouvelle comète de 1850, l'a observée avec le plus grand soin, et a déterminé les élémens paraboliques de son orbite. Elle a décerné deux autres médailles; l'une à M. GAMBAY, à qui l'Observatoire de Paris est redevable d'une magnifique lunette méridienne, et d'un cercle équatorial très ingénieux; l'autre, à M. PERRELET, inventeur d'un compteur à détente, à l'aide duquel un observateur inexpérimenté peut déterminer les instans des passages d'une étoile sous différens fils de la lunette méridienne, avec la précision d'un dixième de seconde de tems. — 4°. *Prix de mécanique de M. de Montyon.* L'Académie a partagé le prix; elle a accordé une médaille de 500 fr. à M. THILORIER, pour les perfectionnemens remarquables qu'il a apportés dans sa machine à comprimer les gaz; et une seconde médaille de 300 fr., à M. BABINET, professeur de physique, auteur d'un perfectionnement des machines pneu-

matiques. — 5°. *Le prix de physiologie expérimentale de M. de Montyon* est décerné à l'ouvrage de M. LÉON DUROU, intitulé : « *Recherches anatomiques et physiologiques sur les hémiptères, accompagnées de considérations relatives à l'histoire naturelle et à la classification de ces insectes, avec atlas.* » L'Académie accorde une mention honorable à l'ouvrage de M. FOULCAUD, intitulé : *Lois de l'organisme vivant, ou application des lois physico-chimiques à la physiologie.* — 6°. *Le prix de M. de Montyon en faveur de celui qui aura découvert les moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre* est accordé à M. le chevalier ALDINI, à qui l'on doit *l'art de préserver les papiers de l'action de la flamme dans les incendies* ; l'Académie, prenant en considération le dévouement de M. Aldini et les dépenses considérables qu'il a faites, lui accorde la somme de huit mille francs. — 7°. *Le prix de statistique, fondé par M. de Montyon, et consistant en une médaille d'or de la valeur de 550 fr.*, a été décerné à M. A. PUVIS, ancien officier d'artillerie, auteur de l'ouvrage intitulé : *Notice statistique sur le département de l'Ain.*

PRIX PROPOSÉS. — 1°. *Grand prix de mathématiques.* Une médaille d'or de 5,000 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur *Mémoire sur l'explication du phénomène de la grêle.* Ce que l'Académie demande, c'est une théorie appuyée sur des expériences positives, sur des observations variées, faites, s'il est possible, dans les régions même où naît la grêle. — 2°. Pareille médaille sera accordée au meilleur travail sur le sujet suivant : « Examiner dans ses détails le phénomène de la résistance des fluides, en déterminant avec soin, par des expériences exactes, les pressions que supportent séparément un grand nombre de points convenablement choisis sur les parties antérieures, latérales et postérieures d'un corps, lorsqu'il est exposé au choc de ce fluide en mouvement, et lorsqu'il se meut dans le même fluide en repos ; mesurer la vitesse de l'eau en divers points des filets qui avoisinent le corps ; construire sur les données de l'observation les courbes que forment ces filets ; déterminer le point où commence leur déviation en avant du corps ; enfin établir, s'il est possible, sur les résultats de ces expériences des formules empiriques, que l'on comparera ensuite avec l'ensemble des expériences faites antérieurement sur le même sujet. » (1^{er} mars 1852.) — 3°. *Grand prix des sciences naturelles.* L'Académie propose 4,000 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire sur le sujet suivant* : « Faire connaître, par des recherches anatomiques, et à l'aide de figures exactes, l'ordre dans lequel s'opère le dé-

veloppement des vaisseaux, ainsi que les principaux changements qu'éprouvent en général les organes destinés à la circulation du sang chez les animaux vertébrés, avant et après leur naissance, et dans les diverses époques de leur vie. » (1^{er} janvier 1851.) — 4°. *Prix fondé par M. Alhumbert.* L'Académie propose un prix de 1,500 fr. au meilleur Mémoire sur la question suivante : « Déterminer à l'aide d'observations, et démontrer par des préparations anatomiques et des dessins exacts les modifications que présentent dans leur squelette et dans leurs muscles les reptiles batraciens, tels que les grenouilles et les salamandres, en passant de l'état de larve à celui d'animal parfait. » (1^{er} avril 1851.) — 5°. *Le prix d'astronomie fondé par M. DE LALANDE,* et consistant en une médaille d'or de 655 fr., sera décerné en juin 1851. — 6°. *Le prix de physiologie expérimentale fondé par M. de Montyon* sera de 895 fr., et décerné à la même époque. — 7°. *Le prix de mécanique de M. de Montyon* sera pour 1851 une médaille d'or de 500 fr. — 8°. *Prix divers du legs Montyon.* Des prix seront décernés aux auteurs des ouvrages ou des découvertes qui seront jugés les plus utiles à l'art de guérir, et à ceux qui auront trouvé les moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre. — 9°. Un prix de *cinq mille francs*, provenant du legs Montyon, sera décerné au meilleur Mémoire sur cette question : « Déterminer quelles sont les altérations physiques et chimiques des organes et des fluides dans les maladies désignées sous le nom de fièvres continues ? quels sont les rapports qui existent entre les symptômes de ces maladies et les altérations observées ? insister sur les vues de thérapeutique qui se déduisent de ces rapports. » — 10°. Un autre prix de *six mille francs* pour cette question de *chirurgie.* « Déterminer par une série de faits et d'observations authentiques quels sont les avantages et les inconvéniens des moyens mécaniques et gymnastiques appliqués à la cure des difformités du système osseux. » — 11°. *Le prix de statistique fondé par M. de Montyon* consiste en une médaille de 550 fr. — Après la proclamation des prix, M. CUVIER lit l'éloge de *Humphrey Davy*; M. ARAGO, celui de *Fresnel*. La longueur de la séance n'a pas permis à M. CUVIER de lire l'éloge de *Vauquelin*.

A. MICHELOT.

Société philotechnique. — Séance publique du 25 mai 1850, sous la présidence de M. DE PONGERVILLE. — M. THIÉSSÉ, secrétaire-perpétuel, dans un élégant discours d'ouverture, a passé rapide-

ment en revue les travaux, les pertes, les acquisitions de la Société pendant le semestre écoulé depuis la séance précédente. Ce morceau, aussi bien écrit que bien composé, exempt de longueurs, plein de goût et de convenance, a été fréquemment applaudi. On a surtout distingué l'hommage touchant rendu par l'orateur au respectable *Gohier*, qu'une maladie, devenue bientôt après mortelle, retenait éloigné de la séance; une Notice également touchante sur un autre membre de la Société, *M. Levasseur*, mort victime de son zèle à secourir les malheureux pendant les rigueurs du dernier hiver; et surtout le passage où, rappelant l'élection de son confrère, *M. de Pougerville*, à l'Académie française, *M. Thiessé* a su associer au juste tribut d'éloges que méritait le traducteur de *Lucrèce* et d'*Ovide* une loyale appréciation du talent et des titres de ses concurrents.

Après le discours du secrétaire-perpétuel, on a entendu avec plaisir deux jolis apologues de *M. MICHAUX (Clotis)*; un fragment des excellentes études de *M. TISSOT* sur *Virgile*; une épître agréable et fort agréablement lue de *M. FEBVÉ*, auquel on pourrait seulement reprocher de ne point assez varier le choix de ses sujets; un morceau plein d'intérêt, faisant partie de l'histoire du Grand-Frédéric, par *M. Camille PAGANEL*; trois fables de *M. le baron DE LABOUCETIE*. Un heureux mélange de sentiment et de gaîté, un débit vrai, expressif et spirituel ont fait vivement applaudir le conte populaire par lequel *M. BOUILLY* a terminé la partie littéraire de la séance: un concert où se sont fait entendre plusieurs artistes distingués, *MM. Baudiot, Romagnési, Tilmant, MM^{mes} Romagnési, Tuelle et Baudiot*, a complété la satisfaction du nombreux auditoire que la chaleur déjà vive de la saison n'avait pas empêché de se réunir dans l'enceinte de la salle Saint-Jean.

Institution auxiliaire de l'École de Droit pour les étudiants nationaux et étrangers, située rue des Francs-Bourgeois, n° 8, dirigée par *M. DARRAGON*. — Nous avons déjà parlé de cette Institution; nous avons montré combien elle offrait de sécurité aux parens qui craignent de voir leurs fils abandonnés à eux-mêmes dans une ville comme Paris, et que cette crainte empêche souvent de donner à leur éducation toute l'extension qu'ils désirent. L'accroissement rapide de la maison de *M. Darragon* a prouvé que le public avait jugé comme nous de cette maison, et aujourd'hui il n'est plus aucunement nécessaire d'en faire l'éloge.

Bornons-nous à signaler, parmi les nouveaux avantages que *M. Darragon* a réunis chez lui, l'établissement d'un cours

d'éloquence judiciaire et d'un autre de déclamation, qui, avec les cours de droit et de sciences qui s'y font depuis deux ans, assurent aux jeunes avocats une instruction solide et distinguée.

Projet d'une Association industrielle sous le nom de Compagnie générale du Levant. — Tel est le titre d'un écrit très-remarquable, répandu dans le monde spéculateur par un homme qui parle de ce qu'il a vu, soigneusement observé, connu par les voies les plus sûres qui puissent mener à la connaissance statistique des contrées dont il parle : il suffit de nommer M. DELABORDE, député de la Seine, pour exciter la curiosité, et fixer l'attention. Il ne s'agit point d'exploiter la nouvelle conquête de la France avant de l'avoir consolidée, et de s'être assuré que le sang et les trésors français n'auront pas été prodigués au profit d'un peuple rival : le plan de M. Delaborde est indépendant de l'affaire d'Alger, et tient à des considérations plus vastes ; laissons-le s'expliquer lui-même.

« Une révolution entièrement à l'avantage de l'industrie, du travail et de la civilisation, s'est opérée simultanément dans le Levant. L'empire turc s'est tourné tout à coup vers les institutions et les arts de l'Europe ; il ne peut plus retomber dans la barbarie. Une des plus intéressantes parties de ce pays, la Grèce et ses îles, présente déjà dans les relations qu'on peut former avec elle toute la garantie d'un ordre de choses régulier et légitime. L'Égypte, d'un autre côté, gouvernée par un chef habile et fidèle à ses engagements, donne d'immenses produits, et des moyens d'échange avec les objets manufacturés de l'Europe. Enfin le sultan actuel, interrompu un moment dans ces utiles innovations, a su résister à la fois aux succès d'une campagne et aux revers d'une autre, sans dévier de cette même ligne d'innovations qu'il s'était tracée, et qu'il est déterminé à suivre. Les interprètes de la loi, le corps des ulémas, les grands de l'État, ont décidé que rien dans le Coran ne s'opposait formellement à ces changemens, et qu'il fallait que l'empire ottoman sortit enfin des liens où les préjugés l'avaient trop long-tems retenu. La Méditerranée présente donc en ce moment le champ le plus vaste, le plus neuf pour toute entreprise commerciale et industrielle, agrandi encore par l'ouverture du Bosphore et l'entrée libre des produits de la mer Noire et des nouveaux établissemens russes sur la côte de l'Asie. »

En continuant cet exposé, dans lequel on ne trouvera rien

d'exagéré, rien qui s'adresse à l'imagination plutôt qu'au raisonnement, M. Delaborde arrive à son projet, dont le caractère mérite l'attention de ceux mêmes qui ne sont point appelés à y prendre part, mais qui s'intéressent à tout ce qui peut contribuer au bien de l'humanité. Il s'agit d'une entreprise à laquelle des maisons respectables de France, d'Angleterre et de Hollande, sont invitées à concourir. L'avantage des spéculateurs n'est pas ici, comme au jeu de l'agiotage, une perte équivalente pour ceux avec lesquels ils ont traité; c'est un échange de bénéfices également profitables. M. Delaborde avertit que l'exposé qu'il va faire n'est qu'un extrait d'un plus grand travail, dont il donnera le développement, *si le principe est une fois adopté.*

Quant à la nature des opérations de la *Compagnie générale du Levant*, elle se bornerait à l'exploitation du commerce de la Méditerranée. Elle établirait des comptoirs servant au dépôt et à l'échange des produits naturels ou manufacturés; elle ferait fabriquer dans le goût même des pays où ces produits seraient débités; le lieu de fabrication lui serait indifférent, pourvu qu'elle pût livrer à bon compte, et y trouver de l'avantage. « Ainsi elle débiterait les planches de l'Istrie et de l'Albanie, la clouterie de la Carinthie, les fourrures de Pologne, les velours d'Italie, si elle pouvait se les procurer facilement, comme les toiles de Rouen, les draps de Carcassonne, la quincaillerie anglaise, etc., différente en cela de l'ancienne Compagnie du Levant, qui n'a pas pu réussir, par les entraves que lui opposaient ses statuts. » Cette ancienne Compagnie anglaise n'échangeait que les produits des fabriques de la Grande-Bretagne, qui convenaient rarement aux peuples chez lesquels on les transportait. Il est probable cependant qu'elle ne poussait pas l'ignorance ou l'étourderie aussi loin que ces maisons de commerce qui ont expédié, comme M. Delaborde le rapporte, des fourrures et des patins à Buénos-Ayres, où il ne gèle jamais, et dans le Levant, des plumes, du papier à lettres, des pains à cacheter, etc.

Les opérations de la Compagnie seraient divisées ainsi qu'il suit : la Grèce, l'Égypte et la Syrie, Constantinople et la mer Noire; l'Asie-Mineure serait comprise dans cette troisième division. Nous regrettons de ne pouvoir transcrire les importantes observations de M. Delaborde sur chacune de ces contrées, en les envisageant sous le point de vue commercial; il serait inutile d'en rien détacher, car c'est l'ensemble qu'il faut voir. M. Delaborde le présente à la suite des détails, et, portant encore ses regards sur l'état actuel de ces contrées, il

prévoit que la Compagnie dont il propose la formation pourrait bien compter parmi ses actionnaires le vice-roi d'Égypte et les principaux sarafs de Constantinople.

Vient ensuite un *projet de statuts provisoires* de la Compagnie générale du Levant. On y remarque que le domicile social est fixé à Paris, et qu'une succursale sera établie à Marseille : le premier titre règle ce qui concerne le fonds social et les droits des actionnaires ; le second a pour objet l'organisation de la société, ses assemblées générales, ses conseils, l'intérêt, le dividende et la réserve, la direction des affaires, la caisse principale et le cautionnement ; le troisième titre règle la liquidation et l'arbitrage, en cas de dissolution de la société ; enfin le quatrième titre pourvoit aux modifications des statuts et aux publications.

Parmi les projets que les circonstances actuelles ont fait concevoir, aucun ne se présente avec autant de moyens d'entraînement que celui-ci. La raison commence par le discuter, et l'approuve ; l'imagination vient ensuite la revêtir de ses charmes. En parlant des associations et des illusions qui peuvent les séduire et les égarer, M. Delaborde s'exprime ainsi : « doit-on ne penser qu'aux pertes éprouvées par le principe d'association, et oublier les immenses richesses que le monde lui doit, depuis ses premiers développemens ? N'en citons pour exemple que cette Compagnie, qui commença ses travaux avec trois millions de capitaux et deux vaisseaux, et qui possède aujourd'hui cinquante millions de sujets tributaires, une armée de deux cent mille hommes à solde, et la plus singulière existence où ait pu parvenir le génie industriel. Sans doute, c'est plus à son influence politique dans les pays qu'elle exploitait qu'à ses opérations commerciales qu'elle a dû sa puissance, et nous nous sommes interdit absolument ce dangereux moyen d'action, cet abus de l'hospitalité. Mais, sans spéculer sur les passions des hommes et la discorde des peuples, n'est-il pas permis, louable même, de mettre à profit leur reconnaissance, de leur créer des besoins pour les encourager au travail, de leur enseigner des jouissances pour avoir l'occasion de les satisfaire, enfin de s'enrichir en les rendant heureux ? » L'homme qui a conçu ce projet est bien digne de trouver d'autres hommes qui le comprennent et le secondent. « Que faudrait-il pour que cet utile projet réussît ? La participation seule ou collective de quelques maisons respectables de France, d'Angleterre ou de Hollande, de ces maisons qui assurent le succès de toute affaire par la seule raison qu'elles l'approuvent, et dont les noms placés en tête

d'un projet veulent dire : *confiance, succès, richesse*. C'est à ces maisons que nous proposons cette grande, cette nouvelle entreprise que nous regardons comme une des plus profitables et des moins hasardeuses qu'on puisse imaginer en faveur de l'industrie et de l'humanité.

N.

Chronique des théâtres pendant le mois de juillet 1850. — Neuf pièces nouvelles seulement ont été représentées, pendant ce mois, sur les différens théâtres de Paris. — Au THÉÂTRE-FRANÇAIS on a ressuscité *l'Envieux*, comédie en cinq actes et en vers, de M. DORVO (6 juillet), et qu'un arrêt du tribunal du commerce a mis les comédiens dans l'obligation de représenter; on sait que cet ouvrage avait paru sur l'Odéon, alors la Comédie Française, le soir même où ce théâtre fut consumé par un premier incendie. On a remarqué dans *l'Envieux* quelques vers bien faits, mais la fable a paru nulle et commune, et les caractères faibles et froids.

A l'ODÉON, *le Mari de ma Femme*, comédie en 5 actes et en vers, par M. ROSIER, a obtenu des applaudissemens nombreux et mérités (14 juillet). Il n'y a toutefois, dans cet ouvrage, rien de bien neuf ni de bien vraisemblable, ni même une peinture de mœurs bien décidée; mais il y a beaucoup de gaieté, et, dans une comédie, la gaieté tient lieu de bien d'autres qualités; seulement la plaisanterie est ici trop prolongée, parce que les personnages sont toujours dans la même situation, qu'un mot peut la faire cesser, et qu'on s'impatiente contre l'auteur de ne pas dire ce mot lorsque le badinage s'épuise et que l'on sent la curiosité moins vivement piquée; mais un style spirituel et des vers piquans ont soutenu l'attention jusqu'à la fin. — Une œuvre plus importante est le *Guillaume Tell*, tragédie en 5 actes, de feu PICHAT, représenté le 22 juillet. *Turnus* et *Léonidas* avaient déjà fait connaître le nom de Pichat. Presque tout est imitation dans *Guillaume Tell*, mais de cette imitation qui est encore œuvre de poète, et où l'originalité se montre sans cesse dans la pensée et surtout dans l'expression. Le fond de l'ouvrage appartient évidemment à Schiller: l'exécution pleine de goût et la couleur brillante appartiennent au poète français. Résolu de ne point altérer la simplicité de ce grand sujet, obligé de se priver d'une foule de détails qui plaisent aux Allemands, mais qui, chez nous, plus pressés d'arriver à l'événement, font languir un drame; forcé enfin de retrancher ce cinquième acte de Schiller, que ses compatriotes suppriment eux-mêmes à la représentation, le

poète français a disposé avec beaucoup d'art son sujet ainsi dépouillé de ressources assez abondantes. Le succès a été brillant, et doit aujourd'hui un nouvel éclat aux circonstances qui donnent pour les Français une valeur nouvelle aux idées de patrie et de liberté.

Au VAUDEVILLE, le *Voyage par désespoir*, vaudeville en 4 tableaux (5 juillet), n'a fait qu'une courte et malheureuse apparition; puis la *Petite Prude*, vaudeville en 1 acte, de MM. DUVERT, DESVERGERS et VARIN (12 juillet), a été plus favorablement accueillie, grâce à quelques détails plaisans, brodés sur un fond tant soit peu usé, et grâce à une critique assez ingénieuse de l'éducation mystique qui commençait à redevenir à la mode chez nous. — AUX VARIÉTÉS, les *Jockeis anglais*, ou les *Courses d'Epsom*, tableau-vaudeville en 1 acte, ont éprouvé une vive opposition.

Au théâtre de la PORTE-SAINT-MARTIN, *Aben-Humeya*, ou les *Arabes sous Philippe II*, mélodrame de M. MARTINEZ DE LA ROSA, avec de la musique composée par M. GOMIS (18 juillet). Un vif intérêt s'attachait à cet ouvrage d'un des hommes les plus honorables de notre époque. Chacun sait la noble part que M. Martinez de la Rosa a prise aux évènements politiques qui ont un instant replacé l'Espagne au rang qu'elle doit occuper parmi les nations européennes; mais peu de personnes, en France du moins, savaient que, dans le cours de sa vie si pure et si pleine; le généreux patriote avait eu le tems de conquérir une autre gloire. Ses tragédies, dont la *Revue Encyclopédique* a eu l'occasion d'entretenir ses lecteurs (voy. t. XLIII, p. 744), ont eu le plus grand succès en Espagne. Par une audace rare et presque poétique, il a voulu réussir encore sur un théâtre étranger, sur le nôtre, le plus glissant de tous peut-être; laissant là le souvenir de ses études, son art, son goût, sa langue, il a voulu penser et écrire, selon un art différent, et pour d'autres goûts, dans une langue qui n'est pas la sienne, émouvoir le public le plus blâsé, le plus difficile, devant lequel échouent nos plus habiles auteurs. Quelle tâche! le poète ne s'en est pas effrayé. Le sujet de son drame est vaste et élevé, et d'unanimes applaudissemens ont accueilli plusieurs scènes fort belles et artistement dessinées, quelques situations fortes et une foule de nobles sentimens exprimés en style élevé et sonore; toutefois, on sent trop parfois que l'auteur se sert d'un style appris, et appris dans des livres français devenus communs. Malgré cette imperfection, son drame est une belle pensée, et on doit le féliciter d'un succès aussi honorable. — A L'AMBIGU CO-

MIQUE, *la Leçon de dessin*, comédie en 1 acte, par MM. DAVESNE et ARTHUR (8 juillet), et à la GAÏTÉ, *Jeffries, ou le Grand-Juge*, mélodrame en 5 actes, par M. BENJAMIN, ne peuvent compter sur une bien longue existence.

NÉCROLOGIE.

SAVOIE. — Le général comte de BOIGNE, dont plusieurs biographies ont parlé avec inexartitude, vient de mourir à Chambéry, le 21 juin 1850, universellement et certes bien justement regretté de ses compatriotes. Le nom de cet homme remarquable, la glorieuse carrière militaire qu'il a parcourue dans l'Inde, les grandes richesses qu'il a acquises par de nobles travaux, et l'admirable usage qu'il a fait d'une partie de sa fortune, méritent que nous entrions ici dans quelques détails qui se rattachent également à l'histoire générale de l'Inde.

M. de Boigne naquit à Chambéry, le 8 mars 1751. Il quitta son pays à 17 ans, pour entrer au service de France, où il resta pendant 5 ans : il se rendit alors à Paros, et entra comme capitaine dans un régiment grec, au service de l'impératrice Catherine. Fait prisonnier au siège de Ténédos, il ne devint libre qu'à la paix; il quitta dès lors le service de Russie, où il ne pouvait plus espérer d'avancement, et prit la résolution d'aller chercher dans l'Inde un sort plus conforme à ses desirs. Fortement pénétré de ce dessein, il se livra à son étoile, qui, à travers mille dangers, le conduisit enfin à l'un des plus hauts degrés de la gloire et de la fortune.

Arrivé à Madras au commencement de 1778, il entra dans un bataillon de Cypayes, au service de la Compagnie des Indes, et fit peu après la campagne contre Hyder Ali. Craignant que sa qualité d'étranger ne nuisît à son avancement, il quitta ce service au bout de 4 ans, et se rendit dans le nord de l'Inde, où, après avoir demeuré quelque tems dans l'inaction, il adressa ses offres de service au rajah de Jypore, qui les accepta. En 1784, il entra au service du célèbre prince mahratte Mahadagy-Scindia, avec 2 bataillons qu'il avait levés et disciplinés à l'européenne. L'année suivante, ce prince passa le Chumbull, et vint mettre fin aux querelles des factieux qui tour à tour s'emparaient du pouvoir à la cour de Delhi : bientôt après, une partie des Mongols, se joignant aux Rajepoutes, attaquèrent Scindia, et le repoussèrent au delà du Chumbull; les deux bataillons du général de Boigne soutinrent seuls la retraite. Le prince mahratte reprit l'offensive en 1788, et après

un premier combat, où il fut repoussé, il remporta, le 18 juin, devant Agra, une victoire décisive ; dans ces deux affaires, le général savoisien se fit distinguer d'une manière toute particulière par son chef, qui le récompensa noblement. Ils se quittèrent en conservant une haute estime l'un pour l'autre. M. de Boigne se rendit à Lucknow, où il s'occupa d'opérations commerciales, jusqu'en 1799, époque où il fut rappelé par Scindia, qui lui ordonna de former une brigade de 12,000 hommes. Le général, par un souvenir bien touchant de patriotisme, la réunit sous un drapeau portant la croix blanche de Savoie. A la tête de cette armée, il marcha à la rencontre des Mongols et des Rajepoutes, réunis au nombre de 60,000, sous les ordres du fameux Ismaël Beg. Il les battit le 22 juin à Patan, poursuivit les Rajepoutes, qu'il atteignit à Mirtab, et détruisit leur armée. Ces victoires rendirent à Scindia toute sa puissance, et valurent à M. de Boigne la confiance illimitée de ce prince, qui lui donna ordre de lever deux nouvelles brigades, chacune de 10,000 hommes, le combla de récompenses et d'honneurs, et lui assigna une part considérable des contributions levées sur les Rajepoutes.

Il fut peu après, en outre, nommé chef de 52 districts, dont les revenus, s'élevant à 22 lack de roupies (5,500,000 fr.) par an, lui furent assignés pour l'entretien de ses troupes. M. de Boigne, indépendamment de son traitement de général, fixé à 15,000 fr. par mois, et de la propriété d'un corps de cavalerie d'élite, prélevait encore 2 p. 100 sur les revenus des 52 districts qu'il administrait. On comprend par ces faits comment sa fortune a pu parvenir au point où elle s'est élevée.

En 1792, Scindia eut affaire avec un rival de sa nation, Holkar, autre prince mahratte. Le général de Boigne fut envoyé contre lui, et le défit à la bataille de Lukhairie. A la même époque, il marcha contre le rajah de Jypore, qui se soumit en lui payant une contribution de 20,000,000 de fr. (1)

En 1795, la guerre éclata entre les Mahrattes et Nizam-Aly, prince d'Hyderabad, le général de Boigne réunit à l'armée mahratte une de ces brigades qui remporta la grande victoire de Kurdla.

A la fin de cette même année, la santé gravement altérée de M. de Boigne l'avait déterminé à solliciter de son prince

(1) La tranquillité, achetée au prix de tant de victoires, permit à M. de Boigne d'achever l'organisation de son armée, de créer des fabriques d'armes, et d'établir des fonderies de canons à Horel et à Paluel.

la permission de se retirer ; et ce ne fut pas sans difficulté qu'il obtint, en 1796, celle de quitter l'Inde, que lui accorda enfin Dolat-Rao-Scindia, petit-neveu et successeur de Mahadagy-Scindia, depuis la mort de ce dernier, le 12 février 1794.

M. de Boigne avait fait passer sa fortune en Angleterre ; Il y arriva lui-même en janvier 1797. L'année suivante, il pensait à revoir le théâtre de sa gloire ; Dolat-Rao-Scindia, en ayant eu connaissance, lui écrivit en 1799 une lettre pressante pour hâter son retour ; mais les évènements en ordonnèrent autrement ; le gouvernement de Napoléon, qui était à son aurore, assura la tranquillité du pays natal de M. de Boigne, qui revint s'y fixer pour toujours ; Chambéry dès lors fut sa résidence, et, jusqu'à sa mort, il y a semé les bienfaits à pleines mains. Qu'il nous suffise d'énumérer simplement les œuvres publiques de bienfaisance qui lui sont dues et auxquelles il a consacré un capital d'environ 5,500,000 fr.

Agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Chambéry. — Fondation et dotation du bel hospice de Saint-Benoît pour les vieillards des deux sexes. — Fondation et dotation d'un dépôt de mendicité. — Fondation et dotation d'un hospice pour les aliénés. — Fondation de lits pour les malades non reçus dans les autres hôpitaux. — *Idem* pour les pauvres voyageurs de quelque nation et religion qu'ils soient. — Rente annuelle pour fournir toutes les semaines aux pauvres prisonniers une chemise blanche et une distribution de pain et d'argent. — Fonds pour établir les jésuites au collège royal de Chambéry. — Grande et nouvelle rue à portiques qui traverse la ville entière. — Construction de l'église des Capucines de Chambéry. — Fonds pour une façade à l'Hôtel-de-Ville de Chambéry. — 60,000 fr. pour réparer le théâtre. — Rente annuelle en faveur de la Société royale académique de Savoie. — Dotation de la compagnie des chevaliers-tireurs de Chambéry. — Dotation de celle des pompiers.

Des sommes considérables sont encore laissées et consacrées dans son testament à des œuvres et des établissemens de bienfaisance.

L'accusation, que les journaux français ont renouvelée il y a quelque tems et qu'on lui avait faite, d'avoir livré Tippoo Saïb, est donc de toute fausseté, puisque jamais il n'a été sous les ordres de ce souverain, qui n'a succombé dans sa capitale qu'en 1799, trois ans après le retour du général en Europe.

FRANCE. — ARNOULD (*Nicolas-François*), né à Autenil, le 24 oc-

tobre 1795, mort à Paris, le 24 avril 1850, est auteur, pour sa part, de trois opéras recus à l'Académie royale de musique, *Pygmalion*, *Érostrate*, *Atala*. Ces ouvrages, dont le premier fut mis en répétition il y a quelques années, paraîtront sans doute un jour sur la scène, et ils y témoigneront d'un talent facile, élégant, gracieux, qui eût pu s'élever à des compositions d'un autre ordre, et auquel ont manqué la confiance et le tems. Les lettres n'ont été pour M. Arnould que le délassement des affaires, la distraction des jours de loisir, la consolation des souffrances qui ont prématurément interrompu une vie paisible et fortunée. Il est permis d'espérer qu'elles ajouteront plus tard quelque lustre à sa mémoire, qu'elles apporteront quelque adoucissement aux vifs et justes regrets de sa famille et de ses amis.



TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS LE CAHIER DE JUILLET 1850.

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES.

	Pages.
1. Cours d'Histoire des sciences naturelles, par M. Cuvier ; 1 ^{er} article ; Histoire des sciences naturelles chez les peuples antérieurs aux Grecs <i>Adolphe Gondinet</i> .	5
2. Opinion sur la peine de mort. <i>Livingston</i> .	24

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

3. Voyage de la corvette l' <i>Astrolabe</i> , exécuté pendant les an- nées 1826-1827, sous le commandement de M. J. D. d'Ur- ville. <i>Isidore Lebrun</i> .	45
4. Leçons sur la connaissance des prisons, par N. H. Julius (ouvrage allemand) ; troisième et dernier article. . . <i>H. C.</i>	55
5. Monumens arabes, persans et tures, considérés et décrits par M. Reinaud. <i>Amaury-Daval</i> , de l'Institut.	92
6. De la réforme de la constitution du Tessin ; (ouze brochures italiennes). <i>C. Monnard</i> .	104
7. L'Illiade d'Homère, traduction nouvelle en vers français, par A. Bignan. <i>Servan de Sugny</i> .	119
8. Harmonies poétiques et religieuses, par A. de Lamartine. <i>H. Patin</i> .	128

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annonces de 62 ouvrages, français et étrangers.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE. — <i>États-Unis</i> , 4.	157
AMÉRIQUE CENTRALE. 1.	142
EUROPE. — <i>Grande-Bretagne</i> , 6	145
— <i>Russie</i> , 2.	150
— <i>Pologne</i> , 1.	154
— <i>Allemagne</i> , 4, dont 1 ouvrage périodique.	156
— <i>Italie</i> , 5, dont 2 ouvrages périodiques.	161
— <i>Pays-Bas</i> , 5.	167
FRANCE. 54, savoir : <i>Sciences physiques et naturelles</i> , 15.	172
— <i>Sciences religieuses, morales, politiques et historiques</i> , 8	190
— <i>Littérature</i> . 6	201

— <i>Beaux-arts</i> , 2	209
— <i>Ouvrages périodiques</i> , 4.	212
— <i>Livres en langues étrangères, imprimés en France</i> , 1	216

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE. — <i>États-Unis</i> : Progrès des moyens de communication. — <i>New-York</i> : Nouvelle université	218
ASIE. — <i>Malacca</i> : Abolition de l'esclavage ; Nouveaux réglemens sur la presse. — <i>Chine</i> : Discipline des prisons ; Sollicitude du dernier empereur sur ce sujet ; Extrait du registre de Canton.	219

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE. — Souscription en faveur des blessés pendant les journées des 27, 28 et 29 juillet. — Mémoires de lord Byron : Commémorations littéraires. — Beaux-arts : Galerie de portraits de feu sir Thomas Lawrence	221
RUSSIE. — Expédition scientifique à l'Ararat, par M. Dorpat fils.	223
SUÈDE. — Travaux publics exécutés par l'armée.	228
ALLEMAGNE. — <i>Berlin</i> : Société de géographie. — Suite des documens relatifs à la statistique morale de la monarchie prussienne	233
ITALIE. — <i>Turin</i> : Académie des sciences : Prix proposé	256
GRÈCE. — État de l'enseignement primaire.	<i>Ibid.</i>
FRANCE. — PARIS. — <i>Institut</i> : Académie des sciences : Séances du mois de juillet 1850. — Société philotechnique : Institution auxiliaire de l'École de Droit. — Projet d'une association industrielle sous le nom de Compagnie générale du Levant. — Chronique des théâtres pendant le mois de juillet 1850	238

NÉCROLOGIE.

<i>Savoie</i> : Comte de Boigne. — <i>France</i> : Nicolas-François Arhould.	251
--	-----

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSES ET ANNONCES RAISONNÉES

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

I. MÉMOIRES, NOTICES,
LETTRES ET MÉLANGES.

DES ARTS QUI TRAVAILLENT A LA FORMATION
DE NOS HABITUDES MORALES.

(Voy. *Rev. Enc.*, t. xxxviii, p. 580, un *Mémoire* intitulé : *Des arts qui ont pour objet la culture et le perfectionnement de notre nature physique* ; et t. xli, p. 505, un second *Mémoire*, sous ce titre : *Des arts qui s'occupent de l'éducation de nos facultés intellectuelles.*)

Trois conditions sont nécessaires pour que l'homme se détermine et pour qu'il ne prenne que de bonnes déterminations. Il lui faut quelque chose qui le pousse : des besoins, des instincts, des sentimens, une imagination. Il lui faut quelque chose qui l'éclaire et le dirige : de l'intelligence, de la raison. Enfin, il a besoin d'une force intérieure qui le rende

capable de soumettre l'instinct à l'intelligence, les facultés impulsives aux facultés directrices, les déterminations irréflechies aux conseils de la réflexion.

Sans imagination et sans passions, l'homme n'agirait pas. Sans intelligence et sans raison, il serait fort exposé à mal agir. Sans le pouvoir de soumettre la passion à la raison, à quoi la raison lui servirait-elle? Mieux lui vaudrait, comme les brutes, avoir été réduit aux simples impulsions de l'instinct, que d'avoir reçu la raison sans le pouvoir de marcher à sa lumière. La raison, sans le pouvoir de la suivre, ne serait bonne qu'à empoisonner sa vie et à la remplir de remords inutiles.

Ces trois ordres de facultés, *le sentiment, l'intelligence, la vertu* ne se développent pas en même tems. L'homme ne suit d'abord que son imagination et ses passions, et ses premières déterminations sont tout instinctives. Plus tard, son intelligence se forme; mais l'habitude et l'entraînement continuent à le diriger dans le sens de ses premières impulsions; il persiste à faire mal long-tems après avoir reconnu qu'il pourrait faire mieux. Enfin, mais très à la longue, il apprend à mettre quelque accord entre ses actions et ses lumières, entre les mouvemens de la passion et les directions de l'entendement.

Je dois ajouter que le développement de son activité suit la même marche dans quelque direction qu'on l'observe; c'est-à-dire que, dans ses travaux comme dans sa conduite, dans son action sur les choses comme dans ses rapports avec lui-même ou avec ses semblables, il commence toujours par agir instinctivement; qu'ensuite l'expérience l'avertit, l'observation l'éclaire; qu'enfin il apprend à agir conséquemment à ce qu'il sait, et qu'il se laisse moins aveuglément conduire par ce qu'il sent, qu'il met moins d'entraînement et plus de réflexions dans ses actes.

Maintenant, quelles sont les directions où son activité peut devenir morale, et quand peut-on dire qu'elle le devient?

L'adjectif *moral, morale*, dérive évidemment du latin *MOS, MORIS, MORALIS*. Il semble donc, à prendre ce mot par son étymologie, qu'on devrait l'appliquer à toute manière

d'agir qui est passée en usage, en pratique, en habitude, et qu'on devrait dire d'une action qu'elle est morale par cela seul qu'elle est accoutumée, par cela seul qu'elle est dans les habitudes de l'individu ou du peuple qui la fait.

Cependant il n'en est point ainsi : d'abord on ne qualifie de morales, alors même qu'elles seraient habituelles et régulières, aucune des actions qui se rapportent au travail ; on réserve cette qualification à celles qui sont relatives à la conduite ; on distingue les mœurs d'un peuple de ses travaux, son savoir vivre de son savoir faire. Ensuite, encore bien qu'on donne le nom de mœurs aux habitudes telles quelles qui nous dirigent dans la conduite de la vie, on ne dit pas toujours de ces habitudes qu'elles sont morales. On ne donne le nom de morales aux habitudes qui nous gouvernent que lorsqu'elles sont dignes de nous gouverner, de nous servir de règle, lorsqu'elles méritent de former nos mœurs. On reconnaît universellement qu'il y a des mœurs ou des habitudes morales et des mœurs ou des habitudes immorales.

Ainsi, tant que notre activité ne renferme pour ainsi dire que du travail, tant qu'elle ne se compose que d'industrie, d'adresse, de dextérité, d'intelligence, elle ne saurait être ni morale ni immorale. Que nos travaux soient habituels ou insolites, dominés par la routine ou livrés à l'esprit d'innovation, ils sont également destitués de moralité. On pourra dire d'un ouvrier ingénieux qu'il est habile, on ne dira pas qu'il est moral ; on dira d'un homme, non qu'il travaille moralement, mais qu'il se conduit d'une manière morale. Encore un coup, cette qualification n'est applicable qu'à celles de nos actions qui se rapportent à la conduite de la vie.

Ensuite, pour ce qui est de la conduite, il y a à dire qu'elle n'est point morale tant que les déterminations de l'homme sont purement instinctives, tant qu'il ne fait qu'obéir aux impulsions du besoin, de la passion, du sentiment. On sait assez en effet que les meilleurs sentimens peuvent l'entraîner à mal faire. Il est possible que l'amour, l'amitié, la tendresse paternelle le portent à de mauvaises actions. A plus forte raison les

sentimens qui se prennent ordinairement en mauvaise part, l'amour-propre, la haine, la colère, l'orgueil, l'avarice, qui, bien dirigés cependant, sont susceptibles de produire d'heureux effets, peuvent-ils, s'ils sont laissés à leur propre impulsion, le pousser à des actes coupables. En général, nos affections, qui sont presque toutes bonnes et dignes d'être entretenues comme stimulans, comme forces motrices, ne valent rien comme régulateurs; et une conduite qui n'est dirigée que par le sentiment est si loin de pouvoir être qualifiée de morale, qu'il n'est pas un de nos sentimens, même dans le nombre des plus purs et des plus sympathiques, qui n'ait indispensablement besoin d'être réglé.

De plus, la conduite de l'homme ne devient pas morale par cela seul que le sentiment est éclairé chez lui par l'intelligence. Il faut sans doute, pour qu'il soit capable de faire le bien, qu'il apprenne d'abord à le connaître; mais de ce qu'il apprend à le connaître, il ne s'ensuit pas qu'il devient capable de le pratiquer. On aurait beau démontrer à un homme que la vertu consiste à agir d'une certaine façon, si l'on se bornait à lui dire ce qu'il faut faire, il serait assez douteux qu'il le fit; il se pourrait très-fort qu'éclairé sur le bien, il continuât à faire le mal. Telle est en effet la disposition de la plupart des hommes :

Video meliora proboque, deteriora sequor.

On sait combien il peut y avoir loin d'un homme instruit à un homme vertueux, d'un homme éclairé sur la morale à un homme moral, et combien il nous reste à faire encore pour devenir d'honnêtes gens après que nous avons le mieux compris en quoi l'honnêteté consiste.

Notre conduite n'est donc pas morale tant que nous vivons sous l'empire du sentiment, car il peut arriver à tout moment que nos sentimens nous égarent; et elle ne le devient pas par cela seul que nous éclairons notre esprit, car les lumières de l'esprit n'excitent pas nécessairement les facultés du cœur, et

La connaissance du bien ne donne pas toujours la force de le faire. Nous ne devenons des hommes moraux que lorsque nous accoutumons nos affections et nos arts à se régler sur la lumière de la raison. C'est un travail tout-à-fait à part; travail différent de celui qui a pour objet d'éveiller notre sensibilité, et de celui qui tend à perfectionner notre intelligence; car l'artiste a beau nous émouvoir, il ne nous apprend pas à connaître le bien; et le savant a beau nous éclairer, il ne nous accoutume pas à le faire. Il faut de nécessité que, dans le tems où l'art nous émeut et où la science nous éclaire, un travail d'une autre espèce nous apprenne à soumettre les passions aux avertissemens de la raison.

Or, tel est proprement, ou tel du moins devrait être l'objet de l'art ou des arts qui se proposent ou qui paraissent se proposer de nous faire contracter de bonnes habitudes morales. Le moraliste pratique a sûrement grand besoin que l'artiste entretienne notre sensibilité et que le savant perfectionne notre intelligence; car la vertu ne se compose que de sentiment et de raison; mais sa tâche à lui, foncièrement distincte de celle de l'un et de l'autre, consiste surtout à accoutumer nos facultés affectives à agir conséquemment à ce qu'enseignent nos facultés intellectuelles; elle consiste à nous faire contracter, par de certains exercices, l'habitude de nous bien déterminer, comme celle de l'artiste et du savant consiste à nous habituer, aussi par l'exercice, à sentir délicatement et à penser d'une manière juste.

On peut distinguer dans la société plusieurs classes de personnes et de professions qui travaillent ou qui sont censées travailler à la formation des mœurs. Tel est ou tel devrait être l'un des principaux objets de l'éducation domestique et de celle des écoles. Telle est aussi la fin principale que devraient se proposer les hommes qui enseignent ou qui prétendent enseigner les choses de l'autre vie, les hommes qui dans toutes les religions se livrent à l'exercice du sacerdoce. Enfin le gouvernement n'a pas de devoir plus essentiel, de tâche plus

fondamentale, et si l'objet immédiat de son intervention est de vider les procès, d'apaiser les querelles, d'arrêter ou de réparer les désordres, son but final et véritable est de prévenir tous ces maux en s'efforçant de corriger les habitudes vicieuses qui les engendrent. Au reste, quoique l'instituteur, le prêtre, le magistrat s'occupent également de nous faire contracter de bonnes habitudes, ils y travaillent par des moyens assez différens et chacun de leur côté d'une manière assez importante pour que la profession que chacun d'eux exerce mérite d'être considérée séparément. Il ne sera question, dans cet article, que de celle de ces professions qui est exercée par l'instituteur, et encore ne sera-t-elle envisagée ici que dans ce qu'elle a de relatif avec la formation des habitudes morales.

La première et pour ainsi dire la seule chose qui frappe aujourd'hui lorsque l'on considère l'éducation domestique et surtout celle des écoles dans leur rapport avec la formation des mœurs, c'est leur insuffisance, je dirai presque leur nullité relativement à cet objet.

Je ne parle pas de l'enseignement spéculatif et purement intellectuel de la morale. Je ne dis pas que l'éducation néglige absolument de nous instruire de ce qu'il faut faire, de ce que nous devons éviter. Il n'est pas douteux qu'on ne charge notre mémoire des noms de beaucoup de vertus et de vices ; qu'on ne nous dise quelque chose des maux que le vice engendre, des biens que produit la vertu, des motifs que nous avons pour nous abstenir de l'un et pour pratiquer l'autre. Cet enseignement sans doute est extrêmement imparfait. Il y a bien des actions recommandées comme bonnes qui sont indifférentes ou mauvaises : il y a bien des motifs assignés aux bonnes actions qui sont insuffisans ou vicieux ; mais enfin cet enseignement existe, et, bien ou mal, on exerce notre esprit sur la morale comme on l'exerce sur une multitude de sujets. Mais on n'exerce là-dessus que notre esprit. C'est, si l'on veut, une partie de l'éducation de l'intelligence, c'est une branche du cours de philosophie ; mais ce n'est que cela ; les façons que

reçoit à cet égard notre entendement ne s'étendent pas jusqu'à notre volonté ; on ne nous exerce pas à pratiquer le bien qu'on nous apprend à comprendre : ce que l'éducation néglige, en un mot, c'est la formation du caractère et des mœurs.

Cette négligence est telle qu'il est difficile de ne pas la voir ; mais elle devient particulièrement frappante quand on considère les soins que reçoivent d'ailleurs nos autres facultés. Combien n'y a-t-il pas d'arts occupés à entretenir et à perfectionner nos forces physiques, affectives, intellectuelles ? Quelle variété d'exercices notamment ne fait-on pas faire à notre esprit ? Quel tems ne donne-t-on pas à sa culture ? On exerce douze et quatorze heures par jour l'intelligence d'un adolescent : on lui fait faire des cours de grec, de latin, d'éloquence, de logique, de calcul, de physique, de chimie, etc., etc. Mais, pendant qu'on use les jours entiers à exercer son intelligence, on emploie à peine des momens à faire l'éducation de sa volonté ; pendant qu'on travaille à graver dans son entendement toutes sortes de connaissances, à peine peut-on dire qu'on forme son cœur à la pratique de quelque vertu. L'éducation des écoles nous apprend peut-être à disserter sur les préceptes de la morale ; mais on conviendra qu'elle ne nous instruit guère à les observer. Nous apprenons à disputer, non à vivre : *non vitæ, sed scholæ discimus*. Pour apprendre à vivre, nous attendons, comme dit Montaigne, que la vie soit passée. Comme du tems du philosophe périgourdin, « le soing et la despense de nos pères ne visent qu'à nous meubler la teste de science, et pour ce qui est de la vertu, peu de nouvelles. Criez d'un passant : ô le savant homme ! et d'un autre : ô le bon homme ! notre peuple ne manquera pas de tourner ses yeux et son esprit vers le premier (1). » Diogène pourrait encore se moquer des musiciens qui savent accorder leurs flûtes et qui ne savent pas accorder leurs mœurs, des orateurs qui s'écriment à disputer sur la justice, et qui sont incapables de la pratiquer (2). Nos vertus, pour la plupart, sont écrites et consignées

(1) Essais, t. 1, ch. 24 : *du Pédantisme*.

(2) *Ibid.*

dans nos livres de morale, et c'est là qu'au besoin nous allons les puiser : « Me veulx-ie armer contre la crainte de la mort? c'est aux despens de Seneca. Veulx-ie tirer de la consolation pour moy ou pour un aultre? je l'emprunte de Cicero. Je l'eusse prinse en moy-mesme si l'on m'y eust exercé », observe Montaigne (1).

Il est vrai pourtant qu'on ne peut pas faire l'éducation de notre esprit ou de nos membres sans le concours de notre volonté, et par conséquent sans accoutumer cette faculté à vouloir ce que d'autres doivent faire, sans travailler plus ou moins à son éducation. Par cela seul que notre éducation, telle qu'elle est faite, nous astreint à un certain travail, elle nous inculque nécessairement de certaines vertus. Tout travail exige que nous prenions un certain empire sur nous-mêmes ; tout travail nous exerce plus ou moins à la patience ; tout travail nous fait contracter l'habitude de l'activité, de l'application, d'un certain ordre, etc. D'ailleurs l'éducation ne peut pas développer nos facultés affectives et intellectuelles sans agir indirectement sur notre volonté ; elle ne peut pas réveiller en nous de bons sentimens sans nous exciter à faire le bien ; elle nous porte, jusqu'à un certain point, à le pratiquer, par cela seul qu'elle nous le fait connaître, et qu'elle nous en montre les avantages.

Je conviens de plus qu'on ne s'en tient pas absolument à nous dire ce qu'il faut faire : on nous stimule aussi à l'exécuter par un usage plus ou moins judicieux de l'approbation et du blâme, des peines et des récompenses. Le seul fait de la vie en commun a, jusqu'à un certain point, pour les élèves d'une école, l'effet de réformer ce qu'il peut y avoir de violent et d'injuste dans leurs volontés : chacun des élèves est plus ou moins contenu par tous les autres, et obligé de réprimer ses mauvaises dispositions.

L'éducation a donc plus ou moins pour résultat de rendre nos habitudes morales, quoiqu'elle ne vise pas directement à

(1) Essais, t.^{er}, ch. 24 : *du Pédantisme*.

ce but. Mais ce que je lui reproche, c'est précisément de ne pas se faire un objet spécial de la formation de nos habitudes; de ne pas soumettre la volonté, comme l'intelligence, à des exercices réguliers; de ne pas réduire la vertu en art comme la science, quoique l'on sache très-bien que, si la science a besoin de s'apprendre, il est encore plus indispensable de faire l'apprentissage de la vertu.

Cette absence, dans l'éducation, d'exercices propres à former les mœurs est devenue particulièrement sensible depuis que les idées religieuses ont perdu une si grande partie de leur ancienne influence. Sous l'empire de ces idées, on voyait quelque chose d'analogue à ce que je demande. Il se mêlait à l'observation des devoirs purement religieux de certaines pratiques qui pouvaient être considérées comme des exercices destinés à corriger les mauvais penchans et à faire contracter de bonnes habitudes. La prière, l'obligation de se recueillir et de se mettre fréquemment en présence de Dieu, les bonnes résolutions du matin, l'examen de conscience du soir, la confession de ses fautes à un directeur spirituel, que l'on consultait sur les moyens de corriger ses imperfections morales, avaient incontestablement cet objet. Je n'examine point ici la valeur de ces pratiques. Je dis seulement qu'elles avaient pour but la correction des mœurs, et qu'en général, sous l'empire des idées religieuses, apprendre à vivre était l'objet d'un travail formel, d'une étude expresse et positive. Mais, à mesure que ces idées se sont affaiblies, les exercices dont je parle ont été négligés; peu à peu on ne s'y est plus livré que pour la forme, on en a oublié le véritable sens; ce qui en reste n'est guère, dans beaucoup d'écoles, qu'un objet d'indifférence, de dérision ou d'hypocrisie, plus propre à démoraliser la jeunesse qu'à lui inspirer des sentimens vertueux. En général on a renoncé à ce moyen; en l'abandonnant, on ne l'a pas remplacé par d'autres; et maintenant, dans l'éducation, la seule chose qui frappe, relativement aux mœurs, c'est, comme je le dis, l'absence à peu près complète de pratiques propres à les former.

Il y a plus : c'est qu'on paraît regarder de telles pratiques comme inutiles. La seule chose aujourd'hui qu'on trouve importante, c'est d'éclairer, c'est d'exercer toujours davantage l'entendement. C'est de là qu'on paraît tout attendre. On a l'air de croire que le travail fait sur l'esprit suffit pour redresser les défauts du caractère, et que la diffusion des lumières doit entraîner nécessairement la réforme des mœurs. Ces idées sont tellement établies que la seule chose, par exemple, qu'on semble demander pour l'amélioration des classes inférieures de la société, c'est la propagation de l'enseignement primaire. On suppose que ces classes deviendront plus morales par cela seul qu'elles auront un commencement d'instruction; on pose en fait qu'il y a d'autant moins de délinquans dans une certaine population qu'il y a plus de gens sachant lire et écrire (1). Le fait peut être vrai; mais il n'est pas rapporté à ses véritables causes, ou du moins à toutes ses causes. Il y a plusieurs bonnes raisons pour qu'il se commette moins de délits là où il se trouve plus de gens sachant lire et écrire. Le fait d'une population plus instruite suppose une population plus aisée, moins exposée aux séductions du besoin et de la misère, appartenant à des familles mieux réglées, au sein desquelles elle a trouvé de meilleurs exemples; pour que cette population apprit à lire il a fallu qu'elle passât quelque tems dans des écoles, où elle a été surveillée, tenue, obligée de se plier à de certaines habitudes d'ordre et de discipline; le talent qu'elle a acquis lui permet d'ouvrir des ouvrages où elle peut puiser quelques bonnes inspirations, etc. Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit moins portée au mal, et qu'elle fasse moins de fautes; mais ce n'est pas précisément, ou du moins uniquement à cause du peu d'instruction littéraire qu'elle a acquis.

(1) C'est une proposition que plusieurs auteurs de statistique ont déjà avancée, et qui résulte, suivant eux, de la comparaison du nombre des gens sachant lire et écrire à celui des gens qui ne savent ni l'un ni l'autre, dans la masse de ceux qui sont traduits annuellement, pour crimes ou délits, devant les tribunaux.

Il n'y a pas de liaison rigoureusement nécessaire entre le talent de lire et la vertu de se bien conduire, ni même en général entre le talent et la vertu. Pour faire le bien, il faut sûrement le connaître ; mais de la connaissance à la pratique on sait la distance qu'il y a. Pratiquer le bien qu'on connaît est un mérite tout différent de celui de le connaître, et qui ne s'acquiert pas par les mêmes moyens. On peut faire de nous des savans sans être assuré d'en faire des hommes moralement recommandables, et l'on sait que les plus grands casuistes ne sont pas toujours les plus gens de bien.

Il y a donc quelque chose d'extrêmement erroné dans cette disposition d'esprit qui nous porte aujourd'hui à attendre le perfectionnement des mœurs de la seule culture des intelligences, et qui nous fait négliger comme inutile, dans l'éducation, tout travail, tout exercice qui aurait directement pour objet de les former.

Au reste, de ce qu'il n'y a rien d'arrangé pour cet objet, dans les écoles, il ne s'ensuit pas qu'il n'y pourrait rien avoir ; de ce que l'art de former les habitudes n'existe pour ainsi dire point, il ne s'ensuit pas qu'il est impossible. La vertu se peut enseigner et apprendre comme les autres choses de la vie. Quoi donc, dit Plutarque, les hommes peuvent se former à tout, et on ne pourrait les plier à l'art de bien vivre ! « Les hommes apprennent à chanter, à danser, à lire, à écrire, à se vêtir, à labourer la terre, à dompter les chevaux ; ils ne sont capables de bien faire ces choses qu'après les avoir apprises, et celle pour laquelle toutes les autres s'apprennent, la bonne vie, la sagesse pratique dépendrait uniquement du hasard, et serait la seule qui ne se pourrait enseigner ni apprendre (1) ! » Montaigne observe, d'après Xénophon, que les Perses enseignaient la vertu à leurs enfans, comme les autres nations faisaient les lettres. Rousseau est d'avis qu'il n'est pas de vertu dont on ne puisse faire l'apprentissage, et il observe que la constance, la fermeté et les autres vertus sont des apprentis-

(1) Œuvres mor., chap. vi : *Que la vertu se peut enseigner et apprendre.*

sages de l'enfance. Cet apprentissage sans doute n'est pas aisé : mais il est possible. Tout le monde n'y apporte pas les mêmes dispositions : on est plus ou moins apte à la vertu comme à la science ; on est plus ou moins porté à la pratique de telle vertu comme à l'étude de telle science ; mais il n'est pas de vertu à laquelle on ne puisse plus ou moins former notre volonté, comme il n'est pas de notions avec lesquelles on ne puisse plus ou moins familiariser notre intelligence.

Et non-seulement la vertu se peut apprendre, mais on sait quel est, en général, le moyen par lequel on y peut réussir. Ce moyen est l'exercice. « Voudrais-je, demande Montaigne, que le Palluel ou Pompée, ces beaux danseurs de mon temps, nous apprissent les caprioles à les voir faire seulement, et sans bouger de nos places (1) ? » Eh bien, si nous ne pouvons apprendre les caprioles seulement à les voir faire, nous ne pouvons pas davantage nous former à la vertu en la voyant seulement pratiquer. La puissance de vaincre nos désirs, observe Locke, s'acquiert et se perfectionne par la coutume, à qui tout devient facile et familier. Il ne faut pas, ajoute le même écrivain, instruire les enfans par de simples règles qui leur échappent continuellement de la mémoire ; mais ce qu'on juge nécessaire qu'ils fassent, il faut le leur faire pratiquer aussi souvent que l'occasion s'en présente, et s'il est possible, en faisant naître les occasions. Cela produit des habitudes qui, une fois établies, agissent d'elles-mêmes et sans le secours de la mémoire (2).

A la vérité, les philosophes qui reconnaissent le mieux qu'on ne peut former la volonté, de même que l'intelligence, qu'en l'exerçant, qu'en la faisant agir, sont assez embarrassés de dire par quels exercices on réussit le mieux à la dresser ; comment, par exemple, on parvient à faire l'éducation du courage, de la patience, de la sobriété, de la justice, etc. ; et néanmoins il n'est pas douteux qu'il n'y ait des méthodes pour

(1) *Essais*, t. 1, chap. 25 : *De l'institution des enfans*.

(2) *Education des enfans*, § 59, 67 et 68.

régler la volonté et des procédés pour former les habitudes. Il est des hommes qui s'entendent particulièrement à faire l'éducation du caractère, comme il y en a qui sont particulièrement propres à faire l'éducation de l'esprit. Il pourrait y avoir des établissemens pour la première de ces éducations, tout aussi-bien qu'il y en a pour la seconde ; ou bien les établissemens montés pour faire l'éducation de nos facultés intellectuelles pourraient être ordonnés, très-probablement, de manière à servir aussi à faire l'éducation de nos facultés morales. Qu'est-ce qui empêcherait que, dans une école bien organisée, on ne fit des cours de vertu comme des cours de science, des cours de gymnastique morale comme des cours de gymnastique intellectuelle ou corporelle ? On voit dans les Mémoires de Benjamin Franklin, qu'à l'époque de sa vie où il forma, comme il s'exprime lui-même, *le hardi et difficile projet de parvenir à la perfection morale*, il sut s'arranger de manière à allier à ses travaux et à ses études un cours pratique des principales vertus auxquelles il sentait le besoin de se former. Rien de plus simple et de plus ingénieux tout ensemble que le moyen dont il s'avisa. Il avait tracé sur une tablette d'ivoire, qu'il portait toujours avec lui, un certain nombre de colonnes transversales, en marge desquelles était inscrit le nom des vertus qu'il désirait particulièrement acquérir. Ces colonnes étaient croisées par sept colonnes perpendiculaires, portant en tête les jours de la semaine. C'est sur ce tableau que s'opérait son travail. Il donnait, pendant une semaine entière, une attention rigoureuse à chacune des vertus inscrites en marge du tableau, abandonnant les autres à leur chance ordinaire, et ayant soin, chaque soir, de marquer les fautes du jour. La semaine d'ensuite, il étendait son attention à la vertu placée dans la seconde colonne transversale, puis à la vertu placée dans la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la fin du tableau. Il faisait un cours complet en treize semaines, et quatre cours en une année. A mesure qu'il persévérait dans ces utiles exercices, il avait la satisfaction de voir les marques de ses fautes devenir moins nombreuses, et sa vertu faire des

progrès (1). Qu'est-ce qui empêcherait qu'on n'usât de semblables procédés dans les écoles ? qu'on ne traçât pour chaque classe, suivant l'âge des élèves, un tableau des bonnes habitudes auxquelles on voudrait les former ? Que ces vertus devinssent chacune à leur tour, et pendant un certain tems, l'objet d'exercices communs à tous les enfans d'une même classe ? qu'on intéressât leur émulation à les pratiquer ? qu'on notât les atteintes qu'y porterait ostensiblement chaque élève ? qu'on les accoutumât à faire eux-mêmes, chaque soir, l'examen de leur jeune conscience, et à se rappeler les manquemens du jour ? L'efficacité de ces pratiques pourrait être accrue par un usage éclairé de tous les stimulans propres à faire agir la volonté dans le sens des déterminations qu'on voudrait lui faire prendre : par la douceur, par le bon exemple, par des appels aux bons sentimens des élèves, par une action judicieuse exercée sur leur raison, en leur exposant avec simplicité et fidélité les conséquences des bonnes et des mauvaises habitudes, en leur enseignant comment les habitudes s'acquièrent et se perdent, comment une première action ou une première abstinence en rendent plus facile une seconde, comment on peut s'accoutumer par degrés aux actes et aux privations qui paraissent d'abord les plus pénibles ; que sais-je ? on sent aisément qu'un art aussi difficile que celui du moraliste pratique ne se peut pas improviser, qu'il est difficile de dire ce qu'il y a à faire ; mais il y a très-assurément quelque chose à faire.

Si donc, dans la plupart des maisons d'éducation, on dépense peu de tems et l'on déploie peu d'art à former les habitudes morales, convenons que ce n'est pas la faute des choses, mais celle des instituteurs. Il est indubitable qu'on pourrait approprier les écoles à l'éducation de la volonté comme à celle de l'intelligence, s'y former à l'art de bien vivre comme à l'art de bien penser, y apprendre l'ordre, la justice,

(1) Voy. *sa Vie et ses OEuvres posthumes*, traduites de l'anglais par Castéra, t. II, p. 588 et suiv. Paris, an VI.

la sincérité, tout comme le calcul, la grammaire, la rhétorique, et y faire autant de progrès dans la morale en action que dans la morale en théorie.

S'il est certain qu'on pourrait réduire la vertu en art, il ne l'est pas moins que cet art serait de nature à exercer sur la société la plus grande et la plus salutaire influence.

On sait quel rôle les bonnes habitudes personnelles et la bonne morale de relation jouent dans l'économie sociale. On n'ignore pas que, de tous les élémens dont se compose la puissance du travail, les vertus privées et civiles sont un des plus indispensables. Je n'ai donc pas besoin de dire quelle est, pour tous les arts, l'importance de celui ou de ceux qui travaillent directement à produire la vertu; ce qu'ils peuvent donner de valeur aux hommes, et ce qu'ils leur procurent, pour tout ce qu'ils ont à faire, de puissance et de facilité d'action. C'est une vérité qui peut se passer de développement et de preuves.

Mais les arts qui s'occupent de la formation de nos habitudes morales ne sont pas importans seulement en ce sens qu'ils rendent tous les autres plus faciles, et qu'ils leur fournissent un des ingrédiens les plus essentiels de leur liberté; ils ont une utilité plus immédiate. Comme tous ceux qui s'exercent sur l'homme, ils ont l'avantage de travailler directement à sa culture, et peut-être sont-ils, de tous ceux à l'action desquels il se prête, ceux qui contribuent les plus à son perfectionnement.

Il est sûrement d'un grand intérêt pour l'homme qu'il y ait des arts qui s'occupent de l'amélioration de sa nature physique, que d'autres travaillent à l'entretien de son imagination et de ses affections, que d'autres s'appliquent au développement de ses facultés intellectuelles; mais s'il lui importe de devenir beau, sensible, intelligent, nul doute qu'il ne soit pour lui d'une plus haute importance encore de devenir vertueux, et les arts qui lui apprennent à soumettre son imagination et ses sentimens à la direction de son intelligence sont, sans contre-

dit, de tous ceux qui s'occupent de sa culture, ceux qui travaillent le plus efficacement à sa dignité et à son bonheur.

La vertu, cette force intérieure qui, sans étouffer aucune de nos affections naturelles, nous rend capables de les contenir toutes dans les bornes que leur trace une raison éclairée, la vertu est de nos facultés la plus noble et la plus précieuse. Sans elle il n'y a que désordre ou faiblesse dans nos actions; elle seule a le pouvoir d'empêcher que la raison ne soit un présent stérile, et les passions un présent funeste. Elle ôte aux passions leur venin et à la raison son impuissance; elle fait servir le sentiment à animer, à échauffer la raison, et la raison à éclairer, à diriger le sentiment. Elle corrige ainsi ces deux ordres de facultés l'un par l'autre, et elle les perfectionne également tous les deux.

Les passions, contre lesquelles on a tant déclamé, peuvent toutes contribuer à la perfection de notre être, même celles dont le nom se prend en mauvaise part et que l'on qualifie ordinairement de malfaisantes : la *haine* devient un bon sentiment lorsqu'elle n'est dirigée que contre le vice; il est beau pour un prince de se montrer *avare* du sang et de l'argent de ses sujets; l'*orgueil* peut nous préserver de beaucoup de bassesses; il y a des *vanités* bien placées, etc., etc. Mais, d'un autre côté, toutes les passions peuvent nous avilir et nous rendre misérables; toutes, même les plus bienfaisantes, peuvent avoir de funestes effets : quels désordres abominables n'a pas produit l'exaltation et la mauvaise direction du sentiment religieux? Combien une charité mal entendue ne peut-elle pas développer de misères et de vices? Que de fureurs et de crimes n'a pas engendré l'amour, la plus tendre pourtant et la plus bienveillante des passions? Toutes nos affections sont donc alternativement bonnes ou mauvaises, salutaires ou désastreuses, suivant la direction que nous leur donnons. Eh bien! c'est un effet de la vertu, et des arts qui la font naître, de leur ôter, en les renfermant dans de justes bornes, ce qu'elles ont de malfaisant. Le propre de ces arts est de modifier nos penchans de telle sorte qu'ils nous portent toujours

à agir de la manière la plus conforme à notre vrai bien.

S'ils agissent utilement sur les passions, ils n'exercent pas sur la raison une influence moins salutaire. J'ai déjà observé qu'il est possible d'être fort éclairé sur la morale sans être pour cela un homme plus moral. *Postquam docti prodierunt boni desunt*, a dit un ancien moraliste : depuis qu'il y a tant de savans on ne voit plus de gens de bien. Ce n'est pourtant pas que la science soit un obstacle à la sagesse ; et Sénèque a sûrement grand tort de présenter les lumières comme ennemies de la vertu, puisque nos meilleurs sentimens ont besoin d'être éclairés pour ne pas nous induire à mal faire. Mais, si la science n'est pas contraire à la vertu, il faut convenir qu'elle ne suffit pas pour la produire. On sait combien il est commun de voir des hommes instruits qui manquent de mœurs, des hommes très-chastes dans leurs discours et très-dérégés dans leurs habitudes, des hommes très-libéraux en théorie et très-injustes et très-despotes dans la conduite. Il se peut même que ce contraste d'une raison très-perfectionnée et de mœurs encore imparfaites soit d'autant plus sensible chez un peuple qu'il a plus cultivé sa raison, si, à mesure qu'il a donné plus de tems et de soin à la culture de sa raison, il a négligé davantage celle de ses habitudes. C'est peut-être ce que nous avons fait : il semble qu'on ne s'est jamais moins appliqué à la formation des mœurs que depuis qu'on s'occupe avec plus d'ardeur de la formation des intelligences. De là sans doute cette imperfection de nos habitudes à côté des progrès de notre entendement, qui fait croire à tant de gens que les progrès de l'entendement nuisent à ceux des bonnes habitudes ; idée bien déraisonnable sans doute, mais qui est pourtant assez naturelle, et qu'il est réservé aux arts dont je m'occupe en ce moment de faire cesser. C'est à ces arts qu'il appartient de lever la contradiction qu'on croit apercevoir entre les mœurs et les lumières, et, en mettant autant de soin à plier la volonté aux directions de l'intelligence, que d'autres arts en mettent à développer l'intelligence elle-même, de faire cesser ce scandale d'une raison très-exercée qui est sans pouvoir

sur la conduite; de donner à la raison, en lui faisant acquérir la force de vouloir, ce qu'elle a la capacité de comprendre, une façon qui est le complément de sa culture et sans laquelle ce qu'elle a appris ne peut lui servir à rien, si ce n'est à lui mieux faire sentir sa faiblesse et la dépendance humiliante où elle est naturellement des passions.

Non-seulement les arts qui travaillent à mettre nos penchans d'accord avec nos lumières nous tirent d'un état fort humiliant, mais ils nous délivrent d'un état excessivement pénible. Quoi de plus pénible, en effet, que le combat que se livrent, au dedans de nous, la raison et les passions? que cet état où notre moi, selon la remarque de Buffon, se trouve comme partagé en deux personnes, dont l'une, la faculté raisonnable, blâme ce que fait la seconde, sans être assez forte pour s'y opposer, et dont l'autre, la faculté passionnée, fait ce que blâme la première, sans pouvoir se dérober au jugement que celle-ci porte de sa conduite et qui empoisonne tous ses plaisirs? Quoi de plus misérable qu'un homme éclairé qui manque d'empire sur lui-même? qu'un homme dont l'esprit exercé démêle tout ce qu'il y a de blâmable dans une mauvaise action, et que ses penchans entraînent sans cesse à faire ce que son esprit réprouve? Mieux vaudrait, ce semble, manquer tout-à-fait de sentiment ou de raison, que d'être ainsi tiré en sens contraire par des facultés opposées. Mais ce qui vaut encore mieux que d'être sans passion ou sans raison, c'est de posséder à la fois des facultés affectives et des facultés raisonnables, lorsqu'une bonne éducation morale nous a fait acquérir la force nécessaire pour soumettre les premières de ces facultés à la direction des secondes.

Les arts qui nous donnent ce pouvoir, les arts qui développent en nous cette classe de facultés qu'on appelle des vertus, des habitudes morales, sont indubitablement ceux qui nous procurent les plaisirs les plus parfaits. Il manque quelque chose à tous les autres : les plaisirs des sens sont grossiers et fugitifs; ceux de la passion, remplis de trouble; ceux de l'intelligence, mêlés de sécheresse : les plaisirs de la vertu sont les

seuls auxquels il ne manque rien. Ceux-ci, sans exclure les autres, excluent tout ce qui les corrompt ; ils se composent surtout de cette sécurité, de ce calme, de cette satisfaction élevée que nous procure l'empire de nous-mêmes et l'habitude de ne céder à nos affections que conformément aux règles d'une intelligence éclairée.

Ainsi l'art du moraliste-pratique n'a pas seulement pour effet de créer un ordre de moyens indispensables à la liberté de tous les autres ; il nous donne encore la plus importante des éducations. Pendant que d'autres perfectionnent nos organes, cultivent notre imagination et nos affections, développent notre intelligence, celui-ci achève l'œuvre si difficile de notre éducation en nous apprenant à soumettre les facultés qui nous émeuvent aux facultés qui nous éclairent, et en nous portant à faire des unes et des autres un usage judicieux et modéré. Par là il les conserve toutes ; par là il rend plus vifs les plaisirs variés qu'elles nous procurent ; enfin il nous fait trouver dans cet empire qu'il nous instruit à exercer sur les unes et sur les autres un plaisir supérieur à tous ceux qu'elles peuvent nous donner.

Non-seulement donc il est possible de réduire en art l'apprentissage de la vertu, mais cet art, comme je l'ai dit, serait de nature à exercer sur la société la plus grande et la plus utile des influences (1).

(1) Il va sans dire pourtant que, pour que l'art moral pût produire de tels effets, il ne faudrait pas que les hommes se trouvassent dans quelque une de ces situations violentes dont l'insurmontable effet est de les rendre vicieux et méchants. Telle est, par exemple, la rigueur de la condition à laquelle l'aristocratie territoriale de l'Angleterre paraît avoir réduit, dans la plupart des comtés, la population agricole de ce pays, en la dépouillant de toute participation à la propriété foncière, que, de l'aveu des écrivains anglais les plus judicieux, même dans le nombre de ceux qui appartiennent au parti tory, il n'est pas d'art qui pût donner à cette population une honnêteté, une moralité, incompatibles avec la situation déplorable à laquelle on l'a réduite. « Des efforts nombreux ont été tentés, observe sir Walter-Scott, pour améliorer les mœurs corrompues du

Il serait aisé de montrer, en troisième lieu, que cet art, comme tous les autres, se prêterait à l'application des divers moyens généraux sur lesquels se fonde la puissance du travail; mais ceci nous mènerait trop loin.

CH. DUNOYER.

~~~~~

OPINION de M. Édouard LIVINGSTON  
SUR LA PEINE DE MORT.

EXTRAIT DU RAPPORT servant d'INTRODUCTION AU SYSTÈME DE LOI PÉNALE PRÉPARÉ POUR L'ÉTAT DE LA LOUISIANE (1).

SECOND ARTICLE.

(Voy. *ci-dessus*, pag. 24.)

Toutes les nations même les mieux organisées sont sujettes à des troubles politiques, durant lesquels les passions vio-

---

peuple des campagnes. On a fait des frais énormes pour le mettre à même de participer aux bienfaits de l'éducation, dans l'espérance qu'en l'éclairant sur ses devoirs on le rendrait plus honnête. On a construit partout des prisons, des maisons de correction, des pénitentiaires; on a formé des associations pour poursuivre les voleurs, les braconniers, ou, ce qui revient au même, pour transférer plus sûrement les habitans des campagnes de leurs chaumières dans les maisons de force. D'autres associations se sont formées pour les catéchiser quand ils sont détenus. Mais tous ces efforts étaient en pure perte. C'était vouloir nettoyer le ruisseau sans épurer la source. Un bon Code criminel, une police bien organisée, peuvent rendre la découverte du crime plus certaine et sa punition plus prompte. Mais ces moyens répressifs ne diminueront que bien faiblement cette multitude que la misère et le désespoir poussent avec une puissance irrésistible vers les portes de nos geôles et de nos pénitentiaires.» (Voy. dans la *Revue Brit.*, n° 58, p. 219 et 220, un article de Walter-Scott sur la situation du peuple des campagnes en Angleterre, traduit de la *Revue Trimestrielle* (*Quarterly Review*).

(1) Nous nous applaudissons d'autant plus d'avoir inséré dans notre

lentes qui se déchainent profitent de tous les prétextes pour autoriser leurs excès ; et les partis, mutuellement enflammés de la rage des discordes civiles, s'accusent réciproquement des intentions les plus noires, des crimes les plus atroces ; mais, dans les conflits même les plus acharnés des fureurs intestines, il est rare que l'on tente la destruction du parti ennemi, ou d'un chef dangereux, sans leur imputer quelque crime. On ne fait pas de nouvelles lois dans ces occasions ; mais on tord et on pervertit les lois existantes ; on n'invente pas de nouvelles peines ; mais celles déjà établies sont rigoureusement appliquées à l'innocent. C'est ce qui arrive d'ordinaire dans toutes les commotions intestines, et même après qu'elles ont pris la forme de la guerre civile accompagnée de toutes ses horreurs. Ceux qui n'ont pas péri dans les combats sont soumis à une espèce de jugement avant d'être sacrifiés. Le meurtre revêt dans ces occasions l'hermine immaculée de la justice, se couvre de sa robe, monte sur son siège sacré, emprunte son saint langage, adopte ses formes, qualifie son inique sentence de jugement légal ; et même, à l'instant où son bras sanglant se lève pour l'exécution, il est armé du même glaive, et n'inflige à la victime innocente d'autre punition que celle que les lois préexistantes avaient établie pour le criminel.

---

Recueil l'opinion de M. Édouard LIVINGSTON sur la peine de mort, que cette opinion a été invoquée par le général LAFAYETTE dans la discussion ouverte à la Chambre des députés, le 17 août, sur la proposition de M. Victor DE TRACY, relative à l'abolition de la peine capitale. Aucun témoignage ne pouvait être d'un plus grand poids que celui de l'illustre philanthrope dont la vie entière a été un combat pour la liberté et pour les idées généreuses. La proposition de l'honorable M. de Tracy a été prise en considération par la Chambre ; la discussion ultérieure qui en résultera ne pourra, nous en sommes certains, que gagner beaucoup, si ceux de MM. les députés qui se proposent d'y prendre part veulent bien se pénétrer des argumens pleins de force et de nouveauté énoncés dans l'opinion de M. Livingston. Ils pourront aussi consulter avec fruit une dissertation de M. HEIBERG sur le même sujet, insérée dans la *Revue Encyclopédique* (t. x, p. 551 et 660). (Note du Rédacteur.)

Cela est inévitable et de nécessité courante dans les cas de discordes civiles. Quels que soient les projets de chefs sans principes, le peuple, qui fait leur force et compose leur parti, doit être induit à croire que ceux qu'il soutient sont eux-mêmes les soutiens des lois. Aussi ne souffrirait-il aucun mépris ouvert, aucun oubli matériel des formes établies, lors même que les élémens essentiels de la justice sont violés sans scrupule. Les formes parlent au sens, la justice substantielle ne parle qu'à l'entendement. Ce dernier peut être perverti par les passions, ou déçû par la fausseté des faits ou les sophismes du raisonnement, tandis qu'il ne faut que des yeux et des oreilles pour observer une violation de forme. Dans les circonstances que j'ai supposées (et qui peuvent affliger notre pays comme les autres), il est très-important qu'il n'existe pas de ces punitions qui puissent servir à la destruction de nos meilleurs citoyens; ce sont ceux-là qui gênent tous les partis, ne partageant la violence d'aucun; ils sont par cela même suspects à tous, et deviennent leurs premières victimes; jamais tempête révolutionnaire ou factieuse n'a désolé un pays sans avoir causé la perte d'hommes regrettés même par leurs frénétiques bourreaux quand le calme de la paix les a rendus à leur sens. Prenez donc garde d'aiguiser la hache et les autres instrumens de mort pour en armer la main violente des partis. Prenez garde d'accoutumer le peuple tellement à leur usage, que, lorsque son jugement sera égaré au point de lui faire croire l'innocent coupable, il ne contemple froidement et sans la moindre émotion les dernières agonies d'un homme dont ensuite il sentira la perte comme une calamité publique, et dont il déplorera la mort comme une tache nationale; j'appuie sur cette considération parce que je sens profondément son importance.

L'histoire nous présente le miroir magique dans lequel la vue du passé nous laisse discerner en perspective les évènements futurs. Il n'y a que la folie qui n'y regarde point; il n'y a que la perversité qui ne profite pas de ses leçons. Si la ciguë n'avait point été broyée pour les coupables dans Athènes,

Socrate eût-il vidé la fatale coupe ? Si le peuple n'eût pas été familiarisé avec les scènes d'homicide judiciaire, la France et l'Angleterre se seraient-elles souillées des meurtres inutiles de Louis ou de Charles ? Si la peine de mort n'avait pas été sanctionnée par les lois ordinaires de ces royaumes, l'un eût-il été inondé dans sa révolution du sang de l'innocence, du mérite, du patriotisme et de la science ? l'autre eût-il dans ses dissensions civiles immolé sur les échafauds ce qu'il y avait de plus noble et de plus pur ? L'un, dans ses boucheries journalières de tout ce qui était grand et respectable, eût-il livré au fer de la guillotine son aimable reine si indignement calomniée, le vertueux Malesherbes, l'érudit Condorcet, la Religion personnifiée dans les pieux ministres de ses autels, le courage et l'honneur dans la foule chevaleresque d'une noblesse magnanime, la science et les arts dans leur digne représentant Lavoisier ? L'autre eût-il fait tomber sous la hache des bourreaux les Russel, les Sydney et cette longue série de victimes des partis et de la tyrannie ? Les feux de Smithfield n'eussent jamais été allumés, et après des siècles écoulés nous ne frémirions pas encore au seul nom de la Saint-Barthélemy, si la loi ecclésiastique n'eût usurpé les attributs de la vengeance divine ; et, par la doctrine absurde et non moins sacrilège que les offenses contre la Divinité devaient être expiées par la mort, n'avait fourni un prétexte à ces atrocités. Jamais l'auguste et mystérieuse scène de l'agonie au mont Calvaire n'aurait eu lieu si, par la vue journalière de la croix, comme instrument de justice, les Juifs n'eussent été préparés à en faire celui de leur rage sacrilège. Mais l'on ne finirait jamais si l'on voulait citer la multitude d'exemples qui se pressent dans la mémoire, et qui prouvent à quel point l'exercice de ce pouvoir par la loi en a porté le redoutable abus sous l'apparence de la justice. Chaque nation a répandu des larmes sur la tombe de patriotes, de héros, de martyrs immolés dans ses moments de fureur, et chaque âge a eu ses annales sanglantes.

Mais, sans recourir aux époques de troubles et de dissensions pour faire ressortir le danger de ces exemples, ne le

considérons encore une fois que sous le point de vue sous lequel je l'ai déjà présenté, et sous lequel je dois le présenter encore subséquemment, c'est-à-dire dans le cours paisible et régulier de la pratique ordinaire lorsque l'infliction de cette punition, irrémédiable de sa nature, est, par méprise, par des préventions populaires, par des témoignages faux ou erronés, dirigée sur la tête de l'innocent, cas beaucoup moins rares qu'on ne l'imagine. Mon intention n'est point d'entrer dans le détail de ceux que j'ai recueillis moi-même, et ils sont en assez grand nombre, quoique sans contredit en bien petite quantité, comparés à la masse des cas dont je n'ai pas eu connaissance. L'auteur d'un ouvrage de grande autorité sur les Preuves a rassemblé plusieurs de ces cas bien authentiques (1). Les gazettes de France, dans un court espace d'une année, m'ont fourni sept cas dans lesquels des personnes condamnées à mort par des Cours d'assises ont été acquittées par jugement de tribunaux supérieurs qui ont cassé les sentences (2). De pareils cas ne sont pas rares dans les autres États de l'Union. Chez nous, l'organisation de nos Cours prévient toute correction d'erreur, de droit ou de fait, par un tribunal supérieur; mais il est même étonnant qu'en quelque part que ce soit on puisse parvenir à découvrir quelques cas de ces fatales méprises. Les infortunés qui en sont victimes sont pour la plupart sans appui. Leur conduite a généralement dû être vicieuse, sans quoi le soupçon ne se serait pas attaché à eux; et souvent des gens de bien croient qu'il est inconvenant de témoigner de l'intérêt pour de pareils êtres, ou d'entrer dans un examen minutieux des circonstances de leur cas. Ils sont abandonnés par leurs connaissances s'ils en

(1) Philips, sur les Preuves. Appendix.

(2) N'est-ce pas là une leçon frappante qui nous démontre la nécessité de pourvoir aux moyens de corriger les erreurs, au criminel ainsi qu'au civil; de protéger la vie et la liberté aussi-bien que la propriété. L'importance du sujet m'exusera peut-être si je me réfère encore une fois au projet de loi qui avait été présenté à l'assemblée générale par le rapporteur.

(Note de M. Livingston.)

ont ; quant à des amis, les malheureux n'en ont point ; ils sont condamnés, exécutés, oubliés, et peu de jours après on dirait que la même terre qui a recouvert leur corps a absorbé leur mémoire, et tout doute sur leur culpabilité ou leur innocence ; il est donc raisonnable de supposer qu'il existe une bien plus grande quantité de ces cas qu'il n'en a pu être mis au jour (1).

---

(1) Qu'il me soit permis de donner la substance de l'argument contre la peine capitale dans les propres termes d'un homme auquel la science de la législation est redevable de l'attention marquée que l'on donne à ses vrais principes, et auquel on eût érigé des statues si les bienfaiteurs du genre humain étaient aussi honorés que les oppresseurs des nations. « La même objection (dit-il) peut être élevée contre toutes les peines afflictives ; savoir qu'elles sont irrémédiables : mais elles sont susceptibles de compensation, il n'y a que la mort seule qui n'admette aucun dédommagement. Quel est l'homme si peu versé dans la procédure criminelle qui n'éprouve pas une espèce de terreur quand il considère à quelles légères circonstances tient la vie d'un homme accusé de crime capital, et qui ne se rappelle des cas où des individus n'ont dû leur vie qu'à quelque circonstance extraordinaire, survenue accidentellement au moment critique du danger ? Les chances de danger sont sans doute différentes, suivant les différents systèmes de procédure ; mais est-il quelque forme judiciaire qui mette parfaitement à l'abri des pièges de la fausseté et des illusions de l'erreur ? Non, une sécurité absolue est un point de perfection dont on peut approcher plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, sans pour cela l'atteindre ; car les témoins peuvent tromper ou être trompés ; le nombre de ceux qui s'accordent sur le même fait n'est pas une sûre garantie ; et, quant aux preuves déduites des faits circonstanciels, des circonstances les plus concluantes en apparence, de celles qui semblent ne pouvoir s'expliquer que par la supposition de la culpabilité, celles-là même peuvent être le résultat du hasard ou de moyens concertés d'avance et préparés par des personnes intéressées. La seule preuve qui paraîtrait porter une conviction complète, le libre aveu de l'accusé, outre qu'elle est très-rare, ne donne pas toujours une certitude absolue, puisqu'on a vu, comme dans des cas de sorcellerie, des gens s'avouer coupables de crimes dont la commission était impossible. Ceci ne sont point des alarmes imaginaires, puisées dans de simples possibilités ; il n'existe pas de registre criminel qui n'offre des exemples de ces fatales méprises, et ceux qu'un concours singulier d'événemens a fait connaître nous autorisent à croire que beaucoup d'innocentes victimes sont restées inconnues. Il est même à observer que ce sont les cas

Voudriez-vous maintenir une punition qui, dans le cours ordinaire des événemens, doit quelquefois être irrémédiablement infligée à l'innocent, quand même elle serait un frein efficace pour le coupable ? mais il s'en faut bien que ce soit le cas. Par cela même que dans certains cas vous ne pouvez empêcher que cette peine ne tombe sur l'innocent, elle doit, vu l'imperfection de tout témoignage, favoriser l'évasion du coupable, et la maxime si souvent citée dans ces occasions (1) ne cessera d'être pervertie, pour faciliter le compromis entre la conscience du juré et la sévérité de la loi, que lorsque vous n'admettez de punitions que celles susceptibles de révocation et de réhabilitation dans les cas où elles seraient reconnues avoir été injustement infligées.

Il serait facile de présenter d'autres argumens non moins forts, d'autres autorités non moins respectables pour démontrer les mauvais effets de cette espèce de punition; mais la quantité d'objets divers dont il me reste à parler dans ce rapport me contraint de me borner à demander quel bien on peut attendre, ou quel avantage actuel on retire de la conservation de ce genre de punition. Notre législation l'abandonna d'abord sans débat dans tous les cas, excepté ceux de meurtre, de tentative de meurtre, de viol et d'insurrection d'esclaves; ensuite elle l'étendit à une espèce particulière d'effraction avec cir-

dans lesquels on emploie le plus le mot de preuve, où les témoignages sont le plus douteux, lorsque le crime imputé est un de ceux qui excitent la plus forte antipathie ou qui exaltent l'esprit de parti, les témoins, sans s'en douter, deviennent accusateurs, ils ne sont que les échos de la clameur publique, la fermentation s'accroît par sa propre action; et il n'est plus permis de douter que ce fut une frénésie de ce genre qui d'abord s'empara du peuple et se communiqua ensuite aux juges dans la malheureuse affaire de Calas. » (*Théorie des peines et des récompenses*, par BENTHAM.) (Note de M. Livingston.)

(1) Qu'il vaut mieux laisser échapper dix coupables que de punir un innocent est une maxime invariablement recommandée au jury dans tous les cas capitaux qui dépendent des preuves circonstanciellles, et qui ne manquent jamais leur effet quand il n'y a pas de causes irritantes.

(Note de M. Livingston.)

constances aggravantes (1). Maintenant comme ces cas sont les seuls pour lesquels on l'a réservé, comme cette punition a été abandonnée pour tous les autres, une question sérieuse se présente d'elle-même : pourquoi l'a-t-on maintenue dans ces cas? pourquoi y a-t-on renoncé dans les autres? Il faut que son inefficacité, ou quelques autres des défauts qu'on lui objecte aient été bien manifestés dans les cas nombreux où elle a été supprimée, sans quoi on l'eût certainement conservée ou rétablie. Prenant pour base de notre argument cette inefficacité reconnue dans un grand nombre de cas, examinons s'il y a quelque raison qui rend plus appropriée aux offenses ci-dessus énumérées la peine qu'on a jugé injuste et inconvenable d'appliquer aux autres. Il y a trois manières de découvrir la vérité sur ce point : en raisonnant, d'après les effets généraux des motifs particuliers, sur les actions humaines par l'analogie ; en jugeant, d'après les résultats dans un cas, des résultats probables dans un autre ; enfin par l'expérience des effets dans un cas donné. Le raisonnement général sur la justice et l'efficacité de cette punition ne sera pas répété ici ; mais on s'y réfère comme étant concluant pour

---

(1) Par la troisième section de l'acte du 20 mars 1818, entrer avec effraction dans une maison de résidence, pendant la nuit, dans l'intention de dérober, etc. La loi de 1805 avait déjà pourvu à la punition de ce crime. La peine de mort a été ajoutée dans le cas où quelqu'un se trouverait légitimement dans la maison, et où l'offenseur serait armé d'un instrument dangereux, ou s'armerait dans la maison, ou ferait une attaque sur la personne qui serait légitimement dans la maison. Si l'occupant de la maison n'y était pas légitimement, l'offenseur évite la mort. De quelle circonstance fait-on dépendre la vie d'un homme ! Si l'occupant a un bail en règle, le voleur est pendu, sinon il échappe à la mort : en outre, si le voleur ne rencontre personne dans la maison, et vole dix mille piastres, il en est quitte pour la prison ; mais, s'il aperçoit un domestique, et le menace du bâton, il est pendu, quoiqu'il n'ait rien dérobé. S'il y pénètre sans armes, et qu'il enlève tout ce qu'il y a dans la maison, il n'est qu'emprisonné ; s'il y trouve un fusil de chasse, qu'il s'en empare et l'emporte, il est pendu. Voilà un échantillon de ces lois qu'on ne peut tenter d'amender sans la plus audacieuse présomption.

(Note de M. Livingston.)

toutes les offenses, et n'admettant aucune exception, ni pour le meurtre, ni pour les trois autres cas où nos lois l'infligent. Si nous raisonnons par analogie, nous dirons que le seul argument qui ait jamais été employé en faveur de la peine de mort est que l'exemple imposant qu'elle offre doit détourner de la commission de l'offense; mais en y renonçant dans tous les cas, hors trois, vous avez reconnu son inefficacité. L'analogie nous conduit donc à la conclusion, que si elle est sans effet dans le plus grand nombre de cas, elle sera de même dans les autres. Mais il est reconnu que ni analogie, ni aucun autre mode de raisonnement, ni aucune théorie, quelque plausible qu'elle soit, ne peut prévaloir contre l'expérience. Eh bien! vous l'avez faite, vous avez essayé ce remède, et vous l'avez trouvé inefficace. Les crimes auxquels vous l'avez appliquée ont-ils diminué en nombre, décréu en atrocité? S'il en est ainsi, il serait imprudent de faire aucun changement quand même vous auriez la certitude que le nouveau système ne serait pas moins efficace. Examinons donc cette expérience. Pendant les trois premières années après le transfert de la province, il n'y eut pas une seule exécution, ou condamnation pour aucun de ces crimes énumérés. Cependant dans le cours des six premières années quatre individus résidant dans les limites de cet État firent une attaque sur quelques habitans, ils furent livrés par leur tribu, ou arrêtés et condamnés, et deux d'entre eux furent exécutés, comme pour meurtre. Un nègre fut en outre condamné et exécuté pour insurrection. Dans les six années qui suivirent, il y eut dix condamnations; dans les quatre subséquentes, jusqu'en janvier 1822, il y en eut quatorze. De manière que nous trouvons que le nombre de condamnations pour les crimes sus-désignés a presque doublé, tous les six ans, en dépit du remède héroïque. Mais la population de l'État ne se double que tous les vingt ans; la progression des crimes est donc à celle de la population comme trois est à un. Et n'oublions pas, en faisant ce calcul, le fait important et alarmant des cas nombreux d'homicides, ou tentatives d'homicides qui sont rarement poursuivis, et plus rarement

encore punis. Je parle de cette classe d'offenses qui prennent leur source dans un faux point d'honneur, et qui embrassent non-seulement les nombreux sacrifices d'existences faits à l'opinion publique dans les duels, mais encore les cas moins excusables et plus multipliés de blessures, de mutilation et de mort infligés en expiation de la moindre injure faite à la dignité personnelle. Depuis la création du statut contre l'assassinat je ne trouve jusqu'à l'année 1822 que trois condamnations, et une seule pour viol pendant le même intervalle; et ce qui est assez remarquable pas un seul cas d'effraction (*Burglary*) depuis 1805 à 1820; dans cette dernière année et la suivante il y en eut deux cas précisément deux ans après que la peine capitale eut été appliquée à ce crime. Quelle conclusion devons-nous tirer de ces faits? D'abord, pour ce qui concerne le vol avec effraction, un des crimes auxquels la peine de mort est attachée, une expérience de quinze années (durant lesquelles il n'y a pas eu un seul exemple de condamnation, et, autant qu'on a pu s'en assurer, pas même une accusation sous l'empire de la loi qui n'infligeait pour cette offense que l'emprisonnement) doit nous avoir convaincus qu'une punition plus sévère était inutile; tandis que les deux cas qui se sont présentés, dans les deux premières années de l'application de la peine de mort à cette offense, sont une preuve manifeste que la peine de mort n'est point un remède efficace à ce mal: quant au viol, que la rareté de sa commission doit être attribuée bien plus aux mœurs du siècle qu'à la crainte de la punition qui y est attachée; car si ce frein était efficace pour ce cas, il devrait l'être encore plus pour le meurtre, offense à laquelle le criminel n'est pas, comme dans les autres cas, poussé par le plus impérieux des appétits sensuels.

D'ailleurs ce n'est pas là le rempart derrière lequel se retranchent les avocats de la peine de mort. Forcés sur tous les autres points, ils la défendent comme spécialement convenable pour les cas de meurtre. L'abandon graduel qu'on a fait de ce remède pour les autres offenses est une preuve de la marche progressive des vrais principes, et la ténacité avec laquelle

on s'obstine à le conserver dans ces cas prouve la force des impressions premières et des préjugés invétérés sur les esprits les plus sains d'ailleurs. Il faut néanmoins que ce préjugé cède tôt ou tard à l'évidence des résultats pratiques qui ont accompagné constamment l'application de ce remède, résultats qui démontrent que l'exhibition publique de l'homicide ordonnée par la voix sacrée de la loi, loin de réprimer ce crime, l'encourage au contraire dans les querelles privées. Les partisans de cette punition s'étaient communément du principe d'une juste représaille, vindictive justice (1), et ne peuvent dans le fait en invoquer aucune autre. Celui qui donne la mort mérite la mort. L'homme qui immole son semblable doit être immolé par ses semblables! sang pour sang! voilà les exclamations que l'on substitue aux argumens. De tels sentimens, combinés avec le spectacle des vengeances légales qu'ils autorisent, ne sauraient produire qu'un seul effet, celui de détruire en grande partie la répugnance et l'horreur de répandre le sang humain, par l'habitude d'en voir faire un devoir public; d'en voir sanctifier les motifs qui ne trouvent que trop facile justification dans l'esprit d'un individu irrité, qui exagère l'injure qu'il a reçue, oublie la provocation qui la lui a attirée, et se croit excusable de faire, pour assouvir ses passions, ce que fait la justice publique, par le même motif, celui de la vengeance. La sensation d'horreur que nous fait éprouver la vue d'un être humain souffrant une mort violente,

---

(1) Je conversais un jour avec un magistrat d'un rang supérieur, homme distingué par ses talens et sa libéralité, il était question de l'abolition de la peine de mort; il approuvait cette mesure pour tous les cas hors celui de meurtre, à cause de la difficulté de garder le coupable, et de la sévérité de l'emprisonnement solitaire qu'on proposait de substituer à la peine capitale; mais lorsque ces deux objections eurent été combattues et levées à sa satisfaction, à ce qui me parut, il répliqua par une de ces exclamations citées dans le texte, et ajouta avec franchise: « Il faut que je confesse qu'il se mêle un petit sentiment de vengeance dans mon opinion sur cette matière. » Si tous les raisonneurs étaient d'aussi bonne foi, il y aurait moins de difficultés à établir les saines doctrines.

(Note de M. Livingston.)

s'accroîtrait certainement encore, si le bras de la justice n'était jamais employé à cette œuvre sacrilège; et la vengeance particulière pourrait être réprimée par les lois quand elles ne l'encourageraient plus par leur exemple.

Mais, quoique ce sentiment vindicatif se décèle dans la chaleur de la conversation, on se garde bien de le mettre en avant dans aucune discussion sérieuse : il est trop universellement réprouvé. Que dit-on alors? Que cette peine est proportionnée au crime, que le meurtre étant le plus grand des crimes, la mort, la plus grande des punitions, doit lui être appliquée. Mais pourquoi doit-elle lui être appliquée? Proportionner la punition à l'offense ne signifie pas faire souffrir au coupable la même quantité de mal qu'il a infligé par son crime; ce serait à la fois impossible et injuste. Cela signifie que la punition doit être telle qu'elle détourne de la commission du crime, et rien de plus; si donc la peine de mort ne produit pas ce résultat, pourquoi doit-elle être appliquée? Or, les raisonnemens et les faits prouvent qu'elle ne le produit pas. Pourquoi donc continuez-vous à l'appliquer? Pressé par ces questions, on recourt à l'éternelle réponse : « Le meurtre mérite la mort »; il n'y a pas de raisonnement qui puisse les faire sortir de ce cercle. Quelquefois, il est vrai, ils nous demandent : mais êtes-vous bien sûrs que, si nous renonçons à cette punition, celle que vous voulez y substituer sera efficace? Si vous entendez efficace au point de déraciner le crime, je répondrai non. Mais je suis aussi sûr qu'on peut l'être par l'expérience, par l'analogie et par le raisonnement réunis, que ce moyen sera plus efficace que le vôtre. Que pouvons-nous craindre? Pourquoi hésiter? Vous savez et ne pouvez nier que la crainte de l'échafaud ne réprime pas le meurtre. Nous avons vu un meurtre délibéré, commis dans la foule même qui assistait au spectacle de la mort d'un meurtrier : parlerons-nous encore de l'inefficacité de l'exemple? Au mépris de votre peine capitale, l'homicide se promène en paix, et lève en plein midi sa main ensanglantée, au milieu même de la foule qui se presse dans vos rues populeuses. S'il est arrêté dans sa carrière, il se cou-

vre de l'exemple de vos lois ; et dans leur sévérité même trouve un abri contre la punition méritée. Essayez l'effet des peines plus douces, elles ont réussi, vos propres statuts et ceux de tous les États de l'Union prouvent qu'elles ont réussi pour d'autres offenses ; faites cette grande épreuve pour celle-ci, soyez conséquens, rétablissez la peine capitale pour les autres crimes ; ou abrogez-la pour celui-ci. Ne craignez point qu'attirés par la lenité de votre Code pénal, les meurtriers affluent des autres parties du globe, et viennent établir ici le théâtre de leurs exploits. Nous avons à cet égard un exemple bien frappant. Nous avons vu qu'en Toscane, ni le meurtre, ni aucun autre crime, n'avait été puni de mort, durant une période de vingt années, pendant laquelle, comme l'attestent non-seulement les déclarations officielles du souverain, que tous les crimes avaient diminué, et que ceux d'un caractère atroce étaient devenus extrêmement rares, mais encore le vénérable Franklin, dont l'autorité vient à l'appui de ces faits concluans. Il nous dit qu'en Toscane, où le meurtre n'était pas puni de mort, il ne s'en était commis que cinq en vingt ans, tandis qu'à Rome, où la peine capitale était infligée à ce crime avec beaucoup de pompe et une grande parade, soixante meurtres avaient eu lieu, dans le court espace de trois mois, dans la ville et ses environs (1). Il est remarquable (ajoute-il) que les mœurs,

---

(1) Si jamais philosophie a mérité les épithètes d'utile et de pratique, c'est celle du docteur Franklin. Ses opinions doivent être appréciées non-seulement à cause du caractère du personnage, mais encore à cause des raisonnemens simples et clairs dont il les étala. Que dit ce témoin vénérable et irrécusable dans la cause de l'humanité que nous défendons ? « Je soupçonne que l'obstination de certains esprits, d'ailleurs éclairés en matière de peines capitales, à conserver la punition de mort dans les cas de meurtre, provient d'une fausse interprétation d'un passage de l'Ancien-Testament, conçu en ces termes : Celui qui verse le sang de l'homme aura son sang versé par l'homme. On a supposé que cela signifiait que le sang ne pouvait être expié que par le sang. Mais je penche à croire, avec un commentateur moderne de ce texte de l'Écriture, que c'est plutôt une prédiction qu'une loi. Le sens en est simplement que la folie et la dépravation de l'homme sont telles que, dans tous les tems, le

Les principes et la religion des habitans de la Toscane et de ceux de Rome sont exactement les mêmes. La seule abolition de la

meurtre, ainsi les lois qui infligent la mort pour le meurtre sont, dans mon opinion, aussi antichrétiennes que celles qui justifient ou tolèrent la vengeance : car l'obligation religieuse d'encourager le repentir, de pardonner les offenses, et de remplir les devoirs d'une bienveillance universelle, ne concerne pas moins les États que les individus.

» Le droit de disposer de la vie humaine n'appartient qu'à celui là seul qui l'a donnée. Les lois humaines qui transfèrent cette prérogative en d'autres mains sont donc en rébellion contre le créateur de l'homme. Si la société peut être garantie de violence par la réclusion du meurtrier, le but de la répression est rempli. Il peut s'amender dans la solitude, ou si la réforme est impraticable, il peut être détenu pour un terme probablement égal à celui de sa vie.

» Il fut un tems où la punition des prisonniers de guerre était la servitude ou la mort, et où la destruction indistincte des paisibles cultivateurs, des femmes et des enfans, était jugée nécessaire au succès de la guerre et à la sûreté des États. L'expérience nous a désabusés, et à mesure que l'humanité a triomphé des principes d'une fausse politique, les guerres ont été moins fréquentes et moins cruelles, et les nations ont joui de plus longs intervalles de tranquillité intérieure. Les vertus sont toutes des anneaux de la même chaîne, ce qui est humain est sage, ce qui est sage est juste ; et tout ce qui est humain, juste et sage, sera reconnu être le véritable intérêt des États, soit que des criminels ou des ennemis étrangers soient l'objet de leur législation.

» On peut dire, pour l'honneur de l'humanité, que dans tous les pays et dans tous les âges on a vu des hommes chez lesquels la droiture naturelle triomphait des coutumes et des lois. Comment expliquer autrement l'abandon des maisons situées près des places d'exécution. Pourquoi verrions-nous fermer des portes et des fenêtres à l'heure des exécutions, pourquoi entendrions-nous parler de secours secrètement fournis aux criminels pour adoucir ou éluder la sévérité de leurs punitions ? D'où viendrait l'horreur qu'inspire généralement l'exécuteur des hautes-œuvres ? Ces effets décèlent les combats internes de la raison, ou plutôt l'agence secrète de la divinité même parlant au cœur humain, et se soulevant contre la folie et la cruauté des punitions publiques.

» Je terminerai ces réflexions en observant que c'est la même fausse religion, la même philosophie erronée qui, dans le tems, allumèrent le feu du fanatisme sur l'autel de la persécution, et qui condamnent aujourd'hui les criminels à l'ignominie publique et à la mort. Mais à mesure qu'une saine philosophie et la charité chrétienne développeront leurs

peine de mort a produit cette différence dans le caractère moral de ces deux nations. Il paraîtrait d'après cela que les meurtriers de Toscane auraient été attirés, par la sévérité des punitions, dans le voisinage de Rome, plutôt que ceux de Rome ne l'étaient en Toscane par la lenéité des lois. Nous n'avons donc rien à appréhender de cette mesure, et, si d'ailleurs quelque mauvais effet pouvait résulter de cette épreuve, il n'est que trop facile de revenir au système d'extermination.

Un argument sur lequel j'ai insisté dans mon premier rapport et qui a trait au caractère de férocité imprimé au peuple par cette punition, vient d'être développé d'une manière si frappante par un événement subséquemment arrivé dans la Pensylvanie, que je ne puis le passer sous silence. Après que l'exécution de Lechler eut assouvi la curiosité des habitans des environs de New-York et de Lancaster, et eut produit ses résultats d'homicides et autres crimes, un malheureux fut condamné à la même peine de mort, pour une offense du même genre, dans une autre partie de l'État où le peuple n'avait pas encore joui de ce spectacle : une foule immense se rassembla, la victime fut amenée, tous les yeux de la masse vivante qui environnait le gibet étaient fixés sur cet infortuné, et brillaient du désir de voir le moment où il serait lancé dans l'éternité. Il y eut du délai ; ils devinrent impatiens : ce délai se prolongea, ils s'exaspérèrent, poussèrent des cris semblables à ceux que fait entendre le parterre quand au théâtre il provoque la levée du rideau trop tardive à son gré. Avides du plaisir qu'ils attendaient du spectacle de l'agonie de leur

vrais principes, elles s'accorderont à étouffer les flammes et à bannir les supplices. Si ces principes continuent de répandre leur influence sur le gouvernement, comme ils le font depuis quelque tems, je me plais à espérer que le moment n'est pas bien éloigné où les échafauds, les piloris, les fers, les carcans, les roues (instrumens habituels des punitions publiques) seront relégués dans l'histoire avec les chevalets, les tenailles, etc., comme monumens de la barbarie des siècles et des États, et comme une preuve affligeante de la lenteur des progrès de la raison et de la religion dans l'esprit humain. » (*Reflexions sur les punitions publiques.*)

semblable, leurs clameurs devinrent celles de cannibales. Mais lorsqu'on leur annonça qu'un sursis les privait de la jouissance de contempler ses dernières angoisses, leur fureur ne connut plus de bornes, et ce ne fut qu'avec difficulté que le pauvre maniaque (car on découvrit qu'il était insensé) put être dérobé par les officiers de justice, au sort que semblaient lui préparer les plus déterminés (1). Ceci n'est point un tableau surchargé; plus d'une fois ce sentiment barbare s'est manifesté dans diverses parties de l'Union; et il sera toujours excité par les exécutions publiques, à moins qu'il ne soit remplacé par le sentiment non moins dangereux d'admiration et d'intérêt pour le patient. Lequel des deux prévaudra? c'est ce qui dépend des circonstances que ni le législateur, ni le juge ne sauraient prévoir ni détourner. Mais l'un et l'autre de ces sentimens détruisent entièrement le bon effet qu'on espère obtenir des punitions publiques.

Je ne puis ni ne dois abandonner ce sujet sans représenter encore aux plus sérieuses méditations de la législature un argument dont l'importance s'accroît dans mon esprit chaque fois qu'il le considère de nouveau, et que la voix de la conscience, si nous l'écoutons, nous dit être concluant: c'est la nature irrémédiable de cette punition. Jusqu'à ce que les hommes aient acquis de nouvelles facultés qui les mettent à même de discerner l'innocence de la culpabilité sans le secours de témoins faillibles et corruptibles, nous courons le risque de condamner l'innocent. Si cette conséquence était aussi profondément sentie qu'elle devrait l'être, se trouverait-il un seul partisan qui oserait étayer cette punition qui, infligée en pa-

---

(1) Cette scène scandalense eut lieu à Orwighbourg; le malheureux insensé qui faillit être sacrifié s'appelait Ziernerman. Je tiens ces détails d'une personne de la plus haute respectabilité en Pensylvanie, qui ajoute au narré de ce fait: Les exécutions, dans cet État, sont des scènes de désordre et de toutes sortes d'iniquités; vingt, trente, quarante mille personnes se rassemblent en cette occasion. Dans les campagnes deux, trois jours se passent en réjouissances qui rappellent les foires d'autrefois.

(Note de M. Livingston.)

reil cas, a pour la malheureuse innocence tous les caractères du meurtre le plus atroce. Ses effets surpassent en barbarie l'acte du plus infâme assassin. Celui-ci poignarde, frappe ou empoisonne, et la victime expire d'un coup imprévu, sans être donnée en spectacle à la curiosité publique, sans laisser à ses meilleurs amis des doutes sur son innocence, sans se voir abandonnée d'eux, dans la conviction de sa culpabilité; elle meurt, et sa mort est un de ces accidens inévitables auxquels sont soumis tous les mortels. Sa famille est affligée, mais non deshonorée; sa mort est déplorée par ses amis et honorée par son pays s'il en a bien mérité durant sa vie. Mais l'homicide juridique, le meurtre de l'innocent, avec les formes sacrées de la loi, n'a point ces circonstances adoucissantes. Ici la mort, lente dans son approche, indécise dans ses coups, fait éprouver à sa victime, non-seulement ces angoisses de l'âme qui naissent du conflit de la crainte et de l'espérance, en attendant sa condamnation; mais après...., dans l'isolement d'un cachot, elle est en proie, durant chacune des minutes de vie que lui laisse la cruelle douceur des lois, à toutes ces anticipations décourageantes, cent fois pires que la mort. Le sentiment intime de l'innocence, qui nous soutient dans les autres adversités, se convertit pour lui en une source d'amertume et de désespoir quand il reconnaît que ce n'est pas une protection contre l'infamie et la mort; et lorsque les liens qui l'attachaient à sa patrie, à sa famille, à ses amis, vont à jamais être brisés, aucune réflexion consolante ne vient adoucir l'horreur de ce dernier moment: il laisse à ses enfans une infamie non méritée, à ses autres parens, un nom flétri dans la société, et courbe vers le tombeau les têtes blanches des auteurs de ses jours. En sortant de son cachot, il voit la foule assemblée pour contempler ses dernières agonies; il monte au fatal poteau, et une vie innocente est terminée par une mort deshonorante. Ce n'est pas un tableau d'imagination: plût à Dieu le fût-il! Plût à Dieu, si la mort doit être infligée, qu'on pût découvrir des moyens certains pour ne la faire tomber que sur des têtes coupables! Mais ces faits

sont arrivés ; ces meurtres légaux ont été commis. Et quels furent les premiers auteurs de ces crimes ? Qui a autorisé une punition qui n'admet aucune rémission pour l'innocence ? Qui a serré le nœud fatal ? Qui a fait tomber la hache sur une inoffensive créature ? Ce n'est pas le bourreau, vil instrument salarié pour accomplir l'œuvre de mort. Ce n'est pas le jury qui condamne, ni le juge qui prononce la sentence, ni la loi qui sanctionne ces erreurs, mais bien les législateurs qui firent la loi, ceux qui, ayant le pouvoir de la rappeler, la laissent exister. Voilà les personnes qui sont responsables à leur patrie, à leurs consciences et à leur Dieu. Non-seulement ces horreurs ont eu lieu, mais elles seront renouvelées ; les mêmes causes produiront les mêmes effets : l'innocent a été sacrifié pour le coupable, il le sera encore. Nous le savons, cette affreuse vérité fatigue nos regards. Nous ne pouvons ni la méconnaître, ni l'éviter. Un mot suffirait pour sauver l'innocent et assurer la punition du coupable, et nous pourrions hésiter à le prononcer ! Nous contenterons-nous de notre exemption imaginaire de pareils accidens, et fermerons-nous l'oreille aux cris de la justice et de l'humanité ! « La sensibilité, pour me servir de l'expression d'Éden (1), s'endormira-t-elle au sein des jouissances, sans se réveiller à la voix de l'infortune ? » Je m'appesantis sur ce point, parce que j'ai vu plus d'une condamnation sur de fausses interprétations de la loi, sur la foi de témoins déçus ou parjures, condamnations qui eussent été révoquées avant ce jour, si les malheureuses victimes n'étaient hors de la portée des réparations humaines. J'ai vu, dans le sombre silence des cachots, l'expression muette de l'indignation profondément concentrée, luttant contre la douleur. J'ai entendu des attestations solennelles d'innocence faites d'un ton que l'artifice ne saurait imiter. J'ai écouté avec un étonnement mêlé d'effroi les adjurations d'une de ces victimes, dont les accents, d'une énergie plus qu'humaine, sommaient son perfide accusateur et son juge

---

(1) *Principes de la loi pénale.*

abusé à comparaître avec lui devant le trône de Dieu ; cet appel au grand tribunal, qui n'erre jamais, et devant lequel l'appelant allait paraître dans quelques heures, était fait pour exciter la présomption de son innocence : cette présomption fut changée en certitude ; le parjure du témoin fut découvert, et le monstre échappa par la fuite à l'infamie qui l'attendait. Mais il était trop tard pour réparer le mal, et cette découverte n'eut d'autre conséquence que d'ajouter à la quantité de cas pareils un exemple de plus du danger, je dirai de l'impunité de s'arroger cet attribut de la puissance divine, sans être doué de l'infailibilité qui peut seule en diriger l'exercice. Cette seule objection, lors même que toutes les autres raisons pressantes qui s'élèvent contre la peine de mort n'existeraient pas, cette considération seule suffirait pour me faire accueillir avec transport le décret d'abolition de la punition capitale, comme un événement si honorable pour ma patrie, si consolant pour l'humanité, qu'il ne serait pas trop chèrement acheté au prix d'une vie entière de travail.

Je ne puis abandonner ce sujet sans soumettre préalablement à l'assemblée générale l'opinion d'un homme dont l'autorité justifierait des épreuves bien plus hasardeuses que celle qu'on propose, et dont les argumens sont aussi convaincans que le nom est respectable ; ce ne sont pas ici les opinions d'un individu que le jargon moderne qui couvre l'ignorance du siècle puisse qualifier de théoricien, mais celles d'un personnage dont l'existence entière fut dévouée à l'exercice des fonctions utiles et honorables de la plus haute magistrature, dont le nom n'est jamais prononcé qu'avec révérence, et dont la doctrine est citée comme autorité, toutes les fois que les vrais principes des connaissances légales sont mis en question ; écoutons le vénérable d'Aguesseau.

« Qui croirait qu'une première impression décide quelquefois la question de vie ou de mort ? Une réunion fatale de circonstances qui semblent avoir été expressément rassemblées par le sort pour consommer la ruine d'un infortuné, une foule de témoins muets, par cela même plus dangereux, déposent

contre l'innocence ; elles influent le juge ; son indignation s'allume ; son zèle même contribue à le séduire. Convertissant son caractère de juge en celui d'accusateur , il ne considère que ce qui tend à prouver la culpabilité ; et il sacrifie à ses propres raisonnemens l'homme qu'il eût sauvé s'il n'eût fait attention qu'aux preuves de la loi. Un évènement imprévu démontre quelquefois que l'innocence a succombé sous le poids de conjectures, et révèle la fausseté des conclusions que le juge avait tirées des circonstances. La vérité lève le voile, dont la probabilité l'avait enveloppée ; mais elle se montre trop tard, le sang de l'innocent crie hautement vengeance contre les préventions de son juge, et le magistrat passe le reste de sa vie à déplorer un malheur que tout *son repentir ne saurait réparer* (1). »

On a quelquefois reproché aux partisans de cette réforme la chaleur avec laquelle ils y travaillent, comme procédant d'une crainte puérile qui exagère l'appréhension d'une chose que nul ne peut éviter. On se trompe ; nos raisonnemens n'exagèrent point le prix de la vie. Il est des occasions où l'on doit en risquer la perte ; où la certitude de la mort doit être envisagée avec calme et fermeté. Ces occasions s'offrent au patriotisme, dans la défense de la patrie et de ses droits ; à la bienveillance, dans le salut de son semblable en péril ; à la religion, dans la persécution qui présente aux fidèles la couronne du martyr ; et ce serait une grande erreur que de s'imaginer que ceux qui proposent l'abolition de la peine de mort redoutent, plus que ceux qui veulent la maintenir, cet accident inévitable de notre nature, ou cette conséquence possible de nos devoirs. Celui qui sauvait la vie d'un citoyen romain obtenait une récompense plus honorable que le soldat qui aventurait la sienne, en montant le premier à la brèche. Le chêne était préféré au laurier, et la couronne civique à la couronne murale. Dans les beaux jours de la république, les Romains avaient

---

(1) D'AGUESSEAU, 16<sup>e</sup> ENCICLOPIALE.

aboli cette punition. Loin (s'écrie leur grand orateur, s'efforçant, dans un âge corrompu, de réveiller les anciens sentimens à ce sujet) loin de nous la punition de mort, ses ministres, ses instrumens! Écartez-les, non-seulement de nos corps, mais de nos yeux, de nos oreilles, de notre pensée! Car non-seulement l'exécution, mais l'appréhension, l'existence, la mention même de ces choses, est indigne d'un homme libre et d'un citoyen romain. Les Romains n'étaient pourtant pas remarquables par leur crainte pusillanime de la mort. A l'époque dont je parle, ils n'avaient pas besoin du stimulant de la peine capitale pour les exciter à s'immoler pour la patrie. On pourrait, au contraire, arguer avec plausibilité, que la disposition servile qui dégrada les derniers tems de la république fut, en quelque sorte, due au changement qui fit du sacrifice de la vie l'expiation du crime, au lieu de la preuve et de la consommation du dévouement patriotique.

Convaincu d'être tombé dans beaucoup de répétitions, et certain d'avoir affaibli, en les reproduisant, des argumens mieux développés par d'autres, je crains néanmoins encore d'avoir omis quelque chose qui eût pu peut-être porter la conviction dans l'âme de ceux auxquels ce rapport s'adresse. La ferme et religieuse persuasion où je suis de la vérité de la doctrine que j'avance, contrariée par le sentiment intime de mon incapacité de la communiquer aux autres, doit avoir répandu de l'obscurité là où les intérêts de l'humanité eussent exigé de la clarté, et semé de la confusion dans un travail où le plus grand ordre était requis. Mais la vérité se fera jour à travers ces obstacles. Du sein des nuages dont s'enveloppe l'imperfection humaine, sa voix se fera entendre, comme celle du Tout-Puissant, du sommet de la montagne, répétant aux nations ainsi qu'aux individus le grand commandement : « *Tu ne tueras point.* »

---

## NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. JEAN SCHWEIGHAEUSER, DE STRASBOURG.

Au commencement de ce siècle, l'ancienne université de Strasbourg, célèbre surtout par les hommes éminens qui s'y succédèrent dans la chaire de droit public et d'histoire, était illustrée par trois philologues, tels qu'on les rencontre rarement à la fois et dans la même ville. La Hollande avait bien vu se perpétuer chez elle la série des savans interprètes de l'antiquité : Ruhnken avait pris la place d'Hemsterhuis, Valckenaer et Wittenbach les suivirent à peu de distance; mais jamais on n'y avait vu, au même endroit, une réunion de savans presque du même âge et de la même célébrité, comme Strasbourg l'offrait à cette époque. BRUNCK, SCHWEIGHAEUSER et OBERLIN y formaient alors un triumvirat utile et paisible, qui, loin de proscrire, attirait au contraire de toutes parts les hommes studieux, ceux surtout que la gravité des lettres antiques avait su captiver. Aussi ne fut-il point éphémère comme l'étaient jadis ceux que l'intérêt et la soif de dominer avaient appelés à l'existence : l'ambition, la jalousie ne rompirent pas les liens qui attachaient entre eux ces hommes que l'ardeur de la science avait unis, et que leur ville natale confondait dans une même estime.

L'éditeur de Sophocle et d'Aristophane, Brunck, le plus âgé des trois, fut aussi le premier à payer le tribut à la nature; arrivée au milieu de grands événemens politiques, sa mort ne fit pas autant de sensation qu'on aurait dû s'y attendre après une vie si utile à la science, illustrée par des travaux si importants. Trois ans après, Oberlin suivit au tombeau celui sur les traces duquel il avait marché : le deuil fut alors d'autant

plus général que l'activité de ce savant infatigable, qui se multipliait pour suffire à tout, avait été plus grande, qu'elle s'était étendue à toutes les branches de la vie littéraire et scientifique de sa ville natale, et qu'il ne restait plus de cette école féconde en savans, que celui qui remplit alors un triste devoir, en consacrant la mémoire de son collègue par un discours digne, par son éloquence et la pureté de la diction latine, de survivre à toutes ces compositions académiques dont les rentrées, les promotions et tous les événemens quelconques offraient alors d'éternelles occasions. Il est vrai qu'à lui seul Schweighaeuser pouvait suffire à la gloire d'une Université, comme au sacerdoce des Muses antiques : mais à la mort d'Oberlin, en 1806, il avait atteint sa soixante-quatrième année; son tour semblait prêt à venir aussi, et personne n'était là pour recueillir un si bel héritage.

Cependant, malgré les vicissitudes du sort, malgré les fatigues d'une vie presque accablée de travaux, la carrière de ce savant se prolongea bien au-delà des limites communes, et enrichit la science de trésors nouveaux qu'on n'aurait osé se promettre de la plume débile d'un septuagénaire; à quatre-vingts ans même sa tâche n'était pas accomplie, et ce n'est qu'après avoir mis la dernière main au monument qu'il érigeait au père de l'histoire, que le digne vieillard posa enfin la plume et se reposa de ses travaux. Ses facultés n'éprouvèrent pas la moindre altération, et nous étions à la fois heureux et étonnés de l'espérer que nous avions de le conserver encore des années, quand il nous fut enlevé subitement par une mort qui, long-tems pressentie et arrivée au dernier terme de la vie humaine, nous paraissait pourtant inopinée.

Jean Schweighaeuser, fils d'un pasteur et chanoine au temple protestant de Saint-Thomas, naquit à Strasbourg le 26 juin 1742. A peine âgé de cinq ans, il entra au gymnase de cette ville, établissement antique, fondé au tems de la réforme religieuse sur le plan du savant Sturm; et, après avoir passé huit ans à cette école, où plus d'un prix fut décerné à ses progrès, il fit inscrire son nom sur la liste des étudiants de l'Uni-

versité. Là Rang et Lorenz devinrent ses maîtres pour le grec et le latin ; il étudia l'histoire sous Schoepflin, auquel son immense savoir a obtenu la charge d'historiographe du roi ; d'autres savans l'initèrent aux profondeurs de la philosophie ou lui enseignèrent les mathématiques, la physique, la chimie. Destiné au ministère du culte, il s'appliqua ensuite à l'étude de la théologie, ainsi qu'à celle des langues hébraïque, syriaque et arabe, dont la connaissance est considérée, parmi les protestans, comme une base indispensable de la première. Le dogme et l'histoire ecclésiastique l'occupèrent après : son génie vaste et multiple n'avait aucune peine à embrasser à la fois tant de branches du savoir, et il ne crut pas nuire à ses succès en y joignant encore la botanique, l'histoire naturelle et l'anatomie, bien qu'elles semblassent le détourner du but que déjà il s'était proposé. Mais séduit par la réputation des Spielmann, des Herrmann, il ne voulut point rester étranger à des cours fréquentés par une foule de jeunes gens de tous les pays, que la célébrité des professeurs attirait. Heuss et Frid, ses maîtres de philosophie, ne jouissaient pas de la même réputation ; mais leur élève ayant une prédilection marquée pour cette science, il aimait à se fortifier, par leur commerce, dans l'étude analytique de nos facultés, ainsi que des règles imposées à leur exercice. Toutes ces parties embrassées à la fois avaient dû consumer plus d'années qu'on n'en accorde ordinairement aux cours universitaires : au lieu des trois ou quatre ans qui aujourd'hui paraissent si longs à l'impatience de la jeunesse, il passa dix ans sur les bancs de l'école, retenu d'ailleurs dans sa ville natale par les devoirs que lui imposaient l'âge avancé de son père, et la piété avec laquelle il les remplissait. Décidé enfin à faire l'essai de ses talens, il soutint, en 1767, sous la présidence du vénérable Reuchlin, une thèse sur l'ordre moral qui règne dans le monde, imprimée sous le titre de *Systema morale hujus universi*. Cette dissertation, que le répondant avait lui-même rédigée, méthodique et claire aussi-bien qu'écrite avec un grand usage de la langue latine, annonçait dans son auteur une tête forte et bien organisée, repoussant de vaines théo-

ries, une profondeur intelligible aux seuls adeptes, mais creusant la matière avec une rare pénétration.

Le vieux pasteur n'avait pu être témoin de ce premier triomphe de son fils, il était mort avant la solennité qui a marqué si honorablement les premiers pas de ce dernier dans la carrière des sciences. Dégagé alors du lieu qui l'avait retenu, Schweighaenser quitta Strasbourg avec la résolution de n'y retourner qu'après avoir fait, dans les pays étrangers, une ample provision d'expérience et de lumières. La capitale l'attira naturellement en premier lieu : il y vola avec l'ardeur de la jeunesse et cette soif de la science qu'une vie si longue n'a pu entièrement satisfaire. Les trésors entasés pour la science, et le commerce des savans l'attirèrent tour à tour ; s'étant surtout attaché au célèbre de Guignes, il fit, sous sa direction, de grands progrès dans la connaissance du syriaque et de l'arabe. Puis il alla en Allemagne pour étudier encore les langues orientales : à Göttingue il fréquenta avec la plus louable persévérance les cours de Walch, de Miller, d'Achenvall, de Heyne, de Feder, de Diez et de Less, et plusieurs de ces hommes distingués accordèrent leur amitié au jeune homme studieux qui attachait un si haut prix à leurs leçons et à leur estime. De Göttingue, il alla à Halle, et de là à Leipzig où il se fit aimer de Reiske qui l'initia, lui et son ami Schnurrer, depuis professeur à Tubingue, dans la connaissance plus intime non-seulement de l'arabe, mais encore de la langue grecque et de ses grands auteurs tragiques. Le tems passé près de ce savant, si original à la fois et si érudit, fut précieux pour lui ; et ce qui stimula encore son zèle, c'est qu'il eut pour condisciple la femme de son maître, versée dans la littérature ancienne, et dont les progrès pouvaient bien exciter son émulation. L'Allemagne abonde en foyers de sciences et de lumières : de Leipzig, Schweighaenser passa à Dresde et puis à Berlin, où il fit la connaissance des Sulzer, des Lambert, des Mérian, des Mendelsohn, des Spalding, des Busching et d'autres hommes placés alors sur les sommités de la carrière des lettres. Leur accueil plein de bienveillance lui fit regretter la hâte avec laquelle il fut obligé de con-

terminer son voyage. Basedow était aussi alors à Berlin : notre jeune étudiant ne négligea pas l'occasion de voir un philosophe déjà connu alors, et que ses efforts pour améliorer les méthodes d'enseignement devaient rendre célèbre. Depuis long-tems l'Angleterre appelait notre voyageur : il se rendit, par Brunswick et Wolfenbittel, à Hambourg, où, avant de s'embarquer, il eut l'avantage de voir le grand Lessing dont les lauriers embellissaient la retraite. A Londres, Askew et Turton accueillirent avec empressement notre philologue : le premier le fit même assister aux séances de la société royale où il se félicita d'approcher des érudits célèbres avec lesquels il resta ensuite en relation : il travailla aussi au Musée britannique, fréquenta la bibliothèque royale, et visita les librairies qui avaient alors le plus de renommée. Sa connaissance de l'anglais lui fut d'un grand secours, et la facilité avec laquelle il s'énonçait en latin lui offrit un moyen subsidiaire auprès des savans qui ne parlaient ni le français, ni l'allemand. A Oxford, il passa une grande partie de son tems à la bibliothèque Bodléienne, en consuma le reste avec Kennicott, Swinton, Hunt et White, et se lia particulièrement avec ce dernier. Si près de la résidence de l'évêque Lowth dont il avait soigneusement étudié les ouvrages, il ne put résister au désir de présenter ses hommages à cet homme éminent ; il en fut reçu avec une hospitalité parfaite, relevée par la simplicité des manières de ce prélat.

Plus de deux ans s'étant déjà écoulés depuis son départ de Strasbourg, et les dépenses inséparables d'une vie passée ainsi en voyages menaçant d'épuiser ses ressources, Schweighaeuser songea enfin à retourner chez lui, heureux de trouver sur sa route de nouveaux objets dignes de tout son intérêt, et l'occasion de faire d'autres connaissances non moins utiles à son avenir. Ayant choisi la route de la Hollande et des Pays-Bas, il visita Rotterdam, La Haye, Amsterdam, Utrecht et Leyden, et vit dans cette dernière ville, siège illustre de l'érudition classique, le célèbre Ruhnkenius dont les commentaires sont des modèles de critique comme son éloge d'Heisterhuis est un chef-d'œuvre d'éloquence. Il arriva enfin par Bruxelles et Metz

à Strasbourg, vers la fin de 1769 ; ses anciens maîtres le revirent avec joie, et Brunck, alors dans toute la force de son talent, le reçut dans son intimité.

Schweighaenser avait eu à peine le tems de repasser dans son esprit et de mettre en ordre tous les trésors dont son voyage l'avait enrichi. Il commençait seulement à tirer parti de la connaissance de l'hébreu et de l'arabe que ce même voyage lui avait procurée, quand la chaire de logique et de métaphysique, devenue vacante, éveilla son ambition en même tems qu'elle ranimait son ancienne prédilection pour la philosophie. Il l'obtint en effet en 1770, comme professeur-adjoint, et consacra le premier pas fait dans la carrière des honneurs académiques, par une dissertation inaugurale sur cette question : quelle est la connaissance de l'homme qui a le plus de certitude pour lui, de celle des choses corporelles, ou bien de celle qu'il a de sa propre essence ? Dans une déduction rapide, mais concluante, l'auteur fait voir que toute la connaissance que nous avons des choses extérieures se réduit à des accidens, à celles de leurs qualités qui tombent sous les sens, mais que c'est par l'étude de nous-même que nous acquérons l'idée de substance que rien au dehors ne saurait nous donner. Cette dissertation, comme la précédente, prouva dans son auteur une rare aptitude pour l'analyse et une clarté parfaite dans les idées ; il faut dire la même chose de celles qu'il rédigea successivement pour les jeunes aspirans aux degrés académiques, appelés à les soutenir comme thèses sous sa présidence. De ce nombre sont le traité *de sensu morali*, les sentences philosophiques et la théologie, ainsi que la morale de Socrate, qui sont de l'année 1785.

Jusqu'en 1777, Schweighaenser avait alternativement enseigné la logique et la métaphysique : la mort de Scherer lui en ouvrit à cette époque la chaire dont il n'était encore qu'adjoint ; mais son collègue Muller étant mort immédiatement après, il obtint la chaire des langues grecques et orientales, qu'il occupa jusqu'à la fin de ses jours, et pour laquelle il avait trouvé dans la personne du célèbre Oberlin un compé-

titeur redoutable. Au moment d'entrer en fonctions, il invita le public à cette solennité, suivant l'usage, par un programme où il rend compte des principaux événemens de sa vie, avec une candeur et une modestie dignes d'éloge. Ce fut le 14 novembre 1778 qu'il fut installé. Il revint alors à l'étude des langues, avec cette ardeur et cette persistance qui sont les plus sûrs garans du succès, sans toutefois négliger la philosophie, à laquelle ses thèses, rédigées pour des élèves appelés à les soutenir, eurent toujours trait, comme il a été dit plus haut. En même tems, il ne dédaigna pas des études plus modestes : il donnait en particulier des leçons d'anglais, et arrangea, dans des momens de loisir, une petite Encyclopédie de la jeunesse, intitulée : *Teutsches Lesebuch*, où il fit entrer un chapitre sur la nature de l'homme tout entier de sa main, et composé avec le plus grand soin. Il paraît avoir attaché beaucoup d'importance à ce morceau, puisque, l'ayant traduit en latin, il l'inséra plus tard dans le premier volume de ses opuscules, en forme d'appendice.

Jusque-là l'activité littéraire de Schweighaeuser se réduisait à des compositions de peu d'étendue : nous allons le voir se lancer dans la carrière qu'il a depuis parcourue avec tant de gloire. Quand il en eut fait l'apprentissage sous Brunck, qu'il aida dans son édition d'un choix de tragédies grecques, ce célèbre savant le mit en relation avec l'anglais Musgrave, qui, désirant connaître les leçons et les variantes d'un manuscrit d'Appien, conservé à la bibliothèque d'Augsbourg, s'était adressé à Brunck pour en obtenir la communication. Celui-ci chargea notre jeune philologue de collationner ce manuscrit fort important avec les éditions imprimées; et c'est pendant ce travail que Schweighaeuser se convainquit à quel point le texte de l'historien des guerres civiles et de Mithridate était altéré, de combien d'améliorations il était susceptible.

Plein d'empressement, il fit part de ses découvertes au savant anglais, de manière à lui donner une haute idée des moyens de son correspondant; il rédigea presque immédiatement plusieurs dissertations, non-seulement sur le texte de

l'histoire d'Appien, mais encore sur la personne et la vie de cet auteur, ainsi que sur le degré de confiance auquel il peut prétendre. Dans ces opuscules, écrits toujours avec la même élégance du style latin, il hasarda plusieurs conjectures critiques, avec une prévision si heureuse, que l'examen des manuscrits les confirma pour la plupart. Musgrave, distrait par d'autres occupations, et forcé par son état physique de s'abstenir du travail, l'engagea alors à se charger lui-même de la tâche que ses recherches avaient déjà facilitée, lui promettant son appui et ses conseils. L'entreprise n'était pas facile : depuis cent ans personne n'avait songé à purger le texte d'Appien des altérations de toute espèce que les copistes lui avaient fait subir, et cet auteur était tombé dans une déconsidération que rien ne justifiait. Quant aux deux premières éditions, elles étaient aussi incorrectes que défectueuses; Toll, qui dans une troisième, avait bien essayé quelques améliorations, poussa l'incurie jusqu'à réimprimer les fragmens de l'histoire illyrienne donnés par Charles et par Henri Étienne, bien que depuis, et 70 ans avant Toll, Hoeschel eût mis au jour ce livre tout entier. Une nouvelle ère commença pour l'historien grec avec la nouvelle édition que Schweighaeuser en publia en 1785 : en prouvant que l'histoire des Parthes, à laquelle surtout Appien devait sa mauvaise réputation, n'était aucunement son ouvrage, il le vengea des attaques portées contre lui, et il débarrassa le reste de ses compositions d'une foule de leçons inadmissibles. De plus, il lui restitua l'histoire illyrienne dans son intégrité, combla les lacunes qui jusque-là avaient interrompu le récit des guerres puniques, recueillit dans Photius et dans Suidas de nouveaux fragmens qu'il renvoya à l'endroit d'où ils étaient détachés, et rangea tous les livres dans leur ordre naturel que les autres éditeurs avaient interverti. Au texte reconstruit ainsi à l'aide de matériaux très-nombreux, comme d'une critique conjecturale le plus souvent heureuse, il joignit des notes détaillées justificatives du texte, des tables alphabétiques, un vocabulaire des principales locutions d'Appien, et refondit entièrement les anciennes traductions latines faites sur des

originaux encore encombrés d'erreurs. Ce savant travail, publié à Leipzig, en dix tomes ou trois volumes in-8°, ne fonda pas seulement la réputation de son auteur, mais le plaça de prime-abord au premier rang des critiques et des hellénistes.

Grand ami du travail et incapable de s'arrêter dans la route où son premier pas était un succès, Schweighaeuser n'interrompit un moment ces recherches que pour se livrer à d'autres non moins pénibles. Après avoir fait paraître, en 1789, une série d'observations grammaticales et critiques sur le Lexique de Suidas, monument précieux par les restes d'ouvrages qu'il a sauvés, mais qui ne nous est parvenu que surchargé d'altérations, il commença l'édition de Polybe, peut-être son ouvrage le plus important, celui qui rendit le témoignage le plus éclatant de sa perspicacité critique, de son grand usage des manuscrits, et de sa facilité à pénétrer dans l'esprit et le style d'un auteur. Le premier volume parut la même année, encore à Leipzig, où le libraire Weidmann s'empressa d'accueillir et de provoquer les nouvelles entreprises d'un homme dont le nom commençait à devenir européen.

On sait qu'il ne reste des œuvres de l'Achéen, ami des Scipions, que les cinq premiers livres en entier, puis des extraits des douze ou treize suivans, faits anciennement par un abrégiateur, enfin quelques fragmens conservés dans les recueils intitulés : *De Legationibus* et *De Virtutibus et Vitiis*. A ces précieuses reliques l'éditeur en ajouta d'autres recueillies dans Suidas et dans Étienne de Byzance, et, le premier, il s'appliqua à reconnaître l'ordre suivant lequel tous ces fragmens étaient disposés dans les trente-cinq livres perdus, pour les rétablir à leur véritable place. On sent de quelles difficultés une semblable entreprise était accompagnée, mais elles furent surmontées avec tant de bonheur qu'un petit nombre de fragmens seulement, trop courts pour offrir des moyens de classification, durent être rejetés à la fin de l'ouvrage. Après cette opération, il s'appliqua à corriger le texte vulgaire à l'aide de manuscrits jusque-là négligés, et des nombreuses variantes entassées plutôt qu'exploitées par Ca-

saubon. Des notes critiques peu étendues furent placées sous le texte, un commentaire plus détaillé suivit dans des volumes à part; la traduction élégante mais souvent inexacte de Casaubon fut refondue, les tables des matières augmentées, et cette édition fut encore enrichie d'un glossaire très-remarquable dans lequel sont discutées les particularités du style de Polybe.

Malheureusement ce travail important ne put pas s'accomplir sans interruption : tombé dans des tems de désastreuse mémoire, il ne défendit pas son auteur contre les tribulations auxquelles tant d'hommes de bien se trouvaient alors exposés. Schweighæuser, sage et ferme dans ses principes, avait donné peu de gâges de civisme : on l'accusait d'être le confident de l'infortuné Dietrich, premier maire de Strasbourg, de tenir chez lui des conciliabules nocturnes, d'intriguer contre le triomphe de l'égalité républicaine. Ayant d'ailleurs accepté quelques fonctions publiques, il y avait déployé la franchise et l'énergie de caractère qui lui étaient propres : c'était plus qu'il n'en fallait pour aller grossir le nombre des suspects que nos Jacobins entassaient au séminaire épiscopal. Après y avoir passé vingt jours, cette prison ne s'ouvrit pour lui qu'à condition que dans les vingt-quatre heures il quittât la ville pour s'éloigner des frontières d'au moins vingt lieues. Baccarat, humble village du département de la Meurthe, lui offrit alors un asile, où il resta plus d'un an avec une partie de sa famille. Mais là même il ne put continuer tranquillement ses paisibles travaux. La lampe nocturne du savant, ses veilles prolongées souvent jusqu'à l'aube du jour, paraissaient suspectes : quel motif pouvaient-elles avoir si non des trames aristocratiques et de sourdes menées ? Des hommes incessamment acharnés aux intérêts matériels de leur cupidité ou de leur ambition pouvaient-ils comprendre une activité produite par la seule ardeur de s'instruire et d'étendre aussi les bornes de la science ? Toutefois les dénonciations restèrent sans effet, on en comprit l'absurdité ; on s'assura qu'il était possible de travailler la nuit

sans conspirer ; et d'ailleurs consacrer ses veilles au républicain ami de ces Scipions dont on invoquait les souvenirs, n'était-ce pas un titre d'estime aux yeux des puissans du jour ?

L'édition de Polybe fut donc achevée ; le neuvième volume parut en 1795 ; aujourd'hui elle est épuisée. Tous les hommes capables d'apprécier un travail de cette nature furent unanimes dans le jugement favorable qu'ils en portaient. Délivré de son exil, Schweighaeuser retourna alors à Strasbourg, où les études commencèrent à se relever.

L'École centrale du département du Bas-Rhin venait d'être ouverte : Schweighaeuser, ayant été nommé professeur de littérature ancienne, y fit des cours de langue grecque et d'arabe. La méthode avec laquelle il procédait, sa marche analytique, la clarté qu'il savait toujours répandre sur les objets traités par lui, la condescendance avec laquelle il se mit à la portée de ses auditeurs, la plupart faibles encore, donnèrent à son enseignement un haut degré d'utilité ; il s'y livra avec un véritable plaisir : propager la science, instruire la jeunesse, faire germer dans son esprit une science réelle, et y éveiller le goût des études graves et solides, c'était pour lui une passion, la seule peut-être qu'il connût. Il prêchait d'exemple à ses auditeurs la modestie et la circonspection, leur rappelait sans cesse la nécessité de se rendre un compte exact de tout ce qui s'offrait à leurs méditations, et leur faisait comprendre que jamais ils ne sauraient réellement que ce qu'ils auraient saisi avec lucidité et classé avec méthode. Plus tard, quand l'*Académie protestante* de Strasbourg prit la place de l'ancienne Université de cette ville, il fut aussi rétabli dans la chaire où il avait déjà rendu de si grands services, et où il continua d'enseigner, même quand cet antique établissement eut été réduit aux bornes étroites d'un séminaire, à la suite du système de centralisation et d'uniformité alors généralement suivi. A peine l'Institut de France fut-il organisé, que Schweighaeuser, nommé correspondant de la 5<sup>e</sup> classe, y fut compris : sa réputation s'était déjà fait jour au travers des intérêts politiques et des

préparatifs militaires qui absorbaient alors l'attention publique. Dans la suite, quand les classes furent remplacées par les quatre Académies, il fut nommé académicien libre de celle des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ces succès, loin de ralentir le zèle de notre philologue, l'excitèrent à de nouveaux efforts que l'état de sa fortune rendait d'ailleurs nécessaires. L'exil de 1794, fatal à sa bibliothèque, avait aussi porté un coup sensible à ses affaires domestiques jusque-là florissantes : pour subvenir à toutes les dépenses dont sa position lui faisait une loi, et entretenir honorablement sa nombreuse famille, dont l'aîné commençait dès-lors à marcher sur les traces glorieuses de son père, il fallut redoubler d'activité. Heureusement qu'en servant la science, la librairie de Leipzig avait bien fait ses propres affaires : Weidmann demanda donc à publier de nouvelles éditions de classiques retouchés par une main si habile et si exercée. Schweighaeuser, que l'amour de la philosophie n'avait jamais quitté, choisit les monumens de celle d'Épictète, conservés par Arrien et par Simplicius, et les publia, à la fin du dernier siècle, en six tomes, ou cinq volumes in-8°. Cette édition eut pour avant-coureur celle du Manuel d'Épictète, avec la Table de Cébès, deux précieux opuscules qu'il affectionnait, et qu'il ne croyait pouvoir assez recommander à l'attention des jeunes disciples des philosophes. Villebrune s'en était occupé tout récemment ; mais, loin d'en améliorer le texte, il y avait porté la confusion. Le Manuel devait aussi entrer dans l'édition complète des *Epictetæ philosophiæ Monumenta* : mais Schweighaeuser était bien aise d'exposer, avec des détails que ce grand ouvrage ne comportait pas, les principes qu'il avait suivis pour la reconstruction du texte, et de donner une revue complète des ressources qu'offraient les manuscrits existans. L'édition anglaise d'Upton forme la base du grand travail ; mais cet éditeur n'avait eu sous les yeux que des extraits très-imparfaits de plusieurs manuscrits de Paris, dont son successeur a pu noter toutes les leçons importantes. Moins timide qu'Upton, il a fait entrer dans le texte un grand nombre

de variantes que celui-ci s'était contenté de mettre en relief; il y en ajouta d'autres qui avaient échappé à Upton, et qu'il dut ou à ses manuscrits, ou à la révision de toutes les éditions anciennes d'Épictète qu'il entreprit, à l'exception seulement de celle de Salamanque. Comme pour Polybe, il recueillit un grand nombre de fragmens que ses devanciers n'avaient pas reconnus, refondit les tables des matières, et enrichit l'*index græcitatæ* d'une foule de locutions nouvelles.

A peine la philosophie d'Épictète fut-elle ainsi rendue accessible aux investigateurs des doctrines antiques, que son restaurateur, de plus en plus sollicité par les libraires comme par son zèle, se mit à un ouvrage bien différent, et dont la facétieuse gaité effaçait bien vite les rides que les leçons sévères de l'élève du Portique avaient gravées sur le front de son interprète. La Société typographique de Deux-Ponts, dont tant de bonnes éditions de classiques attestent l'activité éclairée, désirait donner une édition nouvelle du Banquet d'Athénée, espèce d'encyclopédie à laquelle nous devons des lumières de toute nature sur la vie des anciens, leurs arts, leurs idées, et sur un grand nombre de particularités de la langue grecque. L'entreprise était difficile, car elle exigeait dans celui qui s'en chargeait une multiplicité de connaissances qu'on trouve rarement réunies dans le même homme; mais elle promettait de grands résultats. On s'adressa à Schweighaeuser, qui d'abord voulut s'en excuser; cependant, des sollicitations réitérées lui firent accepter ensuite la proposition, bien que, de son propre aveu, il n'eût jamais lu jusqu'alors cet auteur d'un bout à l'autre. Ici, qu'on ne se presse pas de l'accuser de présomption: un commentaire explicatif de toutes les choses renfermées dans les *Deipnosophistes* n'entrait pas dans son plan; il avoue lui-même, avec la plus grande ingénuité, que ses connaissances n'y auraient pas suffi, que plusieurs de ces matières lui étaient entièrement inconnues, et que, s'il est des hommes qui embrassent à la fois les parties les plus diverses, son genre d'occupations ne lui avait pas permis de se placer de leur nombre. Il faut le dire en cette occasion. Schweighaeuser poussait bie

loin la modestie dans les jugemens qu'il portait sur lui-même : loin de se ménager, il avouait avec franchise ce que son travail lui semblait laisser à désirer ; là où des hommes plus superficiels avançaient sans encombre, lui se trouvait arrêté à chaque pas ; et plus d'une fois il dit ces paroles : qu'il n'était pas aussi heureux que ces jeunes philologues, souvent ses élèves, qui comprenaient sans difficulté des passages dont l'intelligence, très-voilée à son avis, lui avait coûté des semaines d'études. Ce langage honorait son caractère en même tems qu'il pouvait confondre la médiocrité. D'un autre côté, toujours prêt à recevoir des lumières de quelque part qu'elles lui vissent, Schweighauser aimait à rendre justice aux autres, très-différent en cela de ces demi-savans qui croient se grandir eux-mêmes de tout le mérite qu'ils refusent à leurs rivaux.

Schweighauser sentait donc bien toute l'importance du travail dont il se laissait charger, mais il comptait sur l'assistance de ses amis, de Brunck, de Hermann le naturaliste, et surtout d'un savant dont il n'a pas cru pouvoir révéler le nom. Malheureusement ces espérances furent déçues.

Ayant découvert un manuscrit de Venise qui avait appartenu autrefois au cardinal Bessarion, et que sa perspicacité lui fit reconnaître pour celui dont tous ceux qu'on connaissait entièrement étaient copiés, il put rétablir le texte d'Athénée là où les copistes l'avaient altéré, et, à l'aide d'un autre manuscrit renfermant l'építome et l'abrégé du Banquet fait très-anciennement, et dont le scholiaste Eusthathe s'était déjà servi ; il remplit les grandes lacunes qui étaient restées dans les éditions. De plus, il tira parti des observations publiées sur Athénée par Hugo Grotius, Saumaise, Reinesius, Valckenauer, Toup, Ruhnkenius et Lefèvre de Villebrune, postérieurement à l'apparition du savant commentaire de Casaubon, et y ajouta le résultat de ses propres lectures. Sa préface, longue de cent vingt pages, est un chef-d'œuvre de style, comme elle est un modèle de discussion, de critique et de modestie. Toute cette belle édition, imprimée de 1801 à 1807, forme 14 volumes in-8° ; elle est un des plus beaux titres de gloire pour son auteur.

En 1806, Oberlin fut enlevé à l'Académie de Strasbourg, dont il était un des ornemens : notre philologue fut chargé d'en faire, suivant l'usage anciennement établi, l'éloge public en langue latine. Rien de plus intéressant que ce discours par lequel il rendit aux mérites de son rival le plus juste hommage ; la finesse des observations s'y allie à la plus grande simplicité de l'expression, et le style latin, digne des grands maîtres à l'école desquels Schweighaeuser s'était formé, ne peut être comparé, dans les tems modernes, qu'aux écrits immortels des grands philologues de Leyden et d'Amsterdam, ou, en remontant plus haut, qu'à la latinité élégante et châtiée de Muret. La même année, Schweighaeuser publia la collection des opuscules critiques et philosophiques dont il a déjà été question. L'homme vieilli dans les travaux n'avait pas à rougir de ses essais de sa jeunesse : les *Opuscula academica*, justement estimés de ceux qui préfèrent le positif dans les théories à de vagues et excentriques spéculations, fournirent une nouvelle preuve de la netteté qui des idées était passée dans le langage de leur auteur, en même tems qu'ils déposèrent en faveur de ses sentimens chrétiens et de son attachement aux vérités religieuses. Entre les mains de la jeunesse, ce livre, trop peu répandu, serait de la plus haute utilité, en ce qu'il fixerait irrévocablement ses idées sur des matières qui, éclaircies depuis longtems, ne peuvent que perdre à la manière nouvelle dont on s'évertue à les produire. Aussi, son auteur s'en était-il promis de grands résultats : car, par une bizarrerie dont les exemples sont fréquens, il attachait bien plus d'importance à ces discussions philosophiques dont sa vocation l'avait rappelé, qu'à ces travaux précieux auxquels il devait le grand nom qu'il avait obtenu dans la république des lettres ; pleine d'un réserve modeste quand il tient l'arme de la critique, il devient tranchant en discutant les systèmes des philosophes. Il assure avoir senti les idées auxquelles Kant a donné ensuite tant de relief, il se flatte même qu'en les produisant il a évité les erreurs contre lesquelles ce grand penseur et ses disciples n'ont pu se prémunir. Cependant il ajoute, et ce passage mérite d'être

pris en considération : « Ce n'est pas que je veuille faire entendre que j'aie découvert alors des choses toutes nouvelles ; au contraire, plus, dans la psychologie et la morale, une découverte paraît nouvelle et inouïe, plus elle s'éloigne des idées ordinaires des hommes (de ceux bien entendu qui, ayant réfléchi sur leur nature, savent se rendre compte des notions dont ils ont conscience), et plus aussi elle doit inspirer de doutes sur sa vérité et son utilité. Aussi ne voit-on pas sans étonnement que les hommes qui ne trouvent la philosophie que dans la prétention de s'élever au delà de l'intelligence ordinaire des hommes, par un essor qui les porte dans je ne sais quelles régions supérieures, qui se félicitent d'y reconnaître la vérité tout entière à l'aide d'une intuition parfaite de la nature des choses dans ce qu'elle a de plus mystérieux, que ceux-ci, disons-nous, ne s'aperçoivent pas, malgré toute leur perspicacité, que ce qu'ils ont apporté de ces hauteurs, que ce que tant d'efforts leur ont acquis, n'est autre chose que les rêves et les brouillards d'une imagination en délire, des disputes de mots artificiellement arrangés et ronflant à l'oreille, mais incapables de fournir à l'esprit aucune notion positive, aucune idée lucide ; que, dans le cas même le plus favorable, ils n'ont trouvé que ce que le bon sens lui seul révèle à tout homme attentif à lui-même, révélations qui sans doute ont leur utilité quand elles sont rendues sans affectation dans un langage clair et intelligible, mais qui, enveloppées ainsi d'obscurités factices, présentent les plus grandes difficultés, sans procurer aucune utilité réelle. » Aux dissertations philosophiques dont nous avons parlé plus haut et auxquelles l'auteur fit des retranchemens, des additions, des changemens de toute espèce, sont jointes, dans un second volume, les recherches érudites sur Appien et sur Suidas. Enfin, la même année 1806 vit encore paraître la petite édition de Cébès, enrichie de nouvelles variantes : imprimée à Strasbourg, elle fut destinée aux élèves du gymnase de cette ville, comme l'édition abrégée du Manuel d'Épictète, publiée à Leipzig, avait été faite auparavant à l'usage de la jeunesse des écoles allemandes.

Une quarantaine de volumes, fruits de la plus rare assiduité, étaient ainsi, entre les mains des savans, les preuves irréfragables du talent et de l'érudition de notre philologue : peu de tems avait suffi pour les préparer et les mener à maturité, et pourtant rien dans leur contenu si grave, si difficile, ne se ressentait de la précipitation. On a de la peine à comprendre comment il a pu trouver le tems nécessaire à de si grands travaux, surtout quand on songe que les cours publics qu'il faisait et auxquels il se préparait soigneusement, que la bibliothèque de la ville dont il était conservateur, et qu'à l'exemple d'Oberlin, son devancier, il avait entrepris de mettre en ordre, que d'autres soins, au nombre desquels il faut compter surtout une correspondance très-étendue, réclamaient aussi une grande partie de sa journée. Mais l'ardeur au travail et la persévérance viennent à bout de toutes choses ; et pour que la vie suffise à toutes sortes d'occupations, il n'y a qu'à la bien distribuer d'abord et l'épuiser ensuite. Même dans sa vieillesse, Schweighaeuser se couchait rarement avant minuit, et poussait assez souvent son travail jusque vers la pointe du jour ; il se levait matin, et évitait ce qui pouvait le distraire sans utilité de son travail. Lorsqu'il ressentait de la fatigue, il quittait ses livres pour respirer librement au sein de la belle nature : ami de la vie champêtre et piéton infatigable, il courait alors dans les montagnes, le plus souvent accompagné de sa famille, et en revenait avec de nouvelles forces.

Depuis long-tems Schweighaeuser avait vu avec regret qu'aucun savant ne s'était occupé, dans les tems modernes, à donner une édition séparée et facile à l'usage, des épîtres si intéressantes adressées par Sénèque le philosophe à son ami Lucilius ; lorsque Matthiæ, à Francfort, entreprit de combler cette lacune, il s'empressa de lui communiquer, sur sa demande, les variantes extraites des manuscrits de ces épîtres conservés à la bibliothèque de Strasbourg. Matthiæ, s'étant bientôt aperçu que de si riches matériaux devaient servir à la réforme complète du texte latin dont ses loisirs ne lui permettaient pas de s'occuper, engagea son correspondant d'a-

border lui-même une tâche pour laquelle il ne se sentait pas assez de courage. Schweighauser y fut bientôt décidé : l'édition assez médiocre que Ruhkopf donnait alors des œuvres complètes du maître de Néron lui démontra la nécessité d'appeler l'attention des savans sur les nouveaux secours que la critique était en état de fournir pour l'amélioration de leur texte, même après les efforts d'Érasme, de Muret, de Juste Lipse et de J. Fr. Gronovius. Quelque mesuré que fût le jugement du nouvel éditeur sur le travail de Ruhkopf, celui-ci ne le lui pardonna point, mais s'en vengea d'une manière peu honorable aussitôt qu'il en trouva l'occasion. Les épîtres morales parurent, en 1809, par les soins de la société de Deux-Ponts, en deux volumes : indépendamment d'un texte purgé de fausses leçons, elle offrait les variantes de trois manuscrits nouveaux dont l'un, écrit au ix<sup>e</sup> siècle, est d'un grand prix.

A l'organisation de l'université de France, Schweighauser fut nommé professeur de littérature grecque à la nouvelle académie royale de Strasbourg : il devint en même tems doyen de la Faculté des lettres, et ce titre lui fut doublement acquis, et par ses cheveux blancs, et par l'immense savoir qui le distinguait. Sa position était alors des plus agréables : estimé de tous ses collègues, souvent heureux de s'éclairer de son savoir ou de son expérience, révéré des élèves nombreux qu'il formait à l'intelligence des grands auteurs classiques, illustre dans la république des lettres, il jouissait encore de cette aisance que le savant ne trouve pas toujours, bien qu'elle soit si nécessaire au succès de ses travaux. Son fils aîné, qu'il se félicitait d'avoir pour collaborateur dans l'enseignement comme dans le travail des manuscrits, lui promettait un digne successeur : le second fils et ses deux sœurs rivalisaient de soins et de tendresse pour charmer tour à tour les vieux jours de leur père. L'une de ces dernières, son inséparable compagne, guidait ses pas dans ses excursions champêtres ou venait au secours de la faiblesse de sa vue en lui faisant la lecture ; l'autre réchauffait son âme par les vers souvent gracieux qu'elle composait. Il passait l'été, soit dans les Vosges, soit aux eaux

de Bade, charmant séjour où il était sûr de rencontrer d'anciennes connaissances, ou des hommes empressés de lui offrir leurs hommages, et de jouir de son intéressant commerce. Sa vie s'écoulait ainsi paisiblement entre le travail et les délassements.

Nous voici arrivés à son dernier ouvrage, à celui qui, après l'avoir occupé dix ans, marqua le dernier terme de sa glorieuse carrière. Il s'agissait de rétablir le texte précieux du père de l'histoire, et d'en donner une édition plus commode que l'in-folio de Wesseling. Schweighaeuser, toujours prêt à honorer le mérite, était loin de contester celui de l'édition hollandaise, mais il lui reprochait une timidité poussée trop loin. Non-seulement Wesseling n'avait pas tiré tout le parti possible de ses trois manuscrits de Paris, mais, alors même qu'ils lui avaient fourni les véritables leçons, il n'avait osé éliminer les anciennes pour leur substituer ces dernières, et, surtout, il avait eu scrupule de corriger le texte, bien qu'évidemment altéré, sur de simples conjectures, quelque spécieuses qu'elles lui parussent à lui-même. Avec les matériaux entassés par lui, Reiz et Schaefer, critiques du premier ordre, avaient fait à ce texte des changemens notables, et Borheck même, avec des moyens plus faibles, y avait puisé la matière de toutes sortes d'améliorations. Il importait de fixer enfin, par une critique sévère et savante, ce texte si précieux à l'histoire : Schweighaeuser entreprit cette tâche; son édition parut, en 1816, en six volumes in-8°, partagés chacun en deux tomes. Revu sur de nouveaux manuscrits aussi-bien que sur ceux que Wesseling avait déjà employés, l'original grec fut accompagné d'une version latine dont celle de Laurentius Valla, corrigée déjà par plusieurs éditeurs, forme la base, mais qui, refaite par Schweighaeuser, devint un véritable chef-d'œuvre, non-seulement par l'élégance du style, mais surtout par la souplesse et l'exactitude avec lesquelles elle rend toutes les nuances, tous les accidens de langage, si l'on peut s'exprimer ainsi, de l'original dont on retrouve partout l'admirable naïveté. Toutes les notes de Wesseling et de Valckenaer furent maintenues, celles de

Gronovius, moins utiles, ne furent conservées que par extraits, mais le nouvel éditeur y joignit les siennes plutôt critiques qu'explicatives.

Nous n'entrerons point ici dans la discussion qui s'éleva entre Ruhkopf et l'éditeur, sur le système suivi par ce dernier à l'égard du dialecte ionique dont Hérodote s'est servi, et que des copistes sans mission ont successivement effacé. En soutenant que son auteur, pas plus qu'Homère, ne s'était astreint rigoureusement aux formes usitées dans son pays, mais que l'usage universel d'un mot le lui avait quelquefois fait adopter, quand bien même il appartenait à un autre dialecte, Schweighaeuser avait pour lui l'autorité de Schaefer, et Ruhkopf n'a pas prouvé le contraire. L'accueil favorable que trouva cette édition, qui fut même contrefaite en Angleterre, le vengea de ces reproches dictés par la susceptibilité blessée; d'autres critiques restèrent sans objet quand le *Lexicon Herodoteum* fut publié. Ce glossaire très-étendu qui parut en 1824, en deux volumes in-8°, fut le dernier ouvrage du vieillard déjà plus qu'octogénaire, qui, pour compléter la liste de ses travaux, avait encore mis au jour, en 1814, un petit volume de morceaux choisis d'Appien et du commentaire de Simplicius, accompagnés d'une traduction latine et arrangés à l'usage des écoles. Le *Lexicon Herodoteum*, orné du portrait très-ressemblant de l'auteur, se rattache à toutes les éditions des Muses dont il forme un complément précieux, fruit d'une sagacité et d'une application qu'on n'était pas en droit d'attendre d'un vieillard de 85 ans, dont la vue, faible même dans sa jeunesse, était alors entièrement obscurcie. Non content d'y inscrire toutes ces locutions familières ou particulières à Hérodote, il y rend aussi compte de l'ensemble de son style, y discute un grand nombre de passages de son histoire, tant sous le rapport du langage que sous celui des choses, complète ainsi son commentaire, et corrige en bien des endroits ou le texte qu'il avait adopté ou la version qu'il en avait faite.

De même que le roi, à l'occasion de la naissance du duc de

Bordeaux, avait voulu reconnaître le rare mérite de Schweighaeuser, en lui conférant l'ordre de la Légion-d'Honneur, et que l'Académie lui avait plusieurs fois prouvé son estime en le recevant dans son sein, soit comme correspondant, soit comme académicien libre, de même aussi la Société royale des lettres de Londres désira offrir à une vie si laborieuse un hommage public. Elle lui décerna, en 1826, troisième année de son existence, une magnifique médaille d'or ornée du buste du roi, et portant cette inscription : *Joanni Schweighaeuser critico graeco eruditissimo*. Cette médaille vient d'être déposée par la famille à la Bibliothèque publique de Strasbourg. Quatre ans avant, un hommage d'un autre genre, bien doux au cœur de celui qui en fut l'objet, avait été adressé au Nestor des savans. Sa famille et ses collègues s'étant réunis pour célébrer le 80<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance, les étudiants voulurent y prendre part. Le banquet avait duré plusieurs heures quand, à l'approche de la nuit, ils arrivèrent silencieusement dans la cour de l'habitation de leur professeur : suivant un usage encore observé dans les universités allemandes, ils entonnèrent tout à coup, à la lueur de leurs flambeaux, le *Vivat academia, vivant professores*, et chantèrent ensuite, avec accompagnement d'instrumens, des couplets que l'un d'eux avait composés pour cette occasion. Bientôt le vieillard est au milieu d'eux : il les remercie d'une manière touchante de cette preuve de leur affection. Alors deux de ses élèves s'avancent vers lui, lui adressent quelques paroles de gratitude au nom de leurs camarades, et, après lui avoir présenté quelques exemplaires des couplets chantés par ceux-ci, ils posèrent, aux acclamations unanimes de l'assemblée, une couronne de lauriers sur le front vénérable de leur professeur. Son émotion était visible : à peine put-il articuler quelques mots, et la confusion où le mettait l'emblème placé sur ses cheveux blancs, ajoutait encore à la vénération des assistans. Le banquet continua alors jusque bien avant dans la nuit, et les jeunes gens, invités à y prendre part, y portèrent leur gaité.

Malgré son âge, Schweighaeuser n'avait pas discontinué

encore son cours de littérature grecque : seulement, il ne le faisait plus qu'en hiver, et ne paraissait plus aux examens. La vigueur de son esprit était toujours la même, comme la clarté de ses idées. Il aimait à s'entourer de jeunes gens, à leur offrir d'utiles directions, et à stimuler leur zèle. S'intéressant à tout, il les interrogeait sur leurs études, les cours suivis par eux, leurs projets, leurs plaisirs; rien ne lui restait étranger, il prenait une part égale à tout ce qui se passait autour de lui. Cependant, deux ans après cet anniversaire, il demanda enfin sa retraite, et dès lors il n'agit plus sur la jeunesse que par ses conversations, par l'intimité à laquelle il admit plusieurs de ses anciens élèves. La campagne l'attirait constamment; il y passa l'été, les dernières années de sa vie, entouré de ses enfans et de ses petits-fils, dont les naïfs discours charmaient son désœuvrement. Son tems était partagé entre la lecture, la promenade et le repos : on lui lisait, à des heures réglées, les journaux, des recueils scientifiques et des livres de piété. Car Schweighæuser aimait la religion, et sur son lit de mort des cantiques spirituels qu'il rappelait à sa mémoire, à mesure qu'on lui en lisait quelque partie, remplirent agréablement ses derniers momens. Peu de jours avant sa fin, il discuta avec un vif intérêt le plan adopté par les nouveaux éditeurs du Trésor de la langue grecque d'Henri Étienne, et qu'un de ses anciens élèves, celui qui trace ces lignes, lui exposait : il y songea pendant sa maladie, et aurait voulu donner quelques directions aux jeunes savans chargés de cette immense entreprise. C'est ainsi que, jusqu'à son dernier soupir, sa vie était consacrée à la science.

Les rigueurs inouïes de cet hiver, auxquelles tant de personnes n'ont pu résister, exercèrent aussi leur action malfaisante sur le vieillard. Après une promenade qu'il faisait habituellement dans l'intérieur de sa maison, il se sentit affecté : la fièvre le prit, et, après avoir fait espérer un moment que son excellente constitution en triompherait encore, il y succomba, le 19 janvier 1850, à deux heures du matin, âgé de 87 ans et 7 mois. Sa perte fut vivement ressentie : elle est irréparable sous tous les rapports, et prive Strasbourg d'une de ses plus

grandes illustrations. Le séminaire protestant, l'Académie royale, les autorités de la ville voulurent rendre au vénérable défunt les derniers honneurs : sa volonté expresse s'y opposait, et ce fut à regret que M. le recteur de l'Académie ceda à une disposition écrite de la main de Schweighaeuser quelques années avant sa mort. Peu d'amis et ses plus proches parens devaient l'accompagner au champ du repos : point de faste, point d'apparat. Son collègue et ancien commensal, M. Dahler, docteur en théologie, devait prononcer quelques paroles de consolation avant que le cercueil ne fût enlevé ; il le chargeait d'annoncer à ses amis qu'il était mort reconnaissant envers Dieu de toutes ses bontés, confiant en la promesse qu'il avait donnée aux hommes par l'organe du Sauveur, et sûr de l'immortalité de son âme ; il le priait encore d'assurer ses amis qu'il avait gardé jusqu'au dernier moment le souvenir de leur amitié. Tout se passa ainsi : mais le laurier placé sur le cercueil, et que la tombe reçut dans son sein, n'apprit que trop tôt à toute la ville qu'un de ses plus illustres citoyens lui était enlevé.

Schweighaeuser, d'un caractère mâle et ferme, était pourtant aussi indulgent et bon ; son commerce était facile, ses manières cordiales. Une probité rigoureuse le dirigeait dans toutes ses actions, et la foi le soutenait au milieu des vicissitudes du sort. Consciencieux dans tous ses travaux, il ne put jamais se satisfaire lui-même : aussi rien n'égalait sa modestie. Il porta toujours dans l'accomplissement de ses moindres devoirs du zèle, de l'empressement, la croyance de se rendre utile en les pratiquant. Il fut un homme estimable aussi-bien qu'un savant consommé.

Marié dès 1775, et veuf depuis un grand nombre d'années, il laisse deux fils et autant de filles : l'aîné est le digne héritier de son nom ; puisse sa santé chancelante se raffermir, puisse-t-il contribuer encore de sa part à perpétuer parmi nous les honorables traditions qu'y ont laissées les Brunck, les Oberlin et les Schweighaeuser, et que nul autre ici ne semble vouloir recueillir !

## SOUVENIRS POLITIQUES.

## LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE.

MARS 1830.

Dans ces jours incertains où la paisible enfance  
 Fait place à la jeunesse, où d'une autre existence  
 Va commencer le cours : où s'enivrant d'espoir,  
 Dans un long avenir, l'âme eroit entrevoir  
 Tous les biens à la fois que peut donner la vie,  
 L'amour et ses transports, les élans du génie,  
 La gloire et ses lauriers, l'immense volupté  
 Que promettent l'hymen et la paternité ;  
 Quand de l'illusion le séduisant prestige  
 Dans un monde nouveau, de prodige en prodige  
 Nous conduit, nous entraîne, et fait briller eneor  
 A nos yeux fascinés un nouvel âge d'or ;  
 Déchirant souvenir ! déception étrange !  
 De raison, de folie incroyable mélange !  
 Dans cet âge d'espoir, d'illusion, d'erreur,  
 Pour la France, pour moi, j'osai eroite au bonheur.  
 Je crus que la vertu, l'amour de la patrie,  
 Et des cœurs généreux la uoble sympathie,  
 Pour le bonheur public saintement conjurés,  
 A l'estime, à la gloire, étaient des droits sacrés.  
 De cet espoir trompeur combien je fus victime !  
 Pour la France, pour moi se creusait un abîme ;  
 Et mon imprévoyance et ma sécurité  
 Marchaient vers l'avenir d'un pas précipité.  
 J'aimais à contempler l'horizon politique  
 Qui s'ouvrait devant moi : son éclat prophétique  
 M'offrait, riche de gloire et de félicité,  
 Puissante par les lois et par la liberté,  
 La France, de la paix gardienne fidele,  
 Se vantant aux nations d'arbitre et de modèle.  
 Mais, bientôt, des partis l'implacable fureur  
 Fit regner en tous lieux la haine, la terreur,  
 Les soupçons ombrageux, les noirs complots, l'envie  
 De fiel et de poison incessamment nourrie ;

La vengeance partout dressait des échafauds :  
 Les meilleurs citoyens, sous le fer des bourreaux,  
 Victimes des excès d'un fanatisme impie,  
 Succombaient, immolés au nom de la patrie (1).

La patrie, en ces jours d'orage et de danger,  
 Par d'indignes Français vendue à l'étranger,  
 Pour échapper au joug du plus dur esclavage,  
 De ses fils bien-aimés implora le courage.  
 A cet appel soudain chacun a répondu,  
 Et dans le monde entier un bruit s'est répandu :  
 « Des rois Européens les bandes meurtrières  
 De la France envahie ont franchi les barrières.  
 Mais la France est debout, elle défend ses droits,  
 Et voit avec mépris les vains complots des rois. »

Tes braves défenseurs, guidés par la victoire,  
 D'un vaste bouclier couvrant ton territoire,  
 O France! ont repoussé les farouches soldats,  
 Serviles instrumens de quelques potentats,  
 Dont l'insolent orgueil se promettait d'avance  
 D'anéantir tes droits et ton indépendance.  
 La voix des nations célèbre tes succès ;  
 Tous les cœurs généreux sont devenus français.  
 La cause de la France, où leur espoir se fonde,  
 Doit faire triompher la liberté du monde (2).  
 Mais cette liberté, ses immenses bienfaits,  
 Par la guerre étouffés, ont besoin de la paix.

J'ai vu sur l'horizon, après un long orage,  
 D'un ciel pur et serein le consolant présage  
 Dans l'écharpe d'Iris apparaître à nos yeux.  
 Tel, pour nous, de la paix le retour précieux,  
 Unissant désormais, par une immense chaîne,  
 Tous les membres épars de la famille humaine,  
 Après des jours de sang, de guerre, de terreur,  
 Promet un avenir de calme et de bonheur.

Oh! comme avec transport, au sein de la souffrance,  
 L'imagination embrasse l'espérance!  
 Comme un faible mortel, entraîné par les eaux,  
 S'attache fortement aux plus frêles roseaux!

(1) En 1793 et 1794.

(2) En 1795 et 1796, jusqu'en 1805.

Ainsi, la France, à peine échappée aux tempêtes,  
 Tout entière aux plaisirs, au tourbillon des fêtes,  
 Confie imprudemment sa gloire et ses destins  
 Au guerrier revenu des rivages lointains,  
 Sorti des rangs obscurs de la nouvelle armée,  
 Qui vit en quelques mois grandir sa renommée ;  
 Dont l'Europe admira les rapides exploits ;  
 Qui porta la terreur dans les palais des rois ;  
 Grava sur ses drapeaux : *liberté, tolérance* ;  
 Promit aux nations la paix, l'indépendance ;  
 Délivra l'Italie, et lui donna des fers ;  
 En Égypte éprouva des succès, des revers,  
 Et vainqueur des partis qui divisaient la France,  
 Sur les débris des lois établit sa puissance (1).

Tels étaient le désir, le besoin du repos,  
 Qu'un hommage unanime accueillit le héros  
 Dont le complot heureux et l'audace impunie  
 Le firent proclamer sauveur de la patrie.

Et moi qui, dans les jours de l'affreuse terreur,  
 D'un tyran sanguinaire affrontant la fureur,  
 Aux bourreaux de Carrier n'échappai qu'avec peine ;  
 Moi, long-tems poursuivi par l'implacable haine  
 Des mêmes proconsuls, teints du sang des Français,  
 Dont j'avais combattu les coupables excès,  
 Sous un maître nouveau, d'une âme indépendante  
 J'opposai l'énergie, hélas ! trop impuissante  
 Aux plans ambitieux, inspirés par l'orgueil,  
 Qui de la liberté préparaient le cercueil.

Ma franchise déplut. De mon humeur sincère  
 La disgrâce, l'exil devinrent le salaire.  
 Les rois bien rarement aiment la vérité ;  
 J'osai la faire entendre, et fus persécuté.

Tel, au milieu des flots, et bravant leur colère,  
 Dominateur superbe, un rocher solitaire,  
 Élevant dans les airs son sommet orgueilleux,  
 Dans un vague lointain s'unait avec les cieux :  
 Tel, de Napoléon le colosse héroïque,  
 Heureux usurpateur du pouvoir politique,

---

(1) En 1800.

Des droits sacrés du peuple et de la liberté,  
 Et des droits qu'affectait l'antique royauté,  
 Chéri de la victoire, idolâtré des braves,  
 Appesantit son joug sur les peuples esclaves,  
 Et de l'obéissance imposant le devoir,  
 Fait respecter au loin son suprême pouvoir.

A la fois héritier et du peuple et du trône,  
 Fier de porter le poids d'une double couronne,  
 Monarque d'Italie, Empereur des Français,  
 Napoléon vainqueur parut vouloir la paix.  
 Mais l'Europe, à regret à ses lois asservie,  
 D'un bras libérateur, contre sa tyrannie  
 Implorait le secours ; et les rois alliés,  
 Par l'aigle impérial long-tems humiliés,  
 D'un prétexte pompeux colorant leur vengeance,  
 Proclamèrent les mots d'honneur, d'indépendance,  
 Abjurèrent leurs droits de maîtres absolus,  
 Et firent un appel aux civiques vertus (1).

Chez les peuples Germains, une ardente jeunesse  
 Qu'exaltait de ses rois la trompeuse promesse,  
 Croyant combattre aussi pour la cause des lois,  
 Reproduit des Français les immortels exploits.

Dans des jours plus heureux (2), l'amour de la patrie,  
 Exerçant sur nos cœurs sa puissante magie,  
 Nous fit vaincre l'Europe et les rois conjurés :  
 La Liberté guidait nos bataillons sacrés,  
 Et des peuples vaincus le penchant sympathique  
 Formait des vœux secrets pour notre république.

Combien tout est changé ! les peuples aujourd'hui (3),  
 Dans leurs propres foyers, sur leur sol envahi,  
 Repoussent des Français les phalanges guerrières  
 Qui d'un roi conquérant ont suivi les bannières.  
 La victoire naguère accompagnait nos pas :  
 Les lauriers nous cachaient les horreurs du trépas.  
 La Liberté pour nous a cessé de combattre ;  
 Et de la Liberté, que le monde idolâtre,

(1) En 1815 et 1814.

(2) En 1795 jusqu'en 1805.

(3) En 1815.

Le nom seul prononcé, dans les rangs ennemis,  
Enfante des guerriers, vengeurs de leurs pays (1).

Toi qui naguère vis notre invincible armée,  
Jeune par la valeur, vieille de renommée,  
Que précédait la gloire et suivait la terreur ;  
O Rhin ! quand sur tes bords, avec son empereur,  
Elle apparut soudain, comme un grand météore ;  
Lors-que tu vis flotter son drapeau tricolore,  
Espoir des nations, gage de liberté ;  
Quand tous, ivres d'espoir, d'un pas précipité,  
Nos généreux soldats, sur le sol germanique  
S'avançaient en vainqueurs, quelle voix prophétique  
Eût osé proclamer les fabuleux revers  
Qui devaient avant peu mettre la France aux fers ?

La France a méconnu ses grandes destinées,  
Au caprice d'un maître, hélas ! abandonnées.  
Les peuples opprimés réclamaient son appui ;  
D'un avenir meilleur l'espérance avait lui.  
Sur les rives du Pô, de l'Adige, du Tibre,  
Un sentiment profond, le besoin d'être libre  
Exaltait les esprits, fermentait dans les cœurs,  
Nous avait fait bénir comme libérateurs (2).

Ton espoir fut trahi, malheureuse Italie !  
Par des tyrans nouveaux démembrée, asservie,  
Tu dus subir encor le joug de l'étranger,  
Sans pouvoir t'affranchir, sans pouvoir te venger.  
A ces jours de bonheur dont tu crus voir l'aurore,  
Un servage nouveau vint succéder encore,  
Et ton sang généreux, versé dans les combats,  
Fut en vain prodigué pour des maîtres ingrats.  
Aux champs de Marengo, le moderne Alexandre  
Fut sourd à ta prière. Il refusa d'entendre  
Une voix prophétique, un cri de vérité :  
« Général, l'Italie attend sa liberté.  
Ce jour seul l'appartient. Le beau nom d'Italique  
Est à toi, si tu veux. Mais l'aigle Germanique,

(1) En 1815 et 1814.

(2) En 1796 jusqu'en 1805.

Demain, si tu ne sais profiter du succès,  
Ressaisira sa proie, arrachée aux Français (1). »

Et toi, Pologne aussi, noble terre des braves,  
Tu voulais que tes fils ne fussent plus esclaves ;  
Tu voulais reparaitre au rang des nations ;  
Abjurant l'anarchie et les dissensions  
Qui de nos jours encore ont causé ta ruine,  
Tu voulais rappeler ton illustre origine,  
Réparer tes malheurs, accomplir tes destins ;  
Si ton sang le plus pur, eu des climats lointains,  
Sous des chefs étrangers, a coulé pour la France,  
C'était pour leur patrie et pour sa délivrance  
Que tes pieux enfans, dans plus de cent combats,  
Prodiges de leur sang, bravèrent le trépas.  
Ce sang, germe fécond, immortelle semence,  
Est le gage sacré de ton indépendance.  
La France est débitrice aux fils de Kosciuzko  
Des exploits immortels qu'a célébrés Chodzko (2).

---

(1) Voyez, dans le *Recueil des pièces officielles destinées à déromper les Français sur les événemens qui se sont passés depuis quelques années*, t. ix, Paris, 1815, un *Mémoire sur l'organisation fédérative et indépendante de l'Italie*, remis au premier consul BONAPARTE, le 21 messidor an 8 (10 juillet 1800), après la bataille de Marengo. On y lit ces passages remarquables : « Le grand intérêt général de l'Italie, le besoin impérieux pour elle de sortir d'une position toujours dépendante et précaire, est de devenir, comme je l'ai dit, une ligue de neutralité assez forte pour servir de rempart entre la France et l'Autriche, et pour n'être plus une arène toujours ouverte à ces deux puissances.... Il s'agirait d'établir un pacte fédératif et une ligue défensive entre les États d'Italie, qui, en conservant à chacun d'eux les avantages d'une administration locale dans un territoire peu étendu, ajouterait à ce bien précieux l'avantage non moins nécessaire de la force d'un grand tout ; le système fédératif étant suffisant pour la garantie d'un empire contre les invasions étrangères, et n'exposant point les peuples voisins à des guerres offensives, ni à des projets hostiles ou envahisseurs.... — Il ne faut qu'OSER et VOULOIR. Aujourd'hui, vous pouvez tout pour le bien de votre pays ; demain, si l'occasion s'est échappée, vous serez peut-être forcé de plier sous le joug impérieux des circonstances et de la nécessité. »

(2) M. CHODZKO (Léonard), jeune Polonais, auteur d'une *Histoire des Campagnes des Légions polonaises en Italie*, non moins distingué par son

Oui, braves Polonais, les nobles funérailles  
 De vos pères tombés sur nos champs de batailles  
 Vous ont acquis des droits, dans la postérité,  
 A notre sang versé pour votre liberté.

Oh! si Napoléon avait voulu comprendre  
 Les intérêts sacrés qu'il aurait dû défendre ;  
 Si son puissant génie, inspiré par le cœur,  
 De son siècle avait su mesurer la hauteur ;  
 Si de l'ambition, de l'orgueil en délire  
 Le fatal ascendant n'eût plané sur l'empire ;  
 D'un peuple généreux si respectant les droits,  
 Lui-même eût temperé son pouvoir par les lois ;  
 Organe impartial de la raison publique,  
 S'il eût sur la vertu fondé sa politique,  
 Et consacré sa force et son activité  
 Au bonheur de la France et de l'humanité ;  
 D'un nouveau Washington la suprême influence  
 Pour un long avenir, dans une sphère immense,  
 Sur l'Europe et le monde, exauçant leurs souhaits,  
 Eût versé deux grands biens, la liberté, la paix ;  
 Et de Napoléon l'immortelle mémoire  
 Eût, bienfaisante et pure, apparu dans l'histoire.  
 Mais lui-même, infidèle à ses brillans destins,  
 Enivré par sa gloire, ébraula de ses mains  
 De sa fausse grandeur le fragile édifice,  
 Et devint l'instrument de son propre supplice.  
 Vous, de la vérité qui craignez le flambeau,  
 Sur vos devoirs, ô Rois, consultez son tombeau.

..... Dix lustres écoulés nous offrent l'hécatombe  
 De nos contemporains qu'a dévorés la tombe,  
 Sur les champs de l'honneur, ou sur les échafauds,  
 Dans les cachots obscurs, dans l'abîme des flots.  
 Du vaisseau *Le Vengeur*, volontaire victime,  
 L'univers admira le dévouement sublime ;  
 Et l'Europe et l'Afrique ont vu, dans les combats,  
 Mortellement blessés, nos généreux soldats

patriotisme et ses talens, comme écrivain, que par le courage dont il a donné des preuves à Paris, dans les mémorables journées des 27, 28 et 29 juillet.

D'un regard expirant sourire à la victoire,  
 S'applaudir d'un trépas couronné par la gloire,  
 Et leur dernier soupir, à leur postérité,  
 Pour prix de tout leur sang, léguer la LIBERTÉ.

Vous saurez féconder cet auguste héritage,  
 Vous tous, jeunes Français, dont le mâle courage,  
 Dont la civique ardeur, les travaux, les vertus  
 Relèvent, de nos jours, les esprits abattus.  
 De vos nouveaux destins, glorieux et prospères,  
 La conquête appartient aux efforts de vos pères.  
 Jaloux de conserver ce qu'ils vous ont acquis,  
 Héritiers de leurs noms, soyez leurs dignes fils;  
 Lisez sur leurs tombeaux : LA FRANCE RENAISSANTE  
 A CX GRANDS HOMMES FUTURS SERA RECONNAISSANTE (1).

M. A. JULLIEN, de Paris.

---

(1) Cette invocation prophétique à la jeunesse, et ce pressentiment consolateur du courage et de l'héroïsme qui devaient affranchir la France, ont précédé, de quatre mois seulement, l'époque de sa délivrance subite et miraculeuse.

L'auteur avait peint, dans ces deux vers, le malaise et l'état de mécontentement, de défiance et d'antipathie mutuelles d'un peuple humilié, opprimé, dépouillé de tous ses droits, et d'un roi qui, ne sachant point comprendre ce peuple, le calomniait pour se justifier à lui-même les crimes de son gouvernement :

Et le Peuple, et le Roi, l'un de l'autre honteux,  
 De leurs malheurs communs s'accusent tous les deux.

Les quatre vers suivans furent improvisés par l'auteur, le lundi 26 juillet 1850, après la lecture du *Moniteur* qui contenait les trois ordonnances contre-révolutionnaires :

La CHARTRE, des Français commune garantie,  
 Servait à réunir le trône et la patrie.  
 Elle n'existe plus. La patrie est en deuil,  
 Et du trône déjà s'entr'ouvre le cercueil.



---

## II. ANALYSES D'OUVRAGES.

---

### SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

SECOND RECUEIL DE TABLEAUX PUBLIÉS PAR LA COMMISSION  
GÉNÉRALE DE STATISTIQUE (1).

Nous nous étions proposé, dans notre second article sur la statistique du royaume des Pays-Bas (2), d'attendre les résultats du dénombrement dont on s'occupe aujourd'hui, pour entretenir encore nos lecteurs de ce qui concerne la population ; mais les nouveaux tableaux que la Commission de statistique vient de faire paraître donnent lieu à quelques remarques qui ne seront peut-être pas sans intérêt. Le premier recueil contenait ce qui se rapporte aux naissances, aux décès et aux mariages, pour la période décennale de 1815 à 1824, c'est-à-dire, celle qui a suivi la bataille de Waterloo et l'établissement de la monarchie actuelle ; le recueil qui vient de paraître contient les mêmes documens pour la période décennale de 1804 à 1813, qui a précédé notre séparation de la France. On sent que les conséquences qu'on peut en déduire méritent quelque attention, quoique malheureusement la population, à notre avis, n'ait guère été mieux connue pour une période que pour l'autre. Tout ce qu'on peut admettre comme étant du moins très-probable, d'après les recensemens particuliers qui ont eu lieu, c'est que la population était généralement croissante dans les différentes parties du

---

(1) Bruxelles, 1850 ; Weissenbruch. In-8°.

(2) Voyez *Revue Encyclopédique*, t. XLVI, cahier d'avril 1853, p. 28.

royaume, excepté peut-être dans les provinces des deux Hollandes, d'Anvers, de la Zélande et surtout dans les villes qui en font partie.

Les pertes de population que ces provinces ont faites, sous le gouvernement précédent, peuvent provenir de la gêne qu'ont éprouvée les relations commerciales pendant les guerres qui ont eu lieu et qui ont fermé pendant long-tems la mer à tous les vaisseaux; car, depuis le rétablissement de la paix, la population est redevenue croissante, quoique d'une manière moins prononcée pour la Hollande septentrionale. Nous ne prétendons certainement pas qu'un accroissement de population soit un signe infallible, et bien moins encore une cause directe de prospérité; l'exemple de l'Irlande nous prouve assez le contraire, et nous montre qu'un pays peut être malheureux tout en voyant croître sa population.

On pourrait s'exposer à des erreurs plus graves encore, en ne tenant compte que du nombre des naissances qui ont eu lieu dans un pays. Car, s'il est vrai que le découragement porte quelquefois les malheureux à multiplier de plus en plus comme en Irlande, et qu'une dégradation morale soit un très-grand stimulant pour les mariages précoces (1), il peut arriver encore que la mortalité n'en fasse que d'autant plus ressentir ses ravages; et l'un des plus grands fléaux pour un peuple serait de voir ses générations se renouveler avec une rapidité qui ne lui permettrait pas de conserver les hommes utiles. Comme je l'ai déjà fait observer ailleurs (2), les mariages sont plus nombreux dans notre pays que chez nos voisins, et ils sont en même tems plus productifs: mais les décès, qui sont à peu près en même nombre qu'en France, surpassent de beaucoup ceux de la Grande-Bretagne; la disproportion est considérable; elle est environ dans le rapport de trois à deux. Ainsi la Grande-Bretagne produit moins que

---

(1) Voyez un article de M. d'IVERNOIS inséré dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, mars 1850 (voy. *Rev. Enc.*, t. XLVI, p. 450).

(2) *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*, p. 9.

notre pays, mais les fruits sont plus durables ; elle donne le jour à moins de citoyens, mais elle les conserve mieux. Si l'on peut s'en rapporter à l'estimation actuelle de notre population, la Zélande serait, de toutes nos provinces, celle qui, toutes choses égales, produirait le plus de naissances ; mais on se tromperait sans doute, en la regardant par cela même comme donnant le plus de signes de prospérité, puisqu'elle est en même tems la province qui produit le plus de décès.

On a souvent cherché à estimer la prospérité d'un peuple, et à cet effet on a fait usage des mouvemens de la population. La possibilité de parvenir à des résultats satisfaisans, en suivant une pareille route, mérite sans doute d'être examinée d'une manière approfondie. C'est une question qui nous a toujours paru d'un haut intérêt ; mais, nous devons l'avouer, les données seules de la population ne nous paraissent pas suffisantes pour la résoudre. Les influences locales, le climat, les habitudes, etc. sont des élémens que l'on ne peut guère négliger en comparant un peuple à un autre : peut-être le ferait-on avec moins de danger en comparant un peuple à lui-même pour différentes époques, pendant lesquelles ces élémens n'ont pas éprouvé de variations sensibles. Mais, comme nous l'avons déjà dit, le chiffre seul des naissances nous paraît absolument insuffisant. Nous aurions plus de confiance dans le chiffre des décès, surtout s'il ne s'agit que d'établir une mesure à laquelle on puisse s'assurer si une population a atteint ou dépassé les limites qu'elle ne saurait franchir sans se condamner au *paupérisme*. M. d'Ivernois a fort bien montré, dans un des derniers cahiers de la *Bibliothèque universelle*, l'utilité dont il peut être sous ce rapport, et l'on doit désirer vivement la publication de l'ouvrage qu'il annonce sous ce titre : *De la Mortalité moyenne, envisagée comme MESURE de l'aisance et de la civilisation des peuples*. Cette mesure universelle, dit l'auteur, je me flatte de l'avoir trouvée dans le *chiffre mortuaire* des peuples, par où j'entends celui qui indique si la proportion des décès annuels, comparés au nombre total des vivans, augmente ou diminue. Nous avons peut-être tort de préjuger des résultats ; mais, si nous observons que cette mesure ne change pas dès que le to-

tal des vivans reste le même, ainsi que celui des décès, on peut avoir quelques craintes sur sa précision. Une population, en effet, peut rester numériquement la même de différentes manières, et présenter un nombre d'hommes utiles plus ou moins grand, sans que l'on puisse dire pour cela que son aisance demeure aussi la même. Par là on estimerait en quelque sorte un enfant à l'égal d'un homme utile. Pour n'en prendre qu'un seul exemple, si, par une cause quelconque, la mortalité dans un pays florissant s'attachait à frapper plus particulièrement les hommes utiles en épargnant les enfans, le nombre des décès et celui des naissances demeurant d'ailleurs le même, il arriverait infailliblement que cette population, après quelques années, aurait perdu beaucoup d'éléments de prospérité; et cependant, la perte qu'elle aurait éprouvée n'aurait été nullement accusée par la mesure employée. Le chiffre mortuaire serait resté le même, et un nombre considérable d'hommes utiles, qui produisaient pour leurs semblables, auraient été remplacés par des enfans qui seraient venus prendre part à la consommation et auraient causé ainsi un véritable appauvrissement. Une population peut donc rester intacte dans certains cas et même augmenter, le nombre des décès demeurant le même, sans qu'on puisse inférer de là que son état de prospérité ou d'aisance demeure également le même.

On ne saurait nier, certainement, qu'il n'existe des relations très-étroites entre le bonheur d'un peuple et les mouvemens de sa population; comme nous l'avons déjà dit, le tout est de savoir comment les exprimer. Il nous semble, à cet égard, qu'il y a une distinction importante à établir: on peut, en effet, envisager la question sous un double point de vue. On peut se proposer, en s'occupant d'un peuple, d'examiner quelles sont les années désastreuses, celles pendant lesquelles il a plus ou moins souffert; ou bien on peut rechercher d'une manière absolue quel est le nombre d'hommes utiles dont il peut disposer, en un mot, quelle est sa force, qui est aussi l'un des principaux éléments de sa prospérité. Dans le premier cas, le chiffre des décès pourra presque toujours être employé avec beaucoup de succès: car une année désastreuse est gé-

néralement accompagnée et suivie de privations de toutes espèces, même chez les peuples les plus favorisés, et les privations sont mortelles pour l'espèce humaine. Ainsi, quand on ne saurait pas que l'année 1817 a été une année de disette pour le royaume des Pays-Bas, on le verrait sans peine par le nombre des décès qui a été plus grand que pour les années qui précèdent ou qui suivent. Cette mortalité plus grande s'est fait sentir aussi dans les dépôts de mendicité où elle a presque été double de ce qu'elle était précédemment, et même jusque dans les hospices des Enfans trouvés, comme dans le tems j'en ai fait la remarque dans mes *Recherches sur la Population*, etc.

Quant à la seconde manière d'envisager la question, j'ai déjà cherché à faire comprendre pourquoi le chiffre seul des décès ne me paraît pas suffisant. Il ne suffit pas, en effet, de savoir combien de décès donne une population, il faudrait savoir encore à quel âge ces décès ont lieu. Quelques écrivains ont employé dans des estimations semblables, les uns, la durée de la vie moyenne, les autres, la durée de la vie probable, et ils ont cherché à établir leur appréciation d'après les changemens que subissait l'une ou l'autre de ces valeurs. Mais ici se présente un inconvénient à peu près semblable à celui que j'ai signalé d'abord : c'est que la durée de la vie probable et de la vie moyenne peut avoir la même valeur de différentes manières. Cet inconvénient se fait surtout sentir quand on emploie le nombre qui exprime la vie probable, puisqu'on ne considère, dans le fait, que l'époque à laquelle un certain nombre d'individus de même âge se trouve réduit de moitié ; et l'on n'exprime pas si ceux qui sont morts les premiers ont pu se rendre utiles pendant un tems plus ou moins long ; on n'établit également rien à l'égard de ceux qui survivent. En prenant le chiffre qui exprime la vie moyenne ou la moyenne des âges auxquels sont parvenus un certain nombre d'individus que l'on suppose nés en même tems, on donne aussi même valeur à une année de la vie d'un enfant qui vient de naître et à celle de la vie d'un homme dont les travaux sont profitables à la société. Ces considérations doivent montrer assez combien il est difficile d'obtenir dans de pareilles apprécia-

tions une mesure exacte ou même une approximation satisfaisante.

Lorsqu'il s'agit d'estimer les forces dont un État peut disposer, en considérant, bien entendu, le problème sous un point de vue purement physique, comme on l'a fait, il me semble que le chemin le plus sûr serait de comparer numériquement les hommes utiles à ceux qui ne le sont pas. Les élémens de comparaison devraient, dans ce cas, être puisés dans les tables de mortalité; et il faudrait rechercher combien, sur un nombre donné d'individus, il se trouve d'enfâns hors d'état de se rendre utiles, et combien d'hommes en âge de contribuer au bien-être général; on pourrait partager une population en deux parties, l'une ayant moins, l'autre ayant plus de quinze ans. Je suppose ainsi, il est vrai, que l'homme ne peut se rendre plus utile à trente ou quarante ans qu'à seize ou quatre-vingt; mais c'est un inconvénient qu'on trouve aussi dans les autres méthodes d'appréciation, et qu'on pourrait faire disparaître, d'ailleurs, en attribuant plus d'importance à certaines années de la vie qu'à d'autres, si une extrême exactitude ne devenait illusoire en pareil cas. L'objection la plus forte serait, sans doute, qu'on attribue une valeur trop grande aux années de la vieillesse; mais on trouvera, d'une autre part, une espèce de compensation dans les secours qu'offre encore son expérience, et dans la longue série de services qu'elle a pu rendre.

Nous présentons ces observations avec les doutes qu'on doit naturellement éprouver en abordant des questions aussi délicates, et l'on peut dire, aussi compliquées. Tout ce qui se rapporte au mouvement des populations mérite le plus sérieux examen, si l'on ne veut s'exposer à de graves erreurs. Si l'on nous disait, par exemple, qu'après un certain nombre d'années, une population sera plus nombreuse, si elle a été constamment stationnaire, que si elle a été alternativement croissante et décroissante, quoique le rapport de l'accroissement ait été égal à celui du décroissement, et que le gain d'une année ne compense pas la perte d'une autre, on pourra, au premier abord, regarder cette proposition comme très-problématique; cependant je crois l'avoir mise hors de doute.

de même qu'un autre résultat non moins curieux. (Voy. *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas.*) Ces sortes de questions sont surtout du domaine des mathématiques, qui, dans le plus grand nombre des cas, les résolvent sans peine.

Nous finirons par citer ici, à l'appui de ce qui a été dit au commencement de cet article, des documens statistiques puisés dans les tableaux publiés par le gouvernement. Nous avons mis en regard les nombres des deux périodes décennales, afin de faciliter les rapprochemens.

| PROVINCES.                       | PÉRIODE DÉCENNALE<br>De 1804 à 1815. |                |                  |  | PÉRIODE DÉCENNALE<br>De 1815 à 1824. |                |                  |  |
|----------------------------------|--------------------------------------|----------------|------------------|--|--------------------------------------|----------------|------------------|--|
|                                  | Naissances.                          | Mariages.      | Décès.           |  | Naissances.                          | Mariages.      | Décès.           |  |
| <i>Brabant septentrional.</i> .. | 89,458                               | 21,210         | 75,771           |  | 100,865                              | 20,580         | 69,507           |  |
| <i>Brabant méridional.</i> ....  | 145,256                              | 50,862         | 118,556          |  | 169,181                              | 56,425         | 119,109          |  |
| <i>Limbourg.</i> .....           | 91,597                               | 20,455         | 75,679           |  | 101,781                              | 22,960         | 70,549           |  |
| <i>Gueldre.</i> .....            | 67,508                               | 15,627         | 55,761           |  | 90,862                               | 19,557         | 59,818           |  |
| <i>Liège.</i> .....              | 102,949                              | 22,671         | 74,685           |  | 115,625                              | 24,587         | 82,698           |  |
| <i>Flandre orientale.</i> .....  | 207,554                              | 42,549         | 169,966          |  | 218,850                              | 45,120         | 162,854          |  |
| <i>Flandre occidentale.</i> .... | 179,999                              | 57,668         | 144,726          |  | 191,159                              | 57,882         | 141,510          |  |
| <i>Hainaut.</i> .....            | 158,762                              | 57,095         | 110,344          |  | 185,198                              | 59,591         | 118,289          |  |
| <i>Hollande septentrionale.</i>  | 122,275                              | 55,555         | 145,108          |  | 145,744                              | 54,789         | 121,725          |  |
| <i>Hollande méridionale.</i> ..  | 155,705                              | 52,498         | 156,457          |  | 165,741                              | 54,942         | 125,850          |  |
| <i>Zélande.</i> .....            | 45,805                               | 10,751         | 46,257           |  | 55,551                               | 10,645         | 42,456           |  |
| <i>Namur.</i> .....              | 48,557                               | 11,406         | 50,519           |  | 58,690                               | 12,592         | 54,154           |  |
| <i>Anvers.</i> .....             | 96,058                               | 21,579         | 87,126           |  | 101,471                              | 23,075         | 70,625           |  |
| <i>Utrecht.</i> .....            | 56,065                               | 8,674          | 51,150           |  | 41,058                               | 8,982          | 29,928           |  |
| <i>Frise.</i> .....              | 49,554                               | 14,186         | 45,587           |  | 65,565                               | 15,527         | 58,219           |  |
| <i>Overyssel.</i> .....          | 45,114                               | 9,960          | 51,485           |  | 51,951                               | 11,629         | 57,479           |  |
| <i>Groningue.</i> .....          | 41,592                               | 11,940         | 57,026           |  | 51,675                               | 11,492         | 50,559           |  |
| <i>Drenthe.</i> .....            | 15,254                               | 5,691          | 9,418            |  | 16,725                               | 5,954          | 9,858            |  |
| <i>Lucembourg.</i> .....         | 91,809                               | 20,412         | 66,406           |  | 92,242                               | 18,740         | 58,695           |  |
| <b>Le royaume</b> .....          | <b>1,765,179</b>                     | <b>406,745</b> | <b>1,487,606</b> |  | <b>2,015,646</b>                     | <b>450,247</b> | <b>1,411,600</b> |  |

|                | NAISSANCES<br>De 1804 à 1815. |                  | DÉCÈS<br>De 1815 à 1824. |                  |
|----------------|-------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
|                | Dans les villes.              | Dans les campag. | Dans les villes.         | Dans les campag. |
| Janvier.....   | 68,255                        | 159,787          | 59,892                   | 116,129          |
| Février.....   | 65,404                        | 155,454          | 51,254                   | 104,495          |
| Mars.....      | 69,267                        | 164,851          | 54,277                   | 114,244          |
| Avril.....     | 64,089                        | 142,572          | 50,146                   | 105,804          |
| Mai.....       | 62,102                        | 154,446          | 48,911                   | 95,714           |
| Juin.....      | 56,855                        | 120,995          | 45,104                   | 81,759           |
| Juillet.....   | 57,151                        | 121,512          | 45,212                   | 77,755           |
| Août.....      | 59,620                        | 151,657          | 47,052                   | 78,802           |
| Septembre..... | 60,707                        | 159,751          | 48,572                   | 82,585           |
| Octobre.....   | 62,500                        | 146,562          | 51,649                   | 89,514           |
| Novembre.....  | 62,200                        | 141,566          | 51,201                   | 86,695           |
| Décembre.....  | 65,120                        | 148,186          | 55,651                   | 98,705           |
| Moyenne.....   | 62,770                        | 142,182          | 50,759                   | 95,981           |

Ce tableau met de nouveau en évidence la remarque que j'avais faite pour le royaume des Pays-Bas relativement aux époques des maxima et des minima pour les nombres des naissances et des décès aux différentes époques de l'année, remarque qui a été étendue et développée par M. Villermé, avec une lucidité et un ensemble d'observations qui semblent ne laisser plus rien à désirer.

A. QUETELET.

---

## SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

---

HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN FRANCE, depuis la chute de l'empire romain jusqu'en 1789; par M. GUIZOT, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris. PREMIÈRE ÉPOQUE, jusqu'au x<sup>e</sup> siècle (cours de 1829.) (1) — DEUXIÈME ÉPOQUE : XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles (Cours de 1850.) (2).

On n'a pas oublié les motifs par lesquels, en commençant, l'année dernière, son histoire de la civilisation moderne, M. Guizot a exposé qu'il avait été déterminé d'abord à étudier de préférence l'histoire d'une civilisation spéciale, puis à choisir celle de la France plutôt que celle d'aucune des grandes nations qui nous avoisinent : après avoir ainsi bien établi la méthode qu'il avait résolu d'adopter, le professeur devait nécessairement entrer en matière par un tableau de l'état de l'administration et de la société en Gaule pendant les derniers tems de la domination romaine. Tel a été, en effet, son point de départ, et ses premières leçons, après avoir retracé la décadence et l'impuissance de la société civile gauloise, ainsi que les causes de cette décadence, nous ont bientôt amenés aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles, époque de l'invasion du peuple germanique sur le sol gallo-romain. On se fait en général une idée très-fausse de l'invasion des Barbares, de l'étendue et de la rapidité de ses

---

(1) Paris, 1829; Pichon et Didier. 5 vol. in-8°; prix, 27 fr. (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIII, août 1829, p. 551 et suiv., le compte rendu de cette première partie, par M. DE SISMONDI).

(2) Paris, 1850; les mêmes. 2 vol. in-8°; prix, 18 fr.

effets. On se représente souvent cette invasion comme une espèce d'irruption générale, de bouleversement universel accompli dans un tems assez limité; mais l'invasion au contraire, ou plutôt les invasions furent des événemens essentiellement partiels, locaux, momentanés (1). Ces apparitions des bandes barbares, courtes, il est vrai, et bornées, mais souvent renaissantes, partout possibles, toujours imminentes, n'amènèrent donc qu'à la longue l'occupation complète du territoire; et de même ce fut successivement, lentement, inégalement, que s'accomplit la dissolution respectve et simultanée de la société romaine et de la société germane mises ainsi, par l'invasion, en présence et en contact l'une avec l'autre. Mais une société ne périt que parce qu'une autre société nouvelle fermente et se forme dans son sein; et ce fut en effet de la dissolution des deux sociétés romaine et germane que se formèrent les élémens du nouvel état social, manifesté par deux symptômes, deux faits qui commençaient dès lors à se laisser entrevoir, d'abord une certaine tendance vers le développement de la royauté, puis la naissance de l'aristocratie territoriale.

Chez les nations germaniques, la royauté avait une double

(1) Dans son *Histoire des Français* (t. 1, p. 128-131), M. DE SISMONDI, s'appuyant sur l'autorité de saint Augustin, paraît incliner vers une opinion contraire, et considérer l'empire romain comme ayant été, en quelque sorte, inondé tout à coup par un débordement général des nations du Nord et de l'Orient refoulées elles-mêmes sur le midi de l'Europe par l'invasion des Tartares et des peuples asiatiques. Mais les termes généraux employés par M. de Sismondi, dans le passage dont il s'agit, prouvent clairement que, dans cette description de l'invasion de l'empire romain, il n'a entendu considérer ce grand événement que de haut et dans son ensemble, et ne s'attacher qu'à son aspect le plus vaste, en négligeant les points de vue de détail: d'où il suit que cette contradiction apparente, entre M. de Sismondi et M. Guizot, disparaîtrait en l'examinant de plus près. Quant à la lettre de saint Augustin citée par M. de Sismondi, son autorité ne nous semble pas péremptoire, car elle porte évidemment l'empreinte de cette exagération emphatique qui se retrouve chez tous les historiens, et surtout chez les écrivains religieux de cette époque, et même jusqu'aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

origine; elle était militaire et religieuse; comme militaire, elle était élective; comme religieuse, elle était héréditaire (1). En passant sur le sol gallo-romain, la royauté germanique y trouva d'autres principes, d'autres élémens, qui devaient gravement modifier son caractère: là dominait la royauté impériale romaine, institution essentiellement symbolique, et symbole purement politique. A côté de la royauté impériale naissait la royauté chrétienne, institution symbolique aussi, mais symbole purement religieux. Ainsi, sous un double point de vue, la royauté romaine différait essentiellement de la royauté barbare: politique ou religieuse, celle-ci était une prérogative personnelle; politique ou religieuse, celle-là était un pur symbole, une fiction sociale.

Tels sont, pour ainsi dire, les quatre origines de la royauté moderne, les quatre principes qui, après l'invasion, travaillèrent à se combiner pour l'enfanter. Sous la première race, les rois francs voulurent rester chefs des guerriers, et se prévaloir en même tems de leur descendance religieuse et barbare. Mais ces notions étaient trop compliquées pour les Barbares du VI<sup>e</sup> siècle: aussi ne réussirent-elles point; et, lorsque la royauté reparut avec vigueur dans la personne des Carolingiens, elle avait subi une grande métamorphose; la royauté germanique reparut alors avec le caractère militaire seul, dans Pépin de Herstall et Charles Martel. Pépin-le-Bref s'empressa d'y ajouter le caractère religieux chrétien; Charlemagne alla plus loin: il entreprit de redonner à la royauté franque le caractère de la royauté impériale romaine, d'en refaire un symbole politique, de reprendre lui-même ce rang de représentant unique de l'État qu'occupaient les empereurs romains.

Un tel système tendait évidemment à affranchir la royauté de toutes les relations féodales, à la rendre partout présente, partout puissante; il tentait ce qui ne devait s'accomplir en-

---

(1) Voyez les *Essais sur l'Histoire de France*, par M. Guizot, p. 294 et suiv.

tièrement que sous les règnes de Louis-le-Gros, de Louis-le-Jeune et de Philippe Auguste. Toutefois la tentative réussit tant que Charlemagne y présida ; ses successeurs entreprirent de la continuer, mais ils ne surent pas y parvenir. D'un autre côté, le lien que la volonté et les conquêtes de Charlemagne avaient établi entre tant de nations différentes, l'unité de patrie et de pouvoir étaient factices, et ne pouvaient subsister ; l'état moral et l'état social des peuples, à cette époque, répugnaient également à toute association, à tout gouvernement unique et étendu. De là, la dissolution et le démembrement de l'empire de Charlemagne, auxquels concourut, en outre, l'usage suivi jusqu'alors de partager le territoire entre les fils du souverain ; de là, aussi, la naissance progressive des sociétés locales qui, lorsqu'elles eurent revêtu une forme un peu régulière et déterminée, tant bien que mal, les relations hiérarchiques qui les unissaient constituèrent cette sorte de confédération des grands possesseurs de fiefs, cet état de choses enfin désigné par le nom de régime féodal. C'est vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, et lorsque la race des Carlovingiens disparaît, que l'on peut regarder cette révolution comme consommée.

C'est aussi à cette même époque que commence, comme nous l'avons déjà dit, la véritable civilisation française. Toute unité nationale avait pourtant alors disparu ; mais alors aussi se développa une autre unité plus profonde et plus puissante, celle qui résulte de la similitude des élémens sociaux, des mœurs, des idées, des sentimens et des langues ; or, au commencement du régime féodal, cette unité existait à un degré incontestable, et se développait graduellement en présence même, et en dépit de ce démembrement du peuple et du pouvoir en une multitude de petits peuples et de petits souverains, de cette absence de toute nation générale, de tout gouvernement central, qui sont le caractère propre de la féodalité.

Peu de questions historiques ont été plus longuement et plus vivement débattues que celle de savoir quand et comment a commencé le régime féodal : Chantereau-Lefèvre, Salvaing, Brussel, Boulainvilliers, Mably, Dubos, Montesquieu, s'en font

chacun une idée différente, parce qu'ils ont presque tous voulu trouver, dans son berceau même, le régime féodal tout entier, tel qu'ils le voyaient à l'époque de son plein développement; mais la féodalité, comme tous les autres grands faits sociaux, n'est point apparue complète et tout à coup; elle s'est formée lentement, successivement, avant d'arriver à constituer un ensemble systématique; il y a donc, pour qui veut étudier sérieusement cette époque, nécessité absolue de tenir compte exactement des causes et des circonstances qui ont précédé et accompagné l'origine du régime féodal; cette histoire de sa formation progressive peut se résumer en trois faits essentiels que l'on doit considérer comme les élémens constitutifs de ce régime.

Le premier de ces trois faits principaux est la nature particulière de la propriété territoriale sous les deux premières races; en d'autres termes, l'état des terres. Aussitôt après l'établissement des nations germaniques sur le sol gallo-romain, on voit apparaître deux sortes de propriétés territoriales : les *benéfices* et les *alleux* (*alodia*). Ce dernier terme désignait une terre que le possesseur ne tenait de personne, qui ne lui imposait envers personne aucune obligation. Les *benéfices* au contraire désignaient une terre reçue d'un supérieur à titre de récompense, et qui obligeait envers lui à certaines charges, à certains services. C'est à tort que Montesquieu, Robertson et Mably pensent que les *benéfices* furent d'abord complètement amovibles, ensuite temporaires, puis viagers, et enfin héréditaires. Les vraisemblances morales et les témoignages historiques repoussent également ce système. La propriété bénéficiaire fut bien, il est vrai, soumise à ces quatre conditions, mais simultanément et non successivement; elle présenta presque toujours à la fois ces divers caractères, et ce fut tantôt l'un, tantôt l'autre, qui fut le fait dominant. Elle n'a donc point passé du v<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle successivement et régulièrement par l'amovibilité arbitraire, la concession temporaire, la concession viagère et l'hérédité. Ces quatre états se rencontrent à toutes les époques : si la condition viagère fut

le véritable état primitif, le caractère commun de ce genre de concessions, l'état héréditaire fut sa condition normale et définitive; et au ix<sup>e</sup> siècle cette condition avait, à peu de chose près, entièrement prévalu. En effet, la propriété alodiale du v<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle, sans disparaître complètement, se resserra de plus en plus, et la condition bénéficiaire héréditaire devint la condition commune de la propriété territoriale.

Le second fait principal, le second élément constitutif du régime féodal, est la fusion de la souveraineté et de la propriété, c'est-à-dire la réunion dans la même main de la propriété territoriale et du pouvoir législatif, judiciaire, administratif et même sacerdotal : dans l'intérieur de ses domaines, et sur les individus qui les habitaient, le possesseur de fiefs exerçait tous les pouvoirs; dans cette sphère, son autorité était absolue. Plusieurs publicistes ont pensé que la fusion de la souveraineté et de la propriété était née uniquement de la conquête, n'avait d'autre origine que la force et la violence. En fait, comme en droit, ils se trompent : la fusion de la souveraineté et de la propriété n'a pas été un fait si simple, si purement matériel, si brutal, pour ainsi dire ; son origine est plus complexe, plus lointaine, que le simple droit de conquête. Il faut la chercher dans les deux modes d'organisation sociale de l'ancienne Germanie : d'une part, la tribu ou peuplade, société sédentaire formée de propriétaires voisins, vivant du produit de leurs champs et de leurs troupeaux ; d'autre part, la bande guerrière, société errante, formée volontairement et temporairement de guerriers réunis autour d'un chef, soit pour quelque expédition particulière, soit pour aller chercher fortune au loin, et vivant de pillage. L'ascendant du chef sur ses compagnons formait la bande et la retenait autour de lui ; elle se gouvernait par la délibération commune ; l'indépendance personnelle et l'égalité militaire y jouaient un grand rôle. Quant à la tribu ou peuplade, son élément primitif n'était pas l'individu, le guerrier, mais la famille, le chef de famille ; elle se composait des familles, des chefs de familles, propriétaires établis les uns près des autres : pour toutes les affaires géné-

rales de la tribu, la souveraineté appartenait à l'assemblée des chefs de famille propriétaires; pour tout ce qui se passait dans l'intérieur de chaque domaine, au chef de famille lui-même, sous l'autorité de qui vivaient sa famille proprement dite, ses colons et ses esclaves. Lors de l'invasion, ce ne fut pas la tribu, mais la bande germanique qui passa sur le territoire gallo-romain, et s'y établit. En Allemagne, c'est la tribu agricole; chez nous, c'est la bande guerrière qu'on aperçoit au berceau de la société, et qui est devenue un des élémens primitifs de notre civilisation. Ces nouveaux conquérans durent naturellement vouloir reproduire les institutions de leur patrie et prendre pour modèle l'organisation de la tribu germanique; mais le changement des situations et des circonstances extérieures devait introduire et introduisit en effet dans la société nouvelle de graves altérations, dont le résultat fut que la souveraineté domestique de l'ancienne tribu germanique, lorsqu'elle fut transplantée en Gaule, perdit son caractère de famille, de régime patriarcal; l'élément qui devint dominant fut celui de la conquête, de la force. Ainsi la fusion de la souveraineté et de la propriété, l'un des trois grands caractères du régime féodal en France, ne fut pas uniquement le fait de la conquête, puisqu'un fait analogue existait dans le sein de la tribu germanique. Mais, en Germanie cette fusion s'était accomplie sous l'influence de deux principes, qui sont, d'une part, l'esprit de famille, l'organisation de *Clan*; d'autre part, la conquête, la force. En Gaule, la part du régime patriarcal, de l'organisation de famille et de *Clan*, s'atténua beaucoup; celle de la conquête et de la force devint au contraire le principe très-dominant de la fusion de la souveraineté et de la propriété: telle fut du 1<sup>r</sup> au x<sup>e</sup> siècle la transformation de ce fait, qui, venu de Germanie, revêtu sur notre sol un tout autre caractère.

Quant au troisième des grands faits qui constituent le régime féodal, encore bien que, dans son essence, il soit en quelque sorte plutôt négatif que positif, plutôt nominal que réel, il n'en est pas moins vrai que l'on doit le considérer à juste titre comme un des principaux caractères de la féodalité; ce troi-

sième fait est l'ordre des rapports des possesseurs de fiefs entre eux, le développement progressif de l'organisation qui les unissait, ou plutôt qui était censée les unir ; en effet cette union, cette organisation était bien plutôt un principe qu'un fait : sans doute, en principe, les possesseurs de fiefs étaient liés les uns aux autres, et leur association hiérarchique semble sagement organisée ; en fait, cette organisation ne fut ni réelle, ni efficace. Si tel a été son état dans tout le cours de l'époque féodale, à plus forte raison devait-il en être ainsi au commencement de cette époque vers la fin du x<sup>e</sup> siècle. Du v<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle, nul principe d'unité sociale et politique n'a pu conserver ou acquérir l'empire ; tous ceux qui avaient régné auparavant ont été vaincus, abolis ; et c'est au-dessus de leurs ruines que paraissent les essais grossiers et incomplets de l'organisation féodale. Immédiatement après l'établissement territorial des Germains dans la Gaule, trois principes d'organisation sociale, trois natures d'institutions coexistèrent et se trouvèrent en présence ; le système des institutions libres, celui des institutions aristocratiques et celui des institutions monarchiques. Chacun de ces trois systèmes avait respectivement une double source, une double origine dans l'état de choses qui existait, d'une part, en Germanie, et de l'autre, en Gaule, avant l'invasion ; mais cette parité dans leurs éléments constitutifs ne se retrouvent pas dans leur destinée. Dans ce long intervalle compris entre l'invasion des Barbares et l'avènement de Hugues Capet, tous les principes du système des institutions libres allèrent s'énerver de plus en plus ; tous ses moyens d'action furent brisés. Tel fut aussi le sort des institutions monarchiques ; le caractère religieux de l'ancienne royauté germanique avait disparu, ainsi que son caractère militaire primitif ; le caractère politique de la royauté impériale des Romains était incompatible avec la société nouvelle ; le caractère religieux chrétien conservait seul quelque empire, mais un empire faible et rare ; toutes les bases du système des institutions monarchiques étaient ébranlées ; tous ses principes vitaux avaient perdu leur énergie.

Il en était tout autrement du système des institutions aristocratiques; au lieu de décliner, celui-ci avait été en progrès. Les élémens, soit germains, soit romains, qui le constituaient, s'étaient tous affermis, développés : la souveraineté domestique du chef de famille propriétaire Germain, transplantée en Gaule, y était devenue plus complète et plus absolue, le patronage du chef de bande sur ses compagnons, tout en changeant de forme, s'était accru et fortifié; de telle sorte que, tandis que les deux premiers systèmes ont été déclinant, le système des institutions aristocratiques a vu au contraire ses bases s'affermir, ses principes prendre plus de vigueur; il n'a point acquis, il n'a point donné à la société en général une forme régulière, de l'unité, de l'ensemble; il n'y atteint même jamais : mais il n'en est pas moins évident que seul il finit par prévaloir, par être le fait dominant de l'époque qui nous occupe.

Tels furent les faits matériels et moraux sous l'empire desquels fut préparée et se constitua progressivement du v<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle la société féodale : nous avons dû nous borner à présenter dans son ensemble, et sous son aspect le plus général, l'histoire de sa formation graduelle; les bornes de cet article ne nous permettent pas de suivre M. Guizot dans les détails remplis d'intérêt et empreints d'une véritable érudition qui sont le fruit de ses recherches et viennent à l'appui de ses vues et de ses doctrines. Le même motif nous oblige de passer rapidement sur les développemens auxquels, après avoir ainsi examiné les origines de la société féodale, il se livre pour étudier cette société en elle-même pendant l'époque qui lui appartient en propre. Rien de plus curieux, de plus instructif, que le tableau qu'il trace de la vie que menaient en général les possesseurs de fiefs au sein de leurs châteaux, et que les considérations par lesquelles il est conduit à établir que la vie de château et la situation des possesseurs de fiefs ont contribué notablement aux progrès de l'esprit de famille, et surtout de l'influence et de la condition des femmes. A l'époque où la féodalité atteint son complet développement, c'est-à-dire vers

le milieu du xi<sup>e</sup> siècle, nous voyons, pour faire diversion à leur isolement et à leur oisiveté, les seigneurs féodaux rassembler autour d'eux de nombreux officiers, un cortège considérable, une petite cour. En même tems, du sein de ces modifications apportées par le tems et les circonstances aux anciennes mœurs germaniques surgit un fait qui mérite d'autant plus l'attention que son origine et sa nature ont été presque toujours et sont encore souvent inexactement appréciées : ce fait est la chevalerie.

On a représenté la chevalerie comme une grande institution formée, au xi<sup>e</sup> siècle, dans le dessein moral de lutter contre le déplorable état de la société, de protéger les faibles contre les forts, de vouer une certaine classe d'hommes au redressement des torts et des injustices; M. de Sismondi lui-même n'a pas su se défendre de l'influence si générale de cette idée (1). Il n'en fut point ainsi : la chevalerie n'a point été, à l'époque dont nous parlons, une institution amenée par une nécessité spéciale et combinée dans le dessein d'y pourvoir. Elle s'est formée d'une manière beaucoup plus simple, plus naturelle, plus obscure même : elle a été le développement progressif de faits anciens, le produit des mœurs germaniques et des relations féodales; elle est née dans l'intérieur des châteaux sans autre intention que de déclarer l'admission des jeunes hommes, soit fils du suzerain, soit fils du vassal, au rang et à la vie des guerriers, et de fortifier ainsi, par un acte solennel, le lien qui unissait le vassal à son seigneur, qui l'armait chevalier : c'est ce que prouve évidemment l'histoire du mot même qui désignait le chevalier, du mot *miles*, employé constamment, jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle, comme synonyme de *vassal*. A mesure que la chevalerie se développa, ce fait tomba sous l'empire de deux influences qui ne tardèrent pas à lui imprimer un autre caractère : la religion et l'imagination, l'Église et la poésie s'emparèrent de la chevalerie, et s'en firent un puissant moyen de répondre aux besoins moraux qu'elles avaient mission de satisfaire : si, d'une part, on ne peut contester que la chevalerie

---

(1) *Histoire des Français*, t. IV, 199-201.

a joué un rôle assez long et assez important dans le développement moral de la France; on peut aussi d'un autre côté affirmer que, dans le développement social, elle a tenu peu de place et possédé peu de consistance : aussi ne dura-t-elle pas long-tems. Dès le *xiv<sup>e</sup>* siècle, la chevalerie proprement dite était en pleine décadence; ce n'est pourtant pas qu'elle eût entièrement péri : elle avait enfanté les Ordres religieux militaires, les templiers, les chevaliers de Jérusalem, les chevaliers teutoniques; elle commençait à enfanter les Ordres de cour, les cordons, les chevaliers de rang et de parade; elle devait figurer encore long-tems dans la vie et le langage de la société française; mais la chevalerie originaire, la vraie chevalerie féodale avait dépéri comme la féodalité elle-même.

Malgré les graves obstacles qu'opposait au développement de la civilisation le genre de vie des maîtres du sol, il est évident toutefois qu'il y avait eu des améliorations réelles, et que les classes supérieures de la société gallo-franque n'étaient point restées stationnaires; il n'en fut pas de même au sein de la population agricole : elle demeura pendant long-tems beaucoup plus immobile, beaucoup plus étrangère à tout mouvement social; rien là que de fort naturel; le progrès de la civilisation veut de la paix et de la liberté; et ces deux élémens manquaient entièrement à la population agricole, exposée sans protection à tous les périls et complètement dépourvue de paix et de sécurité. Son état déplorable; sa servitude, sa misère, ne datent pas seulement de l'invasion des barbares, comme on le pense généralement; ses vices et son immobilité remontent plus haut que la conquête germanique; et c'est dans la condition des habitans des campagnes sous la domination romaine qu'il faut en chercher les véritables causes, ainsi que le prouvent les détails infiniment curieux dans lesquels est entré M. Guizot sur l'origine et sur la condition des colons dans la Gaule avant la conquête des Romains et sous leur administration, sur les obligations de cette classe envers les maîtres du sol, et sur les modifications apportées à sa condition par l'invasion des Barbares. Ces changemens, d'abord

presque nuls, durent à la longue aggraver la situation des colons, surtout sous le rapport politique. Toutefois, malgré l'oppression féodale, la condition de ces mêmes colons, désignés plus tard sous le nom de villains (*villani*), finit par acquérir quelque fixité. Du v<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle, on la voit constamment décroître; mais, à partir du x<sup>e</sup> siècle, le progrès commence; progrès partiel, assez long-tems insensible, mais que cependant on ne saurait méconnaître, et qui amena plus tard la fameuse ordonnance de Louis X sur l'affranchissement des serfs. Il est vrai que ce n'était pas dans des vues désintéressées et purement morales que Louis-le-Hutin proclamait le principe de ces affranchissemens; il n'entendait point donner la franchise aux colons; il la leur vendait à de bonnes et convenables conditions; mais il n'en est pas moins certain, en principe, que le roi croyait devoir la leur vendre, et qu'ils étaient capables de l'acheter; c'était là, à coup sûr, entre le xi<sup>e</sup> et le xiv<sup>e</sup> siècle, une notable différence et un immense progrès.

Après avoir ainsi étudié la société féodale dans son élément simple et primitif, le savant professeur arrive à l'examiner dans son organisation hiérarchique et dans son ensemble: cet examen, par la prodigieuse complication des faits sur lesquels il porte, présentait de grandes difficultés qui n'ont été, du reste, pour M. Guizot, qu'une nouvelle occasion de faire remarquer cette sagacité, cette clarté de vues et cette parfaite intelligence des matières historiques, qui sont le caractère particulier de son talent. Les relations féodales et leur origine, les rapports des possesseurs de fiefs entre eux, la complexité de la situation de ces derniers, qui souvent étaient à la fois suzerains et vassaux, leurs relations et obligations mutuelles, tant morales que matérielles, les droits et les devoirs réciproques des suzerains sur les vassaux, et de ceux-ci envers leurs suzerains; puis les rapports des vassaux entre eux, rapports qui n'existaient guère que par l'intermédiaire du suzerain: tels sont les premiers faits dont l'analyse nous conduit, par un enchaînement naturel, à la recherche de ce qu'étaient le système des garanties politiques, l'organisation judiciaire, et le mode de procédure suivi dans les contestations respectives, soit entre

suzerains, soit entre vassaux, soit entre chacune de ces deux classes. Il est superflu d'ajouter que ces garanties étaient à peu près nulles ; encore bien que le principe du jugement par les pairs existât dans la société féodale, et se soit même perpétué lorsqu'il y eut, sous le nom de *baillis*, une classe d'hommes spécialement investis des fonctions de juges, rien n'était plus irrégulier que les cours féodales ; l'arbitraire régnait dans leur composition, et par conséquent dans leurs décisions : et comme il n'existait pas de force publique chargée de faire exécuter les jugemens, il n'y avait dès lors, pour l'accomplissement de la justice, d'autre voie que le recours à la force : de là les combats judiciaires et les guerres privées. Faute d'institutions capables de protéger ses droits, l'individu se faisait justice lui-même. Il y avait, si l'on veut, goût, penchant, passion pour cette façon d'agir qui était si bien d'accord avec l'état des mœurs à cette époque ; il y avait, de plus, nécessité. Aussi la guerre privée et le combat judiciaire devinrent-ils de véritables institutions, réglées selon des principes fixes et avec des formes minutieusement convenues. On trouve dans les monumens féodaux beaucoup plus de détails, de précautions, de prescriptions sur les duels judiciaires et les guerres privées que sur les procès proprement dits et les poursuites juridiques.

Il n'y avait donc point d'institutions générales, fixes et bien établies, ayant mission de régir la société féodale dans son ensemble. A la vérité, à défaut d'institutions réelles, certaines garanties morales, certains principes de droit et de liberté présidaient à l'association des possesseurs de fiefs. Mais ces garanties, d'ailleurs fréquemment violées, avaient toutes pour but de protéger exclusivement la liberté personnelle, l'indépendance de l'individu contre toute force extérieure ; il n'y avait alors, dit M. Guizot, ni sujets, ni citoyens ; la société proprement dite, c'est-à-dire la mise en commun d'une certaine portion de la vie, de la destinée, de l'activité des individus, était très-faible et très-bornée ; la portion d'existence, au contraire, qui demeure distincte, isolée, c'est-à-dire l'indépendance individuelle, était très-grande : l'infériorité de

l'élément social à l'élément individuel, c'est là le caractère propre et dominant de la féodalité. Il n'en pouvait être autrement : la féodalité a été un premier pas hors de la barbarie, le passage de la barbarie à la civilisation. Or, le grand fait de la société barbare, c'est l'indépendance de l'individu, la prédominance de l'individualité. Ce fait fut combattu et limité par l'établissement du régime féodal ; cependant l'indépendance individuelle demeura encore le principal caractère du nouvel état social ; ses principes la consacraient, ses garanties eurent surtout pour objet de la maintenir. Évidemment, dans le régime féodal et parmi les possesseurs de fiefs, cette indépendance était excessive, et s'opposait à la formation, au progrès véritable de la société. Aussi, indépendamment de toute cause étrangère, par sa seule nature, par sa tendance propre, la société féodale était-elle toujours en question, toujours sur le point de se dissoudre ; incapable, du moins, de subsister régulièrement et de se développer sans se dénaturer. Ce qui le prouve, c'est la prodigieuse inégalité qui s'introduisit très-vite dans la répartition de la propriété territoriale : dans l'origine, la multiplication des fiefs avait été très-rapide, et la pratique de la sous-inféodation avait donné naissance à une multitude de petits fiefs. Dès le milieu du xi<sup>e</sup> siècle commence le phénomène contraire : le nombre des petits fiefs, des petits seigneurs, diminue ; les fiefs déjà grands s'agrandissent, et presque toujours par la force, aux dépens de leurs voisins. Ainsi, par cela seul que le lien social manquait à la féodalité, les libertés féodales périssaient rapidement ; les excès de l'indépendance individuelle compromettaient perpétuellement la société : aussi chercha-t-elle dans des principes contraires, dans d'autres institutions, les moyens dont elle avait besoin pour devenir permanente, régulière, progressive. La tendance vers la centralisation, vers la formation d'un pouvoir supérieur aux pouvoirs locaux, ne tarda pas à se manifester, et le résultat définitif de cette tendance fut l'intervention sur tous les points du territoire de la royauté générale, de cette royauté qui devint la royauté française.

Nous avons dit, au commencement de cet article, quels furent les origines diverses et les caractères successifs de la royauté sous les deux premières races; on n'a point oublié que, sous les derniers Carlovingiens, et après le démembrement de l'empire, le caractère de la royauté impériale romaine, que Charlemagne avait réussi à faire prévaloir, s'était singulièrement affaibli, et avait fini par succomber, en fait, devant les progrès toujours croissans de l'association féodale, et de l'indépendance à laquelle étaient parvenus les grands possesseurs de fiefs. Cette révolution eut son représentant dans la personne de Hugues Capet dont l'avènement ne fut, à vrai dire, que le triomphe de la féodalité sur l'ancienne royauté impériale. Toutefois, ce ne fut pas sans avoir à lutter contre d'assez graves obstacles que Hugues Capet parvint à affermir la couronne sur sa tête; un principe, qui déjà avait paru sous les régnes précédens, se produisit alors avec plus de force; ce principe était celui de la légitimité: on s'était habitué à considérer les descendans de Charlemagne comme ayant des droits au trône, et le chef de la troisième race, pour consolider son pouvoir, dut chercher un moyen de combattre l'influence de cette idée. Dans ce but, Hugues Capet plaça la royauté nouvelle sous l'égide des idées chrétiennes, et eut soin de se donner constamment pour le bras droit de l'Église. Sous son règne, ce fait prit une extension très-remarquable, qu'il conserva, du moins en grande partie, sous ceux de ses trois premiers successeurs. Mais c'est seulement après Philippe I<sup>er</sup> et à l'avènement de Louis-le-Gros que commence la royauté féodale proprement dite et qu'elle revêt son véritable caractère. Il est même plus vrai d'avancer que cette révolution est antérieure à l'avènement de Louis-le-Gros et remonte jusqu'au tems où il n'était encore que prince royal; c'est alors en effet que nous voyons commencer ces expéditions militaires, dont Suger nous a conservé le récit, et qu'entreprenait la royauté, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et même à des distances considérables, pour l'exercice du droit qu'elle s'attribuait de rétablir l'ordre et la paix entre les suzerains, et de

punir la désobéissance des sujets ; droit qui n'a plus rien de féodal, et qui place le pouvoir royal bien au-dessus de celui des grands feudataires, dont jusqu'alors le roi n'avait été, à bien peu de chose près, que l'égal.

Ainsi s'accomplissait ce grand changement qui nous montre la royauté s'établissant comme un pouvoir d'ordre et de paix au milieu du désordre et de l'anarchie, comme un pouvoir unique et central au milieu des suzerainetés locales ; caractère tout nouveau qu'elle reçut de Louis-le-Gros et qui fut tellement celui du gouvernement de ce prince que, sous le règne de Louis-le-Jeune, son fils, il se conserva entre les mains de Suger, malgré l'incapacité et l'absence même du roi, que la croisade éloigna long-tems de ses États. Cette tendance à l'unité, cette supériorité, cette influence que gagnait rapidement le pouvoir royal, renfermait évidemment un principe de force ; mais, si l'on examine les faits, on reconnaît que la puissance réelle du roi de France était encore très-faible, soit par rapport au territoire, soit par rapport à la juridiction. A la vérité, sous Louis VII, le territoire reçut un vaste accroissement par le mariage de ce prince avec Éléonore d'Aquitaine, mais on sait aussi que cet accroissement ne fut que temporaire, et que, par la dissolution de ce même mariage, le royaume de France se trouva à peu près réduit à ce qu'il était sous Louis-le-Gros : tel était, sous un double point de vue, l'état de la royauté à l'avènement de Philippe-Auguste ; d'abord son pouvoir fut et devait être effectivement faible et borné ; mais bientôt il se dévoua à l'accomplissement de sa mission, et consacra plus des deux tiers de son règne à reconstituer le territoire français, à mettre la royauté de fait au niveau de la royauté de droit. La tâche était difficile ; car ses ressources étaient fort limitées, et il avait à lutter contre des rivaux et des voisins plus puissans que lui : son adversaire le plus redoutable était le roi d'Angleterre, qui, sauf la Bretagne, possédait presque toutes les provinces occidentales de la France. Ce fut contre lui que durent naturellement se diriger les principaux efforts de Philippe ; mais c'est seulement après

la mort de Henri II qu'il commença à gagner du terrain sur Richard-Cœur-de-Lion et Jean-sans-Terre, ses deux fils. Les vices et le caractère aventureux de Richard donnèrent sur lui un grand avantage à Philippe, patient, persévérant, et qui ne donnait rien au hasard ; puis, lorsque Jean-sans-Terre, véritable valet de comédie sur le trône, eut succédé à son frère, Philippe, profitant, avec constance et habileté, de la faiblesse et de la pusillanimité de son rival, l'eut bientôt dépouillé de tout ce qu'il possédait en France, sauf la province d'Aquitaine, et se hâta de faire légitimer ses conquêtes par une assemblée de barons ou pairs du royaume, qu'il avait convoquée pour juger et condamner le roi Jean comme assassin de son neveu Arthur de Bretagne (1).

En 1217, sur 67 prévôtés dont se composait le royaume, 52 avaient été acquises par Philippe-Auguste, qui dès lors se trouva maître d'un territoire beaucoup plus considérable qu'aucun de ses prédécesseurs : après avoir agrandi et consolidé sa puissance matérielle, Philippe s'appliqua à développer le caractère d'unité et de supériorité que le pouvoir royal avait reçu et conservé sous les deux règnes précédents : il essaya de constituer des Assemblées fréquentes de barons, mais sans obtenir de ce moyen de gouvernement tout le succès qu'il en attendait ; ses travaux législatifs sont attestés par 52 actes portant la date de son règne, et qui se trouvent dans le recueil des ordonnances des rois de France ; il faut y ajouter encore le testament politique qu'il fit rédiger en partant pour la Terre-Sainte, et dans lequel on remarque un soin de gouvernement tout-à-fait inconnu jusqu'alors. Un autre fait non moins digne d'attention du règne de Philippe-Auguste est la résistance que la royauté commença alors à opposer, soit au clergé intérieur, soit à la papauté, ainsi que l'habileté avec laquelle le roi sut se servir, dans cette lutte contre l'Église, de l'aide de ses grands vassaux. Enfin tout le monde sait que la protection accordée par Philippe aux écoles, qui déjà attiraient les étu-

---

(1) Voyez M. DE SISMONDI, *Histoire des Français*, t. VI, p. 254 et suiv.

« Sans étrangers, porta spécialement sur l'université de Paris, qui lui dut ses premiers privilèges ; ce fut aussi sous son règne que s'exécutèrent les premiers travaux publics pour l'établissement et l'assainissement de la capitale, et que furent déposées dans un lieu déterminé les chartes et archives du royaume, qui jusqu'alors étaient transportées à la suite des rois dans leurs diverses expéditions.

Tel est l'exposé sommaire des moyens par lesquels Philippe-Auguste sut, en suivant la voie que lui avait ouverte son aïeul Louis-le-Gros, étendre et maintenir le nouveau caractère avec lequel la royauté lui avait été transmise. Alors se trouva accomplie, au commencement du 15<sup>e</sup> siècle, cette grande révolution dont le résultat devait être de faire surgir la monarchie féodale proprement dite du sein de l'association aristocratique des possesseurs de fiefs, dont l'origine remonte, ainsi que nous l'avons vu, jusqu'à la conquête germanique ; c'est à cette époque que s'arrête la première partie du cours dont nous avons entrepris l'analyse, et dans laquelle M. Guizot a jeté sur la première période féodale une lumière d'autant plus vive que ces tems de notre histoire sont en général plus imparfaitement connus ; dire que, dans les leçons qui vont suivre, le savant professeur continuera l'examen du rôle que fut appelée à jouer la royauté sous Philippe-Auguste et ses successeurs jusqu'à Philippe de Valois, et qu'il nous fera assister aux commencemens de cette lutte si énergique et tant de fois renouvelée que soutinrent contre le pouvoir royal et contre les suzerains féodaux les communes du moyen âge, c'est proclamer d'avance le haut intérêt historique que présentera la dernière partie du cours de cette année.

*Albert DUTENS.*



MONUMENS ARABES, PERSANS ET TURCS *du Cabinet de M. le duc DE BLACAS, et d'autres cabinets, considérés et décrits d'après leurs rapports avec les croyances, les mœurs et l'histoire des nations musulmanes*; par M. REINAUD, employé au Cabinet des manuscrits orientaux de la *Bibliothèque du Roi*, membre de la *Société asiatique de Paris*, etc. (1).

SECOND ARTICLE.

(Voy. ci-dessus, p. 92.)

Je reprends l'examen des notices de M. Reinaud sur les personnages célèbres mentionnés dans l'Alcoran, comme dans la Bible et les Évangiles.

*Moïse* ne pouvait être oublié par Mahomet : c'était, comme lui, un prophète et un législateur. Aussi le cite-t-il avec honneur dans plusieurs *sourates* (chapitres); et les orientaux ont encore ajouté aux prodiges qu'opérait sa baguette. Par exemple, dormait-il : sa baguette, sous la forme d'un serpent, veillait sur lui, et le défendait de ses confrères les autres magiciens, qui ne voyaient pas sans envie, comme on peut le croire, qu'il avait une bien plus grande puissance magique.

*David* n'a pas moins de célébrité chez les musulmans que chez nous : ils se font une si haute idée de ses talens dans la musique, qu'à les en croire, sa voix enchantait les oiseaux, amollissait le fer et aplanissait les montagnes (2).

Mais le personnage qu'ils semblent mettre au-dessus de tous les autres, c'est *Salomon*, qu'ils font régner sur l'*Orient* et sur l'*Occident*. Il n'y a point de merveilles qu'ils ne lui attribuent. Non-seulement les hommes, mais les animaux lui étaient soumis : il commandait même aux élémens. Avait-il

(1) Paris, 1829; Dondoy-Dupré. 2 vol. in-8°, imprimés, par autorisation du Roi, à l'imprimerie royale; prix, 18 fr., papier ordinaire; et 50 fr., papier vélin.

(2) *Le Coran*. Sourate xxxiv, vers. 10.

un voyage à faire, il montait sur un vent, et arrivait presque aussitôt dans les régions les plus éloignées. Il savait la langue des oiseaux, et même celle des insectes. L'Alcoran n'a pas dédaigné de rapporter les entretiens qu'il eut avec une fourmi. Grâce à un anneau qu'il portait, il avait aussi à ses ordres des génies : c'est par leurs mains qu'il éleva sans peine le palais de la reine de Saba, et tous les autres monumens qui ont illustré son règne. Il n'est pas étonnant, au reste, qu'il ait passé dans l'Orient pour le chef des magiciens; car on lui a long-temps attribué plusieurs livres de sortilèges qui circulaient dans tous ces pays, et dont fait mention l'historien Josèphe. Mais Mahomet assure que ces livres étaient l'ouvrage de certains démons qui avaient pris le nom du plus sage des rois (1).

Laissons de côté nombre d'autres personnages renommés sur lesquels M. Reinaud nous donne, d'après les orientaux, de curieuses notices. Tels sont : Le fabuliste *Lokman* (2), qu'ils croient neveu de Job; un certain *Kheder*, que plusieurs confondent avec le prophète Elie; *Jonas*, dont ils racontent, à peu près comme nos livres saints, le long séjour dans le corps de la baleine; *Alexandre-le-Grand*, que Mahomet a désigné par l'homme à deux cornes; un *Zacharie*, qu'ils confondent avec le prophète de ce nom, tout en lui donnant pour fils saint Jean-Baptiste; d'autres encore, qu'il serait trop long de citer. Ce qui me paraît devoir nous intéresser davantage, c'est l'opinion qu'ils ont de *Jésus-Christ*, et de sa mère, *Marie*.

Et d'abord, déclarons hautement que le fondateur du christianisme est pour eux un objet de vénération. Ils lui attribuent même quelques miracles, un peu ridicules, il est vrai, que sans doute ils trouvèrent rapportés dans l'un ou l'autre de ces nombreux Évangiles auxquels on ajoutait encore foi du

(1) Sourate 11, vers. 96.

(2) Nous avons une traduction de ses fables, avec une Notice sur sa vie, par M. MARCEL, ancien directeur de l'imprimerie du Caire. Paris, 1805; 1 vol. in-12.

tems de Mahomet. C'est le prophète lui-même qui relate une partie de ces miracles dans quelques versets du Coran que je consignerai ici :

« Un jour, Dieu rassemblera les prophètes, et leur demandera ce que les peuples ont répondu à leurs exhortations... Dieu dira à Jésus, fils de Marie : Souviens-toi des grâces que j'ai répandues sur toi, et sur celle qui t'a enfanté. Je t'ai fortifié par l'esprit de sainteté, afin que tu instruisisses les hommes, depuis ton berceau jusqu'à la vieillesse. Je t'ai enseigné l'Écriture, la sagesse, le Pentateuque, l'Évangile. Tu formas de boue la figure d'un oiseau, et ton souffle l'anima par ma permission. Tu guéris un aveugle de naissance et un lépreux, par ma volonté. Tu fis sortir les morts de leurs tombeaux. Je détournai de toi les mains des juifs (1) ; au milieu des miracles que tu fis éclater à leurs yeux, obstinés dans leur incrédulité, ils s'écriaient : Tout cela n'est que prestige.

» J'inspirai aux apôtres de croire en moi, et en Jésus, mon envoyé, et ils dirent : Nous croyons; rends témoignage de notre foi.

» O Jésus, fils de Marie, dirent les apôtres, ton Dieu peut-il nous faire descendre des cieux une table préparée? Craignez le seigneur, répondit Jésus, si vous êtes fidèles.

» Nous désirons, ajoutèrent-ils, nous y asseoir et y manger; alors nos cœurs seront tranquilles. Nous saurons que tu nous as prêché la vérité, et nous rendrons témoignage.

» Jésus, fils de Marie, adressa au ciel cette prière : Seigneur, fais-nous descendre une table du ciel. Qu'elle soit une fête pour le premier et le dernier d'entre nous, et un signe de ta puissance. Nourris-nous; tu es le plus libéral des dispensateurs. »

---

(1) Les musulmans nient la passion et la mort de Jésus-Christ. L'Alcoran s'est exprimé ainsi à ce sujet : « Les juifs croient avoir mis à mort le Messie, envoyé de Dieu : ce n'est pas lui qu'ils ont fait mourir; c'est quelqu'un qui lui ressemblait. »

*Le Coran. Sûrate iv, vers. 156 et suiv.*

» Le Seigneur exauça sa demande, et dit : Celui qui, après cette merveille, sera incrédule, subira le supplice le plus terrible qu'éprouvera jamais aucune créature. (1)»

Mahomet parle aussi de la mère de Jésus comme d'une mortelle privilégiée ; il se fait dire par Dieu même :

« Célèbre Marie dans le Coran ; célèbre le jour où elle s'éloigna de sa famille du côté de l'Orient. — Elle prit en secret un voile pour se couvrir, et nous lui envoyâmes Gabriel, notre Esprit, sous la forme humaine.

.....

» Elle conçut, et elle se retira dans un lieu écarté. Les douleurs de l'enfantement la surprirent près d'un palmier, et elle s'écria : Plût à Dieu que je fusse morte avant ma conception ! — Ne t'afflige point, lui cria l'ange ; Dieu a fait couler près de toi un ruisseau. Ebranle le palmier, et tu verras tomber des dattes mûres.

.....

» Elle retourna vers sa famille, portant son fils dans ses bras. — Marie, lui dit-on, il vous est arrivé une étrange aventure.... Pour toute réponse, elle leur fit signe d'interroger son fils. Nous adresserons-nous, lui dit-on, à un enfant au berceau ? — « Je suis le serviteur de Dieu, répondit l'enfant. Il m'a donné l'Évangile, et m'a établi prophète.... (2)»

Voilà encore un miracle que les chrétiens ne lisent dans aucun de leurs Évangiles.

Mais, si Mahomet plaçait Jésus au rang des prophètes, il s'en fallait bien qu'il reconnût en lui une nature divine.

« Ils disent que Dieu a un fils, s'écrie-t-il, dans la même sourate, en parlant des chrétiens, et ils profèrent un blasphème. Peu s'en faut que les cieux ne se fendent à ces mots, et que les montagnes brisées ne s'écroulent (3) ! »

Ce n'est pas avec moins d'indignation qu'il déclame sou-

(1) *Le Coran*. Sourate v.

(2) *Le Coran*. Sourate XIX.

(3) *Ibid.*, *in fine*.

vent contre les juifs. Il les accuse d'avoir altéré le Pentateuque, d'avoir persécuté les prophètes, etc. ; mais le vrai motif de sa colère était que les juifs de son tems refusaient obstinément de voir en lui un envoyé de Dieu.

La vie de ce législateur des musulmans, qui fonda par la parole et par le glaive, sur les ruines de vingt cultes divers, une religion grave, austère même, dans laquelle on ne peut trouver qu'un seul dogme, l'unité de Dieu ; une religion raisonnable dans son essence, et que l'on pourrait pratiquer sans prêtres et même sans temples ; une religion qui domine aujourd'hui dans presque toutes les contrées de l'Orient, et qui, sans la victoire de Charles-Martel, près de Poitiers, serait peut-être celle de l'Europe, celle du monde entier : une telle vie, dis-je, devait sans doute tenir une place importante dans l'ouvrage de M. Reinaud. Aussi, elle y remplit plus de cent pages du premier volume.

Nous avons déjà plusieurs vies de Mahomet. L'Arabe Abulfeda, au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, en avait composé une, d'après les traditions qui s'étaient conservées dans l'Orient ; traditions où quelques vérités se trouvaient mêlées à un grand nombre de fables. Il avait aussi puisé dans la chronique arabe de Thabari, qui écrivait au x<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire, à une époque bien plus voisine de celle où florissait Mahomet ; et ce fut là sans doute qu'il dut trouver les renseignemens les plus authentiques. Jean Gaguier, Français réfugié en Angleterre, donna, à Londres, en 1725, une traduction latine et le texte arabe de cette vie de Mahomet. Elle fut publiée, quelques années après, à Amsterdam, traduite en français. C'est avec ces matériaux, et en mettant de plus à contribution quelques auteurs orientaux, que le voyageur Savary écrivit, vers la fin du dernier siècle, une vie de Mahomet, qui remplit le premier volume presque entier de sa traduction du Coran.

M. Reinaud, venu après cet auteur, raconte les mêmes événemens : ce qui nécessairement devait être ; mais il y ajoute

quelques particularités qu'il a puisées dans des manuscrits probablement inconnus à Savary. Ces additions ont de l'importance : c'est ce que reconnaît du moins un de nos orientalistes les plus célèbres (1), bien plus capable que je ne puis l'être de juger du mérite de ce travail. Il y a, entre ces deux dernières vies de Mahomet, rédigées l'une et l'autre par des hommes de mérite, une différence qu'il n'est pas inutile peut-être de remarquer : c'est que dans l'une (celle de M. Reinaud) Mahomet n'est le plus souvent représenté que comme un enthousiaste, un fourbe, un ambitieux; que ses faiblesses et ses erreurs y sont minutieusement retracées; tandis que Savary le peint sous de tout autres couleurs. S'il faut en croire ce dernier, Mahomet était un homme d'un génie éminent, qui connaissait parfaitement le caractère de ses contemporains, le secret d'exciter leurs passions. Écoutons-le, lorsque, résumant la vie de son héros, il semble prononcer lui-même le jugement que l'on en doit porter. « Mahomet fut un de ces hommes extraordinaires qui, nés avec des talens supérieurs, paraissent de loin en loin sur la scène du monde pour en changer la face, et pour enchaîner les mortels à leur char. Lorsque l'on considère le point d'où il est parti, le faite de la grandeur où il est parvenu, on est étonné de ce que peut le génie humain favorisé des circonstances. Né idolâtre, il s'élève à la connaissance d'un Dieu unique, et, déchirant le voile du paganisme, il songe à donner un culte à ses semblables. L'adversité qu'il éprouve en naissant ne sert qu'à affermir une âme faite pour braver tous les revers. Instruit par ses voyages, il avait vu les Grecs, divisés dans leur croyance, se charger d'anathèmes; les Hébreux, l'horreur des nations, défendre avec opiniâtreté la loi de Moïse; les diverses tribus arabes plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie. Frappé de ce tableau, il se retire dans la solitude, et médite, pendant quinze années, un système de religion qui pût réunir sous un même joug le chrétien, le juif et l'idolâtre. Ce plan était vaste, mais impossible dans

---

1) M. SALVESTRE DE SACY, dans le *Journal des Savans*, MAI 1809.

l'exécution. Il crut en assurer le succès, en établissant un dogme simple, qui, n'offrant à la raison rien qu'elle ne puisse concevoir, lui parût propre à tous les peuples de la terre : ce fut la croyance d'un Dieu unique, vengeur du crime et rémunérateur de la vertu. Mais, comme il lui fallait, pour faire adopter sa doctrine, se dire autorisé du ciel, il ajouta l'obligation de le regarder comme le ministre du Dieu qu'il prêchait. Cette base posée, il prit de la morale du christianisme et du judaïsme ce qui lui semblait le plus convenable aux peuples des pays chauds. Les Arabes ne furent point oubliés dans son plan : c'était principalement pour eux qu'il travaillait. Il leur rappela la mémoire toujours chère d'Abraham et d'Ismaël, et leur fit envisager l'islamisme comme la religion de ces deux patriarches (1). »

C'est un drame plein d'intérêt que la vie du fondateur de l'islamisme, quoiqu'elle n'offre rien de miraculeux, d'incroyable. Six siècles auparavant, on avait vu un autre fondateur de religion, né dans les derniers rangs de la société, parcourir les villes et les campagnes de sa patrie, se proclamant le fils de Dieu, prêchant à des hommes corrompus une morale pure, déclamant contre les riches, établissant en principe l'égalité des hommes au milieu d'une nation composée de maîtres et d'esclaves : pour appuyer sa mission, ses doctrines, il opère les plus éclatans miracles ; et pourtant il ne séduit que peu d'esprits, ne réunit que peu de partisans, est toujours persécuté, pendant le peu d'années qu'il lui était donné de rester sur la terre, et périt enfin du dernier supplice, dans la ville même où, quelques jours auparavant, il avait été accueilli avec honneur. Quoi ! un homme qui ressuscite des morts, guérit des aveugles et des boiteux, nourrit avec cinq pains et deux poissons cinq mille hommes accourus pour entendre sa parole, change l'eau en vin, etc., etc., ne peut persuader qu'il est l'envoyé de Dieu ! Là, tout étonne, confond la raison : l'incrédulité des juifs, non moins que les miracles du Christ.

---

(1) *Le Coran*, T. 1, p. 260.

Dans la vie de Mahomet, au contraire, rien que de naturel, que de conforme aux règles ordinaires qui enchaînent les évènements à leurs causes. Né pauvre, mais au sein d'une famille vénérée dans sa tribu, parce qu'on en faisait remonter l'origine jusqu'à Abraham, il épouse une riche veuve; ce qui lui donne pouvoir et considération dans la Mecque, sa ville natale. Aussi ose-t-il y abjurer les dieux que, pendant quarante ans, il avait adorés. Il devait nécessairement en résulter pour lui des persécutions; il s'y soustrait en fuyant à Médine, ville rivale de la Mecque. Là, grâce à son éloquence, et peut-être à sa richesse, il réussit à se donner un assez grand nombre de sectateurs, à la tête desquels il marche sur la Mecque, autant pour la punir de ses dédains que pour y établir sa nouvelle religion. Il y entre en triomphant, après avoir battu, dispersé ses adversaires; et son premier soin est de renverser les 360 idoles dont l'ancien temple de la Mecque était entouré.

Je n'arrêterai ici un moment pour exprimer un regret: c'est que M. Reinaud, en décrivant fort bien cette grande époque de la vie de Mahomet, ne soit pas entré dans de plus grands détails sur les attributs de ces 360 idoles, et sur les divers cultes auxquels elles appartenaient. Cette petite excursion dans un sujet qu'à la vérité il ne s'était pas chargé de traiter, cette digression, si l'on veut, nous aurait mieux fait connaître le genre et la multitude des religions, qui, au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère, s'étaient répandues en Orient. Mais, je le crois, les matériaux lui manquaient; et peut-être ne parviendra-t-on jamais à réunir sur ce sujet des notions bien exactes. Et pourtant un savant orientaliste qui a rendu compte, dans un journal allemand, de l'ouvrage de M. Reinaud, raconte la destruction des idoles de la Mecque avec quelques détails qui ne sont point à dédaigner, et que je crois devoir répéter ici.

« La Caaba, dit M. Neumann (1), était alors entourée de 360 idoles, consacrées chacune à un jour particulier de l'année

---

(1) Dans le *Kunst-Blatt*, journal publié à Stuttgart : n<sup>o</sup> 1, janv. 1829.

lunaire des Arabes ; elles étaient faites de bois, de pierre, de verre et de bronze ; les unes avaient des figures humaines ; d'autres, des figures angéliques ; d'autres encore étaient des masses informes. La plus grande de ces idoles s'appelait *Habal*, et venait de la Syrie, où, suivant la tradition, elle était tombée du ciel, et était adorée comme le dieu de la pluie (*Jupiter Pluvius*). Sa figure était celle d'un vénérable vieillard à longue barbe ; sa main droite était d'or. Mahomet s'approcha de ces prétendues divinités, les toucha d'une baguette, et dit : « La vérité s'est montrée pour que le mensonge disparaisse » ; et en même tems ces idoles furent mises en pièces par des sectateurs. Peu avant Mahomet, le judaïsme avait fait de grands progrès en Arabie : des tribus entières, telles que celles des puissans *chaïbar*, avaient embrassé la doctrine de Moïse ; et de là vint sans doute que dans la Caaba se trouvaient les statues d'*Abraham* et d'*Ismaël*. Ces ancêtres de toute la nation arabe ne furent pas épargnés non plus ; leurs statues furent également brisées. Après cette action, qui fut regardée avec effroi par une grande partie du peuple idolâtre, Mahomet rassembla tous ses sectateurs, et dit : « Il n'y a point d'autre Dieu que le Dieu qui a rempli toutes les promesses qu'il avait faites à son serviteur, et qui a mis ses ennemis en fuite. Désormais vous n'adorerez plus vos pères Abraham et Ismaël : ils étaient hommes comme vous. » Mahomet voulait empêcher que la religion du Dieu unique et éternel ne dégénérait avec le tems en un culte d'idoles et d'images, et il défendit à cet effet toute représentation matérielle de la Divinité. La peinture et la sculpture lui étaient également odieuses. En cela il se conformait entièrement aux idées des Juifs. »

Le succès enhardit : Mahomet tenta bientôt de plus grandes entreprises. Ce ne fut plus sur la Mecque, sur l'Arabie seule, qu'il voulut dominer ; il crut pouvoir étendre sa domination, avec le nouveau culte, sur des contrées que les Juifs, les Grecs, soumis aux Romains dégénérés, n'étaient plus en état de défendre. Le désir du pillage, autant que le fanatisme religieux que Mahomet savait si bien inspirer, avait réuni sous ses dra-

peaux des troupes nombreuses. Partout où elles se présentaient, il fallait croire au Dieu de Mahomet et payer tribut. Voilà ce qui explique la rapide propagation de l'islamisme.

Pour faire croire à sa mission de prophète, de réformateur, il n'eut pas besoin de recourir à des miracles. Lorsqu'il commença à prêcher sa doctrine, on lui demanda bien qu'à l'exemple du fondateur du christianisme il prouvât par quelques miracles qu'il était véritablement l'envoyé de Dieu; mais il répondait qu'il était venu non pour faire des miracles auxquels le plus souvent on n'ajoute pas foi, mais pour annoncer la parole divine. Quand il eut long-tems répété qu'il était le favori de Dieu, mais surtout après vingt victoires éclatantes, on ne se permit plus d'en douter; et lui-même peut-être a bien pu le croire. De grands désastres lui auraient sans doute ôté cette orgueilleuse opinion; mais, plus heureux qu'un autre conquérant de nos jours, qui ne fut ni moins ambitieux, ni moins confiant en sa fortune, il n'éprouva jamais d'irréremédiable calamité; et, s'il mourut empoisonné, ce fut le tardif effet de la vengeance d'une femme.

C'est une chose remarquable que les fondateurs des deux religions qui se partagent le monde presque entier n'ont rien écrit de leurs dogmes ni de leurs préceptes. Si les évangélistes n'eussent pas raconté dans leurs écrits ce qu'ils avaient vu ou entendu dire, nous ne saurions rien de certain sur l'Être divin qui était venu laver le genre humain de la tache originelle: peut-être même ignorerait-on que Jésus a existé; car il n'a laissé aucune trace, aucun document autographe de son passage sur la terre. Et quant à Mahomet, il n'écrivit rien non plus, car il ne savait pas écrire: il dictait ce que Dieu lui inspirait par l'entremise de l'ange Gabriel, et ses paroles recueillies sur des morceaux de parchemin étaient déposées pêle-mêle dans un coffre, que l'on n'ouvrit qu'après sa mort. Ce fut son oncle Abubeckre que l'on chargea de former de tous ces fragmens des discours de Mahomet ce fameux CORAN (le *livre* par excellence), qui est le Code religieux et civil de la moitié du monde. Il est possible qu'Abubeckre n'en ait rien retranché, n'y

ait rien ajouté ; et dans cette hypothèse nous aurions l'ouvrage même de Mahomet, quoiqu'il ne soit pas de sa main. Cependant, n'en doutons pas, s'il en eût coordonné les parties, qu'il l'eût enfin rédigé lui-même, il y eût mis un meilleur ordre, il en eût retranché les contradictions, les obscurités, et de fatigantes répétitions. Ce livre, si imparfait aux yeux des Européens, passe dans tout l'Orient pour un chef-d'œuvre de style : ce qui prouve du moins que Mahomet était naturellement éloquent, ou qu'il a toujours eu d'habiles secrétaires.

Le Coran, comme je l'ai dit précédemment, ne contient qu'un seul dogme, l'unité de Dieu. La religion de Mahomet ne serait donc que le déisme pur, si l'on n'eût tiré d'un principe unique de singuliers et souvent d'absurdes corollaires. Mahomet lui-même avait senti qu'une religion dénuée d'institutions de toute espèce, qui n'eût consisté que dans l'adoration de l'Être-Suprême, ne pourrait facilement s'introduire chez les peuples de son tems, livrés à des superstitions sans nombre, pliés sous le joug d'usages, de préjugés devenus pour eux des habitudes, des besoins. N'a-t-on pas remarqué que, chez les chrétiens, les apôtres, ou du moins ceux qui les ont immédiatement suivis et que l'on doit regarder comme les vrais propagateurs du christianisme, les Pères de l'Église, comme on les nomme, avaient été obligés de conserver, eux aussi, certaines institutions et cérémonies païennes : telles, par exemple, les ablutions par l'eau bénite à la porte des temples ; les statues, les décorations fastueuses dans les temples mêmes ; les processions solennelles, etc. : telles encore les prières chantées avec accompagnement d'instrumens de musique, et même les jeux du cirque, ainsi que toutes ces cérémonies burlesques qui, pendant toute la durée du moyen âge, étaient au culte chrétien sa pureté et sa décence ?

Par cette raison qu'une religion trop simple, sans espérances ou sans menaces pour une existence à venir, n'eût pu être appréciée par des peuples amis du merveilleux, d'une imagination vive et brillante, mais ignorans et élevés dans l'oubli de tout ce qui est morale, humanité, justice, Mahomet con-

serva plusieurs usages admis de toute ancienneté, sans que l'on puisse en concevoir l'utilité : la circoncision, par exemple, qui, surtout chez les Juifs, était une très-ancienne prescription, à laquelle on obéissait, même au tems d'Abraham et de Jacob (1). Mais il faut dire que Mahomet n'ordonna point strictement cette cruelle et ridicule opération. Il n'adopta point non plus sans restriction la polygamie. De son tems, les Arabes, et en général tous les peuples du Midi, pouvaient prendre autant de femmes qu'il leur plaisait d'en avoir ; il borna à quatre (et ce nombre est bien suffisant sans doute) le nombre des femmes que peut épouser un musulman ; mais, en revanche, il permit les concubines en nombre illimité.

C'est une erreur trop répétée, qu'il ne reconnaît point aux femmes d'âmes de même nature que celles des hommes, et qu'il les exclut de son paradis. Loin de là ; on trouve, dans le Coran même, le texte du serment qu'elles doivent prononcer en embrassant l'islamisme ; et, certes, il n'a pas oublié leurs intérêts dans ce monde, puisqu'il prescrit, en maint endroit, de leur restituer, en cas de divorce, tout ce qu'elles ont apporté, et même plus qu'elles n'ont apporté à leurs maris.

Il ne prohibe point d'une manière positive le vin et les jeux de hasard ; il conseille seulement de s'en abstenir. « O croyans, dit-il, le vin, les jeux de hasard, les statues et le sort des flèches (2) sont une abomination inventée par Satan : abstenez-vous-en, de peur que vous ne deveniez pervers. — Le démon se servirait du vin et du jeu pour allumer parmi vous le feu des dissensions, et vous détourner du souvenir de Dieu et de la prière. Voudriez-vous devenir prévaricateurs ? Obéissez à Dieu, à son apôtre, et craignez (3). »

C'est de ce style qu'il recommande le jeûne du Ramazan (le jeûne du mois où le Coran lui fut apporté par Gabriel) ; l'usage

(1) Voyez *Genèse*, chap. xxxiv, vers. 14, 15 et suiv.

(2) C'était une espèce de divination par des flèches, en usage avant Mahomet.

(3) *Le Coran*. Sourate x.

des viandes de tout tems réputées immondes chez les Arabes ; les fréquentes ablutions ; les prières que doivent faire les musulmans, le visage tourné vers la Caaba, etc. , etc. Quel parti n'ont-ils pas su tirer de ces prescriptions, les hommes intéressés à exploiter la crédulité de leurs compatriotes ; ces ulémas, ces imans, dont le métier est de mettre à profit les erreurs et les superstitions !

Le Coran, comme la Bible, comme l'Évangile, a été expliqué, commenté par des centaines de docteurs, de *théologiens*, qui y ont trouvé tout ce qu'il était de leur avantage de faire croire, d'instituer ; et ces explications et ces commentaires ont produit différentes sectes, qui toutes s'abhorrent entre elles, qui ne s'unissent que dans leur haine contre les juifs et les chrétiens.

Quand on lit le *Catéchisme* des musulmans, on a peine à s'expliquer qu'un culte qui exige tant de pratiques austères ait pu jamais être adopté par des nations naturellement indolentes, et qui ne connaissent d'autres plaisirs que les plaisirs des sens. Nous avons une traduction française de l'un de ces catéchismes, très-estimé surtout en Turquie (1). On le croirait sorti du cerveau de quelque moine du xii<sup>e</sup> siècle ; tant il contient d'idées mystiques ; tant il recommande de pratiques minutieuses et puérides. C'est là qu'après la définition des principaux dogmes (et ce sont les mêmes à peu près que ceux de toutes les religions dans lesquelles le polythéisme est proscrit), on voit quelles sont, dans la religion musulmane, les *obligations* et les *prohibitions*. On y distingue très-subtilement les articles d'*obligation divine* et ceux d'*obligation canonique* ; les pratiques *nécessaires* de celles qui sont *surrogatoires*, etc. En vérité, la Sorbonne en corps n'aurait pu mieux faire. On y définit les vertus dont, comme dit le docteur musulman, *on doit s'appliquer à orner son cœur*. Ce sont : La patience, la confiance en Dieu, la sincérité, l'humilité, la piété ; les vices sont : Les

---

(1) *Exposition de la foi musulmane*, traduite du turc avec des notes, par M. GARCIN DE TASSI, Paris, 1822, in-8°.

jugemens téméraires, l'hypocrisie, l'envie, l'orgueil, l'amour du monde, les passions qui portent à aimer avec exagération les bons mets, les femmes, etc. Pour plus de clarté, l'auteur du catéchisme énumère, dans un chapitre spécial, tous les péchés que l'on peut commettre par les différens membres du corps : par l'*oreille*, par exemple? Il ne faut écouter ni musique, ni médisances, ni discours obscènes; par *les yeux*? « Il est défendu à tout fidèle, de quelque sexe qu'il soit, de regarder du nombril aux genoux, les hommes; à la femme, de regarder du nombril aux genoux, une personne de son sexe (1). » — On me dispensera, j'espère, de détailler les péchés que, suivant notre docteur, on peut commettre par tous les autres membres.

Pour que les crimes fussent punis, et les actions vertueuses récompensées, il fallait bien que Mahomet promît aux croyans un enfer et un paradis. Son enfer est à peu près celui des chrétiens; mais il n'en a pas fait les peines éternelles: quant à son paradis, il comprend bien dans le bonheur dont jouiront les justes la contemplation de Dieu; mais il leur promet aussi quelques autres plaisirs accessoires dont les apôtres du Christ n'ont pas cru devoir nous offrir l'espérance. Écoutons-le lui-même; il est vraiment poète dans la description qu'il fait de son paradis.

« Les élus seront les plus près de l'Éternel; — Ils habiteront le jardin des délices. — Un grand nombre des anciens et quelques modernes seront ces hôtes heureux. — Ils reposeront sur des lits enrichis d'or et de pierres précieuses; ils se regarderont avec bienveillance; ils seront servis par des enfans doués d'une éternelle jeunesse, qui leur présenteront du vin exquis dans des coupes de différentes formes. Sa vapeur ne leur montera point à la tête, et n'obscurcira point leur raison. Ils auront à souhait les fruits qu'ils désireront, et la chair des oiseaux les plus rares. — Près d'eux seront les houris aux yeux

---

(1) *Exposition de la foi musulmane*, traduite du turc avec des notes, par M. GARCIN DE TASSI. Paris, 1822. p. 57.

noirs : la blancheur de leur teint égale l'éclat des perles. Leurs faveurs seront le prix de la vertu — Les discours frivoles seront bannis de ce séjour ; le cœur n'y sera point porté au mal ; on n'y entendra que le doux nom de paix (1). »

Voilà comme il fallait parler à des hommes tout sensuels, d'une imagination ardente et voluptueuse. Mais, par cela même, par une conséquence de ces qualités, ou, si l'on veut, de ces défauts, ils étaient continuellement entraînés vers l'idolâtrie. Dans les statues, ils voyaient des êtres surnaturels toujours prêts à écouter leurs vœux, à satisfaire leurs désirs sans cesse renaissans. Que d'efforts il fallut à Mahomet pour déraciner une si douce erreur dans sa superstitieuse nation. Moïse avait dit en vingt endroits aux Hébreux : « Vous ne fabriquerez point des images de bêtes terrestres, ni aquatiques ; » et il en donnait aussitôt le motif : *Ne fortè decepti faciatis vobis sculptam similitudinem aut imaginem masculi et feminæ.... Ne fortè, elevatis ad cælum oculis, videas solem et lunam, et omnia astra cæli ; et errore deceptus adores ea et colas quæ creavit dominus tuus in ministerium cunctis gentibus quæ sub cælo sunt* (2).

Ce fut par ces mêmes raisons que Mahomet, adoptant dans toute son étendue le précepte de Moïse, ne cessa de lancer les foudres de son éloquence contre les statues, les images quelconques d'objets animés. Sans la rigoureuse défense qu'il fit aux croyans de fabriquer de telles images, avec quelle ardeur, et probablement avec quel talent, la nation éminemment poétique à laquelle il appartenait n'aurait-elle pas représenté sur le marbre ou sur la toile toutes ces fables ingénieuses et si variées, ces contes merveilleux qu'elle invente avec tant de facilité. Les Orientaux ne s'expriment que par figures, que par métaphores, ne raisonnent que par paraboles ; ils auraient peint ou sculpté les sujets de leurs discours, et tout ce qu'ils auraient voulu confier à la mémoire de leurs contemporains, ou faire passer à la postérité. Ainsi firent les anciens Égyptiens et les

(1) *Le Coran. Sourate lvi.*

(2) *Deuter., cap. iv, vers. 16, 17, 18, 19.*

Grecs; l'Arabie aurait eu aussi ses artistes célèbres, et peut-être en plus grand nombre que n'en compte aujourd'hui l'Europe, parce que l'Europe est plus raisonneuse, plus positive, moins poétique. L'investigateur des monumens orientaux aurait eu une tâche plus agréable à remplir, plus facile que celle d'expliquer de monotones inscriptions : ses recherches auraient eu pour objet de véritables monumens de l'art, des tableaux, des bas-reliefs, etc.

Mais les inscriptions, je me plais à le répéter, sont, sous d'autres rapports que ceux de l'art, d'un très-grand intérêt : ce qui le prouverait, c'est le grand nombre des observations qu'elles m'ont suggérées dans cet article. Peut-être aussi les ai-je trop multipliées : c'est un tort dont je prie le lecteur de m'absoudre.

Il reste un autre travail à entreprendre, et que j'imposerais volontiers au savant orientaliste dont l'ouvrage vient de m'occuper si long-tems : ce serait de nous donner aussi la description et l'explication des monumens arabes antérieurs à l'ère de Mahomet. Sans doute il existe, et en assez grand nombre, de ces monumens, puisque, dans un Mémoire qui fait partie du grand ouvrage sur l'Égypte, je trouve un paragraphe qui a pour titre : *Des Caractères employés par les Arabes dans leurs inscriptions, avant l'hégyre* (1). Il y a, si je ne me trompe, de pénibles recherches à faire à ce sujet; car la langue et l'écriture arabe ont subi, si j'en crois le Mémoire que j'ai cité, un changement presque total, au tems de Mahomet; mais toute découverte en ce genre serait accueillie avec empressement par les érudits. — M. Reinaud a prouvé que les difficultés ne sauraient l'arrêter; l'ouvrage que je lui propose est le préliminaire indispensable de celui qu'il a publié.

Amaury DUVAL,

*De l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

---

(1) Voyez, dans le grand ouvrage sur l'Égypte, les Mémoires de M. MARCEL.

---

## LITTÉRATURE.

---

COMÉDIES D'ARISTOPHANE, *traduites du grec* par M. ARTAUD,  
professeur au collège de Louis-le-Grand (1).

Il est impossible de juger sérieusement le théâtre d'Aristophane, ou même de comprendre ce que sont ses pièces, si l'on ne possède des notions exactes sur l'état politique et moral du peuple pour qui elles furent composées, et si l'on ne se reporte à l'époque où elles furent représentées. Toutes ces connaissances ont manqué à Voltaire; et, quand il a prononcé qu'Aristophane *n'était ni poète, ni comique*, il a fait plus de tort à son propre jugement qu'à celui qu'il censurait avec tant de légèreté. Molière a déjà besoin de commentaire, au moins pour être entièrement compris; et si, d'ici à deux mille deux cents ans, des étrangers se mêlent de l'apprécier, ils feront sagement d'étudier d'abord le siècle de Louis XIV, pour échapper au danger des décisions aventurées et des critiques sans fondement.

Parmi nos lecteurs, il en est plus d'un sans doute qui, à Athènes comme à Paris, se trouve en pays de connaissance. Pour ceux auxquels l'antiquité est moins familière, nous esquisserons le tableau de la république et de la société Athéniennes, à l'époque de Périclès, de telle sorte qu'en s'y transportant ils cessent d'y être étrangers. Cet essai leur fournira peut-être le moyen de s'aboucher avec Aristophane, de comprendre son langage, d'entrer dans ses idées, de saisir les rap-

---

(1) Paris, 1829 et 1850; Aimé André. 6 vol. grand in-52; prix, 21 fr.

ports qui ont existé entre ses combinaisons dramatiques et les circonstances sous l'influence desquelles il écrivait.

Tout en investissant le peuple de la souveraineté, Solon avait donné de puissans contrepoids à la démocratie. Ces contrepoids avaient été emportés par Clisthènes, Aristide et surtout Périclès. Au tems de la guerre du Péloponèse, les projets de lois, sur lesquels le peuple votait, avaient cessé d'être examinés et discutés préalablement par le sénat. La paix, la guerre, les alliances, les impôts, la législation, tout était du ressort du peuple : il prononçait sur tout, sans préparation et sans autres conseils que ceux de ses orateurs, dont on n'exigeait plus aucune garantie de talent et de probité politique. Quand l'ignorance, le caprice, ou la corruption de la multitude, compromettaient les grands intérêts de l'État, ses folies ne pouvaient plus être corrigées, depuis qu'on avait affranchi ses arrêts de la sanction des archontes, de la révision et de la cassation de l'aréopage. Lorsqu'elle empiétait sur les droits de ses magistrats ou des corps établis par la constitution, l'aréopage se trouvait encore hors d'état de la refouler dans ses limites, parce qu'il avait perdu lui-même cette haute surveillance, indépendante de son pouvoir judiciaire, et correspondante à l'autorité des éphores de Sparte et des censeurs de Rome. Ces funestes innovations étaient dues à Périclès, qui, en avilissant le sénat et l'aréopage, en leur ôtant leurs attributions primitives, avait arraché les deux ancres sur lesquelles Solon avait arrêté le vaisseau de l'État. Du vivant de Périclès, on n'avait pas éprouvé les effets de l'extension extravagante donnée par lui au principe démocratique, parce qu'il avait hérité de toute l'influence qu'il enlevait aux deux premiers corps de l'État ; parce qu'il avait concentré entre ses mains les élémens monarchiques déposés au sein de la république par le législateur ; parce qu'il avait usé de sa royauté viagère pour dominer et conduire un peuple, souverain de nom et de droit, mais, par le fait, sujet de son génie ; parce qu'il l'avait sauvé de son incapacité, de sa pétulance, de son ambition.

Mais, à la mort de Périclès, dont les beaux-arts, protégés par

lui, ont protégé à leur tour la mémoire, en couvrant d'un voile brillant les fautes de l'homme d'État, les choses reprirent leur cours naturel, et ce cours fut déplorable. Les corps politiques ne purent ressaisir leurs anciennes prérogatives, le peuple garda ses usurpations, et il posséda tout ensemble, dans le pouvoir législatif, l'examen préalable, le vote immédiat et la sanction.

La prospérité de la république était déjà inconciliable avec cette intempérance de pouvoir législatif accordée au peuple. Toutefois ce n'était là que le premier des empiétemens populaires, et la liste en est si longue qu'il faut se borner à rappeler les principaux. Aux termes de la constitution de Solon, les magistrats devaient être choisis exclusivement dans les trois premières classes; l'autorité résultant de ces magistratures devait appartenir seulement à ceux qui, par leur fortune, offraient des garanties suffisantes à la chose publique. Dans les assemblées où ils étaient élus, comme dans celles où l'on délibérait sur les lois, les citoyens âgés de plus de cinquante ans votaient les premiers : chacun sent la sagesse d'une pareille disposition; en effet, comme le remarque Montesquieu, si les conseillers sont utiles aux rois, ils sont indispensables au peuple. Enfin les hommes entachés d'infamie étaient, dans le principe, suspendus du droit d'élection et de suffrage.

Après Périclès, et au tems d'Aristophane, les changemens introduits successivement dans la constitution avaient renversé toutes les barrières opposées à la domination, disons mieux, au despotisme de la populace. Aussi quelles erreurs, quelles folies, dans le choix, dans la destitution des magistrats et des généraux ! Le marchand de lanternes Hyperbolus, le corroyeur Cléon, obtiennent la conduite des affaires et des armées. C'est peu qu'ils dilapident le trésor, qu'ils détournent à leur profit les sommes destinées à la solde et à l'entretien des troupes : Cléon mène les soldats d'Athènes à une mort certaine sous les murs d'Amphipolis, et perd en un jour la supériorité qu'Athènes avait péniblement conquise par cinq ans de victoires. Alcibiade est seul capable d'assurer le succès de l'expédition.

tion de Sicile : Alcibiade est dépouillé du commandement, et la fortune d'Athènes va faire naufrage dans le port de Syracuse. Plus tard, lorsqu'il ne s'agit plus pour Athènes de la suprématie, mais de l'existence même, on replace Alcibiade à la tête des troupes. En gage des services qu'il peut rendre, il donne les victoires d'Abydos et de Cyzique. Ces victoires ne peuvent lui sauver une seconde destitution ; celle des Arginuses ne peut garantir ses successeurs d'une plus cruelle disgrâce. Le peuple livre la dernière armée et la dernière flotte de la patrie à des généraux dont les uns sont à peine dignes de figurer dans les derniers rangs, dont les autres, tels qu'Adimante, sont payés par Lacédémone pour trahir leurs concitoyens. La défaite d'Œgos-Potamos livre Athènes à la tyrannie des Trente et au joug de l'étranger. Tels étaient les incroyables désordres, les déplorables résultats, pour lesquels les bons citoyens n'avaient pas assez d'indignation et de douleur.

Mais ne pouvaient-ils donc, au lieu de se lamenter inutilement, opposer une salutaire résistance aux bacchantes politiques de la multitude ? Nullement. Outre que le peuple avait pour lui le texte des lois rendues dans les dernières années, et une absurde légalité, il tenait entre ses mains une arme capable de vaincre toutes les oppositions de l'aristocratie, tous les efforts du patriotisme. Investi du droit de juger, il appelait incessamment la puissance judiciaire au secours de la puissance législative et de la faculté de nommer les magistrats : il bannissait par l'ostracisme, ruinait par les sentences qu'il rendait dans les tribunaux quiconque contrariait ses caprices sur la place publique. Il était trop dangereux de chercher à le sauver malgré lui, pour qu'on s'y aventurât.

Aristote (1) reprochait à Solon d'avoir accordé au peuple une influence décisive dans les affaires, en lui attribuant cette puissance judiciaire, conjointement avec la puissance législative. Solon avait essayé au moins de modérer des concessions, arrachées peut-être par les circonstances. Il avait ordonné

---

(1) *De Republicâ*, lib. II, cap. 12.

que, chaque année, tous les citoyens justifieraient devant les magistrats de leurs moyens d'existence; il avait, en outre, flétri l'oisiveté par l'infamie. Pressé par la nécessité de satisfaire à ces lois, par la nécessité plus impérieuse encore de fournir à ses besoins et à ceux de sa famille, le citoyen obscur manquait ordinairement du tems et de la volonté nécessaires pour exercer ses droits politiques. Il faisait des tuniques et des manteaux, au lieu de faire des décrets; il trouvait des prétextes pour échapper à la nécessité de juger des causes civiles et criminelles qui ne l'intéressaient guère, d'après des lois qu'il connaissait encore moins. Mais quand Périclès eut accordé deux oboles, et Cléon trois, à chaque homme du peuple, pour chacune des fois qu'il se rendrait à l'assemblée, ou qu'il siégerait dans les tribunaux; quand cette rétribution (1), suffisante à ses besoins journaliers, devint un appât offert à sa paresse, pour satisfaire sa vanité, alors il ne quitta plus la place publique et les Cours de justice. Dès lors tous les maux écartés par la prudence de Solon fondirent sur la république, et le désordre fit élection de domicile perpétuel à Athènes. Il mena si bien sa constitution que le moindre choc devait renverser la frêle république. Dans cet état de choses, le service le plus grand à lui rendre était d'éloigner d'elle toute commotion violente, et de la dissuader surtout de la guerre qu'elle conduisait, nous l'avons vu, en dépit du bon sens.

Après nous être rendu compte de la situation politique d'Athènes, au tems de la guerre du Péloponèse, étudions un peu le caractère et les habitudes des Athéniens sur lesquels on s'est fait d'aussi étranges illusions que sur leur gouvernement. « Que les Athéniens étaient un peuple aimable, » dit Voltaire. Voyons quel était le genre de son amabilité, au

---

(1) 2 oboles, 6 sous; 5 oboles, 9 sous. Les denrées de première nécessité étaient à vil prix, et l'argent encore rare, comparativement à nos tems modernes. Les 5 et même les 2 oboles suffisaient à la nourriture journalière d'un citoyen, comme le reconnaît M. БОЕКН, dans son *Économie politique des Athéniens*. (Voy. Rev. Enc., t. XLIII, Septembre 1829, pag. 618.)

rapport de trois contemporains, deux sérieux et un plaisant, les historiens Thucydide et Xénophon, le peintre de mœurs privées et publiques Aristophane. Le peuple d'Athènes aime la bonne chère et d'autres plaisirs, les uns conformes, les autres contraires à la nature, que ses poètes comiques appellent sans scrupule par leurs noms. En se promenant dans les rues de sa ville, il aime à satisfaire le sentiment du beau, très-vif chez lui, par la vue des chefs-d'œuvre de l'architecture, de la sculpture, de la peinture. Lorsque les évènements politiques laissent quelque relâche à sa terreur, à sa pitié, à son admiration, à son humeur satirique, il se plaît encore à réveiller tous ces sentimens par les drames tragiques et comiques. A cette ardeur pour toutes les jouissances matérielles et intellectuelles il joint, non pas seulement quelques grains, mais une forte dose de noble ambition; et ses désirs ne vont à rien moins qu'à dominer la Grèce entière d'Europe et d'Asie. Voici qui commence à changer; car la fureur de la domination entraîne l'effusion du sang. Cependant Alcibiade, qui est la personnification même des Athéniens, tout en guerroyant, n'en demeure pas moins un homme aimable, et Voltaire jusqu'ici a raison. Mais on juge bien mal un individu ou une nation sur une heure de conversation et d'examen: il faut demeurer plus long-tems avec lui, il faut le voir dans les diverses habitudes de sa vie pour prendre une juste idée de son caractère.

Le peuple athénien a des goûts bien prononcés de luxe et de dépense, et il est possédé d'une égale passion pour la paresse. Il répugne désormais à se livrer à l'agriculture et au commerce qui pourraient fournir à ses nécessités: l'une est trop pénible, l'autre est trop chanceux, exposé à trop de dangers. Il attend que les gâteaux tout cuits, les poissons tout grillés, les ragoûts et les vins délicieux, viennent se placer d'eux-mêmes sur sa table (1). Notre proverbe moderne: « Il se flatte que les perdrix lui tomberont toutes rôties dans la bouche » semble avoir été composé après coup sur ses dispositions. De

---

(1) *Chevaliers*, t. II, p. 110-117.

là, comme diraient nos économistes, rupture complète de l'équilibre entre les besoins d'une part, l'industrie et les produits de l'autre. Comment fait ce bon peuple pour le rétablir? Le moyen est merveilleux. Outre les trois oboles qu'il prend pour son droit de présence aux assemblées et aux tribunaux, il s'alloue un salaire pour assister au théâtre, et se fait payer pour s'amuser : de plus, il reçoit de ses flatteurs des pensions sur le trésor public, comme les courtisans en obtenaient de Louis XV et de ses ministres : en sorte que cette démocratie présente tous les abus d'une monarchie dans le tems de son plus grand désordre. Pour ne rien distraire au profit de l'État des sommes qu'il s'est appropriées, le peuple rejette toutes les charges sur les riches : l'obligation de construire et d'équiper les flottes, les frais et l'embarras des représentations théâtrales, ainsi que des fêtes religieuses, qui sont pour lui un autre spectacle. Quand ses ressources se trouvent au-dessous de ses dépenses privées ou publiques, son esprit inventif trouve d'autres expédiens. Il intente des procès aux *météques*, c'est-à-dire aux étrangers domiciliés dans ses murs ; gagne sa cause devant des juges tout nationaux, et s'approprie la fortune de ces barbares, qui évidemment ne sont bons qu'à servir à ses menus plaisirs (1). Il contraint les alliés à traverser les mers pour porter leurs procès, et venir chercher des sentences à Athènes ; et comme il n'y a rien de si précieux que la justice, il la leur vend à un prix exorbitant (2). Mais la principale branche de ses revenus consiste dans les tributs qu'il exige de ces mêmes alliés pour les défendre contre les Perses qui, depuis cinquante ans bientôt, n'attaquent plus la Grèce ; tributs qu'il élève peu à peu de 2,600,000 fr. à la somme annuelle de 7,150,000 fr. Les alliés s'oublient au point de trouver mauvais que ceux qu'ils ont créés leurs chefs deviennent leurs tyrans, et que ceux qu'ils

(1) *Chevaliers*, t. II, p. 48, 49.

(2) ΞΕΝΟΦΩΝ, *de Republic. Athen.*, ch. 5, énumère toutes les enquêtes ruineuses auxquelles sont exposés les alliés, par suite de la puissance judiciaire que les Athéniens se sont arrogée sur eux.

ont établis pour les défendre les désolent par leurs exactions. Tant d'audace est promptement et justement réprimée! Avec les habitans de Samos, on se borne à détruire leurs murailles, à prendre leurs vaisseaux, à les charger d'impôts plus pesans et à emmener leurs principaux citoyens comme ôtages à Athènes. Mais, comme la récidive est de mauvais exemple, on confisque le territoire, on massacre mille des notables habitans de Lesbos révoltée; à Scione, on tue tous les mâles en âge de porter les armes; on vend comme esclaves les femmes et les enfans. La mansuétude du peuple athénien à l'égard de ses alliés est égalée par son respect pour le droit des gens et par son humanité à l'égard des nations ennemies: ainsi il envoie au supplice les ambassadeurs de Sparte tombés entre ses mains; ainsi, avant la bataille d'OEGOS-POTAMOS, le démagogue Philoclès propose, et toute l'armée confirme, un décret aux termes duquel on coupera le pouce aux prisonniers lacédémoniens. Dans ses rapports avec ses propres concitoyens, le peuple n'a pas fait des pas moins sensibles vers un meilleur ordre de choses auquel l'appelle la perfectibilité indéfinie de la nature humaine. Autrefois, il se bornait à bannir pour un certain nombre d'années les grands hommes dont les talens et les vertus lui portaient ombrage, et l'ostracisme n'entraînait pas la confiscation des biens: maintenant il condamne à mort, il dépouille de tous ses biens, Alcibiade convaincu d'avoir mutilé les statues de Mercure, auxquelles il n'a pas touché: maintenant il prononce la peine capitale contre ses généraux vainqueurs aux Arginuses, mais coupables de n'avoir pas été plus forts que la tempête et de ne lui avoir pas arraché les corps des guerriers morts dans l'action. Ses jeux aussi sont parfaitement innocens et ses plaisanteries du meilleur goût. Par exemple, Cléon accuse les généraux de Sphactérie de trahir la république et de ne pas réduire les Lacédémoniens à capituler, par mauvaise volonté toute pure. Le peuple trouve piquant de le charger lui-même de la conduite de cette entreprise. Cléon, avec la conscience de son incapacité, refuse le commandement; le peuple le lui impose, lui fait une loi de

l'accepter, parce qu'il sera singulièrement divertissant de voir rentrer à Athènes ce grand hâbleur vaincu et humilié. Cette facétie, selon toute apparence, ne coûtera qu'une armée; on voit bien que le peuple ne la paie pas ce qu'elle vaut. Que les Athéniens étaient un peuple aimable!

Il n'est pas un seul de ces monstrueux abus dans la constitution et le gouvernement; pas un seul de ces vices de cœur, de ces habitudes honteuses, de ces saillies d'ambition, de ces excès d'imprudence ou de cruauté qu'Aristophane n'attaque, ne poursuive de ses continuel et sanglans sarcasmes. Le talent de l'observation et de longues études lui ont livré la nature sur le fait, l'ont conduit à une parfaite connaissance des passions, de la vie politique et privée des Athéniens. Il les peint avec une fidélité si scrupuleuse, avec un bonheur de ressemblance tel que, Denys demandant à Platon des renseignemens sur le gouvernement d'Athènes, le philosophe lui envoya pour tout document les comédies d'Aristophane.

Tout roi aime la flatterie, et le souverain collectif d'Athènes, le peuple, s'en montrait aussi avide qu'aucun souverain individu: c'est ce dont on trouve des preuves innombrables dans Aristophane. Comment donc expliquer la hardiesse et l'impunité des reproches que le poète lui adresse en face? Voici le mot de cette énigme: Aristophane fut courageux; Aristophane sut amuser les Athéniens, et quiconque les amusait recevait pleine licence de leur tout dire, même des injures. Les faits se pressent à l'appui de chacune de ces assertions. Dans les *Babyloniens*, Aristophane a déjà lancé ses premiers traits contre ses concitoyens. Dans les *Chevaliers*, il revient à la charge, et s'en prend non-seulement au peuple, mais encore à Cléon, le plus puissant des démagogues depuis la mort de Périclès; et c'est une guerre à mort qu'il déclare à ce formidable adversaire; car il le traduit en personne sur la scène, le désigne par son nom, et le charge des imputations les plus odieuses. Il voit, lui, sans surveiller les dangers de cette double attaque, mais tout tremble autour de lui. Il ne trouve pas un acteur pour jouer le rôle de Cléon, pas un ouvrier pour fabri-

quer un masque qui lui ressemble : chacun redoute la vengeance de ce nouveau maître du peuple. Aristophane monte alors sur le théâtre, joue lui-même le rôle abandonné par la crainte publique, et, à défaut de masque, se barbouille le visage. Dans les *Guêpes*, dans *la Paix*, il rappelle avec un juste orgueil l'intrépidité de cette conduite. « Jamais, dit-il, en parlant de lui-même, il ne s'attaqua à des particuliers obscurs, ou à des femmes. Il s'arma du courage d'Hercule pour affronter des monstres terribles, sans être rebuté par la fétide exhalaison des cuirs (Cléon était corroyeur). Oui, j'osai le premier assaillir cette bête aux dents aiguës, dont le regard lançait des feux effrayans, dont le front était léché à l'envi par les langues perverses de cent flatteurs. L'aspect de ce monstre ne m'effraya pas : je marchai contre lui, et je combattis pour vous et pour les îles (dont Cléon dévorait les revenus) ». Ailleurs, il se vante d'avoir le premier relevé avec franchise les vices des Athéniens, et il prétend que le roi de Perse trouve leurs armes plus redoutables, depuis qu'il leur donne des conseils.

Mais il eût péri certainement, s'il n'avait désarmé la haine par le rire, s'il n'avait répandu le comique à pleines mains en même tems que le blâme ; si les Athéniens, en sortant de ses pièces, ne s'étaient écriés : il nous censure avec amertume, mais qu'il est amusant ! Il faut savoir ce qui amusait les Athéniens, pour connaître quel genre de comique il a dû adapter à son drame essentiellement politique, et pour compléter l'idée que nous devons nous former de son théâtre. Dans de beaux livres, auxquels on nous renvoie sans cesse pour étudier les gouvernemens et les mœurs de l'antiquité, et où tout est faux, tout de convention, on nous représente les Athéniens dans les objets qui tenaient à l'intérêt public comme des patriotes désintéressés et d'incorruptibles législateurs ; et, dans les choses d'esprit et d'imagination, comme des arbitres, d'un goût délicat, d'un jugement exquis. On vante à tout propos le sel attique, le tact et la délicatesse des Athéniens. Nous savons déjà à quoi nous en tenir sur le premier point : sur le second, nous n'avons pas moins à réformer dans nos préjugés, pour

peu que nous veuillons arriver à la vérité. Les Athéniens en masse étaient peuple, tout-à-fait peuple, dans l'acception la plus stricte et la moins relevée de ce mot. Les images et les mots de la plus dégoûtante obscénité ; l'expression des besoins les plus humilians pour la fierté de notre nature ; les injures des halles ; les plaisanteries de taverne ; les débauches de l'esprit faux et étroit, telles que les pointes, les jeux de mots, les calembourgs, faisaient sans aucun doute les délices du grand nombre des spectateurs athéniens. Pour les mettre en belle humeur, pour les disposer à recevoir, sans trop regimber, les graves réprimandes que mérite leur conduite politique, Aristophane leur prodigue ces amusemens favoris avec une facilité et une abondance qui confondent. L'Arétin, Rabelais, Vadé et Brunet ont pu s'inspirer également par la lecture de son livre.

La première condition pour que les Athéniens prissent du plaisir à une représentation théâtrale était donc qu'ils assistassent à une dionysiaque ou bacchanale continuelle. Leur second besoin paraît avoir été de comprendre vite et de suivre sans fatigue l'intention principale de l'auteur. Aussi Aristophane appelle-t-il un chat un-chat, et Cléon un voleur, un fourbe, un impudent (1) ; aussi, dans toutes ses comédies, ne trouve-t-on pas une seule intrigue fortement nouée, et dont les fils ne puissent être saisis par l'intelligence la plus vulgaire : à la vérité, il emploie fréquemment l'allégorie ; mais elle est tellement transparente qu'il faudrait être aveugle pour ne pas apercevoir la réalité derrière son voile. Enfin on doit se rappeler qu'à Athènes chaque jour et chaque quartier n'avaient pas, comme à Paris, leur spectacle particulier ; que les représentations étaient rares ; que les Athéniens voulaient rassembler les divers genres sur la même scène, réveiller chez eux toutes les émotions, et prendre en un jour du plaisir pour six mois.

Aristophane a largement satisfait à cette foule d'exigences : aussi prenez l'une de ses pièces au hasard, ou analysez-les

---

(1) Voyez, dans les *Chevaliers*, les scènes entre le charcutier et Cléon.

successivement, vous ne tomberez jamais sur une seule qui remplisse l'idée que vous vous formez d'une comédie. Vous y trouverez sans doute un certain nombre de scènes du meilleur comique; mais vous y rencontrerez, à côté, des scènes d'opéra, de ballet, de parodie, de vaudeville satirique, de tréteaux en plein vent, auxquelles succèdent, dans la parabase, des élans lyriques et dithyrambiques. Chacun de ses drames est un ambigu.

Soumettons à cette épreuve la pièce qui porte pour titre : *La Paix*, et qui fut jouée la dixième année de la guerre du Péloponèse. Depuis que les Grecs se déchirent entre eux, la paix a quitté leur terre; elle s'est réfugiée au ciel. Là elle a été saisie par la guerre, qui l'a plongée dans une caverne profonde, dont l'entrée est obstruée par d'énormes quartiers de rochers. Le vigneron Trygée rassemble des citoyens appartenant aux diverses classes des principales républiques de la Grèce, pour déblayer l'entrée de la caverne, délivrer la paix, et la ramener au milieu d'eux: selon que chacun de ces peuples est plus ou moins désireux de la paix, il se met avec plus ou moins de cœur à l'ouvrage. Ils tirent bien ou mal, à droite ou à gauche, d'après les dispositions qui les animent. Les Mégariens, qui ont allumé la guerre du Péloponèse, qui meurent de faim et qui manquent de forces, depuis qu'Athènes leur a fermé ses marchés; les Athéniens, qui sont tout occupés de procès, ne parviennent même pas à ébranler les pierres. Les Béotiens font en apparence de grands efforts, mais réellement ne tirent pas. Les Argiens tirent en sens contraire, parce qu'en entretenant la guerre ils espèrent obtenir tour à tour des subsides des deux partis. Enfin on renvoie tous ces faux travailleurs; et les laboureurs de tous les partis et de tous les peuples, qui seuls ont un véritable intérêt à voir cesser les hostilités, entreprennent et exécutent promptement la délivrance de la paix. Voilà une scène vraiment comique. — Trygée part de terre monté sur un énorme escarbot, entreprend un périlleux voyage à travers les airs, et parvient à la demeure des dieux. Voilà des scènes d'opéra, où le machiniste doit déployer la

puissance de son art, et la magnificence des décorations. — Cléon et Brasidas, qui voulaient, l'un dans l'intérêt de sa rapacité, l'autre dans celui de sa gloire, entretenir les inimitiés entre Athènes et Sparte. Cléon et Brasidas, les mortels ennemis de la paix, viennent de succomber. Dans la joie que leur cause cette nouvelle, les laboureurs formant le chœur exécutent des danses à diverses reprises. Voilà le ballet.

Aristophane transporte incessamment au milieu de ses jeux bouffons les vers pathétiques, les grandes tirades d'Euripide : incessamment il accuse Sophocle d'avarice, Cratinus d'ivrognerie, Morsimus et Mélémpius de vices plus bas encore, Xénoclès et son fils Carcinus d'impuissance comique. Voilà la parodie et la revue satirique. — Mais bientôt le poète quitte la terre et la fange où il s'est roulé avec ses rivaux : il monte au ciel, prend des idées et un langage dignes de ces hautes régions, et, par la sublimité des conceptions, l'élévation du style, rivalise avec Homère.

« MERCURE. — Tu n'es pas encore près de parvenir jusqu'aux dieux. Ils sont tous partis hier.

TRYGÉE. — Pour quel lieu de la terre ?

MERCURE. — De la terre, dis-tu ?

TRYGÉE. — Où sont-ils enfin ?

MERCURE. — Bien loin; dans l'endroit le plus reculé des cieux.

TRYGÉE. — Pour quelle raison sont-ils partis ?

MERCURE. Par colère contre les Grecs. Aux lieux où ils habitaient, ils ont logé la guerre en vous livrant à sa discrétion : pour eux, ils se sont en allés le plus loin possible, afin de n'être plus témoins de vos combats et de ne plus entendre vos supplications. »

Par ces concessions faites, par ces satisfactions données à tous les goûts, à toutes les fantaisies des Athéniens, Aristophane s'était acquis le droit de censurer leurs vices, de flageller leurs désordres, d'immoler les ambitieux qui les perdaient, de les retenir sur le penchant de l'abîme où ils se précipitaient. Ainsi fait-il; et, si ces avis avaient été écoutés,

les Athéniens auraient détourné de leurs têtes l'orage des malheurs qui fondit sur eux durant la guerre du Péloponèse ; d'une main courageuse, ils auraient aussi arraché de leur sein le mal qui rongeaient lentement les principes de leur liberté et de leur grandeur. Ami déclaré, constant auxiliaire de Nicias et de Démosthènes, il soutient avec eux les parties aristocratiques de la constitution battues en brèche et tombant de toutes parts en ruines. Il vient courageusement dénoncer au peuple lui-même les abus de son pouvoir, les excès de ses nouvelles attributions : il vient réclamer, pour les principaux citoyens, le droit, non de décider seuls, c'est-à-dire en maîtres, mais celui de conseiller et de diriger le peuple, celui de remplir les charges, d'exercer les fonctions, interdites aux pauvres par leur incapacité, et livrées par leur ignorance aux flatteurs et aux intrigans. La démocratie est le gouvernement de tous les citoyens riches et pauvres, partagés dans la distribution des pouvoirs, selon leur mérite, leurs lumières et leurs richesses ; l'ochlocratie est le gouvernement exclusif de la populace aveugle et passionnée. Où trouver une satire plus virulente de ce régime absurde que dans les pièces d'Aristophane ?

LE CHARCUTIER. — Et dis-moi, comment deviendrai-je un personnage, moi simple charcutier ?

DÉMOSTHÈNES. — C'est pour cela que tu deviendras grand, c'est-à-dire parce que tu es un vaurien, un effronté, un homme de la lie du peuple.

LE CHARCUTIER. — Je ne me crois pas digne de ce haut rang.

DÉMOSTHÈNES. — Quoi donc ! d'où vient que tu ne t'en crois pas digne ? On dirait que tu as quelque bon sentiment. Serais-tu donc issu d'une honnête famille ?

LE CHARCUTIER. — J'en atteste les dieux, j'appartiens à la canaille.

DÉMOSTHÈNES. — Mortel fortuné ! les heureuses qualités que tu as reçues pour les affaires publiques.....

LE CHARCUTIER. — Mais, mon cher, je n'ai pas la moindre éducation, si ce n'est que je sais lire, et encore assez mal.

DÉMOSTHÈNES. — Ceci pourrait te faire tort, de savoir lire même assez mal. Le gouvernement populaire n'appartient pas aux hommes instruits et de mœurs irréprochables, mais aux ignorans et aux infâmes. Ne dédaigne donc pas ce que les dieux t'annoncent par leurs oracles (1).

De pareils hommes cesseraient d'obtenir les premières places de la judicature, de l'administration, de l'armée; les funestes décrets avec lesquels on joue chaque jour la prospérité et le salut de la république cesseraient d'être rendus, au moment où les uns et les autres manqueraient de l'appui et des suffrages de la multitude. Et la populace cesserait d'apporter dans le Pnix (2) son ignorance, son aveuglement, sa corruption, dès qu'elle n'y serait plus attirée par un salaire. En effet, l'exercice des droits purement honorifiques, la perte de son tems sans profit, ne sont nullement de son goût: l'examen et la décision d'affaires auxquelles elle ne comprend rien la plupart du tems l'ennuient mortellement: avant Périclès, il fallait recourir à la violence et aux amendes, quand on voulait amener sur la place publique un nombre de citoyens assez considérable pour que les lois fussent votées légalement. C'est ce qu'Aristophane comprend très-bien: aussi n'est-il pas une seule de ses pièces où il n'attaque, à diverses reprises, le salaire accordé au peuple, le fatal *triobole*. Mais, comme il sait en même tems que l'intérêt seul a l'oreille d'une nation morte à la vertu politique, c'est le langage de l'intérêt qu'il lui parle. Il lui conseille de prendre pour elle, à la place du triobole, les tributs levés sur les alliés, tributs que les démagogues détournent à leur profit, et dont le produit doit fournir abondamment à ses besoins, sans l'astreindre à remplir les devoirs politiques qu'on lui impose (3).

Si la démagogie et l'intrigue ont, au moyen du pouvoir législatif, élevé l'édifice de leur puissance sur la place publique,

(1) *Les Chevaliers*, 1. II, p. 54, 55.

(2) *La place publique d'Athènes*.

(3) Voyez *les Guêpes*, t. III, p. 70-75.

elles ont placé les deux arcs-boutans, qui leur servent d'appui, dans le sénat et dans les tribunaux. Le sénat, maintenant dominé par les démocrates purs qui s'y sont introduits en majorité, le sénat, infidèle à l'esprit et au but de son institution, conspire à la ruine commune avec la populace qu'il était originairement destiné à éclairer et à retenir. Ses décrets, exécutoires pendant un an, sont devenus l'intermède ou le prélude des lois les plus désastreuses. De plus, il accueille toutes les accusations portées contre les ennemis de l'anarchie et du désordre. Pour que les bons citoyens conservent leur vie, leur patrie et leurs biens, il faut qu'ils échappent aux actions politiques intentées contre eux devant le sénat; comme aux actions civiles qui les attendent dans les tribunaux, où ils retrouvent encore la populace toute puissante par le nombre. Aristophane vient se placer dans leurs rangs découragés, attaquer leurs ennemis, battre en brèche des institutions avilies et pernicieuses, avec cette machine du ridicule et de l'ironie, irrésistible à Athènes. Dans *les Chevaliers*, il montre les sénateurs accueillant les imputations les plus absurdes et les plus calomnieuses, prenant d'abord en main la cause de l'intrigant contre celui qui le démasque; puis, abandonnant l'intrigant pour son adversaire, dès que le dernier leur a enseigné le moyen de se procurer une grande quantité d'anchois, au prix d'une obole (1). Dans *les Guêpes*, ce sont les attributions judiciaires de la populace que le poète essaie de saper par leur base. Il emploie d'abord le ridicule dont il couvre la manie de juger et l'humour processive. Il réveille ensuite l'amour-propre et l'amour de l'indépendance chez les citoyens pauvres, en leur montrant qu'on les tient captifs à la chaîne dans le chenil des tribunaux, pour les lâcher ensuite contre ceux des alliés ou des Athéniens qui ont encouru la disgrâce des ambitieux. Et que la crainte de perdre les gratifications qu'on leur fait sur le trésor ne les retienne pas. Encore une fois, dès qu'ils auront brisé le joug de ceux qui se sont établis leurs maîtres, ne

---

(1) *Les Chevaliers*, t. II, p. 71-75.

redeviendront-ils pas souverains dispensateurs des revenus publics? C'est ainsi que, pour ruiner l'autorité de la populace, Aristophane excite et flatte les passions populaires : il veut que le monstre se dévore lui-même.

On a dit avec raison que notre révolution, même en commençant, était déjà achevée, parce que l'Assemblée constituante n'avait fait que décréter ce que l'immense majorité de la nation pensait et voulait. Il est évident qu'elle n'aurait ni voulu, ni pensé de la sorte, cent ans plus tôt. Ce grand changement avait été opéré dans les idées par les écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si leur influence est incontestable, celle d'Aristophane ne l'est pas moins dans un événement de même nature, quoique de résultats diamétralement opposés à la crise de 89. Il y avait vingt ans qu'Aristophane, presque d'année en année, présentait l'ochlocratie sous un jour ridicule ou odieux, lorsque, l'an 411, s'accomplit à Athènes une révolution, dont les résultats naturels devaient être de détruire la souveraineté tyrannique de la populace, et de la remplacer par le gouvernement mêlé de démocratie et d'aristocratie que Solon avait jadis donné à ses compatriotes. Un corps de 400 membres remplaça l'ancien sénat, et une assemblée de 5,000 citoyens fut substituée aux assemblées du peuple : la basse classe fut exclue des affaires par une loi, comme elle l'était par le fait, avant les innovations de Périclès et de Cléon. Mais, au lieu de s'appliquer à consolider la révolution par sa modération, l'aristocratie usa despotiquement du pouvoir qu'elle avait recouvré, et le perdit au bout de quatre mois. Athènes revint à ses anciennes formes politiques et à ses excès, mais non pas impunément : car les peuples, comme les individus, qui ne savent pas se corriger à tems, courent à une perte inévitable : tombée successivement au pouvoir des Lacédémoniens, des Macédoniens, des Romains, elle vécut sous le bon plaisir de l'étranger, et n'eut plus de cette liberté, transformée par elle en licence et en anarchie, que ce qu'on daigna lui en laisser.

Elle ne pouvait en aucune manière échapper à la domination romaine : mais elle aurait échappé au joug lacédémonien

et à la suprématie macédonienne, si elle n'eut combiné les vices de ses institutions avec les chances toujours si périlleuses de la guerre. Aristophane n'était pas prophète, et il ne soupçonna certainement pas les destinées que réservaient à sa patrie deux peuples barbares, alors profondément inconnus. Mais Aristophane était sage, clairvoyant, et apercevait dans leur étendue les dangers auxquels s'exposait sa patrie dans la lutte contre Sparte et la Grèce presque entière. Des succès passagers ne purent faire tourner une tête aussi forte, et il ne perdit pas une occasion de conseiller la paix. Dans cette intention, il composa trois drames, les *Acharniens*, en 426; la *Paix*, en 420; *Lysistraté*, en 412; et il épuisa les raisonnemens les plus capables d'ébranler ses compatriotes, pour les porter à un accommodement. Lorsqu'on rapproche ces trois pièces des événemens de la guerre, on voit que, si les Athéniens eussent suivi ses avis à la première époque, ils se seraient épargné les défaites de Délium et d'Amphipolis, et auraient conclu une paix beaucoup plus avantageuse que la paix de Nicias; et que, s'ils eussent été dociles à ses conseils, l'an 412, ils auraient échappé à la défaite d'Ægos Potamos, au joug de Lacédémone et à la tyrannie des Trente, dont les proscriptions, au rapport de Xénophon, enlevèrent à la république plus de citoyens que tous les combats de la guerre du Péloponèse.

Nous nous sommes bornés à indiquer les traits les plus saillans du théâtre d'Aristophane. Ce livre est une mine presque inépuisable de documens sur l'état moral et politique des Athéniens, dans une période de 55 années (428-595). Pour ne citer qu'un seul exemple des secours qu'il fournit à l'érudition, tournée vers des sujets de la plus haute importance, nous rappellerons que M. Bœckh en a tiré les plus nombreux et les plus précieux renseignemens pour son ouvrage sur l'économie politique des Athéniens. Il n'est pas un homme instruit qui ne soit tenu de le placer dans sa bibliothèque, et qui ne le consulte avec autant de fruit que de plaisir. Préférerait-il la traduction de M. Artaud à celles qui ont été publiées

jusqu'à ce jour? C'est ce qui n'est pas douteux, selon nous, dès que le travail de notre collègue sera connu et apprécié. Il a profité, pour l'intelligence du texte hérissé de difficultés de tout genre, des savans travaux de Brunck et de M. Boissonade; des remarques inédites de M. Dugas-Montbel, connu par sa traduction d'Homère; des nombreux éclaircissemens fournis par les érudits allemands et hollandais; des essais de traductions, soit partielles, soit complètes, de M<sup>me</sup> Dacier, de Boivin, de Poinsinet de Sivry, et de Ch. Brottier. En comparant la version de M. Artaud avec celle de M. Dupuis, la plus récente de toutes, et insérée dans le *Théâtre des Grecs*, de M. Raoul Rochette, on trouve encore des différences assez nombreuses et assez importantes pour que les philologues, acquéreurs de ce dernier ouvrage, puissent avoir la curiosité de comparer les deux interprétations. Dans les éloges que mérite M. Artaud pour cet important travail, nous réserverons à son collaborateur, M. DESTAINVILLE, la part qui lui est due : nous espérons que le succès mérité de cette publication les paiera l'un et l'autre des soins qu'elle a dû leur coûter.

A. POIRSON.

---

### III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

#### LIVRES ÉTRANGERS (1).

---

##### AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

##### ÉTATS-UNIS.

65. — *The Science of Mechanics*, etc. — La science des machines appliquée au perfectionnement des arts utiles en Europe et aux États-Unis; ouvrage destiné à servir de manuel des mécaniciens et des fabricans; par *Zachariah ALLEN*. Providence (Rhode-Island), 1829.

L'ouvrage de M. Allen est bien court, en raison du nombre et de l'importance des sujets qu'il a dû traiter. Des notions générales de physique et mécanique; la théorie de la pesanteur appliquée aux machines et aux matières dont elles sont faites, l'hydrodynamique et l'hydraulique, les roues à eau, les moulins à vent, la théorie du frottement, les diverses communications de mouvemens, les moyens de les établir ou de les interrompre momentanément, etc., etc.; tous ces objets, dont chacun en particulier exige d'assez longs développemens, composent encore un énorme volume, lorsqu'on vient à les réunir, et ne sont plus un *manuel*. Dans les écrits sur les arts, le laconisme a plus d'inconvéniens que la prolixité. Nous le disons à regret, M. Allen n'a pu atteindre le but qu'il avait en vue: il se proposait de contribuer à l'instruction de l'Europe, mais il faudra que les mémoires de nos savans aillent encore en Amérique, et qu'ils y hâtent les progrès de l'industrie, tandis que nous recevons d'Amérique des exemples du

---

(1) Nous indiquons par un astérisque (\*), placé à côté du titre de chaque ouvrage, ceux des livres étrangers ou français qui paraissent dignes d'une attention particulière, et nous en rendrons quelquefois compte dans la section des *Analyses*.

bon usage de la liberté, des encouragemens à persister dans la voie des perfectionnemens sociaux.

64. — *Adresses delivred on varions public occasions, etc.* — Discours prononcés en public, en différentes occasions, par *John D. GODMAN*. D<sup>r</sup> M., ancien professeur d'histoire naturelle à l'*Institut de Franklin* (Pensylvanie), professeur d'anatomie au collège de médecine de Rutgers, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc. : avec un *Appendice* où l'auteur expose en peu de mots les pernicioeux effets sur la respiration, la circulation et la digestion, de l'habitude contractée par plusieurs femmes de serrer leur corps en se laçant. Philadelphie, 1829; Carey. In-8° de 194 pages.

Comme M. Godman sait très-bien observer les convenances, ses discours ne sont pas longs, et ce petit volume en contient huit, outre plusieurs notes que l'auteur y a jointes, afin d'en rendre la lecture encore plus utile. Quoique les sujets traités par le professeur soient très-sérieux, il se fit écouter sans doute avec intérêt; car ici même on prend plaisir à le lire. Mais il ne dissimule point que ses discours ont été revus pour l'impression. Sa préface est empruntée à Boileau, et transcrite telle que l'a faite notre illustre poète : « Parlons maintenant de mon édition nouvelle. C'est la plus correcte qui ait encore paru : et non-seulement je l'ai revue avec beaucoup de soin, mais j'y ai retouché plusieurs endroits; car je ne suis point de ces auteurs fuyant la peine, etc. » M. Godman n'est pas non plus du nombre de ces auteurs paresseux qui, sous prétexte de conserver à leurs ouvrages le caractère d'originalité, y laissent subsister tout ce qui fait reconnaître une ébauche, un travail imparfait, où de bonnes pensées, un but louable, quelques traits d'éloquence n'empêchent point qu'on ne remarque de trop nombreuses incorrections. On ne saura pas mauvais gré à M. Godman du soin qu'il a pris de traiter en homme de lettres aussi-bien qu'en savant des sujets tels que la dissection des morts, l'étude de l'anatomie, etc. Quelques autres sujets n'excluaient pas quelques ornemens oratoires; tels sont le dessin, ses usages et son influence, les charmes de l'étude de l'histoire naturelle. On remarquera surtout dans ce recueil un discours de clôture réservé pour la fin, comme on s'y attendait. Mais ce qui devrait être répandu parmi nos dames, ce sont les observations exposées dans l'appendice sur la mode des corsets, où elles s'emprisonnent en se faisant lacer bien serrées. Cetabus, qui n'est pas moins nuisible aux grâces qu'à la santé, ne devrait-il pas être combattu en même tems par les médecins et par les peintres? et ces derniers, comme juges

suprêmes en matière de beauté, et par conséquent de bon goût, n'auraient-ils pas encore plus d'ascendant que les médecins, dont les ordonnances sont parfois austères? M. Godman n'a pas négligé de réclamer aussi en faveur des grâces un peu plus de liberté de ces tailles emprisonnées dans un corset, un peu de souplesse et de mobilité : mais il n'est que médecin, et le beau sexe ne le mettra point au nombre des juges compétens : c'est donc aux peintres qu'il faut s'adresser pour faire diminuer au moins un mal si préjudiciable, et de deux manières. Il paraît que l'abus des corsets est poussé en Amérique beaucoup plus loin qu'en Europe ; un journal de Baltimore en donne la preuve. Une négresse arrivée depuis peu dans cette ville avait apporté les modes de New-York, et s'y conformait ponctuellement, même dans son état de femme de chambre : pendant qu'elle était occupée à repasser du linge, elle tomba morte. L'ouverture du cadavre fit voir que la compression du lacet avait déplacé le foie. La cause immédiate de la mort avait été la rupture d'un vaisseau près du cœur.

65.—\**Memoirs of the life and ministry of the rev. John Summerfield, etc.* — Mémoires sur la vie et le ministère du révérend *John Summerfield*, prédicateur méthodiste; par J. HOLLAND. New-York, 1829. In-8°.

Cette biographie est pleine de faits très-intéressans sous divers aspects; la religion, la morale, l'histoire de l'esprit humain y trouveront des observations qui ne peuvent être négligées, et qui seront appliquées tôt ou tard pour le bonheur de l'humanité; en voyant que les vertus évangéliques appartiennent également à toutes les croyances chrétiennes, que chaque secte peut se glorifier d'un certain nombre d'hommes qui furent les disciples du Christ, dans l'acception la plus juste de ce mot, on pensera que les points de doctrine qui divisent ces sectes n'ont aucune influence sur l'esprit religieux, et ne devraient point être un obstacle à la réunion sincère de tous les chrétiens, au rétablissement de l'Église telle qu'elle fut dans ses plus beaux jours. M. Summerfield naquit en 1798, et mourut en 1825. Cette vie de vingt-sept ans paraîtra longue, en raison des évènements qui la remplissent. A l'âge de onze ans, Summerfield devient maître d'école pour aider sa famille accablée par un revers de fortune; un peu plus tard, l'enfant devenu jeune homme contracte quelques-uns des vices de son âge, mais il rentre bientôt dans la bonne voie, et le jeune libertin de seize à dix-sept ans devient un apôtre à vingt ans; le zèle de la prédication l'emporte au delà de ses forces, et prépare sa fin prématurée; on le vit toujours prêchant en

Irlande, en Angleterre, en Amérique, en France, où il fit un voyage pour rétablir sa santé délabrée, enfin en Amérique, où il devait trouver le seul repos qu'il lui fût possible de goûter. Pendant son séjour à Paris la Société biblique tint sa séance annuelle; le pieux missionnaire fit un discours pour cette solennité; M<sup>me</sup> la duchesse de Broglie le traduisit en français, et M. le résident des États-Unis le prononça. Mais le climat du nord de la France ne fut rien moins que favorable à sa santé; ses maux physiques augmentèrent, tandis que l'activité de son âme achevait de consommer le peu de forces qui lui restaient. Il fallut retourner promptement en Amérique; il était à Baltimore lorsqu'il apprit que son père, établi à New-York, était atteint d'une maladie grave; quoique très-souffrant lui-même, il ne perd pas un moment, va prodiguer à son père les soins les plus tendres et les plus assidus, et succombe en remplissant les devoirs de la piété filiale. Ses vertus furent aimables comme celles de notre Fénelon, comme celles d'un sincère ami des hommes; sa mémoire était extrêmement ornée, et lui fournissait des citations remarquables par leur autorité et leur à-propos. Il avait cultivé la musique, et le sentiment du beau, partie essentielle du talent oratoire, était si développé et si sûr dans cet homme si heureusement organisé, qu'il eût été l'un des premiers artistes de ce siècle, si ses hautes facultés n'avaient point pris une autre direction. Remercions M. Holland de tous les détails intéressans qu'il a recueillis sur cette vie bien digne d'être connue de la génération actuelle et de celles qui lui succéderont.

N.

## EUROPE.

## GRANDE-BRETAGNE.

66. — *An Account of the great floods of August, etc., etc.* — Description des trombes, orages et inondations qui eurent lieu au mois d'août 1829 dans la province de Moray, et dans les districts avoisinans; par sir Thomas D. LAUDER. Londres, 1850; Longman, Édimbourg, Black. In-8° de 451 pages; prix, 16 schellings.

Voici un livre qui, contre l'ordinaire, tient beaucoup plus que ne promet son titre. On s'attend à des détails de gazettes, au relevé des désastres et des malheurs causés par les trombes et les ouragans qui éclatèrent en Écosse au mois d'août, et l'on est agréablement surpris en rencontrant à chaque page des détails pittoresques, des incidens dramatiques, des ré-

cits pleins d'intérêt et de naïveté, car ce sont les témoins de ces effrayantes catastrophes, qui content eux-mêmes, et dans leur dialecte, leurs sensations, leurs terreurs et leur salut miraculeux : l'auteur n'a fait souvent que sténographier, et, quand il parle en son nom, il n'est point au-dessous des narrations vraies et animées qu'il a recueillies.

Ce fut vers le 2 août 1829, qu'après un été d'une sécheresse extraordinaire, les habitans du district montagnoux de Moray remarquèrent d'inexplicables variations dans la température. Des averses soudaines tombèrent sur les hauteurs, et formèrent des trombes d'eau qui, se brisant sur les cimes des rochers, inondèrent le pays, grossirent le cours des rivières, et firent autant de fleuves des plus petits ruisseaux. Cependant les eaux commençaient à s'écouler, lorsqu'une effrayante trombe de vapeur, qui avait balayé les côtes du Caithness et du Sunderland, attirée par les hautes montagnes du comté de Moray, se dirigea vers ce point, environnée de tonnerre et d'éclairs. La pluie descendait par nappes larges et livides d'un vert bronzé; le vent soufflait sans relâche, et les torrens entraînaient dans leur passage, les pierres, les maisons, les arbres qui cédaient comme autant de roseaux. Ils tombaient un à un, faisant rejaillir l'eau à une hauteur considérable. La racine apparaissait un moment à la surface, puis tout semblait englouti: mais un peu plus bas, on revoit le tronc mutilé et sans branches tourner sur l'abîme, et emporté par le courant, fuir avec la rapidité d'une flèche.

« Le bruit était une combinaison distincte de deux sortes de sons : un rugissement effroyable et continu causé par la violence des eaux, et une suite de décharges d'artillerie, qu'imitaient en tombant et en roulant les pierres énormes et les quartiers de roc que l'inondation chariait. » Jamais fléau plus grandiose ne s'était déchainé contre ce malheureux pays : aussi les pauvres habitans se croyaient-ils à leur dernier jour, et il fallait à gens plus éclairés de la force d'âme pour ne pas croire à un déluge universel. Dans cette lutte épouvantable, l'instabilité de toute chose humaine était effrayante. La main de Dieu était à l'œuvre, et d'un mouvement semblait anéantir les mondes. Le nombre des ponts emportés, des routes détruites passe toute croyance. Les rivières, s'ouvrant de nouveaux lits, entraînaient avec elles des prairies entières, des champs labourés, des portions de rives et les maisons qui y étaient bâties. Dans quelques gorges, l'inondation monta jusqu'à quarante et cinquante pieds. Les toits des édifices se couvraient non-seulement d'hommes, mais de lièvres, de belettes,

de rats, et même de taupes qui venaient y chercher refuge. Des meuniers, surpris par les eaux au milieu de la nuit, s'enfuirent à grand'peine, et virent s'engloutir une à une leurs propriétés. Arrivés à 80 ou 100 pieds au-dessus du Findhorn, torrent qui causait ce ravage, ils se regardèrent comme en sûreté, et commençaient à s'y établir, lorsque le 27 survint un nouveau déluge et une nouvelle crue. La rivière trouvant la base du rocher déjà ébranlée, l'attaqua, la mina, et en détacha avec un bruit effroyable une énorme portion, qui ouvrit à dix pas de la cabane des réfugiés un précipice à pic, de l'aspect le plus sinistre. Plus loin, sur les bords de la même rivière, était une petite maison habitée par une vieille femme infirme et sa nièce. La première succomba, l'autre fut sauvée, après dix-sept heures d'inexprimables angoisses, et dont le récit de cette pauvre fille peut seul donner une idée. John Cly, vieillard de 75 ans, s'était vu poursuivi d'une façon remarquable par les inondations. Celle de 1768 commença sa ruine, complétée en 1785 par la crue qui emporta sa maison et son moulin. C'était un homme d'un caractère singulièrement indépendant et philosophique. Cinq fois il avait perdu et recréé son avoir. Il résolut de se mettre de nouveau à l'œuvre, et se rappelant que, sous un sol, alors couvert de quartiers de roc et de gravier, il existait, en 1768, un sol gras et fertile, il entreprit de déblayer environ deux acres, au grand étonnement de ses voisins qui le raillaient de ses peines. Il fit des pierres un rempart autour de son champ, et à cinq pieds de profondeur trouva ce qu'il cherchait, une excellente terre végétale. Il l'ensemença, et obtint d'abondantes récoltes. Mais ce fruit de tant de labeurs et de persévérance devait encore lui être enlevé ; le 5 août, sa terre fut balayée comme les autres, mais sa longanimité lui resta. « Je l'avais prise à *L'Awen*, disait-il, en montrant la rivière, que *L'Awen* la reprenne ! » Et, comme un de ses voisins s'arrêtait un jour à sa porte pour lui parler de cette perte, John Cly coupa court aux doléances du bavard, en répliquant : « Eh bien, si j'ai perdu mon clos, j'ai à la place un joli petit étang, où je peux pêcher, sans demander permission à personne. » Il s'était bâti une maison sur le roc, à mi-côte du vallon, et au mois d'août, lorsque l'eau faisait rage et battait violemment la porte et les fenêtres, sa sœur, plus âgée que lui, s'effrayait et proposait de fuir. « De quoi as-tu peur, femme ! » lui cria impatiemment John, « n'avons-nous pas tous deux pour appui le roc de la nature, et le roc des siècles ! » faisant ainsi une double allusion à son âge et à l'Éternité. Ne croirait-on pas reconnaître la philosophique in-

souciance et la fermeté d'âme que Walter Scott s'est plu à peindre dans le mendiant Ochiltrie de l'Antiquaire? Ce n'est pas les seuls traits de nature qui, dans ce livre, rappellent le talent du grand romancier écossais. A chaque page on reconnaît ses sites favoris et les mœurs auxquels il nous a initiés : c'est plaisir de voir la richesse de la mine, et ce qui reste encore à exploiter. Rien de plus dramatique que l'histoire du pauvre aubergiste Cruickskanks, qui, après une joyeuse journée de chants et de danses, fut entraîné par le torrent avec le radeau sur lequel il se trouvait, et, se cramponnant à un arbre, attendit vainement du secours pendant plus de six heures, poussant par intervalles des cris de détresse et de longs sifflemens. Il serait impossible d'analyser tous les passages curieux et intéressans de ce volume, qui est à la fois une œuvre littéraire pleine de mérite, et qui forme les annales les plus variées du comté le plus pittoresque peut-être de l'Écosse. Sir Thomas Lauder a mêlé aux récits des désastres récents, les souvenirs historiques du pays, les superstitions, les légendes consacrées, la description des lieux, etc. Enfin, pour compléter son travail, il y a joint deux cartes indiquant le cours des rivières qui ont joué le principal rôle dans l'inondation; et soixante-cinq gravures à l'eau-forte représentant des sites de la province, ses habitans, leurs maisons, des ruines, des ponts, etc.

67. — \* *Family Library. N° XIV : Lives of British physicians.*  
— Bibliothèque de famille. N° 14. Vies des médecins anglais.  
Londres, 1850; Murray. 1 vol. in-12.

La collection que fait paraître M. Murray, sous le titre général de Bibliothèque de famille, devient de jour en jour plus populaire, et justifie pleinement son succès, par le choix des sujets, les noms des auteurs et la foule de documens curieux, de faits ignorés, de remarques neuves, que rassemblent les volumes déjà publiés. Ce dernier donne les vies de dix-huit praticiens les plus célèbres dans l'art de guérir : écrites d'un style vif, animé, entremêlées d'anecdotes curieuses, parfois plaisantes, et disposées de façon à former un historique fidèle et très-remarquable des progrès de la médecine en Angleterre, depuis le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Linacre, fondateur du collège royal des médecins de Londres, arrive, à juste titre, le premier. Frappé des inconvéniens qu'il y avait à laisser plus long-tems la médecine aux mains d'empiriques, et de moines ignorans, il sollicita et obtint de Henri VIII la permission d'instituer une corporation régulière de médecins qui pouvait seuls délivrer le privilège d'exercer à Londres, et dans un circuit de sept milles aux environs.

Après lui, vint Caius, médecin de la Cour sous Édouard VI, la reine Marie et la reine Élisabeth; puis Harvey, dont le nom rappelle de grands services rendus à l'art, et dont la théorie sur la circulation du sang peut rivaliser avec celle de Newton sur la lumière et la gravitation. Il vint au monde à Folkstone, en 1578. Sa réputation, commencée de bonne heure, lui valut la confiance de Jaques I<sup>er</sup>, et les bonnes grâces de Charles, qui prenait un vif intérêt à ses recherches anatomiques, et assistait régulièrement à ses expériences. Ce fut à la requête du roi que Harvey disséqua Thomas Parr, mort en 1635, à l'âge de cent cinquante-trois ans. C'était un pauvre paysan, qui avait été tiré de son pays natal, le Shropshire, et amené à la Cour, comme objet de curiosité, par Thomas, comte d'Arundel. Il s'était marié pour la première fois, à 88 ans; à 102, il avait fait amende honorable, dans l'église, pour incontinence. A 120 ans, il avait épousé en seconde nocces une veuve, avec laquelle il vécut en très-bonne intelligence. A 130, il était encore batteur en grange, et faisait d'autres travaux pénibles pour gagner sa vie. Il se nourrissait de pain noir, fait de son, de fromage rance et de petit lait aigre : mais, lors de son séjour chez le comte d'Arundel, il prit des alimens plus substantiels, but du vin, et mourut au bout de peu de tems. Harvey, attribua sa mort au changement de régime, et à l'insalubrité de l'atmosphère de Londres. « Les poumons étaient adhérens à la plèvre du côté droit; le cœur était gros; les intestins en bon état. Les cartilages des côtes, au lieu d'être ossifiés, comme il arrive généralement chez les personnes âgées, étaient souples et flexibles; particularité très-remarquable dans un homme qui avait vécu plus d'un siècle et demi. La cervelle était saine. Il avait perdu la vue vingt ans avant sa mort, mais il entendait bien. Sa mémoire était mauvaise. »

Le manuscrit original du cours fait par Harvey est, dit-on, conservé au Musée britannique, ainsi que quelques préparations curieuses (malgré leur imperfection comparée aux ingénieuses méthodes employées aujourd'hui) qu'il fit lui-même à Padoue, ou qu'il se procura à cette célèbre école, et qui lui servirent à démontrer ses nouvelles doctrines. Il était violemment affligé de la goutte; sa manière de se traiter est assez singulière pour trouver place ici : « Il s'asseyait les jambes nues, même par la gelée, au grand air, sur les plombs de Cockaine-house qu'il habita long-tems, ou bien se mettait les jambes dans un seau d'eau, jusqu'à ce qu'il fût presque transi de froid : il regagnait ensuite son poêle, et l'accès était passé. Pour combattre les insomnies auxquels il était fort sujet, il

usait à peu près du même moyen ; il se levait et se promenait en chemise dans sa chambre, jusqu'à ce que le froid le prit ; quand il commençait à frissonner, il regagnait son lit, et ne tardait pas à s'endormir. » Nous passons à la hâte, quoique à regret, la vie du célèbre Sydenham, celle de l'original et bourru Radcliffe, qui tenait à honneur de ne pas payer ses dettes. Un paveur, après plusieurs longues et vaines tentatives, le surprit un jour comme il descendait de voiture, et réclama avec instance le prix de ses journées. « Comment, drôle, dit le docteur, tu prétends te faire payer un pareil travail ! tu m'as gâté mon pavé, et tu l'as recouvert de terre pour cacher ta mauvaise besogne. » — « M. le docteur, répliqua l'ouvrier, je ne suis pas le seul dont la terre cache les sottises. » — « Ah ! ah ! » reprit Radcliffe ; tu fais de l'esprit, en ce cas, tu dois être pauvre ; entre. » Et il le paya. Il perdit sa place de médecin de la Cour pour avoir répondu au roi Guillaume, qui lui montrait l'enflure de ses jambes, et lui demandait ce qu'il pensait : « Ma foi, je ne voudrais pas pour les trois royaumes de votre Majesté avoir ses deux jambes. »

Mead, Huxham, Hunter, Baillie mériteraient chacun une mention particulière ; mais il ne nous reste d'espace que pour parler de Jenner, celui de tous qui a le plus puissamment contribué à la conservation de la vie, et à l'allégement des souffrances humaines. De toutes les versions qui ont circulé sur la découverte de la vaccine, voici la plus authentique : « Comme Jenner étudiait la médecine chez un professeur, à Sudbury, une jeune femme de la campagne se présenta pour le consulter. En l'interrogeant sur ce qu'elle éprouvait, il nomma la petite vérole : elle l'interrompit, et lui dit : « Je ne puis pas l'attraper, car j'ai eu *cette des vaches* (cow-pox). » C'était une des idées populaires de ce district ; mais pour la première fois elle attira l'attention du jeune médecin, qui ne tarda pas à s'assurer par lui-même de la vérité du fait. Dans une note, datée de 1799, il écrit : « Je ne connais aucun auteur ancien qui fasse allusion à cette maladie des vaches. Cependant, voici une anecdote qui me paraît devoir s'y rapporter. Lorsque Molly Davis (depuis lady Mary Davis) et d'autres raillaient la duchesse de Cleveland, leur compagne, de ce qu'elle aurait bientôt à déplorer la perte de cette beauté qui faisait tout son orgueil, et que pouvait détruire d'un moment à l'autre la petite vérole qui régnait alors à Londres, elle répondit qu'elle n'avait rien à craindre de semblable, parce qu'elle avait eu une maladie qui l'empêcherait de jamais attraper la petite vérole. Cette anecdote m'a été communiquée récem-

ment par un gentilhomme de ce conté, mais il n'a pu se rappeler ni me citer son auteur. » Jenner proclama partout sa foi dans l'efficacité de la vaccine, mais il rencontra d'abord de la froideur et de l'opposition dans le public. Il n'en poursuivit pas moins sa tâche, animé de l'espoir de délivrer la pauvre humanité d'un de ses plus cruels fléaux. C'était là sa seule ambition. Lorsque son ami, M. Cline, l'un des premiers chirurgiens de l'Angleterre, l'engagea à venir se fixer à Londres, lui prédisant qu'il se ferait bientôt un revenu de dix mille livres sterling par an, il refusa, préférant à la fortune, le repos et la médiocrité. « Si j'étais nécessaire à la propagation de la vaccine, écrivait-il, j'y sacrifierais mes goûts; mais il est évident qu'une fois connue et adoptée la chose fera son chemin d'elle-même; c'est un bon grain semé, qui ne peut manquer de fructifier, d'autant mieux que cette découverte est de celles que tout le monde peut appliquer. »

Nous bornerons là nos extraits de ce livre, en le recommandant comme une lecture attachante, instructive, et comme un excellent modèle pour créer en France un ouvrage du même genre, qui nous semble manquer, et qui serait, selon toute apparence, accueilli avec empressement. On pourrait même en agrandir le plan, et y faire figurer ceux des médecins étrangers dont la réputation est devenue européenne.

68. — *Anti-Dracon: or reasons for abolishing the punishment of death, etc.* — L'Anti-Dracon: ou raisons d'abolir la peine capitale pour crime de faux; par un *Avocat*. Londres, 1850; Ridgway. In-8° de 49 pages.

Il arrive à certaines époques que des idées long-tems reléguées dans le domaine des théories, des questions souvent agitées sans être résolues, prennent tout à coup un corps, et deviennent des faits de la veille au lendemain. Il nous était donné de voir se réaliser ainsi, comme par miracle, nos plus beaux rêves de gloire et de liberté; d'élever le positif au niveau de notre imagination; de vouloir noblement, et d'agir de même. C'est peut-être le plus haut point auquel un peuple puisse atteindre que cet accord entre ses principes et ses actions. Le plus difficile est fait, mais le triomphe d'une belle cause se lie à une foule d'intérêts sacrés; toutes les pensées de droiture, de justice, se pressent à l'envi l'une de l'autre, et réclament une place dans le nouvel ordre de choses qui les appelle et ne peut exister que par elles. Quand la société se refond et se purifie, conservera-t-elle son droit sanguinaire de vie et de mort? Vouera-t-elle à l'infamie un homme, meurtrier légal et soldé des deniers de l'État? assistera-t-elle

lâchement, derrière des baïonnettes, à ces spectacles de sang? Y enverra-t-elle les populations héroïques, qui, au milieu d'une lutte terrible, animées des plus vives passions, n'ont pas un moment trahi un instinct de cruauté? Non; de même que la torture a été abolie, la peine capitale doit l'être; elle est hors de notre tems, hors de nos mœurs. Il faut la rejeter dans ce passé dont un abîme nous sépare. C'est un exemple glorieux à donner à l'Europe; le seul digne de ce qui a précédé. Ce n'est pas au moment où cette importante discussion va s'ouvrir à la Chambre, que nous pouvons entrer dans des raisonnemens, et développer des idées qui sont dans tous les esprits, et trouveront assez d'interprètes. D'ailleurs, aujourd'hui, l'abolition de la peine de mort est une réclamation d'instinct encore plus que de réflexion; et quand un principe est devenu un sentiment, un besoin impérieux de l'âme, la conviction est au-dessus de la logique.

La brochure que nous annonçons demande l'abolition de la peine de mort pour un cas seulement, mais l'auteur n'a pu se tenir sur le terrain qu'il avait choisi. Il lui a fallu, bon gré mal gré, aborder le fond de la question, et donner à ses argumens une base plus large. Du reste, son travail ne pouvait venir plus à propos.

69. — *Lives of remarkable youths of both sexes.* — Vies des jeunes gens remarquables des deux sexes. — Londres, 1850; Colburn. 2 vol. in-3°. Il n'a encore paru qu'un premier volume.

C'est une grande tâche que celle d'écrire pour la jeunesse, et bien peu d'auteurs comprennent ce qu'elle a de grave et d'imposant: bien peu sont dignes de cette haute mission. Il faut à la fois tant de prudence et de sagesse, tant de pureté, de respect pour ces cœurs ardents et naïfs, pour ces âmes neuves aux voies de ce monde, qu'on s'effraie à l'idée de troubler de jeunes consciences, de dissiper la crédulité au bien si naturelle à cet âge. Le grand art de l'éducation consiste peut-être à prolonger de généreuses illusions, tout en développant les facultés: ne pas croire au mal est déjà un préservatif contre la contagion de l'exemple; et lorsqu'enfin une vérité cruelle vous atteint et vous force à une conviction pénible, il y a encore un refuge dans l'observation qu'on ne saurait trop cultiver, parce qu'elle fait presque toujours décoouvrir l'excuse à côté de la faute. L'homme vaut souvent mieux que ses actes: cette vérité devient surtout importante quand il s'agit de juger autrui; et loin d'affaiblir notre penchant à la vertu, elle le seconde en nous montrant que les plus grands crimes peuvent

être le résultat de la faiblesse, et que notre force morale doit être exercée à tout prix. Selon nous, il y a danger à anticiper les années, à faire sortir les enfans du cercle habituel de leurs idées, de leurs sensations, à développer trop tôt leur sensibilité, leur ambition, même en la dirigeant vers un but louable. Ne pressez rien : la nature fait tout admirablement, parce qu'elle fait tout à point. Quand l'heure sera venue, une noble action, un mot allumeront plus d'ardeur dans une jeune âme que toutes vos précoces leçons. En excitant le feu trop tôt, vous risquez d'épuiser la flamme. La vie de sir Thomas Lawrence; en admettant, comme le conte son biographe, qu'il fit des portraits au crayon à cinq ans, et des tableaux à dix, ne créera jamais un artiste, mais pourra faire naître dans un enfant des prétentions ridicules, et entravera son éducation par l'obstacle le plus insurmontable de tous, une sotte vanité.

Un des graves inconvéniens de ce livre, que nous annonçons moins pour le faire connaître que pour mettre en garde contre lui, est l'esprit d'aristocratie qu'il prône et soutient. Il offre pour encouragement au génie le patronage des lords, ducs et pairs d'Angleterre. Avec lui le talent est un brevet de courtisan. On se croirait aux bons tems féodaux, où de nobles et puissans seigneurs entretenaient et nourrissaient ménestrels et poètes, à la charge de chanter leurs exploits. Dieu merci, de pareils bienfaits ne sont plus de saison, et le nombre de ceux qui les eussent acceptés diminue de jour en jour. Il y a un autre genre d'émulation, une autre gloire à proposer pour but de nobles efforts.

En général, les auteurs sont restés bien au-dessous de l'intelligence de leur époque, bien loin de ce qu'il y avait à faire, et leur ouvrage a plutôt le caractère d'une compilation, que d'une production mûrie et consciencieuse.

79. — *Personal Memoirs: or Reminiscences of Men and Manners.* — Mémoires personnels : ou Réminiscences des hommes et des mœurs en Angleterre et à l'étranger, pendant le dernier demi-siècle : fragment du portefeuille de PRYCE LOCKART GORDON. Londres, 1880; Colburn. 2 vol. in-8°.

Encore un de ces livres comme il s'en fabrique tant dans la Grande-Bretagne. Un homme a-t-il griffonné à la hâte quelques notes sur ses voyages, sur les personnages qu'il a rencontrés dans les auberges ou les salons, il assemble tant bien que mal ces fragmens décousus, et les présente au public, lui laissant le soin de séparer la paille d'avec le grain. Il est cependant presque impossible qu'on ait vécu cinquante ou soixante ans à la surface de notre globe, sans voir et sans entendre quelque

chose d'intéressant, surtout si l'on a mené une vie errante et aventureuse dans des pays divers, et au milieu de peuples variés. M. Gordon nous transporte de Londres à Naples, de Naples à Cork, puis sur le continent, ne suivant d'autre guide que son caprice ; il fait défiler devant nous mainte et mainte figure, parfois célèbre, parfois grotesque, rarement nulle. Ici, c'est le révérend père O'Leary, qui joua un si grand rôle dans la première élection d'O'Connell à Clare. Nous retrouvons cette vieille connaissance se reposant de ses patriotiques labeurs dans une délicieuse retraite, savourant les parfums des fleurs de son jardin, les livres de sa bibliothèque, tous donnés par des amis, la fraîcheur de son verger, et l'*omelette soufflée* de sa gouvernante. Il y a dans ce tableau d'intérieur un calme, et pour ainsi dire une suavité d'égoïsme qui font envie. Plus loin, l'auteur est en tiers avec Nelson et lady Hamilton dont il fait un portrait peu flatté. A Cadix, il assiste, chez l'ambassadeur, à un bal où se trouvait Wellington. L'anecdote vaut la peine d'être contée. « Un peu avant souper, un courrier arriva, apportant le fameux 29<sup>e</sup> bulletin de la grande armée française, où Napoléon annonçait l'incendie de Moscou. La sensation fut grande, la joie universelle. Wellington partait le lendemain ; au moment de s'embarquer, et, comme il était sur la rive entouré de tout l'état-major, le général Cooke lui présenta un officier qui, la veille, avait trouvé moyen de faire de lui une miniature assez ressemblante, qu'il tenait à honneur de lui offrir. Wellington ouvrit la boîte, regarda rapidement le portrait, complimenta l'artiste, et après avoir échangé quelques mots avec lui, et pris note de ses services : « Je ne vous oublierai pas, » ajouta-t-il ; « et, en attendant, » il lui mit un papier plié dans la main : « Gardez cela en souvenir de moi : c'est la plus grande curiosité que j'aie jamais eue en ma possession. » Il remonta à cheval, et gagna le bateau. La foule entourait le jeune homme : « C'est une compagnie, criait l'un ; — « non, c'est une commission d'officier d'état-major, disait un autre. — « Vous figurez-vous, reprit le militaire, que lord Wellington porte ainsi dans sa poche des grades et des commissions à donner ? Quoiqu'il en soit, je vais satisfaire votre curiosité et la mienne. » Et déroulant le papier, il trouva la dépêche que le général en chef avait reçue la veille ; le 29<sup>e</sup> bulletin de la grande armée ! » Établi avec sa famille à Bruxelles, lorsque lord Byron et Walter Scott visitèrent, à de courts intervalles l'un de l'autre, le funeste champ de Waterloo, M. Gordon eut l'honneur d'être le Cicerone des deux illustres

voyageurs ; et le récit de ces excursions mémorables n'est pas la partie la moins intéressante de son journal.

Pris dans son ensemble, l'ouvrage n'est guère qu'un recueil d'anecdotes et de souvenirs assez confus, où se trouvent çà et là des passages amusans, et des noms auxquels se rattachent toujours un vif intérêt, et qui donnent du piquant aux moindres détails.

71.—\* *Paul Clifford*. — Paul Clifford, par l'auteur de *Pelham*, de *Devereux*, etc. Londres, 1830; Colburn. 3 vol. in-12.

Les brigands de haut et bas étage, depuis le sentimental Jean Sbogar jusqu'au rusé Cartonche et à l'audacieux Mandrin, ont figuré de tant de façons dans les romans et dans les mélodrames, que la matière semblait épuisée. Pour trouver du nouveau en ce genre, il fallait faire des excursions en Corse, en Grèce, partout où des mœurs à demi sauvages, les lois mal comprises d'une civilisation toujours repoussée, la fatigue d'une oppression ennemie, ennoblissent la lutte et lui prêtent un caractère chevaleresque. De tout tems la sympathie générale s'est éveillée pour ces hommes aventureux, ivres de liberté et d'ambition, cherchant plus encore les dangers et la guerre que les richesses, ne possédant rien sous le soleil, et risquant sans cesse leur vie pour des biens qu'ils ne peuvent ni ne savent garder. Ce libre exercice des passions, ce mépris de tout frein ont pour beaucoup de natures un charme tout puissant, et imposent à la multitude un respect mêlé de crainte. Les Grecs de la plaine se plaisaient à conter et à grossir les exploits des Klephes, qui, tous les quinze jours, descendaient de leurs montagnes pour piller indistinctement le Turc et le Raïa. Pas une chaumière qui n'eût une grossière image de Katzantonis, ou de quelque autre capitaine non moins fameux. C'était l'effroi et la gloire du pays ; et quoique les petits enfans se pressassent autour de leurs mères, dès qu'on prononçait ces noms redoutés, ils écoutaient avec ravissement et savaient par cœur les chansons klephitiques. L'âme humaine est ainsi faite : l'objet de ses terreurs lui inspire souvent un intérêt profond : avide de mystère et de poésie, elle se prend à tout ce qui lui promet des sensations vives, des émotions nouvelles. Mais si elle accompagne de ses vœux et de ses espérances l'homme forcé de conquérir sa part de liberté les armes à la main, quelle sympathie peut-elle avoir avec le vulgaire filou des grandes villes, avec le voleur de grands chemins, héros du bague et de Bicêtre, condamnés à expier leurs exploits sur l'échafaud ? Cette écume d'une société corrompue n'est-elle pas trop abjecte pour qu'on y puisse arrêter ses regards ? Sans doute sa sur-

face inspire le dégoût; on se sent d'abord repoussé par des dehors ignobles, par le cynisme effronté du vice; mais si, creusant plus avant, on remonte à la source du mal, si l'on cherche à reconnaître dans cette gangrène morale les fautes de législation qui l'ont amenée, si enfin l'on y retrouve sous son aspect le plus hideux, dans sa plus dégoûtante expression, le système corrompateur qui a long-tems régi les plus hautes classes de la société, légitimé les plus honteuses turpitudes, alors de cette étude triste, mais utile, ressortent une foule de vérités. C'est le point de vue qu'a choisi l'auteur de Pelham, celui qu'il affectionne, et d'où il lance ses plus amers sarcasmes contre l'ordre social, tel que les mauvaises passions des hommes nous l'ont fait : mais il a su donner à sa satire tout l'intérêt et tout le mouvement pittoresque nécessaires à un roman. Quiconque n'y cherchera que des aventures amusantes aura amplement de quoi se satisfaire; et le penseur, le philosophe, qui veulent plus qu'une lecture amusante, n'auront pas perdu leur tems en parcourant ce livre.

Dans un cabaret des ruelles de Londres, rendez-vous habituel de la lie de cette capitale, une femme se meurt, par une nuit d'ouragan et de pluie, et lègue son fils, garçon de six ou sept ans, à la maîtresse de la taverne. Cet enfant, qui n'est autre que Paul Clifford, le héros du drame, croît en beauté et en intelligence. La société dans laquelle il vit, les principes qu'il entend professer, échauffent sa tête, et il se décide à tenter la fortune. Après une vive querelle avec sa vieille protectrice, il s'enfuit, fier de n'avoir désormais recours qu'à lui seul pour vivre et pour conquérir son indépendance. Là commence une série d'épreuves où de dupe il devient fripon. Arrêté et condamné pour un vol qu'il n'a point fait, il retrouve en prison de vieilles connaissances, qui l'endoctrinent et achèvent sa conversion. Dans le cours de ses aventures de *grande route*, il rencontre une jeune fille qu'il avait déjà entrevue au spectacle. Il en devient amoureux. Les moyens qu'il prend pour l'obtenir en mariage sont d'accord avec sa profession : l'auteur a su se défendre de faire de son voleur un de ces amans découragés, repentans, criminels par circonstance, et vertueux par choix, dont les romans sont pleins. Il a été plus vrai. Paul Clifford est un homme énergique, ambitieux, qui, trouvant toutes les avenues fermées, s'en est frayé de nouvelles : un de ces hardis maraudeurs, qui, selon la bizarre image d'un auteur anglais, « prenant le monde pour leur hûître, l'ouvre à la pointe de l'épée. » Il légitime et justifie la part qu'il s'est faite, et considère la société comme plus coupable encore que lui.

Toute sophistique que soit cette doctrine, il est facile de lui prêter un air de vérité, et c'est à quoi M. Bulwer réussit trop parfois. A côté de ce caractère dont la vigueur est toute en dehors, il en est un autre également ardent, mais dont l'énergie s'est usée à une lutte d'hypocrisie ; à force de scélératesse et de calcul, il s'est fait une haute réputation de talents, et ennuie les emplois et les titres. Ce misérable intrigant de salons et d'antichambres est certainement plus odieux que le brigand. Et cependant tous deux valaient mieux que leur destinée. Le but de l'auteur a été, je pense, de montrer au bas et au haut de l'échelle la corruption qui peut naître des abus. S'il a quelquefois exagéré, souvent aussi il n'a été que peintre fidèle. Nous ne dirons pas quel lien réunit ces deux personnages, et donne à la catastrophe dernière un caractère si terrible. Il faut laisser au lecteur toute la vivacité de ses impressions. Ce roman ne tardera pas, dit-on, à paraître en français.

L. SW. BELLOC.

#### *Ouvrages Périodiques.*

72. —\* *Le Représentant des peuples*, hebdomadaire de la politique et de la littérature étrangères. Londres, 1850 ; A. Hays, 165, Regent Street ; Koller et Cahlan, 21, Soho-Square, etc. Le prix de l'abonnement est de 12 schellings, payables à la fin du trimestre ; un schelling par numéro de 56 pages in-8°.

Ce journal s'empare d'une éminente dignité, et s'impose les devoirs qui y sont attachés. S'il ne s'élève point jusqu'à la hauteur de son titre, il ne sera point révoqué, mais délaissé, ce qui est encore plus fâcheux. Comme nous n'avons pas vu le prospectus de ce nouvel ouvrage périodique, dont l'apparition ne remonte qu'au mois de mars de cette année, nous ignorons quel sens y est attaché au mot *représentant*, en sorte que nous sommes réduits à nous en tenir au sens vulgaire. Rien de médiocre ne peut être toléré dans le *Représentant des peuples* ; il faut qu'une forte raison s'y exprime avec une éloquence soutenue, que tout y soit grand, digne des regards de toutes les nations. La politique des peuples, c'est celle des Américains affranchissant le Nouveau-Monde, celle des Grecs périssant pour conquérir leur indépendance, des États-Unis récompensant Lafayette, des Français chassant un roi parjure : en présence de ces actes véritablement nationaux, la pensée ne peut plus s'occuper de petites choses ; on risque de l'importuner, même en l'entretenant de littérature. L'organe des peuples, l'interprète de leurs vœux doit être en même tems

leur guide vers le but commun de leurs efforts. Qu'il recueille les vues utiles à tous, et par conséquent généreuses : qu'il indique les institutions qui manquent encore, celles qui doivent être perfectionnées ; qu'il combatte les erreurs dont l'influence est si funeste aux lois, aux mœurs, aux gouvernemens ; qu'il avertisse ceux qui s'égarerent, invite ceux qui n'osent encore se réunir à la confédération universelle, et qu'il s'attache à fortifier de plus en plus cette alliance plus sainte que celle de certains rois contre les peuples : voilà comment il justifiera son titre, et s'acquittera de la mission dont il s'est chargé.

En faisant abstraction de son titre un peu trop fastueux pour un journal, on lit avec intérêt le *Représentant des peuples*. Nous, Français, notre avis sera peut-être soupçonné de partialité, en faveur d'un écrit périodique publié à Londres en notre langue ; on se tromperait sur les motifs de nos éloges, comme on s'est mépris trop souvent sur le motif de nos critiques : quel que soit l'ouvrage dont nous rendons compte, l'auteur y est complètement oublié, *Tros Tyriusve fuat*. Nous ne craignons donc point de dire que ce journal aura l'approbation des Anglais raisonnables, même lorsqu'il discute les questions relatives à l'Angleterre. Quant à celles de la France, on peut voir par les numéros du mois de juillet que les derniers événemens y sont pressentis, mais que la rapidité de leur accomplissement et l'importance du résultat n'ont été prévues nulle part, et ne pouvaient l'être ; ce phénomène politique était encore inconnu dans l'histoire, et l'étonnement qu'il a excité durera long-tems.

On s'attend bien que la littérature tient peu de place dans ce journal ; dans huit numéros consécutifs que nous avons parcourus, nous avons vu la politique envahir toutes les pages ; et nous ne l'avons nullement désapprouvé. Les joyeux passe-tems viendront plus tard ; quant à présent, soyons tout entiers aux choses sérieuses. Si la politique de tous les pays est aussi-bien conçue et traitée dans ce journal que celle de la France en particulier, les rédacteurs ont atteint leur but, et leur entreprise mérite les suffrages et les encouragemens de tous les amis de l'humanité. Le spectacle qu'ils mettent sous les yeux des nations est encore douloureux : en s'arrêtant au 24 juillet, nous y voyons la France inquiète, mais courageuse, l'Espagne et le Portugal continuant à rétrograder, l'Italie n'avançant point dans la carrière des améliorations, le sort de la Grèce encore indécis, notre armée d'Afrique livrée aux maladies et à l'incapacité de son chef, les vertueux exilés des Pays-Bas sans asyle sur le continent européen, etc.

Le mois d'août sera moins triste ; des rayons d'espoir se feront jour à travers les sombres nuages dont l'avenir des peuples est encore enveloppé.

Nous n'avons parlé que du but, de la tendance, de l'esprit du nouveau journal ; nous lui devons, et surtout nous devons à nos lecteurs de faire connaître aussi le style de la plupart de ses articles, afin qu'il soit apprécié sous tous les aspects. Nous ne citerons point un article relatif à notre pays ; tranquilles désormais sur notre avenir, c'est des autres nations que nous devons nous occuper : choisissons un article relatif à l'Italie.

« Le moyen principal du gouvernement de l'Autriche en Italie, c'est l'espionnage. *Timet timentes, metus in auctorem redit*, a dit Sénèque, en parlant du tyran. Ces mots s'appliquent ou ne peut plus justement à nos gouvernans ; partout où il est possible que quatre personnes se réunissent, on est sûr de rencontrer un espion. Ils sont sur les places publiques, dans les promenades, aux théâtres, dans les églises mêmes. Les hôtels, les cafés, les cabinets de lecture en sont infestés ; l'organisation et la solde de cette bande dans toutes les villes sont telles que l'on trouve toujours des hommes pour en faire partie. Les simples agens ont deux livres d'Autriche par jour, les inspecteurs en ont quatre, les espions nobles en ont dix, et les agens supérieurs ont à peu près tout ce qu'ils veulent.

» On a vu ici l'existence de cette police, et on obtient par cet aveu l'avantage de jeter la défiance dans toutes les relations sociales, de restreindre les conversations, d'empêcher toute réunion d'homme, d'inquiéter l'amitié même. Ainsi, l'isolement des individus fait la force du gouvernement.

» Les révolutions, comme on l'a dit avec raison, se font dans les idées avant de passer dans les choses. Le grand soin de nos gouverneurs et de la police est de saisir les idées à leur passage, et d'en empêcher la communication. C'est pour cela que les hommes les plus remarquables par leurs lumières, leurs talens ou leurs vertus sont environnés d'observateurs chargés de rendre compte des visites faites ou reçues, et même de simples habitudes de famille ; d'un autre côté, un ordre positif, dont l'exécution est publique, fait ouvrir toutes les lettres, et elles sont remises dans cet état. C'est ainsi que la crainte empêche à peu près toute correspondance avec les étrangers, la personne qui reçoit une lettre étant considérée comme aussi coupable que celle qui l'écrit. La surveillance de la police s'étend plus spécialement sur les établissemens d'instruction publique, les collèges et les académies, et des rapports très-circoustançiés rendent journellement compte des leçons

des maîtres et de la conduite des élèves. Au moindre mot d'une interprétation hostile, au moindre signe d'un sentiment national, le cours est suspendu, et le professeur destitué. C'est ce qui est arrivé à un professeur d'histoire qui, dans sa chaire, avait cité ce mot connu du pape Jules II : *Fuor del l'Italia i Barbari*, hors de l'Italie les Barbares ..... » Tout le reste de l'article n'est pas moins caractéristique, ni moins instructif.

F.

## RUSSIE.

75. — \* *Séance extraordinaire tenue par l'Académie impériale des Sciences de Saint-Petersbourg, en l'honneur de M. le baron Alexandre DE HUMBOLDT, le 16 novembre 1829. Saint-Petersbourg, 1829; imprimerie de l'Académie des Sciences. In-4° de 40 pages.*

Les voyages de M. de Humboldt fourniront quelques-unes des plus belles pages de l'histoire des sciences. Si l'on compare les résultats de la reconnaissance qu'il vient de faire au nord de l'Asie avec ce que Pallas nous avait appris sur les mêmes contrées, on sera surpris de l'abondance de la nouvelle récolte. Cependant, Pallas a écrit tout ce qu'il avait vu, et tout ce qu'il croyait, d'après des témoignages dignes de foi; son voyage dura plusieurs années, et il eut le tems d'observer sous divers aspects, dans plusieurs saisons, les pays qu'il traversait. Il est vrai que Pallas était jeune encore, qu'il était moins bien secondé que M. de Humboldt ne l'a été, et qu'à l'époque où il visita la Sibirie, les sciences n'avaient pas fait les immenses progrès qu'un demi siècle de travaux mieux dirigés devait amener. M. de Humboldt donne une idée très-juste de ces progrès : citons cette partie intéressante du discours qu'il prononça dans cette séance.

« Pendant le long intervalle qui a séparé mes deux voyages, la face des sciences physiques, surtout de la géognosie, de la chimie, de la théorie électro-magnétique a considérablement changé. De nouveaux appareils, j'oserais presque dire, de nouveaux organes ont été créés pour mettre l'homme en contact plus immédiat avec les forces mystérieuses qui animent l'œuvre de la création, et dont la lutte inégale, les perturbations apparentes sont soumises à des lois éternelles. Si les voyageurs modernes peuvent soumettre à leurs observations, en peu de tems, un plus grand espace de la superficie du globe, c'est à la précision des sciences mathématiques et physiques, au perfectionnement des méthodes, à l'art de grouper les faits et de

s'élève à des considérations générales qu'ils doivent les avantages dont ils jouissent. » Le voyageur trace ensuite les devoirs de ceux qui vont, comme lui, à la découverte des faits de la nature, devoirs auxquels ont satisfait, dit-il, ceux qui l'ont précédé dans la carrière, et dont l'exemple a souvent ranimé son ardeur dans les momens difficiles. *Tel est, ajoute-t-il avec modestie, la source des faibles succès d'un dévoûment que l'indulgence de l'Académie a daigné agrandir par ses suffrages.*

« Terminant sous d'heureux auspices un voyage lointain entrepris par ordre d'un monarque magnanime, puissamment aidé des lumières de deux savans dont l'Europe apprécie les travaux, MM. EHREMBERG et ROSE, je pourrais me borner ici à déposer devant vous l'hommage de ma vive et respectueuse reconnaissance; je pourrais solliciter de celui (1) qui, très-jeune encore, avait osé pénétrer dans ces *mystères* antiques, sources mémorables de la civilisation politique et religieuse de la Grèce, de me prêter le secours de l'art de bien dire, pour exprimer plus dignement les sentimens qui m'animent. Mais je le sais, messieurs, le charme de la parole, dût-il même être d'accord avec la vivacité du sentiment, ne suffit point dans cette enceinte. Vous êtes chargés, dans ce vaste empire, de la grande et noble mission de donner une impulsion générale à la culture des sciences et des lettres, d'encourager les travaux qui sont en harmonie avec l'état actuel des connaissances humaines, de vivifier et d'agrandir la pensée dans le domaine des hautes mathématiques, de la physique du monde, dans celui de l'histoire des peuples éclairée par les monumens des différens âges. Vos regards se portent en avant sur la carrière qui reste à parcourir, et le tribut de reconnaissance que je viens vous offrir, le seul digne de votre institution, est l'engagement solennel que je prends de rester fidèle à la culture des sciences jusqu'au dernier stade d'une carrière déjà avancée, d'explorer sans cesse la nature, et de poursuivre une route tracée par vous et vos illustres devanciers. »

Nous regrettons de ne pouvoir transcrire en entier l'énumération des travaux scientifiques exécutés depuis quelques années dans la Russie; mais il ne faut rien omettre de ces nombreuses et importantes notices, non plus que de l'indication des recherches ultérieures à faire sur le territoire de la Russie, dont l'étendue, dit notre voyageur, dépasse celle de la partie visible de la lune; toutes les parties des sciences physiques ont

---

(1) M. OCVAROF, président de l'Académie.

actuellement besoin du concours des savans russes, afin de compléter et de coordonner les observations faites sur les autres parties de la terre. Ce discours est le programme général des questions à résoudre, l'exposition des méthodes à suivre, la désignation des lieux les plus propres aux observations : partout où il sera lu, les savans se mettront à l'œuvre, et s'empresseront de contribuer à l'édifice dont M. de Humboldt nous présente le magnifique ensemble. « C'est aux corps scientifiques qui se renouvellent et se rajeunissent sans cesse ; c'est aux Académies, aux Universités, aux diverses Sociétés savantes répandues en Europe, dans les deux Amériques, à l'extrémité méridionale de l'Afrique, aux grandes Indes et dans cette Australasie naguère si sauvage, où déjà s'élève un temple d'Uranie, qu'il appartient de faire observer régulièrement, mesurer, surveiller, pour ainsi dire, ce qui est variable dans l'économie de la nature. L'illustre auteur de la *Mécanique céleste* a exprimé souvent verbalement la même pensée au sein de l'Institut, où j'ai eu le bonheur de siéger avec lui pendant dix-huit ans. » M. de Humboldt a toujours soin de parler des autres savans, et le moins possible de lui-même : la justice et l'amitié sont deux passions auxquelles il s'abandonne comme à l'amour des sciences.

Le discours du président de l'Académie est parfaitement adapté à la circonstance ; c'était une séance extraordinaire dont l'illustre voyageur devait surtout faire les frais, comme il en était l'occasion. Nous voudrions aussi pouvoir transcrire en entier les trois pages où M. le président a montré jusqu'à quel point il possède l'*art de bien dire* ; mais il faut nous borner à la péroraison.

« Félicitons-nous, messieurs, du concours favorable des événemens qui, à l'époque la plus brillante de notre histoire, a amené parmi nous l'homme le plus digne d'en apprécier les avantages. Qui, mieux que lui, pourrait se rendre compte de cet accord de la force physique et de la force morale qui constitue les grands États, et seul les consolide ? Que les scènes variées qui se sont offertes de toutes parts à ses yeux ne s'effacent pas de sa mémoire : qu'il se souvienne long-tems d'un pays où son mérite a été apprécié, ses talens reconnus, son caractère estimé à leur véritable mesure ; qu'il dise à ses compatriotes, à l'Europe, qu'il a vu la Russie s'avancant dans la carrière qu'il a lui-même illustrée. »

Deux Mémoires furent lus à la même séance, l'un par M. HESS, académicien adjoint, sur la géognosie des contrées situées au delà du lac Baïkal, l'autre par M. KUPFER, membre de l'A-

cadémie, sur quelques phénomènes magnétiques. Nous aurons l'occasion d'en parler ailleurs. F.

74 — \* *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg* (en latin et en français). SIXIÈME SÉRIE, commencée en 1850. *Première section : Sciences mathématiques, physiques et naturelles. Tome premier : 1<sup>re</sup> livraison* (il y en aura sept). Pétersbourg, 1850 : imprimerie de l'Académie. In-4° de 115 et ix pages, avec une planche ; prix des sept livraisons, 18 roubles (environ 18 francs.)

—IDEM. *Deuxième section : Sciences politiques, histoire, philologie. Tome premier : 1<sup>re</sup> livraison* (il y en aura six). Saint-Petersbourg, 1850 ; imprimerie de l'Académie. In-4° de 88 pages, avec une planche ; prix des six livraisons, 12 roubles (environ 12 francs).

L'Académie des sciences de Pétersbourg a publié, durant le premier siècle de son existence, 75 volumes de ses Mémoires, qui ont successivement paru en cinq séries, et sous les titres suivans : 1. *Commentarii Academiæ imperialis scientiarum Petropolitanae*, depuis 1726 jusqu'en 1747, en 14 vol. in-4° — 2. *Novi Commentarii*, 1747-1776, 21 vol. — 3. *Acta*, 1776-1783, 12 vol. — 4. *Nova Acta*, 1783-1803, 15 vol. — Et 5, *Mémoires*, 1803-1826, 11 vol. Cette dernière série a été plusieurs fois annoncée dans la *Revue Encyclopédique*. A chacune de ces différentes époques serattache quelque souvenir remarquable, tels que, en 1726, la *Première séance publique* en présence de l'impératrice Catherine I<sup>re</sup>, époque de l'inauguration de l'Académie ; en 1747, les réglemens donnés à cette Société par Elisabeth, fille de Pierre I<sup>er</sup> ; en 1776, la célébration solennelle du jubilé semi-séculaire ; en 1783, la nomination de la princesse Dachkof, directeur de l'Académie ; en 1803, les nouveaux réglemens donnés par Alexandre : enfin, en décembre 1826, la célébration de la *fête séculaire*. Pour faciliter le débit de ses Mémoires, et en accélérer la publication, l'Académie vient d'adopter un nouveau mode pour la rédaction de ce recueil, qui commence actuellement sa *sixième série*, divisée en deux sections, comme l'indique le titre placé en tête de cet article. Les travaux de cette Société seront mis, de cette manière, à la disposition de tous les savans avec beaucoup plus de rapidité et de régularité qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce moment, ce qui ne peut manquer de tourner au profit des sciences. Parmi les quatorze Mémoires du plus haut intérêt que contiennent les deux premières sections que nous annonçons, il s'en trouve cinq qui ont rapport à la Russie, et qui, par ce motif, fixeront l'attention spéciale des lecteurs étrangers ; ce

sont, dans la section des sciences mathématiques, les Mémoires : *Sur les Sels communs du gouvernement d'Irkoutzk* (en Sibérie), par M. HESS; *Calcul des oppositions de Jupiter et de Saturne, observées à Pétersbourg en 1818*, par TARKHANOF; et dans celle des sciences politiques, histoire et philologie, les *Recherches* de M. HERRMANN, *sur le nombre des Suicides et des Homicides commis en Russie pendant les années 1819 et 1820*; article de la plus haute importance; la Notice, du même académicien, *sur l'État actuel de la Population tatare en Tauride*; enfin, celle de M. GRÆFE, en latin, relative à une ancienne *Inscription grecque, trouvée dans les ruines de l'ancienne ville de Sarai, près de Tzaritzine, sur le Volga*. — Un des plus zélés et des plus savans collaborateurs de la *Revue Encyclopédique*, M. FERRY, qui a déjà donné un article étendu sur les derniers volumes de la cinquième série de ces Mémoires (voy. *Rev. Enc.*, février 1829; t. xli, p. 545-566) consacrera incessamment à ceux que nous annonçons ici une analyse détaillée, que réclame l'importance des objets dont l'Académie de Pétersbourg s'est occupée.

75. — \* *Mémoires présentés à l'Académie impériale des sciences de Pétersbourg*, par DIVERS SAVANS, et lus dans ses assemblées. *Tome premier, 1<sup>re</sup> livraison* (il y en aura six pour chaque volume). Pétersbourg, 1830; imprimerie de l'Académie. In-4° de 95 pages, avec 2 planches; prix des 6 livraisons, 15 roubles (15 francs.)

Les Mémoires des savans *Étrangers* se publient à part, et sont destinés à former un recueil indépendant de celui des académiciens, et qui paraîtra de la même manière que les précédens, par livraisons de 10 à 15 feuilles in-4° chacune, et dont six formeront un volume. La première livraison, que nous annonçons, contient six Mémoires, dont deux en latin de MM. SCHULTEN et DEGEN, et quatre en français, de MM. DEGEN, BAZAINE, SCHULTEN et BARTELS. — La septième livraison de la section des sciences mathématiques, physiques et naturelles, est destinée à offrir l'histoire de l'Académie et les rapports lus dans les séances et dont la publication aura été arrêtée; les 9 pages qui se trouvent annexées à la première livraison de la première section contiennent le *Bulletin des séances de l'Académie* depuis le  $\frac{28}{16}$  septembre 1829 jusqu'au  $\frac{22}{16}$  février 1830. Nous profitons, pour notre section des *Nouvelles*, de ce bulletin qui offre beaucoup d'intérêt.

Serge POLTORATZKY, de MOSCOU.

76. — *Poezye Alexandra Chodzki.* — Poésies d'*Alexandre Chodzko*. Saint-Pétersbourg, 1829. In-12.

Un des anciens étudiants de l'université de Wilna, d'abord proscrit, aujourd'hui libre, M. Alexandre Chodzko s'est livré à Saint-Pétersbourg à l'étude des langues orientales, et le premier fruit qu'il en a retiré il l'a consacré à sa patrie, en publiant le recueil de poésies dont nous parlons. On y trouve peu de pièces originales, mais en revanche nous y voyons un recueil des meilleurs chansons traduites du grec moderne, un poème en deux chants ou *kassidas* composé, pour la plus grande partie, d'après les poètes arabes et tures, et intitulé *Derar*; enfin des élégies, des ballades et des chansons tantôt de l'auteur, tantôt traduites de l'anglais, de l'allemand, du russe et du morlaque. Le choix de ces sources nouvelles, et jusqu'ici inconnues dans la littérature polonaise, aurait suffi pour attirer l'attention du public, si M. Chodzko n'avait pas encore possédé un véritable talent poétique. Mais ce jeune écrivain réunit un goût exquis et le mérite d'une versification soignée à une instruction solide et variée. En payant ici un juste tribut à son talent, nous ne sommes que les interprètes du public polonais dont les organes légitimes, les journaux qui se publient à Varsovie, ont été unanimes pour faire l'éloge de ses productions. Enfin, la route sur laquelle il marche appartient à lui seul, car jusqu'à présent, outre les traductions de la Bible au xvi<sup>e</sup> siècle, tout ce qu'on connaissait en Pologne de la littérature orientale ne l'était que d'après les versions des autres langues.

M. Kray, imprimeur de Saint-Pétersbourg, mérite aussi des éloges pour la beauté de toutes les éditions de livres polonais qu'il publie; mais malheureusement les lithographies monstrueuses qu'il y ajoute souvent, et surtout celle qu'il a placée à la tête du recueil de M. Chodzko, ont un double désavantage: d'abord, parce qu'elles déparent l'édition, ensuite, parce qu'elles déshonorent les artistes de la capitale de la Russie, où cependant la célèbre Académie des beaux-arts compte un grand nombre de talens distingués. M. P.

## POLOGNE.

77. — *Poezye Jozefa Massalskiego.* — Poésies de *Joseph Massalski*. Wilna, 1827-1828. 2 vol. in-12.

Le premier volume de ce recueil contient: 1<sup>o</sup> les fables; 2<sup>o</sup> les contes; 3<sup>o</sup> les épîtres; 4<sup>o</sup> poésies diverses. Dans le second, il y a des fables et des poésies diverses. Cet auteur se fait remarquer par un mérite particulier: c'est la facilité, la

légèreté, la gaité volage, et par-dessus tout la simplicité du style et du récit. Dans ce genre de poésie, M. Massalski n'a point de concurrens parmi les écrivains actuels de la Pologne; seul, il rappelle souvent le génie du grand Krasicki; en le lisant on est en même tems ému, charmé et égayé. Mais l'auteur abandonne quelquefois la route qui lui est si naturelle; il tombe dans la tristesse, il veut être grave et rêveur; et alors il nous semble qu'il ne réussit point. Plusieurs de ses fables et de ses contes portent l'empreinte de la véritable poésie, et si l'auteur se néglige parfois il n'ôte jamais l'illusion à ses lecteurs. Sans doute le recueil des poésies de M. Massalski n'est qu'un échantillon de son beau talent, et ceux qui connaissent l'histoire de sa vie s'étonnent qu'il puisse conserver encore sa verve dans la position triste et fâcheuse à laquelle il est réduit. Cité parmi les étudiants les plus distingués de l'université de Wilna, M. Massalski partagea le sort de tous ses collègues qui se faisaient remarquer par leurs talens. En 1825, *Mickiewicz* fut envoyé en Tartarie; *Thomas Zan.* en Sibérie; *Jezowski*, à Moscou; *Alexandre Chodzko*, à Petersbourg; *Sobolewski*, à Arkhangel et plusieurs autres étudiants dans diverses contrées plus ou moins éloignées des frontières de l'ancienne Pologne. Quant à M. Massalski, le grand-duc Constantin lui réserva un sort encore plus triste; il le condamna à être simple soldat, dans un des régimens moscovites, avec la pension de trois centimes par jour. Cependant ce jeune homme, au lieu de faire partie d'une Société patriotique, comme les autres compagnons de son infortune, ne subit le triste sort sous lequel il gémit actuellement que pour une faute très-légère et entièrement étrangère à la politique: c'est donc au milieu de la vie étrange à laquelle il a été condamné, qu'il a composé toutes ses poésies.

78. — *Poczye Kazimierza Brodzinskiego.* — Poésies de Casimir BRODZINSKI. Deuxième édition. Varsovie, 1829; 2 vol. in-12.

M. Brodzinski, savant professeur de littérature polonaise à l'université de Varsovie, est placé aujourd'hui au premier rang parmi les poètes nationaux. La naïveté, la candeur et la simplicité sont les qualités qui distinguent surtout son talent; et l'amour de la patrie domine dans tous les écrits qu'il a publiés, tantôt en vers, tantôt en prose. Il a d'abord consacré sa lyre à la gloire des guerriers polonais, et se fit connaître par les poèmes intitulés: *Le Légionnaire en Italie*, *le Camp de Raszyn* (1809), et par plusieurs autres ouvrages du même genre; s'essayant ensuite dans la poésie villageoise, il sur-

passa tous ses devanciers, surtout par le poème auquel il donna le titre de *Wiesław*, et qui est, sans contredit, une des productions les plus remarquables dans ce genre. Plus tard, il voyagea dans les États slaves de l'Autriche, y étudia les langues de la Bohême, de la Moravie, de l'Illyrie, de la Croatie, de l'Esclavonie, etc., et publia en polonais une traduction, pleine de beautés et de naïveté, des chansons nationales de ces peuples. Cependant M. Brodzinski ne cherche jamais à fasciner l'esprit de ses lecteurs; sa manière est celle qui s'adresse au cœur plutôt qu'à l'imagination; elle n'en est pas pour cela moins pourvue de charmes et d'attraits. Aussi, la nouvelle édition de ses poésies, augmentée de plusieurs pièces inédites, a obtenu les plus grands éloges, et toutes les voix se sont accordées pour lui décerner les hommages les plus flatteurs.

79. — *Poczye bibliyne Stefana Witwickiego*. — Poésies bibliques, par Étienne WITWICKI. Varsovie, 1830. 1 vol. in-12.

80. — *Poczye sielskie*. — Poésies champêtres, par le même auteur. Varsovie, 1850. 1 vol. in-12.

81. — *Edmund*. — Edmond, roman, par le même auteur. Varsovie, 1829. 1 vol. in-8°.

M. Étienne Witwicki débuta, dans la carrière littéraire, par des poésies détachées, qui furent insérées dans divers journaux de Varsovie, depuis 1820 jusqu'en 1822. Son talent plut au public, et l'on attendit avec impatience la publication du recueil complet de ses productions. C'était l'époque où la poésie allemande était en grande faveur auprès des Polonais, par suite de la publication des ouvrages de M. Mickiévicz, le plus distingué des écrivains formés par l'étude de la littérature de l'Allemagne; M. Witwicki, au lieu de suivre les inspirations de son propre génie, s'essaya à imiter ces ballades dont le nom même ne fut jamais connu chez le peuple polonais; il ne fut pas entièrement heureux dans cette maladroite tentative. La critique releva tous les défauts qui déparaient son recueil, mais ne négligea point de proclamer le talent bien réel de l'auteur pour d'autres genres de poésie. Quelques années s'étaient ainsi écoulées, et M. Witwicki, persuadé enfin de l'impossibilité de suivre une vocation qui n'était point la sienne, se livra à des travaux sérieux dans un genre nouveau, dont il est le créateur en Pologne: c'est la poésie biblique. Il y a une différence notable entre ses anciennes ballades et le recueil qu'il a publié il y a quelques mois, et tout à l'avantage de celui-ci. On y remarque deux espèces de poésies: dans les unes le poète traduit des extraits de l'Ancien Testament, comme

par exemple *Ruth*, *Samson*, tiré des livres des Juges, *Saül* et *David*, des livres des Rois, etc. ; dans les autres, il donne une nouvelle forme aux sujets tirés des livres des Hébreux, et telle est entre autre *Tobie*, scène lyrique. L'apparition de cet ouvrage excita les plus vifs éloges, et l'auteur fut ainsi amplement dédommagé du peu de succès de ses premiers ouvrages. — Les anciens Hébreux sont, il est vrai, aussi étrangers aux Polonais que les Allemands actuels ; mais l'esprit religieux qui règne dans leurs ouvrages est celui sur lequel la Pologne chrétienne s'est formée. Aucun pays ne possède d'aussi belles et d'aussi nombreuses traductions de la Bible au xvi<sup>e</sup> siècle que la Pologne ; et c'est évidemment la langue du xvi<sup>e</sup> siècle qui sert de modèle aux écrivains actuels de ce pays. Ainsi, M. Witwicki, en puisant dans les Bibles de ce siècle et ses sujets et les beautés de la langue, se trouva sur le terrain national qui lui convient le mieux.

A peine cet ouvrage eût-il paru, que l'auteur en publia un autre, sous le titre de *Poésies champêtres*. Autant on remarque de dignité et de majesté religieuses dans le précédent, autant on est charmé dans celles-ci par des beautés qu'on ne retrouve que dans les ouvrages de Brodzinski. Tout ce que nous avons dit des mérites de ce dernier poète, s'applique aussi au recueil des poésies champêtres de M. Witwicki ; mais on peut apercevoir facilement entre ces deux écrivains une différence réelle : le premier nous retrace le tableau des mœurs de tous les slaves occidentaux (Polonais, Moraves, Bohèmes, Croates, etc.), et semble s'attacher à faire connaître l'esprit général qui les rapproche ; tandis que son émule se renferme dans les bornes de la Pologne, qu'il veut séparer des autres pays slaves. Ensuite, M. Witwicki a consacré son recueil spécialement à ce genre, tandis que M. Brodzinski ne lui a donné que peu de place dans son recueil.

Nous ne pouvons que féliciter M. Witwicki d'avoir choisi une si belle route. d'avoir cherché la simplicité et la naïveté dans deux genres de poésie populaire, qui, l'un et l'autre, conviennent surtout aux mœurs et aux idées de ses compatriotes. — Enfin, quant au roman intitulé *Edmund*, où l'auteur a voulu retracer le caractère d'un enthousiaste, il possède tous les mérites du style et de la diction ; mais il nous semble que le choix du sujet n'a pas été très-heureux. M. P.

## ALLEMAGNE.

82. — \* *Geschichtliche Darstellung des Handels*, etc. — Ta-

bleau historique du commerce, des arts mécaniques et de l'agriculture des principaux États commerçans de notre tems, par *Gustave de Gulich* : T. I. Jena, 1830 : Frommann. Grand in-8° de XII-489 pages, plus 9 feuilles de tableaux.

M. de Gulich, riche propriétaire dans le royaume de Hanovre, doué d'un esprit juste et intelligent, actif et pénétrant, dont il a développé les dispositions naturelles et les facultés par de bonnes études, au moyen desquelles il a acquis des connaissances aussi étendues que profondes dans l'histoire, les sciences naturelles et physiques, l'agriculture, le commerce et l'industrie, continuellement occupé du désir d'être utile à son pays, consacre son tems, ses études et sa fortune à des recherches dans l'intérêt des sciences en général, et spécialement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. C'est ainsi qu'au milieu de ses études, attiré de plus en plus vers ces trois derniers objets, il conçut le projet de poursuivre, d'une manière plus particulière encore et plus active, les recherches nécessaires pour en acquérir une connaissance aussi exacte qu'approfondie, et pour s'instruire à fond de leur état actuel, particulièrement en Allemagne : et enfin de communiquer au public les résultats de ces recherches. Telle est l'origine de l'ouvrage important dont nous venons annoncer le premier volume. Cet ouvrage est dans le genre de celui de M. *Alex. Moreau de Jonnés* : « *Le commerce au XIX<sup>e</sup> siècle, etc.*, » publié en 1825. Mais le travail de M. de Gulich présente un plan beaucoup plus étendu, puisqu'il place le commencement de son tableau dans les tems les plus reculés, et qu'il embrasse dans ce même plan, outre le commerce, les arts industriels ou mécaniques et l'agriculture d'une manière plus particulière que M. Moreau de Jonnés qui ne les traite que comme accessoires. Nous nous abstiendrons de tout jugement sur le contenu de ce premier volume ; nous nous contenterons de dire qu'habitant le même pays que l'auteur, nous avons été témoin du travail et de la peine qu'il s'est donnés pour recueillir les matériaux nécessaires à la construction de son grand édifice ; de l'activité et du zèle avec lesquels il a travaillé à rassembler ces matériaux et à les mettre en œuvre, fait des voyages de longue haleine dans diverses parties de l'Allemagne, en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, etc. ; en un mot qu'il n'a rien épargné pour donner à son ouvrage toute l'importance, l'exactitude et l'étendue dont son sujet était susceptible.

Ce premier volume est divisé ainsi qu'il suit : Après l'introduction qui remplit 42 pages, et donne un aperçu de l'ensemble,

vient l'exposition historique de l'état du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Angleterre, divisée en neuf périodes. Vient ensuite une exposition semblable pour le Portugal, puis pour l'Espagne. Après cela, suivent les chapitres consacrés à la France, aux Pays-Bas, à la Russie, à la Pologne, à la Suède, à la Norvège et au Danemark. Le tout est accompagné d'un grand nombre de tableaux explicatifs et comparatifs des résultats des recherches historiques déduits dans le cours de l'ouvrage. Nous terminons cette annonce par la transcription d'un des plus petits de ces tableaux afin d'en donner une idée : c'est la seule citation que, par rapport à l'espace, nous osons nous permettre. Il est intitulé :

*Aperçu de l'importation et de l'exportation de la France,  
depuis l'année 1716 jusqu'à l'année 1825.*

| TERME MOYEN ANNUEL DANS LES ANNÉES |                  |       | IMPORTATION. | EXPORTATION. |
|------------------------------------|------------------|-------|--------------|--------------|
|                                    |                  |       | Francs.      | Francs.      |
| De 1716                            | à                | 1720. | 92,591,000   | 121,258,000  |
| — 1720                             | à                | 1752. | 115,885,000  | 148,477,000  |
| — 1752                             | à                | 1755. | 125,402,000  | 164,596,000  |
| — 1755                             | à                | 1759. | 167,655,000  | 194,951,000  |
| — 1759                             | à                | 1748. | 182,667,000  | 248,529,000  |
| — 1748                             | à                | 1755. | 275,551,000  | 559,190,000  |
| — 1755                             | à                | 1765. | 174,787,000  | 249,044,000  |
| — 1765                             | à                | 1776. | 555,576,000  | 591,675,000  |
| — 1776                             | à                | 1785. | 545,609,000  | 557,815,000  |
| — 1785                             | à                | 1785. | 567,710,000  | 495,947,000  |
| — 1785                             | à                | 1787. | 605,944,000  | 525,557,000  |
| En 1792.                           | (les assignats.) |       | 919,455,000  | 800,979,000  |
| — 1795.                            | (de même.)       |       | 504,859,000  | 554,951,000  |
| — 1800.                            |                  |       | 515,116,000  | 271,575,000  |
| — 1801.                            |                  |       | 419,940,000  | 505,415,000  |
| — 1810.                            |                  |       | 556,000,000  | 576,000,000  |
| — 1812.                            |                  |       | 257,000,000  | 585,000,000  |
| — 1815.                            |                  |       | 198,416,000  | 597,704,000  |
| — 1816.                            |                  |       | 261,569,000  | 465,221,000  |
| — 1817.                            |                  |       | 559,800,000  | 594,787,000  |
| — 1818.                            |                  |       | 556,915,000  | 449,206,000  |
| — 1819.                            |                  |       | 509,225,000  | 415,479,000  |
| — 1820.                            |                  |       | 565,159,000  | 454,918,000  |
| — 1821.                            |                  |       | 594,442,000  | 404,764,000  |
| — 1822.                            |                  |       | 426,176,000  | 585,168,000  |
| — 1825.                            |                  |       | 561,828,000  | 590,754,000  |

Ce tableau est accompagné de notes explicatives, mais qu'il faut nous abstenir de traduire. Ce volume est terminé par

deux listes des ouvrages dont l'auteur a fait usage; l'une contient les ouvrages allemands, l'autre les livres français, latins, anglais etc.

J. DE LUCENAY.

85.—*Topographische Carte des Rheinstromes.*—Carte topographique du cours du Rhin de Huningue à Lauterbourg. Fribourg, 1850; Herder. In-folio; prix, 54 florins (120 fr. environ).

Nous avons émis notre opinion sur cette belle entreprise (voy. *Rev. Enc.*, t. XLII, p. 159), qui est, comme nous l'avons annoncé, le résultat du travail de la commission des limites, et qui présente sur l'échelle  $\frac{1}{200000}$  tous les détails que l'on peut désirer, soit dans l'intérêt de la stratégie, soit dans celui de la géographie, soit même dans celui de l'agriculture. Depuis l'impression de notre article, M. Herder a complété sa collection, et ses dernières cartes sont dignes de l'exécution des premières; jamais la lithographie ne produisit rien de plus parfait. Combien il serait désirable que nous eussions pour toutes nos provinces des cartes semblables; mais les travaux nécessaires à leur exécution exigent d'immenses dépenses; la publication elle-même n'aurait pu avoir lieu sans le secours du gouvernement. Les cartes que nous avons à signaler à l'attention de nos lecteurs sont celles qui portent les numéros 1 à 9, 13, 14 et 17. Elles sont accompagnées d'un superbe titre entouré de médaillons, au pied de ce titre est un petit monument à côté duquel sont les attributs de la science, et où l'on voit, sur le frontispice, les noms de MM. de *Berckheim* et *Guilleminet*, des colonels *Tulla* et *Épailly*, des capitaines *Scheffel* et *Inuclien*, qui tous ont concouru à ce beau travail; les premiers, en fixant les limites des deux États; et les deux derniers, en traçant ces cartes. Les douze médaillons représentent Archimède et La Condamine, Kepler et Tycho-Brahé, Copernic et M. Tulla, Galilée et M. de la Lande, enfin Herschell et Monge. Le tout est surmonté d'une vue de Strasbourg, prise de la rive droite du Rhin, et dominé par les armes de Bade. Il y a, en général, beaucoup de goût et d'élégance dans la disposition de ce titre. Il est suivi d'un second qui présente le sommaire des 19 cartes dont se compose l'atlas. Les détails qui suivent le cours du fleuve s'étendent toujours à une demi-liene; on y trouve jusqu'aux croix de mission; mais, dans les fortifications d'Huningue, on ne voit rien qui annonce qu'elles sont détruites; on a même signalé la redoute Abattucci. Au reste, toujours même exactitude à marquer les maisons isolées, les rues des com-

munes, et jusqu'aux écluses des canaux. Je remarque avec plaisir, qu'auprès de Kembs, la Cambes des Romains, on n'a pas oublié les vestiges de l'ancienne voie, et je regrette qu'on n'ait pas indiqué l'embranchement qui partait de ce lieu et traversait la forêt appelée la Hart, se dirigeant sur Mandenre. On n'a point omis toutefois les vestiges de la rive droite qui communiquaient à ce passage, et pour lesquels nous renvoyons au savant ouvrage de M. *Leichtlen*, intitulé : *La Souabe sous les Romains*. Nous avons remarqué sur le numéro 5 jusqu'à la forme octogone du temple d'Ottmarsheim.

*Ph. DE GOLBÉRY.*

84. — \* *Bilder fur die Jugend*, etc. — Tableaux pour la Jeunesse, rédigés et publiés par *Ernest DE HOUWALD*. T. 1<sup>er</sup>. Leipzig, 1829; Goeschen. In-8° de vi-252 pag. avec 15 gravures; prix, 8 fr.

M. de Houwald, dont le nom est si avantageusement connu dans le monde littéraire comme poète tragique, présente ici à la jeunesse des matériaux pour son instruction et son amusement, après avoir, il y a quelques années, comme un délassement d'ouvrages plus sérieux, déjà travaillé pour l'enfance. Voici comment cet aimable auteur raconte, dans sa préface, l'origine de l'ouvrage dont nous annonçons le premier volume. Le feu libraire Goeschen, à qui la littérature allemande doit d'importans services rendus, possédait un grand nombre de planches de cuivre gravées par les meilleurs artistes de l'Allemagne, et il lui en avait laissé choisir quelques-unes pour enrichir son livre destiné à l'enfance, publié en 1819. Mais l'intention du propriétaire de ces planches étant que les autres fussent aussi publiées pour l'usage de la jeunesse, chacune d'elles, accompagnée d'une description convenable, ayant pour but d'instruire en amusant, M. de Houwald lui promit de se charger de la rédaction du texte de ces tableaux; et c'est ainsi qu'il a composé lui-même, ou choisi et arrangé, les treize descriptions contenues dans ce premier volume.

Autant qu'on peut en juger par ce premier volume, cet ouvrage doit avoir une influence avantageuse sur la jeunesse à laquelle il est destiné, tant sous le rapport moral que sous celui de l'esthétique et du goût; et, nous n'en doutons pas, il atteindra son but. Les gravures que contient ce volume sont dues au burin de graveurs recommandables, les *Fleischmann*, *A. W. Boehm*, *Jes. Stæber* et *C. A. Schwertgebur*t; et plusieurs ont été faites d'après les dessins de *Ramberg*. Il nous suffira, pour appeler l'attention sur cet intéressant petit ouvrage, dont

nous attendons avec empressement le second volume, de citer quelques-uns des sujets traités dans ces gravures : ce sont Pierre-le-Grand et Charles XII, avec la biographie de chacun de ces deux grands hommes ; la Villa d'Horace ; celle de Mécènes ; le Vignoble du poète Kœrner, près de Dresde ; une Vue de Blasewitz et du pavillon de Goëthe, prise du vignoble de Kœrner, et autres, toutes suivies de descriptions charmantes.

J. DE LUCENAY.

85. — *Hellenische Alterthumskunde*. — Connaissance de l'Antiquité grecque sous le rapport du gouvernement, par *Wilhelm WACHSMUTH*, professeur à l'Université de Leipzig. T. II. Halle, 1829. In-8°.

Ce second volume est consacré à l'économie politique, à la législation et à l'organisation militaire. L'auteur a toujours le mérite de resserrer beaucoup de choses en peu de mots : aussi ne se jette-t-il pas dans les divagations auxquelles auraient pu l'entraîner facilement les nombreux écrits déjà publiés sur ce sujet. Athènes l'occupe principalement, et c'est sur Athènes aussi que les anciens nous ont laissé le plus de détails ; on ne pouvait donc manquer, en se reportant aux sources, en franchissant, pour ainsi dire, ce monceau de dissertations modernes, de faire jaillir de l'antiquité quelques étincelles qui n'avaient point encore brillé aux yeux du monde savant, et peu de personnes étaient aussi capables que M. Wachsmuth d'obtenir ce succès. Il examine quelles furent, dans les tems héroïques, avant la guerre des Perses, après cette époque, les institutions judiciaires, militaires et financières de la Grèce. Il y a une belle et profonde introduction sur l'organisation des cités grecques, sur leurs divers magistrats, sur les phyles, les phratries, les génos, les dêmes. Le commerce intérieur et les finances occupent la première section ; tout ce qui se rapporte à ces objets y est traité : poids, mesures, routes de commerce, marchandises, relations d'État à État, passent successivement sous les yeux du lecteur. La section du droit a rapport aussi à la police administrative : elle ne se borne point à de simples questions de jurisprudence ou de procédure, elle entre dans les détails de la législation pénale. Lacédémone, à cet égard, nous a légué beaucoup moins de souvenirs qu'Athènes ; de là la nécessité pour M. Wachsmuth, de se renfermer dans un cadre beaucoup plus étroit. Enfin, la section militaire expose avec la clarté la plus satisfaisante ce qui a rapport à l'armure, à la solde, au butin, aux signaux, aux manœuvres, etc. Dans un prochain volume, l'auteur s'occupera de la police, des mœurs, du culte, des arts et des sciences. Quatre appendices

ajoutent au mérite de ce volume. Le premier renferme l'énumération des dèmes de l'Attique, les noms des *démotes*, et l'indication de la tribu à laquelle appartenait chaque dème ; le second a pour objet les écrivains publics ; le troisième a rapport au supplice, usité dans les tems les plus anciens, celui qui consistait à lapider les coupables ou à les murer ; enfin, le quatrième donne par ordre alphabétique les noms des écrivains politiques de l'antiquité grecque. P. DE GOLBÉRY.

## SUISSE.

86. —\* *Istoria della Svizzera*, etc. — Histoire de la Suisse, écrite pour le peuple suisse, par *Henri ZSCHOKKE* ; première traduction italienne faite sur la seconde édition de l'original allemand. T. 1<sup>er</sup>. Lugano, 1829 ; Ruggia et compagnie. In-12 de xxiv-215 pages.

Nous n'avons rien à dire de l'Histoire de la Suisse par M. Zschokke ; elle est connue même en France. Des critiques français l'ont appréciée avec justice, parce qu'ils en ont saisi le véritable point de vue ; ce n'est point un livre pour les salons ni pour les gens de lettres, c'est un cours de patriotisme donné à la masse des citoyens dans l'école des faits. Nous ne parlerons donc que du travail du traducteur italien, M. *Stefano FRANCINI*, qui avait déjà bien mérité de la patrie par sa *Statistica della Svizzera*, et que nous avons aujourd'hui la permission de proclamer comme l'auteur de la brochure *della Riforma della Costituzione Ticinese*, levier puissant mis en jeu pour la régénération du Tessin. (Voy. ci-dessus, p. 104.) Son style limpide, élégant, noble, énergique, brille d'un nouvel éclat dans sa traduction, sans cesser d'être populaire. Il ne s'est pas fait l'esclave de son auteur, mais l'homme de ses lecteurs. Ne les perdant jamais de vue, il a laissé de côté quelques idées de l'historien original, il en a développé quelques autres ; il a évité, autant que la clarté le permettait, la répétition fréquente de ces noms propres germaniques dont les oreilles italiennes s'effarouchent ; enfin, il a supprimé quelques traits qui tombaient sur le catholicisme, tout en rendant hommage à l'impartialité de M. Zschokke dans l'histoire de la Réformation. Tel est le système suivi dans cette traduction, dont nous espérons que la fin ne se fera pas trop attendre. L'Histoire de la Suisse est aujourd'hui pour les Tessinois une étude de circonstance et de première nécessité. C. MONNARD.

87. —\* *Histoire de la Nation suisse*, par *H. ZSCHOKKE* ; traduite de l'allemand par *Ch. MONNARD*. Nouvelle édition, revue

par le traducteur. Aran, 1830; Sanerlænder. In-12 de 479 p.

La première édition de cette traduction, tirée à un très-grand nombre d'exemplaires, était épuisée. Des demandes répétées de cet ouvrage, devenu populaire dans les cantons où l'on parle français, ont engagé l'éditeur à en faire une nouvelle édition à bas prix, et dont l'exécution typographique est néanmoins soignée. Le traducteur a profité de l'occasion pour perfectionner son travail sous le rapport du fond et de la forme. Nous avons comparé les deux éditions de la traduction; la seconde est réellement une édition *corrigée*, et même avec soin. Cependant il reste au lecteur à corriger quelques fautes typographiques, entre autres, dans les chiffres. \*\*.

### ITALIE.

88. — *Carte de l'Afrique septentrionale, d'après les dernières découvertes*; par Jérôme SEGATO. Florence, 1830.

Nous autres Français, nous devons remercier M. Segato du choix qu'il a fait de notre langue pour la rédaction de cette carte; mais toutes les nations applaudiront au résultat du travail difficile qu'il s'est imposé, et à l'habileté dont il a fait preuve, en coordonnant les matériaux incomplets, pour la plupart, que les voyages en Afrique lui ont fournis. Il a représenté tout le golfe arabe, ou mer Rouge, presque toute l'Arabie, l'Égypte et l'Abyssinie, tout le bassin du Nil, le Darfour, le Soudan, et à l'ouest, Timbouctou est sur les limites de sa carte qui s'étend, en latitude, depuis 4° 30' jusqu'à 34°, et, en longitude, depuis 3° vers l'ouest, jusqu'à 47°, à l'est du méridien de Paris. Aux soins et aux succès du géographe, il faut joindre la netteté du burin qui l'a parfaitement secondé. Cette carte suffirait seule pour donner une haute opinion du perfectionnement auquel sont parvenus à Florence les arts qui contribuent essentiellement au progrès des sciences. M. Segato a en soin de tracer sur sa carte les itinéraires des voyageurs qui ont parcouru l'Afrique depuis une trentaine d'années, et auxquels on est redevable des découvertes les plus récentes. La route de chaque voyageur est distinguée par une ponctuation particulière. Cette carte sera donc très-utile aux lecteurs des voyages en Afrique; c'est un tableau synoptique de ces difficiles et périlleuses entreprises qui ont déjà tant fait pour la géographie; mais, pour achever la reconnaissance de cette partie du monde, il faudra peut-être encore plus de tems, de travaux et de pertes douloureuses que n'en a coûté l'acquisition des connaissances dont cette carte présente l'ensemble.

89. — *Saggio di Lettere sulla Svizzera*. — Essai de lettres sur la Suisse : Le canton des Grisons. Milan, 1829; A. F. Stella et fils. In-12 de 252 p.

90. — *La Svizzera considerata, etc.* — La Suisse considérée dans ses beautés pittoresques, son histoire, ses lois et ses mœurs : Lettres de *Tullio DANDOLO*. T. I-IV, aussi sous le titre de *Voyage dans la Suisse occidentale*. Milan, 1829 et 1850. 4 vol. in-12.

Étranger à la Suisse par sa naissance, mais Suisse par le cœur, M. le comte *Tullio DANDOLO* consacre à l'étudier, à la faire aimer une partie du loisir que lui donne une position indépendante. Tout n'est pas original dans ses livres, mais à peu près tout est neuf pour l'Italie, plus insouciante de connaître la petite république qui l'avoisine, que ne le sont l'Angleterre, la France, l'Allemagne et même quelques pays plus septentrionaux. En effet, comme l'auteur le rappelle, hors la *statistique* de *FRANCINI*, il n'y avait pas un livre sur la Suisse écrit par un italien; encore M. Francini est-il Suisse. Cette lacune sigulière il a voulu la remplir, et ses ouvrages nous paraissent éminemment propres à communiquer à ses concitoyens la passion de la Suisse, dont son âme est possédée; sa *passion*, c'est le mot propre; mais elle est du nombre de celles qui éclairent et n'égarent pas. Il ne veut dire que le vrai, mais le vrai intéressant. Observe-t-il par lui-même, il voit bien; consulte-t-il, ce sont généralement les meilleures autorités; en cite-t-il de douteuses, il les met au prises avec les critiques: c'est ainsi que l'enthousiasme se marie avec la bonne foi.

Ces éloges ne sont point infirmés par quelques légères erreurs de détail, par quelques omissions là où l'auteur a surtout consulté des livres un peu anciens. Des lacunes, dont nous ne citerons que quelques exemples, nous ont principalement frappés dans les deux chapitres consacrés aux hommes qui ont illustré le nom Vaudois, ou Lausanne et son Académie, et à ceux de nos compatriotes qui ont vécu de nos jours. Parmi les premiers on eût désiré voir les deux frères *ALLAMAND*, dont l'un, professeur à La Haye, a fourni à Buffon des articles entiers, et l'autre a réfuté avec esprit, dans l'*Anti-Bernier* les erreurs irréligieuses de Voltaire; *B. Phil. VICAT*, professeur de droit à Lausanne, à qui l'on doit, outre plusieurs autres écrits, un *Vocabularium Juris utriusque*, honoré en Italie d'une contrefaçon; *Phil. Rod. VICAT*, médecin, auteur de divers ouvrages de médecine et d'histoire naturelle, entre autres de la *Bibliothèque médico-physique du Nord* et

d'un Mémoire curieux sur la *Plûque polonoise*; *Alex. Cés.* CHAVANNES, professeur de théologie, connu par deux productions fort distinguées, un *Essai sur l'Éducation intellectuelle* et une *Anthropologie abrégée*. Son anthropologie développée, manuscrit en 15 vol. in-8°, est une mine de savoir et de vues profondes. M. Chavannes savait presque toutes les langues de l'Europe, et c'était, chez lui, non une érudition morte, mais un trésor à l'usage de son esprit philosophique. Au nombre des contemporains, le nom du général REYNIER aurait dû rappeler à M. DANDOLO celui de son frère *Louis REYNIER*, attaché comme savant à l'expédition d'Égypte, intendant-général des postes du royaume de Naples et plus tard du canton de Vaud, numismate érudit, et auteur d'une série de volumes sur l'économie publique et rurale des peuples anciens. A côté de M. *Philippe BRIDEL*, dont le *Conservateur suisse* a fourni à l'auteur de précieux matériaux, viennent se ranger ses deux frères défunts, *Louis BRIDEL*, professeur à Lausanne, et *Sam. Élis. de BRIDEL*, également connu comme poète et comme botaniste (1). — Les personnes qui ont étudié le pays regretteront peut-être de ne pas trouver, dans les monographies cantonales de M. Dandolo, la description de quelques sites originaux et caractéristiques, bonne fortune pour un auteur, parce que les voyageurs écrivains ne les ont pas exploités. On pourrait désirer çà et là quelques renseignemens plus développés, par exemple, dans le volume des *Grisons*, lorsqu'il est question des routes du Splügen et du Bernardin; il était facile d'en trouver d'exacts et d'intéressans dans le texte dont M. le docteur EBEL a accompagné le *Voyage pittoresque dans le canton des Grisons*, par *J. J. MEYER* (Zurich, 1827. 1 vol. in-4° oblong).

Mais, en général, le choix et la distribution des matières ainsi que le bon goût qui a présidé à la composition font des ouvrages de M. DANDOLO une lecture agréable et instructive; la nature, les mœurs, les institutions, les bases politiques, les parties saillantes de l'histoire, les traditions conservées dans la mémoire du peuple, en un mot, la partie esthétique et morale des cantons des Grisons, du Vallais, de Vaud et de Genève voilà l'objet pour lequel l'auteur demande à ses lecteurs une sympathie qu'il est habile à faire naître. Ses

---

(1) Nous avons donné une notice biographique et bibliographique sur ces trois frères dans la *Revue Encyclopédique*.

couleurs ne sont pas moins variées que les sujets, et il change de ton avec la gracieuse facilité d'un vrai talent d'observation et de peinture; parfois il s'élève jusqu'à l'éloquence. Ses vues philosophiques, sans être toujours profondes, appartiennent toujours à une âme noble et chrétienne, et répandent sur ses tableaux et ses réflexions une certaine grâce morale. C'est avec un esprit né pour la philosophie de la politique qu'il étudie, résume et juge les constitutions des cantons et leurs rapports avec les mœurs et les progrès à faire.

Les livres de M. DANDOLO sont un service rendu à la Suisse qu'ils font aimer et à l'Italie qu'ils instruisent. Nous souhaitons qu'il entreprenne un travail semblable sur les autres cantons, mais surtout qu'il prenne envers lui-même l'engagement de tout voir par ses propres yeux : les pays et les peuples demandent à être étudiés sur place.

C. MONNARD.

91.—\**M. Vitruvii Pollionis Architectura*, etc.—Architecture de Vitruve, dont le texte a été revu sur les manuscrits, et à laquelle on a joint les *Exercices de Jean POLENI*, les dernières notes de ce savant, et, pour la première fois, différens commentaires recueillis par *Simon STRATICO*. T. IV : 1<sup>re</sup> partie. Udine, 1829; les frères Mattiuzi, éditeurs. Grand in-4° de 50 feuilles de texte, et 19 planches gravées sur cuivre; prix, 54 livres. Les exemplaires sur papier vélin coûtent le double. (Voy. ci-dessus, t. xxxix, septembre 1828; pag. 650.)

Cette magnifique édition de Vitruve n'attend plus que la seconde partie du quatrième volume, qui comprendra les deux derniers livres de ce célèbre traité d'architecture. La première partie du même volume renferme le neuvième et le dixième livres, dans lesquels l'architecte romain expose des connaissances dont les artistes d'aujourd'hui ne se piquent point; l'arpentage leur semble au-dessous de leur dignité, et ils laissent la gnomonique aux astronomes. Ces deux applications des sciences mathématiques sont la matière du neuvième livre. Dans le suivant, ce sont les machines que l'auteur décrit, et, au lieu de se borner à celles que les arts de la construction emploient, il parcourt les arsenaux de son tems, enseigne à faire des balistes, des catapultes, des tortues; les arts de la paix sont aussi l'objet de ses soins, et les divers moteurs hydrauliques connus des anciens trouvent place dans le même livre. Lorsque cette remarquable édition sera terminée, ce qui ne tardera point, nous continuerons l'analyse que nous en avons commencée. C'est une dette que nous avons contractée envers les éditeurs et nos lecteurs, et que nous nous engageons d'acquitter.

Y.

*Ouvrages périodiques.*

92. — \* *Foglio commerciale italiano*; — *l'Eclectico*; — *Bibliografia italiana*. — Feuille commerciale d'Italie; — *l'Eclectique*; — Bibliographie italienne, ouvrage périodique. Parme, 1850. — Ce titre est celui d'un journal hebdomadaire, publié au cabinet de lecture de cette ville. Les deux premières pages sont consacrées aux annonces de la *Feuille commerciale*; la troisième contient un choix de Notices relatives aux sciences et aux lettres; c'est *l'Eclectique*; la quatrième est le *Journal de la librairie italienne*.

Une publication qui embrasse des objets aussi divers que ceux de cette *feuille* n'a pas besoin d'être quotidienne; c'est bien assez qu'elle paraisse une fois par semaine. D'ailleurs, dans un pays aussi paisible que le duché de Parme, le besoin d'informations journalières ne peut être senti que d'un très-petit nombre. Un seul cabinet de lecture peut suffire aussi dans une ville de quarante mille habitans, où le goût de la lecture n'est pas encore très-commun. A mesure que le nombre des lecteurs augmentera, ce qui arrivera nécessairement par les progrès des sociétés humaines, un seul lieu de réunion ne pourra plus les contenir; mais il importera, dans tous les tems, que l'un de ces établissemens soit très-vaste, que ses abonnés soient en très-grand nombre, afin que l'on puisse y réunir les productions les plus intéressantes de la presse périodique, et mettre à contribution toute la république des lettres. Ces rendez-vous de lecteurs ne doivent pas être considérés seulement par rapport à la propagation des connaissances; ils ont encore d'autres avantages, non moins dignes d'attention. Premièrement, on ne peut douter que l'homme qui consacre son loisir à des lectures instructives ne fasse un bon usage de son tems: et de toutes les lectures qui ne sont point une étude, qui, loin de causer aucune fatigue, sont au contraire un délassement, aucune n'est plus instructive que celle des journaux bien faits: elle fait connaître les hommes et les choses de notre tems; elle nous fait suivre la marche de notre siècle, elle nous fait participer le plus tôt possible aux améliorations amenées par le tems, et fait souvent prévenir les maux que ces perfectionnemens peuvent entraîner; car ce sont des innovations que l'on n'obtient point sans quelques efforts, et même sans quelque douleur. Ceux qui refusent de se livrer à ce mouvement général, et prétendent rester immobiles comme un roe au milieu d'un fleuve rapide, éprouvent malgré eux l'action du courant; ils décroissent et s'affaiblissent à leur insu,

tandis que l'impétuosité de l'onde qui les mène va toujours en augmentant, et finit par les entraîner. Telle est la véritable, la seule cause des révolutions dont notre âge est témoin, y compris celle qui vient d'être opérée en France. Le seul moyen d'éviter ces violentes catastrophes est de se laisser entraîner paisiblement, d'accepter ce que le tems et le progrès des connaissances nous apportent; et cette sage résignation ne viendra point, si l'on détourne ses regards du grand spectacle de la marche des sciences, des arts, des opinions, des peuples; si l'on redoute le contact des êtres divers qui se meuvent dans cette foule, souvent avec peu d'ordre. Qu'on lise les journaux, qu'on en lise beaucoup, plutôt dans un cabinet de lecture que chez soi. Dans une réunion de lecteurs, on apprend à connaître les différentes classes qui les composent, à les juger plus favorablement; on s'en rapproche, à mesure qu'on les estime davantage, et ces résultats heureux sont bien plus assurés à mesure que les réunions sont plus nombreuses. Ces observations sur les salles de lecture nous ont entraînés loin de la *Feuille commerciale*, rédigée par M. PASTORI. Nous ne pouvons juger que de la seconde partie, *l'Eclectique*: celle-ci, d'après les numéros que nous avons sous les yeux, est faite avec beaucoup de soin et d'impartialité dans les jugemens; les auteurs et les lecteurs ont lieu d'en être également satisfaits. Quant aux annonces commerciales ou bibliographiques, on ne peut douter qu'elles ne soient exactes: mais, pour les dernières, nous devons ajouter qu'elles seront d'autant plus nombreuses, que les produits des presses italiennes seront d'autant plus complètement annoncés au monde littéraire, à mesure que le *cabinet de lecture* sera mieux fourni de journaux, et que, par conséquent, il sera plus fréquenté, et comptera plus d'abonnés. L'entreprise de M. PASTORI, honorable et utile pour son pays, mérite d'être encouragée par ses compatriotes et par les étrangers amis des lettres qui voyagent en Italie. N.

## PAYS-BAS.

93. — *De Zeebad inrigting te Scheveningen*, etc. — Les bains de mer à Scheveningue, et la saison des bains de 1828, par J. F. D'AUMERIE, docteur en médecine, attaché à l'établissement des bains. La Haye, 1829. In-8° de 118 pages.

Ce n'est que depuis peu d'années que les bains de mer ont acquis quelque vogue en Hollande, et ce n'est que depuis 1828 qu'existe à Scheveningue, près de la Haye, cet établissement magnifique, qui, à la vérité, peut être nommé européen,

et qui rivalise avec les établissemens de cette sorte les mieux organisés, s'il ne les surpasse.

L'ouvrage que nous annonçons contient ces quatre chapitres : une description de l'établissement, un aperçu des avantages qu'il offre, et une relation de l'analyse chimique de l'eau de mer de Scheveningue pour en déterminer les vertus médicales, des observations sur la saison des bains de 1828, etc., le récit de quelques guérisons remarquables qui y ont eu lieu ; enfin, une invitation à plusieurs genres de malades pour venir essayer la guérison de leurs maux aux bords de l'Océan, à Scheveningue. On peut attester la véracité des récits que cet ouvrage contient, et le grand nombre d'étrangers qui sont venus visiter les bains de Scheveningue, en 1829, offre les plus heureux augures pour la prospérité de l'établissement. X. X.

*Ouvrages périodiques.*

94. — \**Journal d'Agriculture, d'Économie rurale et des Manufactures. Deuxième série* : t. xi. Bruxelles, 1850 ; au bureau, rue des Sablons, n° 28 ; Paris, Raynal, rue Pavée-Saint-André, n° 15. Un vol. in-8° chaque mois ; prix, 18 fr. par an.

Une colonie de laboureurs belges est passée par Paris, au commencement de juillet, avec un convoi de chevaux et un chargement d'instrumens aratoires d'origine flamande. M. Van-Castell, savant agronome et propriétaire dans le Berry, procure à cette province une importation, dont les siècles derniers ont fourni des exemples assez nombreux. La Belgique a devancé les autres nations modernes dans l'agriculture, comme elle a la gloire d'avoir exploité dans le nord de l'Europe des genres de fabrication et le commerce qui firent, au moyen-âge, la splendeur de Venise et de Florence. Les Anglais eux-mêmes avouent qu'ils sont redevables de leur horticulture à des jardiniers flamands ; ce furent des tisserands belges et normands qui, au xiv<sup>e</sup> siècle, portèrent la fabrication de la toile dans la Grande-Bretagne. Vers 1550, un courrier fut envoyé de Londres à Calais, afin de s'y procurer un *flacon d'huile pour les salades de S. M.*, suivant le manuscrit des dépenses particulières de Henri VIII. J'ai déjà dit (voy. *Rev. Enc.*, t. xxxvi, p. 472), qu'il y a moins de 40 ans, la culture du colza s'est répandue de la Flandre dans le Calvados et d'autres départemens, dont elle est devenue une des principales richesses. Cependant, un très-petit nombre d'agronomes français propagent les espèces supérieures de la pomme de terre de la Belgique, s'occupent d'améliorer nos espèces boviues et chevalines par celles de la Hollande et de la Frise ; et lorsque, dans les Pays-

Bas, on travaille à acclimater la vigne et le mûrier, nous ne savons pas profiter de leurs excellens procédés pour la culture du lin, si florissante jadis, tant négligée aujourd'hui dans la Normandie, la Bretagne et l'Île de France. Malgré les grandes améliorations apportées à notre agriculture, que de préjugés elle suit encore, que de méthodes défectueuses elle ne cesse de pratiquer ! Le département de la Seine compte un grand nombre de savans agronomes ; et néanmoins, dès les barrières de Paris, vous ne voyez que champs infestés d'herbes parasites qui épuisent pour un quart et plus la vigueur de la terre ; partout une perte énorme d'engrais, par l'emploi vicieux qu'en font des laboureurs, laborieux, mais si routiniers, qu'ils ne veulent pas profiter des exemples de nos voisins, même quant à la disposition des gerbes et au tassement des meules.

Le sol de la France ne le cède aucunement à celui de la Belgique, qui naguère encore était française ; et la totalité de nos riches pâturages dépasse de beaucoup le territoire de la Hollande, qui produit, année commune, 26.000,000 livres de beurre, et 50,000,000 livres de fromage. Les cultivateurs belges lisent aussi peu que les nôtres, et ils sont plus superstitieux ; mais ils se transmettent d'excellentes traditions, qui m'ont paru se réduire à ces préceptes : Un labour profond et égal, des façons répétées pour rendre la terre meuble et nette ; emploi d'engrais liquides et partant très-actifs ; semence purifiée et de choix ; sarclage dès les premières herbes. Ajoutez des instrumens aratoires perfectionnés, la division des propriétés ; car, malgré les déclamations de nos *utopistes* aristocrates contre le morcellement des terres, les fermes les plus considérables de la Belgique ne se composent que de 50 à 55 bonniers (hectares). Dans un État où les meilleures méthodes sont populaires, l'agronomie doit recevoir sans cesse des améliorations, être véritablement une science. Ce sont ces perfectionnemens, les essais heureux et les observations pratiques que recueille, depuis quinze années, le *Journal d'Agriculture des Pays-Bas*. Il continue, dans les cahiers du premier semestre de 1850, cet enseignement si précieux pour la prospérité de nos cultures, et qui leur manque trop généralement. Des fermes expérimentales, établies dans chacun de nos départemens, y amélioreraient sans doute l'agriculture ; mais ils se procureraient bien plus promptement de meilleurs procédés et des réformes, si les riches propriétaires attiraient dans leurs exploitations quelques laboureurs belges, et si ces agronomes consultaient davantage le *Journal d'Économie rurale*, dont la réputation est européenne. Isidore LE BRUN.

## 450 LIVRES ÉTRANGERS. — LIVRES FRANÇAIS.

95. — \* *Correspondance mathématique et physique*, publiée par A. QUÉTELET, directeur de l'observatoire de Bruxelles, membre de l'institut des Pays-Bas, etc. Bruxelles, 1850. In-8°, avec des planches. Un volume chaque année, par livraisons d'environ trois feuilles. Prix de l'abonnement, 7 florins dans les Pays-Bas, 9 florins à l'étranger.

Comme nos lecteurs ont eu plus d'une fois l'occasion de prendre connaissance des travaux de M. Quételet, nous nous bornerons, par rapport à cette correspondance, à publier une bonne nouvelle pour ses abonnés. L'auteur a parcouru l'Allemagne; il voyage maintenant en Italie, et outre l'ample provision de matériaux qu'il aura faite dans ces deux fertiles provinces de la république des lettres, il aura fait l'acquisition de nouveaux correspondans qui enrichiront de plus en plus son intéressant recueil. On sait qu'il ne se borne point aux mathématiques et aux sciences physiques, qu'il y réunit la statistique, et surtout les parties de cette science moderne qui tiennent de plus près à la morale, et supposent une profonde étude de l'homme considéré en lui-même et dans l'état de société. On trouvera, dans le volume de cette année, le *relevé des crimes et délits commis dans les provinces du Brabant méridional, des deux Flandres, du Hainaut et d'Anvers, pendant l'année 1829*, continuation des travaux analogues que l'auteur a déjà publiés dans ses *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*. Nous ne pouvons nous dispenser de citer au moins la fin de ce nouveau *relevé*, dont il faudrait peut-être transcrire tous les tableaux.

« Nous rappellerons encore l'attention sur la presque identité des nombres de l'année 1829 avec ceux des années précédentes : nous persistons à croire que cet examen est digne d'occuper les méditations des philosophes et des hommes d'État. Nous l'avons dit ailleurs, on s'occupe de discuter sur les deniers que paie une nation aux caisses de l'État, et l'on semble à peine apercevoir le déplorable impôt qu'elle paie, avec une régularité effrayante, aux prisons, aux fers, à l'échafaud. Voilà surtout les budgets qu'il faudrait s'efforcer de réduire. »

## LIVRES FRANÇAIS.

### *Sciences physiques et naturelles.*

96. — *État général des végétaux originaires*, ou Moyen pour juger, même de son cabinet, de la salubrité de l'atmosphère, de la fertilité du sol et de la propriété des habitans

dans toutes les localités de l'univers ; par M. le docteur LAVY, membre de la Faculté de médecine de Turin, médecin ordinaire de la maison du roi de Sardaigne. Paris, 1850 ; J. B. Baillière, libraire de l'Académie nationale de médecine. In-8° de 402 pages ; prix, 7 fr. 50 c.

Les lecteurs trouveront sans doute quelque *étrangeté* dans le titre de cet ouvrage, et seront curieux de connaître l'auteur ; qu'ils lisent, à la page 67, l'article de la flore d'Aoste (patrie de M. le docteur Lavy) qui est suivi d'une notice biographique et de quelques détails sur les ouvrages que M. le docteur a publiés avant celui-ci : ces ouvrages sont 1° une *Phillographie piémontaise* ; 2° une *Méthode très-facile pour développer les secrets de la nature dans le corps humain, par l'exploration du pouls* ; 3° *Présages tirés du pouls, d'après l'école phygmique* ; 4° un drame intitulé : *Épanchement du cœur humain*, etc. Ce drame, imprimé à Paris en 1827, « est, dit M. Lavy, l'histoire d'une demoiselle de grande distinction, dont il avait cultivé l'esprit lorsqu'elle sortait à peine de l'enfance, à laquelle il donna les mêmes soins jusqu'à ce qu'elle atteignit l'âge de raison, et qu'il perdit de vue pendant dix ans. » Cet opuscule a pour but d'avertir qu'il n'est pas toujours à propos de dire la vérité et de donner des leçons aux maîtres de maison. « Le rôle de deux statues allégoriques a donné beaucoup d'intérêt à cette pièce. »

Comment l'auteur peut-il atteindre le but de son ouvrage, donner le moyen de juger, *de son cabinet*, de l'air, du sol et des habitans d'une contrée ? Nous ne pouvons mieux répondre à cette question qu'en transcrivant, en grande partie, l'instruction qu'il donne sous le titre de *Procédé pour la pratique de cet ouvrage*. Les lecteurs doivent être prévenus que c'est un étranger qui exprime ses idées dans une langue qu'il n'a pas cultivée comme homme de lettres.

..... « Les animaux et les végétaux vivent ensemble dans leurs propres et naturelles localités, en qualité de fidèles et inséparables compatriotes, et cela en raison des qualités de l'atmosphère et du sol qui leur est homogène. Cela posé, on peut dire que, connaissant les plantes originaires de telle ou telle autre localité, on viendrait facilement à connaître aussi les localités du sol et de l'atmosphère de cette même localité, ainsi que le caractère de ses habitans. Pour cet effet, j'ai disposé les plantes en différentes flores, selon leur lieu natal, où elles croissent indifféremment, où elles aiment un sol particulier ; et c'est là le motif pour lequel ce lieu est déterminé dans quelques-unes. Quant au caractère national des habitans, j'ai

transporté à chaque localité l'opinion même qu'on pourrait lire dans l'Encyclopédie.

» Pour avoir ces connaissances relativement à un pays quelconque, il est un moyen bien simple : qu'on se procure une poignée du foin des biens-fonds qu'on doit acheter, ou de la campagne qu'on doit choisir pour un séjour salutaire, ou le domicile de l'individu à examiner ; on consultera ensuite une personne de l'art, c'est-à-dire un botaniste, afin d'avoir le nom de ces plantes originaires. Cela obtenu, on examinera, dans les différentes flores, où se trouve leur pluralité ; ainsi l'on déterminera si elle appartient à l'Afrique plutôt qu'à l'Amérique, à l'Europe plutôt qu'à l'Asie, etc., etc. Lorsque la pluralité sera plus grande, par exemple, en Amérique, on en fera de même pour les différentes contrées de ces mêmes parties du globe, afin de parvenir à juger ses qualités de la plus petite localité, et conséquemment de la propriété de ses habitans dont il est à remarquer, dans de petites contrées, l'esprit bourgeois, le langage patois, le traitement avec plus ou moins d'excès, auxquels, par la bonne tranquillité, on doit se conformer, et même tolérer en vue de l'impossibilité de les contraindre. »

On voit que M. le docteur Lavy n'est pas toujours intelligible pour des Français, et qu'il eût mieux fait d'écrire en italien. Quant au fond de sa doctrine, on s'abstiendra de la juger avant de l'avoir comprise. Qu'il s'attende à rencontrer beaucoup d'incrédules, car il va très-vite dans ses jugemens, et ses nombreuses erreurs en géographie inspireront inévitablement quelque méfiance. Une *récapitulation*, placée à la dernière page et disposée en tableau synoptique, énonce, avec un extrême laconisme, des jugemens sur vingt-cinq contrées, sans que l'on voie quelles relations sont établies entre les habitans et les plantes de ces lieux. Quelques-uns de ces jugemens achèvent de désappointer les lecteurs : les îles Caraïbes sont *distinguées par le sang-froid de leurs habitans*, la Corse par *la richesse de ses produits*, l'Égypte par *ses habitans à sciences savantes*, la Hollande par *quelques auteurs de poésie*, etc. F.

97. — \* *Principes de Physiologie comparée, ou Histoire des Phénomènes de la vie dans tous les êtres qui en sont doués, depuis les plantes jusqu'aux animaux les plus complexes* ; par Isidore BOURDON, de l'Académie de médecine. Paris, 1850 ; Gabon, J. B. Baillière. In-8° de 600 pages : prix, 7 fr. 50 c.

En même tems que l'histoire naturelle s'enrichissait par la découverte des productions de toutes les parties du globe, l'anatomie comparée des animaux et des diverses classes de végétaux

agrandissait ses vues par l'examen de tant de nouvelles espèces, sous de nouveaux rapports. Après l'étude des formes et des modifications des organismes, il devint nécessaire d'en rechercher les fonctions suivant leurs degrés de complication. Il est évident que la seule connaissance de physiologie humaine, telle que les anciens et les modernes nous l'ont transmise, est aujourd'hui imparfaite, insuffisante, jusque dans le grand monument élevé par Haller, comme nous l'avons exposé dans notre traité de la *Puissance vitale*.

Une nouvelle carrière a été ouverte par les *leçons d'anatomie comparée* de M. Cuvier, et par d'utiles travaux entrepris simultanément, soit en Angleterre, soit en Allemagne, parmi lesquels il est juste de citer ceux de J. Fréd. Meckel, Tiedemann, Blumenbach, Rudolphi, etc., comme ceux de MM. Blainville, Geoffroy-Saint-Hilaire, Duméril, Serres, Flourens, Desmoulins, etc., en France. On doit rappeler aussi les noms anglais d'Éverard Home, de Robert Knox, etc., et des célèbres botanistes de diverses contrées qui rivalisent noblement avec ceux dont notre patrie se glorifie.

Tant de richesses méritaient d'être coordonnées; cependant, l'œuvre ne paraît pas aisée. On n'est nullement d'accord sur les principes; car, au milieu de tous ces matériaux épars, les lois générales, les rapports philosophiques sont souvent ce qu'il y a de plus difficile à établir. Il faut embrasser de haut l'ensemble des faits; il faut porter la lumière dans le chaos: œuvre du génie qui doit suppléer à ce qui manque, et découvrir l'erreur. Il faut enfin s'élever aux vraies sources de l'organisation, aux causes primordiales de la vie, autant qu'il est possible de le faire.

On ne peut raisonnablement espérer, dans l'état actuel des sciences physiologiques, cette œuvre parfaite, irréprochable; mais on doit applaudir aux efforts de quiconque tente une aussi noble entreprise; elle exige une puissante étendue de savoir et de capacité intellectuelle pour enchaîner les faits dans un système régulier. Car les vrais principes de la science nous semblent loin d'être encore dévoilés.

M. Isid. Bourdon a su rassembler, et souvent avec bonheur, les élémens connus de toutes les notions physiologiques, puisées dans la zoologie et la botanique. Dans les quatre livres qui composent son premier volume, l'auteur traite d'abord de la vie chez les corps organisés et des lois suivant lesquelles elle se manifeste. La génération ou production des animaux et des végétaux fait le sujet du second livre. On lit, dans le troisième, l'histoire de l'accroissement des corps vivans; ce

qui comprend l'état de l'œuf, la vie fœtale, les développemens des organes, leur métamorphose, les monstruosités ou anomalies, l'hermaphrodisme (qui serait mieux placé, selon nous, dans l'histoire de la génération). Enfin, le quatrième livre renferme l'histoire de la nutrition et des alimens, de leur digestion, de l'absorption, des effets de l'abstinence, etc., etc.

L'auteur, dans un volume suivant, devra compléter toute la série des fonctions de l'organisme dont l'histoire reste à traiter. On ne peut que désirer vivement cette suite, importante d'ailleurs, pour apprécier l'ensemble de ce grand travail. Nous ne croyons donc pas qu'il soit juste d'asseoir un jugement décisif sur un ouvrage encore inachevé qui présente, au milieu de quelques imperfections, de très-utiles développemens.

M. Isid. Bourdon a beaucoup d'esprit, et quelquefois trop; il joint, à une facilité merveilleuse d'expression, des aperçus fins, délicats, qui décèlent une grande habileté et un profond savoir. Il cite, *in globo*, au commencement des chapitres, ses auteurs, sans indication; puis, il travaille à son aise sur leurs recherches; il en retrace un élégant et clair résumé, toujours avec grâce et talent; rarement il va plus loin. Il a le défaut de rejeter parfois, comme douteuses, des choses très-certaines, comme l'existence des animalcules infusoires. Nous pourrions joindre ici notre témoignage à celui de tant d'observateurs sévères qui les ont observés. Nous devrions blâmer quelques détails peu nécessaires et des digressions; mais il serait injuste de ne pas reconnaître une foule de choses importantes, utiles, bien exposées et signalées à l'attention avec une rare lucidité.

Ce travail, sans faire beaucoup avancer la science, en expose fort bien l'état actuel; il est très-approprié à des élèves en médecine auxquels il importe de se familiariser avec les connaissances d'histoire naturelle, d'autant plus qu'elles les mettront en garde contre cette foule de théories étroites, exclusives, dont l'ancienne physiologie est encore infectée, même dans les traités les plus récents de nos écoles. C'est ici le triomphe et la manifeste utilité du nouvel ouvrage de M. Bourdon, et ce qui lui assure la reconnaissance de tous les amis de la science. Cependant, nous devons signaler aussi des défauts qu'il eût été facile d'écartier; à quoi bon réfuter aujourd'hui les erreurs sur la prétendue fécondation de certains poissons qui avalent la liqueur que jette le mâle, et sur celle des perdrix, au moyen de l'air, ou sous le vent du mâle, selon les

anciens ? La physiologie végétale nous semble aussi beaucoup moins exactement développée que celle des animaux, dans le livre de M. Isid. Bourdon; au sujet des métamorphoses des insectes, l'auteur n'a pas retracé l'état actuel de nos connaissances qui fait considérer ces prétendues transformations, comme un vrai accouchement successif par le dépouillement des membranes fœtales qui forment les larves, les nymphes, avant que l'animal apparaisse parfait.

Nous ne pousserons pas plus loin la critique de détail qu'il est toujours si facile de multiplier, quand on veut chicaner les meilleures productions. Nous engagerons M. Isid. Bourdon à faire un choix sévère des faits les plus élevés de la science, en s'attachant moins à quelques individualités. L'enchaînement méthodique des diverses parties de la science aurait peut-être gagné à un plan autrement combiné.

En résumé, cet ouvrage se classe honorablement dans les sciences physiologiques; c'est un essai hardi et heureux, comme pierre d'attente d'une œuvre plus haute; car on n'atteint que par échelon la faite des vérités. On doit donc applaudir aux efforts tentés par un bon esprit occupé à défricher cette route ascendante, pour faire entrer dans le domaine public tant de découvertes précieuses qui restaient enfouies sous les laborieuses et pénibles recherches des expérimentateurs.

J. J. VIREY, D. M.

98.—\**Traité élémentaire de matière médicale*, par J. B. G. BARBIER, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, professeur de pathologie et de clinique internes, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères. *Troisième édition*. Paris, 1850; Méquignon-Marvis, rue du Jardinnet, n° 13. 5 volumes in-8° de 650 à 700 pages chacun; prix, 26 fr.

M. le professeur Barbier vient de donner au public une troisième édition de son *Traité de matière médicale*: six années s'étaient à peine écoulées depuis la seconde. La réputation de l'auteur et le mérite bien connu de l'ouvrage, qui est entre les mains de tous les médecins, nous dispensent d'en faire l'éloge. M. Barbier n'a pas changé sa classification; celle qu'il a adoptée était en effet la meilleure que l'on pût suivre dans l'état actuel de la science. Ainsi, on retrouve encore dans une division spéciale un certain nombre de médicamens qui, d'après son opinion, ne pouvaient entrer convenablement dans aucune des classes précédentes. *L'iode* et ses préparations sont rangées dans cette division; c'est un des articles agrandis et entièrement neufs que l'on distingue dans cette édition nouvelle. Si M. Barbier n'a point parlé du *chllore* comme médica-

ment, bien qu'on l'ait diverses fois préconisé dans ces dernières années, nous sommes loiu de lui en faire un reproche, nous l'en louons au contraire, en répétant à cette occasion ce qu'il a dit au sujet de l'iode : « La phthisie n'a pas encore son remède. » Nous pensons que, dans les essais que l'on fait de cette substance contre cette maladie, il vaudrait mieux l'administrer en pilules ou en frictions à l'aide de ses composés, que de l'employer en vapeur : quelle que soit la perfection avec laquelle seront construits les divers appareils dont on puisse faire usage pour l'aspirer, on n'évitera jamais de rencontrer, dans la poitrine même, de l'air atmosphérique, avec lequel le chlore se combinera de manière à former le gaz le plus irritant que l'on puisse insinuer dans les bronches.

M. Barbier a, cette fois, placé la laitue parmi les toniques : on s'étonnera de trouver dans cette classe de remèdes la *thridace*, à laquelle on a fait la réputation d'un hypnotique (qui provoque le sommeil) ; mais nous ne doutons pas que l'expérience des praticiens ne vienne bientôt à l'appui de l'opinion de M. Barbier. Il conteste à la *laitue* et à ses extraits la vertu calmante. Nous avons lieu de penser que cette façon de voir est extrêmement juste : nous avons plusieurs fois employé la *thridace* à la dose de dix grains par jour, et, bien que nous en eussions continué l'usage pendant des semaines entières, jamais elle n'a produit de soulagement aux douleurs, jamais elle n'a fait naître la plus légère propension au sommeil.

L'une des classes de médicamens dont M. le professeur Barbier ait le plus avancé l'étude est celle des narcotiques. On trouvera, aux articles *opium*, *digitale*, *jusquiame*, *bella-donc*, etc., des considérations neuves et étendues sous le rapport des effets de ces remèdes sur nos divers systèmes d'organes. Ces perfectionnemens nous paraissent liés aux progrès tout récents que la science doit à plusieurs savans médecins, et à M. Barbier lui-même dans l'étude des affections encéphaliques et nerveuses. Une des parties les plus neuves et les plus intéressantes de la nouvelle édition est celle qui se rapporte aux affections des nerfs ganglionnaires.

M. Barbier a peu de confiance dans la méthode endermique : il la trouve aussi incertaine que l'application des remèdes sur l'épiderme. Il y distingue avec raison deux sortes d'effets, ceux qui dépendent de l'impression du remède sur le derme, et ceux qui dépendent de l'absorption de ses molécules : il a trouvé que l'une et l'autre étaient très-variables. Pour nous, en reconnaissant avec lui que cette manière d'employer les remèdes est très-infidèle, nous croyons devoir ajouter qu'elle

a parfois des effets très-prompts et très-énergiques : nous avons vu des nausées et de l'assoupissement suivre de très-près l'application endermique de l'opium.

Il n'est pas de médicament nouveau suffisamment accrédité, ni d'application nouvelle des anciens remèdes dont M. Barbier n'ait tenu compte ; et souvent il les a soumis à l'essai de sa sévère et consciencieuse expérience. Ceux qui compareront comme nous, page à page, l'édition actuelle avec les précédentes, se convaincront aisément du soin que l'auteur a pris de celle-ci, et jugeront bientôt qu'elle a dû lui coûter un long travail : il n'est pas jusqu'à l'expression qu'il n'ait maintes fois modifiée.

Déjà on remarquait, dans la seconde édition de ce Traité, des traces de la nouvelle doctrine médicale que professe l'auteur ; mais on ne peut parler de l'édition actuelle, sans s'arrêter à cette doctrine dont elle est toute imprégnée. En faisant, à la fin de chaque classe de médicamens, l'application générale de la médication qu'ils produisent, M. Barbier les considère agissant sur nos divers systèmes d'organes, suivant l'espèce de lésion dont ils sont affectés, et fait voir ce qu'ils peuvent procurer de bien ou de mal, selon que nos tissus sont atteints d'oligotrophie, d'hypertrophie, de malaxie, de sclérisie, etc. Le premier volume de l'ouvrage que nous annonçons contient un résumé succinct de cette doctrine, que l'auteur, dans son amour sincère de la vérité et dans son zèle ardent pour le bonheur des hommes, se félicite de professer et de suivre. Si *la médecine des lésions* n'a pas encore été accueillie avec toute la faveur qu'elle mérite, c'est, suivant nous, parce que l'ouvrage dans lequel M. Barbier doit l'exposer (*Précis de Nosologie et de Thérapeutique*) n'est pas publié tout entier. On a besoin de développemens ultérieurs pour en saisir l'ensemble et en juger les rapports : nous devons espérer que M. Barbier ne laissera pas le public dans une longue attente. Sa doctrine n'est point de théorie, mais de pratique : c'est dans ce sens qu'il faut juger des divisions qu'il a établies. Ce ne sera probablement pas le dernier mot de la science ; mais c'en est du moins un progrès remarquable. F.-P. R.

99. — \* *Manuel d'Éducation physique, gymnastique et morale*, par le colonel AMOROS, chevalier de la Légion-d'Honneur, directeur du Gymnase normal, militaire et civil, etc., Paris, 1850 ; Roret. 2 vol. in-18 de 500 pages chacun, avec un atlas renfermant un grand nombre de planches pour les machines, instrumens et figures gymnastiques ; prix, 10 fr. 50 c.

Le colonel Amoros est, en France, l'homme qui a le mieux compris les avantages et les ressources de la gymnastique; et il aura la gloire d'avoir fait revivre, et, pour ainsi dire, récréé un art, dont on ne peut calculer l'heureuse influence sur l'avenir des peuples. Rendre les hommes meilleurs et plus forts, voilà son but, et il l'atteint par les moyens les plus simples, les plus faciles, qui, loin de s'opposer au développement de l'intelligence, le favorisent. Il suffit de visiter le bel établissement du Gymnase normal, militaire et civil, pour comprendre et apprécier l'excellence de la méthode de ce célèbre professeur. Dans notre système d'instruction publique, on ne s'aperçoit pas, qu'en ne s'occupant que des progrès intellectuels, on néglige à peu près complètement les facultés morales, et que la perfection des autres fonctions organiques est comptée pour rien. Un pareil système a de graves défauts, il n'atteint pas le résultat qu'il se propose, ne cultive pas les qualités qui seules peuvent faire le bonheur des hommes, et ne produit qu'une foule d'êtres chétifs et délicats à prédominance nerveuse, qui sont déjà usés, à la fin de leurs études, ou ne portent dans le monde qu'une imagination inquiète et capricieuse, l'impuissance des conceptions fortes et de la persévérance nécessaire pour les accomplir. Beaucoup d'autres, qui se seront fait la réputation de paresseux ou d'incapables, sortent du collège avec une instruction peu étendue, une profonde aversion pour le travail et un caractère vicieux, parce qu'il n'a pas été dirigé. Les premiers tems de leur vie n'auront été qu'ennui et contrainte, et la liberté, objet de leurs désirs, sera bientôt de la licence. La nouvelle vie qui commence pour la France commande des réformes dans l'instruction publique; mais je ne m'attache qu'aux résultats que peut donner la gymnastique introduite dans les collèges. Par elle, la santé sera fortifiée, car sa première condition est l'équilibre général, et l'exercice le rétablit, en empêchant les congestions partielles que produit l'activité d'un seul organe. Toutes les puissances musculaires seront mises en jeu, et les jeunes gens acquerront par une foule d'exercices ingénieux et amusans, du sang-froid, un coup-d'œil juste, l'habitude de juger les résistances ou les dangers, et les moyens de les surmonter; les chants, dont le rythme guide leurs mouvemens, établiront l'ordre et la précision; les paroles généreuses qu'ils expriment leur inspireront le désir d'imiter les nobles actions qui leur sont proposées pour modèles; et l'émulation sera entretenue par des éloges et des récompenses justement distribués.

Lorsque le tems des études calmes et profondes sera arrivé, elles seront à leur tour regardées comme un délassement et un repos, et l'attention ne sera pas continuellement distraite par le besoin de mouvement, qui est un des attributs de l'enfance. L'intelligence profitera de la vigueur de l'organisme, comme le prouve l'exemple des Grecs, qui se livraient à la gymnastique avec ardeur, et dont le génie excitera une éternelle admiration.

Les moyens de la gymnastique sont tellement nombreux, ses applications si diverses selon les âges, l'état de santé et la position sociale, que M. Amoros a cru devoir établir dans cette science quatre divisions principales : 1° *la gymnastique civile et industrielle* ; 2° *la gymnastique militaire, terrestre et maritime* ; 3° *la gymnastique médicale* ; 4° *la gymnastique scénique ou funambulique*. — Les deux premières se divisent encore en gymnastiques élémentaires et en gymnastiques complètes, et comprennent aussi une des parties de la gymnastique médicale qui est *l'hygiène*. La troisième se divise en quatre parties : 1° *la gymnastique hygiénique ou prophylactique*, pour conserver une santé robuste ; 2° *gymnastique thérapeutique* pour le traitement des maladies ; 3° *gymnastique analeptique, ou des convalescens* ; 4° *gymnastique orthopédique*. La quatrième division ne pouvait occuper M. Amoros, puisque le funambulisme commence où le noble but de la gymnastique, qui est de faire du bien, est sacrifié au frivole plaisir d'amuser et de faire des tours de force.

Déjà la gymnastique civile a été adoptée par plusieurs institutions, et le ministère de la guerre, ayant eu connaissance des résultats avantageux que pouvait produire la gymnastique militaire, voulut la rendre générale dans l'armée, et désigna une commission pour lui proposer les mesures que l'on devait prendre à cet effet. En 1829, M. Amoros fut nommé inspecteur général des gymnases régimentaires, et ses leçons ont eu tant de succès, que l'on avait préparé pour l'expédition d'Alger un parc gymnastique, qui aura dû servir à surmonter une foule d'obstacles et contribuer à nos succès.

Les hôpitaux militaires ont aussi réclamé la fondation de gymnases médicaux, et une mesure aussi utile ne peut tarder à être adoptée.

L'ouvrage du colonel Amoros est le plus complet que l'on possède sur la gymnastique ; il expose tous les exercices imaginés par ce professeur, et l'ordre dans lequel on doit les entreprendre. Des exemples bien choisis de traits de courage et de dévouement doivent développer une louable émulation et

inspirer les sentimens les plus généreux. Des planches bien faites facilitent l'intelligence du texte, et il n'y a pas de doute que cet ouvrage, en ajoutant à la réputation de son auteur, ne serve à répandre le goût de la gymnastique, dont l'importance ne peut plus être méconnue. C. S\*\*\*.

100. — *Notice sur Bourbonne et ses eaux thermales*, par F. LEMOLT. Paris, 1850; Gabon. In-8° de 50 pages; prix, 1 fr. et 1 fr. 25 cent., au profit des malades indigens admis à l'usage des eaux.

Au premier rang de ces précieuses *sources de santé* qui jouissent de propriétés mystérieuses et en dehors de nos moyens vulgaires d'investigation, se placent les thermes du département de la Haute-Marne, connus sous les noms de *Bourbonne-les-Bains*. Plusieurs siècles d'expériences continues leur ont valu leur brillante réputation. Éclairer le malade sur la pratique de ces eaux, faire connaître leurs propriétés caractéristiques et le régime particulier de leur emploi, populariser les résultats d'une pratique journalière, comme médecin inspecteur des bains civils, aider à l'avance docteurs et valétudinaires de toutes les notions désirables sur la situation du pays et les ressources qu'il offre sous le rapport de l'économie et de l'agrément, voilà le but de la monographie de M. le docteur Lemolt. — Sa Notice est divisée en sept courts paragraphes. Après quelques observations préliminaires sur l'usage des eaux minérales en général, l'auteur résume en peu de mots la statistique de Bourbonne. Viennent ensuite la topographie de l'établissement thermal, des indications sur le meilleur mode d'administration des eaux, sur les maladies que leur usage plus ou moins soutenu peut combattre avec avantage, sur les soins diététiques qui doivent précéder, préparer, accompagner et suivre le traitement.

Les archéologues et les étymologistes n'ont pas manqué de s'exercer sur le nom même de Bourbonne, qu'ils déduisent en droite ligne de deux radicaux celtiques, *rew* et *ven* (chaude fontaine). Quoi qu'il en soit de cette érudition, Bourbonne possède trois sources thermales, dont le degré de chaleur varie de 44 à 52 degrés de Réaumur, et qui donne par jour de 24 heures 5,240 pieds cubes. MM. *Bosc* et *Bézu*, de Bourbonne, MM. *Athinas*, *Desfosse* et le docteur *Roumier*, de Besançon, ont soumis à l'analyse chimique même quantité d'eau, mais sans obtenir, il s'en faut de beaucoup, des résultats identiques. Parodiées par les eaux minérales artificielles, dont MM. *Duchanoy*, *Tryaire* et *Jurine*, dont les pharmacopées civile et militaire ont donné la recette, les eaux therma-

les naturelles se prennent de continuité par saisons de 21 jours chacune, qui se peuvent réitérer trois et quatre fois, à huit ou quinze jours d'intervalle. Contre-indiquées, dans tous les cas d'inflammation aiguë, elles conviennent aux affections essentiellement chroniques. M. Lemolt énumère 24 grandes familles de maladies dans lesquelles il les recommande; s'il arrive que le mal résiste, si elles ne guérissent ni ne soulagent, loin de tuer infailliblement, ainsi que le prétend le plus déraisonnable et le plus ridicule préjugé, elles restent toujours d'une complète innocuité, toutes les fois que le traitement aura été convenablement dirigé, sagement appliqué, et observé avec une scrupuleuse exactitude.

La brochure de M. Lemolt est un service rendu à toutes les personnes que leur position met à même d'avoir recours aux eaux de Bourbonne ou de les conseiller. On regrette, en la lisant, que l'auteur ait cru devoir se renfermer dans d'aussi étroites limites. Ses 50 pages ne sont, pour ainsi dire, que la table des matières d'un ouvrage très-important qui manque jusqu'ici à la science, nous voulons parler d'une *physiologie médicale générale des eaux minérales*, avec des applications aux spécialités.

P. L. P.

101.—\**Manuel de la métallurgie du fer*, par C. J. B. KARS-  
TEN; traduit de l'allemand par F. J. CULMANN. *Deuxième édition*. T. II. Metz, 1850; M<sup>me</sup> Thiel, éditeur. In-8° de xxiv et 495 pages, avec 9 planches; prix, 7 fr.

Le second volume de cet important ouvrage renferme la théorie des machines soufflantes et la description de celles qui sont le plus connues : cette partie, qui forme la troisième section, laisse quelque chose à désirer, et nous nous proposons de revenir sur ce qui la concerne, lors de l'annonce du 5<sup>e</sup> et dernier volume qui nous fournira l'occasion de jeter un coup d'œil sur l'ensemble du travail. La quatrième section, très-remarquable par la méthode, la clarté et l'enchaînement des démonstrations, est consacrée à l'extraction du fer crû, au mode de construction des hauts-fourneaux et autres, à leur allure, à l'art de jeter en moule, à la refonte du fer, et en général à tout ce qui concerne le fer non encore affiné. Cette section, qui est celle qui intéresse davantage les producteurs du fer, est parfaitement bien traitée et répond à la haute réputation de l'ouvrage. (Voy. l'annonce du 1<sup>er</sup> vol., *Rev. Enc.*, t. XLV, p. 685.)

OE.

102. \**Mémoire sur la Navigation à vapeur*, lu à l'Institut, le 26 décembre 1826, par M. SÉGUIN aîné. Paris, 1828; Bachelier. In-4° de 29 pages, avec une planche; prix, 5 fr.

M. Séguin a divisé son Mémoire en trois parties : dans la première, il s'attache à « ramener à des principes simples et faciles à saisir les circonstances qui accompagnent la transmission du mouvement développé par le moteur, soit au fluide qui lui sert de point d'appui, soit au mobile qu'il est destiné à mettre en mouvement. » Ses recherches sur cet objet l'ont convaincu que la forme de la carène d'un bateau exerce une très-grande influence sur la vitesse du mouvement qu'il peut recevoir d'une force donnée, en surmontant la résistance de l'eau. L'auteur s'occupe, dans la seconde partie, de la détermination de la forme du solide de la moindre résistance, et il trouve que cette forme approche beaucoup de celle d'un poisson ; quelques expériences auxquelles il applique le calcul viennent à l'appui de cette analogie. La troisième partie est consacrée au calcul de la résistance du fluide, soit que le corps qui l'éprouve se meuve contre le fluide en repos, soit qu'il s'agisse de l'action d'un courant plus ou moins rapide contre un obstacle immobile. L'auteur rassemble, discute et applique les méthodes de calcul que les géomètres ont établies jusqu'ici : mais, après avoir lu et médité ce Mémoire, on sent que la science n'a pas encore assez fait pour résoudre les questions abordées par M. Séguin, et que les expériences tentées jusqu'à présent pour déterminer la résistance des fluides n'ont pas encore été suffisamment analysées, ni faites assez en grand, pour que les applications en soient tout-à-fait dignes de confiance. Le tems approche sans doute où notre patrie, remise en possession de tous ses moyens de prospérité, pourra faire au monde savant et industriel le beau présent d'une suite d'expériences concluantes sur cette partie essentielle des sciences mécaniques : on aura préparé à loisir les moyens d'épreuve ; les bateaux à vapeur en feront partie, et leur construction sera soumise alors à des règles sûres et d'une facile application. Ce Mémoire est une très-bonne dissertation sur les bateaux à vapeur ; l'auteur y a fait usage de tout ce que l'état actuel de nos connaissances en hydrodynamique pouvait lui fournir ; mais la science n'a pas encore fait assez de progrès ; et, pour les hâter et les assurer, il faut de nouvelles expériences sur la résistance des fluides ; il les faut grandes, nombreuses, diversifiées, éclairées par une analyse exacte de toutes les causes qui concourent au résultat. Ajoutons que ces expériences seront mieux faites en France que partout ailleurs ; c'est chez nous que l'on trouvera le plus d'hommes capables de les diriger, et la plus grande somme des idées qu'elles exigent. F.

*plète de ce royaume par ordre de routes*, par M. VAYSSE DE VILLIERS, ancien inspecteur des postes. — *Route de Paris à Rouen, au Hâvre, Dieppe, etc.* Paris, 1850; Jules Renouard. In-8° de 548 pages, avec carte; prix, 5 fr.

Nous avons déjà rendu compte (t. XLVI, avril 1850, p. 184), de cette utile et importante collection, avec tous les éloges qu'elle mérite. Grâce au zèle de M. Vaysse de Villiers, la France possédera bientôt une description complète de son territoire, par ordre de routes, qu'elle pourra opposer avec confiance à ce que les étrangers peuvent offrir de plus parfait dans ce genre. Le nouveau volume que nous annonçons, rédigé avec le même soin, la même conscience d'observation que les précédens, nous a paru digne des mêmes éloges, et recevra certainement le même accueil du public. Il sera, surtout, bien venu des habitans de la capitale, qui, malgré le peu de goût qu'ils montrent, en général, pour les voyages, ont tout au moins exécuté ou projeté, une fois en leur vie, celui du Hâvre et de Dieppe. Nous pouvons leur promettre, dans l'itinéraire que publie aujourd'hui M. Vaysse, le meilleur, le plus judicieux et le plus agréable de tous les guides.

Il nous suffira, pour justifier cette opinion, de donner ici un aperçu de ce que ce volume contient d'intéressant. L'auteur y décrit d'abord les deux routes de Paris à Rouen, dites *d'en haut* et *d'en bas*; l'une par Saint-Germain, Mantes et Louviers; l'autre par Saint-Denis, Pontoise et Magny. La première offre successivement à l'observateur le beau pont et le château de Neuilly, les jolis côteaux de Marly et de Luciennes; Saint-Germain, dont le château bâti par cinq rois rappelle tant de souvenirs; celui de Maisons, que Voltaire habita dans sa jeunesse; Poissy, où naquit un de nos plus grands rois, et où l'auteur n'oublie pas la célèbre maison centrale de détention; Mantes, renommée par son site gracieux; enfin, Rosny, séjour d'une princesse qui va expier dans l'exil les fautes graves de sa famille, et déjà célèbre par le nom de Sully. M. Vaysse s'est attaché à décrire avec soin ce lieu doublement remarquable, et les détails qu'il donne à cette occasion sont pleins de charme et d'intérêt. Il poursuit sa route par Gaillon, dont on citait jadis le château, bâti en 1500 par le cardinal d'Amboise, monument précieux des premiers tems de la renaissance, et dont l'une des façades figure encore aujourd'hui au milieu des tristes débris du Musée des Petits-Augustins. Plus loin, s'offrent Louviers, si connu par ses manufactures, et Pont-de-l'Arche, d'où l'on découvre les restes du *Prieuré des deux Amans*. Nous arrivons enfin à Rouen, dont la description se trouve placée à

la suite de la route ci-après, dite d'*en haut*, plus courte d'environ trois lieues que celle dont il vient d'être fait mention.

Cette seconde route, qui est aussi beaucoup moins intéressante, se dirige, comme il a été dit, par Saint-Denis, que M. Vaysse se propose de décrire plus tard, en même tems que la route de Paris à Londres, par Enghien et la belle vallée de Montmorency, qu'il fait connaître en détail, et par Pontoise et Magny. Plus loin, le bourg de Saint-Clair-sur-Epte rappelle à la mémoire toujours présente de l'auteur le traité célèbre qui y fut signé, en 912, entre Charles-le-Simple et le chef des Normands, Rollon, par suite duquel celui-ci prit possession de la belle province à laquelle ces hommes du Nord ont laissé leur nom.

C'est ici que M. Vaysse a placé la description de l'antique capitale de la Normandie, et il y a mis, suivant sa coutume, une telle exactitude, que l'étranger qui parcourra cette grande ville, le livre à la main et sans demander aucune espèce d'indication, pourra être assuré de n'avoir rien négligé de curieux. C'est une épreuve que nous avons faite nous-mêmes, pour plusieurs descriptions semblables du même ouvrage, et toujours avec un entier succès.

Nous arrivons maintenant aux deux routes de Paris au Havre, toutes deux partant de Rouen, l'une d'*en bas*, par Caudebec, et l'autre d'*en haut*, par Yvetot. L'auteur note, en passant, les ruines des célèbres abbayes de Saint-Georges-de-Rocherville, de Jumièges et de Saint-Wandrille, sur lesquelles on aurait désiré quelques détails de plus; il n'oublie pas, en parlant de l'ancienne Juliobona, Lillebonne, de citer les découvertes précieuses d'antiquités qui y ont été faites dans ces derniers tems, et qui se renouvellent encore tous les jours. Le nom de la ville d'Yvetot lui rappelle, comme on le devine, cette singulière royauté qui y était attachée jadis, dont l'origine n'est pas bien clairement établie, et dont les derniers titulaires ont vécu de nos jours.

La description de la ville du Havre, de ses bassins, de ses phares, de ses principaux édifices, offre le même intérêt, la même exactitude que celle de Rouen. Vers la fin du volume, nous trouvons le détail des routes de Paris à Honfleur, qu'on pourrait presque regarder encore comme deux nouvelles routes du Havre, puisque cette dernière ville n'est séparée de l'autre que par un bras de mer que l'on franchit souvent en moins d'une heure. L'une de ces routes passe par Rouen et Pont-Audemer; l'autre par Louviers et Elbeuf. L'auteur a eu grandement raison de ne pas oublier, en parlant d'Honfleur,

la délicieuse situation de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, qui, avec ses *ex-voto*, les beaux arbres qui l'entourent et son magnifique point de vue, est certainement un des lieux les plus dignes, dans toute cette contrée, de l'admiration des voyageurs.

Ce volume se termine par les routes de Paris à Fécamp, et de Saint-Valéry-en-Caux, et par un aperçu de celle de Dieppe, que l'auteur promet de donner avec plus de détail, en parlant de la route de Paris à Londres. Dans la description du château de Fécamp, M. Vaysse a soin de raconter l'aulaciense entreprise du capitaine Boisrosé, qui l'enleva pendant les guerres de la Ligue, aidé seulement d'un petit nombre d'hommes déterminés. L'auteur, qui rapporte ce trait d'après M. Noël, à qui l'on doit un *Essai sur le département de la Seine-Inférieure*, aurait pu prendre lui-même le récit original dans les *Mémoires de Sully*, où se trouve même une circonstance piquante que M. Noël paraît n'avoir pas citée. Le capitaine Boisrosé, étant venu à la cour solliciter la juste récompense de son courage, ne put parvenir jusqu'au roi. Il s'en plaignait hautement à tout le monde, et ayant un jour rencontré Sully, qu'il ne connaissait pas, il s'emporta vivement, tout en lui contant sa mésaventure, contre le ministre favori, qui, disait-il, ne laissait faire au roi que ce qu'il voulait. Sans trop s'arrêter à ce mode un peu brusque de pétition, Sully s'empressa de recommander à Henri IV la belle action de Boisrosé, que le vainqueur de Contras et de Fontaine-Française devait apprécier mieux que personne; et Boisrosé, nommé gouverneur d'une place importante, apprit, avec une grande surprise, à qui il en avait l'obligation.

104.—\* *Dictionnaire topographique, historique et statistique du département de la Sarthe*, par J. R. PESCHE. 15<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> livraisons. Paris, 1850: Bachelier, quai des Augustins; et Lance, rue Croix-des-petits-Champs; prix de la livraison, 2 f. 50 c.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs (voy. *Rev. Enc.*, tom. XLVI, avril 1850, pag. 187.) l'utile entreprise de M. Pesche, qui la continue sans relâche, avec des soins et une persévérance très-dignes d'éloges. Malgré tout ce qu'on peut dire sur la forme de dictionnaire qu'il a cru devoir préférer, il serait certainement bien à désirer que chacune de nos anciennes provinces possédât un répertoire semblable de tous les faits qui intéressent ses habitans. Un travail de ce genre, résultat des plus pénibles recherches, conduit rarement à la célébrité; mais il peut rendre de nombreux et importants services; il répand des lumières dans le pays; il met en rapport les

individus d'une même contrée, souvent étonnés des richesses locales qu'ils ne croyaient pas posséder ; il mérite enfin au citoyen qui s'est ainsi dévoué la reconnaissance et l'estime de ses compatriotes. Nous aimons à croire que, de ce côté du moins, rien ne manquera au succès de M. Pesche.

Les deux nouvelles livraisons que nous annonçons contiennent la suite de la *Biographie départementale*, et celle de l'excellent *Précis historique* dont l'auteur a cru devoir faire précéder son dictionnaire. La première de ces deux sections n'offre aucun article digne d'attention pour les lecteurs étrangers au département de la Sarthe. Nous nous occuperons donc seulement ici du précis historique, en indiquant, parmi les événemens remarquables de la période qu'il embrasse, ceux qui se rapportent spécialement à la contrée dont il s'agit.

Cette période commence à la Saint-Barthélemi, et finit au tems de la chouannerie, dont l'ancien Maine fut particulièrement le théâtre. L'auteur fait observer que le trop fameux Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, de Paris, et l'un des plus féroces ligueurs, était né au Mans. Le maréchal de Bois-Dauphin, de la maison de Laval, Beauvernois de Laval-din, qui avait reçu de la Ligue le même titre, confirmé depuis par Henri IV, et les princes de Lorraine, seigneurs de Mayenne et de Sablé, appartenaient encore à la même province. Plus loin, on lit avec intérêt la circulaire adressée par le roi de Navarre à plusieurs personnes notables du royaume, pour les engager à assister à l'assemblée de Mantes, où se prépara son abjuration. Cette pièce, qui paraît n'avoir pas encore été publiée, a été découverte en original, par l'auteur lui-même, dans les archives du château de Bonnétable, propriété de MM. de Montmorency.

Ce fut sous le règne de Henri IV que s'établirent au Mans les fabriques de cire et d'étamines, devenues depuis si célèbres, à peu près à l'époque où le voyageur Pierre Belon enrichissait sa patrie d'une foale de végétaux peu ou point connus jusqu'à lui, et où d'autres hommes distingués honoraient encore la même province. Parmi ceux que cite M. Pesche, il ne faut pas oublier du Boullay, Ambroise Paré, le père de la chirurgie française ; Lacroix-du-Maine, Garnier, Ronsard et le célèbre statuaire Germain Pilon, dont on admire encore le ciseau, dans la chapelle si curieuse et si peu connue de Solimes, près de Sablé.

Nous passons rapidement sur les guerres de la Fronde, qui causèrent de grands dommages dans le Maine, sur la révocation de l'édit de Nantes et sur d'autres événemens postérieurs,

qui n'offrent pas, dans cette province, de circonstances propres à attirer notre attention, et nous nous hâtons d'arriver à une époque trop mémorable, qui y a laissé de grands souvenirs. Nous voulons parler du passage de l'armée vendéenne et de cette déroute du Mans, si sanglante, et d'ailleurs si décisive, que les faibles débris qui avaient pu échapper ne tinrent plus désormais contre les armes républicaines, et disparurent enfin complètement à Savenay. Quelques communes de l'ouest de la Sarthe s'étaient déjà soulevées contre la Convention, mais elles furent promptement soumises. Ce fut au mois de décembre 1795, que la grande armée vendéenne, qui venait d'échouer au siège de Granville, parût sous les murs du Mans. C'est surtout dans les Mémoires de M<sup>me</sup> de la Rochejacquelein qu'il faut lire le récit de ce mémorable désastre. Ce morceau, que M. Pesche cite presque en entier, est de l'intérêt le plus dramatique, et offre en même tems un modèle parfait de narration et de style.

La guerre de la chouannerie qui désola surtout, comme on sait, les départemens de la Sarthe et de la Mayenne, moins fertile en événemens et surtout moins honorable que celle des Vendéens, ne fut pas moins funeste au pays. On lira ce qu'en raconte M. Pesche, avec la confiance que mérite un homme de bonne foi, écrivant sur les lieux mêmes, et d'après des documens irrécusables. En total, ce précis historique est composé d'une manière très-satisfaisante : on voit que l'auteur s'y est préparé par des études sérieuses, et les lecteurs, même étrangers au pays pour lequel il a travaillé, le liront avec intérêt et souvent avec profit. Y. Z.

*Sciences religieuses, morales, politiques et historiques.*

105. — \* *Instruction pratique et théorique, ou Guide des Maîtres pour la lecture élémentaire, suivant une nouvelle méthode de décomposition également applicable à tous les modes d'enseignement*; par M. DURIVAU. Paris, 1850; Arthus Bertrand. In-8° de 71 pages et 9 tableaux; prix, 5 fr. 50 c.

J'ai déjà annoncé avec éloges dans ce recueil plusieurs méthodes de lecture : je vais avoir encore à louer celle-ci; cependant les procédés indiqués sont tous différens, quelquefois contraires : comment se fait-il que tous, à mon avis, soient bons et utiles ? Ces jugemens n'impliquent-ils pas contradiction ?

Il est facile de répondre à cette objection : moins l'éducation est avancée, plus l'étude est pratique : les théories grammati-

cales sont très-étendues : la théorie de la lecture l'est fort peu. Presque tout le travail du maître et de l'élève est un travail d'action, une pratique, je dirai presque une routine. Le livre qui n'expose, la plupart du tems, qu'une théorie appuyée de quelques exemples, considère les choses à apprendre sous un aspect général, et, sous quelque point de vue qu'on les examine, chaque théorie fait toujours disparaître quelques difficultés, et en laisse subsister d'autres. Ainsi quelques maîtres, rebutés des obstacles qu'ils rencontraient dans la variété des combinaisons de nos lettres, pour exprimer un petit nombre de sons, ont imaginé d'attribuer toujours le même son au même signe, comme le voulait la Société de la Réforme orthographique : on a ainsi vu diminuer prodigieusement les difficultés de la lecture : mais bientôt se sont pressées en bien plus grand nombre celles de l'orthographe. Les partisans de l'*épellation* se vantent du petit nombre de leurs signes ; les partisans de la lecture *syllabique* (1) leur opposent une multitude de leurs combinaisons ; et ces combinaisons, ils les prennent, quant à eux, pour des signes simples, et les font apprendre par cœur. Ils prétendent qu'il y a un avantage dans cette méthode.

Ce que l'on peut assurer, c'est que ces divers procédés, plus ou moins satisfaisans pour la raison, doivent dans la pratique leur plus grand succès à l'assiduité, à la patience des maîtres, au travail et à l'attention des écoliers : car, comme je le disais tout à l'heure, l'enseignement de la lecture est presque tout *pratique* : et, par conséquent, l'exercice y produira toujours plus de fruit que des considérations métaphysiques. La preuve en est au reste qu'on a fort bien et fort mal appris à lire par des méthodes semblables, différentes ou contraires. On voit par-là comment, sans prendre parti ni pour ni contre l'*épellation*, j'ai loué des ouvrages tendant au même but par une route différente, lorsque j'y ai trouvé ce qui dans toutes les méthodes, doit incontestablement produire un grand bien pour les élèves, je veux dire le soin de graduer les difficultés, et de rendre sensibles, par tous les moyens, les différences qui séparent un objet d'un autre. M. Durivau s'est attaché à rendre son ouvrage satisfaisant sous ce double rapport : allant toujours du simple au composé avec une rigueur mathématique, il divise en neuf tableaux l'art de syllaber, d'où doit découler immé-

---

(1) L'*épellation* consiste à apprendre toutes les lettres une à une, et à déduire le son de leurs combinaisons du son des lettres simples. La lecture syllabique consiste, au contraire, à faire lire toutes les syllabes ou une bonne partie des syllabes comme des sons simples.

diatement l'art de lire. Le premier contient les signes indécomposables, c'est-à-dire, les lettres ou réunions de lettres (par exemple, *o*, *au*, *eau*, *ch*, *ph*, *gn*), qui forment des sons simples.

Tous ces signes, rangés selon un ordre qu'il faut étudier dans le livre même, reparaissent un peu plus loin dans un ordre différent, et permettent ainsi de faire saisir jusqu'aux moindres traits qui les distinguent.

Plusieurs exercices divers se rattachent à ce même tableau et forment ensemble la première partie de cette méthode de lecture.

La seconde partie comprend l'étude des élémens décomposables, c'est-à-dire, des syllabes où une articulation se combine avec les voix simples (1) énumérées dans le premier tableau; et ici se présentent encore plusieurs divisions, selon que l'articulation est initiale ou finale, simple ou composée.

Enfin, dans la troisième partie, sont des principes pour passer à la lecture proprement dite.

Le tout se termine par quelques notes où M. Durivau discute les méthodes proposées avant lui, les avantages ou les désavantages qu'on peut y rencontrer: il établit, avec cette raison supérieure dont il a fait preuve dans l'examen de la méthode de M. Jacotot (voy. *Rev. Euc.*, t. XLIV, p. 454), les raisons qui lui font préférer telle ou telle marche, telle ou telle disposition. C'est là surtout, et dans le discours qu'il a mis en tête de son ouvrage, que l'on peut apprécier l'influence de l'esprit philosophique sur l'instruction de la première enfance: aussi je regarde cet ouvrage, quelque court qu'il soit, et peut-être même parce qu'il est si court, comme l'un des meilleurs guides que l'on puisse recommander, soit aux maîtres, soit aux moniteurs, dans les écoles d'enseignement mutuel.

B. J.

106. — \**Instruction du peuple français; livres vendus au prix coûtant.* — *La Science du bonhomme Richard*, par Benjamin FRANKLIN, imprimeur, précédée d'une *Notice sur sa vie*, et suivie de l'*Histoire du sifflet*. Paris, 1830; imprimerie de Firmin Didot. In-16 de 54 pages; prix, 2 sous.

Ces publications sont faites par les soins d'une Société dont

(1) Les voix sont les sons produits par l'air vocal dans le gosier; on les représente par les voyelles; les articulations sont les modifications de son produites par les mouvemens de la langue, des lèvres, des dents, etc. On les représente par les consonnes.

M. le comte DE LASTEYRIE est président. Le bureau est établi rue Saint-Benoît, n° 7, à Paris.

En débutant dans la nouvelle carrière de philanthropie qu'elle s'est ouverte, la Société qui se charge de publier ces petits écrits ne pouvait mieux faire que d'offrir d'abord celui qui doit servir de modèle à tous les écrivains qui se consacreront à l'instruction populaire. La notice sur Franklin est elle-même une excellente instruction : les hommes laborieux y trouveront de puissans encouragemens, des consolations pour le présent, des espérances pour l'avenir. Beaucoup d'autres notices biographiques inspireront la même sorte d'intérêt, et offriront aussi de très-bons exemples.

Le titre de cette collection est-il bien convenable? Nous sommes tous du *peuple français*, quoique nous n'ayons pas besoin de ces petits livres pour achever notre éducation. N'oublions pas que les Romains ont consacré l'expression *la majesté du peuple*, et que les Anglais l'ont renouvelée; ayons soin nous-mêmes de ne pas faire descendre ce mot au-dessous de sa dignité.

N.

107. — *De la Richesse, ou Essais de Ploutonomie*, ouvrage dans lequel on se propose de rechercher et d'exposer les principes de cette science; par M. ROBERT-GUYARD. 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> livres. Paris, 1829; Verdière. In-8° de 90 et 175 p.; prix, 5 fr. 50 c.

Ces deux premières parties d'un ouvrage dont nous ne saurions prévoir la portée ni les développemens ultérieurs ne contiennent encore que des définitions générales et des axiomes qui n'atteignent point les questions vraiment pratiques de la science. Le titre adopté par l'auteur annonce d'abord son goût pour une certaine méthode que j'appellerais volontiers grammaticale, méthode plus préoccupée peut-être des mots quē des choses, et qui, tout en cherchant à expliquer les termes ou à les rendre plus précis, risque souvent de perdre de vue les vraies difficultés philosophiques, pour s'escrimer en de vaines logomachies. Nous ne discuterons point si l'invention du mot *Ploutonomie* était bien nécessaire, mais nous voyons qu'il se rencontre fort peu au delà du titre de l'ouvrage. La préface est courte, comme le sont en général les chapitres, les alinéas, et elle ne contient guère qu'un pompeux éloge de Condillac. Chacune des idées de l'auteur, souvent même des idées incidentes, est indiquée en marge, quelque brièvement qu'elle soit exprimée dans le texte; de sorte que la pensée est plutôt disloquée et brisée que divisée utilement pour l'esprit du lecteur. En isolant trop les détails, on fait disparaître les masses, le lien général et le but d'un ouvrage.

Les mots richesse, appropriabilité, utilisabilité, appropriation, utilisation, consommation, usage, service, emploi, jouissance, valeur, sont définis minutieusement dans les cinq premiers chapitres. Arrivé à la valeur, l'auteur soutient qu'elle est toute relative, et que, n'étant qu'une idée, elle n'est point commensurable d'une manière absolue. Ensuite il oppose rapidement les définitions des divers économistes sur la richesse à celle qu'il adopte et qu'il emprunte exclusivement aux deux notions de propriété et d'utilité. Le second livre traite, d'une manière non moins générale, du travail, de ses causes, des mobiles qui le favorisent, de ses instrumens, de ses résultats, de sa division, de la production et de l'épargne. Ces matières dans leur application peuvent fournir une foule de problèmes des plus intéressans pour la société; mais à l'état d'abstraction où l'auteur se plaît à les maintenir, en vertu de son extrême confiance dans la métaphysique condillacienne, nous craignons qu'il n'en tire aucun résultat bien satisfaisant, ni par sa grandeur, ni par son utilité. V.

108. — \* *De la Production nationale considérée comme base du commerce, et application de ce principe à la solution de la question des laines*; par M. le baron de MOROGUES. Paris, 1829; M<sup>me</sup> Huzard; Renard. In-8°; prix, 2 fr. 50 c.

La plupart des économistes modernes ont admis comme principe, que la liberté du commerce extérieur ne saurait être trop absolue, et que les douanes, en la limitant, sont un obstacle à la prospérité des peuples civilisés qui les conservent comme moyen de protéger les producteurs nationaux. M. de Morogues lui-même avait, en 1822, admis cette opinion dans son *Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France*. Ayant depuis approfondi davantage cette question importante, il a modifié ce système; aujourd'hui, d'accord avec MM. Ferrier, Baude, Mathieu de Dombaste et d'autres économistes habiles, il abandonne le système absolu de MM. Say, Blanqui, Charles Dupin, Mac-Culloch, etc., etc., pour démontrer que, la production nationale étant la seule qui puisse servir à satisfaire nos besoins, soit en étant consommée directement, soit en étant préalablement échangée contre la production étrangère, le premier de tous les moyens de nous pourvoir est de produire le plus possible; en sorte que tout ce qui peut tendre à restreindre la production intérieure est dangereux pour le pays. Ces deux opinions ne diffèrent l'une de l'autre qu'en apparence: car, en supposant que le commerce soit absolument libre, il fait le pourvoir, le plus abondamment que l'on pourra, des divers objets d'échange dont

il aura besoin, et par conséquent accroître la production pour qu'elle suffise à toutes les demandes. Or, de toutes les sources qui peuvent alimenter le commerce, le sol est, pour la France, la plus abondante, et en même tems celle dont la surabondance est le moins à redouter. Tout nous invite donc à multiplier autant que possible nos productions agricoles, de quelque nature qu'elles soient.

Appliquant ce principe à la solution de la question des laines, M. de Morogues démontre que nous ne pouvons produire nos laines et nos troupeaux en France à aussi bas prix que les peuples pasteurs qui nourrissent leurs moutons sans frais, sur de vastes pacages incultes, tandis que nous sommes contraints de les élever comme instrumens obligés de nos exploitations rurales; tellement que, plus le produit particulier de ces instrumens sera diminué, plus la dépense nécessaire à la production de nos grains sera grande. Il faut donc, ou que le prix de nos laines se soutienne, ou que celui de nos grains augmente, pour que nos cultivateurs ne soient point en perte, et puissent continuer à approvisionner nos marchés. Cette conclusion semble avoir besoin de quelque nouvel appui, de preuves encore plus convaincantes; elle est d'une très-grande importance, car nous ne saurions remplacer nos productions agricoles actuelles par d'autres d'un aussi grand intérêt, et qui occupent un aussi grand nombre de bras; conditions dont les partisans de la liberté absolue du commerce extérieur reconnaissent la nécessité.

Il nous est impossible, dans un article très-restreint, de développer toute la théorie que M. de Morogues a corroborée par de nombreuses recherches et par des calculs qui nous ont semblé d'un grand intérêt pour la France. La Société d'amélioration des laines, juge compétent en cette matière, les a considérés comme résolvant la question des laines d'une manière définitive. Voici comment son rapporteur s'est exprimé à cet égard, page 50 du treizième *Bulletin*. Nous adoptons entièrement ses conclusions :

« M. de Morogues vient de compléter l'instruction du grand procès, en prouvant qu'il y a impossibilité pour la France de produire des laines en concurrence avec les laines étrangères, et néanmoins impossibilité de se passer de troupeaux sans compromettre sa richesse agricole, et sans affecter sensiblement la production des céréales et de toutes les autres denrées de première nécessité et de grande consommation. Nous doutons qu'on réponde à ces argumens.

» Ce savant agronome a donc rendu un grand service à la

France, en éclaircissant complètement une question ardue et trop long-tems controversée. Son livre doit être consulté par les hommes d'État appelés à concourir aux mesures de protection que réclame la souffrance de l'agriculture; nous ne pouvons que recommander sa lecture à tous les amis éclairés du pays. »

Z.

109.—\* *Discours prononcé par le procureur-général MOIROUD (à Pondichéry), à la séance d'installation de M. DUMÉLAY, gouverneur des établissemens français dans l'Inde, le 12 avril 1829. Paris, 1850; imprimerie de Rignoux. In-8° de 21 p.*

M. Moiroud dédie son discours à la magistrature française et à ses anciens confrères du bureau de Paris. « Je publie aujourd'hui le discours, à la suite duquel j'ai été forcé de me démettre de mes fonctions de procureur-général à Pondichéry. Avant peu, je rendrai compte de l'état de la colonie, au jour de ma démission.... En quittant le sol de l'Inde, j'annonçai à M. le gouverneur Dumélay que j'en appellerais à l'opinion de la France; qu'elle juge donc entre lui et moi. »

Le capitaine de vaisseau Dumélay, nommé gouverneur de l'Inde, par ordonnance du 25 mars 1828, arriva à Pondichéry, le 11 avril 1829, et fut installé le lendemain. M. Moiroud l'avait connu à Paris chez des amis communs, et se félicitait d'un choix qui donnait à la colonie un chef pour lequel il avait conçu beaucoup d'estime, d'après les opinions et les sentimens qu'il lui supposait. « Ce fut en requérant l'enregistrement de sa commission que je prononçai le discours qui suit : deux heures après l'audience, je me présentai à l'hôtel du gouvernement, à la tête de toute la magistrature française de l'Inde, pour y saluer le gouverneur. M. le capitaine Dumélay reçut les magistrats d'une cour souveraine, à peu près comme des matelots qui auraient manqué à l'ordre. Son allocution, en style de marin, ne fut, d'un bout à l'autre, qu'une âpre censure de la profession de foi que je venais de faire. Je l'écoutai avec le calme que m'imposait la toge dont j'étais revêtu; et je me bornai à dire : *M. le gouverneur, soyez sûr que votre mercuriale ne sera pas perdue.* Dix minutes après, ma démission était dans ses mains. »

En lisant ce discours avec la plus scrupuleuse attention, on n'y découvrira rien dont un homme de sens puisse paraître offensé, mais au contraire beaucoup de choses qu'un fonctionnaire équitable et bienveillant eût écoutées avec reconnaissance. La misère à laquelle le système d'impôts réduit le peuple malabare y est exposée avec courage; l'orateur dénonce l'atroce maxime exprimée en sa présence, en plein conseil de

gouvernement, qu'il faut que le peuple ait fait, pour qu'on ait meilleur marché de ses sueurs. Les manœuvres des jésuites dans cette contrée lointaine y sont mises au grand jour; des hommes pervers y sont flétris comme ils l'ont mérité, etc. Comme nous sommes réduits à citer peu, transcrivons au moins un extrait qui donne une idée juste de l'esprit et des intentions qui ont dicté ce discours.

« Parmi les grands intérêts qui appelleront votre sollicitude, je ne chercherai à la fixer que sur un seul, parce qu'il me semble dominer tous les autres, et que trop peu de voix, jusqu'ici, se sont élevées pour sa défense. Vos regards se porteront avec bonté sur cette population indienne, qui n'a été tant calomniée par ses oppresseurs que parce que la calomnie donne un prétexte à l'oppression; ils ont fait des esclaves, et ils leur reprochent les vices qu'engendre la servitude! Ils les ont chargés de chaînes, et ils leur font un crime des fers! Qu'une fois au moins on essaie de les traiter en hommes; appelez-les à l'exercice d'une liberté sage et modérée, et vous en ferez des citoyens. »

M. Dumélay est un exemple de plus de l'influence corruptrice du pouvoir absolu; on en avait déjà plus qu'il n'en faut pour notre instruction. Lorsqu'on reverra la législation coloniale, car sans doute elle suivra les progrès de nos institutions, que les pensées exprimées si noblement dans ce discours deviennent celles des législateurs! Nous ne résisterons point au désir, au besoin impérieux de faire encore une citation. M. Mouroud adresse la parole à ses amis de France, à ses confrères du barreau de Paris... « Mes amis, si le ciel m'accorde de vous revoir, je pourrai recevoir vos embrassemens, car je serai resté digne de vous. Quand vos courageux accens assurent le triomphe de nos libertés et l'affranchissement de la Grèce, les miens y répondront en disant à la population malabare qui m'entoure : *Indiens des établissemens français, vous êtes les sujets du roi de France; mais vous n'êtes les esclaves de personne. Obéissez à la loi, car désormais ce n'est plus qu'à elle que vous devez obéir. Si jamais des préjugés barbares, si d'odieus usages tentaient de s'appesantir sur vous, venez vous jeter dans les bras de la magistrature que le roi vous a donnée; vous la trouverez toujours prête à combattre pour les droits éternels de la justice et de l'humanité.* » En prononçant ces paroles, l'orateur voyait des larmes dans les yeux de la population malabare dont il était environné. Cette vue fit sur lui une impression que des siècles n'effaceraient point. comme il le dit dans une note qu'il termine ainsi : « Pauvres Indiens! vous que j'ai aimés de toute l'effusion d'une âme ardente, vous qui m'avez donné de si

touchans témoignages de reconnaissance, je ne vous abandonnerai pas ; et, si ma voix ne parvient pas à vous arracher à l'oppression, elle sera du moins assez forte pour flétrir vos oppresseurs. »

Y.

110. — *Histoire résumée de la guerre d'Alger*, d'après plusieurs témoins oculaires, avec un portrait du Dey. Paris, 1850 ; J. Corréard jeune, rue Richer, passage Saulnier, n° 15. In-8° de 56 pages ; prix, 1 fr. 50 c.

Au milieu des glorieux évènements qui ont agité la France et la ville de Paris, on a presque oublié Alger, et cette lointaine querelle, et notre rapide conquête. C'est que nos vrais ennemis n'étaient pas en Afrique, et que, si la prise d'Alger nous promet une riche colonie, la victoire du 29 juillet nous donne une patrie heureuse et libre. Toutefois, la destruction de ce repaire de pirates ajoute un laurier de plus à notre couronne militaire, et a droit, par conséquent, à notre admiration et à notre sympathie. L'auteur de la brochure que nous annonçons a eu pour objet de rappeler, dans un court exposé, les causes et les principaux évènements de la guerre : il nomme avec une attention scrupuleuse les officiers et soldats qui se sont distingués, et donne une petite notice biographique sur les officiers-généraux employés dans l'expédition. Néanmoins nous devons dire que ces pages brèves et incomplètes apprendront peu de chose à ceux qui ont suivi dans les journaux le récit des hostilités. Elles ne contiennent rien de particulier sur la nature du climat, les mœurs des habitans, leurs dispositions à l'égard de l'armée française, et ne font qu'analyser les bulletins assez mal faits insérés au *Moniteur*.

La partie biographique nous a paru passablement insignifiante. La honteuse désertion de M. de Bourmont est racontée avec une mesure qui ressemble presque à l'approbation. Quant à l'amiral Duperré, le fait le plus honorable peut-être de sa carrière militaire est passé sous silence. M. Duperré, nommé, en 1815, commandant pour le roi, des Antilles françaises, conduisait à la Martinique une seule frégate, lorsqu'il rencontra, à l'entrée de la rade, une frégate anglaise, beaucoup plus forte, dont le lieutenant s'avisa, en l'absence du capitaine, d'arborer un drapeau tricolore renversé au-dessous du drapeau anglais. Le brave marin ne put tolérer cette insulte gratuite à un pavillon proscrit, il est vrai, mais immortalisé par cent victoires. Bien qu'une escadre anglaise croisât à peu de distance, il fit battre à son bord le *brantebas* de combat, et signifia au lieutenant anglais, que, s'il ne relevait immédiatement le drapeau tricolore, et ne le saluait de plusieurs coups

de canon, il commencerait le feu. Cette fière attitude en imposa, et le noble drapeau, hissé au haut du grand mat, reçut les honneurs militaires. Ce n'est pas tout : à l'arrivée du commodore anglais, M. Duperré l'obligea à traduire devant un conseil de guerre le lieutenant qui fut destitué. — Cet acte d'énergie et de patriotisme oublié sous le règne des ennemis acharnés de notre gloire, méritait d'être rappelé aujourd'hui, et nous aurions désiré le retrouver dans la note relative à l'amiral.

A. D.

111. — \**Événemens de Paris des 26, 27, 28 et 29 juillet 1850*, par plusieurs témoins oculaires. *Deuxième édition* continuée jusqu'au serment de LOUIS PHILIPPE I<sup>er</sup>, et augmentée de la *Charte nationale*, avec l'indication comparée des nouvelles modifications. Paris, 1850; Audot. In-16 de 208 pages; prix, 1 fr.

Cette histoire est beaucoup mieux écrite qu'on ne devait s'y attendre, au milieu du tumulte d'une révolution terminée en dix jours, dans toute l'étendue d'un royaume aussi vaste que la France. Les écrivains qui ont rédigé ce petit volume, témoins oculaires de ce qu'ils racontent, étaient sans doute dans les rangs des plus intrépides conquérans de notre indépendance; la délicatesse qui les empêche de se nommer est aussi l'un de ces traits qui embellissent cette époque si mémorable de notre histoire : ils racontent ce qu'ils ont vu, nomment les braves dont le nom doit passer à la postérité, et se placent eux-mêmes hors de la peinture sublime qu'ils mettent sous nos yeux. Nous ne ferons point d'extraits de cet ouvrage; il faut le lire en entier; hors de France comme chez nous, tous les peuples y trouveront de salutaires leçons, et surtout, il ne tiendra qu'aux gouvernans d'en profiter : jamais avertissement plus utile ne leur fut donné plus à propos. N.

112. — \**Causes et conséquences des événemens du mois de juillet 1850*, par J. FIÉVÉE. Paris, 1850; A. Mesnier. In-8° de 107 pages; prix, 2 fr. 50 c.

C'est une tentative hardie, un mois après une révolution, de prétendre en indiquer la cause précise, et en annoncer les vastes conséquences. de dérouler ainsi en quelques pages tout le passé et tout l'avenir d'un peuple, et d'assigner à chaque fait sa place réelle dans l'ordre des événemens successifs qui ont précipité vers la plus honteuse chute une dynastie royale. Quand de tels mouvemens ont agité les États, il semble que l'écrivain philosophe, laissant aux hommes d'action la tâche pénible de récrépir provisoirement l'édifice social, doit se recueillir quelque tems, rappeler à lui ses principes les plus fermes, ses souvenirs les plus sûrs, et ne pas donner des idées

incomplètes, des inspirations plus ou moins heureuses, pour la vraie et définitive raison des choses. Nous accuserons donc de témérité l'auteur de la brochure que nous annonçons, et nous lui reprocherons d'avoir cru que l'esprit suffisait à une telle œuvre, quand le génie même reculerait devant elle.

Au milieu du style brillant et ingénieux, mais souvent subtil et alambiqué de M. Fiévée, il est assez difficile de distinguer un ordre de raisonnement exact et sévère, par conséquent de réfuter ou d'appuyer ses opinions. Toutefois, dans le dénombrement des causes de la révolution actuelle, une lacune nous a frappés. Anciennement attaché au parti royaliste, M. Fiévée a voulu se dissimuler à lui-même la haine profonde que le peuple avait toujours portée aux protégés de la Sainte-Alliance. Il n'a pas osé dire qu'entre les Bourbons et nous, il y avait tout le sang de Waterloo; et que, si les hommes habiles, les *raisonneurs* peuvent effacer de leur esprit de semblables souvenirs, le peuple les garde toujours. Depuis le mois de juillet 1815, depuis le jour où la famille déchue fit à Paris son entrée triomphale au milieu de cette armée toute couverte encore du sang de nos frères, il y eut en France, parmi les masses, une agitation sourde et constante, un espoir inébranlable de faire briller de nouveau le drapeau tricolore, et de *secouer enfin la poussière qui souillait ses nobles couleurs!* Paris se préparait depuis quinze ans aux grandes batailles de juillet, et les hymnes ridicules que chaque parti appelé au pouvoir entonnait à la tribune, en l'honneur de nos maîtres, restaient sans écho dans la nation.

Si M. Fiévée a négligé cette cause féconde des événemens de juillet, cette cause qu'on pourrait appeler *le préjugé patriotique*, il en a saisi et développé spirituellement l'origine immédiate et occasionnelle. «Après la dissolution de la garde nationale, dit-il, les habitans de Paris n'ayant plus aucun signe pour se rallier, avec plus de quatre cents millions de monumens qui leur appartenaient, c'est-à-dire, dont ils avaient successivement fourni les fonds, se trouvèrent sans un seul bâtiment pour se réunir et se communiquer leurs pensées, si quelque danger l'exigeait. C'est ce qu'on appelait la prérogative royale.... A l'apparition des ordonnances, nous serions-nous portés vers le parlement comme au tems de la Fronde, pour le supplier d'aller se jeter aux pieds du roi, afin de lui faire entendre la vérité, au moins pour la dernière fois, et de lui porter des propositions de conciliation? Nos cours royales sont composées d'hommes du pouvoir, et non d'hommes de pouvoir. D'ailleurs, notre confiance ne pouvait être là; trop

de condamnations politiques nous en avaient avertis depuis le ministère du 8 août. Nous serions-nous portés vers l'Hôtel-de-Ville pour exciter le zèle de nos échevins, et nous mettre sous leur direction? Notre Hôtel-de-Ville est l'hôtel du préfet; au lieu de nos magistrats, nous n'aurions encore trouvé là que des hommes du pouvoir; autant dans ce qu'on appelle nos mairies, que ne connaissent guère que ceux qui ont été s'y marier, ou y demander des certificats. La Chambre des députés était fermée, la Chambre des pairs de même. Le peuple se groupa dans les rues, parce qu'il n'y avait que les rues qui appartinssent au peuple. Quand les soldats vinrent les lui disputer, l'action s'engagea; car encore faut-il que le peuple soit quelque part. Aucun despotisme ne peut parer à cet inconvénient.... »

Certes, il est impossible de dire plus finement comment s'engagea cette immortelle bataille; et, en général, à quelque page que l'on ouvre la brochure de M. Fiévée, on trouvera force réflexions piquantes, force tableaux pleins d'esprit et de vivacité. Mais ces richesses sont confuses et incohérentes, les considérations sérieuses, sacrifiées à des mots heureux, les conséquences souvent étrangères à leurs principes. L'auteur est lui-même infidèle à ses promesses, ou plutôt à celles de son libraire, et, en dépit du titre officiel, on chercherait vainement, dans son ouvrage, une suite d'aperçus relatifs aux résultats probables de la révolution de 1830, à moins qu'on ne comprenne sous cette dénomination les *quelques idées jetées au hasard* à la fin du livre. Néanmoins, et malgré ces imperfections, chacun voudra connaître cet ouvrage d'un homme d'esprit, quand ce ne serait que pour apprendre comment se font les conversions au XIX<sup>e</sup> siècle, et comment on peut passer du *Conservateur* au *Tems*, en soutenant qu'on n'a jamais cru à la possibilité de l'existence des Bourbons. A. D.

113. — *Questions sur la Révolution de 1830*, par le baron MASSIAS. Paris, 1830; Firmin Didot. In-8° de 40 pages; prix, 1 fr. 50 cent.

Le début de cet écrit, dû à l'auteur de divers ouvrages philosophiques importants, est un tableau rapide et animé des grandes journées qui doivent ajouter une si belle page à notre histoire. M. Massias y caractérise avec beaucoup de force le règne de ce monarque imbécille qui, invoquant sans cesse la sagesse divine, ne sut même pas s'éclairer des plus simples lumières de la sagesse humaine. Il passe de là à l'examen de questions d'un si haut intérêt que les circonstances ont soulevées, et il les résout, en général, comme l'ont fait nos dé-

putés, à un petit nombre d'opposans près, lesquels, au surplus, ont trouvé bien des approbateurs parmi la nation. Nous énumérerons les diverses questions que traite l'auteur, comme le meilleur moyen de faire connaître son écrit :

1°. *Le parjure et l'abdication de Charles X suffirent-ils pour abolir entièrement les lois et la Charte?*

2°. *A qui, après la consommation du parjure, appartenait de maintenir, modifier et compléter la Charte?*

3°. *La chambre des députés, en droit de conserver et de modifier la Charte, avait-elle le droit d'en changer les articles fondamentaux, et de mettre la France en république?*

4°. *Eût-il été expédient que la chambre des députés mit la France en république, lors même qu'elle en aurait eu le droit et le pouvoir?*

5°. *La chambre des députés, qui n'était pas en droit, et pour qui il n'était pas opportun de proclamer la république, avait-elle le pouvoir de nommer un roi?*

6°. *Qui, la chambre des députés, ayant droit de nommer un roi, devait-elle élire, de Napoléon II, du duc de Bordeaux ou du duc d'Orléans?*

On voit par quel enchaînement logique l'auteur est arrivé à l'ordre actuel de choses; chemin faisant, il examine certaines questions incidentes, notamment la légitimité de la naissance du duc de Bordeaux. M. Massias n'y croit point, et il présente à ce sujet des rapprochemens et des anecdotes qui peuvent fortifier des doutes déjà conçus; nous y renvoyons les personnes dont la conscience est encore préoccupée de cette insignifiante légitimité, en présence des œuvres glorieuses de la légitimité nationale. En somme, cet écrit, dont on n'adoptera peut-être pas toutes les opinions, dénote du moins un bon citoyen et un homme résolu à rompre en visière avec cette ignoble congrégation dont le joug nous a tant humiliés; or, comme dit Courier, *c'est là le point.* P. A. D.

114. — *De la Charte d'un Peuple libre.* Le peuple français ayant reconquis ses droits, quelle sera désormais la Charte d'un peuple libre et digne de la liberté? par A.-D. VERGNAUD, ancien élève de l'École Polytechnique. Strasbourg, août 1850; imprimerie de Silbermann; et Paris, Roret, rue Hauteseuille. In-8° de 59 pages; prix, 1 fr. (Se vend au profit des blessés.)

Nous ne pourrions nous livrer ici à la discussion de tous les articles dont se compose le projet de Charte que M. Vergnaud présente à ses concitoyens. trop tard, il est vrai, pour qu'il puisse concourir à éclairer le pouvoir constituant sur les vieux

et les besoins du pays, mais à tems encore pour contribuer à répandre partout des idées saines sur la nature des institutions qui conviennent à un peuple libre. Nous nous bornerons donc à l'annoncer, en reconnaissant, sans toutefois approuver entièrement toutes les opinions professées par l'auteur, que c'est l'œuvre d'un homme instruit et d'un bon citoyen. Z.

115. — *Pétition à MM. les Membres de la Chambre des Députés. — De la Révision de la Charte, des motifs qui la déterminent*; par M. DE FRANCLIEU. Senlis, 4 août 1830. In-4° de 4 pages.

116. — *Pétition : moment présent ; ensemble des mesures, des lois que je propose à MM. les Membres de la Chambre des Députés*; par M. DE FRANCLIEU. Senlis, 15 août 1830. In-4° de 8 pages.

Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de faire connaître à nos lecteurs les idées politiques de M. de Franclieu, et ses opuscules qui se distinguent souvent par des vues utiles, toujours par un vif amour du pays et un zèle ardent pour la liberté. Ces deux nouveaux écrits se recommandent au même titre. Sur le premier, publié au moment où la nouvelle révolution avait tout remis en question parmi nous, M. de Franclieu demandait que les changemens à faire à la Charte ne fussent opérés que dans des formes solennelles et spéciales pour ce grand acte de révision. L'auteur reproduisait un projet déjà publié par lui, et tendait à fixer, par un mode régulier et déterminé à l'avance, les améliorations successives et périodiques que doit subir la constitution d'un peuple, pour rester toujours au niveau des progrès de la civilisation et des besoins politiques de ce peuple.

La seconde pétition renferme quinze observations qui portent sur des objets plus ou moins graves. L'auteur demande que le Panthéon soit rendu à sa destination première, et propose l'érection de divers monumens. Il demande que la Chambre des députés soit renouvelée par cinquième chaque année; que la Chambre des pairs soit remplacée par un Sénat électif, mais avec des conditions d'élection différentes de celles de la Chambre des députés. Il veut un tribunal d'État suprême pour juger les crimes de lèse-nation et les fonctionnaires prévaricateurs; une organisation de la force publique, qui embrasse toute la population, divisée en sept classes, depuis l'enfance jusqu'à la vétéranee, fixée à l'âge de 60 à 70 ans. Enfin, les colonies attirent aussi l'attention de notre publiciste, qui réclame pour elles des lois stables et un régime définitif.

Dans l'étroit espace d'une pétition, M. de Franclieu n'a pu

qu'énoncer des propositions ; on voit, à leur nombre et à leur importance, qu'un volume suffirait à peine pour les développer. Il nous faudrait aussi faire un livre, si nous voulions les examiner à fond. Nous aurions quelques points à contester à M. de Franclieu, mais lors même que nous ne nous trouvons pas de son avis, nous ne saurions nous empêcher de rendre témoignage à ses lumières, à ses intentions et à son amour du bien public.

M. A.

### Littérature.

117. — \* *Œuvres de VOLTAIRE, avec préfaces, avertissemens, notes, etc.*, par M. BEUCHOT. 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> livraisons, comprenant les tom. III, V, XIX, XX, XXXIX et XL, des *Œuvres complètes*. Paris; 1850; Lefèvre, rue de l'Éperon; prix du vol., 4 fr. 50 c.

Nous avons déjà recommandé aux lecteurs de la *Revue Encyclopédique*, cette importante publication, pour laquelle le nom de M. Beuchot était une garantie plus que suffisante. Les nouveaux volumes que nous avons sous les yeux nous paraissent dignes des mêmes éloges que les précédens, soit par le mérite très-notable de l'exécution typographique, soit pour l'extrême correction du texte, soit surtout par les annotations savantes et judicieuses de l'éditeur. En attendant que l'entière publication de l'ouvrage nous mette à portée d'examiner cette belle édition avec tout l'intérêt qu'elle mérite, nous nous contenterons d'indiquer ce qu'offrent de plus remarquable les six volumes que nous annonçons aujourd'hui.

Les deux premiers (III et V de la collection) font partie du théâtre, et contiennent, entre autres pièces, *Zaïre*, *Adélaïde du Guesclin*, *Mahomet*, *Méropé* et *Sémiramis*. Chacune de ces tragédies est accompagnée de ses variantes et de notes, presque toutes d'un grand intérêt. A la suite d'*Adélaïde* se trouve une pièce intitulée : *Le duc d'Atençon*, où le même sujet, déjà traité dans le duc de Foix, avait été arrangé par l'auteur en trois actes, et sans rôle de femme, pour le petit théâtre de Potsdam : cette dernière tragédie n'a été imprimée qu'en 1821. L'autre volume contient, de même, des fragmens d'une pièce inédite intitulée : *Thérèse*. Ces deux ouvrages sont, du reste, très-peu remarquables, et nous n'en faisons mention que pour montrer combien l'éditeur a mis de zèle et de conscience à rendre cette collection aussi complète qu'il était possible de le désirer.

Les deux volumes suivans (XIX et XX) comprennent en entier le siècle de Louis XIV. avec le supplément, qui manque

dans beaucoup d'éditions même assez récentes, et qui contient, comme on sait, une réponse, telle que Voltaire pouvait la faire, aux critiques et aux invectives de La Beaumelle.

Enfin, sous le titre de *Mélanges*, se trouvent rassemblés, dans les tom. xxxix et xl des œuvres complètes, des Mémoires, discours, et autres morceaux relatifs à divers sujets, parmi lesquels on remarque tout ce qui se rapporte au mémorable procès de Calas, une lettre très-curieuse sur l'impôt du vingtième, publiée pour la première fois en 1819 par M. de La Bédoyère, et son examen critique des œuvres de Maupertuis, qui n'avait pas encore été admis dans la collection des œuvres de Voltaire.

Ce petit nombre d'observations, auquel nous devons nous borner pour le moment, fait voir, du moins, avec quel soin M. Bencliot poursuit la tâche laborieuse qu'il s'est imposée, et que personne n'était, assurément, plus capable de bien remplir.

Y. Z.

118. — \* *Françoise de Rimini*, drame en cinq actes et en vers, par *Gustave DROUINEAU*, représenté pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 28 juin 1850. Paris, 1850; Timothée Dehay. In-8° de xiv et 120 pag.; prix, 5 fr.

Parmi les sujets nombreux que le drame a empruntés à l'épopée et au roman, il en est bien peu qui aient obtenu un succès complet. Outre qu'il est rare que la même action convienne également au récit et au théâtre, il semble qu'une fois que le génie a imprimé son cachet à un événement, l'imagination se prête avec peine à le voir reproduire sous des formes nouvelles. Le nom de *Françoise de Rimini* rappelle à tout lecteur du Dante deux situations, j'oserai dire caractéristiques; celle où *Françoise* et son amant s'abandonnent aux séductions du livre des Amours de Lancelot; situation si heureusement livrée à la rêverie du lecteur par le vague de ce dernier vers :

Quel giorno più non vi leggemmo avante;

et celle où le poète les peint au séjour des supplices, errant dans le vague des airs, *comme deux colombes*, souffrans, mais éternellement unis. Or, de ces deux situations, la première ne convient sous aucun rapport au théâtre; la seconde est postérieure à l'action. Que reste-t-il au drame, privé de ces deux élémens? L'aventure d'une femme tuée par son mari, parce qu'il découvre qu'elle aime son beau-frère! Cela n'est ni bien original, ni bien important. Il faut, pour remplir le drame, ajouter à ce fond d'autres événemens, d'autres personnages, d'autres combinaisons; et c'est ce qu'a fait M. Drouineau. La querelle des

Guelfes et des Gibelins, les efforts du Dante pour relever les espérances de ce dernier parti, occupent une assez grande place dans son ouvrage, surtout aux premiers actes. Par malheur, ces détails politiques ne font que ralentir l'action et compliquer le sujet. Rien de moins intéressant que les Guelfes et les Gibelins. Ces factions déchiraient l'Italie pour la cause de deux puissances rivales, le pape et l'empereur, dont le triomphe ne pouvait que lui être également funeste : si les peuples italiens avaient eu alors plus de lumières, ils se seraient armés contre tous deux. Une invention plus heureuse, c'est celle d'un tournoi où Paolo remporte le prix; la jalousie de Berthold, qui lui suggère l'idée d'obliger Françoise à ceindre l'écharpe au vainqueur et à lui donner le baiser d'usage, produit une situation très-dramatique. Cette scène, et plusieurs autres, où la passion est peinte avec énergie et délicatesse, confirment les espérances qu'avait fait concevoir le succès de Rienzi, et que réaliseront sans doute les nouveaux ouvrages que M. Drouineau nous promet dans sa préface. Nous remarquons, dans cette préface, une protestation d'admiration et de respect pour les anciens maîtres de notre scène, qui honore à la fois le talent et le caractère de ce jeune auteur.

Pressé par la coterie romantique de dire à quel régiment littéraire il appartient, M. Drouineau répond « qu'il ne conçoit pas qu'on puisse enrégimenter les intelligences, que les conquêtes de l'esprit doivent être individuelles, qu'il ne s'agit pas de suivre un drapeau, mais bien ses propres idées et l'essor de son imagination. » Cela est juste et vrai, aussi bien exprimé que bien pensé. Je suis moins satisfait des moyens qu'il propose pour renouveler les tableaux trop souvent reproduits sur notre scène. » *Donner de la vie à l'érudition*, animer d'un *coloris intime* et vigoureux les sujets qui ne nous ont été offerts qu'à l'aide de demi-teintes pâles et timides; faire *palpiter* la science historique; rajeunir toutes ces vieilles passions, en les représentant avec l'énergie et la couleur vraie de leur siècle; *les jeter* comme *contraste au milieu de notre civilisation moderne*, où toutes les physionomies s'effacent, etc. Ce style enluminé fait mon supplice, quand je le vois appliqué aux matières de raisonnement et de critique. La théorie des arts est bien assez abstraite, sans y joindre l'obscurité du langage à la mode.

Que veut dire M. Drouineau? Que les personnages et les évènements que nous offre le drame doivent désormais porter les couleurs du pays et du tems? Le précepte est bon, mais il n'est pas nouveau; et pour ne citer qu'un petit nom-

bre d'exemples, il me semble que le *Cid*, les *Horaces*, *Athalie*, *Tancrède*, en présentent d'assez heureuses applications; que les mœurs y sont peintes avec autant d'exactitude que le permet l'intérêt dramatique. Mais peut-être M. Drouineau veut-il que les personnages reparassent à nos yeux absolument tels que les faisaient les usages, les opinions, les costumes de leur siècle. De pareils tableaux pourront être agréables aux antiquaires; mais je doute qu'ils soient fort goûtés du public. Pour l'émouvoir, pour l'attacher, il faut, de toute nécessité, que les héros du drame sympathisent avec lui. Il faut sous le costume du siècle peindre l'homme de tous les tems. J'ai encore une objection à soumettre à M. Drouineau. « Je crois, dit-il, à la perfectibilité de l'espèce humaine; je crois à la perfectibilité des arts; je crois donc l'art dramatique susceptible de modifications inépuisables. » L'espèce humaine est perfectible sans doute, en ce qui est le fruit de l'expérience et de l'observation. Ainsi les sciences, les arts mécaniques, l'organisation des Sociétés, la moralité même de l'homme sont indéfiniment susceptibles de progrès. Mais il n'en est pas ainsi des arts où l'imagination domine. Leur empire ne s'étend pas de siècle en siècle, et l'avantage de l'expérience n'y compense point l'inconvénient de trouver la carrière déjà parcourue. Les hommes de génie qui ont initié les peuples à la culture de ces arts en resteront donc probablement les plus heureux modèles. Quels progrès à faits l'épopée depuis Homère; l'ode, depuis Pindare et Horace; l'élegie, depuis Tibulle; la tragédie, depuis Voltaire; et qui pourrait croire que, dans la fable et dans la comédie, La Fontaine et Molière seront jamais surpassés!

Ch.

119. — *Mélanges, ou Suite des promenades d'un solitaire*, par Charles d'OUTREPONT. Paris, 1850; Firmin Didot, rue Jacob. In-8° de viii et 222 pages; prix, 5 fr.

Ce n'est point ici un titre en l'air ou pris au hasard; médité sous des ombrages inspirateurs, cet ouvrage est bien réellement l'œuvre d'un philosophe qui vit solitaire au milieu de Paris, qui puise en lui-même et dans ses livres une pensée pure et indépendante, une opinion libre, et que n'influence point l'opinion du voisin. Si c'est là un avantage, si l'homme qui écrit ainsi est plus lui, plus original, cet avantage n'est pas à l'abri de quelque inconvénient; il est bien certain qu'il y a aussi quelque chose à apprendre dans la grande fréquentation des hommes, qu'il est telle conversation où, sans perdre son indépendance originelle, une opinion se travaille et se modifie, une pensée s'élabore et s'aiguise. Toutefois l'étude

d'un livre, tel que les *Promenades*, est peut-être pour le lecteur une étude plus curieuse que celle d'un livre composé comme tous les autres ; on peut espérer d'y trouver plus d'individualité et moins de ce qu'on trouve partout.

D'après ce que nous venons de dire, on ne s'étonnera pas si, malgré la haute raison de l'auteur et le mérite réel de son ouvrage, on n'est pas toujours de son avis, si l'on rencontre de tems en tems des idées qui peut-être auraient gagné à passer dans le frottement de la société. Nous croyons, par exemple, que c'est mal comprendre notre tems que de le représenter comme : « Un siècle où le matérialisme et l'athéisme sont tellement en crédit qu'il faut avoir quelque courage pour oser confesser Dieu et les doctrines qui se rattachent à cette croyance. » Nous pensons qu'aujourd'hui il y a beaucoup plus de liberté sur ce point qu'au dix-huitième siècle ; que l'incrédulité est moins systématique, et la liberté de croyance beaucoup plus entière, beaucoup plus à l'abri de toute persécution, même de tout sarcasme. Il y a aussi, dans le livre de M. d'Outrepont, certaines questions politiques sur lesquelles nous ne partageons pas le sentiment de l'auteur, et nous croyons que notre opinion, plus conforme à l'opinion commune, est aussi plus conforme à la vérité. Nous essaierions de le prouver, si la discussion de telles questions n'exigeait pas des développemens assez étendus. Peut-être aussi, en évitant la discussion, évitons-nous une défaite ; car M. d'Outrepont est un adversaire qui peut faire douter de soi-même quand on est en opposition avec lui.

Au reste, il est impossible que, sur un livre qui renferme tant de sujets divers, deux hommes soient toujours de même avis ; outre qu'il est poli et qu'il est juste de penser que chacun à son tour peut avoir tort et raison, il faut bien convenir (et ceci regarde le critique comme l'auteur) qu'il entre souvent un peu de préjugé dans nos doctrines. « J'ai écrit que *bien penser*, sous le rapport politique, dit M. d'Outrepont, *c'est penser comme nous pensons*, et malheureusement cette manière d'être est la base de tous nos jugemens. Lord Sandwich disait un jour à l'évêque Warburton : « *Je ne vois aucune différence entre l'orthodoxie et l'hétérodoxie*, et l'évêque répondit : *l'orthodoxie, milord, c'est ma DOXIE, et l'hétérodoxie, LA DOXIE d'un autre homme.* » Si nous prenions à la lettre la plaisanterie de l'évêque, il en faudrait conclure qu'il n'y a rien de vrai parmi les hommes, et que toutes les opinions se valent ; mais c'est une exagération qu'il faut savoir comprendre, et qui renferme une pensée pleine de sens. »

Quelquefois aussi nous ne pouvons attribuer qu'à une simple distraction l'erreur où nous croyons que notre auteur est tombé. Ainsi, dans un chapitre intitulé : *Que d'erreurs et d'absurdités dans une bibliothèque*, chapitre qui prouve à la fois beaucoup de lecture et un tact fort judicieux, M. d'Outre-pont accuse une pensée de Sophocle que nous tenons à justifier, car Sophocle est un de nos auteurs de prédilection : « Il faut respecter le pouvoir suprême, dans quelque main qu'il soit déposé. » Soph. (*Antigone*.) M. d'Outre-pont n'a pas de peine à faire sentir ce qu'il y a d'immoral et de faux dans cette maxime ; puis, il ajoute : « Les poètes sont quelquefois de singuliers citoyens. Remarquons que Sophocle est ici inexcusable, car il ne met point sa maxime dans la bouche d'un tyran, ou dans celle d'un valet de cour ; mais il la fait dire par le chœur, par le personnage qui est toujours chargé de la partie morale et sentencieuse dans les tragédies grecques. » D'abord la phrase grecque est beaucoup moins absolue que la phrase française. Ensuite, s'il est vrai que le plus souvent le chœur est le personnage moral de la pièce, ce n'est pas une règle sans exception, et parmi les exemples du contraire, le chœur de l'*Antigone* a été plus d'une fois cité. Les vieillards qui composent ce chœur sont des courtisans de Créon, ils plaignent le malheur, mais ils obéissent aux volontés du maître ; et l'intention assez manifeste de Sophocle, dans tout le cours de la pièce, a été de prouver que le despotisme pervertit même le bon naturel ; c'est une flatterie populaire qui n'est pas rare chez les auteurs dramatiques d'Athènes, lesquels usent de tous les moyens pour rappeler aux Athéniens tous les vices du gouvernement d'un seul, tous les avantages de la liberté.

L'erreur que nous venons d'indiquer, nous l'aurions laissé passer impunément dans beaucoup de livres ; mais les opinions de M. d'Outre-pont sont si bien marquées au coin de la sagesse, elles ont à nos yeux une autorité si respectable, que nous avons cru nécessaire de venir au secours de Sophocle. Cette remarque nous sert d'ailleurs à varier le ton de cet article, dont le sujet nous offre beaucoup à louer. Il est peu d'ouvrages où l'on trouve ainsi réunis un savoir étendu, une vue perçante, une conscience d'honnête homme. Studieux, observateur et écrivain, M. d'Outre-pont s'adresse à un grand nombre de lecteurs. Chez lui la profondeur de la pensée est unie à la légèreté des formes ; les vérités morales n'ont rien de rébarbatif, et se présentent sous une apparence piquante ; témoins, entre autres, les chapitres intitulés : *Jadis et Aujourd'hui* ; *En toute chose, il faut considérer la fin*. C'est une revue

caustique et souvent fidèle de la société d'aujourd'hui que le chapitre intitulé : *Philotas*; la grande question de la source du pouvoir est habilement discutée dans un dialogue entre A et B, et dont le titre est : *La première lettre de l'Alphabet n'a pas toujours le sens commun*. Ici, M. de Bonald est vigoureusement réfuté; là, Louis XIV est jugé avec une haute indépendance; ailleurs, le matérialisme est combattu avec une conviction profonde, et la tolérance professée avec des paroles dont l'expression s'échappe du cœur; un *Discours à un Prince âgé de quinze ans*, qui forme ce dernier chapitre, est empreint d'une haute et touchante éloquence; et le chapitre précédent : *Éducation d'un petit Prince allemand, à la manière du bon vieux tems, sauf les exceptions*, est une espèce de scène comique, un dialogue écrit, comme M. d'Outrepeut les sait écrire, de main de maître.

Nous aurions voulu pouvoir citer quelques fragmens des *Promenades*, mais des phrases détachées n'indiquent jamais fidèlement le talent qui brille dans un livre, et l'espace nous manque pour les longues citations; c'est au lecteur à ratifier nos éloges, qui, du reste, ont reçu leur passeport des critiques qui les précèdent.

M. A.

120. — \* *Les Mauvais Garçons* (par M. Alphonse ROYER). Paris, 1850; Eugène Renduel, rue des Grands-Augustins, n° 22. 2 vol. gr. in-8° de 400 p. environ chacun; prix, 14 fr.

121. — \* *Les Deux Fous*, histoire du tems de François I<sup>er</sup>: 1524; par P. L. JACOB, bibliophile, membre de toutes les Académies, éditeur des *Soirées de Walter Scott à Paris*. Paris, 1850; Eugène Renduel. Grand in-8° de xiii-597 pages; prix, 7 fr.

Depuis quelques années, la littérature en général, et la poésie en particulier, semblent être devenues, pour ainsi dire, les succursales de l'érudition. Celle-ci, nous ne devons pas le nier, a rendu d'importans services à la science: elle a rectifié les erreurs nombreuses où les préoccupations philosophiques avaient entraîné les publicistes les mieux instruits et les plus ingénieux du siècle dernier; elle a jugé, avec cet équitable sang-froid qui tient compte de toutes les circonstances locales, les hommes et les choses de la féodalité; elle nous a présenté enfin l'ensemble de cette époque remarquable sous un jour nouveau et plus vrai. Mais, nos poètes et nos romanciers, en la suivant dans cette sage et consciencieuse révision des jugemens historiques, n'ont pas su se garantir d'une exagération dangereuse. De l'observation plus exacte du costume, de l'étude plus approfondie et plus impartiale du caract-

tère de chaque siècle, est résulté ce qu'on appelle la couleur locale, sorte de vernis agréable et piquant, qui peut bien rajouter les détails d'un tableau, mais qui ne saurait en dissimuler la faiblesse et l'incorrection. Eh bien, nos jeunes auteurs, en dirigeant leurs efforts vers la recherche de cette qualité, peut-être trop négligée par leurs devanciers, sont tombés dans une erreur fatale : ils ont cru qu'elle pouvait constituer à elle seule le mérite des ouvrages d'art, et qu'elle suffirait à leurs succès. Bien plus, ils ont méconnu la nature même de cette couleur locale dont l'acquisition leur paraissait si précieuse : ils l'ont fait consister dans la représentation exacte des formes extérieures, au lieu de la chercher dans l'intelligence des idées morales qui distinguent une époque parmi toutes les autres. Ainsi, les uns ont minutieusement décrit la forme d'un chapeau, la couleur et les plis d'un haut-de-chausses ; ils ont parfaitement analysé la distribution des diverses parties dont se composait, au xv<sup>e</sup> siècle, un château seigneurial, ou même le logis d'un riche bourgeois ; d'autres se sont crus plus habiles, en introduisant dans leur dialogue quelque juron historique, en faisant retentir, sous les voûtes d'un corps-de-garde ou d'un cabaret, le refrain gothique d'une vieille chanson : la plupart ont fait comme ces peintres qui demandent à leur palette les plus brillantes couleurs pour rendre toute la richesse d'un uniforme ou d'un habit de cour, et dont le froid pinceau ne communique ni vie, ni expression aux pâles figures écrasées sous ces lourds ornemens. Bien peu se sont attachés, comme les grands maîtres, à étudier les traits caractéristiques de la physionomie d'un siècle, afin de les personnifier dans quelques portraits d'imagination, types philosophiques ou poétiques, pour ainsi dire, des opinions et des mœurs de leur tems.

Ce reproche ne pourrait s'adresser entièrement, sans injustice, aux auteurs des deux romans que nous annonçons. Les *Mauvais Garçons* offrent un tableau assez vivant de l'intérieur du vieux Paris ; l'action en est curieuse et animée, et les figures principales sont tracées avec soin et avec une agréable variété dans le dessin. Quant aux *Deux Fous*, un intérêt mélancolique s'attache à la personne du héros principal, Caillette, qu'un amour trop sincère et trop généreux pour la personne de Diane de Poitiers conduit, à travers plusieurs aventures assez habilement liées entre elles, à une mort volontaire et prématurée. Il y a certainement quelque chose dans ces ouvrages qui révèle deux talens originaux ; mais ces talens sont gâtés par un défaut, disons mieux, par une manie qui nuit singulière-

ment à l'effet que leurs productions sont destinées à obtenir sous le rapport de l'art : c'est l'affectation de la couleur locale, non plus appliquée seulement aux petites choses, comme nous l'avons déjà signalé, mais transportée jusque dans le style. Soit qu'ils aient voulu donner une teinte plus antique à leur travail, soit qu'ils aient réellement formé le projet de réformer la langue, M. Jacob et son émule semblent d'accord pour intercaler, dans un récit écrit en français de notre époque, avec élégance et naturel, des dialogues interminables, où tout ce que l'étude la plus laborieuse des écrivains du xvi<sup>e</sup> siècle a pu leur fournir d'expressions grotesques et de façons étranges de parler est recueilli avec une scrupuleuse exactitude. Qu'en résulte-t-il ? Une disparate choquante, un défaut d'harmonie qui fatiguent et repoussent. Et encore, si ce dialogue était simple, court, et approprié aux personnages : mais non, ceux-ci sont tous également bavards, sentencieux et diffus, ne laissant échapper aucune occasion d'ouvrir la bouche, et, lorsqu'ils ont une fois obtenu la parole, la conservant avec une persévérance admirable. De bon compte, les dialogues occupent, pour le moins, les deux tiers de chaque volume ; et certains mots pédantesques, tels que *Satanas*, *messire Apollo*, *dame Juno*, etc., y reparaissent avec une complaisance qui porterait à croire que les auteurs leur attribuent quelque vertu magique d'attraction. Certes, le langage moderne peut faire d'utiles conquêtes dans les domaines négligés du vieux français : que de mots expressifs, que de tournures naïves et énergiques, un écrivain habile, un nouveau Courrier, saurait rendre populaires en les adaptant avec art aux habitudes nouvelles de notre langue. Mais c'est une tâche qui demande du discernement et de la mesure ; ce sont des conquêtes qu'on ne peut obtenir que lentement et par degrés ; pour y réussir, il ne suffit point de lancer inconsidérément dans le public un gros volume, tout farci de phrases bien lourdes et bien obscures ; et c'est une tentative ridicule que de vouloir placer le vocabulaire moderne en présence de cette nomenclature de mots éteints auxquels la mode capricieuse a tour à tour retranché deux ou trois lettres, afin de leur donner une allure plus jeune, et qu'on est tout étonné de voir ressuscités pour contester à d'heureux dérivés leur juste droit de cité. Quant aux avantages que l'art, pour lui-même, peut retirer de cette innovation, paraîtront-ils plus évidens ? Je ne le pense pas. Loin de contribuer à l'effet de l'ensemble, je l'ai déjà dit, ce placage d'un dialogue antique au milieu d'une narration à la moderne est du plus mauvais goût, et ne produit qu'une maladroite discordance :

et puis, quelle pourra être la vérité de ces discours dont les membres de phrases ont été pillés çà et là dans des livres, qui souvent ne sont point contemporains les uns des autres, et qui, dans tous les cas, entachés de l'érudition pédantesque et de la subtilité scolastique du tems, ne peuvent donner une idée juste du langage familier et populaire. Aussi, qu'est-il résulté des premiers essais de ces jeunes écrivains ? Ils n'ont fait ni de bons ouvrages d'érudition grammaticale et littéraire, ni des romans complets et amusans : une autre fois, qu'ils traquent, entre les deux genres, une ligne de démarcation plus précise, et certes ils sont bien capables d'obtenir des succès solides et durables dans l'un et dans l'autre.

122. — *Le Grenadier de l'île d'Elbe*, Souvenirs de 1814 et 1815; par A. BARGINET, de Grenoble; avec cette épigraphe : *La vertu, c'est le dévoûment*. Paris, 1850; Mame et Delaunay-Vallée. 2 vol. grand in-8°, formant ensemble plus de 800 pages; prix, 14 fr.

M. Barginet n'avait certainement pas déterminé le plan de son ouvrage avant de prendre la plume; car il est difficile de comprendre, lorsqu'on a eu l'attention de le lire jusqu'au bout, quel en est le véritable héros, et sur quelle action l'auteur a voulu diriger l'intérêt. Le fabuleux épisode des Cent-jours, qui intervint, avec tant de merveilleux et de déplorables incidens, entre les deux prétendues restaurations, paraît avoir vivement frappé l'imagination de M. Barginet. Fort jeune encore en 1815, et placé, dans sa ville natale, aux avant-postes de cette population enthousiaste qui fêta la première Napoléon échappé de sa triste captivité de l'île d'Elbe, il recueillit avec soin les impressions profondes que ce beau spectacle ne put manquer de produire sur son imagination encore neuve. Des circonstances particulières, et dont le récit occupe une place dans son livre, darent ajouter encore à la force et à la magie de ses souvenirs. Aussi ne faut-il pas s'étonner s'il a cédé, peut-être même un peu tard, au désir de les consacrer par un hommage public. Ainsi, bien évidemment, son premier projet doit avoir été de tracer un tableau poétique de ce grand événement, et de constater la part, toute minime qu'elle soit, qu'il peut y avoir eue. Si les détails nouveaux et personnels qu'il pouvait ajouter à l'histoire de cette époque avaient été assez nombreux ou assez importants, il aurait donc fait tout simplement des Mémoires; s'il avait été doué du talent d'alligner des rimes et de mesurer des syllabes, il aurait embouché, comme on dit, la trompette épique; mais ni l'une, ni l'autre entreprise ne paraissant convenir à son talent, ni aux

matériaux qu'il avait à mettre en œuvre, l'auteur a cherché un genre mixte, où l'on trouve de nombreux essais d'épopée en prose, et, par-ci, par-là, quelques pages d'anecdotes historiques, le tout mêlé à une intrigue fort ordinaire de roman, dans laquelle un austère et fidèle grenadier de la vieille garde joue le rôle principal. A parler franchement, ce singulier amalgame ne produit point un heureux effet; et la pompe trop recherchée du style ne déguise pas toujours l'absence d'intérêt, l'inutile allongement du récit, et le peu de proportion du nombre et de la valeur des idées avec l'étendue des phrases. Cependant, on y trouve des passages bien écrits; quelques épisodes, ceux surtout où le brave vétérán reparait à de rares intervalles sur la scène, sont touchans et naturellement racontés; enfin, parmi les mille et une digressions à propos de Napoléon, de son génie et de ses erreurs, se rencontrent beaucoup d'opinions exprimées avec sagesse et patriotisme, quoique le jugement général de l'auteur sur cet homme extraordinaire nous semble pécher par cette affectation d'impartialité qui, pour égaliser les deux plateaux de la balance, s'empresse trop complaisamment d'alléger le côté du mal, aux dépens de la saine justice.

125. — *Oui et Non*, roman du jour, par lord NORMANBY, auteur de *Matilde*; traduit de l'anglais par MM. CLAUDON et PAQUIS, traducteurs de la Collection des romans fashionables. Paris, 1830; M<sup>me</sup> Bréville, rue de l'Odéon, n<sup>o</sup> 52. 4 vol. in-12, formant ensemble près de 1200 pages; prix, 12 fr.

Deux amis, Oakley et Germain, sont introduits auprès des lecteurs, dans une auberge où leurs caractères se dessinent dès l'abord d'une manière bien prononcée: l'un est soupçonneux, méfiant, taciturne et bourru; le second affable et gai, mais doué d'une humeur facile et trop confiante. De là, chacun court employer la belle saison à sa guise; l'un, dans une sombre retraite, où il assiste aux derniers momens d'un oncle misanthrope, qui lui laisse, en mourant, un immense héritage; l'autre, dans une société du beau monde, où il perd son argent, avec une sorte d'aimable et caustique roué, et son tems, auprès d'une lady insensible et coquette. Arrivent les élections du comté qui amènent de nouveau la rencontre, puis la rapture des deux amis, présentés concurremment aux suffrages des freeholders réunis. Oakley, libéral indépendant, émet avec éloquence des opinions vigoureuses qui lui assurent d'abord la majorité des voix; mais la modération de Germain, ses manières ouvertes et affectueuses, et les efforts bien dirigés des meneurs de sa coterie l'emportent à la fin sur la rudesse

de l'orateur radical, qui, par respect pour les principes, a refusé de griser à ses frais les électeurs campagnards. J'oubliais qu'Oakley, toujours enclin à de jaloux soupçons, se brouillait avec sa maîtresse, parce qu'elle avait un instant porté les couleurs de son rival, sans pour cela perdre l'amour de celle qui a voué une sincère admiration à son noble caractère; puis Germain, détrompé sur ses espérances par lady Latimer dont il était devenu l'assidu courtisan, s'attache de plus en plus à la sœur de celle-ci, lady Jane Sydenham, dont il sait apprécier les qualités agréables et solides. Enfin, lorsque l'ouverture de la session parlementaire rappelle à Londres, avec toute la société fashionable, les deux nouveaux députés, l'un devient un assidu défenseur des intérêts du peuple, tandis que l'autre sacrifie trop souvent ses devoirs politiques à son goût pour les plus coûteux plaisirs. Toutefois, ce dernier a une fin plus heureuse que son rival; emporté par son humeur fantasque et défiante, celui-ci cherche querelle à un petit-maître dont il n'a jamais pu supporter l'impertinence et la frivolité, et meurt dans un duel devenu indispensable, au moment d'épouser Hélène à laquelle il rend enfin justice. Germain, au contraire, ruiné par ses folles dépenses, trouve encore, dans sa détresse, lady Jane fidèle à ses engagements; et, cédant aux vœux exprimés dans le testament du malheureux Oakley, il retrouve, en l'épousant, une fortune indépendante qui lui est assurée dans la succession de son ami. Il serait trop long de discuter ici la valeur morale des préceptes de conduite que peut comporter cet ouvrage; mais, en le considérant comme un simple roman, disons qu'il est amusant et spirituel: les diverses scènes relatives aux élections surtout sont décrites avec beaucoup de gaieté, quoique les traducteurs en aient souvent affaibli les couleurs, soit par une négligence blâmable, soit peut-être par ignorance du langage et des mœurs de l'Angleterre. α.

#### *Beaux-Arts.*

124. — \* *Méthodes d'harmonie et de composition*, à l'aide desquelles on peut apprendre soi-même à accompagner la basse chiffrée, et à composer toute espèce de musique; par M. *Georges ALBRECHTSBERGER*; nouvelle édition traduite de l'allemand avec des notes, par M. *CHORON*, directeur de l'Institution de musique religieuse. Paris, 1850; Bachelier. 2 vol. in-8°. T. I de xxxii et 219 pages. T. II, entièrement composé de planches de musique divisées en 4 séries de 105, 57, 208 et 78 pages non compris le titre; prix, 16 fr.

Né à Klosterneubourg, à deux lieues de Vienne, le 3 février 1756, Jean-Georges Albrechtsberger s'appliqua dès l'enfance à l'étude de la musique avec une assiduité peu commune au jeune âge ; après avoir touché l'orgue en différens endroits à la satisfaction générale, il fut, en 1772, successeur de son maître Mann, organiste de la Cour, et vingt ans plus tard, en 1792, remplaça Léopold Hoffmann, maître de chapelle de la cathédrale de Saint-Étienne, à Vienne. Il occupa cette place jusqu'à sa mort, arrivée le 7 mars 1809 ; et c'est pendant qu'il s'acquittait de ses honorables fonctions qu'il composa un nombre fort considérable de *messes*, *offertoires*, *graduels*, etc. Il publiait en même tems quantité de morceaux de musique instrumentale, presque tous dans le style fugué, faisait imprimer la *Méthode de Composition* qui est l'objet de cet article, et formait de nombreux élèves, parmi lesquels on remarque *Beethoven*, *Hummel*, *Weigl*, le chev. *Seyfried*, etc.

C'est ce dernier qui s'est chargé de recueillir en un seul corps les traités d'Albrechtsberger épars jusqu'à ce jour, et de placer ce travail en tête de la *Méthode de composition*, en ajoutant à ce dernier ouvrage des augmentations communiquées par l'auteur lui-même. Le *Traité d'harmonie* et de *basse chiffrée* occupe 80 pages : le système développé par l'auteur est d'une simplicité extrême ; après avoir défini l'accord parfait et ses dérivés, et en avoir réglé l'emploi, il présente cet accord primitif comme susceptible de recevoir successivement ou simultanément ses dissonances de septième, neuvième, onzième et treizième, et formant ainsi de nouveaux accords susceptibles de renversemens ainsi que ses premiers, et qui deviennent chacun l'objet d'une étude particulière. Quelque nombreux que fussent les exemples correspondans à cette première partie, M. Choron a fait sagement d'y ajouter un choix excellent de *partimenti* ou leçons de basse chiffrée, tiré de la collection de *Carlo Cotumacci* : l'usage d'étudier l'harmonie en s'exerçant à l'accompagnement était fort commun dans ces admirables conservatoires d'Italie, aujourd'hui entièrement déchus du rang qu'ils ont occupé durant un siècle ; une telle méthode est fort simple et fort commode, et c'est probablement pour cela qu'elle est tout-à-fait inusitée en France où l'on commence à ne trouver plus d'accompagnateur qui ait l'habitude du chiffage.

L'enseignement du contrepoint est présenté avec autant de clarté que celui de l'harmonie. Après avoir posé quelques règles générales, l'auteur indique les moyens d'écrire correctement les cinq espèces de contrepoint simple à 2, 3 et 4

parties, et termine par quelques notions sur la composition à cinq voix. Viennent ensuite les règles de l'imitation et de la fugue simple, puis celles du contrepoint double à l'octave, à la dixième et à la douzième, enfin des notions sur la fugue double et les canons; le tout est terminé par une instruction sur les instrumens et les voix, leur étendue et la manière de les employer.

M. Choron a conservé dans son entier le travail d'Albrechtsberger; il n'a fait subir au texte aucun changement notable, si ce n'est la transposition de certains chapitres qui semblent hors de leur place, et l'addition de quelques éclaircissemens passagers. Quant aux notes assez nombreuses qu'il a placées au bas des pages, nous ne saurions trop en recommander la lecture aux élèves qui étudient la composition. On y retrouve cette véritable science musicale, aujourd'hui si rare, surtout en France; nous signalerons en particulier les notes des pages 99, 159, 205 où les règles du contrepoint et de la fugue sont décrites de telle manière qu'elles paraîtront claires aux intelligences les moins développées: M. Choron expose cette partie, en quelque sorte mécanique de la composition, comme il n'avait jamais été fait jusqu'à cette heure, en apprenant à l'élève comment il doit s'y prendre pour écrire, lui indiquant les écueils qu'il doit éviter et la route dont il ne peut s'écarter sans faillir. Cette nouvelle édition d'Albrechtsberger et un service de plus rendu à la musique par M. Choron; mais nous ne le tenons pas quitte; souvent il annonce dans ses notes un ouvrage qui a pour titre: *Introduction à l'Étude générale et raisonnée de la Musique*: nous devons à l'amitié de M. Choron la connaissance de plusieurs parties de cet excellent livre qui, présentant l'art musical sous un jour nouveau, nous paraît devoir tout expliquer et tout éclaircir; là, point de difficultés éludées, point de théories aventureuses, point de déclamations extravagantes, mais des vérités neuves bien reconnues et bien établies, digne fruit de quarante années de travaux et de méditations. Que M. Choron se hâte de mettre la dernière main à ce travail et de le livrer au public, il sera le sceau d'une des réputations musicales les plus justement et les plus honorablement établies.

J. Adrien LAFASCE.

125. — *Manuel complet de la Danse*, comprenant la théorie, la pratique et l'histoire de cet art depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours; à l'usage des amateurs et des professeurs; par M. BLAISIS, premier danseur du théâtre du roi d'Angleterre, et compositeur de ballets; traduit de l'anglais de M. Barton, sur l'édition de 1830, par M. Paul VERGNAUD,

et revu par M. GARDEL. Paris, 1850; Roret. In-18 de vj-412 pages, et 24 pages de musique notée, avec un grand nombre de figures; prix, 5 fr. 50 c.

Deux noms célèbres dans les annales de la chorégraphie recommandent suffisamment cet ouvrage, où la matière est traitée ex-professo et avec tous les développemens nécessaires, dans six parties, divisées chacune en de nombreux chapitres.

*Mémoires et Rapports de Sociétés savantes.*

126. — \* *Séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen*, tenue le 6 juin 1829. Rouen, 1829; imprimerie de Baudry. In-8° de 196 pages.

Après un discours de M. DESTIGNY, président, où les bienfaits des sciences, des lettres et des arts sont exposés avec dignité, et où l'orateur fait en peu de mots l'éloge de Laroche-foucauld-Liancourt, dont toute la France regrette encore la perte, M. P. A. CORNEILLE, professeur d'histoire et secrétaire de la Société, rendit le compte annuel des travaux aussi nombreux que variés des sociétaires. Les sciences et leurs applications aux fabriques de l'industrielle ville de Rouen y ont eu leur part; mais la littérature y domina, ce dont le plus grand nombre des lecteurs ne se plaindra point. Ce compte, où tant d'objets sont passés en revue, est cependant fort court. On lut à la même séance un fragment d'une tragédie de M. DEVILLE, compatriote de Corneille, mais qui, au lieu de puiser dans l'histoire romaine, va chercher ses héros dans nos propres annales, et a mis en scène la mort du duc de Guise, dans le château de Blois. — Une Notice nécrologique sur M. le docteur MARQUIS, professeur de botanique, poète, antiquaire, enlevé aux sciences et aux lettres à 51 ans; M. CARAULT est son biographe. — M. TOUGARD fait un rapport sur les médailles d'encouragement distribuées par la Société aux artistes, aux fabricans, aux ouvriers. Tel était le sujet dont le public fut occupé, à la séance annuelle de 1829. Trois Mémoires sont insérés dans ce volume, par décision de la Société; le premier est une *Notice sur les poids et mesures*, par M. LEMARCHAND DE LA FAVERIE; le second est intitulé : *De la Mort sénile*, par M. le docteur AVENEL; et le troisième est le rapport de M. DEVILLE sur le projet de monument à élever à Pierre Corneille. Le projet ayant été adopté, la souscription ouverte et remplie, cet hommage rendu au fondateur de la tragédie française sera bientôt une sorte de compensation des outrages

dont la soi-disante école moderne croit flétrir la mémoire des auteurs qui ont porté le plus haut la gloire de notre littérature.

*Ouvrages périodiques.*

127. — \* *Annales provençales d'agriculture pratique et d'économie rurale*, publiées par MM. TOULOUZAN et FEISSAT aîné. — 5<sup>e</sup> année : n<sup>os</sup> 51 et 52 (janvier et février). Marseille, 1850. On s'abonne au bureau, rue de la Canebière, n<sup>o</sup> 19. Ce recueil mensuel paraît par cahiers de trois feuilles d'impression; prix de l'abonnement, par année, 6 fr. pour Marseille, 8 fr. pour le reste de la France.

Dans le cahier de janvier, M. PLANCHE entre dans des considérations générales sur l'introduction d'un troupeau de bêtes à laine dans un domaine situé entièrement dans la plaine, sans bois et sans collines. Il rend compte des soins qu'il a donnés jusqu'à ce jour à un troupeau dont les premières brebis ont été achetées en 1819, des expériences faites successivement pour améliorer la race dans un pays moins propre que les départemens du nord de la France à l'engraissement des troupeaux, des résultats qu'il a obtenus; et nous met sous les yeux, dans trois tableaux synoptiques, l'accroissement progressif des produits réels. Ces détails sont d'autant plus curieux, et doivent d'autant plus intéresser les agriculteurs du département des Bouches-du-Rhône, que les habitans de cette partie de la France se sont obstinés jusqu'ici à rejeter tous les perfectionnemens introduits dans l'agriculture. Cette obstination, qui provient d'un déplorable esprit de routine, tient un grand nombre de départemens du midi dans une infériorité immense relativement à ceux de la Normandie, de l'île de France et de presque toutes les provinces septentrionales. Espérons que le brillant résultat des efforts tentés par M. Planche engagera les propriétaires et les fermiers à l'imiter; que les procédés et les instrumens actuellement en usage en Provence seront abandonnés pour faire place aux nouveaux; et que cette belle province arrivera enfin au niveau de celles où l'on accueille tous les perfectionnemens que la science et l'expérience doivent nécessairement amener. Dans tous les cas, M. Planche et ses associés ont acquis par leur tentative et le succès de leurs travaux des droits à la reconnaissance de leurs compatriotes et de la France entière.

Le numéro 52 des annales contient un article sur la compatibilité de la taille élevée avec la superfinesse de la laine chez les moutons.

L'auteur prétend, en l'appuyant des résultats de ses propres expériences : 1° que les montagnes et pâturages qui nourrissent moins richement le bétail et lui donnent la mèche lâche, produisent une laine fine, soyeuse, et d'un frisé régulier, signe caractéristique de la laine améliorée ; 2° que les montagnes et pâturages, donnant plus de graisse avec le brin fin, et toison tassée, produisent, au contraire, avec le même troupeau une laine beaucoup plus grosse, plus riche et d'aspect cotonneux, c'est-à-dire, ayant perdu en grande partie son frisé. D'où on peut conclure que de maigres pâturages, en faisant perdre aux moutons l'embonpoint qui leur est nécessaire, donnent à la laine encore plus de finesse ; mais qu'alors, à force de s'être amincie, elle a perdu de son nerf comme de ses autres qualités. — L'auteur, ayant donc posé en principe que la santé, l'embonpoint et la taille des moutons sont toujours en raison directe de la beauté des pâturages, et que des pâturages trop gras leur donnent un excès de graisse aussi nuisible pour la qualité de leurs laines qu'une maigreur excessive, soutient que la taille moyenne est seule compatible avec la superfinesse de la laine chez les moutons. Z.

128. — \**Recueil industriel, manufacturier, agricole et commercial, de la Salubrité publique, et des Beaux-Arts*, auquel son réunis et ajoutés ce journal et la *Feuille des arts et métiers de l'Angleterre*, et les *Annales de la Société royale des Prisons*. — *Répertoire général des Brevets d'invention*,.... renfermant la description des expositions publiques faites en France et à l'étranger; dédié au ROI, par J. G. V. DE MOLÉON, ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur en chef des domaines de la couronne, etc. Paris. 1850; de Moléon, rue Godot de Mauroy, n° 2; Bachelier. 12 cahiers par an, de 6 à 7 feuilles, et 4 planches, formant 4 volumes; prix. 50 fr. pour Paris, 55 fr. pour les départemens, 42 fr. pour l'étranger.

On ne peut exiger que ce recueil satisfasse complètement à son titre; il faudrait, pour obtenir ce résultat sans un miracle spécial, que le mouvement de l'industrie fût très-lent, que la société de Statistique ne fît presque rien, etc. Il faut donc le considérer en lui-même, sans le comparer aux promesses qu'il fait trop imprudemment. On n'en sera pas mécontent, s'il est considéré plutôt comme indicateur que comme recueil de Notices instructives : l'instruction sur les arts exige beaucoup de développemens, elle est nécessairement verbeuse, et lorsque les mots ne suffisent point, elle appelle le dessin à son secours, et dans ce cas, le dessin même doit être prodigué. Si les articles d'une certaine étendue se multipliaient dans

ces cahiers, ce serait aux dépens du nombre des insertions, et par conséquent des indications. Dans le cadre étroit de 6 à 7 feuilles, il est peut-être impossible de réunir avec avantage deux sortes de publications, dont l'une n'atteint point le but, s'il lui est défendu d'être volumineuse. D'ailleurs, ce n'est pas une tâche peu difficile, ni un service médiocrement utile que la rédaction d'un indicateur mensuel des divers objets compris dans ce recueil, et un jugement éclairé, impartial des divers écrits qui les concernent. Il est donc à désirer que M. de Moléon restreigne son plan, s'il veut rendre son ouvrage utile comme recueil, ou l'étendue de quelques-uns de ses articles, afin de ne rien omettre de ce qu'il a compris dans ses attributions. N.

*Livres en langues étrangères, imprimés en France.*

129.—\* *Caroli Linnæi, sueci, doctoris medicinæ, Systema naturæ*, etc. — Système de la nature, par Charles LINNÉ, suédois, D. M., ou les trois Règnes de la Nature distribués systématiquement en classes, ordres, genres et espèces : *première édition* publiée de nouveau, et revue par A. L. A. FÉE, pharmacien en chef de l'École de médecine militaire de Lille, professeur de botanique, associé de l'Académie royale de médecine, etc. Paris, 1850; Levrault. In-8° de 86 pages : prix, 4 fr.

M. Fée avait le projet de publier cet ouvrage, avec une traduction française faite par son fils, âgé de moins de dix ans, et qui s'en occupait avec autant de succès que de zèle, lorsque la mort l'enleva. L'infortuné père consacre une partie de sa préface à la mémoire de ce fils si digne de ses regrets, et peut-être de ceux des sciences, des lettres, de la patrie : nous disons *peut-être*, car, il faut l'avouer ! le génie même est soumis à l'empire des circonstances, et son début dans la carrière peut être environné d'un éclat qui n'éblouisse qu'un moment.

L'édition que M. Fée renouvelle fut publiée en 1755. Depuis cette époque reculée de près d'un siècle, l'histoire naturelle a fait d'immenses acquisitions, ainsi que les sciences dont elle reçoit quelque lumière. La minéralogie de Linné est abandonnée, et le souvenir n'en sera conservé que dans l'histoire de la science ; sa zoologie subira bientôt la même destinée : sa botanique a résisté jusqu'à présent à des attaques vigoureuses et multipliées ; elle se maintiendra peut-être encore long-tems, moins par ses propres forces que par la faiblesse de ses adversaires. En général, c'est du perfectionnement des méthodes

de description que l'histoire naturelle éprouve le besoin, et nul système ne peut la faire découvrir. Si toutes les productions de la nature étaient décrites avec exactitude et précision, on pourrait procéder à une classification méthodique, et former des groupes de tous les êtres dont l'analogie serait reconnue; ces groupes seraient subdivisés en suivant les mêmes règles, etc. ; on arriverait ainsi au véritable *système de la nature* : nous ne sommes pas encore assez avancés pour cette entreprise. Multiplions donc les monographies, les descriptions détaillées, fussent-elles être prolixes, volumineuses; le tems du laconisme dans cette partie des sciences n'est pas encore arrivé; il faut qu'une science soit complète, avant que l'on essaie de la réduire à son expression la plus simple.

Il y a des auteurs bien dignes de l'immortalité, mais dont les ouvrages peuvent cesser d'être lus, même par les érudits. Bien peu d'écrivains échapperont à cette destinée, et le plus souvent, ce ne sont point ceux qui ont fait faire aux sciences les progrès les plus remarquables; c'est principalement au mérite du style que ce privilège est accordé : Plin et Buffon seront lus aussi long-tems que leur idiome se conservera. P.



## IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES

### ET LITTÉRAIRES.

#### AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS. — NEW-HAVEN. — *Aérolithes.* — Les faits recueillis par M. le professeur *Silliman*, sur les aérolithes du Tennessee et de la Géorgie, diffèrent en quelques points de ceux qui accompagnent le plus communément la chute de ces corps : celui de la Géorgie partit d'un nuage petit et noir, et fit, en tombant, un bruit pareil à celui de l'eau subitement vaporisée par le contact d'un corps embrasé. Son poids était de 56 livres : le fer y est à l'état métallique, plus brillant que nos arts ne peuvent le rendre. Comme on ne l'avait pas encore analysé, nous ne pouvons savoir jusqu'à quel point sa composition chimique est analogue à celle des aérolithes connus ; mais sa texture, semblable à celle des aérolithes, le distingue de ceux dont on avait écrit l'histoire : le fer y est distribué en points brillans sur un fond gris de cendre, et l'aimant peut le séparer de la gaugue qui le renferme. Sa pesanteur spécifique est 5,57. F.

— ÉTAT DE NEW-YORK. — ROCHESTER. — *Accroissement de la population.* — Cette ville contenait, en 1828, plus de dix mille habitans, quoique les premières maisons eussent été bâties en 1811. et que, parmi les habitans qui y sont nés, les plus âgés n'eussent pas plus de 17 ans. Ces rapides progrès sont principalement dus au canal Érié, qui traverse la rivière Genessee dans un aquéduc de huit cents pieds de long, et aux grands moulins à farine que met en mouvement la chute de la rivière, de seize pieds plus élevée que la plus haute des chutes de la Clyde. Z.

CANADA. — QUÉBEC. — *Société littéraire et historique.* — *Poème sur la prise de Missolonghi, en 1827.* — MONT-RÉAL. — *Presse périodique.* — *Journaux français.* — *La Bibliothèque canadienne,*

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE. — ANTILLES. 481

journal français, qui paraît à Mont-Réal, deux fois par mois, en un cahier de 24 pages in-8°, depuis plusieurs années, puisqu'il est parvenu à son neuvième volume, annonce (n° du 15 juin 1850, pag. 484.), que, dans la *Société de littérature et d'histoire de Québec*, il a été lu un poème héroïque, en français, sur la *prise de Missolonghi par les Turcs, en 1827*. A une séance, tenue le 6 mai 1850, M. SEWEL, président, a informé la Société qu'il avait reçu de M. DUPONCEAU, président de la Société philosophique américaine pour l'avancement des connaissances utiles, à Philadelphie, le premier volume des transactions de la classe historique et littéraire de ce corps, en retour du premier volume des *travaux* de la *Société de Québec*. M. Duponceau, dans la lettre qui accompagnait cet envoi, exprimait l'espoir que les relations amicales entre les deux Sociétés seraient de longue durée. Outre la *Bibliothèque canadienne*, on publie encore un autre journal français à Mont-Réal; c'est la *Minerve*, rédigée par M. Ludger DUVERNAY. — On peut consulter une notice détaillée sur l'*Abeille canadienne*, journal français entrepris à Montréal, en août 1818, insérée dans la *Revue Encyclopédique*. (Voy. t. IV, novemb. 1819, p. 414-416.)

S. P-Y.

ANTILLES.

CUBA. — *Tableau du commerce de cette île, en 1827 et 1828.* — D'après les documens officiels espagnols, recueillis par le professeur RAMON DE LA SAGRA, le commerce extérieur de cette colonie a donné les résultats ci-après, pendant ces deux années :

|                 | 1827.       | 1828.       | Différence entre ces deux années. |
|-----------------|-------------|-------------|-----------------------------------|
|                 | fr.         | fr.         | fr.                               |
| Importation.... | 86,764,270  | 97,674,610  | 10,910,340                        |
| Exportation.... | 71,450,960  | 65,571,810  | 5,859,150                         |
| Commerce total. | 158,195,250 | 163,246,420 | 5,051,190 fr.                     |

Le commerce a été réparti, ainsi qu'il suit, entre la Métropole et les différentes puissances maritimes :

| Importations.        | 1827.      | 1828.      | 1828.                                        |
|----------------------|------------|------------|----------------------------------------------|
|                      | fr.        | fr.        | Rapport à la valeur totale de l'importation. |
| Espagne.....         | 12,706,610 | 52,784,050 | Un 5°.                                       |
| Etats-Unis.....      | 55,815,470 | 52,995,480 | Un 5°.                                       |
| Villes anséatiques.. | 6,599,090  | 8,756,990  | Un 11°.                                      |
| Angleterre.....      | 8,091,855  | 8,850,425  | Un 11°.                                      |
| France.....          | 7,561,020  | 8,179,275  | Un 12°.                                      |
| Pays-Bas.....        | 1,800,960  | 1,677,550  | Un 60°.                                      |
| Italie.....          | 359,920    | 615,700    | Un 160°.                                     |
| Russie.....          | 546,425    | 428,060    | Un 215°.                                     |

| <i>Exportations.</i> | 1827.       | 1828.      | 1828.                        |
|----------------------|-------------|------------|------------------------------|
|                      | fr.         |            | fr. totale de l'exportation. |
| Espagne.....         | 11,421,250— | 15,131,225 | Un 4 <sup>e</sup> .          |
| États-Unis.....      | 20,557,250— | 15,884,820 | Un 4 <sup>e</sup> .          |
| Villes anséatiques.. | 8,547,000—  | 9,637,505  | Un 7 <sup>e</sup> .          |
| Angleterre.....      | 8,025,360—  | 8,059,100  | Un 8 <sup>e</sup> .          |
| France.....          | 5,218,090—  | 5,774,060  | Un 18 <sup>e</sup> .         |
| Pays-Bas.....        | 4,908,420—  | 1,677,555  | Un 40 <sup>e</sup> .         |
| Italie.....          | 2,193,055—  | 1,128,700  | Un 60 <sup>e</sup> .         |
| Russie.....          | 2,244,045—  | 5,597,910  | Un 20 <sup>e</sup> .         |

L'importation des produits manufacturés d'Europe a été répartie de la manière suivante, en 1828 :

|                                              | fr.            |                       |
|----------------------------------------------|----------------|-----------------------|
| Importé d'Espagne, pour.....                 | 5,954,120      | Un 8 <sup>e</sup> .   |
| — des États-Unis.....                        | 6,000,590      | Un 6 <sup>e</sup> .   |
| — des Villes anséatiques....                 | 8,191,605      | Un 4 <sup>e</sup> .   |
| — d'Angleterre.....                          | 6,020,815      | Un 5 <sup>e</sup> .   |
| — de France.....                             | 5,178,605      | Un 6 <sup>e</sup> .   |
| — des Pays-Bas.....                          | 610,165        | Un 47 <sup>e</sup> .  |
| — d'Italie.....                              | 225,400        | Un 135 <sup>e</sup> . |
| — de Russie.....                             | 578,710        | Un 80 <sup>e</sup> .  |
| Valeur totale des produits manufacturés..... | 50,569,000 fr. |                       |
| — des autres produits importés.....          | 55,000,000     |                       |
| Valeur totale de l'importation.....          | 65,569,000 fr. |                       |

Les principaux objets de l'importation ont été les suivants, en 1828 :

- 196,673 barils de farine, ou environ 19,667,000 kilogrammes.
- 7,025,660 kilogrammes de riz.
- 2,441,910 *id.* de beurre et saindoux.
- 105,942 hectolitres de vin.
- 57,585 pièces de toile de Bretagne.
- 68,090 *id.* d'estopille ou toile claire.
- 1,299 *id.* de Hollande.
- 3,956 *id.* d'Irlande.
- 88,012 *id.* de plattite.

En 1827, il avait été importé :

- Pour 6,097,900 fr. de vins, eau-de-vie, liqueurs.
- 4,786,885 de viande salée, fumée.
- 5,216,121 de beurre, saindoux.
- 1,544,160 de poissons secs, salés.
- 14,609,685 de grains et farines.
- 473,130 d'épicerie.

|      |                                   |
|------|-----------------------------------|
| Pour | 6,938,450 fr. de tissus de coton. |
| —    | 2,010,400 de tissus de laine.     |
| —    | 12,543,125 de linges et effets.   |
| —    | 2,259,740 en cuirs, peaux.        |
| —    | 5,334,501 en soieries.            |

En 1828, l'exportation des principales denrées provenant du sol et des manufactures de la colonie, a consisté dans les articles suivans :

|                                                       |
|-------------------------------------------------------|
| 2,864 pipes de tafia.                                 |
| 68,421,259 kilogrammes de sucre, ou 68,421 barriques. |
| 14,767,012 <i>id.</i> de café.                        |
| 246,146 <i>id.</i> de cire.                           |
| 805,556 <i>id.</i> de tabac en feuilles.              |
| 96,299 <i>id.</i> de tabac travaillé.                 |
| 549,861 <i>id.</i> de coton en laine.                 |
| 29,977,595 <i>id.</i> de miel.                        |

En 1827, il avait été exporté :

|                                          |
|------------------------------------------|
| 67,647,626 kilogrammes de sucre.         |
| 25,018,204 <i>id.</i> de café.           |
| 257,623 <i>id.</i> de cire.              |
| 851,954 <i>id.</i> de miel.              |
| 909,719 <i>id.</i> de tabac en feuilles. |

La navigation relevée à l'entrée et à la sortie des ports de la colonie offre les nombres suivans :

|                        | 1827.     |          | 1828.     |         |
|------------------------|-----------|----------|-----------|---------|
|                        | Entrés.   | Sortis.  | Entrés.   | Sortis. |
| Navires espagnols..... | 185....   | 184---   | 279....   | 504     |
| — des États-Unis.      | 1,242.... | 1,107--- | 1,175.... | 990     |
| — anglais.....         | 166....   | 151---   | 206....   | 175     |
| — français.....        | 92....    | 70---    | 77....    | 79      |
| — hollandais.....      | 48....    | 46---    | 55....    | 52      |
| — danois.....          | 55....    | 25---    | 52....    | 28      |
| — sardes.....          | 27....    | 21---    | 21....    | 15      |
| — brémois.....         | 21....    | 20---    | 12....    | 11      |
| — hambourgeois..       | 12....    | 14---    | 12....    | 14      |
| — toscans.....         | 6....     | 5---     | 8....     | 8       |
| — suédois.....         | 4....     | 3---     | 9....     | 7       |
| — russes.....          | 2....     | 2---     | 15....    | »       |
| — portugais.....       | 1....     | 1---     | 1....     | 1       |
| — prussiens.....       | 1....     | »---     | 2....     | 3       |
| — siciliens.....       | 1....     | »---     | 4....     | 3       |
| — autrichiens....      | »....     | »---     | 3....     | 3       |
| — romains.....         | »....     | »---     | 1....     | »       |
| — haïtiens.....        | »....     | »---     | 1....     | 1       |
| TOTAUX.....            | 1,841.... | 1,649--- | 1,889.... | 1,686   |

Le tonnage des navires entrés a été de..... 277,066 tonneaux.  
 — des navires sortis..... 225,830 *id.*

*Résultats.*

1°. Les produits de l'Europe et des États-Unis importés à Cuba sont estimés à près de 100 millions. C'est près d'un 6<sup>e</sup> de ce que la France reçoit du dehors, tant pour sa consommation que pour ses entrepôts. C'est le quintuple des importations faites, par nos navires, à la Martinique, qui est la plus considérable de nos colonies.

2°. Les produits de Cuba, exportés en 1828, valaient 65 millions et demi; ou plus d'un 9<sup>e</sup> des exportations annuelles de la France, et 5 fois un quart autant que les denrées coloniales que nous recevons de la Martinique ou de la Guadeloupe.

3°. L'Espagne est entrée, en 1828, pour un tiers, dans les importations faites à Cuba, et pour un 4<sup>e</sup> dans les exportations de ses produits. En 1827, ses relations avec la colonie avaient été moindres de moitié.

4°. Les importations des États-Unis égalent en valeur celles de la métropole, et leurs exportations sont dans une égale proportion aux achats qui y sont faits par l'Espagne; en sorte que cette puissance voisine prend exactement la même part que la métropole, dans les transactions commerciales de la colonie. En 1827, cette participation était beaucoup plus grande.

5°. Les villes anséatiques et l'Angleterre entrent pour la même valeur dans l'importation, et les denrées qu'elles achètent sont en plus grande quantité.

6°. La France porte à Cuba presque autant de marchandises que l'Angleterre ou les villes anséatiques, mais ses retours, en 1827 et 1828, ont été singulièrement inférieurs; ce qui semble indiquer qu'elle ne peut exporter, avec les mêmes avantages, les denrées coloniales de cette île. Les importations forment le 11<sup>e</sup> de celles de la colonie, et ses exportations le 18<sup>e</sup> seulement.

7°. Les autres pays de l'Europe ne prennent qu'une faible part au commerce de Cuba. Cependant, on remarque que la Russie accroît ses relations avec cette île, et qu'en 1828, elle en a exporté une quantité de denrées dont la valeur ne différait que très-peu de celle des produits achetés par la France.

8°. En examinant la nature et la quantité des marchandises importées à Cuba, on remarque que cette colonie n'offre pas aux farines d'Europe et des États-Unis un marché où l'on puisse vendre 20 millions de kilog. de farine. C'est seulement la subsistance annuelle de 4,620 individus ou le 157<sup>e</sup> de la population de l'île; d'où il suit que 627,000 habitans vivent des produits agricoles du sol de la colonie, et ne mangent point

de pain, ou du moins n'en consomment pas habituellement. L'importation des farines peut donc s'accroître, comme l'aïssance publique, indéfiniment.

9°. La consommation du ris exotique est fort grande; elle est plus considérable qu'en aucune autre colonie américaine de la zone torride; elle prépare l'abandon du régime composé des produits indigènes, et amène l'accroissement de la consommation des farines de froment.

10. La consommation du vin est plus répandue que celle du pain; on peut admettre qu'il y a 35,000 individus ou un sur 18 qui en boivent habituellement une bouteille par jour.

11°. L'usage général de fonder presque entièrement la nourriture animale, sur le poisson sec, salé ou fumé, rend fort considérable la consommation du beurre, de l'huile et des autres assaisonnemens gras. La dépense qu'ils exigent égale presque celle du vin.

12°. Les subsistances importées ne surpassent en valeur que d'un 6<sup>e</sup> le montant des produits manufacturés venant d'Europe ou des États-Unis.

Les tissus de coton se rapprochent du quart de la valeur totale de ces produits.

Ceux de laine en font le 15<sup>e</sup>, et ceux de soie le 10<sup>e</sup>.

Les cuirs et peaux préparés en constituent le 15<sup>e</sup>.

Mais, ce sont les effets d'habillement, le linge, qui en composent la grande masse; leur valeur égale presque la moitié de toute celle des produits manufacturés.

13°. L'exportation des denrées provenant du sol et des fabriques de Cuba, montre avec quelle rapidité se développe la prospérité des pays du Nouveau-Monde, lorsque quelques circonstances heureuses en favorisent l'essor. En 1828, Cuba a fourni au commerce d'Europe et d'Amérique 68,400 barriques de sucre. C'est à très-peu près la quantité qui est fournie à la France, par ses quatre colonies agricoles, et beaucoup plus que la consommation annuelle du royaume.

14°. En calculant sur 2,500 kilogrammes de sucre, par grand carré des Antilles, et non compris la consommation locale, on peut porter les cultures de la canne à sucre de la colonie à 26,000 carrés, faisant 33,510 hectares ou 17 lieues carrées.

15°. Cuba a fourni à l'exportation de 1827 près de 25 millions de kilogrammes de café. Cette quantité est double de la consommation annuelle de la France, et un tiers en sus. Elle suppose une forêt de caféyers de 55 millions d'arbres, couvrant 33,538 hectares ou 18 lieues carrées.

16°. Le coton n'est cultivé que partiellement à Cuba, et son exportation n'excède pas 550,000 kilogrammes. Le tabac est plus abondant; il se rapproche d'un million pesant; mais, un produit étranger aux autres colonies d'Amérique, et qui donne à la Havane une branche de commerce étendue, c'est la multiplication extraordinaire des abeilles, qui a fait obtenir, en 1828, une exportation de miel de près de 50 millions de kilogrammes. C'est 45 fois plus qu'il n'en sort de France, provenant de nos entrepôts ou de notre industrie agricole.

17°. La navigation donne lieu aux remarques suivantes. Cuba reçoit annuellement 18 à 1900 navires, composant un total de 277,000 tonneaux; c'est presque pour chaque arri-  
vage un port de 150 tonneaux.

18°. Les États-Unis fournissent environ les deux tiers de ces navires; l'Espagne, un 10°; l'Angleterre, un 9°; la France, un 20°; les Pays-Bas et le Danemark, un 40°, etc.

19°. Le nombre de navires que reçoivent annuellement la Havane et les huit autres ports de Cuba égale celui des navires qui entrent à Marseille, et leur tonnage est maintenant supérieur.

20°. Chaque cargaison vaut environ 50,000 fr., et chaque tonneau 560 fr. C'est le nombre considérable de navires américains chargés d'objets de consommations d'un grand encombrement, qui réduit ce nombre à de tels termes; car, par une moyenne de plusieurs années, on trouve, que dans nos relations commerciales, avec nos colonies d'Amérique, les cargaisons s'élèvent à 120,000 fr., et la valeur de chaque tonneau à plus de 500.

21°. Enfin, d'après la moyenne des deux dernières années, l'importation s'élève à 92,219,000 fr., et l'exportation à 68,501,000. La population est d'environ 650,000 personnes, ce qui donne à chaque habitant de toute classe une participation de près de 150 fr. dans la valeur des importations, et de 110 dans l'exportation des denrées de la colonie.

A la Martinique, il y a deux ans, l'ensemble des produits français et étrangers importés dans la colonie valaient 25 millions; et l'exportation des denrées provenant du sol et des fabriques de Pile, plus de 27. La population n'était pas tout-à-fait de 109,000 personnes; conséquemment, la participation de chaque habitant était au moins de 250 fr. dans les marchandises de toute espèce importées annuellement, et de 270 dans les produits agricoles exportés en France et à l'Étranger.

Ainsi, la masse du commerce de Cuba, comparée à la population de cette île, donne annuellement pour chaque habi-

tant, une valeur de 260 fr., tandis que cette somme s'élève à la Martinique à 520 fr. ou moitié plus.

Cette différence est celle qui existe entre l'activité agricole, industrielle et commerciale de Pune et de l'autre de ces colonies, proportionnellement à leur population. Elle indique quelle immense carrière d'améliorations et de succès est encore ouverte dans la première de ces deux îles, et montre la possibilité de porter son commerce annuel au-delà de 500 millions de fr., ce qui serait le double de la valeur de celui de la Jamaïque, la plus riche et la plus importante des colonies nombreuses de l'Angleterre. A. MOREAU DE JONNÈS.

## ASIE.

RUSSIE ASIATIQUE. — SIBÉRIE. — YÉNISSEÏSK. — *Position géographique.* — *Population.* — Une note communiquée, en octobre 1829, à l'Académie des Sciences de Pétersbourg, par M. HANSTEEEN, voyageur en Sibérie, a donné la position géographique de la ville de Yénisseïsk, une des plus considérables de la Sibérie, et située à 1175 lieues de Moscou, et à 1348 de Pétersbourg. Sa longitude a été trouvée, par les méthodes directes, égale à 109°, 50', 54", à l'est de l'île de Fer, et la latitude 58°, 27', 19"; la population de cette ville était, en 1829, de 5,726 habitans.

GÉORGIE. — TIFLIS. — *Population.* — *Presse périodique.* — *Journaux publiés dans trois langues : russe, géorgienne et persane.* — Cette ville, qui a eu, en 1829, une population de 17,000 âmes, possédait, à cette époque, trois journaux en trois langues différentes :

1°. *Tiflisskïa Vedomosti*, etc. — Gazette de Tiflis, en langue RUSSE, commencée au mois de juillet 1828, et publiée hebdomadairement, par numéro de 4 pages in-fol., sur deux colonnes, et depuis le mois de janvier 1850, deux fois par semaine, à cause du succès qu'a obtenu cette intéressante feuille, répandue dans toute la Russie.

2°. *Gazette de Tiflis*, en langue GÉORGIENNE; elle a commencé en même tems que la gazette russe, et a cessé de paraître en avril 1829. Sa collection se compose de 26 numéros hebdomadaires pour les 6 derniers mois de 1828, et de 12 numéros pour les 5 premiers mois de 1829; en tout, 38 numéros in-fol., de quatre pages chacun, sur deux colonnes.

3°. *Gazette de Tiflis*, en langue PERSANE; il en paraît, chaque semaine, depuis le mois de juillet 1829, un numéro de quatre pages, petit in-4°, sur deux colonnes.

L'intéressante collection de ces trois journaux publiés en Asie, dans les trois langues *russe, géorgienne et persane*, a été adressée, par l'auteur de cet article, à la *Revue Encyclopédique*, pour la *Bibliothèque* fondée au bureau de ce recueil.

*Serge POLTORATZKY, de Moscou.*

## EUROPE.

### GRANDE-BRETAGNE.

*Sympathie de l'Angleterre pour notre dernière Révolution.* — Les Journaux anglais continuent à louer à l'envi l'un de l'autre la juste résistance et l'élan patriotique de la population parisienne. Plusieurs réunions ont eu lieu à Londres pour célébrer dignement les glorieux exploits des trois jours de juillet. Les villes de provinces ont fait chorus avec la capitale : de nombreuses souscriptions se sont ouvertes en l'honneur de nos blessés, à Birmingham, à Plymouth, etc. L'Écosse n'est point demeurée en arrière. Il y a eu à Édimbourg, le 20 août dernier, une assemblée de mille personnes, dans laquelle on a entendu entre autres discours remarquables celui de M. JEFFREY, ex-éditeur de la Revue d'Édimbourg, connu pour ses opinions libérales. Il a salué la Révolution qui vient de s'accomplir du titre de triomphe universel. « C'est, a-t-il dit, un événement public, sans précédent dans les annales des peuples, dans les annales du monde ; événement qui ne peut être ni égalé, ni surpassé, et pour le bien qu'il promet, et pour l'héroïque et sévère vertu avec laquelle il a été accompli. » Ce que l'orateur exalte surtout comme caractère de cette grande crise, c'est qu'elle décèle une haute portée morale. La France était riche, prospère, mais elle manquait de dignité à ses propres yeux et à ceux de l'Europe, et c'est un besoin d'estime et de liberté qui souleva les masses, et leur fit tout risquer plutôt que de subir une dégradante oppression. Il compare la Révolution de 1789 à celle de 1850, et en fait admirablement ressortir toutes les oppositions. Enfin, passant à ce que la France a le droit d'attendre et d'espérer de l'avenir, il proclame l'opinion, la seule puissance et le seul despotisme possible de nos jours ; et termine en établissant que la France, en unissant la sagesse à l'énergie, la modération à la victoire, a non-seulement revendiqué ses droits de la façon la plus glorieuse, mais a fait aussi tout ce qui dépendait d'elle pour maintenir la paix en Europe, et s'attirer la sympathie et l'estime des nations voisines, et particulièrement de la Grande-Bretagne, qui, ayant

fondé sa liberté, doit plus que toute autre applaudir à de pareils efforts et se réjouir de leur succès. » Ce discours a été interrompu à diverses reprises par les applaudissemens et les bravos de l'auditoire.

LONDRES. — *Mesures pour le soulagement des ouvriers.* — Le comité nommé par le parlement pour examiner la situation des classes laborieuses, et aviser aux moyens de l'améliorer, a proposé de former des Sociétés dans toutes les villes et cantons manufacturiers, et d'y admettre tout artisan, de n'importe quelle profession. La direction de la Société et ses fonds seront confiés, d'après les règles arrêtées, à un comité élu par les membres. Chaque membre, tant qu'il aura du travail, paiera une somme de...., par semaine ou par mois; s'il discontinue ses paiemens pendant deux mois, il lui sera permis de reprendre sa place sans perte, mais en se soumettant à payer une amende, qui augmentera à proportion du tems écoulé, trois, quatre ou cinq mois. Une suspension de six mois entraînera la confiscation des fonds au profit de la Société. Une maladie, certifiée d'une manière satisfaisante pour le comité, sera toujours une excuse valable pour tout retard ou suspension de paiement. Le montant des sommes versées par chaque membre sera inscrit sous son nom, et ne pourra être retiré qu'en justifiant du manque de travail. Dans ce dernier cas, on aura droit à une somme fixée par le comité, payée par semaine, ou par jour, jusqu'à ce que les fonds à soi appartenant soient épuisés. »

Suivent plusieurs autres réglemens également sages pour multiplier ces sortes de caisses d'épargne, et pour leur assurer, par acte du parlement, toutes les facilités légales et les privilèges accordés aux autres banques. L. S. B.

*Statistique de la marine anglaise.* — Il résulte des documens présentés cette année au parlement, qu'en 1829 la marine anglaise a employé au commerce, avec les puissances suivantes, savoir :

|                            | Matelots. |
|----------------------------|-----------|
| La Russie.....             | 16,000    |
| Prusse.....                | 5,800     |
| Allemagne.....             | 5,200     |
| Pays-Bas.....              | 6,800     |
| France.....                | 9,000     |
| Portugal.....              | 2,500     |
| Espagne.....               | 5,400     |
| Italie.....                | 5,000     |
| Inde.....                  | 4,800     |
| Chine.....                 | 2,800     |
| États-Unis d'Amérique..... | 2,700     |

|                                                   | Matelots.       |
|---------------------------------------------------|-----------------|
| Colonies anglaises des Indes-Occidentales.....    | 14,400          |
| Canada et colonies de l'Amérique septentrionale.. | 20,000          |
| Brésil.....                                       | 1,800           |
| Pêche de la baleine.....                          | 4,400           |
|                                                   |                 |
| Total des marins, en 1829.....                    | 122,000 hommes. |
| Total du tonnage anglais, <i>id.</i> .....        | 2,184,000       |

## RUSSIE.

PÉTERSBOURG. — *Académie des Sciences.* — *Séances des mois de septembre, octobre, décembre 1829; janvier et février 1830.* — M. OSTROGRADSKY annonce à l'Académie qu'il a résolu le problème sur la propagation des ondes à la surface d'un liquide renfermé dans un vase ayant la forme d'un secteur cylindrique. Le problème sur la propagation des ondes à la surface des fluides renfermés dans des vases de forme invariable a été résolu par l'illustre auteur du *Calcul des résidus dans le cas du vase rectangulaire*; M. Ostrogradsky l'a traité dans le cas du *vase cylindrique*. Ses recherches relatives à cet objet seront imprimées parmi les Mémoires des savans étrangers, publiés par l'Académie des Sciences de Paris. Le problème dont M. Ostrogradsky annonce actuellement la solution est plus général que celui qu'il a résolu dans son Mémoire antérieur. Il détermine l'état de la surface fluide au bout d'un tems quelconque, non pas en supposant que le bassin soit un cylindre, mais en lui attribuant la forme d'un secteur cylindrique : de sorte qu'en admettant que l'angle du secteur devienne égal à 400°, on retrouve la solution du problème présenté à l'Académie de Paris. — M. OSTROGRADSKY croit avoir trouvé l'équation aux différences partielles relative à la propagation de la chaleur dans l'intérieur des liquides; « je n'ignore pas, dit-il, que l'illustre auteur de la *Théorie analytique de la Chaleur* a trouvé depuis long-tems l'équation à laquelle la température dans l'intérieur d'un liquide doit satisfaire; mais cette équation n'est pas connue jusqu'à présent. Son auteur en a réservé la publication au second volume de la théorie mathématique de la chaleur. — M. KUPFER communique quelques *positions géographiques* » de plusieurs points des Monts-Ourals et de la Sibérie, déterminées par M. HANSTEEN, et qui lui ont été adressées, avec des *observations magnétiques* très-importantes par ce voyageur dans deux lettres consécutives, datées de Krasnoïarsk et d'Irkoutzk; les longitudes des points de l'Oural ont été déterminées par le moyen d'un seul chronomètre, en sorte qu'on ne peut les

regarder comme exactes qu'à une minute près, au lieu que, pour celles des lieux de la Sibérie, on avait fait usage de deux chronomètres et avec beaucoup de soins. (*Voy. ci-dessus*, p. 487).—M. KUPFER a communiqué une lettre de M. BERZÉLIUS à Stockholm, qui contient des notices sur quelques *minéraux de l'Oural*, comparés avec ceux de Norvège. — Comme on sait que beaucoup de salines qui se trouvent dans l'étranger contiennent dans leurs eaux-mères du brome, substance halogène découverte par M. Balard, M. HESS annonce à l'Académie avoir fait plusieurs expériences sur les eaux-mères des salines de Staraja-Roussa, ville du gouvernement de Novgorod, pour savoir si elles contenaient aussi cette substance; il a trouvé qu'effectivement elle s'y rencontrait en grande quantité, et pourrait en être retirée avec plus de facilité que cela n'a lieu en Allemagne; c'est surtout le procédé de DESFOSSES qu'il croit applicable. — Une lettre adressée d'Odessa, au secrétaire perpétuel de l'Académie, par M. HANY, membre correspondant, en date du 4 décembre 1829, communiquait des détails sur le *tremblement de terre* qu'on a senti dans cette ville, le  $\frac{26}{14}$  novembre 1829, et un relevé des *observations météorologiques* faites avant et après cet événement. — M. KUPFER lit une lettre de M. HANSTEEN, datée d'Orenbourg, du  $\frac{1}{13}$  janvier 1830; les observations qu'elle contient sur la *déclinaison magnétique* à l'est de la Sibérie, prouvent qu'il y a des déclinaisons occidentales considérables à l'est de la ligne sans déclinaison, qui passe près de la ville d'Irkoutzk, située à 1370 lieues de Moscou. Cette ligne sans déclinaison, dont l'existence a déjà été établie depuis long-tems par les observations de SCHUBERT, a été retrouvée par M. HANSTEEN. M. KUPFER, s'appuyant sur les observations de M. le capitaine VRANGUËL, avait pensé que les déclinaisons ne changent pas de signe d'un côté à l'autre de cette ligne de déclinaison; mais les observations très-précises de M. HANSTEEN prouvent qu'elles changent de signe, et que par conséquent la ligne sans déclinaison qui traverse la Sibérie jouit des mêmes propriétés que celles qui passent près de Kazan, et par les États-Unis de l'Amérique septentrionale.

Serge POLTORATZKY, de Moscou.

*Calendrier russe.* — *Réclamation* contre une assertion de la *Revue des Deux-Mondes*. — La *Revue des Deux-Mondes*, recueil d'ailleurs très-estimable, publié à Paris, sur un plan analogue à celui de notre *Revue*, qui l'a annoncée avec éloge (voy. janvier 1830, t. XLV, p. 195-197; et mai 1830, t. XLVI,

p. 478-479), contient une assertion fautive et hasardée, relative à la Russie, qu'on ne peut s'empêcher de relever, à cause de l'importance du fait qu'elle signale, plutôt ou qu'elle *invente*. « Le calendrier grec (disent ses rédacteurs dans leur cahier de mai-juin 1850, p. 440) qui était, comme on sait, en arrière de douze jours sur le calendrier grégorien, vient d'être aboli. » Cette abolition n'a pas eu lieu, et sera long-tems encore différée; c'est une des grandes questions politiques et religieuses qu'on ne résout pas légèrement. S. P.-Y.

## ALLEMAGNE.

## DOCUMENTS RELATIFS A LA STATISTIQUE MORALE DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE.

(Voy. t. XLVI, p. 494 et p. 791, et *ci-dessus*, p. 254.)

II<sup>o</sup> COMPARAISON ENTRE LE RAPPORT DES ÉCOLIERS A LA POPULATION, EN 1816 ET 1825, ET LE RAPPORT DES CRIMINELS, EN 1825, A LEUR POPULATION CORRESPONDANTE.

| PROVINCES.          | 1816.                                          | 1825.                                                                             |                                                                                     |
|---------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | NOMBRE<br>des écoliers<br>sur<br>10,000 habit. | NOMBRE<br>des écoliers sur<br>1,000 enfans en âge<br>de fréquenter<br>les écoles. | NOMBRE<br>d'habitans<br>correspondant<br>à chaque crime et délit<br>commis en 1825. |
| Brandebourg.....    | 1,120                                          | 420                                                                               | 468                                                                                 |
| Poméranie.....      | 1,050                                          | 528                                                                               | 940                                                                                 |
| Prusse.....         | 921                                            | 509                                                                               | 451                                                                                 |
| Posen.....          | 527                                            | 165                                                                               | 490                                                                                 |
| Silésie.....        | 1,510                                          | 426                                                                               | 584                                                                                 |
| Saxe.....           | 1,492                                          | 495                                                                               | 491                                                                                 |
| Westphalie.....     | 1,594                                          | 429                                                                               | 525                                                                                 |
| Provinces rhénanes. | 767                                            | 542                                                                               | 245                                                                                 |
|                     | 1,065                                          | 429                                                                               | 580                                                                                 |

12° CLASSIFICATION DES 8 GRANDES PROVINCES DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE D'APRÈS LE NOMBRE D'ÉCOLIERS QUI ONT FRÉQUENTÉ LES ÉCOLES EN 1825, ET D'APRÈS LE NOMBRE DE CRIMES ET DÉLITS QUI Y FURENT COMMIS EN 1817, 1825, ET DEPUIS 1819 JUSQUES ET Y COMPRIS 1826.

| D'après le nombre d'Écoliers qui fréquentèrent les Ecoles en 1825. | D'après le nombre des crimes et délits commis |                    |                      |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------|----------------------|
|                                                                    | En 1817.                                      | En 1825.           | De 1819 à 1826. .... |
| 1. Saxe.....                                                       | 1. Saxe.....                                  | 1. Prov. rhénanes. | 1. Prov. rhénanes.   |
| 2. Westphalie ...                                                  | 2. Prov. rhénanes.                            | 2. Prusse.....     | 2. Westphalie ...    |
| 3. Silésie .....                                                   | 3. Westphalie ...                             | 3. Brandebourg..   | 3. Prusse.....       |
| 4. Brandebourg..                                                   | 4. Brandebourg..                              | 4. Posen.....      | 4. Brandebourg..     |
| 5. Prov. rhénanes.                                                 | 5. Silésie.....                               | 5. Saxe.....       | 5. Posen.....        |
| 6. Poméranie....                                                   | 6. Prusse.....                                | 6. Westphalie...   | 6. Saxe.....         |
| 7. Prusse.....                                                     | 7. Poméranie....                              | 7. Silésie.....    | 7. Silésie.....      |
| 8. Posen.....                                                      | 8. Posen.....                                 | 8. Poméranie....   | 8. Poméranie....     |

OBSERVATION. Les provinces de Posen et du Rhin, dont la plus grande partie des habitans professent la religion catholique, offrent à peu près le même contraste sous le rapport de l'instruction et du nombre des crimes que présentent les deux provinces de Poméranie et de Prusse, dont la majorité des habitans est protestante. L'explication de ce phénomène n'est pas impossible. Voyez nos réflexions sur les crimes et délits commis en France pendant les années 1825, 1826 et 1827, comparés à l'instruction primaire, dans le cahier de novembre 1829 du *Bulletin universel des Sciences* (pages 261-264).

### 13° COMPARAISON ENTRE LES VILLES ET LES CAMPAGNES.

*Nota.* Ce Tableau ayant déjà été publié dans la *Revue Encyclopédique* (voy. t. XL, janvier 1829, p. 411) nous l'avons supprimé ici; mais en indiquant la place où nos lecteurs pourront le trouver, afin de compléter autant que possible pour eux l'ensemble de cette statistique de la monarchie prussienne.

14° TABLEAU STATISTIQUE DES PRINCIPAUX CRIMES ET DÉLITS COMMIS, EN 1817, DANS LES HUIT PROVINCES MÊME

| PROVINCES.      | <i>Suicide.</i> |                  | <i>Meurtre.</i> |                  | <i>Assassinat.</i> |                  | <i>Assassinat accompagné de vol.</i> |                  | <i>Assassinat d'un époux ou d'une épouse.</i> |                  | <i>Infanticide.</i> |                  |
|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|--------------------|------------------|--------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------|------------------|---------------------|------------------|
|                 | Nombre.         | Un sur... habit. | Nombre.         | Un sur... habit. | Nombre.            | Un sur... habit. | Nombre.                              | Un sur... habit. | Nombre.                                       | Un sur... habit. | Nombre.             | Un sur... habit. |
| Brandebourg...  | 175             | 6,800            | 2               | 595,000          | 4                  | 297,500          | 1                                    | 1,190,000        | 1                                             | 1,190,000        | 15                  | 91,538           |
| Poméranie....   | 58              | 31,516           | 3               | 221,555          | 1                  | 664,000          | "                                    | "                | 1                                             | 664,000          | 2                   | 552,000          |
| Prusse.....     | 77              | 8,625            | 6               | 255,555          | 1                  | 1,400,000        | "                                    | "                | 1                                             | 1,400,000        | 22                  | 65,636           |
| Posen.....      | 57              | 20,676           | 6               | 127,500          | 8                  | 95,625           | "                                    | "                | 1                                             | 765,000          | 10                  | 76,500           |
| Silésie.....    | 179             | 11,257           | 11              | 185,182          | 14                 | 145,929          | "                                    | "                | 4                                             | 503,704          | 11                  | 183,182          |
| Saxe.....       | 95              | 12,065           | 15              | 76,400           | 7                  | 165,714          | 1                                    | 1,146,000        | "                                             | "                | 12                  | 95,500           |
| Westphalie...   | 56              | 28,417           | 5               | 204,600          | 5                  | 204,600          | 3                                    | 541,000          | 1                                             | 1,023,000        | 9                   | 113,666          |
| Prov. rhénanes. | 65              | 29,444           | 12              | 154,585          | 8                  | 251,875          | 3                                    | 618,555          | 5                                             | 618,555          | 15                  | 125,667          |
| Total.....      | 700             | 14,569           | 60              | 167,655          | 48                 | 209,542          | 8                                    | 1,257,250        | 12                                            | 1,257,250        | 94                  | 107,000          |

15° TABLEAU DES CRIMES ET DES DÉLITS COMMIS DANS LES ANCIENNES PROVINCES DE LA MONARCHIE ET Y

|                                                                      | 1824.        |            |         |        |          |       |             |           | Brandebourg. | Poméranie. | Prusse. |
|----------------------------------------------------------------------|--------------|------------|---------|--------|----------|-------|-------------|-----------|--------------|------------|---------|
|                                                                      | Brandebourg. | Poméranie. | Prusse. | Posen. | Silésie. | Saxe. | Westphalie. | Ensemble. |              |            |         |
| Meurtres.....                                                        | 5            | 2          | 12      | 4      | 9        | 5     | 9           | 44        | 5            | "          | 16      |
| Assassinats.....                                                     | 5            | 1          | 14      | 4      | 7        | 7     | 1           | 45        | 15           | 1          | 9       |
| Infanticides, recellem. de la gros. et de l'enfanten. et avortem.... | 20           | 4          | 52      | 17     | 59       | 24    | 30          | 186       | 14           | 8          | 62      |
| Duels.....                                                           | 4            | "          | 2       | 5      | 4        | "     | 1           | 14        | 5            | "          | 5       |
| Vols.....                                                            | 1,520        | 556        | 2,474   | 716    | 2,279    | 1,198 | 756         | 9,299     | 1,541        | 461        | 2,117   |
| Dommag. causé à la propriété avec préméditat. ou par escroquerie.    | 446          | 90         | 590     | 197    | 209      | 288   | 219         | 1,859     | 461          | 86         | 523     |
| Brigandage ou vol sur les grands chemins.....                        | 8            | 2          | 25      | 8      | 22       | 17    | 6           | 82        | 15           | 1          | 13      |
| Incendies { volontaires..                                            | 50           | 6          | 59      | 24     | 26       | 7     | 14          | 166       | 25           | 8          | 51      |
| { involontaires.                                                     | 54           | 18         | 77      | 17     | 42       | 40    | 8           | 256       | 17           | 5          | 45      |
| Autres crimes et délits..                                            | 1,214        | 515        | 2,025   | 1,005  | 1,284    | 975   | 1,295       | 8,105     | 1,115        | 535        | 1,624   |
| Total des crimes et délits.                                          | 5,282        | 792        | 5,150   | 1,995  | 5,921    | 2,555 | 2,545       | 20,014    | 5,205        | 901        | 4,242   |

LA MONARCHIE PRUSSIENNE, AVEC L'INDICATION DE LEUR RAPPORT A LA POPULATION EXISTANTE A LA  
ÉPOQUE.

| Parricide. | Duel.     | Vol avec des circonstances aggravantes. |                  | Assaut avec effraction. |                  | Brigandage. |                  | Incendie. |                  | Indistinctement. |                  |        |       |
|------------|-----------|-----------------------------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------|------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|--------|-------|
|            |           | Nombre.                                 | Un sur... habit. | Nombre.                 | Un sur... habit. | Nombre.     | Un sur... habit. | Nombre.   | Un sur... habit. | Nombre.          | Un sur... habit. |        |       |
| »          | »         | »                                       | »                | 958                     | 1,242            | 73          | 16,301           | 8         | 148,750          | 14               | 85,000           | 1,249  | 955   |
| »          | »         | »                                       | »                | 375                     | 1,771            | 17          | 39,059           | 3         | 221,353          | 4                | 166,000          | 444    | 1,495 |
| »          | »         | 3                                       | 466,667          | 920                     | 1,522            | 95          | 14,737           | 12        | 116,667          | 16               | 87,500           | 1,153  | 1,214 |
| 1          | 765,000   | »                                       | »                | 251                     | 3,048            | 15          | 51,000           | 6         | 127,500          | 28               | 27,393           | 363    | 2,107 |
| 1          | 2,015,000 | 5                                       | 671,667          | 1,339                   | 1,505            | 117         | 11,584           | 19        | 106,053          | 39               | 51,667           | 1,797  | 1,121 |
| »          | »         | »                                       | »                | 1,865                   | 615              | 229         | 5,004            | 13        | 88,154           | 30               | 38,200           | 2,267  | 506   |
| »          | »         | 1                                       | 1,023,000        | 1,247                   | 820              | 259         | 3,950            | 24        | 42,625           | 12               | 85,250           | 1,602  | 639   |
| 2          | 927,500   | 4                                       | 1,855,000        | 2,691                   | 689              | 544         | 3,410            | 56        | 33,125           | 16               | 115,937          | 3,417  | 543   |
| 4          | 2,514,500 | 11                                      | 914,364          | 9,646                   | 1,043            | 1,409       | 7,138            | 141       | 71,333           | 159              | 63,258           | 12,292 | 813   |

PRUSSIENNE, PENDANT LES ANNÉES 1824, 1825, 1826, ET LEUR NOMBRE TOTAL DEPUIS 1819 JUSQUES  
COMPRIS 1826.

| 1825.  |          |       |             |           | 1826.        |            |         |        |          |       |             |           | Total des 8 années<br>1819-1826. |
|--------|----------|-------|-------------|-----------|--------------|------------|---------|--------|----------|-------|-------------|-----------|----------------------------------|
| Posen. | Silésie. | Saxe. | Westphalie. | Ensemble. | Brandebourg. | Poméranie. | Prusse. | Posen. | Silésie. | Saxe. | Westphalie. | Ensemble. |                                  |
| 4      | 7        | 9     | 7           | 48        | 6            | »          | 14      | 6      | 18       | 7     | 2           | 55        | 1,512                            |
| 3      | 4        | 6     | 7           | 43        | 18           | 2          | 15      | 3      | 15       | 12    | 6           | 71        |                                  |
| 27     | 38       | 38    | 16          | 203       | 18           | 9          | 48      | 22     | 79       | 35    | 11          | 222       | 1,976                            |
| 5      | 3        | 3     | 2           | 17        | 5            | »          | 2       | 1      | 5        | 1     | »           | 14        | 157                              |
| 902    | 2,210    | 1,544 | 856         | 9,631     | 1,934        | 449        | 2,979   | 857    | 2,477    | 1,628 | 1,018       | 11,342    | 96,296                           |
| 424    | 181      | 338   | 248         | 1,761     | 354          | 126        | 322     | 160    | 438      | 605   | 206         | 2,211     | 21,208                           |
| 15     | 19       | 18    | 8           | 78        | 5            | 3          | 34      | 13     | 26       | 15    | 8           | 102       | 755                              |
| 25     | 14       | 20    | 12          | 153       | 41           | 6          | 105     | 23     | 25       | 42    | 14          | 256       | 3,208                            |
| 69     | 46       | 29    | 7           | 216       | 24           | 7          | 81      | 33     | 65       | 28    | 3           | 239       |                                  |
| 953    | 1,539    | 975   | 1,094       | 7,495     | 1,182        | 308        | 1,648   | 858    | 1,919    | 1,818 | 927         | 8,660     | 60,020                           |
| 122    | 3,925    | 2,973 | 2,237       | 19,625    | 3,587        | 910        | 5,248   | 1,976  | 5,065    | 4,189 | 2,195       | 23,170    | 185,132                          |

16° TABLEAU DES CRIMES ET DES DÉLITS COMMIS DANS LES PROVINCES DU RHIN (1) PENDANT LES ANNÉES 1824, 1825 et 1826, ET LEUR NOMBRE TOTAL DEPUIS 1822 JUSQUES ET Y COMPRIS 1826.

| QUALIFICATION DES CRIMES ET DES DÉLITS.    | NOMBRE DES CRIMES ET DÉLITS<br>commis dans les années |       |       |                             |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------|-------|-----------------------------|
|                                            | 1824.                                                 | 1825. | 1826. | TOTAL<br>de 1822<br>à 1826. |
| Meurtre et simple homicide.....            | 7                                                     | 10    | 12    | 65                          |
| Vol et larcin.....                         | 218                                                   | 147   | 155   | 875                         |
| Fausse monnaie.....                        | 2                                                     | 5     | 1     | 15                          |
| Parjure.....                               | 5                                                     | "     | 4     | 17                          |
| Avortement et infanticide.....             | "                                                     | "     | 2     | 5                           |
| Blessures graves.....                      | 10                                                    | 17    | 21    | 122                         |
| Bigamie.....                               | 1                                                     | 2     | "     | 7                           |
| Rebellion.....                             | "                                                     | "     | "     | 5                           |
| Faux.....                                  | 10                                                    | 5     | 4     | 42                          |
| Mauvais traitemens envers les parens....   | 5                                                     | 6     | 6     | 56                          |
| Incendie.....                              | 1                                                     | 2     | 1     | 10                          |
| Attentat à la pudeur avec violence.....    | 12                                                    | 8     | 7     | 45                          |
| Viol.....                                  | "                                                     |       |       |                             |
| Destruction des ustensiles d'une fabrique. | "                                                     | "     | "     | 5                           |
| Menace d'incendie.....                     | 1                                                     | 2     | "     | 4                           |
| Corruption.....                            | "                                                     | "     | "     | 5                           |
| Concussion.....                            | "                                                     | "     | "     | 1                           |
| Exposition d'un enfant.....                | 2                                                     | "     | "     | 5                           |
| Homicide involontaire.....                 | 10                                                    | "     | "     | 11                          |
| Banqueroute.....                           | 12                                                    | 4     | "     | 21                          |
| Escroquerie.....                           | "                                                     | "     | 5     | 6                           |
| TOTAL.....                                 | 294                                                   | 208   | 194   | 1,290                       |

BERLIN. — *Question proposée par la classe de philosophie et d'histoire de l'Académie royale des sciences.* — « Quel fut l'état de l'administration de l'empire arabe pendant la durée de la puissance séculière de Khalifes, c'est-à-dire, depuis l'origine

(1) On a séparé la province du Rhin, parce que les gouvernemens qu'elle comprend sont encore régis d'après le Code français, très-différent du Code en vigueur dans les sept autres provinces de la monarchie prussienne. Cette partie offre par conséquent des élémens entièrement comparables avec les états correspondans rédigés en France avec tant de sagacité par M. GUERRY DE CHAMPNEUF, et publiés annuellement par le ministre de la justice.

de l'empire arabe, et sa fondation par l'introduction de l'islamisme, jusqu'à la fin du onzième siècle de l'ère chrétienne ? L'Académie désire que les concurrens ne se bornent point à exposer et à discuter en général l'administration introduite par les Arabes, mais qu'ils la développent par rapport aux différens pays qui furent successivement soumis à la domination de ce peuple; que l'histoire morale et politique de ces pays soit résumée, ainsi que leurs codes, leurs procédures juridiques, etc.; que l'influence de l'ancienne administration soit observée dans les tems postérieurs, et que les traces qui la font reconnaître soient indiquées, etc. Les Mémoires seront reçus jusqu'au 31 mars 1852, terme de rigueur, et le prix (de 100 ducats) sera décerné au mois de juillet de la même année, à la séance anniversaire de Leibnitz.

## SUISSE.

APPENZELL (*Rhodes extérieures*). — *Instruction publique.* — *Ex ungue leonem.* Un fait, un trait répand quelquefois du jour sur tout l'esprit d'une institution, comme un mot, dans certaines circonstances, révèle tout un caractère. Une *École cantonale* a été fondée, il y a dix années, dans le bourg de Troguen, chef-lieu d'Appenzell protestant; c'est à la générosité de particuliers que la création en est due; le gouvernement n'est intervenu qu'environ cinq ans plus tard. La bonne étoile de l'école a voulu qu'elle fût placée sous la direction d'un de ces hommes nés pour être l'âme d'une institution de cette nature, M. KRUSI, appenzellois, et l'un des premiers collaborateurs de Pestalozzi. Par un autre bonheur, sa surveillance supérieure est confiée à un philanthrope chrétien versé dans la science pédagogique, dans la connaissance du peuple suisse et de son éducation, ardent ami de la jeunesse et de son perfectionnement, M. Jean Gaspard ZELLWÈGUER; ce nom est entouré de l'estime de la confédération entière. Le 1<sup>er</sup> de juin, l'école a célébré sa fête annuelle des examens publics; ce mot de fête n'est rien moins qu'une ironie. M. Zellwèguer a ouvert la séance par un discours, dans lequel il a fait la profession de foi pédagogique de l'école; c'est comme une utile leçon donnée aux éducateurs que nous en citerons quelques passages. Il a montré que les vraies lumières sont une source de prospérité pour un pays, en même tems qu'un moyen de conserver sa liberté. « Mais, a-t-il ajouté, il ne faut pas chercher ces lumières uniquement dans les connaissances et les sciences; celles-ci ne sont qu'un moyen de faire descendre la

lumière céleste dans l'âme de l'homme. Une étincelle divine anime tous les mortels; mais celui qui se plonge tout entier dans la vie animale se rapproche de l'animal, tandis qu'en vivifiant son esprit l'homme se rapproche de la Divinité; or, quelquefois on voit des personnes riches de connaissances vivre dans l'esclavage de leurs passions, semblables au chien instruit à faire des tours, et qui n'en reste pas moins confiné dans la nature animale. Celui-là seul qui s'applique à faire la volonté de Dieu, qui reçoit Dieu dans son cœur et vit en lui, qui s'efforce de devenir semblable à la Divinité, non-seulement par l'amour des hommes, mais encore par une intelligence cultivée, celui-là seul ravit la lumière du ciel et reconnaît qu'elle n'est qu'une préparation à une lumière à venir et plus pure. Allumer ce flambeau dans le cœur des enfans qui nous sont confiés, tel est notre but; nous ne nous ravalons jamais jusqu'à faire de notre école une institution de *partage*!

La manière dont M. Zellwèguer envisage l'étude de l'histoire mérite une attention particulière.

« Nous instruirons dans l'histoire les enfans qui nous seront confiés, mais non pour les mettre en possession d'un répertoire de noms et de dates; nous voulons qu'ils y apprennent à connaître la nature de la vraie liberté, et à comprendre que la liberté disparaît quand disparaît la vertu. Ils doivent apprendre que le flatteur du peuple vise au despotisme, que l'anarchie est le chemin qui conduit à la tyrannie; que la source du dévouement patriotique n'est pas dans les connaissances acquises, mais dans l'amour pur de Dieu et du prochain; que la véritable patrie ne consiste pas dans le sol, mais dans les hommes, leurs lois, leurs mœurs et leur religion.....

« Tant que des prédicateurs politiques font consister la liberté dans la souveraineté illimitée du peuple, on n'a pas saisi l'esprit de la liberté. Le peuple qui s'arroge, par la grâce de Dieu, un pouvoir illimité, n'est pas moins tyran que le despote qui s'assied sur un trône, par la grâce de Dieu, et proclame sa volonté. La liberté n'est pas non plus où un petit nombre déclare méprisable tout ce qui ne pense pas comme eux. La liberté ne règne que là où l'amour des honneurs et de la gloire, de l'éclat et de l'argent n'ont pas supplanté l'amour pur du devoir, la ferme volonté de plaire à Dieu; là où ne gouvernent ni l'homme assis sur le trône, ni la multitude dans les rues, mais les lois, les lois seules, limitant le pouvoir de chacun. Nous jouirons de cette liberté réelle lorsque la lumière céleste sera répandue sur toutes les classes de la société; la répandre doit être la tâche essentielle des écoles. »

Ces vues, marquées au coin de la sagesse, ont aujourd'hui pour la France le mérite de l'à propos. Les quarante-un ans qui viennent de finir forment pour la liberté une période d'essais, de luttés, d'épreuves, durant laquelle, elle a été conquise, puis épurée; une ère nouvelle s'ouvre, celle de sa consolidation et de son accomplissement; elle va s'asseoir sur la base solide de l'instruction générale, et cette instruction, pour être digne de la liberté, salutaire, protectrice, devra être vivifiée par un esprit religieux, mais d'une religion large, généreuse, dévouée, pleine d'enthousiasme, opposée en tout à la pratique mesquine des frères ignorantins, et à l'impie égoïsme des jésuites. Dans l'entreprise vitale d'une régénération de l'instruction populaire, la France, toute brillante d'intelligence qu'elle est, ne dédaignera pas, nous l'espérons, de consulter ce qui se fait dans des pays plus avancés dans cette œuvre. A ce titre, la Suisse mérite son attention; le vaste et imposant royaume trouvera, par exemple, un excellent modèle, et fera peut-être des découvertes, dans la petite école centrale et normale de l'une des moitiés du petit canton d'Appenzell.

C. MONNARD.

#### PAYS-BAS.

AMSTERDAM. — *Institut royal des Pays-Bas : Prix proposés.* — La troisième classe a tenu sa séance publique à l'hôtel de l'Institut, le 24 novembre 1829. Après un discours d'ouverture prononcé par le président, J. TEYSSÈRE L'ANGE, le secrétaire, M. C. A. DEN TEX, a lu le rapport des travaux de la classe pendant les deux dernières années.

La classe avait proposé, dans sa séance publique du 28 août 1827, une question, *sur l'existence, les vraies bases et le but de la science du droit naturel, et sur les causes qui l'ont fait plus ou moins apprécier à différentes époques.* Comme la classe n'avait reçu aucune réponse satisfaisante, elle a mis de nouveau cette question au concours, en y joignant les quatre suivantes :

1°. Jusqu'à quel point la Grèce ancienne a-t-elle emprunté aux peuples de l'Orient, sous le double rapport de sa langue, de son écriture, de ses arts et de ses sciences? Quelle marche a-t-elle suivie pour y introduire les changemens et les améliorations exigés par son caractère, ses besoins et sa position? — 2°. Que peut-on conclure avec un certain degré de probabilité du témoignage des anciens sur cette espèce de comédie mixte, qui tenait à Athènes le milieu entre le genre

antique et le genre moderne? En quoi consistait principalement la différence de la comédie mixte avec ces deux derniers genres? Que sait-on des poètes qui se sont illustrés dans cette espèce de comédie, et des pièces qu'ils ont écrites? — 5°. Quelle a été l'influence des colonies romaines, dans l'Europe occidentale, sur la civilisation des peuples de cette contrée? — 4°. Un Mémoire appuyé de preuves sur la part qu'ont prise les *Schultens* à la promulgation de la littérature orientale.

Les Mémoires devront être écrits d'une autre main que celle de l'auteur, en latin, hollandais, français, anglais ou allemand (mais en caractères italiques). Ils devront être signés par quelques mots distinctifs, qui devront aussi être placés sur un billet cacheté et contenant le nom de l'auteur. Les Mémoires devront être reçus franc de port à l'hôtel de l'Institut, à Amsterdam avant le 1<sup>er</sup> août 1851.

M. le professeur GEEL, de Leyde, a lu un discours, *sur la manière d'étudier l'histoire ancienne et la littérature, et les limites des recherches qui s'y rapportent*. Après quoi le président a déclaré la séance close. X. X.

## FRANCE.

## PARIS.

INSTITUT. — *Académie des Sciences.* — *Séance du 4 août 1850.* — M. le D<sup>r</sup> OZANAM, de Lyon, adresse des expériences nouvelles et des observations sur la transformation du virus variolique en virus vaccin, et sur l'identité de la vaccine avec la variole. En voici un extrait : « Au mois de novembre dernier, je vous adressai un Mémoire, destiné pour le prix Montyon, sur la mortalité de l'espèce humaine comparée chez les divers peuples de l'Europe. J'y joignis des considérations sur la vaccine, avec une série d'expériences prouvant que le virus vaccin, extrait d'individus atteints d'autres maladies, même des maladies contagieuses, ne communique jamais que la vaccine. Aujourd'hui je vais vous soumettre le résultat de quelques expériences que j'ai faites, soit dans ma salle de l'Hôtel-Dieu, soit à l'hospice de la Charité de cette ville, sur une propriété singulière du virus variolique. » Ici l'auteur donne le détail de ses expériences, et continue ainsi : « Il me paraît bien confirmé que le virus variolique, mitigé par un mélange de lait frais de vache, produit une éruption semblable à celle de la

vaccine, et qu'il jouit de la même faculté de se propager sous cette dernière forme, dont il a acquis la nature et les propriétés». Après quelques considérations pathologiques, M. Ozanam conclut ainsi : 1° que la variole (petite-vérole) n'est point une maladie innée dans l'homme, mais importée en Europe vers le vi<sup>e</sup> siècle par les Maures d'Espagne; 2° que la vaccine est la véritable variole, mais de l'espèce la plus bénigne; 3° qu'en inoculant le virus vaccin seul ou celui de variole mélangé avec le lait de vache frais, en très-petite quantité, on obtient autant de boutons que de piqûres en général, et que les boutons sont la véritable petite-vérole qui met les enfans à l'abri de contracter cette maladie dans son état de malignité, ou plutôt qui en est le préservatif, vu qu'en général, on ne la contracte qu'une seule fois. Dès lors on ne manquera jamais de vaccin, car lorsque la variole se manifestera dans quelque canton, en prenant le virus d'un bouton au sixième jour de son éruption, c'est-à-dire au moment où le liquide qu'il contient est fluide et clair, et en le mêlant avec du lait, on l'insérera par des piqûres, comme on le fait pour le vaccin, et les résultats en seront les mêmes.» (Renvoyé à la commission des prix Montyon.) — M. PESCHIER, pharmacien de Genève, annonce qu'il a cherché dans quelle espèce de saule la salicine se trouve le plus abondamment. Le *salix incana* et le *salix monandra*, variété *hélix*, sont les deux espèces qui en contiennent le plus. Les médecins de Genève ont arrêté la marche de fièvres intermittentes, en administrant la salicine à la dose de 15 ou 18 grains, dans l'intervalle des accès (M. Becquerel, commissaire). — M. SAT, médecin français à Saint-Petersbourg, adresse la copie d'un rapport qu'il a lu à l'Académie impériale, sur une opération de lithotritie qu'il a pratiquée avec le plus grand succès. Il pense que l'Académie des sciences de Paris n'apprendra pas sans intérêt qu'un chirurgien français ait mis en vogue un procédé opératoire qui avait constamment échoué entre les mains des Allemands et des Russes, et qui dans le nord de l'Europe était considéré comme *fantastique* (M. Boyer commissaire). — M. Geoffroy Saint-Hilaire fait un rapport sur un modèle anatomique de M. Auzoux, en pâte de carton. Le rapporteur regarde cette branche d'industrie comme pouvant être très-utile à l'enseignement de l'anatomie, dans les collèges et dans les établissemens où la pratique de la dissection est impossible; il reconnaît que M. Auzoux a beaucoup perfectionné cet art, et qu'il mérite les encouragemens de l'Académie (Approuvé). — MM. Bouvard et Damoiseau font un rapport sur une machine proposée par M. Voizou, ayant pour

objet de résoudre, sans calcul, tous les problèmes de trigonométrie sphérique. Le rapporteur pense que cette machine sera toujours insuffisante pour tenir lieu des opérations du calcul, et qu'elle serait d'une exécution très-coûteuse. Elle pourrait tout au plus être employée comme moyen de vérification, et pour faire reconnaître une faute grossière de calcul. Cependant M. Voizou a fait preuve de talent, et l'Académie l'engage à poursuivre ses recherches, mais à les diriger sur des objets qui puissent le conduire à des applications plus heureuses. » (Approuvé.)

— *Du 9 août 1850.* — M. Poisson annonce que le *Mémoire sur la résistance des fluides*, auquel l'Académie a accordé une mention honorable dans le dernier concours, est de M. LE CHEVALIER, officier d'artillerie. M. Le Chevalier désire aujourd'hui que son travail soit considéré comme un Mémoire ordinaire, et devienne l'objet d'un rapport. (MM. Poisson et Dulong, commissaires.) — M. Dulong lit l'extrait suivant d'une lettre que M. BERZÉLIUS lui a écrite. « Je viens d'obtenir quelques résultats curieux, au sujet d'un acide végétal qui se trouve dans le tartre du vin. M. Gay-Lussac avait déjà donné, dans les *Annales de Physique et de Chimie*, quelques détails sur les propriétés de cet acide, connue en Allemagne sous le nom de *Voghesen-Laure* (acide des Vosges). Mon analyse de l'acide tartrique différant de celle de Proust, dont les expériences m'inspirent la plus grande confiance, je l'ai répétée et suis arrivé au même résultat que lui. Mais, après avoir analysé l'acide des Vosges, j'ai trouvé qu'il avait la même composition et le même poids atomique que l'acide tartrique. Cependant les caractères de cet acide et les formes cristallines de ses combinaisons diffèrent des caractères de l'acide tartrique et des formes cristallines des tartrates. Les deux genres de sels prenant le même nombre d'atomes d'eau et les mêmes espèces étant hétéromorphes, il demeure prouvé que des corps composés d'un même nombre d'éléments, dans les mêmes proportions, peuvent présenter des propriétés chimiques différentes, et être hétéromorphes. C'est, comme on le voit, l'inverse du principe de l'isomorphisme des composés formés d'éléments de diverse nature, dans les mêmes proportions. On connaît déjà plusieurs exemples analogues à celui des deux acides tartriques, soit dans les combinaisons inorganiques, soit dans les composés organiques. Tels sont l'acide phosphorique anciennement connu et l'acide phosphorique calciné, les deux oxides stannique, l'albumine fluide et l'albumine coagulée. Je propose d'appeler *isomères* ces composés

doués de propriétés différentes et de composition identique, et pour distinguer l'une de l'autre deux combinaisons *isomères*, on ferait précéder le nom de l'une de la préposition grecque *παρα*. Ainsi l'on dirait acide phosphorique, acide paraphosphorique, etc. » — M. *Henri de Cassini* fait un rapport verbal très-favorable sur la *Monographie des capanulées*, récemment publiée par M. *Decandolle fils*. — M. *Geoffroy-Saint-Hilaire* lit un Mémoire intitulé : *Sur une chèvre des deux sexes : femelle quant à ses parties externes ou de copulation, et mâle dans ses organes profonds et de reproduction.*

— *Du 16 août.* — M. *Dulong* lit une note de M. *Le Chevalier*, officier d'artillerie, sur la caléfaction de l'eau dans des vases portés au rouge. D'après les expériences de l'auteur, il paraîtrait que l'eau contenue dans un vase fermé porté au rouge peut être à une température inférieure à 100° centigrades; et que de l'eau à la température de l'ébullition se refroidit quand on la verse dans un creuset incandescent. — Le ministre de l'intérieur écrit à l'Académie pour l'inviter, d'après le désir manifesté par le gouvernement autrichien, à faire procéder à la comparaison de la toise de Vienne et du mètre français. Une commission, composée de MM. *Legendre, Prony, Mathieu et Arago*, s'occupera des moyens de répondre promptement à la demande du ministre. — M. *Geoffroy-Saint-Hilaire* rend compte d'un Mémoire de M. *Courbebaisse*, relatif à un veau bicéphale. M. *Courbebaisse*, vétérinaire à Aurillac, auteur de cette communication, l'a rendue satisfaisante, en l'accompagnant d'un dessin si bien fait, que nos artistes les mieux exercés à Paris n'eussent guère mieux réussi. Le veau, ayant deux têtes et aussi double train antérieur, est né le 20 août 1827, dans une vacherie des montagnes du Cantal, appartenant à M. *Garnier*, banquier à Aurillac. L'Académie décide que des remerciemens seront faits à M. *Courbebaisse*, et que son dessin sera gravé dans le recueil de ses Mémoires, avec le rapport de M. *Geoffroy-Saint-Hilaire*.

— *Du 25 août.* — MM. *Thénard* et *Sérullas* font un rapport sur le Mémoire de MM. *Robiquet* et *Boutron-Charlard*, relatif aux amandes amères et à l'huile volatile qu'elles fournissent. En voici les conclusions. « En résumant le travail de MM. *Robiquet* et *Boutron-Charlard*, on y trouve, outre les preuves d'habileté dans l'art des expériences, en faits nouveaux ou mieux constatés : 1° Que l'huile volatile d'amandes amères n'est pas toute formée dans le fruit; que l'eau est nécessaire à sa production; 2° Que l'acide benzoïque ne précipite pas non plus dans l'huile volatile; mais que celle-ci est

susceptible de se convertir entièrement en acide benzoïque par l'absorption de l'oxygène ; 5<sup>o</sup> Qu'il existe dans les amandes amères une matière cristalline particulière, blanche, inodore, inaltérable au contact de l'air, d'une saveur amère qui rappelle celle des amandes ; très-soluble dans l'alcool et cristallisant par le refroidissement en aiguilles rayonnées ; susceptible de dégager de l'ammoniac quand on la chauffe avec de la potasse caustique en dissolution ; que cette substance, que les auteurs nomment *amygdaline*, serait la cause unique de l'amertume des amandes amères, et l'un des élémens de l'huile essentielle, dans laquelle ils seraient portés à admettre l'existence d'un radical benzoïque. Le Mémoire a paru à vos commissaires très-intéressant et digne de l'insertion dans le recueil des savans étrangers. » (Approuvé.) — M. CAUCHY lit un Mémoire d'analyse sur la dispersion de la lumière.

— *Du 50 août.* — M. LARREY lit un aperçu chirurgical sur les dernières journées de juillet 1850. — Au nom d'une commission, M. de Blainville fait un rapport sur le Mémoire de M. DESHAIES, relatif à l'analyse du genre *hélix putris*. « Il résulte en définitive du travail de M. Deshaies, que l'organisation des ambresses présente des différences suffisantes pour confirmer, jusqu'à un certain point, l'établissement d'un genre *Succinea*, tel que Draparnaud l'avait défini, d'après la considération seule de la coquille ; et que ces différences portent essentiellement, comme on devait s'y attendre, sur l'appareil de la génération. Il sera intéressant de voir si les genres *agatine*, *bulsine*, *caillot*, *marocolle*, etc., également démembrés des hélices, présentent des différences aussi considérables, quoique cela soit peu probable, au moins pour plusieurs. L'Académie ne doit pas moins encourager M. Deshaies à continuer son travail, et l'inviter à lui en faire part : c'est du moins la proposition que nous avons l'honneur de lui faire en terminant ce rapport. (Approuvé.) » — M. Duméril rend compte de l'examen qu'il a fait de deux larves d'insectes que M. le docteur FONTANEILLES avait adressées à l'Académie, et qui avaient été rendues par une dame qui avait fait usage des pilules écossaises. Le rapporteur pense que ces larves, ou chenilles, ont été avalées soit avec des tiges de choux-fleurs ou de salades, soit avec des racines de navets ou de toute autre plante potagère. Nous trouvons, dans les auteurs, beaucoup d'observations de ce genre qui, dans la plupart des cas, ont été, comme dans celui-ci, considérées comme des expulsions de vers intestinaux. Mais les connaissances acquises sur la structure des insectes, comparée à celle des *helminthes*, peut,

dans la plupart des cas, éclairer les médecins observateurs. Nous pensons que l'Académie doit remercier M. Fontaneilles de cette communication, qui ajoute un fait de plus à ceux qui ont été déjà publiés à ce sujet. (Approuvé.) — M. de BLAINVILLE lit le Mémoire sur le Dodo ou Dronte, qu'il avait annoncé dans la séance du 19 juillet dernier. — M. CUVIER, dans son dernier voyage en Angleterre, a vu la tête de Dronte qui existe à Oxford, et le pied du même oiseau qui se trouve dans le Musée britannique. Il compte être prochainement en état de rédiger un Mémoire où les questions que le Dodo ou le Dronte à fait naître seront traitées d'après un examen immédiat des seules pièces qu'on ait conservées dans les collections d'histoire naturelle. — M. SAVART lit un Mémoire sur la sensibilité de l'organe de l'ouïe. — M<sup>me</sup> HEU, sage-femme, annonce qu'elle a reçu, le 4 juillet, un garçon bien portant, qui a un double train de derrière; elle propose à l'Académie de le lui montrer. M. Geoffroy-Saint-Hilaire se charge de prévenir M<sup>me</sup> Heu que l'Académie accepte son offre avec empressement. M. Geoffroy-Saint-Hilaire espère pouvoir présenter lundi prochain un poulet qui a aussi un double train de derrière.

A. MICHELOT.

— *Académie française. — Séance publique du 25 août, pour la distribution des prix de vertu et autres, fondés par M. de Monthyon.* — Un mois s'était écoulé depuis la dernière réunion solennelle de l'Institut. Celle-ci, tenue par l'Académie des sciences, avait eu lieu précisément le 26 juillet, jour de sinistre mémoire, désormais marqué dans nos annales en caractères qui ne peuvent plus s'effacer. Déjà étaient connues dans Paris ces funestes ordonnances qui, remettant tout en question, appelaient la force au secours de la perfidie. La ville était tranquille encore, mais de cette tranquillité qui fait peur, et qui présage la tempête. L'assemblée réunie par cette pacifique solennité était calme aussi, mais animée de sentimens qui ne demandaient qu'à s'épancher; et lorsque M. Arago, dans son éloge de Fresnel, vint à raconter l'odieuse conduite d'un ministre envers ce jeune et malheureux savant, cette assemblée tout entière, mêlant des cris d'indignation à ses justes applaudissemens, sembla vouloir s'associer à une accusation générale, qui venait de recevoir, des circonstances, une si vive opportunité.

Un mois s'était écoulé, et que de merveilles il emportait avec lui! Après des faits que nous-mêmes avons peine à croire, l'ordre et la paix renaissaient de toutes parts, et les portes de l'Institut, encore mutilées par les coups de la mitraille, se

rouvraient de nouveau devant une assemblée composée peut-être en grande partie des mêmes auditeurs, mais pleine, aujourd'hui, de bonheur et d'espérance. On savait, d'ailleurs, que par une touchante sympathie, vivement appréciée, l'Académie venait de consacrer, au soulagement des victimes de la cause nationale, une somme de 15,000 fr. provenant des fonds du prix de M. de Monthyon, non employés l'année dernière. Aucune vertu, en effet, n'est plus digne d'une récompense élatante que le dévouement à la patrie, et les bienfaits de cet ami de l'humanité ne pouvaient recevoir une plus heureuse destination.

La séance a été ouverte, à deux heures et demie, par un discours de M. PARSEVAL-DE-GRANDMAISON, qu'on a entendu avec intérêt, surtout en ce qui se rapportait aux glorieux évènements de juillet et aux prix de vertu, objet principal de cette séance. Deux de ces prix, de la valeur de 5,000 fr., ont été mérités par deux femmes, dont la vie, aussi modeste qu'utile, n'est qu'une suite de bonnes œuvres et de témoignages d'un admirable dévouement au service des pauvres. Un autre prix de 4,000 fr. a été accordé à l'héroïque courage de Simon *Albony*, de Rodez, qui, attaqué par un chien atteint de la rage, sut retenir, au péril de sa vie, cet animal furieux, jusqu'à ce qu'il fût possible de le tuer, et délivra ainsi ses concitoyens des plus effroyables dangers. Il est consolant d'apprendre que, malgré quatorze blessures, presque aussitôt cautérisées par un médecin habile, ce généreux citoyen n'a pas succombé, et que l'on donne, au contraire, l'espoir d'une guérison complète.

L'Académie ne pouvant mieux faire, d'après les conditions qui lui sont prescrites, a en outre, très-honorablement mentionné la belle conduite de M. *Bauquier*, avocat et notaire à Saint-Ambrois (Gard), qui, après de longs et rigoureux sacrifices, est parvenu à acquitter des engagements sacrés que de fausses spéculations avaient fait contracter à son père. Enfin, seize autres médailles, de la valeur de 600 fr. chaque, ont été décernées à autant de personnes, appartenant toutes à la classe peu aisée, et parmi lesquelles, ainsi qu'on l'observe chaque année, il se trouve beaucoup plus de femmes que d'hommes.

M. le président a fait connaître ensuite que l'Académie avait jugé à propos de décerner : 1° à M. SAY, pour son *Cours complet d'Économie politique*, un prix de 8,000 fr. ; 2° à M. CHARLES LUCAS, pour son ouvrage sur le *Système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis*, un prix de 6,000 fr. ; 3° à M. de NORVINS, auteur du poème de *l'Immortalité de l'âme*, 5,000 fr. ; 4° enfin, à

M. CHAZET, 2,000 fr. pour un traité sur *les Abus, les Loix et les Mœurs*, en tête duquel se trouve la vie de M. de Monthyon.

Le sujet d'éloquence proposé pour cette année était l'éloge de Malesherbes. Un seul discours, sur douze qui avaient été envoyés, a fixé l'attention de l'Académie. Il aurait, dit le rapport, obtenu le prix tout d'une voix, si l'auteur eût tracé la vie de son héros aussi-bien qu'il a raconté sa mort. Le même prix est remis au concours pour 1851. Un autre, de poésie, et qui sera décerné à la même époque, a pour sujet la *Gloire littéraire de la France*; enfin, on y joint encore le grand prix de 10,000 fr. sur la *Charité considérée dans son principe, ses applications, etc.*, déjà proposé, et plusieurs fois remis au concours depuis 1827. L'Académie propose de même, pour 1852, un autre prix de même valeur, déjà pareillement ajourné, et ayant pour sujet : *L'influence des mœurs sur les lois et des lois sur les mœurs*. Pour ce dernier concours, un seul Mémoire, sur douze envoyés dans l'année actuelle, a été remarqué, par l'étendue des recherches qu'il suppose et l'esprit de raison et de justice qui y a présidé.

Ces détails ont été écoutés avec distraction par l'Assemblée, déjà prévenue, par le programme, qu'elle devait entendre un conte nouveau de M. ANDRIEUX et une ode de M. LEMERCIER. Il est presque inutile de dire avec quelle bienveillance a été accueilli le premier de ces deux morceaux. On sait combien d'estime s'attache à la personne et aux talens du respectable secrétaire perpétuel de l'Académie, et l'on ne s'étonnera pas davantage d'apprendre que cette nouvelle production de l'auteur de tant de jolis contes n'avait, malgré la faiblesse de son organe, aucunement besoin d'une si favorable disposition du public. Cette pièce a pour titre : *l'Enfance de Louis XII et quelques traits de sa vie*. L'auteur a su faire oublier, à l'aide d'un débit plein de charme et de cette bonhomie spirituelle et parfois malicieuse qui forme le cachet de son talent, le peu d'importance du sujet. Il ne s'agit, en effet, dans ce conte, que de savoir si l'on donnera, ou non, le fouet, à l'héritier présomptif de la couronne. Beaucoup de vers heureux, que nous regrettons de ne pouvoir citer, ont été justement applaudis, et l'Assemblée a montré qu'elle partageait vivement les espérances de l'auteur, sur l'avènement d'un prince si digne du trône, qui a porté, comme Louis XII, le titre de duc d'Orléans, et qui, comme lui, méritera sans doute un jour celui de *père du peuple*.

Les mémorables événemens de la grande semaine avaient heureusement inspiré l'auteur d'Agamemnon. On a retrouvé.

dans l'ode intitulée : *Le Triomphe national*, dont la lecture, faite par M. Lemercier, avec le talent qu'on lui connaît, a terminé la séance, toute la verve de ses belles années, toute l'énergie d'une âme vraiment éprise de la liberté. Nous citerons avec plaisir les strophes suivantes, qui ont été les plus applaudies :

Roi proscripteur, la foudre gronde :  
 Va, fuis ! tes lys sont morts, tes châteaux investis.  
 Paris voit, au sang qui l'inonde,  
 D'un parjure agresseur les titres engloutis.

Quoi ! notre illustre capitale  
 Qu'un czar, vengeant Moscou, n'osa sacrifier,  
 Poussé de démence fatale,  
 Un roi français la livre au bronze meurtrier.

A-t-il quelques droits légitimes  
 Qu'un sophisme imposteur fasse encore révérer ?  
 La légitimité des crimes,  
 Est-ce un dogme légal qu'on veuille consacrer ?

C'est un autre roi que réclame  
 La France, souveraine et libre de son choix ;  
 J'entends Paris qui le proclame,  
 Jemmape et ses vertus l'élèvent au pavois.

Périssent l'espoir chimérique  
 De rallier l'État, sorti de ses dangers,  
 A l'hérédité despotique  
 De deux berceaux, flottant aux mains des étrangers !

Y. Z.

---

*Société royale des Antiquaires de France.* — *Résumé de ses travaux pendant le premier semestre de 1850.* — Nous avons déjà en plusieurs fois occasion d'appeler l'attention de nos lecteurs sur les utiles travaux de cette Société (voy. notamment le tom. xxxvi, octobre 1827, p. 248, de la *Revue Encyclopédique*). Elle a continué depuis à remplir d'une manière distinguée le but qu'elle s'est proposé. Parmi les nouveaux membres résidans qu'elle a reçus dans son sein, pendant les années 1828 et 1829, nous citerons MM. *Gauthier d'Arc, Taillandier, Crapelet, Étienne fils, de Montrol*, etc.

On verra, par le résumé rapide que nous allons donner de ses séances, pendant les six premiers mois de cette année, qu'elles ont été constamment occupées par de savans rapports et d'in-

téressantes communications. — JANVIER. — La première séance de janvier a été employée au renouvellement du bureau. M. *Depping* a été nommé président; MM. le baron de *la Doucette* et le baron *Coquebert de Montbret*, vice-président; M. *Taillaudier*, secrétaire; M. *Étienne* fils, secrétaire-adjoint, et M. *Berriat-Saint-Prix*, archiviste. — *Séance du 19*: un membre fait lecture d'un Mémoire de M. *Bégé* sur quelques monumens celtiques de l'arrondissement de Châtillon (Côte-d'Or). M. *Warden* fait hommage de cinq médailles en bronze, provenant de l'arc de Cahors, dans l'endroit où était situé un temple de Diane. Un membre donne lecture d'un Mémoire de M. *Pelet* sur l'arc d'Orange. — *Séance du 29*: M. de *Speyèr Passavant* communique le manuscrit de la Bible dont il est possesseur, et qu'il croit avoir été donné par Alcuin à Charlemagne; il demande qu'une commission soit chargée de faire un rapport sur ce manuscrit. M. le président désigne pour faire partie de cette commission MM. *Rolle*, de *Roquefort* et *Jorand*. — FÉVRIER. — *Séance du 9*: M. de *la Doucette* communique un certain nombre d'*Étrennes turquoises*, imprimées à Lille, et qui contiennent des chansons en patois de Lille et de Turcoing. M. *Coquebert de Montbret* est prié de faire un rapport sur ces chansons. M. *Étienne* fils communique un très-beau manuscrit relatif aux funérailles de la reine Anne de France, qui est renvoyé à l'examen de M. de *Roquefort*. Un membre fait lecture d'un Mémoire de M. *Duvivier* sur une sépulture ancienne trouvée à Cons-la-Grand-Ville, arrondissement de Mézières (Ardennes). M. *Bourée*, médecin à Châtillon-sur-Seine, est reçu associé-correspondant. — *Séance du 19*: M. *Baudot*, correspondant à Dijon, transmet des détails sur la découverte de divers objets antiques, faite par M. *Lacordaire*, dans le territoire de Pouilly en Auxois. Parmi ces objets, on remarque plusieurs médailles d'argent et de grand bronze, entre autres un *Diadumenianus* en argent, une *Julia Paula* aussi en argent, et un *Balbinus* en bronze. Un membre fait lecture d'un Mémoire de M. *Lejeune*, correspondant à Chartres, sur l'âne qui veille et la truie qui file, sculptures gothiques que l'on remarque à une des portes de la cathédrale de cette ville. — MARS. — *Séance du 1<sup>er</sup>*: M. de *Roquefort* fait un rapport sur l'*Histoire de la Touraine*, par M. *Chalmet*. Un membre donne lecture d'un Mémoire de M. *Verand* sur l'amphithéâtre d'Arles. — *Séance du 9*: M. *Risaud* est reçu membre résidant, et M. *Marnin*, associé-correspondant pour le département du Pas-de-Calais. — *Séance du 19*: un membre fait lecture d'un Mémoire de M. l'abbé *Custellan* sur les plaines où Marius vainquit pour la

seconde fois les Ambrons et les Teutons. M. *Rolle*, au nom de la commission chargée d'examiner le manuscrit de la Bible qui appartient à M. Speyer-Passavant, fait un rapport très-étendu sur cette Bible que la Commission a comparée à celle dite de Charles-le-Chauve, qui appartient à la Bibliothèque du Roi. Elle pense que ce précieux manuscrit peut bien être du tems de Charlemagne; mais elle révoque en doute l'opinion de M. Passavant, qui croit qu'elle a été écrite par Alcuin lui-même, et qu'il en a fait hommage à Charlemagne. Le rapport de M. Rolle est rempli des considérations les plus savantes, et prouve que la Commission a mis le plus grand scrupule dans l'examen auquel elle s'est livrée. — *Séance du 29* : la *Société des Antiquaires de Copenhague* fait hommage de l'ouvrage suivant : *Nordiske fortids Sager*, etc. (Anciennes Sagas du Nord, traduites en danois sur les textes irlandais, soit imprimés, soit manuscrits, par C. C. RAFFN. 2 vol. in-8°). M. *Gilbert* fait lecture d'un Mémoire sur une maison de la rue des Bernardins à Paris. Cette maison, bâtie en 1567 par Dufort, abbé de la Case-Dieu, est peu remarquable par son architecture et les ornemens de sculpture qu'en y voit; mais elle est curieuse, en ce qu'elle offre une idée des maisons des personnes riches au XVI<sup>e</sup> siècle. — AVRIL. — *Séance du 9* : M. de la *Doucette* fait un rapport sur deux Mémoires de M. *Schweighæuser* sur les antiquités de l'Alsace. Le même membre fait un autre rapport sur une dissertation de M. *Jouannot* relative aux antiquités du département de la Gironde. — *Séance du 19* : un membre donne lecture d'un Mémoire de M. *Doublet de Boisthibault* sur le verre de Charlemagne, conservé anciennement dans le trésor de l'abbaye de la Madeleine à Châteaudun, et déposé actuellement dans la bibliothèque publique de Chartres. — *Séance du 29* : M. *Le Prévôt*, associé-correspondant à Rouen, transmet des détails sur les antiquités romaines découvertes récemment à Berthonville, arrondissement de Bernay (Eure). Ces objets consistent en des instrumens de sacrifice et des offrandes votives, la plupart d'une beauté admirable et presque tous ornés d'inscriptions. Plusieurs portent l'empreinte du style grec le plus élevé. Le tout est du Haut-Empire et appartenait à un temple de Mercure qui paraît avoir existé dans le voisinage (1). M. de la *Doucette* lit une notice nécrologique sur feu M. *Derisme*, associé-correspondant à Laon. —

---

(1) Les objets antiques trouvés à Berthonville ont été acquis par M. Raoul-Rochette et doivent être placés dans le cabinet des antiques de la bibliothèque.

(Note du Rédacteur.)

**Mai.** — *Séance du 10* : M. *Coquebert de Montbret* communique un manuscrit mexicain qui a été soumis à l'examen des Académies des Sciences et des Inscriptions et Belles-Lettres. M. *Baulieu*, associé-correspondant à Nancy, fait lecture d'une notice sur un chapiteau à bas-relief trouvé à Toul. M. l'abbé *Castellan* est reçu associé-correspondant pour le département des Bouches-du-Rhône. — *Séance du 19* : M. *Dulaure* fait un rapport sur le Mémoire de M. *Verand*, relatif à l'amphithéâtre d'Arles. — *Séance du 29* : MM. *Finn Magnussen* et *Rafn*, président et secrétaire de la Société des Antiquaires de Copenhague, écrivent une lettre latine à la Société pour la remercier de les avoir admis au nombre de ses correspondans étrangers. Un membre donne lecture d'un Mémoire de M. *Lejeune* sur les joûtes aux coqs dans le pays chartrain. M. *Frédéric Cailhau*d est reçu associé-correspondant pour le département de la Loire-Inférieure. — **Juin.** — *Séance du 9* : M. *de Labouderie*, au nom de la Commission des Mémoires, fait un rapport sur ceux qui devront composer le 9<sup>e</sup> volume. Un membre donne lecture d'un Mémoire de M. *Dufour* sur le temple de Montmorillon. — *Séance du 19* : il est fait lecture d'une notice nécrologique de M. *Lerouge*, sur feu M. *Mangourit*, l'un des fondateurs de la Société. — *Séance du 29* : après différens objets d'administration, MM. *Davezac-Macaya* et de *Talairat* sont reçus associés-correspondans pour les départemens de la Haute-Garonne et de la Haute-Loire, et M. l'abbé *Chiaroni*, professeur de langue hébraïque à l'Université de Wilna, est admis au nombre des correspondans étrangers. R.

— *Société pour l'enseignement élémentaire.* — *Prix proposé.* — *Utilité des machines.* — La *Société de l'enseignement élémentaire*, dans sa séance du 18 août, a proposé un prix de 500 fr. qui sera décerné à l'auteur du meilleur ouvrage, dans lequel on aura démontré les avantages pour les classes ouvrières de l'existence des machines.

---

*Publication prochaine.* — M. *Charles Pougens*, un de nos plus laborieux académiciens, vient de mettre sous presse une nouvelle édition de son ouvrage, intitulé : *Abel, ou les Trois Frères*, 1 vol. in-12 d'environ 250 pag., imprimé pour la première fois en 1820. Paris, Mongie aîné, Boulevard des Italiens, n° 10, et dans lequel il démontre l'illégitimité de la peine de mort, ainsi que les graves inconvéniens des peines infamantes. Cette nouvelle édition, considérablement augmentée, et corrigée avec soin, sera ven lue au profit des blessés.

*Réclamation.*—Monsieur, dans une lettre insérée dans cahier de Juin de la *Revue Encyclopédique*, M. Jomard fait remarquer qu'en opposant (voy. t. XLVI, p. 554) à son hypothèse de l'écoulement d'un bras du Dhioliba dans le lac de Tchad, les hauteurs respectives de Temboctou et du lac, je lui ai fait dire par inadvertance que la première est de 250 à 260 *pieds*, tandis qu'il l'a évaluée de 250 à 260 *mètres*. La remarque de M. Jomard est juste ; mais, comme par suite de la même inadvertance, j'ai porté la hauteur du Tchad observée par Denham, à 500 *pieds*, au lieu de 920 *pieds* français ou environ 500 *mètres*, il s'ensuit que les deux erreurs se compensent, et que l'objection subsiste.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une haute considération, votre, etc.

CHAUVET.

---

*Chronique des Théâtres pendant le mois d'août 1830.* — La révolution qui vient de ramener parmi nous le règne de la bonne foi, et qui permet d'espérer que les institutions libérales deviendront enfin des vérités, semble promettre un avenir plus heureux à nos théâtres, dont l'existence est encore si languissante. Depuis long-tems on réclamait en faveur de l'industrie théâtrale, comme de toutes les industries, la liberté que décrétait la Charte; on demandait aussi l'abolition, ou du moins la modification, de cette censure arbitraire et mesquine d'un gouvernement tremblant, qui s'est couverte de tant de ridicule durant la restauration ; aujourd'hui le tems est venu où les privilèges de tout genre doivent être abolis, et où les gouvernemens, s'appuyant sur l'estime du peuple, ne doivent plus craindre de laisser parler librement tous les organes légitimes de l'opinion publique. Une commission a déjà été formée pour aviser aux moyens de rendre quelque vie à notre littérature dramatique : on aurait pu, ce nous semble, appeler avec avantage dans son sein quelques directeurs de théâtres et même quelques artistes, gens fort capables de comprendre les intérêts de l'art en général, et ceux de leur profession en particulier. Quoi qu'il en soit, espérons que les lumières et les bonnes intentions des commissaires choisis par les ministres suffiront pour éclairer les difficiles questions qu'ils sont appelés à examiner. En attendant, celles des entreprises théâtrales qui peuvent encore lutter contre les embarras de leur position ont cherché à tirer partie des circonstances politiques. Les unes ont ressuscité les chefs-d'œuvres de la littérature révolutionnaire de 1790 : on a repris, avec quel-

que succès, et malgré l'anachronisme des plaisanteries ou des déclamations sur la vie monacale, les *Visitandines*, de PICARD et DEVIENNE (à l'*Opéra-Comique*), et les *Victimes cloîtrées*, de MONVEL (au théâtre de la *Porte-Saint-Martin*); d'autres ont montré sur la scène les héroïques journées de juillet, avec tous leurs épisodes sublimes ou plaisans; les dernières enfin ont profité de la chute de la censure pour réhabiliter les productions qu'avait repoussées son pouvoir tyrannique. Le mois entier a fourni 16 nouveautés, sans compter les reprises. Nous arrivons aux détails.

L'ODÉON a donné, pour sa part, 3 pièces : le 14, *l'Entrée en Vacances*, comédie en un acte et en prose, à laquelle des couplets de circonstance ont sauvé une chute trop bien méritée par l'absence de tout intérêt, de toute intrigue, de toute peinture de caractère. C'est un avoué qui, sur le point d'aller à la campagne, se décide à rester pour soigner une cause dont il espère de gros bénéfices, et qui se hâte ensuite d'abandonner la cause et Paris, dupé par sa femme. Celle-ci, fort contrariée de se voir privée des vacances, feint un tendre penchant pour le client, rend ainsi son mari jaloux, et le force, par ce stratagème, à changer de résolution. Ce peu de mots suffit pour donner une idée de la nullité de cet ouvrage, attribué à trois auteurs qui se sont cachés sous le nom de PAULIN. — Le 19 août, première représentation de *Dix jours après*, ou le *Gentilhomme de la Chambre*, à propos national en vaudevilles, par MM. SAUVAGE et GEORGES. Ce gentilhomme qui, grâce à une forte dose d'opium, prise par mégarde, s'est endormi, le 25 juillet, après avoir quitté son service à Saint-Cloud, ne se réveille que le 5 août. C'est la vieille idée d'Épiménide qu'on n'a jamais manqué de reproduire, à chaque révolution politique. Mais les détails rajeunissent toujours un peu ce fond qui tombe de vétusté. Les diverses classes de citoyens qui ont figuré dans la grande semaine sont ici représentées : c'est un élève de l'école polytechnique, un médecin qui a établi des ambulances en faisant le coup de feu, un *faubourien* blessé, des femmes qui font de la charpie. Des couplets remplis de la joie du triomphe ou d'allusions satiriques, des noms propres livrés aux applaudissemens ou aux sifflets du parterre, tout déréle dans cette bluette l'effervescence du moment : en harmonie avec les sentimens du public, elle a obtenu un plein succès. — Samedi 28. 1<sup>re</sup> représentation de *Jeanne la Folle*, ou la *Bretagne au XIII<sup>e</sup> siècle*, drame historique en 5 actes et en vers, par M. FONTAN. Les chroniques rapportent au XI<sup>e</sup> siècle l'histoire d'Hoël V, prince imbécille, bigot, lâche, sous le règne duquel le poète a placé

l'action de son drame. Malgré le titre, il ne faut pas y chercher beaucoup de faits *historiques*, c'est un ouvrage presque entièrement d'imagination. Jeanne la Folle est un personnage créé par le poète, et l'on remarque dans cette physionomie de beaux traits et des détails bien sentis; malheureusement, l'ensemble du rôle est un peu vague, et ne tient pas assez à l'action. L'auteur a peint, dans cette pièce, les déplorables conséquences du règne d'un prince faible et abruti par la superstition. Ce prince se fait le vassal de l'étranger, les grands l'insultent en face, et trament secrètement des complots contre sa vie; entraîné par une inique préférence pour Conan, son fils cadet, il déshérite l'aîné, jeune homme de cœur et d'espérance, pour donner la couronne à Conan, monstre de corps et d'âme, bossu, à la chevelure rouge, à l'œil terne et sinistre, toujours plongé dans une crapuleuse ivresse, qui, non content de dépouiller son frère, de lui ravir la couronne et sa maîtresse bien-aimée, veut aussi lui ôter la vie, et finit par massacrer son propre père. Le misérable ne jouit pas du fruit de ses crimes: il périt dans l'incendie du palais, qui termine la pièce. Cette figure, atroce et ignoble à la fois, inspire l'horreur et le dégoût; c'est une de ces exceptions dont l'artiste ne doit pas être prodigue, et qui sont justifiées par le talent d'exécution. Il y en a beaucoup dans cette peinture qui se distingue par la vigueur du trait et l'énergie de la couleur. C'est dans ce rôle, dans quelques parties de celui de Jeanne la Folle, dans plusieurs belles scènes et dans un style vrai et nerveux que se trouve surtout le mérite de cet ouvrage, dont malheureusement la donnée est un peu commune et l'intérêt peu pressant. La caricature du vieil Hoël, qui rappelait à tous les yeux un prince non moins fatal à la France que l'autre le fut à la Bretagne, a contribué au succès de la pièce, succès que pouvait d'ailleurs assurer le talent du poète, et aussi le vif sentiment de bienveillance que sa personne inspirait. Victime de la barbarie d'une police odieuse, les tortures qu'il avait subies à Poissy avaient ému tous les cœurs; et les lâches persécutions dont sa pièce elle-même avait été l'objet, méritaient d'être vengées par le public d'une manière éclatante. Aussi, *Jeanne la Folle*, accueillie avec beaucoup de faveur le premier jour, continue à recevoir de nombreux applaudissemens.

À L'OPÉRA-COMIQUE, on a donné, le 21 août, *Trois jours en une heure*, à propos patriotique en un acte, par MM. GABRIEL et MASSON, musique de MM. Adolphe ADAM et ROMAGNÉSI. Ce tableau des belles journées de juillet, moins animé, moins complet que d'autres pièces du même genre, ne manque ce-

pendant ni de mouvement, ni de chaleur. Dans la partition, véritable impromptu musical, on a remarqué les couplets : *En avant, du courage*, qui ont été vivement applaudis.

C'est le VAUDEVILLE qui a célébré le premier la sublime insurrection des Parisiens : dès le 17 août, MM. Étienne ARAGO et DUVERT y ont fait représenter *Les 27, 28 et 29 juillet*, pièce en trois journées. Rapidement composé, non moins rapidement appris, cet ouvrage n'a d'autre prétention que de reproduire avec fidélité les faits les plus remarquables des trois immortelles journées : les tableaux dont il se compose sont rendus avec une verve, une franchise de patriotisme qui ne pouvaient manquer d'exciter des transports d'enthousiasme dans un auditoire encore chaud de l'action qui s'y trouve retracée. Aussi, le succès a-t-il été complet. — Aux Variétés, on a vu, d'abord, la *Femme du Sous-Préfet*, vaudeville en un acte, de MM. MOREAU et SEWRIN (15 août), bluette agréable et gaie, à laquelle a succédé : *M. de La Jobardière, ou la Révolution impromptu*, vaudeville en un acte, par MM. DUMERSAN et DUPIN (19 août), critique fort amusante où reparait une spirituelle caricature de 1814, M. de La Jobardière, l'ancien régime personnifié, avec ses ailes de pigeon et ses gothiques idées ; puis, *l'Ivrogne*, drame grivois en deux actes, mêlé de couplets, par M. SAUVAGE (26 août), qui a été reçu par de nombreux sifflets. — Après quelques semaines de vacances, le GYMNASÉ a ouvert ses portes à un nombreux auditoire qui est venu, dans la même soirée (14 août), assister à deux premières représentations. Le *Foyer du Gymnase*, vaudeville en un acte, est un petit à propos dans lequel figurent plusieurs personnages du répertoire de ce théâtre, et qui a paru ennuyeux et froid assez généralement. *Une Faute*, drame en deux actes, par M. SCRIBE, est une sorte de contrepartie de *Misanthropie et Repentir*, un tableau bien sombre pour un vaudeville et où le mélange des impressions de tragédie et des fadeurs d'un couplet langoureux forme un étrange disparate. Du reste, la leçon morale qu'il amène est forte, et adroitement menagée ; et la pantomime, parfois terrible, de M<sup>lle</sup> Fay, émeut vivement : c'est, en un mot, un de ces ouvrages qui oppressent la poitrine plutôt qu'ils ne mouillent les yeux ; mais ce genre a aussi de nombreux amateurs. — AUX NOUVEAUTÉS, qui ont pris le titre de Théâtre national, on a remarqué un à propos spirituel sur les évènements de juillet, par M. MASSON. *André le Chansonnier*, drame en 5 actes, par MM. FONTAN et DESNOYERS, a paru le 9 août. Jugée trop forte par la censure du régime déchu, cette production est, en réalité, trop faible pour

les nouvelles circonstances. Bien qu'évidemment remaniée par les auteurs dans quelques-unes de ses parties, pour l'élever au niveau de l'actualité, la pièce ne satisfait pas assez aux exigences du moment : ce n'est plus à présent qu'il nous faut montrer le côté hideux de la révolution, comme pour nous en faire peur. A part ce défaut capital, on remarque dans cet ouvrage des couplets spirituels et délicats, des situations attachantes, surtout de bons sentimens très-bien exprimés. Le nom de l'un des auteurs, si digne à tant d'égards de l'intérêt général, a été salué par d'unanimes applaudissemens. Au même théâtre, *la Contre-Lettre*, vaudeville en un acte, par MM. PAULIN et ÉDOUARD n'a obtenu qu'un succès contesté.

Nous citerons, pour mémoire seulement, au théâtre de la PORTE-SAINTE-MARTIN, *la Barricade*, à propos vaudeville par MM. BENJAMIN et ANICET (5o août); à l'AMBIGU-COMIQUE, *la France au xv<sup>e</sup> siècle*, mélodrame en 5 actes, par M. CHARLES DESNOYERS (5 août); et à la GAITÉ, *John Bull*, imitation d'une pièce anglaise, par M. THÉODORE (9 août).

---

*Banquet mensuel de la Revue Encyclopédique.* (Mardi 10 août.) — Ce banquet patriotique avait attiré à la Grande-Chaumière, boulevard du Mont-Parnasse, une grande affluence de personnages de distinction, français et étrangers. Quatorze nations différentes se trouvaient représentées dans cette réunion, et assises à la même table, pour fraterniser ensemble. On s'est félicité mutuellement sur les grands évènements qui viennent d'assurer le triomphe de la liberté en France : on a reconnu qu'ils doivent exercer une salutaire et puissante influence sur le sort des autres peuples. Le système oppresseur de la Sainte-Alliance va faire place à une direction politique plus analogue à l'état actuel des lumières et au besoin d'amélioration progressive qui se fait généralement sentir. Les monarques, comme les peuples, ont également à gagner à ce changement de direction. Les trônes, devenus populaires, seront mieux affermis; l'opinion publique, satisfaite par de justes réformes, ne sera plus portée à se manifester par des révolutions violentes et orageuses; la monarchie constitutionnelle, sagement pondérée, deviendra le droit public de l'Europe.

On voyait des Français, de Paris et des départemens, des Anglais, des Hollandais, des Belges, des Russes, des Polonais, des Allemands, des Italiens, des Espagnols, des Danois, des Grecs, des Américains du nord et du midi, rapprochés par une douce et profonde sympathie, abjurer les vieux préjugés

de rivalités nationales, s'entretenir de leurs intérêts communs, de l'avenir prochain d'avancement social, de prospérité et de gloire que peuvent espérer désormais les nations. On a porté des toasts patriotiques : au roi constitutionnel des Français, au roi citoyen qui a promis que la Charte sera désormais une vérité ; à Lafayette, à l'homme de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public, au citoyen modèle ; à l'héroïque population parisienne ; à la garde nationale ; à l'union des nations ; à notre poète populaire Béranger ; à M. de JOUVENCEL, député, l'un des convives, et aux 221 qui, par leur adresse courageuse, ont préparé la révolution de 1830, et qui doivent la compléter par leur énergie et leur sagesse, en accepter toutes les conséquences et la rendre profitable au peuple. D'autres toasts ont été portés : par M. CHODZKO, auteur de *l'Histoire des Campagnes des Légions polonaises en Italie* : aux trois plus grands citoyens des tems modernes ; *Washington, Kosciusko et Lafayette* ; par M. Alphonse d'HERBELOT : à la liberté de la presse ; par M. LEHEC, avocat d'Epinal : à la mémoire de Foy et de Manuel ; par M. QUENTIN, d'Angers : aux braves ouvriers de Paris ; par M. JULLIEN, de Paris : aux dames françaises ! elles ont prodigué des soins touchans et des secours aux blessés : elles ont inspiré le courage pendant le combat, la modération après la victoire ; elles ont honoré par l'humanité le triomphe obtenu par le patriotisme. M. Albert SOWINSKI, de Varsovie, l'un de nos pianistes les plus distingués, a joué quelques-unes de nos mélodies patriotiques, avec cette puissance de talent qui donne de l'âme et de la vie à l'instrument auquel des mains moins exercées et moins habiles ne savent faire rendre que des sons. L'hymne glorieux des Marseillais a été chanté par M. FLORIOT, des Vosges, et répété en chœur par tous les assistans. M. JULLIEN, dans une improvisation vivement applaudie, a rappelé les récents titres de gloire de la population parisienne, et il a lu des vers adressés au général Lafayette, qui retracent, dans un tableau rapide, les principaux évènements de la vie de ce grand citoyen (voyez *Rev. Enc.* tom. XLV, pag. 488.)

Un toast a été porté à la reconnaissance des nouvelles républiques de l'Amérique du sud et à leur prospérité. M. MURPHY, consul du Mexique, a répondu par une allocution énergique, en protestant de l'affection sympathique des Américains indépendans pour leurs frères d'Europe. MM. GAIMARD, AMOROS, LA CHAUVIGNIÈRE ont exprimé le vœu que l'assemblée adressât une demande à M. le préfet de la Seine, pour faire donner le nom de *Rue Vanneau*, à la rue Babylone, dans laquelle

cet héroïque élève de l'École Polytechnique a été frappé; le nom de *Place des Braves*, à la place de Grève, où ne devront plus avoir lieu les exécutions publiques, si toutefois la peine de mort et la peine infamante de la marque ne sont pas très-prochainement supprimées, et de rendre le nom de *Rue de Lille* à la rue ci-devant Bourbon. Une demande contenant ces propositions a été rédigée, et signée, à l'instant même, par toutes les personnes présentes. — Cette fête civique, signalée par les plus nobles élans de l'enthousiasme et de la générosité ne pouvait se terminer, sans qu'on y fit mention des honorables victimes des sanglantes journées de juillet. Une collecte en faveur de nos blessés a été faite parmi les assistans; elle a produit une somme de 164 francs, qui a été versée par MM. QUENTIN et JULLIEN, entre les mains du maire du onzième arrondissement.

### NÉCROLOGIE.

FRANCE. — LAIR (*Pierre-Jacques-Gabriel*) naquit à Caen, en 1769. Les espérances qu'avaient inspirées ses brillantes études à l'Université de cette ville ont été de beaucoup dépassées par les talens et les services qui lui ont valu l'une des deux places d'inspecteur-général des constructions navales. Employé d'abord à Brest dans le génie maritime, il fut envoyé au Havre, alors port de constructions militaires, et dont les bassins sont au nombre des ouvrages les plus admirables du commencement de ce siècle. Lair prit ensuite une grande part aux préparatifs de l'expédition de Boulogne : il suppléa à la rareté du bois de gayac par des rouets de poulies en fer coulé auxquels on substitua, dans les ports du Calvados, des rouets en porcelaine. Ce fut principalement à Anvers qu'il déploya sa science profonde et toute l'activité de son esprit : par ses conseils, il contribua à l'exécution du magnifique bassin qu'aujourd'hui le gouvernement des Pays-Bas juge trop vaste pour le commerce, et qu'il fait combler dans une partie pour bâtir sur une forêt de pilotis un entrepôt; il dirigea à la fois l'établissement d'un arsenal immense et la construction de la flotte qui inquiéta le plus l'Angleterre, et que le traité du 25 avril 1814, accepté avec une irréflexion déplorable, a fait perdre à la France; et il seconda puisamment le général Carnot durant le siège célèbre que soutint cette place. Avant M. Brown, ingénieur anglais qui a formé, en 1821, des embarcadères d'une longueur considérable. Lair avait établi des ponts volans et des embarcadères flottans : l'essai qu'on en fit, en 1815, réussit complètement;

avec un seul de ces embarcadères, on peut en quelques minutes jeter jusqu'à mille soldats d'une rive à l'autre de l'Escaut ; ce procédé un peu modifié vient de servir au débarquement de l'armée sur les côtes de l'Afrique. L'art si important de la corderie est redevable à M. Lair de plusieurs perfectionnemens. Aucun autre ingénieur n'a plus que lui contribué à soutenir et à accroître la supériorité de la France dans les constructions navales ; supériorité que l'Amérique du Nord avoue, et qui ne nous est pas contestée, même par l'Angleterre. Commandant de la Légion-d'Honneur, nommé baron en 1821, Lair fut obligé, dans ces dernières années, non de prendre du repos, car il ne l'a jamais connu, mais de donner des soins à sa santé qui avait toujours été délicate : il établit près de Caen une fabrique de sucre de betteraves qui a augmenté la prospérité de l'agriculture dans cette contrée, une des plus fertiles de la France. Le village de Mathieu, où naquit le poète *Marot*, que Clément, son fils, a fait oublier, et qu'habitait dans sa jeunesse *Augustin Fresnel*, enlevé si tôt aux sciences et à l'Institut, a vu mourir M. Lair, le 27 mars 1850. Il n'a laissé aucun ouvrage, mais ses éminens services restent à la France, et ceux qui ont connu cet homme d'une modestie extrême conserveront le souvenir de ses excellentes qualités. Les administrations de la marine et de la guerre devraient, au lieu des noms adulateurs, mythologiques et parfois ridicules qu'elles donnent à des vaisseaux, à des quais et à des chantiers, préférer des noms aussi honorables que celui de Lair.

*Isidore LE BRUN.*

— SÉGUR (le comte *Louis-Philippe*), fils du maréchal de Ségur, ministre de la guerre sous Louis XVI, est né, à Paris, le 11 décembre 1753. Tour à tour sous-lieutenant, capitaine, colonel, le comte de Ségur n'employa pas, à l'imitation des jeunes seigneurs de cette époque, la plus grande partie de son tems dans les galanteries et les amusemens frivoles : il alla suivre un cours de droit public à Strasbourg, et s'y forma à l'étude de la diplomatie ; puis, à son retour à Paris, il prit des leçons du célèbre Le Kain, pour apprendre à bien lire et à bien dire. Recherchant avidement la société des savans et des hommes de lettres les plus distingués, il fréquentait les réunions de M<sup>mes</sup> Geoffrin et Du Deffant ; et, malgré sa jeunesse, il obtint l'amitié de d'Alembert, de l'abbé Raynal, du comte de Guibert, de Champfort, de Suard, de Rulhières, de Boufflers, de Barthélemy, de Delille, etc. ; enfin, La Harpe et Marmontel l'éclairèrent par leurs sages avis, et protégèrent ses premiers essais. Comme il le dit lui-même dans ses *Mémoires* : « Né avec une imagination vive, au milieu d'une cour et d'un

siècle où l'on s'occupait plus des plaisirs que des affaires, des lettres que de la politique, des intrigues de la société que des intérêts du peuple; aimant avec passion la poésie et cette philosophie nouvelle qui, soutenue par les œuvres brillantes des esprits les plus fins et des plus beaux génies, semblait devoir assurer le triomphe de la raison; entraîné par le tourbillon d'un monde vain, léger, spirituel et galant, je me vis tout à coup forcé, par l'élevation de mon père au ministère de la guerre, à faire un tout autre emploi de mon tems, à m'occuper des affaires publiques, à sortir du vague des salons pour entrer dans le secret du cabinet, et à rectifier, par la connaissance des hommes, par l'évidence des faits, les erreurs trop fréquentes de l'esprit de système et des théories sans expérience. » La carrière politique du jeune diplomate commença par une mission, en qualité de ministre plénipotentiaire, à la cour de Russie, auprès de laquelle il fut envoyé, en 1785, après son retour d'Amérique, où il avait pris part à la glorieuse défense des États-Unis contre leur ancienne métropole. La noblesse de son caractère, son esprit et son habileté rétablirent promptement l'harmonie qui, depuis long-tems, avait cessé de régner entre les deux puissances. On sait de quelle faveur il a joui constamment auprès de l'impératrice Catherine, qui savait apprécier les hommes de mérite, et qu'il accompagna dans son célèbre voyage en Tauride, durant lequel elle étala, dans le cours de 1,600 lieues, tant de luxe et de magnificence. Cinq jours avant son départ, il avait eu la satisfaction de signer (le 11 janvier 1787) un traité de commerce fort utile à la France. La guerre ayant éclaté, en 1789, entre les Turcs et la Russie, le comte de Ségur fit accepter la médiation de la France, et la promesse de signer une quadruple alliance projetée entre la France, l'Espagne, la Prusse et la Russie. Les événemens de la révolution le rappelèrent, peu de tems après, dans sa patrie. En 1790, il fut nommé maréchal de camp, et, plus tard, envoyé par le roi à Berlin, pour retarder la guerre: il réussit dans cette mission, malgré beaucoup d'obstacles. M. de Ségur, ainsi que son père, refusa d'émigrer; cependant, en 1792, le comité de sûreté générale les fit arrêter, mais ils échappèrent à l'échafaud. Toutefois, leur fortune périt au milieu du naufrage commun: ruiné à Saint-Domingue et en France, M. de Ségur sut trouver, dans la philosophie et dans la culture des lettres, les nobles consolations et les ressources du travail. Napoléon, cet excellent appréciateur des hommes, l'arracha plus tard à sa retraite, et l'appela dans ses conseils: il y prit une part très-active à la discussion des Codes. En 1805,

il fut nommé membre de l'Institut ; et l'ordonnance royale de 1816 le conserva parmi les membres de la nouvelle Académie française. Après avoir été l'un des ornemens de la cour de Napoléon, où il remplissait les fonctions de grand-maître des cérémonies, même pendant les cent jours, M. de Ségur fut, à l'époque de la restauration, éloigné pendant quelque tems de la Chambre des pairs, où M. Decazes le fit rappeler, en 1818. Toujours fidèle à la cause de la liberté constitutionnelle, il ne rechercha plus d'autres faveurs que l'estime générale de ses concitoyens. C'est dans cet esprit et avec toute la vigueur de son talent, qu'en même tems qu'il prenait part à la discussion des plus hautes questions politiques, et qu'il les éclairait de son expérience, il tenait d'une main ferme et sévère le burin de l'histoire : il traçait encore, dans ses derniers jours, le tableau et les terribles leçons du règne de Louis XI.

M. de Ségur est mort le 27 août dernier ; il laisse un fils, héritier de ses opinions libérales et de son talent, le comte *Philippe DE SÉGUR*, dont l'Histoire de la Campagne de Russie a obtenu un si beau succès, et qui occupe déjà honorablement un siège au sein de l'Académie française.

On a de M. de Ségur : 1° *Pensées politiques* ; in-8° ; — 2° *Théâtre de l'Ermitage* ; 1798. 2 vol. in-8° ; — 3° *Histoire des principaux évènements du règne de Frédéric-Guillaume II*, et *Tableau politique de l'Europe*, depuis 1786 jusqu'en 1796, sous le titre de : *Tableau statistique et politique de l'Europe* ; 1801, 5 vol. in-12 ; 1805, 5 vol. in-8° ; — 4° *Mémoire sur le Pacte de famille* (dans la deuxième édition de l'ouvrage suivant) ; — 5° *Politique de tous les Cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI* : deux éditions ; 1801. 5 vol. in-8° ; — 6° *Contes, Fables, Chansons et Vers* ; 1801, in-8° ; 1808, in-8° ; — 7° *Histoire de l'Europe moderne* ; 1816, in-8° ; — 8° *Galerie morale et politique* ; 1817-1823. 5 vol. in-8° ; — 9° *Abrégé de l'Histoire ancienne et moderne*, à l'usage de la jeunesse ; 1817-1829, in-18 ; — 10° *Les Quatre Ages de la vie, Étrennes à tous les âges* ; 1819, in-8° ; — 11° *Romances et Chansons* ; 1819, in-18 ; — 12° *Le Premier jour de l'An*, Chanson ; 1820, in-8° ; — 13° *Pensées, Maximes, Réflexions* de M. le comte DE SÉGUR, 1822, in-18 ; — 14° *Notice sur le chancelier d'Aguesseau* ; 1822, in-18 ; — 15° *Mémoires, Souvenirs et Anecdotes*, formant les trois premiers volumes des *Oeuvres complètes de M. le comte DE SÉGUR*, publiées de 1824-1829, en 36 volumes ; — 16° *Recueil de famille*, dédié à M<sup>me</sup> la comtesse de Ségur ; 1826, in-8° ; — 17° *Histoire des Juifs* ; 1827, in-8°. — M. de Ségur a fourni des articles au

*Mercur*, au *Journal de Paris*, et à la *Revue Encyclopédique*; il a donné en, outre, plusieurs pièces qui ont été représentées au Vaudeville, au théâtre Montansier, et à l'Opéra. Il a été l'un des fondateurs des célèbres *Dîners du Vaudeville*, et de la *Société littéraire et politique du Portique Républicain*, qui a compté, parmi ses membres, *Parny*, *Chénier*, *Mercier*, *Nai-geon*, etc.

« M. de Ségur, dit Dussault, est un homme de beaucoup d'esprit; il écrit avec élégance, grâce et clarté; il a autant de pureté dans le jugement que de droiture dans le cœur. » —

« M. de Ségur, a dit M. Arnault, dans un discours prononcé sur sa tombe, réunissait à ce que la culture des lettres peut apporter de plus piquant dans les habitudes de l'homme du grand monde, ce que les habitudes du grand monde peuvent prêter de plus aimable au commerce de l'homme de lettres. Ni les inquiétudes de l'esprit, ni les chagrins du cœur, ni les souffrances du corps ne purent altérer en lui ces précieuses qualités; quand il souffrait, il semblait que ce fût pour lui un motif de se rendre plus agréable à ses amis, et qu'elles lui imposassent l'obligation de les consoler de ses propres peines. Ce caractère résista aussi à toutes les vicissitudes d'une fortune des plus diverses, à l'abattement du malheur, et, ce qui est plus rare, à l'enivrement de la prospérité. »

---

# TABLE DES ARTICLES

## CONTENUS

### DANS LE CAHIER D'AOUT 1850.

---

#### I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES.

|                                                                              | Pages.                              |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Des arts qui travaillent à la formation de nos habitudes morales. . . . . | <i>Ch. Dunoyer.</i> 257             |
| 2. Opinion sur la peine de mort (second article). <i>Livingston.</i>         | 276                                 |
| 3. Notice nécrologique sur Jean Schweighaeuser, de Strasbourg. . . . .       | <i>J. H. Schnitzler.</i> 297        |
| 4. Souvenirs politiques : La Révolution et l'Empire ; Vers . . . . .         | <i>M. A. Jullien, de Paris.</i> 520 |

#### II. ANALYSES D'OUVRAGES.

|                                                                                                           |                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 5. Second recueil de tableaux par la commission générale de statistique du royaume des Pays-Bas . . . . . | <i>A. Quételet.</i> 528                 |
| 6. Histoire de la civilisation en France, par M. Guizot : époque féodale (cours de 1850). . . . .         | <i>Albert Dutens.</i> 336               |
| 7. Monumens arabes, persans et turcs, considérés et décrits par M. Reinaud (second article) . . . . .     | <i>Amaury-Duval, de l'Institut.</i> 354 |
| 8. Comédies d'Aristophane, traduites du grec par M. Artaud. . . . .                                       | <i>A. Poirson.</i> 370                  |

#### III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

*Annonces de 67 ouvrages, français et étrangers.*

|                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE. — États-Unis, 3. . . . .                       | 389 |
| EUROPE. — Grande-Bretagne, 7, dont 1 ouvrage périodique. . . . .        | 392 |
| — Russie, 4. . . . .                                                    | 407 |
| — Pologne, 5. . . . .                                                   | 412 |
| — Allemagne, 4 . . . . .                                                | 415 |
| — Suisse, 2 . . . . .                                                   | 421 |
| — Italie, 5, dont 1 ouvrage périodique. . . . .                         | 422 |
| — Pays-Bas, 3, dont 2 ouvrages périodiques. . . . .                     | 427 |
| FRANCE, 54, savoir : Sciences physiques et naturelles, 9. . . . .       | 430 |
| — Sciences religieuses, morales, politiques et historiques, 12. . . . . | 447 |
| — Littérature. 7 . . . . .                                              | 461 |

|                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| — <i>Beaux-arts</i> , 2 . . . . .                                       | 472 |
| — <i>Mémoires et Rapports de sociétés savantes</i> , 1. . . . .         | 475 |
| — <i>Ouvrages périodiques</i> , 2. . . . .                              | 476 |
| — <i>Livres en langues étrangères, imprimés en France</i> , 1 . . . . . | 479 |

#### IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE. — <i>États-Unis : New-Haven : Aéro-</i><br><i>lithes.</i> — <i>État de New-York : Rochester : Accroissement de</i><br><i>la population.</i> — <i>Canada : Québec : Société littéraire et his-</i><br><i>torique ; Poème sur la prise de Missolonghi, en 1827.</i> —<br><i>Mont-Réal : Presse périodique ; Journaux français.</i> . . . . . | 479 |
| ANTILLES. — <i>Cuba : Tableau du commerce de cette île, en 1827</i><br><i>et 1828.</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                    | 481 |
| ASIE. — <i>Russie asiatique ; Sibérie : Yénisséïsk : Position géogra-</i><br><i>phique ; Population.</i> — <i>Géorgie : Tiflis : Population ; Presse</i><br><i>périodique ; — Journaux publiés dans trois langues ; russe,</i><br><i>géorgienne et persane</i> . . . . .                                                                                            | 487 |

#### EUROPE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| GRANDE-BRETAGNE. — <i>Sympathie de l'Angleterre pour notre der-</i><br><i>nière révolution.</i> — <i>Londres : Mesures pour le soulagement</i><br><i>des ouvriers.</i> — <i>Statistique de la marine anglaise</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 488 |
| RUSSIE. — <i>Petersbourg : Académie des sciences ; Séances de sep-</i><br><i>tembre 1829 à février 1850.</i> — <i>Calendrier russe : Récla-</i><br><i>mation contre une assertion de la Revue des Deux-Mondes.</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 490 |
| ALLEMAGNE. — <i>Suite et fin des documens relatifs à la statisti-</i><br><i>que morale de la monarchie prussienne.</i> — <i>Berlin : Ques-</i><br><i>tion proposée par la classe de philosophie et d'histoire de</i><br><i>l'Académie royale des sciences</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 492 |
| SUISSE. — <i>Appenzell (Rhodes extérieures) : Instruction publique.</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 497 |
| PAYS-BAS. — <i>Amsterdam : Prix proposés par l'Institut royal des</i><br><i>Pays-Bas.</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 499 |
| FRANCE. — PARIS. — <i>Institut : Académie des sciences ; Séances</i><br><i>du mois d'août 1850. Académie française : Séance pu-</i><br><i>blique du 25 août.</i> — <i>Société royale des antiquaires ; Ré-</i><br><i>sumé de ses travaux pendant le premier semestre de 1850.</i><br>— <i>Société pour l'enseignement élémentaire ; Prix proposé :</i><br><i>Utilité des machines.</i> — <i>Publication prochaine.</i> — <i>Récla-</i><br><i>mation de M. Chauvet.</i> — <i>Chronique des théâtres pendant</i><br><i>le mois d'août 1850.</i> — <i>Banquet mensuel de la Revue Ency-</i><br><i>lopédique, du 10 août.</i> . . . . . | 500 |

#### NÉCROLOGIE.

|                                                 |     |
|-------------------------------------------------|-----|
| <i>France : Lair : comte de Ségur</i> . . . . . | 519 |
|-------------------------------------------------|-----|

REVUE  
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSES ET ANNONCES RAISONNÉES

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

---

I. MÉMOIRES, NOTICES,  
LETTRES ET MÉLANGES.

---

**L'AVENIR.**

L'AVENIR ! Nous n'avons garde de prétendre le prévoir. Qui aurait osé, au commencement de juillet, concevoir l'idée des évènements que nous avons vus ? Qui aurait compté sur une si prompte résistance au premier acte de tyrannie ? Qui aurait cru que le peuple d'une ville vaincrait en trois jours une armée ? Qui aurait calculé ce qui était incalculable ? Non ; l'avenir se dérobe à notre vue ; nous ne songeons point à le prédire ; nous cherchons seulement à exposer nos désirs, nos vœux sur ce

qu'il couvre, à consulter l'expérience pour diriger nos efforts vers ce qu'il peut accomplir.

La FRANCE est jusqu'à ce jour seule complètement libre, au milieu de peuples plus ou moins asservis, plus ou moins courbés sous le joug. La France seule regarde avec confiance et amour les institutions qu'elle se donne, tandis que tous ses voisins appellent avec impatience des changemens, qui, pour les uns, peuvent n'être que des réformes; qui, pour les autres, doivent atteindre à de complètes révolutions. Puisse la France conserver ces institutions qui font sa gloire! puisse-t-elle obtenir tout le bonheur dont elle s'est montrée si digne! puisse-t-elle éclairer les autres peuples par son expérience, comme elle les a encouragés par son héroïsme! Mais qu'elle ne l'oublie point, la France est seule! sa première attention doit se porter sur cet isolement. La France est seule au milieu d'États rivaux; la France a donné un exemple effrayant pour les gouvernemens; la France, sans vouloir agir, et en ne s'occupant que d'elle-même, menace tous les abus dans les États voisins: la France entend les applaudissemens des peuples; qu'elle écoute aussi les malédictions des ministres des rois; partout où s'exerce un pouvoir fondé sur la déception ou la violence, elle est sûre d'avoir un ennemi. Sur chacune de ses frontières, cet ennemi veille pour profiter de ses fautes; sur chacune, il attend avec espérance. Que personne ne soit si insensé que de se reposer sur des notes diplomatiques pour reconnaître le nouveau souverain, sur des ambassades, sur des promesses. De même que, sans le vouloir, la France, par l'exemple seul de sa liberté, fait la guerre à toutes les tyrannies; toutes ces tyrannies, dès qu'une chance leur serait offerte, se trouveraient conjurées contre la France. La paix ne saurait dissoudre cette ligue; elle subsistera, elle se montrera dans dix, dans vingt ans, comme demain, tant que le système progressif et le système rétrograde des gouvernemens seront en présence. N'oublions jamais cette inimitié, qu'elle fasse sentir à la France la nécessité de chercher dès aujourd'hui toute la force qu'elle peut trouver en elle-même, de chercher à l'avenir au-dehors toute la force qu'elle peut s'assurer par des alliances.

La France est aujourd'hui forte par elle-même ; elle désire ardemment n'avoir point la guerre, mais elle sent que la guerre ne lui apporterait pas des dangers. Isolée comme elle l'était, dans les cent jours, au milieu de l'Europe ennemie, elle sent que les proportions sont changées entre elle et toute coalition. En 1815, sa population virile et militaire avait été épuisée par vingt-cinq ans de guerre ; chaque année, la conscription avait enlevé la fleur de la population, toute la partie de la jeunesse qui était le plus propre au service ; aussi, les levées en masse ne présentaient plus que des rangs affaiblis. Aujourd'hui, quinze ans de paix ont laissé accumuler, pour la défense de la patrie, tous les jeunes gens qui, durant ces quinze années, sont arrivés à l'âge viril ; ils sont âgés de dix-neuf à trente-quatre ans ; leurs rangs n'ont pas été décimés, n'ont point éprouvé de pertes, et leur vigueur est redoublée par les souvenirs de la gloire des générations qui ont passé devant eux. En 1815, la population découragée, fatiguée, ne désirait que le repos ; elle s'était usée sur tous les enthousiasmes ; les mots de liberté, de gloire, de patrie, n'excitaient plus que des efforts languissans ; les âmes faibles se résignaient à une ignominieuse servitude. Aujourd'hui, une nouvelle flamme s'est allumée, une nouvelle liberté est apparue à nos yeux, une nouvelle auréole de gloire, acquise dans les derniers jours de juillet, couronne la patrie. Les armées coalisées de 1815 se présenteraient sur toutes les frontières, qu'elles rencontreraient partout de la résistance, qu'elles se fondraient quand elles se trouveraient aux prises avec deux millions de gardes nationales. Au reste, ces armées de 1815 n'existent plus nulle part ; à cette époque, l'enthousiasme, l'amour de l'indépendance et celui de la liberté avaient quitté la France pour passer dans les rangs ennemis. Tous ces sentimens ont été étouffés, punis même, par les rois qui en avaient profité. Où sont aujourd'hui les peuples qui se leveraient pour écraser la France ? Où sont les landwehrs qui s'armeraient volontairement, qui combattraient avec patriotisme, quand chaque sujet d'un monarque sait qu'en asservissant la France il riverait ses propres chaînes ? Non : dans

ce moment, la guerre est impossible; les étrangers le savent, et ils n'attaqueront pas.

Mais les étrangers attendent et ils veillent; mais ils se réjouissent, quand ils voient des symptômes de désorganisation; mais ils applaudissent, quand les Français déconsidèrent le pouvoir qu'ils ont créé, les ministres que la révolution leur a donnés, les Chambres qui ont sanctionné leurs droits. Ils saluent avec joie cette image de 1815; car c'est ainsi que, dans les cent jours, le peuple, qui s'était fait un gouvernement nouveau, oublia qu'il devait s'intéresser à son ouvrage; le peuple, qui avait désigné à son chef un nouveau ministère, oublia qu'il devait être ministériel. Les étrangers se réjouissent; car ils savent que l'effet d'une révolution est de détendre entre les mains du gouvernement tous les ressorts matériels qui font mouvoir la force, pour ne plus lui laisser que le ressort de l'opinion: si les organes de l'opinion s'attachent à détruire celui-ci à son tour, le gouvernement ne gouverne plus; la nation n'a pas perdu sa force: mais elle en a perdu l'usage, elle ne peut plus agir avec ensemble, et elle se trouve à la merci de ses inférieurs en puissance.

Ne nous demandons point (qu'on permette à celui qui écrit dans un journal français de parler comme un Français), ne nous demandons point si la Chambre des députés, si le ministère ont mérité quelques reproches: ils sont l'expression de notre volonté, ils sont la création de notre puissance, ils sont les agens par lesquels nous exerçons notre force, les instrumens avec lesquels nous devons opérer notre salut. Laissons aux amis de Charles X le soin de former l'opposition; ils sauront assez veiller sur les fautes et découvrir les abus; ils seront toujours assez prêts à crier aux attentats contre la liberté, eux qui ne la connaissent et qui ne l'estiment pas; notre affaire à nous, qui voulons être libres, c'est d'être aujourd'hui ministériels (1), de l'être en nous souvenant que les hommes

---

(1) Pour que les patriotes soient ministériels, il faut avant tout que le

sont hommes ; que, quels que soient ceux à qui nous délèguons nos pouvoirs, nous ne les trouverons jamais parfaits, et que, plus nous les changerons souvent, plus nous les rendrons ignorans, novices et hésitans, plus nous nous affaiblirons nous-mêmes.

Je ne sais point si les nouveaux ministres ont fait des fautes ; mais je sais qu'il était à peine possible qu'ils n'en fissent pas. Ils n'ont trouvé chez tous leurs subordonnés que des ennemis ; il était urgent de les remplacer ; et cependant, ils n'ont pu le faire que par des hommes neufs. Ils ont dû consacrer un tems précieux à la réorganisation de tout le personnel de l'administration, pour se mettre en garde contre la perfidie ; et en même tems, tous ceux qu'ils ont appelés à leur aide, ont dû commencer par faire un nouvel apprentissage. Il a dû résulter de cette double cause une suspension presque absolue du travail journalier de l'administration, à l'époque même où les nécessités du moment imposaient un travail presque double. Peut-on s'étonner que, pendant ce noviciat inévitable, on

---

ministère soit lui-même *patriote* ; qu'il soit l'expression franche et fortement prononcée des intérêts nationaux ; qu'il accepte sans hésiter toutes les conséquences nécessaires de la révolution ; qu'il ne s'appuie point sur des lois évidemment *mauvaises* et contraires aux principes consacrés par notre loi fondamentale, mais qu'il en provoque sans aucun délai la révocation ; il faut qu'il donne des gages au nouvel ordre de choses, au lieu de se traîner dans les anciennes voies ; qu'il fasse ouvertement la guerre aux abus, au lieu de les combattre avec mollesse ; qu'il frappe sans pitié les gros traitemens, les cumuls, les sinécures, au lieu de les ménager avec indulgence ; il faut enfin qu'il s'explique nettement sur ses principes de politique intérieure et extérieure, afin qu'au dedans la liberté et l'ordre public soient fortifiés et garantis l'un par l'autre, afin qu'au dehors notre volonté bien connue, hautement manifestée, de ne point intervenir dans les affaires des autres États, mais de ne point souffrir qu'en aucun cas ils puissent violer le principe de non-intervention, force les gouvernemens à nous respecter, sans avoir à nous craindre, et leur prouve que notre modération n'est point et ne sera jamais de la faiblesse. A ces conditions, mais à ces conditions seulement, nous pourrons devenir ministériels,

N. D. R.

n'ait point préparé de nouveaux projets de loi, on n'ait point exécuté de réforme? On s'impatiente d'une langueur causée par le renouvellement de toute l'administration : le mal tire à sa fin ; au lieu d'y porter remède, on le redoublerait en changeant l'administration encore une fois.

La France fait aujourd'hui la glorieuse expérience d'un gouvernement national ; mais n'oublions point qu'elle est entrée dans une carrière où aucun exemple ne la guide. Son succès sera le plus beau que puissent désirer les hommes réunis en société ; mais, pour l'atteindre, elle est à peine éclairée par la théorie ; elle ne l'est par aucune expérience. Qu'on se garde de lui demander de suivre *les principes*, mot avec lequel tant de gens se dispensent du raisonnement et de l'examen. Où sont les principes du gouvernement nouveau ? La France s'est donné une monarchie constitutionnelle ; où est l'exemple d'une monarchie constitutionnelle qu'elle puisse imiter ? Si le mot de principes rappelle des règles générales tirées de la monarchie anglaise, toutes ces règles seront décevantes ; car la monarchie anglaise repose sur des bases tout opposées.

La monarchie constitutionnelle anglaise nous présente un roi dont le pouvoir est étayé sur des idées et des habitudes héréditaires, dans un pays où tout est héréditaire ; où la loi est un usage immémorial ; la liberté, un privilège de la race anglaise ; où aucune théorie abstraite n'est opposée aux droits, ou plutôt aux faits existans qu'on appelle *constitution* : ce roi est soutenu par une chambre des pairs dévouée à sa dynastie et au gouvernement monarchique ; par une aristocratie qui, tour à tour lui emprunte et lui prête son lustre ; par une magistrature qui a commencé par être basement servile, et qui n'a acquis un peu de libéralité que parce que la liberté est devenue la loi du pays ; par un clergé qui regarde la couronne comme défendant ses glèbes et sa dîme, et qui dispose à son tour d'un peuple de croyans ; par une armée, enfin, formée par des engagements volontaires, et façonnée à une double obéissance, envers l'aristocratie et envers la couronne. En France, au contraire, la naissance n'éveille aucun préjugé,

L'hérédité du pouvoir est considérée comme un abus, la liberté est une conquête qui a renversé les anciennes lois, l'obligation de tout innover a forcé de recourir sans cesse à l'abstraction, à ce qu'on nomme les principes. Un roi citoyen, un roi à qui la patrie doit de l'amour et de la reconnaissance, a été choisi par le peuple ; mais il n'y a pas de prestige autour de lui ; c'est sa personne qu'on aime, non pas sa race ; il ne dispose d'aucune puissance de souvenirs ; il est seul vis-à-vis de la nation, et tout ce qui appuie le trône anglais est conjuré contre lui. La chambre des pairs, toute récente d'origine, avait été faite à la main par son adversaire. Par un simple usage de ses droits, par le rejet d'une loi nécessaire, elle pouvait renverser le trône ; et, si elle était demeurée telle que la contre-révolution l'avait faite, avec sa majorité également ennemie de la dynastie et de la nation, elle l'aurait renversé dès son premier scrutin secret. L'aristocratie, si l'on peut dire qu'il en reste une en France, a perdu tout le lustre que s'efforçait de lui donner le dernier roi ; elle a blâmé l'imprudence de Charles X, mais elle regrette Louis XVIII ; elle est secrètement ennemie d'une dynastie nouvelle qui consacre son abaissement. La magistrature, que par respect pour de prétendus principes on n'a pas voulu épurer, contient dans son sein de nombreux ennemis de la nouvelle dynastie, qui tourneront contre elle, toutes les fois qu'ils le pourront, avec sûreté, tout ce qu'on lui laissera de pouvoirs constitutionnels. Le clergé, enfin, est, de tous les corps de l'État, le plus unanime et le plus acharné dans sa haine. Sa conscience et ses préjugés, son intérêt pécuniaire et son amour du pouvoir, tous ses sentimens enfin lui font désirer la contre-révolution ; il se trouve dans l'État, partout présent, partout agissant de concert, comme un pouvoir organisé pour une conspiration permanente ; c'est lui qui aigrit tous les mécontentemens, qui pousse au désordre et à la révolte une population ignorante, qui entretient la correspondance avec l'étranger, et qui, toujours dérobé au châtement, sait encore y soustraire ses agens coupables. De tous les soutiens du trône britannique, l'armée seule

demeure au roi des Français, celle-là n'est point ennemie, mais elle n'est point dévouée; elle est nationale, et non pas monarchique; et, si des souvenirs pouvaient l'emporter sur son premier sentiment, son sentiment français, ses souvenirs de la république, de l'empire et des Bourbons, seraient contraires au nouveau trône.

Que conclure de cette inspection de ce qu'on regarde ailleurs comme les appuis, les ouvrages avancés d'une constitution monarchique? Aucun d'eux ne défendra le trône de Louis-Philippe; plusieurs, au contraire, le battent en ruine. C'est donc au peuple lui-même à entourer, à défendre le roi de son choix: c'est au peuple à mettre de côté une jalousie que les noms excitent, mais que les choses démentent, pour constituer de bonne foi, avec d'autres élémens que ceux employés en Angleterre, un pouvoir royal suffisant pour se maintenir, suffisant pour donner à la chose publique l'impulsion, la vigueur qu'on a demandées au principe monarchique, suffisant, enfin, pour sauver la France toutes les fois qu'elle sera attaquée. En France, le pouvoir royal est aujourd'hui tout entier dans l'administration; il est, il doit être le pouvoir unique qui exécute; il doit former un réseau qui atteigne, qui couvre toute la surface du royaume; qui, par les ministres, les préfets, les maires, arrive immédiatement à l'accomplissement de cette volonté nationale que la loi a exprimée. Quiconque administre est un membre du pouvoir royal qui doit être soumis au chef. Chaque préfet, chaque maire est comme un bras du roi; il doit être aussi l'élu du roi. L'unité du pouvoir national, la force de la France, sa sûreté au milieu de gouvernemens ennemis sont attachés à la prompte et régulière obéissance de tous les agens du pouvoir exécutif, à la certitude qu'une seule volonté, conforme à la loi, fera mouvoir tous les bras, sans réflexion, sans résistance.

Des écrivains patriotes, appliquant à la France libre le système des résistances locales, où la liberté s'était réfugiée dans de vieilles monarchies, ont fait entendre le vœu, que, non seulement les conseillers municipaux, mais les maires fussent non-

més par les communes; que, non-seulement les conseillers de département, mais les préfets fussent nommés par les départemens; qu'ainsi le roi ne commandât qu'à des agens qu'il n'aurait point choisis, qu'il ne pourrait point destituer, et qui seraient dès lors dispensés de lui obéir. C'en est fait de la France comme nation, de son indépendance, de son pouvoir de résistance aux étrangers, si ce vœu est écouté. Songent-ils à ce que deviendrait, non pas un roi, mais un gouvernement quelconque, sourdement attaqué par la pairie et l'aristocratie, par la magistrature et le clergé, qui trouverait encore dans ses agens immédiats résistance, et non obéissance. Aux députés de la nation appartient la manifestation de la volonté nationale, qui doit être une pour tout l'empire; elle doit être éclairée par toutes les lumières nationales, compréhensive et se rapportant au tout, non à ses parties; aux élus des villes, aux élus des départemens appartiennent, dans les conseils de commune et de département, la manifestation des besoins locaux, la surveillance sur les agens du gouvernement, pour qu'ils restent toujours dans la loi, le contrôle de la comptabilité; mais aux élus du roi l'exécution doit appartenir partout et sans partage. Le roi est lui-même l'élu de la nation; sa force est dans la nation et dans l'opinion nationale; pour renforcer sa popularité, il aura soin, sans doute, de choisir des agens qui soient populaires; mais on ne doit point oublier que ces agens exécutent la volonté de tous, par opposition à celle des localités; que ces agens représentent plus réellement la nation que ne le font les élus du village. Malheur à la France, si le droit populaire des représentans de la commune se met en opposition au droit populaire des représentans de la nation; les intérêts locaux arrêteront sans cesse l'intérêt national, tous les préjugés seront représentés, tous auront leur droit de veto contre les progrès de la raison. Dans une ville, l'autorité municipale fera brûler les machines; dans une autre, elle fixera le prix du pain, ou le salaire des ouvriers, ou elle interdira le transport du blé d'un district à l'autre; ici, elle exclura les protestans, ou les juifs; là, elle s'opposera aux mesures de finance; ailleurs, à celles de défense nationale, qui, salutaires pour la nation, sont sou-

vent préjudiciables aux localités : partout elle se dira représenter le peuple, agir au nom du peuple, et elle invoquera cette souveraineté qui appartient à la France, et non pas à chacune de ses parties.

Quand le despotisme était au centre, ces municipalités populaires étaient le seul refuge de ce qui restait de liberté, parce qu'elles ralentissaient un peu l'action du pouvoir, qui cependant avait en tous lieux d'autres agens qu'elles; parce que leur résistance, tout aveugle qu'elle était quelquefois, valait souvent mieux encore que la volonté du maître. Les municipalités étaient populaires dans l'ancienne France; elles le sont à Naples, en Espagne, en Portugal, en Russie; dans un pays où le peuple n'a aucune part au commandement, on veut bien consentir à ce qu'il se concerte pour trouver la manière d'obéir qui lui est la moins onéreuse, et il faut y accepter pour bon tout ce qui peut entraver la marche impétueuse du despotisme. Les municipalités sont aussi toutes populaires en Suisse et en Hollande, et il est remarquable que, dans l'un et l'autre pays, elles ont complètement paralysé le pouvoir législatif. Les conseils souverains des cantons suisses, et les États généraux des provinces unies n'essayaient pas même de faire des lois, connaissant l'impossibilité de triompher de la résistance des localités. Ainsi, les communes avaient condamné ces deux pays libres à ne plus faire un pas en avant, depuis les révolutions qui fondèrent leur liberté. Il n'y a pas eu d'autre cause de la conservation de la torture dans le canton riche, éclairé, protestant, de Neuchâtel. Le roi de Prusse l'abolit enfin en 1815 par une ordonnance inconstitutionnelle, parce que dans l'État ne se trouvait nulle part le pouvoir de faire une loi. Dans toute la Suisse, les communes se sont constituées les gardiennes de tous les préjugés et de tous les abus; elles ont fait oublier la patrie pour la localité, qui est toujours rivale et jalouse de toutes les localités qui l'entourent; elles ont maintenu à leur profit la confusion des pouvoirs législatifs, administratifs et judiciaires; dans plusieurs cantons, elles rendent impossible d'établir jamais aucun nouvel impôt, et de changer par conséquent aucun des anciens, quelque absurdes

qu'ils soient ; et leur économie, souvent sordide, en soignant les intérêts matériels de leurs *ressortissans*, leur sacrifie les intérêts intellectuels de la patrie, souvent la liberté de leurs concitoyens. Ainsi la Suisse est tourmentée aujourd'hui par une classe nombreuse d'hommes, qu'on nomme *heimathlose* (*sans demeure*), parce qu'ils n'appartiennent à aucune commune, chacune d'elles les repoussant également, pour ne pas se charger de leur indigence.

Revenons à la France qui a le bonheur de ne point connaître encore par expérience cette résistance habituelle de toutes les parties au tout. Sa force, avons-nous dit, ne dépend pas seulement de sa brillante et belliqueuse population, et de l'enthousiasme qui l'anime ; elle a besoin que son gouvernement soit puissant dans l'opinion, qu'il soit puissant par la stabilité et l'expérience de ses ministres, par la confiance, et, au besoin, par l'indulgence de ses administrés, par le franc appui de la presse libérale, tandis que la presse servile ne cessera de l'attaquer. Elle a besoin que son action soit une, qu'elle soit prompte, qu'elle soit éclairée, que les rouages de la machine administrative ne se révoltent pas, s'il est permis de parler ainsi, contre la force motrice qui les met en jeu : elle a besoin enfin que le peuple soit ministériel, tandis que la noblesse, les tribunaux et le clergé feront de l'opposition. Si la France ne sait pas comprendre ces nécessités de sa position, elle sera bientôt attaquée par les gouvernemens absolus ; et, malgré toute son énergie, sa victoire n'est pas assurée.

Mais, si la France ne détruit point elle-même à plaisir sa force, elle est inattaquable ; elle aura la paix, et alors c'est des gouvernemens absolus que l'heure a sonné. Dans toute la partie occidentale de l'Europe, il y a un progrès des intelligences qui ne peut plus s'accommoder d'un gouvernement qui prétend mesurer la lumière, maîtriser la pensée, et interdire l'instruction ; il y a un progrès de dignité humaine, qui ne permet plus à l'homme de se soumettre à un pouvoir dont il ne reconnaît et n'approuve pas le but, dont l'origine est une usurpation ; il y a un progrès de moralité qui ne peut plus admettre l'arbitraire à la place de la justice, et la violence au

lieu du droit ; il y a enfin un progrès de richesses matérielles et mobilières qui demande des garanties dont la richesse foncière peut à la rigueur se passer. Un despote ne peut pas dépenser les champs de ses sujets : s'il les confisque, il est forcé de les rendre à d'autres, et le domaine de la nation demeure à peu près le même ; mais la richesse du commerce est faite pour la consommation ; ce que le gouvernement prend aux industriels, soit argent, soit marchandises, il le dissipe lui-même ; et, si des bornes ne sont mises à son pouvoir, il pourra tout prendre, parce qu'il pourra tout dissiper. Partout donc où se trouve un développement d'intelligence, de dignité, de moralité ou de richesse commerciale, se trouve aussi un besoin intense de liberté constitutionnelle et de garantie. En vain, après la victoire remportée en 1815 sur la France, la Sainte-Alliance essaya d'étendre le système de Metternich sur toute l'Europe ; en vain elle attaqua partout l'intelligence, la dignité humaine et le sentiment du droit ; le besoin des hommes déjà civilisés était plus fort qu'elle ; la résistance recommençait partout, l'intelligence se révoltait partout contre la force matérielle, et la victoire de Paris a enfin révélé l'impuissance des despotes, l'accord des peuples et les besoins du siècle. Le parti vaincu n'a plus d'espérance que dans les fautes de la France ; si celle-ci reste digne d'elle-même, chaque despotisme de l'Europe occidentale doit crouler au sein de la nation qui le supporte, par les forces mêmes du pays qu'il opprime. Une mémorable leçon a enseigné aux peuples, dans les derniers jours de juillet, quelle était leur puissance, même contre des armées ; elle a enseigné aux armées, et cette leçon est plus importante encore, le sort qui les attend, si elles combattent les peuples. Désormais, les soldats auxquels on ordonnera de tirer sur le peuple songeront que la garde royale et la gendarmerie ont été licenciées pour avoir obéi ; que leurs soldats sont rentrés humiliés, honnis, privés de leur état, dans les rangs de ce peuple qu'ils avaient combattu ; que les Suisses ont été repoussés hors de cette France, à laquelle ils tenaient à honneur de s'associer. après s'être fermé toute carrière à

eux-mêmes par leur aveugle obéissance. Que ceux qui, dans d'autres pays, suivraient leur exemple, aux uns ou aux autres, ne s'attendent pas à être traités avec autant d'indulgence. Après cette leçon, le devoir militaire est mieux compris de l'Europe; ceux qui auront cru qu'ils doivent pousser l'obéissance jusqu'au crime seront désormais traités par le peuple vainqueur, comme des criminels.

La politique de la France, conforme aux principes qu'elle professe, lui interdit de se mêler des affaires de ses voisins, ou d'usurper la souveraineté de chaque nation sur elle-même. Elle ne se permettra donc point d'intervention; mais elle n'en permettra point aux autres. Point de Sainte-Alliance des rois, ou bien il y en aura une des peuples; point de garantie mutuelle des usurpations, ou bien la France proclamera une garantie mutuelle des droits. Car, après tout, elle veut respecter le principe de l'indépendance nationale; mais ses vœux, avec tous ceux des amis de la dignité et de la moralité humaines, sont pour la liberté. Son intérêt demande impérieusement la liberté de ses voisins : car ce n'est qu'avec des États libres qu'elle contractera jamais des alliances sur lesquelles elle puisse compter. Viennent les revers, et les alliés despotiques qu'elle croirait avoir agiront, comme agirent envers la nouvelle dynastie de Napoléon, l'Autriche et la Prusse, et tous les princes d'Allemagne. La France est puissante aujourd'hui par son enthousiasme; mais le calme doit venir ensuite, et dans le calme il faut que les forces matérielles se balancent. L'Europe ne jouira de ce calme, après lequel elle soupire, que lorsque tous les pays qui entourent la France auront obtenu les gouvernemens nationaux qu'ils réclament.

La BELGIQUE s'est la première mise en mouvement pour obtenir des institutions et des garanties, et c'est pour elle que la France est appelée à reconnaître, pour la première fois, et à faire reconnaître aux autres le principe de non-intervention. Dans ce cas, elle sacrifie ses intérêts, presque ses droits, au désir de maintenir la paix. La Belgique, unie malgré elle, et par une force étrangère à la Hollande, a toujours détesté cette

union. On ne peut douter que les Belges ne préférassent au fond du cœur se réunir de nouveau à la France, que tous les Belges âgés de trente à cinquante-cinq ans ont aimée comme leur patrie ; les étrangers n'ont pas plus le droit de gêner leur choix à cet égard, que de les empêcher de changer leur gouvernement. Cependant, par amour de la paix, pour ne pas ébranler l'équilibre de l'Europe, la France et la Belgique peuvent sacrifier leur désir et leur intérêt commun, pourvu que les puissances voisines montrent la même sagesse et la même modération que la France. Si on laisse les Hollandais et les Belges arranger entre eux leurs intérêts, il est bien probable que les derniers obtiendront la constitution et les garanties qu'ils désirent, obtiendront surtout de se séparer de la Hollande, et de former deux États, comme la Suède et la Norwège, sous un même roi. Le souverain de deux pays, qui à l'aide de l'un ferait la guerre à l'autre, entendrait bien mal ses intérêts : à supposer qu'il subjuguât l'un des deux, son pouvoir ne serait guère durable ; il commencerait par la faiblesse et l'épuisement, il finirait par une nouvelle révolution. Mais, si ce souverain, au lieu d'employer les Hollandais à faire la guerre aux Belges, appelait les Prussiens, certes la France ne devrait pas le permettre. Le spectacle d'une contre-révolution opérée par une armée étrangère serait trop dangereux ; il enivrerait d'orgueil les despotes, il allarmerait la France, et il ne pourrait manquer d'allumer bientôt une guerre universelle.

La PRUSSE et toute l'ALLEMAGNE septentrionale sont également mûres pour des institutions : là aussi, les progrès de l'intelligence et de la dignité humaines, de la moralité et de la richesse mobilière, réclament des garanties qui ne peuvent être long-tems refusées ; mais aucun pays d'Europe n'a une espérance plus fondée de les obtenir sans révolution : les gouvernemens ont marché avec les peuples ; s'il n'ont pas donné des garanties, il ont presque toujours agi, comme si elles existaient ; ils n'ont pas violenté l'intelligence, ils n'ont pas outragé la justice, et ils ont soigné avec habileté tous les intérêts matériels. Les princes, toujours lents à se dessaisir du

pouvoir, n'ont peut-être tardé jusqu'à ce jour à donner aux peuples les constitutions qu'ils avaient promises, que parce que l'influence de l'Autriche les en empêchait. S'ils le tentent aujourd'hui de bonne foi, leur tâche ne sera pas difficile : car l'exemple de l'Angleterre leur est bien plus applicable qu'à la France. Les familles régnantes, qui n'ont jamais démérité, sont toujours chères au peuple, par une affection héréditaire ; le pouvoir attaché à la naissance et à l'antiquité est toujours grand chez les Allemands ; ils vont chercher leur liberté, moins dans les droits de l'homme, que dans les souvenirs du moyen âge : leur noblesse est entourée de respects qui nous paraissent souvent serviles : elle leur offre tous les éléments d'une patrie indépendante ; leur clergé, surtout le protestant, est ami en même tems de la liberté et du pouvoir : il sera modérateur et conservateur ; leurs tribunaux sont savans, indépendans, mais attachés à toutes les traditions antiques. Enfin, il n'y a presque qu'à vouloir, pour y faire une nouvelle Angleterre, moins ses abus.

Combien la condition de l'ESPAGNE et celle du PORTUGAL sont différentes ! là, il faut que le gouvernement tombe, et qu'il tombe d'une manière violente : il a par trop abusé de son pouvoir ; il a poussé trop loin la tyrannie, pour qu'aucune réforme soit possible avec lui. La nation, dont une partie appartient encore aux siècles de la barbarie la plus reculée, et une autre à la civilisation de notre âge, ne demande point tout entière des institutions. On y trouve des masses qui ont horreur de la lumière, de la légalité et de la liberté : mais Ferdinand et Miguel se sont montrés si perfides et si stupides, ils ont tellement ruiné leurs pays, ils ont tellement compromis toutes les existences, que leurs sujets, si divisés entre eux, ne s'accordent que pour les haïr et pour les mépriser. Il est probable qu'ils tomberont sans qu'un bras s'arme pour leur défense ; que l'armée, qu'ils laissent mourir de faim, se joindra avec joie à ceux qui les renverseront. Il n'y a rien à faire d'eux, ni pour eux : quel que soit leur sort, ils ne méritent aucune pitié. Quelques journaux anglais annoncent des projets de constitution

monarchique avec Ferdinand ; quels sermens prêterait-il donc qu'il n'ait déjà violés ? Quelle garantie exigerait-on de lui , dont il n'ait déjà montré l'insuffisance ? La France a éprouvé qu'une constitution libérale était impossible avec les Bourbons ; et pourtant Charles X était un philosophe , auprès de Ferdinand ; il était un homme probe , loyal , observateur religieux de sa parole , humain , compatissant , économe , auprès du roi de boue de l'Espagne. Si la nation espagnole pouvait supporter un roi , un fils du roi des Français lui conviendrait peut-être mieux qu'un autre ; mais , certes , ce ne serait pas un trône à lui envier. Une longue anarchie est peut-être le seul avenir qu'on puisse prévoir pour l'Espagne et le Portugal : du moins , cette anarchie formera des hommes , tandis que celle d'aujourd'hui les détruit ; elle fera renaître les élémens des sociétés civiles , et celle-ci les pervertit. Quand cette révolution qui paraît s'approcher sera accomplie , elle ôtera à la France tout sujet de crainte du côté des Pyrénées ; mais elle ne lui donnera pas de long-tems une alliée efficace.

Nous ne parlerons point des puissances plus éloignées , la RUSSIE , le DANEMARK , la SUÈDE ; l'AUTRICHE elle-même est assez loin de la France , pour n'être pas peut-être entraînée par son exemple. Il n'est pas impossible que le système de Metternich , de fermer tout abord à la pensée , d'interdire toute communication entre les peuples , d'arrêter toute instruction , puisse être toléré quelque tems encore dans les États autrichiens , d'autant plus qu'il se concilie , du moins quant aux quatre millions de sujets qui sont de la race allemande , avec un grand bien-être matériel , un grand soin pour la classe agricole , qui fait la grande masse de la population , un grand respect pour les droits privés et pour la justice , sous la réserve seule du droit à l'intelligence. Les paysans autrichiens sont contents de demeurer paysans ; les seigneurs seront plus contents encore de demeurer seigneurs ; le reste de la nation a peu d'importance. M. de Metternich a jugé le reste de l'Europe d'après l'Autriche et la Bohême ; il a cru que les autres peuples ne tenaient pas plus à la liberté que ceux qu'il avait sous les yeux. Son erreur est cause des violentes convulsions par lesquelles nous avons passé ;

mais il a trop d'esprit pour ne pas voir aujourd'hui qu'il lui serait impossible d'enlever encore une fois à la race humaine ses libertés par droit de conquête. S'il le comprend, il doit renoncer à la guerre qui compromettrait ce qui lui reste de l'empire des ténèbres ; car, pour sauver son Autriche, sa Bohême, sa Hongrie de l'invasion de la lumière, il faut les séparer des pays où l'intelligence est en mouvement, et où les peuples réclament leurs droits. Qu'il étende, s'il veut, ses frontières à l'Orient ; qu'il y comprenne la Bosnie, la Serbie, l'Albanie, la Macédoine même ; il ne leur fera que du bien, en les détachant de l'empire turc qui tombe en lambeaux, en les sauvant de l'anarchie. Que l'Autriche s'agrandisse de ce côté, de manière à demeurer toujours un utile contre-poids de la Russie ; elle le fera, aux applaudissemens du reste de l'Europe.

Par amour de la légitimité ou peut-être du beau idéal en fait de despotisme, M. de Metternich a voulu jusqu'à présent sauver la TURQUIE en dépit d'elle-même, conserver ce colosse, encore qu'il n'eût plus de sang pour l'animer, de bras pour se défendre. Mais, après la chute de Charles X, l'inviolabilité des trônes n'est plus qu'un rêve, et les peuples n'auront pas plus de vénération pour le pouvoir royal, encore que Mahmoud conserve le droit d'abattre des têtes selon son caprice. D'ailleurs, tout l'empire turc se désorganise, la révolte éclate partout, les finances se tarissent, la population disparaît, et l'Autriche, quand elle le voudrait, n'aurait plus la force de sauver le trône des Osmanlis. Qu'elle s'étende donc au midi du Danube, aussi loin qu'elle croira pouvoir convenablement et prudemment le faire ; qu'elle s'y arrondisse ; qu'elle s'y donne de bonnes frontières ; qu'elle lie toute la Hongrie à la côte de l'Adriatique ; elle y acquerra des terres fertiles, de braves soldats, des sujets qui ne se soucient ni du progrès de la pensée, ni du perfectionnement de l'éducation, ni de la liberté de la presse ; des hommes qui obéissent et ne raisonnent pas, à qui la licence suffit sans la liberté ; qui seront contents, si on ne leur coupe pas la tête sans motif, si on ne les pille

pas sans ordre, et si on les appelle aux armées, pour leur donner le plaisir de se battre. Qu'on ajoute encore à ces concessions la légalité et l'ordre de l'Autriche, et on les élèvera dans l'échelle sociale; on repeuplera bientôt les déserts où l'oppression les disperse, on ajoutera une force réelle à l'empire autrichien. Sa population sera homogène, du moins quant à l'intelligence et à la moralité; elle ne sera tourmentée par aucun désir d'indépendance, par aucun mouvement séditieux; et, si l'empereur d'Autriche déclare ensuite à l'Europe que ses sujets sont trop serviles pour estimer la liberté, trop ignorans pour rechercher l'origine de son pouvoir ou de sa justice, trop abrutis pour désirer de s'instruire, pour avoir besoin de livres, de journaux et d'Universités; si, en conséquence, il coupe toute communication entre ses États et le monde civilisé, on le laissera faire, et on l'en croira sur parole.

Mais, pour atteindre ce bien suprême de la politique autrichienne, pour s'enfermer avec sécurité dans le paradis des sots, il faut renoncer à l'ITALIE. La possession d'une langue de terre prolongée vers la France, entre la Suisse et la Toscane, d'une langue de terre couverte de villes populeuses et riches, où tous les besoins de l'esprit se font sentir, où tous les sentimens généreux sont entendus, où une grande richesse industrielle demande toutes les garanties, cette possession est un contre-sens pour l'Autriche. Son joug y est abhorré, sa langue seule y excite la colère; il y a antipathie entre les deux peuples, Italien et Allemand; il y a un frémissement continu dans celui qui, depuis quinze ans, est courbé sous le joug autrichien, qui n'obéit qu'à un droit de conquête qu'aucun titre plus respectable n'a encore consacré, qui ne reconnaît pas plus dans ses maîtres des souverains héréditaires que des souverains de son choix. Les Lombards et les Vénitiens sont mûrs pour la liberté qu'ils ont connue, qu'ils ont goûtée; mais tous préféreraient encore obéir à un mauvais roi de toute l'Italie, plutôt qu'à une constitution libérale donnée par les Autrichiens; tous mettent avec raison l'indépendance nationale au-dessus même de la liberté. A la première convulsion de

l'Europe, ils seront prêts ; et, tandis que la paix dure entre l'Autriche et la France, il faut les garder par de puissantes armées. On parle de quatre-vingt mille hommes à envoyer en Italie, pour la tenir tranquille ; et dans un moment où les frontières de Turquie, de Russie, de Prusse, réclament aussi des soldats, un tel déplacement de forces est ruineux pour la monarchie. Que serait-ce, si la guerre éclatait, si Naples et l'État de l'Église se soulevaient au midi, le Piémont au couchant ; si la France arrivait avec ses armées : le corps autrichien aventuré dans la Lombardie serait perdu, et sa destruction ouvrirait les avenues déjà connues, déjà pratiquées de Vienne. Quand les bataillons milanais passaient en vainqueurs les portes de cette capitale ennemie, les soldats criaient en riant : *Appaltati, abbonés, c'est la troisième fois que nous entrons sans payer !* Ils comptaient bien y entrer encore ; ils y entreront en effet si l'Autriche ne sait pas prendre son parti ; si, pendant qu'elle en a encore le pouvoir, elle ne concourt pas à élever une puissante monarchie italienne, une monarchie indépendante entre elle et la France, une monarchie qui, pouvant admettre plus d'éléments aristocratiques que la France, sera moins dangereuse pour elle, par son voisinage et son exemple ; une monarchie qui, animée du désir de sa conservation, et ayant besoin de paix à son premier établissement, tiendra la balance entre les deux puissans empires, ses voisins, dont l'un représente le système progressif, l'autre le système rétrograde de l'espèce humaine.

Cette haute détermination de l'Autriche, qui, pour s'arrondir, abandonnerait volontairement le pays auquel elle a donné le nom barbare de *Royaume Lombardo-Vénitien*, et se ferait céder en retour une compensation d'égale valeur et d'étendue supérieure, dans la Turquie d'Europe, comme elle l'a fait autrefois pour les Pays-Bas autrichiens, serait, pour elle, nous le croyons, le seul moyen sage, honorable, avantageux, de sortir d'une situation périlleuse. Nous confessons aussi que nous n'avons aucune espérance de le lui voir adopter. L'Autriche entassera ses soldats demi-barbares sur le sol de la Lombar-

die ; elle exaspérera toujours plus les peuples qu'elle foulera par leur présence ; elle épuisera ses provinces allemandes et hongroises d'hommes et d'argent ; elle y éveillera un mécontentement qu'on n'y sentait pas encore ; ses soldats allemands apprendront en Italie les idées italiennes ; les soldats lombards les répandront en Allemagne ; et, quand le moment du choc arrivera, tout l'empire d'Autriche sera embrasé. Déjà M. de Metternich peut savoir que, dans cet empire même, les hommes se groupent selon leur langue et leur origine, qu'ils se comptent et s'étonnent que vingt-cinq millions de Bohêmes, de Hongrois, de Polonais, d'Illyriens, d'Italiens, aient pu obéir si long-tems à quatre millions d'Autrichiens ; que, n'osant encore réclamer des droits, ils s'attachent du moins à des souvenirs nationaux, que leurs efforts pour reproduire ce qu'ils ont été montrent leur mécontentement de ce qu'ils sont. Dans cet empire même, l'orage n'attend qu'un premier choc électrique.

Et comment ce choc pourrait-il être long-tems évité ? L'Autriche a maintenu dans toute l'Italie, par son influence, des gouvernemens cent fois plus vicieux que le sien ; elle a arrêté, elle a anéanti par ses armes, la réforme qui s'opérait à NAPLES ; elle y a poussé le gouvernement dans des voies de perfidie et de cruauté qui l'ont rendu l'abomination de l'Europe ; les supplices, les tortures se sont multipliés ; des récits d'horreur circulent déjà, le procès effroyable de Mattei n'est encore qu'imparfaitement connu ; mais la lumière qui brille en France éclairera bientôt tous les crimes, et le ressentiment d'une nation si barbaquement traitée ne peut tarder à éclater. L'état valétudinaire du roi de Naples est peut-être la seule chance de salut qui reste à sa maison ; si son fils arrive bientôt au pouvoir, pur des souillures du dernier règne ; s'il rend à un peuple cruellement trompé la liberté que tant de sermens lui avaient garantie, l'Autriche interviendra-t-elle alors pour l'empêcher ? De quel droit, et avec quelle sécurité ? Lorsqu'en violant un territoire neutre et indépendant, elle y appellerait les armes de la France ; lorsqu'en engageant ses

armées jusqu'au fond de la péninsule, elle les exposerait à ce que toute retraite leur fut coupée ?

Mais ce n'est pas à Naples seulement que le sol tremble ; quelle est la partie de l'Italie où un gouvernement stupide et souvent féroce n'ait pas enseigné à ses sujets à soupirer après une révolution ? A MODÈNE, un prince autrichien a pris à tâche de rivaliser avec don Miguel. Sa haine pour les lumières, dans le pays de Muratori et de Tiraboschi, a blessé les Modénois dans leur antique renommée : sa tyrannie a pénétré plus avant encore dans toutes les familles, et il s'est aussi rendu, s'il est possible, plus odieux encore. Le gouvernement du Pape s'est signalé à ROME, par un mépris de toutes les lois, de toutes les formes, qu'on n'aurait plus cru possible en Europe : il renverse les jugemens des tribunaux, il interdit ou il fait recommencer les procédures, il suspend les prescriptions, il délie les biens des liens hypothécaires, selon la faveur ou le caprice. Il n'y a, dans tous ses États, pas une famille qui n'ait quelqu'un de ses membres atteint par d'iniques poursuites judiciaires, pas une fortune que l'arbitraire des légats ne menace et ne puisse renverser. Les États du PIÉMONT, plus avancés peut-être en intelligence qu'aucun autre en Italie, plus remplis des souvenirs d'un régime libéral, ont été soumis à une contre-révolution qui n'a épargné aucun perfectionnement, aucune des idées du siècle. Les jésuites ont été investis de tout pouvoir dans l'État, dans l'église, et dans l'instruction de la jeunesse. D'insolentes prérogatives ont été accordées à la noblesse, pour la brouiller avec la bourgeoisie ; les journaux, les livres, la pensée ont été repoussés à la douane, comme une odieuse contrebande, et le gouvernement, qui craignait la raison humaine, a cessé lui-même de la consulter. Son système économique, ses prohibitions à l'entrée et à la sortie, sont tellement absurdes, qu'elles exciteraient le rire, si l'on ne savait combien elles font souffrir. De tous côtés l'Italie est mûre pour une révolution ; et, si elle éclate dans un pays neutre, que fera l'armée autrichienne ? Si elle réussit, comment défendra-t-elle les frontières lombardes contre le désir toujours plus ardent des Italiens de redevenir un seul peuple ?

Nous n'avons pas besoin d'arrêter nos regards sur la Suisse, engagée et par ses intérêts et par ses goûts à défendre sa neutralité. L'exemple de la France ne sera cependant pas perdu pour elle : là aussi il y a de vieux abus à réformer, de vieux préjugés à détruire, de vieilles taches à faire disparaître. C'en est une qui ne peut plus s'accorder avec un siècle de moralité et d'intelligence que l'habitude des capitulations pour le service étranger. Le métier d'hommes qui se louent pour aller tirer sur le gibier humain qu'on leur désignera, sans s'informer de la cause qu'ils défendent ou qu'ils attaquent, sans se soucier du droit ou de l'injustice, sans être appelés à cette œuvre de carnage par le devoir, le patriotisme, la fidélité, même le préjugé ou la passion; ce métier est trop odieux pour pouvoir se continuer; aujourd'hui que l'opinion du monde est appelée à le juger, il ne pourra soutenir la réprobation du sentiment moral qui le flétrit. Ce n'était pas pour faire ce que la conscience des Français aurait refusé de faire, que les régimens suisses entraient autrefois au service de France; ils demandaient alors seulement à partager l'honneur et les dangers des amis de leur patrie; entrant aujourd'hui dans la même carrière, ces montagnards comprennent mal le mouvement du monde et ne s'aperçoivent pas qu'elle ne les conduit plus au même but. Il est tems qu'ils s'arrêtent, avant que le trafic qu'ils font de leur sang et du sang d'autrui les signale à la haine de tous; il est tems, s'ils ont besoin de guerres, qu'ils sachent choisir celles auxquelles un juste enthousiasme peut associer des étrangers, celles où ils défendront, si ce n'est leur patrie, du moins ce qui leur est cher dans leur patrie; qu'ils abandonnent les palais des rois pour se ranger aux avant-postes de la civilisation; qu'ils aillent combattre dans la Grèce ou à Alger pour l'avancement de la religion, de la liberté, des mœurs et des lumières, pour la défense des femmes et des citoyens paisibles, et ils retrouveront cet honneur militaire que leurs pères allaient chercher dans les services étrangers.

Tels sont les voisins qui entourent la France; tels sont les peuples sur lesquels son exemple exerce une puissante influence; et qui, mûrissant pour la liberté, quand ils auront

acquis comme la France des institutions protectrices, ne seront pas moins empressés qu'elle à maintenir la paix. Mais il reste, en face des rivages de France, un autre peuple puissant, un peuple que la France avait long-tems considéré comme rival, auquel elle gardait une profonde rancune pour lui avoir ramené les Bourbons, et qui, dans cette dernière circonstance, a manifesté tant d'enthousiasme pour sa délivrance, que tout autre souvenir est effacé, sauf celui de cette noble sympathie. Les ANGLAIS ont applaudi avec transport, quand les Français ont brisé le joug, parce que l'action était belle en elle-même, non parce qu'elle leur était utile. Au contraire, elle déränge leur politique précédente, et elle porte de l'incertitude dans toutes leurs alliances, dans tous leurs projets. Ils avaient établi l'ordre qui vient de tomber, et ils se croyaient intéressés à le défendre. De vieilles habitudes, dont il serait difficile de trouver le motif, leur faisaient considérer l'Autriche comme leur alliée nécessaire; ils semblaient donc appartenir au système rétrograde, tandis que leur constitution, leurs sentimens, leurs pensées, leurs intérêts les rangeaient dans le système progressif. La France, reconnaissante de leur sympathie et désireuse de leur alliance, ménagera jusqu'à leurs préjugés, autant qu'elle pourra le faire. C'est surtout par égard pour eux qu'elle n'est point intervenue dans les affaires de la Belgique, qu'elle n'interviendra point dans les affaires d'Italie, à moins que d'autres puissances, également étrangères, ne s'en mêlent les premières. C'est d'accord avec eux qu'il conviendrait à la France d'engager l'Autriche à se retirer de la lutte des révolutions, en abandonnant ses possessions en Italie, et prenant des compensations dans l'Orient. C'est d'accord avec eux qu'il lui conviendrait de reconnaître une *Italie* libre, indépendante et forte; de garantir à l'*Espagne* qu'aucun pouvoir étranger ne la troublerait dans sa difficile réorganisation; d'aider le roi des *Pays-Bas* à assurer l'indépendance et l'harmonie des deux peuples soumis à sa couronne. Un intérêt égal pour la paix, la liberté et l'indépendance des nations, rendra efficace la médiation des deux nations les plus éclairées de l'Europe; et plus elles étudieront les destinées probables du genre humain,

plus elles trouveront que leurs intérêts et leurs vœux doivent être identiques.

On a cherché à faire naître une opposition d'intérêts entre la France et l'Angleterre, à l'occasion de la possession que la France vient d'acquérir sur la côte d'Afrique. L'*expédition d'Alger* a souffert de la révolution de France : son chef, sentant bien qu'il serait rappelé, paraît n'avoir mis ni soins paternels à garantir la santé de ses soldats, ni bienveillance ou adresse dans ses rapports avec le peuple conquis, ni vigilance pour empêcher un honteux pillage. Son successeur aura une tâche difficile pour rétablir quelque ordre et quelque sûreté en Afrique. Cependant les attaques des Bédouins, les massacres de Belida et de Bonne ont assez prouvé que ce peuple perfide et avide de pillage était hors d'état de se gouverner lui-même ; qu'évacuer Alger, ce ne serait pas rendre cette ville à l'indépendance, comme l'a proposé ridiculement un journal anglais, mais condamner ses habitans à être pillés et massacrés. L'humanité, le progrès de la civilisation, la sûreté du commerce dans la Méditerranée, demandent toujours plus impérieusement qu'un peuple civilisé possède Alger. Le midi de la France a senti l'importance de cette colonie ; les Provençaux mettent l'espérance de leur commerce compromis, dans les établissemens qu'ils se préparent à faire sur la côte d'Afrique. Dans cette première année, cependant, les pertes ont été considérables, et la possession onéreuse à la France ; mais c'est un droit de plus qu'elle a acquis à une conquête qu'elle ne pourrait évacuer sans honte pour elle-même, sans cruauté pour les habitans qui se sont confiés à sa foi.

Tandis que l'Angleterre applaudit généreusement aux révolutions qui bouleversent sa politique, on demandera peut-être si elle ne court point risque d'en être elle-même ébranlée. Nous ne le croyons pas. Sans doute, beaucoup d'abus y réclament encore des réformes ; beaucoup de souffrances, dans les ordres inférieurs du peuple, demanderaient une meilleure distribution de la propriété. Mais l'Angleterre est déjà en possession de moyens légaux pour marcher sans secousse à son

perfectionnement; elle n'a pas besoin des dangereux expédiens qui ont réussi à la France, mais auxquels on ne recourt jamais sans effroi. Constituée bien différemment que la France, avec une masse bien plus grande de prolétaires, avec plus de richesses, mais incomparablement plus de pauvreté, elle devrait trembler si une insurrection remettait son sort, comme il a remis celui de la France à la sagesse et à la vertu des classes ouvrières. C'est par plus de lumière, qu'elle peut porter remède aux maux qu'elle éprouve, et non par plus de courage. C'est de calme, d'ordre et de réflexion qu'elle a besoin, pour découvrir le moyen de rattacher à la propriété ces millions d'ouvriers qui vivent au jour le jour, en faisant seuls tout l'ouvrage des manufactures et de l'agriculture. Sa tâche est bien plus difficile que celle de la France, parce que le but qu'elle doit atteindre est bien plus mal défini. Mais nous espérons que, dès qu'elle connaîtra le remède, le patriotisme ne lui manquera pas pour l'appliquer; nous espérons, disons-nous, pour l'honneur de la liberté, que la France et l'Angleterre, ayant toutes deux passé par une heureuse et glorieuse révolution, n'auront jamais plus le besoin de s'y engager de nouveau.

Jetons en finissant un dernier regard sur cet avenir dont nous avons cherché à soulever le voile; il dépend de la France, si elle n'oublie point que son devoir envers l'univers est d'être unie et forte. Alors, respectée aujourd'hui pour son héroïsme, elle sera bientôt entourée d'une ceinture d'États libres, qui garantiront sa prospérité comme sa sécurité. Si elle s'agit pour avancer, sans savoir où elle veut aller; si elle change sans cesse ses institutions, et les dépositaires de son pouvoir, ce pouvoir s'évanouira entre leurs mains; au lieu de peuples alliés, parmi ses voisins, elle ne verra que des princes ennemis; elle sera appelée de nouveau à une lutte terrible; et victorieuse ou vaincue, elle n'en sortira pas sans dommage pour sa liberté.

J. C. L. DE SISMONDI.

---

DE

## LA MÉTHODE D'OBSERVATION,

APPLIQUÉE

AUX SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

---

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE.

MONSIEUR,

Il est toujours fâcheux pour un écrivain de n'avoir pas été compris ; mais cela est surtout pénible pour celui qui écrit sur la morale ou sur les lois. Dans ces matières, en effet, un faux principe en théorie conduit nécessairement à de mauvaises actions dans la pratique. Si l'auteur n'est pas accusé d'inconséquence, les reproches adressés à son ouvrage tombent presque toujours sur sa personne. Vous ne serez donc pas surpris si je vous adresse quelques observations sur l'article inséré dans le numéro de la *Revue française* du mois de mai, au sujet de mon *Traité de Législation*. Ces observations seront, du reste, étrangères aux critiques relatives au mérite littéraire ; elles ne porteront que sur le fonds des choses.

Avant de répondre au critique, je dois le remercier de toutes les marques de considération qu'il me donne, et que je lui rendrais sans doute, s'il n'avait pas eu la modestie de me cacher son nom. Il est animé pour moi d'une si grande bienveillance, qu'il ne m'attribue pas un faux raisonnement sans l'accompagner de l'assurance de sa profonde estime, et qu'il m'accable d'éloges, toutes les fois qu'il peut trouver l'occasion de m'imputer une absurdité. On sera peut-être surpris de

voir un homme doué d'un si bon naturel se résigner à montrer au doigt les fautes du prochain, pour lequel il paraît avoir une affection si sincère; mais l'étonnement cessera quand j'aurai dit que c'est un homme extrêmement attaché à la *loi du devoir*. Il avait à remplir une *tâche pénible* qui lui était imposée, dit-il, par le nom de l'auteur, et par le mérite du reste du livre; il n'a pas dû rendre compte de l'ouvrage, sans signaler une introduction dont les doctrines lui paraissent affaiblir l'empire de l'obligation morale, et ôter à la science son autorité.

Si l'on pouvait douter de la répugnance avec laquelle le critique a rempli la *tâche pénible*, une seule observation suffirait pour dissiper tous les doutes. L'ouvrage dont il dit avoir voulu rendre compte forme quatre volumes; et sur les vingt-six pages dont son article se compose, vingt-une sont consacrées à la *tâche pénible*; cinq pages ont suffi à l'analyse des onze douzièmes de l'ouvrage: c'était ici la *tâche agréable*. La loi du devoir ne permet pas de consulter ses affections.

Suivant le critique, j'ai donc professé des doctrines propres à affaiblir l'empire de l'obligation morale, et à ôter à la science son autorité. Il est à craindre, suivant lui, que l'autorité de mon nom ne serve à donner du crédit à mes principes, et c'est pour cela qu'il s'impose la *tâche pénible* de les réfuter. Ce reproche, fait par un homme qui me témoigne tant d'estime, et qui montre un si grand zèle pour la *loi du devoir*, est très-grave, tellement grave, qu'il serait difficile d'en faire un plus fort à un écrivain qui s'occupe de morale ou de législation. La question est de savoir s'il est mérité, et si, dans cette occasion, le critique n'a pas montré plus de zèle que de science. Ai-je réellement professé les doctrines qu'il m'attribue; et celles que j'ai professées peuvent-elles avoir les conséquences qu'il leur suppose? En lisant son article, il m'a paru évident qu'il ne m'avait pas compris: vous jugerez, Monsieur, si c'est sa faute ou la mienne.

Je conçois deux manières de traiter un sujet quelconque: on peut le traiter comme science, ou comme art pratique. Si

on le traite comme une science, on le considère, ce me semble, comme la connaissance d'un certain ordre de phénomènes. Quelquefois ces phénomènes ont entre eux plus ou moins d'analogie : quelquefois aussi ils dérivent les uns des autres. Si, par exemple, je veux acquérir la science de la législation, il faut que j'étudie et que je classe les diverses lois auxquelles les peuples sont soumis. Il faut que j'observe ensuite les rapports qui existent entre elles, et que je recherche les causes qui les ont amenées et les résultats dont elles ont été suivies. Si je veux étudier la morale comme science, il faut que j'observe les diverses passions qui se manifestent chez les hommes ; que j'examine les circonstances ou les faits sous l'empire desquels elles se développent, et enfin que j'en découvre les conséquences.

On procède différemment quand on considère, sous le rapport de l'art, l'une ou l'autre de ces deux branches de nos connaissances. On recueille alors les vérités ou les principes que la science a découverts ; on les convertit en règles, et ces règles servent à nous diriger dans le cours de la vie. C'est ainsi que la plupart des sciences ont fourni des procédés à tous les arts, et ont dirigé une multitude de gens qui les ignorent. Il ne faut pas conclure de là que toute règle de conduite a toujours été précédée d'observations scientifiques : il est des choses tellement simples qu'elles nous frappent, sans que nous ayons besoin de réfléchir ; il est aussi des sentimens tellement naturels, tellement énergiques, qu'ils nous entraînent avant que nous ayons eu le tems de penser.

La science, ne procédant pas de la même manière que l'art, quoiqu'elle tende vers le même but, n'a pas non plus le même langage. La première expose ou déduit ; le second donne des règles, prescrit. L'une montre la nature des choses, et observe les lois : l'autre commande, trace des devoirs. La science, telle du moins que je la conçois, ne sera long-tems connue que du petit nombre ; mais l'art de se bien conduire doit être appris à tous.

Celui qui étudie une science n'a, selon moi, que deux règles à suivre : rechercher la vérité avec l'attention et la persévérance dont il est capable ; l'exposer ensuite de la manière la plus simple, la plus claire, la plus méthodique ; s'il remplit cette double tâche, on n'a plus rien à lui demander.

Voulant traiter la législation et la morale comme sciences, j'ai dit que je procéderaï comme on procède habituellement quand on écrit sur les sciences ; c'est-à-dire que j'exposerais un certain ordre de phénomènes, que je tâcherais d'en montrer l'enchaînement, d'en faire voir les conséquences. J'ai dit que les règles en sortiraient d'elles-mêmes, et que je n'aurais même pas à parler de droits, ni de devoirs ; j'ai surtout distingué l'autorité des lois de notre nature, de l'autorité des écrivains ou des savans. J'ai démontré que la première a une puissance irrésistible ; mais j'ai dit aussi que les hommes qui s'occupent de sciences n'ont pas d'autre puissance que celle que leur donne la vérité ; ce n'est pas à eux que l'autorité appartient ; c'est aux lois dont ils ont fait la découverte. J'ai dit, en parlant des personnes qui cultivent les sciences, qu'un savant qui fait des recherches sur les causes, la nature et les conséquences des actions ou des institutions humaines, n'a pas plus d'autorité sur les peuples que n'en a sur les classes industrielles un homme qui fait des recherches sur la mécanique. L'un et l'autre, ai-je ajouté, peuvent décrire les phénomènes relatifs à la science dont ils s'occupent ; l'un et l'autre doivent exposer les conséquences d'un bon ou d'un mauvais procédé ; mais il n'appartient pas plus au premier qu'au second de parler de devoirs.

Ayant distingué la science, qui recherche des règles de conduite dans l'observation des phénomènes de la nature, de l'art, qui apprend à faire l'application de ces règles, j'ai dit qu'il appartenait aux hommes qui dirigent leurs semblables de leur enseigner leurs devoirs, de leur prescrire l'accomplissement de leurs obligations : j'ai cité parmi les personnes qui sont dans ce cas, les ministres de la religion, les magistrats, les parens.

Vous remarquerez qu'il n'est ici question que de méthode et de propriété de langage; il ne s'agit nullement du fond des choses : rien de ce qui est étranger à la méthode n'est affirmé, rien n'est mis en doute.

Le critique paraît cependant singulièrement scandalisé de ce langage. Après avoir rapporté quelques passages de mon livre, il s'empresse de rassurer ses lecteurs, en leur disant qu'il ne faut pas conclure de mes paroles *que je ne reconnais pas de devoir dans l'homme*. Il veut bien leur apprendre qu'il existe dans mon ouvrage plusieurs passages qui prouvent que je reconnais des devoirs et des droits. Il leur dit que ceux qui me connaissent personnellement n'ont pas besoin de mes paroles imprimées pour en être convaincus. Enfin il assure, qu'*au lieu du renégat*, le devoir trouverait au besoin en moi un martyr : *Impavidum ferient ruinæ*.

Je suis fort reconnaissant de la bonne opinion que le critique a de ma personne, en ayant une si mauvaise de mes opinions; je suis fort reconnaissant surtout de l'attestation qu'il veut bien en donner, après avoir rapporté des passages de mon livre qui, suivant lui, pouvaient rendre cette attestation nécessaire. Je me permettrai cependant d'observer, en passant, qu'il me donne ici plus d'éloges que je n'en mérite, et que je ne suis pas un homme aussi héroïque qu'il veut bien le dire. Si, au moment où j'écris cette lettre, j'entendais craquer fortement, je ne dis pas le globe terrestre, mais seulement les murs de la maison que j'habite, j'aurais peur; cela me paraît certain. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Le critique veut bien apprendre à ses lecteurs que je reconnais des droits et des devoirs : s'il leur avait dit que je ne conçois pas que cela puisse être mis en doute, et que mon opinion à cet égard résulte de toutes les parties de mon ouvrage, il aurait parlé avec plus d'exactitude. Cela aurait été plus obligeant, et surtout plus vrai que la citation du vers d'Horace.

Dans un des chapitres qu'il désapprouve, après avoir sommairement examiné quelques-uns des systèmes qu'on a faits

sur la morale, je m'exprime en ces termes : *Qu'on ne se hâte pas de conclure de là que, pour s'instruire dans les sciences morales, il est nécessaire de n'avoir point de règles, de mépriser la justice, de ne tenir compte d'aucun devoir. QUI POURRAIT AVOIR UNE TELLE PENSÉE ? La question n'est pas de savoir s'il faut se conformer à la justice, s'il est des devoirs qu'il faut observer, des droits qu'il faut respecter, des maximes ou des principes qu'il est bon de mettre en pratique ; elle est de savoir quelle est la meilleure méthode pour arriver à la découverte de ce qui est juste, de ce qui est droit, de ce qui est un devoir (1).*

Ainsi, dès les premières pages de mon ouvrage, j'ai annoncé assez nettement, ce me semble, que j'allais traiter une question de méthode, et que je ne concevais pas que la pensée pût venir à un homme de mettre en question s'il existe ou non des droits et des devoirs. Si le passage que je viens de citer n'était pas assez clair aux yeux du critique, il aurait pu en trouver beaucoup d'autres qui peut-être l'auraient été davantage : je pourrais en citer plusieurs, mais je pense qu'un second suffira.

« Dans tous les pays, on a beaucoup écrit contre les philosophes ; on les a accusés d'incrédulité, d'athéisme, de matérialisme, enfin de toutes les opinions qu'on a cru propres à les rendre odieux aux nations. Je n'ai point à examiner si ces reproches ont été de bonne foi, et s'ils ont été bien ou mal fondés ; mais je crois pouvoir faire observer ici que, s'il est au monde une classe d'individus à laquelle ils conviennent, il n'en est aucune qui les mérite aussi-bien que les possesseurs d'hommes. Est-il, en effet, une incrédulité plus effrayante pour le genre humain, que celle des individus qui nient l'existence de toute espèce de devoirs ? Les hommes auxquels on a reproché d'avoir affecté le cynisme dans leur impiété ont-ils jamais eu l'imprudence de soutenir qu'un père ne doit rien à ses enfans, qu'un fils ne doit rien à sa mère ? Ont-ils jamais osé publier qu'un mari ne doit rien à sa femme, ni une femme à son

---

(1) Tom. 1, pag. 9.

mari? *Ont-ils jamais dégradé les hommes jusqu'ou point de soutenir qu'un être humain n'a aucun devoir à remplir ni envers lui-même, ni envers les autres?*

« L'incrédulité qui porte sur l'existence de tous les devoirs moraux est plus funeste, et je dirai même plus impie que celle qui porterait sur une vie à venir, ou sur l'existence d'un Être suprême. Qu'importerait, en effet, la croyance dans une autre vie, ou même celle de la Divinité, à celui qui croirait en même tems qu'il n'a *aucun devoir à remplir*, ni envers lui-même, ni envers les autres, ni envers celui qui lui a donné la vie? Celui qui fait de la ruse et de la force la mesure de ses droits, et qui ne reconnaît pas d'autre devoir que celui d'obéir aux caprices d'un maître, ne dénie-t-il pas l'existence de tous les devoirs moraux, l'existence de la justice et les préceptes de toute religion? Ne dénie-t-il pas, par conséquent, l'existence de tout rapport entre l'homme et un Être suprême? En se faisant lui-même le but et le centre de tous les devoirs des hommes qu'il tient asservis, ne se substitue-t-il pas à la place, non-seulement du genre humain tout entier, mais de la Divinité elle-même (1) ? »

Ayant dit, dans les premières pages de mon ouvrage, que je ne pouvais supposer que quelqu'un mît en question s'il existe ou non des droits et des devoirs, j'ai fini comme j'avais commencé. Mais, dit le critique, si vous les admettez, vous refusez aux savans *le droit d'en parler*; et ce droit leur appartient incontestablement. J'en demande pardon au critique; mais il me fait tenir un langage qui n'est pas le mien. Il transforme en question de droit une question de méthode, ce qui certainement n'est pas la même chose. Si je disais à un écrivain qu'il doit observer les règles de la grammaire ou de la logique, et s'il me répondait qu'il a le droit d'écrire comme il lui plaît, que pourrais-je lui répondre? Rien, si ce n'est que je ne lui ai pas contesté son droit.

---

(1) Tom. iv, pag. 401 et 402.

Montesquieu pensait qu'un écrivain devait prouver les qualifications par les choses, et non les choses par les qualifications. J'ai partagé son opinion sur ce point, et c'est une des raisons qui m'ont fait penser que, pour donner la qualification de droits ou de devoirs aux choses, il fallait d'abord montrer ce que les choses sont. J'aurais cru tomber dans un cercle vicieux, si, comme tant d'autres, j'avais fondé nos devoirs sur *la loi du devoir*; il fallait donc procéder d'une autre manière. Une autre raison a déterminé le parti que j'ai pris, et cette raison tient peut-être à une disposition personnelle. Un soldat qui parle beaucoup de sa bravoure, un prêtre, de sa piété, une femme, de sa pudeur, et un agent d'affaires, de sa probité, m'inspirent en général peu de confiance. Je puis dire aussi que des écrivains qui parleraient à tout propos de leur conscience et de leur soumission à la loi du devoir ne prendraient peut-être pas le meilleur moyen de me persuader. Il est des choses qu'on fait et dont on parle peu : c'est pour cela qu'à mon avis il est des expressions dont il faut être sobre.

Convaincu que la vérité, quand elle est bien exposée, finit tôt ou tard par avoir sur les peuples une puissance irrésistible, j'ai dit que pour faire faire des progrès aux mœurs et aux institutions, il suffisait d'appliquer à la législation et à la morale la méthode qu'on suit dans toutes les sciences, la méthode d'observation. Cette méthode, ai-je ajouté, n'est point exclusive du sentiment moral (ou de la conscience); elle ne peut, au contraire, être efficace que parce qu'elle en admet ou en suppose l'existence.

Ici, le critique se récrie : il passe l'expression *admet*, mais le mot *suppose* le choque singulièrement; il y voit une incon séquence palpable. « L'analyse qui *suppose* l'existence d'un » fait, et d'un fait dont on n'a pas une idée nette et précise! » Cependant le but principal de ce premier livre est de re- » pousser *toute hypothèse*. »

J'ai dit, en commençant cette lettre, que le critique ne m'avait pas compris; j'ajouterai maintenant qu'il ne me paraît pas bien comprendre les termes de notre langue. Quand j'ai

fait observer que la méthode analytique ne peut prétendre à quelque efficacité qu'autant qu'elle *admet* ou *suppose* le sentiment moral, quel a été le sens dans lequel j'ai pris ce mot *suppose*? Je l'ai pris dans le sens qu'il a naturellement; dans celui que lui attribue le Dictionnaire de l'Académie. J'aurais également rendu ma pensée si, au lieu de *supposer*, j'avais écrit *sous-entend*. *Supposer*, dit l'Académie, *c'est poser une chose pour établie, pour reçue, afin d'en tirer ensuite quelque induction*. Sur quoi donc le critique a-t-il pu se fonder pour me faire dire que je considère le sens moral, ou, si l'on veut, la conscience, comme une pure *hypothèse*?

L'erreur dans laquelle il est tombé me paraît ici d'autant moins excusable que, s'il n'était pas clair à ses yeux que le mot *suppose* devait être pris pour *sous-entend*, il pouvait en trouver le sens naturel dans le chapitre même où il est employé. Dans ce chapitre, en effet, je tâche de faire comprendre que les lumières que nous acquérons, ou que nous communiquons par la science, seraient sans effet, s'il n'existait pas en nous un principe d'action pour nous porter vers ce qui est bien, et nous détourner de ce qui est mal. Voici les paroles mêmes dont je me suis servi :

« Le seul effet qui lui soit propre (à la méthode analytique), et qu'elle produit sans le secours d'aucun autre agent, est de faire connaître le bien et le mal qui résulte de tel action ou de telle loi. Il faut donc, pour que les connaissances qu'elle donne ne soient pas stériles, qu'il existe dans l'homme *un principe d'action* qui le pousse vers ce qui est bien, et qui l'éloigne de ce qui est mal; qui le détermine à approuver les habitudes ou les institutions utiles au genre humain, et à réprouver celles qui lui sont funestes. Si l'homme ne portait en lui-même *aucun principe d'action*, la science serait sans effet, car elle ne saurait en créer un; elle ne saurait imprimer au genre humain un mouvement qu'il n'aurait pas (1). »

---

(1) Tom. 1, pag. 101. Je dis, dans la page suivante, en parlant du sens moral : « Ce sentiment est *incoïtable*; il se manifeste par une

Comment se peut-il, je le répète, qu'ayant reconnu l'existence de ce phénomène d'une manière si nette, si positive, le critique me fasse dire que je le considère comme une pure hypothèse? Je le comprends d'autant moins que j'ai donné à cette observation plus de développemens peut-être qu'il n'étais nécessaire, et que les termes dont je me suis servi n'ont rien d'ambigu.

Le critique me dira peut-être qu'il ne suffisait pas d'admettre le fait comme positif, comme indubitable, mais qu'il fallait de plus le prouver, le décomposer, l'expliquer. Je ne partage pas son opinion à cet égard; j'en dirai la raison, en répondant à quelques autres objections de même nature.

Après m'avoir reproché la méthode d'exposition que j'ai adoptée, le critique me fait un reproche d'un autre genre; il trouve mauvais que j'aie dit qu'il appartient aux hommes investis d'une autorité quelconque de parler de *devoirs* à leurs subordonnés dans l'ordre naturel; ce mot de *devoirs*, employé par des parens envers leurs enfans, par des magistrats envers les simples citoyens, par les ministres de la religion envers les personnes de leur communion ou de leur croyance, ne lui paraît pas convenable, au moins dans mon ouvrage.

Le critique ne voit pas, il ne lui est pas possible de comprendre de quel *droit* pourraient parler de devoirs, dans mon système, le législateur, le père, l'instituteur, le mari, le ministre du culte, auxquels cependant je reconnais le *droit* d'en parler; car si je ne pars pas du *principe de l'utilité*, comme fondement de l'obligation, en tant que principe de morale, que reste-t-il au père, au mari, au législateur? Est-ce la loi positive, l'autorité, la volonté du supérieur? « Mais, ajoute le critique, la loi positive, l'autorité, la volonté du supérieur, lorsqu'elles ne se fondent, *ni sur l'utilité, ni sur l'obligation,*

multitude de faits; il est pour l'homme un principe ou une cause d'action; il contribue à former nos mœurs. Sous ce rapport, il est un des fondemens de la morale et de la législation; *il en est en quelque sorte la première cause.* »

nous craignons fort qu'elles ne se résolvent *dans la force la plus irratiónnelle et la plus brutale*. Cependant, ce n'est pas là ce que M. Comte a voulu dire. Aussi sommes-nous forcés de confesser notre impossibilité de comprendre sa pensée. »

Je suis obligé de rappeler ici une observation que j'ai déjà faite : quand j'ai parlé de la méthode et du langage qui conviennent aux sciences, je ne me suis occupé en aucune manière des *droits* des savans; cette expression, employée dans une question de méthode, m'aurait paru fort impropre. Ce n'est cependant qu'en m'attribuant des termes dont je ne me suis pas servi, et que j'aurais repoussés s'ils s'étaient présentés à mon esprit, que le critique me presse de ses objections. Otez de sa réfutation les expressions qu'il m'attribue à tort, et ses objections s'évanouissent. Mais venons au fond de la question.

Le critique ne voit pas de quel droit parlerait de devoirs un père à ses enfans, un magistrat aux citoyens, un ministre de la religion aux personnes de sa croyance, si les uns et les autres ne se fondent ni sur l'utilité, ni sur l'obligation. J'avoue que si le critique ne comprend pas ma pensée, je ne comprends pas mieux la sienne, à moins qu'il ne veuille faire entendre que je ne crois à l'existence d'aucun devoir, quand j'affirme que personne ne peut avoir la pensée de la nier.

Je ne sais quelle est l'école philosophique à laquelle le critique appartient; mais, quelles que soient ses doctrines, prétendrait-il qu'on doit procéder dans la pratique de la morale comme on procède dans l'exposition de la science? Si je veux donner à mes enfans des habitudes de tempérance, de sincérité, de candeur, de simplicité, de désintéressement, faudrait-il que je m'arme d'abord des écrits de Kant, de Reid ou de Bentham? Faudrait-il que je commence par les initier dans les secrets de la psychologie ou de l'idéologie, et que je leur notifie mon droit de leur parler de leurs devoirs, en leur exposant la théorie du juriconsulte anglais ou des philosophes écossais? Si je m'abstiens de leur enseigner ces théories, ou si je les ignore, mon autorité se résoudra-t-elle *nécessairement dans la force la plus irratiónnelle et la plus brutale*? Il faut bien

que ce soit la pensée du critique, à moins, je le répète, qu'il ne m'accuse de ne croire à l'existence d'aucun devoir.

J'observe tous les jours des magistrats qui parlent aux citoyens de leurs devoirs, et qui en exigent l'accomplissement; je vois qu'ils leur parlent au nom des lois; mais je ne remarque pas que, quelles que soient leurs théories philosophiques, ils commencent par leur exposer les doctrines du jurisculte anglais sur l'utilité, ou celle des philosophes de l'Écosse sur le devoir; je suis même très-disposé à croire que la plupart d'entre eux n'ont jamais lu deux pages de Bentham ou de Reid; faut-il dire cependant que leur autorité et celle de la loi qu'ils exécutent est la force la plus irrationnelle et la plus brutale? Je ne crois pas que ce soit la pensée du critique; mais, s'il en était ainsi, qu'a-t-il voulu dire?

Il me semble qu'il emploie des termes dont il n'a pas d'abord déterminé la valeur, et que ce défaut de précaution l'entraîne dans de singulières méprises. J'avais toujours cru, par exemple, qu'un père qui instruit ses enfans dans les pratiques de la morale, remplit lui-même un devoir, et un des devoirs les plus rigoureux. Aux yeux du critique, ce n'est pas un *devoir* que le père remplit, c'est un *droit* qu'il exerce. C'est sous le même point de vue qu'il considère l'autorité des magistrats, des ministres du culte, et enfin de tous les hommes qui exercent quelque pouvoir sur leurs semblables. Jamais chez lui il n'est question que du *droit* de parler de devoirs.

Ce n'est pas ici une simple question de mots; la différence qui existe entre nous sur ce point porte sur le fond des choses. Tout homme dont la raison a acquis un certain développement est libre de renoncer à l'exercice d'un simple droit; mais il n'est pas également libre de renoncer à l'accomplissement de ses devoirs. Je suis persuadé qu'en y regardant de près, le critique finira par être de mon avis; mais alors, il sera obligé de convenir que la plupart des mots dont il fait usage, dans les objections qu'il m'adresse, sont pris à contre-sens. Je regrette, au reste, de ne pouvoir pas répondre ici à toutes les difficultés qui paraissent avoir assailli son esprit quand il a

lu le premier volume de mon ouvrage : mais je ne puis faire dans quelques pages un traité de droit et un traité de morale.

Le critique paraît avoir une grande répugnance pour ce qu'on nomme l'*utilité* ; il avoue, avec douleur, qu'il me soupçonne d'avoir du penchant pour cette pernicieuse doctrine. Je reconnais, qu'en effet, je n'ai pas eu d'autre objet en écrivant, que de faire un ouvrage *utile* ; si c'est un mal, j'en suis coupable, et ne cherche point à m'en excuser : j'ai péché en pleine connaissance de cause. J'ai aspiré à faire un livre propre à concourir au perfectionnement des mœurs et des lois, un livre utile.

Ayant admis, comme un fait incontestable, que l'homme porte en lui-même un principe d'action qui le dirige vers ce qui est bien, et qui l'écarte de ce qui est mal, mais ayant admis en même tems que, dans un grand nombre de cas, l'homme a besoin de lumières pour distinguer ce qui est mal de ce qui est bien, et que l'instinct ne lui suffit pas toujours pour se bien conduire, j'ai dit que la science ne pouvoit pas avoir d'autre objet que de l'éclairer. Mais comment la science de la législation, par exemple, peut-elle éclairer les hommes ? En leur faisant observer les institutions qui les régissent ; en leur montrant les divers effets qu'elles produisent ; en leur faisant connaître les causes qui les ont amenées et celles qui les soutiennent. J'ai dit que, si l'on ne voulait pas que les peuples se livrassent à de vains efforts de perfectionnement, il fallait, en remontant d'un fait à un autre, arriver à des phénomènes qu'il leur fût possible de modifier (1). J'ai indiqué les principales

---

(1) Voici les termes mêmes dont je me suis servi : « En procédant ainsi (en montant d'un fait à un autre), on arrive à des faits primitifs ou à des phénomènes dont on ne trouve plus les causes ; là, il faut s'arrêter, parce qu'au-delà on ne trouve plus que des ténèbres. On peut ne pas toujours remonter jusqu'à ce qu'on arrive à *des causes inexplicables* ; mais il faut cependant, pour que les sciences ne soient pas des connaissances stériles, passer d'un phénomène à un autre, jusqu'à ce qu'on arrive à des faits qu'il soit dans la puissance des hommes de modifier. En morale et en législation, comme en toute autre science, on n'agit efficacement qu'autant qu'on agit sur des causes. » T. 1, p. 78.

causes qui, à mes yeux, exercent plus ou moins d'influence sur les institutions et sur les habitudes morales des peuples, et j'ai ajouté que, pour modifier ces institutions ou ces habitudes, il fallait en attaquer les causes. Tenter de modifier les effets aussi long-temps que les causes subsistent, ai-je ajouté, est la plus vaine des entreprises. En considérant ces causes relativement aux phénomènes qu'elles produisent, je les ai désignées sous le nom de *faits primitifs*. J'ai donné le même nom aux causes dont il nous est impossible de donner l'explication, et que nous ne connaissons que par les effets qu'elles produisent. A mes yeux ce sont là, en effet, les phénomènes *primitifs* non du monde, mais de la science dont je m'occupe.

Le critique trouve cette qualification mauvaise, mais sans en indiquer une meilleure; il doute, dit-il, qu'on puisse accepter ma définition. Suivant lui, les *faits primitifs* ne sont pas ceux dont il ne nous est plus possible de trouver ou d'expliquer les causes, mais ceux qui, *par leur nature, sont incompatibles avec l'idée d'effet dans l'ordre de la création; ceux, par exemple, dont le contraire implique contradiction*. Il aurait désiré me voir traiter des *faits primitifs* de la nature morale de l'homme, en prenant cette expression *dans sa véritable acception*. Son désir, dit-il, n'a pas été satisfait. (Pag. 221.)

Je n'ai pas eu l'intention de traiter des *faits primitifs*, en donnant à ces mots le sens absolu que leur donne le critique. J'avoue que mon intelligence ne va pas jusqu'à expliquer les faits qui, *par leur nature, sont incompatibles avec l'idée d'effet dans l'ordre de la création*. Je ne suis pas même sûr de comprendre la pensée du critique, quand, par forme d'exemple, il nous dit, que les faits dont le contraire implique contradiction sont par leur nature incompatibles avec l'idée d'effet dans l'ordre de la création. J'avoue que, quelle que soit la branche de nos connaissances que j'étudie, je rencontre à chaque pas des phénomènes inexplicables. J'avais même entendu dire que ce malheur, si c'en est un, arrive à des gens qui, sur un grand nombre de points, en savent beaucoup plus que moi. Je sais bien qu'il est des hommes qui prétendent

donner l'explication universelle de toutes choses : je ne suis point de ce nombre (1).

Voici des reproches non moins graves. Suivant le critique, je me suis arrêté à la vie *extérieure* de l'homme ; je parais n'avoir attaché une grande importance qu'à la description des *faits sensibles* de l'humanité ; les *actions extérieures* et les institutions de l'homme ont évidemment absorbé mon attention tout entière ; je ne me suis guère efforcé de pénétrer les mystères de l'âme humaine, et les secrets de la nature morale ; j'ai établi un parallélisme absolu entre les sciences physiques et les sciences morales ; j'ai affirmé que les sciences morales doivent s'arrêter tout juste là où s'arrêtent les sciences physiques ; j'ai affirmé que le champ des unes n'est pas plus étendu que le champ des autres : pour avoir le droit d'affirmer cela, *il fallait établir d'abord, sous peine de retomber dans l'hypothèse, que l'homme n'est que matière* ; et je n'ai pas prouvé que l'homme n'est que matière ; enfin, de ce que le physicien n'a rien à prescrire aux arbres et aux pierres, *j'ai conclu sérieusement que de même il n'appartient pas au moraliste et au publiciste de parler de devoirs* (pag. 21, 222 et 225).

J'en demande pardon au critique ; mais il me prête ici une série d'absurdités dont je le défie de trouver la moindre trace dans mon ouvrage ; si elles ont existé quelque part, ce n'est certainement que dans son imagination. Où donc a-t-il vu que j'ai établi un parallélisme *absolu* entre les sciences physiques et les sciences morales ? où a-t-il trouvé cette singulière

(1) Les hommes qui prétendent tout expliquer, et qui se vantent de posséder la science universelle, sont de grands admirateurs de Platon. Voici cependant ce que pensait ce philosophe de ceux qui, de son tems, manifestaient les mêmes prétentions : « Lorsque quelqu'un viendra te dire qu'il a trouvé un homme qui sait tous les métiers, qui réunit en lui seul, dans un degré éminent, toutes les connaissances qui sont partagées entre les hommes : voici, à ce que je crois, ce qu'on doit penser de celui qui tient de tels discours ; *il faut le regarder comme un imbécile qui s'est laissé duper par un charlatan.* » *De la République*, liv. x, tom. II, p. 238. de la traduction de Grou.

assertion, que les unes doivent s'arrêter exactement, et au même point que les autres, et que le champ des premières n'est pas plus étendu que celui des secondes? J'ai dit que, pour arriver à la découverte de la vérité, il n'y a qu'une bonne méthode, celle de l'observation; j'ai ajouté que la méthode est la même quel que soit l'objet auquel on l'applique; mais, loin de conclure de l'identité de la méthode l'identité des sujets auxquels elle est appliquée, j'ai précisément dit le contraire. Voici les termes mêmes dans lesquels je me suis exprimé : « Les sciences morales *diffèrent des autres par la nature des faits qui en sont l'objet*, elles ne peuvent en différer ni par la méthode, ni par la puissance qui est propre à la vérité (1). » Proclamer que les sciences morales et politiques diffèrent des sciences physiques par la nature des faits qui en sont l'objet, est-ce établir un parallélisme absolu entre les unes et les autres? Est-ce dire que le champ de celles-là n'est pas plus étendu que le champ de celles-ci?

En voyant le critique prendre des questions de méthode pour des questions de droit, j'ai commencé à soupçonner qu'il ne savait pas bien ce qu'est une méthode; ici mes soupçons se changent en certitude : il est évident, en effet, qu'il ne distingue pas la méthode des objets auxquels elle s'applique. L'erreur dans laquelle il tombe ressemble à celle d'un homme qui confondrait une procédure judiciaire, avec les faits ou les droits qu'elle doit mettre en évidence.

Le critique veut bien m'apprendre qu'un physicien n'a rien à prescrire aux arbres et aux pierres, et qu'il ne pourrait, sans abuser des mots, déduire de ses observations que les uns ont le *devoir* de croître, les autres, celui de graviter vers le centre de la terre. Ensuite, il ajoute immédiatement : *M. Comte en a conclu sérieusement, que de même il n'appartient pas au moraliste et au publiciste de parler de devoirs* (pag. 225).

Quand on attribue de pareilles extravagances à un écrivain, il faudrait, je pense, se donner quelque peine pour les

---

(1) Tom. 1, pag. 49.

prouver ; mais le critique n'y regarde pas de si près. Persuadé sans doute que de telles assertions n'ont pas besoin de preuve, il continue, et se demande, *si la conséquence est rationnelle. Oui, ajoutè-t-il, si l'homme n'est que matière ; s'il est, comme la matière, dépourvu de toute moralité, et soumis à l'empire de la nécessité.*

En lisant de pareilles observations, je marche, je l'avoue, de surprise en surprise. Le critique s'imaginera-t-il que le naturaliste, en exposant les lois du monde physique, adresse ses leçons aux arbres et aux pierres, et qu'il se propose de leur enseigner les lois de la végétation ou de la gravitation ? Ou bien supposerait-il que les hommes auxquels il s'adresse sont aussi dépourvus de conscience et de liberté que les pierres et les arbres, et qu'il n'existe chez eux aucun principe capable de les déterminer à faire un bon usage des connaissances qui leur sont données ?

Il paraît croire qu'on ne saurait faire sortir la connaissance d'aucun devoir de l'observation du monde physique, et c'est probablement pour cela qu'il me reproche un parallélisme que je n'ai pas fait. Je ne suis pas de son avis ; je suis, au contraire, bien convaincu que nos devoirs se multiplient à mesure que nos connaissances s'étendent. Du moment qu'un homme qui se destine à la pratique de la médecine, par exemple, a appris que tel remède guérit tel maux, son *devoir* n'est-il pas d'en faire l'application à ceux qui en ont besoin, et qui réclament les secours de son art ? Faut-il conclure de là, que le professeur ou l'écrivain qui expose les principes de cette science, doit commencer par faire un traité des devoirs ? je ne le pense pas : dans toutes les sciences, il est des vérités que l'on n'exprime pas, parce qu'elles sont sous-entendues ; je ne veux pas dire *supposées*, le critique m'accuserait de mettre ces vérités au rang des hypothèses.

Je me suis arrêté à la vie *extérieure* de l'homme, dit le critique, je n'ai attaché une grande importance qu'à la description des *faits sensibles* de l'humanité ; les actions *extérieures* et les institutions de l'homme ont évidemment absorbé mon attention tout entière.

Quels sont les faits que le critique entend désigner par ces mots la *vie extérieure*, et les *faits sensibles*? Veut-il parler des faits qui se passent dans nos organes physiques, ou que nous accomplissons par leur moyen? Si c'est des faits de ce genre, me reprocherait-il de n'avoir point parlé des *faits internes*? Je ne le pense pas; car, je ne saurais concevoir l'obligation de parler de la circulation du sang, de la digestion ou d'autres phénomènes physiologiques, dans un traité de législation. Il veut donc parler des phénomènes qui se rapportent à l'âme, et il trouve mauvais que je ne les aie pas distingués en faits *extérieurs* et en faits *intérieurs*, et que je n'aie pas parlé des uns et des autres.

Cette distinction se trouve, je le sais, dans un grand nombre d'écrits récemment publiés: cependant je ne l'ai pas adoptée. Si j'avais distingué les faits de l'âme ou les faits de conscience, en *intérieurs* et en *extérieurs*, le critique n'en aurait-il pas conclu que, dans ma pensée, l'âme a un *dehors* et un *dedans*; que, par conséquent, elle est étendue; et, par conséquent, matérielle? J'avais bien d'autres raisons pour ne pas m'engager dans des discussions de cette nature; je les ferai bientôt connaître.

Cé n'est pas tout: je n'ai attaché, dit le critique, une grande importance qu'aux *faits sensibles* de l'humanité. Qu'est-ce qu'il entend par ces deux mots? Voudrait-il dire que je n'ai mis de l'importance qu'aux faits *apercevables*? Si telle est sa pensée, j'avoue qu'il a raison; mais alors je voudrais bien qu'il m'expliquât comment j'aurais pu mettre une grande importance à des faits qu'il m'aurait été impossible d'apercevoir, et par conséquent de connaître. J'ai considéré les hommes dans leurs facultés intellectuelles et dans leurs facultés morales, comme dans leurs facultés physiques. Qu'avais-je à faire de plus?

Les actions *extérieures* et les institutions de l'homme ont évidemment absorbé mon attention tout entière. Ce reproche, que le critique m'adresse, lui paraît fort grave; je ne m'en justifierai pas. J'avoue qu'en effet je n'ai pas eu d'autre objet que de concourir, autant que cela dépend de moi, à donner

aux actions et aux institutions humaines toute la rectitude dont elles sont susceptibles. Mais cela est-il donc si peu de chose ? et celui qui aspire à produire un pareil résultat doit-il, à cause de cela, être signalé comme affaiblissant l'empire de l'obligation morale et l'autorité de la science ? Ne sera-t-il plus permis de concourir au perfectionnement des mœurs ou des lois, à moins qu'on ne commence par se livrer à d'obscures et stériles rêveries ?

Le critique se trompe d'ailleurs quand il prétend que les actions et les institutions de l'homme ont absorbé mon attention tout entière ; j'ai voulu de plus en connaître et en montrer les causes, en exposer les résultats. C'est à la connaissance de cet ensemble de phénomènes et de rapports qui les lient, que j'ai cru qu'il convenait de donner le nom de science. J'ai cherché à découvrir les lois de notre nature ; mais je n'ai pas cru et je ne crois pas encore qu'il soit nécessaire de dire aux hommes, à mesure que chaque loi se présente, *votre devoir est de la suivre*. Cela est sous-entendu, si non supposé.

Parmi les nombreuses questions que le critique soulève au sujet de mon ouvrage, il en fait une qui renferme une accusation assez grave. Il demande si mon éloignement pour toute autre méthode que celle que j'ai adoptée ne m'aurait pas entraîné à comprendre *dans mon animadversion*, et les méthodes que je réproûve, *et les résultats de ces méthodes*, sans me donner trop la peine de vérifier si par hasard ces résultats n'étaient pas justes, quoique découverts en tâtonnant, à l'aide d'une méthode vicieuse ? (pag. 217.) Ensuite, il cherche à me faire comprendre que les résultats ne sont pas nécessairement faux, par cela seul que la méthode à l'aide de laquelle ils ont été obtenus n'était pas irréprochable.

Il ne s'agit ici que de principes de morale, et il est bien clair qu'en me reprochant d'avoir compris *dans mon animadversion* et les méthodes vicieuses et les résultats de ces méthodes, même quand ils sont justes, il m'accuse d'avoir repoussé des vérités morales sans m'être donné la peine de les examiner. Je ne sais sur quoi cette accusation est fondée ; car le critique ne tente même pas de la motiver. Je ne crois pas qu'il existe dans

mon ouvrage une seule phrase qui puisse en avoir fourni le prétexte. Loin d'attaquer les maximes pratiques admises dans les divers systèmes que j'examine, je dis, au contraire, en parlant des doctrines des jurisconsultes, que ces maximes sont généralement bonnes (1) ; je ne dis pas un mot de celles qui sont admises dans les autres systèmes dont je parle. Comment donc le critique peut-il me reprocher de confondre les méthodes qui me paraissent défectueuses, avec les résultats de ces méthodes ?

Il prétend que j'ai mutilé les sciences de la morale et de la législation. Mais, comment les ai-je mutilées ? *En les réduisant, dit-il, à la simple description des mœurs, des habitudes, des actions et des institutions humaines.* Je lis le premier chapitre de mon ouvrage, et j'y vois (pag. 17), qu'en dégagant les sciences morales et politiques des croyances particulières à chaque religion, elles ne sont que la description des actions et des institutions humaines, *des causes physiques et morales qui les produisent, et des effets qui en résultent relativement au bien-être des hommes.* Il est clair qu'il y a ici une mutilation ; mais est-ce moi qui mutile les sciences, ou le critique qui mutile mes pensées ?

En examinant le système de M. Bentham, qui donne *l'utilité* pour base à la législation, j'ai dit qu'une science est l'exposition méthodique d'un certain ordre de phénomènes, et non le développement d'une maxime ; j'ai dit que si l'on fait d'une maxime de morale la base de la science, on s'expose à tomber dans un cercle vicieux, si le principe adopté n'était pas une idée parfaitement claire et universellement admise ; car comment raisonner avec des gens qui mettraient ce principe en question ? comment, par exemple, prouver à des législateurs qui se moqueraient du bien public et qui ne croiraient pas à l'enfer, que l'utilité générale *doit* être le principe de leurs raisonnemens ?

Cette objection, qui peut être faite contre tout système

---

(1) Tom. 1, pag. 147.

fondé sur une maxime, devient le sujet d'une accusation. Le critique me reproche de ne pas l'avoir réfutée; il aurait désiré savoir si le législateur qui préfère son intérêt à l'intérêt général a *droit* ou *tort*. Ensuite, il ajoute qu'il est fâché de se sentir obligé de reconnaître que, si j'étais pressé sur cette question, je reviendrais probablement au principe de Bentham. Cette accusation est grave; car, à ses yeux, le principe de l'utilité est un principe funeste (1).

Il est très-vrai que je n'ai pas examiné si le législateur qui se moquerait de l'utilité générale aurait *droit* ou *tort*; à mes yeux ce n'est pas là qu'est la difficulté; elle est dans la question de savoir comment il faut s'y prendre pour que les nations aient de bonnes lois, et des gouvernemens qui marchent droit. Ceci, je l'avoue, pourrait bien tendre un peu vers l'utilité, et sentir par conséquent l'hérésie; cependant, le critique se trompe quand il dit que, si l'on me pressait, j'en reviendrais à un système dont j'ai fait voir les défauts. Ses conjectures à cet égard me prouvent qu'il n'a pas compris un mot

(1) Le critique paraît être du nombre de ceux qui considèrent le principe de Bentham comme une nouveauté dangereuse. Qu'il lise Platon, et il verra que ce philosophe professait le principe de l'utilité d'une manière aussi nette, aussi positive que le juriconsulte anglais. Dans son *Traité de la République ou du Juste*, Platon dit assez clairement qu'à ses yeux, ce qui est juste et ce qui est utile aux hommes est une seule et même chose. « On a et on aura toujours raison, fait-il dire à Socrate, de dire que l'utile est honnête, et qu'il n'y a de honteux que ce qui est nuisible. » Liv. v, t. II, p. 27. Voyez aussi les pages 154, 313 et 314 du même volume. Dans son livre *Des Lois*, Platon traite les hommes qui mettent l'utile d'un côté, et le juste de l'autre, bien plus sévèrement qu'il n'a traité les possesseurs de la science universelle. « Quant à moi, dit-il, la chose me paraît aussi évidente (l'identité entre le juste et l'utile) qu'il m'est évident que la Crète est une île : et si j'étais législateur, je ne négligerais rien pour engager les poètes et tous mes citoyens à tenir les mêmes discours : je n'aurais point de châtimens assez grands, pour punir quiconque oserait dire qu'il y a des méchans qui vivent heureux, et que l'utile, l'avantageux est un, et le juste un autre. » Liv. II, t. I, p. 45, traduction de Gron. Il est bien clair que les écrivains de la nouvelle école, qui admirent Platon et condamnent Bentham, ne connaissant même pas leurs écrits.

de ce que j'ai dit sur la méthode. C'est au public à juger si c'est ma faute ou la sienne.

J'arrive à un reproche très-grave ; mais indirect. Le critique, pour me refuter, m'apprend (pag. 225) qu'il y a dans l'homme *liberté et moralité*. Cela ne va-t-il pas faire croire à ceux qui n'ont pas lu mon ouvrage, que je ne considère pas la liberté et la moralité comme des lois de notre nature, ou que du moins je ne me suis point expliqué à cet égard ? Je doute qu'une telle pensée se présente jamais à l'esprit de ceux qui auront lu les chapitres où j'expose les effets du despotisme et de l'esclavage domestique. Quand on réfute un écrivain, il faudrait tâcher de ne pas lui imputer, même indirectement, des opinions flétrissantes, diamétralement opposées à celles qu'il a publiquement manifestées, surtout quand il n'a jamais donné le droit de mettre ses écrits en opposition avec sa conduite.

Suivant le critique, j'aurais dû traiter des faits incompatibles avec l'idée d'effet dans l'ordre de la création ; j'aurais dû décrire l'âme humaine, les conditions de sa nature, les principes qui régissent son activité (pag. 221, 225 et 227) ; et je n'ai rien fait de tout cela. J'avoue qu'en effet, je ne suis pas remonté à la création pour y observer les faits primitifs ; je n'ai point décrit l'âme humaine ; je n'ai point déterminé les conditions de son existence ; je n'ai pas décrit les principes qui régissent son activité.

On pourrait faire sur ces remarques diverses questions ; je n'en ferai qu'une ; mais celle là pourrait me dispenser d'en faire et d'en examiner d'autres. Ce que le critique m'accuse de n'avoir pas fait est-il possible ? Si cela n'était pas dans l'ordre des choses possibles, y aurait-il de la justice à me reprocher de ne l'avoir pas fait ? Je suppose bien que le critique ne me demande que ce qu'il croit exécutable ; cependant, je lui conseille d'en tenter lui-même l'exécution, avant de se prononcer à cet égard. Qu'il songe bien surtout, s'il en vient à l'expérience, qu'il s'agit de décrire des êtres *immatériels*, des faits *non sensibles*, et qu'il les représenterait mal avec des signes matériels, grossiers, sensibles. Enfin, qu'il n'oublie pas qu'il

ne s'agit pas ici de faire de la poésie, mais de la science, et que par conséquent les images, les comparaisons, le langage figuré doivent en être bannis. Si, après avoir rempli ces conditions, il exécute, en langage intelligible, ce qu'il me reproche de n'avoir pas exécuté, je reconnaitrai que j'ai eu tort, et je m'empresserai de profiter de ses découvertes.

Le critique paraît persuadé, et il n'est pas seul de cette opinion, qu'il n'est point de questions insolubles pour les sciences; il veut qu'on ait une réponse pour toutes les demandes, et que cette réponse satisfasse toujours la curiosité de ceux à qui elle est adressée. Je suis si loin de partager son opinion à cet égard, qu'à mon avis savoir ignorer est une des premières conditions de toute science; je suis convaincu, et l'expérience de chaque jour me confirme dans ma conviction, que nous sommes environnés de toutes parts d'impenétrables mystères; je ferai volontiers ma devise du mot si connu et si méprisé d'un de nos philosophes : *Que sais-je?* Et ce n'est certes pas d'aujourd'hui que je sens la nécessité de mettre des bornes à notre curiosité; je l'ai reconnue dès les premières pages de mon livre; lorsqu'en 1821 je fus appelé à donner un cours de législation, ce fut une des premières vérités que je m'efforçai d'inculquer dans l'esprit de mes élèves; enfin, dans le cours que j'ai donné il y a deux ans, c'est par là que j'ai commencé. Je sais bien que des esprits audacieux ou inexpérimentés ne craignent pas de se lancer dans un océan de conjectures; mais je sais bien aussi que, sur cette mer dangereuse, plus d'une réputation a fait naufrage.

Beaucoup d'autres avant moi ont écrit sur la législation, et ils n'ont pas jugé nécessaire, soit de traiter d'abord des faits incompatibles avec l'idée d'effet dans l'ordre de la création, soit de décrire l'âme humaine, les conditions de sa nature, les principes qui régissent son activité. Je ne crois pas cependant que le critique leur reproche *d'affaiblir l'empire de l'obligation morale* et l'autorité de la science; comment ce qui n'est pas un sujet de blâme dans leurs livres, serait-il donc une cause de condamnation dans le mien?

En me reprochant de n'avoir pas traité des faits incompatibles avec l'idée d'effet dans l'ordre de la création, le critique n'aurait-il pas voulu m'accuser indirectement d'athéisme? N'aurait-il pas voulu cacher une imputation de matérialisme, sous le reproche qu'il me fait de n'avoir pas décrit l'âme humaine, ni les conditions de son existence? Enfin, n'aurait-il pas voulu m'attribuer la dénégation de la conscience, quand il m'a fait considérer le sens moral comme une hypothèse? Je voudrais écarter de pareilles idées, car je ne saurais les admettre, sans admettre en même tems que ce n'est ni de la critique ni de la science qu'il a voulu faire. Et, cependant, elles assaillent mon esprit malgré moi, quand je vois qu'il signale ce qu'il appelle mes doctrines comme affaiblissant l'empire de la morale; quand je vois, surtout, le soin qu'il prend, après m'avoir attribué un raisonnement absurde que je n'ai pas fait, de déclarer que la conséquence est rationnelle, *si l'homme n'est que matière, il est, comme la matière, dépourvu de toute moralité*; mais que je n'ai pas démontré que l'homme n'est que matière.

Quand Montesquieu publia l'*Esprit des Loix*, ses ennemis lui reprochèrent de n'avoir parlé ni du péché originel, ni de la grâce. Le reproche ne pouvant être réfuté, les dévots ne manquèrent pas d'en conclure que l'auteur ne croyait ni à l'un ni à l'autre. Le critique m'accuse de n'avoir pas traité de la cause première dans l'ordre de la création, et de n'avoir donné la description ni de l'âme, ni des conditions de sa nature, ni des principes qui régissent son activité. Je conviens qu'en effet je n'ai pas donné cette description, mais, quelles conséquences veut-il en faire tirer?

Montesquieu se justifia en disant que, s'il avait parlé du péché originel, on aurait pu lui reprocher de n'avoir pas parlé de la rédemption, et ainsi, d'article en article, à l'infini. Ne pourrais-je pas dire aussi que, si j'avais traité des faits primitifs dans l'ordre de la création, et donné une description de l'âme et des conditions de sa nature, on m'aurait reproché de n'avoir pas traité de la fin du monde, et de n'avoir pas

décrit les peines et les récompenses de la vie éternelle ?

L'auteur de *l'Esprit des Lois* ajouta qu'ayant traité un sujet immense il avait été obligé d'omettre quantité de choses qui appartenaient à son sujet, et qu'à plus forte raison il avait omis celles qui n'y avaient point de rapport. Si j'avais recours à une pareille excuse, le critique n'y verrait-il pas un nouveau motif d'accusation ?

Mais quel est au fond le différent qui nous divise ? Le voici. Je suis convaincu que, par leur propre nature, les nations tendent vers ce qui est bien, et s'éloignent de ce qui est mal ; mais qu'elles ne voient pas toujours la bonne voie, et qu'elles ont besoin de la chercher pour la trouver. Il ne s'agit donc, suivant moi, que de les éclairer pour les faire marcher droit : il suffit de leur faire connaître la nature, les causes et les conséquences de leurs actions et de leurs institutions, pour les déterminer à se bien conduire. Quand elles posséderont ces connaissances, elles sauront ce qu'elles doivent faire et ne pas faire, sans qu'on ait besoin de le leur dire ; leur conscience ou leur sens intime leur fera discerner nettement ce qui est et ce qui n'est pas un devoir ; elles posséderont les connaissances que les sciences de la législation et de la morale peuvent donner.

Suivant le critique, cela ne suffit pas. Il faut d'abord apprendre aux hommes qu'ils ont une conscience ou un sens moral, ce qui, à mon avis, est aussi nécessaire que de leur enseigner qu'ils ont des yeux, quand on veut leur apprendre à lire. Il faut ensuite leur montrer un à un les élémens dont la conscience se compose, ce qui est propre à donner à un homme le discernement du bien et du mal, comme la connaissance du mécanisme de l'œil est propre à lui donner une bonne vue. Il faut de plus leur donner, en termes clairs et positifs, une bonne description de l'âme, des conditions de son existence et des principes qui régissent son activité, et leur faire bien remarquer les différences qui existent entre ces phénomènes et ceux qu'on désigne sous le nom de *faits de conscience*. Il faut leur donner en outre un traité des *faits primitifs*, c'est-à-dire des faits qui sont incompatibles avec l'idée d'effet dans l'ordre de

la création. Enfin, il faut leur dire ce qui est et ce qui n'est pas un devoir, de peur que, par caprice, leur sens moral ne s'avise de se taire quand il devrait parler, et accompagner tout cela d'éloquentes exhortations.

Il est bien clair qu'il existe quelques différences entre ces deux manières de concourir au perfectionnement des mœurs et des lois. Je suis convaincu que la simple exposition de la vérité exerce à la longue sur les nations une influence immense, et que leur sens moral les dirige bien quand elles sont éclairées, et qu'elles ne sont entraînées par aucune mauvaise habitude. Le critique semble avoir moins confiance dans la force de la vérité, dans la puissance des lois de notre nature, que dans l'autorité des savans ; il revendique au profit de ceux-ci la force que je reconnais à la conscience humaine, et il se fait le défenseur de leurs *droits*, auxquels j'avoue que je n'avais pas pensé. Il n'a pas non plus la même confiance que moi dans le sens moral ; car il veut qu'on le prouve et qu'on le rappelle sans cesse aux hommes, ce qui suppose qu'ils peuvent l'oublier, ou ne pas y croire. Il pense aussi que, pour se déterminer, ce sens a besoin du secours des orateurs, puisqu'il nous donne jusqu'aux formules à l'aide desquelles on peut l'exciter.

Je ne déciderai pas laquelle de ces deux manières est la plus conforme à une bonne méthode : c'est une question dont j'abandonne la solution aux hommes qui s'occupent de sciences morales ; mais, quelle qu'elle soit, il sera toujours évident que ma croyance dans la tendance des hommes à remplir leurs devoirs est au moins aussi ferme que la sienne.

Je ne sais si le critique s'est ou non livré à l'étude de la morale et de la législation ; l'étonnement que lui a causé la lecture du premier volume de mon ouvrage me permet d'en douter ; s'il s'en était occupé, il aurait vu que la manière dont je crois qu'il convient de traiter ces sciences est loin d'être nouvelle. Qu'il lise donc les écrivains qui ont traité de la théorie de la morale ou de celle des lois, depuis Aristote jusqu'à Montesquieu, et il verra si, à chaque pas qu'ils ont fait, ils ont

cru nécessaire de dire, *ceci est un devoir, cela est un droit*. Je doute que le mot *devoir* soit prononcé une seule fois, soit dans le *Traité de Morale d'Aristote*, soit dans l'*Esprit des Lois*. Dans le dernier de ces deux ouvrages, on ne trouve pas un seul petit chapitre consacré à l'exposition de la théorie du devoir : à peine le mot s'y trouve-t-il accidentellement. Quel sujet de scandale pour le critique, s'il fait jamais une pareille découverte !

Le critique présume que, reponssé par les formes de certains systèmes, non entièrement satisfait par d'autres, j'ai voulu secouer en même tems le joug de tous, et marcher dans une voie nouvelle. « Mais, ajoute-t-il, avant de prendre ce parti, a-t-il examiné à fond, et sans aucune préoccupation de pensée, *tout ce qu'on avait fait avant lui*? *Le lecteur en jugera* (p. 254). » Voilà le grand secret mis au jour : je n'ai pas fait consister la science des mœurs et des lois dans la connaissance d'une obscure métaphysique ; je n'ai pas suffisamment étudié les doctrines de quelques-uns de nos docteurs ; je ne me suis pas laissé enrégimenter sous leur bannière. De là ces nombreuses altérations faites à mes pensées pour en faire résulter des accusations indirectes de *matérialisme* et d'*athéisme*. Si le critique m'a épargné l'imputation de *sensualisme*, c'est assurément par bonté d'âme, et pour ne pas me perdre complètement aux yeux de ses lecteurs.

Le critique se trompe toutefois, s'il croit que je ne connais rien de ce qu'a publié son école : j'en ai bien lu quelque chose, et même, puisqu'il faut le dire, des volumes tout entiers, ce qui n'arrive guère à personne ; mais s'il fallait rendre compte de ce que j'y ai appris, en fait de science, j'avoue que je serais fort embarrassé. Mais puisque nous en sommes aux aveux, le critique lui-même aurait-il examiné à fond ce qu'on avait écrit avant l'apparition de l'école nouvelle ? N'aurait-il pas cru sur parole les docteurs qui, du haut de leur chaire, ont proclamé *qu'ils en avaient fini* avec les écrivains du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècles, et même avec une bonne partie de ceux du xix<sup>e</sup> ? Si, comme beaucoup d'autres jeunes

gens, il s'en est rapporté à eux cet égard, qu'il lise quelques uns de ces écrivains avec lesquels il semble croire qu'on en a depuis si long-tems fini : il y apprendra ce que c'est qu'une méthode, et comment, quand on écrit, on peut donner de la précision à son langage. Qui sait même si, après les avoir lus, il ne sera pas tenté de dire à ses maîtres :

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

Il est tems de mettre un terme à cette discussion; qu'il me soit permis cependant d'ajouter encore une réflexion. Le critique, qui attaque si vivement le premier livre de mon ouvrage, celui dans lequel j'expose la méthode qu'il convient de suivre quand on traite des sciences morales, fait des autres parties, mais surtout du dernier volume, un éloge que je crois exagéré. Cependant que trouve-t-on dans ce dernier volume? on y trouve l'application rigoureuse, à un sujet qui n'avait pas été complètement traité, de la méthode exposée dans le livre premier. Or, si l'on ne prouve pas que j'ai été infidèle à la méthode, il faut qu'on reconnaisse ou qu'elle est bonne, ou que tout l'ouvrage est mauvais; il est impossible, en effet, de partir d'une base fautive et d'arriver à des résultats vrais, sans tomber dans l'inconséquence. Ce qui est mauvais en théorie ne saurait être bon dans l'application; mais aussi ce qui est bon dans l'application ne saurait être vicieux dans la théorie. Comment le critique n'a-t-il donc pas vu qu'en faisant l'éloge du dernier volume, après avoir condamné le premier, s'il ne pouvait pas me convaincre d'inconséquence, il était lui-même inconséquent? Au lieu de s'attacher aux choses, il n'a couru qu'après des mots; il a réfuté les idées qui se trouvaient dans sa tête, au lieu d'examiner celles qui sont dans mon ouvrage. « Ainsi, déclamant en l'air, et combattant contre le vent, il a remporté des triomphes de même espèce (1). » Ce malheur, je le sais, n'arrive que trop aux jeunes gens qui s'avisent d'écrire sur des matières qui ne sont pas de leur âge; mais quand on

---

(1) Montesquieu, Défense de *L'Esprit des Loix*.

veut absolument parler de ce qu'on n'est pas sûr de savoir, faudrait-il du moins consulter des amis éclairés, avant que de publier ses pensées.

Le critique, en attaquant les doctrines qu'il m'a prêtées, a rempli, dit-il, un devoir pénible ; c'est aussi pour remplir un devoir que je lui ai répondu. Les principes que j'ai exposés dans mon ouvrage ne sont pas différens de ceux que j'ai professés dans des cours publics : or, je n'ai pas dû laisser croire aux hommes qui m'avaient honoré de leur confiance, que j'en ai abusé en professant des doctrines propres à affaiblir l'empire de la morale et l'autorité de la science. L'Académie française a jugé mon ouvrage utile aux mœurs ; et elle a rendu cette décision à l'unanimité, puisque la seule voix qui s'y soit opposée n'a fait aucune objection ni sur la tendance morale du livre, ni sur la vérité des principes qu'il renferme. Je ne devais pas laisser croire, par mon silence, non-seulement que je m'étais trompé, mais que j'avais entraîné dans l'erreur un corps qui jouit à tant de titres de la confiance publique, et qui renferme un si grand nombre d'hommes éclairés. Enfin, je suis intimement convaincu que la méthode que j'ai adoptée, mais dont l'invention ne m'appartient pas, est le moyen le plus propre à faire avancer les sciences morales, et à garantir les jeunes imaginations des obscurs systèmes qui menacent de les troubler. Les motifs qui me firent adopter cette méthode m'imposaient donc l'obligation de la défendre, et de repousser des attaques dont l'effet le moins mauvais ne peut être que d'obscurcir ce qui est clair.

Charles COMTE.

P. S. Cet article devait paraître il y a près de trois mois : diverses circonstances en ont retardé l'insertion dans la *Revue Encyclopédique*.



## DE L'ABOLITION GRADUELLE DE L'ESCLAVAGE

DANS LES COLONIES EUROPÉENNES,

*Et notamment dans les colonies françaises,**Considérée à la fois dans l'intérêt des esclaves, des maîtres, des colonies et des Métropoles.*

## SECOND ARTICLE.

(Voy. *Rev. Enc.*, t. XVI, p. 52.)

L'histoire de cette question est l'histoire de toutes les questions de justice et d'humanité. Quand elles ont été proposées, elles ont rencontré un nombre considérable d'opposans; et, lorsque leurs effets ont été bien connus, elles ont obtenu l'assentiment universel.

(PHILIPS, *Discours à la Chambre des Communes*, session de 1826.)

Après avoir, dans la première partie, constaté ce qu'est, en *point de droit et de fait*, la condition actuelle des esclaves dans les colonies européennes, nous considérerons successivement, dans celle-ci, les résultats moraux et matériels d'un tel état de choses : 1° en ce qui concerne les esclaves; 2° en ce qui concerne les maîtres; 3° en ce qui concerne les colonies; 4° en ce qui concerne les métropoles. Nous prouverons que, sous tous ces divers rapports, l'esclavage n'est pas moins condamné par le bon sens et la morale : nous démontrerons ensuite qu'il n'est pas, comme on le croit généralement, la condition nécessaire de l'existence des colonies.

I. *En ce qui concerne les esclaves.* Les colons ont souvent

combattu les adversaires de l'esclavage, en opposant la condition des noirs dans les colonies à celle des paysans dans quelques contrées de l'Europe; et comme, tout balancé, ils n'ont pas hésité à déclarer les premiers beaucoup plus heureux que les second, il en est résulté que nous aurions tort d'aller si loin chercher des misères à adoucir et à réparer, quand nous en avons auprès de nous de plus pressantes encore. Peu de mots suffiront pour prouver combien de telles assertions sont inexactes et peu sincères.

Il est bien vrai que l'état des classes laborieuses, dans plusieurs parties de notre Vieux-Monde, laisse encore beaucoup à désirer. A peine échappés aux agitations sanglantes, aux guerres acharnées, aux pesantes servitudes du moyen âge, les habitans des campagnes sont encore, en plusieurs pays, il faut l'avouer, dans la situation la plus pénible. Ce n'est qu'au moyen d'un travail rude et excessif qu'ils parviennent à subvenir à la plus chétive existence. Le fisc saisit avidement la plus forte portion de leurs salaires, et les contraint à supporter des privations de toute espèce. Au sein des prodiges du luxe et des arts, leur sort fait pitié; et néanmoins, combien un tel sort est encore préférable à l'esclavage!

Sans doute, si l'homme n'avait pas d'autre destination ici-bas que celle de vivre, l'esclave d'un bon maître pourrait être considéré par exception (car la nature même de l'esclavage veut *qu'un bon maître soit une exception*) comme plus heureux que le paysan libre d'un pays où la société est encore mal organisée. Il le serait, en effet, comme être vivant; mais ce n'est point là la vie humaine. Tout démontre que l'homme existe bien réellement pour développer, sans entraves, ses facultés intellectuelles, pour devenir membre libre de la société, à laquelle il doit un tribut à la vérité, mais un tribut dont il peut choisir à son gré l'espèce, selon les dispositions de sa nature individuelle. Telle est évidemment la loi de l'humanité; et voilà pourquoi, d'un pôle à l'autre, un secret instinct a révélé aux hommes cette vérité dont l'expression est devenue vulgaire, que *la liberté est le plus grand des biens*.

La condition du paysan est quelquefois misérable, sans doute; mais que de circonstances peuvent y apporter quelque adoucissement ! Il travaille beaucoup, mais il est maître de limiter son travail : son salaire est faible, mais ce salaire est une dette qu'il peut exiger, non une concession qu'on peut lui faire et lui retirer. La fortune l'a mal partagé ; mais la justice lui tend la main, et elle le traite à l'égal des riches et des puissans. Comme père, comme époux, comme possesseur de sa chose, il ne connaît que Dieu et la loi commune à tous ; et, si les charges qu'il paie à l'État lui sont pesantes, du moins peut-il se dire sujet ou citoyen de cet État. C'est peu ; son sort lui paraît-il intolérable ? mille voies lui sont ouvertes pour en changer. Le monde est devant lui ; si les montagnes lui déplaisent, il descend dans les plaines, il franchit les barrières des cités ; là l'industrie l'appelle dans ses ateliers ; l'église le reçoit dans ses milices, l'armée dans ses rangs. Il arrive à tout dans ces carrières diverses. Il est apte à posséder toutes les richesses, tous les titres, toutes les grandeurs !

A quel immense intervalle se trouve l'esclave d'une pareille situation ! En payant son prix, comme denrée, le maître n'a pas seulement acheté sa personne ; il a acheté ses volontés, ses désirs, ses pensées, son être moral tout entier, en un mot. Il ne s'appartient plus, il n'est plus à lui, il n'est plus lui. Il travaille autant que son maître le veut, et ne se repose que quand il lui plaît. Il cultive comme le bœuf labouré. Le hasard l'a attaché à un champ de cannes, à une rizière, à une plantation d'indigo ; il doit y mourir, et jamais le mode de son travail ne pourra changer, à moins que le maître ne le juge convenable à ses intérêts. Quand son ardeur s'éteint, le fouet la ranime ; pour salaire, il a la subsistance et l'abri, réglés à la volonté de son maître. Il ne peut boire, manger, dormir, être vêtu que comme l'entend ce maître. Le voilà dans le sein de l'habitation ; au dehors, il est sans cesse poursuivi par la double ignominie attachée à son état d'esclave et à la couleur de sa peau. On l'injurie, on le frappe à plaisir, pourvu qu'on soit blanc. Il n'y a de réprimés

que les torts qu'il peut faire aux autres. L'ordre de chose est toujours, en ce qui le concerne, absurde, incohérent et contradictoire; il est hors du droit commun, et toutes les obligations sociales l'enchaînent; on le reconnaît homme, et on lui refuse le droit de se défendre contre un homme; il possède et il est possédé; son pécule lui appartient, et ses enfans ne lui appartiennent pas; on nie sa moralité, sa conscience, et il y a pour lui des devoirs et des délits; on le dégrade de la dignité d'être raisonnable, on l'assimile aux êtres privés de discernement, et on le punit avec plus de rigueur que ceux en qui l'on suppose la connaissance du juste et de l'injuste. Placé sous de telles conditions, on peut dire qu'il n'est, ni dans la société, ni dans l'État, ni dans la cité; qu'il n'est pas même dans la famille, dont il peut toujours être séparé et banni à la volonté du maître!... C'est là celui qu'on prétend comparer aux paysans d'Europe! Il est maintenant facile d'apprécier la valeur d'un semblable parallèle.

Développons mieux encore les vices de cette institution, si monstrueuse et si funeste, lors même que la raison et l'humanité ont tâché d'en atténuer les résultats.

L'expérience a prouvé que rien ne peut être aussi nuisible au bon ordre de la société que l'existence d'une loi double, en quelque sorte, et qui se partage une population vivant sur le même sol. Les vices d'un semblable état de choses sont manifestes; il y a privilège légal en faveur des uns, et oppression légale à l'égard des autres. Dès lors la communauté est en état permanent de guerre; elle se compose de deux fractions essentiellement ennemies, dont l'une tend sans cesse à affermir le joug qu'elle fait porter, et l'autre à briser le joug qu'elle porte. Le lien social n'est plus dans cet intérêt commun qui fait marcher toutes les classes vers le même but; il est dans la force matérielle qu'une circonstance quelconque peut déplacer. La loi, n'étant plus en harmonie avec l'équité, a perdu sa sanction, et se présente sous l'aspect d'une volonté capricieuse, que chacun croit avoir le droit de mettre à l'écart, quand il peut le faire avec impunité. On n'appelle or-

ganisation un pareil système que par un abus étrange des mots. C'est, à le bien prendre, une véritable désorganisation consacrée en droit, c'est-à-dire, tout ce qu'il peut y avoir de plus insensé. L'histoire est là pour nous apprendre les maux qui en découlent, et toutes les nations civilisées sont tellement convaincues qu'une loi égale pour tous est le premier des besoins, que leurs efforts tendent particulièrement à introduire ce principe dans leurs constitutions politiques.

Or, il est de la nature même de l'esclavage que, partout où il existe, il y ait une loi spéciale qui ne concerne que les esclaves, une autre loi spéciale qui ne soumette que les hommes libres; tel est aussi, nous l'avons vu, le système régnant dans les colonies. Bien plus, là, comme nous le montrerons ailleurs, on peut reconnaître dans la législation une troisième loi qui régit ceux qui, bien que libres, n'ont pas l'honneur d'être de pur sang européen...: ne parlons ici que de la loi spéciale qui concerne les esclaves, et examinons les caractères du système qu'elle consacre.

Nous disons que ce système est essentiellement contraire à l'équité, véritable base et principe conservateur de la société civile. En effet, il établit, comme règle fondamentale, qu'un homme, moyennant la nourriture et l'entretien le plus chétifs, peut exiger d'un autre homme le travail forcé de sa vie entière, et il est bien évident que ces obligations respectives seraient encore hors de toute proportion, quand même il ne faudrait pas ajouter à la part de l'esclave le sacrifice de toute liberté physique et morale, l'abandon de ses droits comme époux et comme père, la soumission aux châtimens corporels, etc. S'il est vrai, comme le croit Malouet (1), qu'il s'établit une espèce de pacte entre l'acheteur et l'acheté, n'est-ce pas là manifestement le plus injuste et le plus vicieux qui puisse avoir lieu entre des contractans; et quand le législateur vient pour en affaiblir les résultats; quand, par exemple, il impose au maître l'obligation de laisser à son esclave le pro-

---

(1) Mémoire, etc., pag. 19.

duit du travail de quelques jours ou de quelques heures, quand il lui défend de vendre les enfans de cet esclave au-dessous d'un certain âge, etc., ne fait-il pas ainsi l'aveu de l'iniquité radicale de la convention ?

De ce que ce système n'a pas l'équité pour base, il suit qu'il est nécessairement fondé sur la violence. En effet, nulle part on n'a besoin d'user de contrainte pour faire des agriculteurs ; mais il faut un fouet et des chaînes, partout où l'on veut avoir des esclaves. Que l'esclavage soit, de tout point, fait et maintenu par la violence ; que la législation ait pour objet principal de la légaliser, et que cette violence légalisée soit sa véritable garantie, c'est ce qu'on ne saurait contester, si l'on se reporte au tableau que nous avons offert, à tous ces traitemens auxquels on ne peut, sans une sorte de honte, voir des hommes être soumis, à cet ensemble de dispositions cruelles, reconnu indispensable pour maintenir *une juste subordination et un salutaire effroi* parmi les esclaves. Nous avons exposé, sans commentaire, cette portion des lois coloniales ; nous ne l'examinerons point ici en détail. Assurément, il est bien difficile que les personnes, même les moins familiarisées avec les questions de pénalité, n'y aient pas vu la violation constante de tous les principes d'après lesquels la raison et l'humanité veulent que la matière soit réglée. Rappelons simplement les peines portées contre les *coups ou menaces adressés aux blancs*, la  *mutilation des animaux*, la *désertion*, délit que Montesquieu a déclaré ne pouvoir comprendre, quand il est imputé à un esclave, etc. (1).

Ouvrage d'injustice et de violence, comment ce système légal pourrait-il être réellement efficace, en ce qu'il renferme de garanties pour la personne des esclaves ? Comment deviendrait-il véritablement protecteur à l'égard de ceux envers qui il est si barbare ! cette assertion que la loi coloniale est presque toujours sans efficacité, quand elle est en faveur des esclaves, avait déjà été énoncée, et l'on peut être frappé de sa justesse

---

(1) MONTESQUIEU, *Esprit des Loix*. Liv. xv, ch. 11.

en voyant que, presque partout et notamment dans nos colonies, il a fallu sans cesse reproduire tout ce que les actes avaient présenté de favorable aux noirs depuis l'origine même des établissemens, et toujours avec la même inutilité, au dire de plusieurs écrivains recommandables et bien instruits. Le fait a paru tellement constant qu'on a quelquefois prétendu que ce n'était pas en réalité chose praticable que de vouloir intervenir entre le maître et l'esclave, qu'on ne pouvait arriver de la sorte qu'à un résultat nuisible à l'un ou à l'autre, et souvent même à tous les deux; quoi qu'il en soit de cette opinion tour à tour invoquée par les adversaires et par les partisans de l'esclavage, il est facile de comprendre que c'est précisément parce que le système est vicieux, dans toutes ses parties, qu'on craint davantage d'y toucher. On a peur que la moindre atteinte ne fasse chanceler et tomber en ruine un édifice assis sur de telles bases, voilà pourquoi, quand quelques améliorations sont accordées aux esclaves, une secrète inquiétude qu'elles ne soient bientôt tournées contre les maîtres porte à statuer de telle sorte qu'en définitive ceux-ci sont toujours à peu près libres d'agir comme il leur plaît. Il ne manque rien à la loi que ce qui fait qu'elle est exécutée, et elle ne l'est point.

Un système présentant les caractères que nous venons de déterminer doit nécessairement opérer l'entière dégradation morale de l'individu qui s'y trouve soumis. C'est assurément un fait qui ne peut être contesté que l'état d'abrutissement, analogue en quelques points à celui des peuplades non civilisées, dans lequel la race noire a été généralement maintenue dans les colonies. Ce fait n'est pas contesté par les colons eux-mêmes. Seulement ils refusent d'attribuer le résultat à sa véritable cause; ils prétendent que les noirs sont dégradés comme noirs, tandis que l'évidence nous montre qu'ils ne le sont que comme esclaves, et que l'esclavage est la source unique des imperfections morales qu'on affirme être natives en eux.

Ici se présente la question de *l'infériorité de la race noire*

comparée à la race blanche, question long-tems débattue avec gravité, et qui ne nous arrêtera qu'à peine, parce que le tems l'a rendue presque ridicule. On fonde cette infériorité du noir sur les différences organiques qu'il présente, sur la couleur de sa peau, ses cheveux laineux, ses lèvres épaisses, etc. Mais, de ces caractères constitutifs d'une organisation physique autre que celle des blancs, comment peut-on induire l'inégalité nécessaire du développement moral et intellectuel ? Quant aux nuances de la peau, nous voyons qu'elles sont variées à l'infini sur le globe, du noir au Blanc, du rouge au jaune. Selon l'explication la plus probable, le phénomène de couleur s'effectue entre l'épiderme et les tissus. Or, quel rapport peut-il y avoir entre l'intelligence humaine, cette noble émanation de la divinité, et une peau faite de manière à réfléchir ou à absorber tous les rayons lumineux ? Nous pourrions en dire autant de la nature des cheveux ; et quant à la formation de la tête, caractère plus essentiel à la vérité, nous ferons remarquer d'abord qu'elle est bien loin d'être identique chez toutes les tribus noires ; que, dans la même peuplade, elle varie souvent, suivant les individus, de même que parmi les blancs, et qu'après tout, de l'aveu des auteurs, il ne faut pas attacher une trop grande importance à l'ingénieuse théorie de l'angle facial de Camper et de Cuvier (1).

Les lumières physiologiques s'unissent aux croyances religieuses pour reconnaître l'unité du type primitif de l'espèce humaine. Si, par suite des bouleversemens que le monde a subis, les diverses fractions de l'humanité, placées sous des conditions climatiques et hygiéniques différentes, ont éprouvé certaines modifications dans leur organisation physique, d'où vient qu'on en conclurait que quelques-unes sont essentiellement inférieures aux autres, surtout quand on ne voit pas que

---

(1) On peut consulter, pour les développemens relatifs à l'aptitude des noirs, à leurs travaux intellectuels, etc., l'ouvrage curieux et instructif de M. GRÉGOIRE, intitulé : *De la Littérature des nègres*. Paris, 1810. 1 vol. in-8°.

l'espèce ait été altérée par ces modifications. Or, c'est bien le cas pour les noirs, en qui l'on reconnaît généralement une vigueur, un perfectionnement singulier des sens, et, comparativement aux blancs, une grande supériorité de forces physiques, supériorité qui a causé tous leurs maux, en les faisant préférer pour les cultures coloniales.

Rien donc peut-il être plus absurde que de prétendre que les noirs sont, comme noirs, et de toute nécessité, dégradés et vicieux; qu'ils sont, de leur nature propre, menteurs, pillards, impudiques, crédules et superstitieux, empoisonneurs, adonnés à la magie, incapables d'instruction et de comprendre les devoirs sociaux, etc., et qu'il faut toujours avoir la main haute avec eux, si l'on veut réprimer des penchans sur lesquels leur raison, toujours dans l'enfance, ne peut rien?

Et pourtant, combien de fois de semblables allégations ont-elles été renouvelées avec une étrange assurance? Tout récemment encore, n'a-t-on pas vu, à la Jamaïque et dans les autres îles, lorsqu'il s'est agi d'accorder aux esclaves la faculté de porter témoignage devant les cours de justice, de longues discussions, de minutieuses enquêtes s'établir pour décider si les noirs sont susceptibles d'arriver à la notion de la valeur du serment? Quel pitoyable aveuglement! une faculté accordée en Europe à l'individu placé le plus bas dans l'échelle sociale, au paysan le plus stupide, on la refuse, dans les Antilles, à un homme que son génie naturel porterait peut-être, s'il pouvait passer un bras de mer, à la tête d'une armée ou dans les rangs d'un sénat!

Parmi les colons eux-mêmes, cependant, quelques-uns qui ont bien observé et bien connu les noirs se sont attachés à justifier leur caractère moral et à faire juger de ce qu'ils seraient, une fois libres, par ce qu'ils étaient dans l'esclavage, quand leur condition se trouvait accidentellement adoucie. «Les noirs cultivateurs, dit le colonel Malenfant (1), sont généralement doux, humains, généreux, hospitaliers, bons

---

(1) Pag. 195.

pères, bons maris, bons fils, respectueux envers les vieillards, soumis à leurs maîtres, à leurs pères, *laborieux, quoiqu'on en puisse dire*». Nous pourrions invoquer une foule d'autres témoignages semblables. Mais, de quelle valeur seraient-ils devant le fait décisif d'Haïti. Là peut s'observer une population noire dont la civilisation est rapidement progressive; là, des écoles tenues par des noirs répandent l'instruction religieuse et les connaissances utiles (1); là, il y a des lois faites par des législateurs noirs, que des magistrats noirs sont chargés de faire exécuter; toutes les occupations civiles, toutes les fonctions politiques peuvent être et sont remplies par des noirs. Après cela, osera-t-on encore répéter que les noirs ne sont pas faits pour arriver à toutes les conquêtes de la sociabilité, que c'est la nature, et non le système colonial, qui arrête leur développement moral et intellectuel, et qui condamne irrévocablement cette race à l'état de dégradation où elle est encore plongée?

C'est peu de dégrader, ce système tue. Il opère bien visiblement l'extinction de l'espèce, et cette extinction serait déjà consommée, sans la traite qui lui a toujours offert un aliment nouveau. Comme on l'a déjà vu, le travail excessif auquel les esclaves peuvent être contraints est, dans les colonies, une première cause de mortalité parmi les noirs. Le défaut de soins, une nourriture malsaine, des châtimens insensés, les souffrances physiques et morales, le sombre désespoir qui en est quelquefois la suite sont autant de causes qui y concourent. Cette mortalité a été souvent signalée à l'attention publique, mais jamais peut-être de manière à bien présenter toute sa grandeur véritablement effrayante. Recueillons quelques renseignements. Un écrivain (1) nous apprend que, de 1680 à 1776, c'est-à-dire, dans l'espace de 96 ans, on avait introduit plus de 800,000 noirs à Saint-Domingue. En 1777, la colo-

---

(1) Voy. les Lettres du général INGINAC au président de la Société pour l'enseignement élémentaire, et le journal de cette Société.

(2) HILLIARD D'ARBERTEUIL. Tom. II, pag. 65.

nie n'en comptait que 290,000, dont 140,000 seulement étaient des noirs créoles, c'est-à-dire, nés dans la colonie. Ainsi, sur le plus beau sol du globe, 800,000 individus se trouvaient, après un siècle, malgré les naissances que la fécondité hâtive des femmes rend si nombreuses dans ces climats, réduits à 140,000!!!

A Surinam, il y avait, vers la fin du siècle dernier, 75,000 noirs. En défalquant les vieillards et les enfans, il restait 50,000 individus, nécessaires pour les travaux de culture et autres. L'importation annuelle dans cette colonie se montait à 2,500 environ, et cette importation était indispensable pour tenir au complet le nombre des 50,000 travailleurs. Il suit de là que le nombre des morts excédait, chaque année, les naissances du même nombre de 2,500; ce qui effectuait, sur la totalité, une perte de cinq pour cent, et démontrait, par conséquent, qu'une génération active et saine de 50,000 individus s'éteignait en vingt années (1)!

Si l'on en croit M. de Humboldt (2), la mortalité est, à Cuba, de sept pour cent par an.

Le décroissement est, à la Martinique, d'un TREIZIÈME par an, au rapport d'un honorable orateur de la Chambre des députés (3), appuyant cette évaluation sur les renseignemens officiels fournis par le ministre en 1824.

Sur 750,212 esclaves des Indes occidentales britanniques, il s'est opéré, de 1817 à 1820, suivant M. Moreau de Jonnés, une diminution de 18,251 individus par la différence des décès et des naissances. C'est 6,000 individus par an, ou un sur 126. Une telle mortalité laisserait à peine à ces colonies un avenir de trois générations (4). A ces renseignemens, nous en ajouterons d'autres, empruntés à un tableau statistique publié, en 1827, par un recueil périodique exclusivement consacré à

(1) STEDMAN. Tom. III, pag. 84 et 185.

(2) *Essai politique*. Tom. II, pag. 59.

(3) M. DEVAUX, *du Cher*. Session de 1826.

(4) *Du Commerce*, etc. Tom. II, pag. 549.

la noble cause de l'abolition (1). D'après ce tableau, pendant les années 1818, 1824, la population esclave s'était accrue dans trois colonies seulement (*Bahama*, *Barbade* et *Dominique*), de 5,442 individus, et elle avait éprouvé dans toutes les autres une perte qui s'élevait à 51,419, et effectuait pour six ans, le nombre précédent soustrait, une diminution de 27,997 individus.

Si, dans l'ensemble, on calcule que, depuis l'origine des établissemens, l'Afrique doit avoir envoyé par an aux régions équinoxiales de l'Amérique une quantité moyenne de 70,000 individus (2), formant peut-être de 20 à 25 millions d'hommes, pour produire une population de quelques millions de noirs disséminés dans les îles et dans les deux Amériques, on aura l'idée du fléau le plus dévastateur qui ait jamais moissonné l'humanité.

Et l'on ne peut avoir le moindre doute que ce ne soit bien l'esclavage avec ses conséquences désastreuses qui amène cet affreux résultat. Car, partout où le système est amélioré, la mortalité s'affaiblit; partout elle est exactement proportionnelle avec l'espèce et la durée du travail imposé aux esclaves. Mais un fait plus concluant, c'est que, dans les mêmes lieux, cette même population qui décroît rapidement, tant qu'elle est esclave, s'accroît au contraire d'une manière sensible, dès qu'elle est affranchie. Les États-Unis et Haïti en sont la preuve; divers rapports officiels ont constaté le fait, pour la plupart des colonies anglaises. La Trinité en a offert un frappant exemple. On transporta, en 1816, environ 544 Noirs américains, de tout sexe et de tout âge, qui avaient pris parti pour les Anglais, dans la guerre précédente. On leur concéda un terrain où ils vécurent libres; en 1824, cette petite colonie s'élevait à 925 individus; ce qui formait, pour huit années,

(1) *Anti slavery monthly reporter*. N° 26, pag. 11.

(2) M. DE HUMBOLDT l'a portée à 74,000; M. GRÉGOIRE à 80,000; d'autres à 100,000; M. BALET l'évalue à 50,000 individus la seule importation annuelle du Brésil.

un accroissement de 149 personnes, ou de 2 1/2 pour cent, taux précisément égal à celui de la mortalité dans la même île parmi les esclaves (1).

Si donc il résulte nécessairement de l'esclavage qu'il doit être régi par une loi spéciale, et si cette loi crée de toute nécessité, en ce qui concerne la personne des esclaves, un système contraire à l'équité, fondé sur la violence, inefficace dans les garanties qu'il accorde, propre à opérer la dégradation de l'individu et l'extinction de l'espèce, quelle voix osera s'élever pour prendre sa défense, pour repousser l'anathème dont une telle institution doit être à si bon droit frappée ?

II. *En ce qui concerne les maîtres.* — S'il est une vérité constante, c'est que l'esclavage ne corrompt pas moins le maître que l'esclave. Cette vérité a cent fois été reproduite et développée. On a pu citer à l'appui des faits nombreux, pris dans tous les tems : celui que présentait la société coloniale était le plus frappant qu'on pût invoquer.

Il ne s'agit ici nullement de diriger des traits satiriques contre les colons ; mais, il est impossible que le système adopté pour la culture des colonies n'ait pas exercé une influence quelconque sur leurs habitudes morales, et nous devons déterminer la nature de cette influence.

Or, qui ne conviendra que l'esclavage ne semble merveilleusement combiné pour encourager les penchans vicieux auxquels les institutions sociales doivent chercher à mettre un frein ; que cette domination absolue et illimitée qu'exerce sur son semblable l'homme, qui sait si rarement se dominer lui-même, ne soit précisément faite pour ôter toute digue à ses passions ; que la cupidité, la débauche, la colère et toutes les autres maladies de l'âme ne trouvent là un attrait et un aliment qui se reproduisent sans cesse ? En thèse générale, la vertu est-elle compatible avec un tel état de choses ? Comment resterait-on modéré dans ses désirs, quand on peut tout

---

(1) *Anti-slavery monthly reporter*. Novembre 1827, pag. 156.

exiger des sueurs de l'homme ; continent, quand on n'a même pas besoin de se donner la peine de séduire ; humain, quand on a si fréquemment sous les yeux des châtimens dont la plus vile populace de l'Europe pourrait seule endurer le spectacle ? Nous le demandons : n'y a-t-il pas là une cause perpétuelle et nécessaire de dépravation ?

On a souvent remarqué que, dans les colonies, ce sont les enfans, les jeunes femmes qui donnent les plus fréquens exemples d'insensibilité froide et de cruauté réfléchie, à l'égard des esclaves. Cette observation n'a pas besoin de commentaire ; elle démontre assez par elle-même toute l'étendue du mal moral dont l'esclavage est l'origine.

Une raison plus forte, un intérêt mieux entendu répriment quelquefois, chez les hommes ce fatal entraînement à tout se permettre envers les esclaves ; et l'on a souvent trouvé là un argument contre toute réforme, contre toute amélioration venant du dehors. Laissez agir les maîtres, répétait-on sans cesse ; reposez-vous sur leur raison, et plus encore sur leur intérêt, qui est de faire vivre des hommes qu'ils ont bien payés, et qui forment la plus forte portion de leur capital !.. Mais le témoignage irrécusable des faits prouve combien la raison et l'intérêt sont faibles devant les passions brutales : comme nous l'avons vu, les nègres payés si cher mouraient par milliers, chaque année ; chaque année aussi, l'extension des cultures, et par conséquent l'accroissement de la mortalité élevaient considérablement le prix de ceux qu'on transportait d'Afrique. C'était là une cause de ruine imminente ; les calculs les plus simples le pouvaient démontrer, et rien ne changeait pourtant, rien n'éclairait la masse des colons ; ils n'en persévéraient pas moins, à quelques exceptions près, dans ce système de destruction ; ils n'en continuaient pas moins à imposer à leurs esclaves un travail qui les exténuait, à les faire châtier de manière à les rendre infirmes, ou à les priver de la vie ; ce qui effectuait sur-le-champ une perte de capital, portée quelquefois jusqu'à douze mille francs, mais

dont on se consolait, en disant : *L'Afrique est une bonne mère* (1)!

Des écrivains dignes de foi nous ont fait connaître ce que sont la plupart du tems les blancs préposés à la surveillance des esclaves ; et l'on sait que c'est de leur part surtout que ceux-ci ont à souffrir tous les genres d'oppression. Le système paraît là dans tout ce qu'il a de plus hideux, de plus propre à montrer la funeste influence qu'exerce l'esclavage sur la race blanche. Libertinage, orgueil et cruauté, tels sont les traits habituels du caractère de ces maîtres secondaires. C'est par eux qu'ont été consacrés ces principes qui forment comme un corps de doctrine et une morale à l'usage des colonies : *que le nègre est fait par la nature pour être esclave ; qu'il faut ne lui rien passer et se montrer toujours terrible avec lui ; que le grand art consiste à faire en sorte qu'il produise le plus et coûte le moins possible ; surtout que, si l'on veut faire fortune aux îles, il faut commencer par étouffer la sensibilité philanthropique de l'Europe* ; et il est malheureusement trop vrai qu'elle est souvent étouffée, et qu'après s'être montrés compatissans, la plupart des Européens finissent par adopter les idées et la conduite des colons à l'égard des esclaves ; tant est profonde sur le caractère moral l'influence qu'exerce un tel spectacle d'iniquité !

En 1822, un jeune homme du cap de Bonne-Espérance, fils d'un ecclésiastique de la colonie, fut convaincu du meurtre d'un esclave et condamné à mort. Interrogé par le pasteur qu'on avait chargé de l'assister dans ce terrible moment, sur ce qu'il pensait de l'esclavage, « *Monsieur*, s'écria le malheureux jeune homme, en montant sur l'échafaud, *l'esclavage est un affreux système, pire encore pour les maîtres que pour les esclaves* (1) ! Qu'ajouter contre l'esclavage à ce témoignage d'une de ses victimes, en présence même de la mort !

Au surplus, nous le répétons, il ne s'agit ici du caractère

(1) MALENFANT, pag. 175.

(2) *Anti-slavery reporter*, 1828. N<sup>o</sup> 52, pag. 175.

colonial que sous le rapport de l'esclavage. On lui a rendu justice à tous autres égards ; et, récemment encore, un écrivain déjà cité (1) a dit : « Les colons sont d'ailleurs les plus honnêtes gens du monde, bons, serviables, justes et humains, *pourvu qu'il ne soit question de noirs, ni d'hommes de couleur.* Ce sont des hommes fanatisés par les préjugés de leur enfance ; ce ne sont pas les personnes qui sont coupables, c'est le système qui est criminel. »

III. *En ce qui concerne les colonies.* — Qu'une population maintenue dans l'état de dégradation et de souffrance que nous avons fait connaître mette, en plusieurs contrées de l'Amérique, la société dans un péril toujours croissant ; c'est ce que le raisonnement et l'expérience démontrent également. Pour apprécier toute l'étendue de ce péril, établissons aussi exactement que possible le rapport de la population blanche, soit avec les noirs, soit avec les hommes de couleur.

L'Archipel des Antilles présente une population totale de 2,845,000 habitans ; savoir :

482,600, blancs.  
1,212,900, libres de couleur.  
1,147,500, esclaves (1).

Dans les Guyannes, on compte une population totale de 215,922 individus, ainsi partagée :

9,971, blancs.  
11,402, hommes de couleur.  
194,549, noirs esclaves.

Au Brésil, la population doit présenter à peu près les résultats suivans :

900,000, blancs.  
600,000, hommes de couleur.  
1,900,000, esclaves.

Environ 1,600,000 Indiens, métis, dont un certain nom-

(1) MORENAS. Pag. 587.

(2) HUMBOLDT. Tom. II.

bre sont esclaves, complètent le total de 5,000,000, auquel on croit pouvoir porter la population actuelle de cet empire.

Aux États-Unis, la population était, en 1820, de 9,500,000 habitans (quelques tribus indiennes non comprises). Cette population était ainsi partagée :

7,726,525, blancs.  
 255,557, hommes de couleur.  
 1,558,118, noirs esclaves.

Il faut remarquer que la population esclave et affranchie se trouve à peu près tout entière comprise dans dix États méridionaux, où les noirs et hommes de couleur sont au nombre de 1,496,285, et les blancs, de 1,188,796.

On peut évaluer à environ 2,500,000 les noirs et hommes de couleur libres, ou dont la liberté prochaine est assurée, qui sont dispersés dans les nouveaux États de l'Amérique, parmi 8 à 9 millions d'hommes appartenant à diverses races.

Il résulterait de ces évaluations, que la race noire compterait à peu près pour *dix millions* dans les *quarante*, dont se compose, à ce qu'on croit, la population totale de l'Amérique, c'est-à-dire qu'elle formerait le quart de cette population, et qu'il y aurait trois hommes de race européenne, ou bien indigènes, pour un individu originaire d'Afrique.

On ne verrait là aucune raison de concevoir des alarmes bien vives, si cette population était également distribuée dans l'immense étendue du Nouveau-Monde. Mais nous voyons, au contraire, qu'elle est toute concentrée sur quelques points, et de manière à y présenter les résultats suivans :

Dans les dix États de l'Union, où la population se trouve à peu près réunie, il n'y a pas tout-à-fait un blanc pour un homme originaire d'Afrique; le rapport est exactement le même au Brésil, si l'on comprend les Indiens avec les Blancs; mais il y a bien près de *trois Africains pour un blanc*, si, comme il convient de le faire, on met ces tribus à part.

Dans les Guyannes, on trouve *vingt à vingt et un noirs ou hommes de couleur*, et dans l'Archipel des Antilles, de *quatre à*

*cinq pour un blanc européen, ou créole. Il est inutile d'établir ce rapprochement dans les autres parties de l'Amérique, où l'on s'est mis à l'abri de tout danger sous ce rapport, par un système d'affranchissement graduel, mais effectif.*

La situation devient beaucoup plus grave dans les Antilles, par l'inégalité plus grande encore de la répartition des deux races. Ainsi, l'on voit que, si dans l'ensemble il se trouve sur 100 individus 17 blancs, 43 hommes de couleur libres, et 40 esclaves, ou bien, en réunissant ces deux dernières classes, 85 *d'origine africaine contre 17 de race européenne*, ce dernier nombre se trouve être élevé à 45 pour Cuba, tandis qu'il se réduit à 12 pour la Jamaïque, et à 11 pour les deux Antilles françaises. La proportion décroît encore dans d'autres colonies, où elle ne se trouve plus que de 5 ou 6 pour cent. Enfin, dans certaines îles, il y a plus de cent noirs ou hommes de couleur *pour un blanc*.

Ces rapprochemens, qu'il serait facile de multiplier, sont bien expressifs; on peut y ajouter encore quelques considérations importantes.

On avoue que l'esclavage est la plaie des États-Unis (1); au Brésil il est, pour tous les hommes qui voient de haut et de loin, la source des plus sérieuses inquiétudes. Mais, si l'on en redoute les conséquences dans ces puissans États, combien les doit-on redouter davantage dans cet Archipel, où la disproportion entre les deux races est beaucoup plus considérable, le système infiniment plus rigoureux, et où les bras de mer qui couvrent les territoires de chaque nation rendent, en cas de révolte, les secours moins faciles et moins prompts.

Dès l'origine même des colonies, on avait pressenti les inconvéniens qui pourraient résulter un jour de l'importation inconsidérée des noirs dans ces établissemens pour le maintien du bon ordre et de la subordination. L'Espagne, après l'avoir simplement tolérée, voulut en réprimer l'abus (2); mais

(1) WARDEN, T. 1; *Introduction*, pag. 57. — COOPER, *Lettres sur les États-Unis*.

(2) CHARLEVOIX, *Tome 1*, p. 287.

on ne tarda pas à s'écarter de cette sage réserve, et toutes les nations semblèrent, comme à l'envi, s'attacher à encombrer de noirs leurs établissemens. Le principe s'établit alors que l'augmentation de prospérité dépendait absolument de l'augmentation des esclaves. Il ne fut plus question d'améliorations dans le système agricole, dans la fabrication des produits; il ne fallut que des nègres, on s'occupa simplement d'en recevoir d'Afrique, chaque année, un peu plus qu'il n'en était mort dans la précédente; et c'était là ce qu'on appelait *peupler les colonies* (1).

Toutefois, l'expérience prouvait que, plus nombreux, ils devenaient aussi plus remuans et moins dociles, et que le sentiment de leur force numérique ne tardait pas à les porter à briser le joug sous lequel ils gémissaient. « Les esclaves, dit l'auteur des *Annales du Conseil de la Martinique* (2), ne sont plus, depuis la paix de 1763, ce qu'ils étaient, trente ou quarante ans avant. Il semble qu'ils ont tous lu le morceau qui les regarde dans *l'Histoire philosophique et politique de Raynal* ». L'Europe pressentit alors le danger, et ses avis firent connaître aux colons tout ce qu'il y avait à redouter de ces dispositions nouvelles de leurs esclaves; des insurrections partielles vinrent prêter appui aux conseils de la sagesse européenne; mais rien ne put éclairer les colons, et ils n'en continuèrent pas moins à demander sans cesse à l'Afrique de nouveaux nègres qui ajoutaient au péril, non-seulement en accroissant cette population hostile, mais encore en rappelant aux nègres créoles les souvenirs du sol natal, en réveillant en eux l'amour de l'indépendance et la haine de l'oppression. De nos jours même, nous avons vu ces colons, nous les voyons encore, après la sanglante catastrophe de Saint-Dominge, lutter avec opiniâtreté pour maintenir une importation condar-

(1) Quelquefois on a été jusqu'à proposer au gouvernement d'accorder une prime pour chaque tête de noir introduite dans les établissemens. LABARTHE. *Voyage au Sénégal*. An-8<sup>e</sup>, 1862, pag. 100.

(2) DESSALLE. *TOM. II.* pag. 549.

née par le simple bon sens, quand même elle ne serait pas réprouvée par l'humanité!

Certes, il est permis de s'étonner de tant d'imprudence; mais ce n'est rien encore; dans la position extrême où se trouvent les planteurs des îles, ainsi épars au sein d'une population nombreuse et forcément ennemie, il semble qu'il devrait suffire encore du simple bon sens pour leur apprendre que, plus le joug qu'ils feront porter sera rigoureux, et plus il y aura de danger pour eux; que ce danger s'affaiblira, à mesure que l'esclavage deviendra plus tolérable. L'expérience est encore là, d'ailleurs, pour servir d'appui au raisonnement en montrant qu'il n'y a jamais eu de révolte parmi les noirs dans les contrées où ils ont été plus humainement traités, notamment dans l'Amérique espagnole. On croirait d'après cela, que le régime devrait être d'autant plus modéré que la population noire serait plus considérable. Et bien! c'est tout le contraire. Si l'on observe ce qui se passe dans les Antilles, on voit presque toujours que l'esclavage y est d'autant moins amélioré que les esclaves y sont plus nombreux. Plusieurs fois même, les colonies ont précisément opposé aux améliorations qu'on exigeait d'elles cette supériorité numérique qui était une raison suffisante pour les faire accueillir. Par exemple, en 1825, le Conseil de Tabago, dans une adresse au gouverneur, sur ce qu'on alléguait que le régime de l'esclavage n'était pas dans cette île établi sur des bases aussi libérales que dans quelques autres, disait: «Quand bien même le fait serait exact, le gouvernement ne pourrait être surpris de ce qu'on eût accordé *de plus fortes garanties à la Société*, dans une île, où 250 colons libres se trouvent au milieu de 14,000 esclaves; ce qui établit le rapport de 1 à 56 (1). Nous verrons, quand il sera question des hommes de couleur, un nouvel et plus frappant exemple de ce qu'on peut avec justice appeler *la déraison coloniale*.»

Voici donc l'état de choses que présentent actuellement,

---

(1) *Royal Gazette of Jamaica*, 1825.

sous ce rapport, les colonies européennes. Environ 500,000 blancs y sont entourés, pressés, comptés par une population maintenue dans la plus misérable condition où des hommes puissent être, et qu'une inégale répartition rend sur quelques points dix, vingt, cent fois plus considérable que celle qui l'opprime. Si on la laisse languir et s'éteindre, comme par le passé, les colonies se perdent ; si on la laisse s'accroître, elles sont menacées d'une inévitable subversion ; les évènements en ont déjà affranchi une moitié : à Surinam, à la Jamaïque, des révoltes ont établi l'indépendance de ces tributs redoutables de marrons avec lesquelles il a fallu quelquefois transiger (1). Une révolution terrible a rendu, dans la plus grande, dans la plus riche des Antilles, 600,000 esclaves maîtres et souverains. D'autres passent graduellement au rang de citoyens dans les nouvelles républiques du continent !... de tous côtés, les esclaves de nos îles peuvent du rivage saluer des compatriotes affranchis !... dans cette situation, les colons ne semblent s'inquiéter que de ce qui s'écrit à Londres et à Paris sur l'esclavage, et ils voient tout le mal dans les pages où on leur démontre l'impérieuse nécessité de modifier et d'abolir un système qui menace la société coloniale d'une inévitable catastrophe !

IV. *En ce qui concerne les Métropoles.* — Les colonies, surtout celles de l'Amérique, ont rencontré, de nos jours, un grand nombre d'adversaires ; et en effet, au premier aperçu, quelques îles jetées dans un autre hémisphère, avec des rades d'un accès facile et sans travaux d'art pour les défendre, paraissent des possessions dont l'avantage réel est tout au moins

---

(1) A la Jamaïque, les marrons ont quelquefois mis en péril la colonie ; reconnus indépendans par des traités, ils vivent dans des forêts inaccessibles. Il leur est alloué une certaine somme pour chaque esclave déserteur qu'ils ramènent à son maître. Cette étrange transaction rappelle assez celle que les Romains faisaient avec les tribus barbares auxquelles ils confiaient la garde de leur frontière, quand ils avaient renoncé à l'espoir de les dompter..... On sait quel en fut le résultat !

danteux. Elles peuvent être si facilement enlevées, en cas de guerre, qu'on hésite à faire pour leur prospérité des sacrifices un peu considérables en tems de paix; et cependant, si l'on ne fait ces sacrifices, elles dépérissent et deviennent une charge. La nécessité de protéger quelques européens, qui s'y trouvent placés au milieu d'une population devenue infiniment redoutable par l'oppression qu'on fait peser sur elle, rend leur entretien très-coûteux: par une conséquence toute naturelle d'un tel état de choses, il faut quelquefois y maintenir un ordre politique tout-à-fait contraire aux vrais principes de gouvernement, et qui devient alors, en Europe, un sujet perpétuel d'accusations; il faut sans cesse y renouveler les administrations qui s'y croient ordinairement en pays de conquête, et les soldats, que les maladies y moissonnent avec une effrayante rapidité; et tous ces renouvellemens se résolvent toujours en pertes d'hommes et de millions pour la mère-patrie.

Ainsi, nous voyons, par exemple, qu'en 1820, nos deux Antilles coûtaient, pour leurs dépenses intérieures, 11,860,000 fr., et qu'elles rapportaient 5,790,000 fr.; les choses n'ont pas beaucoup changé depuis. Il en résulte que la France paie un peu plus de six millions l'honneur de posséder ces deux îles. Mais c'est beaucoup plus, si l'on considère l'excédant de prix que nous sommes obligés de payer pour les denrées qu'elles produisent, et que nous pourrions prendre ailleurs à plus bas prix. Elles nous vendent 50 fr. les cent livres de sucre que la Havanne nous livrerait à 55 fr., et l'Inde anglaise à meilleur marché encore. M. Say fait monter de 70 à 80 millions par an la somme que nous coûtent nos colonies sous les deux points de vue que nous venons d'indiquer (1). En Angleterre, on s'est récrié cent fois contre les privilèges particuliers qu'il a fallu accorder aux denrées des colonies de l'Amérique, au détriment de celles des autres parties de l'empire britannique (2).

(1) *Cours complet d'Économie politique*, etc. Tom. II, 1828.

(2) On a avancé que la dette publique de l'Angleterre a dû être augmentée, dans les trente dernières années, de 150 millions par la pos-

Et quoi de plus extraordinaire, en effet, que de voir, au sein même d'une nation, les mêmes produits inégalement taxés? Quoi de plus contraire à l'équité, soit envers les producteurs, soit envers les consommateurs? On répond que, sans cette inégalité de taxes, les colonies à esclaves ne pourraient soutenir la concurrence. Mais, alors pourquoi avoir des colonies à esclaves?

On sent que nous ne pouvons qu'indiquer ici les hautes questions qui naissent en foule d'un examen approfondi. On a écrit des volumes pour et contre les colonies. Les évènements politiques en ont déjà séparé plusieurs de leurs métropoles. S'il est dans l'avenir de l'Amérique que toutes les autres soient successivement affranchies, l'Europe aura bien certainement de justes motifs pour s'en consoler. En attendant, il serait peut-être peu raisonnable de vouloir qu'on les abandonnât; mais il y a toute raison à demander que leur régime soit amélioré, de manière à ce qu'elles ne deviennent pas un fardeau de jour en jour plus incommode. Or, c'est de l'esclavage que naissent, en très-grande partie, les inconvéniens de leur possession; et c'est aussi le point sur lequel, dans cette grande controverse, doit se porter exclusivement notre attention.

En thèse générale, les colonies peuvent être surtout utiles à la métropole, en offrant des débouchés à ses produits, et en lui envoyant en retour des denrées qui sont presque au rang de ses premiers besoins.

Pour ce qui regarde particulièrement la France, on peut calculer que le montant de l'importation totale dans toutes ses colonies s'élève à environ 84 millions. Sur ce total, il y a à déduire tout ce qui est importé de l'étranger, par suite de l'interlope qu'on n'a jamais pu empêcher, malgré toutes les précautions possibles, parce qu'il résulte à la fois de l'éloignement de la mère-patrie qui seule a intérêt à l'empêcher et des

---

session des colonies à sucre; et que le pays gagnerait, à l'abandon de ces colonies, 2 millions qu'elles gagnent elles-mêmes par le haut prix auquel on leur paie cette denrée.

rapports faciles qui peuvent toujours être établis entre les différentes îles d'un même archipel. Il se montait, suivant M. Moreau de Jonnés (1), à 17,000,000 fr., il y a quelques années, pour nos deux Antilles seulement. Cette importation étrangère est soldée en denrées coloniales, et toute cette valeur perdue pour nos produits. C'est ainsi que se trouve tarie cette source de débouchés tant vantée. Les effets de cet interlope sont si funestes, ajoute l'auteur (p. 359), qu'autant vaudrait presque avoir perdu les établissemens.

Le reste du montant de l'importation est fourni par la métropole à la consommation coloniale. Mais qui ne voit, de prime abord, combien cette importation serait plus considérable, si l'esclavage était détruit? En effet, la population totale de nos colonies peut s'élever à 570,000 habitans, dont 509,000 esclaves. Ces derniers qui forment au-delà des quatre cinquièmes de la totalité, n'entrent, dans la consommation des objets importés, que pour une faible somme en morue, en viande salée et en tissus sans valeur. Par conséquent, les 58,000 blancs et les 25,000 affranchis, en tout 61,000 individus, peuvent être considérés comme les consommateurs à peu près exclusifs des produits de la métropole. Supposons maintenant les 509,000 esclaves transformés en ouvriers libres; certainement, pouvant dès lors, comme en Europe, et bien mieux qu'en Europe, trouver dans le prix de leur travail une nourriture plus saine et plus abondante, des vêtemens plus appropriés à leur goûts et aussi aux variations de la température, enfin toutes ces commodités diverses qui appartiennent à la vie sociale, ils seraient promptement amenés à consommer autant à eux seuls que l'autre cinquième de la population. L'importation serait donc doublée, ainsi que le tonnage qu'elle suppose, et elle serait toujours croissante, puisque la population placée dans une pareille situation, au lieu de perdre chaque année, comme il arrive, à moins qu'on ne la renouvelle par la traite, s'accroîtrait rapidement.

---

(1) Pag. 224.

C'est donc un intérêt pressant pour notre industrie que les esclaves soient, s'il est possible, transformés en ouvriers libres. Il y a donc là un moyen bien réel de lui ouvrir des débouchés qu'elle réclame, et dont le besoin se fait de jour en jour plus vivement sentir.

On peut appliquer ce calcul à toutes les colonies à esclaves indistinctement. Ajoutons qu'il n'a pas peu contribué à former en Angleterre l'opinion qui se manifeste avec tant de force en faveur de l'affranchissement des noirs.

Il est facile de concevoir aussi que ce surcroît d'importation suppose nécessairement un accroissement proportionnel dans la création des valeurs d'échange ou d'exportation; et cet accroissement ne pourrait manquer d'avoir lieu : en effet, on a calculé que, pour produire tout ce qui est nécessaire à la consommation intérieure, au commerce d'exportation, à l'alimentation des cultivateurs, il faut à la France 76 lieues carrées de terres coloniales, et 142 à peu près, si l'on veut que tout le coton nécessaire à nos fabriques soit fourni par nos colonies. Or, l'étendue de ces colonies (y compris Bourbon) est de 450 lieues carrées, dont un tiers seul suffit, par conséquent, pour le but proposé. Ce tiers correspond, à la vérité, à l'étendue actuelle des propriétés existantes qu'on évalue à environ 146 lieues carrées. Si donc cette portion de sol est bien loin de satisfaire à l'exportation demandée par la métropole, il faut de toute nécessité en accuser le système établi pour la production, c'est-à-dire, l'esclavage.

Si les terres ne manquent pas, les hommes ne manquent pas non plus, comme il est prouvé par les calculs suivans que nous empruntons à la même source.

Pour produire la quantité de denrées coloniales que consume actuellement la France, il faut seulement 50,000 carrés de terre (5,402 toises carrées par chaque carré), cette mesure agraire, vu l'état inférieur de l'agriculture dans nos colonies, produit 6,000 liv. pesant de sucre, 2,000 de café, 750 d'indigo, ou 5 à 600 de coton. Il faut trois hommes pour la culture de deux carrés en cannes à sucre; un seul pour

chaque carré en caféyer, ou indigotier; un seul aussi pour trois carrés de cotonniers. D'après ces bases, le nombre d'individus nécessaires pour produire toutes les denrées coloniales exigées par notre consommation se monte à 40,000. Il peut devenir double, si les cultures prennent un grand accroissement. « On voit qu'il ne faut pas les 800,000 habitans que possédaient les colonies françaises avant la révolution; qu'il ne faut, dans l'état actuel de l'industrie agricole, que 80 à 100 mille cultivateurs (1). »

Si donc, avec nos 309,000 travailleurs esclaves, nous ne produisons pas ce que pourrait rigoureusement produire 40,000 cultivateurs ordinaires, il faut encore de toute nécessité accuser le système qui les met en œuvre, c'est-à-dire, l'esclavage.

On avoue, en effet, qu'on pourrait singulièrement améliorer la culture des terres et la fabrication du sucre, en introduisant les procédés agricoles ou chimiques de l'Europe, l'emploi des animaux et des machines; qu'on obtiendrait par là une augmentation d'un quart au mois dans les produits. Mais le principal obstacle, c'est d'avoir des esclaves, *c'est-à-dire, des ouvriers plus routiniers encore que les nôtres* (p. 240). Et qui peut douter, au surplus, que ces 309,000 individus qui languissent sous le joug, s'ils étaient transformés en ouvriers libres, et travaillant pour leur compte, ne créassent promptement un surcroît considérable de produits dans les colonies! En thèse générale, l'avantage du travail libre ne peut plus être contesté; la science économique s'est attachée à en démontrer l'évidence, et divisés encore sur une foule de points, les plus célèbres économistes, depuis Adam Smith jusqu'à J. B. Say, se sont trouvés d'accord sur celui-ci. La plus simple observation du passé ne suffit-elle pas d'ailleurs pour établir cette utile et généreuse théorie? Dans les tems anciens, comme dans les tems modernes, peut-on trouver un état quelconque dont la fortune agricole, industrielle, ou commerciale, dont

---

(1) MOREAU DE JONNÈS. Tom. 1, pag. 256.

le capital social, enfin, n'ait pris un accroissement considérable, par suite de l'affranchissement des classes laborieuses ?

Il résulte de ces considérations, que l'esclavage doit être encore condamné dans l'intérêt de la métropole, et que son abolition augmenterait considérablement la valeur de ses colonies.

Mais cette abolition est-elle praticable ? L'esclavage n'est-il pas essentiel à l'existence des colonies ? Le climat, la nature du sol, l'espèce des cultures, la différence des races ne s'opposent-ils pas invinciblement à ce que le travail y soit libre, comme ailleurs ? Enfin, demander l'abolition de l'esclavage, n'est-ce pas demander la ruine des colonies ? Telles sont les questions que nous avons maintenant à examiner.

On a écrit cent fois, et l'on répète sans cesse, que les travaux des cultures coloniales sont au-dessus des forces des Européens. Les planteurs l'ont si fortement et depuis si longtemps assuré, qu'ils ont fini par se le persuader à eux-mêmes, et par convaincre sur ce point un grand nombre de personnes, auprès desquelles la déplorable condition des noirs n'a plus été dès lors qu'un mal nécessaire. Ce n'est là pourtant qu'un véritable préjugé, comme l'examen des faits peut le démontrer. En effet, si l'on remonte à l'origine des colonies, notamment des colonies françaises, on voit que les premiers travaux, c'est-à-dire, les plus pénibles, ceux que nécessita le défrichement, *furent effectués par des Européens*. Ces cultivateurs d'Europe, qu'on employa dans les premières plantations coloniales, furent appelés *Engagés de trente-six mois*, parce qu'ils contractaient en France l'engagement de servir dans les colonies trois années, à l'issue desquelles ils étaient libres de retourner dans leur patrie.

En 1665, l'établissement français de la Tortue se composait d'environ 450 personnes, qui cultivaient le tabac. Il n'y avait encore à Saint-Domingue que la colonie de Léogane, d'environ 120 individus, et *point d'esclaves encore* dans ce nombre, qui, en quatre années, fut porté à 1,500, par la sage administration du premier gouverneur de cette colonie, d'O-

geron. Il paraît qu'il n'y en eût quelques-uns échappés de la partie espagnole de Saint-Domingue que vers 1669 (1).

Le système des *engagés* ne fut point, sur-le-champ, comme on pourrait le croire, remplacé par celui de l'esclavage des Africains. Il y en eut long-tems encore, et l'on croyait si peu alors les travaux et le climat des colonies incompatibles avec l'organisation physique des Européens, qu'on imposa, jusqu'à une époque assez avancée, aux propriétaires de terrains, l'obligation d'en employer. Des arrêts de 1696, 1716 et 1728, ordonnaient de prendre *au moins un engagé* par chaque vingtaine d'esclaves qui résidaient dans une habitation (2). Mais ces arrêts étant insensiblement tombés en désuétude, par suite de la facilité que l'on avait à se procurer des nègres, le préjugé que les blancs ne pouvaient travailler dans les colonies s'établit peu à peu. Nous pouvons indiquer les principales causes qui contribuèrent à l'accréditer.

En général, quels étaient les Européens qui se rendaient dans les colonies? ordinairement, il faut en convenir, des gens sans moralité, quelquefois perdus de dettes, et qui, après avoir dissipé leur patrimoine, allaient chercher sous un autre ciel une nouvelle fortune à dévorer. Pour de tels hommes, les moyens les plus prompts, les plus aisés de gagner de l'or, étaient les seuls qui convinssent; et livrés la plupart du tems à la paresse et à l'indolence dans leur patrie, était-il probable qu'ils pussent se dévouer à des travaux pénibles sur un sol où la cupidité les avait momentanément appelés. En outre, le travail des terres se trouvant là, dès lors, le partage de la race noire, et la race noire étant maintenue dans un tel état de dégradation, il y avait un nouvel obstacle à ce que les blancs européens s'occupassent du travail des terres. Cette sorte de mépris, qui s'attachait dans les colonies à la culture, uniquement parce que les nègres y étaient exclusivement consacrés, est un fait qui a frappé tous les bons observateurs. C'est là

(1) CHARLEVOIX. *Histoire de Saint-Domingue*. TOME II, LIV. VIII.

(2) HILLIARD D'ACERTEUIL. TOME II, pag. 275.

ce qui a fait manquer la plupart des essais qu'on a voulu faire pour améliorer le système agricole dans ces établissemens. Par exemple, on a plusieurs fois essayé d'y introduire la charrue : pour en faire goûter l'emploi aux esclaves, on envoyait quelques laboureurs bien choisis ; mais ces hommes, placés au niveau des cultivateurs noirs de la colonie, ne tardaient pas à se regarder comme avilis ; ils accablaient de dédains et d'insultes leurs compagnons de travail, qui, chose étrange, méprisaient aussi et raillaient *ces blancs dont les bras partageaient leur propre besogne* (1). Ceci, joint à tous les inconvéniens que rencontre toujours le manouvrier enlevé au sol qu'il a jusque-là cultivé, et à la routine qui est sa sagesse, suffisait bien pour dégoûter de leur position ces laboureurs. Dès lors, les essais manquaient, et bientôt ils étaient abandonnés.

Si les noirs étaient consacrés à la terre, les professions industrielles étaient assez généralement exercées dans les villes par les hommes de couleur, et il y avait encore, dans l'état d'abjection où cette classe était maintenue, un prétexte à regarder comme avilissant cet emploi si utile et si honorable de la capacité physique et intellectuelle de l'homme. Voilà, comme on voit, des raisons suffisantes pour motiver l'état d'oisiveté et de désordre dans lequel vivait ordinairement la partie de la population blanche qui n'était pas occupée à diriger les cultures ou les opérations commerciales avec la métropole.

C'était au sein de cette partie de la population que venaient la plupart du tems se perdre ces jeunes gens qui, mus par divers motifs, passaient dans les colonies. Ils y apprenaient à persévérer dans leurs habitudes de dissipation et de prodigalité ; l'intrigue et la friponnerie leur enlevaient promptement le peu de capitaux qu'ils possédaient. L'abus des plaisirs, fatal dans tous les climats, mortel dans celui-ci, ruinait leur santé. Affaiblis et languissans, mal soignés, livrés au regret de voir toutes leurs espérances déçues, quelquefois en proie aux be-

---

(1) MALEFANT, pag. 156.

soins les plus pressans, le chagrin s'emparait d'eux; ils expiraient, et l'on ne manquait jamais de dire qu'ils avaient succombé aux atteintes du *climat dévorant* des colonies, quand ils n'avaient été victimes que de leurs passions. Tout en effet porte à croire, comme un grand nombre d'écrivains l'ont reconnu (1), qu'un régime irritant et des excès, auxquels on n'est que trop porté sous un ciel brûlant et pour lesquels il y a toute facilité sur une terre d'esclavage, étaient les véritables causes de la mortalité observée parmi les Européens.

On insiste sur la nature des travaux dans ces contrées, si différens de ceux de l'Europe; et, pour prouver qu'il n'y a que les Africains qui puissent les accomplir, on cite les Indiens dont la race s'est éteinte dans les Antilles; mais il suffit d'une simple observation pour prouver combien l'objection a peu de fondement. Les Indiens ont péri, non dans les travaux des cultures coloniales qui existaient à peine alors, si elles existaient, mais dans les travaux des mines qui seuls paraissaient dignes d'attention aux conquérans.

La tentative malheureuse de colonisation, faite dans le siècle dernier à la Guyanne, a paru à Malouet un fait concluant en faveur de l'opinion qu'il émet aussi contre la possibilité de faire travailler les Européens aux cultures coloniales (1). Mais il suffit de connaître, dans ses détails, l'histoire de cette expédition désastreuse, pour voir qu'on ne peut absolument rien en induire. Ce n'est pas parce qu'ils travaillèrent que ces colons, envoyés sur ce sol avec tant d'imprévoyance, périrent misérablement; c'est au contraire parce que diverses circonstances étrangères aux cultures les empêchèrent de travailler; de là, une profonde misère, des souffrances de tout genre, des maladies dévorantes. En voilà assez

(1) *Mémoire sur les maladies de Saint-Domingue*, par M. BOURGEOIS, secrétaire de la chambre d'agriculture, imprimé dans un volume intitulé : *Voyages intéressans dans différentes colonies*; par M. N..... Londres, 1788. 1 vol. in-8°.

(2) *Mémoires*, pag. 95.

pour expliquer une catastrophe dont le travail des plantations est bien injustement accusé. Au surplus, certaines parties des Guyannes sont peu salubres, et il est bien clair que, toutes les fois qu'on voudra y fonder des colonies avant d'avoir pris tous les moyens possibles pour en assainir le sol et l'atmosphère, ces colonies seront détruites avant de naître.

Qu'il faille absolument des noirs d'Afrique pour produire les denrées tropicales, c'est, en vérité, ce qu'on ne peut admettre, en présence de tant de faits qui établissent le contraire. Il est bien reconnu que la culture de la canne et la fabrication du sucre constituent ce que le travail colonial peut avoir de plus pénible. Or, on cultive la canne et l'on fait du sucre, sans noirs d'Afrique, dans plusieurs contrées des deux Indes. L'Indoustan, avec sa population indigène dirigée par le génie industriel de l'Angleterre, en produit à lui seul une quantité toujours croissante. A Java, où l'on ne compte, sur 4 à 5 millions d'habitans, que 27,000 esclaves, presque tous domestiques, la culture de la canne à sucre est l'une des plus importantes de l'île (1). Le Mexique peut être considéré comme n'ayant jamais eu de population noire; on évaluait à six mille ceux qui se trouvaient répandus dans l'immense territoire de la Nouvelle-Espagne, et la plupart étaient également consacrés à la domesticité; cependant, le Mexique produit du sucre; « il y a vingt ans, dit M. de Humbolt, qu'on ne connaissait pas en Europe le sucre mexicain : aujourd'hui, la Vera-Cruz seule en exporte 120,000 quintaux (2). »

Ce point est d'une importance telle que nous ne croyons pas pouvoir l'appuyer de trop de faits et de témoignages. L'auteur des *Considérations sur Saint-Domingue* (3) n'hésite pas à reconnaître que l'on peut très-bien faire travailler les blancs aux cultures coloniales, et il déclare qu'il serait avantageux de faire travailler, *concurrément avec les esclaves*, tous

(1) SIR STAMFORD RAFLES, *History of an Archipelago*, etc., vol. 1.

(2) *Essai politique*. Tom. II, pag. 40.

(3) HILLIARD D'AUBERTEUIL. Tom. II, pag. 274.

les vagabonds oisifs qui remplissent la colonie. Un voyageur, que nous avons cité dit : « Qu'il est absurde de croire que les Européens ne puissent vivre et travailler dans ces climats ; qu'on voit de fréquens exemples du contraire ; que des familles allemandes ont travaillé avec succès à la Louisiane, et des Irlandais à la Barbade, sans avoir de nègres ; que le système des anciens engagés des colonies françaises existe dans quelques parties des États-Unis, où le colon a en même tems des engagés et des esclaves, avec cette différence que les premiers travaillent mieux et lui coûtent moins (1). Un Américain, magistrat en Géorgie, et ancien planteur dans les Indes-Occidentales, déclare que c'est une erreur de croire que la canne à sucre, le caféyer, etc., ne puissent être cultivés que par des noirs ; les créoles, blancs de l'Anguilla et de Tortola, et les hommes de la Barbade, appelés *ten acre men* (hommes de dix acres), qui sont accoutumés à mener une vie active et sobre, sont agiles, robustes, et prouvent que les blancs peuvent cultiver le sol colonial (2). » Enfin, un écrivain français, connu par des travaux d'un grand intérêt sur nos colonies, et qu'il faut compter parmi ceux de nos contemporains qui les connaissent le mieux (3), a si bien reconnu que les Européens sont tout-à-fait aptes aux travaux agricoles des colonies qu'il propose d'envoyer dans les nôtres, pour accroître leur prospérité, 6,000 cultivateurs tirés de nos campagnes, et il voudrait voir ce nombre ultérieurement porté jusqu'à 20,000.

Il ne faut donc pas de toute nécessité des noirs pour la culture des colonies ; mais, comme par le fait cette culture s'opère par des noirs, examinons maintenant s'il est absolument nécessaire, comme on l'a tant répété aussi, que ces noirs soient esclaves. C'est le second point de la question, et il ne nous sera pas moins facile de démontrer qu'il n'y a là encore qu'un préjugé démenti par des faits irrécusables, et dont il est

(1) ROBIN. Tom. III, pag. 219, 228.

(2) STOKES. *Constitution of the British colonies*, pag. 414.

(3) MOREAU DE JONNÈS. *Du Commerce au XIX<sup>e</sup> siècle*. Tom. II.

tems de faire justice. Ceux qui le défendent se fondent notamment sur ce qu'entre les tropiques la terre nourrit si facilement ses habitans, qu'ils sont, par la nature des choses, livrés à l'apathie, et qu'ils ne travaillent qu'autant qu'on les y contraint (1). Dans nos colonies, par exemple, un tiers d'arpent suffit à la subsistance d'un homme pour laquelle il faut six arpens en France, d'où il suit que le douzième de la population peut subvenir à l'entretien de tout le reste qui, dès lors, demeure les bras croisés.

Mais que conclure de l'admirable fécondité du sol intertropical, si ce n'est qu'il est destiné à faire vivre un plus grand nombre d'individus, et que des circonstances tout humaines, et où la nature n'est pour rien, peuvent seules empêcher que cette invariable destination ne soit accomplie. Par là se résout d'elle-même aussi l'objection que, sur un sol pareil, une partie de la population doit rester oisive, parce que ses produits ne trouveraient pas de consommateurs; car la population croîtrait là comme partout avec la production, et dès lors les consommateurs ne lui manqueraient pas.

Il faut, dit-on, que le travail soit forcé entre les tropiques; il faut que le fouet tire les hommes de l'engourdissement où les plongent les ardeurs accablantes d'un soleil perpendiculaire; il faut enfin que le cultivateur soit esclave ou brute. Étrange, absurde contradiction de laquelle il résulterait que ce serait précisément dans les climats où la nature a rendu le fardeau de la subsistance le plus léger, où elle a voulu épargner les sueurs de l'homme, que l'homme devrait être nécessairement condamné à tout ce que la condition humaine peut avoir de plus affreux!

Avouons-le, on a donné, sous ce rapport, beaucoup trop d'importance aux degrés de latitude. Si, dans les tems anciens, comme dans les tems modernes, on suit de l'œil les divers parallèles, il est impossible de ne pas reconnaître que

---

(1) BARRÉ DE SAINT-VENANT. *Des Colonies modernes*, etc.

rien n'a été plus variable que l'espèce et le degré du travail exécuté par les hommes dans des situations entièrement analogues. On a travaillé peu ou beaucoup sans esclaves, ou avec des esclaves, selon les circonstances. La religion, les lois, le voisinage des côtes ou des montagnes y ont influé. On parle des contrées tropicales; mais, dans les siècles où les parties septentrionales de l'Europe étaient inexplorées et barbares, on eût été fondé aussi à déclarer que jamais ces *régions glacées* ne seraient cultivées, ou qu'elles ne le pourraient être que par des esclaves. On l'a peut-être dit cent fois dans l'ancienne Rome; et cependant ces contrées sont, de nos jours, riches d'agriculture et d'industrie, et si dans quelques-unes les terres sont encore cultivées par des serfs, il en est d'autres dont les paysans sont au rang des cultivateurs les plus libres et les plus civilisés du globe.

Revenons aux noirs, nous ne rapporterons point ici tout ce qui a été dit sur leur paresse invétérée, sur cette disposition morale qui empêchera toujours, assure-t-on, d'en faire des ouvriers libres et industriels (1). A quoi bon, en effet, combattre des assertions dont l'inexactitude est démontrée par des faits manifestes? Les colons, qui ont accrédité cette erreur, affirmaient qu'on devait les croire, eux qui avaient sans cesse les noirs sous les yeux, de préférence à ces raisonneurs d'Europe qui s'étaient faits leurs apologistes, sans les connaître. L'expérience a pourtant prouvé que c'étaient les raisonneurs qui ne se trompaient pas, et qu'il était injuste et absurde de prétendre que les Africains ne peuvent être amenés à travailler sans porter des chaînes.

Les colons croyaient connaître les noirs, et en réalité ils ne

(1) Récemment encore, l'auteur d'une brochure imprimée au Havre, relative à l'affranchissement des esclaves, disait : *Il est sans exemple que jamais noir ait travaillé sans y être forcé, sans être dans un état de soumission absolue* (pag. 15). Comment se peut-il, qu'en présence de tant de faits qui donnent un démenti formel à de telles assertions, elles soient sans cesse reproduites avec une aussi étrange assurance!

connaissaient que leurs esclaves. Oubliant que les hommes, loin de se civiliser, s'abrutissent par l'esclavage, ils s'étonnaient de ne pas voir se développer, sous le fouet des commandeurs, la capacité intellectuelle et physique de cette race, et ils déclaraient ce développement impossible; ils arguaient, par exemple, de ce que les esclaves qui, dans les colonies, désertaient les habitations pour se jeter dans les forêts, préféraient toujours un vagabondage inactif au travail. Mais, quelle était ordinairement la cause qui les avait portés à braver le supplice et à fuir? On ne le conteste pas : l'horreur que leur inspirait un travail qui n'était productif pour eux que de misères et de mauvais traitemens. Comment dès lors ce même travail pouvait-il être le mobile et le but de ces hommes devenus libres?

On alléguait encore la répugnance que les affranchis marquaient pour les travaux agricoles, la préférence qu'ils accordaient toujours aux professions industrielles des villes. Nous avons parlé du mépris voué en général dans les îles au travail de la terre, parce qu'il était exclusivement affecté aux esclaves; et ceci explique assez l'aversion des affranchis pour ce genre d'occupation. D'ailleurs, si la profession qu'ils adoptaient devenait plus avantageuse pour eux que la culture, s'il y avait à la fois plus de lucre et moins de peine à travailler de la sorte qu'à louer leurs bras dans les sucreries : le choix qu'ils faisaient prouvait du sens, et voilà tout. On ne peut donc rien conclure de ceci contre le travail libre des noirs, non plus que de la négligence que les esclaves mettaient quelquefois à cultiver ces jardins dont les produits entraient dans leur pécule. Cette négligence est explicable, quand on se rappelle que le plus souvent les esclaves n'avaient pour cette culture particulière que les heures qu'ils pouvaient dérober à leurs repas, et en outre, qu'ils étaient accablés outre mesure de travail le reste du tems, de l'aveu même de ceux qui accusent leur paresse. On voit que nous nous attachons à ne pas laisser sans réponse une seule des objections qui ont été faites par les apologistes de l'esclavage.

Ainsi, conclure de ce qu'il faut souvent employer la contrainte et les châtimens pour faire travailler les noirs aux cultures, tant qu'ils sont esclaves, ou bien de ce qu'ils ont quelquefois le travail en aversion, lorsqu'ils cessent d'être esclaves, que les noirs ne peuvent travailler libres, c'est manifestement raisonner mal, et contre l'évidence. Car, si nous examinons ce qui se passe devant nos yeux, nous voyons un grand nombre de noirs affranchis travailler, *même à la terre*, dans la plupart des contrées de l'Amérique; ils se louent facilement, pour le tems des récoltes, aux États-Unis et au Brésil, où ils forment une population assez considérable, plus facilement encore dans les républiques hispano-américaines, où le travail n'a jamais pu devenir le partage exclusif de la race noire; dans les Antilles mêmes, où tout semble combiné pour les éloigner des occupations agricoles; là, il est infiniment ordinaire de voir les planteurs, dont les terres sont voisines des grandes villes où se trouve surtout concentrée la population affranchie, trouver parmi les *négres libres* qui y résident, quand ils ont besoin d'un surcroît de bras, des ouvriers qui viennent travailler chez eux, moyennant un prix convenu. Divers rapports officiels faits au gouvernement anglais rendent ce fait incontestable.

M. de Humboldt, après avoir visité diverses plantations de la Nouvelle-Espagne, dirigées indifféremment par des *noirs libres*, *mulâtres* ou *zambos*, déclare que les faits constatés par lui prouvent, ce qui a depuis long-tems cessé d'être douteux pour les colons éclairés, à savoir, que l'Amérique peut produire du sucre et de l'indigo par des mains libres, et que les malheureux esclaves sont susceptibles de devenir des paysans ou des fermiers semblables à ceux de l'Europe (1). Ajoutons, relativement aux cultures du Mexique, quelques détails empruntés à une lettre en date de 1826, écrite par M. Ward, envoyé anglais auprès du gouvernement de cette république. M. Ward y déclare que, voulant contribuer de tous ses moyens

---

(1) *Essai politique, etc.*

à éclairer la grande question coloniale qui s'agitait alors, il visita lui-même la vallée de Cuernavaca et Cuantla Amilpars, aux environs de Mexico, laquelle fournit en grande partie le sucre et le café produit par la fédération mexicaine, et où, néanmoins, *il n'y a plus un seul esclave*. Toutes les cultures étaient primitivement opérées par des noirs achetés à la Vera-Cruz, de 3 à 400 dollars chacun. Quelques riches habitans, ayant reconnu que la fatigue de la route et le changement de climat leur en faisaient perdre un grand nombre, imaginèrent de créer une race de cultivateurs libres, en donnant chaque année la liberté à quelques esclaves qu'ils retenaient comme ouvriers, et encourageaient à se marier avec des naturels. Ce plan économique réussit, et lors de la guerre de l'indépendance, en 1810, ceux qui l'avaient adopté s'en trouvèrent bien; car leurs ouvriers continuèrent à travailler pour eux, tandis que les esclaves des autres désertèrent leurs habitations. M. Ward ajoute qu'il n'est pas question ici du moindre moyen coercitif pour provoquer au travail ces ouvriers, tout noirs ou mulâtres qu'ils sont (1).

Les noirs affranchis travaillent à Sierra-Léone. A la vérité, on a pu s'étonner de la lenteur des progrès de cette colonie, et souvent les adversaires du travail libre des noirs ont cru pouvoir l'opposer victorieusement aux défenseurs de la thèse contraire; mais il faut remarquer, d'abord, que trois fois, depuis sa fondation, qui ne date que d'un demi-siècle, elle a été atteinte des fléaux de la guerre; ensuite, cette pensée si généreuse, si honorable pour ceux qui l'ont conçue, ne suppose pas nécessairement le génie indispensable pour l'accomplir; enfin, convenons-en, quand toute l'Europe faisait la traite à la côte de Guinée, quels résultats pouvaient avoir les efforts de quelques philanthropes pour civiliser l'Afrique?

Citons encore Haïti : cette république compte actuellement environ 900,000 noirs affranchis, ou fils d'affranchis, qui travaillent. En 1824, l'exportation des produits du sol s'est

---

(1) *Anti-slavery Monthly reporter*, 1828, n° 9, p. 251, et 1819, n° 51, p. 56.

montée à 725,000 livres de sucre, 992,950 livres de coton, 57,700,000 livres de café, sans compter les bois d'ébénisterie, le cacao, le rhum, etc. Sans doute, cette exportation, qu'on peut évaluer à 65,000,000 francs, n'égale pas même la moitié du montant de l'exportation, en 1789, pour la seule partie française, et elle est peut-être encore exagérée. Mais, en affaiblissant les chiffres d'un tiers ou de moitié, il reste encore une quantité assez considérable de produits coloniaux; et, certes, après les longues guerres intestines dont cette île a été le théâtre, de nombreuses émigrations, et l'absorption d'un capital immense dans la dévastation et l'incendie des bâtimens, des plantations, des sucreries, on ne peut s'étonner que cette quantité ne soit pas plus considérable. Dans l'état actuel, sa population est croissante; par conséquent, ses cultures sont en progrès. Voilà un fait à l'autorité duquel il faut se soumettre. Il est donc avéré que les noirs peuvent produire les denrées tropicales, sans être esclaves. Il est donc évident que cette race peut être transformée en une population active et laborieuse, et que ce n'est point là un des rêves de la philanthropie européenne.

Concluons de tout ce qui vient d'être dit : 1° que les blancs européens ou créoles peuvent cultiver les colonies; 2° que les colonies peuvent être cultivées sans esclaves, c'est-à-dire par les noirs libres.

Nous nous réservons d'examiner, dans la troisième partie, le travail libre dans ses rapports avec la propriété, telle qu'elle est actuellement constituée dans nos colonies, et de faire voir par quels moyens on peut concilier l'intérêt réel des maîtres avec la liberté des esclaves.

Résumons-nous. Si l'on a pu soutenir ce paradoxe étrange, que les hommes ne sont pas essentiellement nés pour l'état social, on n'a jamais du moins contesté que partout où la société existe, elle ne doive constamment tendre à ce qui la perpétue et l'améliore. Or, comme nous l'avons vu, dans l'esclavage, il y a toujours tendance à la dissolution de la société; il constitue un système de violence et d'injustice, honteux et

immoral, essentiellement antipathique avec les principes qui servent de base et de lien à la communauté ; il organise le travail qui la fait vivre, de telle sorte que tous les fruits sont pour les uns et tous les labours pour les autres ; il maintient la classe productive dans un état d'abjection, de misère et de souffrances, constant, nécessaire, inévitable ; il crée sur le même sol deux et souvent trois classes divisées, ennemies et toujours menaçantes l'une pour l'autre ; il compromet toujours ainsi la sécurité des colonies ; il met obstacle à ce qu'il y ait sur le même sol un ordre légal uniforme, et rend la loi à peu près illusoire, dans les garanties qu'elle accorde à la personne des esclaves ; il est pour la race noire une cause de destruction rapide et constante ; il abrutit et dégrade cette race, la prive de tout développement moral et intellectuel, et par suite de tous les avantages de la sociabilité ; il est un principe nécessaire de dépravation pour la race blanche ; il impose à la métropole le fardeau d'un entretien coûteux ; il empêche les colonies d'arriver au degré de prospérité qu'elles recevraient de l'augmentation de la population et des cultures ; il prive l'État du surcroît de revenu qu'il retirait naturellement de l'accroissement des propriétés et des produits ; il porte enfin préjudice au commerce et à l'industrie de la mère patrie, en affaiblissant, en rendant presque nulle l'importance des débouchés naturels ouverts à ses produits.

L'esclavage colonial est donc de tous points contraire aux intérêts de la communauté ; il est donc pour elle un principe nécessaire et constant de désorganisation ; il peut donc être proclamé hautement ANTI-SOCIAL ! il doit donc être aboli, au nom de tous les intérêts sociaux qu'il met en péril.

P. A. D.



---

## II. ANALYSES D'OUVRAGES.

---

### SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

A COMPENDIUM OF THE COURSE OF CHEMICAL INSTRUCTION, etc. —  
*Abrégé du Cours d'instruction chimique, fait à la Faculté de médecine de l'Université de Pensylvanie, par M. le docteur HARE ; ouvrage destiné à ses élèves (1).*

Nous avons espéré que cet ouvrage de M. Hare, comparé à des écrits analogues de même date, ou plus récents, publiés par des professeurs européens, nous fournirait l'occasion de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'état de l'enseignement de la chimie dans les deux mondes. Mais il paraît que les chimistes regardent les théories comme assez avancées, assez complètes, et qu'ils se livrent exclusivement à la recherche des faits : de l'immobilité des théories résulte la durée des ouvrages destinés à les enseigner, surtout dans ce tems, où l'on ne manque, pour aucune science, de bons traités à l'usage des étudiants et des professeurs. Ainsi nous attendrions peut-être encore très long-tems l'apparition d'un ouvrage que nous pussions associer à celui de M. Hare, afin d'observer la marche de l'un et de l'autre ; et, si les méthodes présentent quelques diversités, d'examiner quelles sont celles qui semblent préférables. Nous n'assisterons donc qu'aux leçons du professeur américain ; nous le suivrons dans la partie de son cours qu'il a publiée, et qui est arrivée jusqu'à nous. Au mois de

---

(1) Philadelphie, 1828 ; Carcy et Lea. Grand in-8° de 558 pages, avec un grand nombre de figures gravées en bois.

novembre 1828, le résumé des leçons sur l'électricité, le galvanisme et l'électro-magnétisme n'était pas encore livré à l'impression ; depuis ce tems, l'ouvrage est certainement complété, mais l'importante division de la science qui lui manquait encore ne nous est point parvenue. Nous le regrettons d'autant plus que ce qui donnera le plus de prix à cet ouvrage est la description et la figure de chaque instrument, ou appareil employé par le professeur dans ses expériences, et que, sans doute, les leçons sur l'électricité et le magnétisme sont bien pourvues de ces moyens d'exposition et d'explication.

Ce traité devait répondre à sa destination, et, par conséquent, diriger vers la médecine les applications de la physique et de la chimie. On doit donc s'attendre à y trouver quelques parties plus développées, aux dépens de quelques autres qui occupent plus de place dans les ouvrages où la science n'est pas considérée sous un point de vue spécial. On s'en aperçoit à la marche rapide de l'auteur, lorsqu'il s'occupe de la lumière et des phénomènes de la vision, matière expédiée en six pages, qui contiennent en effet ce qu'un médecin ne doit pas ignorer sur les propriétés de la lumière et le mode de son action sur les corps organisés. La cristallographie, quoique moins importante pour les sciences médicales, est traitée moins brièvement : mais la théorie du calorique est exposée avec soin, ainsi que les faits dont elle est déduite, et ses applications qui ajoutent encore au nombre de ces faits.

Les instrumens pour mesurer la pesanteur spécifique des corps ont été multipliés entre les mains de M. Hare ; on en voit ici deux nouveaux qui paraissent très-commodes, et que nos artistes construiraient facilement d'après le dessin et avec le secours de l'explication. L'auteur s'est attaché à rendre les expériences aussi promptes et aussi sûres qu'elles doivent l'être dans un cours public, en sorte que son livre n'est pas seulement un recueil de leçons de chimie, il renferme aussi plus d'instruction sur l'art des expériences que la plupart des auteurs de traités de physique et de chimie n'ont cru devoir en

joindre au développement des doctrines scientifiques. On pense bien que les formules algébriques n'ont point été admises dans ces leçons données à des étudiants en médecine; les mathématiques n'ont pas encore pris rang parmi les sciences qui peuvent concourir au perfectionnement de l'art de guérir. Cependant il faut observer qu'une connaissance exacte des lois du mouvement et de leurs effets est une des bases de la physique; on ne contestera pas non plus que le médecin ne peut se dispenser d'être physicien, à moins qu'on ne regarde la chimie comme une science de luxe dont la médecine n'a guère profité. Cette opinion, quoique directement opposée à toute bonne logique, ne manque pourtant point de partisans dans toutes les écoles de médecine; elle en compte beaucoup en Allemagne, un peu moins peut-être en Angleterre, en Italie, et surtout en France; M. Hare nous apprend, dans sa préface, qu'un certain nombre de ses disciples paraissent peu convaincus de l'utilité de l'instruction qu'il leur donne, et réduiraient volontiers cette partie de leurs études au point qu'ils feraient aussi-bien d'y renoncer entièrement. Ainsi nos erreurs, en fait d'instruction, ont traversé l'Océan et pénétré dans le Nouveau-Monde avec nos doctrines. Le tems approche où les rapports entre les diverses subdivisions des connaissances humaines seront mieux connus, ainsi que les secours mutuels qui peuvent mettre toutes ces parties de l'ensemble en état de profiter des progrès de chacune d'elles. On s'étonne que des hommes exercés au raisonnement, initiés dans quelques-uns des mystères de la nature, dont la mémoire doit avoir continuellement à sa disposition une multitude de faits physiques classés méthodiquement, que ces hommes n'aient pas reconnu que les phénomènes de la vie, de la digestion, de la nutrition, etc., sont autant de faits chimiques extrêmement complexes, et dont les lois ne peuvent être découvertes qu'au moyen de l'analyse préalable de ces phénomènes et de leurs causes. Qu'on se rappelle par quelle suite d'expériences Spallanzani parvint à constater que la digestion est une dissolution chimique des alimens dans le suc gastrique, et qu'elle

s'opère même hors du corps vivant, lorsque l'on met la matière soluble en contact avec le dissolvant : c'est ainsi qu'il faut interroger la nature, pour lui arracher ses secrets et dévoiler le mystère de ses opérations. Ces recherches sur la digestion, si habilement dirigées et décrites par le célèbre professeur italien, seront, dans tous les tems, un modèle de sagacité, de logique expérimentale, et suffiraient pour recommander l'étude de la chimie à tous les amis des sciences naturelles et de leurs applications. Mais on ne peut trop le redire, les théories chimiques ne seront bien comprises qu'à l'aide de connaissances approfondies sur les propriétés générales des corps; ou, en d'autres termes, si l'on n'est pas assez instruit en physique, on sera fréquemment arrêté dans le cours des recherches chimiques, exposé à s'égarer, quand même on aurait acquis la plus grande connaissance des faits isolés, et que l'on posséderait à un très-haut degré l'adresse des manipulations. Si les chimistes ne peuvent se dispenser d'être physiciens, ils devraient s'imposer aussi l'obligation de ne pas négliger les mathématiques. On cite il est vrai, parmi les promoteurs de la science, des hommes qui manquèrent totalement de cette instruction préliminaire; mais ils la servirent par la découverte de quelques faits que l'on ne pouvait concilier avec les théories admises jusqu'alors, en faisant sentir la nécessité de réformer ces doctrines, en préparant les bases de théories moins imparfaites; mais ils ne contribuèrent point à élever l'édifice sur ces bases. Lavoisier et Berthollet n'étaient point pourvus des connaissances mathématiques indispensables pour approfondir les théories physiques; mais ils eurent le secours des plus illustres géomètres de leur tems, et ils en firent un heureux usage: une partie de la reconnaissance que les chimistes ont vouée à Lavoisier serait équitablement décernée à Laplace.

Dans l'état actuel de nos connaissances et de nos habitudes, M. Hare ne pouvait adopter un autre plan que celui qu'il a suivi dans cet ouvrage; réduit à s'abstenir des applications et même des formes mathématiques, il ne pouvait présenter les

notions de physique autrement qu'il ne l'a fait, ni les étendre plus loin, excepté celles de la lumière, dont on regrette qu'il n'ait pas un peu plus développé la théorie. Il ne peut être indifférent pour la chimie, ni peut-être pour la médecine, que les phénomènes de la lumière soient produits par un fluide émané du soleil et des corps célestes de même nature, dégagé par certaines actions chimiques, etc., ou qu'ils soient le résultat des vibrations d'un fluide répandu dans les espaces célestes, et considéré comme immobile : ces deux hypothèses peuvent satisfaire à peu près également à l'explication des faits de mouvement et de vision : mais on ne voit pas clairement comment on en déduirait les mêmes résultats chimiques. M. Hare adopte l'hypothèse newtonienne, admise, dit-il, par la majorité des physiciens ; mais les questions de physique ne sont point résolues, comme celles de politique. Dans les sciences exactes, lorsque les opinions sont partagées, c'est que la vérité ne s'est pas encore manifestée, et que, par conséquent, on ne sait rien encore, et qu'il faut de nouveaux efforts pour arriver à des connaissances positives.

Sous le titre de *Chimie pneumatique*, l'auteur a réuni la théorie générale des gaz, et l'exposition des caractères et des propriétés de tous ceux que les travaux chimiques ont fait connaître ; il les combine, soit entre eux, soit avec le carbone, le soufre, le phosphore, le bore, le sodium, etc. Toute cette partie de l'ouvrage est au niveau des connaissances acquises, et conforme aux doctrines actuellement reçues. *L'eudiométrie* y est traitée avec quelque étendue, et, parmi les instrumens qu'elle emploie, l'auteur en décrit deux qui sont de son invention. *L'hygrométrie* obtient aussi les soins qu'elle réclame dans un ouvrage destiné aux études médicales. Le seul reproche que l'on puisse faire à cette *chimie pneumatique* n'est peut-être pas fondé, et certainement il est sans importance : toutefois, nous ne l'omettrons point, afin de conserver les droits de la critique. C'est à la fin que l'auteur a placé l'exposition des divers moyens de mesurer la pesanteur spécifique des gaz ; on s'attendait à la trouver immédiatement après la théorie générale des fluides élastiques.

La section suivante est la chimie des *métaux*. Ici, l'auteur a pris pour guide notre célèbre Thénard, et le travail du professeur américain peut être considéré comme un résumé très-bien fait des leçons du professeur de Paris sur le même sujet.

La dernière section est consacrée à la chimie des substances végétales et animales. L'ouvrage y représente fidèlement tout ce que nous croyons savoir sur ces deux objets, et que probablement il faudra désapprendre tôt ou tard. La science suit actuellement, dans les recherches sur les corps organisés, une marche opposée à celle qui lui a si bien réussi pour arriver à la théorie des substances inorganiques : pour celles-ci, elle a généralisé et simplifié ; pour les autres, elle apporte chaque jour de nouvelles complications. Ce n'est pas dans l'emploi de cette méthode que nous engagerons les chimistes du Nouveau-Monde à imiter ceux de l'Europe : si nous sommes tout-à-fait hors de la bonne voie, que nos erreurs soient confinées parmi nous, et que d'utiles avertissemens puissent nous arriver de quelque part ; tandis que nos chimistes semblent travailler à l'envi pour épaisir les nuages qui nous cachent le but, qu'une lumière lointaine puisse nous le faire au moins entrevoir, et rendre notre marche moins incertaine. Nous devons beaucoup à l'Amérique, si elle nous apprend à marcher avec plus de précautions, lorsque la route est mal éclairée, périlleuse, hérissée d'obstacles : telle est celle que les chimistes ont à suivre, dans les recherches sur les corps organisés, et principalement sur les corps vivans. M. Hare nous donne l'exemple de cette sage défiance : voici comment il termine la section où il expose la chimie des végétaux et des animaux.

« Je prends congé de cette partie de la science qui se réduit à peu près à des faits non généralisés. Les grandes découvertes dont la chimie des corps inorganiques s'est enrichie ont fondé la théorie de ces corps et des élémens dont ils sont composés, et nous donnent l'espoir de parvenir également à la découverte des lois de la matière organique, ou de l'influence qu'exerce le principe de vie pour modifier et diversifier les résultats des lois générales de la matière non organisée.

«Un cours limité à quatre mois ne peut suffire aux expériences et aux menus détails qu'exige la chimie des corps organisés; et d'ailleurs, les élèves n'auraient pas le tems de retenir tout ce que le professeur aurait dit. Mais l'exercice de la médecine est une continuation des études que nous ne pouvons pousser plus loin dans ces leçons; le médecin a constamment sous ses yeux des objets à observer, des faits qu'il doit analyser, des actions et des réactions dont les lois peuvent se laisser entrevoir. S'il a besoin de quelques expériences directes, il peut toujours les faire aisément et à peu de frais....» En effet, comme cette partie de la chimie est spécialement dans le domaine de la médecine, c'est aux médecins qu'il faut recommander les travaux que son perfectionnement exige.

M. Hare a réuni, dans un *Appendice*, plusieurs *Mémoires* ou *Notices* qu'il avait fournis précédemment à l'excellent recueil périodique publié par M. le professeur SILLIMAN. Le premier est une dissertation sur cette question : Les effets de la chaleur peuvent-ils être produits par le seul mouvement? Il conclut qu'il faut admettre l'existence d'un calorique, fluide auquel il attribue non-seulement tous les phénomènes de la chaleur, mais ceux de la lumière et de l'électricité. Ce Mémoire a été l'occasion d'un démêlé scientifique où les deux adversaires ont paru tour à tour dans le recueil de M. Silliman; M. Hare a placé ici la défense de son opinion. Parmi les autres notices renfermées dans cet appendice, on remarque une solution algébrique du problème de déterminer dans un mélange de gaz, la quantité de chacun des fluides mélangés, d'après la pesanteur spécifique du mélange et celle de chacun des fluides qu'il renferme. On y remarque aussi la description et la figure de plusieurs instrumens imaginés par l'auteur, et que nous pourrions nous approprier. Nous l'avons déjà dit, et nous nous plaçons à le répéter : Ouvrage de M. Hare sera consulté avec profit par les physiciens et les chimistes qui chercheront à perfectionner l'art des expériences.

---

## SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

---

DES SCIENCES OCCULTES, ou *Essai sur la Magie, les Prodiges et les Miracles*, par *Eusèbe SALVERTE* (1).

Quand on voit l'homme d'État, infatigable défenseur des droits et des intérêts de son pays, ne quitter la tribune où il a fait entendre des paroles de sagesse et de liberté, que pour se livrer à des études graves et profondes, entreprises pour éclairer la nation, pour l'arracher au joug de l'ignorance et de l'erreur, on ne saurait trop admirer un aussi pur patriotisme ; et c'est celui de M. *Eusèbe SALVERTE*. Qu'il nous soit permis de rendre hommage à son beau caractère : député, il n'a jamais reculé devant la vérité ; la France l'a toujours trouvé fidèle à son mandat ; écrivain, il a constamment attaché son nom à des ouvrages utiles à l'humanité, et son *Introduction à l'histoire de la civilisation, depuis les premiers temps historiques jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, pensée immense, qu'il n'a pas craint d'aborder, est un monument à jamais durable de la haute portée de ses vues philosophiques.

L'étude des sciences occultes chez les anciens était une branche importante de ce grand travail. Les recherches de M. Salverte ayant pris assez d'étendue pour pouvoir être détachées du cadre de l'ouvrage principal, et former un tout susceptible d'un intérêt spécial, il s'est décidé à les publier séparément. Déjà son *Essai historique et philosophique sur les noms d'Hommes, de Peuples et de Lieux, publié en 1824*, avait révélé

---

(1) Paris, 1829-1850 ; Sédillot, rue de l'Odéon, n<sup>o</sup> 50. 2 vol. in-8<sup>o</sup> ; prix, 14 fr.

sa vaste érudition; son *Essai sur les Sciences occultes* n'est point au-dessous de ses premiers écrits.

VAN-DALE, BAYLE, FONTENELLE avaient effleuré ce sujet; ils avaient voulu prouver que les oracles étaient le produit de l'adresse et de la superstition. Mais aussi, avec quels ménagemens ils ont émis leurs opinions; ils n'auraient jamais osé attaquer ouvertement et de front les prodiges et les miracles; M. Salverte, venu, il est vrai, dans un tems plus éclairé, a eu le courage de traiter franchement la question, de la discuter sous toutes ses faces, de combattre à outrance, en un mot, les erreurs et les préjugés. On n'est nullement disposé, j'imagine, à brûler vifs les sorciers d'aujourd'hui; mais, quand on songe que ces affreuses exécutions avaient encore lieu, il y a quatre-vingts ans, et qu'on croyait alors presque généralement à la puissance surnaturelle de ces malheureux, on peut s'étonner que l'on ose prouver à présent qu'elle n'existait que dans l'imagination des hommes fanatisés. L'ouvrage de M. Salverte fait faire un grand pas à l'esprit humain; il apprend aux incrédules à se rendre compte de leur opinion, à l'appuyer sur des faits; il porte un dernier coup aux superstitions populaires, et l'intérêt soutenu que sa lecture inspire est un sûr garant de son succès, et par conséquent du bien qu'il produira. Avant d'en tracer l'analyse complète, nous allons faire ressortir la pensée principale qui l'a constamment dirigé.

Les livres anciens sont remplis de témoignages en faveur de la magie; tous la représentent comme une science surnaturelle. Aussi, parmi les modernes, les uns l'ont niée absolument (et dans le dernier siècle surtout, on s'était habitué à l'idée que ce n'était qu'impostures et mensonges); les autres ont affirmé qu'elle était une manifestation de la puissance de Dieu dans les prophètes, et de celle du démon dans les ennemis du peuple juif. M. Salverte prend un autre parti; non pas qu'on puisse admettre une science surnaturelle, mais est-il raisonnable de penser que cette multitude de prodiges rapportés par les écrivains anciens soient tout-à-fait controuvés; que, s'il y a eu supercherie, la foule ne s'en soit jamais aper-

que; que les prêtres et les initiés qui exploitaient à leur profit l'étude de la nature et la crédulité populaire n'eussent jamais pu parvenir à exécuter autre chose que quelques tours de charlatans? Non, sans doute; aussi, M. Salverte présente tous ou presque tous les témoignages comme vrais; il donne, de la plupart des prétendus miracles, une explication, si non incontestable, au moins très-plausible. On trouvera peut-être qu'il semble trop avoir pris d'avance le parti de tout expliquer. On a de la peine à imaginer que les anciens, dans la marche de leurs sciences, se soient si parfaitement rencontrés avec les modernes; que les découvertes faites nouvellement nous servent à expliquer des prodiges qu'on aurait jusqu'à ces derniers tems regardés comme incroyables. Mais, comme le but de M. Salverte est moins d'expliquer quelque chose en particulier que l'ensemble des faits, on ne disputera pas avec lui sur quelques explications plus ingénieuses peut-être que fidèles, et l'on conclura avec l'auteur que la plupart des faits attribués à la magie sont vrais, mais qu'ils nous ont été transmis quelquefois sous le voile de l'allégorie, quelquefois avec des détails invraisemblables, souvent d'une manière inexacte; mais que du moins les anciens, les initiés surtout, ont été plus loin dans l'étude des sciences physiques qu'on ne le croit communément. Nous allons maintenant suivre M. Salverte dans les développemens qu'il a donnés à son sujet.

L'homme est crédule, parce qu'il est naturellement véridique; il aime à exprimer ses sensations, ses sentimens et ses souvenirs avec la même vérité que ses pleurs, ses cris et les mouvemens de sa physionomie révèlent ses souffrances, ses craintes et ses plaisirs. En agissant sur ses passions par sa crédulité, les hommes supérieurs qui voulurent imposer à leurs semblables le frein de la religion présentèrent les miracles et les prodiges comme des signes certains de leur mission, comme des œuvres inimitables de la divinité dont ils étaient les interprètes. L'histoire de tous les pays et de tous les âges est chargée de récits merveilleux qu'on aurait tort de rejeter avec un dédain peu philosophique; tous les faits peuvent s'ex-

plier par un petit nombre de causes plus ou moins faciles à discerner, et la recherche de ces causes nous ouvre les archives d'une politique mystérieuse dont quelques hommes savans se sont servis dans tous les tems pour gouverner le genre humain, et le conduire à la grandeur ou à la bassesse, à l'esclavage ou à la liberté.

Dans le domaine du merveilleux, on doit distinguer les prodiges ou les événemens singuliers que la nature ne produit qu'en paraissant s'écarter des lois qu'elle s'est invariablement prescrites, et les miracles ou œuvres magiques, émanés des hommes. L'attrait attaché aux faits extraordinaires, le penchant à l'exagération qui en est la conséquence, l'opiniâtreté des traditions, les expressions inexactes, l'explication erronée de représentations emblématiques, l'emphase propre aux langues de l'antiquité, et le style figuré, attribut essentiel de la poésie, ont dû grossir de fictions les fastes de l'histoire. A l'appui de cette opinion, l'auteur cite un grand nombre d'exemples; nous reproduirons les plus saillans.

Que l'on rejette ce qu'ont raconté de l'immense *kraken* les marins du nord; que l'on taxe d'exagération ce que rapportent Pline et Élien des dimensions de deux poïypes de mer, qu'avaient pourtant dû voir des observateurs nombreux; il suffit d'admettre avec Aristote que les bras de ce mollusque atteignaient quelquefois jusqu'à deux mètres de longueur, et on avouera qu'il peut enlever un homme sur une chaloupe découverte. Que devient alors la fable de Scylla! ce monstre, le fléau des poissons les plus forts qui passaient à sa portée, et dont les six têtes, soudainement élancées hors des flots, sur leurs ceus démesurés, entraînaient six des rameurs d'Ulysse; ce monstre, si l'on substitue à l'exagération poétique, la réalité possible, n'est qu'un polype parvenu à une croissance extraordinaire et collé contre l'écueil vers lequel la crainte du gouffre de Carybde forçait les navigateurs peu expérimentés à diriger leurs frêles embarcations.

En lui promettant une riche part dans les biens que Dieu doit donner à son peuple, Moïse décide le madianite Hobab à

s'unir à la marche des Israélites. « Ne nous abandonne pas, lui dit-il, tu sais dans quel lieu du désert il nous est avantageux de camper; viens et sois notre guide. » Sa marche, ainsi réglée, est ouverte par l'arche sainte avec laquelle s'avance et s'arrête tour à tour le peuple tout entier; les prêtres qui l'environnent portent le feu sacré; la fumée est visible le jour, et la flamme, pendant la nuit; Dieu même guide son peuple la nuit par une colonne de feu, et le jour par une colonne de fumée.

Vers la fin d'un combat opiniâtre, les nuages amoncelés produisaient une obscurité presque complète; soudain ils se dissipent devant la lune qui s'élève à l'orient, tandis qu'à l'occident le soleil n'est point encore descendu sous l'horizon; ces deux astres semblent réunir leurs clartés pour prolonger le jour et donner au chef des Israélites le tems d'achever la défaite de ses ennemis. Ce chef a arrêté le soleil et la lune.

Sur le mont Éryce, en Sicile, l'autel de Vénus était situé en plein air, et une flamme inextinguible y brillait constamment, sans aucun aliment visible, et malgré le froid, la pluie et la rosée. Bayle traite ce récit de fable. En d'autres lieux, cependant, la nature a allumé des feux semblables. Les feux de Piëtra-Mala, en Toscane, sont dûs, suivant sir Humphry Davy, à un dégagement de gaz hydrogène carburé. Les flammes perpétuelles que l'on admire à l'Atesch-Gah, près de Bakou, en Géorgie, sont alimentées par le naphte dont le sol est impregné. Ce sont des feux sacrés, et les prêtres Hindous les ont enfermés dans une enceinte de cellules, comme on avait élevé autour du feu de la montagne Éryce le temple de Vénus. En Hongrie, dans la saline de Szalina, cercle de Marmarosch, un courant d'air impétueux, sortant d'une galerie, s'est enflammé spontanément, c'est du gaz hydrogène semblable à celui que l'on emploie aujourd'hui pour l'éclairage. Des prêtres, dans une civilisation de forme fixe, auraient consacré ce phénomène à la superstition; dans une civilisation perfectible, l'industrie en tire un service utile. D'autres faits naturels, peu connus ont donné lieu à de grossières erreurs. A la surface des eaux thermales de Baden en Allemagne, et des eaux d'Ischia.

île du royaume de Naples , on recueille le zoogène , substance singulière qui ressemble à la chair humaine revêtue de sa peau, et qui , soumise à la distillation , fournit les mêmes produits que les matières animales. Près du château de Lepomena , et dans les vallées de Sinigalia et de Négreponte, les rochers sont couverts de cette substance. Voilà l'explication de ces pluies de morceaux de chair, qui figurent au nombre des prodiges de l'antiquité.

Arrosée et fertilisée par le Jourdain , *la vallée des bocages* s'ouvrait devant le voyageur qui du désert arrivait à Ségor. Là, Sodome, Gomorrhe et vingt-six autres cités fleurirent pendant un demi siècle ; les villes, les habitations furent détruites par une conflagration subite. Un lac d'eaux amères, le lac Asphaltide remplaça *la vallée des bocages*. Strabon attribue sa destruction à l'éruption d'un volcan ; la nature du sol suffit seule à la solution du problème.

La vallée était assise sur la couche de matières éminemment inflammables qui forme encore le fond du lac Asphaltide. Dans des puits nombreux, on y voyait sourdre , exposé à une atmosphère brûlante, le bitume qui s'étendait sous la terre. L'embrasement déterminé par une cause accidentelle se propagea avec une rapidité dont ne nous donnent point une idée les incendies qui dévorent quelquefois les mines de houille et de charbon de terre. Les maisons en feu, la campagne minée au loin par la flamme souterraine, s'abîmèrent dans le gouffre que formait l'affaissement du sol, affaissement proportionné à la consommation du bitume. Le Jourdain se précipita dans le nouveau lac, dont l'étendue fut bientôt assez considérable pour que le fleuve s'y perdit tout entier, abandonnant à la stérilité les contrées qu'il arrosait auparavant, et l'on a vu la colère du ciel dans un accident de la nature.

Le passage de la Mer Rouge est aussi facile à expliquer. Le flux et reflux, en se faisant avec une violence extraordinaire, mais dont on a vu des exemples encore tout récemment, détruisent toute la couleur merveilleuse du fait.

M. Salverte, en réunissant d'innombrables citations de ce

genre, a toujours soin de s'appuyer sur des autorités puissantes. La bonne foi de l'historien Josèphe lui fournit des armes bien redoutables. Philon lui-même attribue à des causes naturelles quelques miracles de Moïse ; ainsi, en parlant de la source qui jaillit du rocher d'Horeb : « Moïse, dit-il, frappa le rocher ; et, soit que, par un heureux hasard, il eût ouvert l'issue à une nouvelle source ; soit que les eaux eussent d'abord été amenées là par de secrets conduits, et que leur abondance les fît sortir avec impétuosité, le rocher jeta autant d'eau qu'une fontaine. »

Après avoir ainsi démontré que les prodiges peuvent s'expliquer naturellement, l'auteur, appliquant ce principe aux œuvres magiques, pense que les prêtres et les initiés n'ont pas seulement spéculé sur l'ignorance et la fraude, et que leurs secrets cachaient une science très-étendue et toutes les connaissances théoriques, nécessaires pour opérer des résultats merveilleux, et dont a dû se composer la *magie*.

Long-tems la magie a gouverné le monde. et son origine va se perdre dans les tems les plus reculés. L'Orient, l'Occident, le Nord ont, pendant des siècles, respecté sa puissance et son antiquité. Ses œuvres furent également attribuées au bon et au mauvais principe ; mais on ne croyait pas qu'elles fussent le renversement de l'ordre naturel. Tout secours inespéré paraissait un bienfait de la divinité, et c'est ainsi qu'on admettait des degrés différens dans l'importance des miracles et dans la science des thaumaturges. Zoroastre descend à plusieurs reprises dans la lice avec les enchanteurs ennemis de sa nouvelle doctrine ; il ne nie point leurs œuvres merveilleuses, il les surpasse ; il affirme qu'elles sont l'ouvrage des *Dews*, émanation du principe du mal, et il le prouve. en remportant sur eux la victoire au nom du principe du bien. Moïse, prophète du vrai Dieu, lutte de miracles avec les prêtres égyptiens, sûr d'établir, par la supériorité des siens, la supériorité du maître au nom duquel il parle devant le roi d'Égypte. Suivant une tradition hébraïque, conservée en Orient, il devina le secret des procédés employés par ses ri-

vaut, sans que ceux-ci pussent pénétrer les siens; ce qu'exprime en style figuré la verge de son frère dévorant celles de ses antagonistes, transformées en serpens.

Dès que quelques lueurs historiques permettent de pénétrer dans les temples, on reconnaît qu'une vaste branche des connaissances humaines n'a pu fleurir qu'au fond des sanctuaires, et qu'elle composait une partie importante des mystères religieux. Tous les miracles qui n'appartenaient pas à l'adresse ou à l'imposture étaient le fruit de cette science occulte; c'étaient, en un mot, de véritables expériences de physique.

Lorsque, de nos jours, Swedenborg déclarait que ceux qui ne croyaient point à sa parole, ne se rendraient pas non plus à des miracles; c'est qu'il comprenait fort bien que le tems des miracles était passé. Nous sommes, dit-on, trop éclairés pour y croire; n'est-ce pas dire, en d'autres termes: Ce qui formait une science secrète, réservée uniquement à quelques êtres privilégiés, est rentré dans l'immense domaine des sciences accessibles à tous les esprits.

En effet, des arts, depuis long-tems vulgaires, ont dû passer pour divins ou magiques, tant que leurs procédés sont restés secrets; et, dans les luites d'habileté qu'élevaient, entre les dépositaires de la science, des intérêts opposés, pour ne point laisser apercevoir aux regards *profanes* les bornes des moyens de la magie, un pacte tacite ou formel existait entre les thaumaturges. Déjà, dans la mythologie grecque, il n'était pas permis à un dieu de défaire ce qu'un autre dieu avait fait. Dans les luites des thaumaturges, il pouvait en être de même en général; on voit même que le triomphe de l'un d'eux ne paraissait nullement décisif à ses adversaires, prêts à choisir à leur tour une épreuve où leur capacité l'emportera. Moïse a vaincu les prêtres égyptiens; Élie, les prophètes de Baal. Loïn de s'humilier, Pharaon poursuit, à main armée, le peuple qu'a conduit Moïse: Jésabel jure de venger, par la mort d'Élie, les prêtres qu'il a mis à mort.

En résumé, l'art des magiciens paraît moins un secours et un bienfait venant de la divinité que le produit d'une

science péniblement acquise et difficilement conservée. Pour opérer *magiquement*, il fallait des préparatifs très-étendus sur la nature, et sur l'action desquels on jetait un voile mystérieux. Apollonius se défend d'être au nombre des magiciens, qu'il appelle artisans de miracles. Enfin, Moses Maimonide nous apprend que la première partie de la magie des Chaldéens était la connaissance des métaux, des plantes et des animaux, et que la seconde indiquait les tems où les œuvres magiques pouvaient être produites, c'est-à-dire, les momens où la saison, la température de l'air, l'état de l'atmosphère secondaient le succès des opérations chimiques ou physiques.

Ajoutez à cela les opérations mécaniques, les gestes, les postures, les paroles intelligibles et inintelligibles, le charlatanisme de l'escamotage, les tours d'adresse plus ou moins grossiers, le sort consulté sans cesse, et dirigé par la ruse; ces oracles, que Fontenelle et Van Dale ont dévoilés; et vous aurez un système à peu près complet.

Comme il fallait partout montrer un pouvoir surnaturel, et cacher la main de l'homme, un secret religieux couvrit les principes de la science: une langue particulière, des expressions figurées, des allégories, des emblèmes en voilèrent les moindres détails. Les hiéroglyphes, une écriture inconnue, le langage énigmatique des évocations, les révélations graduées, partielles, et qu'un petit nombre de prêtres obtenaient dans leur plénitude, et la religion d'un serment terrible, contribuèrent à les envelopper d'une obscurité impénétrable. Michaëlis, qui savait relever, par une philosophie saine et profonde, le prix de sa vaste érudition, remarque qu'une langue universelle, créée par les savans, et à l'usage des savans seuls, les mettrait en possession exclusive de la science; s'il eût fait un pas de plus, Michaëlis aurait observé, que son hypothèse était l'histoire de l'antiquité; que les religions possédaient presque toutes une langue et une écriture sacrée, et qu'elles permettaient aux initiés d'imposer aux *profanes*, qui oseraient concevoir l'espoir de deviner ces énigmes, et formaient mille conjectures extravagantes. Le thaumaturge, loin

de les dissiper, les aidait à se répandre ; c'était autant de garanties de l'inviolabilité de son secret.

Aussi, concentrée dans un petit nombre de mains, transmise souvent d'une manière incomplète, la magie dut se dégrader ; les siècles s'accumulèrent, et elle se réduisit à une pratique dénuée de théories, à des formules inexactes et souvent intraduisibles. Plus tard, l'ignorance et la curiosité, l'opinion qu'en imitant des figures d'hiéroglyphes, on devait opérer des prodiges, qu'on obtenait précédemment par le procédé dont ils déguisaient l'expression, produisirent d'étranges aberrations, et firent germer parmi la multitude les erreurs les plus grossières.

Tant que l'esprit de forme fixe de la civilisation subsista, les mystères restèrent cachés au fond des sanctuaires, au fond des écoles philosophiques. Ils ne se répandirent, à la longue, que par l'influence de la civilisation perfectible. La communication habituelle des Grecs avec les successeurs des mages, dispersés en Asie, après la mort de Smerdis ; les victoires d'Alexandre ; l'appauvrissement de l'Égypte, après la conquête des Romains, qui fit affluer à Rome des prêtres de grades inférieurs qui y trafiquèrent des secrets des temples ; les polythéistes, enfin, qui se convertirent au christianisme, et apportèrent dans son sein les connaissances magiques qu'ils possédaient, propagèrent les débris de la science sacrée. Elle subsista long-tems dans les écoles des philosophes théurgistes, et parmi les prêtres errans ; on peut, sans invraisemblance, assigner pour successeurs, aux premiers, les sociétés secrètes de l'Europe ; aux seconds les sorciers modernes.

Après avoir ainsi tracé l'histoire de la magie, M. Salverte recherche quels progrès les sciences avaient pu faire dans l'antiquité, et après avoir esquissé à grands traits les merveilles que la pratique donnait au thaumaturge la possibilité d'opérer, tableau empreint des plus vives couleurs, écrit de verve, d'un style rempli d'images et de poésie, il s'engage dans l'exposé des conquêtes scientifiques des anciens, et jette sur cette énumération, qui semble un peu aride au pre-

mier abord, un intérêt de curiosité toujours croissant par la variété des détails, l'heureux choix des citations, et par les rapprochemens inattendus, les explications ingénieuses qu'il accumule avec un rare talent.

Nous allons suivre l'auteur dans cette partie importante de son livre, et reproduire succinctement les principaux faits qu'il a recueillis, heureux si nous pouvons donner une idée des immenses recherches du savant écrivain. Une analyse rapide ne reproduira jamais qu'imparfaitement ce vaste ensemble plein d'intérêt et de vie, qu'il faut étudier dans l'ouvrage même.

I. La mécanique, l'acoustique, l'optique, l'hydrostatique, sont l'objet des quatre premiers chapitres. Ces sciences étaient connues des thaumaturges, et portées à un degré de perfection que les modernes n'ont pu atteindre pendant long-tems, et qu'aujourd'hui même ils ont à peine surpassé.

Les planchers mouvans, les machines qui saisissaient les aspirans à l'initiation et les faisaient disparaître, se retrouvent dans presque tous les temples; les statues qui se mouvaient d'elles-mêmes prouvent que la construction des automates n'est rien moins qu'une invention récente, et les paroles qu'elles prononçaient, au rapport de tous, très-distinctement, indiquent assez que les anciens avaient découvert le secret des *androïdes*, qui, de nos jours encore, sous le nom de *femme invisible*, ont excité l'admiration de bien des gens. Quelle devait être la terreur de la multitude, en entendant des arbres, des animaux proférer des phrases pleines de sens, et ces *têtes parlantes*, dont les écrits des chroniqueurs de tous les pays font mention si fréquemment? On savait aussi dans les sanctuaires imiter parfaitement le bruit du tonnerre; on connaissait le mécanisme et l'usage des orgues hydrauliques, des coffres résonnans.

Les illusions offertes à la vue n'étaient pas moins extraordinaires. Les thaumaturges se servaient de miroirs qui représentaient les images multipliées, les images renversées, et, chose plus remarquable encore, qui perdaient dans une posi-

tion particulière la propriété de réfléchir. Ils ménageaient avec habileté les effets de la lumière; les jardins délicieux, les magnifiques palais, qui, du sein d'une obscurité profonde, apparaissent subitement éclairés à perte de vue, comme par un soleil qui leur fût propre, font supposer, dans des tems reculés, l'existence du *diorama*. D'un autre côté, les apparitions des dieux et des ombres des morts n'étaient-elles pas dues à la fantasmagorie : inconsolable de la perte d'Eurydice, Orphée se rend à Aornos, dans un antre consacré aux évocations; il croit que l'ombre d'Eurydice le suit; il se retourne, et, voyant qu'il s'est trompé, il se tue de désespoir.

Ne doit-on pas rapporter également aux prestiges de la dioptrique, une faculté extraordinaire, dont parlent les écrivains d'âges et de pays assez différens, pour que l'on puisse croire qu'ils ne se sont pas copiés les uns les autres. Des magiciens avaient trouvé le secret de fasciner la vue des hommes, au point de rendre des personnes invisibles, ou, du moins, de les faire paraître sous la forme d'êtres d'une espèce différente. Sans faire mention de Protée, Cratisthènes, au rapport d'Eustathius, s'entourait de flammes qui semblaient sortir de son corps, et passait seulement pour un faiseur de prestiges. Ce fait extraordinaire, dont les livres anciens racontent tant d'exemples, fut retrouvé au Mexique et au Pérou. Les nagnals, prêtres nationaux, prenaient tout à coup un aspect effroyable, et se transformaient, aux yeux des hommes, en aigles, en tigres, en serpens monstrueux; ces miracles ne s'opéraient que dans un endroit choisi et désigné d'avance; ils indiquent l'existence des machines, mais n'en font pas deviner les ressorts.

Nous ne nous étendrons pas sur la fontaine merveilleuse d'Andros, sur les statues qui versaient des larmes, les lampes perpétuelles, etc. L'hydrostatique explique aisément ces phénomènes. Les anciens connaissaient aussi les liqueurs alcooliques, la distillation, les liquides changeant de couleur, et grand nombre de résultats chimiques; mais ils possédaient en même tems la recette de secrets que nous avons été bien long-tems à découvrir. Les moyens de se préserver de l'at-

teinte du feu, si souvent employés dans les cérémonies du culte, et dans les épreuves judiciaires, étaient mis en usage en Asie, en Italie, dans le Bas-Empire, et jusqu'aux derniers siècles en Europe. L'art de tisser l'amiante était une invention très-ancienne; elle vient d'être tout récemment renouvelée par le chevalier Aldini, et sera d'un immense avantage dans les incendies. Les thaumaturges avaient enfin, pour rendre le bois incombustible, un procédé que nous n'avons point retrouvé.

II. La connaissance parfaite des plantes, de leurs propriétés fournissaient aux initiés des armes redoutables; sans doute, le pouvoir de l'harmonie et des bons traitemens devait agir sur les sens des animaux; mais combien de fois celui des odeurs n'a-t-il pas servi à les dompter. Et, pour citer un seul exemple, la faculté qu'avaient les Phsyllés de braver la morsure des serpens, mis hors de doute par des expériences faites de nos jours en Égypte, tenait à des émanations odorantes, qui affectaient les sens des reptiles, et échappaient à ceux de l'homme. M. Salverte examine les vertus de certaines herbes, de drogues et de breuvages préparés par les prêtres; les unes, causant un assoupissement profond, les autres, plongeant dans une imbécillité passagère. Les Scythes s'enivraient en respirant la graine d'une espèce de chanvre jetée sur des pierres rougies au feu. On sait que les baies de belladone, prises comme aliment, produisent une folie furieuse, suivie d'un sommeil qui dure vingt-quatre heures. L'odeur seule de la jusquiame, surtout quand la chaleur excite son énergie, dispose à la colère, aux querelles. On peut rapporter, entre autres, le trait de deux époux qui, parfaitement unis partout ailleurs, ne pouvaient, sans en venir à des débats sanglans, rester quelques heures dans la chambre où ils travaillaient. On ne manqua pas de croire la chambre ensorcelée, jusqu'à ce que l'on découvrit, dans un paquet considérable de graine de jusquiame, placé près d'un poêle, la cause de ces disputes journalières, que la disparition de la substance vénéneuse fit cesser sans retour.

C'est donc, sans aucun doute, dans certaines propriétés connues de substances et de compositions particulières, que l'on doit rechercher les mobiles de ces illusions délicieuses ou effrayantes, de ces révélations involontaires, de ce courage invincible, de cette force morale qui résistait à tous les tourmens, dont l'histoire des initiations anciennes offre tant d'exemples.

Ajoutez à cela l'effet des onctions magiques, et vous aurez l'explication de l'histoire entière des sorciers. M. Salvete montre clairement que la plupart des faits qui leur étaient imputés n'avaient pu exister qu'en rêves; que pour produire ces rêves, il suffisait des drogues dont ils se frottaient, et de l'opinion certaine qu'ils avaient conçue d'avance qu'ils allaient être transportés au sabbath. En 1750, à Wurtzbourg, une religieuse, prévenue du crime de sorcellerie, fut traduite devant un tribunal : elle déclara opiniâtrement avoir, par ses maléfices, tranché la vie à plusieurs personnes. *Ces personnes vivaient* ; leur présence démentait ses aveux insensés, et cependant elle périt sur le bûcher, et cela en 1750.

L'histoire du *Vieux de la montagne* et de ses jardins enchantés confirme ce qui précède. Il était entouré de fanatiques, dont le dévouement sans borne ne lui coûtait, dit-on, que le soin de les endormir par une boisson narcotique, et de les faire transporter dans des palais délicieux où, à leur réveil, toutes les voluptés réunies leur faisaient croire, pendant quelques heures, qu'ils goûtaient les plaisirs du ciel; n'est-il pas évident qu'une pareille illusion doit s'expliquer par l'ivresse physique combinée à l'ivresse de l'âme. Chez l'homme crédule et préparé d'avance par les peintures et les promesses les plus flatteuses, le breuvage enchanteur produisait sans peine, au sein d'un profond sommeil, et ces sensations si vives et si douces, et la continuité magique qui en doublait le prix. Interrogez un homme qui vient d'assoupir des douleurs aiguës avec une dose d'opium; le tableau des illusions enchanteuses qu'il ne cessera d'éprouver, dans l'état d'extase où il peut rester long-tems plongé, sera exactement celui

des voluptés surnaturelles dont le chef des *assassins* comblait ses futurs *séides* ; la promesse de les soustraire à l'empire de la douleur exaltait encore leur fanatisme, et, s'il connaissait, comme tout le fait présumer, quelque moyen d'engourdir la sensibilité physique, l'accomplissement de cette promesse devenait un nouveau miracle, une preuve ajoutée à tant d'autres du pouvoir certain de commander à la nature.

L'un des plus puissans auxiliaires des thaumaturges était l'imagination préparée par la croyance habituelle à des récits merveilleux, par l'exaltation des facultés morales, par une terreur irréfléchie, par les pressentimens. Nous sommes chaque jour témoins des effets singuliers qu'elle peut produire ; que des guérisons miraculeuses lui sont dues ; et que de services n'a-t-elle pas dû rendre à la médecine qui, née dans les temples, faisait partie des sciences occultes, et ne fut long-tems exercée que par des prêtres ! La crédulité et le charlatanisme fortifiaient leur influence ; on sait que les abstinences extraordinaires, dont les anciens font si souvent mention, provenaient de substances nutritives réunies sous un volume presque imperceptible, qui permettaient de rester long-tems sans prendre en apparence d'alimens. Matthiolo n'attribue-t-il pas aux Scythes l'usage d'une herbe agréable au goût qui suppléait si efficacement à la nourriture, que l'effet s'en prolongeait quelquefois douze jours entiers : souvent aussi les thaumaturges guérissaient des maladies qui n'avaient jamais existé, et l'histoire des résurrections elle-même semble fournir quelque appui à cette assertion. La fille de Jaïr est mourante ; son père a imploré le secours de Jésus ; on vient annoncer qu'elle a cessé de vivre. Jésus rassure Jaïr ; il dit positivement aux personnes qui pleuraient : ne pleurez point, la jeune fille n'est pas morte, elle n'est qu'endormie : et en effet, un instant après, il la réveille. On a vu dans ce fait une résurrection ; mais les paroles de Jésus indiquent elles-mêmes le contraire. La fille de Jaïr était tombée en léthargie, et Jésus l'en a tirée.

Les anciens initiés pouvaient inspirer aussi la terreur par la

connaissance approfondie qu'ils possédaient des substances vénéneuses. Sans doute, ils rendaient d'immenses services à l'humanité par leur science, mais, lorsque les circonstances exigeaient des exemples frappans, ils n'hésitaient point à employer les dangereux moyens de destruction qu'ils avaient en leur pouvoir. L'art de graduer les poisons a de tous tems existé dans l'Inde. Il était connu chez les Hébreux; et si aujourd'hui un prophète se présentait devant un roi, comme Élie devant Joram, lui annonçant, en punition de son impiété, sa fin prochaine et les symptômes de la maladie qui doit lui ravir le jour, et que sa prédiction se réalisât, qui n'accuserait le prophète d'avoir coopéré à l'exécution de sa menace!

III. Ce qui nous frappe le plus chez les sages de l'antiquité, c'est le talent de l'observation. Aux yeux d'un peuple crédule et ignorant, qu'ils devaient paraître puissans, ceux qui prévoyaient avec exactitude les tremblemens de terre, les éboulemens, la pluie, les orages, les changemens de vents, qui possédaient enfin l'art de soutirer la foudre des nuages. Et pourtant un examen approfondi des phénomènes météorologiques et des signes avant-coureurs qui précèdent ordinairement de tels accidens suffisait pour assurer ces prédictions que le vulgaire transformait en la faculté d'accorder ou de refuser la pluie et les vents favorables. Les thammaturges profitaient de ces dispositions au merveilleux, pour agir plus ouvertement dans leurs épreuves et les étendre à tous les faits naturels; c'est ainsi qu'ils s'entouraient d'opérations magiques pour écarter la grêle, lorsqu'ils savaient fort bien que les nuages n'en portaient point.

Ils connaissaient sans aucun doute les immenses ressources que pouvait leur offrir l'électricité. M. Salverte entre à ce sujet dans une dissertation fort curieuse et fort savante sur les diverses traditions qui tendent à le prouver. Après avoir montré Numa Pompilius faisant les expériences de notre Franklin, et Tullus Hostilius, frappé de la foudre, comme le professeur Reichmann en 1755, pour les avoir répétées avec trop peu

de précautions, il prouve que l'existence de cet art remonte jusqu'à Prométhée, qu'il explique le mythe de Salmonée; qu'il fut connu des Hébreux, puis de Zoroastre, qui s'en servit pour allumer le feu sacré, et opérer dans l'initiation de ses sectateurs des épreuves et des merveilles.

Nous ne le suivrons pas dans cette discussion que l'ensemble imposant des faits qu'il a recueillis rend très-intéressante.

La science des thaumaturges s'étendait à bien d'autres objets. Ils avaient appris que certaines cultures se nuisaient les unes aux autres; que certaines compositions étaient propres à nuire aux récoltes de tout genre, à dessécher les plantes, à faire avorter les fruits. Dès lors, ils étaient en droit de prédire la stérilité des arbres ou des céréales, quand l'imprudence du cultivateur avait donné des voisins malfaisans aux végétaux utiles, ou lorsqu'ils avaient jeté quelque sortilège sur le sol. Ils possédaient également l'art affreux de rendre l'air pestilentiel, dont les guerres de la révolution nous ont amené l'application. Les *Soanes*, au rapport de Strabon, non contents de blesser leurs ennemis avec des armes empoisonnées, suffoquaient les guerriers qu'ils n'avaient pu atteindre, en leur lançant des traits chargés d'une poudre préparée; et ces projectiles répandaient au loin une odeur si infecte, qu'elle frappait de mort quiconque avait le malheur de la respirer.

M. Salverte termine l'exposé des faits qui indiquent des connaissances très-avancées chez les anciens, en faisant ressortir les merveilles qu'ils pouvaient multiplier par l'emploi du phosphore et du pyrophore, du naphte et des liqueurs alcooliques; il donne l'explication du feu descendu d'en haut, représente le sang de Nessus comme un phosphore de soufre, et le poison que Médée employa comme un véritable feu Grégeois; ce feu, retrouvé à plusieurs reprises, a été mis en œuvres très-anciennement: on faisait usage d'un feu inextinguible en Perse et dans l'Hindoustan; l'auteur s'attache ensuite à prouver que l'invention de la poudre remonte à une époque très-reculée; qu'elle a été de tous tems connue à la Chine; il

appuie cette assertion d'une foule de preuves incontestables ; et découvrant dans les temples la connaissance du fusil à vent, des forces de la vapeur et des propriétés de l'aimant, il examine si la *flèche d'Abaris* n'était point la boussole dont l'histoire de quelques peuples démontre l'antique existence.

Cet aperçu rapide fait voir que les thaumaturges avaient des moyens innombrables d'imposer à la classe ignorante, et si l'on descend jusqu'aux procédés de nos jongleurs, jusqu'aux amusemens de la physique expérimentale, qui n'étaient certes pas inconnus à des hommes intéressés à s'environner de tout ce qui pouvait grandir leur pouvoir, on doit certainement conclure que de semblables causes ont dû donner lieu à bien des miracles, et qu'il serait absurde de prendre le parti de tout nier, parce que le fait en lui-même serait voilé sous des allégories ou des expressions figurées. La méthode de M. Salverte est d'un esprit élevé ; elle ouvre un vaste champ aux recherches scientifiques, car les secrets de la thaumaturgie devaient être très-multipliés, et sans doute il ne les a point tous expliqués ; il en est dont la mémoire, ensevelie sous une enveloppe fabuleuse, dans quelques documens anciens, sortira un jour de cette espèce de tombeau, réveillée par des découvertes heureuses qui, sans honorer moins leurs auteurs et l'esprit humain, ne seront pourtant que des *réinventions*.

Le premier philosophe connu qui ait étudié la science, comme elle doit l'être, en observant, Démocrite, disait que la magie se renfermait tout entière dans l'application et l'imitation des lois et des créations de la nature. M. Salverte est parti du même principe, et il a traité son sujet en homme qui a su comprendre parfaitement l'antiquité.

Son livre a trouvé des adversaires dans quelques jeunes écrivains, plus spirituels qu'instruits ; les uns, se faisant les champions de l'erreur, érigeant en principe que c'est chose nécessaire, ont trouvé mauvais qu'on ait osé attaquer le chapitre des superstitions et déclaré hautement que c'était détruire la poésie de l'histoire ; d'autres, sont revenus à cette

vieille idée du xviii<sup>e</sup> siècle, que la plupart des prodiges et des miracles n'ont existé que dans l'imagination, et que les sciences n'auraient pu être conservées mystérieusement dans les temples anciens, si elles avaient été portées réellement à un haut degré de perfectionnement.

Nous ne nous arrêterons pas à de telles opinions qu'une saine philosophie et l'histoire entière de l'antiquité démentent assez complètement; nous ne nous occuperons pas non plus de répondre au reproche qui a été fait à l'auteur d'avoir accordé trop de confiance au *consensus omnium*. Il faut avoir un bien grand désir de trouver quelque chose à critiquer pour en venir là, et, quant à nous qui croyons que tout livre consciencieux et bon dans ses conséquences est un livre à louer, surtout lorsqu'il est entouré, comme celui de M. Salverte, du prestige d'un style élégant et de hautes considérations philosophiques, nous pensons donner une nouvelle preuve de notre bonne foi littéraire en admirant un travail qui a coûté vingt ans de veilles, et qui jette un jour nouveau sur l'histoire de l'humanité.

Les notes qui le terminent contiennent un article fort intéressant sur la statue de Memnon, et une dissertation sur les dragons et serpens monstrueux qui figurent dans un grand nombre de récits fabuleux ou historiques, dissertation insérée dans la *Revue Encyclopédique*. (Voy. t. xxx, p. 501 et 625.)

L. AM. S—T.



A HISTORY OF England FROM THE FIRST INVASION BY THE ROMANS, etc. — HISTOIRE D'ANGLETERRE, depuis la première invasion par les Romains; par John LINGARD (1).

HISTOIRE D'ANGLETERRE, etc., traduite en français par M. de ROUJOUX (2).

On s'étonne quelquefois de ce que l'histoire moderne ait en général, jusqu'à ces derniers tems, aussi peu fixé l'attention et excité l'intérêt des peuples mêmes dont elle retrace l'existence. Quelques écrivains ont cru en trouver la cause dans un enthousiasme immodéré, pour ces anciens, dont les lumières recueillies, comme en un foyer, dans les cloîtres du moyen âge, nous ont fait ce que nous sommes. Cette explication a été assez généralement admise, et bien des gens pensent que, pour rendre parmi nous les études historiques à leur véritable objet, il est d'abord indispensable de *se délivrer définitivement des Grecs et des Romains*. Mais, c'est là évidemment une vue superficielle; il ne se peut qu'une telle préférence n'ait pas une plus haute origine; les nations ne vivent pas ainsi sur un sentiment de gratitude exaltée; la raison publique veut de plus puissans motifs, et l'on ne s'explique point de la sorte pourquoi ceux qui se sont passionnés pour les anciens se sont si peu passionnés pour les modernes. Peut-être que, si l'on se fût donné la peine de regarder de plus près ce qu'est l'histoire, de la mettre véritablement à sa place, comme travail de l'esprit humain, on eût trouvé quelque chose de mieux à dire à ce sujet.

Assurément, si l'histoire n'était autre chose qu'un amas incohérent et bizarre des faits divers successivement amenés par le cours des siècles, nous ne voyons pas pourquoi celle de

(1) Paris, 1826; L. Baudry, rue du Coq Saint-Honoré, n° 9. 16 vol. in-8°; prix, 112 fr.

(2) Paris, 1826; Carié de la Charie, rue de l'École-de-Médecine, n° 4. 10 vol. ont paru; prix du vol., 6 fr. 50 c.

l'Europe moderne n'exciterait pas un haut intérêt. Où trouver une plus ample et plus riche collection de batailles et de révolutions, d'événemens de toute sorte, immenses par leurs résultats pour les peuples qui les ont accomplis? Mais l'histoire est mieux que cela; sans quoi il la faudrait presque mettre au rang des contes qui servent à tromper la longueur des veillées. Mensonge ou vérité, la différence ne serait pas grande, et l'on concevrait que les esprits supérieurs ne vissent là qu'un vain amusement à renvoyer à Walter Scott.

Si, comme l'observation attentive le révèle, et comme divers travaux contemporains l'ont démontré, la société, dans son ensemble, est invariablement soumise à la loi du progrès; si elle a le sentiment profond que telle est sa marche nécessaire, il est clair qu'elle ne sera vivement intéressée par une série de faits qu'autant que la pensée du progrès s'y trouvera, qu'autant qu'ils n'appartiendront pas à une de ces époques, où l'humanité paraît accidentellement stationnaire, ou rétrograde. Dans ces époques, en effet, il ne peut y avoir pour elle que du bruit et du mouvement, que des tableaux de calamités avec lesquelles elle sympathise, mais dont elle éloigne bien vite ses regards, pour les reporter sur ces tems glorieux, où le progrès se manifeste par ses deux caractères essentiels, le développement des lumières et de la liberté.

Il faudra donc, pour que l'histoire nous attache fortement, qu'une pensée d'affranchissement ou de civilisation la domine; il faudra que nous puissions suivre cette pensée au travers des phases diverses de la nation dont il s'agit; que tout vienne là, hommes et choses, que chaque fait y apporte son tribut, et que le terme où l'on s'arrête se trouve aussi être le pas le plus en avant dans la carrière. Alors, et seulement alors, il y a vie et puissant intérêt; c'est de l'histoire.

Voyez, en effet, parmi les révolutions qui marquent les annales des peuples, si ce ne sont pas toujours celles auxquelles ils doivent la liberté qui fixent presque exclusivement notre attention! Autant en dirai-je de ces vastes conquêtes qui

changent tout à coup la face d'une portion du globe. Nous n'admirons, nous ne voulons connaître que celles qui sont faites au profit de la grande cause sociale, par un peuple civilisé sur un peuple barbare. Et ainsi s'explique le degré si différent d'intérêt qu'excitent en nous, par exemple, les expéditions d'Alexandre et celles de Timur-Bek, ou de plusieurs autres dévastateurs de l'Asie.

Ces idées sont tout-à-fait applicables aux hommes mêmes qui figurent dans l'histoire. De grandes qualités, de beaux exploits peuvent être signalés dans tous les tems. Chaque âge eut ses héros; mais dans quel but ont été dirigés leurs efforts; à quelle cause leur bras s'est-il dévoué? C'est là toute la question. On pourrait citer quelques personnages du Bas-Empire, dont les noms sont à peine connus du lecteur, et dont la carrière fut peut-être non moins glorieuse que celle de Scipion; et Bélisaire serait peut-être dans cette classe, si un conte populaire n'en avait fait un frappant exemple de l'ingratitude des rois. Mais ces personnages illustres ont dépensé leur vie au profit du lâche et honteux despotisme des empereurs d'Orient, et nous nous soucions peu dès lors de leur gloire. Je reste indifférent à vingt traits de dévouement sublime, dictés par un amour aveugle pour une dynastie déchue, et la mort de Léonidas ne se présente jamais à ma pensée, sans exciter en moi une vive et profonde émotion!

Maintenant, on voit de suite pourquoi certaines parties de l'histoire ont été si universellement adoptées, pourquoi d'autres sont restées dans l'oubli, et n'ont pas même trouvé de narrateurs dignes d'estime. Car, c'est une chose remarquable, et que tout ce qui précède fait suffisamment comprendre, que; partout où l'histoire a réellement valu la peine d'être traitée, où elle a été véritablement *nationale* dans une acception nouvelle du mot, elle a rencontré d'habiles interprètes. Le génie s'y est de lui-même porté. Voilà comment l'histoire de ces peuples libres de l'antiquité, qui dominèrent et éclairèrent le monde, a passé dans de si admirables productions, et comment aussi, après tant de siècles accomplis sur la poussière

de leurs cités, cette histoire excite encore un plus vif intérêt qu'une grande partie de l'histoire moderne.

Il faut bien voir, en effet, que les annales de notre Europe commencent partout par une déplorable invasion de la barbarie sur la civilisation, par la plus effroyable scène de mort et de dévastation dont le monde ait jamais été le théâtre. Sans doute, il y a là matière à de rapides et profondes considérations à la manière de Montesquieu. Mais les détails présentent un chaos non moins fastidieux qu'affligeant, et sur lequel le zèle d'une science vaine peut seul aimer à s'appesantir. Vient ensuite la féodalité qui s'étend uniformément sur toute l'Europe, la féodalité réhabilitée dans ces derniers tems par une école philosophique, et qui fut certainement un progrès de l'état social, comparativement aux tems anciens, mais qui amena un nombre infini de luttes longues et sanglantes, où la liberté succomba presque toujours, et où ne se trouve plus dès lors cette sorte d'intérêt que j'ai signalé. Les tableaux prennent plus de grandeur, quand la réforme vient donner le signal de l'affranchissement de l'esprit humain et frayer les voies à la liberté civile ; ils en deviennent aussi plus attachans. Pour plusieurs peuples, l'histoire ne date véritablement que de là.

Les considérations et les rapprochemens viennent en foule à l'appui de ce système, et prouvent que, dans le fait, le but et les résultats des évènements en font tout le prix devant la postérité. L'Espagne, théâtre d'une guerre si longue et si acharnée, et dont le peuple héroïque reconquit, pied à pied, son sol sur les Maures, devrait, ce semble, pouvoir offrir une histoire pleine d'un puissant intérêt : pourquoi donc est-elle si négligée, et n'a-t-elle trouvé qu'un jésuite pour historien (1) ? C'est qu'en définitive, elle présente le tableau de toutes les franchises nationales vaincues par le monachisme, et d'une grande victoire sur Mahomet, dont tous les fruits ont été pour l'inquisition. Que voulez-vous faire d'une histoire

---

(1) MARIANA

couronnée par une telle fin ? Au contraire, qu'un petit peuple fasse retentir ses monts du cri de liberté ; qu'il déploie de mâles vertus pour renverser la tyrannie ; qu'il s'affranchisse enfin par d'héroïques efforts ; aussitôt tous les autres ressentent un vive sympathie pour cette partie de son histoire ; on ne la lit pas sans émotion, et il trouvera un *Jean de MULLER* pour la retracer !

Nous n'avons pas encore, dit-on, d'*histoire nationale* ; mais est-ce aux écrivains ou à cette histoire elle-même qu'il faut s'en prendre ? L'espace me manque pour traiter ce point. Dans la crainte d'abuser du droit de préambule, je l'abandonne aux réflexions du lecteur, et j'arrive à l'histoire d'Angleterre.

Ici, du moins, il ne peut y avoir de doute sur l'immense intérêt qui doit s'attacher à un exposé fait avec talent. Il s'agit d'une nation chez laquelle une pensée de liberté domine tous les faits, s'associe à tous les changemens politiques. Cette nation a posé la base de ses franchises, à une époque déjà reculée ; elle y a ajouté, à chaque siècle, à chaque règne : toutes les classes ont concouru à l'œuvre ; le clergé souvent, la noblesse toujours ; le peuple est constamment resté sur la brèche. Parmi ses longs troubles civils, on voit naître et se développer la monarchie représentative, cette belle invention moderne, la plus heureuse alliance du pouvoir et de la liberté qui ait été jusqu'à présent conçue : on puise des leçons d'expérience politique à chaque page, et, pour compléter l'imposante majesté du tableau, on suit un agrandissement progressif qui a livré à ce peuple la domination des mers du globe et la fortune de l'univers ; certes, il faut convenir que rarement le génie de l'histoire eut une plus belle et plus large carrière à parcourir.

Aussi, les historiens n'ont pas manqué à ce pays ; quelques-uns sont comptés parmi ses écrivains les plus distingués et ont même quelquefois mérité d'être placés à peu de distance des beaux génies de l'antiquité. Dans le nombre, il en est un qui a réellement pris rang à côté d'eux par les mérites divers de son vaste et beau travail : on voit que je veux parler de *David HUME*.

L'ouvrage de ce célèbre écrivain est très-connu en France ; c'est celui que lisent et méditent les personnes qui veulent , parmi nous , faire une étude approfondie de l'histoire Britannique. On apprécie généralement les qualités précieuses qui distinguent ce travail , la pureté du style , la vivacité de la narration , la hauteur des vues , une parfaite connaissance du cœur humain et du mécanisme des sociétés , surtout une entière impartialité entre les diverses sectes qui jouent un rôle si important dans ces annales. Ce caractère particulier de l'histoire de Hume est d'autant plus à remarquer qu'il est peut-être le seul des philosophes du *xviii<sup>e</sup>* siècle en qui l'on puisse pleinement le reconnaître. Il est vrai qu'ayant devancé toute son école et poussé la doctrine sceptique jusque dans ses dernières conséquences , il lui en a peut-être moins coûté qu'à un autre pour rester tout-à-fait indifférent entre des opinions si vaines à ses yeux. Catholiques , évêques , presbytériens , n'ont plus été pour lui que des hommes à blâmer ou à plaindre successivement , suivant qu'ils étaient tour à tour oppresseurs ou opprimés.

Il semble qu'il y avait quelque présomption à tenter après Hume une nouvelle histoire générale d'Angleterre dans les mêmes dimensions : l'ouvrage du *D<sup>r</sup> LINGARD* a prouvé qu'une telle supposition eût été mal fondée , et que , malgré la supériorité avec laquelle ce vaste tableau avait été exécuté , nombre de parties pouvaient ne rien perdre , gagner même à être vues par un autre œil et retracées par une autre main.

Le *D<sup>r</sup> Lingard* était déjà connu en Angleterre par quelques travaux d'érudition. Dans une préface écrite d'un ton de sincérité quelque peu fière , il fait lui-même connaître comment lui est venue la pensée d'écrire l'histoire de sa patrie. Habituellement livré , pour ses travaux de prédilection , à la lecture des monumens de cette histoire , il songea à annoter , chemin faisant , les passages qui rectifiaient des erreurs commises par les historiens précédens. Peu à peu , ses notes se grossissant chaque jour , il lui sembla qu'il avait les élémens d'un travail original. Dès lors , il se mit à l'œuvre , et pour lui conserver ce caractère spécial d'originalité , il renonça sur-le-champ

à la lecture des ouvrages de ses prédécesseurs et se borna uniquement à la lecture des autorités, se réservant de revenir aux premiers, quand il aurait achevé d'écrire; méthode excellente qu'on ne saurait trop recommander, mais qui ne trouvera malheureusement que peu de partisans, parce qu'on a plutôt fait de copier des erreurs que de chercher à les rectifier. Ainsi a été composée la nouvelle histoire d'Angleterre.

Il suit de là qu'elle se distingue par une mérite incontestable, et qu'on ne saurait méconnaître après la lecture de quelques pages : c'est un caractère d'authenticité et de vérité qui la place au premier rang sous ce rapport entre les compositions historiques : elle est bien réellement un ouvrage de conscience. L'auteur déploie dans l'examen et la comparaison des témoignages un soin infini et une grande sagacité. Quelques-unes des sources où il a puisé lui appartiennent en propre, et il les a très-habilement mises à profit pour jeter un jour tout nouveau sur certaines parties de l'histoire. Il est supérieur en ce point à Hume dont les recherches sont néanmoins en général exactes et approfondies.

M. Lingard appartient à une classe d'hommes à qui, soit injuste prévention, soit croyance fondée en raison, on n'accorde guère en Angleterre, et l'on peut bien ajouter aussi en France, la faculté de juger avec calme et impartialité les évènements historiques : M. Lingard est ministre de l'Église romaine. Soyons justes; cette persuasion, acquise d'avance, qu'un prêtre catholique ne saurait être impartial, fait qu'on est quelquefois très-exigeant à son égard; on l'attend à certains passages; on l'arrête au moindre mot, et souvent on lui suppose assez gratuitement des intentions ou des préventions. Si le nouvel historien anglais ne sort pas entièrement intact de cette épreuve, il faut pourtant convenir qu'il n'y a que de faibles reproches à lui faire à cet égard. En général, il tient exactement la balance entre les factions religieuses, et attribue avec justice à chacune ses torts et ses excès. La *Revue d'Édimbourg* l'a accusé d'être, comme de raison, dévoué

aux doctrines de Rome : ce dévoûment me paraît renfermé dans de sages limites ; enfin, le caractère sacerdotal dont l'auteur est revêtu n'a évidemment exercé qu'une faible influence sur ses jugemens ; j'en excepterai toutefois celui qu'il porte sur la reine Marie : je ne puis admettre qu'on accorde toutes les vertus à une femme atrocement fanatique, qui dictait chaque jour des arrêts de mort de son oratoire. Il ne faut pas, comme fait l'auteur, prétendre l'excuser, en alléguant qu'elle vécut dans un siècle où l'on se faisait un principe de gouvernement de ramener à l'unité. L'assertion est vraie ; mais tous les princes du siècle, quoique imbus des mêmes idées, n'agirent pas avec la même cruauté. Qu'elle soit donc flétrie pour ses sanglantes persécutions, de même que ce Philippe II, bien digne de lui être donné pour époux, et qui n'imita que trop ses fureurs.

C'est au contraire sans aucunes restrictions qu'on reconnaîtra dans le Dr Lingard un zélé partisan des libertés publiques et des droits du peuple. Il en expose constamment le triomphe de manière à montrer que cette cause est la sienne. Il la défend toutefois sans exagération, et en avouant les erreurs où une ardeur immodérée a pu quelquefois entraîner la nation. Son ouvrage est, sous ce point de vue, préférable à celui de Hume, à qui l'on a reproché, non sans raison, notamment dans le récit de la grande lutte parlementaire du xvii<sup>e</sup> siècle, quelque partialité pour la couronne. Hume, en effet, Écossais, et élevé parmi des jacobites, ne put jamais se défendre d'un peu de prédilection pour un parti vaincu et si souvent persécuté. Il se montre en général trop favorable aux Stuarts ; d'ailleurs, vivant dans la haute société d'une époque où le jargon sentimental en faveur des intérêts populaires servit trop souvent à déguiser l'égoïsme profond des esprits, Hume partageait le dégoût général qu'inspirait alors la pensée de toute victoire des dernières classes. C'est une singularité assez piquante qu'un prêtre catholique se trouve ici infiniment plus libéral qu'un philosophe du xviii<sup>e</sup> siècle, ami du baron d'Holbach et de M<sup>me</sup> du Deffant.

Du reste, le docteur Lingard fait profession de n'être point ce qu'on appelle un historien *philosophe* ; mais il me paraît s'être mépris sur ce qu'on entend en général par *philosophie de l'histoire* ; il semble croire qu'elle consiste exclusivement dans l'art de pénétrer les intentions secrètes des personnages et les motifs cachés des évènements, et il prétend qu'il faut laisser aux romanciers cette vaine recherche. J'observerai d'abord qu'on pourrait opposer à l'auteur nombre de passages où lui aussi s'attache à la partie intime de l'histoire, et s'efforce de dévoiler la raison du jeu des acteurs ; cela doit être, et il en sera de même dans toute composition historique. C'est aussi un des mérites de Hume qui déploie, sous ce rapport, une rectitude de jugement et une finesse de vues qu'il ne faudrait pas dédaigner, parce qu'on ne saurait y atteindre ; je crois que c'est un peu ici le cas du D<sup>r</sup> Lingard. Mais la philosophie de l'histoire, au moins dans le sens ordinaire de cette expression, s'occupe bien moins des individus que de l'humanité en général, de ses intérêts, de ses besoins, de ses progrès. Elle fournit ces grandes vues qui guident au travers du labyrinthe des faits, les soumettent à une appréciation commune, les ramènent à un ensemble imposant et utile. Sans elle, l'histoire ne serait que chronique indifférente et morte ; il faut qu'il y ait de la philosophie dans tout travail historique, digne de fixer l'attention des hommes éclairés ; et il y en a dans l'ouvrage du D<sup>r</sup> Lingard lui-même, quoi qu'il en dise.

Quant au style, on a généralement rendu justice au nouvel historien. Sa diction est constamment claire et soutenue. Il se sert quelquefois, comme l'école poétique actuelle d'Angleterre, de termes rajeunis ; mais il les place toujours à propos. Ses tours sont élégans sans recherche ; la narration se lit avec plaisir. Peut-être, néanmoins, y voudrait-on rencontrer plus souvent de ces traits vifs et heureux qui surprennent et excitent l'intérêt dans celle de son devancier.

Je ne puis rendre un compte détaillé d'un aussi grand ouvrage : ce serait presque la matière d'un volume. Dans l'impossibilité de suivre pas à pas l'auteur, j'extraierai simplement

de mes notes quelques-unes de celles qui concernent le règne de Charles I<sup>er</sup>, règne si fécond en évènements importans et décisifs. De nouveaux rapprochemens avec l'histoire de Hume achèveront de mettre le lecteur à même d'apprécier les mérites respectifs des deux écrivains.

Dès le début, les qualités principales qui distinguent le D<sup>r</sup> Lingard ressortent d'une manière frappante. Il y a manifestement plus de soin et de clarté dans sa narration; celle de Hume est plus confuse et quelques circonstances intéressantes y sont omises; mais celui-ci reprend tous ses avantages, en retraçant l'histoire de la session qui amena la mémorable *pétition de droit*. Ici le récit est plus complet, plus plein de fragmens empruntés aux débats parlementaires, et propres à en mieux faire comprendre le résultat. Tous deux, au reste, jugent ce résultat à peu près de même; c'est pour Hume une véritable révolution, et le D<sup>r</sup> Lingard dit que le parlement a, dans cette circonstance, bien mérité de la postérité, *en plaçant les libertés de la nation sur des bases fermes et immuables*. (Vol. ix, p. 555.)

Hume est, comme on le pense bien, beaucoup plus favorable au comte de Strafford que le nouvel historien: il cherche à pallier ses attentats envers la nation; il le présente presque comme un grand homme, victime d'ennemis puissans qui lui supposent des torts imaginaires. Le D<sup>r</sup> Lingard, tout en exprimant une juste compassion pour la fatale destinée d'un homme doué des plus hautes qualités et de grands talens, voit en lui, néanmoins, *le plus actif et le plus formidable ennemi des libertés du peuple*. (Vol. x, p. 110.) Il est également équitable, en rapportant la condamnation et la mort de l'archevêque Laud, dont il ne dissimule pas le zèle persécuteur contre les adversaires de l'Église d'Angleterre. Hume, dans son indignation contre les juges du malheureux vieillard, va jusqu'à justifier ses persécutions passées par une réflexion assez peu philosophique: il eût été à désirer, suivant lui, qu'on retint les presbytériens dans l'uniformité par *quelques rigueurs salutaires et légales*. Des rigueurs salutaires! qui se serait at-

tendu à trouver là cette expression tant reprochée de nos jours à un écrivain de la congrégation !

Je terminerai cet examen par la citation d'un passage dans lequel l'auteur apprécie de la manière la plus judicieuse la position et la conduite des Stuarts, dont l'histoire a d'autant plus d'intérêt pour nous, qu'elle s'est exactement reproduite dans ce pays, et qu'une révolution glorieuse vient aussi de lui donner un dénoûment conforme. Cette citation servira en même tems à faire mieux connaître la manière du D<sup>r</sup> Lingard, autant toutefois qu'il est possible à une traduction de remplir un tel office.

«Les Stuarts, dit l'historien (vol. x. p. 152), s'assirent sur le trône des Tudors, avec la persuasion qu'ils possédaient légitimement tous les pouvoirs arbitraires, réclamés et exercés par leurs prédécesseurs. Mais, dans le cours des cinquante dernières années, les esprits avaient été changés par une étonnante révolution. Il était devenu de mode d'étudier les principes du gouvernement, et d'opposer les droits des sujets aux prétentions du souverain. Nous avons vu qu'Élisabeth, malgré la crainte respectueuse qu'inspirait la fermeté de son caractère, avait été, vers la fin de son règne, incapable de réprimer l'expression des idées libérales; elles firent de rapides progrès, sous la domination modérée de Jacques I<sup>er</sup>. Les embarras et les besoins qui naquirent des guerres et des dettes de Charles I<sup>er</sup> débarrassèrent l'opinion de toute contrainte. Le bon sens eût dû apprendre à ce monarque qu'il fallait céder aux sentimens généreux de son peuple; mais, dans tous les siècles, les princes ont été lents à comprendre cette importante leçon, que l'influence de l'autorité doit en définitive fléchir devant l'influence de l'opinion. Charles resta opiniâtement attaché à la prérogative royale; et, s'il en abandonna enfin quelque point, ce ne fut qu'après avoir si longuement lutté et de si mauvaise grâce, qu'il donna toujours lieu à ses sujets de concevoir des soupçons sur sa sincérité; soupçons confirmés par une habitude de duplicité qui avait constamment marqué sa conduite depuis ses premiers pas dans la vie pu-

blique. Leur défiance devint comme l'antidote de leur gratitude; ils ne lui tinrent aucun compte des plus importantes concessions, et le désir d'assurer ce qu'ils avaient obtenu les porta à faire de nouvelles et plus importantes demandes. »

N. B. M. DE ROUJOUX a publié une traduction de cette histoire *d'Angleterre*, au mérite de laquelle on a rendu toute justice. Je n'ai pas actuellement cet ouvrage sous les yeux, et c'est ce qui m'empêche de lui faire un emprunt auquel le lecteur eût gagné, selon toute apparence.

P. A. DUFAY.

---

---

## LITTÉRATURE.

---

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE NÉERLANDAISE, par J. DE S'GRAVENWEERT, chevalier de l'ordre royal du Lion-Belgique, membre de l'Institut des Pays-Bas, etc. (1).

*Navita de ventis.* A ce titre, personne n'était plus en état que M. de S'Gravenweert de faire connaître, surtout en France, la littérature néerlandaise (ce mot de nouvelle création a été nécessité par la réunion de la Belgique aux ci-devant Provinces-Unies des Pays-Bas). Il avait entendu révoquer en doute à Paris l'existence d'une littérature, et presque d'une langue hollandaise. Il prit l'engagement de détruire cette outrageuse prévention, et il tient parole. Il donne, dans un premier chapitre, l'histoire de l'origine, de l'altération et de l'épuration de la langue néerlandaise; il retrace, dans le deuxième, les premiers tems de la littérature néerlandaise, jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle. Le troisième embrasse cette époque (le xvii<sup>e</sup> siècle), la plus glorieuse dans les annales des Provinces-Unies. Le quatrième chapitre développe les causes de la *décalence* (nous aimerions mieux de la *détérioration*) de cette littérature, jusques vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. Dans le dernier chapitre, l'auteur présente le tableau de sa renaissance jusqu'à nos jours, et présage ses destinées futures.

Il ne nous est guère possible d'entrer dans les détails d'érudition du premier chapitre. L'auteur établit que, dès le commencement du v<sup>e</sup> siècle, la langue néerlandaise devint une langue écrite. Il existe des statuts de saint Boniface, qui ordonnent

---

(1) Amsterdam, 1850; Delachaux. In-8° de 251 pages.

aux prêtres d'instruire le peuple, non en latin, mais en langue vulgaire. Telle fut aussi la volonté de Charlemagne, dont la cour faisait usage du teuton, ou de l'un de ses dialectes. A la mort de Louis-le-Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne (800), la plus grande partie des Pays-Bas échet à son fils Louis, surnommé le Germanique. Ce prince accorda toute sa protection à la langue du peuple. Le capitulaire de l'an 819 est le plus ancien document écrit en dialecte néerlandais. C'est à une époque postérieure (881) qu'il faut rapporter un chant de victoire, trouvé dans l'abbaye de Saint-Amand, et attribué à un habitant du Hainaut, où alors encore on se servait du teuton. La traduction des psaumes par Notkin, abbé de Saint-Gall, en Suisse, date des premières années du xi<sup>e</sup> siècle (1). « Ces deux écrits, dit notre auteur, ont une telle ressemblance avec le hollandais et le flamand, qu'il est permis de les ranger dans la première littérature néerlandaise. » Sous les empereurs de la maison de Souabe, les dialectes allemands et néerlandais se rapprochèrent de plus en plus; témoins deux inscriptions tumulaires, l'une de 1166, l'autre de 1206, citées par l'auteur. A l'avènement de la maison de Habsbourg, le flamand ou le hollandais se sépara entièrement du dialecte allemand. La Flandre, le Brabant et la Zélande restèrent en possession du dialecte flamand, parlé dans la Gaule Belgique : la province d'Utrecht, et surtout la Hollande, conservèrent l'ancien dialecte dans une plus grande pureté. Ce dialecte devint, dans les Pays-Bas, et spécialement dans les Provinces-Unies, la langue écrite et universelle

---

(1) M. YPEY a publié, à Utrecht, en 1812, un savant ouvrage sur l'*Histoire de la langue hollandaise*, depuis les tems les plus anciens jusqu'à nos jours. (1 vol. in-8<sup>o</sup> de 575 pag.) M. S'G. caractérise ainsi cette langue, à la fin de son premier chapitre : « Sœur aînée de l'allemand moderne, mais essentiellement distincte dans sa grammaire et dans ses inversions, elle est riche en synonymes et en nuances; elle est forte, sonore, éloquente et hardie, ce qui la rend plus propre à l'histoire, à l'épopée, à l'ode et à la tragédie, qu'à la poésie légère et à la comédie. Partout le caractère sérieux de la nation se reproduit dans son idiome. »

du clergé, des savans et du gouvernement, la langue enseignée dans les écoles primaires.

» Au XIII<sup>e</sup> siècle, la langue néerlandaise avait déjà fait de sensibles progrès. Une ordonnance des ducs Henri I<sup>er</sup> et Henri II de Brabant, donnée à Bruxelles, en 1229; une autre, du roi Guilhaume, comte de Hollande et de Zélande, sous la date du 11 mars 1254, et la coutume d'Anvers, de 1300, en fournissent la preuve. L'usage de cette langue était si universel en Flandre que, dans les négociations des Gantois avec Philippe-le-Hardi, roi de France, en 1286, les Flamands considérèrent la nécessité de négocier en français comme une des plus violentes injures que ce prince leur eût faites. »

Depuis la page 15 jusqu'à la page 25, l'auteur conduit ainsi l'histoire de la langue hollandaise jusqu'à nos jours. Il en est résulté un peu de confusion dans l'ordre chronologique, un peu d'anticipation, impossible à éviter, sur les chapitres subséquens, et ainsi de redite dans ceux-ci. Quelque intéressant que soit le surplus du premier chapitre, nous passons au deuxième, intitulé : *Première époque littéraire, depuis le XIII<sup>e</sup> jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.*

La traduction des lais des ménestrels; les romans de la Table-Ronde du roi Arthur, traduits par *Claes (Nicolas) van Brechten*, de Harlem, ouvrent ici le catalogue des auteurs néerlandais. « Néanmoins leurs ouvrages, depuis long-tems perdus ou oubliés, pâlissent devant ceux de *Jacques de Maerlant*, né en Flandre (à Maerlant), en 1255. Il n'était pas ecclésiastique; il occupa dans sa province l'emploi de greffier de la ville de Damme, où il est mort en 1300, et où on lui érigea, à l'Hôtel-de-Ville, une espèce de monument. Ses ouvrages sont presque tous des traductions de Pierre Comestor, de Vincent de Beauvais, etc. Les ouvrages de *Maerlant* n'ont aucun mérite poétique: c'est de la prose rimée; mais la langue est déjà plus pure, la tournure de ses phrases ne manque pas d'une certaine élégance, et ses idées s'élèvent quelquefois au-dessus des préjugés de son siècle. *Métis (Émile) Stoke*, son contemporain, et probablement moine de la célèbre ab-

baye d'Egmont, vivait vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il donna des *chroniques* rimées de la Hollande, et les dédia au comte Guillaume III, dont il s'intitule le *pauvre clerc*. » (Voyez l'article que nous lui avons fait dans la *Biographie universelle*.) « Un troisième auteur du tems, plus poétique, mais moins pur de style, est *Jean de Hêlu*, Brabançon : il choisit pour sujet de son ouvrage la victoire remportée par Jean, duc de Brabant, en 1258, et il s'élève quelquefois au ton de la poésie. Enfin, on place dans ce siècle la dissertation rimée du *Frère Thomas* ou *Gérard*, sur le système de la nature ; fatras des préjugés du tems, mêlés aux système de Ptolémée. L'air et la terre y sont dépeints comme peuplés de monstres qui se combattent sans relâche, pour effrayer le genre humain. » — Les romans de chevalerie faisaient, à cette époque, les délices des gens soi-disant comme il faut, et l'*Histoire de Charles-de-l'Élé-gaste*, les *Amours de Florant et de Blanchefleur*, les *Enfans du Limbourg*, etc. passèrent en néerlandais avec une vogue populaire. C'est peu de chose pour un siècle ; mais ce siècle était un siècle d'ignorance et de discordes civiles. Il serait injuste de passer sous silence *Louis de Velthem*, continuateur de *Maerlant* ; *Nicolas Leclerc*, secrétaire d'Anvers, à qui nous devons une chronique rimée des ducs de Brabant, sous le titre de *Gestes* (*Gesta*) *brabançons* ; *Claes Willemss* (Nicolas, fils de Guillaume) un peu plus poète que les deux autres, et dont l'ouvrage est intitulé : *Cours d'Amour*, et enfin, le *Nouveau Doctrinal*, ou le *Miroir du péché*, par *Jean de Weert*, production remarquable par la liberté des idées religieuses. Une cause principale de la décadence de la littérature néerlandaise, à cette époque, est dans les changemens successifs des maisons souveraines qui gouvernèrent les Pays-Bas, et dont la maison de Bourgogne réunit enfin les dépouilles en 1455. Cette maison, toute française d'origine et de mœurs, encouragea peu la langue nationale, et elle contribua à l'altération du style et de la prononciation.

Il faut rapporter à cette époque les *Chambres de rhétoriciens*, très-multipliées dans les campagnes non moins que dans

les cités. M. S'Gravenweert estime qu'en égard à la vulgarité de leur composition, leur *influence littéraire fut nulle* ; ce qui est peut-être trop dire ; ils représentaient des mystères et des moralités ; ils s'entre-distribuaient des prix de poésie ; ils rivalisaient quelquefois d'improvisation. Chaque chambre avait son blason, sa devise et son étendard ; les chefs ou directeurs portaient les titres de *prince* ou de *doyen* ; elles figuraient dans les solennités publiques par des entrées triomphales, par des cavalcades, par la richesse et la bizarrerie de leurs costumes. Philippe-le-Bel ne dédaigna pas de s'y faire inscrire. Elles s'attirèrent plus d'une fois l'animadversion de l'autorité, par la licence de leurs satyres contre le gouvernement et le clergé. M. Kops nous a donné une intéressante histoire des rhétoriciens, dans les *Mémoires de la Société de philologie hollandaise de Leyde*, t. II, p. 255-551.

M. S'Gravenweert attribue encore au xv<sup>e</sup> siècle les premiers ouvrages flamands ou hollandais en prose. Une traduction de l'Ancien Testament, d'après la Vulgate, parut à Delft, en 1477 ; l'Histoire ou la Chronique des Pays-Bas, par *Veldenaer*, à Utrecht, en 1480. C'est dans le siècle suivant qu'il faut surtout distinguer *Coornhert*, secrétaire de Guillaume I<sup>er</sup>. (Voy. nos articles *Coornhert* et *Lipsius*, dans la *Biographie universelle*.) Engagée par *Coornhert*, la chambre des rhétoriciens d'Amsterdam publia, en 1584, une grammaire hollandaise, dont il composa la préface.

*Philippe de Marnix*, seigneur d'Aldégonde, le *Mornay* de la Hollande, mérite éminemment d'être mentionné ici. Celui de ses ouvrages en prose, qui fit le plus de sensation, est sa *Ruche de l'Église catholique*, satire dans le genre de *Swift*, mais antérieure au *Conte du Tonneau* de plus d'un siècle. Sa traduction des *Psaumes de David*, en vers hollandais, d'après l'original hébreu, lui fit aussi beaucoup d'honneur. L'air national de *Wilhelmus van Nassauwen* (Guillaume de Nassau) est encore de *Marnix* : c'est la *Marscillaise* du tems.

Nous passons sous silence des noms moins illustres ; mais il faut rendre justice à *Cornille Kilian*, prote de l'imprimeur

*Plantin* ; il publia à l'imprimerie de *Plantin*, en 1575, son *Thesaurus Linguae Teutonicæ*. Le *Vocabulaire étymologique et grammatical* de *Kilian*, réimprimé pour la troisième fois à Anvers, en 1599, sert encore aujourd'hui de base à toutes les recherches des philologues néerlandais.

Les historiens hollandais *Bor* et *van Meeren* figurent ici dans leur ordre chronologique.

Enfin, deux personnages intéressans lient, pour ainsi dire, le xvi<sup>e</sup> siècle au xvii<sup>e</sup> : ce sont *Rœmer* (Romain) *Visscher* et *Henri*, fils de *Laurent Spieghel*. La crainte de trop étendre cet extrait nous fait encore renvoyer nos lecteurs à nos articles de la *Biographie universelle*.

La plus glorieuse époque de l'Histoire de la *Hollande* est, sans contredit, sous tous les rapports, la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. M. S'G. en trace un magnifique tableau, qu'il faut lire dans l'ouvrage. Les deux coryphées de cette époque sont *Hoofft* et *Vondel*. (Voyez l'ouvrage ; voyez aussi nos articles, dans la *Biographie universelle*.) Nous en disons autant de *Cats*, leur émule de gloire. *Cats* est le poète éminemment populaire de la *Hollande*.

Un grand nombre de noms illustres se groupent autour de ces chefs de file : l'époque était si inspiratrice ! La création du théâtre d'Amsterdam est de cet âge. *Vondel* et *Hoofft* en illustrèrent la naissance. *Samuël Coster*, *Bredero*, *Jean Vos* y concoururent, mais avec une grande disparité de mérite. Les deux filles de Romain *Visscher* furent à la fois les Muses et les Grâces de cette mémorable période. L'immortel *Grotius*, ainsi que *Daniel Heemskerk*, comptent parmi les écrivains hollandais les plus distingués.

Viennent ensuite *Constantin Huygens*, seigneur de *Zuili-chem*, et père du célèbre mathématicien de ce nom ; le poète sacré *Kamphuisen* ; le poète érotique *Jonktys* ; le poète frison, écrivant dans le dialecte de sa province, *Gisbert Japix*. Il faut apprendre à connaître dans l'ouvrage, ou dans la *Biographie universelle*, *Jérémie de Decker*, *Jean de Heemskerk*, *Regnier Ansto*, etc. Le Parnasse hollandais se glorifie encore, dans ce

siècle, d'*Antonisdés van der Gocs*, et du théologien *Vollenhoven*, immortalisé surtout par son *Triomphe de la Croix*.

M. S'Gravenweert range parmi les poètes du second ordre de cette époque. *Buysero*, *Oudaen*, *Pluymcr*, *Élisabeth Hooffman*, *Wellekens*. *Francius* et *Brouckhusius* (Broekhuizen) ne bornèrent pas leur mérite à la poésie latine; la muse nationale reçut aussi leurs hommages.

D'accord avec M. *de Vries*, dans son *Histoire* (anthologique) de la poésie hollandaise, l'auteur fait dater de cette époque le déclin de la littérature et surtout de la poésie nationale en Hollande. « On avait commencé (dit-il) à lire *Cornéille*, *Racine*, *Molière*, les types de la perfection dramatique, et l'on trouva plus commode désormais de les traduire ou de les imiter, que de créer. » L'originalité de la muse hollandaise s'évanouit, à mesure que prévalut la manie des traductions. L'esprit de coterie s'introduisit d'ailleurs avec les clubs ou les associations littéraires, et dès lors on se disputa, on s'entre-déchira pour un mot, pour une phrase ou une inversion; « la médiocrité inventa des *lits de Procuste*; » on pardonna à la froideur et à l'affectation, en faveur d'une monotone régularité. Amsterdam vit naître, en 1670, sous la pompeuse devise de *Nil volentibus arduum*, une société qui, à force de traduire, bannit presque entièrement de la scène les chef-d'œuvres de *Vondel*. *Pels*, fondateur du nouveau club, n'était cependant pas sans mérite; en 1668, il avait donné une tragédie de *la Mort de Didon*, et son imitation libre de *l'Art poétique* d'*Horace* est un ouvrage estimable, ainsi que son discours en vers sur *l'usage et l'abus du théâtre* (1681). *Catherine Lescaitze*, entièrement animée de l'esprit de *Pels*, donna des imitations en vers de *Rotrou* et de *Cornéille*; elles sont au nombre de sept, et forment le 5<sup>e</sup> volume de ses œuvres, recueillies en 3 volumes in-4<sup>o</sup>, Amsterdam, 1722; les deux premiers contiennent ses poésies mêlées. La faiblesse y est mal compensée par la correction.

Quand la poésie hollandaise eut pris son essor avec *Vondel* et *Hoofft*, la Flandre demeura stationnaire, et cet état arriéré dura jusqu'à nos jours.

M. S'Gravenweert revient sur la prose hollandaise. *Hoofft* ne fut pas moins grand prosateur que poète, témoin surtout son *Histoire de Hollande*; témoin encore son *Histoire de Henri IV*, pour laquelle Louis XIII lui donna le cordon de Saint-Michel, et son *Histoire de la Maison de Médicis*; enfin son admirable traduction de Tacite. Les *Brandt* (*Gérard*), et *Gaspard* et *Jean*, fils de *Gérard*, sont ici en seconde ligne. Le chef-d'œuvre de *Gérard Brandt* est sa *vie de Ruiter*.

La traduction hollandaise de la *Bible*, adoptée au synode de Dordrecht (1618 et 1619), est un monument très-remarquable.

Enfin, M. S'Gravenweert mentionne ici quelques voyageurs hollandais, *Jean Nieuwhoff*, le pasteur *Baldeus*, *Schouten*, *Bosmun*, de *Bruyn*, et il n'a garde de passer sous silence le grand ouvrage qui parut, en 1705, sous le titre de la *Tartarie septentrionale et orientale*, par le bourguemestre d'Amsterdam, *Nicolas Witsen*, l'ami intime de Pierre-le-Grand.

Nous sommes fiers de transcrire ici, pour l'honneur de la Hollande, le témoignage rendu à *Witsen*, par Voltaire, dans son *Histoire de Pierre-le-Grand*. « C'était, dit-il, un citoyen recommandable à jamais par son patriotisme et par l'emploi qu'il faisait de ses richesses qu'il prodiguait en citoyen du monde; envoyant à grands frais des hommes habiles rechercher ce qu'il y avait de plus rare dans toutes les parties de l'univers, et frétant des vaisseaux à ses dépens pour découvrir de nouvelles terres. »

Le surplus du 5<sup>e</sup> chapitre offre quelques considérations sur l'état comparatif de la littérature hollandaise au commencement et vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Nous regrettons de ne pas pouvoir les transcrire, et nous renvoyons nos lecteurs à l'ouvrage de M. S'Gravenwert. Le chapitre suivant est consacré au xviii<sup>e</sup> siècle.

Dans la revue du xviii<sup>e</sup> siècle, l'auteur reconnaît, et il aurait grand tort de ne pas le faire, que cette époque qui est caractérisée par la détérioration, n'en offre pas moins plusieurs poètes et prosateurs très-distingués, et il se plaît à leur ren-

dre justice. Il la divise en trois périodes : depuis 1700 jusqu'à 1775; depuis 1775 jusqu'à la révolution de 1795; et enfin, depuis cette catastrophe jusqu'en 1815, période (dit-il), de la restauration qui se rattache au moment actuel.

Voici les sommités littéraires de ce tems qui lui ont semblé les plus dignes de commémoration.

*Schermer (Lucas)* promettait infiniment; mais sa carrière fut terminée à vingt-deux ans.

*Poot (Hubert)*, fils d'un paysan des environs de Delft, né en 1689; dès son premier âge, il se délassait des travaux agricoles par la lecture de *Vondel*, de *Hooft*, d'*Antonidès*, et il publia à Rotterdam, en 1716, un recueil de poésies qui fixa aussitôt sur lui l'attention des connaisseurs. Mort à l'âge de 40 ans, il a excellé dans la poésie anacréontique et dans l'idylle. M. S'Gravenweert assimile *Poot* à *Béranger*. Comparaison n'est pas raison.

*Langendyk (Pierre)*, né en 1685, est le premier poète comique de la Hollande. Il trouva la scène comique occupée par des farces ignobles, et son bon-sens lui indiqua une autre route. A l'âge de 16 ans, il puisa son premier sujet dans le roman de Cervantes, et son *don Quichotte*, ou *les Noces de Gamache*, pièce bien conduite, bien versifiée et pleine de verve, est restée au théâtre. Les ridicules qu'il a peints avec le plus de succès sont les querelles des physiciens de son tems sur le système de Newton; les spéculations de Law, qui bouleversèrent en Hollande tant de fortunes, et la manie des anoblissemens, fruit de l'élévation de Guillaume III au trône d'Angleterre. Telle fut l'origine de ses *Mathématiciens*, de son *Quincampoix*, ou *Arlequin actionnaire*, de la *Double Duperie en Mariage* et de son *Krelis Louwen*. Il s'éleva tout-à-fait au genre de la comédie de mœurs dans son *Miroir des Négocians*. Sa *Xantippe*, épouse de Socrate, n'est pas non plus sans mérite.

*Hooghtiet (Arnold)*, né en 1687, débuta dans la carrière poétique par une traduction des *Fastes d'Ovide*, entreprise ingrate. Deux volumes de *poésies mêlées* offrent quelques pièces remar-

quables ; mais sa célébrité se fonde surtout sur son *Abraham le Patriarche*, poème en douze chants qui parut en 1727. « Cet ouvrage, brillant de poésie descriptive et d'une versification forte et harmonieuse, n'est pas, quoiqu'on en ait dit, un poème épique ; c'est un long et superbe récit, dans le style de l'épopée, de la vie, des sacrifices et des combats du père des croyans. » Adopté, nationalisé en quelque sorte par le goût religieux des Hollandais, l'*Abraham* a donné naissance à une foule de mauvaises copies, et la Bible entière a failli être travestie en prétendus poèmes épiques.

*De Marre (Jean)*, né en 1696, mérite surtout d'être cité pour sa tragédie de *Jacqueline de Bavière*, représentée en 1756. On a encore de lui un beau poème en six chants, intitulé : *Batavia*, dont le sujet est la domination hollandaise dans l'archipel d'Asie.

*Feitama (Sibrand)*, plus versificateur que poète, est auteur d'une bonne traduction de la *Henriade* : il a aussi publié une imitation en vers de *Télémaque*. *Brutus* et *Alzire* se distinguent parmi les emprunts qu'il a faits à la Melpomène française.

On doit à *Philippe Zweers* une très-bonne tragédie, intitulée : *Sémiramis, ou la Mort de Ninus*. La tragédie d'*Ada, comtesse de Hollande*, par *François van Steenwyk*, mérite des éloges. Mais les deux plus grands hommes que la littérature néerlandaise ait produits à cette époque sont, sans contredit, *Balthasar Huydecoper* et *Onno-Zwier van Haren*.

*Huydecoper* réunit à un très-haut degré les deux mérites si divers de grammairien critique ou philologue hollandais, et de poète ; ses productions du premier genre sont toutes classiques. Il commença sa carrière poétique, en 1719, par sa belle tragédie d'*Achille*. Son *Arsace* eut également un succès mérité. Son imitation des *Satyres* et des *Épîtres d'Horace* est un chef-d'œuvre en son genre.

*Van Haren*, issu d'une des plus illustres maisons de la Frise, et qui occupa, avec des désagrémens infinis, les plus hautes dignités de la république, fournit au théâtre deux tragédies : *Agon, sultan de Bantam*, tableau de la chute des souverains

de cette contrée de l'Inde, et *Guillaume I<sup>er</sup>*. Mais ces ouvrages, forts de talent et de pensées, sont écrits et versifiés avec une négligence impardonnable. Il en est de même de son poème des *Gueux*, sobriquet adopté comme titre d'honneur par les fondateurs de la liberté hollandaise au xvi<sup>e</sup> siècle. Cet ouvrage, en vingt chants et en stances régulières (Ottava-Rima), parut en 1769. Il offre, avec les plus riches tableaux, les plus magnifiques et les plus touchans épisodes. Il a fallu qu'en 1785, *Bilderdyk* et *Feith* se réunissent pour châtier le style et corriger la versification des *Gueux*, afin de placer cet ouvrage au rang qu'il mérite.

*Van Haren* (*Guillaume*), frère du précédent, fut homme d'État et diplomate comme lui; et, comme lui, à la plus riche imagination, à l'esprit le plus cultivé, aux sentimens les plus nobles, il joignait le style le plus rocailleux et la versification la plus disparate. Il n'en est pas moins vrai que la Hollande lui doit son seul véritable poème épique. Ce poème est intitulé : *Friso, roi des Gangarides et des Prusiates* : ce *Friso* est un personnage plus que douteux, dont quelques chroniques font mention, et qui aurait été le fondateur du peuple Frison. Son aventureuse carrière est présentée dans une suite de dix chants. L'invention seule du sujet annonce un génie créateur; les détails étincellent de beautés du premier ordre; les épisodes sont variés et intéressans. Il ne manque encore qu'un *Bilderdyk* ou un *Feith* pour le retoucher. *Friso* a été faiblement traduit en prose française, par M. *Jansen*. Une belle ode de *Guillaume van Haren*, intitulée : *Léonidas*, et sa sombre complainte lyrique sur *la vie humaine* sont dans tous les souvenirs Hollandais. Nous en avons trouvé la traduction en prose, dans un recueil intitulé : *Variétés Littéraires*. Voltaire a adressé à *Guillaume van Haren* de beaux vers qui commencent ainsi :

Démôsthène au conseil et Pindare au Parnasse,  
L'auguste liberté marche devant les pas :  
Tyrnée a dans ton sein repandu son audace,  
Et tu tiens sa trompette, organe des combats.

*Lucas Trip*, *Jean Eusèbe Voet*, *Roger Schutte* ne sont point passés sous silence comme poètes lyriques sacrés.

Parmi les grammairiens se distinguent *Lambert Tenkate*, *Monen*, *Hoogstraten*, surtout le premier; nous avons déjà rendu justice à *Huydecoper*.

L'histoire, si noblement commencée par *Hooft* et *Brandt*, cite avec distinction à cette époque *Gerard van Loon*, *François van Mieris*, parent des célèbres peintres de ce nom, *van der Vyndt*, membre du conseil de Flandre, en 1729, et qui, sous les auspices et aux frais du comté de Cobenzel, écrivit une *Histoire des troubles des Pays-Bas*, tirée seulement à six exemplaires, et surtout *Wagenaar*. (Voyez, pour ce dernier, la *Biographie universelle*.)

*Juste van Effen* publia, avec succès, de 1751 à 1755, un *Spectateur hollandais*, dans le genre de celui de *Steele*. Ce genre donna naissance en Hollande au *Philosophe* (de *Philosooph*), au *Penseur* (de *Denker*); *van Engelen* fut un des collaborateurs les plus estimés de ces feuilles hebdomadaires.

Un ancien journal littéraire hollandais, intitulé : *le Boekzaal der Geleerden* (la Bibliothèque des Savans), était un peu trop théologique, un peu trop ecclésiastique. M. S'Gravenweert a oublié d'en parler. En 1761, parurent les *Vaderlandsche Letteroefeningen* (études littéraires nationales); ce journal fut suivi de deux autres non moins méritans, sous les titres de *Bibliothèque universelle*, et d'*École universelle des Arts et des Sciences*.

Le ferment patriotique se développait dans les Provinces-Unies. Selon M. S'Gravenweert, la poésie s'en ressentit surtout; il la voit redevenir *plus originale*, et il attribue à diverses conjonctures la naissance d'un *genre mixte* auquel ne fut rien moins qu'étranger l'essor que la littérature et la poésie allemande prirent à cette époque.

Dans ce genre mixte, mais plus français qu'allemand, l'auteur distingue d'abord *Nicolas-Simon van Winter*, et son épouse *Lucrice-Guillielmine van Merken*. Né à Amsterdam, dans la classe aisée, en 1718, *van Winter* cultiva les lettres par délassement. On lui doit un poème dans le genre descriptif. in-

intulé : *le Fleuve d'Amstel*, en six chants ; un poème des *Saisons*, en quatre chants, et deux tragédies originales, *Menzikoff* et *Monzongo*. Il est mort à Leyde, en 1805. (voy. *Biographie universelle*.) Son épouse, qui commença à s'illustrer sous le nom de *van Merken*, nous a laissé un poème moral et religieux, en trois chants, sur *l'Usage de l'Adversité*. Il établit avec éclat sa réputation ; mais elle se surpassa dans un poème héroïque, en douze chants, intitulé : *David*. « Il est empreint, dit M. S'Gravenweert, d'une douceur et d'une grâce qui compensent l'énergie de *Hoogvliet*. » En 1779, elle prit encore un plus noble essor dans son poème épique de *Germanicus*, en vingt chants, qui a été faiblement traduit en prose française. Simplicité, régularité, élévation, s'y unissent au plus rare talent pour la poésie descriptive et à une couleur locale dont on ne peut trop admirer la vérité. Les caractères sont beaux et soutenus ; l'action et les épisodes naturellement enchaînés ; la politique et la morale empreintes d'une haute sagesse ; le style est harmonieux et pur ; sous le rapport de la versification, on a appelé M<sup>me</sup> van Merken la *Racine de la Hollande*. Elle a encore fait paraître, de 1772 à 1786, sept tragédies de son invention, qui n'ont pas toutes le même mérite, mais qui sont toutes des productions très-estimables, savoir : le *Siège de Leyde*, les *Camisards*, *Marie de Bourgogne*, *Louise d'Artac*, *Sibylle d'Anjou*, et *Simon de Ryk*. La dernière est son chef-d'œuvre. M<sup>me</sup> van Merken est morte à Leyde, en 1789. Après M<sup>me</sup> van Merken, M. S'Gravenweert nomme une autre Muse contemporaine très-distinguée, *Julienne Cornélie de Lannoy*, auteur d'une excellente tragédie de *Léon-le-Grand*, et de deux autres, dont l'une a pour sujet le siège de Harlem, signalé par le courage de la Jeanne d'Arc hollandaise, *Kenau Hasseltaur* ; l'autre est intitulée *Cléopâtre*, veuve d'Antipater. Dans un volume de *poésies mêlées* que M<sup>lle</sup> de Lannoy publia en 1780, on distingue des épîtres et des satyres, où elle a pris Boileau pour modèle.

Nous passons sous silence *Sara-Marie van der Wilp* ; et *Cynthia Lenige* ; mais nous ne pouvons pas ne pas faire men-

tion de deux illustres associées, M<sup>me</sup> *Wolf*, née *Bekker*, et *Agathe Deken*. Sous son nom de famille, la première avait commencé à se faire connaître par quelques poésies légères, pleines de verve et d'originalité. Ces dames ont publié ensemble des romans nationaux qui ont eu un merveilleux succès, bien qu'on puisse leur reprocher un peu de prolixité. Ce sont *Sara Burgerhart*, *Willem Lexend*, *Cornelia Wildschut*, et les *Lettres d'Abraham Blankaert*.

*Jean Nomsz*, qui mourut à l'hôpital d'Amsterdam, après avoir long-tems soutenu par ses ouvrages le théâtre de cette ville, eut le tort de se charger de trop de bagage pour aller à l'immortalité, comme il en avait la vocation.

Nous renvoyons à l'ouvrage de M. S'Gravenweert, ceux qui voudront connaître *Havercorn* (*Guillaume*), *Uylenbroek* (*Jean*), *Le Frankvan Berkhey*, auteur d'une *Histoire naturelle de Hollande*, préférable à ses poésies, *Vereut*, *De Kruyss*, *Vander Woordt*; *Van Alphen*, le Berquin hollandais; *Bellamy*, que l'on peut comparer à M. de *Lamartine*; *Nieuwland*, prodige de science et de verve, le plus grand génie peut-être qu'ait produit la Hollande, et qu'elle a perdu, en 1792, à l'âge de 50 ans; *Styl* (*Simon*), poète et historien. La réputation de *t'Hoen* a été aussi colossale qu'éphémère. L'auteur de l'*Essai* ne le nomme seulement pas, et comment aurait-il tout nommé? *Est modus in rebus*.

Sur les confins de l'avant-dernière et de la dernière époque, indiquées par M. S'Gravenweert, se présente la grande célébrité poétique de *Feith* (*Rhynvis*) : l'ode et la tragédie sont les plus beaux fleurons de sa couronne. A un concours poétique, dont le sujet était l'*Éloge de Ruyter*, il avait envoyé deux pièces, l'une en vers alexandrins, l'autre en vers lyriques. Les juges balancèrent entre les deux poèmes, et s'en remirent au sort pour le prix et pour l'accessit. M. *Feith* se trouva l'auteur de l'un et de l'autre. Deux poèmes religieux et moraux, l'un, intitulé le *Tombeau* (1792), l'autre, la *Vielleuse* (1805), ajoutèrent encore à la réputation de *Feith*. Ses tragédies sont *Thirsa*, ou la mère des Macchabées (1784), *Jeanne Gray* (1791), *Inès de Castro* (1794), et *Mucius Cordus* (1795). *Feith* est mort à

Zwoll, sa ville natale, en 1824; il fut un des premiers membres de l'Institut batave.

Dans la dernière époque se distinguèrent *Helmers (Jean-Frédéric)*, dont le plus beau titre de gloire est son poème de *la Nation hollandaise*, en 6 chants (1812). Le 1<sup>er</sup> chant célèbre le caractère moral du peuple batave; le 2<sup>me</sup> ses combats sur terre; le 5<sup>me</sup> ses combats sur mer; le 4<sup>me</sup> sa navigation; le 5<sup>me</sup> son mérite dans les sciences; le 6<sup>me</sup> son mérite dans les arts.

Après *Helmers*, l'auteur nommé *Lovsjes (Adrien)*, poète prosateur et journaliste. Ses plus beaux titres littéraires sont ses romans historiques, dans le genre de ceux de M<sup>me</sup> de Genlis : *Franck de Borselen*, *Jacqueline de Bavière*, *Louise de Coligny*, *Jean de Witt*, *Hugues de Groot (Grotius)*, *Maurice Lynslagger*; ce dernier est un tableau plein d'intérêt des mœurs du xvii<sup>e</sup> siècle. L'auteur y a fait paraître avec beaucoup d'art les principales notabilités du tems.

*Van Winter (Pierre)*, fils de l'époux de Lucrece-Guilelmine Van Merken est auteur de fort estimables traductions en vers des odes d'Horace, des quatre premiers livres de l'Énéide, et de l'*Essai sur l'Homme de Pope*. Le baron *de Meerman (Jean)*, fils de celui qui a écrit sur l'origine de l'imprimerie, a publié des voyages, des ouvrages historiques, etc. Du tems de la réunion de la Hollande, il était membre du Sénat conservateur. M<sup>me</sup> *de Meerman*, née *Mollerus* cultivait aussi les lettres et la poésie. M<sup>me</sup> *Van Streek, Klyn (Bernard)*. L'avocat *Van-hall*, d'Amsterdam, bon poète, est auteur de deux charmantes productions, moitié d'imagination, moitié historiques; l'une, intitulée *Pline le Jeune*, l'autre, *Mécène*. Il a intercalé, dans la dernière, un grand nombre de fort belles traductions d'Horace, d'Ovide, de Propertius, de Tibulle. Mais le géant de cette époque est M. *Bilderdyk (Guillaume)*, né à Amsterdam, en 1756, et encore aujourd'hui l'un des principaux ornemens de l'Institut de Hollande. Érudition, grammaire et philologie, critique littéraire, poésie, tout est également de son ressort. « Il est à lui seul une génération », dit énergiquement M. S'Gra-venweert, qui entre dans beaucoup de détails à son sujet.

Si l'on avait un reproche à faire à M. Bilderdyk, ce serait la

profusion de sa richesse, et l'on doit encore regretter qu'il termine sa carrière par le paradoxe, le fanatisme, et par une intolérance haineuse et tracassière. M<sup>me</sup> *Bilderdyk*, qui vient de mourir, s'est associée à la gloire poétique de son mari.

Nous signalerons parmi les rivaux de gloire de M. *Bilderdyk*, M. *Kinker* (*Pierre*), poète, philologue et philosophe de la plus haute portée. Il est professeur à l'Académie de Liège.

La langue hollandaise a dû, de nos jours, son système d'orthographe, autorisé par le gouvernement, à M. *Siegenbeck*, professeur d'éloquence et de littérature nationale à Leyde.

De 1799 à 1811, M. *Pierre Weiland*, pasteur des Remontrants à Rotterdam, a publié, en 11 vol. in-8°, un excellent *Dictionnaire de la Langue hollandaise*.

Jusqu'à un certain point, *Swift* a trouvé un émule dans *Arend Fokke*.

Il est échappé une méprise à M. S'Gravenweert, p. 200. L'auteur de l'ouvrage de la *Richesse de la Hollande* n'est point le professeur *Luzac*, foudroyé dans le désastre de Leyde, mais l'avocat *Élie Luzac*, libraire à Leyde et à Göttingue, commentateur du droit naturel de Wolff. (Voyez la *Bibliographie universelle*.)

Ici se présentent quelques hommes qui, dans le dernier période, ont écrit sur l'histoire de Hollande, et l'auteur rend justice à *Tewater*, à *Kluit*, au baron de *Spaon*, au vénérable Nestor, M. *Vanwyn*.—Parmi ceux qui ont traité quelques autres parties de l'histoire, il distingue, à juste titre, *Martin Stuart*. Ce vénérable pasteur des Remontrants d'Amsterdam, mort en 1826, a publié, de 1792 à 1810, une *Histoire Romaine*, jusqu'à l'époque de Constantin, en trente volumes in-8°.

Ce qu'a fait *Stuart* pour l'*Histoire Romaine*, M. *van Kampen* le fait en ce moment pour celle de la Grèce. Les trois premiers volumes de son *Histoire de la Grèce* ont paru à Rotterdam et à Dordrecht, de 1827 à 1850, in-8°, et ils font attendre avec une vive impatience les trois ou quatre autres qui doivent les suivre.

L'Histoire Sainte et l'Histoire Ecclésiastique ont été savamment traitées par *van Hamelsveld*, *Ypey*, *Muntingke* et *Van der Palm*. Ce dernier, professeur de langues orientales à Leyde, est encore à nommer parmi les colosses de la littéra-

ture hollandaise, soit comme historien, ou comme philologue, ou comme orateur sacré. L'éloquence de la chaire a pris en Hollande, surtout depuis une trentaine d'années, un grand et bel essor. Avec *Van der Palm* et *Stuart*, il faut citer surtout *Borger*, *Kist*, *Hulshof*, *Clarisse*, etc.

*Martinet*, pasteur à Zutphen, a eu le mérite de populariser en Hollande le goût de l'histoire naturelle, par son *Catéchisme de la nature*.

Nous regrettons de ne pas pouvoir faire connaître, comme ils le mériteraient à divers titres littéraires, *Perponcher*, *Kantelaar*, *Oekerse*, le La Bruyère de la Hollande, *Loots*, *Tollens*, et une foule d'autres.

M. S'Gravenweert n'a pas oublié les artistes dramatiques; et ici, la rivale des plus hautes réputations de ce genre, M<sup>lle</sup> *Wattier*, devenue M<sup>me</sup> *Ziësenis*, sort entièrement de ligne.

Ainsi, l'auteur arrive, et nous arrivons avec lui, au terme de son *Essai*. Dans les sciences, quel pays, proportion gardée de son étendue et de sa population, a fourni une plus brillante carrière que la Hollande? Ici du moins, on lui rend universellement justice.

L'histoire littéraire des Provinces-Unies a eu pour dignes interprètes, mais dans l'idiome national, *de Vries*, *Ypey*, *Scheltema*, *Collot d'Escury*, *Witsen-Geysbeck*, *van Campen*, *de Clerc*, etc. M. S'Gravenweert a honorablement rempli par son *Essai* une déplorable lacune de la littérature française, et son ouvrage doit faire cesser bien des préventions injustes (1).

Nous terminerons notre extrait par cette citation :

« La littérature, ingénieusement appelée la physionomie du peuple, est, en Hollande, grave et religieuse, comme la nation : toujours simple, et souvent sublime ou hardie, elle se distingue par un caractère original de méditation et de patriotisme. Dans la marche de la civilisation, elle conservera une place qui lui est propre, et qui pourra avec quelque droit lui être enviée. »

MARRON.

(1) Le principal titre littéraire de M. de S'Gravenweert est une traduction d'Homère en vers hollandais.

---

### III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

#### LIVRES ÉTRANGERS (1).

---

##### AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

##### ÉTATS-UNIS.

150. — \* *Tables logarithmiques et trigonométriques à 7 décimales en petit format, corrigées des erreurs des Tables précédentes*, par F. R. HASSLER, M. S. P. A.; stéréotypées par *Guillaume Hagar et Cie*. New-York, 1850; Carvill. In-12.

La publication de ces Tables en français, dans le Nouveau-Monde, et pour l'usage des navigateurs, est une bonne nouvelle pour notre commerce et pour notre langue : l'Amérique s'annonce comme favorablement disposée à former et à perpétuer avec nous des relations trop différées par le gouvernement dont nous sommes enfin délivrés, mais qui n'en sont que plus intimes, depuis qu'une politique plus libérale préside à nos destinées. Outre les avantages ordinaires attachés à ces liaisons entre les peuples, nous pouvons espérer de rendre d'importans services aux jeunes républiques américaines, de les aider dans leur carrière de civilisation, d'industrie, de progrès intellectuels, de bonheur public et privé; et, si nous obtenons cette satisfaction, elle ne sera pas sans profit pour nous-mêmes : un peuple qui ne s'améliorerait point n'aurait jamais le pouvoir de contribuer, par son exemple et par son influence, au perfectionnement de nations lointaines avec lesquelles il n'aurait de communication que par ses livres, les navigateurs et les voyageurs de part et d'autre.

Les Tables de logarithmes sont du nombre des livres qu'il

---

(1) Nous indiquons par un astérisque (\*), placé à côté du titre de chaque ouvrage, ceux des livres étrangers ou français qui paraissent dignes d'une attention particulière, et nous en rendons quelquefois compte dans la section des *Analyses*.

convient de multiplier par les impressions stéréotypes. L'introduction est en français; quant aux formules trigonométriques, elles sont dans la langue universelle des sciences mathématiques. Nous ignorons par quels motifs les Tables de logarithmes des fonctions trigonométriques et celles des sinus naturels des arcs, depuis  $0^{\circ}$  jusqu'à  $90^{\circ}$ , sont annoncées par un titre en latin, anglais, français, allemand et espagnol. Voilà quatre idiomes qui, dans tout le livre, sont réduits à cet emploi. Au premier coup d'œil, ce titre polyglotte semble inutile; mais il avertit tous les habitans des États-Unis et ceux des nouvelles républiques, que le livre est à leur usage, s'ils sont familiarisés avec les calculs qui exigent ces Tables. Quant à la correction des chiffres, on n'a sans doute rien négligé pour s'en assurer avant de passer au stéréotypage. Le caractère est d'une extrême finesse, et il fallait ce degré de petitesse pour renfermer autant de choses sous un aussi petit volume, et transformer nos in-4<sup>o</sup> ou nos gros in-8<sup>o</sup> en un petit in-12. La difficulté de cette entreprise a été aussi-bien surmontée en Amérique qu'elle eût pu l'être en Europe.

151. — *Suggestions respecting improvements in education, etc.* — Vues relatives au perfectionnement de l'éducation, présentées aux curateurs de la maison d'éducation de jeunes filles, à Hartford, et publiées d'après leur demande; par *Catherine E. BEECHER*. Hartford, 1850. In-8<sup>o</sup> de 84 pages.

L'auteur de cet ouvrage est directrice de l'Institution de jeunes filles à Hartford, établissement dont elle a considérablement accru la renommée et la prospérité. Ce ne sont donc point des vues purement spéculatives qu'elle communique au public, mais des fruits de l'expérience parvenus à la maturité; il serait à désirer qu'elle eût complètement raison sur tous les points, car elle établit qu'il n'y a point de défaut de caractère, d'habitudes et de manières qui ne puisse être corrigé. Comme elle a continuellement une centaine de pensionnaires sous les yeux, elle a certainement beaucoup vu, beaucoup observé; mais n'a-t-elle pas jugé avec quelque indulgence? On ne lui saurait pas mauvais gré d'avoir mieux pensé de quelques-unes de ses élèves qu'elles ne le méritaient réellement, d'avoir considéré comme guéris des maux qui n'étaient que palliés. Cette disposition à juger favorablement est peut-être une condition de rigueur pour que l'instituteur ou l'institutrice obtienne quelque succès. Ce petit ouvrage prouve ce que l'on soupçonnait déjà, que l'on a fait en Amérique les mêmes fautes qu'en Europe, relativement à l'éducation; mais il fait voir aussi que l'on y fait de grands efforts pour sortir de

cette ancienne et profonde ornière, que l'on y obtient des améliorations dont l'effet nécessaire sera d'en amener d'autres non moins importantes. L'écrit de Madame Beecher est, à quelques égards, une statistique des meilleures maisons d'éducation de demoiselles, aux États-Unis : celle d'Hartford serait, à coup sûr, des plus remarquables, même dans l'une des plus grandes capitales de l'Europe.

L'auteur soutient que les femmes doivent être exclusivement chargées de l'éducation des personnes de leur sexe : on ne peut lui opposer aucune expérience contraire, mais quelques inductions très-probables font soupçonner que sa proposition est trop absolue. On sait que l'éducation de l'homme ne serait pas aussi-bien faite par des hommes seuls, que lorsque des femmes sensées y prennent part ; ne peut-on pas appliquer la même remarque à l'éducation des jeunes filles ? Puisque nous en sommes encore à faire ces questions, et que la solution nous embarrasse, il faut avouer qu'en fait d'éducation, nous en sommes encore aux premiers élémens. Recueillons donc les faits instructifs, car c'est par les faits seulement que les arts s'enrichissent et s'acheminent vers leur perfection ; et quel art mérite mieux nos recherches et nos soins que celui d'élever nos enfans pour leur bonheur, et pour le bien-être des générations futures ? F.

152. — *Thoughts on education in its connexion with morals*, etc. — Pensées sur l'éducation dans ses rapports avec la morale : poème récité devant la Société philosophique et littéraire du collège de Hampden Sidney, au cinquième anniversaire de l'institution ; par Daniel BRYAN. Richmond, 1850 ; White. In-8° de 5 feuilles.

Ce qu'il faut louer surtout dans cet ouvrage, c'est la droiture d'intention et le zèle de l'auteur, qui a fait preuve de beaucoup de bonne volonté en se rendant à l'appel fait aux poètes par la Société du collège de Hampden : mais, sur le titre, nous avons rêvé plus et mieux que cela. Il y a tant de choses à apprendre en éducation, cette science qui va s'élargissant et se complétant à mesure que le genre humain avance. Nous attendions des vues importantes et nouvelles sur un pareil sujet, traité dans un pays libre ; nous croyions voir comment, jeune, on apprend à subordonner son intérêt personnel au bien-être de tous ; comment on s'élève de bonne heure aux pensées hautes et généreuses qui fondent et conservent les républiques. Au lieu de ces graves enseignemens, M. Bryan n'a donné qu'une suite d'allégories assez froides, une galerie de portraits de tous les vices que l'éducation doit étouffer, et

des maux qu'elle peut faire naître si l'on suit un mauvais système. C'est l'ambition, la guerre, les factions, l'intempérance, etc., etc. Bref, disons-le franchement, nous cherchions des idées et des observations, si précieuses en pareille matière, et nous avons trouvé une amplification de collège, vide et boursoflée.

L. S. B.

155.—*A narrative of the Anti-masonic excitement in the Western part of the State of New-York, etc.* — Histoire du soulèvement antimaçonnique, dans la partie occidentale de l'État de New-York, depuis 1826 jusqu'en 1829; par Henry Brown, conseiller *ès lois* (counselor at law). Batavia, 1829. In-8° de 244 pages.

Le récit de M. Brown fait mieux connaître la situation morale et sociale de la population des États-Unis, ou, plus exactement, de l'État de New-York, que tout ce qu'on recueillerait dans les livres des voyageurs les plus dignes de foi. Les faits qu'il met, pour ainsi dire, sous les yeux de ses lecteurs sont tels que l'imagination d'un romancier n'aurait rien conçu de mieux, et serait probablement restée au-dessous de la réalité, de même que les créations des poètes sont au-dessous de la nature qu'ils ne connaissent point, et qu'ils prétendent imiter ou surpasser. Un prisonnier pour dettes est élargi; des bourses se sont ouvertes pour satisfaire ses créanciers; une voiture l'attend à la porte de la prison, il y monte: il est tombé entre les mains d'ennemis plus impitoyables que ses créanciers, on l'emène, il disparaît: voilà la part du roman; ajoutons-y les infortunes de l'épouse de ce prisonnier, qui, mariée à l'âge de 16 ans, en 1819, a partagé les revers successifs qui ont ruiné son époux, supporté les vices et les désordres que ces revers ont entraînés, etc. Quant aux tableaux de mœurs locales, la rivalité de deux imprimeurs établis dans un village (Batavia), l'effet produit par la menace de révéler par la presse tous les mystères de la franc-maçonnerie; des tentatives pour mettre le feu à la maison du téméraire imprimeur; quelque temps après, un projet d'attaque contre sa *forteresse*, car sa maison était en état de soutenir un siège, munie de deux pierriers, de 5 à 6 pistolets, de 15 à 20 fusils. Viennent ensuite des procès particuliers, des informations judiciaires, où l'on peut observer la marche des tribunaux dans l'État de New-York. Les actes de violence furent d'abord contenus, mais enfin des attaques eurent lieu, et les francs-maçons furent les agresseurs; mais leurs adversaires ne furent pas moins reprehensibles, d'autant plus qu'ils firent intervenir a politique et même la religion dans des querelles où les inté-

rêts du ciel n'étaient point compromis, non plus que ceux de la patrie; et, dans un gouvernement républicain, toute la politique consiste dans la connaissance de ces intérêts de la patrie, et des moyens de les assurer sans nuire à ceux de l'humanité. Il est à désirer, sans doute, que les républicains aient quelque aversion pour tout ce qui se passe dans une retraite mystérieuse où l'on n'admet que des adeptes et des initiés; si les souverains de l'Europe ont pu croire que leurs trônes étaient menacés par la franc-maçonnerie, il faut excuser les citoyens de l'État de New-York d'avoir conçu quelque défiance en voyant cette association se répandre chez eux, jusque dans les plus petits villages, et appeler, au besoin, les associés des autres États. Cette histoire, fort bien écrite et pleine d'observations judicieuses, apprendra beaucoup de choses que la plupart des hommes d'État ne savent pas encore assez; elle leur fera voir qu'aucun préjugé n'est sans influence, que l'effet dont ils sont capables sont les plus souvent imprévus, opposés à ceux auxquels on s'attendait, et qu'il est toujours imprudent de compter sur d'autres résultats que ceux des vérités morales et politiques.

Y.

## EUROPE.

## GRANDE-BRETAGNE.

154. — \* *Prospectus of a plan of philosophy, etc.* — Prospectus d'un plan de philosophie, contraire à tous les systèmes modernes, et fondé sur la parole de Dieu, par Florent GALLI, ex-aide-de-camp du général Mina, membre de l'Académie des Arcades de Rome, fondateur et président perpétuel honoraire de l'Académie des *Regenerados*, éditeur d'*el Europeo*, en Espagne, et de l'*Iris*, au Mexique; auteur des *Mémoires sur la dernière guerre en Catalogne*. Londres, 1850; imprimerie de Howlett et Brimmer. In-4° de 20 pages.

M. Galli n'est pas consolant; le tableau qu'il met sous nos yeux nous montre le présent sous un terrible aspect; et le passé, surchargé des erreurs et des calamités qu'elles entraînent, ne pouvait nous amener à rien de mieux que ce que nous voyons. La faculté dont l'homme s'enorgueillit le plus n'a servi qu'à le perdre; semblable aux lumières insidieuses produites par les exhalaisons des marais, elle nous a toujours fait quitter la bonne voie, et diriger nos pas vers les lieux les plus malsains, les plus dangereux. C'est sur la foi de ce guide pervers que nous en sommes venus au point de croire

que la terre tourne autour du soleil, etc., etc. Et qui pourrait compter les égaremens de cette sorte, dont nos prétendues sciences sont coupables? On peut donc être assuré, que la philosophie de M. Galli sera nouvelle à tous égards, et qu'elle nous fera désapprendre à peu près tout ce que nous avons cru savoir jusqu'à présent, sans en excepter les vérités mathématiques, dont le réformateur ne parle point, mais qui ne sont nullement en sûreté, car elles ne sont point fondées sur la parole de Dieu, et ne peuvent être comprises dans la nouvelle philosophie.

Ce prospectus est écrit avec chaleur, entraînement, conviction profonde : ceux dont il n'ébranlera point les croyances philosophiques ne seront pourtant pas insensibles aux charmes de l'éloquence, car il y en a beaucoup dans ce prospectus, et l'érudition de M. Galli ne la dépare point. Ceux qui l'auront lu d'un bout à l'autre seront au moins tentés de se faire inscrire au nombre des souscripteurs, pour l'ouvrage qu'il se dispose à publier. Voici comment il l'annonce.

« Dix années d'observations, d'épreuves et de voyages, l'étude assidue de l'aspect de l'univers, étude faite sur les choses et non dans les livres, m'ont démontré que rien n'est exagéré dans l'esquisse que j'en ai présentée, et que l'horizon politique de l'Europe est réellement très-sombre, plus sombre que je ne saurais le dépeindre. Je propose donc aux nations civilisées un système de philosophie, dont l'objet est d'attaquer le mal dans toutes ses racines, de calmer les passions, de panser les plaies, d'éteindre l'esprit de parti, de propager l'union, la paix et l'harmonie parmi les hommes, en travaillant à réconcilier la science avec la morale, la politique avec la religion, la philosophie avec les lumières divines, la nature avec Dieu. On sait trop bien que, sans la religion, la justice des rois n'est pas une garantie pour les peuples, que les rois ne peuvent se confier à la loyauté de leurs sujets, que ni les peuples, ni les rois ne peuvent compter sur la sainteté des prêtres : que la faveur du Tout-Puissant est refusée aux prêtres, aux peuples et aux rois. L'erreur, l'incrédulité et les dissensions domestiques dominent toute l'Europe. Malheur à cette population! Le jugement de Dieu se prépare, et l'atteindra.

» L'ouvrage est déjà fort avancé, et un grand tableau présentant les bases et le type de tout le système est tout prêt pour l'impression : c'est un précis de tout mon travail que je me propose de livrer au public par souscription. Je donne à ce tableau le nom de *Tabula philologica*, parce que mon système repose tout entier sur le texte de saint Jean *εν αρχη ην ο λογος* (in principio erat verbum, etc.). Le tableau philologique est de

nature à être bien mieux compris à la seule inspection, qu'il ne pourrait l'être par les explications d'un prospectus : mais, afin que l'on puisse s'en former une idée, traçons ses principaux linéamens. Il représente une coupe de l'univers, dirigée suivant l'axe terrestre, et la voûte des cieux, à l'horizon : le milieu est occupé par un symbole hiéroglyphique, relatif à la nature de Dieu. Le tout est surmonté par la *génèse* du langage humain, avec le tracé des rayons qui, partant de ce foyer commun, se dirigent vers les cinq parties du monde, et vont y former toutes les langues et leurs dialectes, au nombre d'environ deux mille cinq cents. Les textes qui forment la base du système représenté par ce tableau, sont transcrits littéralement, avec l'explication à côté de l'original ; tout le reste est en anglais.

» Le prix de la souscription au *Tableau philologique* et au livre qui l'explique, est de 2 livres sterling et 2 schelings. » (On souscrit à Londres, chez MM. Treuttel, 50, Soho Square ; Arch, Cornhill ; Longman, Paternoster row. )

En prenant le mot *philologie* dans le sens ordinaire, et non dans l'acception plus spéciale que M. Galli lui attribue, on sera curieux de voir l'immense travail que notre novateur en philosophie a fait sur les langues. Son prospectus annonce déjà l'étendue de son érudition ; son tableau doit en donner une bien plus haute idée, et répandre quelque clarté dans l'histoire, encore si obscure, des migrations des peuples et de l'invasion de toute la terre par l'espèce humaine. N.

155. — \* *Lectures on an entire new state of society, etc.* — Leçons sur un état de société tout-à-fait nouveau, comprenant une analyse de la société en Angleterre, et des vues sur la production et la distribution des richesses, la formation des caractères individuels, le gouvernement au-dedans et au-dehors ; par *Robert OWEN*, échever. Londres, 1850 : suite de brochures d'une feuille d'impression, publiées par Strange, Paternoster row, et Heterington, et vendues, au prix de trois deniers chacune, par G. Purkess, 61 Wardour street, Soho, et chez tous les libraires, ainsi qu'au bazar *coopératif*, 19 Greville street, Hattongarden, et dans tous les *magasins coopératifs*.

La *Revue Encyclopédique* a déjà parlé plusieurs fois des entreprises philanthropiques de M. Owen. Quoiqu'il n'ait pas encore obtenu un succès complet et décisif, même dans le Nouveau-Monde, il se présente pourtant avec l'autorité de quelque expérience, et ne s'appuie pas, comme M. Galli, sur des fondemens qu'il ne soit permis d'examiner et de sonder. Ses idées sont au niveau de notre intelligence : mieux ou

les conçoit, plus on s'y attache; et si l'on est forcé de reconnaître que les moyens de bonheur qu'il nous présente ne sont pas encore applicables à notre situation, ce sont des regrets que l'on éprouve, et non pas un désappointement; l'espérance n'est pas tout-à-fait perdue, on se résigne à différer jusqu'à ce que les lumières soient plus répandues, les esprits mieux préparés pour des réformes auxquelles la raison seule présiderait. Les idées consolantes arrivent en foule, et font oublier les maux présents, en laissant entrevoir dans l'avenir des biens que l'imagination apprécie à sa manière, sans se piquer d'exactitude. Partout où les écrits de M. Owen pénétreront, il peut compter sur un grand nombre de lecteurs attentifs, et ceux mêmes qui n'adopteront pas ses doctrines concevront une haute estime pour l'écrivain, et s'empresseront de rendre justice à ses intentions.

Nous n'avons encore sous les yeux que les cinq premières feuilles de ces leçons; le réformateur commence par l'analyse de l'état social en Angleterre, et passe ensuite à l'exposition des erreurs qui jusqu'à présent ont dirigé tous les peuples, et servi de bases à toutes les associations humaines que nous puissions observer, ou dont l'histoire nous a transmis la connaissance. Cette matière abonde au point que M. Owen y a consacré deux leçons, après lesquelles il arrive aux réformes qu'il veut proposer : elles sont radicales, comme on va le voir. « Dans le nouvel état de société que je veux faire connaître, une religion n'est pas nécessaire, non plus que la responsabilité individuelle, l'artifice des récompenses et des punitions; non plus que les propriétés privées, la concurrence commerciale, l'inégalité des rangs et des conditions, les unions conjugales célébrées avec la solennité dont elles ont été accompagnées jusqu'à présent. Les lois éternelles de la nature y seront ponctuellement observées; aucune passion n'y portera au crime; la pauvreté n'y sera point à redouter; tous les échanges seront au profit de tous; on n'y connaîtra point le désir des richesses, des honneurs, des distinctions; point de dissolution, mais au contraire une chasteté réelle et pure; une tendance universelle vers le bien de tous, une affection mutuelle, les douceurs d'une inaltérable concorde.

« Cet état social si désirable sera le résultat de la connaissance et de l'application des lois de la nature humaine, de l'expérience que l'histoire doit nous donner, des avertissemens que l'on y trouvera pour éviter les fautes commises par ignorance, et les vices que ces fautes ont engendrés, des soins que l'on prendra pour l'éducation de la jeunesse, et même des

âges plus avancés, de la direction que l'on saura donner aux actions et aux penchans, des institutions raisonnables qui seront établies, pour s'emparer de l'homme naissant, et ne le quitter que lorsque la tombe le réclame. Ce sera par ce moyen que chaque génération ajoutera quelques nouveaux degrés au perfectionnement de celle qui l'aura précédée. »

C'est ainsi que M. Owen commence sa quatrième leçon, dans laquelle il entreprend de prouver qu'une société perfectionnée se passe de religion, de système de récompenses et de châtimens et de propriétés privées. L'acte d'accusation des religions est très-véhément; les reproches qui leur sont adressés sont des plus graves; et, si elles les ont mérités, rien ne peut les justifier. Il est bien évident que le réformateur ne parle que des systèmes religieux imaginés par les hommes, et n'a point en vue les dogmes révélés, ni rien de ce que Dieu même a daigné manifester aux hommes. Ceux qui s'aviseraient de crier à *l'impiété, au scandale*, prouveraient sur-le-champ qu'ils savent mieux persécuter que raisonner. En effet, qui oserait dire que l'homme est en état de créer une religion, ou, en d'autres termes, d'établir des relations entre la divinité et la race humaine? et si, malgré son impuissance, il construit un système religieux pour servir de bases à son état social, n'aurait-il pas abandonné la raison, et pris son imagination pour guide? M. Owen insiste sur un axiome que les législateurs perdent souvent de vue, et dont ils ne s'écartent jamais impunément; c'est qu'il ne peut y avoir de sûreté pour les peuples que dans l'application des vérités morales, c'est à-dire, des rapports qui subsistent réellement entre les hommes, d'après les lois générales de la nature humaine. Le réformateur attaque avec la même force de logique le système de responsabilité individuelle, de récompenses et de peines, de propriété privée; c'est principalement contre cette dernière institution, base fondamentale de nos sociétés actuelles, qu'il dirige les plus vigoureuses attaques. Il faut en convenir, la défense est difficile, si on ne veut la confier qu'aux armes du raisonnement. On voit, au contraire, au premier coup d'œil, qu'un système social où tout serait mis en commun remédierait à la plupart des maux que nous souffrons; que les machines, par exemple, y proeureront l'avantage de créer, pour l'usage de tous, la plus grande somme de produits avec le moindre travail, et de faire jouir à la fois du maximum de richesses et de loisir: loin de proscrire ces créations de l'industrie, on s'attacherait à les perfectionner de plus en plus, en sorte que le travail immédiat de l'homme serait exclusive-

ment réservé pour ce que l'on ne pourrait faire au moyen des machines.

La cinquième leçon a pour but de démontrer qu'une société perfectionnée n'admet ni commerce, ni distinctions sociales, ni mariages contractés à notre manière. Cette matière n'est pas terminée dans les feuilles que nous avons sous les yeux; nous attendrons avec impatience la fin de cette intéressante discussion, et surtout quelques informations sur les effets que les doctrines de M. Owen ont opérés en Angleterre. Sa philosophie n'est pas simplement spéculative; c'est aux actes, aux résultats qu'il attache du prix, et ses efforts sont bien dignes d'obtenir la seule récompense qu'il ambitionne, de voir quelques heureux qu'il aura faits, et dans la carrière du perfectionnement social, quelques pas qu'il aura provoqués et guidés.

Y.

156.—\**The friend of Australia; or a Plan for exploring the interior, etc.* — L'Ami de l'Australasie, ou plan pour explorer l'intérieur de tout le continent de la Nouvelle-Galle méridionale, par un officier retiré du service de la Compagnie des Indes. Londres, 1850; Hurst. In-8° de 428 pages, orné d'une carte et de cinq planches.

Il est bizarre que les Anglais, qui ont dépensé tant de mille livres sterling pour résoudre le problème géographique des glaces éternelles du pôle, qui ont prodigué un si grand nombre de vies et beaucoup d'argent pour les expéditions d'Afrique, aient jusqu'ici complètement négligé l'exploration d'une de leurs plus importantes colonies. Tout ce qu'on sait en Angleterre de la Nouvelle-Galle du sud, c'est que c'est un lieu de déportation pour les voleurs et les rebelles irlandais, que la côte est presque partout stérile et sablonneuse, que de hautes montagnes ferment l'accès de l'intérieur, d'où soufflent à certaines époques des vents brûlans, qui ont fait augurer que le centre était occupé par des déserts arides : plusieurs faits démentent cette dernière supposition, entre autres les inondations soudaines qui viennent souvent assaillir les vallées et les basses terres, sans qu'on puisse leur assigner une cause, et savoir par où elles arrivent, et par où elles disparaissent au bout de deux ou trois jours. Les embouchures des cours d'eau intérieurs ne sont pas même bien connues; quelques personnes ont, il est vrai, reçu du gouvernement la mission d'explorer le pays; mais les moyens ont été si disproportionnés à l'entreprise, qu'elles ont été obligées de couper court à leurs excursions, et de revenir sur leurs pas, faute d'armes, de pro-

visions, etc. C'est ce qui arriva à Blaxland, Wentworth, Lawson, et aux capitaines Oxley, King et Jamieson.

Le but du livre dont il s'agit est de proposer de faire plusieurs expéditions à la fois sur différens points, ayant un centre commun, d'où l'on expédierait, à l'aide de dépôts établis de distance en distance, des provisions, de la poudre, des haches ; bref, tout ce qui peut être nécessaire à des explorateurs. Les moyens indiqués par l'auteur sont ingénieux, mais, comme il n'en a pas essayé, plusieurs peuvent n'être pas aussi praticables qu'il le croit. Sa grande terreur, c'est que la France, dont les navigateurs ont en effet remonté les premiers la rivière Swan, jusqu'à vingt lieues dans l'intérieur du continent, ne vienne revendiquer ses droits sur la Nouvelle-Galle, et n'envoie une commission savante reconnaître la côte et en prendre possession sur un autre point que celui qu'occupent les Anglais. « N'imitons pas, dit-il, les Espagnols qui fondèrent une première ville (Saint-Michel), au Pérou, en 1531, et négligèrent la géographie de l'Amérique méridionale, ou la tinrent secrète pendant près de deux cents ans, jusqu'à ce que la Condamine entra dans le fleuve des Amazones, en 1737, et donna la première carte exacte du cours de cette immense rivière. Ne nous laissons pas ravir l'honneur d'avoir découvert et civilisé ces terres inconnues : tout retard est dangereux. Une nation d'un génie plus entreprenant peut nous dépasser. Louis XV envoya dans l'Amérique du sud une expédition savante, composée de vingt-cinq personnes, au moment où il était engagé dans une guerre importante. La France est riche, éclairée, avide de gloire ; prévenons-la. » Et pourquoi ne prendrions-nous pas ces craintes pour un avis ? qui empêcherait la France, dans un an ou deux, et plus tôt peut être, de fonder, à l'instar des Anglais, une colonie naissante sur ces plages qu'elle a reconnues la première ? d'établir dans l'Océan pacifique un vaste entrepôt de marchandises, un échange des produits de la Chine et de l'Inde contre ceux d'Europe ; ou bien encore d'en faire un lieu de bannissement pour ses criminels, si, comme il faut l'espérer, elle se prononce pour l'abolition de la peine de mort. Quoi qu'il en soit de ces projets, ce serait toujours chose utile de s'éclairer sur ce pays, sur la nature du sol, sur les ressources qu'il présente. Le climat est généralement tempéré ; dans les plaines qui avoisinent les montagnes, on obtient, avec un peu de culture, du blé, d'abondans légumes et des fruits savoureux. Les eaux qui viennent de l'intérieur, et particulièrement les inondations dont nous avons parlé plus haut, amènent avec elles d'é-

normes troncs d'arbres qui témoignent de la fertilité du centre. La rivière du Prince-Régent, dans laquelle on a pénétré jusqu'à une distance de cinquante-quatre milles, forme, au-dessus des rochers qui barrent son lit, une cascade de cent quarante pieds de hauteur; et, sur ses bords, les alluvions et les débris d'arbres et de rocs prouvent que les eaux montent souvent de dix à douze pieds. Enfin, tout porte à croire que, de même que la côte de Coromandel, ce nouveau continent a pour ceinture des déserts de sables, et des montagnes, derrière lesquelles s'étendent des plaines semées de collines, et arrosées par une grande quantité de lacs et de rivières. Du reste, il est inouï qu'on en soit encore aux conjectures, et qu'il ne se soit pas organisé non-seulement une, mais vingt expéditions, pour reconnaître un pays qui promet tant de nouveautés aux savans, et tant de découvertes curieuses aux voyageurs.

157.—\**Military Reminiscences, etc.* — Souvenirs militaires : Extraits d'un journal tenu pendant quarante années passées en activité de service dans les Indes-Orientales, par le colonel *James WELSH*. Londres, 1850; Smith, Elder et C<sup>ie</sup>. 2 vol. in-8°.

Une foule de gens, même en Angleterre, où de continuelles relations avec l'Inde auraient dû éclairer les esprits, ne voient encore dans les adorateurs de Brama qu'une race de Païens impassibles, dépourvus de passions, soigneux de la vie animale, dévoués à l'idolâtrie, aux exercices de la pénitence, et à une indolente méditation. On prend pour accordé que l'immense population éparsée sur le vaste territoire qui s'étend du cap Comorin aux monts Himalaya a mêmes traits, même physionomie, bien que formée de tribus aussi distinctes que le sont entre elles les diverses nations d'Europe. Les innombrables ouvrages publiés en Angleterre sur les Indes-Orientales n'ont pas apporté jusqu'ici de grandes lumières sur le véritable état du pays : écrits pour la plupart par des hommes imbus de préjugés, et qui cherchaient dans les faits non la vérité, mais la confirmation de leurs propres erreurs, ils renferment peu de vues justes et impartiales. Il n'en est pas de même du livre que nous annonçons.

Entré au service de la compagnie en 1790, le colonel Welsh a habité quarante ans dans l'Inde, et a fait partie de l'armée *Sepoy*, composée de naturels qui aident à subjuguier leurs compatriotes : là, il a pu observer toutes les nuances de caractère qui distinguent cinq castes, différant essentiellement de mœurs, de religion, de coutumes, et offrant cependant dans leur ensemble un exemple admirable de discipline et d'har-

monie. Il donne, sur l'organisation de ce redoutable instrument de tyrannie, des détails fort curieux, mais que nous ne répéterons pas, dans notre impatience d'arriver au récit d'une de ces violentes injustices, de ces sanglantes expéditions, à l'aide desquelles la Compagnie des Indes a étendu si rapidement ses conquêtes. La guerre de Poligar, entreprise en 1801, fut à peu près ignorée de l'Europe; elle mérite pourtant d'être connue; et c'est bien le moins qu'une sympathie tardive vienne récompenser les efforts généreux de malheureux braves, assassinés pour avoir voulu repousser une oppression étrangère. « L'ennemi ne tenant plus nulle part, dit M. Welsh, on envoya des compagnies battre les broussailles et les taillis où les Indous auraient pu se réfugier: j'eus pour ma part le malheur d'être devancé, dans la poursuite d'un des chefs, dont la tête était à prix, par un parti de nos alliés qui tirèrent sur lui, le blessèrent, et le firent prisonnier à quelques pas de nous, nous enlevant ainsi une récompense de dix mille pagodes, ou quatre mille livres sterling. En peu de jours, les deux Mordous et leurs familles, Catabonia Naig, Delawai Pilly, et le *Frère Muet*, furent tous pris et pendus, excepté Dora Souamy, le plus jeune des fils de China Mordou, et Delawai Pilly, qui, étant moins importants, furent transportés pour la vie à l'île du prince de Galles, avec soixante-dix de leurs plus dévoués partisans: ainsi finit cette cruelle guerre, où périt tant de monde, et dont le résultat fut loin d'être honorable à ceux qui survécurent. Des deux Mordous, le frère aîné se nommait Wella, ou Véli Mordou; mais il ne se mêlait en rien du gouvernement du pays: tout son tems était pris par la chasse, qu'il aimait avec passion. C'était un homme d'une taille et d'une force extraordinaires, et dont le plus grand amusement était de lutter avec les animaux féroces, auxquels il faisait une impitoyable guerre. Débarrassé de tous les soucis et de tout l'attirail du pouvoir, il menait une vie errante, visitant à Tanjore, à Tripolichiny, à Madura, ses voisins européens, qui l'estimaient beaucoup. Si quelqu'un voulait du gibier, il suffisait d'un message à Véli Mordou pour en obtenir. Il mettait le même empressement à donner à tout étranger le plaisir d'une de ses dangereuses chasses; mais, prenant un soir tout particulier de la sûreté de son hôte, il l'entourait de ses meilleurs et de ses plus intrépides piqueurs, et s'avancait seul à la rencontre du tigre qu'il avait traqué. Une vie semblable peut paraître puérile et insignifiante aux habitans de nos contrées civilisées, mais elle avait un but et une haute utilité dans un pays couvert de taillis et infesté des plus dangereux ani-

maux. Lorsque je fus en station à Madura, en 1795, je reçus plusieurs marques d'intérêt de ce Nemrod oriental. Son frère, China Mordon, était le souverain ostensible d'un territoire étendu et fertile; il résidait à Sherwéle. Il était basané, grand, bien fait, d'une affabilité remarquable, très-accessible, et de mœurs fort douces. Quoique roi d'un peuple pour qui le moindre de ses désirs était une loi, il habitait un palais ouvert à tout le monde, et n'avait pas un garde. Quand je le visitai, en février 1795, chacun entra et sortait librement de chez lui, et tous le bénissaient comme le père de ses sujets. Il me prit en amitié, et pendant tout le tems que je passai à Madura, il m'envoyait continuellement des présens, du riz, des fruits; entre autres, une espèce d'orange très-grosse, à peau rude, d'un parfum et d'un goût exquis. Ce fut lui qui m'apprit à jeter la lance et à faire divers exercices en usage dans le pays. Cependant le sort me condamna plus tard à poursuivre ce même homme comme une bête fauve; à le voir blessé, pris, languissant dans sa prison avec la cuisse fracturée, et enfin hissé sur un gibet infâme, avec son brave frère, son fils, et leurs plus fidèles serviteurs.»

Un autre membre de cette triste famille mérite une mention particulière: c'était un proche parent de Catabonia Naig, né sourd-muet. Les Anglais l'appelaient *Dumby*, les Musulmans *Houkah*, et les Indous *Ouni*; noms qui désignaient tous son infirmité. Grand, élancé, d'une apparence frêle et malade, ce jeune garçon avait une de ces âmes énergiques auxquelles on en appelle dans les tems de trouble, et son défaut d'organisation était une puissance de plus sur des esprits ignorans et superstitieux. L'Onni était adoré des siens; son moindre signe était un oracle, et chacun volait pour exécuter ce qu'il ordonnait. Pas un conseil ne se tenait qu'il ne le présidât: il ne se faisait pas une entreprise hasardeuse qu'il ne fût à la tête. Ses harangues étaient simples et courtes. Il rassemblait sur la paume de sa main plusieurs brins de paille, les arrangeait par ordre, de manière à représenter les troupes anglaises; puis, de l'autre main, il les balayait, en poussant un sifflement aigu qui était le signal de l'attaque. Tout ce que le courage peut tenter en audace, tout ce que la valeur peut accomplir sans guides et sans discipline, le pauvre Ouni le tenta, et en vint à bout. Mû par le patriotisme le plus ardent et le plus pur, il fit beaucoup de mal aux Anglais en différentes rencontres, et l'armée tout entière se ligua pour sa perte. Le 24 mai, à la suite d'un engagement terrible, il tomba couvert de blessures, près d'un petit village, à 5 milles du camp ennemi. «Les Indous étaient en pleine retraite, et le

colonel promit une récompense aux Étéapouriens nos alliés, pour chaque chef qu'ils ramèneraient mort ou vif. Bien que la nuit fût avancée, ils partirent joyeux, pour aller à la découverte. Cependant, le silence et une apparence de calme avaient enhardi les femmes du village voisin, et elles se rendirent sur le champ de bataille, dans l'espoir de soulager quelques-uns des leurs. L'une d'elles découvrit son propre fils, encore vivant, au milieu d'un monceau de cadavres, et, comme elle s'apprêtait à l'enlever, il rassembla le peu de forces qui lui restaient, et s'écria : « Mère, laissez-moi mourir, mais sauvez la vie du *Souamy*, qui meurt blessé près de moi : » désignant le sourd-muet par l'épithète de *Souamy*, qui signifie littéralement *Divinité*. La femme obéit à son fils mourant, et, aidée de ses compagnes, transporta le jeune chef chez elle. Mais, comme elles s'occupaient à le faire revenir et à étancher le sang qui coulait de ses blessures, elles entendirent les cris des Étéapouriens, animés à la poursuite. Jetant aussitôt un drap sur le blessé, elles commencèrent les lamentations de mort ; à leur arrivée, les ennemis, ayant demandé la cause de ces clameurs, et ayant appris qu'un jeune garçon venait de mourir de la petite-vérole, s'enfuirent du village sans oser regarder derrière eux. » Ce stratagème ne retarda que de deux mois la déplorable fin du malheureux Oumi, qui fut pris et pendu avec le reste de sa famille ; un enfant de quinze ans, Dora Souamy, fut seul excepté de ce massacre général, et l'auteur le retrouva dix-sept ans après, dans l'île du prince de Galles, où il avait été déporté. L'infortuné avait alors trente-deux ans ; c'était un vieillard courbé, à cheveux blancs, mais qui, sous cette décrépitude prématurée, conservait encore une âme ferme et résignée, ne vivant plus que de souvenirs d'anciennes gloires et d'anciennes affections. Quoique, comme on a pu en juger par quelques passages de son récit, M. Welsh n'ait pas grande peine à faire céder son humanité à ce qu'il croit être son devoir de soldat, il ne put se défendre d'un peu d'émotion à la vue d'une si grande infortune, et il fit un appel au gouverneur des Indes, en faveur de cette malheureuse victime d'un système odieux. Dieu venille qu'il soit entendu, et qu'on rende à ce pauvre Indou la douceur d'aller mourir dans son pays ! C'est déjà trop de barbarie que d'avoir prolongé si long-tems un exil qu'aucun trouble dans l'Inde ne peut plus motiver.

Forcée de choisir entre un grand nombre de choses intéressantes, je passe à regret une chasse au tigre, la réception magnifique que le rajah de Courg fit au voyageur, le séjour de ce dernier chez ce despote d'Orient, les effrayantes confidences

qu'il y reçut, les prodigieux tours d'adresse dont il fut témoin, etc., etc. A Bangalore, il assista à une cérémonie qui est en grand renom chez les Indous. Il ne s'agissait de rien moins que de voir des hommes marcher sur un brasier ardent. « La fournaise était préparée dans une fosse oblongue de 18 pieds sur 12, remplie de charbons allumés, et parfaitement rouges. La procession s'avança, et chacun de ceux qui en faisaient partie marcha ou dansa délibérément sur ce feu dans toute la longueur de la fosse : la chaleur était si intense, qu'il nous fut impossible d'approcher très-près. Nous restâmes à quelques toises, sur nos chevaux, mais à même de tout voir et d'épier chaque geste. La fête était en l'honneur de Maria-mah, déesse de la petite-vérole, à laquelle on sacrifie un coq, avant de se hasarder dans la fournaise. Les exécutans étaient tout barbouillés d'une substance jaunâtre. Ils allaient et venaient au milieu du feu, tantôt vite, tantôt lentement, mais sans aucune souffrance apparente. Un homme portait sur ses épaules un enfant qui ne cria même pas. » M. Welsh fit de vaines tentatives près des naturels pour apprendre le secret de leur préservatif; mais, soit ignorance, soit mauvaise volonté, ils ne voulurent rien lui dire.

Ces deux volumes, écrits d'un style simple, renferment beaucoup de faits, et plus de renseignemens sur l'Inde qu'on n'en trouve dans des ouvrages à titres plus ambitieux, et à plus hautes prétentions.

158. — *The fifth of November, or the Gun-powder Plot.* — Le Cinq-Novembre, ou la Conspiration des poudres; pièce historique qu'on croit avoir été composée par WILLIAM SHAKSPEARE. Londres, 1850; Baldwin. In-8° de 114 pages.

Il est des noms qui, à eux seuls, évoquent des mondes, repeuplent l'imagination d'une foule d'êtres qu'on a vus dans des heures de repos et de béatitude; des noms, qui réveillent les plus vives émotions de l'âme, qui ont en eux quelque chose de sacré, qu'on ne prononce qu'avec amour et respect : Shakspeare est un de ces noms-là; et en le voyant figurer sur le titre d'une pièce historique découverte depuis peu, nous avons éprouvé un mélange de sentimens divers. Ce grand homme mourut en 1616, et la conspiration des poudres eut lieu en 1605 : il put donc profiter de dix ans, passés à la campagne, dans la solitude, pour composer une tragédie que les circonstances ne lui permirent pas de publier. Voilà pour les probabilités, et il n'en coûte rien d'accorder cela. Mais quelle crédulité résisterait à la lecture de cette œuvre attribuée au plus sublime génie de l'Angleterre? Comment accep-

ter ce style emphatique et plat, bas et guindé, pour la continuation de cette intarissable verve, s'accumulant et roulant à pleins bords? Quel degré d'impudence n'a-t-il pas fallu au faussaire pour croire faire une seule dupe? Qui jamais a lu Shakspeare sans retenir quelques-unes de ces tournures hardies, de ces paroles fortes et pleines, qu'il semble créer exprès, et sur l'heure : sa pensée arrive toute vêtue, comme Minerve sortit toute armée du cerveau de Jupiter. Cette langue, qu'il plie et manie à son gré, on croirait qu'il l'invente, et pourtant rien ne révèle ni fatigue, ni effort ; c'est une création large, facile, naturelle, au milieu de laquelle le génie se joue comme un dieu, laissant échapper des flots de poésie, et se complaisant en son œuvre, comme le Très-Haut de Raphaël se complaît à la vue des mondes échappés de sa main. C'est chose bien magnifique que cette puissance, pour peu qu'on s'y arrête et qu'on y réfléchisse ; mais on conçoit pourtant que quelques écerclés n'y voient que de l'audace, et se figurent en pouvoir approcher : du moins, telle a dû être l'illusion de l'homme qui s'est avisé de continuer Shakspeare. Sa composition n'a de remarquable que le grand nom qui s'y rattache, et la grossièreté de l'imposture : à part ces deux titres à l'attention, c'est une platitude assez naïve, et qui pouvait passer inaperçue de la critique. L. SW.-BELLOC.

## RUSSIE.

159. — \* *Essais entomologiques publiés par Arvid-David HUMMEL* (de Gothembourg), membre correspondant de l'Académie des sciences de Pétersbourg, etc. Pétersbourg, 1821-1827 ; Imprimerie de la Chancellerie privée du ministère de l'intérieur. *Tome I*, composé de six cahiers formant ensemble 270 pages in-8°.

L'histoire des insectes, de quelque manière qu'elle soit traitée, excite la curiosité par les faits singuliers, les phénomènes nouveaux qu'elle fait passer sous nos yeux. Si le naturaliste qui nous les dévoile sait agrandir son sujet, aller à la recherche de quelques lois générales, approfondir ce qui n'avait été vu que superficiellement, la curiosité du lecteur change de caractère ; elle devient amour de la science, besoin d'instruction. M. Hummel ferait naître quelquefois cette disposition à l'étude, s'il n'était point de tems en tems plus missionnaire que naturaliste, s'il ne convertissait jamais ses leçons en prêches, et s'il pouvait s'abstenir de substituer la théologie à l'histoire naturelle. Mais l'ardeur de son zèle l'entraîne, le subjugué ; et ce zèle n'est pas, comme il en est persuadé, l'effet d'une forte

et intime conviction religieuse, mais très-matériellement Pour des symptômes de l'humeur acrimonieuse dont ses essais portent quelquefois l'empreinte. (Voyez l'offensante critique d'un ouvrage de M. BILLBERG, autre entomologiste suédois, *Essais* n° 4, page 5.) Il est vrai que, dans l'essai suivant, M. Hummel demande pardon de cette offense, qu'il cherche à la réparer en chrétien pénitent, et non pas en naturaliste, en sorte qu'il ne fait aucune réparation. Cependant cet acte de contrition sert de préface à l'*Essai* n° 5, consacré tout entier à des remontrances sévères adressées aux observateurs de la nature qui, dans le cours de leurs recherches sur les créatures, négligeraient de s'occuper en même tems du Créateur, d'admirer sa haute sagesse, de s'humilier devant son intelligence infinie. « Ouvrons les livres qui traitent des sciences physiques, ceux de l'histoire naturelle en particulier; si l'homme qui s'occupe de quelqu'une de ses branches est forcé de les consulter, et pourvu que ce ne soient point de simples nomenclatures, il sera sûr d'y rencontrer le plus souvent le matérialisme, le déisme, le polythéisme, ou quelque autre système infernal qui conduit au chemin de la perdition. Je ne parle pas ici des livres *directement* opposés au christianisme, et composés pour en saper les fondemens, dictés par l'esprit du mal et avidement lus par ses disciples : je parle de ces ouvrages qui, en apparence, ne traitent que *de la science*; qui même, par-ci-par-là, parlent avec un respect affecté *de la Providence*, de l'auteur des merveilles de la nature, mais dont la doctrine déguisée n'en est pas moins funeste, car elle est contraire à la Bible; et sans la Bible, point de christianisme, et hors du christianisme, point de salut. » M. Hummel déclare qu'il ne nommera point ces ouvrages et leurs auteurs; cependant, on lit cette note au bas de la page : « Croirait-on que, dans le courant de 1824, il ait paru à Paris un ouvrage, d'ailleurs fort savant, où l'auteur, après avoir beaucoup loué la tolérance des philosophes païens, regrette que la doctrine des Indous n'ait pas de tout tems prévalu sur la terre? Voyez l'*Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, des peuples et des lieux*, par Eusèbe SALVERTE. Paris, 1824, tom. II, pag. 25. » Est-ce le véritable esprit du christianisme qui a fait dire à l'auteur de ces *Essais*, n° 5, p. 5, « Que la philosophie superficielle et brillante qui rejette la Bible a, pour ainsi dire, infusé l'esprit d'Anté-Christ dans beaucoup d'établissmens littéraires de nos jours? » Que les recherches sur l'antiquité des connaissances astronomiques et sur l'âge des zodiacques servirent « au trop fameux Dupuis à bâtir la fable la plus absurde et la plus impie, dans l'abominable livre auquel

il n'a pas rougi de donner son nom ? » Certainement, l'humeur atrabilaire n'est pas incompatible avec la sincérité de la foi ; mais le meilleur chrétien, le plus semblable au divin modèle est toujours le plus tolérant. On doit regretter que M. Hummel n'ait pas consacré à l'entomologie les pages dans lesquelles il combat avec un courage très-inutile de prétendus ennemis du christianisme :

. . . . . Non defensoribus istis  
Tempus eget.

Venons enfin au naturaliste. Ces essais offrent de tems en tems des faits pleins d'intérêt, et qui contribueront, par leur ensemble, à faire placer l'entomologie au nombre des sciences aimables. Qu'on lise les notices sur les fourmis de Pétersbourg et sur la blatte germanique, on prendra une idée juste des attraits de cette étude, des plaisirs qu'elle procure à ceux qui peuvent s'y livrer. Nous reviendrons une autre fois sur ces *Essais*, considérés uniquement par rapport à la science : nous avons dû commencer par ce qui intéresse essentiellement l'esprit scientifique, l'indépendance de chacune des divisions de nos connaissances, et de ceux qui les cultivent.

FERRY.

149. — \* *Poilitcheski Balance Svéta. — Balance politique du Globe, en 1828*, par M. Adrien BALBI ; traduite en russe par EINERLING. et augmentée d'une carte géographique, d'après Mercator, et d'un texte explicatif. Pétersbourg, 1830. Deux grandes feuilles ; prix, 8 roubles.

La *Revue Encyclopédique*, ayant contribué à la publication de la *Balance du Globe*, a jugé convenable de s'abstenir, jusqu'à présent, d'un examen de cet ouvrage, et de ne point anticiper sur les jugemens qu'en porteraient les recueils périodiques étrangers. Maintenant que cet important travail, qui a coûté à M. BALBI de laborieuses et immenses recherches, est déjà connu et apprécié dans le monde savant, et qu'on vient d'en publier des traductions en plusieurs langues, nous pensons que le tour de la *Revue* est venu de l'annoncer à ses lecteurs. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'emprunter à l'*Abeille du Nord*, de Pétersbourg (n° 75, du  $\frac{10 \text{ juin}}{1^{\text{er}} \text{ juillet}} 1830$ ), la notice que ce journal a publiée sur la *Balance du Globe*, et qui, en faisant connaître cet ouvrage d'une manière analytique et détaillée, donne en même tems une idée de l'accueil qu'il a reçu en Russie : « Il est impossible, dit l'*Abeille du Nord*, de méconnaître la tendance de notre siècle vers des occupations sérieuses. En Russie, comme dans les autres pays civilisés, les connais-

sances, renfermées d'abord dans les cabinets des savans, se sont ensuite répandues dans les différentes classes qui se vouent à l'étude des sciences, et dans toute la société. Connaître, analyser, approfondir, tel est le caractère distinctif de notre époque; c'est pourquoi l'on s'occupe avec zèle de celles des sciences qui sont le plus propres à satisfaire cette tendance, et au nombre desquelles la statistique occupe, sans contredit, le premier rang. Aucun raisonnement ne peut résister à la conviction que produit, dans certains cas, le rapprochement des chiffres (1); ce moyen de conviction a une force positive, qui n'admet aucun doute; chaque jugement devient, à l'aide des nombres, une vérité mathématique, accessible aux esprits les moins pénétrans (2).

---

(1) Sans contester entièrement la puissance et la justesse des argumens produits par des chiffres, on ne peut cependant pas en admettre la certitude d'une manière absolue. On ne saurait assez se méfier d'une conviction apparente, produite quelquefois par la combinaison attrayante des nombres. Un citoyen et un savant distingué, pour lequel nous professons une vive admiration et une haute estime, a souvent réussi à former, avec des nombres, des combinaisons exactes et heureuses, et à justifier ainsi l'épigraphie d'un de ses plus beaux ouvrages : « *Mundum regunt numeri* ; » mais il lui est aussi arrivé d'abuser de l'emploi des nombres, lorsqu'il les appliquait d'une manière trop absolue et trop inconsidérée au mouvement intellectuel et moral des nations. Heureusement pour la science, l'autorité de son grand talent a trouvé un contrepois et un contrôle dignes de lui, dans un autre talent distingué; nous voulons parler des argumens pleins de force, de justesse et d'éloquence que M. DUNoyer a opposés, dans un article de la *Revue Française* (n° 4, juillet 1828, p. 74-91), aux calculs de M. Charles DUPIN. — Cet article remarquable a été traduit en russe dans le *Télégraphe de Moscou*, rédigé par M. POLÉVOÏ. S. P.-Y.

(2) Cependant, pour démontrer à l'auteur de l'article de l'*Abeille du Nord*, et à tous les partisans des nombres combien les vérités mathématiques de ce genre sont quelquefois erronées, nous signalerons, comme un exemple de l'abus qu'on peut faire des chiffres, les diverses données qui ont rapport à la population de la Russie : les *Archives du Nord*, publiées à Pétersbourg, l'ont portée, en 1827, d'après un recueil allemand (!?), à 59,575,500 habitans (septembre 1827, n° 17, t. xxix, p. 88); M. BALBI, dans sa *Balance du globe*, publiée en 1828, à 6c millions; et dans son tableau : *l'Empire Russe, comparé aux principaux États du monde*, en 1829, à 55,226,000; M. SCHNITZLER, dans son *Essai statistique sur la Russie*, publié en 1829, à Strasbourg (p. 55-58), à 55 millions. Il en est de même des nombres qui ont rapport à la population des villes de la Russie : Pétersbourg, par exemple, dont la véritable population, en 1828, a été indiquée, dans la *Revue Encyclopédique*, par M. Balbi lui-même, d'après des renseignemens authentiques (juin 1829, t. xlii, p. 789-799; et octobre 1829, t. xliii, p. 228-229), aurait, d'après le *Dictionnaire géographique* de M. Vsevolojky (Moscou, 2<sup>e</sup> édition, 1825), 250,000 habitans; d'après les *Archives du Nord* (octobre 1827, n° 19, t. xxix, p. 276), 305,000; d'après l'*Abbrégé de Géographie*, par M. Langlois (Paris, 1827, t. 1, p. 452), 200,000; d'après la *Balance*, de M. Balbi, 320,000; enfin,

» On a publié plusieurs tableaux statistiques des différentes parties du globe ; mais les notions qu'ils renferment ne pouvaient servir de base à un bon ouvrage. Pour réussir dans un travail aussi important, il a fallu avoir les moyens qui sont depuis long-tems à la disposition de M. Balbi. Sa correspondance avec des savans des deux hémisphères qui s'occupent de statistique, les matériaux qui lui ont été communiqués par des hommes d'état de différens pays (1), l'ont mis dans la position la plus favorable pour faire en ce genre le travail le plus complet ; nous dirons donc hardiment de sa *Balance du Globe*, qu'il est impossible de réunir, sur une seule feuille, plus de notions qui puissent offrir une idée plus exacte des forces de chaque État.

» L'étendue des pays est calculée en milles géographiques, à 60 par degré ; les revenus, ainsi que les dettes, sont marqués en francs, ce qui rend l'usage du tableau très-facile.

» En comparant entre elles les cinq parties du monde, nous trouvons que l'Asie occupe la première place en étendue et en population ; que dans l'Europe, qui est quatre fois plus petite, la population relative est plus grande que dans les autres parties du globe ; que, dans toute l'Amérique, il y a à peine autant d'habitans qu'en France et dans les Pays-Bas, pris ensemble, quoique l'étendue de ces deux pays ne forme que la 68<sup>me</sup> partie de l'Amérique.

» Relativement à l'étendue, la Russie est le pays le plus vaste de tous ; car elle occupe plus de la 7<sup>me</sup> partie de tout le globe terrestre. Après la Russie viennent la Grande-Bretagne, la Chine et le Brésil, tandis que la France occupe le vingt-deuxième rang (2).

d'après l'*Essai*, de M. Schnitzler, publié dernièrement (1829, p. 58), 512,970. Des vérités statistiques de ce genre ne sont elles pas de nature à perpétuer les erreurs à l'infini ? — Pour régulariser autant que possible des données aussi incertaines, et aussi nuisibles aux progrès de la statistique, nous nous occupons à rédiger (d'après des documens que nous possédons et que nous croyons les plus authentiques, parce qu'ils offrent les nombres les moins incertains et les plus approximatifs) un *Tableau statistique de la population des villes de Russie*, qui paraîtra dans un des prochains cahiers de la *Revue Encyclopédique*.

(1) Il n'en a malheureusement pas été ainsi de la Russie : nous avons entendu M. Balbi se plaindre à nous de l'insuffisance des renseignemens statistiques qu'il a eus sur notre pays.

(2) Les rédacteurs de l'*Abeille du Nord* auraient dû expliquer la cause de la différence qui existe entre cette classification et celle qu'ils ont publiée, d'après un recueil allemand, dans leur autre journal (*Archives du Nord*, août 1827, n<sup>o</sup> 16, t. xxviii, p. 572-575), où la Chine est placée,

» Les pays les plus peuplés sont la Chine, la Grande-Bretagne, la Russie (1), la France et l'Autriche.

» Sous le rapport des revenus, ces États se classent dans l'ordre suivant, l'Angleterre, la France, la Chine, la Russie et l'Autriche.

» Il serait inutile de nous étendre sur les rapprochemens curieux et sur les résultats intéressans qu'on peut tirer de ce tableau. Le travail de M. Balbi mérite, sans contredit, une juste reconnaissance. Le traducteur y a ajouté une carte géographique, d'après Mercator, sur laquelle les colonies et les provinces soumises sont désignées avec les mêmes couleurs que les États auxquels elles appartiennent. Ce tableau offre, sous le rapport géographique et statistique, tout ce qu'il y a de plus important et de positivement connu.»

Il est singulier que *l'Abeille du Nord* se soit abstenue de faire connaître en détail le texte explicatif, ainsi que les augmentations et les rectifications que le traducteur aura sûrement faites à ceux des articles relatifs à la Russie que M. Balbi a été contraint, à défaut de renseignemens authentiques, de marquer avec des signes dubitatifs.

Serge POLTORATZKY, de Moscou.

#### ALLEMAGNE.

141. — \* *Der Mensch auf seinen körperlichen, gemüthlichen und geistigen Entwicklungsstufen.* — L'homme représenté dans les divers degrés de ses développemens physiques, moraux et intellectuels, par le Dr J. Chr. G. JØERG, professeur d'accouchement. Leipzig, 1829; Barth. In-8° de 520 pages.

M. Jøerg n'est pas le premier médecin qui porte ses méditations sur le développement successif des facultés physiques et intellectuelles de l'homme. Ce tableau a été tracé plusieurs fois. Notre intention n'est point de comparer l'ouvrage de M. Jøerg à ceux de ses prédécesseurs, ni d'examiner si d'autres ont rempli ce cadre aussi bien que lui; nous nous bornerons à faire connaître la marche suivie par le professeur d'accouchement de Leipzig. Il a divisé son ouvrage en six

pour l'étendue, avant la Grande-Bretagne, et où la France occupe, non pas le 22<sup>m</sup>e rang, mais le 26<sup>m</sup>e.

(1) Dans le tableau publié dans les *Archives du Nord* (septembre 1827, n° 17, t. XXIX, p. 88), le Japon vient immédiatement après la Russie.

chapitres ; le premier a pour objet la formation du fœtus ; dans le deuxième chapitre, l'auteur considère l'homme dans son enfance : l'allaitement et la dentition occupent particulièrement son attention ; il passe de là, dans le troisième chapitre, au développement de la puberté, qu'il envisage séparément dans les deux sexes. Les deux chapitres suivans ont pour objet l'âge viril et la vieillesse. L'auteur termine par des considérations sur l'homme à l'état de la mort, et dans la décomposition de sa dépouille mortelle. Pour tracer un pareil tableau, il faut être à la fois médecin et philosophe. Grâce aux progrès des études, la médecine et la philosophie s'allient très-bien dans les universités d'Allemagne. On en voit la preuve dans cet ouvrage de M. Jœrg : il parle toujours en médecin instruit et en homme éclairé. Toutefois, on pourrait ne pas partager tous les avis de M. Jœrg. Il veut, par exemple, que l'on emploie les jeunes théologiens à travailler à l'amélioration morale des prisonniers, et il n'approuve pas qu'en envoie à grands frais des missionnaires chez les païens des autres parties du monde, tandis qu'il y a, dit-il, assez de païens dans nos pays pour occuper les missionnaires. Il est sans doute louable de travailler à l'instruction et à l'amélioration morale des prisonniers ; cependant, les détenus aussi ont leur liberté de conscience, et il ne serait pas juste de tourmenter leur foi religieuse. En parlant des naissances illégitimes, M. Jœrg pense que l'État a le droit d'exiger une déclaration de ces naissances de la part de la mère et du père, afin que l'on ait des garanties relativement au sort futur des enfans. La recherche de la paternité est admise dans la législation anglaise : en faisant quelques études, l'auteur pourra se convaincre qu'à cet égard la législation française, qui n'admet point la recherche de la paternité, est aussi bonne, peut être même meilleure, que la loi anglaise. Au total, le livre de M. Jœrg, abstraction faite de quelques opinions hasardées, nous paraît être un très-bon Manuel. D—G.

142. — *Lehrbuch der Literaturgeschichte*, etc. — Éléments de l'Histoire des Littératures, par L. WACHLER. Deuxième édition. Leipzig, 1850 ; Barth. In-8° de 567 pages.

Le Dr L. Wachler, auteur d'une monographie précise et intéressante de la Saint-Barthélemy, et d'un Manuel estimé d'Histoire littéraire, en trois volumes, vient de publier la seconde édition d'un livre élémentaire, dont M. DE GOLBÉRY rendit compte dans la *Revue Encyclopédique*, lors de son apparition. (Voy. t. xxxvii, p. 145, cahier de janvier 1828.) Malgré quelques critiques de détail dont l'auteur a eu tort de ne point profiter,

notre savant collaborateur donnait à l'ouvrage des éloges qu'il mérite mieux encore aujourd'hui, par les nombreuses améliorations qu'il a reçues. Ce n'est pas, toutefois, que nous fussions embarrassés d'y signaler encore mainte lacune, même dans la partie relative à l'Allemagne. Quant à la France, ces lacunes sont si graves qu'il nous est impossible de les passer sous silence : et, pour ne parler que de l'époque où nous vivons (traitée généralement, il faut le dire, d'une manière moins satisfaisante que l'antiquité et le moyen-âge), comment, dans un tableau des principales productions intellectuelles, ne trouve-t-on ni parmi les philosophes, ni même parmi les économistes, le nom de Henri Saint-Simon? Comment le nom de Mauguet est-il oublié parmi ceux des orateurs, celui de Lamennais parmi les théologiens à côté de de Maistre, celui de Ballanche, parmi les prosateurs, celui de Victor Hugo parmi les poètes? Nous ne nous faisons point illusion sur les nombreuses recherches auxquelles oblige un Recueil comme celui de M. Wachler et sur la difficulté de son exécution : mais des notabilités qui devraient tenir les premiers rangs dans le catalogue le moins complet ne sauraient être négligées sans reproche, dans un volume où près de sept mille écrivains divers se trouvent enregistrés. Nous ne doutons pas que l'auteur ne se hâte de faire disparaître des imperfections aussi fâcheuses dans une nouvelle édition, que l'utilité de son travail ne tardera pas certainement à rendre nécessaire. H. C.

145. — \* *Aristophanis Fragmenta*. — Fragmens d'Aristophane, publiés par DINDORF. Leipzig, 1829. In-8°.

Le nombre des pièces d'Aristophane est, pour les savans, un sujet de contestation : aussi M. Dindorf, que d'utiles travaux ont rendu justement célèbre, cherche-t-il d'abord à concilier les opinions différentes qui existent à cet égard. Dans une dissertation sur les titres et le nombre des comédies de son auteur, il se sert habilement d'une variante d'un bon manuscrit de la Bibliothèque royale, qui porte  $\mu\delta$ , c'est-à-dire 44, et qui allie ainsi l'opinion de Suidas, dont il renferme les œuvres, à celle d'autres grammairiens. M. Dindorf rectifie quelques titres, rejette quelques-unes des pièces attribuées ordinairement à Aristophane, et donne pour cette décision des motifs conformes à la saine critique. Quant aux fragmens, ils sont rangés par ordre : viennent d'abord ceux de la pièce intitulée : *Les Babyloniens*. Le poète y attaquait Cléon, sans même déguiser son nom : aussi, cet excès d'audace lui fit-il beaucoup d'ennemis. Il s'agit ensuite de la comédie intitulée *Proagon*, principalement dirigée contre Euripide. M. Dindorf

a enrichi ces fragmens de recherches sur les acteurs employés par Aristophane. *Amphiarée*, représentée en la 2<sup>e</sup> année de la 91<sup>e</sup> olympiade, s'adresse surtout à la superstition : on croit que Nicias est le sujet des railleries du poète. Puis, M. Dindorf donne de justes éloges à la dissertation que M. RITTER a publiée à Bonn, en 1828, sur le premier Plutus; viennent ensuite l'*Æolosikon*, qui appartient à la comédie moyenne, et le *Kokalus*, qui marque la transition vers la nouvelle : il paraît que cette comédie fut la dernière composée par Aristophane. Les lecteurs du *Musée du Rhin*, qui paraît à Bonn, se rappellent encore comment M. GRANERT y a réuni toutes les traditions sur ce Kokalus. *Anagyre*, les *Laboureurs*, la *Vieillesse*, *Gérytade*, *Dédale*, les *Danaïdes* occupent peu de place dans le livre de M. Dindorf. Il pense que la pièce intitulée *Lemniæ* était une sorte de parodie de l'*Hypsipyle* d'Euripide. Les *Cigognes* paraissent avoir rappelé les idées des anciens sur la piété filiale de ces oiseaux. Nous ne citerons pas tous les autres titres; nous dirons seulement que les fragmens recueillis s'élevèrent au nombre de 719; que des notices font autant que possible connaître le sujet des pièces auxquelles elles appartiennent, que les leçons reçoivent d'utiles corrections. Un bon index termine cet ouvrage, qui ajoutera aux titres déjà si nombreux que l'éditeur s'est acquis à l'estime des philologues.

144. — *Phèrekrates et Eupolidis fragmenta*. — Fragmens de Phérécrate et d'Eupolis. Leipzig, 1829. In-8°.

M. RUNKEL nous a donné, il y a deux ans, le peu de mots de Cratinus que le tems a respectés. D'injustes critiques ne l'ont point effrayé : il nous présente aujourd'hui les restes de deux autres poètes comiques. Phérécrate vivait au tems de Platon et d'Aristophane. Il écrivait ses comédies de l'Olympiade 88 à 95. L'éditeur pense qu'il en composa 17; il en donne ici les titres et presque l'argument. Quant à Eupolis, né dans la 2<sup>e</sup> ou la 3<sup>e</sup> année de la 85<sup>e</sup> olympiade, il composait dans le même tems que le précédent. On lui attribue tantôt quatorze, tantôt dix-sept et tantôt vingt comédies. Il y avait dans ses créations de la verve, et surtout de l'esprit. Eupolis a laissé son nom à une espèce de mètre, dont il faisait plus particulièrement usage. Le volume est terminé par un appendice et par un supplément à l'édition de Cratinus, qui contient de nombreux fragmens. M. Runkel a fait usage d'une dissertation du docteur Lucas, publiée à Bonn, en 1828.

P. DE GOLBÉRY.

145. — *Geschichte der Malerei in Italien*. — Histoire de la peinture en Italie, depuis la renaissance de l'art jusqu'à la fin

du XVIII<sup>e</sup> siècle, par L. LANZI, traduite de l'italien, et publiée par Ad. WAGNER, avec les notes de J. G. DE QUANDT. Tom. 1<sup>er</sup>. Leipzig, 1850; Barth. 10-8° de 614 pages.

Tous les artistes les et amateurs des arts connaissent l'ouvrage italien de Lanzi, qui a été traduit dans plusieurs langues. L'éditeur de la traduction allemande ne s'est pas borné à reproduire l'original : un écrivain, qui s'occupe spécialement de l'histoire de l'art, M. de Quandt, a ajouté un grand nombre de notes qui tendent à compléter et quelquefois à rectifier le texte ; le traducteur y a joint aussi des notes ; on trouve de plus, à la tête de la traduction, un morceau curieux, où l'ouvrage de Lanzi est jugé non pas par un admirateur aveugle, mais par un critique impartial. Ordinairement les traducteurs sont à genoux devant l'original. Ici l'on juge Lanzi de manière à ne pas lui laisser un mérite bien élevé : l'amour de la vérité paraît l'avoir emporté, chez le traducteur, sur l'intérêt qu'il avait à faire valoir son auteur. — Lanzi, est-il dit dans cette préface, était un de ces honnêtes collecteurs qui sont infatigables dans leurs recherches, et mettent un zèle très-louable à recueillir tout ce qui peut orner leur collection ; mais il n'allait pas plus loin. Il n'était pas échauffé par le génie de la peinture : il ne saisissait pas l'influence de la religion et des mœurs sur les arts chez ses compatriotes ; il adoptait des opinions toutes faites sur le mérite relatif des peintres. Il aurait volontiers pesé les artistes dans la fameuse balance inventée par de Piles ; il avoue qu'il a emprunté la plupart de ses jugemens à Mengs ; or, Mengs avait des idées particulières sur le beau, qui ne sont qu'un système aussi peu soutenable que beaucoup d'autres. En résumé, il faut compter pour peu de choses les jugemens que Lanzi porte sur les ouvrages de l'art, mais on peut en toute sûreté le consulter sur les dates et les localités. C'est un guide, un cicéron, qui vous dit exactement où se trouve tel ou tel tableau d'un certain maître, combien ce maître a fait d'ouvrages, à quelles époques il s'en est occupé, et quel a été le sort de ces chefs-d'œuvre. — Je ne pense pas que Lanzi eût été bien flatté de voir son travail réduit à celui d'un guide ; mais je crois que les éditeurs allemands ont assez bien apprécié le talent du prétendu historien de la peinture. Ceux qui le consulteront à l'avenir feront bien d'avoir égard aussi aux notes des éditeurs allemands ; ils y trouveront beaucoup d'indications relatives à l'histoire de l'art. D—G.

## SUISSE.

146. — \* *Blike in das Wesen*, etc. — Vue sur le but et la nature de l'éducation des femmes; ouvrage destiné aux mères et aux filles capables de réflexions; par M<sup>me</sup> Rosette NIEDERER, née KASTHOFER. Berlin, 1828; A. Rucker. In-8° de x et 496 pages (1).

Lorsqu'on étudie avec attention les développemens de l'espèce humaine, on aperçoit, à l'un des extrêmes de l'éducation des femmes, des *pensionnats de demoiselles* et des maisons qui semblent n'aspirer qu'au titre de succursales de la marchande de modes, du coiffeur et du maître de danse; à l'autre extrême, des instituts d'éducation et une vie de famille, où l'on se propose de résoudre le grand problème de la destinée de la femme, dont le perfectionnement individuel, la prospérité, le bonheur et la moralité religieuse de la famille sont la solution. Ceux qui croient que la femme accomplit sa destinée lorsqu'elle parvient à s'établir dans le monde à force de frivolité agissent conséquemment, s'il la dressent pour cela. Mais, quand on respecte l'âme humaine et la divine empreinte que le Créateur y a laissée, sa tâche se complique, en même tems qu'elle devient plus noble. Indépendamment des intérêts éternels de la nature humaine, premier objet de la science générale de l'éducation, on se demande quel est le caractère distinctif de la femme, quelles attributions la nature lui a données, quelles relations résultent de là pour elle avec la famille et avec la société, quelle sorte d'influence son éducation doit exercer sur l'une et sur l'autre. C'est ainsi qu'a procédé M<sup>me</sup> NIEDERER. Compagne d'un homme placé sur la première ligne des collaborateurs de Pestalozzi, directrice d'un institut d'éducation justement célèbre, riche d'une expérience faite consciencieusement, et douée de hautes facultés, elle a droit de suffrage dans les discussions philosophiques les plus approfondies sur la fonction des éducateurs. A défaut d'autres garanties, son livre en serait une preuve péremptoire. Prenant pour point de départ la reconnaissance intime de la nature féminine, et les principes immuables de l'éducation envisagée au point de vue d'une philosophie religieuse, elle

---

(1) Nous plaçons cet article dans le Bulletin bibliographique de la Suisse, quoiqu'il ait été publié en Allemagne, parce qu'il a été écrit en Suisse, par une dame suisse, et qu'il complète le tableau des publications relatives à l'éducation récemment faites dans ce pays.

combine ces deux élémens : puis, elle construit sur cette base une théorie, dont toutes les parties se correspondent, et forment un ensemble sans lacune et parfaitement harmonique. Comment l'âme de la femme se présente-t-elle aux yeux de l'auteur ? Écoutez : « Une immense plénitude d'affection est innée à l'âme de la femme, destinée par Dieu à vivifier et à développer tous les garans délicats du sentiment humain (*der Menschlichkeit*). Le feu sacré demande à être entretenu avec un saint respect, et nourri des flammes de l'amour divin, afin qu'il ne s'éteigne pas dans l'atmosphère épaisse de la terre, mais qu'au contraire, s'il vient à s'obscurcir au milieu des orages de la vie, il se ravive au céleste foyer où il fut puisé. » Voici maintenant de quelle manière l'auteur envisage l'éducation en général : « L'éducation se propose de conduire le genre humain au but que Dieu lui a marqué, par le chemin de ses lois. Les moyens humains qu'elle emploie sont le développement et la culture du corps, de l'esprit et du cœur, par la raison et la conscience, par l'art et la science. Les moyens divins sont le développement et la culture de la raison et de la conscience, par la révélation que Dieu a donnée aux hommes, par les événemens de la vie, par des êtres inspirés de Dieu, par l'église, par le baptême, et la sainte Cène. Dès qu'on sépare et qu'on isole les moyens humains et les moyens divins, leur application présente des contradictions et des luttes ; en renonçant à leur union, ils perdent leur salutaire influence ; alors, au lieu d'améliorer l'homme, l'éducation le pervertit ; par une conséquence inévitable, cette perversion le met en désaccord avec la nature, avec lui-même, avec son espèce et avec la Divinité. »

Nous sentons, en traduisant ces passages, qu'on leur trouvera en France une teinte de mysticisme et de dévotion illibérale ; tant est différent le génie des deux langues et des deux peuples. Rien, cependant, n'est plus éloigné de la simplicité et des petites pratiques d'une dévotion méticuleuse ou pédantesque, que l'élevation de l'esprit religieux qui règne dans le livre de M<sup>me</sup> Niederer ; son christianisme prend la forme appropriée à un esprit d'une culture philosophique.

L'ouvrage est divisé en quatre livres. I. *Besoins et habitudes* : Sommeil ; nourriture ; gymnastique ; propreté ; décence ; amour du travail ; économie ; ordre dans l'espace ; ordre dans le tems ; ordre dans l'éducation. II. *Éducation morale* : Développement du sentiment, à l'occasion des soins physiques donnés à l'enfant ; amour maternel ; vie domestique ; réveil et développement de la sensibilité infantine ; amour ; reconnais-

sance ; conscience ; foi ; courage et humilité ; récompenses et peines ; morale de la vie de l'enfant ; développement des élémens religieux ; réconciliation. III. *Éducation intellectuelle* : Rapport du sujet, sous le point de vue de l'éducation intellectuelle ;... de l'instinct dans ses rapports avec l'intelligence ;... rapport des facultés intellectuelles aux autres facultés de la nature humaine, et leur influence ; fraudes et erreurs dans la marche de l'éducation intellectuelle des filles ; la lecture, moyen d'éducation intellectuelle ; tendance naturelle de l'éducation intellectuelle des filles, comme résumé de l'ensemble de cette éducation ; conséquences de cette éducation pour l'humanité. IV. *Éducation sociale* : Éducation esthétique ; forme et nature de la société ; sociabilité ; rang ; luxe et mode ;... publicité ; fêtes ; liberté ; patrie ; église. »

Rapprochée des principes fondamentaux du livre, cette simple indication des matières essentielles qui y sont traitées, et de leur ordre, fait assez bien connaître l'esprit dans lequel il est écrit. L'auteur fait reposer la science de l'éducation sur sa véritable base, la psychologie ; elle cherche, dans le sanctuaire de l'âme humaine, les réalités dont les phénomènes de la vie ne sont que les images ; et, loin de se borner à satisfaire une curiosité spéculative, ses recherches sont noblement pratiques, puisqu'elles tendent à épurer et à élever la pensée et les sentimens. L'impression générale produite par un livre en est la meilleure pierre de touche : l'effet de celui de M<sup>me</sup> Niederer est de vous placer dans une atmosphère morale, où, sans vous enorgueillir de la nature humaine, vous respectez en elle les intentions de son auteur, et vous vous sentez pressé de la rapprocher de son type primitif. « Quant une lecture vous élève l'esprit, dit La Bruyère, et qu'elle vous inspire des sentimens nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage ; il est bon, et fait de main d'ouvrier. » La main de l'ouvrier se reconnaît à chaque page de celui que nous recommandons ici.

Tandis qu'on ne considère le plus souvent l'éducation des filles que sous le point de vue du bonheur individuel et domestique, on devrait y voir l'une des causes des vertus publiques ou de la décadence des mœurs, et, par conséquent, des États. Ses rapports avec la société civile ont été considérés par l'auteur d'une manière complète ; ce grave sujet nous semble épuisé dans les chapitres intitulés : *Institution d'éducation pour les filles ; publicité ; liberté ; patrie* ; nous invitons à les méditer les hommes appelés à s'occuper de l'éducation publique : beaucoup d'entre eux, nous ne craignons pas de

l'avancer, y trouveront une richesse d'idées et une profondeur philosophique qu'ils n'eussent pas trouvées en eux-mêmes.

Ce mérite du fond nuit peut-être à la forme; trop philosophique pour les femmes dont la culture intellectuelle n'est pas avancée, elle ôte au livre ce caractère de popularité que nous aurions aimé à y trouver, parce que nous voudrions le voir dans les mains de toutes les mères. Qu'on ne se méprenne point sur notre critique: ce que nous semblons blâmer est une qualité rare, que bien des hommes ambitionneraient: c'est la précision rigoureuse du langage de la philosophie, que l'auteur doit d'ailleurs vivifier par les couleurs de l'imagination et par la sensibilité d'un cœur de femme. Cependant, plus de simplicité eût eu quelquefois plus de charme.

147.\* — *Die Hausmutter*. — La mère de Famille. Ouvrage pour le peuple, par M. Titus TOBLER, D-M. Buhler (canton d'Appenzell), 1850; Michel Buff. In-12 de viij-207 pages.

La forme de ce livre est aussi populaire que celle du précédent l'est peu; tout y est en action. Elisabeth, la mère de famille, quoique femme-modèle, n'a rien de fantastique; c'est une excellente paysanne du canton d'Appenzell, entourée des habitudes et des mœurs de son canton. Seulement, elle donne à ses concitoyens un bon exemple, que l'auteur, Appenzellois comme elle, accompagne de bons conseils, sur cent objets de la vie du peuple. Son langage même est celui que le peuple comprend; l'expression appenzelloise est sagement préférée à l'expression classique, toutes les fois que celle-ci ne serait pas à la portée des personnes auxquelles l'ouvrage s'adresse. La tournure proverbiale donnée aux leçons et aux conseils est aussi heureusement choisie. *La Mère de Famille* est à la fois un livre d'éducation des femmes, et un Manuel de bon sens sur des choses usuelles placées en dehors du domaine de l'éducation. Pour atteindre le premier but, l'auteur montre plutôt le résultat qu'il ne déroule le moyen d'y arriver; mais l'esprit dont il cherche à pénétrer le lecteur est celui de l'éducation véritable, du perfectionnement moral. Les autres avis portent sur les préjugés et les superstitions du peuple, sur les soins de la santé et de la fortune, sur l'économie domestique et la vie de famille. Tout le livre respire un sentiment moral sans affectation. Sous le rapport littéraire, il est attrayant par une naïveté aussi originale que la penplade pour laquelle il est écrit.

*Ouvrages Périodiques.*

148. — \**Zeitschrift für Volksschullehrer*, etc. — Journal pour les Instituteurs du Peuple, publié par une société d'hommes attachés à l'éducation publique en Suisse et dans l'Allemagne méridionale. Bâle, 1829 et 1850; Felix Schneider. Cahiers in-12, de deux à trois feuilles d'impression, paraissant tous les deux mois.

En Allemagne et dans la Suisse allemande, l'éducation n'est pas seulement une de ces matières générales sur lesquelles les personnes instruites réfléchissent, parlent ou écrivent d'une manière plus ou moins vague, une espèce de terre commune dans le domaine de la pensée; c'est une partie parfaitement circonscrite, une province distincte dans l'empire de la science, et qui a ses divisions territoriales, sa charte et sa propre législation. La *pédagogique* ou science de l'éducation forme une branche à part, comme l'économie politique ou la géographie; des chaires lui sont consacrées dans les universités; les ouvrages qu'elle a fait éclore composent une vaste bibliothèque; elle occupe des journaux scientifiques et d'autres plus populaires. Celui que nous annonçons participe de ce double caractère; les sujets y sont traités scientifiquement et pourtant mis à la portée des instituteurs ordinaires et des pères de famille dont la culture intellectuelle n'est pas bien avancée. Chaque cahier du journal contient trois divisions: 1° dissertations, mémoires, lettres; 2° notices historiques; 5° analyses d'ouvrages relatifs à l'éducation. Dans la première de ces divisions se traitent des sujets d'une grave importance: par exemple, le but et les limites des écoles populaires, les rapports de l'école avec la vie pratique, les rapports de l'église avec l'école; on y trouve une série de lettres adressées aux instituteurs du peuple, par M. KRUSI, ancien collaborateur et ami de Pestalozzi, et aujourd'hui directeur de l'école cantonale des Rhodes extérieures d'Appenzell. Les notices historiques rendent compte de l'établissement et du perfectionnement des diverses sortes d'écoles en Suisse principalement, puis aussi en Allemagne. Dans la section des analyses, on ne rend compte que des ouvrages les plus marquans. La théorie et les faits concourent ainsi dans ce journal à faire réfléchir les instituteurs et à donner à leurs efforts une direction éclairée. L'éditeur du journal, M. Rod. HANHART, professeur de pédagogie à l'Université de Bâle et recteur du Gymnase, appartient à la classe des écrivains distingués dans cette bran-

che des sciences; son active coopération à ce Recueil périodique, où d'autres noms recommandables se groupent autour du sien, permet de croire que le mérite de son journal se soutiendra.

149. — *Journal d'Éducation, publié par la Société d'utilité publique du canton de Vaud*. Yverdon. 1829 et 1830; Fivaz, fils aîné. Cahiers in-8°; la première année d'une feuille et demie d'impression, la seconde année d'une feuille.

La Société vaudoise d'utilité publique a été bien inspirée lorsqu'elle a conçu l'idée de faire publier, par un comité, un journal d'éducation, dans le but de propager, parmi les instituteurs et les pères de famille, la connaissance des principes pédagogiques, et d'offrir aux uns et aux autres un moyen de correspondance publique, de communication réciproque des résultats de leur expérience et de leurs réflexions. Il est fâcheux que l'exécution ait été trop hâtive. Les publications ont commencé, il semble, ayant que les personnes qui s'en trouvaient chargées spécialement aient arrêté un plan avec toute la conscience de la tâche entreprise, et aient ordonné, avec maturité et d'une manière systématique, des matériaux suffisants. La faiblesse des premiers cahiers a jeté de la défaveur sur l'entreprise, en sorte que malgré l'amélioration sensible des numéros suivans, et surtout de ceux de l'année courante, elle n'a pas reçu tout l'encouragement que méritait son objet. Une teinte religieuse d'une nuance particulière a aussi nui au Journal d'Éducation aux yeux de la majorité du public. Les premiers cahiers étaient remplis de détails de méthodologie; la partie morale, négligée; et les bases psychologiques de l'éducation n'étaient guères prises en considération. Sous tous ces rapports, le journal a successivement subi des réformes utiles. Il ne pourrait que gagner par des emprunts plus fréquens faits aux journaux et aux ouvrages pédagogiques de l'Allemagne; ceux de la Hollande trouvent un interprète instruit dans cette matière, et le journal une coopérateur actif en M. VAN MUYDEN-PORTA. C. MONNARD.

#### ITALIE.

150. — \**Mémoires de Mathématiques et de Physique, par Guillaume LIBRI*. T. 1<sup>er</sup>. Florence, 1829; Léonard Ciardetti. In-4°.

Ces Mémoires ont attiré en Italie l'attention de tous les savans, et ont excité leur surprise et presque leur admiration. C'est le coup d'essai d'un jeune homme qui promet par là de prendre une belle place dans les sciences, et de continuer

cette série d'hommes illustres qu'elles ont produit dans sa patrie, particulièrement pendant le xviii<sup>e</sup> siècle. Nous sommes heureux de signaler à la France cette renommée naissante dont elle peut, je crois, s'enorgueillir, puisque M. Libri lui appartient, sinon par son origine, du moins par l'étude de sa langue, dont il se sert, et de ses grands mathématiciens, dont il rappelle le style clair et précis. — Les Mémoires qui composent ce volume, auquel l'auteur promet une suite, traitent des matières ci-après : — 1<sup>o</sup> *sur quelques formules générales d'analyse*; — 2<sup>o</sup> *théorie de la chaleur*; — 3<sup>o</sup> *des fonctions continues*; — 4<sup>o</sup> *trois Mémoires sur la théorie des nombres*. — Nous invitons beaucoup tous ceux qui s'occupent des hautes mathématiques à porter leur attention sur cet ouvrage remarquable, qui dénote une grande supériorité de savoir et de génie dans son auteur.

151. — *Rime del Petrarca*, etc. — Poésies de Pétrarque, édition publiée sur la leçon du professeur *Marsand*, avec des additions et des corrections, par *Angelo Sicca*. Padoue, 1829; Picotti.

Voici une fort belle édition de Pétrarque. Les noms des hommes qui la publient doivent la recommander à tous les amis des textes corrects et des savantes recherches bibliographiques. M. Sicca est connu surtout en Italie, où il a mérité par ses beaux travaux des récompenses académiques et des témoignages de reconnaissance de plusieurs corps savans, notamment de l'Athénée de Brescia. Quant à M. Marsand, il s'est fait connaître dans toute l'Europe par ses recherches assidues des éditions de Pétrarque, auquel il a consacré les études de toute sa vie, et par la collection qu'il en a rassemblée. On sait que cette collection a été acquise pour la Bibliothèque particulière du roi de France. P.

#### *Ouvrages périodiques.*

152. — \* *Annali universali di Statistica*, etc. — Annales universelles de Statistique, d'économie publique, d'Histoire, de voyages et de commerce. Milan, 1850; les éditeurs des Annales universelles des Sciences et de l'Industrie, Cont.<sup>da</sup> dell' Agnello, n<sup>o</sup> 965. Cahiers mensuels in-8<sup>o</sup>.

155. — \* *Annali universali di Agricoltura*, etc. — Annales universelles d'Agriculture, d'économie rurale et domestique, et d'arts et métiers. Milan, 1850; les mêmes. In-8<sup>o</sup>.

Ces deux recueils mensuels, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, continuent à faire un très-bon choix parmi les matériaux mis à leur disposition. Mais nous continuerons

aussi à leur faire un reproche que nous avons déjà exprimé, reproche intéressé, sans doute, car nous voudrions profiter souvent de ces deux publications pour enrichir la nôtre, ce qui ne peut avoir lieu que par les notices qu'ils nous donneront sur l'Italie. Les rédacteurs de Milan trouvent dans les écrits périodiques de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, etc., tout ce qu'il leur faut pour tenir l'Italie au courant de ce que l'on fait dans toute l'Europe pour le progrès des sciences agronomiques, économiques et statistiques : en échange, ils doivent à l'Europe une ample instruction sur les travaux analogues exécutés en Italie ; et si l'on ne fait pas assez dans cette contrée, qu'ils stimulent leurs compatriotes, qu'ils provoquent les recherches, qu'ils en recueillent les résultats. Toutefois, dans les circonstances actuelles, on ne peut savoir mauvais gré aux *Annales de Statistique* de s'étendre sur Alger, et de faire connaître cette contrée, ses habitans, la domination que l'armée française en a chassée. On lit aussi avec intérêt et profit, dans les *Annales d'Agriculture*, les articles de MM. LOMENI et MANETTI, quoique le premier nous fasse perdre l'espoir de naturaliser en France la patate (*convolvulus batatas*), et que le second nous prouve que nous avons tardé beaucoup trop long-tems à multiplier sur notre sol deux arbres intéressans sous plus d'un rapport, le spruce noir de Virginie (*abies nigra*), et le magnolier glauque. M. Lomeni est un des principaux rédacteurs des *Annales d'Agriculture* : celles de statistique sont confiées à M. LAMPATÒ.

154. — \* *Effemeridi di Medicina omiopatica*, etc. — Éphémérides de la Médecine homéopathique, rédigée par une Société de médecins napolitains, sous la direction du professeur C. M. DE HORATIUS, médecin-chirurgien de S. M. le roi des Deux-Siciles. Naples, 1829-1850; imprimerie de l'*Observateur médical*. In-12.

Tandis que le gouvernement autrichien interdisait l'enseignement des doctrines du docteur Hahnemann, dans les États soumis à sa domination, ce système, propagé par les médecins de son armée, pendant l'occupation du royaume de Naples, s'introduisait dans la pratique médicale de ce pays, où ses prosélytes ont entrepris la publication d'un journal qui compte déjà plusieurs cahiers, et qui se compose d'essais théoriques sur les doctrines dont il entreprend la diffusion, et d'observations expérimentales destinées à en démontrer les avantages.

155. — \* *Antologia*, etc. — Antologie, journal des sciences, des lettres et des arts. Florence, 1850 : au cabinet scientifique et littéraire de G. P. Viusseux, directeur et éditeur. Publi-

cation mensuelle, par cahiers in-8° de 10 feuilles au moins. Prix de l'abonnement, 56 livres toscanes pour l'Italie; 52 fr., franc de port, à Paris.

L'Italie est une des provinces de la république des lettres le mieux pourvues d'excellens ouvrages périodiques, et l'*Antologie* est certainement de ce nombre. Partout où l'on exerce ainsi une critique éclairée, équitable et même bienveillante, la raison publique se fortifie, les connaissances se répandent, les perfectionnemens intellectuels et moraux arrivent successivement, et se maintiennent. La critique raisonnable et décente exerce sur les esprits et leurs diverses opérations une influence non moins salutaire que celle d'une bonne police sur les mœurs. La critique a même l'avantage d'étendre son action beaucoup plus loin que la police; elle ne reconnaît point de circoncriptions territoriales, point de limites qui l'arrêtent; en tous lieux et dans tous les tems, elle attaque les délits contre le goût et le bon sens, et venge la raison des outrages que lui firent des auteurs qui ne sont plus, et de ceux que lui prodiguent trop souvent les écrivains de notre époque. Un mauvais drame est applaudi en France, imprimé, livré à ses juges compétens; il en trouve en Italie, et n'échappera point à leur arrêt. *Hernani* a comparu devant le tribunal de l'*Antologie* (n° 115, juillet 1850); après des informations scrupuleuses et un examen dont l'auteur ne peut se plaindre, la condamnation de l'ouvrage est prononcée, avec tous les égards que mérite le caractère de l'auteur. Il semble que la critique peut s'exercer aussi sur quelques parties de la dissertation sur la pièce de M. Hugo, et sur la tragédie moderne. Citons une des observations que l'on y remarque.

« Nous pensons qu'une seule innovation d'un immense pouvoir sur le théâtre serait celle qui permettrait aux modernes de mettre sur la scène tragique, à l'imitation des Grecs, les ministres des autels. Nous ne doutons nullement que cette tolérance, loin de nuire au respect qu'on doit au culte et au sacerdoce, ne contribue au contraire à inspirer pour eux une vénération plus profonde, à augmenter la puissance morale des cérémonies religieuses. Supposons, par exemple, qu'on mette sur le théâtre la catastrophe de la conjuration des Pazzi, ou celle de notre tems contre Visconti, avec une représentation fidèle des circonstances de l'événement; qu'on y voie la pompe du service divin, que l'orgue se fasse entendre, que la fumée de l'encens s'élève en nuages vers la voûte du temple, que le peuple soit prosterné, etc. : qui ne sortirait pénétré d'horreur, après avoir vu couler le sang dans la maison du seigneur, au moment même où l'on célébrait

les plus augustes mystères de la religion?... » Mais si vous représentez fidèlement la conjuration des Pazzi, après la scène de l'assassinat de l'un des Médicis, au moment de l'élévation de l'hostie, ne faudrait-il pas montrer l'archevêque et Bandini pendus à une fenêtre du palais, ce dernier saisissant avec les dents son complice, et ne lâchant cette horrible proie qu'au moment où il expire? Nos romantiques oseraient peut-être souiller la scène de ces atrocités; mais, à coup sur, le public ne les supporterait point. Quant aux cérémonies religieuses, et la religion elle-même, il est à désirer qu'elle soit écartée de nos yeux, et traitée constamment avec la réserve qui convient à son essence mystérieuse. Celle des Grecs portait l'empreinte de son origine; l'homme pouvait user à son gré de ce qu'il avait créé : mais une religion émanée de Dieu même ne peut être détournée de son auguste destination. Mais, dit-on, *la religion use d'une grande condescendance envers les arts ; elle laisse revêtir de formes matérielles les essences spirituelles dont elle nous a révélé l'existence ; elle ne s'offenserait pas plus des libertés que l'art dramatique se permettrait envers elle que de celles dont la peinture et la sculpture sont en possession, etc...* Il serait à désirer que les beaux-arts n'eussent jamais dénaturé les idées religieuses; et aujourd'hui, la saine philosophie doit s'attacher à réparer le dommage que cette imprudence a causé. Puisqu'il est encore tems de s'opposer à de nouveaux envahissemens dont la religion aurait à souffrir de nouvelles pertes, qu'on s'abstienne de ces sortes d'innovations, et que les théâtres se bornent à exploiter l'inépuisable mine des passions humaines et de leurs résultats.

156. — *Il Nuovo Ricoglitore*, etc. — Le Nouveau Collecteur, ou Archives de toute Littérature ancienne et moderne, avec l'indication et des notices des livres nouveaux et des nouvelles éditions. Milan. 1850; Ant. Fort. Stella et ses fils.

Ce recueil succède au *Spectateur italien et étranger*, dont la publication est de 114 cahiers, et au *Collecteur*, qui a fait paraître 96 livraisons. Celui-ci est dans la sixième année de sa renaissance. Les douze cahiers de l'année peuvent être réunis en deux volumes, ou n'en former qu'un seul, de 54 feuilles d'impression au moins. Prix de l'abonnement, à Milan, 15 livres d'Italie, pour l'année, et la moitié pour six mois. Pour les étrangers, l'abonnement est augmenté de 2 livres par an, frais du port jusqu'aux frontières du royaume. Les éditeurs peuvent procurer les ouvrages annoncés, et préviennent ceux qui en feraient la demande que les prix sont en livres d'Italie.

Ce recueil peut être comparé à notre *Mercur*; et, s'il éprouve les vicissitudes auxquelles le doyen de nos journaux littéraires fut exposé, si la fortune lui est quelquefois contraire, ou si la capricieuse le comble de ses faveurs, il pourra du moins compter sur une existence plus que séculaire, traverser plusieurs générations, tandis qu'il verra s'élever et tomber la plupart de ses contemporains, et même de ceux qui ont brillé d'un plus grand éclat. Les éditeurs ne s'attachent point à suivre un ordre déterminé, et, en effet, les lecteurs ne le demandent point; comme les livres de cette sorte sont faits pour qu'on les prenne et qu'on les quitte à volonté, rien n'empêche qu'une pièce de vers ne vienne se placer à côté d'une dissertation philosophique, que la gravité des sciences ne succède aux saillies de l'esprit, aux caprices de l'imagination. Quant aux notices bibliographiques, l'ordre y serait utile, sans doute; mais il en est un par lequel il faut commencer, et qui s'accorde rarement avec toute autre classification, c'est celui d'antériorité, qui semble constituer un droit à être annoncé avant toutes les productions d'une date plus récente. C'est ainsi que les causes sont appelées à tour de rôle devant les tribunaux; et, en fait de littérature, le public est le tribunal. Quelquefois, les rédacteurs des recueils périodiques se chargent des fonctions de rapporteurs de ces causes, et par leurs analyses ils peuvent influencer sur le jugement : il nous a paru que ceux du *Nuovo Ricoglitore* s'acquittent de ces fonctions avec impartialité et pleine connaissance de la chose à juger, en ayant autant d'égards pour les écrivains que pour les lecteurs. Il serait inutile de citer quelque partie de ce recueil pour donner une idée de l'ensemble, d'après une ou deux pièces détachées; personne n'ignore aujourd'hui qu'on ne peut faire connaître par ce moyen une œuvre de plusieurs mains, où l'on emploie toutes sortes de matériaux, où l'on n'est pas toujours libre d'accorder à chaque travail le tems qu'il exigerait. En parcourant les cahiers que nous avons sous les yeux, nous y avons trouvé une agréable variété, plus de littérature que de sciences, et celles-ci mises à la portée des lecteurs qui ne se piquent point d'être savans. Il y a donc tout lieu d'espérer que le *Nouveau Collecteur* plaira long-tems, et sera digne du succès qu'il obtiendra.

Y.

## GRÈCE.

157. — Διαταγμα, .. α. τ. 7. — Réglemens sur l'organisation de l'École centrale militaire. Égine, 1829. In-8° de 21 pages.

Les réglemens de l'*École militaire*, confiée aux soins de M. le capitaine TAUSIÉ, ont été empruntés à ceux qui régissent en France les établissemens du même genre. Les personnes qui ont visité avec soin celui que l'on a créé dernièrement en Grèce s'accordent à faire l'éloge de l'instruction des professeurs et du zèle et des progrès des jeunes *cxelpides*, qui sont l'espoir de leur pays.

La Grèce attend avec impatience la création d'une *École maritime*, qui lui est peut-être plus nécessaire encore, parce qu'elle manque de bons officiers de mer. Cette utile institution ne tardera pas sans doute à être définitivement organisée.

158. — *Six feuillets de mes Tablettes*, par M. Eug. de VILLENEUVE. Égine, 1829; imprimerie française. In-8° de 12 pages.

Nous n'aurions pas mentionné ce léger et insignifiant opuscule, si le lieu où il a paru ne donnait pas quelque intérêt à sa publication. Il offre une nouvelle preuve de l'universalité de notre langue, qui commence à être généralement parlée en Grèce, où elle devient un des élémens de l'éducation publique.

E. G.

#### PAYS-BAS.

159. — \* *Fables de La Fontaine*, ornées de 100 gravures à l'eau forte, par Eugène VERBOECKHOVEN. Bruxelles, 1850; Demengeot et Goodman. 2 vol. grand in-8° sur papier vélin d'Annonay.

Nous copions ici le prospectus publié par les éditeurs de cet ouvrage : nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur faisant connaître cette belle entreprise de librairie.

« On sait le grand prix attaché de tous tems par les amateurs aux gravures à l'eau forte ; celles des peintres célèbres de l'École flamande et hollandaise sont montées à un taux tellement élevé, qu'il faut aujourd'hui posséder une grande fortune pour pouvoir en réunir la collection complète dans son portefeuille. Cette faveur n'est point sans motifs ; ce genre de gravure est éminemment propre, en effet, à reproduire d'une façon vive et animée la pensée de l'artiste avec sa fougue et son originalité, qui bien souvent s'effacent et disparaissent dans le travail plus long qu'exigent toutes les autres manières de graver.

» Un de nos artistes les plus distingués, M. Eugène Verboeckhoven, qui, nous pouvons le dire avec orgueil, est sans rival en Europe dans l'art de peindre les animaux, a conçu l'heureuse idée d'une collection de 100 gravures à l'eau forte,

dont les sujets seront empruntés aux fables de La Fontaine. Il a bien voulu traiter avec MM. Demengeot et Goodman pour son beau travail, qu'ils publient par souscription. Le talent bien connu de cet artiste est une garantie de l'exécution parfaite de son ouvrage; non-seulement on y trouvera une remarquable correction de dessin, mais encore cet art merveilleux de donner une physionomie à chacun des animaux mis en scène, et de rendre avec infiniment de naturel, de pittoresque, la pensée tout entière de l'immortel fabuliste. »

#### *Ouvrages périodiques.*

160. — \* *La Revue des Revues, bulletins, journaux, magasins, annales et recueils des arts et des sciences physiques, chimiques, technologiques, agricoles, économiques et commerciales*; par une Société d'industriels. Bruxelles, 1829-1850. Cette publication mensuelle a commencé avec l'année 1829. Chaque cahier est de 4 à 5 feuilles in-8°, avec plusieurs planches lithographiées avec soin. Prix de l'abonnement, 12 florins; 15 florins, franc de port, dans toutes les provinces des Pays-Bas; 15 florins pour les pays étrangers.

Il semble qu'on multiplie trop les livres faits avec des livres, et les journaux composés avec des journaux. Paris en est inondé, l'Allemagne et l'Angleterre nous en envoient; l'Italie se met, à cet égard, au niveau des pays où les redites et les *republications* abondent; il est à craindre que les productions originales ne deviennent de plus en plus rares, tant il semble que l'on peut s'en passer pour faire gémir la presse et consommer tout le papier qu'il nous est possible de fabriquer.

Le mot *Revue* a besoin d'être défini, car les acceptions qu'il reçoit aujourd'hui divergent de plus en plus, et par conséquent il serait bientôt impossible d'y attacher un sens précis, si on ne prenait pas la précaution de fixer celui qu'il eut à son origine, et qu'il convient de lui conserver, à l'exclusion de tout autre. Les ouvrages périodiques, auxquels le titre de *Revue* fut donné pour la première fois, furent consacrés à l'examen des livres nouveaux, des productions scientifiques et littéraires, des écrits sur les arts, et en général, de ce qui avait quelque intérêt pour la république des lettres. Assez longtemps, ce titre ne désigna point d'autres fonctions, en sorte que les *Revues* qui vinrent partager avec les premières le travail des inspections littéraires se bornèrent à cette occupation, déjà suffisante pour un grand nombre de coopérateurs. Les *Revues* anglaises n'ont point altéré l'institution primitive :

en France, la *Revue Encyclopédique* ne s'en est pas écartée non plus, quoique son plan soit plus vaste que celui des Revues anglaises. Quelques écrivains périodiques sont allés plus loin ; ils ont pensé que copier, ou traduire, c'était *revivre*, et leurs *magasins* ont été ouverts sous l'enseigne de *Revue*. En ceci, les Anglais nous ont encore donné l'exemple d'une plus grande correction dans les titres de leurs ouvrages périodiques ; ceux de ces ouvrages où ils accumulent des notices de toutes sortes, originales ou d'emprunt, sont des *Magasins*, et ils en ont de très-bien fournis. Quelques-uns des recueils publiés sur le continent, sous le titre de *Revue*, s'imposent l'obligation de ne rien insérer qui leur appartienne, de pouvoir citer, dans tous les cas, un ouvrage imprimé qui ait fourni chacun de leurs articles ; ils sont donc aussi des *magasins*, quoiqu'ils diffèrent de ceux de l'Angleterre, en ce qu'ils ne tirent rien immédiatement des fabriques, et ne s'approvisionnent que de ce qui est déjà livré à la consommation. Cette discussion à propos de titres et de mots n'est point une vaine subtilité : on ne peut douter qu'on sert beaucoup mieux les sciences et les arts, en ajoutant aux connaissances acquises que lorsqu'on se borne à répandre ce qui est déjà su ; dans le premier cas, on a travaillé pour tous sans exception, et dans le second cas, seulement pour ceux qui ne savaient pas encore. Multiplions donc, autant que nous le pourrons, les journaux qui se chargent de mémoires originaux, qui forment l'avant-garde de l'armée d'expédition contre l'ignorance et le faux savoir : le corps d'armée sera toujours assez nombreux. C'est ainsi que chez nous le *Journal du Génie civil* s'est élevé rapidement à une haute prospérité, en raison des publications originales dont il est rempli. Faites que l'on trouve dans votre recueil ce que l'on chercherait en vain dans tous les autres ; vous n'aurez pas à craindre qu'on vous délaisse. Le journal de Bruxelles est, certainement, très-digne d'estime ; les choix sont bien faits, les notices intéressantes ; mais en associant aux articles d'emprunt un certain nombre de choses qui n'aient point encore paru dans d'autres recueils, les rédacteurs seront encore plus assurés de plaire et d'instruire, et pour les services de cette nature, le public n'est jamais ingrat. La ville de Bruxelles est aussi un centre des sciences et des arts, un des foyers d'où la lumière se répand dans tout le monde civilisé : on y est promptement instruit de toutes les découvertes, on en fait quelques-unes ; que la presse périodique se hâte de les publier. Cet honorable emploi suffit pour exciter l'émulation des rédacteurs de journaux consacrés aux connaissances utiles.

La *Revue des Revues*, qui fait déjà très-bien, fera mieux encore, si elle consent à se charger de tous les articles originaux qu'elle pourra trouver, dût-elle renoncer à son titre.

Il y a déjà, dans ce recueil, des notices de cette espèce; mais elles appartiennent spécialement aux *Revues*, et ne peuvent être considérées comme propageant des connaissances nouvelles. Telles sont, par exemple, les observations sur les produits de l'industrie et les tableaux exposés cette année. Les jugemens sur le travail des fabricans sont exprimés avec une modération qui inspire la confiance; il n'en est pas ainsi de la *Revue du Salon de peinture*. A Bruxelles, comme à Paris, ceux qui s'érigent en arbitres des beaux-arts se croient dispensés d'observer les convenances: un ton rogue et tranchant, que Beaumarchais renvoyait aux libellistes; des prétentions à l'esprit qui ne provoquent aucun sourire; cependant, l'éloge domine dans toute cette revue, mais on voudrait que l'exagération n'y fût pas quelquefois trop évidente, et que partout on pût reconnaître le langage de la raison, toujours simple, et manifestant la justesse des pensées par celle des expressions. Au reste, il faut croire que ces articles sur les beaux-arts sont fort difficiles à bien faire, car on n'y réussit pas mieux à Paris qu'à Bruxelles. Quant aux autres objets sur lesquels on trouve des notices dans la *Revue des Revues*, nous répétons avec plaisir que les lecteurs auront lieu d'être satisfaits du choix et de la rédaction.

N.

## LIVRES FRANÇAIS.

*Sciences physiques et naturelles.*

161 — \* *Discours sur les révolutions de la surface du globe, et sur les changemens qu'elles ont produits dans le règne animal*; par M. le baron CUVIER. Sixième édition française, revue et augmentée. Paris, 1850; Edmond d'Ocagne. In-8° de 408 pages, avec 6 planches; prix, 7 fr. 50 cent.

Des savans anglais et allemands ont pensé qu'il serait utile de détacher ce discours du grand ouvrage de M. Cuvier, sur les ossemens fossiles, et de le mettre à la portée des lecteurs qui ne font pas de l'histoire naturelle leur étude spéciale, ou qui doivent s'interdire la dispendieuse acquisition d'un ouvrage qui renferme plus de 400 planches. En faisant passer dans leur langue l'excellente introduction aux *recherches sur les ossemens fossiles*, les savans traducteurs l'ont enrichie de notes, dont l'auteur a profité pour cette édition, en y joignant

encore ce que ses recherches ultérieures lui ont fait découvrir. Mais ces nouvelles connaissances ne pouvaient être qu'indiquées dans ce *discours*, qui est le résumé de ce que l'on sait aujourd'hui sur le monde souterrain, sur ces plantes et ces animaux ensevelis depuis tant de tems, à une si grande profondeur : notre illustre naturaliste se propose de les reproduire en détail dans le volume de supplément à son grand ouvrage, où il réunira ses propres découvertes à celles que l'on a faites dans les deux continens. Lorsque cet intéressant volume sera publié, nous aurons tout ce qu'il faut pour apprécier convenablement les additions faites à ce *discours*, dans cette nouvelle édition : M. Cuvier promet de discuter, dans le volume supplémentaire, les hypothèses nouvelles auxquelles les découvertes ultérieures auront donné lieu ; il sera donc tems alors d'examiner si ces découvertes et ces hypothèses peuvent réagir sur l'introduction même, et si les opinions et les doctrines exposées dans ce discours sont susceptibles de quelques modifications. F.

162. — *Mémoire sur le Charbon, son emploi dans l'assainissement des eaux et à divers usages économiques*, par A. CHEVALLIER. Paris, 1850 ; imprimerie de Dezauche. In-12 de 52 pages.

Toutes les classes de la société pourront lire avec fruit le Mémoire de M. Chevallier sur les emplois des diverses espèces de charbon végétal, animal ou schisteux pour la décoloration des liquides, tels que vinaigres, huiles, eaux-de-vie, etc. L'auteur y indique les fréquens usages du charbon de bois comme engrais ; ensuite, comme moyen d'économie domestique pour le chauffage par un procédé particulier, et d'hygiène pour la désinfection des viandes, leur conservation, ainsi que celle de l'eau et son assainissement. Il est fort à désirer que cette dernière propriété du charbon végétal soit plus connue, et surtout utilisée dans les hautes plaines du Jura et le midi de la France, où l'habitude est de conserver pour l'usage journalier les eaux pluviales dans des citernes, souvent très-mal saines. R<sup>el</sup> C.

165. — *Description d'un nouveau système d'arcs pour les grandes charpentes*, exécuté sur un bâtiment de 20 mètres de largeur, à Marac, près Bayonne, et sur le manège de la caserne de Libourne ; par A. R. ÉMY, colonel du génie, en retraite, ex-directeur des fortifications de La Rochelle et de Bayonne, membre de l'Académie de La Rochelle, etc. Paris, 1828 ; Carilian Geury. In-folio de 15 pages, avec 7 planches gravées ; prix, 6 fr.

M. le colonel Émy rappelle d'abord les services trop long-tems méconnus que Philibert Delorme a rendus à l'art du

charpentier. Le système d'arcs en planches, imaginé par cet ingénieux architecte, n'avait encore été employé qu'à de petites constructions, lorsqu'on en vit enfin une application en grand à Paris, à la Halle-aux-Blés. Si nos architectes avaient quelque habitude des mathématiques et de leurs applications, s'ils connaissaient le calcul de la résistance des bois, et les faits nombreux qui confirment ces résultats, ils auraient construit avec plus d'économie et d'élégance la vaste étendue des marchés de cette capitale, des Halles-aux-Vins, des Greniers d'Abondance, etc : peu à peu, l'art du charpentier aurait adopté les perfectionnemens dont il a grand besoin, l'instruction se serait répandue de haut en bas, suivant l'ordre naturel, et elle aurait pénétré jusqu'au fond de nos campagnes. Aussi long-tems que les études des architectes conserveront leur direction actuelle, ces changemens, si désirables, n'auront pas lieu; mais, ce qui est assez vraisemblable, c'est que les charpentiers recevront, par une autre voie, l'instruction que les architectes ne leur donneront point, et que les *maîtres de l'art* seront moins habiles que quelques-uns des ouvriers qu'ils emploient. Si l'enseignement industriel continue comme il a commencé, il ne sera plus permis aux architectes de persévérer dans l'ignorance dont ils semblent se faire un point d'honneur, comme les gentilshommes du moyen âge auraient cru déroger en sachant écrire leur nom.

M. le colonel Émy n'est point dans ce cas : les systèmes de charpente qu'il a fait exécuter, et ceux qu'il propose, sont autant d'applications des lois connues de la résistance des bois. Il décrit d'abord la charpente du hangar de Marac et celle du manège de la caserne de Libourne, et il les compare aux charpentes construites suivant les méthodes ordinaires; il passe ensuite aux applications à des arcs de plus grande portée. Le premier projet, dont il donne une notice et le dessin, est celui du comble du manège de 100 mètres de longueur, et de 40 mètres de largeur, qui devait être construit à l'école de cavalerie de Saumur. Il ose passer ensuite à un comble de 100 mètres de portée, et il termine ces hardies conceptions de l'art par la construction des plus vastes coupes. On remarquera spécialement, dans ces divers projets, l'attention que l'auteur a eue de profiter constamment de tous les modes de résistance dont les bois sont capables, de leur associer le fer, sans prodiguer ce métal, et en ne l'employant qu'avec de petites dimensions. Tous les détails de ces constructions gigantesques peuvent être exécutés par des ouvriers ordinaires, avec les instrumens de leurs travaux habituels. Cet ouvrage

est un sujet d'étude très-convenable pour les jeunes gens qui se destinent aux arts de la construction; ils y apprendront comment on peut tirer parti des hommes et des matériaux qu'on a sous la main, même lorsqu'il s'agit d'ouvrages remarquables par leur grandeur et leur perfection.

164. — *Manuel du Ferblantier et du Lampiste*, ou l'Art de confectionner en ferblanc tous les ustensibles possibles, les appareils récemment inventés, comme augustines, cafetières, caléfacteurs, etc...; l'étamage, le travail du zinc; l'art de fabriquer les lampes d'après tous les systèmes anciens et nouveaux; tous les appareils d'éclairage, depuis les lustres jusqu'aux quinquets; enfin, de faire tous les ornemens des produits du ferblantier et du lampiste: suivi d'un *vocabulaire des termes techniques*; par M. LE BRUX. Paris, 1850; Roret, rue Haute-feuille. In-18; prix, 5 fr.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties. La première traite des matériaux et des outils en usage dans la ferblanterie, et des procédés généraux de fabrication. — La seconde indique l'art de travailler les ustensiles de cuisine, tels que cafetières, filtres, passoirs, râpes, caléfacteurs, casseroles, écuelles, lanternes siphons, entonnoirs, baignoires, etc. On y traite aussi du travail du zinc, de l'étamage, etc. — La troisième partie donne la construction de toutes les espèces de lampes, depuis la veilleuse et la lampe de cuisine, jusqu'aux lampes à mouvement d'horlogerie, inventées par Carcel, Gagneau, Duverger et Gotteux: on y trouve aussi la description des lampes hydrostatiques de Girard, de Thilorier, de Morel et de Garnier. Cette partie est en grande partie extraite de l'ouvrage de M. Péclet sur l'éclairage, et de l'article *lampe* du *Dictionnaire technologique*. — La quatrième partie a pour objet les ornemens, le vernis, la peinture, le polissage, la dorure des métaux employés dans les appareils précédemment décrits. Elle est terminée par la description de l'art de faire le moiré métallique.

Cet ouvrage est écrit avec ordre et clarté; il sera utilement consulté par les personnes qui se livrent à la fabrication des appareils de ferblanterie, et par celles qui s'intéressent aux progrès des arts. C'est un des meilleurs traités de la collection des manuels: écrit sans prétention, il donne une idée juste des procédés les plus usités dans ce genre de travail, dont les produits sont si fréquemment employés. FRANCOEUR.

165. — *Manuel du Bonnetier et du fabricant de bas*, par M. V. LEBLANC et M. PRÉAUX-CALTOT, de Troyes, fabricans. Paris, 1850; Roret. In-18 de 520 pages, avec figures; prix, 5 fr.

Cet ouvrage s'adresse à un grand nombre de lecteurs. L'art du bonnetier embrasse dans son ensemble plusieurs professions : les filateurs, les laveurs, les apprêteurs, etc. Il se divise lui-même en quatre branches principales : la bonneterie en coton, la bonneterie en fil, la bonneterie en laine, et enfin la bonneterie en soie, qui ont été traitées séparément par les auteurs. Paris eut long-tems et conserve encore la réputation d'être la première ville manufacturière pour cette dernière espèce ; mais, depuis l'abolition des privilèges, cette industrie a pris un essor considérable, elle est maintenant répandue sur plusieurs points de la France. Lyon, Nîmes, Montpellier, Dourdan ont aussi leurs manufactures de tricot de soie. Si l'on récapitule le nombre des fabriques de tout genre de bonneterie établies dans nos départemens, on trouvera que le total s'élève à près de sept cents, non compris les métiers isolés. Un renseignement statistique curieux, que nous regrettons de ne pouvoir fournir à nos lecteurs, serait d'établir combien il y a de métiers par fabrique : cette somme trouvée, on saurait aisément combien d'hommes sont employés à cette fabrication, puisqu'on peut toujours compter six personnes employées par chaque métier battant pour la filature, le lavage, le peignage, la teinture, la couture et les apprêts. On verrait par ce moyen de quelle importance est cette branche d'industrie qui fournit des moyens d'existence à une quantité si considérable de monde : il y a eu telle de ces fabriques où l'on a compté plus de trente mille personnes de tout âge employées. Si de ces considérations générales sur son utilité nous passons à l'examen du manuel en lui-même, nous n'aurons à reprocher aux auteurs que d'être parfois trop concis, et la concision est souvent un défaut dans les livres techniques ; mais, d'un autre côté, il y avait tant de choses à faire entrer dans cet in-18, que nous ne pouvons en conscience nous appesantir sur ce reproche.

OË.

166. — \* *L'Esprit de l'homme de guerre, ou Essai moral, historique et théori-pratique sur l'art militaire*, accompagné de tableaux et de planches ; par le capitaine L. A. D'ESMOND. Paris, 1850 ; Corréard jeune ; Anselin. In-8° de 414 pages, avec 7 tableaux et 16 planches ; prix, 12 fr.

Nous n'avons pu que parcourir cet ouvrage d'une lecture facile, d'une étude agréable, mais dont l'analyse exige quelques méditations ; nous serons donc dans la nécessité d'y revenir en tems plus opportun. Nous aurons, sans doute, à faire quelques observations critiques, à rectifier quelques légères inadvertances ; et comment une lecture attentive n'en ferait-

elle pas découvrir dans un volume de 400 pages ? L'auteur lui-même prévient ses lecteurs que son livre porte le cachet d'une première édition, et termine son *avant-propos* par le jugement que Martial prononçait sur ses propres épigrammes. La modestie de M. le capitaine d'Esmond est beaucoup trop sévère ; on le serait encore trop, en transposant deux mots dans le vers du poète latin, et disant :

Sunt mala : sunt quædam mediocria ; sunt bona plura.

Ce livre est du nombre de ceux auxquels on revient volontiers. Nous nous empresserons d'en rendre à nos lecteurs un compte un peu détaillé, malgré la multitude et la variété des objets qu'il embrasse. F.

1837. — \* *Manuel élémentaire pour la construction et le dessin des cartes géographiques*, par A. M. PERROT. Paris, 1830 ; Roret. In-18 de iv et 258 pages, avec 7 planches ; prix, 5 fr.

De tous les moyens d'apprendre la géographie élémentaire, le plus expéditif et le plus agréable consiste sans doute à copier les cartes d'un atlas, en choisissant, pour les marquer sur son dessin, les villes ou les accidens naturels qu'on croit avoir besoin de se rappeler, en guidant ses traits par le tracé des méridiens et des parallèles, et relevant le tout par une brillante enluminure : de cette manière on se met parfaitement dans l'esprit la position relative des lieux et des objets, et l'agrément des couleurs, la netteté des formes contribuent singulièrement à la fixer dans notre mémoire.

Mais cet exercice, bon pour les enfans et ceux qui commencent, ne peut bientôt plus satisfaire ces élèves dont l'esprit veut toujours aller au delà de ce qu'ils ont sous les yeux ; ils voient bien dans leur calque ou leur dessin une image de la carte qu'ils copiaient : mais cette carte elle-même, comment l'a-t-on faite ? comment représente-t-elle la terre ou ses diverses parties ? pourquoi les méridiens n'ont-ils aucune courbure, si le pôle est au milieu d'une carte circulaire ? pourquoi, dans les mappemondes ordinaires, sont-ils courbés en sens opposés au-dessus et au-dessous de l'équateur ? pourquoi sont-ils droits et à des distances progressivement croissantes dans la projection de Mercator ?

Toutes ces questions et d'autres semblables, pour être résolues complètement, exigent des notions assez avancées de géométrie descriptive ; mais combien de gens ont étudié cette science qui ne se doutent pas de ce que c'est qu'une carte, ni sur quel principe elle est construite : c'est pour eux que

M. Perrot a écrit son livre, plein de faits et de recherches : on jugera par le compte que nous en allons rendre s'il mérite, comme nous le croyons, l'attention de tous ceux qui se livrent à l'étude de la géographie.

M. Perrot divise en trois parties ce qu'il a à dire sur les cartes géographiques : dans la première, il explique leur usage et leurs différentes espèces, selon que l'on veut y étudier les divisions naturelles, politiques, administratives, militaires, etc. (1) Il passe de là aux mesures absolues et relatives au moyen de déterminer la forme et la surface de notre planète. Plusieurs tables sont consacrées à nous faire connaître les nombreuses mesures itinéraires en usage dans les divers pays, et les dimensions exactes du sphéroïde terrestre, à tous les degrés de longitude et de latitude exprimés dans le système centésimal, ainsi que dans le système sexagésimal.

Le rapprochement de ces deux divisions déjà mises en pratique pour quelques cartes (2), où l'on traçait sur le bord intérieur du cadre les degrés centésimaux, doit nous faire espérer que le tems n'est pas éloigné, où les divisions de degrés seront toutes conformes à notre système de numération, et n'introduiront plus dans le calcul ces fractions et ces quantités complexes que le système métrique en a chassées : en même tems, les tables des mesures de distance, où l'on ne trouve pas moins de seize lieues différentes pour la France seule, convaincront peut-être les écrivains de tous les pays qu'il n'y a pas d'autre moyen de présenter une idée nette et certaine à leurs lecteurs, que d'exprimer toutes les quantités dont ils parlent en mesures métriques, ne les mettraient-ils qu'entre parenthèses, et que tout ouvrage où cette précaution aura été négligée ne sera certainement compris, s'il parle de

---

(1) M. Perrot appartenait, ce nous semble, à la direction du *Bibliomappe*; ce traité de géographie établissait en principe qu'il ne fallait jamais mettre dans une carte que ce que l'on avait besoin d'y trouver pour l'objet spécial auquel elle était destinée; il fondait là-dessus des divisions et sous-divisions de cartes, à l'aide desquelles il pouvait présenter jusque dans leurs plus petits détails, mais chacun seulement à sa place, tous les accidens de terrain ou de construction qu'on ne peut jamais présenter à la fois même dans des cartes beaucoup plus grandes. M. Perrot a suivi cette idée avec persévérance; il la développe au commencement du manuel que nous annonçons, et nous promet, comme devant paraître prochainement, un Atlas administratif de France, contenant une carte pour chacun des services publics : nous ne doutons pas que cet Atlas ne présente beaucoup d'intérêt aux lecteurs.

(2) Je puis citer, dans ce genre, l'Atlas classique de M. BASSET.

grandeurs, que du petit nombre de ceux qui auront fait une étude approfondie de la matière qu'il traite.

Après avoir ainsi détaillé, dans la première partie, les mesures de la terre, l'auteur indique dans la seconde les moyens de la représenter : le plus simple, quant à la théorie, c'est sans doute de faire un globe : c'est aussi par là qu'il commence ; mais un globe est toujours restreint, soavent incommode ; en aucun cas, il ne peut se diviser de manière à ne présenter à l'œil que la partie de la terre dont on veut s'occuper avec assez de détails pour dispenser d'autres recherches : il a donc fallu recourir aux cartes ; mais les cartes sont la représentation d'une surface courbe sur une surface plane, et cette représentation ne s'obtient que par des projections. M. Perrot traite donc de ces divers moyens de rapporter la face terrestre tantôt sur un plan, tantôt sur une nappe conique ou cylindrique que l'on déroule ensuite pour la ramener à la surface plane ; il montre les avantages et les défauts de chacun de ces procédés, et la préférence que l'on doit donner à l'un ou à l'autre selon le genre de carte que l'on veut décrire ; il en fait lui-même l'application aux principales parties du monde, et entre à ce sujet dans des détails aussi complets qu'ils sont nécessaires et souvent peu connus (1).

La troisième partie est consacrée à la description des instrumens nécessaires au géographe, aux conseils sur le tracé des cartes, sur le choix du papier, des crayons, des couleurs, etc., sur les signes de convention dont il est bon de faire usage, pour représenter les villes, les fleuves, les marais, les bois, les sables, les rochers, les limites, etc., etc. C'est proprement la partie géographique de l'ouvrage, et celle dont nous devons le moins nous occuper.

L'auteur y a joint, outre de nombreuses planches, une liste des ouvrages à consulter sur la construction et le dessin des

---

(1) On peut juger combien la plupart des hommes ignorent les principes des projections, par une carte qu'on voit actuellement chez quelques marchands d'estampes, et qui a pour objet de représenter la position de la terre par rapport au soleil dans les douze mois de l'année. La gravure en est assez soignée ; mais, ce qu'on aura de la peine à s'imaginer, c'est que l'axe de la terre, au lieu de conserver le parallélisme que la nature lui a donné, tourne successivement ses pôles vers tous les points du ciel, et, ce qui est plus fort encore, il y a des positions où l'écliptique est représentée par une ligne sinuëuse. Or, je demande si jamais un cercle peut être placé de manière à présenter à l'œil un S allongé ? Et si un homme qui s'occupe du dessin des cartes fait de pareilles fautes, à quoi ne doit-on pas s'attendre de la part de ceux qui ne s'occupent que superficiellement de cette science.

cartes géographiques, et un vocabulaire détaillé de tous les termes techniques employés, soit dans le cours de son traité, soit dans l'art du géographe.

Nos lecteurs jugeront sans doute, d'après cet exposé, qu'il était difficile de rassembler plus de choses sous un plus petit volume, et ils regarderont ainsi que nous le manuel de M. Perret, comme l'un des meilleurs qui aient été publiés jusqu'ici.

B. J.

168.—\**Histoire générale des Voyages, ou Nouvelle Collection des relations de Voyages par terre et par mer, mis en ordre et complétés jusqu'à nos jours, par G. A. WALKENAER, membre de l'Institut; t. XIX. Paris, 1850; Lefebvre, In-8° de 451 pages; prix du vol., 7 fr.*

Cette nouvelle histoire des voyages, que les progrès continus de la géographie avaient rendus depuis long-tems nécessaire, se poursuit toujours avec le même succès par les soins de M. Walkenaer et de ses savans collaborateurs. On a déjà vu, dans le numéro du mois de juin dernier (t. XLVI, p. 719), l'analyse du t. XVIII, et l'indication des cartes qui l'accompagnaient. Le volume que nous annonçons aujourd'hui n'offre pas moins d'intérêt. Il continue la série des voyages au midi de l'Afrique, et particulièrement au cap de Bonne-Espérance et le long des côtes, depuis le cap Negro jusqu'au cap Corientes. Le 1<sup>er</sup> de ces voyages est celui de M. LATROBE, de la communauté anglaise des Frères-Moraves, envoyé en 1815 au Cap, pour y visiter deux établissemens de cette secte, et aviser au moyen d'en fonder un troisième. On y trouve des faits curieux, contés avec une simplicité et une bonne foi remarquables. Vers la fin, se lit une description du fameux vignoble de *Constantia* ou *Constance*, qui doit son nom à la femme d'un des anciens gouverneurs de la colonie. Vient ensuite la relation d'une deuxième excursion du missionnaire Campbell, remplie de détails non moins intéressans, et terminée par des observations générales sur les peuplades sauvages visitées par le voyageur, et sur la ville de Lattakou, déjà décrite dans le volume précédent. Celui-ci est terminé par la relation de J. PHILIP, inspecteur des missions, et par un extrait des journaux de quelques-uns de ses confrères, depuis 1798, suivi d'une Notice intéressante sur l'état actuel et le résultat de ces missions. On voit avec plaisir qu'elles ont contribué à améliorer le sort des naturels, en établissant parmi eux quelques principes de religion et de civilisation, et en modérant, d'un autre côté, les vexations, souvent intolérables, exercées envers ces malheureux par des gouverneurs hollandais, et même.

quoique plus rarement, dans ces dernières années, par les agens du gouvernement anglais. Y. Z.

169. — \* *Statistique de l'Arrondissement de Falaise*, par MM. Fred. GALERON, Alph. DE BREBISSE, Jul. DESNOYERS, etc., 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> cahiers. Falaise, 1829-1850; Paris, Lance, rue Croix-des-Petits-Champs, n<sup>o</sup> 50. 2 cahiers in-8<sup>o</sup>, chacun de 172 pages, avec des dessins lithographiés; prix du cahier, 5 francs.

170. — *Histoire et description de Falaise*, par M. Fréd. GALERON. Falaise, 1850; Brée l'aîné. Paris, Lance. In-8<sup>o</sup> de iv-144 pages; prix, 5 fr., avec un *portrait de Guillaume-le-Conquérant*, par M. Ch. DE VAUQUELIN, et une *vue du château*, par M. Albert D'OILLIAMSON.

Voltaire reprochait à des érudits d'avoir publié, dans de lourds in-folios, l'histoire d'obscures bourgades : ces écrivains exploitaient les chartres et les ruines ; ils se passionnaient pour une inscription ou pour une image armoriée ; puis, exigeant d'idiomes qu'ils ne savaient pas, l'explication des étymologies, ils attribuaient à des conquérans, à des rois, à la famille de Priam, et même à celle de Noé, la fondation des petites villes qui étaient le sujet ou le prétexte de leurs livres. Versés dans l'histoire sacrée et mythologique, ces historiographes cantonnaires ne pensaient point à rechercher, dans la conformation du sol, l'histoire des catastrophes empreintes dans les moindres parties du globe ; ils négligeaient d'interroger et de décrire les usages et les institutions de tems passés. La géologie, la statistique, l'économie politique sont des sciences toutes nouvelles, et que doit avoir cultivées l'écrivain qui entreprend de tracer la description d'une contrée importante. Des statistiques récemment publiées eussent été des ouvrages très-estimés dans le xviii<sup>e</sup> siècle : Voltaire n'eût pas jugé trop volumineuse la description du département des Bouches-du-Rhône, par M. de Villeneuve. Tous les préfets n'ont eu ni le même zèle, ni autant de sagacité, pour profiter des travaux des Académies locales. On pourrait citer des administrateurs qui ont refusé des renseignemens nécessaires à de simples annuaires ; genre d'écrit d'une utilité réelle et progressive, mais jusqu'ici très-négligé, à cause peut-être de l'intérêt qu'un gouvernement jésuitique trouvait à céler ses actes et à dissimuler la situation de chaque département (1). Ce-

---

(1) Ainsi l'Annuaire de la Manche, qui, dès sa première année, avait fourni des détails curieux sur ce département trop peu connu, n'a

pendant, plusieurs magistrats ont publié des essais estimables de statistique locale. L'historien de la ville de Thionville, M. *Tessier*, qui vient de passer à la sous-préfecture de Saint-Étienne, nous procurera, on l'espère, une description de cet arrondissement si remarquable par son industrie. M. Galeron, magistrat non moins instruit et zélé, s'est proposé de faire connaître Falaise à ses propres habitans. « Après douze années passées au milieu d'eux, dit-il, c'est un trop faible témoignage du dévoûment que je leur porte, »

Falaise avait déjà été le sujet de *recherches*, mais moins étendues et moins approfondies que les écrits publiés sur la ville de Bayeux, sans doute parce que cette dernière, d'origine celtique, devint un siège épiscopal dès les premiers tems du christianisme ; tandis que Falaise, fondée par les Normands, appartient seulement à l'histoire politique et commerciale. M. *Fred. PLUQUET* a fait oublier ses devanciers par son *Essai sur la Ville et l'arrondissement de Bayeux* (voy. *Rev. Enc.*, t. XLII, p. 495). M. Galeron a fait imprimer, à part, l'histoire et la description du chef-lieu de l'arrondissement dont il continue la statistique. Guillaume naquit et résida dans le château de Falaise : il emmena les seigneurs et une foule d'habitans du pays à la conquête de l'Angleterre : résolution glorieuse, qui semble avoir attiré sur Falaise, dans les siècles suivans, des sièges et les malheurs que produisirent les guerres de la féodalité, de religion, et la domination anglaise. Cette ville subit aussi les effets du système des foires, qui faisait comme apparaître un grand commerce dans des contrées dépourvues, en partie à cause d'elles, de toute industrie. Peut-être des recherches dans les archives municipales procureraient de nouveaux renseignemens sur l'état des arts dont les produits affluaient à Guibray, foire franche dès le XI<sup>e</sup> siècle. L'auteur a pu commettre, sans doute, quelques erreurs de généalogie ; mais, en revanche il a recueilli avec beaucoup de soin des actes curieux, qui viennent appuyer le récit des faits ; il nous apprend ainsi qu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, les revenus de Falaise n'étaient que de 540 livres, et qu'aujourd'hui ils s'élèvent à 87,779 fr. ; il rapporte la charte municipale qu'octroya, en 1205, Philippe-Auguste ; etc.

M. Galeron a subi l'influence de l'esprit des petites villes, qui ne permet pas à l'historien de tout raconter : il a pu am-

pu paraître pour 1850. L'Annuaire du Calvados a été continué. Rédigés avec plus d'indépendance, ces livres vont sans doute raconter les événemens dont la Basse-Normandie a été dernièrement le théâtre.

mer la partie topographique par des extraits naïfs de chroniques anciennes, mais il a fait peu d'emprunts à la chronique contemporaine. Peut-être y a-t-il de l'exagération à évaluer à 50 millions de francs le mouvement des affaires à la foire de Guibray, et à 170,000 douzaines de bonnets de coton, les produits de la principale industrie du pays. D'un autre côté, il y a sûrement de la modestie à taire le zèle que l'auteur a communiqué aux habitans, pour recueillir, dans un petit musée, les armes, médailles, etc., trouvées dans la contrée, et pour fonder, par souscription, une bibliothèque comptant déjà 4,000 volumes, dans une ville qui a fourni son contingent à la liste si longue des littérateurs, savans et artistes qui sont nés dans l'ancienne Normandie.

La *Statistique de l'Arrondissement de Falaise* prouve mieux encore les connaissances variées et le patriotisme de M. Galeçon : comme les dessins qui accompagnent les deux nouvelles livraisons prouvent le zèle et le talent de MM. Ch. DE VAUQUELIN, Alb. D'OILLIAMSON, Alph. DE BREBISSON (1). Cette statistique gagnerait à être débarrassée de quelques répétitions : elle n'aura pas moins de 4 volume in-8°, dont le dernier sera consacré aux sciences géologiques et naturelles. D'après cette proportion, la statistique du Calvados se composerait de 25 volumes, et celle de toute la France, d'environ 1,400 volumes. Mais beaucoup d'arrondissemens sont moins historiques que celui de Falaise, et sa statistique, destinée principalement à servir les intérêts et les besoins assez compliqués de la population, expose en outre l'état ancien et présent des cantons limitrophes. On doit encourager cette publication : jusqu'à ce que nous possédions de semblables descriptions statistiques pour les principales contrées des grandes divisions du royaume, il sera très-difficile de composer une histoire de France à la fois topographique, littéraire, morale, industrielle et politique. Isidore LEBRETON.

*Sciences religieuses, morales, politiques et historiques.*

171. — \* *Sainte Bible de Venise*, en latin et en français, avec des notes critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de dom Calmet, abbé de Sénones, de l'abbé de Venise, et des autres auteurs les plus célèbres, pour

---

(1) M. Brebisson fils continue avec succès la publication des *mousses de la Normandie*, collection destinée à faciliter l'étude de la muscologie de la France, et qui se composera de 8 fascicules, in-8°; prix, 5 fr.

faciliter l'intelligence de l'Écriture Sainte ; enrichie de figures et de cartes géographiques. *Cinquième édition*, soigneusement revue, et augmentée d'un grand nombre de notes, par M. DRACH, rabbin converti, et enrichie de *nouvelles dissertations*. T. XVIII et XXIII. Paris, 1850 ; Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10. 2 vol. in-8° ; prix du volume, 7 fr.

Le tome XVIII contient des remarques sur les douze petits prophètes, qui ne sont pas sans intérêt ; une préface sur les deux livres canoniques des Machabées ; une dissertation sur la parenté des Juifs et des Lacédémoniens ; une dissertation sur l'arche d'alliance ; les deux livres des Machabées, et un abrégé de l'histoire des Juifs, depuis la mort du pontife Simon jusqu'à la naissance de Jésus-Christ.

La dissertation sur la parenté des Juifs et des Lacédémoniens nous dit bien que les chefs de ces deux peuples s'écrivirent réciproquement, mais elle ne nous apprend pas lequel des deux commença le premier. Le grec porte qu'Aréus, roi de Sparte, écrivit d'abord à Onias, souverain pontife des Juifs, tandis que le latin porte au contraire que la correspondance fut entamée par Onias. Le dissertateur ne décide point la question.

Quant à la parenté, quelques savans croient qu'elle est toute chimérique et sans fondement réel ; d'autres la croient véritable ; et d'autres la mettent au rang des choses douteuses et incertaines. Le dissertateur voudrait bien ne pas se prononcer ; comment faire ? La chose est toute simple. « Quelque parti que l'on prenne, dit-il, parmi ces sentimens divers, il est certain au moins que les Hébreux et les Lacédémoniens l'ont cru sérieusement, et par conséquent qu'ils avaient de part et d'autre des raisons au moins plausibles pour s'en persuader. » Voilà qui est puissamment raisonner. Tout le reste est de cette force. La dissertation finit de cette manière. « Pour peu que ces peuples eussent d'envie de se croire parens, et de le persuader aux autres, rien n'était plus aisé que d'y réussir, avec tant de marques extérieures de ressemblance : apparemment leur intention n'a jamais été qu'on approfondit beaucoup cette affaire, et qu'on la prit dans toute la rigueur ; elle ne souffre point un examen profond et littéral. »

Dans la dissertation sur l'arche d'alliance, on examine si elle fut remise dans le temple après la captivité de Babylone, et si elle doit un jour reparaitre. On répond à la première question que le sentiment qui est le plus répandu et le plus commun aujourd'hui, et qui a été le plus ordinaire parmi les anciens, est que l'arche ne fut jamais recouverte, et ne parut pas

dans le second temple. On répond à la seconde question que les deux prophéties du second livre des Machabées et de Jérémie, dont l'une annonce que l'arche reparaitra, et l'autre qu'elle ne reparaitra pas, se concilient aisément, parce que la dernière est plus claire et plus formelle, et qu'il faut s'en tenir à celle-ci.

Le tome xxiii renferme les sept dernières épîtres de saint Paul, et les sept épîtres *catholiques*, avec leurs préfaces et des dissertations sur l'Ante-Christ, sur la fin du monde, sur le voyage de saint Pierre à Rome, sur le fameux passage de la première épître de saint Jean : *Tres sunt qui testimonium dant in cælo*, etc., et sur le livre d'Énoch.

On trouve quelques opinions singulières dans la dissertation sur l'Ante-Christ.

1°. Un roi est méprisable, selon Rollin, quand il ne monte sur le trône ni par le droit de sa naissance, ni par le choix volontaire des peuples.

2°. La religion catholique peut subsister, quoique le chef de l'Église ne réside point à Rome.

5°. Les éditeurs persistent dans l'opinion que Mahomet est un des précurseurs de l'Ante-Christ, marqué dans les Écritures, malgré les *révélation d'une béate*, qui désigne Napoléon.

4°. Le dernier ennemi de Jésus-Christ se nommera *peut-être* Mahomet. Il régnera sur l'univers entier. Il viendra à la fin du monde. Il tiendra son siège à Jérusalem ou à Rome. Il s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu...

Dans la dissertation sur le passage de la première épître de saint Jean, l'auteur regarde comme indubitable que le plus grand nombre des anciens manuscrits grecs et latins et les versions orientales ne lisent point ce passage; que la plupart des pères, tant de l'Orient que de l'Occident, ne l'ont pas connu..., et néanmoins il est authentique. J. L.

172. — \* *Des Mystères de la Vie humaine*, par le comte de MONTLOSIER, précédé d'une *Notice sur la vie de l'auteur*. Paris, 1829; Pichou et Didier. 2 vol. in-8°; prix, 15 fr.

M. de Montlosier regarde la vie humaine comme une partie de la vie universelle; il traite donc des mystères de celle-ci avant d'aborder les secrets de la première.

L'univers est pour lui une lutte entre des forces qui jouent les unes contre les autres. Les forces vaincues ont été limitées, et les limites qui leur ont été imposées constituent ce que nous appelons les formes. Trois grandes forces dominent au-dessus des autres : 1° la force céleste, qui coordonne

les soleils et les balance dans l'espace ; 2° la force solaire, qui se déploie par l'attraction des planètes et par l'émission de la lumière ; 3° la force terrestre, qui se manifeste par la rotation de la terre sur elle-même, par sa révolution autour du soleil, et encore par la cohésion de ses parties, par leur cristallisation, leurs affinités, et par certaines émanations et répulsions. Il appelle la première *esprit céleste* ou *Dieu*, la seconde, *esprit du soleil*, et la troisième, *esprit de la terre*.

Quant au corps ou à la matière, l'auteur ne sait où la trouver. Cette terre que vous dites inanimée, dit-il, a soin de tourner autour du soleil, pour baigner tour à tour ses deux pôles dans la lumière et la chaleur de cet astre ; elle roule sur elle-même pour ne pas soutenir toujours sur la même face la foudre des rayons solaires. Cette pierre, que vous appelez brute, vous résiste, si vous voulez en séparer les parties ; les molécules se sont choisies et disposées, et vous présentent les phénomènes que vous appelez affinités, cristallisation ; elles exercent des répulsions, sous le nom d'élasticité, de calorique, d'odeur, de couleur, etc... Cet ensemble d'action compose la vie minérale ; c'est l'esprit de la terre qui agit ici. Les spiritualistes ont donc tort, selon l'auteur, de parler de quelque chose d'inorganique, d'inanimé.

La vie végétale répugne de même à l'idée de corps brut. La plante, par ses feuilles, s'approprie les émanations du soleil, les fait descendre jusqu'à ses racines, où elle les mêle aux sucs de la terre, et les fait remonter en fleurs, en fruits et en bourgeons. Chaque portion de la tige, chaque fibre de l'écorce sait comment elle doit agir dans l'œuvre de la circulation, de la floraison et de la fructification. Chaque partie est donc un esprit particulier, soumis toutefois à l'esprit général qui fait l'ensemble de la plante. Il y a ici alliance de l'esprit de la terre et de l'esprit du soleil.

C'est d'une manière plus manifeste encore que la vie animale accuse le concours de ces deux esprits. La chaleur, l'électricité, et même les gaz qui composent l'atmosphère sont, d'après M. de Montlosier, des émanations de la terre et du soleil. L'animal absorbe une partie de ces produits, et il consomme des végétaux et des animaux qui en ont été nourris. Chacun de nos muscles sait quant et comment il doit agir pour triturer les alimens ; les glandes de la bouche savent qu'elles doivent verser des sucs pour faciliter ce travail ; l'estomac, les intestins, le foie, les poumons, le cœur, les artères et les veines connaissent le rôle qu'elles ont à jouer, et le remplissent quand il en est tems. Tous ces *esprits* épars se subordon-

nent à l'esprit général, qu'on appelle le corps humain, comme tous les esprits de la plante à l'âme végétale, comme toutes les forces terrestres à l'esprit de la terre, comme la terre elle-même à l'esprit du soleil, et celui-ci à l'esprit du ciel ou à Dieu.

Indépendamment de la vie animale individuelle, M. de Montlosier reconnaît une vie animale collective. Une ruche d'abeilles, un camp de fourmis ne sont pour lui que de grands animaux, dont les divers organes ne sont pas couverts d'un tissu, et peuvent s'écarter un peu plus les uns des autres qu'on ne le voit chez les animaux individuels. Les neutres, chez les abeilles, sont des estomacs vagabonds, et les reines sont les parties génitales de la ruche. Tous ces petits êtres n'ont qu'une vie de relation, et il leur est aussi impossible qu'aux parties de notre cœur de se séparer sans mourir. Aussi, quoiqu'ils soient des *esprits* particuliers, ils obéissent à un *esprit commun*, qu'on peut appeler l'esprit de la ruche, comme chez nous, chaque muscle, chaque artère, chaque valvule se soumet à l'esprit général, qui est l'esprit de ce qu'on appelle notre corps.

Tels sont les degrés par lesquels l'auteur a cru devoir arriver à la *vie humaine*. Il est, continue-t-il, un animal chez lequel l'esprit indispensable aux fonctions de l'animalité engendre une sorte de superflu, qui produit ce qu'on nomme les opérations intellectuelles, telles que la mémoire, la pensée, la volonté. L'auteur donne à ce produit le nom d'*esprit surabondant*; et il réserve à l'esprit d'animalité le nom d'*esprit nécessaire*, nom qu'il étend à l'esprit de la vie végétale, à l'esprit minéral, à l'esprit terrestre, à l'esprit solaire, et à l'esprit céleste. *L'esprit nécessaire* est, parce qu'il a dû être; il y a un soleil, une terre, des végétaux, etc..., parce qu'il ne pouvait pas ne pas y en avoir. Du reste, il agit d'une manière infailible: jamais le soleil n'oublie d'émettre ses rayons, jamais la terre ne se trompe de route; jamais le minéral ne change sa cristallisation, jamais la plante ne met ses fleurs à la place de ses racines, jamais l'estomac ne secrète de larmes, ni l'œil de liqueur propre à la digestion. Mais *l'esprit surabondant* tatonne, oublie, calcule, et s'égare. Il reste quelquefois absorbé dans *l'esprit animal*, comme pendant le *sommeil*, et pendant la *folie*. Quelquefois aussi, il veut soumettre *l'esprit nécessaire*: il le combat par l'abstinence, ou il s'en sépare violemment; c'est ce qui produit la *vie décote* et le *suicide*.

*L'esprit surabondant*, ou l'esprit des fonctions intellectuelles, est le seul qui s'occupe de l'esprit céleste et de la vie à venir:

il est religieux ; l'esprit nécessaire est athée. Cependant, le premier cherche aussi le bonheur ici-bas.

M. de Montlosier compte trois élémens de bonheur : 1° faire sa volonté ; 2° être avec un autre ; 3° être d'accord. Liberté, amour et ordre, tel est le bonheur de l'individu. De même qu'il y a, aux yeux de l'auteur, des animaux individuels et des animaux collectifs, la vie humaine se présente aussi soit comme individuelle, soit comme collective ; sous ce dernier aspect c'est ce qu'on appelle l'état ou la société. Les conditions de bonheur, pour un peuple et pour les peuples entre eux, sont les mêmes que pour l'individu. Le soin des publicistes doit être, en conséquence, d'établir, dans les rapports de gouvernans à gouvernés, et de peuple à peuple, liberté, amour et alliance.

Tel est le singulier système imaginé par M. de Montlosier. Il y a sans doute plus d'une objection sérieuse à élever contre ces fictions platoniciennes. Il ne faudrait cependant pas se contenter de l'idée qu'on en peut prendre dans cette aride analyse. Nous engageons les hommes chez qui la science n'a pas desséché l'imagination, à lire l'ouvrage même. Malgré la bizarrerie du langage, ils trouveront, à plus d'un endroit, sous les grâces du génie poétique, cet esprit de généralisation qui, dans les sciences, produit les découvertes et les vues philosophiques.

Adolphe GARNIER.

173. — *Rapport fait au nom du Bureau de charité du 11<sup>e</sup> arrondissement, dans l'Assemblée générale du 17 mai 1850, par M. DE GÉRANDO, l'un des administrateurs.* Paris, 1850. In-8°.

174. — *Société des établissemens charitables ; réglemens et discours des président et secrétaire-provisaires.* Paris, 1850; Treuttel et Wurtz. In-8°.

C'est une belle et généreuse idée que celle qui a fait naître, de nos jours, ces nombreuses sociétés charitables que nous remarquons aujourd'hui de tous côtés sur le sol de la France, et particulièrement dans sa capitale. Au milieu des désordres et des crimes dont nos cités sont le théâtre, et dont la misère est bien souvent le motif ou tout au moins le prétexte, il est consolant pour l'ami de l'humanité de voir ces associations bienfaisantes fournir à l'indigence estimable des secours et du travail. Ce n'est en effet qu'à cette double condition que la charité est réellement une vertu, et il a fallu beaucoup de tems et une fâcheuse expérience pour comprendre tout ce que peut faire de mal une charité aveugle, qui n'a pour résultat que d'épuiser stérilement les ressources de la bienfaisance et d'encourager une honteuse mendicité.

La plupart de ces précieuses institutions datent, comme nous l'avons dit, de notre tems. Toutefois, comme il faut être juste envers les époques de même qu'envers les individus, nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que, quelques années avant la révolution de 1789, il existait dans la paroisse de Saint-Sulpice une administration des pauvres qui publiait chaque année le compte de ses travaux. M. de Gérando, dont on est sûr de rencontrer le nom partout où il y a du bien à faire, a donné, dans le rapport indiqué ci-dessus, des détails très-intéressans sur cette société, et sur l'ordre parfait qui régnait dans ses opérations, qui, à ce qu'il assure, pourraient encore servir de modèle aujourd'hui. Déjà on avait eu l'heureuse idée d'établir des ateliers pour les indigens valides. L'administration avait quatre maisons de ce genre, où étaient occupés près de 800 enfans des deux sexes. Ces établissemens, loin de coûter, étaient productifs, et les enfans pouvaient rapporter à leurs parens, toutes leurs dépenses prélevées, une petite somme qui s'élevait jusqu'à 12 francs par mois. Enfin, d'autres sommes étaient employées en achats d'outils, en secours distribués à des familles laborieuses, frappées par des malheurs inattendus, et en loyers, dont on ne payait jamais que le quart, pour contraindre le pauvre à s'aider aussi lui-même. On ne s'étonnera pas, d'après ces détails, que l'administration des pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice ait été citée, alors, comme le meilleur modèle qui existât en France pour la distribution des secours à domicile.

A la suite de cette notice se trouve le compte rendu des secours donnés aux indigens du 11<sup>e</sup> arrondissement, pendant l'année 1829. On y voit que cet arrondissement, qui comprend pourtant des quartiers où règne une certaine aisance, compte 1 pauvre sur 12 individus, ce qui excède l'évaluation faite pour la capitale en masse, qui n'est que de 1 sur 15. Les 2<sup>me</sup>, 5<sup>me</sup> et 10<sup>me</sup> arrondissemens sont beaucoup mieux partagés, puisqu'ils ne comptent que 1 sur 24, 22 et 20 environ.

Pendant l'année 1829, le bureau a secouru 5,009 indigens. Les recettes avaient été de 109,655 fr. 65 c. ; les dépenses, partagées en trois branches (secours en nature, en argent et à domicile), montent à 101,900 fr. 55 c., d'où résulte, malgré des circonstances défavorables, et surtout l'extrême cherté du pain et le froid excessif de l'hiver dernier, un restant en caisse, au 1<sup>er</sup> janvier 1830, de 7,155 fr. 50 c.

Nous ne dirons qu'un mot de la seconde brochure annoncée ci-dessus. Elle contient plusieurs pièces relatives à la fondation d'une société nouvelle, dite des *Établissemens charitables*,

qui a pour objet, suivant les expressions de M. de Gérando, son secrétaire, de former les archives ou les annales de la charité; d'établir un centre de correspondance pour les institutions philanthropiques; d'examiner et de préparer les améliorations que peut recevoir le système des secours publics. La liste des membres déjà admis présente une foule de noms honorables, qu'on est habitué à retrouver dans toutes les associations utiles, et qui sont du plus heureux augure pour l'avenir de celle-ci.

Y. Z.

175. — *Premier rapport de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestans de France.* Paris, 1829-1850. In-8° de 52 pages.

Ce rapport offre d'abord l'ordonnance d'institution et le règlement de cette honorable et utile Société. Ces pièces sont suivies du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité du 24 avril 1850, présidé par M. le comte de JAUCOURT. C'est M. Édouard LAFOND DE LADÉBAT qui s'est chargé de rendre compte des premiers travaux de la Société. Mais son existence très-récente ne lui a permis que de faire pressentir l'heureuse influence qu'elle est appelée à exercer un jour. Du reste, le discours de M. de Ladébat, rempli de détails intéressans sur les écoles protestantes de Paris et des départemens, a été entendu avec plaisir. Cette lecture a été suivie de diverses propositions relatives à l'amélioration de l'instruction primaire. Le rapport se termine par la liste des souscripteurs, au nombre de 181, et dont les cotisations respectives s'étaient élevées, le 50 avril dernier, à la somme de 5,565 fr. A.

176. — *Questions sur la Peine de mort*, par le baron MASSIAS. Paris, 1850; Firmin Didot frères, rue Jacob, n° 24. In-8° de 50 pages; prix, 1 fr. 50 c.

Ce nouvel écrit de M. Massias traite d'une des plus hautes et des plus intéressantes questions qui puissent être agitées au sein de la société actuelle. Soulevée il y a près d'un siècle, elle n'a depuis cessé d'appeler l'attention des publicistes, et elle les a souvent partagés. Je ne crois pas que *les questions* posées et résolues par M. Massias soient destinées à terminer ce grand débat. La première qu'examine l'auteur est celle-ci : *La société a-t-elle le droit de punir de mort?* M. Massias, remontant aux principes qu'il a établis dans ses écrits philosophiques, décide que la société a le droit de décerner la peine de mort, quand c'est pour elle un *besoin conforme à l'ordre*, et il expose ensuite comment, à son avis, la peine de mort est réellement en quelques cas, pour la société, un *besoin conforme à l'ordre*. Il défend au surplus cette thèse par des argumens souvent

reproduits, et qui ne m'ont pas convaincu, je l'avoue, après les réfutations multipliées qui en ont été faites dans ces derniers tems, notamment par M. Charles LUCAS, dont les travaux ont tant avancé cette grande controverse. M. Massias examine ensuite dans *quelles limites doit être restreint le droit de condamnation à mort*, et il veut que l'application de cette peine n'ait lieu qu'en cas de meurtre commis *sciemment, méchamment et volontairement*. Il semblerait, après une solution semblable, que cette question, *si la peine de mort peut être appliquée aux délits politiques*, ne devrait même pas être posée par l'auteur. Il s'en occupe aussi néanmoins, et semble même être d'avis qu'il est des cas où un homme d'État est bien plus coupable qu'un malfaiteur, c'est-à-dire où sa vie doit être également sacrifiée au *besoin conforme à l'ordre*. Enfin, M. Massias en vient au point qui semble être le but de son écrit; il se demande si *les ex-ministres, coupables des ordonnances du 25 juillet, sont passibles de la peine de mort*. Sans se prononcer positivement sur la culpabilité, il les recommande à la clémence d'un peuple généreux qui s'est montré assez grand dans la conquête de ses droits, pour n'avoir que faire de quelques gouttes de sang après la victoire. Après tout ce qui précédait, je ne m'attendais guère, je dois l'avouer, à une telle conclusion; il est fort probable que bien des lecteurs éprouveront la même surprise, et qu'on ne comprendra guère comment, pour calmer les esprits, amener la nation à ne point user de rigueur en cette grande circonstance, M. Massias a cru devoir s'attacher d'abord à justifier toutes les idées vulgaires relativement à la peine de mort. P. A. D....

177. — \* *Histoire des Conquêtes des Normands, en Italie, en Sicile et en Grèce*, accompagnée d'un atlas in-4°; par E. GAUTIER D'ARC. *Première époque*: 1016-1085. Paris, 1850; L. De Bure, rue de Bussy, n° 50. In-8°, avec un Atlas in-4°; prix, 12 fr. Le second volume va paraître, et coûtera 7 fr. 50 c.

Nous consacrerons une analyse à ce travail intéressant, dans un de nos plus prochains cahiers.

178. — \* *Histoire de Frédéric-le-Grand*, par M. Camille PAGANEL. Paris, 1850; A. Desauge, rue Jacob, n° 5. 2 vol. in-8°; prix, 15 fr.

Entre le grand nombre d'ouvrages publiés sur ce roi de Prusse, littérateur, philosophe et guerrier, qu'on pourrait appeler le Jullien des tems modernes, on doit distinguer celui que nous venons signaler. Nous en eussions fait le sujet d'un article étendu, si M. Paganel n'eût mis son livre au jour à l'époque même où le parjure royal délivrait la France de cette prétendue légitimité essentiellement conspiratrice, puisqu'il

est dans son essence de méconnaître et de traiter en rivale rebelle la véritable souveraineté. Des événemens immenses ont absorbé l'attention, et durant deux mois ne lui ont guère laissé la possibilité de se reposer sur les objets qui n'étaient pas d'intérêt public. Par la force des choses, les sciences et les arts sont devenus d'une considération secondaire. Quel est le lecteur qui se fût arrêté à l'analyse d'un livre, lorsqu'il était question de conquérir la liberté, ou d'en régulariser la conquête ? Maintenant tout rentre peu à peu dans l'ordre habituel, et l'on peut revenir à ses travaux. Nous allons donc reprendre les lectures que la révolution avait interrompues. L'ouvrage de M. Paganel paraît avoir le premier des droits à notre attention, parce qu'il est sans contredit le meilleur dans son genre; nous le trouvons rempli de faits pressés et exposés dans un ordre admirable; l'intérêt y est soutenu; le style y est ce qu'il doit être, quand un grand monarque, vraiment digne du trône, fait le sujet du tableau, c'est-à-dire qu'il est noble, pur, franc et simple. On voit que l'auteur a long-tems travaillé sa composition; il s'est principalement occupé d'en resserrer le contenu; il doit avoir fait de grandes recherches pour réunir ses matériaux; mais il a sacrifié ceux qui n'étaient pas indispensables; il n'a dit que ce qu'il fallait, et en même tems tout ce qu'il était nécessaire de dire. Nous nous bornerons, pour le moment, à l'annoncer, en attendant que nous puissions en offrir une analyse étendue. Nous nous occuperons de ce livre avec d'autant plus de plaisir, qu'ayant aussi fait la guerre sur le terrain où le héros de M. Paganel s'est acquis une gloire immortelle, et qu'ayant étudié sur les lieux les opérations qui placèrent Frédéric en tête des maîtres de l'art, nous sommes pénétrés d'une respectueuse admiration pour l'homme prodigieux dont l'ombre puissante semblait encore habiter Sans-Souci, quand les suites de la victoire d'Iéna nous y transportèrent.

BORY DE SAINT-VINCENT.

179. — *Bataille de Paris, en juillet 1850*, par le lieutenant-général d'artillerie ALLIX. Paris, 1850; Corréard jeune. In-8° de 40 pages, avec un plan d'une partie du champ de bataille; prix, 1 fr.

Dans cette brochure, la politique tient plus de place que les faits et les considérations militaires. M. le général Allix commence par exposer la cause éloignée de la révolution de juillet; il passe ensuite à la cause immédiate, et rappelle une pétition qu'il adressa, en 1826, au roi Charles X, à ses ministres, et aux deux chambres. Il n'épargnait pas alors les vérités à

des gens peu disposés à les écouter, et il les reproduit aujourd'hui, plus dures qu'elles n'avaient paru jusqu'au dénoûment du long et pénible drame si improprement nommé *Restauration*.

« Les ordonnances du 25 juillet étaient à peine publiées, que la bataille s'engagea entre la contre-révolution et ses adversaires. Il m'est impossible de décrire en entier le champ de bataille où elle a été livrée, il faudrait décrire tout Paris, et indiquer l'emplacement de toutes les barricades qui furent élevées, en une seule nuit, dans toutes les rues et à tous les carrefours; ce serait un travail immense : je dois me borner à décrire une partie très-petite, sans doute, de ce vaste champ de bataille, et du plus vaste que je connaisse... » Après avoir exposé les moyens défensifs, M. le général Allix suit la marche des troupes de Charles X., et note les fautes commises par Marmont. « La plus grande, dit-il, fut de n'avoir pas assuré la subsistance de ses troupes. La défense sentit très-bien le parti qu'elle pouvait tirer de cette faute, et le premier de ses actes fut de s'emparer de tous les magasins de vivres et de fourrages établis dans Paris pour la nourriture de la garnison. »

Des considérations politiques viennent suspendre le récit de la bataille et les observations militaires. Le général suit, dans ses écrits, la méthode de Montaigne, ou plus exactement, il use de la même liberté, cause familièrement avec son lecteur, et lui communique toutes ses pensées à mesure qu'elles se présentent. On lit, dans cet article, une multitude d'anecdotes, dignes non-seulement d'être insérées dans des mémoires historiques, mais de passer dans l'histoire même, pour terminer les portraits des hommes qui exercèrent la plus forte influence sur les événemens et sur les nations. Enfin, le récit de la bataille continue : l'esprit et les dispositions des habitans de Paris reçoivent les éloges qui ont retenti dans toute l'Europe. « Tous les intérêts individuels furent méconnus, oubliés. Le recueil des belles actions sera immense, et elles ne seront pas toutes recueillies. » Parmi les faits rapportés, il en est un sur lequel les opinions seront partagées, et qui provoque une discussion.

« C'étaient des Suisses qui défendaient le Louvre lorsque la défense eut pris l'offensive. Tous les Suisses qui tombèrent dans les mains des vainqueurs étaient, morts ou vifs, jetés dans la Seine, près le Pont-des-Arts; et la défense disait que c'était des estaffettes qu'elle expédiait pour Saint-Coud. C'était, en d'autres termes, dire aux Suisses de ne plus y revenir. Ils avaient oublié le 10 août; ils n'oublieront pas sans doute le 29 juillet. »

La pensée du général Allix n'est pas suffisamment développée; l'honneur des combattans parisiens exige qu'on éloigne d'eux jusqu'au soupçon d'une cruauté sans but, et qui, au premier coup d'œil, semble tout-à-fait inexcusable. Examinons la conduite des Suisses dans cette grande crise politique; voyons si ce qu'ils ont fait était leur devoir. S'ils étaient à la solde de Charles X, et non de la France, ils ne pouvaient inspirer aux Français qu'une forte aversion, et la morale la plus sévère ne blâmera point cette antipathie; les peuples ne peuvent s'accoutumer à n'être comptés pour rien dans les affaires qui les concernent, et dont ils paient tous les frais. Si la France n'était pas étrangère aux capitulations avec les Suisses, les régimens de cette nation ne devaient nullement se mêler de nos affaires domestiques; une nation s'offense avec raison lorsque des étrangers, qu'elle n'a pas chargés du soin de la rappeler à ses devoirs, viennent, les armes à la main, faire des remontrances, et commander au nom des lois, dont ils ne peuvent être les organes. Les officiers suisses n'ont point senti l'inconvenance, l'illégitimité de leur conduite; on ne peut les excuser d'aucune manière, car après tout ils ne sont pas dispensés de raisonner. Qu'ils n'allèguent point l'esprit militaire, la discipline, la foi du serment; rien de tout cela n'est applicable aux circonstances du mois de juillet. Ces officiers n'ignoraient point combien la présence d'étrangers en armes au milieu de la France était odieuse aux Français, et, en les menant au combat, ils devaient s'attendre à l'effet de ces animosités invétérées. L'exaspération des Parisiens, portée au plus haut degré, et dans une affaire décisive telle que l'attaque du Louvre, ne pouvait être contenue par aucune considération: on ne faisait pas plus de quartier aux Suisses qu'aux gendarmes qui, depuis seize ans, étaient, dit M. le général Allix, *les exécuteurs des hautes-œuvres de la contre-revolution*. Dans les affaires de juillet, ce ne sont pas les Parisiens qui méritent d'être blâmés par rapport à leur conduite envers les Suisses, mais les officiers de cette nation, qui ont joint leurs soldats à ceux que le crime dirigeait contre nous. On s'est montré généreux envers les soldats français que les passions politiques avaient peut-être égarés; mais les étrangers, que ces passions n'excitaient point, étaient sans excuse; on les a traités, non comme ennemis, mais comme des assassins pris en des circonstances qui les mettaient hors de la loi.

Les événemens de juillet feront probablement sentir aux Cantons suisses qu'il n'est plus tems de fournir des soldats aux États qui leur en demandent, et qu'il faut employer d'une

autre manière l'excédant de leur population. Ils ont déjà fait quelques essais de colonies lointaines ; mais ce n'était encore que des essais, on n'avait pu tout prévoir ; on n'a, sans doute, pas obtenu tout le succès que l'expérience aurait assuré si l'on avait mis ses leçons à profit. Si l'on revient à ces projets avec plus de données, en choisissant des contrées plus convenables, et en procédant avec une sage lenteur, on parviendra certainement à créer de nouvelles Helvéties, dignes en tout de leur mère commune. Vent-on s'établir dans d'autres Alpes ? l'Ancien-Monde offrirait des régions caucasiennes, mais il faut les conquérir : l'Amérique présente ses *montagnes rocheuses*, la protection d'une république puissante et affermie, un climat salubre, de belles forêts, un sol fertile ; mais là, presque plus de relations avec le monde civilisé, et encore moins avec l'Europe, avec cette patrie si chère, et d'autant plus désirée, qu'on a moins d'espérance de la revoir. Les montagnards consentent-ils à vivre dans les plaines en s'exposant aux dangers d'un climat nouveau, d'une température inaccoutumée, etc. ? Ils se rapprocheront des autres humains, mais c'est encore le Nouveau-Monde qui vient leur proposer son territoire. L'immense vallée du Mississipi s'enorgueillirait de compter une Suisse nouvelle au nombre de ses divisions territoriales. L'ancien continent ne se prête pas de même à la formation de colonies nouvelles ; de quelque côté que l'on dirige ses regards, on ne voit que des populations hostiles, ou des gouvernemens dont les habitudes républicaines ne s'accoutument point. Mais, avant que la Suisse ait envoyé aux États-Unis d'Amérique tous les colons qu'elle peut lui fournir, d'autres ressources ne lui manqueront point, et elle ne sera pas dans la nécessité de renouveler ses fournitures de soldats aux monarchies de l'Europe, s'il en était encore quelques-unes qui voulussent en faire la demande.

Revenons à la *Bataille de Paris*, et aux anecdotes racontées par M. le général Allix. Après avoir fait remarquer qu'aucun des serviteurs si zélés de la famille des Bourbons, aucun des partisans dévoués du ministère Polignac ne prit les armes dans les mémorables journées de juillet, il rapporte le fait suivant : « Il m'a été raconté que Charles X, alors comte d'Artois, envoyé à Lyon lors du retour de l'île d'Elbe, disait à ses courtisans, en présence du général Albert, ai-le-de-camp de M. le duc d'Orléans : Notre victoire ne sera point douteuse ; dix mille gentils-hommes ont pris les armes : à quoi le général Albert répondit que dix mille paysans comme lui valaient beaucoup mieux ; en effet, en 1815 comme en 1850, pas un

seul de ces prétendus braves ne se montra pour défendre leur idole. Ils ne se sont jamais montrés qu'au trésor, qui était bien leur véritable et seule divinité, et c'est bien certainement la seule qu'ils regrettent. »

Autre anecdote. « Le 18 mars 1815, dans sa première entrevue avec Napoléon, le maréchal Ney lui demandait, *moi présent* : Qui a pu vous déterminer à former une entreprise où vous deviez cent fois périr ? La lecture du *Moniteur*, répondit-il : j'ai vu que les actes du gouvernement des Bourbons étaient en opposition avec les intérêts de la France, et j'ai jugé que la France était à moi ; je suis venu. » F.

180. — *Du Passé, du Présent et l'Avenir*, par Michel BERR (de Turique). Paris, 1850; Delaunay. In-8° de 50 pages; prix, 1 fr.

181. — *Népomucène L. Lemercier, à ses concitoyens, sur la grande semaine*. Paris, 1850; librairie des étrangers, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 55, et rue de la Paix, n° 11; Delaunay, Levavasseur, au Palais-Royal, etc. In-8° de 48 pages; prix, 1 fr. 50 c.

La brochure de M. Michel Berr n'est déjà plus précisément de circonstance : composée avant la promulgation de la nouvelle Charte et l'élévation au trône du duc d'Orléans, elle semble aujourd'hui antique et surannée, tant les évènements se sont précipités avec vitesse. Rempli d'intentions excellentes et d'honorables vœux, ce travail est d'ailleurs peu fécond en idées utiles : c'est l'œuvre d'un bon citoyen, mais non d'un homme politique.

L'écrit de M. Lemercier est d'une toute autre importance. « La chute de l'ancienne monarchie française, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dit M. Lemercier, fut une grande révolution. Quiconque put en être témoin, et sut juger les causes de cette inévitable catastrophe, ne considérera pas les importans évènements de juillet dernier comme une révolution nouvelle, mais comme la continuation de celle qui éclata dans l'année 1789, et dont un concours de circonstances fortuites a retardé l'accomplissement. Parmi les nombreuses variations des choses, des gouvernemens et des systèmes, le principe virtuellement révolutionnaire qui meut la population en masse, n'a pas cessé d'agir progressivement. Traversé par mille obstacles, il a marché dans le même sens avec constance ; il marche encore. C'est erreur ou folie de présumer qu'aucune puissance répressive le puisse arrêter ou détourner de son but à jamais. Ce principe est le produit d'une cause morale, et sa force, ainsi que

toute force matérielle dans la nature, a son impulsion motrice et ses effets universels que rien ne peut anéantir, etc. »

Cette idée si juste et si rationnelle, M. Lemercier la suit dans toutes ses conséquences. Il nous montre le principe révolutionnaire renversant la Bastille, et terrassant l'Europe, à la fin du siècle dernier, se ralliant à Bonaparte par dégoût de l'anarchie, puis aux Bourbons, par dégoût du despotisme; chassant enfin au-delà de la mer cette dynastie parjure, lorsqu'elle veut remplacer un joug caché sous des lauriers, par un gouvernement d'antichambre et de sacristie. Puis, allant du passé à l'avenir. M. Lemercier offre au pouvoir nouveau de sages conseils qu'il n'a guère suivis. Il l'exhorte à rompre pour jamais avec les *voltigeurs* de tous les anciens régimes, avec ceux de l'empire comme avec ceux de la restauration, et lui fait voir son appui naturel dans cette jeunesse à la fois courageuse et intelligente, également habile à défendre la liberté par la plume et par l'épée.

Ces avis de M. Lemercier et de tant d'autres dévoués citoyens n'ont guère été suivis; il leur reste le mérite de les avoir donnés: il reste encore à M. Lemercier un autre et plus brillant titre de gloire. Le jeudi, 29 juillet, à onze heures du matin, au moment où le sang des patriotes coulait à la caserne de Babyloue, au Louvre, aux Tuileries, au Palais-Royal, M. Lemercier accepta les fonctions périlleuses de président de la Commission insurrectionnelle du 11<sup>e</sup> arrondissement, et continua de les exercer pendant tout le tems du danger. Nous qui l'avons vu calme et ferme dans ces jours de crise, nous ne pouvons terminer cet article sans rendre ce faible hommage à l'un de nos plus vertueux et de nos plus illustres citoyens.

A. D.

182. — *Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français*: Précis historique, par M. A. CHATEAUNEUF. Paris, 1850: les marchands de nouveautés. In-8<sup>e</sup> de vii-57 pages; prix, 1 fr. 25 cent.

Un changement de règne fut toujours une bonne fortune pour les biographes. Mais, c'est un grand peuple qui appelle un prince à l'honneur de le gouverner; il suffit presque de raconter cet avènement extraordinaire: les peuples ont pu si rarement élire eux-mêmes leurs chefs! Que si ce prince n'a pris aucune part aux évènements qui ont amené la vacance du trône, il a donc conquis tant de popularité par la pratique de toutes les vertus civiques; et cette unanimité d'une nation toute entière dans son choix explique assez quelle a été la vie du nouveau souverain. Cependant les contemporains cherchent dans le passé des gages pour l'avenir: ils observent incessamment le

monarque, pour qu'il reste inaccessible aux séductions et aux excès du pouvoir suprême ; et la postérité surtout voudra juger le roi par le prince.

M. Châteauneuf, auteur de l'histoire estimée des grands capitaines de la révolution, a publié ce précis historique, peu après ces journées terribles dont le duc d'Orléans, par son acceptation de la couronne, a assuré la gloire et les bienfaits. La critique ne peut pas être sévère pour un livre fait aussi rapidement ; d'ailleurs, l'auteur, véridique et instruit, s'est préservé de l'adulation. Il nous montre Louis-Philippe d'Orléans, né à Paris, le 6 octobre 1773, déjà commandant une division à Valmy, où 22,000 Français, soldats presque improvisés, mettent en fuite 70,000 Allemands. A Jemmapes, le duc de Chartres, vainqueur aussi à l'affaire de Boussut, rallie des régimens, et s'élance à la tête des grenadiers, vers les hauteurs que défendent 30,000 Autrichiens et 200 canons. Nervinden et Tirlemont sont en outre témoins de sa valeur : déjà de la gloire et le plus ardent patriotisme ! Mais le général de vingt ans est prince royal ; et il expiera par l'exil, dans une vie errante et malheureuse, sa naissance et ses talens militaires. Perdu pour la cause nationale, il devient, sous le nom de M. Corby, régent d'histoire et de mathématiques au collège de Reichenau. De la Suisse, ce prince va visiter le Danemark, la Norvège, la Laponie, jusqu'au cap Nord, à 18 degrés du pôle : il parcourt la Finlande, la Suède, et revient à Hambourg, en 1796, « presque sans avenir, mais persistant dans son refus d'entrer dans les camps des étrangers ; et le Directoire négocie secrètement son expulsion de l'Europe. »

Charles X et sa famille n'ont rien appris dans les révolutions, ni par les voyages : trois générations de princes, tombées ensemble du trône de France, viennent d'être transportés de Cherbourg à Portsmouth, et à l'aspect du pavillon étoilé, flottant sur le *Great-Britain*, le roi déchu disait au commandant de l'expédition, M. Dumout-d'Urville : « Ah ! si mon frère n'eût pas favorisé l'indépendance de l'Amérique du nord !. Il a causé la perte de notre dynastie : tous les malheurs de la France proviennent de là. » Jamais voyages, au contraire, n'ont été mieux réglés pour l'instruction des princes, que ceux qu'une suite de circonstances déplorables fit entreprendre au duc d'Orléans. Il a vu l'Allemagne, les États du nord de l'Europe, il résida quelque tems en Angleterre, et, traversant l'Océan, il visita presque tous les États de l'Union : c'est lorsqu'il vient d'étudier les institutions et l'industrie des deux nations les plus libres du monde, qu'il est appelé en Sicile. Là, le bonheur enfin lui

sourit. Il épouse la princesse Amélie, qui « devait à un naturel heureux, secondé de l'éducation, une dignité sans orgueil, une vertu sans faste, et une bienfaisance sans ostentation. »

La France profitera sans doute d'une instruction si douloureusement acquise : le prince, bien avant de ceindre la couronne, a reçu la consécration de l'infortune pour lui et pour ses fils, qui ne pourront pas oublier, et les malheurs de leur famille, et de bien terribles exemples. Roi des Français ou duc d'Orléans, Louis-Philippe n'a rien à *murer* dans sa vie privée. M. Châteauneuf a retracé seulement sa vie politique, et même il termine son précis historique à la séance mémorable de la Chambre des pairs, en 1815, dans laquelle ce prince défendit, avec MM. de Broglie, Lanjuinais, etc., le trône et son droit sacré de clémence contre une majorité avide d'exils et de supplices. On regrette aussi que ce livre ne nous montre pas le protecteur éclairé des beaux-arts et de l'industrie, l'excellent père de famille, le propriétaire qui, prince au Palais-Royal, était à Neuilly un savant agronome, et l'ami des ouvriers.

Isidore LEBRUN.

185. — *Notices historiques sur S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, roi des Français, et sur le général Lafayette, commandant en chef les gardes nationales de France, extraites de la Biographie universelle et portative des contemporains, et précédées de quelques notes sur la nécessité de se rallier au duc d'Orléans; par V. DE BOISJOSLIN.* Paris, 1850; les éditeurs, rue de l'École-de-Médecine, n° 5. In-8° de 112 pages; prix, 75 cent., au profit des blessés.

On recherche maintenant tout ce qui peut contribuer à faire apprécier le caractère des deux citoyens illustres que les derniers évènements ont placés l'un sur le trône, auquel ses vertus promettent un éclat nouveau, l'autre à la tête de cette milice nationale dont il a jadis secondé si glorieusement la première organisation. Nous recommandons les deux Notices annoncées ci-dessus, et extraites d'un recueil dont nous avons eu déjà plus d'une fois l'occasion de louer l'exactitude et l'impartialité, à tous ceux qui désirent connaître par quelle suite d'évènements et de patriotiques dévoûmens Lafayette et Louis-Philippe ont acquis des droits à l'estime des Français.

#### Littérature.

184. — \**Bibliothèque latine-française : Collection des classiques latins, avec la traduction en regard, publiée par C. L. F. PANCROUCKE. Institution oratoire de Quintilien, traduction nou-*

velle, par C. V. OUIZILLE, chef de bureau au ministère de l'intérieur. T. II. Paris, 1850; C. L. F. Panckoucke. In-8°; prix, 7 fr. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XLVI, p. 756.)

La notice qui précède ce volume est à peu près extraite de Dodwell; mais cet extrait, dégagé des formes de la dissertation, est clair, précis et élégant; les considérations qui suivent sur la décadence des lettres, et sur les torts de Sénèque envers la vieille littérature de Rome, pourraient bien déplaire aux romantiques contempteurs de la nôtre; et, si Quintilien est venu ressusciter les bonnes doctrines chez les Romains, nous n'avons pas moins besoin d'y revenir. La lecture de son *Institution oratoire* aurait beaucoup de conversions à opérer; elle conviendrait surtout à ceux, *qui falsam sibi scientiæ persuasionem induerunt*; ce passage du premier livre a été fort bien rendu par M. Ouizille, dont la traduction est claire et fidèle. Il nous serait impossible, sans doute, d'entrer ici dans une discussion philologique du mérite qu'elle présente. Il vaut mieux instruire nos lecteurs des moyens dont il s'est servi pour en faire un bon travail. L'édition de Quintilien, qui fait partie de la collection de M. Lemaire, a été fort utile au traducteur, qui se plaît à le reconnaître, et qui a profité aussi des remarques de MM. Adry et Capperonnier; et, grâce à lui, on pourra lire avec fruit et avec plaisir cette *Institution oratoire*, que La Harpe qualifiait de *livre immortel*. La notice sur Quintilien est parfaitement écrite, elle est forte de choses et de style; nous en extrairons les faits suivans. L'auteur naquit à Calahorra, et suivit à Rome les leçons de célèbres orateurs, puis il accompagna Galba, que Néron avait désigné pour commander en Espagne. A l'avènement de Galba, il fut nommé professeur d'éloquence; après vingt ans d'exercice, il se retira; et il composait son *Institution oratoire*, quand Domitien le choisit pour présider à l'éducation de ses petits neveux; enfin, ce ne fut que sous Adrien, et dans un âge fort avancé, qu'il parvint au comble des honneurs et des richesses. Cela explique comment, sous Trajan, Pline s'adressait encore au *rhéteur plus riche en vertus qu'en ressources*. M. Ouizille cherche à absoudre son auteur du reproche d'avoir loué Domitien. Nul doute, dit-il, que l'éloge de cet empereur n'eût été imposé à tous les gens de lettres du tems par l'ombrageuse susceptibilité de ce tyran. La lecture de Quintilien a été fort recommandée par Rollin: elle doit plaire surtout aujourd'hui, *que l'éloquence a recouvré ses plus nobles prérogatives, et qu'elle est appelée à exercer une si haute influence sur notre avenir, aujourd'hui qu'elle est devenue le plus puissant moyen d'illustration personnelle, et qu'il*

importe tant de lui donner une direction sage et généreuse, digne en su des institutions qui nous régissent. Ces mots sont de M. Ouizille, et prouvent que, s'il est bon philologue et traducteur exact, il n'est pas moins bon Français.

185. — \* *Bibliothèque latine-française*, publiée par C. L. F. PANCKOUCKE. — *Comédies de Térence*, traduction revue par M. AMAR. T. II. Paris, 1850; C. L. F. Panckoucke. In-8°; prix; 7 fr.

M. LEMAIRE, dans son édition de Térence, avait, pour le texte, suivi celle de Porlet, publiée à Leipzig, en 1821. M. AMAR adopte ce même texte, et le place en regard de sa traduction; les notes appartiennent en grande partie à M<sup>me</sup> Dacier, qui, de la sorte, conserve encore sur le poète romain une partie de ses droits. Elle aura toujours, aux yeux des vrais amis des lettres anciennes, l'honneur incontestable de les avoir fait aimer par ses traductions; mais son style ne connaît aucune espèce de variété; elle prête indistinctement à tous les personnages d'une pièce le même ton, le même langage. On ne fera donc pas à M. Amar la question chagrine qu'il semble s'adresser: *Pourquoi traduire Térence après M<sup>me</sup> Dacier?* On lui demandera encore moins pourquoi il l'a traduit après l'abbé Lemonnier; bien que ce dernier se soit montré habile latiniste et écrivain correct, il a manqué de vie et de mouvement, et lui-même n'a eu d'autre but que de créer pour les jeunes enfans une lecture qui les délassât de la construction des phrases. En sorte qu'il n'a donné Térence qu'au collège, tandis qu'aujourd'hui cet auteur prend réellement sa place dans notre littérature. La traduction de M. Amar est d'une élégance soutenue, elle rend avec vérité la pensée et l'expression du comique romain. On lira avec bien du plaisir les précieuses réflexions dont il a semé sa préface, et surtout le parallèle établi entre Plaute et Térence; l'un, licencieux dans les choses comme dans les mots, l'autre préférant le sourire des gens de goût au gros rire de la populace. Et que l'on ne dise pas que, de l'un à l'autre, la civilisation romaine avait fait des progrès, que la littérature s'était épurée, que les spectateurs étaient devenus meilleurs juges, en devenant des connaisseurs plus éclairés. La naissance de Térence précéda de huit ans la mort de Plaute, et il n'y en avait que dix-huit que ce dernier avait cessé de vivre, quand *l'Andrienne* fut jouée pour la première fois. M. Amar transcrit ici quelques passages de M. Auger; ils expliquent à merveille cette dissonnance morale qu'on remarque entre les deux poètes. Térence, honoré de l'amitié de Furinus, de Lelius et de Scipion, parle toujours en homme de bonne compagnie, tandis que la position sociale et les relations habituelles

de Plaute lui avaient fait contracter une rudesse de langage, un dévergondage de style qui va souvent jusqu'à l'obscénité. Ce volume renferme l'*Andrienne* et l'*Eunuque*.

P. DE GOLBÉRY.

186. — \* *Œuvres complètes* de M. le vicomte de CHATEAUBRIAND, pair de France, membre de l'Académie française. T. XV et XVI : *Itinéraire de Paris à Jérusalem* : t. 1<sup>er</sup> et II. Paris, 1850; Fayolle, rue du Rempart-Saint-Honoré; Fournier jeune. 2 vol. in-12 de 550 pages chacun, avec des cartes; prix de chaque volume 5 fr. 50 c. pour les souscripteurs aux œuvres complètes; 4 fr. pour les non-souscripteurs. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XLVI, p. 460.)

M. DE FORTIA, auquel on doit cette belle édition des œuvres du premier écrivain, peut-être, de notre époque, continue à lui donner les soins éclairés et presque minutieux du bibliographe de bon goût et du savant érudit. Comme nous l'avons déjà fait observer, cette édition réunit, à l'agrément d'une impression correcte, l'avantage d'être la dernière et la plus complète; et, ce qu'aucune autre ne peut offrir, le mérite de notes fort curieuses ajoutées à la fin de chaque volume, par le laborieux éditeur. Nous remarquons, dans ceux-ci, une très-longue note sur l'*identité de l'île de Goze et de l'Ogygie d'Homère*.

187. — *Romances, ballades et légendes*, par M. BOUCHER DE PERTHES. Paris, 1850; Treuttel et Wurtz, rue de Bourbon, n° 17. In-18; prix, 5 fr.

La légende nous vient d'Allemagne, où *Bürger* l'a rendue populaire. Son théâtre est le moyen âge, sa mythologie le christianisme avec le cortège des fables nées des imaginations du Nord : telle l'a trouvée M. BOUCHER DE PERTHES; mais il la transforme avant de nous la rendre. Ses conceptions sont moins fantastiques, ses couleurs moins étranges, sa langue moins trivialement colorée. La chevalerie lui prête ses noms; le remords, le crime, la vengeance animent ses inventions; l'amour les domine toutes; innocent ou coupable, il en est le nœud. Le poète a-t-il été neuf dans ses idées? Je ne le crois pas. Elles rentrent souvent dans le cercle des imaginations connues. Voyons s'il les a rajeunies par la forme.

La forme la plus ordinaire de cette sorte de composition est le récit. Il en est une plus vive, qui tient le milieu entre le drame, auquel elle emprunte quelquefois son dialogue, et le récit, dont elle suit, par moment, la marche progressive. C'est celle où le poète saisit les points principaux de sa légende et les développe isolément, en y ramenant par allusion les circonstances secondaires. M. *Boucher de Perthes* paraît affec-

tionner cette dernière forme, et, selon nous, avec raison; et nos éloges seraient ici sans restriction, si les discours des personnages étaient entremêlés de récits placés dans la bouche du poète: chaque morceau de M. *Boucher de Perthes* n'est qu'une rapide élogie qui, placée sur les lèvres d'un personnage passionné, ne permet au poète que le développement d'une seule situation, et lui interdit souvent l'effet de contrastes.

Nous arrivons avec plaisir à l'examen du style, où nos éloges seront peu mêlés de critiques. Il est toujours simple, élégant, harmonieux, souvent vif, quelquefois énergique; et, si les couleurs en étaient plus fortes et plus animées, il ferait sans doute oublier ce qui manque au fond des idées de hardiesse et de nouveauté. Il serait facile de trouver dans ce recueil dix morceaux égaux en mérite à celui que je vais citer:

*Le Pauvre honteux.*

Il ne demande pas, mais, sur son front livide,  
Ah! ne lisez-vous pas ces mots affreux: j'ai faim!  
Il ne demande pas; il est fier et timide:  
Lui refuserez-vous, hélas! un peu de pain?

Hâtez-vous, le tems presse; une minute encore,  
Et peut être à vos pieds vous le verrez mourir.  
La faim, depuis trois jours le rongé, le dévore;  
Il ne demande pas, car il faudrait rougir.

Il fut soldat, dit-on; soldat il était brave,  
J'entendais autre-fois célébrer sa vertu.  
Oui, ce regard n'est pas le regard d'un esclave:  
Il a, n'en doutons pas, vaillamment combattu.

On dit qu'il fut frappé d'une injuste sentence.  
Quel était son forfait? un ancien souvenir.  
Courtisan du malheur, dédaignant la puissance,  
Son cœur était fidèle: ah! pourquoi l'en punir?

Toi, tu n'es pas heureux, tu n'es pas insensible;  
Nous connaissons aussi le tourment de la faim.  
Mon père, tu le sais, tu sais qu'il est horrible.  
Mais pour un jour encor n'avons-nous pas du pain?

Après ces vers, attendons avec confiance le nouveau recueil que le poète nous promet, sous le titre de *Chants armoricains*.

A. DE L.

188. — *A la jeune France*, ode, par M. *Victor Hugo*, insérée dans le *Globe* du 19 août.

189. — *Une Semaine de Paris*, messénienne, par M. *Casimir DELAVIGNE*. Paris, 1850; Alex. Mesnier. In-8°; prix, 1 fr. 50 c.

190. — *Le Triomphe national*, ode aux citoyens de Paris, par M. *Népomucène LEMERCIER*. Paris, 1850; Delaunay. In-4°; prix, 75 c.

191. — *Le Soleil de la Liberté*, par M. *Gustave DROUINEAU*, stances lues au Théâtre-Français, le 10 août. Paris, 1850; Timothée Dehay. In-8°; prix, 20 c.

192. — *La Victoire du Peuple*, nationale, par *Hyacinthe DE COMBEROUSSE*. Paris, 1850; Timothée Dehay. In-8°; prix, 75 cent.

193. — *Les Trois Jours*, par *Théodore VILLENAYE*. Paris, 1850; Timothée Dehay; Lassine. In-8°; prix, 60 c.

194. — *Les Trois Jours*, esquisses en vers, par M. *Louis V... DE BRIENON*. Auxerre, 1850. In-8°.

Si, dans la merveilleuse révolution qui vient de s'opérer sous nos yeux quelque chose a droit de nous surprendre, c'est la supériorité des masses sur les individus, de l'intelligence commune et populaire sur les calculs des doctes et des habiles. De même que, dans l'ordre politique, nous avons vu le peuple remporter en trois jours une victoire admirable, et les hommes d'État continuer maladroitement son œuvre; de même, dans l'ordre littéraire, quand tout autour de nous était dévouement, poésie, enthousiasme, l'art s'est montré froid, pâle et glacé, et l'imagination est restée fort au-dessous de la réalité. Les pièces de vers que nous annonçons en offrent le triste témoignage: et, à l'exception d'un petit nombre de traits heureux et de vers énergiques, elles n'ont qu'une valeur éphémère et de circonstance dont on ne tiendra guère compte dans l'avenir.

Nous ne citerons que pour mémoire la composition de M. *Louis V... DE BRIENON*: elle est faible et sans couleur, pleine d'allusions de mauvais goût aux souvenirs de l'ancienne Grèce; elle fait beaucoup plus d'honneur au patriotisme qu'au talent du poète. Nous en dirons à peu près autant de la *Nationale* de M. *DE COMBEROUSSE*, et des *Trois Jours* de M. *VILLENAYE*, quoiqu'elles renferment çà et là des vers assez bien faits; mais elles manquent d'originalité et d'élégance, et ne s'élèvent jamais au-dessus de la médiocrité. L'ode de M. *Gustave DROUINEAU* n'est pas sans quelque chaleur, et a d'ailleurs le mérite inappréciable d'être courte. La strophe suivante donnera une idée de son style, qui, généralement pur et correct, n'a guère droit à d'autres éloges:

Qu'avec rapidité le Français se réveille!

Oh! comme ils combattaient ces bourgeois qui, la veille,

Travaillaient à gagner le pain de leurs enfans !  
 Leur belle mort nous laissa triomphans....  
 Ne pleurons pas..... respect à leurs mânes sublimes !  
 Car un Dieu juste a reçu ces victimes  
 Dans le sein paternel de son éternité ;  
 Et frappant des vaincus les hordes consternées,  
 En couronnant nos fronts de gloire et de clarté,  
 Il combattait pour nous dans ces grandes journées,  
 Le soleil de la liberté.

Nous en venons maintenant aux trois compositions vraiment importantes de cette espèce de concours poétique, aux pièces de MM. LEMERCIER, Casimir DELAVIGNE et Victor HUGO. On a déjà cité dans ce recueil plusieurs stances de M. Lemer cier (voy. *ci-dessus*, p. 508.) On y retrouve les défauts habituels de sa manière : une versification rude et rocailleuse, de la recherche à côté des expressions les plus triviales, et de longues dissertations philosophiques qui détruisent l'effet général. Mais M. Lemer cier a du moins senti ce qu'il a chanté : un vif amour du pays, une haine violente pour ses oppresseurs respirent à chaque page, et l'énergie des sentimens fait pardonner la faiblesse du style. Ses vers ont le désordre du combat : on voit, qu'inspirés par l'enthousiasme de la victoire, ils ont été jetés sur le papier, entre la prise du Louvre et le voyage de Rambouillet : ce n'est pas le fruit des calculs du poète, mais le cri du citoyen.

A ce titre, et malgré de nombreuses imperfections, nous préférons l'ode de M. Lemer cier à la messénienne de M. Delavigne. Depuis le succès de Waterloo et de Jeanne d'Arc, tout se change en messénienne sous la plume de M. Delavigne, joie ou tristesse, victoire ou revers. Cette forme heureusement transportée des voyages d'Anacharsis dans le domaine de la poésie, l'auteur l'avait habilement appliquée à l'épique politique ; mais il l'a aussitôt usée, en l'imposant à toutes les idées qui venaient traverser son imagination. En général, M. Delavigne reproduit maintenant avec affectation les premières inspirations de sa muse, et paraît s'habituer à se copier lui-même, ce qui est encore plus dangereux que de copier les autres. Dans sa *Parisienne*, chanson médiocre, que les circonstances et une musique facile ont rendue populaire, il a tant bien que mal inséré les traits les plus saillans du *Passage du Mont-Saint-Bernard* : dans une *Semaine de Paris*, il a eu recours à ces dialogues patriotiques où se complaisait autrefois son talent, et qui firent en partie la fortune de *Parthénope*. Mais ce qui dans *Parthénope* était neuf et plein de vie est

commun et déplacé dans une semaine de Paris. D'ailleurs, ces épisodes perpétuels interrompent la narration, lui ôtent le caractère de grandeur et d'unité qu'elle devrait avoir, et lui donnent l'air d'un recueil d'Ana mis en vers, plutôt que d'une œuvre d'inspiration. L'inspiration en effet, l'enthousiasme est la sève du génie; voilà ce qui manque à la nouvelle messénienne, et ce que l'élégance de la versification ne peut compenser. Nous citerons une seule strophe, plus passionnée que les autres, et moins empreinte de cet amour de périphrase qui dépare les morceaux les plus distingués de la *Semaine de Paris*.

Vengeance! place au drapeau noir!  
 Passage, citoyens, place aux débris funèbres  
 Qui reçoivent dans les ténèbres,  
 Les sermens de leur désespoir.  
 Porté par leurs bras nus, le cadavre s'avance.  
 Vengeance! tout un peuple a répété vengeance!  
 Restes inanimés, vous serez satisfaits!  
 Le peuple vous l'a dit, et sa parole est sûre;  
 Ce n'est pas lui qui se parjure :  
 Il a tenu quinze ans les sermens qu'il a faits.

En résumé, la pièce de M. Delavigne n'est pas complètement digne de sa belle réputation; et, dans cette lutte, l'école classique, qu'il représente, a peut-être été vaincue par l'école romantique. M. Victor Hugo a chanté la révolution de 1850, dans une ode imparfaite, sans doute, entachée de négligences impardonnables, d'affectations nombreuses et de mauvais goût, mais où étincellent de sublimes beautés : vivement ému par le spectacle qui se déroulait sous ses yeux, il en a tracé le tableau, non pas avec le calme d'un narrateur officiel, mais avec l'âme d'un poète. Dans l'impossibilité d'insérer ici le passage où M. Victor Hugo fait ses adieux à la famille déchue, nous donnerons cette peinture de la bataille, où quelques taches ne détruisent point l'effet d'ensemble :

Alors tout se leva : l'homme, l'enfant, la femme,  
 Quiconque avait un bras, quiconque avait une âme;  
 Tout vint, tout accourut; et la ville à grand bruit  
 Sur les lourds bataillons se rua jour et nuit.  
 En vain boulets, obus, la balle et les mitrailles,  
 De la vieille cité déchiraient les entrailles;  
 Pavés et pans de mur, croulant sous mille efforts,  
 Aux portes des maisons amoncelaient les morts;  
 Les bouches des canons trouaient au loin la foule;  
 Elle se reformait comme une mer qui roule;  
 Et de son râle affreux ameutant les faubourgs,  
 Le tocsin haletant bondissait dans les tours!

Il est difficile d'exprimer en plus beaux vers l'enthousiasme qui poussait au combat Paris tout entier. Nous terminerons par une strophe où M. Hugo, s'adressant aux jeunes gens, *enfants des belliqueux lycées*, personnifie en ces termes l'aigle impériale :

Aigle qu'ils devaient suivre, aigle de notre armée  
 Dont la plume sanglante en cent lieux est semée,  
 Dont le tonnerre un soir s'éteignit dans les flots ;  
 Toi, qui les as couvés dans l'aire paternelle,  
 Regarde, et sois joyeuse, et crie, et bats de l'aile !  
 Mère, tes aiglons sont éclos !

Certes, ces enfans ont prouvé sous le feu qu'ils étaient braves et de bonne race. Malheureusement, ils n'ont guère plus de Carnot, de Hoche et de Napoléon pour les conduire, et Rouget-de-l'Île est bien vieux pour les chanter !

195. — *La Cour de Marie de Médicis*, Mémoires d'un cadet de Gascogne. 1615-1618. Paris, 1850 ; Al. Mesnier, place de la Bourse. In-8° de 300 pages ; prix, 6 fr.

Avant de parler des Mémoires d'un cadet de Gascogne, nous devons rendre justice à la bonne foi de l'éditeur, qui déclare au public ne pouvoir pas garantir l'authenticité de ce livre. Et au fait, il n'y avait pas besoin d'un long examen pour se convaincre que *la cour de Marie de Médicis* rentre dans la classe des compositions de fantaisie à propos d'une époque historique. C'est encore une imitation éloignée des romans de Walter Scott ; un jeune homme obscur, ignoré, que le hasard jette à travers de grands événemens, qui les observe, les juge, s'y mêle progressivement, et finit par devenir un acteur du premier ordre dans le drame politique de son tems. Mais depuis Francis Osbaldistone, Ivanhoë et le Mergy de M. Mérimée (chronique de 1572.) ces caractères sont bien usés en littérature : d'ailleurs, le cadre choisi par l'auteur de *la Cour de Marie de Médicis* est médiocrement heureux, et ne prête guère à des développemens attachans et passionnés : il comprend le tableau des petites intrigues qui troublèrent le royaume pendant la régence de Marie de Médicis, époque mesquine et presque insignifiante, perdue entre la mort de Henri IV et l'élévation du grand Richelieu. Un seul fait dans cette période offrait un beau et poétique sujet : mais l'auteur a tiré peu de parti de la mort du maréchal d'Ancre, et, toujours racontant sans jamais peindre, il n'a pas donné assez de vie aux anecdotes dont fourmille son ouvrage. Cependant, s'il paraît manquer d'éclat et de coloris, il a fait preuve d'érudi-

tion, et nous pensons que son talent sera plus à l'aise dans l'ouvrage sérieux qu'il promet au public (1).

*Mémoires et Rapports de Sociétés savantes.*

196. — \**Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*. Troyes, 1850; imprimerie de Sainton.

Il paraît un numéro de ces Mémoires à la fin de chaque trimestre. Les quatre numéros forment un volume, dont le prix est de 5 fr. à Troyes, et de 6 fr. par la poste.

Au mois de mai dernier, la Société de Troyes a tenu sa séance publique annuelle, et l'un des secrétaires y a présenté le tableau de ce qu'ont produit, dans le cours de l'année précédente, les travaux des sociétaires sur les diverses branches de connaissances qu'ils cultivent plus spécialement. Nous avons remarqué, dans cette analyse très-bien faite, qu'en rendant compte d'un rapport fait par M. FORNERON sur l'ouvrage de M. BERGERY, intitulé : *Économie de l'ouvrier*, M. le secrétaire semble partager l'opinion du rapporteur, que l'auteur de l'ouvrage aurait pu s'élever à une philosophie plus digne de l'homme, et ne pas se borner à fixer continuellement la pensée de l'ouvrier sur l'emploi le plus profitable de son tems, de ses salaires et de ses ressources. Mais, il ne faut pas perdre de vue que M. Bergery a traité de *l'économie de l'ouvrier*, et que, suivant l'usage des géomètres, il s'est renfermé dans les limites de son sujet. Cet esprit d'exactitude est malheureusement trop rare parmi les écrivains; et cependant, il n'est pas moins rare qu'un ouvrage soit non-seulement *bien fait*, mais réellement *bon*, s'il manque de ce caractère de justesse, de précision, de sage économie dans le choix et l'emploi des matériaux.

On saura gré à M. le docteur BEDOR de sa Notice sur un livre philosophique peu connu, et très-digne de l'être, que l'on doit à un médecin français de naissance, mais qui a constamment passé pour Espagnol, c'est le docteur Juan-Huarte, qui vivait au xvi<sup>e</sup> siècle. Son ouvrage est intitulé : *Examen des esprits dans leur aptitude aux sciences*. Une traduction nouvelle de cette œuvre physiologico-philosophique aurait aujourd'hui presque tous les avantages d'une production nouvelle,

---

(1) *l'histoire de France depuis la mort de Henri IV jusqu'à la mort de Mazariau*, 1610-1661, par M. A. BAZIN. 6 vol. in-8°.

et personne n'est plus en état que M. le docteur Bedor de faire ce présent au public studieux.

M. GUY soutient à Troyes l'honneur des Muses classiques, au risque d'attirer sur lui les sarcasmes de la nouvelle école, dite littéraire. On trouve, dans ce recueil, une traduction de six cantates de Métastase, en vers français, où la langue est respectée, où les anciens préceptes sont observés, sans que la poésie semble y rien perdre, quoiqu'elle soit intelligible d'un bout à l'autre.

Nous nous bornons à cette mention des Mémoires de la Société de l'Aube, parce qu'elle nous semble suffisante pour inspirer le désir de consulter ce recueil, dont la lecture ne sera point sans fruit. Les sujets de prix proposés par la Société pour 1851 paraissent de nature à exiger beaucoup plus de tems qu'il n'en est accordé aux concurrens : le premier est rédigé ainsi : « Analyser très-succinctement l'histoire de la navigation de la Seine à Troyes et au-dessus de cette ville ; — indiquer les causes qui l'on interrompue d'abord, et qui plus tard l'ont fait cesser entièrement ; — démontrer les avantages que promet ce canal, comme opération particulière, et déterminer l'influence favorable qu'il doit exercer sur le département. » Le sujet de l'autre prix est une question plus générale, mais dont la solution exige peut-être encore plus de tems ; il s'agit « d'indiquer les moyens d'améliorer les terrains tourbeux, et de les rendre propres à la végétation » On demande que les concurrens rapportent les expériences de chimie agricole et les procédés de culture dont ils auront fait usage. Les Mémoires doivent être adressés à M. DUBOIS DE MORAMBERT, secrétaire-général : les prix seront décernés dans la séance publique de 1851 ; ils consistent en une médaille d'or du prix de 200 fr. F.

197. — \**Société d'émulation du département du Jura* : Séance publique du 17 novembre 1829. Lons-le-Saulnier, 1830. In-8°.

Le compte rendu de cette séance académique s'ouvre par un discours de M. VALDENUIT, alors préfet du département, et président de la Société. Ce discours, qui ressemble à tous ceux du même genre, se termine par un éloge du roi déchu : « Nous retrouvons dans le *souverain bien-aimé* qui nous gouverne, dit M. le préfet, les pensées du *bon roi*, ce *cœur généreux* qui souffre des privations des peuples, ces *sentimens affectueux* dont la prévoyante bonté porte la consolation dans toutes les classes. » C'est par un tel langage, platement adulateur, que les fonctionnaires de l'époque entraînaient graduellement ce prince vers l'abîme où il s'est enfin précipité. Après ce dis-

cours, M. le D<sup>r</sup> GUYÉTANT, secrétaire perpétuel, a fait un rapport sur les travaux des membres de la Société, entre lesquels nous remarquons un *Essai d'analyse des eaux de Lons-le-Saulnier*, par M. POIRIER, pharmacien de cette ville; un exposé fort intéressant de *l'État de la Maison pénitentiaire et de l'École pour les petits enfans de Genève*, résultat d'un voyage fait par M. le secrétaire perpétuel dans cette ville; une note sur diverses améliorations agronomiques opérées par M. CHEVILLARD; une Notice curieuse sur les *Antiquités de Lons-le-Saulnier*, par M. MOUNIER, conservateur du Musée; enfin, un savant Mémoire de M. HOUY sur *l'Analogie des langues grecque, latine et sanscrite*. Voici pour la prose. La Société a également payé son tribut poétique, par plusieurs morceaux qui ne sont pas indignes d'être remarqués; nous citerons spécialement des *Imitations d'Horace*, par M. le général DELORT, et de *Thomas Moore*, par M. VIANCIN.

La Société a remis au concours pour 1850 un sujet sur lequel elle n'avait reçu qu'un Mémoire; c'est l'histoire du pays formant aujourd'hui le département du Jura, depuis Jules-César jusqu'à nos jours; le prix est une médaille d'or de 200 fr. La Société annonce également qu'elle décernera des médailles d'encouragement aux meilleurs Mémoires historiques sur les diverses localités, ainsi qu'aux ouvrages inédits, scientifiques ou littéraires, qui lui seront adressés par les auteurs. La Société propose également divers prix pour l'encouragement de l'agriculture dans le département. A.

#### *Ouvrages périodiques.*

198. — \**Bulletin des sciences géographiques, etc. : Économie publique, Voyages* : 6<sup>e</sup> section du *Bulletin universel*, publié par la Société pour la propagation des connaissances scientifiques et industrielles, et sous la direction de M. le baron DE FÉRUSSAC. T. XVI (deuxième volume supplémentaire de 1828). Paris, 1850; au bureau du Bulletin, rue de l'Abbaye, n<sup>o</sup> 5. In-8<sup>o</sup> de 420 pages.

« Lorsque nous fûmes appelé, en 1828, dit M. de Férussac, en qualité de chef de division, à diriger les recherches statistiques que paraissait vouloir entreprendre le ministère du commerce et des manufactures, afin de pouvoir appuyer la marche des affaires sur une parfaite connaissance des faits, notre premier soin fut de constater toutes les sources de renseignements existantes alors, que nous pouvions consulter avec fruit, en nous attachant à tenir cet inventaire constamment à jour. Obligé de nous

démètre de ces fonctions, lorsque nous eûmes acquis la certitude que le seul plan praticable, pour arriver à une connaissance complète de faits positifs sur toutes les questions d'intérêt public, n'était point agréé par le ministre, nous conçûmes le projet d'utiliser ces matériaux pour le *Bulletin*, en nous bornant à rappeler les documens trop anciens, et à donner, sur tous les travaux récents dont nous avons connaissance, un article spécial et court, propre à les faire connaître aux lecteurs de ce recueil. » (Extrait de l'*Avertissement*).

Ce volume est donc un recueil d'indications relatives à la statistique de la France, un guide à consulter dans les recherches que l'on pourra faire, soit sur quelques parties du territoire, soit sur toute son étendue. Pour une telle destination, il fallait que toutes ces Notices fussent réunies, au lieu d'être réparties dans les cahiers du *Bulletin*; mais comme elle sont une partie essentielle du plan de cette grande entreprise scientifique; comme elle serviront très-efficacement à rendre plus profitables tous les documens ultérieurs qui seront publiés sur les mêmes contrées et sur les faits qui les concernent, il fallait les associer aux cahiers du *Bulletin*, mais en dehors, en faire un volume supplémentaire; c'est le parti que M. de Férussac a pris, et les amis des sciences statistiques lui en sauront gré. Une table alphabétique très-détaillée rendra les recherches encore plus faciles: rien de ce qui pouvait venir au secours du laborieux investigateur n'a été omis, et l'on n'a pas craint de se livrer à un travail ingrat et rebutant, pour l'épargner à des savans et à des hommes d'État qui ont à faire un autre emploi de leur tems.

199. — \* *Le Franc Parleur de Vaucluse*, journal politique, industriel et littéraire. Avignon, 1850; typographie d'Armand Guichard. On s'abonne à Avignon, chez M. Henry MAUMET, avocat, rue Calade. Ce journal est mensuel; chaque numéro est de 2 feuilles d'impression. Prix de l'abonnement: 12 fr. par mois, 7 fr. 50 pour 6 mois, 1 fr. 50 par numéro.

Les cœurs français battent en province avec autant de force qu'à Paris; lisez le *Franc Parleur*, et vous en serez convaincu; et ce journal n'est pas un fruit de notre récente et glorieuse résurrection; il est né sous le régime proscripteur de toute franchise; il a paru comme l'un des signes qui annonçaient la chute prochaine de la tyrannie qui accablait et déshonorait la France. D'Avignon, où il était rédigé, le *Franc Parleur* était réduit à se faire imprimer à Marseille: aujourd'hui, le titre qu'il a raison de conserver peut être porté par tous les écrivains qui ne prostituent point leur plume. A l'avenir, la franchise

et la sincérité seront des qualités communes à tous ; le mérite des écrits, périodiques ou non, consistera dans la justesse des pensées et des vues et le sentiment de l'à propos, ce tact délicat qui fait discerner le moment opportun pour que des vérités puissent se produire avec le plus de succès pour l'intérêt commun, le bien de la patrie. Nous recommandons l'Avignonnais *franc parleur* aux Français du nord, de l'est et de l'ouest, afin qu'il y apprennent à bien connaître leurs concitoyens du midi, connaissance encore plus rare qu'on ne l'imagine. Nous ne ferons aucun extrait de ce journal, non moins bien écrit que bien pensé ; il est trop court pour qu'on ne le lise point d'un bout à l'autre partout où il parviendra. Quant aux matières dont il se chargera, comme il a l'avantage d'être court, et de plus, indépendant quant au choix ; et, comme nous vivons dans un tems fertile en sujets intéressans, on est fondé à croire que les deux feuilles ne contiendront rien qui ne mérite d'être lu.

Il est peut-être impossible, surtout en France, qu'un homme d'esprit n'ait point quelque teinte de malice : les lecteurs se plaisent à le remarquer dans les écrits ; le *Franc Parleur* donne aussi cette satisfaction, mais avec la décence et la réserve convenables. En général, il paraît que la presse périodique a fait une acquisition agréable et précieuse ; c'est le *Franc Parleur*. Y.



---

## IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES

### ET LITTÉRAIRES.

---

#### AMÉRIQUE CENTRALE.

GUATEMALA.— *Suppression des Couvens.— Extinction des Ordres religieux.*— *Le Congrès fédéral de la république centro-américaine*, considérant que les religieux ont été chassés de l'État de Guatemala, par des motifs qu'approuvent la prudence et la justice; que, de fait, ils ont évacué tout le territoire de la république; que cette circonstance favorise les suppressions et les réformes que les communautés religieuses doivent subir pour le bien de l'État; que l'autorité suprême a jugé convenable de provoquer les délibérations sur cet objet, et que le sénat a autorisé le congrès à s'en occuper pendant la session actuelle; que les raisons qui motivèrent l'expulsion des religieux subsistent dans toute leur force pour faire prononcer l'extinction des ordres; que les autorités de l'État de Guatemala ont déjà commencé cette extinction, puisque les maisons conventuelles *mères* y existaient toutes, et que leur destruction entraîne inévitablement la chute des couvens dont ces maisons entretenaient la population; que les principaux motifs qui firent admettre les religieux et conserver les couvens furent le service des autels et le soin des âmes, fonctions qui peuvent être aussi bien remplies par des prêtres séculiers que par des religieux; que même le clergé séculier se rendra plus digne encore de son ministère sacré lorsqu'il en sera chargé seul; que, d'ailleurs, la conservation des couvens est incompatible avec les maximes d'une politique éclairée, dont l'utilité publique est le seul but; que l'opinion générale a condamné ces établissemens; qu'ils ont été supprimés partout où l'on a su combiner les grands et respectables intérêts de la religion avec tout ce que la politique et les lois peuvent faire pour le bonheur des citoyens: voulant régler invariablement ces deux parties essentielles de l'ordre public, sans étendre les réformes au-delà de ce qu'exi-

gent les circonstances actuelles, adopte les résolutions suivantes.

*Article premier.*—La nation ne reconnaît et n'admet dans son sein aucun ordre religieux. Ceux qui étaient établis jusqu'à ce jour sont supprimés.

2°. Les Béthlémites ne sont pas compris dans la suppression générale prononcée par l'article premier. L'assemblée législative de l'État fera les dispositions nécessaires pour régler le mode d'existence de ces religieux confinés dans son territoire.

3°. Les religieux des ordres supprimés pourront continuer à vivre dans la république, comme prêtres séculiers, pourvu qu'ils ne se rendent pas indignes de la confiance du gouvernement.

4°. A l'avenir la nation ne reconnaîtra point les vœux solennels et perpétuels des religieuses. Il n'y a d'exceptions que pour celles qui existent actuellement; leurs communautés subsisteront telles qu'elles sont. Par la suite, les femmes qui entreront dans un cloître n'y resteront qu'autant qu'elles le voudront, et elles y vivront à leurs frais.

Soit transmis au Sénat.

Fait à Guatemala, le 6 septembre 1829.

Signé *Urbano* UGARTE, président.

*Francisco* FLORES, } députés secrétaires.  
*Francisco* BENAVENT, }

Scellé par le Sénat, le 29 septembre 1829.

Au pouvoir exécutif.

*Mariano* ZERTENO, président.

## AUSTRALIE.

COLONIES ANGLAISES. — *Fondation de deux nouvelles villes sur les bords de la rivière du Cygne (Swan River).* — Une lettre datée du 10 septembre 1829 donne les détails suivans sur les nouveaux établissemens que viennent de fonder les derniers émigrans. C'est l'un d'eux qui écrit : « Comme l'hiver était dans toute sa rigueur, lors de notre arrivée, le lieutenant gouverneur jugea à propos de nous faire débarquer dans l'île du Jardin (*Garden Island*), où nous eûmes beaucoup de gros tems, sans que notre santé en souffrît. Depuis que le printemps est enfin venu, nous sommes presque tous établis à dix milles de l'embouchure de la rivière, où nous avons commencé à bâtir la ville de PERTH : le site choisi est d'une grande beauté, et le pays plus riant et plus fertile que je n'en puis donner l'idée. C'est

ici que commence le sol, dont les qualités varient à l'infini, et le rendent propre à toute espèce de culture. Le terrain des bords de la rivière depuis la mer n'est guère composé que d'alluvion, détrempé d'eau de mer, et mêlé de sable : et cependant, toute la surface est couverte de beaux herbages, très-variés, et qui, dit-on, offrent une abondante récolte au botaniste. A l'embouchure de la rivière, une petite ville commence aussi à s'élever : les officiers du 65<sup>me</sup> y ont fait un grand jardin où ils cultivent des pommes de terre et des pois qui viennent bien malgré la qualité inférieure de la terre. Cette colonie naissante a pris le nom de *Freemantle*, et deviendra bientôt, je crois, un grand entrepôt de commerce. Notre population, y compris plus de deux cents nouveaux-venus, se monte à près de cinq cents âmes : nous avons deux cents moutons, quarante têtes de bétail, vingt-cinq chevaux, etc. Le climat, autant que j'en ai pu juger, est très-salubre : pendant tout l'hiver, il n'y a pas eu une maladie grave. Nous sommes admirablement placés pour commercer avec l'Inde, surtout avec les Malais, qui pourront encore trafiquer avec nous, alors que les autres communications leur deviendront difficiles ou impossibles. Enfin, tout nous promet un avenir prospère ».

POLYNÉSIE. — ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ. — *Établissement d'une presse à ÉIMEO. — Joie des naturels. — Leur ardeur pour le savoir. — Leur roi. — Leurs chants populaires.* — Au moment où la presse vient d'accomplir tant de merveilles parmi nous, où elle a fait si glorieusement l'éducation des masses, il y a plaisir à la voir apparaître pour la première fois chez un peuple neuf, à l'y voir accueillir par des transports de joie. M. ELLIS, missionnaire protestant, vient de publier, sous le titre de *Polynesian Researches*, des détails d'un haut intérêt sur l'importation de l'imprimerie dans les îles du grand Océan, situées à l'est des Philippines, et formant les nombreux groupes qu'on désigne par le nom général de Polynésie. Rien de plus touchant que l'enthousiasme de ces populations naïves pour une si rapide et si magique manifestation de la pensée. On ne peut comparer leur ivresse qu'à celle qu'inspira en France la première ascension d'un aérostat, et en Angleterre l'apparition de la première voiture mue par la vapeur.

M. Ellis partit, emportant avec lui des caractères et une presse, dont il avait appris à se servir. Ce fut à Éimeo qu'il monta son imprimerie, et nulle part invention ne fut plus considérée et plus utile. Dans plusieurs familles il n'y avait qu'un livre, où tous étudiaient tour-à-tour ; beaucoup n'en possédaient même pas. Les uns avaient copié le syllabaire en

entier ; d'autres, ne pouvant se procurer du papier, avaient préparé avec soin des morceaux d'écorce, et, à l'aide d'un jonc trempé dans une teinture rouge ou violette, avaient tracé une à une les lettres de l'alphabet, et jusqu'à des phrases entières. C'étaient des fragmens des saintes écritures ou des portions de discours qu'ils avaient retenues. Le roi Pomare, dont le zèle pour l'instruction de ses sujets peut servir d'exemple à plus d'un souverain d'Europe, fut ravi de voir arriver une presse, et fournit tout de suite une maison et tout ce qui était nécessaire pour monter l'imprimerie, demandant pour unique récompense qu'on l'envoyât chercher quand tout serait prêt. Il vint, en effet, accompagné de quelques chefs favorisés et suivi d'un immense concours de peuple. M. Ellis prit l'outil de compositeur ; mais, voyant avec quel plaisir le roi examinait les caractères neufs et brillans, il lui proposa de composer lui-même le premier alphabet. La figure de l'insulaire devint rayonnante ; il accepta cette tâche, et plaça les lettres du grand et petit alphabet, auxquels on ajouta ensuite le peu de monosyllabes complétant la première page du syllabaire. Charmé de voir toute une page composée, il se résigna à attendre que la feuille fût terminée avant le tirage. Lorsqu'on lui fit dire qu'on allait enfin imprimer, il arriva avec deux chefs et une nombreuse suite, jalouse d'assister à cette grande opération. La foule, assemblée devant la maison, s'ouvrit pour le laisser passer, ainsi que ses deux compagnons ; puis, sur sa prière, la porte fut fermée et la fenêtre voilée. Il examina attentivement alors et avec un vif plaisir les formes fixées sur la presse ; et, comme il se disposait à tirer lui-même la première feuille imprimée dans ses États, il pria ses amis de ne pas trop le regarder et de ne pas se moquer de lui, s'il s'y prenait mal. M. Ellis lui enseigna à se servir du tampon, plaça le papier, et lui dit de tirer le levier. La feuille fut nettement imprimée. Pomare la prit, examina le papier d'abord, et ensuite les caractères avec une profonde admiration. Il la passa à l'un des chefs, et tandis qu'il continuait à tirer deux autres épreuves, la première fut montrée en dehors au peuple, qui poussa une acclamation générale de surprise et de joie. Il ne se passait pas de jour que le roi ne vînt surveiller les progrès de l'ouvrage ; observant toutes choses, il compta plusieurs lettres, et parut étonné de retrouver cinq mille fois la lettre A dans les seize pages du syllabaire. On imprima 2,600 exemplaires de ce livre, un catéchisme tahitien, un choix d'extraits des saintes Écritures, l'Évangile de saint Luc.

O grande Bretagne, terre du savoir ! s'écriaient sans cesse

tous ceux qui se pressaient aux portes et aux fenêtres de l'imprimerie. La foule accourait de toutes les parties d'Eimeo, et même des îles voisines, pour voir les missionnaires à l'œuvre, et pour se procurer des livres. Le rivage était bordé de canots; les maisons des habitans étaient envahies par des hôtes nombreux; et de tous côtés des groupes campaient en plein air. Pendant plusieurs semaines que dura le tirage, on eût dit alentour une foire permanente.

Afin de conserver les livres, on jugea nécessaire de les relier d'une façon un peu solide avant de les livrer aux demandeurs. M. Ellis s'était mis au fait de la reliure en Angleterre. Mais les matériaux lui manquaient; il fallut y suppléer. On fabriqua d'excellent carton avec de la toile d'écorce d'arbre. De vieux journaux teints en violet foncé furent collés par-dessus, et on se servit, pour le dos et les coins, du petit nombre de peaux de mouton apportées d'Europe. Lorsque les provisions furent épuisées, les naturels firent la chasse aux animaux pour s'en procurer de nouvelles. Ils arrivaient triomphans avec la peau de quelque gros chien, ou de quelque vieille chèvre, auxquelles tenaient encore le poil et la barbe. D'autres fois c'était la dépouille d'un chat sauvage attrapé dans les montagnes. Lorsqu'on leur eut enseigné à apprêter le cuir, ils le firent chez eux, et de tous côtés on voyait des peaux suspendues aux branches des arbres ou tendues dans des cadres, à sécher au soleil. Les livres élémentaires se distribuèrent gratis: mais il fut arrêté que tout ouvrage plus considérable ou plus important se vendrait pour couvrir les frais du papier et de l'impression, et pour empêcher que le peuple ne fît peu de cas des choses données pour rien. Le prix fixé fut une petite quantité d'huile de noix de coco, facile à se procurer et que les naturels se souvinrent à payer avec joie. Tout pénible et tout fatigant qu'était un travail sans relâche, sous les tropiques, et dans une saison où le soleil est vertical, M. Ellis dit que cette époque est parmi les plus heureuses de sa vie.

«Je voyais souvent, ajoute-t-il, arriver trente à quarante canots des parties les plus éloignées d'Eimeo ou de quelque île voisine, amenant chacun cinq à six personnes qui ne faisaient le voyage que pour se procurer des exemplaires des saintes Écritures, qu'il leur fallait souvent attendre six ou sept semaines. Elles apportaient d'énormes paquets de lettres, écrites sur des feuilles de platane et roulées comme d'anciens parchemins; c'étaient autant de suppliques de ceux qui, ne pouvant venir eux-mêmes, demandaient par grâce qu'on leur envoyât des livres.

« Un soir, au coucher du soleil, un canot arriva de Tahiti, monté par cinq hommes. Ils débarquèrent, plièrent leur voile, tirèrent leur canot sur la plage, et s'acheminèrent vers ma demeure. J'allai au devant d'eux : » Luka, te parau na Luka ! — Luc, la parole de Luc ! me dirent-ils tous à la fois, en me montrant des cannes de bambou pleines d'huile de coco qu'ils offraient en paiement. Je n'avais point d'exemplaires prêts : je leur en promis pour le lendemain matin, et je les engageai à se retirer chez quelque ami dans le village pour y passer la nuit.

Le crépuscule, toujours très-court sous les tropiques, avait disparu. Je leur souhaitai le bonsoir et me retirai. Le lendemain, au point du jour, je les aperçus, à mon grand étonnement, couchés à terre devant la maison sur des nattes de feuilles de cocotier, sans autre couverture que le large manteau de toile d'écorce qu'ils portent habituellement. Je me hâtai de sortir et je sus d'eux qu'ils avaient passé là toute la nuit. Lorsque je leur demandai pourquoi ils n'étaient pas allés loger dans une maison, ils répondirent : Oh ! nous avons trop peur qu'en notre absence, quelqu'un ne vint de grand matin vous demander les livres que vous aviez préparés, et qu'alors nous fussions obligés de repartir les mains vides ; nous avons tenu conseil hier soir, et nous avons résolu de ne nous éloigner qu'après avoir obtenu ce que nous sommes venus chercher. Je les conduisis dans l'imprimerie, et, ayant assemblé des feuilles à la hâte, je leur donnai à chacun un exemplaire ; ils m'en demandèrent deux autres, l'un pour une mère, le second pour une sœur. Ils enveloppèrent les livres dans un morceau de toile blanche du pays, les mirent dans leur sein, me souhaitèrent une heureuse journée, et sans avoir bu, mangé, ni visité une seule personne de l'établissement, ils coururent au rivage, remirent leur canot à flot, hissèrent leur voile de cordes de palmier nattées, et se dirigèrent tout joyeux vers leur île natale. »

Après l'Évangile, les missionnaires imprimèrent un volume d'hymnes en vers, qui acquirent bientôt une grande popularité, ces peuples ayant un goût tout particulier pour l'harmonie poétique, à laquelle leur langue est singulièrement propre. Ils possèdent de nombreuses ballades historiques et mythologiques où se trouvent retracés une foule d'événemens en rapport avec chaque époque de la vie. Ces poèmes se nomment *abus* : on enseigne aux enfans à les réciter de bonne heure, et pour ainsi dire à les représenter, car ils ont parfois le caractère du drame ou de la pantomime. Il y a un chant pour la pé-

che, un autre pour la construction d'un canot, pour lancer une pirogue en mer, pour abattre un arbre de la forêt. Ce sont des harmonies imitatives d'un accent neuf et sauvage, tandis que les paroles rappellent des usages singuliers d'ancienne superstition qui vont disparaître. Il est fort à souhaiter que les missionnaires conservent non seulement la substance de ces poésies populaires, mais les poésies mêmes dans leur forme originale, et qu'on en ait un jour des traductions aussi près du texte que possible. Les chansons tahitiennes surtout contiennent beaucoup de mots qui ne sont plus en usage dans l'idiôme parlé, et que M. Ellis croit devoir faire remonter à la plus haute antiquité. Ces chants sont pleins d'images, vifs et très passionnés quand le sujet l'exige. Les rares spécimens qu'en donne le voyageur missionnaire se rapprochent beaucoup de la plus belle poésie orientale.

## ASIE.

RUSSIE ASIATIQUE. — GÉORGIE. — *Instruction publique.* — *Écoles.* — La *Gazette de Tiflis*, feuille intéressante que nous avons fait connaître à nos lecteurs (voy. *ci-dessus*, cahier d'août 1850, 487-488), et que presque tous les journaux russes exploitent à l'envi sans le moindre scrupule, continue à nous offrir des notions intéressantes et circonstanciées sur les provinces du Caucase sous les rapport historique, statistique, ethnographique et industriel. C'est à elle que nous devons les détails suivans sur les progrès de l'*instruction publique en Géorgie.* — Du moment où cette province fut réunie à la Russie, on posa, en 1802, les bases de l'éducation de la jeunesse, par la fondation d'une école à Tiflis, qui fut remplacée, en 1804, par une pension noble, destinée principalement à procurer de l'instruction aux enfans des gentilshommes géorgiens; chaque année huit élèves devaient être envoyés à la pension de l'Université de Moscou, pour y achever leurs études. En 1807, l'enseignement de cette école fut assimilé à celui des gymnases, et divisé en quatre classes; l'illustre général Yermolov, ayant reconnu par la suite que ce mode d'enseignement n'était pas en harmonie avec les besoins du pays, y fit, en 1819, de nouveaux changemens: l'enseignement des langues *latine* et *allemande* fut remplacé par celui de la langue *tatare*, beaucoup plus usitée dans ces contrées; l'on ajouta au cours d'études plusieurs branches des *sciences militaires*. L'école ainsi réorganisée eut jusqu'à 500 élèves; mais, d'après le but de sa fondation, elle n'offrait qu'à la seule aristocratie géorgienne les bienfaits de

l'éducation, dont les autres classes de la population commençaient aussi à sentir le besoin à mesure du développement de la prospérité générale. En conséquence, on a établi en mai 1850 un *gymnase* à Tiflis, et *vingt écoles* de district dans les provinces. A ce gymnase est attachée une *pension* pour 40 élèves du gouvernement, dans laquelle sont admis, aux frais de leurs parens, les enfans des gentilshommes, des militaires et des employés. A l'époque de son ouverture, cet établissement comptait 298 élèves.

S. P—Y.

## EUROPE.

## GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES. — *Pompe à incendie mue par la vapeur.* — Cette machine, de l'invention de M. BRAITHWAITH, a rendu déjà les plus importans services : la simplicité des moyens, la certitude et la facilité de l'action, la force extraordinaire du jet, et la quantité de fluide qu'elle envoie, lui donne des avantages incontestables sur les pompes ordinaires. Elle peut lancer environ 9,000 gallons (40 tonneaux) par heure, à une élévation de 90 pieds, par une ouverture d'un septième de pouce de diamètre. Plus le tube est large, plus la quantité d'eau augmente ; avec deux jets, on obtiendrait cinquante tonneaux par heure, lancés à cinquante ou soixante pieds. Mais l'élévation dépend beaucoup du vent. Par un tems calme, on a projeté un jet d'un septième de pouce de diamètre, à une distance de 140 pieds. Le second point important est le tems qu'exige la formation de la vapeur. Des témoins oculaires affirment que, du moment que le feu est allumé, l'eau de la chaudière étant tout-à-fait froide, il ne faut pas plus de 18 minutes pour que la vapeur atteigne toute son intensité : presque toujours les arrangemens nécessaires pour atteler les chevaux, se procurer de l'eau, etc., remplissent cet intervalle ; et la marche n'arrête même pas l'action du feu, qui est constamment ravivé par un soufflet dont le mouvement correspond à celui des roues. Deux hommes suffisent pour diriger l'eau et faire travailler la pompe ; les frais de combustible sont de six sous d'Angleterre (12 sous de France) par heure.

Le prix d'une de ces machines est de 800 livres sterling ; l'inventeur se charge de fournir un homme accoutumé au service de la pompe, et prend sur lui tous les frais de réparation pendant 10 ou 20 ans, selon les conditions.

## RUSSIE.

PÉTERSBOURG. — *Académie des sciences. — Séances des mois de mars et d'avril 1850.* — M. BER a lu un Mémoire sur une dent de mammoth ou éléphant fossile, semblable à la dent de l'éléphant d'Afrique vivant, et un autre sur les espèces du genre *Felis* qui se trouvent en Russie. — M. VICHNÉVSKY a présenté trois dessins et une description de l'aurore boréale, qu'il a observée le  $\frac{6}{18}$  mars 1850. — M. SCHMIDT a présenté en manuscrit une *grammaire mongole*, dont nous parlons plus bas, et M. MERTENS, une dissertation sur les *aculiphes*, et un deuxième traité sur les *physsophores*. — M. FRENH a lu un Mémoire relatif à trois médailles des Bulgares du Volga du IX<sup>e</sup> siècle; et M. BER, son rapport sur le manuscrit de M. KITLITZ, ayant pour objet *quelques oiseaux du Chili*; il signale avec éloge les notions ornithologiques recueillies par M. Kitlitz pendant son court séjour au Chili, où il a découvert plusieurs nouvelles espèces d'oiseaux. — M. HAMEL, auteur d'un excellent ouvrage sur la *Fabrique d'armes de Toul*a (voy. *Revue Encyclopédique*, janvier 1828, t. xxxvii, p. 126-129), a lu un Mémoire dans lequel il démontre l'utilité dont il serait pour la science et pour l'industrie manufacturière d'étudier, avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'ici, l'histoire naturelle de ces espèces d'*oestrus*, dont les larves sont logées sous la peau de divers animaux, où elles se nourrissent, et parviennent à leur entière croissance dans des abcès, qui occasionent dans le cuir des trous et d'autres défauts, auxquels les tanneurs et les chamoiseurs russes donnent le nom de petite vérole. — M. OSTROGRADSKY a fait connaître qu'il avait achevé sa dissertation sur les *inégalités séculaires des élémens des planètes*; ce travail doit être adressé à l'Institut de France. — M. le général BAZAINE a présenté son Mémoire, intitulé : *Nouvelle démonstration du binôme de Newton pour le cas de l'exposant entier et positif, indépendante de la théorie des permutations et des combinaisons*. — M. MERTENS, qui a fait un voyage autour du monde, a donné des détails sur les progrès rapides de la civilisation parmi les insulaires de l'Océan-Pacifique; il pense qu'il serait important pour l'histoire de l'humanité en général, et pour celle de ces insulaires en particulier, de recueillir tout ce qui a rapport à leur industrie indigène. En offrant à l'Académie les curiosités relatives à cet objet, qu'il a recueillies pendant son voyage, il a exprimé le désir qu'elles forment la base d'un Musée, qui réunirait tout

ce que l'Académie possède en fait d'habillemens, d'armes, d'ustensiles, d'ornemens, etc., des peuples sauvages, et dont une section serait consacrée aux insulaires de l'Océan-Pacifique. — M. KITLITZ a adressé un Mémoire sur les oiseaux du groupe d'îles de Boninssima, et une liste d'animaux empaillés ou conservés dans de l'esprit de vin, qu'il a rapportés de son voyage autour du monde, ainsi qu'une grande quantité de plantes du Kamtchatka. Tous ces objets sont offerts à l'Académie, ainsi qu'une collection géognostique, un portefeuille de 415 dessins, de M. POSTELS, minéralogiste et peintre de l'expédition du capitaine LITKE, et un portefeuille de 47 dessins de M. MIKHAILOV, peintre de l'expédition de la corvette *Moller*. — On a lu une lettre du capitaine LITKE, contenant les résultats de ses *observations sur le pendule*, faites à l'Observatoire de Greenwich, à Valparaiso, à Sitka, au port de Saint-Pierre et Saint-Paul (Kamtchatka), à Sainte-Hélène, et à l'Observatoire de Pétersbourg. — M. HANSTEEN a été élu membre honoraire de l'Académie, à l'occasion de l'achèvement du voyage qu'il a entrepris en Russie pour des *observations magnétiques*.

TRAVAUX PUBLICS. — *Canaux*. — On construit, en Russie, trois nouveaux canaux qui ont été commencés en 1825 : l'un, sous le nom de *canal de la Vindava*, est destiné à joindre cette rivière au Niémen; le second, doit réunir le Niémen à la Vistule; et le troisième, joindre le Volga à la Moskva.

VOYAGE AUX COLONIES AMÉRICAINES RUSSES. — *Découverte d'une île habitée*. — M. KHROMTCHÉNKO, dans son voyage qui a duré environ deux ans, et duquel il est revenu à Kronstadt en juillet 1830, a découvert, au 7° 9' 56'' de latitude méridionale, et 177° 15'' de longitude-est de Greenwich, une petite *île habitée*, qui n'est désignée sur aucune des cartes les plus récentes, et à laquelle il a donné le nom de *Læwendahl*, en l'honneur de son premier adjoint; le voyageur a déterminé la position de deux groupes d'îles (dont Kotzebue n'a parlé que d'après les rapports d'un insulaire), et il en a fait la description.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Statistique universitaire*. — *Nombre des élèves en 1829*. — L'Université de Pétersbourg, qui comptait, en 1826, 50 élèves, en a eu 177 pendant l'année 1829. Le nombre des étudiants dans les huit gouvernemens de son arrondissement, a été de 10,200.

— Le nombre des élèves de l'Université de Moscou, qui a célébré, en janvier 1830, le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, a été, pendant l'année scolaire 1829, de 660, non compris les

18 candidats, et 58 chirurgiens qui y ont continué leurs études. Le nombre total des élèves, dans les 296 établissemens d'instruction publique des onze gouvernemens de l'arrondissement universitaire, a été de 15,601. Ces élèves étaient répartis ainsi qu'il suit :

| NOMBRE et GENRE<br>des<br>Établissemens.   | NOMBRE<br>des<br>Élèves.                   | NOMBRE et GENRE<br>des<br>Établissemens.         | NOMBRE<br>des<br>Élèves.                     |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 11 Gymnases.                               | 1,089                                      | Université<br>de<br>Moscou.                      | 716                                          |
| 94 Écoles<br>de district.                  | 7,506                                      | Pension des nobles,<br>à Moscou.                 | 272                                          |
| 154 Écoles<br>de paroisse<br>et primaires. | 4,945                                      | Haute École<br>de Demidov,<br>à Iaroslavl.       | 79                                           |
| 54 Pensions<br>et Écoles<br>particulières. | 994, dont<br>562 garçons<br>et 652 filles. | Nombre total des<br>Établissemens.<br><hr/> 296. | Nombre total<br>des Élèves.<br><hr/> 15,601. |

Le nombre des élèves a été, en 1829, de 1,500 plus considérable qu'en 1828; celui des professeurs et des maîtres s'est élevé à 827; ce qui fait environ un pour 18 élèves. On a ouvert 8 nouvelles écoles paroissiales et 3 nouvelles pensions particulières.

Les onze gouvernemens de l'arrondissement universitaire de Moscou se classent dans l'ordre suivant, d'après le nombre de leurs élèves :

| NOMS<br>des<br>Gouvernemens. | NOMBRE<br>des<br>Élèves. | NOMS<br>des<br>Gouvernemens. | NOMBRE<br>des<br>Élèves. |
|------------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------|
| 1. Moscou.                   | 3,909                    | 7. Tver.                     | 1,187                    |
| 2. Riazane.                  | 1,395                    | 8. Jaroslavle.               | 1,087                    |
| 3. Toula.                    | 1,389                    | 9. Novgorod.                 | 1,047                    |
| 4. Vladimir.                 | 1,575                    | 10. Tambov.                  | 1,009                    |
| 5. Orel.                     | 1,371                    | 11. Kostroma.                | 654                      |
| 6. Voronège.                 | 1,200                    | TOTAL.                       | TOTAL.                   |
|                              |                          | 11                           | 15,601                   |

On doit regretter que les autres Universités, celles d'Abo (transférée en 1828, après l'incendie de cette ville, à Helsingfors), de Pétersbourg, de Kazane, de Kharkof, de Dorpat et de Vilna négligent de publier de semblables documens, avec lesquels on pourrait dresser un *tableau statistique* très-curieux de l'état de l'instruction publique en Russie, et établir les rapports qui existent entre la population de ses différens gouvernemens et le nombre des élèves; car tout ce qui a été publié jusqu'à présent à ce sujet dans les journaux est inexact et incomplet.

Serge POLTORATZKY, de Moscou.

PHILOGIE ORIENTALE. — *Grammaire de la langue mongole*, par M. SCHMIDT. — Cette grammaire est le fruit de longs et constants travaux. Dans un rapport présenté à l'Académie des sciences de Pétersbourg, M. Schmidt expose tout ce qui a été fait avant lui dans cette branche de la philologie orientale, et prouve que, malgré les excellens travaux de BEYER, nos connaissances sur le mécanisme de la langue mongole sont encore très-défectueuses. L'Académie, considérant que la publica-

tion de la *grammaire mongole* de M. SCHMIDT, reconnu pour l'orientaliste le plus versé dans cette langue, sera non-seulement reçue par le monde savant avec beaucoup d'intérêt, mais qu'elle sera encore d'une grande utilité pour la Russie, a résolu d'en publier, à ses frais, deux éditions, l'une avec le texte *allemand*, et l'autre en *russe*.

**ARKHANGEL.** — *Beaux-Arts.* — *Sculpture.* — *Monument en bronze à Lomonossov*, par MARTOS. — Le célèbre poète, dont s'honore la Russie, n'avait eu jusqu'à présent qu'un simple sarcophage élevé à Pétersbourg, sur sa tombe. Une souscription, qui produisit 50,000 roubles, fut ouverte pour lui ériger un monument, qui se compose de deux figures, dont la plus grande, de dimension colossale, représente LOMOXOSSOV dans un moment d'inspiration poétique ; son bras droit est étendu ; il tient dans la main gauche une harpe, ornée du chiffre de l'impératrice Élisabeth, et soutenue par un génie ailé. A l'imitation des anciens, M. MARTOS a représenté le poète à demi-nu. Il est debout sur un hémisphère, où l'on voit la partie septentrionale de la Russie européenne, et les mots : *Mer glaciale* et *Kholmogory*, lieu de naissance de Lomonossov. Le tout est en bronze, ayant trois archines et deux verchoks (un peu plus de deux mètres) de haut, sans compter l'hémisphère. Cette masse reposera sur un piedestal de granit, dont le devant portera en lettres d'or le nom de LOMOXOSSOV. La hauteur totale du monument est de sept archines et demie (environ cinq mètres).

**PRESSE PÉRIODIQUE.** — *Nombre et indication des Journaux publiés en Russie en langue française, pendant les années 1829 et 1830.* — Le nombre des journaux en langue française, publiés en Russie pendant l'année 1829, a été de 7, dont 3 à Pétersbourg, 3 à Moscou et 1 à Odessa. Deux de ces journaux, publiés à Moscou, ont cessé de paraître : le *Bulletin du Nord*, rédigé depuis janvier 1828 jusqu'en décembre 1829, par M. LECOINTE DE LAVEAU ; sa collection, qui se compose de 24 cahiers mensuels, ou 6 volumes in-8° pour les deux années, ne peut manquer d'intéresser les étrangers, en leur faisant connaître les richesses scientifiques, littéraires et industrielles de la Russie. On trouve, dans les cahiers de janvier, février et mars 1828 de ce *Bulletin*, un article très-curieux sur l'état de la *Presse périodique en Russie*, traduit du *Télégraphe de Moscou* (N<sup>os</sup> 22, 23 et 24, de 1827), et qui fait connaître, à quelques omissions et inexactitudes près, les titres et l'époque de publication de tous les *Journaux* qui ont paru en Russie depuis qu'on y a introduit ce genre d'ouvrages (c'est-à-dire, de-

puis le commencement du xviii<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'année 1828); le rédacteur français a seulement eu le tort de donner le titre impropre d'*Esprit des Journaux russes* à des articles qui ne présentent qu'une simple *notice bibliographique*. Le *Bulletin* a rendu encore à la littérature le service de relever les erreurs que les journaux étrangers commettent si inconsidérément et si obstinément, en donnant des articles inexacts sur la Russie, et en défigurant les noms de nos écrivains; et, quoique des observations justes et même sévères aient été adressées à ce sujet dans le cahier de janvier 1828 (p. 28-38) du *Bulletin du Nord*, aux rédacteurs du *Journal général de la Littérature étrangère*, publié à Paris depuis trente ans, ces messieurs n'en ont guère tenu compte, puisqu'ils continuent toujours à offrir, sur la littérature russe, des notions d'une inexactitude inconcevable, et poussent la négligence au point de faire paraître, au mois d'août 1850, leur cahier de mars. — Il est fort à regretter que le *Bulletin du Nord* ait cessé de paraître. — Le second journal dont nous avons à annoncer la cessation n'a eu qu'une existence éphémère : c'est une feuille publiée à Moscou, sous le titre de *Théâtre Français*, et distribuée le soir, à raison de 40 centimes. Chaque numéro, dont il n'a paru que 5, en janvier 1829, se composait d'une page in-4°, sur deux colonnes, et ne différait du *Moniteur des Théâtres*, feuille quotidienne, publiée à Paris depuis six ans, qu'en ce qu'il n'avait pas, comme celle-ci, vingt spectacles à annoncer, et qu'il tempérerait l'aridité de ses annonces en les faisant accompagner de couplets, de charades, de logogriphes, etc.

Le nombre des *journaux français* publiés en Russie, réduit à 5 par la disparition de deux journaux de Moscou, s'est élevé, en 1850, jusqu'à 8, dont 4 à Pétersbourg, 1 à Moscou et 5 à Odessa; savoir :

1. — *Le Journal de Saint-Petersbourg, politique et littéraire*, paraissant trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi, par numéro de quatre pages in-fol., à deux colonnes. Il fait suite, depuis le mois de janvier 1825, au *Conservateur impartial*, publié depuis 1815 jusqu'en décembre 1824, deux fois par semaine, par numéro de quatre pages in-4°, sur deux colonnes, comme une continuation du *Journal du Nord*. Le *Journal de Pétersbourg*, rédigé au ministère des affaires étrangères est, pour ainsi dire, le *Moniteur russe*; car il donne les nouvelles officielles, diplomatiques et celles de la cour, avant les journaux russes. On y trouve peu d'articles relatifs à la littérature russe; ceux qui ont rapport à la statistique, au commerce et à l'industrie, sont traduits, en grande partie, des journaux du pays.

2. — *Le Journal des Voies de communication.* — Cette intéressante publication, que la *Revue Encyclopédique* a fait connaître avec détail (mars 1828, t. xxxvii, p. 715-716), date du mois de juillet 1826, et n'a paru régulièrement que pendant six mois, après lesquels elle a malheureusement éprouvé des interruptions continuelles; au lieu de 24 livraisons *mensuelles*, qui ont été promises pour les *deux années* 1827 et 1828, on n'a publié que six numéros de ce journal (de 7 à 12), et, pour l'année 1829, seulement deux (numéros 13 et 14). Le 15<sup>me</sup> cahier a paru en *janvier* 1830, et le 16<sup>me</sup> en *juin*; on réitère la promesse de le publier avec plus d'exactitude; ce qui est à désirer, dans l'intérêt des sciences. Chaque livraison est aussi publiée en *russe*; prix des 12 cahiers in-8°, 40 francs, et 80 fr. pour le journal dans les *deux langues*.

3. — *Le Furet, journal de la littérature et des théâtres*, publié à Pétersbourg depuis le mois de juillet 1829, par M. SAINT-JULLIEN, les mercredi et dimanche, par numéro de quatre pages in-4° sur deux colonnes. C'est une pâle imitation du malin et spirituel *Figaro*, et du caustique *Corsaire*. *Le Furet* ne vit, en grande partie, que d'emprunts: c'est, en petit format, un *Voleur*, un *Pirate*, un *Compilateur*, un *Cabinet de lecture*.

4. — *Mélanges littéraires*, publiés à Pétersbourg, par M<sup>me</sup> LANSKOY-VILLAMOV; les quatre premières livraisons pour l'année 1830 forment un volume in-8°, d'environ 300 pages. Le prix de la souscription est de 30 roubles.

5. — *Bulletin de la Société des Naturalistes de Moscou*, publié depuis le mois de *mai* 1829, sous la direction de M. FISCHER. La *première année* de ce Bulletin, auquel on ne s'abonne pas, mais qui se distribue gratis aux membres de la Société et aux amis des sciences, forme un volume in-8° composé de douze numéros. Le premier numéro de la *seconde année* a paru en *mai* 1830. Il est à désirer que la publication de ce *Bulletin* n'éprouve pas d'interruption, et qu'elle ait lieu régulièrement *tous les mois*, conformément aux promesses du prospectus. Ce *Bulletin* est le seul journal *français* qu'on publie cette année à Moscou.

6. — *Le Journal d'Odessa*, commencé au mois d'*avril* 1820, parut d'abord sous le titre de *Messager de la Russie méridionale*, deux fois par semaine, par numéros de quatre pages in-4° sur deux colonnes. En juillet 1821, il fut aussi publié en langue *russe*, mais cela ne fut pas continué; en novembre 1825, il changea son titre, et fut intitulé: *Journal d'Odessa*, ou *Courrier commercial de la nouvelle Russie*. Depuis le mois de *janvier* 1827, il est imprimé dans les deux langues *russe* et *fran-*

guise, et paraît jusqu'à présent avec exactitude tous les mercredi et les samedi, par numéros de 4 pages, format in-fol., sous le titre de *Journal d'Odessa*, en russe : *Odesski Véstnik*. Cette feuille, connue déjà des lecteurs de la *Revue Encyclopédique* (voy. novembre 1827, t. xxxvi, p. 589-590), est très-intéressante et offre beaucoup d'articles instructifs et importants sur les provinces méridionales de la Russie.

7. — *Feuille de commerce*, paraissant tous les samedis, par numéro de deux pages in-fol. sur deux colonnes, depuis le mois de janvier 1850, et distribuée avec le *Journal d'Odessa*.

8. — *Bulletin de la Société agronomique de la Russie méridionale*. Le premier numéro de ce Bulletin, publié dans les deux langues russe et française, a paru en juillet 1850, sous la forme de *Supplément au Journal d'Odessa*; il contient un court avant-propos dans lequel les rédacteurs indiquent les motifs qui ont déterminé la *Société agronomique*, établie depuis peu de tems à Odessa, à cette publication, et donnent l'aperçu suivant de la marche qu'ils se proposent de suivre. « Les rédacteurs, appréciant à sa juste valeur la tâche qu'ils ont à remplir, publieront de préférence les travaux déjà approuvés des autres Sociétés d'agriculture, avec lesquelles ils sont en relation. Répandre toutes les découvertes et les perfectionnemens, dont l'économie rurale est l'objet, lorsqu'ils seront utiles et applicables à ces provinces, appeler l'attention des propriétaires sur cette branche d'industrie non encore explorée, et, en réveillant leur sollicitude, opérer des améliorations dans l'économie rurale de la Russie méridionale, tel sera l'objet des efforts des rédacteurs, et ils s'estimeront heureux s'ils ne deviennent point entièrement infructueux. Les vieilles routines ont des racines profondes. Les hommes y tiennent comme à une partie de l'héritage qu'ils ont reçu de leurs pères. Voilà quel a toujours été le plus grand obstacle à l'avancement des sciences agricoles. Nous espérons que tous les propriétaires se réuniront d'intention avec nous, et contribueront aux progrès de la science dans cette province par l'application des nouvelles méthodes. Nous recevrons avec infiniment de reconnaissance les observations qu'ils auront faites, et, si la sphère rétrécie de cet écrit ne nous permet pas de les publier, nous en profiterons pour rectifier des théories agronomiques, quelquefois séduisantes, mais souvent inapplicables. » — Ce *Bulletin* est adressé sans rétribution aux abonnés du *Journal d'Odessa*.

## ALLEMAGNE.

**AUTRICHE.** — *Progrès de l'industrie.* — Depuis cinq ans, trois chemins de fer ont été construits en Autriche par des compagnies particulières. Le plus grand sera celui qui va de la rivière Moldau (en Bohême, confins de la Bavière) jusqu'au Danube. Sa longueur excède déjà 15,400 cordes : la corde est une mesure égale à six pieds d'Allemagne. Il est question aussi d'établir sur plusieurs fleuves des ponts suspendus. L'industrie et le commerce semblent avoir pris dernièrement une nouvelle impulsion, mais jusqu'ici le mouvement ne se fait sentir qu'en Autriche.

**BRUNSWICK.** — *Nouvelle édition des OEuvres de J. H. CAMPE.* — Parmi le grand nombre de bons écrivains pour la jeunesse que l'Allemagne a produits, le vénérable Campe, cet ami bienveillant de l'enfance, n'eût-il écrit que le Nouveau Robinson, ouvrage traduit dans toutes les langues, aurait encore des droits incontestables à notre reconnaissance. Cet ouvrage, et tous ceux qu'il a composés, ont eu, lors de leur publication, une grande influence sur le perfectionnement de l'éducation, et le mérite réel de la plupart d'entre eux fait qu'ils conserveront cette bienfaisante influence long-tems encore. Il est donc intéressant d'apprendre que M. VIEWEG, gendre de sen Campe, va publier une nouvelle édition complète de tous les ouvrages de celui-ci destinés à l'enfance et à la jeunesse. La collection formera 57 vol. in-12, pour le modique prix de souscription de 10 rixdales. Voici quelle sera la disposition des volumes : Le 1<sup>er</sup> est l'Abécédaire, avec 24 gravures coloriées; les suivans, de 2-7, la Petite Bibliothèque pour les Enfans, 6 gravures; — 8, Psychologie pour les Enfans, 5 gravures; — 9, le Petit Livre de Morale, une gravure: — 12-14, la Découverte de l'Amérique, 3 gravures et 5 cartes de géographie; — 15, Livre d'Estampes historiques, 18 feuilles; — 16, Règles de prudence pour la Jeunesse, une gravure; — 17-55, les deux Collections de Voyages, etc., 19 gravures et plusieurs cartes; — 56, Conseils d'un père à sa Fille; et, enfin, 57, Théophrone, ou Conseils de l'expérience pour la jeunesse. J—h DE LUCENAY.

## SUISSE.

*Découvertes d'Antiquités.* — On sait combien le sol de la Suisse est riche en débris de la domination romaine, auxquels

se mêlent quelques traces du passage et du séjour des hordes barbares qui ont promené la désolation sur la surface de l'Europe. Malgré les fouilles abondantes faites dans quelques-uns des cantons, il reste encore à glaner dans ces champs souterrains, et chaque année on découvre des objets de quelque intérêt. Nous résumons ici une partie des découvertes les plus récentes ou les plus curieuses.

Il y plusieurs années que, dans le canton de Zurich, à une demi-lieue de la ville de Winterthour, on construisit une filature au bord de la Toëss, sur un roc de molasse. En creusant les fondemens et les caves dans ce roc, on y vit beaucoup de fissures, dont plusieurs contenaient un grand nombre de demi-cylindres de métal, semblables à des canons de fusil partagés en deux dans leur longueur; des barres de métal, d'un pouce d'épaisseur sur deux et demi ou trois pieds de long, et terminés, à leur extrémité la plus large, par un bouton sphérique d'environ deux lignes de diamètre; plusieurs exemplaires d'un instrument fait d'airain de Corinthe, mais dont on ignore l'usage; il est plat, long de quatre pouces, renflé des deux côtés vers le milieu, l'extrémité la plus large arrondie, fort tranchante, à l'extrémité plus étroite une entaille. (Un instrument tout semblable, mais de plus grandes dimensions et de métal plus grossier, fut trouvé, il y a huit ans, dans une tourbière, à une demi-lieue de Zurich, près de Wiedikon.) Enfin, le roc de molasse renfermait encore, dans ses fentes, des lames d'épées et de poignards, et plus loin un canal de trois pieds de longueur et de profondeur, dans lequel étaient des charbons et des restes de cadavres humains. Le propriétaire du sol, et par conséquent, des objets découverts, mécanicien habile, mais sans instruction scientifique, n'a conservé qu'un seul exemplaire des barres de métal et de l'instrument inconnu; il s'est servi de tout le reste pour ses fabrications. Ce n'est que plusieurs années après qu'un homme instruit a eu connaissance de cette découverte, dont il a bien voulu nous faire part.

Une ville des Rouraques, célèbre du tems de la domination des Romains en Helvétie, puis détruite par les Huns, en 450, a laissé son nom au petit village d'*Aeugst*, dans le canton de Bâle. Malgré les nombreuses fouilles et découvertes faites sur cet emplacement d'une ville jadis florissante, on continue avec succès à exploiter ce sol fertile en monumens historiques. On y a retrouvé, entre autres, des sépulcres, un aquéduc bien conservé, une grande route qui y conduisait de Vindonissa, la ville la plus brillante de l'Helvétie romaine, dont le nom

s'est conservé dans celui du village de Windisch, au canton d'Argovie. L'automne dernier, M. SCHMIDT, fabricant de papier, a découvert, à un pied et demi de profondeur, deux superbes mosaïques, sous lesquelles on croit qu'il existe de vastes bains. Il est propriétaire du théâtre romain, fort spacieux, et il possède une riche collection d'antiquités trouvées à Aeugst, médailles, ustensiles, divinités, etc. Un ingénieur, M. FREY, a levé le plan de l'enceinte dans laquelle ces monumens de la ville d'Augusta ont été retrouvés.

Aux environs de Nidau, petite ville à l'extrémité orientale du lac de Biènné, dans le canton de Berne, on a souvent aperçu des traces des établissemens que les Romains avaient formés dans cette contrée. Au pied du Jensberg, situé à quelque distance de la ville, on avait déjà précédemment déterré des médailles romaines. Des fouilles ordonnées au printemps dernier par le préfet ont fait découvrir des monnaies romaines, et des vases en terre, ornés de figures en reliefs de divinités, d'hommes et d'animaux. Le gouvernement a mis à la disposition de la curatelle, ou commission académique, une somme pour faire continuer les fouilles, sous sa direction. Des antiquaires présument que l'emplacement en question fut celui de l'ancienne *Petinesca*; les découvertes qu'on fera aideront peut-être à éclaircir cette question.

À l'extrémité opposée du même lac, sur les confins des cantons de Berne et de Neuchâtel, il existait sans doute du tems des Romains une ville considérable. Le sol y recèle des médailles romaines; les vigneronn en rencontrent de tems en tems sous leur hoyau; au commencement du mois de juin dernier, on en a trouvé une en cuivre, de Constantin-le-Grand. L'espace dans lequel se voient tant de vestiges de la présence des vainqueurs de l'Helvétie est estimé avoir 5,000 pieds en longueur; un pan de mur semble attester encore qu'il y avait là une ville.

Vers le même tems, à deux lieues de la ville de Berne, dans la direction orientale, au bord d'un bois, un paysan, ayant arraché un sapin, vit sous les racines une médaille romaine d'une moyenne grandeur, d'airain de Corinthe, légèrement argenté; l'inscription porte : E. II. FÆ. DIVVS AVGVSTVS. (Auguste est représenté avec une couronne d'étoiles.) CONSENSV SEN. ORDIN. EQ. PQR. La figure qui se trouve sur le revers tient une branche d'olivier à la main. Une route romaine passait dans cette contrée; peut-être aboutissait-elle au lac de Thoun, situé à quelques lieues de là, au midi.

Au mois de mai, le gouvernement *thurgorien* fit faire des travaux sur la grande route qui longe le Rhin et l'extrémité occidentale du lac de Constance. Dans les derniers jours du mois on trouva, à 14 pieds de profondeur, des monnaies d'argent très-fin qui avaient conservé tout leur brillant primitif. Trois des pièces présentent d'un côté l'inscription suivante autour d'un croix : CARLYS RE  $\frac{1}{4}$  FR  $\frac{1}{4}$  ; sur le revers l'une porte : METVLLO  $\frac{1}{4}$  ; la seconde, MEDIOL  $\frac{1}{4}$  ; la troisième, PAPIA, et au milieu un signe qui se refuse à la description. Chacune de ces trois pièces pèse 55 grains. Toutes les autres, au nombre d'une trentaine, du poids de 52 grains, paraissent provenir des Sarrasins. Les mêmes caractères se trouvent sur l'un des côtés de ces pièces ; mais sur les revers chacune a quelque chose de particulier, en sorte qu'il n'y en a pas deux qui se ressemblent parfaitement. Avant d'arriver à ces monnaies, on trouva dans le même emplacement quelques ossements humains et un éperon presque détruit par la rouille. L'état du sol fait présumer que ces objets étaient là par suite d'un éboulement.

A Cormevoz, village *friburgeois*, situé à cinq quarts de lieue d'Avenche (ancienne Aventicum), un paysan, ayant arraché un arbre, découvrit sous les racines un beau pavé en mosaïque, bien conservé, d'environ vingt pieds carrés. Au centre, on voit un médaillon d'à peu près quatre pieds de diamètre, qui représente Thésée tuant le Minotaure. Le large cercle qui entoure le médaillon, et occupe presque tout le carré à l'exception des angles, est divisé en huit compartimens dont le dessin symétrique et uniforme offre un symbole du labyrinthe.

Un artiste de Lausanne, distingué par son talent, son goût et son savoir, a dessiné le médaillon sur les lieux ; il en porte le jugement suivant : « Il existe sans doute des mosaïques plus belles et infiniment plus soignées dans l'exécution ; mais celle-ci se distingue par sa dimension et par une exécution large. L'attitude de chaque figure est très-convenable, le Minotaure est beau. La composition est d'un artiste habile ; mais l'exécution se ressent de l'éloignement de Rome, et peut-être aussi d'un commencement de dégénération dans l'art. La main de Thésée et celle du Minotaure laissent beaucoup à désirer, sous le rapport de la régularité du dessin. »

Cette mosaïque appartient probablement à une *villa* des environs d'Aventicum. Les antiquités qu'on découvre encore chaque année dans l'emplacement de cette cité romaine, attestent sa vaste étendue et sa splendeur. Le gouvernement

fribourgeois se propose, dit-on, de faire transporter à Fribourg la mosaïque découverte il y a quelques semaines, et de jeter ainsi les fondemens d'un Musée. Il est à craindre que ce morceau précieux ne souffre dans le transport.

Le gouvernement *vaudois*, de son côté, a autorisé les conservateurs des antiquités cantonales à construire un Musée à Avenche, pour y recueillir les débris mobiles d'Aventicum, et donner à ces antiquités plus de prix, en les laissant rapprochés des monumens immobiles qu'on voit en grand nombre dans l'enceinte et dans les environs d'Avenche, humble ville qui n'a conservé de la magnifique cité qu'elle remplace que des ruines et des souvenirs. Le canton de Vaud possède à Lausanne un Musée central; néanmoins, le gouvernement a préféré avec sagesse, pour cette partie considérable de nos antiquités, l'intérêt de la couleur locale aux avantages généraux de la centralisation.

Parmi les découvertes qui se font annuellement à Avenche et dans les environs, une, faite en 1823, mérite d'être remarquée. Sous une masse considérable de plâtras, le hasard fit apercevoir des débris de l'ancienne ville. On fouilla, et l'on trouva des colonnes de marbre, des aigles d'albâtre, un mur encore debout avec des peintures à fresque, et non loin de là un aqueduc en marbre blanc et poli. C'étaient sans doute les restes du palais de quelque personnage considérable. — Les fouilles entreprises par les propriétaires de fonds de terre n'ont guère pour objet que de trouver des matériaux de construction; elles suivent la ligne des murs. L'idée de diriger les fouilles dans l'intérêt de la science, et de découvrir les traces du plan de la cité qui dut aux Romains un si haut point de splendeur, incontestablement fort intéressante, nous paraît impossible à exécuter sans d'énormes sacrifices. Des champs et des prés couvrent l'antique ville: qui consentirait à sacrifier ses récoltes à des investigations de pure curiosité scientifique? Nul doute cependant que le zèle des conservateurs et l'intérêt que le gouvernement fait voir pour cette partie de l'histoire cantonale ne se soient communiqués à un grand nombre des habitans d'Avenche. Un des conservateurs s'est sagement attaché à une idée plus praticable que celle de fouilles systématiques, c'est de dresser un procès-verbal détaillé de celles qui ont été faites ou qui se feront encore.

Quoiqu'il n'ait été question dans cet article que d'antiquités découvertes en Suisse, ce ne sera pas trop s'écarter du sujet que de mentionner un don d'objets analogues que vient de recevoir la Bibliothèque publique de Berne, d'un régiment

bernois, au service de Naples, stationné à Nola, cette vieille colonie étrusque dont les potiers jouissaient d'une célébrité immense. Le corps des officiers de ce régiment a fait faire à ses frais des fouilles dans des tombeaux souterrains d'une haute antiquité. Il a acquis par ce moyen une collection de deux cent treize vases, dont plus d'une douzaine sont d'une grandeur et d'une beauté remarquables, enrichis de figures et d'autres ornemens, tantôt rouges sur un fond noir, tantôt noirs sur un fond rouge. On ne peut qu'admirer le bon goût des formes et des ornemens. L'un des vases de première grandeur est d'une espèce très-rare, vu le caractère des figures et deux courtes inscriptions grecques : aussi la commission de surveillance, sans l'autorisation de laquelle on ne peut sortir du royaume aucun objet d'antiquité, désirait-elle vivement acquérir ce morceau pour le Musée royal ; il n'a fallu rien moins qu'une intervention supérieure pour que les premiers acquéreurs pussent le conserver. La collection complète vient d'arriver à Berne, parfaitement bien conditionnée. On y a joint un modèle en relief d'un tombeau antique, pour faire bien comprendre la place qu'y occupent ces sortes de vases. On nous promet la prochaine publication d'une description raisonnée de la collection, accompagnée de planches lithographiées.

En voyant cette féconde exploitation du sol helvétique, il est impossible de ne pas désirer qu'il se forme, à côté de tant d'autres associations, une *société d'antiquaires suisses*. Attentive à toutes les découvertes, elle veillerait à ce qu'aucun objet de quelque prix ne se perdît, ou ne restât dans des mains barbares ; sans prétendre centraliser les collections, elle centraliserait la connaissance des découvertes éparses, lierait systématiquement entre elles, par des catalogues raisonnés, les diverses collections cantonales ou personnelles, et saurait ainsi tout ensemble conserver à ces restes d'une ancienne civilisation une physionomie locale, et en nationaliser l'étude. Nous soumettons ce vœu à ceux de nos compatriotes qui ont fait leurs preuves dans cette branche d'érudition.

C. MONNARD.

GRISONS. — *Histoire naturelle*. — Au commencement de mai, on a tué dans la Haute-Engadine un oiseau des contrées les plus septentrionales, le grand plongeon de la mer du Nord (*colymbus glacialis*). Il pesait sept livres. Cet oiseau entreprend quelquefois en hiver des voyages lointains.

## GRÈCE.

EXTRAIT d'une Lettre adressée au Directeur-Fondateur de la REVUE ENCYCLOPÉDIQUE : Situation générale; Ferme modèle; Orphanotrophe. — Écoles Normales. — Paros et Nauplie, 17 mai et 15 juin. — « A force de persévérance, chaque partie de l'administration s'améliore; mais les progrès sont lents; ils le seraient moins, si nous étions délivrés de quelques intrigans qui se mêlent de nos affaires sans titre ni vocation.

» Je ne vous parle pas des projets concernant l'agriculture, les arts et métiers, les colonies, etc.; tout ceci pourra se faire; mais avant tout, il faut savoir comment et par qui. Dans l'état actuel des choses, et tant que l'administration de la Grèce ne sortira pas du provisoire, il est impossible de rien promettre. J'aime à penser que, sous peu, nous saurons ce qui en adviendra du gouvernement; le nouveau souverain déclarera ses intentions.

« La ferme modèle établie à Tyrinthe, entre Nauplie et Argos, avance. M. PALÉOLOGUE fait espérer que cet établissement prospérera. Avant l'automne, l'école de cette ferme renfermera au moins 24 élèves. L'orphanotrophe, à Égine, va très-bien; il contient cinq cents enfans, et un nombre considérable d'entre eux se distinguent dans la grammaire, le dessin et la musique; une vingtaine ont été placés dans la marine, et par leur discipline servent de modèles aux vieilles moustaches.

» On en a envoyé une quarantaine à Nauplie, pour y apprendre les états de tailleur, de tourneur et de charpentier. Presque tous réussissent. A côté de l'orphanotrophe d'Égine, sont en pleine activité deux écoles normales, l'une pour l'enseignement mutuel, l'autre pour les études supérieures. Elles sont sous la direction de M. MISTOXIDI; elles comptent environ trois cents élèves, et, suivant toute apparence, en contiendront sous peu le double. On ne peut qu'éprouver un sentiment de surprise et de joie, en voyant ces jeunes gens, sortis depuis un an des ténèbres de l'ignorance et des horreurs de la misère, faire des progrès aussi rapides et aussi extraordinaires.

Que les espérances qu'ils nous donnent sont douces et flatteuses, que cette récompense de l'intérêt qu'on leur porte est satisfaisante!

Nauplie sort un peu de ses ruines et de ses marais; on y bâtit beaucoup. Il en est de même de Tripolitza, de Patras, de Corinthe et d'autres villes. Chaque province possède à cette

heure une ou deux écoles d'enseignement mutuel. Paros est bien changé, les rues y sont propres; on a établi un jardin public; là où il n'y avait que des rochers est une école d'enseignement mutuel pour trois cents écoliers; on va construire un quai le long de la mer, depuis la mairie jusqu'à l'ancien arsenal, et on commence à bâtir un nouvel arsenal; en un mot, cette ville est tellement embellie et améliorée qu'à peine est-elle reconnaissable.

M. MAHN, jeune pharmacien plein de zèle et d'instruction, qui, après être resté quelques mois en qualité d'aide pharmacien, chez M. *Morin*, à Genève, s'était décidé à offrir à la Grèce ses services et ses talents, vient d'y être nommé pharmacien des troupes régulières, et directeur de la pharmacie centrale.

Z.

*Code de Commerce français adopté en Grèce.*—Sur la demande des négocians grecs, le Code de Commerce français a été mis en vigueur dans les États de l'Hellade. Les dispositions si confuses de la législation civile dans ce pays font regretter vivement que la même mesure n'ait pas été étendue aux autres Codes qui nous régissent. L'identité de législation entre les peuples, en simplifiant leurs rapports, forme un des liens les plus puissans de la civilisation, et nos Codes ont été pris pour modèles par toutes les nations qui ont jugé utile d'apporter quelques réformes à leur législation antérieure.

*Établissement d'une monnaie.*— Un atelier pour frapper les monnaies vient d'être créé à Égine, par les soins de M. DE CAPO-D'ISTRIAS. Il a placé à la tête de cet établissement un Arménien, anciennement employé à Constantinople. Les pièces sorties des ateliers sont passablement frappées. L'unité monétaire grecque a été fixée à 90 centimes. La pièce d'argent de cette valeur porte le nom de *Phénix*. On n'a point encore frappé de multiples de cette monnaie, qui a déjà été contrefaite.

*Suppression du journal : L'Aurore.*— Peu de tems après l'établissement du gouvernement grec à Napoléon de Romani, un Grec, M. ANTONIDÈS, armateur à Candie, a fait paraître un recueil périodique, intitulé : *L'Aurore*, Ηώς. Ce journal, qui traitait de la politique, de l'agriculture, du commerce et de la littérature, était faiblement rédigé. Cependant, on a jugé que son existence pouvait compromettre la tranquillité du pays; il n'a pu paraître que durant trois mois, et il a été supprimé. Bien que les sciences et les arts n'aient pas à le regretter, on a généralement désapprouvé les mesures prises à cette occasion par le gouvernement, qui est ainsi resté le maître des deux seules gazettes publiées dans le pays. E. G.

## BELGIQUE.

*Statistique. — Population.* — Dans un moment où le peuple belge lutte avec une constance héroïque pour conquérir à la fois sa liberté politique et son indépendance nationale; quand tous les cœurs généreux, en Europe, palpitent d'une affection sympathique et profonde pour cette population levée toutentière contre ses oppresseurs, nos lecteurs ne liront point sans intérêt le tableau ci-après de la population des principales villes des Pays-Bas. Ils y verront la preuve qu'il est impossible à la Hollande de maintenir, avec les forces militaires dont elle peut disposer, l'union malheureuse de deux peuples qui diffèrent de religion, de langage, de mœurs, d'intérêts, et qui n'avaient été associés, contre leur volonté et contre la nature des choses, que par la combinaison diplomatique la plus déplorable et la plus criminelle.

*Population des principales villes des Pays-Bas.*

|                    |                   |                     |                  |
|--------------------|-------------------|---------------------|------------------|
| BRUXELLES. . . . . | 105,000 habitans. | LIÈGE. . . . .      | 50,000 habitans. |
| LOUVAIN. . . . .   | 25,500            | ANVERS. . . . .     | 65,000           |
| GAND. . . . .      | 65,000            | MAËSTRICHT. . . . . | 19,000           |
| BRUGES. . . . .    | 55,000            | NAMUR. . . . .      | 17,000           |
| MONS. . . . .      | 20,000            | TOURNAI. . . . .    | 24,000           |

Des calculs statistiques de notre savant collaborateur M. MOREAU DE JONNÈS font connaître, d'après des bases authentiques, à quel nombre peut s'élever la levée en masse des provinces belges. La population de ce pays étant de QUATRE MILLIONS d'habitans, le nombre d'hommes âgés de quinze ans à soixante, et capable de porter les armes en cas d'invasion, est composé des cinq séries suivantes :

|                              |                 |
|------------------------------|-----------------|
| Agés de 15 à 20 ans. . . . . | 179,591 hommes. |
| — de 20 à 50 . . . . .       | 527,582         |
| — de 50 à 40 . . . . .       | 281,075         |
| — de 40 à 50 . . . . .       | 252,095         |
| — de 50 à 60 . . . . .       | 178,588         |

TOTAL de la levée en masse. . . . . 1,198,000

On compte, dans cette masse, 840 mille hommes âgés de 20 à 50 ans, et propres au service militaire le plus actif. Il suffit de ces nombres pour donner au peuple belge la conscience de ses forces, et pour lui faire sentir qu'il dépend de lui de régler sa destinée et de se constituer en État libre et indépendant.

## FRANCE.

## DÉPARTEMENTS.

TOULOUSE. (*Haute-Garonne.*) — *Prix proposés.* — L'Académie royale des Sciences de cette ville propose la question suivante, pour le prix qui sera décerné en 1833. « Indiquer les circonstances dans lesquelles le minerai de fer extrait des mines de *Rancié*, et traité dans les forges catalanes des Pyrénées, y produit une sorte d'acier naturel, dit *fer célat*, ou *fer fort*, dans le pays, par opposition au *fer doux* que l'on retire habituellement de ces mêmes forges. Déterminer ensuite les conditions qui assurent la production du fer fort de manière à l'obtenir à volonté. » La solution des deux parties de la question doit être fondée sur des faits observés dans les forges catalanes, et constatés d'une manière authentique. Le prix est une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Pour l'année 1832, un prix double (médaille d'or de 1,000 fr.) sera décerné à une théorie physico-mathématique des pompes aspirantes et foulantes, faisant connaître le rapport entre la force motrice et la quantité d'eau élevée à une hauteur donnée, en ayant égard aux principaux obstacles que la force doit surmonter.

Les lettres et mémoires seront adressés à M. D'AUBUSSON DESVOISINS, secrétaire perpétuel de l'Académie; le terme de rigueur pour qu'ils soient admis au concours est le 1<sup>er</sup> février.

— *Académie des Jeux floraux:* — *Prix décernés en 1830.* À la séance du 5 mai, on a couronné les auteurs des pièces suivantes: 1<sup>o</sup> *Atila*, ode, par M. GUILHAUD DE LAVERGNE, a remporté le prix réservé du genre; — 2<sup>o</sup> *La Jeune Veuve à son Fils*, ode élégiaque, par M. TIREL DE LA MARTINIÈRE, a obtenu une violette réservée; — 3<sup>o</sup> *Florette*, poème, par M. GUILHAUD DE LAVERGNE, a remporté le prix de l'année; — 4<sup>o</sup> *La Jeune Fille*, élégie, par M. TIREL DE LA MARTINIÈRE, a remporté le prix de l'année; — 5<sup>o</sup> *Le Retour du Bal*, élégie, par M. MAUGE, a obtenu un prix réservé du genre; — 6<sup>o</sup> *Les Deux Sœurs*, hymne à la Vierge, par M. Adolphe DE PUIBESQUE, a remporté le prix de l'année; — 7<sup>o</sup> Le sujet de discours proposé par l'Académie était la question suivante: *Quels avantages peuvent retirer nos écrivains de la lecture des auteurs français antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle?* M. GRANIE (du Gers) et M. GUILHAUD DE LAVERGNE ont obtenu chacun une églantine d'or. — L'Académie propose pour le sujet du discours mis

au concours de 1851, la question suivante : *Est-ce par l'imitation ou par l'invention que la littérature française a fait le plus de progrès?* Pour le concours de 1851, les auteurs feront remettre, par une personne domiciliée à Toulouse, trois copies de chaque ouvrage à M. de Malaret, secrétaire perpétuel, qui en donnera un récépissé.

— *Société royale d'Agriculture du département de la Haute-Garonne.* — Le grand prix d'honneur pour l'amélioration des laines sera décerné dans la séance publique du 24 juin 1851. Ce prix consiste en houlettes de vermeil et d'argent.

## PARIS.

INSTITUT. — *Académie des Sciences.* — *Séances du mois de septembre 1850.* — *Séance du 6.* — M<sup>me</sup> EUDE, sage-femme, présente l'enfant à double train de derrière, dont il a été question dans la précédente séance. — M. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE lit un Mémoire à ce sujet, où il fait connaître ce qu'il y a de particulier et d'incomplet dans ces membranes surnuméraires. — M. Gay-Lussac annonce que M. BRACONNOT, de Nancy, a découvert dans le peuplier la substance nommée *salicine*, et une autre substance, qu'il regarde comme nouvelle, et qu'il nomme *populine*. — MM. Cuvier et Duméril font un rapport sur le Mémoire de M. BRESCHET, relatif à l'organe de l'audition de quelques poissons. En voici les conclusions : « Les fonctions des parties de l'oreille sont encore si obscures que l'on ne peut trop s'occuper de discerner ce que ces parties ont de constant et de variable, pour arriver à fixer leur essence; et la classe des poissons présentant à cet égard plus de variations qu'aucune autre, c'est sur elle que l'attention des anatomistes doit naturellement se porter. Les observations de M. Breschet confirment en partie ce qui a été vu le plus récemment par les anatomistes qui l'ont précédé, et elles offrent plusieurs particularités nouvelles. Nous en avons vérifié une grande partie, principalement celles qui concernent l'alose, l'esturgeon, la carpe et la raie. Nous nous sommes assez convaincus de l'exactitude scrupuleuse de l'auteur pour ne faire aucun doute que l'on ne vérifie de la même manière celles que nous n'avons pas eu l'occasion de répéter. Nous pensons donc que l'Académie doit accueillir favorablement ce travail, et en ordonner l'impression dans les Mémoires des savans étrangers, si l'auteur ne le fait pas paraître auparavant par quelque autre voie. (Approuvé.) — MM. Gay-Lussac et Sérullas font un rapport sur le Mémoire de M. LECANU, relatif à la matière co-

colorante du sang ou hématosine.» En résumant ce qui précède, dit en terminant M. le rapporteur, on trouve que la matière colorante du sang ou hématosine n'est pas un principe immédiat, mais une combinaison d'albumine et d'une substance colorante particulière que M. Lecanu, à l'aide d'un procédé facile et qu'il décrit avec soin, est parvenu à isoler. Il propose de nommer cette substance *globuline*, en lui assignant les caractères suivans : 1° d'être d'un beau rouge à l'état d'hydrate, et d'un rouge brun à l'état sec ; 2° de contenir, ce qu'il est facile de démontrer par l'incinération, les 0,174 de son poids de fer ; c'est-à-dire une quantité double de celle qu'on a trouvée dans la matière de M. Berzélius, et par conséquent proportionnelle à la quantité d'albumine qui en a été séparée ; 3° d'être très-soluble dans les alcalis, et beaucoup plus que ne l'est l'albumine coagulée, car il suffit de deux ou trois gouttes d'eau de potasse ou d'ammoniaque pour en dissoudre très-promptement plusieurs grammes ; 4° enfin, et c'est une de ses propriétés les plus remarquables, de former avec l'acide hydrochlorique un composé soluble dans l'alcool concentré. Ces faits, qui sont présentés avec clarté, et qui ont exigé beaucoup d'expériences pour les établir, font des Mémoires de M. Lecanu un travail qui mérite l'approbation de l'Académie. (Approuvé.) — MM. *Gay-Lussac*, *Flourens* et *Navier* font un rapport sur le Mémoire de M. DE CHABRIER, relatif au moyen de voyager dans l'air, et à une théorie nouvelle des mouvemens des animaux. En voici quelques fragmens : « Il est aisé de comparer la quantité d'action que l'homme est capable de produire avec celle qu'exige le vol. L'oiseau qui plane dans l'air dépense dans chaque seconde la quantité d'action nécessaire pour élever son poids à 8<sup>m</sup> de hauteur, tandis que, dans le même tems, l'homme ne peut élever son propre poids à 0<sup>m</sup>,086 : de sorte que la quantité d'action n'est que la  $\frac{1}{92}$  partie de celle que l'oiseau dépense pour se soutenir dans l'air. Si l'homme était le maître de dépenser dans un tems aussi court qu'il le voudrait la quantité d'action qu'il dépense ordinairement en huit heures, on trouve qu'il pourrait chaque jour se soutenir dans l'air pendant 5 minutes ; mais, comme il est fort éloigné d'avoir cette faculté, il est évident qu'il ne pourrait se soutenir que pendant un tems beaucoup moindre, et qui ne serait qu'une très-petite fraction d'une minute. Ces rapprochemens montrent à quel point les tentatives faites dans la vue de rendre l'homme capable de voler étaient chimériques. L'homme et la plupart des quadrupèdes étant dans l'impossibilité de se soutenir dans l'air, il reste à

examiner ce qu'il est possible de faire, lorsque, par l'usage de capacités remplies d'un gaz plus léger que l'air atmosphérique, le poids de l'homme est supporté, et qu'il ne s'agit plus que de mouvoir et de diriger à volonté l'appareil. — L'usage des ailes remplies de gaz, proposées par M. Chabrier, ne semble pas praticable, parce que l'on ne pourrait leur imprimer la vitesse nécessaire pour se procurer un mouvement continu par l'effet de battemens alternatifs. Il paraît qu'un homme supporté par un aérostat agirait sur l'air d'une manière beaucoup plus avantageuse, en faisant tourner rapidement des roues armées d'ailes obliques, disposées comme celles d'un moulin à vent, comme l'avait indiqué Meunier, de l'Académie des Sciences. M. Navier, auteur du rapport que nous analysons, a soumis ce moteur au calcul. Il est évident qu'en supposant l'appareil placé dans un air parfaitement calme, on n'aurait besoin que d'une force très-petite; mais la force nécessaire, qui est proportionnelle au cube de la vitesse, augmentera très-rapidement avec le mouvement imprimé. La question consiste donc à rechercher quel'e vitesse un appareil suspendu à un aérostat, et par un certain nombre d'hommes, pourrait acquérir. Le résultat du calcul, dans lequel l'aérostat a été supposé sphérique, est que la vitesse limite dont il s'agit augmente proportionnellement à la puissance  $\frac{1}{3}$  du rayon de l'aérostat; et si l'on attribue à ce rayon une valeur de 10<sup>m</sup>, qui est double de celle qui a lieu pour les aérostats ordinaires, on trouve que la valeur de cette vitesse est environ 2<sup>m</sup>  $\frac{1}{3}$  par seconde. Par conséquent, l'aérostat ne pourrait être maintenu immobile contre un vent dont la vitesse dépasserait 2<sup>m</sup>  $\frac{1}{3}$  par seconde, vitesse très-faible, puisque c'est à peu près celle qui permet au moulin à vent de commencer à travailler. Comme on a négligé dans le calcul plusieurs élémens qui auraient augmenté la valeur de la force nécessaire, il paraît que, malgré l'avantage que l'on trouverait à donner aux aérostats une forme plus propre à fendre l'air que la forme sphérique, on peut conclure que, dans l'état le plus ordinaire de l'atmosphère, l'appareil serait le jouet des vents. On ne trouverait d'ailleurs aucun avantage à remplacer la force de l'homme par celle de la vapeur d'eau, ou d'un gaz fortement comprimé d'avance dans un réservoir. L'homme est encore aujourd'hui l'agent mécanique qui, à poids égal, est capable de produire le plus grand travail continu qu'il soit possible. Nous pensons d'après cela, dit M. Navier, que la création de l'art d'une navigation aérienne vraiment utile est subordonnée à la découverte d'un nouveau moteur, dont l'action comporterait un

appareil beaucoup moins pesant que les moteurs connus... A l'égard du travail de M. de Chabrier, nous ne pensons pas que les vues présentées par l'auteur soient propres à atteindre le but qu'il s'était proposé. » (Approuvé.) — Le rapport sera imprimé dans le recueil de l'Académie.

— *Du 15 septembre.* — M. *Arago* lit une lettre qu'il a reçue de M. *MATTENI*, de Forlì, et dans laquelle ce physicien cite des expériences qui prouvent, suivant lui, qu'au moment du contact de deux substances dissemblables, il y a développement d'électricité, même quand ce contact n'est accompagné d'aucune action chimique. — Le reste de la séance est rempli par la lecture de plusieurs Mémoires sur lesquels nous ferons connaître le jugement de l'Académie.

— *Du 20 septembre.* — MM. *Latreille* et *Duméril* font un rapport sur la monographie des insectes mélitrophiles de MM. *PERCHERON* et *GAURY*. « Sous le rapport de la variété et de la richesse des couleurs, qui sont d'autant plus frappantes que la taille, généralement assez grande, et la figure ovale du corps, les fait mieux ressortir, on ne pouvait choisir un sujet plus digne du pinceau d'un artiste. Dans l'intérêt de l'entomologie, il eût été à désirer que les frais de cette entreprise eussent reçu une autre destination, celle par exemple de nous aider à reconnaître les espèces de quelques autres familles d'insectes, où le secours des figures est plus nécessaire, disons mieux, indispensable. Mais comme un ouvrage de cette nature ne pourrait plaire aux simples amateurs d'images, qu'il aurait par conséquent peu de débit, il a bien fallu se soumettre au goût dominant. Nous nous plaisons cependant à rendre cette justice aux auteurs de ce travail, que si la beauté des figures qui l'accompagnent, et qui ont été exécutées par M. *GUÉRIN*, doit contribuer au succès du livre, la science y gagnera aussi, en ce qu'elles sont coordonnées par une bonne méthode, appuyée sur un grand nombre d'observations nouvelles, et propre à simplifier beaucoup l'étude de ces insectes. » (Approuvé.) — M. *Frédéric CUVIER* lit un essai sur la classification naturelle des vespertillions et la description de plusieurs espèces de ce genre.

— *Du 27 septembre.* — MM. *Arago*, *Gay-Lussac* et *Savart*, rapporteur, font un rapport sur une lampe hydraulique présentée par la maison *THAYOT* et C<sup>e</sup>. « Les inventeurs de cette lampe ont entrepris de faire disparaître des lampes de Girard tous les défauts qui les ont fait abandonner, et l'on peut dire qu'ils ont complètement atteint le but qu'ils se proposaient. Comme il nous serait impossible, sans le secours d'un dessin, de donner une idée nette de cette machine, nous nous

bornerons à dire qu'elle se compose, comme la fontaine de Héron, de trois réservoirs : 1° d'un réservoir supérieur qui contient l'huile destinée à alimenter la colonne constante qui comprime l'air; 2° d'un réservoir inférieur, occupé par un certain volume d'air, et qui communique avec le supérieur par un tube renfermant la colonne liquide comprimante; 3° enfin, d'un réservoir intermédiaire, contenant aussi de l'huile, et qui communique, d'une part avec le réservoir inférieur, de l'autre avec le bec, par un tube, dans lequel s'élève à une hauteur constante l'huile qui doit servir à la combustion. Le service n'exige aucune précaution que tout le monde ne puisse prendre; il se fait avec promptitude. Le seul reproche que l'on puisse faire à cette machine, d'ailleurs si simple et si ingénieuse, est de présenter plusieurs sondures qui demandent à être faites avec beaucoup de soin; néanmoins comme elles sont presque toutes situées à l'extérieur, on peut dire que leur vérification étant très-facile, cet inconvénient est en réalité moins grand qu'il ne paraît d'abord. En résumé, la lampe de M. Thayot et C<sup>e</sup> est remarquable par la simplicité de sa construction, par la disposition ingénieuse de ses diverses parties, par les propriétés dont elle jouit, de pouvoir être chargée facilement et transportée d'un lieu dans un autre sans déversement d'huile; en conséquence, nous pensons qu'elle mérite l'approbation de l'Académie. » (Approuvé.)—MM. *Henri Cassini* et *Mirbel* font un rapport sur les observations d'anatomie et de physiologie végétales que le D<sup>r</sup> *Schultz* avaient présentées à l'Académie. Il en résulte qu'il existe dans les végétaux une circulation comparable, à quelques égards, à celle des animaux. En effet, quand on considère les vaisseaux d'un lambeau de stipule, long d'un à deux pouces, et large de trois à quatre lignes, on ne saurait se refuser à l'idée qu'il existe un suc vital, et que ce suc passe plusieurs fois par les mêmes routes. Mais il y a cette différence notable entre la circulation des végétaux et celle des animaux d'un ordre élevé, que dans ces derniers il existe un point unique de départ où aboutissent deux systèmes vasculaires bien distincts, l'un qui porte le sang jusqu'aux extrémités du corps, l'autre qui le ramène à sa source; tandis que dans les végétaux on ne découvre ni point spécial de départ, ni double système vasculaire. Des vaisseaux d'une même nature forment un réseau dont les mailles sont autant d'appareils circulatoires semblables, qui communiquent tous entre eux; de sorte qu'il y a unité de mouvement tant que les parties vivent en commun, et mouvement propre à chaque partie dès qu'elles sont séparées. — La découverte de M. Schultz

est du plus haut intérêt pour l'anatomie et la physiologie végétales; elle éclaire ces deux branches de la science l'une par l'autre, et elle montre entre les végétaux et les animaux des rapports qu'on ne soupçonnait même pas. » La lettre de M. Schultz, et les beaux dessins qui l'accompagnent, seront insérés dans le recueil des savans étrangers. A. MICHELOT.

---

*Télégraphe perfectionné, de jour et de nuit, à l'usage du public.* — L'art de la télégraphie est moderne, et par conséquent susceptible de progrès dont quelques-uns fixeront les époques de son histoire. Celui que l'on propose sera peut-être du nombre de ces perfectionnemens remarquables. L'inventeur s'est proposé de simplifier le mécanisme qui transmet les signaux, de donner à chaque signal une expression plus étendue, quoique très-précise, et d'obtenir, au moyen de la machine plus simple qu'il a imaginée, un nombre de signaux beaucoup plus grand que les appareils usités jusqu'à présent ne peuvent en fournir; ce qui enrichit la langue télégraphique, et rend son expression beaucoup plus rapide. De plus, afin de mettre tout le tems à profit, des signaux de nuit peuvent doubler les ressources que procurent les moyens de correspondance diurne. On estime que dix mots seront exprimés par douze signaux, et que cinq signaux au moins seront transmis par chaque minute; ainsi, chaque heure d'activité peut suffire à la transmission de 50 mots, ce qui, au moyen du laconisme qu'exige une dépêche dont la rapidité est le principal mérite, permet d'expédier plus d'un avis par heure, et par jour, un nombre qui excède certainement les besoins probables d'une correspondance aussi accélérée.

Des expériences ont été faites à Paris, en présence de bons juges et de commissaires du gouvernement : les résultats obtenus ont fourni les données des calculs qu'on vient de faire; les assistans ont été pleinement satisfaits : ainsi, le succès de l'exécution en grand ne peut être douteux. Le bas prix et l'extrême célérité de cette correspondance dispenseraient les négocians d'envoyer des estafettes qui ne peuvent devancer les lettres que de quelques heures, au lieu que, d'une extrémité de la France à l'autre, en passant par la capitale, le télégraphe fait la demande et transmet la réponse dans l'espace de tems qu'il faudrait accorder à un commissionnaire pour porter un message dans Paris. Quant au prix des dépêches télégraphiques, on a calculé qu'il pourrait être assez modéré pour qu'une communication de quelques lignes de Paris au Havre ne coûtât

tât pas plus de 15 francs. Bientôt, sans doute, nous saurons définitivement ce qu'on doit attendre de cette heureuse conception ; elle ne semble pas destinée à rester dans l'oubli qui, trop souvent, fait perdre le fruit de longues et fructueuses méditations, tandis que le charlatanisme sait faire adopter des projets ruineux, presque sans examen préalable, sans expériences sur lesquelles on puisse fonder l'espoir du succès. Nous suivrons avec intérêt l'établissement de ces télégraphes commerciaux ; nous annoncerons leurs progrès comme une bonne nouvelle, comme un signe de la prospérité croissante de notre patrie.

M. FERRIER, de Draguignan, auteur du nouveau système, se propose de faire une seconde expérience publique, dans le courant du mois d'octobre (1).

*Voyage autour du monde, qui doit être prochainement entrepris dans les intérêts combinés des découvertes, de la civilisation et du commerce.* — Un voyageur anglais, déjà célèbre, M. BUCKINGHAM, que nous possédons dans ce moment à Paris, a conçu l'idée de ce grand voyage dont on trouvera le plan détaillé à la suite de ce cahier. Tous les amis de l'humanité applaudiront aux vues généreuses qui ont inspiré ce projet destiné à établir des relations nouvelles et des échanges réciproquement utiles entre des peuples séparés par l'immensité des mers, étrangers jusqu'ici les uns aux autres, et que des intérêts communs doivent rapprocher. Plusieurs grandes villes manufacturières d'Angleterre ont encouragé ce projet par des souscriptions ; et la France voudra sans doute imiter leur exemple et s'associer, par une coopération active, à cette philanthropique entreprise.

*Réclamation de M. JOMARD, à propos d'une assertion du Globe.* — L'un de nos collaborateurs, M. JOMARD, membre de l'Institut, justement estimé pour son désintéressement, son honorable caractère, et les services qu'il a rendus aux sciences et à l'instruction populaire, vient d'être l'objet d'une attaque qui porte sur deux faits également erronés, et de nature à porter atteinte à la considération qui lui est acquise depuis long-tems. Si l'auteur de l'article du *Globe* eût mieux

---

(1) La *Revue Encyclopédique* a déjà annoncé avec éloges et à plusieurs reprises (voy. *Rev. Enc.*, t. xxxiv, p. 815 ; t. xxxi, p. 852 ; t. xxx, p. 557 ; et *passim*) le *Télégraphe de jour et de nuit, de terre et de mer*, de M. le contre-amiral SAINT-HAOUEN, dont le fils est maintenant à l'armée d'Afrique, où l'on a fait usage avec succès de ce mode de communication entre la flotte et l'armée.

connu ce digne citoyen, il se serait épargné, ainsi qu'à l'estimable journal qu'il a induit en erreur, des assertions dénuées de tout fondement. Sur un bruit controuvé, et qui paraît l'ouvrage de la malveillance, on a prétendu que M. Jomard venait d'être nommé à une nouvelle place, et on ajoute que le dépôt de géographie dont il est le conservateur à la Bibliothèque royale, n'est pas encore livré au public; ce qui réunit, dit-on, sur une seule tête, les inconvéniens du cumul et d'une sinécure. Le fait est que tous les jours, depuis six mois, le dépôt de géographie, est ouvert, et que M. Jomard n'occupe qu'un seul emploi rétribué. En revanche, il appartient à un grand nombre de commissions gratuites et de sociétés de bien public. Ce que M. Jomard a fait depuis dix-sept ans pour la cause de la civilisation et de l'humanité est trop connu dans toute l'Europe, pour que nous nous étendions davantage; et nous insérons ici avec empressement la lettre qu'il a écrite au *Globe*, qui sans doute n'a pu lui donner une place, à cause de l'abondance des matières politiques.

Paris, 24 septembre 1830.

*A M. le Rédacteur du Globe.*

Monsieur, c'est par un article de votre journal de ce jour que j'apprends ma nomination à un nouvel emploi. Il y a de fortes raisons de croire que cette nouvelle est sans aucun fondement. Comme je n'ai jamais demandé de place non gratuite, je ne choisirai pas ce moment pour grossir la foule des solliciteurs, et l'on ne me verra jamais prendre la place de personne. Vous avez été mal informé, Monsieur, au sujet du dépôt de géographie de la Bibliothèque : il est depuis long-tems ouvert au public; il l'est même aujourd'hui, malgré les vacances. L'emploi de conservateur est le seul que j'exerce, il est la récompense de trente-deux ans de travaux, les plus actifs et les plus assidus : c'est au public à en apprécier le mérite et l'utilité, et non à moi d'en faire l'apologie : voilà la seule réponse que je puisse faire aux insinuations de l'auteur de l'article. Il est des hommes que leur caractère, leurs actes et leur vie entière, consacrée au bien public et aux progrès des lumières, devraient garantir contre de telles attaques. J'espère de votre impartialité, Monsieur, que vous voudrez bien donner place à cette réponse dans le plus prochain numéro du *Globe*.

J'ai l'honneur d'être, etc.

*Signé JOMARD.*

*Publication nouvelle.* — Le dernier voyage de lady MORGAN en France lui a fourni de nouveaux sujets d'observations et de nouvelles peintures de nos mœurs. Nous recevons à l'instant son ouvrage, qui sera l'objet d'une analyse dans un de nos prochains cahiers. On le trouve chez Fournier, rue de Seine. 2 vol. in-8° avec un portrait de l'auteur; prix, 12 fr.

*Chronique des théâtres pendant le mois de septembre 1850.*  
— Outre plusieurs reprises, parmi lesquelles nous citerons celle de *Fénelon*, tragédie de CHÉNIER, représentée à la Gaité, le 26 septembre, et celle de *Robert, chef de brigands*, mélodrame imité de *Schiller*, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, les différens répertoires se sont accrus, pendant ce mois, de quinze nouveautés.

Le THÉÂTRE-FRANÇAIS en a donné trois : le 9, un drame en trois actes et en prose intitulé : *Trois jours d'un grand Peuple*; le 15, *Junius Brutus*, tragédie en cinq actes, par M. ANDRIEUX; et le 25, *Corinne*, drame en trois actes et en vers. Le Théâtre-Français a été mal inspiré en cédant à l'entraînement universel qui met sur tous les théâtres les résultats de notre dernière révolution. Les pièces de circonstances, où des événemens réels sont retracés tels qu'ils viennent de se passer sous nos yeux, conviennent peu à un théâtre où l'on est accoutumé à voir des créations d'artistes, et les fictions d'une imagination qui s'efforce de nous tirer du monde vulgaire. Un vaudeville qui ne fait que rappeler, par des allusions louangeuses ou satiriques, les événemens de la veille, peut amuser un instant, mais quel plaisir trouver à la représentation pâle, mesquine, prosaïque, plate enfin, d'une révolution qui fera l'admiration de la postérité. Le public, qui s'était ennuyé dès le premier acte, a pris le parti de ne pas écouter les deux derniers, et l'auteur n'a pas été nommé. — C'était presque aussi un ouvrage de circonstance que la tragédie de *Junius Brutus*: singulier mouvement des choses politiques, qui fait qu'après trente années une pièce, composée dans les idées du moment, et à laquelle les circonstances avaient ensuite fermé le théâtre, se retrouve toute remplie de ces traits qui émeuvent profondément une assemblée, parce qu'ils réveillent tous les sentimens qui agitent actuellement la société! On ne peut nier que la première représentation n'ait dû à cet à-propos une partie de ce succès d'enthousiasme que peu de tragédies ont obtenu. Nous nous empresseons d'ajouter, toutefois, que le talent qui brille dans cet ouvrage lui au-

rait, dans tous les tems, assuré un accueil favorable. Ce n'était pas une tâche facile de faire applaudir au théâtre une tragédie sur le même sujet que l'une des productions dramatiques les plus estimées de Voltaire. Malgré quelque faiblesse dans l'intrigue, le *Brutus* de notre grand tragique brille d'un éclat très-vif; l'enthousiasme républicain, l'héroïsme des sentimens romains, le pathétique déchirant qui naît de la lutte entre la nature et le patriotisme, y sont admirablement exprimés. En suivant les inventions d'Alfieri, en les modifiant avec talent. M. Andrieux est parvenu à rajeunir un peu ce sujet. Ce n'est point ici l'amour qui entraîne les fils de Brutus dans la conspiration en faveur du roi banni, c'est leur amitié pour le fils de Tarquin, c'est leur inexpérience qui les rend dupes d'un traître, et leur persuade que le seul moyen de sauver leur père d'une mort inévitable, est de s'engager dans ce fatal complot; de sorte que ce malheureux père est obligé de condamner ses fils pour un crime dont leur tendresse pour lui a été le principal motif. Cette combinaison paraît ingénieuse au premier coup d'œil; malheureusement elle est excessivement pauvre d'exécution chez Alfieri, et n'est pas même très-vraisemblable ici, quoique M. Andrieux ait corrigé avec adresse quelques-unes des fautes de son modèle. Si nous voulions examiner la pièce dans la rigueur classique, nous pourrions reprocher au poète de fréquens changemens de lieu, et la réunion, en vingt-quatre heures, de cette multitude d'événemens qui se passent depuis la mort de Lucrèce jusqu'à l'affermissement de la république par l'acte terrible de patriotisme de son fondateur. Mais nous croyons, au contraire, que le poète ne mérite que des éloges pour avoir ainsi développé son action dans un cadre où il a pu faire entrer cette belle scène de place publique, où le corps sanglant de Lucrèce explique et la proscription des Tarquin, et la haine du peuple contre les rois, et l'exaspération de Rome entière contre les citoyens qui ont osé conspirer pour eux. Le rôle de Brutus est plein de nerf et d'énergie, et les scènes du peuple sont en général bien faites. Cet ouvrage, enfin, ne peut qu'accroître la réputation d'un auteur dont on applaudit depuis si long-tems les ingénieuses comédies, qui s'est placé au rang de nos conteurs les plus spirituels, et qui, sous tant d'autres rapports, enfin, est en possession de l'estime publique. — La *Corinne* de M<sup>me</sup> de Staël a fourni le sujet du drame donné au Théâtre-Français, et la pièce, dépouillée forcément de presque tout ce qui a fait le succès du roman, ne pouvait espérer une bien brillante fortune. L'auteur, qui a imaginé un dénouement nouveau, a suivi son modèle dans le reste du drame,

dont l'action un peu froide n'a pu être réchauffée par un style élégant et des vers spirituels. La pièce n'a rencontré que des applaudissemens, ce qui n'a pas empêché l'auteur de se cacher sous un modeste anonyme.

Le contingent de l'Odéon consiste, pour le mois de septembre, en une petite comédie de circonstance, en un acte et en vers, par M. d'ÉPAGNY, intitulée : *Les Hommes du Lendemain* (11 septembre) ; et un drame, en cinq actes : *Nobles et Bourgeois, ou la Justice des Partis* (20 septembre). Débarassons-nous tout de suite d'un reproche que nous avons à faire à M. d'Épagny : sa pièce est plutôt une satire qu'une comédie, et, comme presque toutes les satires, elle ne montre le sujet que du côté du blâme : nous croyons qu'en jugeant l'événement qui fait le fond de sa pièce, avec le sentiment qu'elle inspire, on jugerait mal et sans beaucoup de justice. Nous convenons que dans le court espace d'un acte il était difficile d'échapper à cet inconvénient, que le poète rachète d'ailleurs par des peintures vraies, de la verve et du bon comique. Les lâches du lendemain sont justement flétris dans cette esquisse, où l'amertume d'Aristophane était tout-à-fait à sa place ; les stygmates que leur a infligés M. d'Épagny ont trouvé de la sympathie dans l'assemblée, qui a vivement applaudi la pièce. — Le succès de *Nobles et Bourgeois* a été vivement contestée ; ce titre promettait ce que le drame n'a point donné : le contraste des ridicules, ou la lutte des inimitiés de deux classes rivales. Le drame ne roule que sur une aventure romanesque empruntée aux *Patriciens de Vander Velde*. Le public s'est peu intéressé à cette action bizarre et compliquée, malgré des détails bien peints, des situations bien imaginées, et le caractère d'une jeune fille qui offre, dans sa bizarrerie, des traits où se révèle le talent des deux auteurs qui ont gardé l'anonyme.

*Le Congréganiste ou les Trois Éductions*, comédie-vaudeville en trois actes, par MM. VILLENEUVE et ANDISSON, mise à l'index il y a peu de mois par la censure déchue, a paru, grâce au régime nouveau, sur le théâtre du VAUDEVILLE, le 13 septembre. Ce congréganiste est encore un tartufe, qui abuse de la pieuse confiance d'une noble dame pour escroquer sa fortune et séduire sa nièce. Ses basses intrigues ont pour résultat de démontrer aux spectateurs, que l'éducation claustrale ne vaut pas mieux que l'éducation mondaine, et qu'une jeune fille, élevée par une mère vertueuse, a plus de sagesse et de raison que celles dont la jeunesse s'est formée au milieu des dissipations d'une salle de bal, ou dans les minutieuses

pratiques de la vie dévote. Rien dans tout cela de bien neuf ni de réellement comique. *La Foire aux Places*, vaudeville en un acte, par M. BAYARD (25 septembre), est une satire amère plutôt que gaie de cette impudente manie de solliciter dont le moment actuel offre tant de déplorables excès, et de la malencontreuse faiblesse des puissans du jour, qui partagent sans examen et sans réflexion les faveurs administratives dont la France leur a confié la répartition. — Les VARIÉTÉS ont donné *le Jésuite retourné*, ou *la Demande en mariage*, vaudeville en un acte, par M. ÉDOUARD (15 septembre), et *Voltaire chez les Capucins*, comédie-anecdote en un acte, mêlée de couplets, par MM. DUMERSAN et DUPIN (28 septembre). Le héros de la première de ces pièces, M. Noirville, est un magistrat municipal, et non pas un jésuite, quoiqu'il apporte dans ses intrigues autant d'astuce et de duplicité qu'on en suppose généralement aux enfans de Loyola; mais, comme ses maîtres en faits de ruses, il finit par être la dupe de ses sourdes menées, et se trouve forcé de céder la main de la riche héritière qu'il convoitait à l'amant qu'elle préfère. On connaît l'anecdote de Voltaire chez les capucins, qui ne semble point de nature à fournir la matière d'une comédie; aussi les auteurs ont-ils mis sous la protection du grand homme une légère intrigue amoureuse, que son intervention, auprès des bons pères chez lesquels il a reçu l'hospitalité, conduit à un dénoûment heureux. Ces deux ouvrages, le second surtout, ont obtenu un favorable accueil. — *Aux Nouveautés*, on a vu, le 17 septembre, *le Bourgeois de la rue Saint-Denis*, comédie en trois actes, mêlée de chants, par MM. BRAZIER, VILLENEUVE et ÉMILE, qui doit son succès au jeu plaisant et gai de Bouffé, chargé du rôle d'un commis-marchand de la rue Saint-Denis.

L'AMBIGU-COMIQUE, fermé depuis quelques mois par suite des embarras où s'était trouvée l'ancienne administration, vient de rouvrir ses portes, le 25 septembre, pour la première représentation de *Henriette*, ou *Deux ans après*, mélodrame en trois actes et en cinq tableaux, par M. ANCELOT, dont le mérite n'a pas été également apprécié par les divers spectateurs. — A la GAÏTÉ, on a vu, le 4 septembre, *le Jésuite*, mélodrame en trois actes, par M. VICTOR DUCANGE, qui n'est que la mise en action d'un des romans les plus connus de l'auteur (*les Trois Filles de la Veuve*), et qui a obtenu un succès complet. On a donné, au même théâtre *le Te Deum et le Tocsin*, tableau patriotique en un acte; mêlé de couplets, par MM. HONORÉ et SIMONNIN, et *le Marchand de Bœufs*, vaudeville en un acte, par MM. BRAZIER et CARMOUCHE (19 septembre), imi-

tation assez gaie du conte de La Fontaine, *la Clochette*. — Au CIRQUE-OLYMPIQUE, on a donné *Philippe ou la Guérison militaire*, pièce en un acte (28 septembre).

BEAUX-ARTS. — *Musée cosmopolite* (rue de Provence, n° 18, en face de la rue Lepelletier). — Ce beau musée offre une suite de tableaux dans le genre du *Diorama*, d'une dimension moins étendue, mais où tout est vivant et vrai : c'est la nature même. On parcourt les principaux sites remarquables qui fixent l'attention du voyageur allant à Alexandrie en Égypte. — La *vue d'Alger* et de toute la côte, qui a fourni le sujet de plusieurs tableaux, dus en partie à M. de SAINT-AULAIRE, mérite surtout des éloges. On se croit transporté en Afrique, et sur les traces de notre armée. On admire ce pays à la fois si favorisé de la nature, si maltraité par les hommes, et qui attend de nous les bienfaits de la civilisation. Puissions-nous ne pas avoir offert des promesses trompeuses d'amélioration et de liberté à la population malheureuse et opprimée qui occupe ce rivage ! — Le *Musée cosmopolite* va reproduire incessamment les trois grandes journées de juillet, les scènes improvisées des barricades, la résistance héroïque du peuple et le triomphe de la liberté. O.

— *Médaille du général LAFAYETTE* (1), destinée à servir à l'histoire de la révolution de 1850. — Cette médaille, du module de 22 lignes, est la seconde que M. Cannois a gravée en l'honneur du plus grand citoyen de notre époque. La presse périodique, naguère persécutée avec tant d'acharnement, put du moins dénoncer les procès que lui intentait le gouvernement ; mais l'opinion publique a ignoré qu'il se soit alarmé d'une médaille faite spécialement pour perpétuer dans l'Amérique du Nord la mémoire d'un voyage triomphal, et nouveau encore pour l'histoire. J'en conçus l'idée, au départ pour les États-Unis, de *l'hôte de la nation*, en 1824 : d'un côté, l'effigie très-fidèle de M. Lafayette ; sur le revers, l'inscription en anglais : *Citoyen des Deux-Mondes*, et dans l'exergue, la date de sa naissance et celle de son embarquement. Que M. Puymaurin ait défendu de frapper à Paris cette médaille toute américaine, on peut expliquer cette répugnance et cet acte arbitraire d'un agent du parti contre-révolutionnaire ; mais l'honorable capitaine BARDIX, négociant au Havre, qui a la propriété de ces matrices, veut les expédier pour l'Union, où plus de 10,000 souscripteurs les attendent ; le ministère de l'inté-

(1) Paris, Lévêque, Palais-Royal, galerie de Valois, n° 121, prix, 6. fr.

rieur est en émoi ; la police, qui décachète les lettres, étend ses investigations dans les bureaux de diligence ; le 26 août, la voiture qui emporte les coins transmet aussi des ordres aux magistrats du Hâvre de faire, dans le comptoir de M. Baudin, les recherches les plus minutieuses : au même moment, des agens de MM. Corbière et Franchet envahissent le domicile et l'atelier de M. Caunois, qu'ils font traduire et condamner en police correctionnelle : procès qui cause la mort de sa jeune épouse. Cependant les matrices parvinrent heureusement à New-York ; mais, chose étonnante, il ne se trouva pas dans toute l'Union de balancier assez fort, ni d'artiste assez exercé pour frapper cette médaille de 18 lignes : il fallut recourir à l'hôtel des monnaies de Liverpool, en Angleterre. — La nouvelle médaille de LAFAYETTE est dédiée aux gardes nationales de France : elle reproduit, avec une ressemblance parfaite, les traits du général et du député que même les ennemis de la liberté des peuples ne peuvent s'empêcher de vénérer. L'inscription dit : *Appelé par le peuple au commandement de la garde nationale. Paris, 28 juillet 1850.* M. Caunois, auteur du *médailleur français pour le XIX<sup>e</sup> siècle*, va prouver de nouveau, par sa statue du général Foy, que ni les vexations, ni les rivalités intrigantes ne peuvent décourager l'artiste qui possède l'amour de son art et un véritable talent.

*Isidore LEBRUN.*

### NÉCROLOGIE.

GRANDE-BRETAGNE. — RENNEL. — Le major anglais, *James Rennel*, associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France, mort dans les premiers jours d'avril 1850, a été inhumé le 6 à Westminster. Il était né en 1742, à Chudleigh, dans le Devonshire. Dès 1761, il s'était distingué comme officier de marine, à la prise de Pondichéry ; cinq ans après, il servait dans l'Inde comme officier de génie. Une blessure grave l'obligea de quitter le service ; il se livra dès lors à l'étude, et particulièrement à celle de la géographie. Son premier ouvrage connu est une carte du banc et du courant du lac Lagallas. En 1781, il publia un atlas du Bengale et une notice sur les cours du Gange et du Brahma-Soutra. Depuis, il a mis au jour une carte de l'Indostan, accompagné d'un Mémoire ; le système de la géographie d'Hérodote ; des observations sur la topographie de la Troade ; des éclaircissemens sur l'expédition de Cyrus le jeune, et sur la retraite des 10,000. Il s'est occupé aussi de recherches sur l'intérieur de l'Afrique : c'est lui qui a rédigé le voyage de Hornemann. On annonce que

le major Rennel laisse un traité manuscrit sur les courans de l'Océan atlantique, avec des cartes fort détaillées. Z.

ALLEMAGNE. — BAVIÈRE. — FRAUNHOFER (*Joseph*). — Le tribut que nous payons à la mémoire de cet illustre opticien est bien tardif; mais l'homme qui vécut paisiblement utile, et que la renommée vint chercher, sans qu'il eût fait un pas au devant d'elle, loin de chercher à faire parler de lui après sa mort, disparaît sans bruit, comme il se plaisait à vivre. Né à Straubing, en 1787, FRAUNHOFER fut enlevé aux sciences et aux arts, en 1826. En moins de quarante ans, il eut vaincre les plus grands obstacles qu'un homme puisse rencontrer dans la carrière de l'instruction. Il devint membre de plusieurs Académies, et il exécuta des travaux qui furent admirés, même par l'Angleterre. Attaché dès l'enfance à un travail manuel, orphelin à onze ans, mis en apprentissage chez un maître très-exigeant, il manqua de tous les secours pour apprendre à lire et à écrire, et pourtant il apprit. Retiré comme par miracle de dessous les ruines de la maison qu'il habitait, et qui s'était écroulée subitement, il devint l'objet de la curiosité, d'abord, et ensuite de l'intérêt de plusieurs hommes de mérite, au nombre desquels on se plaît à trouver le roi *Maximilien Joseph*. Le jeune homme, ou plus exactement, l'enfant, n'usa qu'avec une extrême réserve des secours qui lui furent offerts. Accoutumé à tirer de lui-même la force et les moyens nécessaires pour surmonter les difficultés qu'il rencontrait, passant la journée dans un atelier, ses outils à la main, et la nuit dans un cabinet sans fenêtres, où il lui était interdit d'avoir de la lumière, il vint à bout d'apprendre les mathématiques. A l'âge de vingt ans, il fut reçu dans le bel établissement créé par MM. *Reichenbach* et *Utzschneider*, pour la confection d'instrumens de mathématiques et d'optique, et il commença la carrière qu'il a parcourue avec tant de succès. En 1825, il fut nommé conservateur du cabinet de physique de l'Académie de Munich, dont il était déjà membre. L'*Institution astronomique* d'Édimbourg se l'était aussi associé, ainsi que l'Université d'Erlangen, et plusieurs Sociétés savantes. D'autres distinctions auraient flatté son amour-propre, si son âme tout entière n'eût point appartenu aux sciences, aux arts et aux vertus sociales. Le roi de Bavière le nomma chevalier de l'ordre du mérite civil, et le roi de Danemark lui envoya la décoration de l'ordre de Dannebrog. Le célèbre télescope de l'Université de Dorpat est l'ouvrage de Fraunhofer : c'est assez pour attacher à jamais son nom à l'histoire des sciences mathématiques et physiques. F.

# TABLE DES ARTICLES

## CONTENUS

DANS LE CAHIER DE SEPTEMBRE 1850.

---

### I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES.

|                                                                                       | Pages.                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| 1. L'Avenir. . . . .                                                                  | <i>J. C. L. de Sismondi.</i> 526 |
| 2. De la méthode d'observation, appliquée aux sciences morales et politiques. . . . . | <i>Charles Comte.</i> 550        |
| 3. De l'abolition graduelle de l'esclavage (2 <sup>e</sup> article). <i>P. A. D.</i>  | 579                              |

### II. ANALYSES D'OUVRAGES.

|                                                                                                                                                               |                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 4. Abrégé du cours d'instruction chimique fait à la Faculté de médecine de l'université de Pensylvanie, par le D <sup>r</sup> Hare (ouvrage anglais). . . . . | <i>Ferry.</i> 618       |
| 5. Des sciences occultes, ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles, par Eusèbe Salverte. . . . .                                                   | <i>L. Am. S—t.</i> 625  |
| 6. 1 <sup>o</sup> Histoire d'Angleterre, par John Lingard; 2 <sup>o</sup> la même, traduite en français, par M. de Roujoux . . . . .                          | <i>P. A. Dufau.</i> 644 |
| 7. Essai sur l'histoire de la littérature néerlandaise, par J. de Sgravenweert. . . . .                                                                       | <i>Marron.</i> 656      |

### III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

*Annonces de 70 ouvrages, français et étrangers.*

|                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE. — États-Unis, 4. . . . .                       | 673 |
| EUROPE. — Grande-Bretagne, 5 . . . . .                                  | 677 |
| — Russie, 2 . . . . .                                                   | 689 |
| — Allemagne, 5 . . . . .                                                | 694 |
| — Suisse, 4, dont 2 ouvrages périodiques . . . . .                      | 699 |
| — Italie, 7, dont 5 ouvrages périodiques. . . . .                       | 704 |
| — Grèce, 2. . . . .                                                     | 709 |
| — Pays-Bas, 2, dont 1 ouvrage périodique . . . . .                      | 710 |
| FRANCE, 59, savoir : Sciences physiques et naturelles, 10. . . . .      | 713 |
| — Sciences religieuses, morales, politiques et historiques, 15. . . . . | 724 |
| — Littérature. 12. . . . .                                              | 740 |
| — Mémoires et Rapports de sociétés savantes, 2. . . . .                 | 749 |
| — Ouvrages périodiques, 2. . . . .                                      | 751 |

## IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| AMÉRIQUE CENTRALE. — <i>Guatemala</i> : Suppression des couvens ;<br>Extinction des ordres religieux . . . . .                                                                                                                                                                                                               | 754 |
| AUSTRALIE. — <i>Colonies anglaises</i> : Fondation de deux nouvelles<br>villes sur les bords de la rivière du Cygne. — <i>Polynésie</i> .<br><i>Archipel de la Société</i> . <i>Eimeo</i> : Établissement d'une presse ;<br>Joie des naturels : leur ardeur pour le savoir ; leur roi ; leurs<br>chadts populaires . . . . . | 755 |
| ASIE. — <i>Russie asiatique</i> ; <i>Géorgie</i> : Instruction publique ; Écoles.                                                                                                                                                                                                                                            | 760 |

## EUROPE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| GRANDE-BRETAGNE. — <i>Londres</i> : Pompe à incendie mue par la va-<br>peur. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 761 |
| RUSSIE. — <i>Petersbourg</i> : Séances de l'Académie des sciences des<br>mois de mars et d'avril 1850. — <i>Travaux publics</i> : Canaux. —<br>Voyage aux colonies américaines-russes : Découverte d'une<br>île habitée. — <i>Instruction publique</i> ; <i>Statistique</i> des uni-<br>versités de Pétersbourg et de Moscou. — <i>Philologie orien-<br/>tale</i> : Grammaire de la langue mongole, par <i>Schmidt</i> . —<br><i>Arkhangel</i> : <i>Beaux-Arts</i> : Sculpture ; Monument en bronze<br>à Lomonossov, par <i>Martos</i> . — <i>Presse périodique</i> : Nombre<br>et indication des journaux publiés en langue française, pen-<br>dant les années 1829 et 1850 . . . . . | 762 |
| ALLEMAGNE. — <i>Autriche</i> : Progrès de l'industrie. — <i>Brunswick</i> :<br>Nouvelle édition des œuvres de Campe . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 770 |
| SUISSE. — Découvertes d'antiquités dans les cantons de Zurich,<br>de Bâle, de Berne, de Thurgovie, de Fribourg et de Vaud.<br>— <i>Grisons</i> : Histoire naturelle. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 770 |
| GRÈCE. — Situation générale ; Ferme modèle ; Orphanotrophe ;<br>Code de commerce français adopté en Grèce ; Établissement<br>d'une monnaie ; Suppression du journal : <i>l'Aurore</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 776 |
| BELGIQUE. — Statistique ; Population. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 778 |
| FRANCE. — <i>Toulouse</i> (Haute-Garonne) : Prix proposés par l'Aca-<br>démie des sciences, l'Académie des jeux floraux, et la So-<br>ciété d'agriculture . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 779 |
| PARIS. — <i>Institut</i> : Académie des sciences : Séances du mois de<br>septembre 1850. — Télégraphe perfectionné, à l'usage du<br>public. — Projet d'un Voyage autour du monde. — Ré-<br>clamation de <i>M. Jomard</i> . — Publication nouvelle. — <i>Chro-<br/>nique</i> des théâtres pendant le mois de septembre 1850. —<br><i>Beaux-Arts</i> : Musée cosmopolite ; Médaille du général <i>La-<br/>fayette</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                          | 780 |

## NÉCROLOGIE.

|                                                                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Grande-Bretagne</i> : <i>James Rennel</i> . — <i>Allemagne</i> ; <i>Bavière</i> : <i>Joseph<br/>Fraunhofer</i> . . . . . | 795 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

# ESQUISSE D'UN PLAN DE VOYAGE ATOUR DU MONDE,

PAR LA ROUTE  
DES INDES, DE LA CHINE, DU JAPON  
ET DES ILES DE L'Océan PACIFIQUE;  
AYANT POUR BUT LES INTÉRÊTS COMBINÉS  
DES DÉCOUVERTES, DE LA CIVILISATION ET DU COMMERCE.

SOUS LA DIRECTION ET LE COMMANDEMENT

**DE J. S. BUCKINGHAM,**

Auteur des Voyages en Palestine, en Syrie, en Arabie, en Mésopotamie et en Perse; Membre des Sociétés littéraires de Bombay et de Madras, de la Société Asiatique du Bengale et des Sociétés Géographiques de Londres et de Paris (1).

On se propose, dans le cours de ce voyage, de compléter, ou tout au moins d'accroître, autant qu'il sera possible, nos connaissances sur les objets suivans, d'une si haute importance pour les peuples et pour les particuliers :

- 1°. *Former une collection de documens relatifs aux contrées de l'Orient ;*
- 2°. *Répandre les connaissances usuelles dans tous les lieux que l'on visitera ;*
- 3°. *Ouvrir de nouveaux débouchés aux fabriques de l'Europe ;*
- 4°. *Découvrir de nouvelles matières dont les vaisseaux puissent se charger en retour.*

Jusqu'à présent, les rivalités nationales ont causé de très-grands maux, sans les compenser par aucun bien. Si un peuple fait une entreprise, tous les autres s'empressent de lui susciter des obstacles : l'apparition d'une découverte, la création d'un art, les progrès intellectuels, les améliorations politiques et morales, tout ce qui peut contribuer à la prospérité des uns est vu avec dépit par ceux qui n'en profitent point. Dès que les hommes sont divisés en nations, ils oublient qu'ils sont adorateurs d'un même Dieu, enfans d'un même père ; les liens de la grande famille ne subsistent plus ; et, loin de s'entr'aider pour arriver tous ensemble au bonheur, les sentimens d'affection mutuelle sont tellement dénaturés qu'on se réjouit des malheurs qui affligent les voisins, qu'on s'affriste lorsqu'ils prospèrent : erreur bien funeste, si ce n'est qu'une erreur !

Mais il semble que les nations, plus éclairées sur leurs véritables intérêts, commencent à se rapprocher ; que les préjugés s'affai-

(1) Ce projet a été lu à la Société de Géographie et à la Société Asiatique, qui ont nommé chacune des commissions spéciales pour l'examiner.

blissent ; que nous nous dégageons peu à peu des erreurs et des passions de nos pères. La France aura contribué puissamment à cet heureux changement, en donnant au monde l'exemple d'une nation qui se régénère avec autant de sagesse et de courage. La Grande-Bretagne tout entière a célébré ce glorieux événement : tous les âges, tous les rangs, toutes les professions l'ont appris avec enthousiasme ; leurs applaudissemens ont retenti hors de leur île ; l'Europe les a compris, elle s'est ébranlée. Ainsi deux nations puissantes, libres et généreuses, s'uniront désormais pour tout ce qui sera juste et bon, utile à l'une et à l'autre, à tous les peuples. Elles auront pour auxiliaires les hommes qui pensent, et ne sont pas condamnés au silence ; en quelque lieu qu'ils soient placés, ils prendront part à l'association universelle pour l'affranchissement du genre humain. C'est la ligue du courage et de la vertu, guidée par la raison : de jour en jour, ses forces deviendront plus imposantes, son triomphe plus facile et plus assuré.

J'ai vu cette disposition des esprits : j'en ai conçu plus d'espérance pour l'accomplissement d'un projet qui exige la coopération d'un grand nombre de personnes éclairées et généreuses. Un membre distingué du sénat français m'ayant invité à communiquer ce projet aux Français amis de la civilisation et du perfectionnement social, je suis venu à Paris, afin de donner moi-même les explications et les développemens qui pourraient être désirés. Le plan d'opérations que je vais exposer avait été conçu depuis long-temps, mais sans être définitivement arrêté ; et ce fut seulement vers la fin de juillet que je le communiquai à l'Institution Royale de Londres, sous les auspices d'un membre de la famille royale, avec l'approbation de quelques-uns des hommes les plus illustres, les plus éclairés, les plus vénérés en Angleterre, par tous ceux qui peuvent apprécier leurs vertus philanthropiques. Ce fut précisément la même semaine que la France victorieuse, se délivrant d'une ignoble domination, faisait luire, pour tous les peuples, l'aurore d'une liberté fondée sur la justice, et dirigée par la sagesse ; et dès que je sus quel chef la nation régénérée s'était choisi, je fus assuré que mon projet n'avait besoin d'aucun appui pour se présenter à la nation française ; que si un homme, qui pense et sent comme tous les Français dignes de ce nom, venait proposer, avec de suffisantes garanties, une entreprise dont le résultat doit être au profit de l'humanité, il pouvait compter sur un accueil favorable ; qu'il serait écouté, compris et secondé : je suis venu.

A la France donc ! à son monarque citoyen ! à son peuple ! à ses libérateurs ! à ses députés ! à son commerce ! à tous les gouvernemens, à toutes les nations de l'Europe qui s'intéressent aux progrès de la connaissance de notre globe et de ses productions ! parce que cette connaissance promet à tous les hommes un accroissement de jouissances et de ressources ! je propose une expédition que j'ai méditée soigneusement, et qui peut être une source de prospérités pour les peuples moins bien traités par la fortune, sans porter aucun préjudice à ceux qu'elle a déjà comblés de ses faveurs, et même en leur accordant de nouveaux dons.

L'utilité des connaissances géographiques est trop généralement sentie pour que j'insiste sur un sujet aussi peu contesté ; mais je dois rappeler qu'une partie de ce que nous croyons savoir a besoin d'être revu et rectifié ; que des régions très-anciennement habitées, et dont la navigation nous a souvent rapprochés, ne sont pourtant pas encore explorées. Jamais l'Europe ne fut mieux préparée pour de grands voyages de découvertes : les méthodes d'observation sont perfectionnées, les connaissances préliminaires abondent ; l'esprit d'entreprise est un des caractères de notre époque, et ce qui rend les circonstances encore plus favorables, les moyens d'exécution s'accroissent continuellement.

Depuis le tems d'Alexandre-le-Grand et de Ptolémée, qui envoyèrent l'un et l'autre une expédition pour découvrir les sources mystérieuses du Nil, jusqu'aux difficiles et dispendieuses entreprises dirigées par nos compatriotes Franklin et Parry au milieu des glaces pôlaires, pour chercher vers le nord une voie navigable entre les deux Océans, les marins les plus habiles et les plus intrépides se sont bornés à la solution de quelques problèmes de géographie. Leur pensée ne s'occupait point de considérations d'un ordre plus élevé ; nul autre motif ne les soutint au milieu des périls : cependant, ils surmontèrent tous les obstacles, et leur renommée est immortelle. Depuis Néarque jusqu'à Colomb, les découvertes de terres nouvelles frappèrent l'imagination des peuples, répandirent un vif éclat sur les souverains qui ordonnèrent ces expéditions, recommandèrent à la postérité les hommes qui vinrent à leur secours par leur fortune, leur influence et leur savoir.

Les sciences hydrographiques et géographiques ont fait d'immenses acquisitions, mais elles peuvent en faire encore. Très-certainement, nos cartes ne sont pas au complet, ni toutes parfaitement correctes. Quand même une nouvelle circonavigation du globe n'aurait point d'autre objet que de remplir des lacunes et de corriger des erreurs qui peuvent devenir funestes aux marins et à ceux qui les emploient, elle mériterait les encouragemens de toutes les nations qui prennent quelque part au commerce de tout l'univers, et dont les navires peuvent s'engager dans ces mers encore peu connues. Mais il ne s'agirait plus aujourd'hui de ces voyages de simple reconnaissance ; on voudrait former des établissemens de commerce, et les consolider en laissant aux peuplades qu'on visiterait les souvenirs les plus attrayans et les plus propres à leur faire désirer le retour de leurs amis de l'Europe ; ce serait, de l'instruction, les premiers élémens de l'agriculture et des arts les plus utiles. On joindrait l'exemple au précepte ; on les initierait par degrés à notre manière de vivre, aux jouissances et au bonheur de la civilisation ; on les conduirait par la route du plaisir à toutes les améliorations intellectuelles et morales dont on les trouverait susceptibles ; et, pour le bien qu'ils nous devraient, nous ne leur demanderions que des échanges, encore plus profitables pour eux que pour nous-mêmes.

Les portions du globe où cette entreprise peut obtenir les plus

brillans succès sont les côtes et les îles de l'hémisphère oriental, entre la Chine et l'Amérique du sud, en y joignant la presqu'île de Corée, Formose, le Japon, Bornéo, la Nouvelle-Guinée, Célèbes, les Moluques, les Philippines, l'archipel des Kouriles et les innombrables îles éparses dans l'Océan Pacifique. Toutes ces contrées sont peu connues du monde commerçant, parce que le privilège de la Compagnie anglaise des Indes orientales en interdisait l'accès à tous les vaisseaux qui n'appartenaient point à cette compagnie : elle réservait pour elle seule l'exploitation de près d'un tiers du globe, et d'un nombre prodigieux de peuples dont nous ne connaissions tout au plus que les noms. Enfin son monopole va cesser, et les peuples qu'il avait dépouillés rentreront dans leurs droits naturels ! il est tems de se préparer à les faire valoir, et préalablement, de reconnaître les lieux où ils doivent être exercés. Faut de données certaines sur ces pays, les plus reculés que le commerce puisse atteindre, les premières spéculations dont ils furent l'objet eurent les suites les plus fâcheuses ; les commerçans, jaloux de profiter de la nouveauté, s'efforcèrent d'arriver les premiers ; leur cargaison fut mal assortie ; et, faute de connaître les besoins des peuples auxquels ils s'adressaient, ils n'eurent que peu de débit : les échanges ne furent pas plus avantageux. Le nouveau marché s'encombra de marchandises non recherchées ; elles s'avarièrent, les pertes s'accrurent, les entrepreneurs furent ruinés : le désespoir fit renoncer à des branches de commerce qui seraient devenues très-productives si elles eussent été mieux dirigées. Ces malheurs ne peuvent être attribués qu'au défaut de connaissances exactes des lieux et des peuples, et le seul moyen d'acquérir ces connaissances est une exploration méthodique, soigneuse, qui ne se borne point à voir les objets en masse, et qui entre dans les détails si nécessaires pour le succès des opérations commerciales.

Afin de procéder à cette nouvelle exploration, les associés qui se chargeront des premiers frais de l'entreprise devront faire l'acquisition d'un vaisseau de grandeur suffisante, armé, équipé, prêt à mettre en mer. Il conviendrait peut-être de lui procurer la ressource d'une machine à vapeur, afin qu'il ne soit point retenu par les calmes, ni entraîné par les courans : dans ce cas, on choisirait la machine la plus durable et la moins exposée aux accidens du feu et des explosions ; on profiterait de toutes les recherches faites récemment sur l'architecture navale et les arts qui s'y rapportent.

Comme l'achat et l'équipement de ce vaisseau sont une forte dépense, le nombre des souscripteurs doit être très-considérable. Il est à désirer que les amis des découvertes, de la civilisation, des progrès du commerce et de l'industrie, se joignent à cette association philanthropique, dans tous les pays où le gouvernement ne s'y opposera point. Dès qu'un bâtiment tel que je le demande me sera confié, les souscripteurs seront déchargés de tous les frais ultérieurs ; aucun autre appel à leur générosité ne sera fait par la suite. L'entretien du navire, de l'équipage et des personnes embarquées seront à mon compte jusqu'au retour : j'y pourvoirai par le commerce.

Comme ce voyage a spécialement pour objet de reconnaître les lieux et de faire des essais de commerce, l'association des souscripteurs n'est point une *compagnie*, et ne se réservera point les titres de propriété que les sociétés commerciales s'attribuent ordinairement. L'avance du bâtiment est un don fait par des amis des connaissances utiles et de l'humanité ; si ce don peut être la source de quelques bénéfices, ils appartiendront à ceux qui auront exécuté l'entreprise. Quant au résultat des recherches qu'on aura faites, il entre dans le domaine de tous les peuples ; les vues des souscripteurs se sont étendues sur l'univers entier, sans donner une attention particulière aux intérêts de leur nation.

Voici les objets dont je m'occuperai constamment, durant tout le cours de l'expédition :

I. Perfectionner la géographie et l'hydrographie des côtes et des îles qu'on visitera ; ajouter de nouveaux faits à ce que l'on sait déjà sur ces contrées ; recueillir et mettre en ordre les matériaux de leur statistique ; faire connaître leurs productions, les mœurs et les usages des habitans, indiquer leurs besoins, etc. ; former des collections de leurs livres et manuscrits, et de toutes les parties de leur histoire naturelle, et des produits de l'industrie locale.

II. Répandre, mais avec économie, dans tous les ports qu'on visitera, des échantillons des produits et des fabriques européennes (étoffes de laine, de soie et de coton, quincailleries, verreries et poteries, etc.), afin de consulter le goût des acheteurs, de prendre le modèle des formes qu'ils préfèrent, de convenir des prix, en un mot, de préparer les voies d'un commerce régulier, et sur lequel on puisse fonder des spéculations, comme entre les peuples civilisés.

III. Introduire, autant qu'il sera possible, en même tems que les marchandises européennes, quelques notions des arts et des usages de notre civilisation, des instrumens que les arts naissans puissent employer, quelques pratiques d'agriculture, d'économie domestique ; des graines, des plantes, des animaux, des matières sur lesquelles les nouveaux ouvriers puissent faire leur apprentissage : essayer d'établir des écoles pour étendre et perpétuer les bienfaits de l'instruction.

IV. Emmener de tous les pays que l'on visitera un ou deux enfans de 12 à 16 ans, avec le consentement de ceux-ci, assez âgés pour conserver le souvenir de leur pays, de leurs usages, de leur langue, etc., et assez jeunes pour s'habituer à de nouvelles contrées, à un nouveau langage, à de nouvelles mœurs ; afin de les placer dans quelqu'une des principales écoles de l'Europe ; et lorsque leur éducation sera terminée, de leur procurer les moyens de retourner dans leur patrie, où ils pourront répandre les connaissances qu'ils auront acquises, avec bien plus de facilité et de succès que ne le feraient des missionnaires étrangers.

Cette esquisse générale de mon Plan sera peut-être insuffisante pour quelques lecteurs ; je vais donc entrer dans quelques détails, en m'adressant successivement aux classes parmi lesquelles je puis

espérer de trouver des souscripteurs, qui pourront offrir à mon entreprise l'appui de leur autorité et de la considération qui les environne. En exposant les avantages qui résulteront pour chaque classe de l'exécution de mon projet, c'est au nom de leurs propres intérêts que je sollicite leur approbation.

I. Les princes, les grands, tous ceux que la puissance ou de grandes richesses placent à la tête des nations, seront de plus en plus assurés de se maintenir dans le haut rang qu'ils occupent, à mesure qu'ils répandront parmi les peuples plus de connaissances et des moyens de prospérité. Ainsi mon Projet leur offre une occasion d'exercer la plus noble de leurs prérogatives, celle d'être les bienfaiteurs des hommes soumis à leur influence ou à leur pouvoir.

II. Le clergé, la noblesse, les hommes livrés à la culture des diverses branches des connaissances humaines, ceux qui exercent des professions libérales, les personnes étrangères au commerce se plairont à secourir les efforts que l'on fait pour bannir de toute la terre l'ignorance, l'idolâtrie, l'esclavage; pour perfectionner la morale des peuples, cette source féconde des plus grands biens dont l'humanité puisse jouir.

III. Les banquiers, les capitalistes, les propriétaires, les possesseurs de fonds, de quelque nature qu'ils soient, sentiront qu'en améliorant la condition des peuples placés à une grande distance, on ouvre au commerce de nouveaux marchés, on multiplie les canaux pour l'écoulement des produits du sol et des fabriques, on donne plus de valeur aux capitaux, en leur procurant de nouveaux emplois; on accroît ainsi toutes les sortes de richesses.

IV. Les commerçans verront avec satisfaction qu'on leur prépare des relations plus étendues, plus diversifiées, et, par conséquent, de nouveaux moyens d'échapper aux chances défavorables, ou de les compenser par d'autres profits; qu'ils seront désormais plus assurés du succès de leurs opérations dans les mers dont les côtes seront mieux reconnues, où ils n'auront plus à redouter les erreurs des cartes, où la navigation ne sera plus exposée aux dangers qui la menacent encore.

V. Les fabricans pourront espérer que cette nouvelle exploration du monde commercial entretiendra l'activité de leurs manufactures, en mettant la consommation au niveau de l'énorme puissance de production dont les machines sont pourvues, et qui menace tous les travaux industriels de la plus désolante suspension.

VI. Les propriétaires de vaisseaux ne peuvent demeurer indifférens à une entreprise qui semble faite exprès pour eux. Une prodigieuse concurrence a tellement diminué leurs bénéfices, qu'ils ont le plus urgent besoin de s'étendre hors des mers sillonnées dans toutes les directions par la foule des navigateurs, de chercher des parages moins fréquentés, où la science et l'habileté du marin soient encore nécessaires, et dont l'exploitation leur appartienne à ce titre, au moins pendant quelque tems.

VII. Je ne puis oublier de m'adresser aux dames, dans tous les pays où la civilisation les a élevées au rang qui leur appartient. Mon entreprise tend à préparer l'affranchissement de leur sexe dans les contrées orientales, où il est traité avec une barbarie si révoltante. Si l'ascendant de peuples plus éclairés et de mœurs plus sociales ne va pas au secours des femmes, dans cette partie du monde, leur esclavage et leur affreuse dégradation ne finiront peut-être jamais. Si, au contraire, on peut y introduire quelque changement en faveur de l'humanité, cette amélioration ne manquera point d'en amener d'autres, et la route vers le bien ne sera plus déserte. Les hommes, pour leur propre félicité, commenceront à s'occuper de celle des femmes; ils voudront avoir des compagnes, et les mettre à leur niveau; les facultés intellectuelles des deux sexes seront cultivées avec le même soin, les occupations propres à chacun également honorées; les mères ne se borneront plus à être les nourrices de leurs enfans; elles voudront, elles pourront se charger de les élever; elles seront à leur place, et l'humanité ne sera plus outragée dans sa plus belle moitié.

VIII. Enfin, je m'adresse à toute la république des lettres, et principalement à ceux qui la gouvernent et qui président à ses destinées. Ils ont entre les mains l'immense levier de l'opinion publique, dont la presse transmet l'action dans tout l'univers: la puissance de cette action s'accroît et devient plus salutaire à mesure que nos connaissances s'étendent et se perfectionnent.

Plusieurs sociétés publiques se sont établies à Paris, dans un esprit analogue à celui de l'association que je propose, pour encourager à la fois les découvertes géographiques, et hâter, dans certaines limites, les progrès de la morale et de la philanthropie. Sur les listes de leurs membres figurent les noms les plus respectables de la France. Nous avons aussi en Angleterre une association pour la découverte de l'intérieur de l'Afrique, et une autre pour améliorer les sort des habitans de cette partie du monde. Chez nous, aussi bien qu'en France, l'élite de la nation s'empresse de prendre part à ces œuvres philanthropiques.

Cependant mon projet ne peut être exécuté que très-difficilement par voie d'association: d'abord les souscriptions annuelles de quatre ou cinq cents membres ne fourniront certainement pas les fonds qu'exige une entreprise où nul bénéfice ne couvre une partie des frais; en second lieu, les délibérations d'une société sont lentes; la diversité des opinions, les causes qui détournent l'attention exercent une grande influence sur leurs nombreux conseils, et, dans l'entreprise dont il s'agit, il faut absolument une marche rapide, décidée, des mesures aussi promptes qu'énergiques: les sociétés ne se meuvent point elles-mêmes, et n'impriment point le mouvement avec cette force et cette vitesse.

Si cette difficulté peut être vaincue, l'expédition n'en éprouvera pas d'autres. Lorsque l'on aura procuré au vaisseau tout ce qui lui est nécessaire pour s'éloigner de l'Europe, et, qu'approvisionné

comme je le suppose, il aura pris le large, qu'on n'ait plus d'inquiétudes relativement à ses besoins ultérieurs : on y pourvoira par le commerce, durant tout le voyage. Qu'on se rappelle que le directeur de l'entreprise y attachera son honneur et sa gloire; qu'il sera secondé par des savans qui l'accompagneront, par des officiers choisis en considération de leurs connaissances variées, de leur habileté et de leur prudence, de la promptitude et de la justesse de leur coup d'œil, de leur fermeté dans l'exécution.

Il faut bien que je parle de moi-même, que je produise mes titres à la direction d'une telle entreprise. A peine sorti du berceau, le goût des expéditions lointaines, l'ambition de me signaler par quelques découvertes, furent mes passions dominantes. Marin dès l'âge de neuf ans, je n'avais pas atteint ma vingt-unième année, lorsque je fus chargé d'un commandement; j'ai conduit des vaisseaux dans toutes les parties du monde; mes courses par mer m'ont fait connaître les deux Amériques, la Méditerranée, la Turquie, la Mer Rouge et le golfe Persique, les Indes orientales, y compris Bombay, Ceylan, Madras et le Bengale. Sur terre, j'ai parcouru l'Égypte, la Nubie, l'Arabie, la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie, la contrée où fut Babylone, l'ancienne Médie, la Perse. Dans ces pays divers, j'étais vêtu comme les habitans, je vivais à leur manière, j'apprenais leur langue, et je parvenais ainsi, non-seulement à passer partout en sûreté, mais à obtenir des égards, de la considération. Je suis dans ma quarante-quatrième année; j'ai une forte constitution, de la santé, de la vigueur, la constance et l'énergie qui font lutter contre les obstacles, envisager les périls avec calme, afin de les éloigner; je ne manque point d'expérience pour aider mon jugement, et non pour refroidir mon zèle. J'ai publié des ouvrages et prononcé plusieurs discours, en différentes occasions; mes lecteurs et mes auditeurs (il y en a peut-être deux cent mille en Angleterre) peuvent me juger en connaissance de cause, et dire si je suis en état de recueillir des informations, et de les communiquer, soit verbalement, soit par écrit.

Voici donc ce que je demande pour l'entreprise qu'on me confiera : Un vaisseau le mieux équipé que les fonds réunis pourront le permettre, et pourvu de ce qu'il lui faut pour se procurer, par voie d'échange, ce dont il aura besoin par la suite. Tous ces objets seront des instrumens entre mes mains, pour l'exécution des travaux dont je serai chargé. Au retour de la circonvallation du globe, après avoir atteint le but de l'entreprise, autant que les circonstances l'auront permis, pour m'acquitter envers les hommes honorables qui m'auront mis en état de réaliser ce projet, je m'engage à publier une narration fidèle et authentique de tout le voyage, depuis le départ jusqu'au retour. Ce monument, dédié aux souscripteurs, attestera ce qu'ils auront fait pour leur patrie et pour l'humanité, et perpétuera la reconnaissance qui leur est due.

*Délibérations d'une Assemblée publique au Théâtre de l'Institution Royale, à Londres.*

Dans une nombreuse assemblée, qui eut lieu le jeudi 22 juillet 1850, à l'Institution Royale de la Grande-Bretagne, S. A. R. le **DUC DE SUSSEX**, président de la Société pour l'encouragement des arts, des manufactures et du commerce, occupant le fauteuil, les décisions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

Sur la motion de Sa Grâce le **DUC DE SOMMERSET**, président de l'Institution royale, appuyée par **LORD JOHN RUSSELL**, membre du parlement, vice-président de la Société pour la propagation des connaissances utiles :

1° Il a été décidé que le plan d'après lequel **M. Buckingham** propose de diriger un voyage autour du globe, dans l'intention de faire des découvertes hydrographiques, de favoriser les progrès de la civilisation pratique, et de donner des développemens nouveaux à l'activité commerciale, paraît à cette assemblée devoir produire de grands avantages pour le pays, et amener des résultats généraux fort utiles; il lui semble donc avoir droit aux encouragemens des sujets de S. M. dans tous les rangs et dans toutes les classes.

Sur la motion de l'amiral **SIR SIDNEY-SMITH**, appuyée par **SIR ALEXANDER JOHNSTON**, ex-président de la cour suprême de Ceylan, et vice-président de la Société asiatique :

2° Que l'expérience nautique, les habitudes actives et les connaissances variées dont **M. Buckingham** a fait preuve dans ses ouvrages et dans ses discours relativement aux contrées de l'Orient, et de plus le zèle persévérant qu'il a manifesté dans ses efforts pour exciter la sympathie des Européens en faveur de leurs frères de l'Asie, sont, dans l'opinion de cette assemblée, des qualités qui le rendent particulièrement propre au commandement et à la complète exécution de cette entreprise.

Sur la motion de **LORD DURHAM**, appuyée par le Révérend **ARTHUR S. WADE**, D. D. F. S. A. :

3° Que les membres de cette assemblée, après avoir réuni, avec une vive satisfaction, leurs contributions pour assurer les *commencemens* de cette nouvelle et intéressante entreprise, croient pouvoir inviter avec instance tous les amis de la propagation des connaissances utiles, du perfectionnement moral, et de l'extension des rapports commerciaux, à vouloir bien coopérer, par leurs efforts et leurs secours, à l'*accomplissement* de ce grand projet.

Sur la motion du général **SIR SAMUEL BENTHAM**, appuyée par le colonel **LEICESTER STANHOPE** :

4° Que les personnes dont les noms suivent, choisies parmi les premiers souscripteurs, dont l'adhésion en faveur du projet a devancé toute annonce publique, et comprenant des membres de diverses professions, sont engagés à choisir entre elles un comité

central qui recherchera les mesures les plus propres à faire parvenir au but que l'on se propose; savoir :

**FAMILLE ROYALE,**

S. A. R. le duc de Sussex.  
S. A. R. le duc de Cambridge.  
S. A. R. le duc de Gloucester.  
S. A. R. le prince Léopold.

**PAIRS D'ANGLETERRE,**

S. G. le duc de Somerset.  
S. G. le duc de Devonshire.  
S. G. le duc de Bedford.  
S. G. le duc de Portland.  
S. G. le duc de Leinster.  
Le marquis d'Anglesey.  
Le marquis de Lansdowne.  
Le marquis de Hastings.  
Le marquis de Sligo.  
Le comte Spencer.  
Le comte Ferrers.  
Le vicomte Torrington.  
Le vicomte Beresford.  
L'évêque de Norwich.  
Lord Sondes.  
Lord Holland.  
Lord Ellenborough.  
Lord Durlam.  
Lord Tankerville.

**PARLEMENT,**

Lord vicomte Milton.  
Lord vicomte Ebrington.  
Lord vicomte Morpeth.  
Marquis de Tavistock.  
Le très-hon. lord F. Leveson-Gower.  
Le très-hon. lord Nugent.  
Lord John Russell.  
Le très-hon. William Huskisson.  
Le très-hon. Charles Grant.  
Le très-hon. sir John Sinclair.  
L'hon. George Agar Ellis.  
L'hon. George Ponsonby.  
Le général Robert Grosvenor.  
Sir Francis Burdett.  
Sir James Scarlett.  
Henry Brougham.  
John Cam Hobhouse.  
Thomas William Coke.  
Charles Baring Wall.  
W. W. Whitmore.  
Edward Wynn Pendarves.  
John Maxwell.  
Josiah John Guest.  
William Cavendish.  
James Alexander.  
Robert Cutlar Fergusson.  
John Marshall.  
Daniel Sykes.  
Robert Otway-Cave.  
Edward Davies Davenport.  
Henry Hope.  
John Wilks.  
Richard Jenkins.

George Smith.  
William Evans.

**MARINE ROYALE,**

L'amiral sir Sidney Smith.  
Le capitaine Peter Heywood.  
Le capitaine F. Marryatt.  
Le capitaine Alex. Mc. Konochie.  
Le capitaine Glasscock.  
Le capitaine James Horsburgh.  
Le capitaine William Maxfield.  
Le lieutenant Raymond Evans.

**ARMÉE,**

Le général sir John Doyle.  
Le général sir Samuel Bentham.  
Le col. George Fitz-Clarence, adj.-gén.  
Le colonel C. J. Doyle.  
Le colonel Leicester-Stanhope.  
Le colonel T. Perronet Thompson.  
Le capitaine de génie Alex. Robe.  
Le capitaine T. F. Irvine.  
Le lieutenant James Grant.

**HOMMES DE LOI,**

Sir Alexander Johnstone, juge.  
J. M. Fonblanque, juge.  
Sir Peter Laurie, alderman.  
Mathew Davenport Hill, avocat.  
A.-V. Kirwan, avocat.  
William Vizard, avoué.  
James Anderton, avoué.  
A. L. Sarel, avoué.  
Bury Hutchinson, avoué.

**CLERGÉ,**

Le rév. archidiacre Wrangham.  
Le rév. Arthur Wade.  
Le rév. Dionysius Lardner.  
Le rév. John Young.  
Le rév. J. A. Tours.

**DOCTEURS MÉDECINS,**

George Birkbeck.  
Southwood Smith.  
W. Babington.  
B. G. Babington.  
Edward Harrison.

**SAVANS ET HOMMES DE LETTRES,**

Ralph Watson.  
John Crawford.  
John Hayes.  
James Putnam.  
Robert Owen.  
Rowland Hill.  
Edwin Hill.  
Thomas Roscoe.  
Henry Lytton Bulwer.  
Edmund Halsewell.  
John Towill Rutt.  
Walter Weldon.

William Tite.  
 Thomas Pringle.  
 William Wilberforce.  
 Thomas Clarkson.

**BANQUIERS,**

MM. Goutts et Co.  
 MM. Smith, Payne et Smiths.  
 MM. Ransom et Comp.  
 MM. Morland et Comp.  
 Henry Drummond.  
 Sir George Duckett.  
 Thomas Hallifax.  
 John Labouchere.  
 John Williams.

P. Heatley.

**NÉGOCIANS,**

Laurence Marshall.  
 Apsley Pellatt.  
 James Hutchinson.  
 J. M. Parsons.  
 Edward Fletcher.  
 Henry Porcher.  
 Charles Robertson.  
 Thomas Paris.  
 G. Moorsom.  
 W. Kilner.  
 William Millar Christy.  
 Robert Lucas Chance.

Après la formation d'un comité central, choisi parmi les premiers souscripteurs de Londres (1), comprenant toutes les personnes désignées ci-dessus, il a été encore résolu :

1° Que les souscripteurs, dans les différentes parties de la Grande-Bretagne, seraient engagés à former de semblables comités, pour poursuivre le même objet dans leurs territoires respectifs, et pour communiquer les résultats de leurs efforts au comité central de Londres ;

2° Que les banquiers étaient généralement invités à vouloir bien recevoir à leurs caisses le montant des souscriptions ; puis à le transmettre ultérieurement au comité, qui se chargerait de le conserver pour en faire l'application exclusive aux objets de l'expédition ; et qu'ils étaient également invités à seconder le succès de l'entreprise ;

3° Que les directeurs de la presse périodique seraient instamment priés de donner la plus grande publicité aux traits caractéristiques du voyage proposé, afin que toutes les classes de lecteurs pussent prendre une connaissance prompte et exacte de la nature et de l'objet de l'entreprise projetée.

Lord Durham demanda aussitôt que des remerciemens fussent adressés à S. A. R. le Duc de Sussex pour l'intérêt qu'il avait mis à l'expédition proposée et la manière dont il avait présidé l'assemblée. Cette motion, étant appuyée par M. Buckingham, l'auteur et le directeur présumé de l'entreprise, fut votée par acclamation, et l'assemblée entière se leva au milieu d'unanimes applaudissemens.

S. A. R. le Duc de Sussex exprima sa reconnaissance de l'honneur qui lui était fait, et déclara que, dans toute sa vie, il n'avait présidé aucune assemblée avec autant de satisfaction, et qu'il n'avait étendu son patronage à aucune entreprise qui lui parût mieux calculée pour produire des résultats plus avantageux dans des pays éloignés, et devoir réfléchir plus de gloire sur ceux qui la favorisaient.

La séance fut alors levée.

(1) Un comité de dames sera formé, d'un autre côté, pour encourager et faciliter les souscriptions et l'appui de leur sexe : en Angleterre, à la tête d'une longue liste de dames, déjà inscrites comme souscripteurs, se trouvent les noms de S. A. R. la duchesse de Kent et de lady Morgan.

Voici la liste des villes en Angleterre où l'on a déjà ouvert et obtenu des souscriptions :

| Villes.           | Population. | Villes.         | Population. | Villes.         | Population. | Villes.          | Population. |
|-------------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|------------------|-------------|
| Londres . . .     | 1,500,000   | Bolton . . . .  | 50,000      | Derby . . . .   | 15,000      | Darlington . .   | 5,000       |
| Dublin . . .      | 200,000     | Norwich . . .   | 50,000      | Sunderland . .  | 15,000      | Chelmsford . .   | 5,000       |
| Edimbourg . .     | 145,000     | Nottingham . .  | 40,000      | Cheltenham . .  | 14,000      | Monmouth . . .   | 4,500       |
| Glasgow . . .     | 160,000     | Newcastle . .   | 56,000      | Whitby . . . .  | 21,000      | Abergavenny . .  | 3,000       |
| Manchester . .    | 160,000     | Dundee . . . .  | 30,000      | Boston . . . .  | 11,000      | Newport . . . .  | 3,000       |
| Liverpool . . .   | 150,000     | Greenock . . .  | 23,000      | Hereford . . .  | 10,000      | Monmouth . . .   | 3,000       |
| Bristol . . . .   | 200,000     | Coventry . . .  | 22,000      | Kendal . . . .  | 9,000       | Hanley . . . . . | 2,000       |
| Birmingham . .    | 66,000      | Wolverhampton   | 19,000      | Beverley . . .  | 8,000       | Truro . . . . .  | 3,000       |
| Leeds . . . .     | 64,000      | Worcester . . . | 18,000      | Bedford . . . . | 6,000       | Tregony . . . .  | 2,500       |
| Sheffield . . . . | 56,000      |                 |             | Falmouth . . .  | 5,000       | Cowes . . . . .  | 2,080       |

Les souscriptions, commencées dans les villes ci-dessus désignées, sont continuées avec zèle et activité, sous la direction de comités institués à cet effet; et si la France suit cet exemple, et veut prendre part à la gloire et aux avantages de cette expédition, nul doute que dans quelques mois elle ne soit prête à partir et à réaliser des espérances que l'on aime à former dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation universelle.

Le total des frais nécessaires pour l'équipement complet de cette expédition, qui consistera en un ou plusieurs vaisseaux, suivant que le permettra le montant des fonds reçus pour la souscription, ne dépasserait pas 500,000 francs; cependant, si l'on parvenait à recueillir une somme plus forte, ses opérations en deviendraient évidemment et plus étendues et plus efficaces. Cette valeur, considérable pour un individu isolé, paraîtra presque insignifiante, si l'on considère qu'elle doit être le produit d'une souscription, pour ainsi dire, universelle. C'est pour cela qu'il est à désirer que le nombre des personnes qui y prendront part soit aussi grand que possible, et que le contingent de chacun soit assez modique pour ne pas lui occasionner de gêne. Les princes et les nobles, les riches capitalistes et les banquiers, les dames d'un haut rang ou d'une grande fortune peuvent céder à leurs sentimens de bienveillance ou de philanthropie, en offrant des sommes proportionnées à leur situation élevée dans le monde, et à leur inclination; tandis que ceux qui ne pourront apporter à la masse qu'une légère contribution concourront encore, selon leurs moyens, à cette généreuse entreprise: les plus faibles offrandes, comme les plus riches, seront reçues avec une égale reconnaissance. Quelque considérables que soient d'ailleurs les sommes ainsi réunies, elles seront entièrement consacrées à l'objet exclusif qu'on se propose. De cette sorte, quoique la part de chacun individuellement puisse être bien minime, la réunion de toutes permettra d'entreprendre de grandes choses: c'est ainsi que le câble le plus fort, celui qui retient l'ancre du vaisseau, au milieu de la tempête, est composé des fibres les plus minces et les plus faibles; et que l'Univers, si vaste, si infini qu'il soit, se compose d'atomes assez exigus pour échapper aux investigations de l'homme.

Ajoutons ici que les noms et la contribution de toutes les personnes qui prendront rang parmi les souscripteurs seront rappelés dans une liste alphabétique, et rendus publics d'abord avant le commencement du voyage, puis une seconde fois lorsqu'il sera terminé; ainsi l'on pourra voir à quelles nations, et dans chacune, à quels individus appartient la gloire d'avoir secondé cette entreprise.

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 1828.

Rue de Rivoli n<sup>o</sup> 25.

J. S. BUCKINGHAM.

## FONDS AUXILIAIRES.

*État des Traitemens des Officiers ou Employés maritimes, et des Artistes ou Savans, avec le prix du passage pour les diverses sortes de passagers.*

Les demandes d'emplois par des personnes qui désirent faire partie de cette expédition sont déjà si nombreuses, et continuent à s'accroître si rapidement, que l'on a jugé nécessaire de publier l'état suivant des traitemens annuels, en sus des rations ordinaires de vivres accordées, dans la marine royale, aux divers emplois indiqués; et de régler en outre que, indépendamment des qualités et certificats requis, chaque postulant devra procurer le nombre de souscriptions indiqué en regard de l'emploi qu'il désire occuper; le montant des souscriptions étant laissé à la convenance des souscripteurs.

## EMPLOIS MARITIMES :

|                         | Traitem.   | Souscr. |                          | Traitem.  | Souscr. |
|-------------------------|------------|---------|--------------------------|-----------|---------|
| Premier Capitaine . . . | 200 l. st. | 200     | Commis aux Vivres . . .  | 75 l. st. | 75      |
| Second Capitaine . . .  | 175        | 175     | Directeur des Études . . | 75        | 75      |
| Premier Lieutenant . .  | 150        | 150     | Premier Contre-Maitre .  | 60        | 68      |
| Second Lieutenant . .   | 125        | 125     | Second Contre-Maitre .   | 50        | 50      |
| Troisième Lieutenant .  | 100        | 100     | Troisième Contre-Maitre  | 40        | 40      |
| Maitre d'Équipage . .   | 75         | 75      | Aspirans . . . . .       | 50        | 50      |
| Médecin . . . . .       | 75         | 75      | Aides-Chirurgien . . . . | 50        | 50      |
| Chirurgien en chef . .  | 75         | 75      | Commis . . . . .         | 20        | 20      |

## EMPLOIS SCIENTIFIQUES :

|                         |            |     |                          |            |     |
|-------------------------|------------|-----|--------------------------|------------|-----|
| Astronome . . . . .     | 100 l. st. | 100 | Chymiste . . . . .       | 100 l. st. | 100 |
| Ingénieur hydrographe   | 100        | 100 | Botaniste . . . . .      | 100        | 100 |
| Zoologiste . . . . .    | 100        | 100 | Artistes . . . . .       | 100        | 100 |
| Minéralogiste . . . . . | 100        | 100 | Bibliothécaire . . . . . | 100        | 100 |

Afin de conserver la discipline et l'ensemble si nécessaires dans les évolutions navales, il est à désirer que tous les matelots soient de la même nation et parlent la même langue, l'anglais par exemple; mais les officiers de marine et les savans peuvent être de tous les pays qui auront fourni des souscriptions pour les frais de l'expédition. Les noms et les travaux de chacun d'eux seront relatés avec soin dans l'histoire du voyage : de manière que chacun en retire la portion d'honneur qui lui sera réellement due.

Des aides surnuméraires de marine et de sciences seront reçus à bord comme volontaires, à condition qu'ils procureront la moitié du nombre des souscripteurs mis en regard du rang pour lequel ils seront qualifiés, et qu'ils désireront occuper. Ces surnuméraires ne recevront que les vivres, de la même qualité que les autres officiers ou savans, et feront le service sans recevoir de traitement, jusqu'à ce qu'une vacance ait lieu dans la classe pour laquelle ils seront inscrits; et lorsqu'une vacance aura lieu, ils auront droit au traitement et aux rations de cet emploi, sans être tenus de rien déboursier.

L'avancement dans chaque classe sera invariablement réglé par le seul rang d'ancienneté, toutes les fois que le plus ancien pos-

sédera les talens requis pour remplir convenablement l'emploi vacant, soit que la vacance ait lieu par la mort ou par l'établissement du précédent titulaire dans quelques-uns des lieux visités pendant le voyage : le rang d'ancienneté sera réglé par la date de l'inscription comme surnuméraire, dans chaque classe.

On compte néanmoins que les personnes qui s'embarqueront en qualité de volontaires, avec l'expectative des emplois qui pourront vaquer, feront leur service comme aides des officiers sous les ordres desquels ils seront placés, et qu'ils se conformeront à tous égards à la discipline et aux réglemens qui seront observés par tous les autres membres de l'expédition, dont la sûreté et le succès dépendront en grande partie de l'unité du dessein et de l'ensemble d'exécution.

La raison pour laquelle les savans ont des appointemens inférieurs à ceux des principaux officiers maritimes est facile à comprendre, si l'on considère que le service de ceux-ci exige en tout tems l'emploi d'une grande vigilance, de l'activité, de la fatigue et de l'intrépidité ; tandis que le service des premiers sera des plus agréables quand le vaisseau est au port, consistant alors principalement en excursions de recherches ou de plaisirs ; et comparativement bien facile pendant tout le tems que le vaisseau tiendra la mer, n'ayant alors à s'occuper que de tenir leur journal, donner quelques séances d'un cours sur leur science respective, pour servir d'explication à leurs dessins et collections ; mais n'ayant point de devoir rigoureux à remplir, point de *quart* à faire la nuit, objets qui exigent tous les soins et la présence continuelle des officiers et des marins employés sur le vaisseau.

Il doit être bien entendu que les travaux, les produits et collections de toutes les personnes jouissant d'appointemens et recevant les vivres comme employés de l'expédition, appartiendront exclusivement au commandant, qui fera tous les frais des traitemens et des approvisionnemens. Mais, afin de satisfaire au désir d'hommes riches, y compris leurs épouses et leurs enfans, de savans, d'étudiens qui veulent compléter leur éducation par des voyages, ou d'autres personnes qui voudraient accompagner l'expédition à leur frais et pour leur propre compte, de sorte qu'elles fussent entièrement maîtresses de leur tems, et conservassent la propriété exclusive de leurs travaux et des profits de leurs avances, on leur fournira les vivres pendant le voyage à la table du commandant, et des chambres particulières pour leur usage exclusif, conformément au tarif annuel suivant :

|                                    |                 |                                   |       |
|------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-------|
| Chambres de 1 <sup>re</sup> classe | 800 liv. sterl. | Chambres de 4 <sup>e</sup> classe | 500 ; |
| Chambres de 2 <sup>e</sup> classe  | 700 ;           | Chambres de 5 <sup>e</sup> classe | 400 ; |
| Chambres de 3 <sup>e</sup> classe  | 600 ;           | Chambres de 5 <sup>e</sup> classe | 300.  |

Quant aux passagers du salon des officiers, de celui des officiers mariniens et sous-officiers, ou du gaillard d'avant ou place des matelots, parmi lesquels se trouveront des personnes respectables, telles que des missionnaires, des émigrans, des colons, des artisans, des marchands, des instituteurs et autres personnes qui accompa-

gneront l'expédition, dans l'intention de s'établir dans quelque un des pays que l'on visitera : — ils auront des vivres et le logement, comme les officiers et les marius des trois divisions susdites, au prix suivant, par mois :

|                                         |                |
|-----------------------------------------|----------------|
| Salon des Officiers . . . . .           | 15 liv. sterl. |
| Salon des Officiers Mariniers . . . . . | 10             |
| Gaillard d'avant . . . . .              | 5              |

Comme la totalité des sommes produites par la souscription générale doit être employée à la construction, au grément et à l'équipement du vaisseau, aussi complet qu'il sera possible. — le montant des sommes produites par la répartition des divers emplois, ainsi que celles provenant du prix de passage des diverses classes de passagers, seront mis à part comme fonds auxiliaires, dont l'emploi exclusif sera de payer les traitemens de l'équipage, de fournir les provisions de vivres, et de défrayer les autres dépenses courantes qui auront lieu pendant la durée du voyage, et avant la réalisation des profits que l'on attend du frétage et des opérations de commerce.

Avant qu'aucun des postulans d'un emploi rétribué puisse être reçu comme candidat, il faut qu'il ait obtenu le nombre requis de souscriptions, et que leur montant soit payé à l'un des banquiers de l'expédition ; à la suite de quoi, les trois considérations d'après lesquelles les divers candidats pour un même emploi seront jugés, et leur nomination décidée, sont :

- 1° Le talent supérieur et spécial ;
- 2° La somme pour laquelle il aura contribué, tant par lui-même que par ses amis ;
- 3° L'antériorité de la date à laquelle il aura obtenu le nombre requis de souscripteurs.

Quant aux particuliers et aux familles qui s'embarqueront comme passagers seulement, la priorité de leur inscription sera le seul motif de la préférence qu'ils obtiendront ; et le choix des chambres pour chaque classe sera aux plus anciens inscrits.

Tous les arrangemens et traités relatifs à l'emploi des fonds pour la construction et l'équipement du vaisseau, jusqu'au moment de son départ d'Europe, seront faits par ordre du comité. De même, tout ce qui concerne la conduite du voyage, après cette époque, par conséquent le choix et l'engagement des officiers, des savans et de l'équipage, se feront par les ordres et sous la responsabilité de M. Buckingham lui-même ; c'est, par conséquent, à lui et non au comité que toutes les propositions et demandes doivent être adressées, franchises de port.

---

Les lettres adressées à M. Buckingham peuvent être confiées aux soins de MM. Lafitte et compagnie, banquiers de Paris, pour la France ; et à MM. Coutts et compagnie, banquiers de Londres, pour l'Angleterre.

## EXTRAITS RELATIFS AU VOYAGE DE M. BUCKINGHAM.

*Résolution de l'Association des Indes Orientales de Liverpool. Présidence de M. James Cropper, Éc.*

Il a été résolu. — Que le comité, pénétré du service rendu à la question des Indes par J. S. Buckingham, Éc., par ses lectures, tant à Liverpool qu'en d'autres lieux, donnant ainsi l'impulsion à ce sujet dans un moment des plus importants, demande la permission de lui présenter ses remerciemens sincères pour le secours qu'il lui a prêté; et de souscrire pour la somme de 20 guinées pour son voyage projeté, avec des souhaits sincères qu'il réussisse.

*Salle du comité, à Liverpool,  
Le 21 juillet 1850.*

R. MOORSOM, secrétaire pro. temp.

## LETTRE DE M. BROUGHAM.

*Extrait d'une lettre adressée par M. Henry Brougham, Éc., président de la Société pour la propagation des connaissances utiles, et député du comté d'York, à M. Buckingham, le 5 juin 1850.*

« Je n'ai pas depuis long-temps vu de projet qui me plaise autant que celui que vous m'avez communiqué hier, et auquel j'ai donné toute mon attention. Je pensais depuis long-temps à un voyage de découvertes, ou plutôt à un voyage ayant pour but d'obtenir et de communiquer des renseignemens utiles au moyen d'une association. Mais votre projet, qui combine l'objet commercial avec l'autre, en atteignant le but sans l'indécision qui s'attache aux décisions d'une société, et qui entravent toujours l'exécution, me paraît infiniment meilleur sous tous les rapports, et je souhaite cordialement qu'il réussisse. Je desirais aussi contribuer à son exécution par tous les moyens qui seront en mon pouvoir. »

## LETTRE DU COMTE DE LABORDE.

*Extrait d'une lettre adressée par le comte Alexandre de Laborde, président de la Société pour la propagation de la civilisation, membre de la Chambre des Députés de la France, préfet de la Seine, etc., etc., à M. Buckingham, à Paris, le 19 juillet 1850.*

« A l'ouverture des chambres, qui amène dans la capitale les principales notabilités du pays, je pourrai faire connaître votre utile entreprise, et faire sentir combien il serait convenable et glorieux à la France de la seconder. En attendant, veuillez me compter au nombre de vos souscripteurs. Je désirerais vivement, monsieur, qu'il vous fût possible de faire un petit voyage à Paris: je crois que cette course serait très-utile à vos projets; et, dans tous les cas, je serais fort heureux de pouvoir contribuer à vous rendre agréable le séjour de la capitale. »

*Inscription d'un volume relatif à la Terre-Sainte, présenté par l'amiral sir Sidney-Smith à M. Buckingham, après avoir entendu son discours public sur les contrées de l'Orient.*

« De la part de sir Sidney-Smith, comme témoignage de sa gratitude pour le vif plaisir que lui a fait éprouver la description fidèle et animée de la Palestine par M. Buckingham, et de sa admiration du zèle avec lequel il plaide en faveur de l'amélioration générale des contrées de l'Orient. »

*Copie d'une lettre adressée par lord Tankerville à l'honorable colonel Leicester Stanhope, du château de Chillingham, dans le Northumberland, le 10 septembre 1850.*

« Votre lettre que j'ai reçue ce matin m'a rappelé ce que j'ai toujours eu l'intention de faire de souscrire pour l'entreprise de M. Buckingham. J'ai assisté l'année dernière à quelques-unes de ses séances, et je le crois particulièrement propre à conduire une entreprise aussi grande et aussi utile. »

*Résolution du Comité de Londres relativement au paiement des souscriptions pour le voyage de M. Buckingham autour du globe.*

Le Comité, tenu par ordre de l'Assemblée générale, à l'Institution royale, le 22 juillet 1850, sous la présidence de S. A. R. le duc de Sussex, a résolu à l'unanimité :

1<sup>o</sup> Que l'étendue du patronage et de l'appui déjà donnés à cette expédition garantissent que son objet sera définitivement rempli;

2<sup>o</sup> Qu'en conséquence de la résolution de l'Assemblée générale, qui autorise MM. Smith, Payne et Smith, MM. Coutts et compagnie, et MM. Ransom et compagnie, à recevoir des souscriptions pour cet objet, sous le contrôle du comité on fait savoir aux souscripteurs en général que leurs souscriptions peuvent actuellement être payées pour le compte du comité du voyage de M. Buckingham.

(Signé)

LEICESTER STANHOPE, secrétaire honoraire.

*A la salle du Comité, Charing Cross,  
Londres, le 5 août 1850.*

TYPOGRAPHIE DE MARCELLIN-LEGRAND, PLASSAN ET COMP.

IMPRIMERIE DE PLASSAN ET COMP.,

RUE DE VAUGRARD, N<sup>o</sup> 15.

# TABLE

## ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

### DES MATIÈRES

#### DU QUARANTE-SEPTIÈME VOLUME

#### DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE.

JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE 1830 (\*).

On a réuni aux quatre mots indicatifs des QUATRE GRANDES DIVISIONS de ce Recueil :

- I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES;
- II. ANALYSES ET EXTRAITS D'OUVRAGES CHOISIS;
- III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE;
- IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES;

le détail et le renvoi des articles qui s'y rapportent; puis on a caractérisé ces articles, à la suite du nom de leurs auteurs, par l'une des quatre abréviations ci-après : M. (MÉMOIRES ET NOTICES); A. (ANALYSES); B. (BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE); N. (NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.) La désignation C. après les noms propres indique les collaborateurs de la *Revue*, lorsqu'il s'agit des articles qu'ils ont fournis.

Au lieu de comprendre sous la dénomination générale SCIENCES ET ARTS (comme dans nos quatre *tables des matières* de l'année 1819) l'indication des différentes sciences dont traite ce volume, on a cru devoir, pour rendre les recherches plus faciles, et pour mieux caractériser le BUT philosophique de la *Revue Encyclopédique*, ouvrir un compte particulier et spécial, en lettres capitales, non-seulement à chacune des branches des connaissances humaines : AGRICULTURE, ANATOMIE, etc.; à chacun des élémens essentiels de la civilisation et des moyens principaux de communication entre les hommes : ACADEMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES, DICTIONNAIRES, ENSEIGNEMENT MUTUEL, INSTRUCTION PUBLIQUE, JOURNAUX, THÉÂTRES, etc.; mais encore à chacun des pays dont il est fait mention dans ce Recueil; de manière qu'on puisse rapprocher et comparer tour à tour, soit *l'état des sciences et des élémens de la civilisation dans chaque pays*, soit les *nations* elles-mêmes, sous les différens rapports sous lesquels on a eu occasion de les considérer.

A.

|                                               |                                                  |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| A la jeune France, ode, par Victor Hugo, 744. | Abel, ou les Trois-Frères, par Ch. Pougens, 511. |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------|

---

(\*) On souscrit pour ce RECUEIL SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE, dont il paraît un cahier de quatorze feuilles d'impression tous les mois, au BUREAU CENTRAL D'ABONNEMENT, rue de l'Odéon, n° 18; chez ARTHUS BERTRAND, rue Haute-feuille, n° 28, et chez RENOUARD, rue de Tournon, n° 6. Prix de la souscription : à Paris, 46 fr. pour un an; dans les départemens, 53 fr.; 60 fr. dans l'Etranger.

- Abel, de Christiania. L'Académie des Sciences de Paris lui décerne le grand prix de mathématiques, 242.
- Aben Humeya, ou les Arabes sous Philippe II, mélodrame de M. Martinez de la Rosa, 250.
- ACADÉMIES. *Voy.* SOCIÉTÉS SAVANTES.
- Adrien-Lafage (J). C.—B., 474.
- Aérolithes du Tennesée et de la Géorgie, 480.
- AÉROSTATIQUE, 176, 781.
- AFRIQUE, 422.
- AGRICULTURE, 212, 428, 476, 705.
- Albrechtsberger (G.). *Voy.* Méthode d'harmonie.
- Aldini. L'Académie des Sciences de Paris lui décerne un prix de huit mille francs, 243.
- ALGÈBRE (Éléments d'), etc., par Reynaud, 181.
- ALGER, 455, 548.
- ALLEMAGNE, 156, 233, 415, 492, 538, 694, 770.
- Allen (Z.). *The Science of Mechanics*, 389.
- Allerveireldt (J.). *Voy.* Grotte de Han.
- Allix (Gén.). *Voy.* Bataille de Paris.
- Alvares d'Andrada. L'Abcille portugaise, ou Recueil de connaissances agréables, 216.
- Amar. *Voy.* Ténence.
- AMÉRIQUE CENTRALE, 754.
- MÉRIDIONALE, 142.
- SEPTENTRIONALE, 137, 218, 389, 480, 675.
- AMOSOS. *Voy.* Éducation physique.
- ANALYSES (II.) d'ouvrages allemands : Leçons sur la connaissance des prisons, par N. H. Julius. Troisième article (*H. C.*), 55.
- d'ouvrages anglais : Abrégé du cours d'instruction chimique fait à la faculté de médecine de l'université de Pensylvanie, par le docteur Hare (*Ferry*), 618. — Histoire d'Angleterre, par J. Lingard, traduite en français, par Roujoux (*P. A. Dufau*), 644.
- ANALYSES d'ouvrages français : Voyage de la corvette *l'Astrolabe*, exécuté pendant les années 1826-1827, sous le commandement de M. J. D. d'Urville (*Isidore Lebrun*), 43. — Monumens arabes, persans et Turcs, considérés et décrits par Reinaud (*Amaury-Duval*), 92, 554. — Harmonies poétiques et religieuses, par A. de Lamartine (*H. Patin*), 128. — Second recueil de tableaux, publiés par la commission générale de statistique des Pays-Bas (*A. Quetelet*), 528. — Histoire de la civilisation en France, par Guizot (*Albert Dutens*), 536. — Des sciences occultes, ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles, par Eusèbe Salverte (*L. Am. S...*), 625. — Essai sur l'histoire de la littérature néerlandaise, par J. de S'Gravenweert (*Marron*), 656.
- d'ouvrages grecs : *l'Iliade* d'Homère, traduction nouvelle en vers français, par A. Bignan (*Servan de Sugny*), 119. — Comédies d'Aristophane; trad. en français, par Artaud (*A. Poirson*), 570.
- d'ouvrages italiens : Onze brochures sur la réforme de la constitution du Tessin (*C. Monnard*), 104.
- ANATOMIE, 701.
- Ancelot. *Voy.* Henriette.
- Andisson. *Voy.* Congréganiste.
- André le chansonnier, drame, par Fontau et Desnoyers, 515.
- Audricux. *Voy.* Junius Brutus.
- ANGLETERRE. *Voy.* GRANDE-BRETAGNE.
- Anicet. *Voy.* Barricades.
- Animaux apprivoisés. *Voy.* Chassay.
- Anti-Draco : or Reasons for abolishing the punishment of death*, etc. 398.
- ANTILLES, 481.
- Antiquité grecque (Connaissance de l') sous le rapport du gouver-

- nement, par Wilhelm Wachsmuth, 420.
- ANTIQUITÉS. *Voy.* ARCHÉOLOGIE.
- de Sayn, recueillies en 1684, par J. P. de Reiffenberg, 159.
- découvertes en Suisse, 770.
- Application des globes à la Trigonométrie sphérique, etc., par J. Jump, 181.
- A-propos sur les événemens de juillet, par Masson, 515.
- Arago (Etienne). Les 27, 28 et 29 juillet, 515.
- ARCHÉOLOGIE, 92, 159, 554, 420, 508, 770.
- ARCHITECTURE de Vitruve, suivie des exercices de Jean Poleni, et commentée par Simon Stratico, 425.
- Arcs (Description d'un nouveau système d') pour les grandes charpentes, par A. R. Emy, 714.
- Aristophane (Fragments d'), publiés par Bindorf, 696.
- Arnould (Nicolas-François). *Voy.* NÉCROLOGIE.
- ART MILITAIRE, 215, 709, 717.
- Artaud. *Voy.* Comédies d'Aristophane.
- Arthur. *Voy.* Leçon de dessin.
- ARTS INDUSTRIELS, 158, 716.
- Arts (des), qui travaillent à la formation de nos habitudes morales, 11, 257.
- ASIE. 219, 487, 760.
- ASTRONOMIE, 242, 244.
- A Thymo (Petri) Historia Brabantia diplomatica, edidit F. A. Reiffenberg, 170.*
- Aumerie (J. F. d'). De Zeebad inrigling te Schveeningen, 427.*
- AUSTRALASIE, 755.
- (L'Ami de l'), ou Plan pour explorer l'intérieur de la Nouvelle-Galle méridionale, 682.
- AUTRICHE, 540.
- Auzoux. Modèles anatomiques en pâte de carton, 501.
- Avenir (L'), M. 525.
- B.
- Babbage's Reflexions on the decline of Science in England, 143.*
- Babinet. L'Académie des Sciences de Paris lui décerne une médaille d'or, 242.
- Bailly (A.). Histoire financière de la France, 192.
- Bains (Les) de mer à Scheveningen, etc., par J. F. d'Aumerie, 427.
- Balance politique duglobe, en 1828, par Adrien Balbi, traduite en russe par Einerling, 691.
- Balbi. *Voy.* Larenaudière.
- *Voy.* Balance.
- Banquet mensuel de la Revue Encyclopédique, 516.
- Barbier (J. B. G.). *Voy.* Matière médicale.
- Barginet (A.). *Voy.* Grenadier.
- Barricade (La), à propos vaudeville, par Benjamin et Anicet, 516.
- Barthélemy. *Voy.* Insurrection.
- Bataille de Paris, en juillet 1830, par le général Allix, 755.
- Bayard. La Foire aux places, 791.
- BEAUX-ARTS, 209, 222, 425, 472, 697, 766, 792.
- Bédouins. *Voy.* Burckardt.
- Beecher (Mrs C. E.). Suggestions respecting improvements in education, 674.*
- BELGES-LETTRES. *Voy.* LITTÉRATURE.
- Belloc (M<sup>me</sup> L. Sw.), C.-B. 404, 689, et les articles signés L. Sw. B.
- Benjamin. *Voy.* Barricade.
- *Voy.* Jeffries.
- Benoît (P. M. N.). *Voy.* Guide du Meunier.
- Berr (Michel). *Voy.* Passé.
- Berzélius. Lettre à M. Dulong sur quelques résultats curieux obtenus au sujet d'un acide végétal qui se trouve dans le tartre de vin, 502.
- Beuchot. Œuvres de Voltaire, 461.
- BIBLE de Venise, publiée par Drach, 724.

- BIBLIOGRAPHIE, 137, 389, 426, 675.  
 Bibliothèque latine-française : Col-  
 lection des classiques latins, avec  
 la traduction en regard, publiée  
 par C. L. F. Panckoucke, 740,  
 742.  
 — de famille, 395.  
*Bicheno (J. E.)*. *Ireland and its  
 economy, etc.*, 148.  
*Bigelow's Elements of technology*,  
 158.  
*Bignan (A.)*. *l'Illiade d'Homère.  
 Bilder für die Jugend, herausgege-  
 ben von Ernest von Houwald*, 419.  
 BIOGRAPHIE, 145, 391, 395, 399,  
 738, 740.  
 Blasis. *Voy.* Danse.  
 Boigne (Général, comte de). *Voy.*  
 NÉCROLOGIE.  
 Boisjoslin (V. de). *Voy.* Notices his-  
 toriques.  
 Bonnetier, *Voy.* Manuel.  
 Bon sens (Le) national, par Marc-  
 Antoine Jullien, 198.  
 Bory de Saint-Vincent, C.-B. 753.  
 Boucher de Perthes. *Voy.* Roman-  
 ces.  
 Bourbonne (Notice sur) et ses eaux  
 thermales, par F. Lemolt, 440.  
 Bourdon (Isidore). *Voy.* Physiolo-  
 gie comparée.  
 Bourgeois (Le) de la rue Saint-De-  
 nis, comédie mêlée de chants,  
 par Brazier, Villeneuve et Émile,  
 791.  
 Boutron-Charlard. *Voy.* Robiquet.  
 Braithwaith. *Voy.* Pompe à incen-  
 die.  
*Bravi (Giuseppe)*. *Teoria e Pratica  
 del Probabile, etc.* 161.  
 — *Ragionamento critico sulla Teoria  
 del probabile*, 161.  
 Brazier. *Voy.* Bourgeois.  
 — *Voy.* Marchand de bœufs.  
 Brebisson (Alph. de). *Voy.* Falaise.  
 Breschet. Mémoire relatif à l'orga-  
 ne de l'audition de quelques pois-  
 sons, 780.  
 Brevets d'invention. *Voy.* Viga-  
 1087.
- Brienon (Louis de). *Voy.* Trois-  
 jours.  
 Brodzinski (Casimir). Poésies,  
 415.  
*Brown's Narrative of the Anti-maso-  
 nic excitement in the Western part  
 of the state of New-York*, 676.  
*Bryan's Thoughts on education in its  
 connexion with morals*, 675.  
 Buckingham. Voyage autour du  
 monde, 786.
- BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (III) : Al-  
 lemagne, 156, 415, 694. — États-  
 Unis, 137, 389, 675. — France,  
 172, 450, 715. — Grande-Breta-  
 gne, 145, 392, 677. — Grèce,  
 709. — Guatemala, 142. — Ita-  
 lie, 161, 422, 704. — Pays-Bas,  
 167, 427, 710. — Pologne, 154,  
 412. — Russie, 150, 407, 689. —  
 Suisse, 421, 699.  
*Burchardt (John)*. *Noth on the Be-  
 douins and Wahabs*, 146.  
 Byron (Lord). Commérages littérai-  
 res au sujet de ses Mémoires, 221.
- C.
- Calendrier russe. Réclamation y  
 relative, 491.  
 Canpe (J.-H.). Œuvres. Nouvelle  
 édition publiée par Vieweg, 770.  
 CANADA, 480.  
 Canaux (Construction de trois nou-  
 veaux) en Russie, 765.  
 Carmouche. *Voy.* Marchand de  
 bœufs.  
 Carte topographique du cours du  
 Rhin, 418.  
 — de l'Afrique septentrionale, par  
 Jerome Segato, 422.  
 Cartes géographiques (Manuel élé-  
 mentaire pour la construction et  
 le dessin des), par A. M. Perrot,  
 718.  
 Censure (Abolition de la) de la  
 presse, à Malacca, 219.  
 Chabrier (De). Mémoire relatif au

- moyen de voyager dans l'air, 781.
- Charbon (Mémoire sur le); son emploi dans l'assainissement des eaux, etc., par A. Chevallier, 714.
- Charmoy (F.-B.). *Voy.* Observations.
- Charpente (Nouveau système de). *Voy.* Arcs.
- Charte (De la) d'un peuple libre, par A. D. Vergnaud, 459.
- Chassay. Notice sur quelques animaux élevés et apprivoisés, 172.
- Chateaubriand. Œuvres complètes, 745.
- Chateaufort (A.). *Voy.* Philippe I<sup>er</sup>.
- Chazet. L'Académie française couronne son traité sur *les abus, les lois et les mœurs*, 507.
- Chemins de fer construits en Autriche, 770.
- Chevallier et Payen. Moyens à mettre en usage pour prévenir les faux en écriture, 241.
- Chevreul (E.). *Voy.* Chimie.
- Chevallier (A.). *Voy.* Charbon.
- CHIMIE, 212, 502, 503, 714, 780.
- (Cours de) générale, par Laugier, 175.
- (Cours de), par Gay-Lussac, 174.
- (Leçons de) appliquée à la teinture, par E. Chevreul, 175.
- (Cours de) élémentaire et industrielle, par Payen, 176.
- (Abrégé du cours de), fait à l'Université de Pensilvanie, par le docteur Hare, A., 618.
- CHINE, 220.
- CHIRURGIE. *Voy.* SCIENCES MÉDICALES.
- Chodzko (Alexandre). Poésies, 412.
- CHOROGRAPHE, 474.
- Choron. *Voy.* Méthode d'harmonie.
- Cinq-Novembre (Le), ou la Conspiration des poudres, pièce his-
- torique attribuée à Shakspeare, 688.
- Classe laborieuse (Moyens d'améliorer l'état moral et physique de la), par Henry M'Cormac, 147.
- Classiques latins. *Voy.* Bibliothèque.
- Claudon. *Voy.* Oui et Non.
- Cloudesley, par William Godwin, traduit en français par Jean Cohen, 208.
- Code de Commerce français adopté en Grèce, 777.
- Cohen (Jean). *Voy.* Cloudesley.
- Comberousse (Hyacinthe de). *Voy.* Victoire.
- Comédies d'Aristophane, traduites du grec par Artaud, A., 370.
- COMMERCE, 426, 451, 477.
- (Tableau du) de l'île de Cuba, 481.
- (Tableau historique du), des arts mécaniques, etc., par Gustave de Gulich, 415.
- Compagnie générale du Levant. *Voy.* Projet.
- Comte (Charles), C.-M., 550.
- Congréganiste (Le) ou les trois Éducatons, comédie-vaudeville, par Villeneuve et Andisson, 790.
- Considerations on the propriety and necessity of annexing the province of Texas to the United States, etc.*, 140.
- CONTES. *Voy.* ROMANS.
- Contre-Lettre (La), vaudeville, par Paulin et Édouard, 516.
- Courbaisse. Mémoire relatif à un veau bicéphale, 503.
- Corinne, drame en vers, 788.
- Coste (L. M. P.). *Voy.* Roues hydrauliques.
- Cour (La) de Marie de Médicis. Mémoire d'un cadet de Gascogne, 748.
- Cours d'histoire des Sciences naturelles, par Cuvier, M., 5.
- CUBA, 481.
- Culmann (F. J.). *Voy.* Métallurgie du fer.

CULTE. *Voy.* SCIENCES RELIGIEUSES.

Cuvier. *Voy.* le mot Cours.

— Mémoire sur des ossemens qui paraissent appartenir à un oiseau dont l'espèce est détruite, 240.

— *Voy.* Discours.

D.

Dandolo (T.). *Saggio di Lettere sulla Svizzera*, 425.

— *La Svizzera*, etc., 425.

DANEMARK, 540.

Danse (Manuel complet de la), par Blasis, traduit de l'anglais par Paul Vergnaud, 474.

Darragon. *Voy.* Institution auxiliaire.

Davesne. *Voy.* Leçon de dessin.

Découverte d'une île habitée par le navigateur russe Khromtchéno, 765.

De Gérando. *Voy.* Rapport.

Delavigne (Casimir). Une semaine de Paris, messénienne, 744.

Deshaies. Mémoire relatif à l'analyse du genre hélix putris, 504.

D'Esmond (L. A.). L'esprit de l'homme de guerre, ou Essai sur l'art militaire, 717.

Desnoyers. *Voy.* André.

— *Voy.* France.

Desvergers. *Voy.* Petite Prude.

Deux fous (Les), histoire du tems de François I<sup>er</sup>, par P. L. Jacob, 467.

Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe, par J. R. Pesche, 445.

Dindorf. *Aristophanis Fragmenta*, 696.

Discours prononcé par le comte Mostowsky, à l'ouverture de la diète de Pologne, 154.

— sur cette question: Quelle a été l'influence du gouvernement représentatif en France sur notre littérature et nos mœurs, par Édouard Ternaux, 196.

Discours prononcés en public en différentes occasions, par J. D. Godman, 590.

— prononcé par le procureur-général Moiroud, à Pondichéry, etc., 455.

— sur les révolutions de la surface du globe, etc., par le baron Cuvier, 715.

Dix jours après, ou le Géantilhomme de la Chambre, vaudeville, par Sauvage et Georges, 515.

Domaines (Des) et de l'état constitutionnel de la Lorraine, par Noël, 195.

Dorvo. *Voy.* Envieux.

Dovalle. *Voy.* Sylphe.

Drach. *Voy.* Bible.

DROIT. *Voy.* JURISPRUDENCE.

— NATUREL, 499.

— PÉNAL, 24, 276, 598.

— PUBLIC, 195.

Drouineau (Gustave). Le Solcil de la Liberté, 745.

— — *Voy.* Française de Rimini.

Dubrunfaut, C.-B., 176.

— L'Agriculteur - Manufacturier, 212.

Ducange (Victor). *Voy.* Jésuite.

Duchesne. *Voy.* Peinture.

Dufau (P. A.), C.-A., 644.

Dufour (Léon). L'Académie des sciences de Paris lui décerne le prix de physiologie expérimentale, 245.

Dugès. Observations nouvelles sur les plaines, 241.

Dumersan, C.-B., 211.

— et Dupin. M. de la Jobardière, vaudeville, 515.

— — Voltaire chez les capucins, 791.

Dunoyer (Charles), C.-M., 257.

Dupin. *Voy.* Dumersan.

Dupourquet. Note concernant un enfant double, du genre ichiadelphie, né à Salies, 258.

Dupuis-Delcourt. Essai sur la navigation dans l'air, 176.

Dupuytren présente à l'Académie

- des sciences de Paris un enfant, par lui guéri, qui avait perdu la majeure partie de sa figure, 258.
- Durivan. Instruction pratique et théorique, ou Guide des maîtres pour la lecture élémentaire, etc., 447.
- Dutens (Albert), C.-A., 556.
- Duval (Amaury), de l'Institut, C.-A., 92, 554.
- Duvert. Les 27, 28 et 29 juillet, 515.
- *Voy.* Petite Prude.
- E.**
- EAUX THERMALES, 440
- ÉCOLE cantonale de Troguen, chef-lieu d'Appenzell, 497.
- militaire d'Égine. Règlement sur son organisation, 709.
- normale de Nauplie, 776.
- ÉCONOMIE DOMESTIQUE, 705.
- POLITIQUE, 148, 195, 450, 451.
- PUBLIQUE, 751.
- RURALE, 428, 476, 705, 776, 780.
- ÉCOSSE. *Voy.* GRANDE-BRETAGNE.
- Edmond, roman polonais, par Étienne Witwicki, 414.
- Édouard. *Voy.* Contre-Lettre.
- *Voy.* Jésuite.
- ÉDUCATION, 190, 419, 702, 704, 770.
- (Mémoire sur l'), par J. Del V., 142.
- (Vuës relatives au perfectionnement de l'), par Catherine E. Beecher, 674.
- (Pensées sur l') dans ses rapports avec la morale. poème, par Daniel Bryan, 675.
- physique (Manuel d'), gymnastique et morale, par le colonel Amoros, 457.
- des femmes. *Voy.* Niederer (M<sup>me</sup>).
- ÉGYPTE (L'ancienne). *Voy.* Sethos.
- Finerling. *Voy.* Balance politique.
- Émile. *Voy.* Bourgeois.
- Emy (A. R.). *Voy.* Arcs.
- ENCYCLOPÉDIE américaine, publiée par F. Lieber, 157.
- ENSEIGNEMENT MUTUEL, 776.
- PRIMAIRE (État de l') en Grèce, 256.
- ENTOMOLOGIE, 689, 785.
- Entrée (L') en vacances, comédie en prose, par Paulin, 515.
- Enviex (L'), comédie en vers, par Dorvo, 249.
- Epagny (D'). Les hommes du lendemain, 790.
- Épître à la société d'agriculture, sciences et arts du département de la Dordogne, par de Gageac, 207.
- ESCLAVAGE (Abolition de l') dans la ville et le territoire de Malacca, 219.
- (De l'abolition graduelle de l') dans les Colonies européennes, M., 579.
- ESPAGNE, 559.
- Essais entomologiques, publiés par A. D. Hummel, 689.
- Établissements protestans pour l'éducation d'enfans pauvres, au Neuhof, près Strasbourg, 190.
- ÉTATS-UNIS, 24, 157, 218, 389, 480, 675.
- ETHNOGRAPHIE, 146.
- Eupolis. *Voy.* Runkel.
- Evans (Oliver). *Voy.* Guide du menuisier.
- Événemens de Paris des 26, 27, 28 et 29 juillet 1850, 456.
- — (Causes et conséquences des), par J. Piévée, 456.
- Expédition scientifique à l'Ararat, par Parrot fils, 225.
- Exposition à Londres des portraits peints par feu sir Thomas Lawrence, 222.

## F.

- Fables de La Fontaine, publiées à Bruxelles, par Eug. Verboeckhoven, 710.  
 Falaise (Statistique de l'arrondissement de), par Fréd. Galeron, A. de Brebisson, etc., 722.  
 — (Histoire et description de), par Fréd. Galeron, 722.  
 Falconetti. *Voy.* Irène Delfino.  
*Family Library N° XIV. Lives of British physicians*, 595.  
 Fée (A. L. A.). *Voy.* Système de la nature.  
 Feissat aîné. *Voy.* Toulouzan.  
 Felton (S.). *On the portraits of english authors of gardening*, 145.  
 Femme (La) du sous-préfet, vaudeville, par Moreau et Sewrin, 515.  
 Ferblantier. *Voy.* Manuel.  
 Ferme modèle établie à Tyrinthe, entre Nauplie et Argos, 776.  
 Ferrier. *Voy.* Télégraphie.  
 Ferry, C.-A., 618. — B. 164, 691.  
 Férussac (Baron de). Bulletin des sciences géographiques, 751.  
 Fiévée (J.). *Voy.* Evénemens de Paris.  
 FINANCES, 192.  
 Foire (La) aux Places, vaudeville, par Bayard, 791.  
 Fondation de deux nouvelles villes sur les bords de la rivière du Cygne, en Australasie, 755.  
 Fontan. *Voy.* Jeanne la Folle.  
 — *Voy.* André.  
 Fontaneilles. Note sur deux larves d'insectes rendues par une personne qui avait fait usage des pilules écossaises, 504.  
 FRANCE, 172, 258, 356, 450, 442, 500, 526, 715, 779.  
 — (La) au xv siècle, mélodrame, par Charles Desnoyers, 516.  
 Francieu. *Voy.* Pétitions.
- FRANCS-MAÇONS, 676.  
 Francœur, C.-B., 176, 184, 716.  
 Françoise de Rimini, drame en vers, par Gustave Drouineau, 462.  
 Franklin (Benjamin). *Voy.* Science.  
 Francini (Stefano). *Voy.* Luviniperseghini.  
 — *Voy.* Zschocke.  
 Fraunhofer (Joseph). *Voy.* NÉCROLOGIE.  
*Friend (The) of Australia*, 682.

## G.

- Gabriel. *Voy.* Trois jours.  
 Galeron (Fréd.). *Voy.* Falaise.  
 Gageac. *Voy.* Épître.  
*Gall's Prospectus of a plan of philosophy*, 677.  
 Gambart, de Marseille. L'Académie des sciences de Paris lui décerne une médaille d'or, 242.  
 Gambey. L'Académie des sciences de Paris lui décerne une médaille d'or, 242.  
 Garnier (Adolphe), C.-B., 729.  
 Gaury. *Voy.* Percheron.  
 Gauttier d'Arc (E.). *Voy.* Histoire des conquêtes des Normands.  
 Gay-Lussac. Cours de Chimie, 174.  
 Geoffroy Saint-Hilaire, de l'institut, C.-B., 175.  
 GÉOGRAPHIE, 146, 253, 422, 442, 487, 718, 751.  
 — (Traité élémentaire de), etc., par Larenaudière, 186.  
 Géométrie (Éléments de), etc., par T. Walker, 158.  
 Georges. *Voy.* Dix jours après.  
 Godman (John D.). *Addresses delivered on various public occasions*, 590.  
 Godwin (William). *Voy.* Cloudesley.  
 Golbéry, C.-B., 159, 161, 419, 421, 697, 745.  
 Gondinet (Ad.), C.-M., 5.

- Gondret (Louis-François). Réfutation du rapport de M. Bisfranc à l'Académie royale de Médecine, 178.
- Gordon (Pryce Lockart). *Personal Memoirs, or Reminiscences of men and manners, etc.*, 400.
- Grammaire de la langue mongole, 765.
- GRANDE-BRETAGNE, 145, 221, 592, 488, 547, 644, 677, 761.
- GRÈCE, 256, 709, 776.
- Grenadier (Le) de l'île d'Elbe, etc., par A. Barginet, 470.
- Grotte de Han (Description pittoresque de la) sur Lesse, par J. Alleweireldt, 167.
- GUATEMALA, 142, 754.
- Gueldre. *Voy. Mémoires.*
- Guide du meunier et du constructeur de moulins, par Oliver Evans, traduit en français par P. M. N. Benoit, 185.
- Guillaume Tell, tragédie de feu Pichat, 249.
- Gulich (G. von). *Geschichtliche Darstellung des Handels*, 415.
- Guizot. Histoire de la Civilisation en France, A. 356.
- GYMNASTIQUE, 457, 754.
- duite en français par Roujoux, A. 644.
- Histoire de Frédéric-le-Grand, par Camille Paganel, 752.
- de la Nation suisse, par H. Zschokke, en italien et en français, 421.
- des conquêtes des Normands, en Italie, en Sicile et en Grèce, par E. Gautier d'Arc, 752.
- du Brabant, par Pierre A. Thy-mo, publiée par F. A. Reiffenberg, 170.
- de l'Ordre de la Toison-d'Or, tirée des archives de cet ordre, par F. A. Reiffenberg. 171.
- de la civilisation en France, par Guizot, A. 356.
- financière de la France, etc., par A. Bailly, 192.
- résumée de la guerre d'Alger, etc. 455.
- de la littérature néerlandaise, par J. de S'Gravenweert, A. 656.
- des littératures, par L. Wachler, 695.
- NATURELLE, 172, 258, 478, 505, 504, 715, 775.
- de la peinture en Italie, etc., par Lanzi, traduite en allemand par Wagner, 697.
- Historiens (Collection des) de Byzance; nouvelle édition publiée par Niebuhr, 158.
- Holland (J.). *Memoirs of the life and ministry of the rev. John Sumnerfield*, 591.
- Homme (L') représenté dans les divers degrés de ses développemens physiques, moraux et intellectuels, par J. C. G. Joerg, 694.
- de guerre. *Voy. D'Esmond.*
- Hommes (Les) du lendemain, comédie en vers, par d'Epagny, 790.
- Honoré. *Voy. Te Deum.*
- HORTICULTURE, 145, 450.
- Houwald (Ernest de). Tableaux pour la jeunesse, 419.
- Hugo (Victor). A la jeune France. ode, 744.

## H.

- Hammer (De). *Voy. Réponse.*
- Hare's *Compendium of the course of chemical instruction*, A. 618.
- Harmonies poétiques et religieuses, par Alphonse de Lamartine, A. 128.
- Hassler (F. R.). *Voy. Tables logarithmiques.*
- Henriette, ou deux ans après, mélodrame, par Ancelot, 791.
- Héreau (Edme), C.-B. 154, et les articles signés E. H.
- HISTOIRE, 158, 171, 400, 445, 456, 755.
- d'Angleterre, par Lingard, tra-

Humboldt (Alexandre de). Séance extraordinaire tenue en son honneur par l'Académie impériale des Sciences de Saint-Petersbourg, 407.  
 Hummel (Arvid-David). *Voy.* Essais entomologiques.  
 Huot. *Voy.* Larenaudière.  
 HYDRAULIQUE, 182, 240.

## I.

ICHTHYOLOGIE, 780.  
 Iliade (L') d'Homère, traduction nouvelle en vers français, par A. Bignan, A., 119.  
 Importation (Aperçu de l') et de l'Exportation de la France depuis 1716 jusqu'en 1825, pag. 417.  
 Imprimerie (Importation de l') dans les îles du Grand-Océan, 756.  
 INDE (Tableau géographique, historique et descriptif de l'), 146.  
 — (Souvenirs de l'), 684.  
 INDUSTRIE, 246, 477.  
 Industrie (Progress de l') en Autriche, 770.  
 Inondations (Détails sur les) qui eurent lieu au mois d'août 1829 dans la province de Moray, par Thomas Lauder, 592.  
 Institution auxiliaire de l'École de Droit de Paris, dirigée par M. Darragon, 245.  
 INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE, 447.  
 — POPULAIRE, 449, 702, 705.  
 — PRIMAIRE, 256, 751.  
 — PUBLIQUE. *Voy.* ÉCOLES, UNIVERSITÉS, etc.  
 En Géorgie, 760.  
 — En Russie, 764.  
 — du Peuple français, 449.  
 Insurrection (L'), poème dédié aux Parisiens, par Barthélemy et Méry, 204.  
 INVENTIONS, 195, 509, 761, 783, 785.

Iène Delphino, chronique vénétienne, par Falconetti, traduite en français, 208.

IRLANDE. *Voy.* GRANDE-BRETAGNE.  
 — (De l'), et de son économie intérieure, etc., par J. E. Bicheno, 148.

ISLAMISME, 92, 554.

ITALIE, 161, 256, 422, 542, 704.

Itinéraire descriptif de la France, etc., par Vaysse de Villiers, 445.  
 Ivrogne (L'), drame mêlé de couplets, par Sauvage, 515.

## J.

Jacob (P. L.). *Voy.* Deux Fous.

Jacobi, de Königsberg. L'Académie des Sciences de Paris lui décerne le grand prix de mathématiques, 242.

JARDINAGE. *Voy.* HORTICULTURE.

Jauch (Giov.). *Lettera sul modo di eleggere i membri del gran Consiglio*, 105.

Jeanne la Folle, ou la Bretagne au XIII<sup>e</sup> siècle, drame historique et en vers, par Fontan, 515.

Jeffries, ou le Grand-Juge, mélodrame, par Benjamin, 251.

Jésuite (Le) retourné, ou la Demande en mariage, vaudeville, par Édouard, 791.

— (Le), mélodrame, par Victor Ducange, 791.

John Bull, imitation d'une pièce anglaise, par Théodore, 516.

Jokéis (Les) anglais, ou les Courses d'Epsom, vaudeville, 250.

Jomard. *Voy.* RÉCLAMATION.

Jörg (J. Chr. G.) *Der Mensch*, u. s. w., 694.

JOURNAUX ET RECUEILS PÉRIODIQUES.

— publiés en Allemagne : *Kritische Zeitschrift*, à Heidelberg, 159.

— publiés en Angleterre : le Représentant des Peuples, Journal

- hebdomadaire français, à Londres, 404.
- publiés en *Canada* : la Bibliothèque canadienne, à Montréal, 480. — La Minerve, à Mont-Réal, 481.
  - publiés en *France* : Recueil agronomique, à Monfauban, 212. — L'Agriculteur-Manufacturier, à Paris, 212. — Journal des Sciences militaires des armées de terre et de mer, à Paris, 215. — Journal du Comité agricole du département de la Marne, 212. — L'Abcille, ou Recueil de connaissances agréables (en portugais), à Paris, 216. — Annales provençales d'agriculture pratique et d'économie rurale, à Marseille, 476. — Recueil industriel, manufacturier, agricole et commercial, à Paris, 477. — Bulletin des Sciences géographiques, à Paris, 751. — Le Franc Parleur de Vaucluse, 752.
  - publiés en *Géorgie* : La Gazette de Tiflis, en trois langues : russe, géorgienne et persane, 487, 760.
  - publiés en *Grèce* : L'Aurore (Hōs). Ce journal vient d'être supprimé, 777.
  - publiés en *Italie* : *Annali universali di Statistica*, à Milan, 165, 705. — *Giornale arcadico*, à Rome, 166. — *Foglio commerciale italiano*; — *L'Eclectic*; — *Bibliographia italiana*, à Parme, 426. — *Annali universali di Agricoltura*, à Milan, 705. — *Effemeridi di Medicina omeopatica*, à Naples, 706. — *Antologia*, à Florence, 706. — *Il Nuovo Ricognitore*, à Milan, 708
  - publiés dans les *Pays-Bas* : Journal d'Agriculture, d'Economie rurale et des Manufactures, à Bruxelles, 428. — Correspondance mathématique et physique, à Bruxelles, 450. — La Revue des Revues, à Bruxelles, 711.
  - publiés en *Russie*, en langue française, au nombre de 8, dont 4 à Pétersbourg, 1 à Moscou et 5 à Odessa, 767.
  - publiés en *Suisse* : *Zeitschrift für Volksschullehrer*, à Bâle, 705. — Journal d'Éducation, à Yverdon, 704.
- Julius (N. H.). *Vorlesungen über die Gefängnisshunde*, A., 55.
- Jullien (Marc-Antoine), fondateur-directeur de la Revue Encyclopédique, C.-M., 520, et les articles signés M. A. J.
- Le Bon Sens national, 198.
- Jump (J.). Application des Globes à la Trigonométrie sphérique, etc., 181.
- Junius Brutus, tragédie par Andrieux, 788.
- JURISPRUDENCE, 159, 169, 245. Voyez aussi LÉGISLATION.

## K.

- Karsten (C. J. B.). *Voy. Métallurgie du fer.*
- Khromtchéenko. *Voy. Découverte.*
- Kresz. *Voy. Pêcheur.*

## L.

- Lair (P. J. G.) *Voy. NÉCROLOGIE.*
- Lamartine (Alphonse de). *Voy. Harmonies poétiques.*
- Lamfranchi (Louis - Reinier). *Voyage à Paris, 199.*
- Lanzi. *Geschichte der Malerei in Italien übersetzt von Wagnér.* 697
- Larenandière, Balbi et Huot. *Traité élémentaire de Géographie, ou Abrégé du précis de la géographie universelle de Malte-Brun, 186.*

- Lauder's Account of the great floods of August*, 592.
- Laugier. Cours de Chimie générale, 175.
- Lavy. État général des végétaux originaires, etc., 450.
- Lawrence (Thomas), peintre anglais. *Voy. Exposition*.
- Leblanc. *Voy. Manuel du Benne-tier*.
- Le Brun (Isidore), C.-A., 45. — B., 429, 724, 740. — N., 519, 795.
- *Voy. Manuel du Ferblantier*.
- Lecanu. Mémoire sur la matière colorante du sang ou hémato-sine, 780.
- Le Chevalier. Note sur la caléfaction de l'eau dans des vases portés au rouge, 505.
- Leçon (La) de dessin, comédie, par Davesne et Arthur, 251.
- Lecture élémentaire. *Voy. Dui-vau*.
- LÉGISLATION, 24, 159, 276, 598, 777.
- Lemercier (Nep.). Le Triomphe national, 508, 745.
- à ses Concitoyens, sur la grande semaine, 757.
- Lemolt (F.). *Voy. Bourbonne*.
- Les 27, 28 et 29 Juillet, vaudeville, par Arago et Duvert, 515.
- Lettre de Tutundju-Oglu. *Voy. Ré-ponse*.
- *Voy. Observations*.
- Libri (Guillaume). *Voy. Mathéma-tiques*.
- Lieber (Francis). *Encyclopedia Ame-ricana*, 157.
- Lingard's *History of England from the first invasions of the Romans*, A., 644.
- Linnæi (Caroli), *succi*, *Systema Naturæ*, 478.
- Lisiane. *Voy. Gondret*.
- LITHOTRIE, 501.
- LITTÉRATURE ancienne-classique, 119, 570, 696, 697, 740, 742; — anglaise, 164, 228, 402, 471, 688; — des États-Unis, 675; — française, 119, 128, 201, 202, 204, 207, 249, 250, 520, 461, 462, 464, 467, 470, 471, 507, 515, 514, 515, 516, 710, 745, 744, 745, 748, 779, 788, 790, 791; — italienne, 166, 208, 426, 505, 706, 708; — néerlandaise, 656, 711, — orientale, 150; — polonaise, 412, 415, 414; — portugaise, 216; — russe, 412.
- Lives of remarkable Youths of both sexes*, 599.
- Livingston (Édouard). *Voy. Peine de mort*.
- Lomonossov. *Voy. Monument*.
- Loiraine. *Voy. Domaines*.
- Lucas (Charles). L'Académie fran-çaise couronne son système péni-tentiaire en Europe et aux États-Unis, 506.
- Lucenay (J. de), C. — B., 418, 420. — N., 770.
- Luvini - Perseghini e Franschini. *Riposta all' opuscolo del sig. Land. Quadri*, 104.
- *Colpo d'occhio*, etc., 105.

## M.

- Machines (La Science des), etc., par Zachariah Allen, 589.
- M<sup>r</sup> Cormac (Henry). *On the best means of improving the moral and physical condition of the working classes*, 147.
- MALACCA, 219.
- Malte-Brun. *Voy. Larenaudière*.
- MANUEL du Ferblantier et du Lam-piste, par Le Brun, 716.
- du Bonnetier et du Fabricant de bas, par V. Leblanc et Préaux-Caltot, 716.
- MANUFACTURES, 428.
- Marchand (Le) de Bœufs, vaude-ville, par Brazier et Carnouche, 791.

- Mari (Le) de ma Femme, comédie en vers, par Rosier, 249.
- Marine anglaise (État de la), 489.
- Marron, C.—A., 656.
- Martinez de la Rosa. Voy. Aben-Humeya.
- Massalski (Joseph). Poésies, 412.
- Massias (Baron). Voy. Questions.
- Masson. Voy. Trois jours.
- Voy. A propos.
- MATHÉMATIQUES, 158, 161, 181, 182, 258, 259, 242, 245, 450, 501, 675, 714.
- (Mémoires de) et de physique, par Guillaume Libri, 704.
- Matière médicale (Traité élémentaire de), par J. B. G. Barbier, 455.
- Mauvais Garçons (Les), par Alphonse Royer, 467.
- M. de la Jobardière, ou la Révolution impromptu, vaudeville, par Dumersan et Dupin, 515.
- MÉCANIQUE, 182, 212, 242, 244, 389.
- Médaille du général Lafayette, destinée à servir à l'histoire de la révolution de Paris, 792.
- MÉDECINE. Voy. SCIENCES MÉDICALES.
- Mélanges, ou Suite des promenades d'un solitaire, par Charles d'Outrepoint, 464.
- MÉMOIRES, NOTICES, LETTRES ET MÉLANGES (I.) : Cours d'histoire des sciences naturelles, par M. Cuvier (*Gondinet*), 5. — Opinion de M. Édouard Livingston sur la peine de mort, 24, 276. — Des arts qui travaillent à la formation de nos habitudes morales (*Ch. Dunoyer*), 257. — Notice nécrologique sur M. Jean Schweighauser, de Strasbourg (*J. H. Schnitzler*), 297. — Souvenirs politiques : La révolution et l'empire (*M. A. Jullien*), 520. — L'Avenir (*J. C. L. de Sismondi*), 526. — De la Méthode d'observation, appliquée aux sciences morales et politiques (*Charles Comte*), 550. — De l'abolition graduelle de l'esclavage (*P. A. D.*), 2<sup>e</sup> article, 579.
- ET RAPPORTS de sociétés savantes en France, 475, 749.
- de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Petersbourg, 410.
- présentés à cette Académie par divers savans, 411.
- sur l'histoire de la Gueldre, etc., par J. A. Nyhoff, 171.
- sur la Vie et le Ministère du révérend John Summerfield, par J. Holland, 591.
- personnels, ou Réminiscences des hommes et des mœurs en Angleterre, etc., par Pryce Lockart Gordon, 400.
- Memoria sobre la Educacion*, 142.
- Mère (La) de Famille, par Titus Tobler, 702.
- Méry. Voy. Insurrection.
- Mesures prises à Londres pour le soulagement des ouvriers, 489.
- MÉTALLURGIE, 779.
- du Fer (Manuel de la), par C. J. B. Karsten, traduit de l'allemand, par F. J. Culmann, 441.
- Méthode (De la) d'observation, appliquée aux sciences morales et politiques, M., 550.
- Méthodes d'harmonie et de composition, par Georges Albrechtsberger, traduite de l'allemand par Cheron, 472.
- Michelot (A.), C.—N., 244, 505, 785.
- Mittermaier et Zachariae. Recueil critique de jurisprudence et de législation étrangères, 159.
- Moiroud. Voy. Discours.
- Moléon (J. G. V. de). Recueil industriel, etc., 477.
- Monnaie (Établissement d'une) à Egine, 777.
- Monnard (C.), C.—A. 104.
- B. 421, 425, 702, 704. — N. 499, 775.

- Monnard. *Voy. Zschokke.*  
 Montabert (P. de). *Voy. Peinture.*  
 Monti (*Battista*). *Pensieri*, etc., 104.  
 Montlosier (C. de). *Voy. Mystères.*  
 Monumens arabes, persans et tures du cabinet du duc de Blacas, etc., par Reinaud, A., 92, 554.  
 Monument en bronze, érigé à Lomonossov, poète russe, 766.  
 MORALE, 599.  
 Moreau de Jonès (A.), G. — N., 487.  
 Moreau et Sewrin. *La Femme du Sous-Préfet*, 515.  
 Morogues (B. de). *Voy. Productions nationales.*  
 Mostowski (Comte). *Voy. Discours.*  
 Musée cosmopolite de Paris, 792.  
 MUSIQUE, 472.  
 Mystères (Des) de la vie humaine, par le comte de Montlosier, 726.
- N.
- NAPLES, 544.  
 Navigation à vapeur (Mémoire sur la), par Séguin aîné, 441.  
 — dans Pair. *Voy. Dupuis Delcourt.*  
 NECROLOGIE. Le général comte de Boigne, à Chambéry, 251. — Nicolas-François *Arnould*, auteur dramatique, à Paris, 255. — Jean *Schweighaeuser*, professeur à l'université de Strasbourg, 297. — Pierre-Jacques Gabriel *Lair*, inspecteur général des constructions navales à Brest, 518. — Comte Louis Philippe *Ségar*, membre de l'Académie française, 519. — James *Rennel*, major anglais, à Londres, 775. — Joseph *Fraunhofer*, opticien, à Munich, 794.  
*Vieubr.* *Corpus Historiae Byzantinae*, 158.  
 Niederer (M<sup>me</sup> Rosette). *Vues sur*
- le but et la nature de l'éducation des femmes, 699.  
 Nobles et Bourgeois, ou la justice des partis, drame, 790.  
 Noël. *Voy. Domaines.*  
 Normanby (Lord). *Voy. Oui et Non.*  
 Norvins (De). *L'Académie française couronne son poème de l'Immortalité de l'âme*, 506.  
 Notice nécrologique sur Jean *Schweighaeuser*, de Strasbourg. M., 297.  
 Notices historiques sur S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, roi des Français, par V. de Boisjolin, 740.
- NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES (IV.). Allemagne, 253, 492, 770. — Antilles, 481. — Asie, 219, 487, 760. — Australie, 755. — Chine, 220. — États-Unis, 218, 480. — France, 258, 500, 779. — Grande-Bretagne, 221, 488, 761. — Grèce, 256, 776. — Guatemala, 754. — Italie, 256. — Malacca, 219. — Paris, 258, 500, 780. — Pays-Bas, 499, 778. — Polynésie, 756. — Russie, 225, 490, 762. — Russie asiatique, 487, 760. — Suède, 228. — Suisse, 497, 770.
- NUMISMATIQUE moderne, 792.  
*Nyhoff* (*Is. An.*). *Gedenkwaardigheden*, etc., 171.
- O.
- Observations sur la lettre de Tuntundju-Oglu à M. Thaddée Bulgarien, par F. B. Charmoy, 150.  
 OUVRES de Voltaire, publiées par Beuchot, 461.  
 — de Campe, 770.  
 — COMPLÈTES de Châteaubriand, 745.  
 Ordres religieux (Extinction des)

- dans l'État de Guatemala, 754.  
**ORNITHOLOGIE**, 775.  
 Orphanotrophe d'Égine, 776.  
**ORYCTOGRAPHIE**, 240.  
 Oui et Non, roman du jour, par lord Normanby, traduit en français par Claudon et Paquis, 471.  
 Ouizille (C. V.). *Voy.* Quintilien.  
 Outiepont (Charles d'). *Voy.* Mélanges.  
*Owen's Lectures on an entire new state of society*, 679.  
 Ozanam. Observations sur la transformation du virus variolique en virus vaccín, 500.
- P.
- Paganel (Camille). Histoire de Frédéric-le-Grand, 752.  
 Panckouke (C. L. F.). *Voy.* Bibliothèque latine-française.  
 Paquis. *Voy.* Oui et Non.  
 PARIS, 198, 258, 500, 780.  
 Perrot fils. *Voy.* Expédition.  
 Passé (Da), du Présent et l'Avenir, par Michel Berr, 757.  
 Patin (H.), C. — A. 128.  
*Paul Clifford, by the author of Pclham*, 402.  
 Paulin. *Voy.* Entrée en vacances. — *Voy.* Contre-Lettre.  
 PACVRES, 729.  
 Payen. Cours de chimie élémentaire et industrielle, 176.  
 — *Voy.* Chevallier.  
 PAYS-BAS, 167, 170, 427, 499, 557, 710, 778.  
 Pêcheur (Le) français, etc., par Kresz, 184.  
 PEINE DE MORT (Opinion de Livingston sur la), M. 24, 276.  
 — — (Raisons d'abolir la) pour crime de faux, 598.  
 — — *Voy.* Questions.  
**PEINTURE**, 222, 697, 792.  
 — (Traité complet de la), par P. de Montabert, 209.
- PEINTURE** (Musée de) et de sculpture, etc., par Reveil et Duchesne, 210.  
 Pentland. Mémoire de géographie mathématique, 259.  
 Percheron et Gaury. Monographie des insectes méliotrophiles, 785.  
 Perrelet. L'Académie des Sciences de Paris lui décerne une médaille d'or, 242.  
 Perrot (A. M.). *Voy.* Cartes géographiques.  
 Pesche (J. R.). *Voy.* Dictionnaire topographique.  
 Petite (La) Prude. vaudeville, par Duvert, Desvergers et Varin, 250.  
 Pétitions (Deux) à MM. de la chambre des députés, par de Franclicu, 460.  
 Pétrarque (Poésies de), publiées par Angelo Sicca, 705.  
**PHARMACIE**, *Voy.* SCIENCES MÉDICALES.  
 PHÉNOMÈNES, 592, 480.  
 Phérécrate. *Voy.* Runkel.  
 Philippe 1<sup>er</sup>, roi des Français; précis historique, par A. Château-neuf, 758.  
 — — *Voy.* Notices historiques.  
 Philippe, ou la Guérison militaire, 792.  
**PHILOLOGIE**, 119, 570, 696, 697, 740, 742.  
**PHILOSOPHIE**, 145, 147, 257, 525, 550, 579, 625, 679, 726.  
 — (Prospectus d'un plan de), contraire à tous les systèmes modernes, par Florent Galli, 677.  
**PHYSIOLOGIE**, 156, 245, 694.  
 — comparée (Principe de), etc., par Isidore<sup>e</sup> Bourdon, 452.  
 — VÉGÉTALE, 505, 784.  
**PHYSIQUE**, 212, 450, 704.  
 Pichat. *Voy.* Guillaume-Tell.  
*Picture of India*, etc., 146.  
 Pioda (G. B.). *Osservazioni intorno alla Riforma della costituzione*, 104.  
 Piroux. Le Vocabulaire des sourds-

- Muets. Partie iconographique, 191.
- POÉSIE, 119, 128, 202, 204, 207, 520, 412, 415, 414, 507, 675, 705, 710, 745, 744, 745.
- DRAMATIQUE, 164, 201, 249, 250, 462, 513, 514, 515, 516. 688, 788, 790, 791.
- Poczye Alexandra Chodzki*, 412.
- *Jozefa Massalskiego*, 412.
- *Kazimierza Brodzinskiego*, 415.
- *bibliyne Stefana Wetwickiego*, 414.
- *sielskie*, 414.
- POISON (A.), C.—A., 570.
- ROLEMQUE, 150, 178.
- Poleni (Jean). *Voy.* Architecture de Vitruve.
- POLITIQUE, 104, 140, 154, 196, 198, 404, 455, 456, 458, 459, 460, 525, 682, 757, 752.
- POLOGNE, 154, 412.
- Poltoratzky (Serge), de Moscou, C. — B., 411, 694. — N., 488, 491, 765.
- POLYNÉSIE, 756.
- Pompe à incendie mue par la vapeur, de l'invention de M. Braithwaith, 761.
- PONTS ET CHAUSSÉES, 770.
- Population (Accroissement de la) à Rochester, État de New-York, 480.
- des principales villes des Pays-Bas, 778.
- Portraits (Sur les) des auteurs d'horticulture anglais, etc., par S. Felton, 145.
- Pougens (Charles). *Voy.* Abel.
- Preaux-Caltot. *Voy.* Manuel du Bonnetier.
- PRESSE PÉRIODIQUE. *Voy.* JOURNAUX.
- PRISONS (Leçons sur la connaissance des), etc., par N. H. Julius, A., 55.
- (Discipline des) en Chine, 220.
- PRIX DÉCERNÉS par l'Académie des Sciences de Paris, 242; — par l'Académie française, 505; — par l'Académie des jeux floraux de Toulouse, 779.
- PROPOSÉS par l'Académie des Sciences de Paris, 245; — par l'Académie royale des Sciences de Berlin, 496; — par l'Institut royal des Pays-Bas, 499; — par l'Académie française, 507; — par la Société pour l'Enseignement élémentaire de Paris, 511; — par la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Troyes, 750; — par la Société d'Émulation du département du Jura, 751; — par l'Académie royale des Sciences de Toulouse, 779; — par l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, 779; — par la Société royale d'Agriculture du département de la Haute-Garonne, 780.
- Probabilités (Théorie et pratique du calcul des), par Joseph Bravi, 161.
- (Dissertation critique sur la théorie des), par le même, 161.
- Production nationale (De la), considérée comme base du commerce, etc., par le baron de Morogues, 451.
- Progrès des moyens de communication dans les États-Unis, 218.
- Projet d'une association industrielle sous le nom de Compagnie générale du Levant, 246.
- PRUSSE, 255, 492, 558, 752.
- PUVIS. L'Académie des Sciences de Paris lui décerne le prix de statistique, 245.

## Q.

*Quadri (G. B.). Osservazioni dell'autore di un progetto di Adrizzo da farsi delle comuni*, 104.

Questions sur la révolution de 1850, par le baron Massias, 458.

Questions sur la Peine de mort, par le même, 731.  
 Quetelet (A.), C. — A., 328. — B., 169.  
 — Mémoire concernant les degrés successifs des forces qu'une aiguille d'acier reçoit pendant les frictions qui servent à l'aimant, 259.  
 — Correspondance mathématique et physique, 450.  
 Quintilien. Institution oratoire, traduite en français, par C. V. Onizille, 740.

## R.

Rapport fait au nom du Bureau de charité du 11<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Paris, par De Gérando, 729.  
*Reali (Giov.). Cenni apologetici*, etc., 104.  
 Recherches microscopiques sur la génération des monades, par C. Aug. Sigm. Schultze, 156.  
 RÉCLAMATIONS de M. Chauvet au sujet des hauteurs respectives de Temboctou et du lac Tchad, 512; — de M. Jomard, à propos d'une assertion du Globe, 786.  
 RECUEILS PÉRIODIQUES. *Voy. JOURNAUX.*  
 Réflexions sur le déclin des sciences en Angleterre, etc., par Charles Babbage, 143.  
 Reiffenberg (Jean-Philippe), *Anti-quitates Saynenses*, 159.  
 Reiffenberg (F. A.), C. — B., 159, 170.  
 — *Voy.* Histoire du Brabant.  
 — — Histoire de l'Ordre de la Toison d'Or.  
 Reinaud. *Voy.* Monumens arabes.  
 RELIGION. *Voy. SCIENCES RELIGIEUSES.*  
 RENNEL (James). *Voy. NÉCROLOGIE.*  
 Réponse à la lettre de Tutundj-Oglou, par M. de Hammer, 150.

T. XLVII.

Réveil. *Voy.* Peinture.  
 RÉVOLUTION de Paris des 27, 28 et 29 Juillet 1830. *Écrits divers y relatifs*, 198, 204, 221, 456, 458, 488, 507, 515, 514, 515, 516, 755, 757, 758, 740, 744, 745, 788, 791, 792.  
 Reynaud. *Éléments d'Algèbre*, etc., 181.  
 Richesse (De la), ou *Essais de Ploutonomie*, par Robert-Guyard, 450.  
 Robert-Guyard. *Voy.* Richesse.  
 Robiquet et Bontron-Charlard, *Mémoire relatif aux amandes amères et à l'huile volatile qu'elles fournissent*, 505.  
 Romances, ballades et légendes, par Boucher de Perthes, 745.  
 ROMANS, 208, 402, 414, 467, 470, 471, 748.  
 Rosier. *Le Mari de ma Femme*, comédie, 249.  
 Roues hydrauliques (*Traité des*) et des Roues à vent, etc., par L. M. P. Coste, 182.  
 Royer (Alphonse). *Voy.* Mauvais Garçons.  
*Runkel. Pherecrates et Eupolidis Fragmenta*, 697.  
 RUSSIE, 150, 225, 407, 490, 540, 689, 762.  
 — ASIATIQUE, 484, 760.

## S.

Salverte (Eusèbe). *Voy.* Sciences occultes.  
 Sat. Rapport sur une opération de lithotritie, que ce médecin a pratiquée avec le plus grand succès, 501.  
 Sauvage. *Voy.* Dix jours après.  
 — *Voy.* Ivrogne.  
 Say (J. B.). L'Académie française couronne son *Cours complet d'Économie politique*, 506.  
 Schnitzler (J. H.), C. — M., 297.

55

- Schultz. Observations d'anatomie et de physiologie végétale, 784.
- Schultze (C. A. S.). *Mikroskopische Untersuchungen*, 156.
- Schweighauser (Jean). *Voy. Notice nécrologique*.
- Science (La) du bonhomme Richard, par Benjamin Franklin, 449.
- SCIENCES MÉDICALES, 178, 258, 455, 706.
- MORALES ET POLITIQUES, 55, 190, 556, 447, 625, 724.
- NATURELLES ET PHYSIQUES, 5, 45, 172, 242, 245, 528, 590, 618, 715.
- occultes (Des), ou Essai sur la Magie, les Prodiges et les Miracles, par Ensebe Salverte, A., 625.
- RELIGIEUSES, 724.
- Scribe. *Voy. Une Faute*.
- SCULPTURE, 210, 766.
- Segato (Jérôme). Carte de l'Afrique septentrionale, 422.
- Séguin aîné. *Voy. Navigation à la vapeur*.
- Séguir (Comte Louis-Philippe). *Voy. NÉCROLOGIE*.
- Servan de Sugny, C. — A., 119.
- Sethos, ou Une journée de l'ancienne Égypte, poème dramatique, 201.
- Sewrin. *Voy. Moreau*.
- S'Gravenweert (J. de). Essai sur l'Histoire de la Littérature néerlandaise, A., 656.
- Shakspeare (William). *The fifth November, or the Gunpowder Plot*, 688.
- (Théâtre de), traduit en italien par Virginius Soncini, 164.
- Sicca (Angelo). *Rime de Petrarca*, 705.
- Simonnin. *Voy. Te Deum*.
- Sismondi (J. C. L. de), C. — M., 525.
- Six feuillets de mes Tablettes, par Eug. de Villeneuve, 710.
- Société (Leçons sur un état de) tout-à-fait nouveau, etc., par Robert Owen, 679.
- SOCIÉTÉS SAVANTES et d'utilité publique.
- dans l'Amérique septentrionale : Société de littérature et d'histoire de Québec, 480.
- en Russie : Académie impériale des Sciences de Saint-Petersbourg, 407, 410, 411, 490.
- en Allemagne : Société de Géographie de Berlin, 255. — Académie royale des Sciences de Berlin, 496.
- en Italie : Académie des Sciences de Turin, 256.
- dans les Pays-Bas : Institut royal des Pays-Bas, 499.
- en France (Dans les départemens) : Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Périgueux, 207. — Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Montauban, 212. — Société libre d'émulation de Rouen, 475. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, 749. — Société d'Émulation du département du Jura, 750. — Académie royale des Sciences de Toulouze, 779. — Académie des Jeux floraux de Toulouse, 779. — Société royale d'Agriculture de la Haute-Garonne, 780.
- (à Paris) : Institut. Académie des Sciences, 258, 500, 780. — Académie française, 505. — Société philotechnique, 244. — Société royale des Antiquaires de France, 508. — Société pour l'Enseignement élémentaire, 511. — Société des Établissements charitables, 729. — Société pour l'encouragement de l'Instruction primaire parmi les Protestans de France, 751.
- Soleil (Le) de la Liberté, par Gustave Drouineau, 745.

Soncinii (Virginii). *Voy.* Shakespeare.

Soulèvement antimaçonnique (Détails sur le), dans la partie occidentale de l'État de New-York, par Henry Brown, 676.

SOUEBS-MUETS, 191.

Souscription ouverte en Angleterre en faveur des blessés à Paris pendant les journées des 27, 28 et 29 juillet, 221.

Souvenirs militaires : Extraits d'un journal tenu pendant quarante années de service dans les Indes-Orientales, par James Walsh, 684.

— politiques. La Révolution et l'Empire, par M. A. Jullien, M., 520.

STATISTIQUE, 165, 218, 245, 244, 417, 445, 480, 481, 487, 489, 691, 705, 722, 778.

— du royaume des Pays-Bas. *Voy.* Tableaux.

— morale (Documens relatifs à la) de la monarchie prussienne, 255, 492.

Stratoco (Simon). *Voy.* Architecture de Vitruve.

Sturm (Ch.). Résumé d'une nouvelle Théorie relative à une classe de fonctions transcendentes, 258.

SUÈDE, 228, 540.

SUISSE, 104, 421, 497, 699, 770.

— (Essai de lettres sur la), par T. Dandolo, 425.

— (La) considérée dans ses beautés pittoresques, etc., par le même, 425.

Summerfield (John). *Voy.* Holland.

Sylphe (Le), Poésies de feu Dovalle, 202.

Sympathie de l'Angleterre pour la dernière révolution en France, 488.

Système de la nature, par Charles Linné, publié par A. L. A. Fée, 478.

## T.

Tableaux (Second recueil de) publiés par la commission générale de statistique, A., 528.

Tables logarithmiques et trigonométriques à sept décimales en petit format, par F. R. Hassler, 672.

TECHNOLOGIE. *Voy.* ARTS INDUSTRIELS.

— (Éléments de), etc., par Jacob Bigelow, 158.

Te Deum (Le) et le Tocsin, tableau patriotique mêlé de couplets, par Honoré et Simonin, 791.

Télégraphe perfectionné, de jour et de nuit, à l'usage du public, inventé par Ferrier, 785.

Térence. Comédies, traduction française, revue par Amar, 742.

Ternaux (Édouard). *Voy.* Discours.

Tessin (Canton du). Onze brochures italiennes relatives à la réforme de sa Constitution, A., 104.

Texas (Province de). Sur la convenance et la nécessité de la réunir aux États-Unis, 140.

THÉÂTRES de Paris, 249, 512, 788.

Théodore. *Voy.* John Bull.

THÉOLOGIE. *Voy.* SCIENCES RELIGIEUSES.

Thilorier. L'Académie des Sciences de Paris lui décerne le prix de mécanique, 242.

*Tobler's Hausmutter*, 702.

TOPOGRAPHIE, 167, 418, 425, 445, 722.

*Topographische Carte des Rheinstroms*, 418.

Toulouzan et Feissat aîné. Annales provençales d'agriculture, etc., 476.

TRADUCTIONS :

— en allemand : de l'italien, 697.

— en français : de l'allemand, 421,

- 472 : — de l'anglais, 182, 208, 471, 474, 644; du grec, 119, 570; — de l'italien, 208; — du latin, 740, 742; — en russe : du français, 691; — en italien : de l'allemand, 421; — de l'anglais, 164.
- TRAITE DES NOIRS. *Voy.* ESCLAVAGE.
- Travaux publics exécutés en Suède par l'armée, 228.
- Triomphe (Le) national, ode aux citoyens de Paris, par N. Lemeurier, 745.
- TROIS JOURS en une heure, à propos patriotique, par Gabriel et Masson, 514.
- (Les), par Theodore Villenave, 745.
- esquisse en vers, par Louis de Briennon, 745.
- d'un grand peuple, drame en prose, 788.
- TYPOGRAPHIE, 756.
- U.
- Une Faute, drame, par Scribe, 515.
- Une Semaine de Paris, messéniqne, par Casimir Delavigne, 744.
- UNIVERSITÉS.
- de New-York, 218; — de Pétersbourg, 765; — de Moscou, 765.
- Urville (Capitaine J. Dumont d'). *Voy.* Voyage.
- V.
- VACCINE, 500.
- Vario. *Voy.* Petite Peste.
- Vaysse de Villiers. *Voy.* Itinéraire descriptif.
- Végétaux originaires. *Voy.* Lamy.
- Verbackhoven (Eugène). *Voy.* Fables de La Fontaine.
- Vergnaud (A. B.). *Voy.* Charte.
- (Paul). *Voy.* Danse.
- Victoire (La) du Peuple, nationale, par Hyacinthe de Comberousse, 745.
- Vies des Médecins anglais, 395.
- de jeunes gens remarquables des deux sexes, 599.
- Vieveg. *Voy.* Campe.
- Vigarosy (A. B.). Considérations sur cette question : Continuerait-on de délivrer des brevets pour les inventions industrielles, etc., 195.
- Villenave (Théodore). *Voy.* Trois Jours.
- Villeneuve. *Voy.* Congréganiste.
- *Voy.* Bourgeois.
- Villeneuve (Eug. de). *Voy.* Six Feuilletts.
- Virey, C.—B., 455.
- Vitruvii Pollionis Architectura*, 425.
- Vocabulaire des Sourds-Muets. *Voy.* Piroux.
- Voizou. Inventeur d'une machine pour résoudre sans calcul tous les problèmes de trigonométrie sphérique, 502.
- Voltaire chez les Capucins, comédie-anecdote, mêlée de couplets, par Dumersan et Dupin, 791.
- *Voy.* Benchot.
- VOYAGE autour du monde, projeté par Buckingham, 786.
- de la corvette l'Astrolabe, exécuté sous le commandement du capitaine J. Dumont d'Urville, A., 45.
- aux colonies américaines russes, 765.
- à l'Ararat, par Parrot fils, 223.
- à Paris, ou Esquisses des hommes et des choses dans cette capitale, par Louis Reinier Lanfranchi, 109.
- VOYAGES (Histoire générale des), etc., par G. A. Walknaer, 721.

## W.

- Wachler (L.). Lehrhuch der Literatur geschichte*, 695.  
*Wachsmuth (W.). Hellenische Alterthumskunde*, 420.  
 Wagner. *Voy. Lanzi*.  
 Walkenacr (C. A.). *Voy. Voyages*.  
*Walker's Elements of Geometry*, 158.  
*Warnkæinig (Leop. Aug.). Doctrina juris philosophica aphorismis distincta*, etc., 169.  
 Wéhabites. *Voy. Burckardt*.  
*Welsh's Military Reminiscences*, 684.  
 Witwicki (Étienne). Poésies bibliques, 414.  
 — Poésies champêtres, 414.  
 — Edmond, roman, 414.

## Y.

Yénisséisk, en Sibérie. Position géographique et population de cette ville, 487.

## Z.

Zachariæ. *Voy. Mittermaier*.  
 Zschokke (H.). Histoire de la nation suisse, traduite de l'allemand en français, par Ch. Monnard, 421.  
 — même ouvrage traduit en italien, par Stefano Francini, 421.

FIN DE LA TABLE DU TOME XLVIII.

## ERRATA DU TOME XLVII.

Cahier de JUILLET. Page 197, lig. 7, qui a, lisez : qui est.  
 p. 251, lig. 21 de la NÉCROLOGIE : de la gloire et de la fortune, lisez : de gloire et de fortune ;

Cahier d'AOUT. Page 428, lig. 27, d'avoir exploité, ajoutez : la première ; l. 42, nos espèces, lisez : nos races ; p. 429, l. 25, ajoutez : un assollement raisonné ; p. 519, l. 1, on peut, lisez : on put.

Cahier de SEPTEMBRE. Pag. 720, lig. 29, géographique, lisez : graphique ; p. 722, l. 21, lisez : trop versés ; p. 725, l. 18, a fait imprimer, lisez : a publié ; p. 759, l. 51, transportés, lisez : transportées.

118) 1915 4









AP  
20  
R53  
t.47

Revue encyclopédique

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

